DICTIONNAIRE
HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE,

CONTENANT

L'histoire particulière des villes, bourgs, villages, hameaux et écarts de ce département; l'archéologie générale et la bibliographie historique du pays; la biographie des hommes qui se sont distingués dans toutes les carrières; les anciens établissemens religieux et de bienfaisance; les institutions féodales, civiles, militaires, administratives, financières, industrielles et agricoles; la géographie physique du pays; la botanique et l'histoire naturelle; les anciens fiefs et seigneuries, avec les listes généalogiques des familles qui les ont possédés; les chartes les plus importantes pour l'histoire locale: fondations de villages, chartes de communes, établissemens de foires et de marchés, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE PLUS DE 800 ARTICLES

Publiée sous les auspices de M. CASTAING, Préfet de ce département.

Par MELLEVILLE

Membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur des Histoires de Laon, Coucy-le-Château, Chauny, etc

OUVRAGE ORNÉ DE PLANCHES

Dessinées par M. Ed. Fleury.

TOME II.

SE TROUVE :

A LAON, chez l'auteur, rue St-Martin, 66,
et chez tous les libraires du département;

A PARIS, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

1865.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DU
DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

L

LABARRE. — Maison isolée dépendante de Chât.-Thierry. — Au commencement du 13e siècle, elle appartenait à un chapelain de St-Thibaut, nommé Guy qui, en 1213, y établit un petit hôpital *pour le service des pauvres* et obtint de Blanche, comtesse de Troyes, une redevance de 4 muids de froment pour cet établissement. Néanmoins, il ne put prospérer et 20 ans après sa fondation il était abandonné. Alors une dame nommée Cécilie d'Arcy, obtint du comte de Champagne la permission de rétablir cet hôpital ou de lui substituer une communauté de filles à sa volonté, et s'étant arrêtée à ce dernier parti, elle fonda une abbaye qui prit le nom de Labarre. Cette maison, d'abord placée sous la règle de Citeaux, embrassa plus tard celle de St-Augustin. Elle fut supprimée en 1745 et ses revenus unis à ceux de l'abbaye de St-Paul, près Soissons.

Lacaille. — Ancien fief à Boué (Voyez ce mot).

LADŒUILLE *(Jacques de)*, physicien et mécanicien distingué, né à Vervins sur la fin du 17e siècle. D'abord curé de Coucy-la-Ville, Ladœuille fut arraché de sa cure à l'époque des querelles relatives à la bulle *unigenitus*. Il se retira à Paris et se livra dans la retraite à l'étude de l'art hydraulique, pour lequel il se sentait un goût particulier. Il inventa une pompe qui marchait d'elle-même. L'application allait en être faite au jardin des Tuileries, quand une circonstance vint empêcher la pose de la machine qui était terminée.

LAFFAUX, LAFOU en 1145; LAFFOU en 1147; LA FOU en 1219; *Lucofagus, Lucofaum, Leufaum.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la lisière d'un plateau, près de la vieille chaussée gauloise de Soissons à Laon, à 27 k. au sud de Laon et 12 au nord de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, ar-

rond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 58 feux; 1800, 226 h.; 1818, 249 h.; 1836, 318 h.; 1856, 265 h.; 1861, 254 h. — Dépendance: le Moulin de Laffaux (ferme).

Le territoire de ce village a été le théâtre de deux batailles célèbres. La première se donna en l'année 596 et fut occasionnée par la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut. Cette dernière voulant s'opposer aux progrès de sa rivale, qui venait de s'emparer de Paris et de quelques autres places, lui livra à Laffaux une sanglante bataille où elle fut vaincue. La seconde bataille eut lieu en 680, et fut aussi très-sanglante. Les ducs Martin et Pépin qui voulaient renverser Ebroin, maire du palais de Thierry, y furent défaits et contraints à prendre la fuite. — Il existe en effet sur le terroir de Laffaux, à un kilomètre au sud de ce village, un lieu dit *le Champ des Morts* où l'on a trouvé des tombes, des armes et des objets d'ornemens semblables à ceux des sépultures d'Arcy-Sainte-Restitue (Voyez ce mot). — Le village de Laffaux appartenait autrefois à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

Seigneurs de Laffaux.

Vers 1240. Enguerrand, chevalier de Laffaux; enfans: Gilon, Guillaume.

1255. Gilon de Laffaux.

1274. Pierre de Laffaux, son fils.

1555-62 Pierre de Jumont, écuyer, seigneur de Laffaux.

15.. Jean de Jumont, écuyer, seigneur dudit et de la Croiselle.

1569. Pierre II de Jumont, écuyer, seigneur desdits; femme, Jeanne Lempereur.

Vers 1610. Henri Robert d'Ully, écuyer, s. dudit.

Jean Laffrené. — Ancien fief à Beautor (Voyez ce mot),

LAFONS *(Claude de)*, avocat et historien, né à St-Quentin, mort le 28 mai 1636. — Il a laissé:

La vie de St-Quentin, suivie de quelques observations sur l'Eglise collégiale bâtie en son honneur, St-Quentin, 1627; réimprimée en 1629. — *Les coutumes du Vermandois*, St-Quentin, 1631. — Il avait de plus composé sur la peste qui affligeait St-Quentin de son temps, une pièce de vers qui n'a pas vu le jour.

LAFONS *(Quentin de)*, chanoine de St-Quentin, né en cette ville vers 1592, mort en avril 1650.

Il composa en quatre volumes in-4° qui furent terminés en 1648, ses: *Recherches particulières de la ville de St-Quentin, capitale du Vermandois*, etc.; les deux premiers volumes embrassaient l'histoire de cette ville, et les deux autres celle des bénéficiers et fondations. Il avait auparavant composé l'*Histoire de Ste Benoiste, vierge et martyre, patronne du royal et très-célèbre monastère d'Origny en Vermandois*, etc. Ce dernier ms. formant un petit volume grand in-f° écriture fine et serrée, se trouve aux archives de l'Aisne. Il fait peu regretter la perte du premier, dont deux volumes viennent d'être publiés par les soins de M. Gomart, de St-Quentin. — Ils furent l'un et l'autre légués par l'auteur avec sa bibliothèque, qui était considérable, à Claude Bendier, son neveu, qui à son tour, en disposa en faveur de la bibliothèque publique de l'église de St-Quentin. — Quentin de Lafons fut un écrivain infatigable; la bibliothèque de St-Quentin possède encore de lui douze manuscrits qui témoignent de son activité intellectuelle. Ces mss. sont intitulés:

De populo romano, 3 vol. 1609. — *Commentarii in universam dialecticam et ethicam Aristotelis auctore Steph. Dupuis, excepit* Q. Delafons, anno 1612.—*Loci communes ex oratoribus, poetis, historicis et virtutis intellectus*, 1 vol. — *Clypeus catholicus adversus hæresis hodiernæ confectiones*·

auctore Daultrui, excepit Q. Delafons, anno 1613, 1 vol.—*Commentarii in primam partem secundæ partis summæ et auctoribus Phil. de Gamaches et N. Isambert, excepit* Q. Delafons, anno 1613, 1 vol. in-4°. — *Commentarii in primam partem summæ et theolog. de Thom. auct. N. Isambert, excepit* Q. Delafons, anno 1614, un vol. in-4°. — *Commentarii in secundam partem secundæ partis summæ et auct. Phil. de Gamaches, scripsit* Q. Delafons, anno 1613, 1 vol. in-4°. — *Tractatus de sacramentis tam in genere quam in particulari ad tertiam partem summæ, auct. J. Hennequin, excepit* Q. Delafons, anno 1613, etc. 1 vol. in-4°. — *Extraits de divers traités théologiques,* 1 vol. in-8°. — *Summa totius philosophiæ excepta ex amplioribus commentariis doctoris Dupuis Sorbon. profess.* à Q. de La Fons, 2 vol. in-24, 1620. — *Discours subdivisé tendant à élever l'âme selon les trois parties, savoir : inférieure, supérieure et intime, à quelque union et transformation en Dieu,* un vol., vers 1630. — *Rituale regalis et insignis ecclesiæ sancti Quintini Viromandensis, etc.* 1643. 1 vol. in-f°. Ce dernier ouvrage se trouve à la bibliothèque de l'église de St-Quentin.

LAFONTAINE *(Jean de).* — Fabuliste, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621, mort le 13 avril 1695. Ses contes, et surtout ses fables, sont dans les mains de tout le monde.

LAIGNY, LAINIES en 1148, LAAGNIS en 1265. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 45 k. au nord de Laon et 6 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760. 708 h. (157 feux) ; 1800, 960 h.; 1818, 1,061 h.; 1836, 1,241 h.; 1856, 1,122 h.; 1861, 1,088 h. — Dépendances : le Bois de Laigny, Beaurepaire, la Briqueterie (Ham.) ; le Grand et le Petit Goulet, la Cense Lapel (fermes).

Le château de Laigny était autrefois entouré de vastes jardins qui passaient pour les plus beaux du pays. On y voyait des fontaines, des jets d'eau et autres raretés. — Au 12e siècle, l'aleu de Laigny appartenait à l'abbaye de Bucilly.

Seigneurs de Laigny.

1215. Clémence, dame de Laigny, enf., Jean.

1238. Pierre de Voulpaix, seigneur dudit.

1420. Jean de Sains, seigneur dudit. Sa fille Jeanne vendit cette terre à

1436. Guillaume de Flavy, chevalier.

1475. N. d'Anglebelmer, seigneur dudit; enfant, Antoine, abbé commendataire de St-Nicolas-aux-Bois en 1481.

1555. Antoine de La Neuville, seigneur dudit.

1560. Louis d'Anglebelmer, écuyer, seigneur de Laigny, Passy et Barzy-sur-Marne.

1590-95. Louis de Maubeuge, seigneur dudit.

Vers 1650. Nicolas d'Anglebelmer, seign. dud.; fe, Claude de Vaudetar; enfans: Robert, Jacques.

1760. Robert d'Anglebelmer, écuyer, seigneur dudit et Juvincourt; femme, Anne de Clermont d'Amboise; enfans: Célinie; Trébonie, reçue à St-Cyr.

En dernier lieu, le duc de Coigny.

Laigue (forêt de). Lesga en 1183, *Aisga, Aquilina silva.* — Elle occupait le fond de la large vallée qui s'étend entre l'Ailette, l'Oise et l'Aisne, de Manicamp à Choisy-au-Bac. En 1698, cette forêt contenait encore 13,000 arpens de bois taillis, réduits à 5,300 au milieu du siècle dernier.

LAMBAY, LAMBAIS en 1178, *Lambaïdis.* — Ferme dépendante d'Urvillers. — Elle a été bâtie sur l'emplacement d'un ancien château où naquit Ste Cunégonde, au 7e siècle. Le territoire en appartenait autrefois à l'abbaye d'Hom-

blières qui, en 1146, en racheta l'avouerie moyennant 10 liv., à Hugues de Vendeuil, dit *le captif*, chevalier.

Lambercy, Hambrecies en 1200, Lambrecies en 1241. — Hameau dépendant de Dagny. Les habitans furent affranchis de la servitude vers 1165, par Gautier, abbé de St-Vincent. Lambercy était jadis un fief dont deux seigneurs seulement sont connus.

1660-86. Jean de Pastoureau, écuyer, seigneur de Lambercy. Il tirait sa noblesse de son aïeul deux fois maire de Bourges au 16e siècle.
1731. Jean Claude de Regnier, s. de Lambercy.

Lambert (St-), *Sanctus Lambertus, Mansus Sancti Lamberti* en 1060. — Maison isolée dépendante de Fourdrain. — Au commencement du 12e siècle, ce n'était encore, paraît-il, qu'une maison de chasse appartenant aux sires de Coucy, qui la donnèrent à l'abbaye de St-Vincent de Laon. Enguerrand III l'ayant reprise en 1220 en échange d'une rente de 18 muids de froment sur le moulin de Champs, y construisit aussitôt un petit château dont on voit encore de belles ruines, et un vaste étang auquel il consacra 14 jallois de terre et 25 faulx de pré. Cet étang était d'un produit considérable. En 1282, Enguerrand IV, sire de Coucy, donna au prieuré de St-Lambert, pour célébrer son anniversaire, 20 sous parisis de rente à prendre sur la vente du poisson de cet étang, qui est presqu'entièrement desséché aujourd'hui. — Un prieuré d'hommes avait été fondé à St-Lambert en 1169, par les chanoines de St-Jean-au-Bourg de Laon, qui l'abandonnèrent pour quelques redevances, à deux ecclésiastiques. En l'année 1200, Roger, évêque de Laon, voyant ce prieuré désert, le donna à l'abbaye de St-Crépin-en-Chaie, près Soissons. — En 1822, des fragmens antiques ont été trouvés en grand nombre sur un point du terroir de St-Lambert, nommé *les Bruyères*. C'étaient des débris de constructions, de vases, d'ustensiles, etc., mêlés à des scories. On y voit également une motte ou tombelle elliptique qui est connue sous le nom de *Château Julien*.

LAMORLIÈRE *(Adrien)*, chanoine d'Amiens et historien, né à Chauny vers le milieu du 16e siècle. — On a de lui :

Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons du diocèse d'Amiens et des environs, in-4°, 1620. — *Antiquités et choses les plus remarquables de la ville d'Amiens*, 1621, réimprimé sous ce titre : *Bref état des antiquités d'Amiens*. On ne connaît pas l'année de la mort de Lamorlière.

LANCHY, *Lantiacus* en 1032 et 1145, *Lanciacus*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine, à 58 k. au N.-O. de Laon et 17 à l'O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1698, 144 h.; 1800, 137 h.; 1836, 212 h.; 1856, 163 h.; 1861, 147 h. — Dépendance : l'Equippée (isolée).

Seigneurs de Lanchy.

1137. Eudes de Lanchy. Hezevilde, sa sœur.
1220-22. Jean de Lanchy.
1250. Simon de Lanchy dit le Grains, son fils.

1427. Jean de Jumont, seigneur de Lanchy.
1446. Colard de Moy, gouverneur de St-Quentin, seigneur dudit.
1481. Achat de la terre de Lanchy par la duchesse d'Orléans.
1600. Charles le Fez, avocat, seigneur dudit.
16.. Louis le Fez, son fils, seigneur dudit.
1698. Claude Vinchon, seigneur dudit.
1759. Claude Vinchon, son fils, seigneur dudit.
1766. Quentin Fouquier, notaire à St-Quentin, seigneur dudit par acquisition; femme, Marie-Barbe-Henriette Colliette.

LANDIFAY, LANDERFAI et LANDIRFAIT en 1145; LANDIERFAIT en 1160; *Landrofagetus*, *Landiefagetus* et *Landerfagetus* en 1145. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 35 k. au nord de Laon et 19 à l'ouest de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: 1760, 345 h. (76 feux); 1800, 699 h.; 1818, 839 h.; 1836, 976 h.; 1856, 1,004 h.; 1861, 1,054 h. — Dép. Bertaignemont (F.)

Le 13 avril 1644, un parti espagnol composé de 500 chevaux, s'empara de ce village, y tua beaucoup de monde et le pilla ainsi que les environs. La perte fut estimée à 30,000 liv.

Seigneurs de Landifay.

1145. Robert de Landierfait.
1154. Herbert, son frère, seigneur dudit.
1160. Adam de Landierfait. Gautier, son frère.
1200. Guy de Landierfait.
1217. Réné de Landierfait.
1222. Raoul de Landierfait, chevalier.
1225. Guy de Landierfait.
1270. Gobert de Landierfait.
1362. Jean de Fismes, seigneur dudit.
1364. Thierry, sire de Huffalise, chev., avoué de La Flamangrie et seigneur en partie de Landierfait; femme, Agnès de Berlaimont.
1415. Jean de Maillard, seigneur de Longchamp et Landifay.
1450. Robert de Assonleville, écuyer, seigneur dudit et de St-Crépin.
1495. Jean le Roy, seign. dud. par sa femme.
1548-55. Georges de Monceau, seigneur dudit.
1583. Jacques de Braillon, écuyer, seigneur dudit; femme, Louise de Monceau.
1595. Pierre Denis, seigneur dudit, écuyer; femme, Barbe Aubert.
1593. Roland de Braillon, leur fils, écuyer, seigneur dudit et Brisset.
16.. Pierre Denis, leur fils, s. dudit; f[e], Françoise Pourrier. Leur fille Marie porta cette terre à
1642. Josse ou Jessé de May, s. de Ste-Croix. La terre de Landifay fut saisie sur lui en 1661.
1690-1714. Charles de Brodard, chevalier, seigneur dudit; femme Louise de La Fons.
1760. N. de Fariaux, seigneur de Landifay.

LANDON *(Joseph)*, auteur dramatique et littéraire, né à Soissons, vivait au siècle dernier. — On a de lui:

Le faux Indifférent et *le Tribunal de l'Amour*, comédies toutes deux en un acte et en vers, 1752. — *Lettres d'une Société ou remarques sur quelques ouvrages nouveaux*, 1761. — *Le Rhinocéros*, poème.

LANDOUZY ou LANDOUSIES-LA-COUR. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 45 k. au N.-O. de Laon et 6 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population: en 1760, 100 feux; 1800, 418 h.; 1818, 434 h.; 1836, 525 h.; 1856, 494 h.; 1861, 514 h. — Dépendances: l'Arbre-Joly, la Fosse-aux-Larrons, Rue-Neuve, Verte-Vallée, Rue-des-Bois, Rue-Férez (H.); Belle-Perche, la Converserie, Hutteaux (fermes); Rue-Robin (isol.)

Au commencement du 12e siècle, le village de Landouzy appartenait à l'abbaye de Fesmy. Les religieux de cette maison ayant refusé, croit-on, aux habitans de les mettre en commune, ils prirent le parti extrême d'abandonner ce village et d'aller s'établir ailleurs, ce qu'ils firent après avoir vendu leurs biens à l'abbaye de Foigny. Celle-ci y fit alors construire une ferme autour de laquelle s'établirent insensiblement de nouvelles habitations, qui donnèrent naissance à un nouveau village, de sorte que l'église put reprendre son titre de paroisse en 1592. — Il y a à Landouzy-la-Cour un pélerinage à St Jean-Baptiste qui s'y fait le 24 juin. On y voit une fontaine dans laquelle on plonge les enfans malades. Les protestans y avaient jadis un prêche qui fut supprimé en 1664. — Dès le commencement du 16e siècle, l'abbaye de Foigny avait construit deux moulins à papier à Landouzy-la-Cour. En 1556, elle donna le grand moulin à bail de 99 ans, moyennant une redevance annuelle de 40 l., un chapon, 2 poules, 2 livres de cire à la trésorerie, 4 sous au couvent, et 4 rames de papier.

Les seigneurs de Vervins paraissent l'avoir été aussi de Landouzy-la-Cour, aux 15e et 16e siècles.

LANDOUZY-LA-VILLE, LANDOZIES en 1140; *Landoccium villa in Silvâ Theorasiâ* en 1134: *Laudolzeii* vers 114; *Landouziæ villa* en 1205. — Gros village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 50 k. au N.-E. de Laon et 10 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: en 1760, 898 h. (270 feux); 1800, 1,380 h.; 1818, 1,395 h.; 1830, 1,651 h.; 1856, 1,696 h.; 1861, 1769 h. — Dépendances: Rue-Heureuse, l'Epinette, le Haut et le Bas Chêne-Bourdon, le Régiment, la Cense des Nobles, l'Ange-Gardien, la Rue des Bœufs (ham.); Huguenoterie, Montgarni, Bellevue, le Tilleul (Is.)

Au commencement du 12e siècle, l'emplacement de Landouzy-la-Ville appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon qui le donna à celle de Foigny en 1140, pour un cens annuel et perpétuel de 5 sous. Huit ans après, les moines de Foigny obtinrent d'un sieur Gérard Morel le moulin, le four et la seigneurie de ce lieu en échange de 24 muids de terre situés près de Vervins. Les moines songèrent alors à y fonder un village, et Robert de Coucy, abbé de cette maison, s'associa à cet effet en 1168 avec Raoul de Coucy, son frère, seigneur de Vervins. Les conditions du traité passé à cette occasion furent: que les seigneurie, justice, terroir, ban, forfaiture, assises, cens, rentes et tous profits, seraient communs et partagés par moitié, sauf la dîme restant à Foigny; que les moulins et viviers seraient construits à frais communs sur un emplacement fourni par Foigny qui aurait seule la pêche de la rivière; que la grange serait aussi bâtie à frais communs; que l'abbaye et le seigneur de Vervins auraient chacun leur château; que dans le cas de destruction du village, le terroir tout entier retournerait à Foigny, etc. (Voyez la charte ci-dessous). Peu d'années après, les fondateurs voulant attirer des habitans dans ce village,

lui octroyèrent la charte de Vervins (V. ce mot). — Les habitans de Landouzy eurent beaucoup à souffrir dans les guerres des 16e et 17e siècles. La reine de Hongrie brûla une partie de ce village en 1552. En 1591, le château de la Converserie à Landouzy étant occupé par une troupe de volontaires sous la conduite d'un nommé Antoine Bongard, les ligueurs d'Aubenton vinrent l'attaquer; l'église et une partie du village furent brûlées de nouveau. Enfin les Espagnols incendièrent à leur tour Landouzy en 1653 et 1657. — Ce village a successivement possédé une maladrerie, un Hôtel-Dieu, un béguinage et un couvent de Cordeliers.

Seigneurs de Landouzy-la-Ville.

Cette seigneurie appartint d'abord aux sires de Coucy comme avoués; elle passa ensuite aux Coucy, seigneur de Vervins. Après l'extinction de cette famille, l'abbaye de Foigny paraît avoir repris ou racheté cette seigneurie; mais elle l'aliéna ensuite plusieurs fois.

1568. François Cloppin, seigneur dudit, pour une somme de 100 livres et une rente de 40 livres, 2 chapons et 2 livres de cire.

15.. Ambroise Bongard, par acquisition, moyennant 1,200 livres et la rente ci-dessus. Sa fille Reine la porta à

16.. Antoine de La Fons, seigneur de La Plessnoy. Les moines le firent condamner au désistement en 1622, moyennant remboursement. Ils aliénèrent de nouveau Landouzy à

1627. Jean de Mairesse. Les moines le reprirent encore en 1652, pour l'aliéner de nouveau.

1670. Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, seigneur par indivis de Landouzy-la-Ville.

Fondation du village de Landouzy-la-Ville, en 1168.

Quoniam ex debilitate humane nature oblivio rerum gestarum mater discordie atque rixarum ea que ab hominibus fiunt à memorià hominum delere solet, propterea Robertus, Dei gratià Fusniacensis ecclesie abbas, assensu conventûs nostri, notum facimus universis tàm futuris quàm presentibus quod Radulfus, dominus Marle.... Preterea notum facimus quod idem Radulfus ut ampliori gratià et cultu benevolentie (sic) propensiori foveret et deffensaret, ecclesiam nostram expostulavit à nobis et conventu et obtinuit quandam silvam in territorio de Esparsi pro villà construendà, prout distincta est certis metis et haia ita quod ipsa haia et quicquid infra continetur, scilicet : domum, advocaria, justicia, districtum, bannum, forisfactum, assisia, census, redditus, universique proventus, communia erunt ecclesie nostre et domino de Marla, et equa portione inter eos distribuentur, excepta decimà tàm magnà quam minutà, et libertate atrii, que propria remanent Fusniacensi ecclesie, in quo tamen atrio nemo poteat habere mansuram censualem. Residuum vero territorii de Esparsi quod est extra haiam et districtiones metarum predicte ville, proprium est Fusniacensis ecclesie. In quo territorio si justicia secularis necessaria fuerit et ecclesiastica justicia ad plenum prodesse non potuerit nullius exigetur justicia nisi a domino de Marla, si tunc illa sufficiens fuerit. Quod si ecclesie placuerit constituere advocatum in eodem territorio, non alium constituet nisi dominum de Marla et heredem ejus. Quod si molendina et vivaria edificanda fuerint infra haiam predicte ville, communi sumptu edificabuntur, et que inde provenient equaliter inter eos dividentur. Quod si alter eorum noluerit vel non potuerit ad istas impensas ponere, alter qui impensas posuerit, molendinum et stagnum tam diu tenebit quoadusque capitaliter expensas suas rehabuerit, et tunc in communitate redibitur. Quod si infra predictam haiam aptitudo molendinorum inventa non fuerit, abbas Fusniacensis sedem molendino congruam super Aubentum providebit, quod communi sumptu eorum edificabitur, et proventus communes erunt. Piscaria ecclesie Fusniacensi propria remanebit. Major utriusque assensu in illa villa constituetur, in quo si domini dissenserint, juratorum et probatorum consilio ad majorem constituendum consentient, qui utrique fidelitatem faciet in commune. Et domino Marle si placuerit habere haiam ad tuitionem ville ex parte territorii de Landozies (Landouzy-la-Cour) dabitur ei ab ecclesia Fusniacensi de ipso terri-

torio de Landozies haia communis et lata quantum arcus bis sagittam unam jacere poterit. Grangia etiam communis fiet et communi expensâ, in quâ communes habebuntur servientes. Si etiam aliquis de dominio domini Marle de territorio de Landozies et Flehegnies, aliquid occupaverit aut aliquomodo ecclesiam super hoc inquietaverit, dominus Marle pro posse suo, illud acquitabit. Statutum est etiam et concessum quod dominus de Marla predicte ville partem suam vel aliquid de parte suâ vendere aut invadiare, vel in elemosinam dare alicui non poterit, nisi Fusniaci ecclesie, aut aliquo modo à se alienare si Fusniacensis ecclesia ei facere noluerit, quantum alia ecclesia vel persona. Nec ecclesia Fusniacensis partem suam predicte ville, vel aliquid de parte suâ vendere vel invadiare poterit, nisi domino de Marlâ, nec aliquo modo à se alienare si dominus de Marlâ ei facere noluerit quantum alia ecclesia vel persona. Domum suam propriam dominus Marle in ea villa faciet, et abbas similiter suam propriam si voluerit. Concessit etiam ecclesia Fusniacensis se super his rectam garandiam laturam domino de Marlâ adversus eos qui ad justiciam venire voluerint. Si vero episcopus factum hoc in aliquo calumniari voluerit, abbas garandiam feret in omnibus, excepto feodi debito. Si autem ecclesia Fusniacensis ibidem quippiam quocumque modo acquisierit, commune erit. Idem et Radulfus faciet ecclesie. Excipitur tantum elemosina, si tamen de mobilibus ipsa fiat ecclesie. Notificamus insuper quod territorium de Landozies extra haiam in ipso ab ecclesia datum, ecclesie liberum et quietum et quietum remanebit. Quod si, eventu aliquo, villa destructa fuerit, terra in manu Fusniacensis ecclesie erit, cujus antea fuerit. Et si ecclesia Fusniacensis ibidem agriculturam exercere voluerit, dominus de Marlâ in laboribus ejus nihil accipiet. Et si dominus de Marlâ propriis carrucis ibidem laborare voluerit licebit, ita tamen quod decima tota et medietatem terragii ecclesie Fusniacensi erit, et alteram medietatem terragii domino de Marlâ. Quod si alii communi assensu terram illam excoluerint, decima erit propria ecclesie et terragium inter eos equaliter dividetur. Si autem ecclesia et dominus de Marla ibidem villam reedificare voluerint, alter alteri reedificationem contradicere non poterit, et villa reedificata in priori assisia et in primis conventionibus communis erit. Ne autem... etc. Actum Fusniaci anno incarnati verbi MCLXVIII.°

LANDRICOURT, *Landrici curtis* en 1121. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée de l'Ailette, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 109 h. (24 feux); 1800, 217 h.; 1818, 275 h.; 1836, 300 h.; 1856, 294 h.; 1861, 293 h. — Dépend: Courson, Courval (F.).

Il est question de Landricourt dès le milieu du 11e siècle: Albéric, seigneur de Coucy, en donna l'autel à l'évêque de Laon en 1059. Cependant il ne fut longtemps qu'une simple succursale de Quincy; c'est seulement en 1527 qu'on l'érigea en paroisse. — Les habitans de Landricourt furent affranchis de la servitude en 1368, par Enguerrand VII, sire de Coucy, avec ceux de ses autres domaines, sous la condition de lui payer une rente annuelle de 13 liv. 10 sous (Voyez Coucy-la-Ville).

Seigneurs de Landricourt, relevant de Coucy.

1121. Payen de Landricourt, fme, Hildeburge.

1160. Hugues de Landricourt.

1168. Dreux de Landricourt.

1182. Gérard de Landricourt.

1240. Hugues de Landricourt. Il partit avec St-Louis en 1248, et périt en Egypte.

1555. Jean de Courtignon, seig. de Landricourt.

1561. Phillppe de Courtignon, seign. de Moyembrie et Landricourt (Voyez Moyembrie).

1693. Mathieu-Alexis du Bois, vicomte de Courval, chevalier, trésorier de l'extraordinaire des guerres, seigneur dudit et de Coucy-la-Ville, Fresne, Moyembrie, Craone, Bassoles, Aulers,

Jumencourt, etc. Femme, Claude de Carqueville Enfans: Pierre-Alexis, Claude-Thomas, comte de Villers, chevalier de St-Louis, capitaine dans royal Piémont, cavalerie.

1706. Pierre-Alexis du Bois, vicomte de Courval et Anizy, seigneur desdits (Voyez Pinon).

1714. René-François, comte de Messey, mestre de camp de cavalerie, seigneur de Landricourt et Moyembrie par acquisition.

La terre de Landricourt rentra ensuite dans la maison du Bois de Courval (V. Pinon) et devint l'apanage d'un puîné de cette famille.

1766. Alexis du Bois de Courval, deuxième fils de Pierre-Alexis, fut vicomte d'Anizy, s. de Landricourt, Jumencourt, Moyembrie, Cresne, Coucy-la-Ville, Bassoles, Aulers et Fresne, conseiller au parlement de Paris. Femme, N. de Couédic de Kerdrain. Sans enfans.

Ce domaine passa ensuite dans la maison d'Hédouville. Louis d'Hédouville, seigneur de Landricourt, établit dans son château, peu d'années avant la révolution, une école de chevalerie dans laquelle les gentilshommes qui pouvaient prouver quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que maternel, étaient seuls admis.

Il y avait autrefois à Landricourt le fief *Titel*.

1680. François de la Marre, seigneur de Titel.

1697. Marie Duchesne, veuve de Louis de Fay, s. de Faucoucourt, dame de Titel par acquis^on.

1698. Louis-François de Fay, son fils, s. dud.

LANISCOURT, LANISICORT en 1175; LANISCORT en 1206; *Laniscurtis* en 1166; *Lanisicurtis* en 1206. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une colline élevée, à 7 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Madeleine. — Population: 1760, 169 h. (37 feux); 1800, 170 h.; 1818, 205 h.; 1836, 215 h.; 1856, 246 h.; 1861, 233 h. — Dépendance: Bois-Roger (isolée).

Les habitans de Laniscourt furent affranchis en 1288, avec ceux de Molinchart, par Robert de Thorotte, évêque de Laon, et Jean, abbé de St-Vincent de cette ville. — On remarque sur la montagne de Laniscourt une butte ou tombelle qui a été fouillée sans succès au siècle dernier. — Ce village est la patrie de Jean de Laniscourt, abbé de Vauclerc en 1277.

Seigneurs de Laniscourt.

1236. Gobin le Cat ou le Chat, vicomte de Mons-en-Laonnois et Laniscourt.

En 1329. Hugues de Châtillon, s. de Rozoy et vidame du Laonnois, reconnut tenir en fief du comte de Blois le four banal de Mons-en-Laonnois, la justice de la ville de Laniscourt et du Bois Roger et un *pan* de cens et de vinage, et environ 5 hommes de corps appartenant à ladite ville; deux *boches* pouvant valoir 12 livres parisis par an; plus un fief séant à Laniscourt tenu par Gérard Féron et pouvant valoir 12 livres parisis par an. — Plus tard, la seigneurie de Laniscourt passa aux seigneurs de Pinon, puis à ceux de Clacy, qui la possédaient encore au moment de la révolution (Voyez Pinon et Clacy).

Au 12e siècle, il y avait à Laniscourt un alleu nommé *le Courtil de Fulbert*, qui fut donné en 1166, par Alexandre, chanoine de Laon, aux moines de St-Martin de cette ville.

LANNOY ou LANNOIT, *Alnetum* en 1189. — Moulin et courtil autrefois situés entre Bièvre et Evercaigne, aujourd'hui détruits. Ils appartenaient à l'abbaye de St-Martin de Laon. La communauté des habitans de Bièvre les loua en 1255 à cette maison religieuse, pour une redevance annuelle de sept muids de blé à la mesure de Bruyères.

LANNOY, LANNOIS en 1257. — Maison isolée dépendante de Romery.

LAON, autrefois LOON ou LAON-LE-CLOUÉ, *Laudunum*, *Laodunum* ou *Lugdunum cloatum* ou *clavatum*, anciennement BIBRAX, dans des titres des 7e, 10e, 11e et 12e siècles. — Ville antique, bâtie sur une colline élevée et isolée dans une vaste plaine, et d'où la vue s'étend sur d'immenses et pittoresques horizons, à 130 k. environ au N.-E. de Paris, autrefois chef-lieu du bailliage de Vermandois, d'un évêché et d'une élection, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aisne, de canton et d'arrond., diocèse de Soissons et Laon. — Patronne, la Vierge et St Martin. Avant la révolution, 12 paroisses; plus 6 autres dans les faubourgs. — Surface territoriale: 4,381 hectares. — Population: 1760, 2,000 feux (9,000 h.); 1790, 7,000 h.; 1800, 6,691 h.; 1836, 8,230 h.; 1846, 9,801 h.; 1856, 10,412 h.; 1861, 10,090 h. — Dépendances: Vaux, Ardon, La Neuville, St-Marcel, Semilly, Lœuilly (faubourgs); Allemagne, Avin, Courdeau, Cohayon, Prérobert, le Sauvoir (fermes); la Maison-Neuve, la Mal Bâtie, la Tuilerie (isolées); Montreuil (dépôt de mendicité); Polton (moulin).

Des écrivains modernes ont contesté à tort et sans preuves sérieuses, la tradition respectable par sa haute antiquité et l'autorité des textes les plus authentiques, qui nous apprennent que la ville de Laon a été bâtie sur l'emplacement de l'oppide gaulois nommé Bibrax par César, lequel est devenu célèbre par le siège qu'il soutint contre l'armée confédérée des Belges, un demi-siècle environ avant l'ère chrétienne. Cet oppide occupait seulement la partie méridionale de la montagne, étant séparé du reste du plateau par un mur et des fossés transversaux. Sa position était formidable, se trouvant garanti par l'escarpement de la montagne, par la hauteur et la solidité des murs terrassés de son enceinte. Aussi jouissait-il dès ce temps-là d'une réputation d'inexpugnabilité qui se soutint dans les siècles postérieurs. Les Bourguignons et les Vandales au 3e siècle, les Alains et les Huns au 4e, les Normands au 9e, échouèrent aussi complètement devant ses murailles que l'avaient fait les Belges avant eux. Le christianisme ayant pénétré dans l'oppide gaulois transformé en ville par suite de l'affluence des populations voisines, l'un de ses enfans, St-Remi, archevêque de Reims, devenu tout-puissant par la conversion au christianisme de Clovis, roi des Francs, imprima une grande impulsion à la prospérité de la cité naissante, en y fixant le siége d'un nouvel évêché qui s'étendit sur le Laonnois et la Thiérache tout entiers (497). Bientôt après, d'autres établissemens religieux, comme l'abbaye de St-Vincent et celle de Notre-Dame, ajoutèrent à l'importance de l'ancien oppide, qui prit dès lors le premier rang parmi les villes les plus considérables du royaume, dont il ne devait pas tarder d'ailleurs à devenir la capitale. Le défaut d'espace ne nous permet pas de raconter ici les évènemens divers dont la ville de Laon fut le théâtre pendant les règnes agités des successeurs de Charles-Martel, notamment sous celui du faible Louis-le-Débonnaire; nous arrivons de suite aux rois de la seconde race, sous lesquels Laon devint la capitale du royaume. Les entreprises des comtes de Paris qui s'étaient à la fois emparés du pouvoir et de la majeure partie du territoire de l'ancien domaine des rois Francs, furent la cause principale de cet évènement. Après la mort de Charles-le-Gros, qui avait été déposé en l'année 888, le véritable héritier du trône, Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue, conserva à grand peine, de l'héritage paternel, les petites provinces au centre desquelles s'élevait la ville de Laon. La mort de son compétiteur Eudes, comte de Paris, ne lui en assura pas une possession plus tranquille: il lui fallut soutenir une lutte non moins vive avec ses successeurs, Robert et Hugues, après lui comtes de Paris; et bientôt la trahison s'en mêlant, Charles-le-Simple fut arrêté par Herbert, comte de Vermandois, sa femme et son fils obligés de s'enfuir en Angleterre, la ville de Laon prise et donnée en récompense au comte de Vermandois. De nouvelles révolutions furent cause du

rappel d'Angleterre, en 936, de Louis IV dit *d'Outremer*, fils de Charles-le-Simple, qui fut alors élevé sur le trône par les seigneurs français réunis. Mais, comme son père, il ne tarda pas à se voir en butte aux attaques de ceux-là même qui l'avaient appelé. Laon qui lui avait été rendu eut à subir plusieurs sièges et résista à toutes les attaques. Mais à la suite d'une entreprise malheureuse sur la Normandie, Louis-d'Outremer se vit contraint d'abandonner au comte de Paris, en échange de la liberte, la ville de Laon qu'il essaya vainement de reprendre ensuite par la force. Un accommodement la lui rendit seulement en 950; quatre ans après, un accident mis fin à ses jours. La vie de son fils Lothaire ne fut pas moins agitée que la sienne; il eut même à lutter contre les membres de sa propre famille, et il mourut en 986, empoisonné, dit-on, par sa femme. Il ne laissait qu'un fils nommé Louis V, qui le suivi dans la tombe après quatorze mois seulement d'un règne dont la courte durée lui valut le surnom de *fainéant*. En lui s'éteignit la branche aînée des successeurs de Charlemagne, et le trône revenait de droit à Charles de Lorraine, son oncle, chef de la branche cadette. Mais celui-ci avait un compétiteur aussi habile que puissant dans la personne de Hugues Capet, duc de France. Hugues Capet commença par s'emparer de Laon, se fit proclamer roi à Noyon, et s'apprêta à dissoudre par la force la coalition des seigneurs qui se formait en faveur de Charles de Lorraine, et dans ce but il alla assiéger le duc d'Aquitaine dans Poitiers. Charles de Lorraine, jusque-là inactif, saisit l'occasion, s'avança en diligence sur Laon, et aidé des nombreux partisans qu'il y avait conservés, s'empara de cette ville par surprise. A la nouvelle de cette entreprise, qui dénotait à la fois la résolution de son adversaire et la secrète affection du peuple pour lui, Hugues Capet abandonna précipitamment le siège de Poitiers et accourut en toute hâte à Laon. Mais ses efforts échouèrent devant l'énergie de la résistance et la force de la place; bien plus, au bout de sept semaines d'un blocus rigoureux, et dans le temps même qu'on croyait la garnison épuisée et sur le point de se rendre, Charles de Lorraine sortit inopinément de la ville à la tête de ses troupes, tomba comme une avalanche sur le camp ennemi, massacra tout ce qui tenta de résister, mit le reste en fuite et rentra dans Laon chargé de butin. Bientôt, Hugues Capet revint avec de nouvelles troupes; mais ses attaques n'ayant pas été plus heureuses que les précédentes, il se vit contraint à convenir d'une trêve avec Charles de Lorraine. Celui-ci profita de ce répit pour soumettre à son autorité les places voisines, s'empara de la forteresse importante de Montaigu, courut ravager le Soissonnais et le Rémois, et rentra dans Laon avec un butin considérable. Cette activité audacieuse et inattendue compromettait l'autorité naissante du comte de Paris; il résolut d'y mettre un terme par tous les moyens. Celui de la force ne lui ayant pas réussi, il prit le parti de recourir à la corruption. Il proposa à Arnoul, neveu de Charles, l'archevêché de Reims s'il voulait se détacher de son oncle. Celui-ci feignit d'accepter; mais il ne fut pas plus tôt installé dans le siège de cette ville, qu'il en ouvrit les portes aux troupes de Charles. Joué de ce côté, Hugues Capet se retourna d'un autre. Le siège épiscopal de Laon était occupé par un prélat nommé Adalbéron, lequel avait eu de grands démêlés, tant avec Lothaire et Louis V, son fils, qu'avec Charles de Lorraine lui-même. Hugues le gagna, puis rassemblant une armée, il se dirigea sur Reims avec elle, comme pour faire le siège de cette ville; mais tournant tout-à-coup du côté de Laon, il investit cette place et l'attaqua vigoureusement. La défense ne fut pas moins vive, et au bout de deux mois de siège, Hugues Capet ne se trouva pas plus avancé que le premier jour. C'est alors qu'Adalbéron ayant corrompu le gardien de la porte de ville voisine du palais épiscopal, celui-ci l'ouvrit aux troupes d'Hugues Capet dans la nuit du Jeudi-Saint, 2 avril 991. Charles de Lorraine et son épouse brusquement réveillés par le tumulte, se sauvèrent dans la grosse tour, où ils auraient pu résister longtemps et attendre des secours, s'ils avaient eu avec eux des provisions et des défenseurs. Bientôt obligés de se rendre, ils furent conduits à Orléans et enfermés dans une prison, où Charles de Lorraine mourut au bout de trois ans, laissant la libre possession du trône à Hugues Capet, qui devint ainsi le fondateur de la troisième dynastie du royaume de France.

En cessant d'être la capitale du royaume, Laon cessa également d'être le théâtre des principaux

évènemens politiques. Nous passerons donc sur ceux qui suivirent, à cause de leur peu d'importance, pour arriver de suite aux évènemens fameux qui marquèrent l'érection de sa commune. Après le long épiscopal de 47 ans, Elinand, évêque de Laon, étant mort en 1099, une foule d'ambitieux se mirent sur les rangs pour recueillir sa succession. Un puissant personnage du pays, le sire de Coucy, parvint à faire nommer l'un de ses parens ; mais ce nouveau prélat étant mort après cinq ans de charge seulement, les intrigues recommencèrent de plus belle. Un certain Gaudry, officier de la chancellerie d'Angleterre, acheta son élection et fut nommé, malgré l'opposition de quelques personnes sages qui connaissaient son insuffisance; les évènemens ne tardèrent pas à justifier leur répugnance. Bientôt en effet Gaudry s'aliéna l'opinion publique en préparant et faisant exécuter l'assassinat d'un seigneur du pays dont il croyait avoir à se plaindre. Obligé ensuite de prodiguer l'or pour faire oublier ce crime, il résolut d'entreprendre un voyage en Angleterre afin d'y ramasser de l'argent, et chargea ses archidiacres de s'en procurer pendant son absence par tous les moyens. Peu d'années auparavant, les habitans de St-Quentin et de Noyon avaient obtenu de leurs seigneurs, à prix d'argent, des chartes communales consacrant à la fois leur liberté civile et politique, et constituant une organisation municipale régulière et normale, en place de l'anarchie sous laquelle ces villes gémissaient depuis longtemps. Les habitans de Laon, vivant au milieu des mêmes désordres et privés des garanties politiques qui assurent la sécurité des citoyens, regrettaient les anciennes franchises municipales dont ils avaient précédemment joui, et se montraient disposés à les racheter au prix même des plus lourds sacrifices. Les archidiacres de Gaudry profitèrent, en 1111, de ces dispositions pour leur vendre bien cher, en son nom, une charte de commune qu'ils s'empressèrent de faire ratifier par le roi. Cette pièce importante, renouvelée en 1128, renfermait 23 articles. Elle commençait par assurer la sécurité individuelle de tous les habitans en déclarant qu'à l'avenir nul homme libre ou serf, habitant le territoire de la commune dont l'étendue était déterminée par l'article 1er, ne pourrait être arrêté, pour quelque cause que ce fût, sans le ministère du juge, ni détenu, en cas d'absence de celui-ci, que jusqu'à son retour. Elle consacrait ensuite la liberté pleine et entière des habitans en abolissant la mortemain et le fors-mariage, et leur indépendance vis-à-vis de leurs anciens seigneurs laïcs ou ecclésiastiques en déclarant que les censitaires et les tailliables ne seraient, à l'avenir, tenus de leur payer qu'un sens annuel et une taille de quatre deniers. Elle reconnaissait et réglait l'ordre des successions dans les familles : la dot de la femme retournait à ses parens si elle mourait sans enfans ; le mari mourait-il le premier, elle devait encore reprendre sa dot, et les biens du défunt passaient à ses enfans; le dernier vivant héritait des biens de l'autre. S'ils n'avaient pas d'enfans, ces biens allaient à leurs parens et à défaut de ceux-ci, les deux tiers devaient en être donnés aux églises, et l'autre tiers consacré à l'érection des murs de la ville. Cette charte s'occupait longuement des formes et de l'action de la justice, article non moins capital que les précédens, en établissant la marche à suivre dans la répression des délits et en déterminant les peines à leur appliquer. Celui qui se rendait coupable d'une injure envers quelqu'autre membre de la commune, était tenu de comparaître dans les quatre jours devant le mayeur et les échevins et de se soumettre à leur jugement. S'il ne le faisait pas, il devait être chassé du territoire de la commune, jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction, et cette satisfaction pouvait être poursuivie par tous les moyens. Si le banni se retirait dans un lieu dépendant de la commune, il pouvait être emprisonné , à moins qu'il ne prouvât son ignorance à cet égard. L'homme qui, dans une querelle, se rendait coupable d'injures ou de voies de fait, devait en donner satisfaction par devant le mayeur et les jurés, et l'offensé se contenter de la satisfaction ordonnée par eux. S'il y avait blessure, la guérison en retombait à la charge du coupable. Il était défendu d'attendre et d'attaquer son ennemi; si celui qui le faisait le mutilait d'un membre, il devait se soumettre au jugement de Dieu (au duel judiciaire). Si le fait avait lieu en dehors du territoire de la commune, le coupable devait payer vie pour vie, membre pour membre, ou racheter sa vie ou ses membres par une amende proportionnée. En matière capitale, le plaignant devait d'abord demander justice au seigneur du lieu où le crime avait

été commis, et en cas de refus, aux jurés qui, prenant fait et cause pour lui, la requéraient en son nom; s'ils n'en obtenaient rien, ils pouvaient recourir à la force. C'était un véritable droit de guerre. Le misérable surpris par un *citoyen* à dire des injures à des gens honorables, pouvait être puni par lui de trois soufflets; mais s'il était établi que celui-ci l'avait frappé par haine, il devait se justifier par le serment. Le prêtre qui se rendait coupable de quelque délit, devait être livré à la juridiction ecclésiastique. Si le coupable était un chevalier, il devait d'abord être sommé de donner satisfaction, et en cas de refus, ses hommes et ses biens pouvaient être saisis. Le voleur devait être mené devant le seigneur sur la terre duquel il avait été arrêté, et en cas de deni de justice, il était jugé par les jurés. Enfin l'article 19 déclarait que nul ne pouvait être contraint à aller plaider au dehors, c'est-à-dire, soustrait à ses juges naturels. Il décidait en outre que dans le cas où le roi aurait une affaire avec un bourgeois, elle serait portée devant les jurés; que si la cause intéressait la commune entière, elle serait jugée par l'évêque. Elle déterminait en outre, les obligations à remplir par ceux qui voudraient faire partie de la commune: ils devaient avant tout y construire une maison, y acheter des vignes ou y apporter des meubles, pour répondre au besoin de leur conduite. Nul sensitaire étranger n'y pouvait être reçu sans le consentement de son seigneur. Enfin elle réglait quelques détails secondaires et réservait les droits des tiers. (Voyez-en le texte ci-après).

Telle est en substance cette fameuse charte communale qui servit de modèle à un si grand nombre de villes, bourgs ou villages des contrées voisines, et même à des villes importantes éloignées (1). On peut remarquer qu'il n'y est nullement question de l'administration municipale; mais celle-ci découlait naturellement de ces franchises. Elle se composait à Laon d'un mayeur et de plusieurs jurés chargés spécialement des affaires civiles et de la connaissance de certaines petites causes, et de 21 échevins constituant un tribunal qui exerçait la haute, moyenne et basse justices sur tous le habitans, et recevait même les appels des juridictions municipales voisines et de plusieurs tribubunaux laïcs ou ecclésiastiques. (V. sur ce fait important notre *Histoire de Laon*, t. 1er, page 367). Les premiers étaient élus par l'universalité des citoyens et leurs fonctions duraient un an; celles des seconds étaient à vie et ils se complétaient entre eux.

A son retour d'Angleterre, l'évêque Gaudry se montra très-irrité des concessions de ses archidiacres et prépara les moyens de les retirer; de leur côté, les bourgeois organisèrent une résistance à ces projets. Mais, grâce à un don de 700 livres (environ 70,000 fr. d'aujourd'hui) offert par l'évêque au roi, ce prince cassa la commune, et Gaudry se prépara à lever sur les habitans la somme destinée à payer cette suppression. Cette prétention détermina l'explosion du complot. Le cinquième jour après Pâques, une foule furieuse armée de toutes sortes d'armes, assaillit tout-à-coup le palais épiscopal au cri de *Commune! Commune!* égorgea les uns après les autres ceux qui en défendaient l'entrée, et se répandit dans l'intérieur en proférant des cris de mort contre l'évêque. Celui-ci n'eut que le temps de s'enfuir dans une cave et de se cacher dans un tonneau vide. Mais bientôt découvert par les assaillans, il en fut tiré par les cheveux, traîné dans la rue, et malgré ses supplications, massacré sans pitié. Le carnage ne s'arrêta pas là: ceux des partisans du malheureux prélat qui ne purent s'échapper par la fuite, furent également mis à mort et leurs habitations livrées aux flammes, d'où l'incendie en se propageant, réduisit une partie de la ville en cendres. Cependant, la première effervescence des esprits étant passée, les Laonnois furent effrayés des excès auxquels ils s'étaient abandonnés, et, craignant la colère du roi, les plus compromis quittèrent la ville pour se réfugier sur les terres de Thomas de Marle, seigneur voisin que ses brigandages et sa turbulence avaient rendu fameux. Alors, les habitans des villes voisines et des villages environnans apprenant la fuite des Laonnois, pénétrèrent de toute part dans la ville abandonnée et la mirent au pillage Puis arriva la réaction: les victimes devinrent bourreaux à leur tour, et firent périr dans les supplices plusieurs bourgeois qui, se sentant moins coupables que les autres, avaient cru pouvoir rester dans la ville. Enfin, le roi lui-même accourut à la tête d'un corps

1) A Beauvais en 11. .; à Compiègne en 1153; à Reims en 1158; à Lorris en Gâtinais en 1186; à Montdidier en 1195.

de troupes, mit le siége devant le château de Crécy où s'étaient retranchés les Laonnois fugitifs, et, s'en étant emparé de vive force, les fit tous pendre sans miséricorde. Toutefois, quelques années après, la paix paraissant complètement rétablie, les Laonnois obtinrent du roi le rétablissement de leur commune sur son ancien pied (1128). Malheureusement, de nouvelles querelles ne tardèrent point à s'élever entre le clergé et les magistrats municipaux ; bientôt même elles prirent un ton d'aigreur et elles finirent par s'envenimer à ce point qu'il y eut de nouvelles scènes de désordre, et même des meurtres dont plusieurs ecclésiastiques furent les victimes, de telle sorte que, pour mettre fin à cet état d'anarchie et sur les instances du clergé appuyées de grosses sommes d'argent, le roi finit, en 1331, par casser et abolir définitivement la commune de Laon.

Quelques années après, les Anglais entrèrent en France et tentèrent par trois fois, mais sans succès, de s'emparer de Laon. Ils détruisirent seulement l'abbaye de St-Vincent, et le quartier voisin qui n'était pas défendu par des murailles. En 1418, la ville leur fut livrée par les Bourguignons ; mais onze ans après, les habitans, saisissant l'occasion du sacre du roi Charles VII, chassèrent les Anglais de leur ville et la remirent entre les mains de ce prince.

Le 16e siècle fut pour la ville de Laon, une époque de longues et désastreuses calamités. Aux maux qu'entraînent après elles la guerre civile et la guerre étrangère, se joignirent la disette et des maladies contagieuses qui ne laissèrent aucun repos à la populaiton. En même temps, les esprits furent profondément agités par les doctrines de Calvin, qui se répandirent de toute part dans le pays. Le clergé, menacé dans son existence, employa tous les moyens pour les combattre. C'est alors qu'on vit paraître ces nombreux démoniaques parmi lesquels la fameuse possédée de Vervins, Nicole Aubry, prit le premier rang. Nous regrettons de ne pouvoir raconter son histoire curieuse, trop longue pour trouver place ici. Puis vinrent les troubles de la Ligue, dont Laon fut un des principaux boulevards ; mais attaquée par Henri IV en 1594, cette ville dut se rendre après trois mois d'une résistance opiniâtre.

A partir de cette époque, la ville de Laon a cessé de prendre une part active aux affaires de l'État ; la tranquillité n'y fut plus troublée que de loin en loin et accidentellement par les évènemens politiques. Les troubles de la fronde et les querelles du Jansénisme n'y agitèrent les esprits que pendant un moment. Les seuls évènemens de la révolution y entretinrent, durant quelques années, une exaltation qui, heureusement, ne dégénéra jamais en excès regrettables. Le défaut de place ne nous permet pas de raconter ces derniers évènemens, dont on peut lire les détails dans notre *Histoire de Laon* ; nous rappellerons seulement que l'évêché de cette ville fut alors supprimé et réuni à celui de Soissons ; le bailliage royal et les communautés religieuses également supprimés, le nombre des paroisses réduit à deux, et la ville de Laon proclamée chef-lieu du département de l'Aisne.

L'époque impériale ne fut signalée à Laon par aucun évènement important ; mais, après les désastres de 1813, cette ville fut successivement occupée par les Russes et par les Prussiens. Bientôt la défaite de ceux-ci à Craonne, les força à se concentrer, au nombre de plus de 100,000 hommes, sur le plateau de Laon, d'où l'Empereur, à la tête de 30,000 français seulement, tenta vainement de les chasser les 9 et 10 mars 1814. Il dut céder au nombre et s'éloigner. L'année suivante, après la défaite de Waterloo, Laon eut à soutenir un blocus de six semaines qui se termina encore par l'occupation de la ville par les Prussiens.

Indépendamment de son évêché, la ville de Laon possédait, au moment de la révolution, plusieurs autres grands établissemens religieux, savoir : cinq chapitres d'hommes, autant d'abbayes, dont deux de femmes, une prévôté, trois couvens de Cordeliers, Minimes et Capucins, une commanderie de l'ordre de Malte, une maison de retraite pour les curés infirmes et un séminaire. La fondation du chapitre de la cathédrale, composé de 79 prébendés et de 5 dignitaires, remontait aux premiers temps du christianisme. Ce corps puissant, organisé en véritable république théocratique, jouissait de prérogatives importantes et possédait des richesses considérables. Il avait des officiers pour exercer la justice en son nom sur ses domaines, pour maintenir la police dans l'enceinte du cloître où habitaient la plupart des chanoines, et dans l'intérieur de la cathédrale. Au

moment de la révolution, le chapitre de la cathédrale possédait vingt-cinq villages voisins, et ses revenus s'élevaient à près de 200,000 liv. — Le chapitre de St-Jean-au-Bourg avait été fondé en 1065; on y comptait, en dernier lieu, dix-neuf chanoines et deux dignitaires. Ses revenus étaient de 32,800 liv. — Le chapitre de St-Corneil avait été fondé en 1175 par Gautier de Mortagne, évêque de Laon. Au moment de la révolution on y comptait 16 chanoines dont les revenus ne dépassaient pas 2,500 liv. ; trois d'entre eux avaient seulement demi part. — Le chapitre de Ste-Geneviève, fondé en 1189, se composait de neuf chanoines sous la conduite d'un doyen. Ses revenus s'élevaient à 3,000 liv. — Enfin, le chapitre de St-Julien avait été établi en 1178, pour douze chanoines et un doyen En dernier lieu, il avait 3,400 liv. de revenus.

L'abbaye de St-Vincent (Bénédictins) passait pour avoir été fondée vers l'an 590, par la reine Brunehaud, Elle portait le titre de *second siége de l'évêché*, ce qui donnait à son abbé le droit d'officier pontificalement, en l'absence de l'évêque, dans l'église cathédrale aux jours de grandes fêtes, et d'occuper auprès de lui la seconde place d'honneur dans les synodes. Les lettres furent de tout temps en honneur dans cette maison religieuse. Dès la fin du 11e siècle, on y voyait une école publique, et, en 1359, sa bibliothèque ne comptait pas moins, assure-t-on, de 22,000 manuscrits, qui furent pillés par les Anglais. Quarante ans après, on y voyait encore 11,000 manuscrits qui furent encore dispersés durant les guerres civiles. Au moment de la révolution, les domaines de St-Vincent comprenaient huit villages et ses revenus s'élevaient à 43,000 liv.; il n'y avait plus que neuf religieux. L'abbé de St-Vincent avait un chambellan dont les fonctions consistaient à l'accompagner à l'église et à assister à sa cour une verge à la main. Il marchait à la tête de la procession le jour de la fête de St-Vincent, gardait l'huis du chœur et veillait sur la vaisselle de la maison durant le repas des moines. Ses émolumens consistaient en une *miche* de pain et un lod de vin chaque jour, plus une miche de pain et un setier de vin le jour de la fête de St-Vincent, et le jour de carême-prenant *une charbonnée de lard d'un pied et demi de long prise de lespés du bacon sans fendre à tout la couenne*. Cette charge constituait un fiel dont les seigneurs de Renansart étaient en possession au 15e siècle. — L'abbaye de St-Jean était originairement une maison de filles qui fut fondée au 7e siècle par Ste-Salaberge et portait le nom de *N.-D. la Profonde*. On y vit, dit-on, jusqu'à 300 religieuses, parmi lesquelles il y en eut beaucoup de qualité. La ferveur de ces filles s'étant insensiblement relachée, elles furent supprimées en 1128 et remplacées par des moines Bénédictins. Ces derniers, au moment de la révolution, étaient au nombre de neuf et jouissaient de 28,000 liv. de rentes ; la manse abbatiale, de 24,000 liv., avait été réunie à l'école militaire en 1760. L'abbé de St-Jean avait un maréchal dont les fonctions ne sont pas bien connues. Il jouissait d'une prébende, était nourri par la maison, ainsi que son cheval, dont le cuir lui appartenait après sa mort, et pour lequel on lui fournissait chaque année un fer et un clou ; l'abbé devait en outre le remplacer s'il venait à mourir à son service. — L'abbaye de St-Martin fut fondée en 1124, en remplacement d'un petit collége de chanoines, et donnée aux disciples de St-Norbert qui venait de fonder à Prémontré l'ordre de ce nom. Très-pauvre dans le commencement, elle ne tarda pas à acquérir de grandes richesses, de sorte qu'au moment de la révolution, les revenus de la manse conventuelle s'élevaient à 38,000 liv. La manse abbatiale avait été réunie à l'évêché en 1734. On y comptait quinze religieux. — L'abbaye du Sauvoir fut fondée en 1220, pour quelques filles qui n'avaient pu entrer dans celle de Montreuil et qui adoptèrent la règle de St-Benoit. Cette maison religieuse a eu pour abbesses plusieurs filles de qualite, parmi lesquelles on remarque surtout Jeanne de Flandres, veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, qui lui donna de grands biens. A la révolution, on y comptait treize religieuses de chœur et quatre converses, dont les revenus s'élevaient à 23,000 liv. Sa dernière abbesse fut Mme Désirée de Fariaux. — L'abbaye de Montreuil avait été fondée pour des filles en 1136, dans une solitude située à une lieue de La Capelle ; les guerres du 17e siècle forcèrent les religieuses à venir se réfugier à Laon où elles s'établirent définitivement. Elles possédaient une image du Seigneur connue sous le nom de *Véronique* ou *Ste Face*, qui leur avait été envoyée de Rome en 1249, par Jacques Pantaléon, chanoine de Laon, lequel,

plus tard, devint pape sous le nom d'Urbain IV. Cette relique fort célèbre alors, est encore aujourd'hui conservée dans la cathédrale de Laon. A la révolution, les revenus de Montreuil étaient de 10,000 liv. ; on y comptait quatorze sœurs professes et dix converses.

La prévôté de Chantrud fut établie par le chapitre de Tournai dans les premières années du 12e siècle, sur l'emplacement même de la ferme de ce nom, puis transportée à Laon dans le courant du 14e siècle, à cause des guerres. Au moment de la révolution, on n'y comptait que deux ou trois religieux ; ses revenus étaient de 5,600 liv.

Les trois couvens de Cordeliers, Minimes et Capucins, avaient été fondés en 1234, 1608 et 1613. Leurs revenus réunis s'élevaient à 13,800 liv. et l'on y comptait environ vingt-cinq religieux.

Les hospitaliers de St-Jean s'étaient établis à Laon en 1154. La maison de retraite pour les curés infirmes fut fondée en 1687, et le séminaire en 1660.

La ville de Laon ne possédait pas de moins nombreux établissemens judiciaires et financiers. C'était d'abord une prévôté royale ou foraine qui existait dès les premières années du 12e siècle ; le grand bailliage de Vermandois établi à la fin de ce même siècle (V. ce mot) ; un présidial constitué en 1551 ; un siége royal d'élection s'étendant sur 340 paroisses ; un grenier à sel, une maîtrise des eaux et forêts ; une juridiction des traites foraines ; une prévôté de maréchaux et un siége de police. On y trouvait autrefois une compagnie d'archers, transformés d'abord en arbalétriers, puis en arquebusiers ; plus, une milice bourgeoise commandée par un capitaine de ville et des capitaines de quartiers.

Ses établissemens d'instruction publique étaient les suivans : un collége fondé en 1555 ; une maison de frères des écoles chrétiennes, établie en 1683 ; un couvent de filles dit *de la Congrégation* et celui des sœurs Marquette, fondés le premier en 1622 et le second en 1685, pour l'instruction des filles. Le collége et l'école des frères, supprimés durant la révolution, ont été rétablis depuis. Les filles de la Congrégation et les sœurs Marquette ont été remplacées en 1805 par les sœurs de la Providence. On trouve de plus aujourd'hui à Laon, une école normale primaire, fondée en 1831 par le Conseil général ; plusieurs pensionnats de garçons et filles ; une bibliothèque publique formée de 25,000 vol. environ ; des archives départementales riches en documens historiques, et un musée.

Ses établissemens de bienfaisance sont : un Hôtel-Dieu, fondé en 1272 ; un hôpital, établi en 1663 ; un bureau de bienfaisance, une salle d'asile, un dépôt de mendicité, etc.

Aucune ville de France n'a peut-être produit un aussi grand nombre de personnages distingués que celle de Laon, eu égard à sa population. On n'en compte pas moins de 170, dont le défaut d'espace ne nous permet de donner ici que les noms, savoir :

Cinq princes ou princesses : Berthe ou Bertrade, mère de Charlemagne ; Louis IV, dit d'Outremer ; Lothaire, son fils ; Louis V, dit le Fainéant, et Charles de France, duc de Lorraine.

Trente-deux saints ou dignitaires ecclésiastiques : St Vincent et St Remi, l'apôtre des Français, tous deux archevêques de Reims ; St Prince, frère de ce dernier ; St Gervin, légat en Occident ; St Elme ou Elelme, fondateur du monastère de St-Jean-Baptiste de Burgos ; St-Eudes, fondateur de l'abbaye de Bonne-Espérance ; Raisende, abbesse de Notre-Dame de Laon ; Hadulphe, évêque de Noyon en 955 ; Roricon et Arnoul, archev. de Reims en 948 et 990 ; Mathieu, évêque d'Albano en 1125 ; Albéric de Laon, archev. de Bourges en 1140 ; Eudes de Laon, premier abbé de Bohéries en 1141 ; Albéric de Humbert, archev. de Reims en 1207 ; Hugues, évêque de Digne, mort en 1237 ; Guy de Laon, chancelier de Paris, consacré évêque de Cambrai en 1238 ; Luc de Laon, doyen de l'église cathédrale de Paris, mort en 1260 ; Henri de Vaux-sous-Laon, abbé de Thenailles en 1273 ; Dreux de la Charité, aumônier et secrétaire de Jean, fils de St Louis ; Guy de Laon, trésorier de la Ste-Chapelle, fondateur du collége de Laon à Paris, en 1313 ; Bernard, abbé de Clairvaux en 1346 ; Adam de Laon, abbé de St-Acheul d'Amiens ; Jean de La Selve, abbé de St-Vincent de Laon en 1398 ; Elvide de Laon, abbesse de Ste-Croix d'Apt en 1386 ; Gobert de Laon, abbé de Valsery en 1414 ; Jean Aguet, abbé de Prémontré en 1449 ; Jean-Benoît Gérard, dit Poullailler, abbé de St-Martin de Laon en 1462 ; Jean Dagneau, abbé de St-Jean-des-Vignes au



Chaire de la Cathédrale de Laon.

17e siècle; Lambert Berton, supérieur de la communauté de St-Nicolas en 1647; Adrien Dagneau, doyen de la cathédrale de Laon en 1712; J.-P. Chartré de Mousso, supérieur général de la congrégation de St-Maur en 1778; enfin, J.-Fr. Athey, abbé de Moncet, puis de St-Martin de Laon, mort en 1787.

Les hommes d'État et hauts fonctionnaires nés à Laon, sont au nombre de quatorze, savoir: Haganon, ministre de Charles-le-Simple, mort en 942; Rodolphe ou Raoul Peel de Laon, ministre de l'empereur de Constantinople à la fin du 11e siècle; Soibert de Laon, grand bailli de Vermandois en 1218; Pierre de Laon, chambellan de St-Louis qu'il accompagna dans sa croisade de 1269; un autre Pierre de Laon, aumônier du roi et chancelier de France en 1308; Pélerin de Laon, chambellan du comte de Valois, et Thibaut de Laon, chevaucheur de la reine à la même époque; Gilles de Laon, grand pannetier de France, en 1308; Claude Leclerc, conseiller d'État en 1653; Jean Desmarets, aussi conseiller d'État, qui épousa la sœur du grand Colbert et en eut Nicolas Desmarets, contrôleur général des Finances sous Louis XIV; Marie-J.-Fr.-Philbert Le Carlier, membre de la Convention, ministre de la police, puis membre du conseil des Anciens, mort en 1799; Amand-Constant Tellier, membre de la Convention, mort en 1795; Alexandre-André de Flavigny, préfet de la Haute-Saône puis de la Haute-Vienne, mort en 1816; N. Derbigny, gouverneur de la Louisiane, mort d'accident en 1829; Charlier, membre de la Convention, puis du conseil des Anciens, mort en 1797.

On compte quinze magistrats, jurisconsultes et avocats nés à Laon: André de Laon, chanoine de Meaux, célèbre jurisconsulte du 13e siècle; Guillaume de Flavigny, conseiller au siége présidial de Laon, député aux premiers États de Blois: André Leleu, avocat au même présidial, auteur d'un commentaire sur la coutume du Vermandois; J.-Ch. Marquette, avocat de réputation au même siége, mort en 1768; Claude Jésu, aussi avocat, auteur de l'ouvrage intitulé: *L'Institution de l'Avocat;* Laurent Jovet, avocat au parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, mort en 1679; Jean Destrées, avocat célèbre, mort en 1721; Charles-Ant. Bellotte, trésorier au bureau des finances, auteur d'un commentaire sur la coutume du Vermandois; Claude-Ant. l'Eleu de La Ville-aux-Bois, député à l'Assemblée constituante, président du tribunal criminel de l'Aisne; le baron Brierre de Surgy, conseiller à la Cour des comptes, commandeur de la Légion-d'Honneur, mort en 1829; Louis-Henri-René Dequin, membre du conseil des Cinq-Cents, puis conseiller à la cour impériale d'Amiens, mort en 1821; Adrien Dagneau de Richecourt, avocat distingué, maire de Laon en 1763; André-Simon L'Eleu de La Simonne, député au Corps-Législatif, puis avocat général à la cour d'Amiens, mort en 1814.

Les professeurs, philosophes, théologiens et prédicateurs de renom nés à Laon, sont au nombre de vingt-et-un, savoir: Isaac de Laon, célèbre canoniste du 9e siècle, évêque de Langres en 856; Gervin, prédicateur de mérite, abbé de St Riquier, mort en 1102; Arnoul, fameux docteur du 12e siècle; Anselme de Laon, chanoine et doyen de la cathédrale, surnommé *le docteur des docteurs*, mort en 1117; Raoul de Laon, son frère, après lui écolâtre de la cathédrale, mort en 1133; Gérard de Laon, orateur, philosophe et poëte: on disait de lui qu'il égalait Cicéron, Aristote et Virgile, mort en 1188; Guy de Laon, chancelier de l'église de Paris, puis évêque de Cambrai en 1237; Martin de Laon, prieur du Val-St-Pierre, auteur d'un petit ouvrage surnommé *la lettre d'or*, mort vers 1270; Adelin de Laon, l'un des premiers professeurs de la Sorbonne; Jean de Laon, auteur d'un écrit contre la puissance ecclésiastique, précurseur des réformateurs du 16e siècle, mort vers 1350; Gérard Columelle, fameux professeur du collége de Navarre, mort en 1429; Jean Desmarets, doyen de St-Pierre de Soissons, principal du collége St-Nicolas à Paris, professeur d'un grand talent, mort en 1576; Michel Levoirier, prieur des Carmes de Bordeaux, traducteur d'ouvrages de piété, mort en 1694; Jean de l'Arbre (*Arboreus*), prédicateur célèbre du 16e siècle; Pierre Delamer, principal du collége de La Marche, puis recteur de l'Université de Paris en 1559; Jean Boulœse, né à Laon ou dans le Laonnois, principal du collége de Montaigu, auteur de plusieurs ouvrages religieux, vivant dans la seconde moitié du 16e siècle; Valérien de Flavigny, chanoine de Reims, l'un des plus ardens controversistes du 17e siècle; Jérôme Landrieu, né à Laon ou dans

le Laonnois, professeur d'éloquence au collége de Marchiennes, recteur de l'Université de Paris en 1659; Claude Bottée, docteur de Sorbonne, prédicateur du roi Louis XIV; Fr.-Phil. Lalouette, théologien profond, auteur de plusieurs ouvrages estimés; J.-Claude Géraut de Cambronne, chanoine de Soissons, orateur distingué, mort en 1805.

Trois missionnaires et voyageurs célèbres sont nés à Laon: Jacques Marquette, jésuite, découvrit le Mississipi en 1673, et mourut deux ans après; Antoine Restaut, autre jésuite, fit plusieurs voyages en Syrie et y mourut en 1683; Nicolas Delalain, envoyé par Louis XIV en Perse et au Mogol pour y négocier l'établissement d'une compagnie des Indes, mort à Bender-Abassi en 1667.

Les littérateurs, historiens, chroniqueurs, savans, érudits, journalistes et poëtes nés à Laon, sont très-nombreux: on n'en compte pas moins de trente-six. Herman a célébré au 12e siècle les miracles de l'église de Laon; Charles Macquelin, chanoine de St-Pierre de cette ville au 16e siècle, a écrit sur le diocèse des mémoires aujourd'hui perdus; Claude Bugniâtre, échevin, composa une relation du siége de Laon, auquel il avait assisté. On doit à Nicolas d'Espinois, chanoine de Laon, une histoire de Nicole Aubry. Etienne Delalain, avocat, a composé une histoire de Laon, également perdue, et mourut en 1635. Jérémie Laurent, autre avocat, composa aussi une histoire de Laon qui ne se retrouve pas non plus, et mourut en 1649. François Lefèvre, bénédictin, auteur d'une histoire manuscrite de l'hôpital de Corbie, mort en 1680; Jean de Lancy, prieur de Foigny, en a publié l'histoire en 1670; Claude Leleu, chanoine de Laon, a laissé de volumineux et intéressans mémoires sur l'histoire de cette ville, mort en 1726; Nicolas Jovet, aussi chanoine de Laon, a publié plusieurs ouvrages historiques, notamment une histoire de toutes les religions du monde, mort en 1734; Nicolas-Etienne Villette, autre chanoine de la même église, a publié une histoire de N.-D de Liesse qui a eu plusieurs éditions, mort en 1728. J.-P. de Cuisy, autre chanoine mort en 1781, composa un ouvrage généalogique sur les anciennes familles de Laon; Dom Varoqueaux, moine de St-Jean, auteur d'une histoire manuscrite du diocèse de Laon, mort vers 1741; J.-F. Flament, encore chanoine de Laon, mort en 1789, composa aussi des mémoires historiques sur cette ville; Nicolas-Claude Bugniâtre, conseiller au bailliage de Vermandois, auteur des plus féconds en tout genre, a aussi laissé des mémoires historiques sur Laon; il mourut en 1759; Gédéon Bugniâtre, son neveu, mort prieur du Mont-St-Martin en 1779, est celui qui a laissé les mémoires les plus étendus sur l'histoire du diocèse de Laon; Marc-Ant. Dagneau de Richecourt, chanoine de Laon, a composé deux gros volumes sur la généalogie des anciennes familles de cette ville; Marie-Fr.-Aug. Duvivier, conseiller de préfecture du département des Ardennes, mort en 1840, avait composé un dictionnaire historique de ce département; Jacq.-Fr.-Laurent Devisme, auteur de la première histoire de Laon imprimée et d'un Manuel historique du département de l'Aisne, mort en 1830; Jules-César Boulanger, jésuite, est l'auteur de quelque ouvrages d'érudition, mort en 1628; Antoine Bellotte, doyen du chapitre de Laon, auteur d'un ouvrage sur les rites de l'église de cette ville, mort en 1665; Pierre Fromage, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages religieux écrits en arabe: il mourut en 1740; Jean Rousset, pamphlétaire politique ardent, mort en 1762; N. Bottée, capitaine au bataillon de La Fère, a publié en 1750 un ouvrage sur l'art militaire. Fr.-L.-H. Leriche a publié, à la fin du 18e siècle, plusieurs écrits sur les finances, la liberté du commerce des livres, etc.; Jacques Reneaume de Latache, militaire distingué du même temps, rédigea le journal politique de Bouillon et a publié des ouvrages sur divers sujets. Hennecart, chanoine de St-Jean-au-Bourg, émigré en 1790, devint rédacteur du *Journal de Francfort*. Philippe de Laon fut l'un des auteurs des Cent Nouvelles nouvelles au 15e siècle; Louis Fromage de Longueville, sorte de bohême littéraire, fit beaucoup de bruit dans son temps, et périt de mort tragique en 1786; Louis-Abel Beffroi de Regny, si connu par son surnom de *cousin Jacques*, écrivain original et fécond, fort vanté par les uns, non moins décrié par les autres, mort en 1811; Marie-Catherine Abel Beffroi, baronne de Cusey, sa sœur, a écrit plusieurs romans et mourut en 1818; Xavier Derbigny, recteur de l'Académie de Rouen, auteur de quelques ouvrages politiques, mort en 1816; Antoinette Maillard, auteur de poésies sur différens sujets, publiées en 1648; Charles

Choveau, avocat au Parlement de Paris, a composé un poëme en vers sur la peste de 1668; Fr.-Et. Gouge est l'auteur de l'*Art d'aimer* et des *Jardins d'ornement*, deux petits poëmes en vers; il mourut en 1789.

Laon a aussi donné le jour à quelques artistes distingués. Nous connaissons un Bérard de Laon, peintre de l'évêque en 1269; un Colard de Laon, peintre distingué du 14e siècle, qui décora la chapelle construite par le duc d'Orléans dans l'église des Célestins de Paris. Les trois frères, Louis, Antoine et Mathieu Le Nain, peintres du 16e siècle, jouissent d'une réputation méritée; Jean Rutz, autre peintre du même temps, composa plusieurs tableaux religieux très-estimés. Nicolas Bellotte, maître peintre, est mentionné dans un acte de 1672. Charles Hottin, maître sculpteur à Laon, vivait en 1680. Jean-Simon Berthélemy peignit plusieurs grands tableaux parmi lesquels il suffit de citer *le Siége de Calais;* il mourut en 1811. Jean et Crépin Carlier, célèbres facteurs d'orgues des 16e et 17e siècles; Nicolas Lebègue, organiste renommé, mort en 1707.

Les économistes et agronomes nés à Laon, sont au nombre de quatre. Jean Laurent s'est illustré par un traité sur la culture des arbres nains. J.-J.-Aug. Bottée de Toulmont, mort en 1815, a publié un traité de l'art de fabriquer la poudre à canon. J.-L.-Fr. Deschartres est connu par la publication de plusieurs traités sur l'économie rurale. Louis-Et. Beffroi de Beauvoir, membre de la Convention, mort en 1816, a publié différens mémoires sur le même sujet.

Laon a aussi donné le jour à des géographes, mathématiciens, astronomes et autres personnages de mérite. François Fondeur, mort en 1680, est l'auteur d'un dictionnaire géographique latin et français. Pierre Blanchart jouissait dans le même temps de la réputation d'être un habile mathématicien. Jean-Philbert Le Carlier a écrit au 18e siècle un ouvrage sur l'astronomie. Pierre-Fr.-And. Méchain est un astronome célèbre du même temps. Jean-Cl.-Gab. Tournant était à la même époque un opticien habile. Son contemporain Ferdinand Boitel s'est acquis une réputation comme calligraphe. Din de Responde, argentier et marchand considérable, vivait au 14e siècle.

Laon est encore la patrie de plusieurs naturalistes, médecins et chirurgiens distingués. J.-P.-Fr. Dupont est l'auteur d'une théorie de l'univers. Louis Cotte est l'un des physiciens les plus actifs et les plus laborieux de la fin du siècle dernier. Baudoin le Mire fut chirurgien du roi Louis XI. Gilles Canivet, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, acquit au 15e siècle une grande réputation dans son art. Jean Dorlons, maître en médecine, fut principal du collége de Laon à Paris. Samuel Cottin était un habile médecin du 17e siècle. Louis-Jean Le Thieullier, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, a laissé plusieurs ouvrages sur son art. Nicolas Bertrand fut premier chirurgien de la reine Anne d'Autriche. Guy-Félix Allan était un chirurgien renommé à la fin du dernier siècle. Enfin, Louis-Isidore Nachet, mort en 1832, fut un pharmacien de mérite.

Nous terminerons cette longue liste des Laonnois distingués par les hommes de guerre natifs de cette ville. Guillaume Pierre, chevalier, de Semilly, mérita par sa bravoure d'être nommé gouverneur de Marrah lors de la première croisade. Bertrand de Laon obtint pour le même motif la main d'une des filles d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon. Eustache de Bimont, dit le capitaine Lalande, fameux homme de guerre du 16e siècle. Balthazar de Flavigny, militaire distingué du même temps, tué en 1592 au siége de Rouen. Henri Doulcet, brigadier des armées sous Louis XIV, officier distingué. Jean Martin devint par sa bravoure gouverneur de la Lithuanie et mourut en 1725. J.-P. Lemarchant de Cambronne, officier brave et distingué du temps de Louis XIV. P.-Nic.-Annibal Chevalier de Vesle, commandant du fort Mobile dans la Louisiane, mort en 1787. Cyr Abraham et Marc-Ant. Dagneau de Richecourt, père et fils, militaires distingués sous Louis XV. Jean-Mathieu-Philbert Sérurier, maréchal de France sous l'Empire, mort en 1825. Jean-Victor de Novion, organisateur de la police à Lisbonne. Ch.-Fr. comte Randon du Lauloy, général d'artillerie du temps de l'Empire. Enfin, le comte Pierre Wattier de St-Alphonse, lieutenant-général à la même époque.

On a sur Laon : *Histoire de Laon*, par J.-Fr.-Laur. Devisme, 1822, 2 vol. in-8o. — *Histoire de la ville de Laon et de ses institutions civiles et religieuses*, etc., par Melleville, 1846, 2 vol. in-8o.

Charte communale de Laon.

1. In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratiâ Francorum Rex, notum fieri volumus cunctis fidelibus tàm futuris quàm presentibus, institutionem pacis quam, assensu et consilio procerum nostrorum et Laudunensium civium, Lauduni constituimus, hanc scilicet : quod ab Ardone usque ad Brolium, ità ut villa Luilliaci infra hos terminos contineatur, quantum ambitus vinearum, murorum et montis tenet. — 2. Nullus quempiam liberum vel servum, pro aliquo forisfacto, sine justiciâ capere possit. Quòd si justicia presens non fuerit, liceat ei sine forisfacturâ tandiù eum tenere, quoadusque justicia veniat, vel ad justiciarii domum adducere, et prout judicatum fuerit, de forisfacto illo satisfactionem accipere. — 3. Quòd si aliquis quoquo modo alicui clerico, militi, mercatori, indigene vel extraneo, aliquam injuriam fecerit, si de ipsâ civitate sit, is qui injuriam fecerit infrà quartum diem submonitionis antè majorem et juratos ad justiciam veniat, et se ab objectâ culpâ purget, vel sicut judicatum fuerit emendet. — 4. Si autem emendare noluerit, cum omnibus qui de peculiari ejus familiâ sunt, exceptis mercenariis qui, si noluerint cum ipso exire, non compellentur, de civitate ejiciatur ; nec redire permittatur, quoadusque forisfacturam dignâ satisfactione emendaverit. — 5. Si autem infrà ambitum civitatis possessiones domorum aut vinearum habuerit, à domino, sivè à dominis in quorum districto possessiones ejus sunt, vel si allodium fuerint ab episcopo, major et jurati de malefactore illo justiciam requirant. Et si à dominis vel ab episcopo submonitus, infrà quindecim dies culpam suam emendare noluerit, nec, vel per episcopum, vel per dominum in cujus districto possessiones ejus sunt, de eo justicia haberi potuerit, liceat juratis omnem malefactoris illius substantiam destruere. — 6. Quòd si malefactor de civitate non fuerit, re ad episcopum perlatâ, si per ejus admonitionem infrà quindecim dies forisfactum non emendaverit, liceat majori et juratis, prout potuerint, de eo vindictam querere. — 7. Si quis autem malefactorem de civitate ejectum infrà terminos pacis institute ignoranter conduxerit, et ignorantiam suam sacramento probare potuerit, illum malefactorem illâ solâ vice liberè reducat. Si verò non potuerit, usque ad condignam satisfactionem malefactor retineatur. — 8. Si verò fortè, ut sepe evenire solet, aliquibus altercantibus, alter alterum pugno vel palmâ percusserit, vel turpe improperium ei dixerit, legitimo testimonio convictus, ei in quem peccavit, lege quâ vivit, emendet ; majori ac juratis violate pacis satisfactionem faciat. — 9. Si verò is quem lesit emendationem ejus suscipere dedignatus fuerit, non liceat ei ultrà de eo, vel intrà terminos pacis, vel extrà, aliquam requirere ultionem, et si eum vulneraverit, expensas in medicis ad vulnus sanandum persolvat vulnerato, et consideratione juratorum dignam vulnerato satisfactionem et pacis violate emendationem majori et juratis persolvat. — 10. Si quis in alium mortale odium habuerit, non liceat ei, vel exeuntem de civitate prosequi, vel venienti insidias tendere. Et si vel venientem, vel recedentem interfecerit, aut quodlibet ei membrum *extruncaverit*, de prosecutione, aut insidiis appellatus fuerit, divino judicio se purget. Quòd si eum aut verberaverit, aut vulneraverit extrà terminos pacis, nisi per homines pacis legitimo testimonio de prosecutione vel insidiis probari potuerit, sacramento se purgare licebit. Quòd si reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membro reddat, vel ad arbitrium majoris et juratorum. pro capitis aut membri qualitate, dignam solvat redemptionem. — 11. Si quis in aliquem de aliquo catali querelam habuerit, ad justiciam in cujus districto inventus fuerit, primùm de eo clamorem faciat, et si per justiciam jus suum obtinere non potuerit, ad dominum ejus, si in civitate fuerit, vel ad ministerialem ejus, si in civitate dominus non fuerit, de homine suo clamorem faciat. Et si per dominum vel per ministerialem ejus justiciam de eo habere non potuerit, ad juratos pacis veniat, eisque se de homine illo, nec per dominum ejus, nec per ministerialem ejus, justiciam posse habere ostendat. Jurati autem ad dominum, si in civitate fuerit, vel si non fuerit, ad ministerialem ejus veniant ; et ut, vel dominus, vel ministerialis, homini clamanti de homine suo justiciam faciant, deligenter requirant. Et si de eo justiciam facere vel non potuerint, vel neglexerint, jurati querant qualiter is qui clamat jus suum non perdat. — 12. Si fur quilibet interceptus fuerit, ad illum in cujus terrâ captus fuerit, ut de eo justiciam faciat, adducatur; quod si dominus terre non fecerit,

justitia in furem à juratis perficiatur. — 13. Antiqua autem forisfacta, que antè urbis destructionem vel hujus pacis institutionem, facta fuerint, penitùs sunt condonata, exceptis tredecim quorum nomina hec sunt; *Fulco* filius *Bovardi*, *Radulphus de Caprinone*, *Hamo* homo *Leberti*, *Paganus Seill.*, *Robertus*, *Remigius But*, *Mainardus Drago*, *Raimbaldus Suessionensis*, *Paganus* fidus? *Hostelupus*, *Ansellus quatuormanus*, *Radulphus Wastis*, *Johannes de Molreni*, *Ansellus* gener *Roberti*. Preter istos, si quis de civitate ejectus pro antiquo forisfacto redire voluerit, de omnibus suis investiatur quecumque habuisse, nec vendidisse, vel in vadio posuisse potuerit ostendere. — 14. Statuimus etiam quod homines capite censi dominis suis et usus capitis sui tantùm persolvant; quod si statuto termino, non persolverint, lege quà vivunt emendent. Nec spontanei, à dominis requisiti, aliquid eis tribuant. Liceat tamen dominis, pro forisfactis suis eos in causam trahere, et quod judicatum fuerit ab eis habere.—15. Homines pacis, exceptis familiis ecclesiarum vel procerum qui de pace sunt, cujuscumque generis potuerint uxores accipiant. De familiis autem ecclesiarum que sunt extrà terminos pacis, vel procerum qui de pace sunt, nisì dominorum voluntate, uxores accipere non licebit. — 16. Si qua villis et inhonesta personna honestum virum vel mulierem turpibus conviciis inhonestaverit, liceat alicui probo viro de pace si supervenerit, illum objugare et illum uno, aut duobus, vel tribus colaphis, sine forisfacto, ab importunitate suâ compescere. Quòd si eum pro antiquo odio percussisse criminatus fuerit, liceat ei sacramento se purgare, quòd pro nullo odio eum percusserit, sed tantùm pro pacis et concordie observatione. — 17. Mortuas autem manus omninò excludimus. — 18. Si quis autem de pace filiam, aut neptem, sivè cognatam maritans, terram vel pecuniam ei dederit, et illâ mortuâ sine herede, quicquid terre vel date pecunie adhuc comparentis de eâ remanserit, ad eos qui dederunt, vel ad heredes eorum redeat. — 19. Similiter, vir si sine herede mortuus fuerit, preter dotem quam uxori sue dedit, tota possessio ad heredes suos redeat; dotem tamen in vitâ suâ mulier tenebit. Post mortem autem ipsius, ipsa dos ad propinquos viri sui redibit. — 20. Si verò nec vir, nec mulier hereditates habuerint, sed de mercimoniis questum facientes, substantiâ fuerint ampliati, et heredes non habuerint, altero eorum mortuo, alteri tota substantia remanebit. — 21. Si autem propinquos non habuerint, duas partes substantie pro animabus eorum in eleemosynam dabunt; tertia vero ad muros civitatis edificandos expendetur. — 22.33Intereà, nullus extraneus de capite censi ecclesiarum vel militum civitatis, in hanc pacis institutionem, nisì annuente suo domino, recipietur. Quòd si per ignorantiam, absque domini voluntate, receptus fuerit, infrà quindecim dies, sine forisfacto, cùm totâ substantiâ salvus abire quò voluerit permittatur. — 23. Quicumque autem in pace istâ recipietur, infrà anni spatium aut domum sibi edificet, aut vineas emat, aut tantum sue substantie mobilis in civitatem afferat, per que justiciari possit, si quid fortè in eum querele evenerit. — 24. Si quis bannum civitatis se audisse negaverit, aut per scabinos tantum probetur, aut propriâ manu juramento se purget. — 25. Consuetudines autem quas castellanus in civitate se habere asserit, si in episcopi curiâ disrationare legitimè potuerit predecessores suos antiquitùs habuisse, liberè eas obtineat; et si minùs fecerit, minus habeat. — 26. Consuetudinarias autem tallias ità temperavimus ut unusquisque hominum ipsas tallias debentium, singulis terminis quibus tallias debet, quatuor denarios solvat. Ultrà autem nullam aliam talliam solvat, nisi fortè extrà terminos pacis aliquam terram talliam debentem teneretur, quam ità caram habeat ut pro ipsâ talliam solvat. — 27. Homines pacis extrà potestatem placitare non compellentur. Quòd si super aliquos eorum causam habuerimus, judicio juratorum nobis justiciam exequentur. Si autem super universos causam habuerimus, judicio episcopalis curie nobis justiciam exequentur. — 28. Si quis clericus intrà terminos pacis aliquod forisfactum fecerit, si canonicus fuerit, ad decanum suum, clamore perlato, per eum justiciam exequetur. Si canonicus non fuerit, per episcopum, vel archidiaconum aut eorum ministeriales justiciam facere compelletur. — 29. Si aliquis procerum regionis in homines pacis forisfecerit, nec, submonitus, justiciam ei facere noluerit, si homines ejus intrà terminos pacis inventi fuerint, tàm ipsi quàm eorum substantie in emendationem sue injurie, per justiciam illam in cujus districto inventi uerint, capientur, ità ut homines pacis jus suum habeant, et ipse sua justicia ibidem jure suo

non privetur. — 30. Pro hiis igitur et aliis beneficiis que predictis civibus regali benignitate contulimus, ipsius pacis homines hanc nobis conventionem inhiberunt, quod, exceptâ curiâ coronatâ, sinè expeditione vel equitatu, tribus vicibus in anno singulas procurationes, si in civitatem venerimus, nobis preparabunt; quòd si non venerimus, nobis pro eis viginti libras persolvent. — 31. Totam hanc constitutionem, salvo jure nostro pariter et episcopali, et ecclesiastico, necnon et procerum, qui intrà terminos pacis districta sua et legitima jura habent, stabilivimus, ità ut si de nostro vel de episcopali jure, aut ecclesiarum aut procerum civitatis, aliquid fortè interceperint, infrà quintum decimum diem, sine forisfacturâ, quod interceperint licet emendare. — Ut igitur hec pacis institutio firma in perpetuum et inconcussa permaneat, etc., precepimus roborari, etc. Actum anno Incarnationis dominice MCXXVIII°, regni *Ludovici* Regis XX.° Datum Compendii, per manum *Symonis*, cancellarii.

Canton de Laon. — Il occupe exactement le centre du département de l'Aisne, et se compose de trois villes, savoir: Laon, chef-lieu, Bruyères et Crépy; un bourg, Festieux, et des 23 villages de: Arrancy, Athies, Aulnois, Besny, Bièvres, Bucy, Cerny, Chambry, Chéret, Chivy, Clacy, Eppes, Etouvelles, Molinchart, Montchâlons, Nouvion-le-Vineux, Orgeval, Parfondru, Ployart, Presles, Veslud, Vivaise et Vorges; plus, de 6 hameaux, et de 68 fermes, maisons isolées, moulins ou écarts, le tout formant 19 paroisses. — *Orographie:* le sol de ce canton, plat et uni dans la partie du nord, devient montueux et accidenté dans la partie du sud; l'altitude des plaines et des vallées varie entre 80 et 90 mèt., et celle des collines s'élève de 188 à 205 mèt. au-dessus de l'Océan. — *Hydrographie*: il est arrosé par une petite rivière, l'Ardon, et par un nombre infini de ruisseaux et de sources qui prennent naissance à différens niveaux. Les trois principaux niveaux d'eau sont: la surface de la craie, celle des *argiles de Vaux* et celle des glaises placées sous le calcaire grossier. — *Géologie:* les plaines sont constituées par la craie blanche ou craie supérieure, les collines par les *sables inférieurs* au milieu desquels s'étendent irrégulièrement et à trois niveaux différens, des bancs plus ou moins épais d'argiles parfois associées à des lignites qui sont exploités sur quelques points (autour de Festieux). Le sommet des collines est formé par le calcaire grossier qui y donne lieu à plusieurs exploitations importantes; il est recouvert dans la partie sud par les marnes marines de ce terrain, qui prennent un grand développement entre Veslud et Arrancy; une couche de limon argileux jaune ou noir associé par places à des débris de toute nature, recouvre la totalité de ces terrains et forme le sol arable du canton; des tourbières considérables occupent le bassin de l'Ardon et celui de la Bièvre, et bordent les rives de plusieurs ruisseaux.—*Surface territoriale*: 23,085 hect. 57 ares.—*Culture*: le blé, le seigle et la betterave sont cultivés dans les plaines; les légumes dans les sols tourbeux de l'Ardon, la vigne et les asperges sur les flancs des collines constituées par les sables, les bois occupent les parties sablonneuses ou marneuses. — *Culture générale*: en 1769, terres labour. 2,630 arpens; prés, 601; vignes, 370; jardinages, 89; bois, 994. En 1835, terres labour., 13,420 h.

30 ares; jardins et vergers, 604,50; prés et marais, 3,574,01; vignes, 677,50; bois-taillis et futaies, 3168,26; savarts, 892,51; chemins, cours d'eau, etc., 748,49. — *Archéologie*: la Cathédrale de Laon, l'église St-Martin, la chapelle des Templiers, l'ancien évêché et l'ancien beffroi communal de cette ville, la Hottée de Gargantua à Molinchart, les églises de Crépy, Bruyères, Festieux, Nouvion-le-Vineux, Parfondru et Vorges; les anciens châteaux d'Aulnois, Cerny et Presles. — *Botanique:* dans les marais, *Montia fontana*, *Drosera rotundifolia* et *longifolia*, *Alisma damasolium*, *Utricularia intermedia*, *Xanthium strumarium*, *Senecio paludis;* dans les bois, *Thesium linophillum* et *humifusum*, *Scilla bifolia*, *Lythrum hyssopifolium*, *Prunus padus*, *Melittis melissophyllum*, *Galega officinalis*, *Equisetum hyemale*; sur la montagne de Laon, *Sempervivum montanum*, *Euphorbia gerardiana*, *Genista anglica*, *Osmunda lunaria*. —*Industrie, commerce:* carrières de grès, de pierres calcaires, sables, argiles, cendres noires et tourbes; exploitation de bois; fabriques de sucre, poteries, tuileries, moulins à eau et à vent, etc. — *Population:* en 1760, 17,059 h. (3,791 feux); 1800, 15,485 h.; 1806, 16,954 h.; 1820, 16,412 h.; 1827, 17,343 h.; 1841, 20,615 h.; 1856, 21,129 h.; 1861, 20,732 h.

Arrondissement de Laon. — Il est formé par les onze cantons de Laon, chef-lieu, Anizy, Chauny, Coucy, Craonne, Crécy, La Fère, Marle, Neufchâtel, Rozoy et Sissonne, et comprend en tout huit villes, 14 bourgs, 267 villages, 199 hameaux et 568 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 84 paroisses. — *Topographie*: l'arrondissement de Laon occupe le centre du département; il est limité au nord par ceux de Vervins et de St-Quentin, au midi par celui de Soissons, à l'est par les départemens des Ardennes et de la Marne, à l'Ouest par celui de l'Oise. — *Orographie:* Sa surface se divise en deux parties très-distinctes: au nord-est, il forme une vaste plaine largement ondulée, au sud et à l'Ouest il est occupé par de hautes collines entrecoupées de profondes vallées. — *Géologie:* la division n'est pas moins tranchée au point de vue géologique: la partie nord en est constituée par la craie blanche et le surplus par les terrains tertiaires inférieurs, savoir: les argiles de Vaux et argiles à lignites inférieures, les sables inférieurs avec argiles moyennes et supérieures intercalées, le calcaire grossier avec ses marnes; plus, quelques lambeaux épars de sable et grès moyens. Une couche de limon jaune ou noirâtre très-variable d'épaisseur, associé dans le fond des vallees où coulent des cours d'eau importans, à des cailloux de toute nature et à des ossemens de grands animaux, recouvre tous ces terrains en stratification contrastante; de vastes tourbières s'étendent aux environs de Laon, de Liesse et autres lieux. — *Hydrographie*: cet arrondissement est arrosé par plusieurs cours d'eau, l'Oise à l'ouest, la Serre au nord, l'Ailette au midi et par un nombre considérable de petits ruisseaux prenant généralement leur source à la lisière des plateaux. — *Surface territoriale:* 245,384 hect. — *Culture:* les plaines sont cul-

tivées en froment, seigle et plantes fourragères; les pentes des collines en vignes et asperges; les vallées en légumes; les terrains sableux ou argileux en bois. On y voit beaucoup d'arbres à fruits. — *Culture générale:* en 1760, terres labourables, 105,325 arp.; vignes, 4,165 arp.; jardinages, 400 arp.; chenevières, 663 arp.; prés et marais, 18,600 arp.; bois, 30,176 arp. D'après le cadastre de 1835: terres lab., 167,590 hectares; jardins et vergers, 6,900 hect.; prés et marais, 22,684 h.; bois-taillis et futaies, 38,300 h.; savarts, 2,200 h.; vignes, 3,600 h.; chemins, rues, rivières, 6,200 h. — *Industrie et commerce*: fabriques de toiles de chanvre et de lin; filatures de coton; manufacture de glaces à St-Gobain; fabriques de couperose, alun et soude; exploitations importantes de pierres calcaires pour la bâtisse et la chaux, de cendres noires, de sables, d'argiles, de tourbes et de bois; fabriques de poteries, briques et tuiles; tanneries, moulins, tordoirs; légumes, vins et cidre abondans. — *Routes:* cet arrondissement est traversé par le chemin de fer du nord, ligne de St-Quentin, par celui de Paris à Strasbourg et par celui de Tergnier à Reims, auquel s'ajoutera prochainement la ligne de Paris à Bruxelles par Soissons et Laon. Il est en outre traversé par cinq routes impériales et onze routes départementales — *Population*: en 1760, 116,379 h. (25,862 feux); 1800, 136,698 h.; 1806, 141,636 h.; 1820, 146,084 h.; 1827, 154,322 h.; 1841, 168,554 h.; 1861, 168,605 h.

LAONNOIS, LOONOIS au 13e siècle. *Laudunensis pagus* en 664, 858, 876, etc.; *Laudunisus pagus* en 853; *Laudunensis parochia* en 677, 867, etc.; *Territorium laudunense* en 1060. — Ancien pays qui, du temps des Gaulois, dépendait de la *cité* de Reims. — Ce pays était borné à l'ouest par le Vermandois, au nord par le ruisseau de Sambre, d'où la ligne de séparation suivait celle actuelle du département de l'Aisne, en laissant toutefois en dehors les villages de Papleux et Fontenelle; à l'est, elle suivait encore la limite actuelle séparative de l'Aisne et de la Marne, mais en englobant Maimbressy, Mainbresson et Brienne; au sud la rivière d'Ailette lui servait de limite depuis Manicamp jusqu'à Filain, d'où la ligne se dirigeait au midi pour passer entre Soupir et Chavonne, entre Bourg et Pontarcy, entre Glennes et Merval. Plus anciennement cette ligne s'avançait encore davantage de ce côté, car, dans des chartes des 11e et 12e siècles, Courcelles, Bruyères et même le Mont-N.-D. sont dits situés dans le pays Laonnois. — Le Laonnois se divisait en deux portions distinctes: la partie méridionale formait le Laonnois proprement dit, la partie septentrionale s'appelait Thiérache (V. ce mot); le tout constituait l'ancien diocèse de Laon. En 1760, on y comptait douze villes fermées, Laon, Vervins, Aubenton, Rozoy, Marle, Guise, Ribemont, La Fère, Crépy, Anizy, Coucy et Bruyères; vingt-quatre gros bourgs et près de quatre cents villages. — Le Laonnois était établi en comté dès le 5e siècle; mais on ne sait rien de ses premiers titulaires, dont les noms même sont inconnus. On pense seulement,

et cela paraît fort vraisemblable, qu'Emile, père de St-Remi, archevêque de Reims, était comte du Laonnois ou de Laon au 5e siècle. Ces personnages paraissent d'ailleurs avoir pris indifféremment le titre de ducs comme celui de comtes. Ils disparurent entièrement au 11e siècle, sans que l'on en sache la cause.

Comtes de Laon.

5e siècle. Emile, père de St-Remi.
— Le duc Loup.
650 Le duc Berchaire.
661. Fulcoald.
662. Bertuin.
688. Gotsuin.
754. Le comte Caribert. Sa fille Berthe ou Bertrade, surnommée aux *longs pieds*, épousa Pépin-le-Bref en 749, et fut mère de Charlemagne.
763. Le comte Froidmont.
7... Le comte Bégon.
840. Le comte Adalger ou Adalgaire.
85. Le comte Gautier.
868. Le comte Adalelme.
880. Valgaire, son fils.
912. Haganon.
922. Roger ou Rotgaire.
923. Herbert Ier, comte de Vermandois.
925. Roger II.
9.. Hugues le Grand, comte de Paris.
9.. Eudes de Vermandois.

Laonnois (Le), Laudunesium en 1177, 1287, etc. — On appelait ainsi autrefois l'ensemble des domaines de l'évêque de Laon, lesquels se composaient du bourg d'Anizy, et des villages de Bourguignon, Brancourt, Chevregny, Chivy-Étouvelles, Jumigny, Laval, Lierval, Lizy, Merlieux-Fouquerolles, Monampteuil, Mons-en-Laonnois, Nouvion-le-Vineux, Presles-Thierny, Urcel, Vaucelles-Beffecourt et Wissignicourt, avec leurs terroirs et dépendances. — Les habitans de ces domaines étaient autrefois serfs de l'évêque de Laon. En 1174, voyant le siége vacant, ils saisirent cette occasion pour obtenir du roi, à prix d'argent, leur émancipation et une charte communale calquée sur celle de Laon. Mais Roger de Rozoy ayant été nommé peu après évêque de cette ville, voulut faire casser cette institution. N'ayant pu l'obtenir du roi, il leva des troupes, et le 17 mars 1177, il livra bataille aux confédérés qui furent taillés en pièce (V. Comportet). Le roi accourut alors pour punir le prélat qui osait attaquer aussi ouvertement une institution placée sous sa sauvegarde, et Roger fut obligé de s'enfuir. Mais quelques années après, ce prince, cédant aux sollicitations du clergé, abolit définitivement la commune du Laonnois en 1190. On vit alors les habitans de ces lieux, préférant s'expatrier plutôt que de retomber sous le joug de la servitude, se refugier d'abord sur les domaines du sire de Coucy, puis sur ceux du comte de Soissons; mais ces seigneurs n'osèrent les soutenir dans leur démarche, et il leur fallut rentrer sous la domination de l'évêque de Laon, qu'ils avaient en vain cherché à secouer par tous les moyens (V. *notre Histoire de la commune du Laonnois,* 1853).

L'évêque de Laon avait auprès de lui de nombreux officiers chargés de gouverner et administrer ses domaines, lesquels portaient les titres de *vidames du Laonnois, maréchaux du Laonnois*, etc.

Vidames du Laonnois.

961-87. Eudes, vidame du Laonnois.
1043-45. Gérold, vidame du Laonnois.
1075. Guy, vidame. Il se retira dans l'abbaye de St-Vincent, en 1078.
1078. Ibert ou Elbert, vidame; femme, El-

vide. Ibert mourut dans la première croisade.

1090. Pierre, vidame par intérim.

1098. Adon, son fils, vidame; femme, Oidelle ou Videlle; enfans: Raoul, *infans;* Hector, Alexandre, Adon, seigneur de Chamouille? Valbert. Adon fut tué dans la révolte des habitans de Laon en 1111.

1112. Elbert ou Valbert, vidame; femme, Béatrix; enfans: Guillaume, Gila, Dode.

Après sa mort, arrivée en 1125, la vidamie du Laonnois fut retirée à sa famille par Barthélemi, évêque de Laon, pour être donnée à Robert, seigneur de Clacy, deuxième fils de Clarembaud, maréchal du Laonnois (Voyez Clacy). Elle passa ensuite dans les maisons de Châtillon, de Roucy et de Craon. En 1389, Jean de Craon, craignant d'être impliqué dans l'affaire de son frère et de voir saisir la charge de vidame qu'il possédait alors, la vendit à Guillaume de Cassinel, son beau-frère, pour 9,000 livres tournois; ce qui n'empêcha pas le roi de la saisir sur lui et de la donner à

1389. Pierre Petit, capitaine de Laon. Mais elle fut peu après rendue à Guillaume Cassinel qui l'échangea l'année suivante contre la seigneurie de Ver, avec Jean de Montaigu, son neveu. Cette charge passa ensuite dans la maison de Bourbon, puis dans celle de Graville dont l'un des seigneurs l'échangea avec Jean de Sarbruck, comte de Roucy, contre les terres de Marcoussis et Montaigu. Au commencement du 18e siècle, elle rentra définitivement dans les mains des seigneurs de Clacy (Voyez Roucy et Clacy).

Maréchaux du Laonnois.

Cet officier avait l'intendance des écuries et des équipages de l'évêque, et la garde de ses armes. Il marchait à la tête de ses vassaux et des serfs de l'évêché et commandait particulièrement sa cavalerie. Il l'accompagnait pendant son entrée solennelle, lui présentait un cheval caparaçonné qui, après la cérémonie, appartenait à l'abbaye de St-Vincent avec le chapeau et les éperons du nouveau prélat.

1109. Clarembaud du Marché, maréchal du Laonnois; femme, Béatrix; enfans: Clarembaud, Robert, vidame; Gérard, Geoffroi, Sarrasin, Raoul, Hugues, Gautier.

1143. Clarembaud II, seigneur de Bruyères, maréchal du Laonnois.

1189. Robert de Pierrepont, maréchal

1272. Jean Joutiers, maréchal.

1273. Enguerrand, maréchal.

La terre de Lierval ayant été vers ce temps attachée à la charge de maréchal du Laonnois, les seigneurs de ce village en restèrent possesseurs jusqu'à la révolution (Voyez Lierval).

Vicomtes du Laonnois.

Les fonctions attachées à cette charge ne sont pas bien connues. Le vicomte exerçait particulièrement la moyenne justice sur les gens de l'évêché. Il avait une part dans le hallage et le mesurage du grain à Laon, et un four banal à Urcel.

Cette charge était, dès le commencement du 12e siècle, dans les mains des seigneurs de Chamouille (V. ce mot). Elle passa ensuite aux suivans.

1236. Gobin le Cat ou le Chat, seigneur de Laniscourt, vicomte de Laon.

1302. Guillaume de Loisy, vicomte de Laon. Il vendit cette année la moitié du vicomté à la commune de Laon. Cette charge passa ensuite aux seigneurs de Pinon (Voyez ce mot), puis à Jeanne, reine de Navarre qui, en 1592, la vendit, avec la moitié des terres de Marle et de La Fère, à Gervais François, chancelier de Navarre, pour 3,200 livres. On ne trouve plus ensuite aucune mention de cette charge, mais on voit les seigneurs de Clacy, Urcel, Laval et Monampteuil, prendre dès-lors et ensemble le titre de vicomtes du Laonnois.

Prévôts du Laonnois.

Cet office, qu'il faut se garder de confondre avec la prévôté royale, était aussi ancien que celui du vidamé, et existait dès le temps de l'évêque Hincmar, au 9e siècle. Les fonctions du prévôt consistaient à rendre la justice avec le vidame; il exerçait aux armes la milice de l'évêque, et celui-ci devait le défrayer durant le temps qu'il commandait ses vassaux. Il jouissait d'une part dans les amendes et du droit de chasse dans la garenne de l'évêque Dans les derniers temps, cette charge ne produisait plus que 7 à 800 livres.

871. Hédon, prévôt de l'église de Laon.

88. Berthaire, prévôt.

961. Raoul, prévôt.

1059. Guy, prévôt du Laonnois.

1089-1107. Guillaume et Arnoul, prévôts.

1129. Arnoul II, prévôt.

1131. Thierry, prévôt.

1132. Boniface, prévôt.

1133. Guillaume dit *Bucca*, prévôt, fils d'Hugues; femme, Havide; enfans: Denis, Alexandre, chanoine de Laon; Gervais, Mathieu, Enguerrand, Guy.

1134. Guy, prévôt du Laonnois.

1143. René, prévôt du Laonnois.

1149-76. Denis, prévôt.

1153-56. Gautier, prévôt.

1162. Eudes, prévôt de l'évêque.

1180. Yves, prévôt du Laonnois. Cette charge entra ensuite dans les mains des seigneurs de Valavergny, y resta jusqu'à la fin du 13e siècle, fut ensuite possédée par les suivans, et revint enfin aux seigneurs de Valavergny (V. ce mot).

1329. Guyard dit *Blanc*, seigneur de Lizy, prévôt du Laonnois.

1544. Yvon de Juvigny, prévôt dudit.

1560. Ferry de la Bove, prévôt dudit.

1600. François de Crécy, prévôt héréditaire dudit.

Vers 1670. François Pétré, seigneur de Vincy, prévôt héréditaire, par acquisition.

Baillis du Laonnois.

Ils ont été confondus à tort par tous les historiens et par nous-même, avec les prévôts. Ils exerçaient comme ceux-ci les fonctions de juges; mais les renseignemens manquent pour mieux définir leurs attributions. Voici ceux qui nous sont connus:

1241. Baudoin de Chevregny, bailli de l'évêque.

1262. Simon de Paissy, idem.

1293. Vauchier li Bourjois, bailli du Laonnois.

1353. Jean Protin, bailli de l'évêque.

Vers 1570. Philippe Mairel, avocat, bailli du Laonnois.

1575. Pierre Doulcet, *aliàs* le Doulx, idem.

1590. Pierre Doulcet, idem, son fils.

1648. Ant. de Lamer, avocat, bailli de l'évêque.

1730. J.-Fr. Mahieu, conseill. au présidial, id.

1741. Louis Fromage, avocat, idem.

Pour les autres charges attachées plus particulièrement à la maison de l'évêque, nous renvoyons à notre *Histoire de Laon*, t. II, p. 18.

LAPPION, LAPION en 1191.—Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine découverte, sur la vieille chaussée gauloise de Fismes au Gros-Dizy, à 30 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Germain. — Population: vers 1260, 21 feux; 1760, 519 h. (115 feux); 1800, 465 h.; 1818, 610 h.; 1836, 661 h.; 1856, 659 h.; 1861, 681 h. — Dépendances: le Point-du-Jour (ham.); Macquigny (ferme).

Le village de Lappion se trouvant entièrement détruit au 12e siècle, Geoffroi, prieur de St-Paul-aux-Bois, à qui appartenait une partie de son territoire, résolut de le reconstruire. Il intéressa dans cette entreprise le comte de Roucy et le seigneur de Pierrepont, propriétaires du reste du terroir, et, en 1191, ils convinrent de donner celui-ci aux gens qui viendraient s'y fixer pour un simple droit de terrage, d'établir dans le nouveau village un marché selon les usages de Vigneux, et de le doter de la loi de Vervins, le tout sous la condition que chaque manse paierait un cens annuel de douze deniers et de deux chapons, plus deux deniers pour le tonlieu. Le prieur de St-Paul se réserva à perpétuité l'église de Lappion, quatre charrues de terres, le miel et la cire trouvés sur le terroir. Le reste des provenances dut être divisé en trois parts, dont deux étaient abandonnées aux seigneurs de Roucy et de Pierrepont qui, en reconnaissance, s'engagèrent à donner annuellement au prieuré de St-Paul-aux-Bois une livre de cire au poids de Laon. (Voyez la charte). En même temps

l'abbaye de Sauve-Majeure établit à Lappion un prieuré qui ne dura que peu d'années. — Au commencement du 13e siècle, Mathilde, fille d'un roi d'Écosse, s'étant rendue en France avec lui, se retira à Lappion où elle mourut en 1212 en odeur de sainteté. En 1648, les habitans du Lappion s'étant retranchés dans ce village, les Espagnols y mirent le feu et la plupart d'entr'eux périrent dans les flammes. — Il y avait autrefois à Lappion une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1695. — La seigneurie de Lappion paraît avoir appartenu de tout temps aux comtes de Roucy

Commune de Lappion en 1191.

Ego Gaufridus, sancti Pauli in Bosco, ego Johannes de Roceio, comes, et ego Robertus de Petra-Ponte dominus, omnibus fidelibus in perpetuum. Notum fieri volumus omnibus tàm presentibus quàm futuris convenientias quas habuimus inter nos, de consilio sapientum virorum nostrorum et alienorum qui interfuerunt, de reparatione ville de Lapion, que per longa tempora fuerat destructa, et de redditibus ejusdem ville, et omnibus proventibus, et de territorio de Telleio, et de omnibus que communitur ibi possidebamus, et de his etiam que ecclesia sancti Pauli sine participatione nostrâ debet habere; que omnia pro bono pacis per scripta que in perpetuum debent durare, volumus terminare. Ecclesia sancti Pauli que spectat ad ecclesiam sancte Marie Sylve Majoris, possidebit in perpetuum ecclesiam de Lappion et altare cum dote suâ, et universis decimis et oblationibus, et omnibus pertinentiis suis, sicut priùs faciebat de jure suo. De participatione autem duas carrucatas terre eâ lege et eâ libertate et mensurâ quâ Alanus de Conde tenebat, unam quam ei dedit Radulphus, comes de Roceio, et Robertus de Petra-Ponte, aliam quam sibi retinuit loco illius quam Alanus habuit. In omni terragio de Lapion et de Telleio et in totâ villâ, et totius territorii et ville justiciâ et in aliis reditibus et proventibus ex integro, cum bona fide, et sine fraude, licet medietas esset ante prioris et monachorum sancti Pauli quita, amodo dividimus commoda per tres partes, ita quod ego prior et monachi sancti Pauli percipiamus unam partem, ego Johannes comes et mei tertiam, et ego Robertus et mei tertiam, quamdiù ibi villa erit. Et si villa destrueretur ita quod nullus mansionarius ibi remaneret, ego prior et monachi rediremus ad nostram medietatem, sicut priùs habebamus; et si tribus vel pluribus mansionariis villa restitueretur, quisque nostrum rediret ad suum tertium, sicut prius habebamus. Pro illa tertiâ parte de sua medietate quam mihi Johanni et mihi Roberto et successoribus nostris, prior et monachi de jure suo habere concedunt, faciet uterque nostrûm fidelitatem ecclesie sancte Marie Sylve Majoris et sancti Pauli, et omnibus suis successoribus, in manu abbatis Sylve Majoris, vel prioris sancti Pauli. Et omnes successores nostri in promotione suâ facient similiter et dabit unusquisque nostrûm singulis annis ecclesie sancti Pauli pro recognitione predicti beneficii, unam libram cere ad pondus Lauduni in festo apostolorum Petri et Pauli; et omnes successores nostri facient similiter. Medietatem terragii de Machenio habebunt monachi quietam, quia comes de Roceio dedit suam medietatem in eleemosinâ misellis de Roceio. Mel et cera que provenient ex inventione apum, erit ad luminare ecclesie, sicut erat ante. Totam terram de Lapion et de Telleio, quam communiter possidebamus, dedimus mansionariis ad rectum terragium, exceptis quatuor carrucatis predictis. Unaquaque mansura dabit censuatim sex denarios in festo sancti Johannis Baptiste, communis monete; et in festo sancti Martini duos de Telonio; et in Crastinum natalis Domini sex denarios et duos capones. Mercatum erit ad consuetudinem de Vigneio. Major qui preerit in villa, ponetur de communi consensu nostro; qui prestito juramento unicuique nostrùm, conservet et reddat, sicut melius poterit, rectam participationem ex omnibus que ad nos pertinebunt. Et si quandoque (quod absit!) inter nos vel nostros esset discordia de majore ponendo vel retinendo, statutum est inter nos quod ubi duo fuerint concordes, tertius sequetur eos, etiamsi gravare deberet. Et de proponendo majore, et echevinis, et juratis et omnibus aliis, fiat secundum quod consuetudo de Vervy (Vervins) docebit, ad cujus consuetudines et libertates villa data est et jurata à nobis et successo-

ribus nostris ex integro, exceptis que prediximus. Hanc compositionem sic a nobis factam laudavit et concessit Petrus, tunc temporis Sylve Majoris abbas, et generale totius ejusdem ecclesie capitulum. Laudavimus et concessimus etiam nos qui feceramus, ego Gaufridus, sancti Pauli prior, assensu priorum et omnium fratrum nostrorum; ego Johannes de Roceio, comes, assensu matris mee, et Henrici, filii mei, et uxoris mee et sororum meorum Beatricis et Eustachie; ego Robertus, assensu Eustachie, uxoris mee, et puerorum meorum. Quod ut ratum et firmum permaneat, auctoritate sigillorum nostrorum fecimus communiri. Actum anno dominice Incarnationis MCLXXXXI.°

LARGNY, *Largniacus*. — Village de l'ancien Valois, bâti à l'extrémité d'une longue et étroite vallée, à 75 k. au S.-O. de Laon et 35 de Soissons, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Population: 1760, 60 feux; 1800, 297 h.; 1836, 363 h.; 1856, 354 h. 1861, 364 h. — Dépendances : Vallée (isolée.) Le moulin de Leuillet.

Les comtes de Valois avaient autrefois à Largny un château près de l'église. —Ce village possédait jadis une léproserie située dans le *Champ des Clozeaux*. — En 1194, Éléonore, comtesse du Valois, donna à l'abbaye de Longpont *les pains de coutume* que lui devaient les habitans de Bargny, Haramont et Largny.

Seigneurs de Largny.

1205. Raoul et Robert de Largny.

Vers 1220. Raoul de Largny.

Au commencement du 16e siècle, la terre de Largny appartenait aux des Fossés de Coyolles. Isabelle des Fossés la porta en dot avec Pisseleu à

Vers 1520. Ant. de Miremont, s. de Berrieux.

1539. Philippe de Thizac, s. de Pisseleu et Largny.

1597-1624. Guillaume de Condren, écuyer, maitre d'hôtel du roi, seigneur du Bois et de Largny, la Muette et la Cour,

1640. Henri de Condren, chev., seign. desdits.

1646. Alexandre de Condren, son fils, s. desd.

1674 Alexandre II de Condren, chev., mousquetaire du roi, seigneur desd. Femme, Madeleine de Suzanne de Cardaillan.

1723. François-Joseph de Condren, seig. desd. et de Saint Denis, Bracy et St-Arnoul.

1780. N., marquis de Condren, seign. desdits.

178.. N. Lavoisier, membre de l'Académie des Sciences, seigneur de Largny, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 19 floréal an 2.

Il y avait autrefois à Largny quatre fiefs: ceux de *la Muette* et de *la Cour* réunis; celui des *Outieux* et le fief *Gorel*.

Fiefs de la Muette et de la Cour.

Vers 1190. Hubert de la Muette.

1582. René de Blajan, écuyer, capit. sergent-major des gardes du roi, seig. de la Muette et la Cour par acquisition. Fme, Louise de Longueval.

1598. N. Dubois, seign. desd. Femme, Marguerite Le Haste. Ces fiefs passèrent ensuite dans la famille de Condren, ci-dessus.

Fief des Outieux.

1573. Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches, seigneur des Outieux.

1597. Robert Le Cirier, écuyer, seign. dudit et de Montigny. Femme, Jeanne de Gallay.

16.. Louis Le Cirier, chev., seign. dud. Fme, Marie d'Ambray.

1647. Alexandre Le Cirier, leur fils, chev., seigneur dudit et Neufchelles.

En 1760, le fief des Outieux était dans les mains des religieuses de Longpré.

LARZILLIÈRE, ancien fief à Romery (Voyez ce mot).

LATACHE *(Jacques-Reneaume de)*, littérateur, né à Laon en 1725, mort en septembre 1796. — On a de lui :

Les Ardennes belliqueuses et galantes, opéra, 1757; *le Calendrier politique, ou Prédictions véritables pour les temps écoulés*, Bouillon, 1767, et la traduction d'un ouvrage allemand intitulé : *L'instinct des animaux*, 2 vol. — Latache fut encore, de 1783 à 1790, le seul rédacteur du *Jonraul politique ou Gazette des gazettes*.

Latericiorum (forêt) *sylva latericiorum.* — Elle s'étendait entre Louâtre et Violaine, et fut donnée en 1132 à l'abbaye de Longpont.

LATOUR *(Maurice-Quentin),* peintre de portraits au pastel, né à St-Quentin le 21 sept. 1704, mort le 17 février 1788. — Ses œuvres se composent d'un très-grand nombre de portraits dont la liste est trop longue pour pouvoir être insérée ici ; la plupart se trouvent au musée de St-Quentin.

LATOUR. — Ferme dépendante de Saint-Aubin. — Nous pensons que c'est l'ancien fief dit *La Cour au Fay*, qui mouvait de Saint-Aubin (Voyez ce mot).

LATILLY, LATTILLY, *Lastiliacus* en 1139; *Latiniacus.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au S. de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 54 feux; 1800, 257 h.; 1818, 244 h.; 1836, 307 h.; 1856, 337 h.; 1861, 296 h. — Dépendances : Resson, Tréville, le Clos (H.), Halondray, Vareille (F.); le Clos (M.)

Latilly est peut-être le village de *Latiniacus* que Romulfe, archevêque de Reims, acheta au 9e siècle, et qu'il légua à l'abbaye de St-Pierre de cette ville. — Ce village est la patrie de Pierre de Latilly, aumônier de Charles-le-Bel, chancelier et garde-des-sceaux, évêque de Châlons, pair de France, mort en 1327.

Seigneurs de Latilly.

1166. Adam de Latilly.

1241. Gautier de Latilly. Femme, Ermengarde.

1440? Jean de Vassaux, écuyer, seigneur de Vareilles et Latilly. Femme, Adriette de Cochet. Enfans: Pierre et Barthélemy.

15.. Barthélemy de Vassaux, seig. de Latilly.

1649. Louis de Vassaux, écuyer, seign. dudit.

1674. Charles de Rouvroy, écuyer, seign. de Latilly, capitaine d'infanterie, blessé au siége de Douai.

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

LATOIS, *Lautiacus, Lantiacus.* — Ancien village du Vermandois, du côté d'Hombliéres, aujourd'hui détruit. Il figure dans différentes chartes entre 957 et 1077.

LAUDICOURT. — Ferme autrefois assise près de Fresnoy-le-Grand, aujourd'hui détruite. Elle appartenait à l'abbaye d'Hombliéres.

LAUNOY, LAUNOIS, LAUNOY-LÈS-DROIZY, *Alnetum.* — Village de l'ancien Valois, bâti près des sources de la Crise, à 45 k. au S. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 28 feux; 1800, 110 h.; 1818, 195 h.; 1836, 233 h.; 1856, 202 h.; 1861, 204 h. — Dépendances : les Bovettes (hameau); L'Hermitage (ferme).

Le nom de Launoy indique que son emplacement était dans l'origine couvert d'aulnes : *alnetum*, aunis. — Ce village appartint à l'abbaye de N.-D. de Soissons et la seigneurie aux seigneurs de Muret jusqu'à la fin du 18e siècle. En 1780, M. de Mazirot se dit seigneur de Launoy.

LAURENT *(Jean)*, horticulteur, né à Laon au 17e siècle. — On a de lui : *Abrégé pour les arbres nains*, 1675.

LAVAL, LAVAL en 1265, *Lavallis* en 1145. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une colline, à 10 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1270, 116 feux; 1760, 348 h. (77 feux); 1800, 342 h.; 1818, 417 h.; 1836, 406 h.; 1856, 312 h.; 1861, 359 h. — Dépendances : La Cense-Bastien (ferme); Mailly (isolée).

Avant le 13e siècle, Laval appartenait aux sires de Coucy. En 1267, l'un d'eux, Enguerrand IV, vendit à Guillaume de Troyes, évêque de Laon, pour 1,500 livres parisis, le fief de Laval, consistant en un vinage de 80 muids, 4 setiers et demi de vin, un cens annuel de 63 sous 7 deniers, le terrage des pâtures mises en culture, une carrière (de pierres), la moitié du rouage de Mailly et de Nouvion, trois deniers parisis de chaque chef de ménage dudit Nouvion, 17 deniers de cens sur 3 maisons, la capitation de ses hommes de corps habitant Nouvion, etc. Les évêques de Laon sont restés propriétaires de Laval jusqu'à la révolution. Le seigneur laïc de Laval était autrefois l'un des quatre vicomtes du Laonnois.

Seigneurs de Laval mouvant des évêques de Laon.

1292. Pierre de Courtisot, chevalier, seig. de Crandon et Laval. Femme Béatrix. Il vendit cette année à l'évêque de Laon, pour 300 liv. parisis, ce qu'il possédait audit Laval, particulièrement 5 jallois de blé de rente sur deux des moulins d'Anchin, vers Lierval, 50 jallois de terre vers Presles, 47 muids de vinage et deux arrière-fiefs situés à Laval.

1338. Jean de Poinssy, vicomte de Laval et Nouvion-le-Vineux.

1420. François d'Almane, écuyer, victe desd. Femme, Jeanne de Chalandry.

1425. Guy Burdin, victe de Laval. Il vendit à

1432. Guy de Lancy. Femme Anne de Marcilly.

1436. Jean de Lancy, victe desd.

1470. Jean II de Lancy, son fils, vicomte desd. député aux États généraux de Tours en 1484, se trouva aux batailles de Fornoue et de Ravenne.

1525. Charles de Lancy, victe desd. Femmes : Nicole St-Père, dont Marie, femme d'Antoine Pioche, bourgeois de Laon ; Charles, Christophe, seign. de Rary.

1535. Charles II de Lancy, vicomte desd. Femme, Isabelle Branche. Enfans : Charles, Barbe, Jacques, Claude, seign. de Charlus.

15.. Charles III de Lancy, victe desd. Femme, Claude de May. Il se trouva à la bataille d'Ivry en 1590.

1595. Jean Robert, écuyer, seign. d'Ully, élu de Laon, vicomte desd. Femmes : 1° Jeanne des Orties, dont Esther, femme de Réné de l'Aulne, seign. de la Foucaudière; 2° Marguerite de la Berquerie, dont Benjamin, Henri, s. de Laffaux.

1620. Benjamin Robert d'Ully, écuyer, vicomte desd. Femme, Madeleine de Hermant. Enfans : Cornille, Madeleine, femme de Balthazar (*aliàs* Valentin) de Flavigny.

1660. Cornille Robert d'Ully, vicomte desdits. Femme, Suzanne de Gouart. Enfans : Benjamin, Henri.

1681. Benjamin Robert d'Ully, chev., vicomte desd. Femme, Anne Robert d'Ully. Benjamin Robert d'Ully était protestant; son cadavre fut traîné sur la claie et jeté à la voierie en 1686.

1686. Henri Robert d'Ully, vicomte desdits. Il vendit au suivant, son cousin.

1689. David de Guilelain (*aliàs* Gosselin ou Guiselin), écuyer, seig. de Lucé. Femme, Louise Robert d'Ully. Il vendit au suivant :

1703. Jean de Guilelain, chev., s. de Chepilly.

1713. Antoine de Guilelain, son fils, victe desd.

1731. Pierre Clément, écuyer, seign. de la Rouillée, capit. d'infant., vicomte desd. Femme, Marie-Elizabeth Levent. Enfant, Marie-Elizabeth.
1750. Fr.-Paul Solage, capit. de carabiniers, vicomte desd. Il vendit au suivant
1769. Richard O'Ffarel, capitaine de cavalerie, chevalier de St Louis. Femme, Marie-Charlotte de la Garde de Saignes.

Laval, *Lavalum* en 893. — Hameau dépendant de Cuisy-en-Almont. Il fut donné par le roi Eudes, en l'année 893, à l'abbaye de St-Médard avec d'autres biens (voyez Chevregny). On y comptait 12 feux en 1816.

LAVAQUERESSE, LAVAKERECHE (13[e] siècle), LAVACHERESSE en 1250. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du ruisseau d'Iron, à 60 k. au N. de Laon et 25 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population : 1760, 530 h. (160 f.); 1800, 643 h.; 1818, 724 h.; 1836, 828 h.; 1856, 805 h.; 1861, 768 h. — Dépendances : La Rue du Palentin, le haut du petit Moulin (isol.), le Grand et le Petit moulins.

Un bureau de bienfaisance a été établi à Lavaquerresse en 1824.

Seigneurs de Lavaquerresse relevant de la baronie d'Iron.

1269. Gautier de Tupigny, s d'Iron et Lavaquerresse
1590. Etienne-Claude d'Ennet, seign. de Lavaqueresse en partie et Mesbrecourt (V. ce mot).
1677. Pierre-Marie Bottée, s. de Lavaquerresse. écuyer, mestre de camp au régiment de Vendôme Il se trouva à la bataille de Marsailles dont il a laissé le récit, et mourut de ses blessures.
16.. Germain Bottée de Bouffier, seign. dudit, son frère, lieuten. de la maitrise des eaux et forêts de Laon. Femme, Anne Bottée, sa cousine.
Vers 1690 Louis-Michel d'Hervilly, seign. de Leschelles, Lavaquerresse, etc. (V. Leschelles).

Lavergny, Lavrigni en 1195, *Laverniacus* en 1167. — Ferme dépendant de Parfondru. C'était jadis une paroisse séparée, sous le vocable de St Remi, où l'on comptait 3 feux en 1760.— Ce lieu est très-ancien. Au 5[e] siècle, il appartenait à St Remi, archev. de Reims, dont la mère y fut enterrée. Ce prélat le donna à Latro, évêque de Laon, son neveu. Au 12[e] siècle, il était la propriété d'un particulier nommé Amisard dit Wastins qui, en 1137, le donna à l'abbaye de St-Martin de Laon. Des mains de celle-ci, Lavergny passa, paraît-il, dans celles de l'abbaye de Signy, qui obtint encore de St Vincent de Laon, en 1167, ce que cette maison y possédait, pour un cens de 10 sous. En 1232, Signy donna la ferme de Lavergny à l'abbaye de Thenailles. — Lavergny a eu des seigneurs laïcs.

Vers 1560. Jacques de Renty, chevalier des ordres du roi, gouverneur de La Fère, seign. de Lavergny par acquisition de l'abbaye de Signy. Femme Adrienne Legris.
1570-80. N. de Renty, seign. dud. Femme N., baronne de Bellon, laquelle fonda en 1580 une chapelle dans le château de Lavergny.
1690. N. de Tillet, seign. de Lavergny.
1696 François-Annibal de Merle, marquis de Blanc-Buisson, seign. dud.

LAVERSINE, LAVERCHINE (12[e] siècle); *Lavercinæ* en 1237; *Lavercini* en 1261. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti au fond d'une étroite vallée, à 55 k. au S.-O. de Laon et 15 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-

sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 31 feux; 1800, 144 h.; 1818, 164 h.; 1836, 180 h.; 1856, 193 h.; 1861, 180 h. — Dépendance : Le Pont-des-Grès (ferme).

Le village de Laversine était, dès le 12e siècle, la propriété de l'abbaye de St-Denis, qui l'aliéna au duc d'Estrées vers 1570.

Seigneurs laïques de Laversine.

1137. Hugues Balvère, avoué de Laverchine.
1153. Lendric de Pierrefonds, avoué dudit.
1217. Hugues Balvère, avoué de Laversine.
1226. Gérard de Laversine; femme, Emmeline; enfant, Pierre. Jeanne, sœur de Gérard, femme de Bernier d'Artaise.
1266-75. Pierre de Laversine, dit Hake, écuyer; femme, Flora

En dernier lieu, les seigneurs de Cœuvres.

Lavier (Le). — Maison isolée dépendante de Crépy. Au 17e siècle, elle appartenait aux seigneurs de Manicamp. — On y comptait 4 feux en 1816.

LECAT *(Claude-Nicolas)*, célèbre chirurgien, né à Blérancourt le 6 sept. 1700, mort en 1769. — Lecat ne fut pas seulement un chirurgien de mérite, mais encore un écrivain fécond dont la plume s'est exercée sur des matières très-diverses. — On a de lui :

Dissertation sur le balancement des arcs-boutans de St-Nicaise de Reims; Histoire de la terre; Histoire de l'Académie de Rouen et un grand nombre de mémoires sur l'électricité, l'ascension des liqueurs dans les tubes capillaires, la chaleur de la terre, sur l'histoire naturelle de Rouen et de ses environs, sur le progrès des sciences et des arts, sur l'ostéologie, etc.

Léchelle, *Lescheriæ* en 1318, en 1146. — Ce hameau, dépendant de Berzy, formait avant la révolution, avec Chazelles, une paroisse séparée sous le vocable de St. Thimothée. On y comptait alors 19 feux (compris Chazelles); 15 feux en 1816.

1146. Gilbert de Léchelles.

Leclerq, ancien fief à Lerzy (Voyez ce mot).

Léger (St-).—Ferme dépendant d'Epagny. Elle fut bâtie vers l'an 1150 par les religieux de St-Léger de Soissons, qui défrichèrent ce pays.

LEGIVRE *(Pierre)*, médecin, né à Charly en 1618, mort en 1684. — On a de lui :

Secret des eaux minérales acides.

LEGRAND DE LALEU *(Louis-Auguste)*, avocat, jurisconsulte, professeur à l'École centrale de l'Aisne, correspondant de la 3e classe de l'Institut, né au Nouvion en 1755, mort en 1819. — On a de lui :

Philotas, 1786. *Dissertation historique et politique sur l'ostracisme et le pétalisme*, 1800. *Recherches sur la justice criminelle chez les Français avant l'institution des Parlemens*, 1823. Ouvrage posthume; peut-être une réédition de *ses recherches sur la justice criminelle et le jugement par jurés*, ouvrage qui fut couronné en 1789 par l'Académie des Belles-Lettres. — Il a, de plus laissé manuscrite la traduction des 15 premiers chants de l'Araucana d'Ercilla.

Leherzies, voyez Lerzy.

LELIEVRE *(Isaac* ou *Isaïe)*, habile chirurgien, né dans le Vermandois, à

St-Quentin selon quelques-uns, au 16e siècle, mort en 1604. — On a de lui :

Epydémiomachie; tables démonstratives des choses naturelles et surnaturelles imprimées ensemble, Paris, 1588. *Officine et jardin de la chirurgie militaire*, Paris, 1583. *Le mariage de Janin*, en vers picards.

LELONG *(Nicolas)*, bénédictin, historien, né à St-Michel en 1715, mort en 1793. — Il a publié :

Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, 1783, un vol. in-4°.

LEMAIRE *(Claude)*, poëte, né à St-Quentin, mort en 17.. — On a de lui :

Divi Quintini martyrium heroïco carmine celebratum, St-Quent., 1757, in-8°.

LEMÉ, autrefois LAMER, *Mare*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine accidentée, à 36 k. au N. de Laon, et 8 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 269 feux; 1800, 1,392 h.; 1818, 1,474 h.; 1836, 1,695 h.; 1856, 1,762 h.; 1861, 1,740 h. — Dépendances : Rue de Bohain, Rue de Préaux (hameaux).

Le terroir de Lemé, autrefois nommé *Terre de la Mer, terra de Mari*, était encore désert et couvert de bois au 12e siècle. Réné de Guise, seigneur de Sains, à qui il appartenait alors, le donna en 1161 à l'abbaye de Foigny, sous la condition que cette maison défricherait le terrain et y bâtirait une ferme, qui est devenue le noyau du village actuel; cette ferme prit le nom de *la Mer*, d'une vaste mare d'eau qui existait en cet endroit. Cette donation est l'une des plus considérables qui aient été inspirées par l'esprit de dévotion, car elle comprenait un territoire de plusieurs lieues d'étendue. Elle fut d'ailleurs faite à la seule condition que les moines de Foigny acquitteraient aux seigneurs de Sains un terrage annuel de la treizième gerbe. Nous donnons le texte de cette pièce curieuse. — En 1646, l'abbé de Foigny fit construire à Lemé un château-fort flanqué de quatre tours, et l'année suivante, il aliéna à perpétuité le terroir aux habitans, pour le cens annuel de 50 sous tournois, un chapon et deux livres de cire par chaque muid de terre, à raison de 12 jallois par muid. — Il y avait autrefois à Lemé le fief *Monthoiller* qui avait été érigé en 1649 par un abbé de Foigny, en faveur de Henri de Marolles, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles et bailli de Foigny.

Donation du terroir de Lemé à l'abbaye de Foigny, en 1161.

Ego Galterus, sancte Laudunensis ecclesie Dei gratiâ minister, Notum facio tàm futuris quàm presentibus quod Raynerus de Guisiâ, assensu uxoris sue Sibilie, totam terram quam habebat inter territoria que hic numerata sunt scilicet : territorium de Sainz, de Marfontanis, de Rogeriis, territorium Sancti Petri, de Vouspais, de Marli, de Gomunt, de Proisi, de Fasti, de Durserler, sicut divisa est ex parte ville que dicitur Sainz, à territorio de Durserler per mediam vallem de Suylis usquè ad territorium de Chevesne, que terrra tota nemus erat, cum omnibus aisentiis terre sue, Fusniacensi ecclesie perpetuò possidendam donavit ad terragium XIII garbe, preter exceptam garbam messoris; et garbas ipsas ecclesia ducet usquè ad villam que dicitur Sainz. Et de

viciis viridibus terragium non habebit, sed de siccis tantùm, que ad grangiam ducentur. Concessit etiam idem Raynerus in eleemosinam pro sui et predecessorum suorum animabus prefate ecclesie ibidem terram omninò liberam ad curtem construendam ad mensuram et quantitatem curtis de Fulcosis, et exitus curtis omninò liberos. Preterea quoque omnem familiam curtis et operarios omnes intra territorium ejusdem curtis ab omni justiciâ suâ liberos esse concessit. Et concessum etiam est ab eodem Raynero quod tempore messis singulis annis ecclesia ei vel familie ejus, si eum non invenerit, ad Sainz mandabit quod servientem suum pro colligendo terragio mittat. Si autem servientem non miserit, ecclesia messem suam non ideo minus colliget. Preterea concessum est ab eodem quod prefatum terragium nec in eleemosinam dari, nec vendi, nec invadiari, nec aliquo modo alienari poterit, nisi ecclesie Fusniaci, si ipsa pro eo tantum facere voluerit quantum alia ecclesia vel persona. Idem quoque Raynerus ecclesie super dono predicto garandiam contra omnes qui ad justiciam venire voluerint, se laturum concessit, et contra eos qui ad justiciam venire noluerint, auxilium suum, pro posse suo, se laturum. Eustachius autem major prefate terre et omnes fratres sui, assensu sepedicti Rayneri, majoriam suam et quicquid in terrâ illâ juris habebant, quicumque clamaverunt ecclesie Fusniaci (dabunt). Ecclesia vero tredecim modiatas predicte terre, singulis annis, se excupaturam promisit. Hec autem omnia ut rata permaneant nec ab aliquo infringi aut immutari possint, sigilli nostri impressione et testium subscriptione et cirographo cujus alteram partem ecclesie, alteram dedimus Raynero, coroborari fecimus. Signum, etc. Actum Lauduni, anno incarnati Verbi MCLXI.° (*Cart. de Guise*, f° 153).

LEMOINE, officier de la maison civile du roi, né à Soissons, d'après Devisme. — On a de lui :

Histoire des antiquités de Soissons, Paris, 1691.

LEMPIRE, LOMPIRE. — Village de l'ancien Cambraisis, situé dans une vaste plaine ondulée, à 69 k. au N.-O. de Laon et 21 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : en 1800, 315 h.; 1818, 487 h.; 1836, 515 h.; 1856, 475 h.; 1861, 470 h. — Dépend. : La Pauvrelle, Le Sart (F.); Basse-Boulogne (I.)

L'origine de ce village est toute moderne et ne remonte pas au-delà du 16e siècle. Suivant les uns, il tire son nom de la proximité où il se trouvait autrefois des possessions de la maison d'Autriche; selon les autres, du genre de vie de ses premiers habitans qui, profitant du voisinage de l'Artois, se livraient activement, dit-on, à la contrebande.

LENAIN (*Antoine*, *Louis* et *Mathieu*), peintres de genre, nés à Laon, le premier en 1583, le second en 1585 et le troisième peu d'années après. Les deux premiers moururent en 1648 et le dernier en 1677.

Ils reçurent les premières leçons de peinture d'un peintre étranger, qui les leur continua pendant un an. Ils passèrent ensuite à Paris. Antoine, qui était l'aîné, fut reçu dans l'abbaye de St-Germain-des-Prés par le sieur Plantin, avocat, qui en était bailli; c'était lui-même un habile peintre de portraits en miniature. Louis excellait dans les portraits en pieds, Mathieu dans le paysage.

On voyait à Laon plusieurs tableaux des frères Lenain : Une Cène dans la chapelle du St-Sacrement à St-Remi-Place; un autre dont on ne donne pas le sujet sur le maître-autel de Ste-Benoite (on croyait ces deux de Mathieu); deux autres du même dans l'église des Cordeliers, qui avaient été offerts en 1654 par la confrérie de St-Firmin et St-Honoré, et celle de St-Crépin et St-Crépinien.

LENAIN, ingénieur ordinaire du roi, historien, né à St-Quentin au 17e siècle. — On a de lui :

Antiquités de l'Auguste du Vermandois, aujourd'hui St-Quentin, 1671, in-4°. — *Relation des découvertes faites dans les travaux de fortification de St-Quentin*, Noyon, 1671. — *Gués et chaussées de la rivière de Somme, avec un discours des choses les plus remarquables de cette rivière*, 1644, in-f° ms. Cet ouvrage avait pour objet de rechercher les moyens propres à faire de cette rivière une barrière contre les ennemis et de la rendre navigable. On croit que ce Lenain était de la famille des précédens.

LENDIER (LE). — Hameau dépendant de Neuve-Maison. Il paraît être la localité nommée *Lentis* qui, au 10e siècle, fut donnée par Albert, comte de Vermandois, à l'abbaye de Bucilly (Voyez ce mot).

LERZY, LEHERZIES en 1165, *Heresii?* (12e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 56 k. au N. de Laon et 12 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste-Benoîte. — Population : 1760, 179 feux; 1800, 686 h.; 1818, 714 h.; 1836, 775 h.; 1856, 678 h.; 1861, 656 h. — Dépendances : Le Bouhoury, Haumont (hameaux).

Au 12e siècle, ce village appartenait, paraît-il, à l'abbaye de Clairfontaine. Il devint ensuite et resta jusqu'à la révolution la propriété de celle d'Origny.

Seigneurs laïcs de Lerzy.

1165. Guy de Leherzies. Femme, Marguerite.

12.. Mathieu Ier de Lerzy. Enfans : Mathieu, Rose, femme d'Etienne de Novelise.

12.. Mathieu II de Lerzy. Femme, Marie.

1245. Guy, chev. de Lerzy.

Vers 1260. Robert de Lerzy, chev.

1272. Renaud de Lerzy, écuyer, son fils.

1311. Jean de Lerzy.

1344. Gérard, chev., seign. de Voulpaix et de Lerzy par sa femme, Luce de Lerzy.

1416. Thomas de Lerzy, grand bailli de Vermand.

La terre de Lerzy passa ensuite aux seigneurs de Vervins (Voyez ce mot).

1660. Philippe-Charles de Grammont, seig. de Lerzy ; femme, Claude-Louise de Carret.

Elle appartenait en dernier lieu à M. de Forceville, commissaire des guerres.

LESCARBOT (*Marc*), avocat, homme de lettres et voyageur, né à Vervins vers le milieu du 16e siècle, mort en 1634. — On a de lui :

Histoire de la Nouvelle France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès Indes-Occidentales, Paris, 1612. *Tableau de la Suisse, auquel sont décrites les singularités des Alpes*, en vers, Paris, 1618.

LESCHELLES, *Escheliæ* en 1202 — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le ruisseau d'Iron, à 55 k. au N. de Laon et 20 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 236 feux; 1800, 1,115 h.; 1818, 1,282 h.; 1836, 1,224 h.; 1856, 1,195 h.; 1861, 1,180 h. — Dépendances : La Voie-à-Cailloux, le Vert-Buisson, le Val, la Rue-Lantelette, la Fontaine-Thomas, le Tilleul, Hennepieux, Dohis, la Rue-des-Halliers, la Rue-des-Charbons, la Grand'Route (hameaux).

Au milieu du 7e siècle, le terroir de Leschelles était désert et entouré de bois dans lesquels St Wasnon vint se retirer. Il y bâtit un oratoire d'où ce lieu prit d'abord le nom de *La Celle*. Des habitations s'étant insensiblement établies autour de cette chapelle, elles donnèrent naissance au village de Leschelles, dont le nom semble n'être qu'une corruption du mot *La Celle*. — Ce village fut saccagé par les Anglais en 1339. On y voyait autrefois un château qui fut reconstruit au 18e siècle par le marquis d'Hervilly, seigneur du lieu, lequel y établit une manufacture de velours sur coton en 1769. Dès 1737, César Michaut de la Verrine, docteur en théologie, avait établi à Leschelles une école gratuite par la fondation d'une rente de 500 livres et d'une prestation annuelle de 12 setiers de blé, de 3 cordes de bois et 200 fagots, en faveur d'un instituteur-prêtre. C'est aussi lui qui fit rebâtir l'église, de 1716 à 1721. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Leschelles en 1824.

Seigneurs de Leschelles.

1145. Dreux de Leschelles.

1548. Pierre Lhoste, seign. de Leschelles, gouverneur de Guise.

1583. Jacques Leclerc, écuyer, seign. dud. et de St-Martin-en-Brie par sa femme, Reine Lhoste qui épousa en 2es noces :

1598. N. de Castres, lieut. au gouvern. de Guise.

Vers 1650. Philippe Michaut ou Michel de la Verrine, seign. dud., lieutenant au gouvernem. de Guise ; femme, Marie de la Chaussée

1660. Lis Michaut de la Verrine, son fils, s. dud. et de Proix. Femme, Marie le Père de Marolles.

1700. César, *aliàs* Camille Michaut de la Verrine, leur fils, chev., seign. dud., chambellan du duc de Bourgogne. Femme, Perrette-Augustine Gerbault de Sailly.

1715. Louis Michel de la Verrine, chev., seig. de Leschelles, Ohis et Le Val.

1718. François-Paul le Cat d'Hervilly, seign. de Sommette, etc., le devint encore de Leschelles par sa femme Henriette-Louise, fille de Louis Michel de la Verrine ci-dessus.

Vers 1730. Louis-François le Cat d'Hervilly, leur fils, seign. de Leschelles, Le Val, Ohis, Devise, Dury, Sons, Housset, Sommette, etc., page du roi, capit. de cavalerie. Femme, Antoinette-Rénée de Montejan ; enfans : Louis-Michel-César, Catherine-Henriette, femme de Marc-Louis de Caulaincourt.

1744. Louis-Michel-César d'Hervilly, s. desd. et de La Vaqueresse, baron d'Iron, lieut. d'infant. Femme, Rose-Adélaïde de Castille de Chenoise.

17.. Louis-Charles le Cat, comte d'Hervilly, seign. desd. Il fut l'un des plus fidèles serviteurs de Louis XVI, et périt à Quiberon.

Lescot (Gilles), ancien fief à Couvron (Voyez ce mot).

LESDINS, LESDEN (12e siècle), LESDAING (14e siècle), *Lesdinus* en 1248. — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive droite de la Somme, à 51 k. au N.-O. de Laon et 7 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Quentin. — Population : 1698, 196 h.; 1800, 286 h.; 1836, 420 h.; 1856, 596 h.; 1861, 665 h. — Dépendances : Le Tronquoy, Cauvigny (fermes).

On prétend que ce village fut fondé vers le 12e siècle, par les chanoines de Cambrai, à qui en appartenait le terroir. Ces religieux, possédant déjà le village de Lesdins près de Cambrai, voulurent en donner le nom à celui-ci, dont le terroir fut distrait de celui de Thorigny. — Au 13e siècle, il y avait à Lesdins un hôpital auquel Mathieu de Parpes fit un legs en 1248 (Voyez Remaucourt).

Seigneurs de Lesdins.

Ils relevaient en partie de Fonsomme et en partie de la châtellenie de St-Quentin.

1110. Raoul de Lesdins.

1146. Roger de Lesdins; Raoul et Hersende, ses frère et sœur.

1158. Gautier de Lesdins; Arnoul, son neveu.

1163. Robert de Lesdins, chev. Il se retira en 1170, dans l'abbaye de Longpont, et à cette occasion il donna à cette maison religieuse le *fief Péronne*, sous la condition que ses héritiers pourraient le reprendre en payant une somme de 20 livres.

1207-09. Robert Lefranc, seign. dud. Femme, Elizabeth. Elizabeth, femme de Pierre de Senescourt; Clémence et Havide sœurs de Robert. Ils étaient tous enfans de Colart de Thorigny.

1211. Raoul II, dit le Borgne ou le Bigle. Enfans: Nicolas, Marie, Jean, Elizabeth, Raoul. Ermengarde, sa sœur, avait épousé Pierre Tallot.

1214-28. Colard ou Nicolas de Lesdins.

1235. Bernard de Cavech, bourgeois de St-Quentin, seign. dudit?

1260. Guy de Lesdins, dit le moine.

1271. Renaud, son fils, seign. dudit. Celui-ci n'eut qu'un fils dont la fille épousa

1314-21. Guy d'Honcourt, chev., s. de Lesdins.

1324. Renaud de Fayel, chev., sire de Lesdins Femme, Marie de Tournevel.

1338. Colard de Lesdins? écuyer, fils de Colard.

1359. Jean de Honnecourt (Haucourt?), chev., seign. dudit.

1424. Jean d'Estournay (Estourmel?), sire de Lesdins et Fayel.

1459. Bernard de Moreuil, seig. dud., vicomte du Mont-N.-D. Sa fille porta Lesdins à

1470. N. d'Autresse (Autrêches?), seign. de Ramicourt.

1472. Gilles de Caulaincourt, seign. dud.

Vers 1536. Jean de Récourt, écuyer, seig. de Lesdins. F^me^, Françoise Molet. Enfans: Jean, Marie, femme de Jean Cadart, bailli du Câteau; Marie, Anne et Claude, sans alliances.

1548. Jean II de Récourt, seign. dud., tué à la défense de Beaurevoir en 1557.

1565. N. de Maillard, seign. de Lesdins et du Tronquoy, fut le prête-nom de

1566. Jean Lefèvre de Caumartin, qui vendit ce domaine à

1567. N. Desjardins. Sa fille Jeanne le porta en mariage à

1643. Milan, *alias* Emilien de Chauvenet, capit. au régiment de Colombié. Il assista aux siéges de Montpellier, St-Antony, Sommières, Arras et Landrecies. Il réunit en 1661 les fiefs de Récourt, Calais et Cauvigny à la seigneurie de Lesdins. Enfans: Alexandre, Louis, chanoine de St-Quentin; René et Antoine, capit. d'infanterie au régiment de Languedoc, tués en 1683.

1665. Alexandre de Chauvenet, seign. de Lesdins et Essigny-le-Petit; il fut ennobli par Louis XIV en 1696. Femme, Hélène d'Artois. Enfans: Antoine-Alexandre, Louise-Hélène-Jeanne et Marie-Anne, religieuses cordelières; Louis, capit. au régiment de la Couronne, chev. de St-Louis, tué à la bataille de Fontenoy.

1711. Antoine-Alexandre de Chauvenet, seign. desd., chev. de St-Louis. Femme, Anne-Madeleine Volland de Berville. Enfans: Antoine-Philippe, Arm.-Hélène, femme de Gérard Volland de Berville; Agnès-Louise, sans alliance. Antoine suivit comme son père la carrière des armes.

1762. Antoine-Philippe de Chauvenet, seign. desd. Femme, Marie-Louise Obert de Courtembus. Enfans: Antoine-Maximilien et une fille. Antoine-Philippe suivit également la carrière des armes et assista à plusieurs batailles

1787. Antoine-Maximilien de Chauvenet, seig. desd., chev. de St-Louis. Femme, Marguerite-Pauline Briet de St-Elier. Enfans: Louis-Philippe-Henri, commandant du génie; Charles-Edouard, Jean-Alex.-Ernest, juge à St-Quentin.

Fief Récourt à Lesdins.

1580. Claude de Postel, écuyer, seig. dud., de Sons et Colligis. Femme, Madeleine Molet.

1583. Jean de Récourt, seign. dud., bailli et capit. de Bohain pour le roi de Navarre. Femme, Françoise d'Achery, qui se remaria à Ant.-Fr. de Faure, écuyer; enfans: Georges, Louis, Jean, Bertrand, Anne, femme de Salomon de Ragaignes, écuyer; Charlotte, femme de Médard de Chantelou, seign. de Champrenaud; Antoine, François, Melchisédech.

1598. Georges de Récourt, écuyer, capit. et bailli de Bohain. Femme, Anne d'Ostat, qui lui apporta la terre du Sart (V. ce mot). Il vendit le fief Recourt à

1611. Gilles de la Hillière, écuyer, seign. de

Garozel, capit. au régiment de Piémont, infanterie. Femme, Françoise Marquette.

Fiefs de Calais et Cauvigny.

1580. Jean Lefèvre de Caumartin, seig. desd. Il vendit au suivant.

1587. Louis Marescal, receveur des tailles à St-Quentin. Femme, Marguerite Machuelle.

Fief de la Tour-aux-Oies, à Lesdins.

1720. N. Moiset, seign. de la Tour-aux-Oies.

1789. N. Paporet, s. dud., Vaux et Maxilly.

LESGES, LEIGES (12e siècle), LEGGE (13e siècle); *Leuga* vers 1096; *Legi* en 1310. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à la lisière d'un plateau, à 37 k. au sud de Laon et 20 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Fère-en-Tardenois, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 34 feux; 1800, 142 h.; 1818, 168 h.; 1836, 200 h.; 1856, 198 h.; 1861, 200 h.

Le nom de ce village paraît dériver du mot latin *leuga* ou *legia*, lieue, à cause sans doute qu'il se trouve sur un vieux chemin public exactement à une lieue ancienne de Braine. — Lesge possède une jolie église de la fin du 12e siècle. Il est la patrie de Mathieu Herbelin, généalogiste du 16e siècle.

Seigneurs de Lesges.

Vers 1096. Hugues de Lesges.

1151-58. Milon Balainnes, seign. de Lesges.

1186-1205. Robert Balainnes, son fils, chev. Femme, Elissande ou Elizabeth.

1211. Jean de Lesges, leur fils.

1242. Milon Balainnes, seign. dud.

Vers 1350. Gaucher de Châtillon, s. de Fère et Lesges qu'il vendit au duc d'Orléans (V. Fère).

1549. Louis des Ursins, seign. d'Armentières, Lesges, etc.

1654. Eustache de Conflans, chev., seig. desd.

LESQUIELLES, LESCIERES en 1080; LESCHIERES en 1125; LESKIERES en 1137; *Lesseriæ* en 1126; *Lescherie* en 1133; *Lescherii castellum* en 1133; *Lescheriæ* en 1160; *Leschiaræ* en 1174. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 55 k. au N. de Laon et 27 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 229 feux; 1800, 1,063 h.; 1818, 1,386 h.; 1836, 1,520 h.; 1856, 1,741 h.; 1861, 1,747 h.—Dépendances: St-Germain (hameau); Bonot, Beaufort, Couvrelles (fermes); la Maison-Gagnier (isolée).

A la fin du 11e siècle, Lesquielles n'était encore qu'un hameau dépendant de St-Germain. Le seigneur de Guise, à qui en appartenait le territoire, y ayant fait bâtir à cette époque un château-fort avec une chapelle, plaça dans celle-ci une communauté de douze chanoines chargés de la desservir. En 1131, cette chapelle fut érigée en église paroissiale et le chapitre remplacé par un prieuré qui fut donné à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. Trente-neuf ans après, l'abbé de St-Vincent et le seigneur de Guise instituèrent en commun à Lesquielles, une foire de huit jours, qui devint et resta très-florissante jusqu'au temps des guerres de Louis XIV. Les conditions de cette fondation étant des plus curieuses, nous donnons le texte de la charte qui fut dressée à cette occasion. — Le

château de Lesquielles fut pris et rasé en 1175, par Philippe, comte de Flandres. — En 1224, Anselme, évêque de Laon, fit la levée des corps de Ste Grimonie et de Ste Preuve, dans l'église de Lesquielles, ce qui donna lieu à l'établissement d'un pélerinage autrefois fort fréquenté le mardi de la Pentecôte.

Ce village est la patrie de Jean de Lesquielles, abbé de St-Nicolas-aux-Bois, en 1282. Un *Jean de Lesquerre*, gentilhomme et vaillant homme de guerre, fut pendu en 1464, par les ordres du duc de Bourgogne. Raoul de Harbes, maître en médecine, principal du collége de Laon à Paris, en 1387, était natif de Lesquielles, d'autres disent de Le Hérie.

Seigneurs de Lesquielles, relevant de Guise.

Cette terre appartenait dès le 11e siècle aux seign. de Guise. Burchard, l'un d'eux, la donna en dot à Machaine, sa fille puînée, qui épousa

1130. Baudoin, seign. de Soupir, avoué du Mont-St-Martin. C'est lui qui remit le chapitre de Lesquielles entre les mains de l'évêque de Laon qui le supprima pour le remplacer par un prieuré.

1172. Richer, seign. de Lesquielles, puîné sans doute du précédent. Clarembaud, son frère.

1201. Pierre dit Watebois, s. dud. Fe, Béatrix

1220. Pierre, chev. de Lesquielles (peut-être le même). Après lui, le domaine de Lesquielles rentra, paraît-il, dans les mains des seign. de Guise, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

La mairie de Lesquielles constituait autrefois un fief relevant des seign. de Guise. Elle appartenait en 1341 à Ernoul, dit Mailfer, qui la vendit cette année à Jean de Laval, écuyer, pour le prix de 60 liv parisis.

Fondation d'une foire à Lesquielles, en 1171.

In nomine, etc. Ego G., Dei gratiâ Laudunensis episcopus, ad oblivionem et malitiam evitendam, illa debemus sollicitiùs per scriptum posteris intimare que pacem ecclesiis conferunt et profectum. Ea propter, notum facimus omnibus in perpetuum quod Galterus, abbas Sancti Vincentii Laudunensis, instituit apud Lescherias extrà atrium et ecclesiam, assensu capituli sui, quasdam nundinas annuas que durabunt à nativitate sancti Johannis Baptiste octo diebus continuis; et quoniam dominus Jacobus de Guisiâ dominus est et advocatus terre illius, abbas sibi eum associavit in nundinis supradictis, hoc modo : In stallagiis et teloneo, abbas sibi medietatem retinuit, et alteram medietatem concessit domino Jacobo. Et ita quod abbas et dominus Jacobus suum ibi ministerialem communem habebunt, qui de hiis que de stallagiis et teloneo provenerint, tàm abbati quàm domino Jacobo faciet fidelitatem. Forisfacta vero et justitias dominus Jacobus habebit integrè ; et pro eis observandis suum ibi constituet servientem ; quod nos et ita concedimus ut nichil ibi propter hoc per dominum Jacobum vel ejus heredem, de jure nostro perdamus in ecclesiâ vel in atrio. Dominus autem Jacobus, pro societate istâ quam abbas ei concessit, in nundinis habebit in tuitione et conductu suo omnes venientes ad nundinas et omnes recedentes ab eis per octo dies ante nundinas et per octo dies post nundinas. Juravit etiam dominus Jacobus, et liberi homines sui similiter juraverunt, quod hanc nundinarum libertatem fideliter conservabunt. Preterea, in hominibus qui pertinent ad ecclesiam sancti Johannis de Lescheriis, abbas sibi retinuit integrè capitagia, et in omnibus aliis medietatem concessit domino Jacobo sicut advocato, scilicet : in forisfactis, in talliis, in sanguine, in leto, in mortuâ manu et in aliis que acciderint, ita tamen quod nec dominus Jacobus, nec heres ejus, nec aliquis pro eis, de hiis omnibus aliquid usquam accipiet, vel aliquem aggravabit, sine assensu abbatis Sancti Vincentii vel procuratoris ipsius. Insuper nec ipse, nec heres ejus de hiis in quibus abbas associavit eum, poterit aliquid in feodum dare, vel aliquam indè eleemosinam facere, nisi ecclesie Sancti Vincentii Laudunensis. Ut igitur hec sicut scripta sunt immota permaneant, etc. Actum Lauduni, anno incarnationis Dominice MCLXXIº in adventu Domini. (*Preuves de D. Bug., p. 462*).

Lessart, Essart en 1250. — Ferme dépendante de Viviers. Elle appartenait à l'abbaye de Valsery.

Lesterlin. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

LESUR *(Charles-Louis)*, écrivain politique et littérateur, né à Guise, le 24 août 1770, mort le 1er oct. 1849. — Lesur a publié :

L'apothéose de Beaurepaire, comédie.—*La Veuve du républicain* ou *Le Calomniateur*, comédie. — *Que veut l'Autriche?* 1809. — *Des progrès de la puissance russe depuis son origine jusqu'au commencement du 18e siècle*, 1812. — *Histoire des Cosaques*, 1814. — *La France et les Français*, 1817.

LEUILLY ou LŒUILLY, LUILLI en 1304, *Luliacus*, (9e siècle); *Lulliacus* en 1237. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'entrée d'une gorge dans la vallée de l'Ailette, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Remi. — Population: 1760, 102 feux; 1800, 503 h.; 1818, 560 h.; 1836, 625 h.; 1856, 662 h.; 1861, 670 h. — Dépend. : Fontaine-St-Remy, le Mont-de-Leuilly, Banc de Pierres, Trou-des-Loups, les Fromions, la Rivière (H.); Gervilly, les Ribaudes (F.)

Ce village est très-ancien. Au 5e siècle, il fut donné par le roi Clovis à St Remi, archevêque de Reims. Charles-le-Chauve le reprit plus tard pour le donner à un nommé Ricuin; mais celui-ci le restitua à l'église de Reims qui l'a gardé jusqu'à la révolution (V. Chavignon). — Les habitans de Leuilly furent affranchis en 1197, par Aélide, dame de Coucy, qui leur donna la loi de Vervins. En 1235, Enguerrand III, sire de Coucy, la remplaça par la nouvelle loi dite de la Bassée, dont Thomas, son frère, seigneur de Vervins, venait de doter cette ville (Voyez Vervins).

Seigneurs laïcs de Leuilly.

1101-03. Thomas, chev. de Leuilly.

1184. Barthélemi de Leuilly.

1191. Renaud de Leuilly, chev.

1192-97. Gérard Legros de Leuilly. Enfant, Raoul, chanoine de St-Pierre de Soissons.

1214. Oger de Leuilly?

1219. Jean *Grumet* ou *Gronnez*, chev. de Leuilly. Femme, Agnès. Enfant : Evrard-Hérupe, Jean-*Hale*.

1254. Guillaume de Leuilly, chev.

1286. Gobert de Leuilly, garde du scel des bailliages de Coucy, La Fère et Marle.

1314-20. Noble homme Gobert de Leuilly, chev. Enfans : Gobaut, Jacques.

Vers 1325. Galebaut (Gobaut?), chev., seig. dud. Femme, N. de Châtillon.

1341-45. Jean Malfilastre de Leuilly, écuyer.

1361. Galehaut de Leuilly, chev. Femme, N. de Villesavoye.

1391-1404. Jean d'Argies, chev. de Leuilly.

14.. Dreux d'Argies, seig. dud. et Marcilly.

15.. François de Dompierre, écuy., cte de Leuilly.

1574. Antoine de Dompierre, écuyer, seign. dud., Liramont, etc.

159.-1624. Pierre de Longueval, seign. dud. et Crécy (Voyez Crécy-au-Mont).

1643. Roger de Longueval, seign. dud. et de Crécy. Femme, Anne de la Martillière. Enfans : François-Annibal, Gilles, seign. de Pont-St-Mard; plus un bâtard nommé de Bazincourt, qui, ayant été convaincu de fabrication de fausse monnaie, fut décapité à Laon en 1641.

En 1645, le roi engagea à Roger de Longueval ses domaines de Laon, Noyon et Coucy pour 83,000 liv. et celui de St-Quentin pour 14,960 liv.

1680. François-Annibal de Longueval, seign. desd., colonel du régiment de dragons du Dauphin. Sa fille Anne porta Leuilly à

1697. Henri, marquis de Senneterre, comte de Lestang.

1711. François-Emmanuel, marquis de Crussol, vicomte de Leuilly. Femme, Marguerite Colbert de Villacerf. Enfans : Pierre-Emml, Marie-Anne.

1737. Pierre-Emmanuel, marquis de Crussol, seign. dud.
1767. Henri-Charles-Emmanuel, vicomte de Crussol, son fils, colonel des grenadiers de France, gouverneur-châtelain de la grosse tour de Laon.

Leuilly, *Loliacus* en 979, *Luliacus* en 1141. — Faubourg de Laon. Il possède une assez jolie église sous l'invocation de la Vierge, *aliàs* de St Éloi. — 20 feux en 1816. — Il est fort ancien et paraît devoir sa naissance à une ferme avec un moulin à eau qui furent bâtis en ce lieu avant le 8e siècle. On y montre encore un champ dit *de la Bataille*, parce que selon la tradition, c'est là que Pinabel, champion de l'évêque de Laon Ganelon, accusé d'être l'auteur du désastre de Roncevaux et de la mort du fameux Roland, fut vaincu par son accusateur et mis à mort avec ce même Ganelon. — Un asile pour les pestiférés fut construit à Leuilly en 1521, et exista pendant deux siècles sous le nom de *maison de santé.*

LEURY, *Luriacus, Leuriacus, Levriacus.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la lisière d'un plateau, à 35 k. au S.-O. de Laon et 5 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patrons, la Vierge et St Nicodème. — Population : 1760, 33 feux; 1800, 126 h.; 1818, 127 h.; 1836, 163 h.; 1856, 168 h.; 1861, 173 h.

En 1477, Charles d'Orléans donna aux Célestins de Soissons qui avaient été ruinés par la guerre, la terre de Leury, s'en réservant seulement la justice et la seigneurie.

Au 15e siècle, la seigneurie de Leury était possédée par la maison d'Orléans. Elle passa ensuite aux suivans :
1660. Antoine de Crécy, seign. de Leury. Femme, Charlotte du Hamel. Enfans : Antoine-François, Michel.
16.. Antoine-François de Crécy, seign. dud.
1780. La comtesse d'Estain.

LEUZE, *Looza* en 676; *Lothosa* en 1165; *Lutosa* en 1175. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite du Thon, à 62 k. au N.-E. de Laon et 20 à l'est de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : en 1760, avec Beaumé, 725 h. (116 feux); 1800, 329 h.; 1818, 322 h.; 1836, 355 h.; 1856 et 1861, 394 h. — Dépendances : Bobigny, le Bois-Hardy (fermes), la Maison Diot (isolée).

Au 7e siècle, le village de Leuze était un alleu qui appartenait à Irmine, fille de Dagobert II, roi de France. Cette princesse le donna en 676, avec l'église et les villages d'Any, Bobigny et Wattigny, aux religieuses d'Oëren, à Trèves, pour le remède de son âme (Voyez ci-dessous l'acte de donation). — Leuze est la patrie d'Antoine Richard, qui a laissé de curieux mémoires manuscrits sur l'époque de la Ligue à Laon.

Seigneurs de Leuze.

1272. Simon, prévôt de Chimai, seign. de Leuze. Enfans : Simon, Jean.

Vers 1315. Hugues de Châtillon, comte de St-Pol, seig. de Leuze par sa femme Jeanne d'Argies, comtesse de Soissons, dame de Leuze.

1326. Hugues de Lorraine, sire de Martigny, Leuze et Beaumé.

En dernier lieu, M. Desforges, seign. de Beaumé, l'était aussi de Leuze (V. Beaumé).

Sainte Irmine donne les villages de Leuze, Any et autres au monastère d'Oeren, de Trèves, vers 673.

In nomine, etc. Dagobertus divinâ preordinante providentiâ rex. Si ecclesiasticis negotiis et servorum et ancillarum Dei utilitatibus queque necessaria providerimus, et de nostris rebus aliquod beneficium conferre studerimus, id nobis ad temporalis nostri regni statum, et ad eterni promerendum premium incunctanter credimus profuturum. Comperiat ergo omnium sancte Dei ecclesie fidelium presentium et futurorum industria quia rogatu dilecte conjugis nostre regine Nanthildis, monasterio in Treverica Valle, in honore sancte Dei genitricis ab Irminâ, filiâ nostrâ, constructo, et sanctimonialium coadunatione decorato, ex rebus proprietatis nostre in pago Murieuse, in marcha Burense has villas : Machara..... Preterea fidelibus nostris tàm presentibus quàm futuris, notum fieri volumus qualiter dilectissima filia nostra Irmina allodium suum, quod in Laudunensi episcopatu in his locis : Loosa (Leuze) cum basilicâ unâ, Aneia (Any) cum capellâ prefate basilice subjectâ; Balbengis (Bobigny?), Wartengis (Wattigny?), cum omnibus appendiciis ad eadem loca juste et legaliter pertinentibus, a sponso suo Herimanno scilicet comite in dotem locali traditione suscepit, pro remedio anime sue et predicti sponsi sui, ad idem monasterium quod vocatur *Horreum*, cum quadragenta mansis in ipsâ Treverica valle sitis, et extra urbem istis villis Ornaria, etc. per nostram manum cum omni integritate contradedit, eâ scilicet ratione ut sanctimoniales inibi Deo sancteque genitrici ejus perpetualiter famulantes, in eisdem bonis nullius persone magne vel parve violentiam patiantur, sed victum et vestitum inde semper absque omni inquietudine consequantur. Et ut hec presens traditio tàm sua quàm nostro stabiliorem in Dei nomine semper possit habere firmitatem, preceptum hoc indè conscriptum manu propriâ subter firmavimus, et sigilli nostri impressione insigniri jussimus. Actum anno DCXLVI° (lisez DCLXXVI°) incarnationis Dominice, indictione quarta, VII kal. sept. anno regni Domini Dagoberti secundo, etc.

LEUZILLY. — Ferme dépendante de Merlieux.

Cette terre était autrefois une seigneurie qui fut, dit-on, établie en 1235 par Claude de Marcilly, seign. de Faucoucourt. Elle fut possédée pendant les 15e, 16e et 17e siècles par la maison de Malortie.

LEVERGIES, LEVERGIS en 1148; *Levergiæ*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et ondulée, à 56 k. au N.-O. de Laon et 10 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Populat. : 1698, 240 h.; 1800, 833 h.; 1818, 1,004 h.; 1836, 1,122 h.; 1856, 1,210 h.; 1861, 1,274 h. — Dépendances : Presselles (hameau), Crèvecœur (isolée).

Seigneurs de Levergies.

Colliette prétend que ce domaine appartenait originairement aux seigneurs de Fonsomme, et qu'il devint au 12e siècle l'apanage d'un puiné de cette maison dans la personne du suivant.

1138. Anselme de Levergies. Une charte de 1156 le nomme Mathieu de Saint-Anselme.

1153. Baudoin de Levergies. Il se fit religieux au Mont-St-Martin. Enfans : Anselme, Jean.

116.. Evrard ou Erard de Levergies; femme, Oda; frère, Adam. Cette Oda paraît être la veuve d'Eudes, seign. de Fayel.

1170-72. Anselme II de Levergies.

1181-97. Robert de Levergies, chev.

1205. Pierre de Levergies; Aubry ou Albéric, son frère, curé de Joncourt.

1213. Hugues ou Othon de Levergies.

1215-36. Raoul de Levergies. Sa sœur Er-

mengarde avait épousé Gilles de Fonsomme.

1255. Michel de Levergies. Il se fit recevoir bourgeois de St-Quentin. Frères : Richer, Guillaume, coûtre de St-Quentin. Sœur, Isabelle, femme de Jean de Roiset.

1276. Aubry de Levergies.

1280. Guillaume de Levergies.

1407. Jean de Béthune, seign. dud.

1698. Le duc de Caderousse, seign. dud.

1770. Le chapitre de St-Quentin.

1789. Le duc de Caderousse.

LHOMME *(Auguste)*, chirurgien, né à Château-Thierry. — On a de lui : *Le désastre de Barcelonne* ou *Récit des ravages de la fièvre jaune;* poëme en un chant, 1822.

LHUYS, L'HUIS, LHUIS, LUIS, LUI en 1154, *Lusiacus, Luisiacus.*—Village de l'ancien Valois, bâti à mi-côte dans une vallée étroite, à 42 k. au sud de Laon et 30 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Médard et Gildard. — Pop. : 1760, 55 feux ; 1800, 287 h. ; 1818, 257 h. ; 1836, 246 h. ; 1856, 223 h. ; 1861, 244 h.

On prétend que ce village emprunte son nom au ruisseau sur la rive duquel il est construit, lequel aurait autrefois porté le nom de *Licius*. Rien n'autorise à supposer que ce ruisseau, qui se nomme la Muze, ait jamais changé de nom. — Au 12e siècle, l'abbaye de Corbie possédait à Lhuys des serfs qui essayèrent de secouer le joug de la servitude; mais en 1154, ils furent obligés de se soumettre et de s'engager à payer à cette abbaye 5 sous pour le fors-mariage et autant pour la morte-main. — Lhuys appartenait autrefois à l'abbaye de N.-D. de Soisssons, et portait le titre de vicomté. — On y voyait jadis une maladrerie qui fut, dit-on, l'une des premières établies dans la contrée; elle fut réunie en 1698 à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Seigneurs de Lhuys.

1267. Gaucher, chevalier, sire de Lhuys.

1586. Louis Jannart ou Jehannart, écuyer, seigneur de Lhuis, garde des sceaux de la prévôté de Château-Thierry.

1655. Antoine d'Harzillemont, chevalier, vicomte de Lhuys, seigneur de Branges et Loupeigne en partie. Femme, Charlotte de Creil.

1670. Jacques Jannart, seigneur dudit.

1717. Le vicomte d'Harzillemont, s. de Lhuys.

1778. Pierre-Louis-Anne Drouin de Vaudreuil, baron de Bruys, vicomte de Lhuys par acquisition (Voyez Bruys).

LICY-CLIGNON, autrefois LICY-LÈS-MOINES ou LES CHANOINES, *Liciacus.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur la rive droite du Clignon, à 80 k. au sud de Laon et 15 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Georges. — Population : en 1760, 35 feux ; 1788, 115 h. ; 1800, 154 h. ; 1818, 163 h. ; 1836, 193 h. ; 1856, 148 h. ; 1861, 142 h. — Dépendance, Groslois (ferme).

Pour les seigneurs, voyez Marigny-en-Orxois et Hautevesne.

LIERVAL, LEREVAL en 1174 ; LIRIVAL en 1181 ; LIERVAL en 1196 ; *Lerevallis* en 1170 ; *Lirivallis* en 1135 ; *Liervallis.*— Village de l'ancien Laonnois, situé dans une position agréable dans la vallée de l'Ailette, à 10 k. au sud de

Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 348 h. (77 feux); 1800, 333 h.; 1818, 320 h.; 1836, 376 h.; 1856, 329 h.; 1861, 326 h. — Dépendances : L'Eglise (hameau); la Cense Madame (ferme).

Le village de Lierval appartenait autrefois à l'évêché de Laon; il était affecté à la charge du maréchal du Laonnois. Il est probable qu'il avait appartenu auparavant à l'abbaye de St-Jean de Laon, puisqu'au commencement du 12e siècle, cette maison religieuse en possédait la justice, les bans, les corvées, l'invention (des abeilles), les mesures et le four banal. — Lierval est la patrie de J.-M.-Bernard Bégny, docteur-médecin et accoucheur en renom, qui mourut en 1823 à Saint-Pétersbourg où il s'était retiré.

Seigneurs de Lierval.

Vers 1125. Hellin, seigneur de Lierval. Enfans: Eustache, Guy.

1133-53. Eustache de Lierval. Eustache donna le moulin Hugues à l'abbaye de Cuissy en 1149.

1159-90. Guy, son frère, chevalier, seigneur dudit; femme, Elvide; enfans: Pierre, Renaud, Marguerite. Guy de Lierval se croisa en 1170.

1193. Pierre de Lierval, chevalier.

1201. Thomas, seigneur de Lierval, fils de Dreux d'Autremencourt.

1238. Milon, chevalier de Lierval. Enfans: Adam. Marie, femme de Jean dit de l'Eau, clerc; Agnès, femme de Baudoin de Lor.

1261. Adam de Lierval, écuyer; fe, Houda.

1272. Pierre II de Lierval. Enfans: Bertrand, Mathilde, Houda, femme de Me Gaucher de Laon.

1275. Bertrand de Lierval.

1280. Baudoin dit Chantiers de Lierval, écuyer; femme, Odeline.

1339. Thomas de Vervins, chevalier, sire de St-Leu, seigneur de Lierval, maréchal héréditaire du Laonnois. Il fournit son dénombrement à l'évêque de Laon, en 1339. Nous reproduisons ci-dessous le texte de cette pièce curieuse.

1374. Oger de Saint-Chéron, seigneur dudit, maréchal du Laonnois.

1519. André de la Varenne, seigneur dudit, maréchal du Laonnois, militaire de distinction.

1544. Jean de Bossut, seigneur dudit, maréchal du Laonnois, lieutenant de la ville de Reims.

1556. Robert ou Renaud de Bossut, seigneur dudit, maréchal du Laonnois, lieutenant de la ville de Reims, grand bailli de Vermandois en 1564. Femmes: 1o Jeanne de Fay; 2o Isabelle de Miremont. Robert de Bossut fut tué en 1570, par son propre neveu, dans l'église de Lierval, où l'on voyait autrefois son tombeau, avec sa statue en bronze percée d'une balle à la cuisse. Après sa mort, Lierval entra dans la maison de Miremont (V. Berrieux), puis vint au suivant:

1611. David de Merval, chev., seign. de Berry. Après lui, Lierval revint de nouveau aux seigneurs de Berrieux; Philippe de Miremont le vendit au suivant:

Vers 1660. Etienne le Carlier, commissaire des guerres. Ce domaine et la charge de maréchal héréditaire du Laonnois furent ensuite achetés par Jacques de Chambly, seigneur de Monthenaut, qui les donna à son puiné.

Vers 1675. Claude de Chambly, seigneur dudit, maréchal du Laonnois, sans alliance.

16.. Emmanuel de Chambly, son neveu, seig. dudit, maréchal du Laonnois. Il vendit Lierval à

1719. Mathieu Pinsonneau, marquis du Blanc, baron du Cors, seigneur de Saucy, Chamouille, Colligis, etc., conseiller du roi, lequel à son tour vendit à

1731. Jacques de l'Epinay, cheval., major de cavalerie, seigneur de Pancy (Voyez ce mot).

Il y avait autrefois à Lierval le fief *Beaurepaire*.

1680. Pierre de Lacampagne, seign. de Beaurepaire; femme, Louise de Cambray.

1690. Mathieu de Lacampagne, leur fils.

1696. Claude Fournier, seigneur dudit, bourgeois de Laon.

1697. Nicolas Turpin, gouverneur au présidial de Laon. Femme, Marguerite de Lacampagne.

Denombrement du fief de Lierval, en 1339.

C'est ce que je, Thomas de Vervin, chevaliers, sire de Saint-Leu, tiens et avoue à tenir en foy et en hommaige de révérent père en Jhesu Crist mon chier seigneur monsieur l'évesque de Loon, pour cause de nos enfants, desquels nous avons la garde et le gouvernement. Primes : La justice et signourie de la ville de Lierval. *Item*, une maison qui vaut par an xx sols parisis ou environ. *Item*, le four qui vaut L sols ou environ. *Item*, sur le molin, demi muis de blés ou environ. *Item*, trois plais generauls l'an, qui valent chascun .... ou environ. *Item*, quatre muis d'avaine à la mesure de Lierval ou environ. *Item*, environ XLVIII sols de menus cens à la saint Remi, portant ventes et vestures. *Item*, environ XXIV muis de vinaige. *Item*, environ III jalois de terre arable en la montagne. *Item*, la varenne (garenne) du terroir de Lierval qui peut valoir xx sols ou environ. *Item*, la moitiez des roages de Lierval qui puet valoir x sols ou environ Es choses dessur dites ha (a) Pierres de Lonvoisin, escuier, et les filles Gilles de Maas, les quatre parties que il tient de nous et ...... par nostre main. *Item*, à Wissinicourt environ xx muis de vinaiges et environ IV muis de .... de bos à Wissinicourt dont vous avez le tiers et Pierre de Lonvoisin la witième (huitième) de nostre part, lequel il tient de nous et prant par nostre main tout son witième des xx muis de vinaige comme du bos. *Item*, pour cause de la mareschaucie de Laonnois, quant li évesque vient première à sa venue à Loon à la porte Saint-Vincent, le cheval sur quoy il siet, son chappel et ses esperons. Et toutes les choses dessur dites en la manière que dit est, tenons nous et avouons à tenir de nos signeur dessur dit, sauf le plus et sauf le moins, que se il venoit à nous la cognoissance que nous y puissions accroistre et amenuisir. En tesmoingnage de ce, nous avons seellet le present dénombrement de nostre seel. Ce fut fait le lundi après la Saint-Nicolas d'iver l'an MCCCXXXIX. (*D Grenier, t.* 209, *f°* 147).

LIESSE, LIANCE en 1139; LIENCE en 1167; LIANCE NOTRE-DAME en 1269. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine marécageuse, à 12 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 270 feux; 1800, 1,043 h.; 1818, 1,041 h.; 1836, 1,250 h.; 1856, 1,411 h., 1861, 1,408 h. — Dépend: Ste-Suzanne (fabr. de sucre); le Moulin de Liesse (F.)

Malgré la grande célébrité de son pélerinage, l'origine de Liesse est encore couverte d'une profonde obscurité; tout ce qu'on peut dire c'est que, au 12e siècle, son terroir appartenait aux seigneurs de Pierrepont; que la dîme de sa cure, fort peu importante alors, fut donnée par un certain Raoul de Ronis, en 1163, à l'abbaye de St-Martin, et que cette cure elle-même passa, vers 1180, dans les mains du chapitre de Laon qui l'a conservée jusqu'à la révolution. Il n'est pas question de son pélerinage d'une manière authentique, avant la première moitié du 14e siècle; mais il est certain qu'il était alors en pleine activité. Toutefois, on peut croire que la légende des chevaliers d'Eppes était encore peu connue à cette époque, puisqu'une pièce de l'an 1390, où sont longuement détaillés les miracles opérés par N.-D. *de Liance*, ne parle en aucune façon de ces chevaliers (Voyez ci-dessous le texte entier de cette pièce importante et curieuse). Depuis, la célébrité de cette image n'a fait que s'accroître, de telle sorte qu'indépendamment de la foule de pélerins qui ne cessèrent d'y affluer, on vit encore beaucoup de grands seigneurs et même la

plupart des rois de France, s'y rendre en pélerinage. Le plus célèbre de ces pélerinages est celui de Louis XIII, qui, en 1632, y vint avec Anne d'Autriche, sa femme, pour prier la vierge d'obtenir du ciel par son intercession, que la reine lui donnât un fils. On voit encore dans le chœur de l'église de Liesse, le tableau dont il lui fit présent à cette occasion. — Malgré les richesses entassées dans son église, Liesse eut peu à souffrir pendant les troubles et les guerres des 15e, 16e et 17e siècles. Au mois de novembre 1568, les troupes du prince d'Orange composées de Protestans, après avoir pillé ce bourg et son église, mirent le feu à cette dernière, dont la couverture et le clocher furent réduits en cendres. Un demi siècle après, en 1621, un incendie dû à l'imprudence y consuma 80 maisons. — Dès 1384, un ermite nommé Jean de Marly, fonda à Liesse pour les pauvres pélerins, un hôpital que le chapitre de Laon, propriétaire de la chapelle de Liesse, parvint à faire fermer parce qu'il détournait une partie des offrandes des fidèles. Vers le milieu du 17e siècle, une femme nommée Elizabeth Hérissé tenta de relever cet hôpital; mais elle fut à son tour obligée de se retirer devant la résistance du même chapitre. Alors Mlle de Guise, dame du lieu, s'entendit avec l'évêque de Laon pour organiser cet établissement sur de nouvelles bases, le dota d'une rente de 600 livres et le transforma en Hôtel-Dieu qui existe encore. — En 1718, le roi, à la demande d'Anne, Palatine de Bavière, dame de Liesse, établit en ce bourg un marché-franc le 1er samedi de chaque mois; il est aujourd'hui remplacé par deux marchés hebdomadaires se tenant les mardis et vendredis. Liesse possède en outre quatre foires annuelles qui se tiennent le lundi de la passion, les 29 juin, 21 septembre et 22 décembre.

Seigneurs de Liesse.

1139. Guy de *Liance*, fils de Roger, seigneur de Pierrepont et Montaigu. Guy fut d'abord chanoine de Laon, fit le pélerinage de la Terre-Sainte en 1131, fut nommé doyen de l'église de Laon en 1137, et évêque de Châlons en 1142.

1163. Raoul de Ronis, seigneur dudit; femme, Ida; enfans: Jean, Gautier, Ligarde, Béatrix, Aélide, Mathilde.

1505. Louis de Proisy, seigneur de Liesse en partie, fils de Louis, seigneur de Proisy; femme, Claude Despances.

1530. Isambart de Proisy, leur cinquième fils, seign. de Monceau-sur-Oise, la Plesnoy, Résigny, Liesse et Marchais (Voyez ce mot).

1535. Louis de Proisy, son frère, seign. dudit.

Vers 1580. Charles-Etienne d'Espinoys, seign. de Liesse et vicomte de Barenton-Bugny.

1655. Valerand des Fossés, baron d'Honnecourt, seigneur de Liesse, vicomte de Barenton-Bugny (Voyez ce mot).

Vers 1660. Marie de Lorraine, dame de Liesse et Marchais.

1688. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, duc de Guise, s. de Marchais et Liesse.

1718. Anne, Palatine de Bavière, sa veuve, dame de Marchais et Liesse (Voyez Guise et Marchais).

Circulaire de Jean de Marly, en 1390.

Entre nous, bonnes gens, fils et filles de Diex, il m'est apparu certains mandemens par lesquels il m'est mandé en vertu de sainte obédience que je vais exposer et démontrer, certaines grandes graces, indulgences et pardons, qui sont donnés et ottroiés à tous les bienfaitteurs de l'église et hospital de N.-D. de Lience, laquelle église et hospital y est fondée et assise en pais de France, et si est une des places digne et noble d'ancienne qui soit en ce royaume, et là de jour en jour se

font et demonstrent plusieurs beaux et nobles miracles sur toutes bonnes personnes qui de bon cueur le requierent et en leurs nécessités et aversités la glorieuse Vierge Marie N.-D. de Lience, là où chascun jour sont faites et accomplies les sept œuvres de miséricorde desques Diex nous demandera compte au jour du jugement à l'encontre des sept péchés mortels, car les poures femmes grosses y sont relevées de gésine, les poures enfans nourris, les poures pelerins qui passent leur chemin y ont à boire et à menger, les poures malades y sont couchés et levés, et ceux qui vont de vie à trespassement y sont enterrés au saint cymetière dudit hospital ; et là sont démonstrés plusieurs miracles, et si devez savoir que c'est une des meilleure chose et place fondée en l'onneur de N.-D. qui soit en tout le pais de France, comme il appert par un moult beau miracle qui fut demonstré à ung bon marchant *pieca* prudhomme, et estoit marchant de drap, li estoit près de deux lieues de là, et si estoit le dit bon marchant à une foire pour vendre des draps, et vint à luy un faux marchant qui achepta du drap grant quantité, et si le paia en fausse monnoie ; et si ala le bon marchant tout droit au grenier du roy pour achepter du sel, et le temps que le bon marchant baille la fausse monnoie il fust pris sur l'heure et mené devant le juge et condamné à mort et mené au gibet, et comme le bon marchant fust monté en l'eschelle, il s'escrit hautement en disant : « Tres douce glorieuse Vierge Marie appelée N.-D. de Lience aide moy, car j'ay ouy dire « que tu confortes les déconfortés et que à l'encontre de tristesse et de fortune, tu donnes joie et « consolation à ceux et à celles qui de bon cueur te requierent : je te requiers que tout ainsi que « je suis innocent de ce cas par ques je suis jugé à mort, que aujourdhuy par ta digne vertu et « pitié me veuilles garder d'estre pendu ni de mourir si vilainement. » Et sitost que la priere du bon marchant fust faite, il avise le faulx marchant qui lui avait baillé la faulce monnoie, et dist au juge qu'il se vouloit confesser, et si luy monstre secrétement le faulx monnoyeur, et luy fust pris et si confessa le fait et fut pendu devant tout le pueple, et le prudhomme fut délivré par les dignes vertus de la glorieuse Vierge Marie. Et plusieurs autres biaux miracles qui sont innombrables comme il appert par les vœux de cire, par les fers et par les chaines de plusieurs personnes qui estoient ès prisons des Anglés par la fortune des grans guerres qui ont esté ou poure pais de France, comme chascun sçait, lesquez se recommandèrent à la Vierge Marie N.-D. de Lience. Ils se trouvent devant son image aussi plusieurs biaux miracles qui se sont faits : plusieurs femmes grosses d'enfans quant elles la requierent de bon cueur qu'elle leur donne allegeance, joie et consolation à l'encontre de leur aversité. Et pour la cause des grans guerres qui ont esté au poure pais de France, le poure hospital est cheu en moult grant ruine et en grant poverté par quoy les poures mambres de Diex n'y pouroient estre couchés, nouris ny alimentés si ce n'estoit par l'aide de Diex et du bon pueple chrétien. Pourquoy nostre Saint-Père le Pape, lieutenant de Diex, si a donné et ottroié à toutes personnes qui par vraie et bonne dévotion donnent la refection des poures pelerins, ou autre poure creature estant malade, qui est de valeur de dix deniers ou nom des dix commandemens de la loy, ou cinq deniers ou nom des cinq plées de Nostre-Seigneur par chascune feste cy nommée. leur est ottroié sept ans et sept quarantaines de vrai pardon et indulgence, premièrement au jour de Nouel sept ans et sept quarantaines de vrai pardon, au jour de l'an autant, à la Tiphaine autant, à Pasques de même, à l'Ascension, à la Penthecoste, à la feste du Saint-Sacrement, aux saintes festes de la glorieuse Vierge Marie, autant pour chascune, à la Nativité de saint Jean-Baptiste autant, à saint Pierre et saint Paul, à la feste madame sainte Anne, mère de la Vierge Marie, si pouez requérir pour le salut de vos ames en remission de vos peschés toutes les saintes indulgences et pardon. Toutes personnes qui donnent lesdites charité et aumosne de dix deniers ou de cinq deniers si doivent savoir que par la grace de la Vierge Marie le monde est secouru, les pescheurs par elle ont grâce et pardon, les déconfortés joie et consolation, les anges gloire et liesse et toute la cour céleste du paradis, si le vous recommande. (*Arch. Imp.*).

Etablissement d'un marché-franc mensuel à Liesse, en 1718.

Louis, etc. Nostre très chère et tres amée cousine Anne, palatine de Bavière, veuve de nostre très cher et très amé cousin Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang,

premier pair et grand maistre de France, nous a remonstré que la baronie de Marchais et Liesse a toujours esté et est encore actuellement très considérable, tant par le grand concours du peuple que la dévotion fait aller en pélerinage à la chapelle de Nostre-Dame de Liesse, par le commerce qui s'y fait à cause de la fertilité, du nombre de bestiaux qui s'y élèvent, et autres choses nécessaires et commodes, que parce que le bourg de Liesse est fort grand et fort peuplé d'habitans; qu'il y a une très grande et belle halle et qu'il n'y a ny foire ny marchés que dans un éloignement considérable dudit bourg, ce qui a fait juger à nostre très chère cousine que l'establissement d'un marché qui se tiendroit le premier samedi de chaque mois, seroit très utile aux habitans dudit bourg et des environs et serviroit à la décoration et advantage de cette terre, s'il nous plaisoit de luy en donner la permission qu'elle nous a humblement supplié de vouloir luy accorder. A ces causes, de l'advis de nostre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, régent, voulant favorablement traiter nostre dite cousine, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons créé, érigé et establi, créons, érigeons et establissons par ces présentes, signées de nostre main, dans ledit bourg de Liesse un marché franc le premier samedi de chaque mois, pour y estre tenu ledit jour doresnavent et perpétuellement; voulons et ordonnons que tous marchands y puissent aller, venir, vendre, séjourner, troquer et eschanger toute sorte de marchandises licites et permises, et que nostre dite cousine et ses successeurs seigneurs de Marchais et Liesse jouissent de tous les droits, priviléges et liberté dont jouissent les autres seigneurs du pays qui ont de pareils marchés, pouveu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde du bourg de Liesse il n'y ait d'autres marchés audit jour, et auxquels ces présentes puissent nuire ou préjudicier, et que si ledit marché échéoit aux jours de festes solemnelles il seroit remis au lendemain, et sans qu'au moyen des présentes on puisse prétendre aucune exemption de nos droits, ny que les fermiers de nostre cousine puissent lever ledit jour de marché d'autres droits que ceux qui se lèvent dans les marchés de la province. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris au mois de septembre l'an de grâce 1718 et de nostre règne le quatriesme. Signé : LOUIS. (*Reg. du parl.* x, 8712, f° 365).

LIEZ, LIER en 1292; *Lierium, Leræum, Liezium.* — Village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine accidentée, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 41 feux; 1800, 253 h.; 1818, 244 h.; 1836, 323 h.; 1856, 330 h.; 1861, 353 h. — Dépendance : Leclerc au Marais (isol.).

Vers 1820, il fut trouvé à 25 pieds sous terre dans les cendres noires exploitées autour du village de Liez, une hachette en silex sur laquelle on ne nous a malheureusement transmis que d'insuffisans détails (V. *Bulletin de la société académique de Laon*, t. 12, p. 97),

Seigneurs de Liez.

La seigneurie de Liez appartenait primitivement à la trésorerie du chapitre de St-Quentin. En 1130, Simon de Vermandois, évêque de Noyon et trésorier de St Quentin, en donna une partie à l'abbaye d'Ourscamp et l'autre partie à un certain Pierre dit Schiva, pour une rente annuelle de 30 sous, et à la charge d'offrir tous les ans à Pâques, à l'église de St Quentin, *une plante de lierre*, par allusion au nom de ce village.

1130. Pierre dit Schiva, de la maison de Vendeuil, dit-on. Enfans: Eudes Doilez, Robert, Galbert.

Vers 1150-58. Eudes ou Odon, seigneur dudit.

1161-64. Vautier ou Gaudri, *alias* Valbert, chevalier de Lier; femme Heldiarde ou Elvide; enfans? Pierre, Réné, Géroid.

1180. Pierre de Lier; enfans: Eudes, Guy. Pierre se croisa en 1190.

1191-1202. Eudes II, Odon ou Adam; femme, Osilie; enfans: Pierre, Osilie.

1207-30. Guy, seign. dudit; enfans: Geoffroi, Jean dit de Brétigny.

1237-40. Geoffroi, chev. de Lier et Brétigny.

1244-45. Pierre II, chev. de Lier. Ce seigneur portait les mêmes armes que ceux d'Erblincourt, ce qui indique qu'il appartenait à la famille des châtelains de Coucy.

12.. Baudry ou Gaudry de Lier.

Vers 1260. Simon de Lier, chevalier.

12.. Guy II de Lier.

Vers 1270. Bertrand de Lier, écuyer.

Au 14e siècle, la seigneurie de Liez était possédée par la maison de Proisy (V. ce mot); elle le fut ensuite par les suivans:

15.. Nicole du Puys, chanoine de St-Quentin.

15.. Richard du Puys, seigneur dudit, Chevennes, Les Tournelles, Manicamp, Benai, Tartiers, etc.; enfans: Charlotte, femme d'Antoine de Fressancourt, seigneur de Briquenay; Jacqueline, qui porta Liez au suivant.

1554. Roland de Flavigny, seigneur de Méry; enfans: Nicolas, seigneur de Méry; Ferry, Roland, seigneur de Briquenay.

1581. Ferry de Flavigny, écuyer, seign. dud. et d'Epourdon; femme, Madeleine de Walon; enfans: Philippe, Anne, femme de François du Passage, seig. de Charmes; Marie, femme de Charles de Ligny; Ferry, seign. d'Epourdon en partie, enseigne au régiment de Normandie; Charles, Charlotte, Françoise.

Vers 1620. Philippe de Flavigny, écuyer, seign. dud., Aubermont et Remigny, conseiller et maître d'hôtel du roi, capit. de chevau-légers; femmes: 1° Jeanne de Martigny, dont Catherine-Françoise, femme de Bernard du Passage, seign. de Charmes, puis de Louis de Hanocq, écuyer, seign. de Danizy; 2° Catherine-Madeleine Oger de Cavoie, dont Anne-Florimond, Jeanne, femme de Paul-Léon de l'Age; Philippe, seign. d'Aubermont; Louis, page du roi; Michel, seign. de Remigny en partie.

Vers 1680. Anne-Florimond de Flavigny, seig. desd., capit. au régiment des fusilliers du roi; femme, Marie-Françoise de Bains. Enfans: Philippe-Florimond, Charles-Louis, s. de Charmes.

1697. Philippe-Florimond de Flavigny, seign. de Liez, Remigny, Aubermont, etc., chev. de St-Louis, mestre de camp de cavalerie; femmes: 1° Marie-Charlotte de Récourt; 2° Suzanne-Éléonore de Villemur; enfans: Philippe-François, Jean Philippe, chev. de St-Louis, capit. des dragons d'Autichamp.

1750. Philippe-François de Flavigny, seign. desd.; femme, Madeleine de Spada; enfans: Athanase-Florimond, Antoine-Nicolas, enseigne de vaisseau; Anne-Charlotte et Bernardine, chanoinesses à Epinal; Aldegonde.

1779. Athanase-Florimond, marquis de Flavigny, seign. de Liez et Aubermont; femme, Marguerite-Antoinette d'Ambly; enfans: Louis-Auguste, Flavie, Angélina, Olympe, Ange-Charles-Antoine, Antoine-Charles-Sylvestre, Alphonse et Adolphe.

LIMÉ, autrefois LIMERS, *Locus medius?* — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'entrée d'une vaste gorge, à 35 k. au sud de Laon et 22 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: en 1760, 72 feux, 1800, 323 h.; 1818, 361 h.; 1836, 335 h.; 1856, 350 h.; 1861, 324 h.

Ce village portait jadis le titre de vicomté, et relevait de Braine.

Seigneurs de Limé.

12.. Jean de Limers, chev.

12.. Villard, chev. dud.

1290. Nicolas de Limers, chev.; femme, Gila de Fismes.

1331. Jean de Limers, chev., bailli de la terre de Braine.

1549. Guy de Condé, écuyer, seign. dud. Femme, Claude de Troisvilles. Enfans: Ancelot, Guillaume, chev. de Malte.

1575. Ancelot de Condé, écuyer, seign. dud. et Vendières.

1577. N. de Wolbock, seig. de Limé et Aplincourt; enfans: Jacques, Charles et Antoine.

1610. Jacques de Wolbock, vicomte dud.

1647. Antoine de Wolbock, vicomte dud.

16.. François de Wolbock, vicomte dud.; femme, Claude de la Fons.

1679. F.-J. de Sonnet, trésorier de la ville de Dunkerque, vicomte dud., Aplincourt et La Malmaison, par acquisition, moyennant 55,000 l.

1700. Nicolas Dubaret, seig. dud. Femme.

Françoise Archin.

1703. Nicolas Dubaret, leur fils, secrétaire du roi, directeur de la vente des offices d'artillerie, Femme Marie-Elisabeth Ferreau.

1720. Philippe le Seur de Baine, écuyer, vic. de Limé par acquisition du precédent, huissier de la chambre, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage d Orléans.

1748. N. le Seur de Baine, écuyer, vic. dud

1759. Charles de Paul d'Herville, commissaire des guerres au départ. de Metz, vicomte dud. par son mariage avec N.., fille du précédent.

Il y avait autrefois à Limé plusieurs fiefs nommés : *Aplincourt*, *la Petite-Cense*, *le Moulin le Comte*, *la Malmaison* et *Loistre*.

Seigneurs des fiefs d'Aplincourt, La Petite-Cense et Le Moulin, à Limé.

1374. Renaud de Sains, écuyer. seign. desd.

1405. Demoiselle Puinne de Chery, dame desd.

1418. Jean Dupuis, écuyer. seign. desd.

1530. Jean d'Aplincourt, seign. desd. Sa fille Sara porta ces fiefs à

1604. Jean d'Estampes.

1627. Jacques d'Estampes, chev., seign. de Valençay, maréchal de France, seign. desd.

Fief Loistre.

1592. Antoine de Faroux. écuyer, seign. de Loistre et de la Falaise en partie.

LIONVAL ou LYONVAL. — Ferme dépendante de Chouy. Elle appartenait jadis à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie près Soissons.

LISLET, LISLEL en 1188; L'ISLET, *Lisiniacus?* en 868. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche du Hurtaut, à 35 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : vers 1260, 60 feux; 1760, 59 h. (13 f.); 1800, 167 h.; 1818, 205 h.; 1836, 220 h.; 1856, 219 h.; 1861, 222 h.

Ce village nous paraît être la localité nommée *Lisiniacus* qui fut donnée par le roi, en l'année 868, à l'abbaye de St-Denis, avec Chaourse (Voyez ce mot).

Seigneurs de Lislet.

1187-1210. Nicolas de Lislet. Henri, son frère.

1225-34. Henri, seign. de Lislet.

1289. N. de Régnier, chev., seign. dud.

1508. Jean Aubert, seign. de Lislet, gendarme de la compagnie du roi Dauphin, fils de Jean Aubert, gouverneur de Chimay, naturalisé en 1491. Femme, Marguerite Lhote; enfans : Joachim, Claude, Françoise, Nicolas, Marie, Jacques, Louis, Jeanne, Charlotte.

1560. Joachim Aubert, seign. de Lislet, aussi gendarme; femme, Re no Josseteau; enfans : Joachim, Adam, Barbe, femme 1° de Pierre Denis, écuyer, seign. de Landifay : 2° de Claude de Castres, seign. de Neufmaisons; Jean, conseiller au bailliage de Laon; Madeleine, femme d'Etienne Desmarets; Audebert, seign. de Liverny; Louise, Charles et Suzanne en religion; Marie, femme de 1° Pierre Doulcet, seign. de Courthuy; 2° Louis de Monvoiset; et trois autres filles.

1622. Joachim Aubert, seign. de Lislet, gentilhomme de la chambre; femme, Marie de Néron; sans enfans.

16.. Adam Aubert, lieutenant gén. des armées de l'archiduc Albert; femme, Isabeau de Coucy-Vervins. Adam Aubert fut un militaire de grande réputation; il périt à Nieuport en 1630.

16.. Pierre Baudoin, seign. de Lislet et Soupir (V. ce mot).

167. César-François de la Mer, seign. de Lislet et du fief Hainaut, lieutenant particulier au bailliage de Laon. Il fut ennobli par Louis XIV en 1699.

1679. Gabriel de la Fontaine, écuyer, seign. de Lislet et Liverny, lieutenant d'infanterie; femmes : 1° Jeanne-Catherine de Vignolles; 2° Anne de Ronsin.

17.. Robert de la Fontaine, seign. desd., leur fils, gouverneur des ville et citadelle de Laon; femme, Louise-Marthe de Caruel; enfans : Jean-Gabriel et une fille.

17.. Jean-Gabriel de la Fontaine, seign. desd., chevau-léger de la garde; femme, en 1760,

Louise Frotté de Lignières.

1783. Louis-Alexandre de Facq, seigneur de Lislet et Livergny.

La famille de Colnet devint ensuite propriétaire de cette seigneurie et l'a gardée jusqu'à la révolution.

Il y avait autrefois à Lislet les fiefs de *Liverny* ou *Livergny* et les *Watines*.

LIZY, LISI en 1165, 1270, etc.; *Lisiacus*. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée de l'Ailette, à 13 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi.— Population: en 1270, 50 feux; 1760, 177 h.; 1800, 289 h.; 1818, 336 h.; 1836, 368 h.; 1856, 308 h.; 1861, 290 h. — Dépendances : Huez (isol.); Bastel (M.).

Le village de Lizy est très-ancien. Au 6e siècle, le roi Clovis le donna à St Remi, archevêque de Reims, lequel, à sa mort, le légua à l'église de Laon qui l'a conservé jusqu'à la révolution. La seigneurie en appartint d'abord aux sires de Coucy. Le seul seigneur de Lizy connu après eux est Gédéon Duquenet. Au 17e siècle cette seigneurie relevait du comté d'Anizy.

Locq, autrefois Loicre, Locres ou Loques. — Maison isolée dépendante d'Anizy. — Elle pourrait bien devoir son nom et son origine à un puîné des seigneurs d'Ostel qui, au 13e siècle, paraît avoir été à la fois seigneur de Louâtre (alors Loistre) et de Locq.

1279. Gilles Guillaume, seign. de Louâtre et de Loicre? puîné de Jean II, seign. d'Ostel (Voyez ce mot).

1625. François de Vernoise, seign. dud.; femme Antoinette de Berry.

1703. Claude-François du Boulay, chev., seigneur de la Broue et de Loques. (V. Anizy).

Loge-Tristan (La). — Ferme dépendante de Chouy. — Ce nom lui vient de Pierre Tristan, seign. de Passy, qui possédait cette terre au 13e siècle. Au 17e, elle appartenait aux religieux du Pont de Vincennes.

Loges (Bois des). — Il s'étendait jadis entre Blanzy et Adon.

Logette (La). — Ferme dépendante de Beuvardes. — C'était jadis un fief noble ayant ses seigneurs particuliers, dont un seul nous est connu.

1660. N. le Lieur, vicomte de La Logette, seign. de Bouresches.

Loistre, ancien fief à Limé (Voyez ce mot).

LOGNY. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du Thon, à 65 k. au N.-E. de Laon et 25 à l'est de Vervins, autrefois de la généralité de Châlons, des bailliage, élection et diocèse de Reims, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: 1800, 177 h.; 1818, 253 h.; 1836, 237 h.; 1856, 255 h.; 1861, 236 h. — Dépendances: les Aulnettes, le Coq-Vert (hameaux); la Belle-Epine, la Hayette (isolées).

Ce village est la patrie de Jean de Logny, abbé de Chaumont en 1266.

Des anciens seigneurs de Logny, nous ne connaissons que les suivans :

12.. Dreux de Logny, chev.

1245. Jean, son fils, chev., enfant, Ade,

1256. Pierre de Logny.
1626. Jean d'Aiguisy, seign. de Mainbresson et Logny? femme, Marie de Beffroy.
1637. Pierre de Beffroy, seign. de la Grève et Logny? femme, Nicole de Sandras.

LOIRE, autrefois LOIRY, *Lora, Loira* en 1181. — Ferme dépendante de Trosly. Elle appartenait à l'abbaye de Prémontré.

LOISY, LOISI en 1160; *Losiacus* en 1131. — Ferme dépendante de Besny. C'était jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Vincent, et où l'on comptait 12 feux en 1760. — On pense que cette ferme est le lieu autrefois nommé *Lauscita*, qui fut légué par Ste Geneviève à St Remi, archevêque de Reims, lequel le donna en mourant à l'église de Laon. Au 12e siècle, c'était un aleu qui appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon. — En 1305, les habitans de Loisy achetèrent au chapitre de Soissons le pressoir banal pour une rente annuelle de 30 sous tournois. — Loisy est la patrie de Pierre Emotte, chanoine de Laon au 16e siècle, auteur de plusieurs petits ouvrages religieux.

Loisy était jadis un fief important.
1128. Guy de Loisy.
1144. Havin de Loisy.
1146. Baudoin de Loisy.
1153. Aguinus ou Haguin (peut-être le même que le précédent) de Loisy.
1156. Elvide de Loisy; enfans: Enguerrand, Guy, Guillaume.
1160. Enguerrand de Loisy.
1178. Guy de Loisy.
1189. Milon de Loisy.
1199. Nicolas de Loisy, chev.
1219. Nicolas II de Loisy, écuyer.
1244-60. Baudoin II de Loisy, chev.; femme, Emmeline de Brisset.
1302. Guillaume de Loisy, chev.; femme, Béatrix; mère, Marie de Pontruel, dame de la Croisette. Les armes de Guillaume étaient : *de sable, au chef de... chargé d'un lambel de... à 5 pendans, à la bande de... brochant sur le tout.*

Au 16e siècle, la seigneurie de Loisy était entrée dans les mains des comtes de Roucy, qui l'ont gardée jusqu'à la révolution.

LOMBRAY, LONGBRAY. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à mi-côte dans une vaste gorge, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Population : en 1760, 14 feux; 1800, 43 h.; 1818, 78 h.; 1836, 68 h.; 1856, 55 h.; 1861, 57 h.

La seigneurie de ce village paraît avoir appartenu de tout temps aux seigneurs de Blérancourt.

LONCHAMPS. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au N. de Laon et 30 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 149 h. (64 feux); 1800, 303 h.; 1818, 332 h.; 1836, 357 h.; 1856, 444 h.; 1861, 440 h.

Seigneurs de Longchamps.

1214. Etienne de Longchamps. Il se trouva à la bataille de Bouvines.
1249. Godefroy de Longchamps, chev.; fut l'un des témoins entendus par le Pape sur les circonstances du mariage de Bouchard d'Avesne, chanoine de Laon.
1267. Elvide, dame de Longchamps.

1415. Jean de Maillard, seign. dud. et Landifay.

1512. Nicolas du Chin, chev., seign. dud., la Cour-des-Prés, Richemont, etc.; femme, Michelle de la Personne; enfant, Jeanne, qui porta Longchamps à

15.. Louis des Fossés, seign. de Sissy. Il donna Longchamps à son puiné.

1536. Germain des Fossés; femme Antoinette du Metz, qui se remaria à Pierre le Roy, seign. d'Houville. Sans enfants. Longchamp revint à son frère.

1549. Nicolas II des Fossés, seign. de Sissy et Longchamps.

1570. Antoine des Fossés, son troisième fils, fut seign. de Longchamps Il s'était d'abord destiné à l'église; mais il abandonna cette carrière et se maria, en 1573, à Anne du Puys.

1604. Nicolas des Fossés, leur fils, seign. dud.; femme, Marie de Caunoy-Gendon, qui se remaria à Pierre du Bos, seign. de Gandeloup; enfans: Antoine, Anne, femme de Gabriel de Marcheville, écuyer; Louise, femme de Charles de Lourin.

1634. Antoine des Fossés, seign. dud., Vaux et Beauvillé.

1650. Robert d'Y, seign. dud., procureur du roi au bailliage de St-Quentin. Femme, Jeanne de la Fons.

165. Nicolas d'Y, écuyer, seign. dud., lieutenant criminel à Château-Thierry. Femme, Marguerite de Vertus Sans enfans.

1659. Eustache d'Y, écuyer, seigneur dud. Femme Marie Allard.

La terre de Longchamps entra ensuite dans la maison de la Fons et de la Plesnoye, qui l'a gardée jusqu'à la révolution.

LONGPONT, LONCPONT en 1138; *Longus pons* en 1132, etc. — Village de l'ancien Valois, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 60 k. au S.-O. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. - Patron, St Étienne. — Population: 1760, 25 feux; 1800, 145 h.; 1818, 167 h.; 1836, 231 h.; 1856 et 1861, 222 h. — Dépendances: Beaurepaire, la Grange-aux-Viviers (F.); la Carrière-aux-Varlets (isolée).

Le village de Longpont existait depuis longtemps, lorsqu'au 12e siècle Josselin, évêque de Soissons, forma le dessein de remplacer les clercs qui desservaient son église par une communauté de moines de Citeaux. Dans ce temps-là, Raoul IV, comte de Crespy, se trouvait frappé d'excommunication et cherchait à rentrer dans le giron de l'église. Saint Bernard, qui s'intéressait à l'entreprise de l'évêque de Soissons, saisit cette circonstance pour imposer au pardon du comte de Crespy plusieurs conditions, parmi lesquelles fut celle de bâtir l'église et le monastère de Longpont. En conséquence, Raoul fit jeter en 1131, les fondemens de l'église et des lieux réguliers; mais ceux-ci furent seuls terminés de son temps; l'église ne fut achevée qu'en 1226. Elle avait 328 pieds de long, sur 82 de large et 84 d'élévation dans œuvre. La structure en était admirable et les ruines qui en restent sont les plus pittoresques que l'on puisse voir. Le monastère était d'ailleurs entouré d'une ceinture de hautes murailles flanquées de tours. — L'abbaye de Longpont acquit promptement de grandes richesses, et à la fin du 12e siècle, on y comptait 200 religieux. Après la guerre des Anglais au 14e siècle, ils se trouvèrent réduits à 30; au moment de la révolution, ils n'étaient plus que 15. Cette maison eut beaucoup à souffrir des Anglais en 1358, des Bourguignons en 1414, et surtout des Calvinistes en

1567. Ceux-ci mirent le feu au logis abbatial, découvrirent les toits de leur plomb, enfoncèrent les planchers et commirent toutes sortes de profanations et de dévastations dans l'église.—En 1546, les religieux de Longpont obtinrent de François Ier pour ce village, une foire annuelle le lendemain de la fête de la Purification de la Vierge, avec un marché le mercredi de chaque semaine; mais deux mois plus tard, Henri II remplaça cette foire par deux autres qui durent se tenir le premier dimanche après la Quasimodo et le jour de la St-Barthélemi. Le marché fut maintenu. (V. la charte ci-dessous). Ces foires existent encore; mais la première est maintenant fixée au 25 avril.

Longpont est la patrie de Pierre Le Chantre, fameux théologien du 12e siècle.

Etablissement à Longpont d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire, en 1546.

Henri, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir, avoir receu l'humble supplication de nos bien amez les manans et habitans du bourg et village de l'abbaye de Longpont, contenant que le village de Longpont est un ancien bourg bon et gros, situé et assis en bon et fertil pays, convenablement construit et édifié de maisons et peuplé, et y affluent, passent et repassent plusieurs marchands, denrées et marchandises des pays d'environ. Pourquoi pour la décoration dudit bourg, bien, proffit et utilité de la chose publique d'iceluy et du pays d'environ, seroit chose très requise et nécessaire qu'il y eut deux foires l'an, et un marché chaque sepmaine, nous humblement requérant les y créer, ordonner et establir, et sur ce leur impartir nostre grâce; pour ce est-il que nous, ces choses considérées, désirant le fait et trafique (sic) de marchandises estre fréquenté en nostre royaume, pays et obéissance, inclinans à la supplication et requeste desdits supplians, avons audit bourg et village de Longpont, de nostre grâce espécial, pleine puissance et autorité royale, fait, créé et ordonné, faisons, créons et ordonnons par ces présentes lesdites foires l'an, la première le premier dimanche d'après Quasimodo, et l'autre le jour monsieur St Barthélemi (24 août), et un marché chacune sepmaine pour y estre à toujours maintenues, entretenues et continuées, et ledit marché au jour du mercredi de chacune sepmaine de l'an, èsquels foires et marché voulons que tous marchands puissent aller, venir et séjourner, vendre et achepter, changer et trocquer toutes denrées et marchandises licites et convenables, et icelles tant allant, séjournant que retournant, joyr et user de tous tels droits, privilèges, franchises et libertez qu'ils sont ès autres foires et marchez dudit pays d'environ, pourveu que ausdits jours n'y ait autres foires ny marché à quatre lieues à la ronde. Si donnons en mandement, etc. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à St-Germain-en-Laye le 8e jour d'avril l'an de grâce 1546 et de nostre règne le premier. (*Cartul. de Longpont*, *f°* 78).

Longpré, *Longus pratus*. — Ferme dépendante d'Haramont. — Il y avait en cet endroit de temps immémorial, un chapitre de clercs réguliers dépendant de St-Médard-lès-Soissons, lorsque vers 1184, le comte Mathieu de Beaumont, après avoir réparé l'église et les lieux réguliers, remplaça les chanoines par des moines sous la règle de Fontevrault. La communauté fut d'abord composée de moines et de religieuses; il en était encore ainsi en 1450; mais plus tard, ces dernières restèrent seules. En 1790, elles jouissaient de 18,000 liv. de rentes et étaient au nombre de quatorze dames de chœur et sept converses.

Longavesne, *Longa avesna* en 1218. — Hameau dépendant de Viviers. Il appartenait à l'abbaye de Valsery. Les habitans jouissaient du droit d'usage dans le bois de Viviers.

LONGUEVAL, *Longa vallis.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une large gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Macre. — Population : en 1760, 120 feux ; 1800, 422 h. ; 1818, 434 h. ; 1836, 458 h. ; 1856, 431 h. ; 1861, 436 h.

Ce village tire son nom de sa situation à l'entrée d'un vallon : *longa vallis*, longue vallée. Il portait avant la révolution le titre de comté et relevait de Bazoches. On y voyait alors un château féodal, qui a été détruit depuis. Il possédait aussi une charité de 20 liv. de rente.

Seigneurs de Longueval.

1202. Barthélemi de Longueval.

1241. Gilon de Longueval, écuyer; femme, Emmeline.

1288. Jean, sire de Longueval et Droisy; femme, Catherine.

1425. Henri David, écuyer, seign. de Longueval ; femme Jeanne de Lisac ; enfant, Marguerite qui porta Longueval à

1436. Etienne de Vignolles, grand bailli de Vermandois.

1470. Renaud David, seign. de Longueval et Marchais.

1537-41. Nicolas de Bossut, seign. dud. et de Vauxceré.

1555. Claude de Bossut, seign. dud. baron de Bazoches, Vauxceré et Viel-Arcy. Femme Anne de Linange; enfant, Guillemette, femme de Robert de la Vieuville, seign. de Royaucourt.

Vers 1590. Claude II de Bossut, baron de Bazoches en partie, seign. de Longueval, Jonaignes et Perles. Fe Isabeau de Baudoches.

16.. Claude III de Bossut, leur fils, seign. de Longueval. Femme Gabrielle de Gondy.

1646. N. de Soudé, seign. de Bazoches, Longueval, etc.

16.. Ches Sigismond de Montmorenci-Luxembourg duc de Bouteville, s. dud. par sa femme.

1780. Robert Lefèvre, comte d'Eaubonne, seign. dud.

LONGUEVAL. — Ferme aujourd'hui détruite, laquelle s'élevait autrefois sur le terroir d'Aulnois, près Laon.

Longueval, ancien fief à Sissy (Voyez ce mot.)

LONGUEVILLE, *Longa villa in suburgio Laudunensi* en 1060. — Premier, nom du quartier situé en dehors des murs de Laon qui s'étend au-delà de celui nommé *Bourg*. En 1060, Elinand, évêque de Laon, donna au chapitre de Saint-Jean, 4 muids de vinage sis à Longueville.

LONGUEVILLE, **LONGHEVILLE** en 1280. — Hameau dépendant de Dravegny.

LOR, **LORT** en 1181; **LIORZ** (13e siècle), *Lora*, *Laura* (14e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, sur l'ancienne chaussée romaine de Reims à Bavay, à 35 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron St Remi. — Population : 1760, 141 h. (50 feux); 1800, 207 h.; 1818, 221 h.; 1836, 288 h. : 1856, 283 h.; 1861, 261 h.

Seigneurs de Lor.

La liste de ces seigneurs est fort difficile à dresser. Nous ne donnons la suivante qu'à titre de renseignement.

1197. Pierre. chev. de Lor; Guy, son frère; Aëlide, Marguerite et Gila, ses sœurs.

1260. Baudoin de Lor; femme, Agnès de Lierval.

13.. Jacques de Lor. Il fut accusé d'avoir fait de petites statues, et d'avoir employé plusieurs superstitions pour *envoûter* le roi et le comte de Valois; il se pendit en prison. Sa femme fut brûlée vive en 1315, comme sa complice, ainsi qu'Enguerrand de Marigny.

1316-18. Renaud de Lor, conseiller du roi, châtelain de Laon.

13.. Renaud de Lor? tué à la bataille de Cassel en 1328.

13.. Gaucher de Lor, chev., mort en 1361. Femme, Jeanne de Maizy, dame de Lesches; enfans: Jean, Gaucher.

1418-22. Ambroise, Raymond et Robert de Lor, capitaines de renom.

1427. Renaud de Lor; femme, Béatrix de Villers.

1434. Jacques, Jean et Gautier de Lor.

1457. Gaucher. seign. de Lor e. Wartigny.

1501. Jean, seign. de Lor, doyen de Laon, licencié en décrets.

1695. Jean Darras, chev., seign. dud.? femme, Marie-Thérèse de Noel; enfant, Marie-Thérèse, femme d'Eustache III des Fossés, seigneur de Jouaigne.

En dernier lieu, M. Duplessier, de Cambrai; femme, Marie-Nicole-Geneviève Rillart de Verneuil; sans enfans.

Loregni, *Villa franca de Loregnis* en 1235 (Voyez Franqueville).

LOUATRE, LOISTRE (13e siècle), LOASTRE, *Loistria* (12e siècle), *Loystria*, *Lostria*, *Lostrum*. — Village de l'ancien Valois, bâti au pied d'une colline isolée, à 60 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 93 feux ; 1800, 322 h.; 1818, 366 h.; 1836, 432 h.; 1856, 400 h.; 1861, 423 h. — Dépendances : Violaine, la Vallée de Nadon, la Vallée du Gros-Chêne, Catifez (ham.); Bellevue, la Couture Paquette, Bradoulet, le Pont de Corcy (fermes).

En 1276, Marie, veuve de Guyon de St-Remi (Blanzy), chevalier, vendit la terre de Louâtre avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons. — Louâtre est la patrie de Jean de la Fontaine, abbé de St-Jean-des-Vignes de Soissons, vers 1540.

Seigneurs de Louâtre.

1132. Mathieu de Loistre; Renaud, son frère.

1156. Renaud et Vermond, chev. de Loistre, enfans de Pierre.

1174. Jacques ou Jacob de Loistre.

1183. Hugues de Loistre.

12.. Jacques ou Jacob II de Loistre.

1210. Reginald ou Renaud de Loistre.

Vers 1240. Jean Sauvegrain de Loistre; enfans: Gilles, Flora, femme de Jean d Ostel.

1279. Gilles Guillaume de Loistre (V. Ostel).

1488. Guillaume de Barenton, écuyer, seign. de Loistre; femme, Marguerite de Meaux.

Vers 1500. N. de la Fontaine, seign. dudit; enfant, Jean, abbé de St Jean-des-Vignes.

1539. Robert de Ville, seign. dud. en partie: Robert de Hanston, seign. de l'autre partie.

1649. Hugues de Hanston, seign. de Louâtre; enfant, Michelle, femme de Michel de Garges, seign. de Noroy.

1694. François de Garges, seign. dud.

1761-80. N. Levent, d'une ancienne famille bourgeoise de Laon, seign. dud., ancien trésorier de France: femme, N. de Villesavoye.

Il y avait autrefois à Louâtre le fief *Châtillon*.

1674. Thomas Desmoulins, s. du fief Châtillon.

LOUEN *(Charles-Antoine de)*, moine de St-Jean-des-Vignes de Soissons, historien, né à Ribemont? — On a de lui :

Histoire de l'Abbaye de Saint Jean-des-Vignes de Soissons, Paris 1710.

LOUPEIGNE, LOUPINES (13e siècle), *Luppini* (13e siècle), *Lupinæ, Lupigniacus*. — Village de l'ancien Valois, bâti au fond d'une étroite vallée, à 45 k. au sud de Laon et 25 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Ruffin et Valère. — Population : 1760, 40 feux ; 1800, 206 h. ; 1818, 207 h. ; 1836, 245 h. ; 1856, 234 h. ; 1861, 233 h. — Dépendance : Vaux (hameau).

Seigneurs de Loupeigne.

Avant le 13e siècle, la terre de Loupeigne appartenait aux seigneurs de Bazoches. Elle devint ensuite l'apanage d'un cadet de cette maison.

1180. Jean, fils puîné de Nicolas Ier de Bazoches ; femme, Marguerite.

1220-23. Jean II de Bazoches.

Cette terre passa ensuite aux seigneurs de Villesavoye qui appartenaient à la même maison, puis à celle d'Harzillemont qui était encore une branche de cette famille.

1454. Alard d'Harzillemont, seign. de Loupeigne, Branges, le Breuil, etc., écuyer d'écurie du roi, gouverneur du Laonnois.

Vers 1460. Jean d'Harzillemont, seign. desd., neveu du précédent ; femme, Madeleine de Broyes ; ils eurent vingt-deux enfans : Jean, l'aîné, succéda ; Michel, le second, chevalier de Rhodes, grand bailli de la Morée, capitaine général des galères de la religion, fut blessé au siége de Rhodes en 1522.

1515. Jean II d'Harzillemont, seign. de Loupeigne et Branges, capit. de 100 hommes d'armes des ordonnances, chev. de St-Michel.

16.. Charles d'Harzillemont, son fils, seign. de Loupeigne.

1660. Charles II d'Harzillemont, seign. dud. ; femme, Christine de Greslay.

16.. Jacques d'Harzillemont, leur fils, s. dud.

1670. Claude d'Harzillemont, seign. dudit.

1680. Christophe d'Harzillemont, seign. dud. ; femme, Charlotte Doulcet.

La terre de Loupeigne entra ensuite dans les mains des seigneurs de Branges (V. ce mot). En dernier lieu, elle était à M. Danré d'Armancy.

Il y avait jadis à Loupeigne, le fief *Armancy* ou *les Armancis*, dont les seigneurs connus sont :

Vers 1450. Michel Jouvenel des Ursins, bailli de Troyes, seigneur d'Armancy. Femme, Yolende de Montberon ; enfans : Jean, Eustache, chanoine de Reims ; Jacques, seign. d'Armantières ; Raoul, chanoine de Paris ; Louis, archidiacre de Champagne ; Jeanne, femme d'Enguerrand de Coucy, seigneur de Vervins.

1609. Michel de la Personne, écuyer, seign. de Dhuizy, Les Armancis, vicomte d'Acy (Pour les autres seigneurs, voyez Blanzy).

LOUVETAIN. — Hameau dépendant de Beaumont-en-Baine. C'était autrefois un fief ayant ses seigneurs particuliers (Voyez Beaumont).

LOUVRY, *Laveriacus* en 1180. — Hameau dépendant de Chézy. C'était jadis un bourg important et une seigneurie de grande étendue. Il possédait un château et une collégiale qui fut plus tard changée en un monastère de l'ordre de Cluny. Son église était sous le vocable de la Vierge. On n'y comptait plus que 5 feux en 1816.

Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, donna la terre de Louvry avec le comté de Meulan et de Chaumont à son troisième fils :

1096. Henri de Vermandois. Il fut tué par Thomas de Marle.

1121. Gaucher, son second fils, seign. de Louvry ; enfans : Hugues, Philippe.

1140. Hugues de Vermandois, seign. dud. ; enfans : Philippe, Renaud, Robert.

1200. Philippe de Vermandois, seign. dud. ; enfans : Guy, Jacques, Renaud.

1209. Renaud de Chaumont, seigneur dudit.

1250. Guy de Chaumont, seign. dud. Il vendit cette année la terre de Louvry à

12?0. Gautier de Marizy, chev. dont les descendans cédèrent ce domaine aux moines de St-Arnoul de Crespy.

Louvry. — Ferme dépendante d'Audigny. — C'était autrefois un fief ayant ses seigneurs particuliers ; il appartenait à l'abbaye de Bohéries.

1270. Jean, s. de Monceau-sur Oise, donne par son testament le fief de Louvry à son frère Pierron.

1330. Jean, sire de Wassigny et Louvry.

LUCE DE LANCIVAL *(Jean-Charles-Julien)*, professeur d'éloquence à Paris, poète dramatique, né à St-Gobain en 1764, mort en 1810. — On a de lui :

Achille à Scyros, poème en 6 chants. 1805; *Folliculus*, poème en 4 chants. — *Periandre*, tragédie en 5 actes, 1799 *Hector*, tragédie, 1809. Un poème sur le globe 1784; plusieurs épîtres et éloges. — Il est aussi l'un des auteurs de la plaisanterie intitulée : *M. de Bièvre, ou l'abus de l'esprit*, et de celle intitulée : *Christophe Morin*. Il a laissé une tragédie manuscrite de *Cosroès*.

Lucosa vallis (forêt de), *Silva de Lucosa vallis*. — Elle s'étendait entre St-Quentin et la Neuville-St-Amand et appartenait à l'abbaye d'Ile.

Lucquy (Le Grand), autrefois Luqui, *Luqueium* en 1182. — Maison isolée dépendante de Chézy. C'était jadis un hameau qui appartenait avec ses moulins à l'abbaye de Chézy. Il en est question dès 1134.

Lucy, Luchy en 1333; *Luciacus* en 1083. — Hameau dépendant de Ribemont; 100 feux en 1816. — Il en est question dès le 11e siècle; au siècle suivant il est qualifié de *villa*. Il appartenait aux seigneurs de Ribemont. Anselme, l'un d'eux, le donna en 1083, à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de cette ville, avec son moulin à eau, le four banal et la seigneurie. (V. Montigny Carotte).

LUCY-LE-BOCAGE, *Luciacus* en 1192; *Lusiacus*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 80 k. au sud de Laon et 15 à l'O. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance et du bailliage de Soissons, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Remi et Laurent. — Population ; en 1760, 65 feux ; 1800, 317 h.; 1818, 311 h.; 1836, 293 h.; 1856, 284 h.; 1861, 259 h. — Dépendances : la Croix Barlet, Mongibrault (grand et petit) (hameaux); la Maison-Blanche, Moscou (isolées).

Le village de Lucy-le-Bocage appartenait autrefois au chapitre de Soissons. — Il est la patrie de J.-B. Montmignon, vicaire général du diocèse de Soissons, littérateur et écrivain politique de la fin du dernier siècle.

LUGNY, LUIGNY. — Village de l'ancienne Thiérache, situé au confluent du Vilpion et de la Brune, à 30 k. au nord de Laon et 10 au sud de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : 1760, 192 h. (42 feux); 1800, 155 h.; 1818, 211 h.; 1836, 237 h.; 1856, 265 h,; 1861, 258 h.

Seigneurs de Lugny.

1215. Clémence, dame de Lugny, peut-être femme du suivant.

1223. Dreux, chev. de Lugny.

1244-48. Jean, son fils, seign. dudit.

1291. Jean II, écuyer, seign. dud.

1370. Thierry de Mory, écuyer, seign. dud ; femme, Jeanne.

1499. Jean de la Pierre, écuyer, seign. dud.
1555. Charles de la Pierre, écuyer, s. dud.
1580. Pierre de Foucault, seign. dud. et Toulis, famille originaire du Gâtinais; femme, Elizabeth Marquette.
1598 Abraham de Foucault, seign. dud., capit. au régiment de Rambures; femme, Antoinette de Flavigny; enfans: Louis, Robert, seigneur de Toulis.
1646. Louis de Foucault, seign. en partie de Lugny, Toulis et Parfondru, capit. au régim. de marine; femme, Catherine de Lance; enfans: Louis-Léonel; François-Louis, mort jeune; Catherine, sans alliance; Françoise, supérieure des sœurs de la Congrégation de Laon.
17.. Louis-Léonel de Foucault, seig. de Lugny, capit. au régim. de Picardie; f[e], Antoinette de Marle qui lui apporta Coucy-lès-Eppes Enfans: Guillaume, seign. de Coucy lès-Eppes; Charles-Eustache, mort jeune; Pierre Antoine qui s'établit dans le Valois. Jean. servit dans la maison du roi; Catherine, femme de Nicolas le Carlier, seign de Veslud.
Vers 1724 N. d'Anglebelmer, seig. de Lugny.
1758. Fr.-Grég.-Alex. de Signier, chev., seign. dud., Rogny et Marcy.

Luru. — Ancien fief à Bois-lès-Pargny (Voyez ce mot).

Luvenges, *Luvengii.* — Ruisseau qui prend sa source auprès d'Homblières et va se perdre dans la Somme au-dessus de St-Quentin. Il est ainsi nommé dans une charte de 1144.

Luvigny. — Moulin à eau aujourd'hui détruit. Il était placé entre Morcourt et Rouvroy, et appartenait à l'église de St-Quentin.

Luvry ou Louvry, autrefois Livri, *Luvriacus* en 1109. — Ferme dépendante de Cohartille. Elle fut bâtie au 12[e] siècle par Raoul, prieur de St-Martin de Tournai (Voyez Brazicourt).

Luxilly, Lusilli en 1238. — Ferme dépendante de Merlieux. — Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Nogent et fut vendue en 1639, à Claude de Malortie, écuyer, seign. de la Bosse en Champagne, avec ses dépendances, la haute, moyenne et basse justices, la seigneurie, etc., moyennant 2,000 livres.

LUZOIR, LUZOIR en 1148, *Licerii* en 1156. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 54 k. au nord de Laon et 11 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 475 h. (187 feux); 1800, 571 h.; 1818, 500 h.; 1836, 733 h.; 1856, 675 h.; 1861, 657 h. — Dépendances : La Cour de l'Enfant, les Petites-Maisons (ham.); la Cense-Itasse (ferme).

En 1650, les Espagnols repoussés devant Vervins mirent le village de Luzoir à feu et à sang. — Le dernier seigneur de Luzoir fut M. de la Chenardière; ses prédécesseurs ne nous sont pas connus.

LY-FONTAINE, LIS-FONTAINE. *Linifons.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine, à 35 k. à l'O. de Laon et 14 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, de l'élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Jacques et Christophe. —

Population : en 1760, 66 feux; 1800, 283 h.; 1818, 295 h.; 1836, 334 h.; 1856, 327 h.; 1861, 324 h.

Des anciens seigneurs de Ly-Fontaine, nous ne connaissons que les suivans :
1407. Jean de Béthune, dit de Locres, seign. de Ly-Fontaine et Remigny.
1770. M. Fizeaux de Clémont.
1780. M. de Brienne.

M

MAAST, MAAS (13e siècle), *Meastum*. — Village de l'ancien Valois, situé à l'extrémité supérieure de la vallée de la Crise, à 35 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, sans Violaine, 26 feux; 1800, 249 h.; 1818, 265 h.; 1836, 310 h.; 1856, 350 h.; 1861, 296 h. — Dépendances : Violaine (hameau); la Bove du Grand-Géant (isolée).

Voici les seigneurs connus de Maast.
1230. Jean de Maas, chev.
1239 50. Gilon de Maas.
1276. Godefroy de Maas ; femme, Isabeau.
1780. M. de Mazirot, seign. dud. et de Muret (Voyez ce mot).

Macaigne dit *Vaquin*. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

MACHECOURT, MASSICOURT en 1250 ; MASCECOURT en 1260 ; *Maxicurtis* en 1125. — Ce hameau dépendant de Chivres, et où l'on comptait 28 feux en 1260, et 30 en 1816, formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Hilaire. C'était au 12e siècle un alleu qui appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

MACOGNY. — Hameau dépendant de Montron ; 23 feux en 1816. On y voyait autrefois un chapitre sous l'invocation de St Pierre. Le prieur de Marizy était seigneur temporel de Macogny. On nous indique en outre :

1600. Claude de Vertus, écuyer, lieutenant criminel à Chauny. Femme Hervée de Boyvin, enfans : Claude, et une fille religieuse à N.-D. de Soissons.

MACQUIGNY, MAKIGNEI en 1130; *Macquigniacus* en 1141 ; *Macogniacus*, *Macuniacus* en 1141 ; *Makigniacus* en 1173. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 45 k. au N. de Laon et 32 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, sans Jonqueuse, 92 feux ; 1800, avec Jonqueuse, 548 h. ; 1818, 669 h. ; 1836, 856 h. ; 1856, 942 h. ; 1861, 1039 h. — Dépendances : Jonqueuse, St-Martin, Couvrons (fermes) ; la Marcotte (isolée).

Seigneurs de Macquigny, relevant de Guise.

1151. Albéric de Makigny.

1166. Clarembaud, seign. de Makeni. Femme, Godde. Enfants : Guy, René, seign. de Sons; Alarie, Maroie (Marie), femme de Raoul de Sévigny. Gautier et Gérard, frères de Clarembaud, qui partit pour la croisade en 1190.

1206-10. Clarembaud II de Macquigny. Femme, Elisabeth.

1238. Nicolas de Rumigny, seign. d'Aubenton (Voyez ce mot).

1260. Hugues de Rumigny, son fils. En 1264, il échangea avec Jean de Châtillon, comte de Blois, les terres de Beaurain et Macquigny, contre celle d'Aubenton.

1330. Colette de Villers, dame de Macquigny? Elle y fonda une chapellenie qu'elle dota de 14 muids de froment.

Le domaine de Macquigny fut ensuite réuni au duché de Guise.

Fief d'Hardecourt à Macquigny.

Vers 1220. Richard d'Ardecourt. F^e, Havide.

1237. Mathieu de Hardecourt, chev.

Vers 1250. Philippe de Hardecourt, chev Femme Marguerite. Enfans : Mahieu, Philippe

1270. Mahieu de Hardecourt, chev.

1433. Gilles de Hardecourt.

15.. Antoine d'Espinois, vicomte d'Hardecourt. Femme, Marie de Coustes.

Vers 1570. Louis d'Espinois, leur fils, vic. dud., fut ennobli en 1577. Enfans : Antoine, conseiller au parlement, Charles-César, Christophe, Charles et Pierre.

Vers 1615. Philippe de La Fons, seign. d'Hardecourt, lieutenant civil au bailliage de Vermandois à St-Quentin. Femme, Françoise Aubelin. Enfans : Nicolas, Etienne, seign. de Gibercourt.

Vers 1650. Nicolas de la Fons, seign. dud. Femme, Adrienne Miron.

16 . Antoine de La Fons, leur fils, seigneur dud. Femme, Anne-Marguerite Bastonneau.

1733. Philippe-Gabriel de La Fons, leur fils, seign dud. Femme Jeanne de Commengon, d'Happencourt.

MACQUIGNY, MACHUNGI en 1156; MAKINI en 1160; *Machenium.* — Ferme dépendante de Lappion. Elle appartenait jadis à l'abbaye de St-Martin de Laon à qui le terroir en fut donné en 1156 avec Thorigny, par Barthélemi de Pierrepont et Gautier de Goudelancourt (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Elle fut comprise en 1191, dans la commune accordée au village de Lappion, par le prieur de Saint-Paul-aux-Bois (Voyez Lappion). — Macquigny était jadis un fief dont les seuls seigneurs connus sont les suivans:

Vers 1140. Baudoin de Soupir, seign. de Makeni, qu'il tenait en fief de l'évêque de Laon.

Vers 1150. Barthélemi de Pierrepont, seig dud.

1181. Gérard de Makeni, chev.

Don des domaines de Thorigny et Macquigny à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1156.

In nomine, etc. Ad officii nostri providentiam pertinet que in nostra presentia fiunt attestari, et ne oblivionis nubilo deleri aut infirmari possint, scripto commendari posteris que notum fieri. Ea propter, ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum fieri volumus tàm futuris quàm presentibus quod Bartholomeus de Petraponte in extremis suis, assensu matris sue Gile et fratris sui Galteri, atque sororis sue Gertrudis, necnon et Galteri, ipsius mariti, dimidietatem totius territorii de Thorigni, Machungi, nemorisque Robellini et Campi Petrosi, cum banno, districto atque decima quam in ipsis territoriis habebat, annuente domino Hugone de Wasnoe, de cujus feodo ea ipse tenebat, ecclesie beati Martini de suburbio Laudunensi in eleemosinam contulit Quod etiam donum ut amodo firmius permaneret, mater prefati Bartholomei, et frater ac soror ejus in die sepulture illius super altare predicti confessoris, tàm pro remedio anime ipsius, quàm predecessorum suorum, sueque devoti salute obtulerunt.... Confirmamus etiam predicte ecclesie alteram dimidietatem totius prefati territorii de Torigni, Machungi, nemorisque Robellini et Campi Petrosi, cum banno, districto, atque decimâ, que omnia in ipsis territoriis Galterus de Gundelaincurt (Goudelancourt) habebat, et eidem ecclesie assensu uxoris sue Gertrudis et filiorum suorum Gilleberti, clerici, ac Bartholomei, necnon et filiarum suarum Isabellis, Eutachie et Hodolberge, annuente domino Hugone de Wasnoe, et ejus uxore Clementiâ a quibus eadem territoria Gila de

Petraponte, atque ab eadem Gila idem Galterus in feodo tenebat, libere et absque alia retentione perpetuo possidendum donavit. Quod donum ut dienceps eidem ecclesie inconvulsum permaneret, idem Galterus et frater ejus Gilbertus de Cheri, atque Galterus, filius predicte Gile de Petraponte, datâ fide super illo, warandisiam contra omnes qui ad justiciam venire voluerint, laturos spoponderunt, etc. Actum anno incarnati verbi MCLVI.° *(Cartul. de St-Martin, I. 412).*

Macquincourt, Makincourt (12e siècle). — Ferme dépendante de Bony; au 12e siècle, elle dépendait de Vendhuile. — Elle doit sa naissance aux sœurs de l'abbaye de Bony, qui y furent transférées en 1152. Soixante ans après, cette petite communauté de filles se dispersa d'elle-même. — Au 13e siècle, la ferme de Macquincourt était entourée d'une enceinte de murailles.

Madelaine (La). — Hameau dépendant de Montfaucon; il avait d'abord fait partie de la paroisse d'Essises. Il paraît devoir sa naissance à une maladrerie qui y fut établie anciennement, et qui a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

Magnivillers, Mignevillers en 1168. — Ferme dépendante de La Malmaison. Elle formait autrefois avec Plesnoy, une paroisse séparée où l'on comptait 10 feux en 1760. Elle appartenait à l'abbaye de St-Martin de Laon et lui avait été donnée en 1168 par Blihard d'Erpi et Berthe sa femme, avec le bois qui couvrait le terroir, pour être essarté.

MAGNY-LA-FOSSE ou A-LA-FOSSE, *Mansionile in foveâ.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une gorge étroite à 57 k. au N.-O. de Laon et 11 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Léger. — Population : 1698, 72 h.; 1800, 220 h.; 1818, 232 h.; 1836, 269 h.; 1856, 276 h.; 1861, 264 h.

Magny dépendait autrefois de la paroisse de Joncourt; il fut érigé en cure en 1235. Il possède des fabriques de mousseline.

Seigneurs de Magny-la-Fosse.

1163. Baudoin de Magny.

1506. Catherin de Michaut, seign. dudit.

1608 Philippe de l'Epinay, seign. dud.

1660. Jean de l'Epinay, seign. dudit. Femme Madelaine Gaine.

1770. Louis-Antoine d'Auchel, seign dudit

1787. N. Priel, seign. dudit

1789. N. de l'Epinay, seign. dudit.

Magny. — Hameau dépendant de Vincy-Reuil. Il formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Léger; 20 feux en 1816. C'était jadis un fief.

15.. Gratien de Baral, écuyer, seign. de Magny. Femme Anne de Boucly. Leur fille Louise porta Magny au suivant.

1551. Jean de Caruel ou Karuel, seign. de Magny, capit. d'Hirson. Enfans : Laurent, Christophe, N. capit. d'Any. Famille originaire d'Irlande. Jean fut décapité en 1582 pour avoir tué le capitaine Cléry dans l'église d'Iviers.

1607. Christophe de Caruel, seig. dud., capit. d'infanterie. Femme, Nicole de Castres. Enfans : François; Roland, capit de Rumigny.

16.. François Armand de Caruel, seig. dud. et d'Annois, capit. gruyer d'Hirson. Femme, Marguerite Robin. Enfans : Jean? Christophe seig. d'Annois; Roger, écuyer, seig. du Grand-Failly.

16.. Jean de Caruel, seig. dud. Femme, Anne de Fay d'Athies.

1668. Roger d'Allenoncourt, seig. de Magny.

1670. Christophe Péré, écuyer, s. de Magny, capit. au régiment de Béthune.

1680. Jean Petré, écuyer, seign. dud. et de la Rainette. Femme, Charlotte de Carnel.

1769. Jean-Gabriel de Mussan, seign. dud. Femme, Elisabeth-Louise-Agnès de Bayard.

1772. Pierre de Colnet, seign. dud.

MAILLY, *Cellarium de Mailli in Laudunesio* en 1200; *Mahiliacus* en 1140. — Maison isolée dépendante de Laval. C'était, à la fin du 12e siècle, un cellier ou vendangeoir appartenant à l'abbaye de Bohéries; on cultivait la vigne à l'entour.

MAINVILLE, autrefois MAINNEVILLE. — Hameau dépend : de Ressons-le-Long.

Les seigneurs connus de Mainville sont :

1682. Jean Pommerie, conseiller du roi, seig. d'Epagny et de Mainneville.

1780. M. de la Bonardie.

Fiefs Montois et de la Douye à Mainville.

1780. M. de la Bonardie.

MAIRESSE *(François-Louis-Joseph)*, littérateur, né à Origny-en-Thiérache, mort après 1830. — On a de lui :

Invocation a'une jeune épouse et d'une mère en faveur d'un époux et d'un fils jugé criminellement, 1824, *Ma Réponse à M. le docteur Broussais*, 1829 ; *le Tocsin de la Liberté* 1830.

Maisnières (bois) en 1248. — C'était un canton de la forêt de Ric, situé près de Goussancourt. Il appartenait aux seigneurs de Bazoches.

MAISSEMY; *Maissemiacus*. — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive gauche d'un ruisseau, à 58 k. au N.-O. de Laon et 11 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1698, 244 h.; 1800, 415 h.; 1818, 421 h.; 1836, 550 h.; 1856, 637 h.; 1851, 667 h. — Dépendances : Vadancourt, La Neuve (fermes).

Ce village portait autrefois le titre de vicomté et relevait d'Estrées. — Il est la patrie de Simon de Maissemy, illustre professeur de l'université de Paris, au 13e siècle.

Seigneurs de Maissemy.

1124. Mathieu de Maissemy, dit la Gargatte.

11.. Gilles son fils.

1169. Bernier de Maissemy. Enfans : Gobert ou Robert, Philippe, Hadiarde.

1188. Robert, chev. de Maissemy.

1189. Simon de Maissemy.

1247. Gilles de Maissemy. Gouvine, sa sœur, femme de Bertin.

1268. Mathieu, son fils, écuyer, sire de Maissemy.

1270. Gilon de Maissemy. Enfant, Jean.

1275. Gilon ou Julien Buridan, chev., fils de Giles et seigneur de Maissemy.

1293. Jean, dit Buridan., seign. dud.

1312. Oudard de Maissemy, chev. Femme, Béatrix.

1367. Simon, sire de Maissemy.

1393. Jean de Rozoy (Ronsoy ?) seign. dudit.

1447. Mahieu de Bousincourt, dit Lyonel, chev., seign. dudit.

1453. Jean le Couvreur, avocat à St-Quentin, seigneur dud. Femme, Marie Dupuis. Enfant, Marie, femme de Mahieu d'Anquesnes, écuyer d'écurie du roi.

1482. Robert de Vignacourt, seign. dud., par sa femme, Bonne d'Anquesnes. Sans enfant.

1523. Raoul de Blécourt, écuyer, seig. dudit par sa femme, Marguerite d'Anquesnes, sœur de la précédente.

1549. Florence de Blécourt, dame de Maissemy, veuve de Jean d'Aumale, seig. de Nancel.

15.. Bonne d'Anquesne, veuve de Robert de Vignacourt, dame de Maretz et Maissemy.

158. Jean d'Aumale, seign. de Nancel et dudit par sa femme, Florence de Blécourt.

Vers 1585. Michel d'Aumale, s. dud., Béthancourt, Estrées et Ramicourt; f^e Anne de la Viéville.

1610. Catherin d'Aumale, seign. dudit, capitaine de cent Suisses.

1630. Rob. d'Aumale, par le don du précédent

1740. Ant.-Alexis de Montguyot, seign. dud.

1770. Ch. Poitevin de Guny, maître des requêtes.

1789. M. de Cambronne.

MAIZY, MAISI en 1141, *Maisiacus* en 1096. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de l'Aisne, et sur l'antique chaussée gauloise dite de *Barbarie,* à 30 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 358 h. (79 feux); 1800, 318 h.; 1818, 382 h.; 1836, 406 h.; 1856, 399 h.; 1861, 415 h. — Dépendances : Muscourt (ham.); l'Aventure (ferme); le Tordoir (isolée), les moulins de Maizy et de St-Nicolas.

En l'année 1095, Elinand, évêque de Laon, donna l'autel de Maizy à l'abbaye de Marmoutiers. Une borne milliaire a été trouvée à Maizy il y a peu d'années. On y également trouvé en 1842 et 1856 beaucoup de débris antiques. C'étaient des armes et des monnaies romaines, ainsi que des squelettes humains. Ces derniers gisaient dans la plaine qui s'étend de Maizy à Villers-en-Prayères. La plupart avaient des anneaux en bronze aux poignets et au cou.

Seigneurs de Maizy.

1142. Bertrand de Maisy, fils de Roger et d'Ida. Pierre, son frère. Il légua ses biens à Cuissy pour le cas où il mourrait sans enfans; mais Etienne de Neufchâtel réclama l'héritage comme oncle de Pierre, frère de Bertrand, lequel Pierre paraît être mort aussi sans enfans. Ces biens lui furent rendus, et, en échange, il abandonna à Cuissy la pêche dans l'Aisne. sur deux navires.

1157. Baudoin de Maizy. Femme Aélide. Enfans; Baudoin, Pierre.

1206. Baudoin II de Maizy, chev.

1207-11. Pierre, seig. de Maizy, chev. Femme. Elisabeth. Enfans : Baudoin, Marie, femme de Godefroy de Taissy; Agnès, femme d'Ebale de Proelle; Barthélemi, Jean, Albéric, Hugues, Gertrude, Marguerite.

1248. Aubri, sire de Maizy.

1274. Robert, écuyer, seig. en partie de Maizy. Femme, Reine.

1380. Jean le Sénéchal, chanoine de Laon, seign. dud. En 1382, il légua ce domaine à

1382. Jean Bergier le jeune.

Maizy paraît être ensuite entré dans les mains des comtes de Roucy, qui le possédaient encore au moment de la révolution.

Maladrerie (*La*). — Ancien fief à Faillouel (Voyez ce mot).

MALAISE. — Ferme dépendante de Chambry. C'était autrefois un fief.

1258. Elvide du cloître de Laon, dame de Malaise.

1331. Goulard, seign. de Malaise. Il vendit cette terre ou seulement la moitié à Raoul le Jeune de Laon, dont la veuve Rose la donna en 1344 à St-Martin de Laon, pour dire une messe perpétuelle pour son âme et celle de son mari.

1357. Jean d'Arrancy, seign. de Malaise par indivis avec St-Martin de Laon.

1399. Baudoin Poire, seign. dud., d'une ancienne famille de Laon.

Vers 1400. Jean Bérart, chev., seign. dudit. Femme, Elizabeth Poire.

Vers 1420 Jean des Noyers, écuyer, seign. dud. par acquisition. En 1425, la maison était ruinée par les guerres et les terres en friche. Jean des Noyers désirant la rétablir, obtint de St-Martin que la rente de 8 livres 2 sous 9 deniers parisis dont elle était chargée, fut réduite à 4 livres.

Vers 1590. Balthazard de Flavigny, seign. de Chambry et Malaise (Voyez Puisart).

Mairie d'Aulnois. — Ancien fief à Parfondru (Voyez ce mot).

Mairie-Commune. — Ancien fief à Vauxaillon (Voyez ce mot).

Maison de la Rue-Franche (La). — Ancien fief a Thierny (Voyez ce mot).

Malaise, *Malaisia* en 1200. — Ferme dépendante de Tavaux. — En 1179, le chapitre de Laon donna la ferme de Malaise aux religieuses de Montreuil, sous la condition qu'elles lui paieraient une redevance annuelle de 4 muids de froment, 3 de seigle et 3 d'avoine. Au 13e siècle, cette ferme était passée dans les mains des religieux de Bohéries.

Malhôtel. — Ferme dépendante de Crécy-au-Mont. Au 17e siècle, la seigneurie en appartenait aux religieux de Nogent.

Malhôtel. — Ancien fief à Gricourt (Voyez ce mot).

Mallicourt, *Malicurtis* en 1080. — Ferme dépendante d'Oisy. A la fin du 11e, siècle elle appartenait à un puiné de la maison de Vermandois (V. Serain).

MALMAISON (La), *Mala domus* en 1201. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine élevée et aride, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Rethel, à 30 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : vers 1260, 35 feux ; 1760, sans Magnivillers ni Frontigny, 273 h. (60 feux); 1800, 508 h.; 1818, 537 h.; 1836, 738 h.; 1856, 772 h.; 1861, 737 h. — Dépendances : Magnivillers, Robertchamp et Frontigny (fermes); Beauregard, moulins de la Tour, d'Ami et de la Berluzette (isolées).

Au 12e siècle, La Malmaison n'était point encore établie en paroisse et dépendait de Frontigny. Roger, évêque de Laon, l'érigea en cure en 1201 et en donna l'autel *(parochiala)* à l'abbaye de Vauclerc. — Il y a quelques années, on a trouvé près de La Malmaison, et sur une route où elle servait de borne, une pierre triangulaire sculptée représentant dans le bas deux personnages dont l'un tient un coq sur le poingt, et se terminant dans le haut par une tête à triple face ornée de barbe et surmontée de cornes de bélier.

Seigneurs de La Malmaison.

1200. Raoul de La Malmaison.

1225, Gilles de La Malmaison. Fme, Margue.

1226-49. Jean de Fonsomme, seign. de La Malmaison, puîné d'Evrard II de Fonsomme.

1257r Gilon, chev. de La Malmaison. Renaud et Rahéric, ses fils. Renaud, son frère.

1425. Guillaume Sanguin, seign. dud. (Voyez Bosmont).

Vers 1490. Louis Sanguin, chev., seig.n dud. Maffliers, Angerville, etc. Femme Barbe de Rubempré. Enfant unique, Madeleine, qui épousa François de La Fayette, chev., seign. de St-Romain.

Vers 1500. Adrien de Bezannes, seign. de Prouvais et La Malmaison.

1555. Nicolas le Vergeur, seign. dudit.

1628. Guillaume le Vergeur, seign. dudit.

1663. Charles de Cauchon, chev., seig. d'Avize et La Malmaison.

1690. François de Cauchon, comte de Chery, seign. dudit et Thiernu.

1700. Joseph-François de Noue, seign. de La Malmaison, capit. aide-major du régiment de

Lambesc, fils de Jean-Franç. de Noue, seign. de Villers en-Prayères. Femme, Marie-Anne-Clairmonde de Bezannes, qui lui apporta sans doute La Malmaison.

Vers 1740. Pierre-Antoine Parat, écuyer, chev. du Mont-Carmel, gouverneur de l'île Bourbon, seign. par acquisition, paraît-il, de Courthuy, Vaurseine et La Malmaison. Femme, Madeleine Levent. Enfant, Madeleine-Charlotte-Antoinette, qui porta ces terres à

17.. Charles de Bezannes, chev., seign. de la Plaine.

Malmaison. — Ferme dépendante de Chavignon. Au 14e siècle, elle appartenait aux religieuses de N.-D. de Soissons.

Malmaison. — Ancien fief à Limé. (Voyez ce mot).

Malval, Malval en 1196; *Malavallis* en 1260. — Ferme dépendante de Crandelain. Elle formait autrefois une paroisse séparée où l'on comptait 38 habitans en 1760; elle appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon.

Malval formait jadis un fief.

1660. Louis Tristan de Guiscelain ou Guislain, seig. de Malval, maréchal de batailles, gouv. de Chimay, originaire de Flandres, mort en 1697. Femmes : 1° Antoinette de Sapincourt, dont Tristan-Louis, Bernard-Jean, Alexandre et deux filles; 2° Marie d'Hangest, dont François-Louis, seign. de La Barre et Pargnan.

16.. Tristan-Louis de Guislain, seign. dud.

1690. Claude-Alexandre de Guislain, son fils, seign. dud., capitaine et major d'un régiment de cavalerie, maréchal des camps, commandeur de l'ordre militaire de St-Louis. Femme Elizabeth de St-André.

17.. N. de Berthault, seign. dudit. Femme, Elizabeth de Lamer.

1781. Nicolas-Claude Bottée, seign. dudit par acquisition, conseiller du roi en l'élection de Laon. Femme, Barbe Bourgeois. Enfans : Jean-Charles, Jean-Josegh-Auguste.

Malvoisine. — Ferme dépend. de Vauxaillon. C'était jadis un fief important.

1150. Jean de Saulx, seign. de Malvoisine.

1240. Colard Bazin, seign. dudit.

1330. Jean de Fayel, seign. dudit.

1383. Jean Bazin, écuyer.

1445. Thomas Druez, seign dudit.

1454. Jean Desportes, bourgeois de Paris.

1475. Pierre de Beauvau.

1585. Robert Desportes.

1530. Balthazar de Colland, seign. dud. Femme, Jeanne de Moy.

1540. Jean de Colland, leur fils. Fme, Claude de Margival, qui en 1557 épousa en deuxièmes nôces Claude de Marle, seig d'Arcy-le-Ponsard.

1577. Pierre de Marle, seign. de Malvoisine.

Vers 1625. François de Moy, seign. dudit et de Pierremande.

1700. Jean-Baptiste Legras, seign. dudit, vicomte d'Acy.

1711. Nicolas Legras, son fils, seign. desdits, (Voyez Acy).

Malvoisine. — Ferme dépendante de Manicamp. C'était jadis un fief noble relevant dudit Manicamp.

MALZY, *Malziacus* en 1060. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au N. de Laon et 22 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Aldegonde. — Population : en 1760, 318 h. (100 feux); 1800, 531 h.; 1118, 517 h.; 1836, 611 h.; 1856, 596 h.; 1861, 604 h. — Dépend. : Le Brûle (H.); Maison Pigeon, Ribeauville (F.); Baille, Brandouzy (I.)

Ce village appartenait autrefois aux dames chanoinesses de Maubeuge. — Elinand, évêque de Laon, donna en 1060, l'autel de Malzy au chapitre de

St-Jean-au-Bourg de Laon. Un bureau de bienfaisance a été établi à Malzy en 1824. — Ce village est la patrie de Jean-Louis, baron de Viefville des Essarts, député à l'Assemblée Constituante.

Les seigneurs connus de Malzy sont :
Vers 1400. Jean II, seig. de Proisy, Malzy etc.
1419. Jacquemart de Flavigny, seign. de Ribeauville, Malzy etc.
1520. Nicolas de Flavigny, seig. dud., puiné d'Elie de Flavigny, vicomte de Renansart.
En dernier lieu, M. du Moustier.

MAMEROT *(Sébastien)*, chanoine de Troyes, littérateur et voyageur, né à Soissons, mort vers 1492. — On a de lui :

Une traduction des chroniques matiniennes, la Version de Romuléon ou Histoire romaine depuis l'origine des Troyens. -- *Les Passages d'Outremer*, Paris 1518. — *Compendiense, description de la terre de promission*. — Il composa cet ouvrage au retour d'un voyage qu'il fit à la Terre-Sainte en 1488.

Manas Lucus, *Nemus de Manas lucus* en 1112. — Bois qui s'étendait jadis auprès de Craonne. Il fut donné en 1112 par un comte de Roucy au prieuré de St-Nicolas de ce bourg.

MANENCOURT. — Village détruit, dont le terroir fait aujourd'hui partie de celui de Montbrehain. Il était placé entre Senencourt, hameau aussi détruit de la paroisse de Levergies et Montbrehain. Il eut ses seigneurs particuliers dont un seul est connu.

1302. Pierre de Boucly, seign. de Manencourt. Femme, Marguerite de Buires.

MANEUX, autrefois MANÉSIE, MANÉSIES *villa* en 1260. — Ferme dépendante de Faucoucourt. C'était jadis un fief mouvant de ce village.

1260. Anselme de Bucy, seign. de Manésie. Il vendit cette année au chapitre de Laon, pour la somme de 1,100 liv. parisis, les seigneurie, fonds et tréfonds de Manésie pour être tenus en fief du seign. de Faucoucourt (V. la charte).
1280. Gilon, chev. de Manésie; fme Mathilde.
1304. Jean, leur fils, chev., seign. dud.; femme, Marie. Ses armes étaient : *échiqueté de... au chef de... chargé de trois étoiles de...*
1306. Jean II, leur fils, seign. dud.

Vente au chapitre de Laon de la ferme de Maneux, en 1260.

Universis presentes litteras visuris, Anselmus, miles, dominus de Buissiaco (Bucy-lès-Pierrepont) salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod ego et Agnes, uxor mea, vendidimus et tradidimus, et recognoscimus nos vendidisse et tradidisse viris venerabilibus decano et capitulo ecclesie Laudunensis, quicquid habebamus in omni modo in villâ de Manesies, et in territorio, finagio et trefundo et dominio ejusdem ville, et in omnibus appendiciis ville, tàm in nemoribus quàm in omnibus redditibus et rebus aliis, et eos de eisdem investivimus, pretio mille librarum et centum parisiensium, de quibus recognovimus nobis ab ipso decano et capitulo in pecunia numeratâ plenius esse satisfactum. Quas res tenebamus in feodum à domino Radulfo de Faucocort, milite, qui Radulfus dictas res tenebat in alodium liberas ab omni homagio, servitio et servitute, provenientes ex hereditate ejusdem Agnetis, sororis dicti Radulfi; quam venditionem dictus Radulfus laudavit, etc. In cujus rei testimonium presentes litteras patentes emisi sigilli mei munimine roboratas. Datum anno Domini MCCLX° mense julio. *(D. Gren., t. 196, f° 184).*

MANICAMP, *Magnus campus*, *Manicampus*. — Bourg de l'ancien Soissonnais, bâti au confluent de l'Oise et de l'Ailette, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse

de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 170 feux ; 1800, 981 h. ; 1818, 1,049 h. ; 1836, 1,099 h. ; 1856, 1,010 h. ; 1861, 970 h. — Dépendances : Favette, Ponceau, la Malvoisine, la Capelle, la Jonquière, le Dartoir (F.) ; le Pied-Terloy, la Blanchisserie, le Tordoir-Bleu (isolées)

Il est vraisemblable que Manicamp est le lieu nommé *Martis campus* où Tassillon de Bavière vint trouver le roi Pépin-le-Bref, en l'année 750. Au siècle dernier, on voyait encore, dit-on, dans la prairie qui entoure ce village les vestiges d'un ancien camp romain. En abattant un chêne près de Manicamp en 1767, on trouva dans la terre plus de 1,200 monnaies romaines du Bas-Empire. — La terre de Manicamp portait autrefois le titre de comté. On y voyait un beau château entouré de vastes pièces d'eau. — Ce village fut presqu'entièrement détruit le 22 avril 1808, par un incendie qui y dévora 126 maisons et 480 bâtimens de toute sorte. — Pierre Dolivier, curé de Manicamp à la fin du siècle dernier, est l'auteur de plusieurs traités de grammaire et de quelques écrits politiques.

Seigneurs de Manicamp.

Au 13e siècle, la terre de Manicamp appartenait aux sires de Coucy. Guillaume de Coucy la vendit, en 1319, à Jeanne de Flandres, sa tante, veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, laquelle la donna la même année à l'abbaye du Sauvoir sous Laon.

1390. Jean d'Eslincourt, seign. de Manicamp, lieuten. au bailliage de Chauny. Il fut tué en 1430 à la prise de St-Vincent à Laon, et inhumé dans cette abbaye,

1430. Jean II d'Eslincourt, seign. dud. Il vendit au suivant.

1448. Charles de Gaucourt, vicomte d'Acy, dont la fille cadette Marguerite porta Manicamp en mariage à

14.. Pierre du Puys, seign. de Vatan, gouverneur du Berri.

15.. Richard du Puys, leur fils, seign. dud., Chevennes, Liez, etc. Mort en 1557.

15.. Jean de Vignacourt, chev., seign. de Manicamp. Femme, Madeleine de Laillier; enfans : Guillaume, Jeanne, femme de Philippe de Longueval.

15.. Guillaume de Vignacourt, seign. dud. ; femme, Jeanne de Bellevane. Guillaume mourut sans enfans vers 1577. Sa veuve eut Manicamp en douaire, puis ce domaine échut à Suzanne de Vignacourt.

Vers 1590. Philippe de Longueval, gouverneur de La Fère, seign dudit comme héritier de Suzanne de Longueval, sa grand'tante. Il était le troisième fils de Philippe II de Longueval, seign. d'Haraucourt, et fit bâtir le château de Manicamp. Femme, Isabelle de Thou; enfans : César, Achille, René, chevalier de Malte, abbé de Vermand en 1610; Marie-Isabeau, femme de Jacques de Rouville. Philippe de Longueval quoique laïc fut pourvu par le roi en 1607 de l'abbaye de Vermand.

1610. César de Longueval, seign. dud., sans alliance.

16.. Achille de Longueval, seign. dud., colonel d'infanterie, maréchal des camps et armées du roi, commandant en chef les armées de terre ; femme, Rénée Lecomte: enfans : Bernard, Gabrielle, duchesse et maréchalle d'Estrées ; Françoise. Achille mourut le 3 janvier 1677, âgé de près de 80 ans, et fut enterré à Prémontré, comme ses ancêtres.

1677. Bernard de Longueval, seig. dud., mort sans alliance en 1684. Manicamp revint à sa sœur Gabrielle qui avait épousé le suivant.

1684. Annibal, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres.

Après la mort de Gabrielle de Longueval, la terre de Manicamp passa à Marie-Thérèse de Rabutin, fille de Roger de Rabutin, comte de Bussy, laquelle avait une reprise à exercer comme petite fille de Jacques de Rouville et

d'Isabeau de Longueval. Elle s'est illustrée par ses écrits et elle porta Manicamp à

1691. Louis de Madaillan de Lespare, comte de Montataire, seign. dud. et de Quierzy, la Jonquière, la Tour-Roland, Fourdrain, Brie, la Bovette, le Lavier, Beautor, Laffrenay et forêt de Monceau, maréchal des camps; enfans: Roger-Constant, Marie-Thérèse qui épousa par dispense le comte de Lassei, son neveu. La terre de Manicamp fut érigée en comté en 1694 en faveur de Louis de Madaillan, avec les fiefs de la Motte, Malvoisine, la Jonquière, la Tour-Roland et les terres de Brie, la Bovette et le bois *Lanis*. Il restaura le château qui devint un des plus beaux de la province; l'on y admirait un magnifique escalier en pierres.

1708. Roger-Constant de Madaillan, comte de Manicamp, brigadier des armées du roi, mort à 32 ans, en 1723, sans enfans de sa femme Anne-Gabrielle le Veneur.

17.. Léon de Madaillan, comte de Lassei, seign. desd., par sa femme Marie-Thérèse ci-dessus, brigadier des armées. Sans enfans. Sa femme donna la terre de Manicamp et autres à Anne-Adélaïde d'O, sa parente, qui avait épousé

1731. Louis de Brancas, duc de Lauraguais, pair de France.

1775. Louis-Léon-Félicité de Brancas, duc de Lauraguais, seign. de Manicamp, Quierzy, etc., leur fils aîné; femme, N. de Middelbourg. Il fut guillotiné dans la révolution.

Manoises (Les). — Ferme dépendante d'Athies. — Elle tire son nom du bois des Manoises, membre de la forêt de Samoussy, qui s'étendait jadis entre le village d'Athies et le faubourg de Vaux-sous-Laon. Elle fut bâtie au 13e siècle par les religieux de St-Vincent de Laon, après qu'ils eurent défriché le bois des Manoises qui leur avait été donné en 1225.

Manse muable (serfs de). — On nommait ainsi au moyen-âge des serfs qui jouissaient d'un commencement d'affranchissement, en ce qu'ils avaient le droit de quitter à leur gré les domaines de leurs maîtres et de transporter leurs foyers et leurs meubles là où il leur plaisait (Voyez *histoire de l'affranchissement communal dans le département de l'Aisne*, par Melleville, 1858).

Mansionale blavum in territorio Laudunensi, en 1060. — Localité détruite située du côté d'Aulnois, et dont les manses ou maisons furent données à St-Vincent de Senlis. Cette abbaye en était encore propriétaire en 1113.

Mantro. — Ancien fief à Crécy-au-Mont (Voyez ce mot).

MARCANDIER *(Roch)*, journaliste, né à Guise vers 1767, mort sur l'échafaut révolutionnaire en 1794. — On a de lui :

Histoire des hommes de proie ou les crimes du Comité révolutionnaire. — Il rédigea seul le journal intitulé : *le Veritable ami du Peuple.*

Marcel (St), *Sanctus Marcellus*. — Faubourg de Laon ; 62 feux en 1816. Ce faubourg appartenait aux moines de St-Martin de Laon, ainsi que les terres de Chamleu *(Campus lupi)* situées aux environs. Il y avait une mairie dont le titulaire faisait hommage à cette maison religieuse, et lui payait une redevance annuelle d'une flèche *(flechia* ou *flichia)* de porc. — On voyait aussi dans ce faubourg un fort qui avait été établi pour sa défense. — Avant la révolution, St-Marcel avait une église paroissiale sous le vocable du saint de ce nom.

MARCHAIS, MARCHAIZ en 1153 ; MARCHAIS en 1210. — Village de l'ancien

Laonnois, bâti près des marais de la Souche, à 20 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge, *aliàs* St Martin. — Population : 1760, 265 h. (58 feux) ; 1800, 466 h. ; 1818, 526 h. ; 1836, 586 h. ; 1856, 679 h. ; 1861, 656 h. — Dépendances : Bénicourt (ferme) ; l'Hermitage (isolée).

Les habitans de Marchais obtinrent en 1210 de Milon de Sissonne, leur seigneur, l'abolition de la morte-main et une association communale calquée sur celle de Montchâlons. Ce seigneur supprima une foule de droits seigneuriaux bizarres, régla celui de pâturage, leur permit de prendre dans ses forêts le bois nécessaire pour faire des charrues, les autorisa à élire un maire et dix jurés, régla plusieurs points de police et de justice, etc. En échange, les habitans s'engagèrent à lui payer une rente annuelle de cent livres laonnoises, à l'accompagner en armes à ses ost, expéditions et chevauchées, et à acquitter tous les droits seigneuriaux non abolis par lui, etc. — En 1389, le pape unit les revenus de la fabrique de Marchais à la cure du lieu qui appartenait au chapitre de Laon, à cause des frais considérables qu'entraînait pour les chanoines l'entretien de la cathédrale de cette ville.

Seigneurs de Marchais, relevant des évêques de Laon.

1143-58. Adam ou Eudes de Marchais, frère de Théodoric Alleman.

1175. Adam II de Marchais ; enfant, N., femme de Blihard d'Erpy.

1171-80. Henri de Marchais, dit neveu de Guillaume de Sissonne. Elvide, sa mère, se remaria à Renaud.

1183. Gobert de Marchais.

1185-95. Richer de Marchais, chev.; femme, Maximille.

1203. Béatrix, dame dudit. Milon, son fils.

1210. Milon, chev., seign. dud.; femme, Elizabeth ; enfant, Mathilde.

1231. Robert, chev., seign. de Marchais et Sissonne, fils de Gautier de Sissonne.

1237. Jean dit Bedous ou Bedoul, seign. de Puisieux, et de Marchais par sa femme Mathilde ou Mahaut ci-dessus (V. Puisieux) Jean de Puisieux vendit, en 1268, la terre de Marchais à l'abbaye de la Valroy ; mais l'évêque de Laon, en sa qualité de seigneur suzerain, la saisit, la vente ayant été faite sans son consentement. Il l'approuva ensuite, sous la condition que l'abbé lui en ferait hommage.

1339. Bedoul, chev., seign. de Marchais.

1377. Raoul Poire, citoyen de Laon, seign. de Marchais.

1450-54. Jean de Chevery, chev. seign. dud.? conseiller et chambellan du roi.

1470. Renaud David, seign. de Longueval et Marchais, capitaine de Laon (V. Longueval).

1504. Louis, s. de Proisy et Marchais (V. Proisy).

1530. Isambart de Proisy, son troisième fils, seign. dud., mort sans postérité.

1535. Louis de Proisy, son frère, seign. de Marchais, baron de la Bove (Voyez ce mot).

154. Nicolas de Longueval, comte de Bossut, surintendant des finances, gouverneur de Champagne et de Brie. C'est lui qui fit construire le château de Marchais, l'un des plus beaux et des plus vastes du pays. Impliqué dans l'accusation de trahison qui coûta la vie à Jacques de Coucy, seign. de Vervins, Nicolas de Longueval sauva sa tête en abandonnant les terres de Marchais et de Liesse au suivant. D'autres disent qu'il fit cet abandon en reconnaissance de ce qu'il devait la vie au cardinal de Lorraine.

1545. Charles, cardinal de Lorraine. Il fit des améliorations au château et y reçut plusieurs fois François Ier. Ces domaines restèrent plus d'un siècle dans cette maison, passèrent ensuite dans celle de Bourbon-Conti, puis aux suivans :

1724. Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti, princesse de la Roche-sur-Yon, dame de Mar-

chais et Liesse.

1738. Georges-Réné Binet, chev. de St-Louis, maistre-de-camp de cavalerie, 1er valet de chambre du Dauphin, seign. de Marchais et Liesse par acquisition de la précédente.

1753-60. Gérard Binet, baron de Marchais et Liesse, seign. de Ste-Preuve, écuyer, premier valet de chambre du roi, chev. de St-Louis, ancien major au régiment royal de Corse.

1789. N. d'Angeviller, seign. desd.

MARCHAIS, *Marchelli* en 1125; *Marcheïum in Briâ.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur une colline élevée, à 105 k. au sud de Laon et 25 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 88 feux; 1788, 355 h.; 1800, 389 h.; 1818, 408 h.; 1836, 463 h.; 1856, 441 h.; 1861, 460 h. — Dépendances : Bailly, les Chouteaux, Courmont, Villemoyenne, la Chaise, Coulgis, le Tremblay (ham.); le Château de Villemaine, la Cour d'Airain, Vil-Fontaine, les Grenaux, les Marais, la Motte, Plesnois (fermes); la Grange-en-Chart, le Noue (isolées).

La terre de Marchais était jadis une baronie relevant de la seigneurie de Montmirail. — C'est autour de ce village qu'eut lieu le principal engagement de la bataille de Montmirail, le 11 février 1814. Le corps russe de Sacken, fort de 20,000 hommes, étant venu s'y heurter contre les troupes françaises commandées par Napoléon, fut culbuté dans le Petit-Morin et perdit 8,000 hommes, dont 3,000 tués.

Seigneurs de Marchais en Brie.

1174. Mathieu de Marchais. Emerard, son frère.

1229. Gilon de Marchais; femme Aélide. Il tenait Marchais de sa femme.

1229-36. Gilles de Marchais, leur fils, chev.; femme, Berthe ou Béatrix.

12.. Mathieu II de Marchais.

Vers 1610. François des Fossés, seign. de Marchais, exempt des gardes du corps, puîné de François II des Fossés, seign. de Jouaigne.

17.. François-Eustache des Fossés, seign. de Marchais et Ste Geneviève; enfans : Marie-Suzanne, femme, en 1751, de Charles de Lancri; Thérèse, alliée à Etienne-Alexandre de Châtelain, chev., seign. de Popincourt.

17.. Le duc de Doudeauville, seign. dud.

1780. Le marquis de Courtanvaux, seign. dud.

MARCHAND *(Prosper)*, historien, journaliste et bibliographe, né à Guise en 1678, mort en 1756. — On a de lui :

Histoire critique de l'anti-coton, 1738. — *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, 1740. — *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de différents personnages distingués*, 1758. — *Cymbalum mundi*, *Histoire de la Bible de Sixte V.* — Marchand prit encore une part à la rédaction du *Chef-d'œuvre d'un inconnu;* rédigea pendant 24 ans le *Journal littéraire* et publia plusieurs catalogues recherchés.

MARCILLY, MERCEILLI en 1219, MARCILIES en 1240; *Marciliacus villa* en 647. Hameau et château situés sur le terroir de Faucoucourt, aujourd'hui détruits. C'était autrefois un fief relevant de l'évêché de Laon qui avait été fondé, dit-on, en 1141, et comprenait outre le château, 35 jallois de terres, différens droits seigneuriaux, avec haute, moyenne et basse justices. Mais le hameau était fort ancien, car il en est parlé dans une charte de 647, et, au 9e siècle, l'abbaye d'Elnone y possédait des biens.

Seigneurs de Marcilly.

1214. Jean de Marsilly.

1232. Simon, chev., seig. de Marsilly

1255. Claude de Marsilly.

1265. Raoul de Faucoucourt, chev., seig. dud.

1336. Simon de Béthancourt, écuyer, s. dud.

1373. Mahieu, sire de Russevaux et Marsilly.

1385. Jean d'Argies, sire de Béthancourt-sur-Somme et Marsilly.

1399. Dreux d'Argies, seign. dudit et Leuilly.

1574. Antoine de Dampierre, écuyer, seign. de Liramont, Thuyne, Leuilly, Marcuil-aux-Tournelles et Marsilly.

1635. Jean de la Tranchée, chev., seign et vicomte de Flincourt et Marsilly.

1655. Claude de Poulet, écuyer, seign. de St-Germain, Faucoucourt et Marsilly (V. Faucoucourt).

MARCY, MARCHI en 1135, *Marceium* en 1143. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 42 k. au N.-O. de Laon et 9 à l'est de St-Quentin, autrefois des généralités d'Amiens et de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Quentin. — Population : en 1760, 48 feux ; 1800, 328 h. ; 1818, 334 h. ; 1836 et 1856, 363 h. ; 1861, 344 h. — Dépendances : l'Espérance (ferme) ; la Foi (isolée).

Seigneurs de Marcy.

1208. Gobert de Marchi.

1323. Gérard de Marchi.

1574. Jacques de Barenton, seign. de Marcy et d'Achery ; enfans : Catherine, femme d'Hugues de Maubeuge ; Olivier, Claude.

1587. Claude de Barenton, seign. dud. Femme, Jacqueline de la Hérière.

1604. Jean Lefebvre, seign. de l'Estang (V. ce mot,) et de Marcy par adjudication.

1670. Paul Caignart, conseiller du roi, président au grenier à sel de St-Quentin, seig. dud. par acquisition ; enfans : Anne-Marguerite, femme de Pierre-François Bottée de Barival ; Paul-Henri.

1730. Paul-Henri Caignart, seign. dud. Ce domaine, mis en adjudication en 1736, fut acquis par Marguerite Hourlier, femme séparée dudit Paul-Henri Caignart, laquelle le revendit à

1739. Jacques du Moustier de Vatre.

1750. Pierre-Jacques-André-Suzanne du Moustier de Vatre, son fils, conseiller du roi, seig. dud. ; femme, Damarice-Elisabeth Cottin ; enfans : Marie-Anne-Damarice, femme de P.-Jacq.-Mar.-Laur. Fizeaux ; Charlotte, femme : 1° de Marle Fizeaux ; 2° de Barthélemi Fleury de Lhorme ; Adélaïde, femme de Jules-Abraham-André Poupart de Neuflise.

MARCY, *Mariœ silva* ? — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le Vilpion, à 25 k. au N. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Popul. : 1760, 200 h. (61 feux) ; 1800, 361 h. ; 1818, 372 h. ; 1836, 454 h. ; 1856, 382 h. ; 1861, 381 h.

Ce village, qui n'a aucune dépendance, n'était encore au 12e siècle, qu'une *villa* qui appartenait pour moitié à l'abbaye de Fesmy.

Seigneurs de Marcy.

1137. Aélide de Marcy.

1195. Henri de Marcy. Femme, Hedvide.

12... Jean de Marcy, chev.

1260. Colard, son fils, seign. dud.

1511. Raoul II de Coucy, seign. de Vervins et Marcy.

1555. Jean Béguin, seign. dud. Femme Hélène Marquette.

1600. Jean Duplessis, contrôleur des domaines du roi à Laon, seign. de Marcy par acquisition. Il revendit au suivant.

1622. Pierre Billet.

16.. Auguste de Lamer, écuyer, seign. dud. Femme, Anne de Lizinne.

Vers 1635. Charles de la Salle, écuyer, seign dud. Femme Catherine Arnould. Enfans : Henri, Claude, Alexandre mort jeune au service.

1640. Henri de la Salle, s. dud., capit. au régiment de Cilly, mort sans alliance. Marcy revint à sa mère, qui avait épousé en secondes nôces Pierre-Alexandre de Signier, seign. de Rogny.

Vers 1650. Jean-Claude Marquette, seign. dud., capit. d'infanterie. Fme, Marie-Charlotte Baillieu.

1667. N. Lefèvre, seig. du Bucquoy, l'Estang et Marcy. Cette terre entra ensuite dans la maison de Signier, dont les membres étaient seigneurs de Rogny.

1783. N. Legros, officier des gardes du corps, chev. de St-Louis, seign. de Marcy.

MARD (Saint-), *Sanctus Medardus*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 27 k. au sud de Laon et 25 à l'est de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 54 feux ; 1800, 258 h. ; 1818, 247 h. ; 1836, 300 h. ; 1856, 240 h. ; 1861, 250 h. — Dépendances : le Rû (hameau) ; la Montagne (ferme) ; le Moulin d'Anzoy.

En 1225, le village de St-Mard fut érigé en une seule commune avec Cys, Presles, Rhû et les Boves (Voyez Cys).

Des anciens seigneurs de St-Mard, nous ne connaissons que les suivans :

1163. Pierre de St-Mard.

1191. Simon de St-Mard ; Guy, son frère.

1384. Guillaume le Verrier, seig. de St-Mard.

Mardansons (les). — Ancien fief à Fontenoy (Voyez ce mot).

MAREST-DAMPCOURT, MARÈS en 1260, *Marescum, Mariscum*. — Village de l'ancien Noyonnais, bâti près de vastes marais, à 45 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : en 1760, 80 feux ; 1800, 517 h. ; 1818, 583 h. ; 1836, 677 h. ; 1856, 600 h. ; 1861, 628 h. — Dépendances : Dampcourt (hameau) ; Thury (ferme).

Seigneurs de Marest.

1155. Guy de Marès.

Dans le courant du 15e siècle, ce domaine passa dans la maison de Blécourt, qui possédait déjà celui de Béthancourt (V. ce mot), puis dans celle de Brûlart-Genlis, puis aux suivans :

Vers 1666. Nicolas de Lamer, élu de Laon, seign. de Marest. Femmes : 1° Anne d'Espinoy, dont Antoine et Charles ; 2° Gabrielle Maynon, dont Louis et Elisabeth.

16... Antoine de Lamer, seign. dudit.

1696-1701. Jean-Claude de Lamer, seig. dud., avocat au Parlement de Paris.

La terre de Marest rentra ensuite dans les mains des seig. de Genlis (V. Villequier-Aumont).

Vers 1702. Antoine Dagneau de Richecourt, seign. de Marest-Dampcourt, qui resta dans cette famille jusqu'à la révolution.

La mairie de Marest était autrefois un fief qui appartint longtemps à la maison de Blécourt. On y voyait un autre fief appelé *Coquerel*, qui a donné son nom à une famille. Jean de Coquerel le vendit en 1406 à Jean de la Barre, lequel le revendit l'année suivante aux Célestins de Soissons.

Marest. — Ancien fief à Troesne (Voyez ce mot).

MAREUIL-EN-DOLE, *Marolium, Maroleum ad Dolam*. — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 50 k. au sud de Laon et 25 au N. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère,

arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Germain. — Population : 1760, 71 feux ; 1788, 279 h. ; 1800, 322 h. ; 1818, 354 h. ; 1836, 463 h. ; 1856, 478 h. ; 1861, 431 h. — Dép. : la Neuville, Bayon (H.); la Saule-Roy (F.)

Seigneurs de Mareuil-en-Dôle.

Vers 1200. Gautier de Mareuil.

1219. Raoul, ch. de Mareuil? Fe, Théophanie.

1221. Hugues de Mareuil-en-Dôle.

1239. Gautier II de Mareuil. Femme, Lora.

1292. Jean Levis, sire de Mareuil.

13... Jean Tirel, seign. dud. et d'Arcy-Ste-Restitue. Sa fille porta ces domaines dans la maison de Soissons.

1316-20. Marie de Soissons, dame dudit et d'Artonges.

1332-44. Eustache de Conflans, seign. dudit et Ostel (Voyez ce mot).

1370. Charles de Chambly, chev. s. de Mareuil-en-Dôle, Baillon, La Neuville et les Chassins.

1406. Guy de la Personne, vicomte d'Acy, seign. desdits.

1463. Pierre de Louvain, vicomte de Berzy et d'Acy, seign. de Mareuil-en-Dôle.

1539. Edmar Nicolaï, président en la Cour des Comptes, seign. de Silly-la-Poterie et Mareuil?

1694. Louise de Bouttillier, dame de Mareuil-en-Dôle, veuve de M. de Claremband, maréchal de France.

1780. Le marqis de Pont de Chavigny, s. dud. En dernier lieu, la marquise d'Orvillers..

Mareuil-les-Tournelles. — Ferme dépendante d'Epagny. C'était jadis une seigneurie importante ayant le titre de vicomté et mouvante de Coucy. Ses habitans furent affranchis en 1368, par Enguerrand VII de Coucy (V. Coucy-la-Ville).

1490. Robert de Sarbruck, comte de Braine et Roucy, s. de Mareuil-les-Tournelles qu'il échangea avec le suivant contre la terre d'Arançot

1496. Jean de Juilly, seign. d'Arançot.

1687. Charles-Jacques le Parmentier de Beausant, chev., vicomte de Mareuil.

1698. Ant.-Franç. le Parmentier, victe dudit, avocat à Laon. Femme, Anne Parquin. Leur fille Marie-Anne porta cette terre à

1718. Charles Marquette, avocat au présidial de Laon.

1773. François Marquette, conseiller du roi au Parlement, vicomte de Mareuil.

1778. Louis-Joachim Potier, duc de Gesvres, seign. de Blérancourt et Mareuil.

Il y avait autrefois à Mareuil le fief de *Duane*.

Fief de Duane.

1458. Pierre de Derabe? seign. de Duane.

1500. Louis de Lamberval, id.

1518. Oline de Lamberval, dame dudit.

1680. Louis de Lorraine, seig. dudit, comme abbé commendataire d'Ourscamp.

1732. Etienne-Réné Potier de Gesvres ci-dessus.

MARFONTAINE, MARFUNTAINE en 1156; *Marfontanæ* en 1051; *Marfontani* en 1145; *Marfontanæ* en 1177. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 30 k. au nord de Laon et 10 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean. — Population: 1760, 133 h. (29 feux); 1800, 339 h.; 1818, 313 h.; 1836, 320 h.; 1856, 324 h.; 1861, 280 h.

Le village de Marfontaine est ancien. En 1051, Léotéric, évêque de Laon, en donna l'autel à l'abbaye de St-Michel. — On y voyait autrefois un château-fort, qui fut pris et pillé par les Espagnols en 1636, et une léproserie dont les revenus s'élevaient à 300 livres en 1648.

Seigneurs de Marfontaine.

1142-80. Arnoul, chev. de Marfontaine. Fme, Ade Enfans : Henri, Hulard ou Oilard, Mathieu.

1188. Henri de Marfontaine.

1210. Jean de Marfontaine.

1286. Maître Anselme ou Anseau de Montaigu,

clers, sire de Marfontaine. Femme, Marguerite.

1330. Thomas de Marfontaine, chev. Ce fut un personnage important de la cour de Charles-le-Bel et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il fonda cette année une chapelle dans son château de Marfontaine.

1366. Jeanne de Regny, dame dud. et du Pressoir.

1383. Pierre Haton, seign. dud. en partie.

1432. Jeanne de Vendresse, dame de Marfontaine, femme de Michaut de Sinery et veuve de Jean de Montmorenci. Elle vendit cette terre à

1433. Charles de Fay d'Athies, s. de Puisieux, Femme, Blanche de Blois. Enfans : Jean, dit *Payen;* Gilles, seign. de Puisieux; Gillet, dit *Sarrasin*, chev. de Rhodes, commandeur d'Oisemont; Jean, dit le Petit-Jean, grand voyageur; Gérard, tige de la branche de Moyencourt, Antoine, seign. du Pressoir en Santerre; Romain, seign. d'Hiencourt; Rufin, sans postérité; Ide, femme de Jean de la Personne, seign. de Renansart; Ade, femme de Gilles, écuyer, seign. de Monceau; Jeannette, femme de Gilles d'Estourmel, chev.; une autre Jeanne, religieuse à Origny.

147.. Jean de Fay d'Athies, seig. dud., Ronchères, Chevennes et Vobaries. Femmes 1° Eléonore de Ham; 2° Nicole de St-Paul. Enfans : Antoine, Guillaume, seign. de Vobaries, Thomas, seign. de Fontaine-le-Sec; Hélène, sans alliance.

15.. Antoine de Fay d'Athies, seign. desdits. Femme, Catherine de Coucy-Vervins Enfans : Jacques, Raoul, seig. de Rougeries; Marguerite, abbesse de Montreuil en 1582.

1555. Jacques de Fay d'Athies, seign. dudit, Rogny, La Capelle et La Flamengrie. Femme : Marguerite de Cochet. Jacques étant mort sans enfans en 1573, sa veuve se remaria et porta ces domaines au suivant :

1575. François de Proisy, sire de la Bove (Voyez ce mot).

1588. Robert de Proisy, leur fils aîné, seign. desdits. Sans enfans.

1630. Jean de Proisy, son frère, seign. desd. et de Neuville (Voyez ce mot).

1700. N. de Hallencourt, marquis de Dromesnil, seign. dud. et de la Capelle en partie. Il était frère du seign. de Neuville.

En dernier lieu, la terre de Marfontaine, avec celles de Berlancourt et Housset, était dans les mains du marquis de Noailles, ex-ambassadeur en Autriche, par suite de son mariage avec l'une des filles de J.-Gab.-Fr. de Hallencourt, seign. dudit et de Neuville (Voyez ce mot).

MARGIVAL, MARGEVAL (13e siècle), *Margivallis*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une vallée étroite, à 30 k. au S.-O. de Laon et 10 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons.— Patron, St Morand, abbé. — Population: 1760: 59 feux; 1800, 325 h.; 1818, 313 h.; 1836, 286 h.; 1856, 276 h.; 1861, 296 h. — Dépendances: Many (ferme); Montgarni (moulin).

Les habitans de Margival furent affranchis vers 1247, par Jean, comte de Soissons, avec ceux de Bucy-le-Long et autres (Voyez Bucy).

Seigneurs de Margival.

1169. Ursus de Margival.

1190. Hugues Cigos, chev. dud. Frère, Robert. Enfant, Evrard. Hugues se croisa cette année et à cette occasion, donna deux muids de vin à St Crépin-en-Chaie.

1195. Aubert, chev. de Margival.

1198. Gervais, chev. dudit. Femme? Elisabeth d'Ambleny. Enfans : Jean, Geoffroi, Agnès.

1206. Geoffroi ou Godefroi, chev. de Margival. Evrard, Vermond et Ponsart, ses frères.

1218. Evrard, sire de Margival.

1219. Jean Fagoth, chev. de Margival.

1225. Ponsard ou Poinsard, chev. Enfant, Hugues, dit Cigos.

1233-37. Thomas Bordou, chev. dud. Femme, Elizabeth.

1241-48. Hugues, dit Cigos, chev. de Margival.

1250. Gérard de Margival, chev. Fme Gila.

1255-63. Jean, dit Marquiaus, de Margival. Femme Isabelle de Vaurezis.

1303. Aubert de Margival. Femme, Bonne de

Varennes.

1311. Pierre Vivien de Margival. F^e, Elizabeth.

1400. Simon de Clermont, seign. de Margival, etc. (Voyez Courmelles).

1412. Jean, seign. dud. et Montgobert.

Vers 1470. Foulques de Margival. Femme, Marie d'Argies.

Vers 1490. Aubert de Margival, leur fils. F^me, Catherine de Béthune. Une fille.

1555. Antoine de Margival, seign. dud. et de Cuffies.

1566. César de Margival, seign. dud. Saleney et Brunhamel, village pour lequel il obtint cette année l'établissement de deux foires annuelles. (Voyez Brunhamel).

Vers 1590. Nicolas de Margival, seign. dudit et des Autels (Voyez ce mot).

On pense que cette famille de Morgival portait : *d'argent, à la croix d'azur chargée de 5 coquilles d'or.*

1735. Pierre-Alexis du Bois de Courval, seig. dudit et de Pinon (Voyez ce mot).

Margouil ou *le Châtel*, ancien fief à Ambleny (Voyez ce mot).

MARIGNY-EN-ORXOIS, *Marigniacus*, *Marenneium in Orceio*. — Village de l'ancien Ourxois, situé sur un plateau élevé, à 80 k. au S. de Laon et 18 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, Ste Madeleine. — Population : 1760, sans Villers-le-Vast ni Glandon, 21 feux; 1800, avec ces deux hameaux, 557 h.; 1818, 689 h.; 1836, 703 h.; 1856, 743 h.; 1861, 688 h. — Dépendances : le Grand et le Petit Cormon, Ecoute-s'il-pleut, Glandon, la Voie-du-Châtel, la Petite et la Grande Boulloye, Villers-le-Vast (hameaux); Issonge, le Pré-Marie (isolées).

Seigneurs de Marigny-en-Orxois.

Au 14e siècle, la terre de Marigny appartenait à la célèbre maison de Châtillon. Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, la possédait avec celle de Bonneil en 1324 et la donna en 1333, par son testament, à Jean, son fils puiné, avec celle de Gandelu (Voyez ce mot).

13.. Hugues de Châtillon, chanoine de Reims, seign. de Marigny. Il le vendit pour 700 fl. d'or au suivant, son neveu.

1371. Hugues de Châtillon. L'un de ses descendans, Jacques de Châtillon, qui avait épousé Claude de Proisy, vendit cette terre à son beau-frère, et se fit d'église.

Vers 1640. Christophe de Conflans, seig. de Vézilly et de Marigny par acquisition. Femme, Madeleine de Châtillon. Plusieurs enfans (Voyez Vézilly).

1678. Emmanuel-Joseph de Proisy, seign. de Neuville-en-Laonnois (V. ce mot), et de Marigny par sa femme Louise-Catherine de Conflans, fille des précédens. Leur fille Madeleine-Anne-Louise-Françoise porta ce domaine en mariage à Emmanuel de Hallencourt, marquis de Dromesnil, puis il passa aux suivans :

1693-1703. Valérien de Mussan, écuyer, seig. dud. et Pargnan; femme, Louise de Pimore.

1749. La marquise de Pompadour, dame dud.

1780. Le marquis de Menars, seign. dudit et Licy-Clignon.

Marimont, *Marimons* en 1155. — Ferme détruite, autrefois assise sur le terroir de Lesdins. Au 12e siècle elle appartenait aux religieux de Longpont.

Marival, Mahérival en 1185. — Hameau dépendant de Mortefontaine; 8 feux en 1816. Il formait autrefois une paroisse séparée. En 1255, les hommes de corps ou serfs du roi habitant ce village, furent affranchis par Louis IX, sous la condition qu'ils ne pourraient se mettre sous la puissance d'un autre seigneur, par mariage ou autrement, sans retomber aussitôt en servitude, et à la

charge de lui payer 12 deniers parisis par livre de la valeur de leurs biens meubles et immeubles.

Le seul seigneur connu de Marival est le suivant : 1292. Simon de Marival.

Marizelle ou **Marízel**. — Hameau dépendant de Bichancourt. C'était autrefois un fief mouvant de Chauny et ayant ses seigneurs particuliers.

1160. Gérard de Marizel, chev.

12.. Ivelot de Marizel, tué à la bataille de Courtrai en 1302. Il engagea cette terre aux religieux de St-Eloi-Fontaine.

1302. Jean, son successeur, la vendit l'année suivante aux mêmes religieux. Elle passa ensuite dans la famille de Hangest, puis dans celle de Fayard de Sinceny (Voyez Sinceny).

MARIZY-LE-GRAND, autrefois MARIZY-SAINTE-GENEVIÈVE, MARISIS en 1153; *Mariziacus* en 720. — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au S.-O. de Laon et 30 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 50 feux; 1800, 228 h.; 1818, 216 h.; 1836, 226 h.; 1856 et 1861, 216 h.

Au 9e siècle, les clercs de l'église collégiale de St-Pierre et St-Paul de Paris, dans la crainte des Normands, résolurent de transporter ailleurs les reliques de Ste Geneviève, leur patronne, et le trésor de leur maison. Un seigneur nommé Hémogald, qui possédait alors Marizy-St-Mard, offrit un asile sur ses terres à ces religieux, qui vinrent en l'année 845, s'établir sur l'emplacement de Marizy-le-Grand, et y élevèrent une chapelle sous le vocable de Ste Geneviève. On prétend que ce village se forma insensiblement autour de cette chapelle par suite de l'affluence des pélerins qui accoururent de toute part pour y chercher la guérison de la fièvre; mais ce doit être là une erreur, puisque dès l'année 720 le roi Charles-Martel avait donné les deux villages de Marizy à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons (Voyez Crouy); néanmoins, Marizy-le-Grand est resté jusqu'à la révolution la propriété des moines de Sainte-Geneviève de Paris. — Il y avait jadis à Marizy une maladrerie dite de *Waydon*, dont les revenus furent unis à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — Ce village est la patrie de Robert Michon, abbé de Saint-Geneviève de Paris en 1426.

Il y avait autrefois à Marizy-Ste-Geneviève le fief *Chennelet*, dont le seul seigneur connu est : 1694. Alexandre de Beauvais.

MARIZY-St-MARD ou LE PETIT; *Mariziacus* en 720; *Maresiacus sanctus Medardus*. — Village de l'ancien Valois, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 75 k. au S.-O de Laon et 25 k. au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 20 feux; 1800, 94 h.; 1836, 102 h.; 1856, 95 h.; 1861, 105 h. — Dép. : le Moulin St-Mard.

Le territoire de Marizy-St-Mard, comme celui de Marizy-Ste-Geneviève,

faisait originairement partie du domaine; mais le roi Charles-Martel l'ayant donné vers l'année 720, aux moines de St-Médard-lès-Soissons (V. Crouy), ceux-ci y fondèrent un chapitre de clercs gouverné par un prévôt, et y bâtirent une chapelle sous l'invocation de St Médard, d'où ce lieu prit le surnom de Saint Mard. Au 9e siècle, ce village était devenu la propriété des religieuses de N.-D. de Soissons; mais il rentra plus tard dans les mains des moines de St-Médard, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Seigneurs de Marizy-St-Mard.

Au 11e siècle, les seigneurs de La Ferté-Milon l'étaient aussi de Marizy. Theudon, l'un d'eux, fit aux habitans de ce village, en l'année 1035, la remise des corvées et des *tributs*, se réservant seulement les fascines et les pieux nécessaires à la défense de son château en temps de guerre.

1149 84. Hugues de Marizy.

La seigneurie de ce village passa ensuite aux prévôts du chapitre du lieu, lesquels l'ont conservée jusqu'à la révolution.

MARLE, *Marla* en 1138, *Malla* en 1259, *Marna*. — Petite ville de l'ancien Laonnois, bâtie dans une plaine élevée, à 25 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, chef-lieu de bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Deux paroisses sous le vocable de la Vierge et de St Martin. — Population: 1698, sans Behaine ni Haudreville, 1,200 h.; 1760, 233 feux; 1800, avec Behaine et Haudreville, 1,328 h.; 1818, 1,444 h.; 1836, 1,686 h.; 1856, 2,001 h.; 1861, 1,946 h. — Dépendances: St-Martin, St-Nicolas (faubourgs); Behaine, Haudreville, la Tombelle (fermes); la Plaine (moulin).

La ville de Marle paraît tirer son nom de la nature du sol sur lequel elle est construite: *marla* ou *marna*, marne, terre crayeuse propre à l'engrais. — L'époque de sa fondation est inconnue; mais ils n'en est pas question avant le 9e siècle. Dans la seconde moitié du 12e, ses habitans obtinrent de leur seigneur, Raoul, sire de Coucy, une charte communale calquée sur celle de Laon (V. ce mot), et sous l'obligation de lui payer une rente annuelle de 100 liv. de Châlons. — Dès ce temps, on voyait à Marle un château-fort qui, reconstruit au 13e siècle par Enguerrand III, sire de Coucy, fut saccagé en 1338 par les Anglais. — En 1433, les faubourgs de Marle furent incendiés par Pennesac, gouverneur de Laon, et huit ans après le roi Charles VII fit le siége de cette ville et s'en empara sur le comte de St-Pol à qui elle appartenait. — Les Impériaux pillèrent et brulèrent Marle en 1525. Cette ville fut encore maltraitée et incendiée en 1552, par le comte de Rœux. Balagny s'en empara en 1589, et quatre ans après, un incendie dû à l'imprudence, y causa de grands dommages. Elle avait été déjà presqu'entièrement réduite en cendres en 1525. Deux autres incendies y occasionnèrent encore de grandes pertes en 1636 et 1653. — Peu d'années auparavant, la peste avait fait beaucoup de ravages à Marle, et les troupes en garnison dans la ville se portèrent à tous les excès sur les habitans. — Les Espagnols s'emparèrent de Marle en 1650, et les troupes de M. le Prince y commirent de grands dégâts les années suivantes. Enfin, cette ville

fut mise à contribution en 1712 par le partisan hollandais Growestein. — Il y avait autrefois à Marle un bailliage particulier et un grenier à sel; plus, une gruerie qui fut réunie à la maîtrise des eaux et forêts de La Fère en 1705. — Cette ville possédait en outre un prieuré d'hommes dit de St-Pierre fondé en 1138; une léproserie très-ancienne aussi, qui avait encore 400 liv. de rente en 1648 et qui fut réunie avec celle de Rozoy à l'Hôtel-Dieu, lors de sa fondation en février 1697; on y comptait douze lits en 1750. Enfin, une sorte de petit collége où le second vicaire du curé de Marle enseignait les humanités. Les frères des écoles chrétiennes s'y établirent en 1684. Le marché-franc qui s'y tient le second mardi de chaque mois, a été établi en 1728, pour y ramener les habitans qui l'avaient désertée (Voyez l'acte d'établissement ci-dessous).

Marle est la patrie : de Guillaume de Marle, abbé de St-Martin de Laon en 1268; de Thévenin, célèbre botaniste du 14e siècle; de Jean Garbe, médecin du roi, mort en 1300; de Jean Clément, doyen de la faculté de médecine de Paris en 1396; de Jean de Marle, autre médecin du roi en 1382; d'Henri le Corgne, premier président au parlement de Paris, massacré dans les prisons de cette ville eu 1418; des deux Jean de Marle, l'oncle et le neveu, abbés généraux de Prémontré en 1381 et 1424; de Guillaume de Marle, doyen de l'église de Senlis; de Robert de Bar, ministre de Charles VI, tué à Azincourt en 1415; de Pierre de Marle, abbé de St-Eloi de Noyon en 1471; de Jean de Luxembourg, l'un des principaux personnages de la cour de Bourgogne, tué à Morat en 1476; de Jean Dagneau, dit le capitaine Goujon, qui fit Talbot prisonnier à la bataille de Patay; d'Eustache Mallet, gouverneur de Guise, surnommé le *brave Eustache*, blessé 122 fois dans les nombreux combats auxquels il assista; de Mathieu Beuvelet, auteur de plusieurs écrits estimés pour l'instruction des ecclésiastiques, mort en 1656; de François Wiard, fondateur du séminaire de St-Nicolas du Chardonnet, à Paris, mort en 1661; de Claude Wafflard, médecin et prosateur du 17e siècle; de Pierre et Alexandre de Signier, qui se distinguèrent dans les guerres du même temps; enfin de P.-L.-A. Bourbier, colonel de dragons, tué en 1807 à la bataille d'Eylau.

On a : *Notice historique sur Marle*, par Melleville, à la suite de son *Histoire de Coucy*, 1848.

Seigneurs de Marle, relevant de la grosse tour de Laon.

8.. Hugues, comte de Marle.

956. Josbert, seigneur de Marle.

108. Létard de Roucy, seign. de Marle, frère d'Ebles de Roucy. Ade, sa fille unique, en épousant Enguerrand Ier, porta ce domaine dans la maison de Coucy, qui l'a gardé jusqu'à l'extinction de la branche aînée de cette maison (V. Coucy).

1400. Louis, duc d'Orléans, par acquisition (Voyez Coucy-le-Château).

1407. Charles, duc d'Orléans, sire de Coucy, seigneur de Marle.

1412. Robert de Bar, seign. de Marle, par arrangement avec le précédent. La terre de Marle fût érigée en comté en sa faveur l'année suivante avec celle de La Fère. Robert de Bar fut tué à Azincourt, et sa femme Jeanne de Béthune, se remaria en 1420, à Jean de Luxembourg. Leur fille porta ces domaines en mariage à

1435. Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, connétable de France, décapité en place de

Grève.

1467. Jean de Luxembourg, leur fils aîné, comte de Marle et de St-Pol, seign. de Montcornet, tué à la bataille de Morat en 1476, sans laisser d'enfans. Le comté de Marle et de La Fère fut saisi par Louis XI, et donné, avec la moitié des comtés et châtel de Soissons, à

1476. Pierre de Rohan, seign. de Gié, maréchal de France. A sa mort, ce comté fut rendu à la famille de Luxembourg.

1482. Pierre de Luxembourg, frère de Jean ci-dessus, comte de Marle et de La Fère. Il eut deux filles, dont l'une, Marie, porta successivement ces domaines en mariage aux suivans:

1484. Jacques de Savoie, comte de Romont.

1487. François de Bourbon, comte de Vendôme, de Marle et de La Fère, par sa femme Marie de Luxembourg, dame desdits lieux, de St-Pol, Ligny, Conversan, Brienne, Soissons, Bohain et Beaurevoir. Enfans: Charles-François, comte de St-Pol: Louis, cardinal, évêque de Laon; Antoinette, femme de Claude, duc de Guise; Louise, abbesse de Fontevrault.

Vers 1500. Charles de Bourbon-Vendôme, comte de Soissons, Marle et La Fère; femme, Françoise d'Alençon; treize enfans.

1537. Antoine de Bourbon-Vendôme, le second, comte de Marle et de La Fère, roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret, dont le fils, Henri IV, roi de France, réunit ces domaines à la couronne. Ils furent plus tard aliénés aux suivans. Antoine de Bourbon périt au siége de Rouen en 1562.

1640. Clément de Noyelles, chev., grand bailli du Hainaut, comte de Marle; femme, Marie de Noyelles.

1643. Anne d'Autriche, régente de France, comtesse de Marle par assignat.

1654. Jules, cardinal de Mazarin, comte de Marle, La Fère et Ham, par engagement moyennant 600,000 liv.

1662. Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, seign. de Rozoy, comte de Marle et de La Fère; femme Hortense Mancini.

1713. Jean-Jules de la Porte, duc de la Meilleraie, seign. desd., leur fils aîné; femmes: 1° Félicité-Charlotte-Armande de Durfort: 2° Françoise de Mailly.

17. . Guy-Paul-Jules de la Porte, seign. desd., leur fils aîné; femme, Louise-Françoise de Rohan, dont une fille, qui épousa Emmanuel de Duras (V. Rozoy). Guy mourut en 1738.

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

Il y avait autrefois à Marle le fief de la *Gommelle*, dont le seul seigneur connu est:

15. . Jean Vairon, seign. de la Gommelle.

Etablissement d'un marché franc mensuel à Marle, en 1728.

Louis, etc. A nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de parlement, cour des aydes à Paris et autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, salut. Nos chers et bien amés les maire, échevins et communauté de Marle en Picardie, nous ont fait représenter que la ville de Marle, qui étoit cy-devant composée de plus de huit cents bons habitans, ne l'est tout au plus aujourd'huy que de 280, dont la plus grande partie consiste seulement en pauvres manouvriers, ce qu'ils ne croyent devoir attribuer qu'au fréquent passage de troupes qui abondent de Laon, Guise, Vervins, Ribemont et autres différentes villes, en sorte que la plus grande partie des habitans ne pouvant plus résister à la dépense que ces troupes leur causent, se sont retirés dans les villages circonvoisins pour y fixer leur demeure. Dans la triste situation de leur ville, les exposans ont cherché les moyens de pouvoir la repeupler; mais comme entre ceux qu'ils ont trouvés pour y rappeler les bons habitans et y conserver ceux que l'état de leurs affaires y a fait rester, celui de l'établissement d'un marché franc dans ladite ville le second mardy de chaque mois, a paru le plus convenable et le plus avantageux pour le rétablir, par le commerce qui s'y feroit par le moyen de ce marché, dont le jour ne se rapportera à aucun des jours des marchés voisins, ne porteroit aucun préjudice au commerce desdits lieux, les exposans ont présenté requête à notre conseil à ce qu'il nous plût leur accorder la permission d'établir un marché franc en ladite ville de Marle pour y être tenu le second mardy de chaque mois; et sur leur requête, après avoir pris l'avis du sieur intendant de la généralité de Soissons, seroit intervenu arrest de notre conseil le 23 juillet 1726, pour l'exécution duquel nous avons entre autre chose ordonné que toutes lettres nécessaires seroient expédiées, lesquelles les exposans nous ont très-humblement fait supplier de leur accorder. A ces

causes, de l'avis de notre conseil qui a vu ledit arrêt du 23 juillet 1726, cy attaché sous le contre-scel de notre chancelier ; voulant favorablement traiter les maire, échevins, habitans et communauté de ladite ville de Marle, nous leur avons permis, conformément audit arrêt, et par les présentes signées de notre main, leur permettons d'établir un marché franc dans la ville de Marle, le second mardy de chaque mois ; voulons en conséquence que toutes personnes puissent y mener et conduire, vendre et achepter, troquer, échanger chevaux, vaches, moutons et autres bestiaux, ensemble toute sorte de grains, denrées et marchandises licites et permises, sans que, pour raison de l'achap, vente ou eschange desdits bestiaux, denrées et marchandises, les droits ordonnés et accoutumés puissent être exigés, desquels de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous les avons affranchis et affranchissons par ces dites présentes; sy vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user les exposans pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tout trouble et empêchement à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le 21 mars l'an de grâce 1728 et de notre règne le 13e.

Canton de Marle, arrond. de Laon. — Il s'étend au nord de cette ville et se compose d'une ville, Marle, chef-lieu, et des 22 villages d'Agnicourt-Séchelles, Autremencourt, Bosmont, Châtillon-lès-Sons, Cilly, Cohartille, Cuirieux, Erlon, Grandlup, Marcy, Monceau-le-Wast, Montigny-le-Franc, Montigny-sous-Marle, La Neuville-Bosmont, Pierrepont, Sons-Ronchères, St-Pierremont, Tavaux, Thiernu, Toulis, Vesles-Caumont et Voyenne; plus, de sept hameaux et de 28 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 17 paroisses. — *Orographie :* ce canton forme une plaine élevée et largement ondulée, arrosée par la petite rivière de Serre et par quelques ruisseaux moins importans encore. — *Géologie :* le sol en est entièrement constitué par la craie blanche sur laquelle s'étend partout une couche de limon jaune ou diluvium, qui constitue un sol arable de première qualité, ce qui le place à la tête des cantons agricoles du pays. De grandes tourbières s'étendent le long de la Souche. — *Surface territoriale :* 23,209 hect. 42 a. — *Culture :* en 1760, terres labourables, 34,080 arpens ; jardinages, 76 arp.; chenevières, 14 arp. ; prés et marais, 1735 arp.; bois, 1123 arp. En 1835 : terres labourables, 19,397 h. 09 a.; jardins et vergers, 521,62; prés et marais, 1539,43; bois et futaies, 1044,03; savarts, 117; chemins, cours d'eau, etc., 599,25. — *Industrie et Commerce :* ce canton étant essentiellement agricole, son commerce est particulièrement celui des céréales. On y voit aussi quelques fabriques de toiles, de coton, de laine et de sucre ; des poteries, tuileries, moulins à eau et à vent. — *Population* : en 1760, 7,992 h. (1,776 feux) ; 1800, 10,038 h.; 1806, 10,924 h.; 1820, 11,603 h.; 1827, 12,065 h.; 1841, 13,023 h.; 1861, 12,555 h.

MARLY, MARLI en 1161, MARLEY en 1146. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de l'Oise, à 55 k. au nord de Laon et 15 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 816 h. (239 feux); 1800, 959 h.; 1818, 940 h.; 1836, 1,033 h., 1856, 1,035 h.; 1861, 1,006 h. — Dépendances : Béchaué, Gomont (hameaux).

Un marché hebdomadaire devant se tenir le mercredi, a été établi à Marly en 1862.

Seigneurs de Marly, relevant du duché de Guise.

11.. Jacques de Marly.

1149. Louis de Marly, son fils; femme, Alette de Maude.

1178. Vatiers de Marly, leur fils; femme, Ameline de Rely; enfant, Suzannette, femme de Guillaume du Castel.

1191. Renaud de Marly? enf. : Renaud, Robert.

12.. Renaud II de Marly?

12.. Mathieu de Marly, fils de Jean II de St-Simon.

1236. Jean de Marly.

1296. Anselme de Marly?

1328. Jean II de Marly; femme, Catherine. Ils vendirent ce domaine au suivant.

1344. Jean Remont; femme, Isabelle de Tesniers.

1350. Simon de Marly, gouverneur de Guise. Ce Simon de Marly avait de son temps une telle réputation de bravoure, qu'on le comparait à Alexandre et à Pompée. Il fut aussi blessé 122 fois, comme Eustache Mallet, de Marle, qui est peut-être le même personnage.

Vers 1360. Miles de Marly; femme, Jeanne de St-Pol. Elle était veuve en 1376.

Vers 1670. Charles Marquette, seign. dud., président au siége présidial de Laon; femme, Florimonde Leclerc.

1685. Claude-Charles Marquette, leur fils, seign. dud., lieuten. général au même siége; femme, Marie-Marguerite Vaillant; enfans : Louis, seign. de Villers-lès-Guise; Marie-Marguerite-Florimonde, femme de Pierre-Bonaventure Leclerc, président et lieuten. gén. au présidial de Laon; Marie-Charlotte-Elisabeth, femme de Claude-François Chevalier, s. de Buzerolle.

1700. Charles de la Fons, s. de la Plesnoy, Marly, Englancourt et St-Algis (V. la Plesnoy).

MARNE (La), *Marna* et *Matrona* en 1096, *Materna* — Elle prend sa source aux environs de Langres et traverse le département de l'Aisne dans sa partie méridionale. — Cette rivière, plus forte que celle de l'Aisne, formait autrefois la séparation entre les Belges et les Gaulois. — J. de Guise prétend, mais sans fondement sérieux, que son nom lui vient de ce que la mère *(matrona)* du roi des Belges, en allant à sa rencontre, s'y serait noyée bien avant l'arrivée des Romains dans les Gaules. — En 1676, un sieur Bouteroux obtint du roi la permission de rendre navigables les parties qui ne l'étaient pas dans les rivières de Seine, Marne et Aube. — Un coche d'eau fut établi sur la Marne en 1712, entre Paris et Châlons. A cette époque on ne voyait qu'un seul pont en pierres sur cette rivière, à Château-Thierry. La Marne nourrit un petit poisson nommé *ablette*, dont on tire le vernis connu sous le nom de *vernis d'Orient*. Il sert à donner à de petites boules de verre l'éclat et la couleur des perles.

MARQUETTE *(Jacques)*, jésuite, missionnaire et voyageur, à qui on doit la découverte du Mississipi, né à Laon vers 1637, mort le 18 mai 1675. — Il a écrit la relation de ses voyages qui a été imprimée après sa mort.

MARTEVILLE, *Martis villa* (11e siècle). — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 57 k. au N.-O. de Laon et 11 à l'O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1698, 16 h.; 1800, 521 h.; 1818, 561 h.; 1836, 712 h.; 1856, 742 h.; 1861, 761 h. — Dépendances : Attilly, Villévêque (hameaux).

Selon une ancienne légende, les clous qui servirent au martyre de saint Quentin auraient été forgés à Marteville, et pour cette raison, il ne pouvait s'y établir de maréchal-ferrant, sans qu'il mourût de mort violente. Cette légende constate au moins la haute antiquité de ce village. On y a découvert en 1768, de nombreuses sépultures anciennes formées d'auges en pierre. On y voit une fontaine dont l'eau passait autrefois pour posséder une vertu miraculeuse : les enflés venaient s'y baigner pour obtenir leur guérison. — Calvin fut curé de Marteville.

Seigneurs de Marteville.

1090. Ambroise de Marteville. Il partit pour la croisade en 1096.

1202-31. Simon de Marteville,

1233. Simon Capet de Marteville. Femme, Isabelle. Enfant, Jean.

1260-80. Eustache, chev., sire de Marteville.

Vers 1290. Odon ou Eudes, seign. de Ham, et de Marteville par alliance.

1292. Simon de *Coquinis*, seig. de Marteville.

1297. Jean de Marteville.

1308-26. Oudard, chev., sire de Ham et Marteville. Femme, Isabeau de Heilly. Ses armes représentent un écu chargé de trois croissans.

1328. Jean II de Marteville, chev.

1344. Oudart, sire de Ham et Marteville.

1400. Gilles Stançon, seign. dud.; enfant, Marguerite, femme de Gautier Lecat, garde de la monnaie à St-Quentin?

1420. Nicolas Stançon, écuyer, seign. dudit, bourgeois de St-Quentin. Femme, Marguerite. Enfant : Thomas, chanoine de St-Quentin.

Le domaine de Marteville passa ensuite aux seigneurs de Caulaincourt, et devint l'apanage d'un puîné de cette maison.

1500. Gilles de Caulaincourt, seig. de Marteville, Vendelles et Jeancourt en partie, fils puîné de Jean II, seign. de Caulaincourt. Femme, Antoinette de Septfontaines.

15.. Gaucher de Caulaincourt, écuyer, seign. desdits. Femme, Françoise de Moy.

15.. Louis de Caulaincourt, seign dud.

1600. Philippe de l'Epinay, seign. dud. par le décès du précédent, son oncle, maréchal de camp, chev. de St Louis. Il était en outre seign. de Vendelles, Jeancourt, le Verguier et Holnon.

1608. Charles de l'Epinay, seign. dudit et Vendelles.

1670. Jacques de l'Epinay, seign. de Marteville, Vendelles, Jeancourt, Le Verguier et Holnon, capit. au régiment de Pertuis, puis maréchal de camp, chev. de St-Louis. Femme, Catherine d'Abancourt. Enfans : Louis, Jacques, seig. de Pancy; Elizabeth, femme de Ferdinand-Gillon de Récourt, marquis de Licques.

1708. Louis de l'Epinay, seign. desd., major du régiment de Marteville, chev. de St-Louis. Femme, Marie-Jeanne Camus de Pontcarré, dont Marie-Jeanne-Thérèse, femme de Joseph-Maurice-Annibal de Montmorenci-Luxembourg.

1770. La duchesse d'Olonne, dame dudit.

1789. M. de Valençay, seign. dudit.

Marteville-Lignières, hameau détruit de la paroisse de Flavy-le-Martel. — C'était jadis un fief dont les seigneurs connus sont :

1660. Isaac de Lignières, écuyer, seign. de Marteville-Lignières. Femme Marie de Ponteil.

1700. François de Lignières, leur fils, écuyer, seign. dud., enseigne au régiment du maréchal du Plessis-Pralin. Femme Louise Dubois. Enfans : Jean-François, Louis.

1716. Jean-Francois de Lignières, écuyer, seig. dud. Femmes : 1° Marianne de Massary, dont Jean-François; 2° Marie-Rénée Tocquaine, dont trois enfans.

1728. Louis de Lignières, écuyer, seign. dud. Femme Anne-Elizabeth Béchon (*Communiqué*).

MARTIGNY-EN-LAONNOIS, *Martiniacus* en 1096, *Martigniacus in Laudunesio*. — Village de l'ancien Laonnois, bâti à mi-côte dans la vallée de l'Ailette, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des baillage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de

Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 322 h. (71 feux); 1800, 318 h.; 1818, 352 h.; 1836, 347 h.; 1856, 297 h.; 1861, 304 h. — Dépend. : Courpierre, Chavaille (H.); la Chenée, le Cellier (I).

Ce village est situé sur un embranchement du vieux chemin gaulois dit *chemin de barbarie*, l'un des plus anciens du pays, et son nom semble rappeler le culte du dieu Mars. Cependant, on n'en trouve aucune mention avant la fin du 11e siècle. Son terroir apppartenait alors à divers seigneurs du voisinage, et particulièrement à ceux d'Eppes, Montchâlons et Roucy. Ce dernier nommé Ebles, donna en 1096 à l'abbaye de Marmoutiers, tout ce qu'il possédait à Martigny, se réservant ceux des serfs de ce village qui voudraient se retirer à Roucy. En 1187, le chapitre de Laon acheta la moitié de *la vicomté* de Martigny à Guy d'Eppes, et à Albéric de Montchâlons ce qu'il possédait sur ce même terroir. Nous donnons le texte intéressant de cette acquisition. Il la compléta plus tard en achetant, en 1247, à Roger de Rosoy, pour le prix de 1,800 liv. parisis, tout ce que ce seigneur possédait à Martigny, Bruyères, Montbérault, Vorges, Chérêt et *Cherequel* en dîmes, grosses et petites, blé, avoine, vin, etc.

Le chapitre de Laon ayant conservé Martigny jusqu'à la révolution, ce village n'a point eu de seigneurs laïcs particuliers. On y voyait autrefois le fief *Jumont*, qui relevait de l'évêché, et dont les seuls seigneurs connus, sont :

1145. Raoul le Petit de Martigny.

1380. Jean le Sénéchal, chanoine de Laon, seign. dud. En 1382, il légua le quart de ce fief à Jean Bergier le Jeune, et le surplus à Simon le Butteux et Henri le Museur.

1660. Jean de Bellemande.

1696. Pierre de Ledde, bourgeois de Laon. Femme, Marguerite de Lacampagne.

Acquisition par le Chapitre de Laon, de la moitié de la vicomté de Martigny, en 1187 (fragment).

Guido de Appià concedit Capitulo in perpetuùm, sub annuo censu L solidorum, médietatem illam quam habebat in vice-comitatu de Martigni, cum tailliis que in eàdem villà faciebat; et Albericus de Monte-Cabiloni vendidit etiam Capitulo quicquid juris et potestatis habebat apud Martigni, exceptà medietate comitatûs, cum vinagiis et censibus. Quo facto, homines de Martigni et alii omnes communiter nobis concesserunt mansum ville dominicum in perpetuùm, et se jurisdictioni nostre subdiderunt; illud memorendum additur : Hoc insuper eis indulsimus quod nullà de causà extrà mansum suum in jus venire cogentur, nisi duntaxat pro sanguinis effusione, aque judicio et duello. Dabunt novi illi subditi per singulos annos Capitulo pro tallià vini LX modios, et pro tallià denarium C solidos. Habebimus in villà servientem unum; major ville à suà majorià per Capitulum poterit amoveri, si infidelis et inutilis apparuerit. (*Cartul. de l'évêché de Laon.*)

MARTIGNY-EN-THIÉRACHE, *Martigniacus* (10e siècle), *Martiniacus* en 1121. — Gros village de l'ancienne Thiérache, assis sur la rive droite du Thon, à 60 k. au N.-O. de Laon et 18 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean, évangéliste. — Population : en 1760, 770 h. (169 feux); 1800, 817 h.; 1818, 1,020 h.; 1836, 1,052 h.; 1856, 1,064 h.; 1861, 1,047 h. — Dépendances : rue Grande-Jeanne, Jardinet, la grande et la petite Boullois, Pont-à-l'Écu, la Fosse au Comin, Lorambert (ham.); les Wattines (F.); Risquetout (moul.

Albert, comte de Vermandois au 10e siècle, donna la moitié du terroir de Martigny à l'abbaye de Bucilly, qui deux siècles après la possédait encore avec le moulin du village. — Il y avait jadis une maladrerie à laquelle Adeline, dame de Guise, légua 12 sous de St-Quentin en 1195 et dont les revenus s'élevaient à 50 livres en 1648. — On voyait autrefois à Martigny, un château-fort qui fut ruiné au 17e siècle.

Seigneurs de Martigny en Thiérache.

Ce domaine appartenait originairement aux seigneurs de Guise, et jusqu'au milieu du 13e siècle, il n'eut pas d'autres seigneurs qu'eux. Il fut ensuite donné en fief aux suivans :

1250. Hugues, seign. de Rumigny, Aubenton et Martigny. Il passa ensuite dans la maison de Lorraine (Voyez Aubenton).

1320-35. Hugues de Lorraine, sire de Martigny, la Roche, Besmont, Leuze et Beaumetz. De son temps, le seigneur de Martigny avait : des terres arables audit lieu, 473 chapons et 49 gelines, deux *sauvoirs* sous le château, la pêche de la rivière, le vinage de Martigny valant environ 8 livres ; la ville de *Buemont* avec ses hostises en justice et seigneurie, le vivier, le terrage et 161 chapons; le bois de Martigny avec la haute et basse justice, plusieurs fiefs, etc.

1380. Ferry de Lorraine, s. dud. et Rumigny.

Cette seigneurie entra ensuite dans la maison de Martigny, originaire de Bourgogne ; mais il n'est pas possible, comme on le dit, que Robert, le premier de cette maison, soit le fondateur du village de Martigny, attendu que ce village existait bien avant son arrivée dans le pays.

Vers 1390. Robert de Martigny, chev., seign. de Martigny. Il fut tué sur le pont de Montereau. Femme, Marguerite de Flandres.

1419. Jean de Martigny, leur fils, seign. dud., Hérinssart et Beaurieux. Femme, Colette de Flavigny. Enfans : Robert ; Jean, seign. de Beaurieux ; Othon ; Jacques, sans alliance ; Jean, mayeur de Landrecies ; Colard ; Jeanne, femme de Charles de Flavigny, écuyer.

1442. Robert II de Martigny, seign. dud., ministre d'Etat du duc de Bourgogne. Femme, Marie de Barbançon.

14.. Jean II de Martigny, leur fils, seig. dud. Femme, Bauldaine de Lattre, dite de Tombes. Enfans : Philibert, Frédéric, Marguerite, femme de Jean de Hun, seign. de Villers ; Jacqueline, femme de Louis d'Aressel.

La terre de Martigny fut ensuite engagée en 1481 avec celle d'Aubenton, à Gratien d'Aguerre, seign. d'Ivois, puis retirée des mains de son fils, en 1515 (V. Aubenton). Le dernier seig. particulier connu de Martigny est

1670. Jérôme de Mussan.

Saint-Martin (Forêt de). — Elle s'étendait au sud du village de St-Martin-Rivière, et touchait à l'ouest à la forêt de Bohain.

Martin (Saint-). — Ferme assise sur le terroir de Macquigny. Avant la révolution, elle appartenait à l'abbaye de St-Martin de Laon ; 3 feux en 1816.

Martin (Saint-). — Autre ferme qui appartenait également à l'abbaye de St-Martin de Laon. Elle est située sur le terroir de Versigny, et fut construite vers 1130 par cette maison religieuse sur deux charrues de terre que Barthélemi, évêque de Laon, lui avait donnée deux ans auparavant.

Martin-des-Près (Saint-). — Voyez Trefcon.

Martine. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

Martin-Rieux, Martinrieu en 1266. — Hameau dépendant d'Any. Il formait autrefois une paroisse à part, où l'on comptait 70 feux en 1780 et 56 en 1816.

Marton. — Ruisseau (Voyez Ovion).

MARTIN-RIVIÈRE (Saint-), *Sanctus Martinus in Riverià* (13e siècle). — Village de l'ancien Cambresis, situé dans une plaine élevée, sur les bords de la Selle, à 60 k. au nord de Laon et 45 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 150 h. (68 feux); 1800, 905 h.; 1818, 723 h.; 1836, 1,023 h.; 1856, 1,140 h.; 1861, 1,108 h. — Dépendances : la Vallée-Mulâtre, l'Arbre de Guise, la Demi-Lieue (hameaux).

Les seigneurs de Tupigny le furent aussi de St-Martin-Rivière en différens temps (V. Tupigny). On trouve ensuite

Vers 1640 Thierry Parent, avocat, seign. de St-Martin par sa femme, Antoinette Martin. Enfans : Robert, Thomas, Marie. Antoinette Martin se remaria au suivant et lui porta St-Martin.

Vers 1650. N. de Clouet, écuyer.

Cette seigneurie était en dernier lieu, paraît-il, dans les mains de la famille Desvieux.

Fief du Colombier à St Martin-Rivière.

1576. Bernard Reule, seign. du Colombier.

15.. Toussaint Prudhomme, id.

Maseaux (bois des). — Il recouvrait jadis le terroir de Macquincourt.

MATHIEU DE GOUSSANCOURT, historien, né à Goussancourt, mort dans la seconde moitié du 17e siècle. — On a de lui :

Martyrologe des chevaliers de Malte, 1643.

MATHIEU DE LAON, cardinal, évêque d'Albane, né à Laon, mort le jour de Noël 1134. — On lui attribue les ouvrages suivans :

De perfectione Monachorum. — *De Vanitate mundi.* — *De Votis Monasticis.* — *Sermones in Evangelia.*

Mathon. — Ancien fief à Achery (Voyez ce mot).

Mauchamp. — Ferme dépendante de Juvincourt. Elle est devenue célèbre dans ces derniers temps par la découverte qu'on a faite sur son terroir en 1861, d'un ancien camp fortifié. Ce camp paraît être celui qu'éleva le roi Eudes en l'année 894, pour arrêter l'armée d'invasion commandée par son compétiteur Charles-le-Simple, et non celui de César qui existe encore en entier à St-Thomas (Voyez l'article *camps anciens*, et notre mémoire sur celui de Mauchamp).

Maucreux. — Maison isolée dépendante de Faverolles. — C'était autrefois une seigneurie importante qui portait le titre de vicomté. Carlier prétend que c'était une simple maison de chasse, bâtie par François Ier sur un amas de roches, au milieu de la forêt de Villers-Cotterêts ; mais il devait y exister antérieurement un manoir seigneurial, puisqu'on y voit des seigneurs particuliers dès le commencement du 13e siècle. Quoi qu'il en soit, les jardins du château s'étendaient en amphithéâtre, dominaient deux vastes étangs, et faisaient de ce lieu un séjour très-agréable.

1220. Elvide de Maucreux? enfans : Gilon, Wiard, Fulcard, Guillaume, Margue.

1223. Nivelon II le Turc, chev. dud. Femme Hodierne. Enfans : Jean, Gilles; frère, Jean.

1255-64. Jean de Maucreux, chev.; femme, Agathe, veuve de Pierre de Retheuil; enfant, Perronelle. Ses armes représentent un écu chargé de six merlettes, trois en chef et trois en pointe, avec une bande de fusées.

149. Gérard de Fay d'Athies, seign. dud., et

d'Arcy-Ste-Restitue; femme, Anne de Condette; enfans : Claude, seign. d'Orouy; Gérard, seign. de Bray-en-Thiérache; Marguerite, abbesse de Montreuil, et deux autres filles.

Vers 1520. N. de Longueval, seign. de Maucreux et autres terres qu'il échangea avec le suivant contre celles de Vauxcéré, Presles et Acy (Voyez Vauxcéré).

1530. Gérard de Fay d'Athies, seign. dud. et de La Neuville-Bosmont (Voyez ce mot), fils de Claude ci-dessus.

1536. Le chancelier Duprat, seign. dud. et de Faverolles.

1646. Antoine Duprat, seign. de Maucreux.

1694. Antoine Duprat, chev., écuyer de la duchesse d'Orléans.

Maugarni. — Ancien fief à Prisces (Voyez ce mot).

Maupas, *Malus Passus* en 1232. — Hameau dépendant de Soissons; 4 feux en 1816. Il appartenait jadis aux chevaliers de Malte qui en avaient fait une commanderie dont dépendaient Soissons, l'Arbre-St-Martin, Mauny et la Mandelière. Jean de Braine, comte de Macon, ayant voulu leur acheter Maupas en 1232, le clergé et la commune de Soissons s'y opposèrent et supplièrent le roi d'empêcher une vente selon eux dommageable aux églises et au pays. Voici les noms des commandeurs de Maupas que nous avons pu recueillir.

1354. Frère Jean Mouton, commandeur de Maupas.

1355. N. de Bruyères, command. dud.

1356. Jean de Brontes, command. dud. et Montyon.

1376. Renaud de La Fontaine, command. dud.

1412. Cyprien Cousse, command. de Maupas.

1462. Guillaume Randoul, id.

1509. Michel d'Harzillemont, commandeur dudit et Soissons.

1515. Nicole de Melun, command. de Maupas.

1520. Pierre de La Fontaine, command. dud. et de Soissons. Il devint grand prieur de France en 1565.

1534. Paris Dugast, command. de Maupas.

1566. Antoine de Fontaine, id.

1572-83. Jean de Cuvilliers, seign. de Toucy, *aliàs* Roussy, commandeur de Maupas et du Mont-de-Soissons.

1586. Adrien de Bryon, command. de Maupas.

1641. Gillebert de Lillebourg, id.

1650. Eléonore de Boulainvillers d'Ampval, command. de Maupas et Moisy.

1663. Adrien de Vignacourt de Bon ou Bou, command. de Maupas.

1678. Antoine Bardon de la Bardouillère, id.

1696 Gabriel de Cassagnes de .... command. de Picton et Maupas.

1706. Nicolas de Gaudechart de Bachevillé, command. de Maupas, receveur de l'ordre.

1721. Eustache de Bernart d'Avernes-la-Chatellenie, command de St-Vaubourg et Soissons, grand prieur de Champagne.

1746. Christophe-Edouard-Franç. de Thumery de Boissise, command. de Maupas et Soissons.

1758. Louis-Jacques de la Cour, id.

1766. Jean du Meslé de Blanchuisson, id.

1775. Le chevalier Joseph de Hennet de Thèville, id.

1787. Le chevalier de Calonne d'Avesnes. id.

MAUREGNY-EN-HAIE, MORRENI en 1178; MORIGNI en 1193; MORREIGNI en 1281; *Molriniacus* en 1137; *Moriniacus* en 1178. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans un vallon boisé, à 15 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 535 h. (118 feux); 1800, 592 h.; 1818, 632 h.; 1836, 707 h.; 1856, 667 h.; 1861, 630 h. — Dépendances : le Château (ferme); les moulins du Moireau et de Mauregny.

Le domaine de Mauregny, au 12e siècle, appartenait à l'église de Laon.

Roger, évêque de cette ville, le donna en 1178 à l'abbaye de St-Vincent. Une cendrière y fut découverte à la fin du siècle dernier. On y trouva, à une grande profondeur, un arbre pétrifié de 40 pieds de long sur 8 à 10 *de large*, couché horizontalement. — Mauregny possède quatre foires annuelles qui se tiennent les 25 février, le lundi avant la Pentecôte, les 26 août et 1er décembre.

Seigneurs de Mauregny.

1133. Gauthier de Montchâlons, seign. de Mauregny, fils puîné de Clarembaud, sire de Montchâlons; enfans: Nicolas, Simon, Gobert, Marie, femme de Jean, sire de Beaurieux.

1160. Nicolas de Montchâlons, seign. dud.; enfans: Nicolas, Simon.

11.. Nicolas II de Montchâlons, seign. dud.

1217. Simon de Montchâlons, seign. dud.; prévôt héréditaire du Laonnois.

1227. André et Jean, chev. de Mauregny.

1280. Jacques, seign. dud.? et Chavigny; femme, Aélide.

1311. Jeanne de Mauregny, veuve d'Etienne de Compiègne, chev.

1317. Aélide de Mauregny, veuve de Robert de Fraillicourt, chev.

1318. Raoul dit *Hutin*, écuyer, sire dud.; femme Yde.

1360. Jean II, dit Barat, sire de La Bove et Mauregny (Voyez La Bove).

14.. Philibert d'Hennin-Liétard, seign. dudit.

14.. Jean d'Hennin-Liétard, son fils, seign. dud.; femme, Marie de Fer.

1557. Claude de Proisy, chev., seign. de Mauregny, troisième fils de Louis II et de Claude d'Espanses. Femme, Marie d'Amiens. Enfans: Marie, femme d'Isaac Laumosnier, seign. de Travecy; Suzanne, femme de Henri Laumosnier, seign. de Varennes.

1586. Jean de Proisy, chev., seign. de Mauregny, Aubigny et St-Jean. Femme, Madeleine de Cuvillers-d'Hennin-Liétard, qui lui apporta en dot la baronnie d'Eppes et la terre de Veslud. enfans: David; Daniel, seign. de St-Jean; Henri, auteur de la branche d'Eppes; Elizabeth femme d'Antoine de Fay, écuyer; Marie, femme de David de Bièvres. Jean de Proisy fut tué en 1606 par un habitant de Mauregny, qui, à son tour, fut poursuivi et tué.

1606. David de Proisy, seign. desd. Femme, Marie de Balainne.

1648. Jean II de Proisy, chev., seign. desd., capitaine de chevau-légers, gentilhomme de la chambre; femmes: 1° Marguerite de Loubes de la Gadouine; 2° Marguerite de Pinchon de la Chapelle; 3° Judith d'Aumale. Enfans: premier lit, N. de Proisy, qui s'établit en Poitou; Philippe, sans alliance; David; Paul et Charles, morts dans la marine; Etienne, qui passa en Angleterre; Madeleine, femme de N. Duclos; Elizabeth, femme de N. de La Salle, seign. de Cilly; Louise, religieuse à l'Etanche en Lorraine. — Jean II de Proisy fut arrêté en 1656, sous l'inculpation d'avoir appelé la garnison de Rocroy, qui, l'année précédente, s'était emparée de Mauregny, avait fait trente habitans prisonniers et avait tué un homme qu'elle prenait pour le curé, parce qu'il avait endossé sa soutane. De Proisy, avait eu une querelle avec ce même curé.

1678. David II, de Proisy, chev., seign. de Mauregny, Gondreville et St-Jean. Femme, Marie-Thérèse de Roquemont. Enfans: Louis-François et Henri, morts dans la marine, Alphonse-Joseph, tué à Rio de Janeiro; Alexandre, tué à Riga; Marie-Catherine, élevée à St-Cyr, sans alliance; Marie-Madeleine, femme de Philippe d'Aubery; Marguerite, sans alliance; Louise-Marianne, religieuse à St-Cyr.

1740. Henri-François de Marolles, chev., seign. dud. Il vendit Mauregny à la suivante.

1742. Marie-Françoise de Fay d'Athies, ve de Charles-Alphonse de Miremont, s. de Berrieux.

17.. Thomas-Exupert de Miremont, leur 3e fils, fut seign. de Mauregny et baron de Montaigu; femme, Madeleine d'Ausbourg.

Maurepaire. — Ancien fief à Vauxaillon (Voyez ce mot).

MAUREPAS, *Malus repastus.* — Ferme dépendante de Cugny, canton de St-Simon. — On y voyait autrefois une prévôté dont les revenus s'élevaient, en 1772, à 600 livres. — Un nombre considérable de cercueils, les uns en pierre,

les autres en plomb, ont été découverts sur le terroir de Maurepas vers 1750. Ils renfermaient des ossemens, avec des petits vases en terre remplis de charbons.

Maurepas, *Malus repastus*. — Ferme dépendante de Montigny-lès-Condé.

MAYOT, MAIOC en 1281. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de l'Oise, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 35 feux; 1800, 407 h.; 1818, 386 h.; 1836, 484 h.; 1856, 514 h.; 1861, 510 h.

Ce village n'a pas de dépendances. Il eut cruellement à souffrir des Espagnols en 1650. Sur cent dix maisons dont il se composait alors, 70 furent brûlées, et les deux tiers de la population périrent de misère.

Seigneurs de Mayot, relevant du comté d'Anizy.
1138. Vautier de Mayoc.
1216. Gilet de Mayoc.
1262. Réné de Mayot? écuyer.
1280-1300. Clarembaud, seign. de Toulis, chev. de Mayot; femme, Marie. Il était petit-fils de Gérard dit *Hatériaux*, de Bernot.
1490. Marie de Luxembourg, dame de Mayot.
1495. Charles de Luxembourg, évêque de Laon, s. dud. par don de la précédente (V. Vendeuil).
En dernier lieu, la seigneurie de Mayot appartenait à M. le comte de Brienne.

Méautre. — Ancien fief à Trosly-Loire (Voyez ce mot).

MECHAIN *(Pierre-François-André)*, directeur de l'Observatoire de Paris, membre de l'Institut, né à Laon le 16 août 1744, mort le 20 octobre 1805, et non en 1803 comme on l'a dit. — On a de lui :

Recherches sur les comètes de 1532 et 1661, in-4°, 1781. — *Exposé des opérations faites en France pour la jonction des observatoires de Paris et de Greenwich*, 1791. — *Description de la sphère armilliaire*, 1791. — *Mesure de la méridienne*, 1800. — *Base du système métrique décimal*, 1806. — Il existe en outre plusieurs travaux de Méchain dans les Mémoires de l'Institut national, et huit cartes marines sur une étendue de cent lieues, entre Nieuport et St-Malo.

Méchambre, Méchume en 1120; Mécume en 1138; *Mechumia* en 1121; *Mechuma* en 1125; *Mecuma* en 1138; *Mecumia* en 1160. — Ferme dépendante de Renansart. C'était autrefois, dit-on, un village qui fut donné à l'abbaye d'Homblières en 1160. Dix-sept ans après, Gautier de Renansart, partant pour la croisade, donna à St-Vincent de Laon deux terres, une marnière *(marlaria)* et plusieurs prés situés au terroir de Méchume. — Les anciens seigneurs de Méchambre que nous connaissons, sont les suivans :

1102. Robert de Méchume.
1120-26. Raoul de Méchume.
1138. Humbert de Méchume.
1143. Vautier de Méchume.
1160. Vasselin, chev. de Méchume.
1245. Godard, chev., seign. dud.? femme, Alix.

Médard-lès-Soissons (St-), Sanctus Medardus. — Hameau dépendant de Soissons; 18 feux en 1816. — La ville de Noyon possédait, au 6e siècle, les reliques d'un saint fort vénéré, celles de St Mard ou Médard, lesquelles attiraient journellement autour d'elles une foule de pélerins des pays les plus éloignés. Clotaire, alors roi de Soissons, pensant qu'elles seraient mieux pla-

cées dans la capitale de son royaume, alla les chercher à Noyon vers l'an 550 et les déposa auprès de la ville de Soissons, sur un terrain où il avait projeté de bâtir un tombeau et une église pour St Médard. Ses successeurs seulement remplirent ses intentions à cet égard et établirent en outre, sous le nom d'*Archimonastère*, une abbaye d'hommes chargés de prier sur les reliques de saint Médard. Ce monastère ne tarda pas à acquérir de si grands revenus, qu'ils suffirent pendant longtemps à l'entretien de 400 religieux. 220 fiefs, 7 prieurés et autant de prévôtés en dépendaient, et il jouissait du droit de battre monnaie qui lui avait été accordé par Louis-le-Débonnaire. Il s'y tint 10 conciles du 8e au 11e siècles, et son église principale jouissait du droit d'asile; le crime de lèze-majesté pouvait même s'y purger par le serment. Cette église renfermait 34 corps de Saints, que l'on portait en procession dans différentes circonstances. Plusieurs rois y eurent leurs tombeaux, et Louis-le-Débonnaire, dépouillé de la royauté par ses enfans, fut enfermé dans l'un des caveaux de cette abbaye. — Cette maison religieuse fut deux fois renversée par les Normands, en 884 et 886. Pour éviter le retour de pareils malheurs, on l'entoura de murs en 893; ce qui n'empêcha pas les Hongrois de la dévaster de nouveau en l'année 901. Elle fut encore maltraitée en 1418 par l'armée qui assiégeait Soissons, par les Anglais l'année suivante, et durant le siége de 1436. Les calvinistes s'en étant emparés en 1567, livrèrent aux flammes les reliques, les châsses, les tableaux, les ornemens des églises, et dispersèrent les religieux. — Les bâtimens de l'abbaye de St-Médard furent vendus en 1790 à différens particuliers, moyennant 188,600 livres, probablement en assignats. Ces bâtimens servent aujourd'hui d'asile aux sourds-muets du département de l'Aisne. — Le plus célèbre des abbés de St-Médard est Jean Olivier qui florissait au 16e siècle. On lui doit un poème de Pandore et une chronique du règne de François Ier.

Médard (forêt de St-). — Elle s'étendait autour de Marizy-le-Grand et appartenait à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons.

MÉDECINS CÉLÈBRES nés dans le département de l'Aisne. — En voici la liste :

Jean Garbe, médecin de Philippe-le-Bel, chanoine de Laon et de la Ste Chapelle, né à Marle, mort en 1300.

Jean de Coucy, physicien (médecin) du roi, né à Coucy, mort le 10 août 1363.

Jean de Marle, physicien du roi, en 1382.

Guillaume d'Harcigny, médecin de Charles VI, né à Harcigny, mort en 1393.

Evrard, médecin de Charles VI, né à Coucy-le-Château, florissait au 14e siècle.

N. Thévenin, médecin du roi, vivait à la fin du même siècle.

Jean de Monampteuil, physicien du roi, vers 1400.

Raoul de Harbes, maître en médecine, puis principal du collége de Laon à Paris, né à Lehérie-la Viéville, mort en 1407.

Jean Clément, doyen de la faculté de médecine de Paris, chanoine de St-Quentin, né à Marle en 1396.

Gilles Canivet, né à Laon, doyen de la Faculté de médecine de Paris, en 1427.

Jean Dorlons, maître en médecine et principal du collége de Laon, né en cette ville en 1470.

Jean Langlet, médecin de Charles VIII, chanoine de St-Quentin, né dans le Laonnois, mort

le 21 février 1505.

Jean Ruel, médecin de François Ier, chanoine de Paris, né à Soissons, mort en 1537.

Louis Braillon, d'abord professeur de philosophie, puis médecin de François Ier, né à Bohain, mort en 1540.

Renaud Sturme, né à Soissons, florissait au 16e siècle.

Jean Desjardins (*Hortensius* ou *de Hortis*) aussi médecin du même prince, né au château du Hamel, mort en 1547.

Nicolas-Abraham de la Framboisière, médecin de Henri IV et de Louis XIII, né à Guise, mort en 1650.

Claude Clément, médecin du roi Louis XIII, né à Guise en 1620, mort en 1652.

Jacques-Joseph, médecin renommé, né à Chauny, mort en 1656.

Samuel Cottin, praticien habile, né à Laon, florissait au milieu du 17e siècle.

Jacques Mentel, praticien distingué, né à Château-Thierry en 1597, mort en 1671.

Jacques Gambart, médecin du roi, né à Laon, vivait à la fin du 17e siècle.

Pierre Legivre, né à Charly, mort en 1682.

Louis-Jean Letieullier, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, né à Laon, mort en 1751.

François Petit, médecin renommé, ennobli en 1760, né à Soissons en 1681, mort en 1766.

Anne-Amable Augier Dufot, né à Soissons en 1735, mort en 1775.

J.-M.-Bern. Begny, médecin et accoucheur, né à Lierval en 1771, mort à St-Pétersbourg en 1813.

J.-Ch.-Jos. Lejeune, né à Laon, mort en 1825.

Jean-Bapt. Paroisse, médecin des rois d'Espagne et de Naples, né à Soissons en 1763, mort en 1825.

N. Pinel, né à St-Quentin, vivait au commencement de ce siècle.

MENNESSIS, MENNECHY, MENNESSIER, *Manassæ* en 660 ; *Manassiæ* en 1132 ; *Veteres Manassiæ* en 1130. — Village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine basse et ondulée, à 35 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 22 feux ; 1800, 226 h. ; 1818, 180 h. ; 1836, 207 h. ; 1856, 268 h. ; 1861, 240 h. — Dépend. : le Fort, Voyaux (H.)

Ce village est fort ancien. Il fut donné par le roi Childéric, en l'année 665, avec celui de Barisis à l'abbaye de St-Amand (Voyez Barisis). Cette maison religieuse le possédait encore au 12e siècle, époque où un abbé le donna avec Voyaux à l'abbaye d'Ourscamp, qui venait d'être fondée dans le diocèse de Noyon. On trouvera ci-dessous le texte de cette donation. Ourscamp possédait encore Mennessis au moment de la révolution.

La seigneurie de Mennessis appartenait en partie aux chanoines de Laon, en partie aux religieuses du Sauvoir.

Don des domaines de Mennessis et de Voyaux à l'abbaye d'Ourscamp, en 1133.

In nomine, etc. Ego Abraham, divina miseratione abbas humilis cenobii sancti Amandi, presenti scripto sancte Matris ecclesie filiis in Christo dilectis, tàm futuris quàm presentibus notifico quod dominus noster Symon, episcopus venerabilis Tornacencis atque Noviomensis, nostram sincera intentione rogavit humilitatem quatinùs pro Dei amore et pro suâ sanâ peticione, domno Galeranno, abbati venerabili ecclesie sancte Marie de Ursicampo, totam ecclesie nostre terram scilicet Manassiarum et Vadulorum (Voyaux), benigne concederemus. Nos verò, sanam ejus petitionem habita humilitate suscipientes, prefatam terram Manassiarum et Vadulorum, tàm alodium quàm terram *mansualem* ecclesie sancte Marie de Ursicampo, ex consilio et pleno assensu tocius nostri capituli, ex integro cum omnibus suis appendiciis concessimus, ac immutabiliter concedimus

absolute ac perpetuè libertatis jure possidendum.. .... Ut igitur tàm pia elemosinarum largitio et tàm devota traditio in posterum inconcussa permaneat, sigilli sancti Amandi impressione et testium qui audierunt confirmavimus et anathematis sententia innodamus. *(Moreau, t. 56, f° 59).*

MENNEVILLE, MAINNEVILLE. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : en 1760, 195 h. (43 feux); 1800, 302 h.; 1818, 312 h.; 1836, 382 h.; 1856, 385 h.; 1861, 346 h.

Bien que ce village soit placé à deux kilomètres de la chaussée romaine de Reims à Bavai, nous sommes porté à croire qu'on doit le considérer comme étant le *Muenna villa* marqué sur l'Itinéraire d'Antonin. — Menneville est la patrie de Renard, médecin, qui a publié un essai sur les écrouelles.

Seigneurs de Menneville.

1244. Guy, chev. de Menneville.

En 1757, la terre de Menneville avec celles de Neufchâtel, Pignicourt et Proviseux, fut érigée en marquisat sous le titre de Nazelle.

MENNEVRET, autrefois MESLEVREL en 1217 ; MAINLEVREL, MAINEVRÉ, MAINEVREL, MENNEVREIL. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée et ondulée, à 55 k. au N. de Laon et 39 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 318 h. (165 feux); 1800, 1,117 h.; 1818, 1,507 h.; 1836, 1,878 h.; 1856, 2,219 h.; 1861, 2,334 h. — Dépend. : le Petit-Andigny, Malassise (F.); l'Allouette (is.)

Le terroir de Mennevret qui, au 13e siècle, dépendait du duché de Guise, appartenait à l'abbaye de Vermand. L'un de ses abbés, nommé Jean, songea en 1217 à y construire un village, et dans ce but il s'associa Jacques d'Avesne, seigneur de Guise, auquel il accorda la moitié des profits de ladite ville, la dîme exceptée. On peut voir les autres conditions de cette association dans l'acte qui fut dressé à cette occasion et dont voici le texte :

Fondation du village de Mennevret, en 1217.

Ego Johannes, Dei permissione Veromandensis abbas, nostrique conventûs generalitas, notum facimus universis tàm presentibus quàm futuris, quod nos associavimus dominum Jacobum de Avesnis et heredes ipsius in perpetuum, ad omnes proventus ville de Meslevrel, exceptâ decimâ que soli ecclesie nostre de jure competit. Justitia vero sanguinis et latronis sua erit sine participatione, et ipsi homines de Meslevrel equitatus et expeditiones ipsi Jacobo et post eum ipsius heredibus tenentur reddere sicut alii sui homines; sed omnes alii proventus equaliter dividentur inter nos et ipsum Jacobum, et heredes ipsius post eum. Preterea sciendum est quod in quolibet festo Johannis Baptiste, major ibi instituetur de assensu nostro et ipsius Jacobi, qui erit burgensis dicte ville, qui videlicet major faciet fidelitatem nobis et ipsi Jacobo de jure utriusque partis et ville conservando. Actum anno gratie MCCXVII°, mense augusto. *(Cart. de Guise, f° 73).*

Mepas. — Ancien fief près d'Aubenton (Voyez ce mot).

Mer (forêt de la), *Silva Maris*. — Elle occupait la vallée de Rouvroy.

Mer (la). — Ancien fief à Dampcourt (Voyez ce mot).

MERCIN, MERCEIN, MUERCIN, *Maurcius* en 871 ; *Muro cinctus* en 879 ; *Morcinus* en 1148. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de l'Aisne, à 45 k. au S.-O. de Laon et 5 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Léger. — Population : 1760, 53 feux ; 1800, 126 h. ; 1818, 347 h. ; 1836, 407 h. ; 1856, 383 h. ; 1861, 388 h. — Dépendances : Vaux, les Chaudières (hameaux) ; Montsapin (ferme) ; la Maison-Neuve (isolée) ; Woidon (moulin).

Le village de Mercin est un des plus anciens du pays. Dès le 6e siècle, il fut, dit-on, donné à l'abbaye de St-Médard par la reine Brunehaut, probablement à titre de précaire, puisqu'en l'année 858, il fut donné une seconde fois par le roi Charles-le-Chauve avec 50 *pièces* de vignes et les quatorze manses dont il se composait, aux religieuses de N.-D. de Soissons, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution (V. Chavignon). — Une partie des habitans de Mercin fut affranchie par le roi en 1315 (V. Saconin). Au 13e siècle, il y avait à Mercin un moulin à eau nommé *Cuiquempoit* (Quincampoix).

Seigneurs laïques de Mercin.

Au 18e siècle, la seigneurie de Mercin consistait en une maison, bâtimens et pourpris, 18 muids de terre, dîme, terrage, 8 arp. de prés, 2 arp. de vignes, un pressoir, un moulin et deux fours (banaux) ; la mairie, avec vinage, rouage, forage, rentes portant lods et ventes, justice haute, moyenne et basse, etc.

1211. Ernoul de Mercin, chev.

1222. Raoul dit Bourguignon, son fils, Fme, Béatrix.

1240. Robert de Vaux, chev. de Mercin, Vaux et Saconin, victe de Soissons. Femme, Mathilde.

1263. Robert II de Mercin, chev., leur fils. Femme, Jeanne de Mincy. Enfant, Gervais.

1298. Foucard de Mercin, écuyer.

1365. Robert III de Mercin, chev.

15.. Guyon de Ravenel, écuyer, seign. de Mercin. Femme Eléonore Hatte.

Vers 1560. Jacques de Ravenel, leur fils, écuyer, seign. dud. Femme, Antoinette de La Motte. Leur fille Marie porta Mercin à

1575. Claude de La Motte, écuyer, seign. de Ville. Enfans : Hector, François et trois filles. 2e femme, Charlotte de Faroux.

1595. Hector de La Motte, écuyer, seign. de Ville, Mercin et Cuissy en partie, maréchal des logis général de l'arrière-ban de l'Ile de France. Femme, Marie de Bogne. Enfans : Charles, Nicolas, moine à St-Jean de Soissons ; André, seign. de La Motte ; Louis, seign. de Montigny, tué au faubourg St-Antoine en 1652 ; Henri, seign. de Villers ; Madeleine, sans alliance.

1655. Charles de La Motte, chev., seig. desd., major au régiment de Cœuvres. Femme, Madeleine de Crécy. Enfans : Charles, écuyer, seign. de Ville, tué à Maëstrich en 1673 ; Henri, seig. de Ville et de Sons, capit. de cavalerie, sans alliance ; Madeleine, religieuse à N.-D. de Soissons ; une autre Madeleine, fme de François de Chrestien, écuyer, seig. de Bonneuil ; Elizabeth, femme de Philippe d'Hombliéres.

En dernier lieu, la seigneurie de Mercin appartenait à M. Dupleix (Voyez Bucy-le-Long).

Il y avait autrefois à Mercin les fiefs de *Bacquincourt*, du *Perle*, du *Cygne*, et le fief *Champeaux* qui, en 1752, était dans les mains de Nicolas-Charles Hébert.

Merdier (haie du). — Bois qui s'étendait jadis le long de l'Oise, à l'est d'Hirson. En 1339, il contenait encore 10 muids 8 jallois.

MÉRICOURT, *Merulfi curtis* en 1030. — Hameau dépendant de Croix-Fon-

somme qui appartenait jadis à l'abbaye d'Homblières ; 8 feux en 1816. Il possédait autrefois un château dont on reconnait encore l'emplacement dans un tertre élevé et entouré de fossés profonds. C'était d'ailleurs un fief dont les seigneurs connus sont les suivans :

1190. Vivian de Méricourt.

1224. Godefroy de Méricourt.

1492. Antoine de Mastaing, écuyer, seign. de Méricourt et Omissy.

1595. Antoine II de Mastaing, seign. dud.

1629. Roland de Ronssin, seign. dud. Femme, Marguerite d'Y. Enfant, Marguerite, femme 1° de Thomas de Fonsommes; 2° de Louis de Bailly de la Méry.

Vers 1630. N. Ronssin dit Cramaille, s. dud.

1678. Marie-Cath. de Fonsommes, dame dud.

1716. Louis de Bayard, écuyer, seign. dud.

1717. J.-B. Hourlier, seign. dudit, mayeur de St-Quentin.

MERLIEUX, MELLIU (13e siècle); *Merilucus* en 1132; *Merlineum curtis* en 1138; *Merlilocus* en 1212. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une gorge agréable, à 10 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 82 feux; 1800, 279 h.; 1818, 293 h.; 1836, 331 h.; 1856, 293 h.; 1861, 282 h. — Dépendances : Fouquerolles, Valavergny (H.); Leuzilly (F.); le Petit-St-Jean, la Tuilerie (isol.); les moulins Taniel et du Caquet.

Le village de Merlieux appartenait autrefois aux évêques de Laon. Barthélemi, l'un d'eux, le donna en 1138, avec ses vignes, à l'abbaye de Prémontré. Mais il rentra plus tard dans les mains de ces mêmes évêques. Ce village eut cependant des seigneurs laïques, dont un seul nous est connu :

1648. Jacques de Wez, écuyer, seigneur de Merlieux.

MÉROULIEU, MÉRAULIEU en 1156. — Maison isolée dépendante de Fieulaine. Elle fut donnée en 1156, à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, par Payen de Fieulaine, sous condition de lui payer la 9e gerbe des moissons.

Merlot. — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

MERVAL, MERIVAL (13e siècle), *Mervallis*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 16 feux; 1800, 75 h.; 1818, 54 h.; 1836, 90 h.; 1856, 103 h.; 1861, 108 h.

Seigneurs de Merval.

1218. Evrard de Merval.

1224. Thierry de Merval. Wautier, son frère. Femme Ade.

12.. Gilon de Merval, leur fils.

1269. Florent de Merval. Femme Agnès.

1317. Evrard II de Merval.

1335. Eustache de Conflans, s. d'Ostel et dud. ?

15.. Gabriel de Creil, écuyer, seign. de Merval, Serval et Révillon. Femme, Madeleine de Pastour. Leur fille Nicole porta ces terres à

159. François de Hédouville, maître d'hôtel du roi chev. de St-Michel, mestre de camp, cap. de chevau-légers. Enfans : Ferdinand, Théodore, seign. de Révillon; Michel, seign. de Minecourt; Louis, seign. du Goudard; Catherine, femme de 1° Eustache d'Ablas, chev.; 2° Gabriel de la Barre; Elizabeth, femme de François de Crécy,

seign. de Pargnan ; Marie, femme de Philbert de Bardot, écuyer ; Anne, sans alliance.

1647. Ferdinand de Hédouville, chev., seign. de Merval, Sapigneul, etc., lieutenant dans un régiment de chevau-légers. Femme, Anne de Sallenove. Enfans : Louis, seign. de Sapigneul ; François, Jérôme et trois filles.

1651. Jérôme de Hédouville, seign. dudit. Femme, Charlotte de Morlet. Enfans : Antoine, N., garde du corps.

17.. Antoine de Hédouville, chev., seig. dud. Femmes : 1° Marie-Claude de Flavigny-Monampteuil ; 2° Marie-Anne de Belmanne.

17.. Charles-François de Hédouville, seign. de Merval. Femme, Gabrielle de Lamer.

1760. François II de Hédouville, seign. de Merval, leur fils. Femme, Marie-Françoise de Hédouville, sa parente.

Méry. — Anciens fiefs à Dercy et à Faillouel (Voyez ces mots).

MESBRECOURT. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 17 k. au N. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Benoîte. — Population : 1760, 289 h. (64 f.) ; 1800, 355 h. ; 1818, 452 h. ; 1836, 510 h. ; 1856, 623 h. ; 1861, 612 h.

Mesbrecourt eut beaucoup à souffrir des troubles du 17e siècle. Il fut tellement ruiné en 1650, que ses terres demeurèrent incultes pendant cinq ans faute de bras pour les cultiver. — La commanderie des chevaliers de Malte de Laon, possédait à Mesbrecourt une ferme importante qui fut ruinée en 1648.

Seigneurs de Mesbrecourt.

1293. Jean le Roux, écuyer, seign. de Mesbrecourt.

1533. Madame de Vendôme, dame dud.

1555. Pierre de Flavigny et Pierre d'Ennet, seigneurs de Mesbrecourt. Femme, Jeanne de Flavigny. Enfant, Nicole, femme de Pierre Bottée, juré de La Fère.

1560 Etienne-Claude d'Ennet, seign. dudit. Femme, Marie Le Doulx. Enfans : Jean, Louise, Marie.

1604. Jean d'Ennet, seign. dud. et de Lavaqueresse en partie. Fme Marguerite de Lancy. Enfans : Claude, Jean, Madeleine, Marie.

1653. Claude d'Ennet, seign. dud. Femme, Madeleine de Héricourt.

1673. Louis d'Ennet, écuyer, leur fils, seign. dudit. Femmes : 1° Gabrielle Martin ; 2° Anne-Thérèse d'Alès de Corbet. Enfans : Philippe, Marie-Françoise, femme de Claude-Hyacinthe Copin, seig. de la Cour ; Marie-Madeleine, épouse de Charles-Ant. de Fay d'Athies, s. de Puisieux.

1701. Philippe d'Ennet, chev., seign. dudit. Femme, Louise de Ronty de Richecourt. Enfans : Charles, Antoine-Auguste, seig. de St-Audebert.

1726. Charles-Louis-Philippe d'Ennet, seign. dudit, capit. de grenadiers. Fe, Bonne Testefort.

Vers 1750. N. Crommelin, seign. dudit. Femme, Thérèse-Etienne Favart d'Herbigny. Leur fille épousa d'abord le suivant, puis M. d'Archiac de St-Simon.

Vers 1780. N. de Montaigle, chev., vicomte de Madrid, capit. de dragons, seign. dud. par son mariage avec la fille du précédent.

Mesdemaine (bois de). — Ce bois *(nemus)* entourait jadis le village de Mortefontaine.

MESLIER *(Nicolas)*, nommé Jean par un écrivain, principal du collége de Laon, né dans le Laonnois vers 1671. — On a de lui deux grammaires, l'une latine, l'autre grecque ; cette dernière a été réimprimée plusieurs fois. L'édition de 1713 passe pour être la plus correcte.

MESNIL-SAINT-LAURENT, *Maisnilium* en 1187 ; *Maisnolium* en 1188. —

Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine ondulée, à 42 k. au N.-O. de Laon et 6 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 48 feux; 1800, 255 h.; 1818, 249 h.; 1836, 273 h.; 1856, 265 h.; 1861, 267 h.

Au commencement du 12e siècle, le village du Mesnil-St-Laurent n'était encore qu'un hameau sans importance. Il appartint d'abord à l'abbaye d'Homblières et passa ensuite au chapitre de St-Quentin.

Mesnil (Le), *Mainilium*. — Hameau dépendant de Parcy-Tigny. C'était jadis un fief. — Nous pensons que la léproserie dite du Mesnil, qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1697, était située sur le terroir de ce hameau.

1150. Gérard de Quierzy-Muret, seign. du Mesnil.

1160. Nicolas de Bazoches, seig. dud. par son mariage avec Agnès de Quierzy, fille du précédent.

1243. Huard du Mesnil, écuyer; femme, Elvide d'Armentières.

Mesnil (Le), autrefois le Grand Mesnil. — Hameau dépendant de Rozet-St-Albin; 15 feux en 1816. C'était jadis un fief dont le seul seigneur connu est:

1694. Le comte de Joyeuse, seign. de Rozet-St-Albin.

Mesnil (petit). — Ce hameau dépendait autrefois de Rozet-St-Albin. Il fut réuni à Parcy-Tigny en 1810; 3 feux en 1816.

Mesnil (Le). — Ferme dépendante de Crandelain. C'était jadis un fief.

1150. Alard et Clément du Mesnil.

Mets (le). — Ancien fief à Travecy (Voyez ce mot).

Metz (Le), *Mesus* en 1252. — Hameau dépendant de Moussy-sur-Aisne.

MEURISSE *(Henri-Emmanuel)*, habile chirurgien, né à St-Quentin, mort en 1694. — On a de lui :

Traité de la saignée, 1689, in-12.

MEURIVAL, MURRIVAL en 1255. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 168 h. (37 feux); 1800, 147 h.; 1818, 143 h.; 1836, 149 h.; 1856, 147 h.; 1861, 134 h.

Meurival appartenait autrefois à l'abbaye de St-Denis. En 1275, ses habitans achetèrent à cette maison religieuse, la moitié du four, du pressoir, de la taille du vin, du trécens, avec le moulin sis entre Muscourt et Maizy, dit le *Moulin moyen* ou du *milieu*, pour un cens de 22 livres parisis. — Cent ans auparavant ils avaient obtenu de l'évêque de Laon de pouvoir construire une chapelle et d'avoir un cimetière particulier (Voyez la charte). — Au 12e siècle, les seigneurs de Fismes étaient avoués de Meurival.

L'evêque de Laon permet aux habitans de Meurival de construire une chapelle et d'avoir un cimetière, en 1187.

In nomine, etc. Ego, Rogerus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus. Quoniam homines de Murival qui parrochiani sunt ecclesie de Curt-Severoud (Concevreux), multùm ab eâdem ecclesiâ remoti erant, et ob hoc ad divinum obsequium rarius et difficilius veniebant; nos, ad petitionem eorumdem hominum et domini Willelmi de Fimis, qui ibi jus advocationis habebat, concessimus ut habeant in perpetuum apud Murival cimeterium et capellam, ubi presbiter de Curt-Severoud, tribus diebus in hebdomadâ missam celebrabit. Capelle dedit dominus Willelmus de Fimis in dotem tres solidos remensis monete annuatim in censu nemoris sui quod Theobaldus Gurle tenet. Illud presenti auctentico ymagine nostra roborato duximus confirmare. Actum anno Domini MCLXXXVII°. (*Moreau*, *t.* 90, *f°* 25).

MÉZIÈRES ou MAIZIÈRES-SUR-OISE, *Maxeriæ* en 1084; *Maceriæ in pago Laudunensi* (12e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, et sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Arras, à 34 k. à l'ouest de Laon et 12 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population : 1760, 318 h. (70 feux); 1800, 426 h.; 1818, 578 h.; 1836, 544 h.; 1856, 552 h.; 1861, 544 h. — Dépendance : le Hamel (isol.).

En l'année 921, un comte nommé Enguerrand donna à l'abbaye de Marolles la *villa* de Mézières-sur-Oise, laquelle était alors composée de 33 manses ou maisons, avec leurs *mancipes* ou habitans. — Ce village est la patrie de St Humbert, abbé de Marolles, qui y naquit au 7e siècle d'un seigneur du lieu nommé Evrard, et de sa femme Pépita. Philippe de Mézières, chancelier du royaume de Chypre y est également né.

Seigneurs de Mézières.

1133. Jean, chev. de Mézières; fe, Isabelle.

1146. Hugues de Mézières.

1148. Jean II de Mézières; femme, Thérèse.

Vers 1180. Raoul de Mézières.

1189-1202. Robert de Mézières, son fils; femme, A.

1216. Théodoric de Mézières.

1225. Gilles de Mézières, Femme, Hersende

1262. Jean III de Mézières, chev. Philippe, son fils, clerc.

1283. Pierre le Comte de Mézières, écuyer.

Au 14e siècle, Mézières appartenait aux seigneurs de Ribemont. Il passa ensuite aux suivans :

1475. Jean de Jumont, seign. de Sains, Mézières, etc.

1480. Jean de Juilly, seign. dud. par retrait féodal.

1485. Colard de Moy, chev. seign. desd. par acquisition (Voyez Sains).

1500. Guy de Moy, seign. dudit.

1555. Antoine d'Amerval, seign. dud. et Parpeville.

1660. Jean de Forestier, seign. dud., capit. de cavalerie.

1670. Nicolas Féret, seign. dud.

1710. Adrien Crommelin, écuyer, seigneur de Mézières; femme, Marguerite Richard. Enfant, Marguerite, femme de Jean de Macquerel, seig. de Parpeville. Adrien Crommelin fut ennobli en 1698.

17.. François Crommelin, seign. dud., lieut. aux gardes françaises.

1780. Alexandre de Macquerel, seign. dudit, Parpeville (Voyez ce mot), etc.

En dernier lieu, le comte de Brienne.

Mez (le). — Ancien fief à Amigny (Voyez ce mot).

MÉZY-MOULINS ou MOLINS, MAISI en 1206; *Minseium* en 1155; *Meziacus*

ad Molendinum. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur la rive gauche de la Marne, à 92 k. au sud de Laon et 12 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 58 feux; 1788, 255 h. ; 1800, 283 h. ; 1818, 296 h. ; 1836, 356 h. ; 1856, 387 h. ; 1861, 385 h. — Dépendance : Moulins (hameau).

Ce village possède une jolie église de la fin du 12[e] siècle, ornée intérieurement d'une galerie circulaire, chose rare dans les villages.

Seigneurs de Mézy-Moulins.

Ils sont mal connus :

1100. Godefroy de Maisi.

Vers 1173. Garin de Maisi.

1206. Baudoin de Maisi.

1268. Henri de Mézy, chev.; femme, Marguerite.

Vers 1590. Jean de la Félonnière, seign. de Breçay, Mézy et Fossoy, capit. d'infanterie. Femme, Catherine Clément. Enfans : Philippe, seign. de Fossoy, et cinq filles.

1780. M. de Boursonne, seign. dud.

Miancourt ou Vaux, Mignencourt en 1214; Millancourt en 1281; *Terra que Vallis dicitur seu Mignencurt*, en 1214. — Ferme dépendante de Chavigny. — Les habitans en furent affranchis en 1281, par Jacques de Mauregny, seigneur du lieu, avec ceux ceux de Chavigny (Voyez ce mot). — Elle appartenait avant la révolution à la manse abbatiale de Saint-Crépin-en-Chaie, près Soissons.

Michel (St-). Forêt de — Grand bois qui entourait jadis le bourg de ce nom. Ses limites sont ainsi déterminées dans une charte de 1161 : *de Watignies à saltu Serve usque ad Theofontem, usque ad Moneril, et à Moneril usque ad Grant Ruel, et à Grant Ruel usque ad Wartoise, per fossatum de Calmont.* En 1698, elle contenait encore 5,000 arpens de bois.

MICHEL-ROCHEFORT (St-) ou ROCHEFORT-ST-MICHEL, *Sanctus Michael in Sarto.* — Gros bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord de l'Oise, à 60 k. au N.-E. de Laon et 20 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin *in oppido.* — Population : 1760, 1,553 h. (391 feux); 1800, 2,455 h.; 1818, 2,759 h.; 1836, 3,197 h.; 1856, 3,262 h.; 1861, 3,277 h. — Dépendances : Blissy, la Bovette, les Chamiteaux, le Champ de Létry, le Coq-Vert, Gomefosse, Montorieux, la Terre-de-Rose, les Vallées, la Passe-Branlante, Quocréaumont, Rue de Saint-Michel, les Rochettes, (H.); Gratte-Pierre, Sougland (forges); la Presse Niclot, les Neufs Cours (fermes); les Chauffours, le Pavé, le Pré-Lorquin (is.)

Au commencement du 10[e] siècle, l'emplacement du village de Saint-Michel n'était encore qu'une solitude entourée par la forêt de Thiérache; on n'y voyait qu'un petit oratoire dédié à St Michel et à moitié ruiné, qui servait de but de pélerinage aux populations voisines. En l'année 945, plusieurs Écossais s'étant rendus en France, pour se livrer plus tranquillement à la prière loin des bruits

du monde, allèrent visiter le tombeau de St Fursi à Péronne. Ils y rencontrèrent la comtesse Hersende qui, non contente de leur indiquer l'emplacement de St-Michel comme propre à remplir leur dessein, détermina le comte Eilbert, son mari, à leur abandonner de grands biens pour aider à leur établissement. Ils relevèrent la chapelle, bâtirent quelques cellules en bois et une nouvelle abbaye se trouva fondée en ce lieu. Mais de vastes bâtimens d'habitation et une grande église ne tardèrent pas à les remplacer. Cependant, un siècle après les religieux se dispersèrent faute de ressources et pour les rappeler, Gébuin, évêque de Laon, obtint du roi que chaque maison des doyennés de Rosoy et de *Thiérache* paierait annuellement à cette abbaye un pain et une *obole de cire*. Cependant, des habitations s'établirent insensiblement autour de l'abbaye et formèrent un village qui prit le nom de *Rochefort (Rupes fortis)*. En 1185, les habitans de ce village, devenus nombreux, obtinrent leur affranchissement de l'abbé de St-Michel et la loi de Landouzy. Le village de Rochefort fut plus tard réuni à St-Michel pour n'en plus former qu'un sous ce dernier nom; il avait eu des seigneurs laïcs dont nous parlerons plus loin. — En raison de leur voisinage des frontières, le bourg et l'abbaye de St-Michel furent bien des fois ravagés durant les guerres. Les Anglais en 1339, le comte de Hainaut l'année suivante, les Impériaux en 1521, 1536, 1542 et 1544, les ruinèrent successivement. Les religieux de St-Michel abandonnèrent leur maison, qui fut brûlée avec l'église, et se retirèrent d'abord à Vaux-sous-Laon, puis à Châtillon-sur-Marne, ensuite à Chât.-Thierry et enfin à Paris. Ils ne rentrèrent dans leur maison qu'en 1553. Quatre ans après, les Espagnols ruinèrent entièrement le bourg de St-Michel. Ce lieu s'étant rétabli peu à peu, Charles de Bouzet de Roquespine, abbé de St-Michel, obtint pour lui en 1660 l'érection de quatre foires franches par an qui devaient se tenir le jour de la fête de St Joseph, à l'apparition de St Michel, à la fête de St Jean-Baptiste et à celle de Ste Anne (Voyez ci-après l'acte d'établissement de ces foires). Elles sont maintenant réduites à deux, qui se tiennent les 19 mars et 29 septembre de chaque année. — L'abbaye essuya un nouveau malheur en 1715. Un habitant du pays qui en voulait au procureur de la maison, tira un coup de fusil sur un moine qu'il prenait pour lui, et rendu plus furieux par sa méprise, mit le feu à la maison qui fut entièrement consumée, à l'exception de l'église. — Cependant, au moment de la révolution, cette abbaye jouissait encore de 15,000 liv. de revenus; on y comptait six religieux. — Les habitans de Saint-Michel avaient acheté en 1314, à Guy de Châtillon, seigneur de Guise, et moyennant un denier tournois payable à la St-Michel par chaque feu, le droit d'usage dans les bois de St-Michel, au moyen duquel il leur fut permis de ramasser le bois mort et de mener paître dans lesdits bois toutes sortes de bêtes, excepté chèvres et brebis. — Une société de secours mutuels a été établie à St-Michel en 1861. — Il y a une quinzaine d'années, il a été trouvé dans les

bois, entre ce bourg et le camp de Macquenoise, des sépultures d'un genre particulier. C'étaient des pierres dures dans lesquelles avaient été creusées des cavités ovoïdes qui contenaient des urnes pleines d'ossemens réduits par le feu.

St-Michel est la patrie de D. Nic. Lelong, auteur de l'*Histoire du diocèse de Laon*, et de J.-Fr. Gallois, capitaine d'infanterie. — On a : *Notice historique sur le village de St-Michel,* par Decamp.

Seigneurs de Rochefort.

1080. Nivelon de Rochefort? Il semble avoir été parent de Nivelon de Pierrefonds.

1111. Guy de Rochefort.

1119. Gilles de Rochefort.

1232-39. Gilon II, chev., avoué de Rochefort, seign. de Buironfosse, fils de Widèle. Femme, Félicité ; enfans : Pierre, Nicaise. Ce Gilon ayant eu des difficultés avec un abbé de St-Michel, le tua et fut pour ce fait condamné à aller guerroyer en Albigeois. Mais le pénitencier de Rome jugea cette satisfaction insuffisante et le condamna, en outre, à poser sur l'autel la chose litigieuse, cause du meurtre, à faire célébrer à perpétuité une messe pour l'abbé assassiné; à marcher pendant trois ans à la procession de la fête de St-Michel, nu en brayes, portant un cierge, et des verges pour recevoir la discipline.

1263. Pierre de Rochefort.

1272. Nicaise de Rochefort, écuyer.

1299-1300. Jean de Rochefort, écuyer.

Vers 1305. Nicaise II de Rochefort, chev.; femme, Marie de Blarigny, qui se remaria à Guillaume Remies, de Laon; enfans : Jacquemin, Tassard, Nicaise, Guillaume.

1328. Jacquemin de Rochefort. Ayant usurpé des biens appartenant à l'abbaye de Bucilly, Guy de Blois, seign. de Guise, et avoué de cette maison, fut appelé par les religieux pour le mettre à la raison. Guy de Blois attaqua Jacquemin et le tua. Aussitôt ses frères prirent les armes, ravagèrent la terre de Guise, et imposèrent à Guy de Blois un accommodement, par suite duquel il dut payer une somme de 1,000 liv. tournois pour racheter le meurtre dudit Jacquemin.

1629. François de Mairesse, seign. dud.; femme, Jacqueline de Sénemond.

Les abbés de St-Michel prirent ensuite pour eux la seigneurie de Rochefort.

Etablissement de quatre foires annuelles à St-Michel, en 1660.

Louis, etc. Notre amé et féal conseiller en nos conseils et agent général du clergé de France, Charles de Bouzet de Roquespine, abbé de St Michel, Gente (Jeantes), la Cour, Rochefort et *Filetrai*, nous a faict remontrer qu'à cause de sa dite abbaye il est seigneur haut, moyen et bas justicier desdits lieux, et que le bourg de St-Michel en Thirache, où la juridiction se rend, est un gros bourg situé en bon et fertile pays, abondant en bled, bestial, toiles et autres denrées et marchandises considérables, bien peuplé et habité, et auquel il se tient un marché ordinaire chacune sepmaine, dans lequel il se débite plusieurs marchandises: mais ce seroit avec plus de commodité des habitans des villes et lieux circonvoisins, si il y avoit outre ce des foires certains jours de l'année ; c'est pourquoy l'exposant nous a supplié lui vouloir permettre et accorder sur ce nos lettres nécessaires. A ces causes, avons audit bourg de St-Michel en Thirache créé, érigé et establi, et de nostre grâce spéciale, pleine puissance et auctorité royale, par ces présentes signées de nostre main, créons, érigeons et establissons quatre foires par chacun an, qui se tiendront la 1re le jour de St Joseph, la 2e le jour de l'apparition de St Michel, la 3e le jour de St Jean-Baptiste et la 4e le jour de Ste Anne; pour estre lesdites foires tenues auxdits jours doresnavent par chacun an et à tousjours gardées et entretenues; voulons et ordonnons qu'aux dites tous marchants y puissent aller, venir, séjourner, vendre, troquer et eschanger toutes sortes de marchandises licites et permises, et qu'ils jouissent et usent de tous et tels droits, privilèges et libertés dont l'on jouit ès autres foires et marchés de nostre royaume, pourveu qu'esdits jours il n'y ait autre foire à trois lieues à la ronde... et sans prétendre aucune franchise ny diminution de nos droicts. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris, au mois de septembre l'an de grâce 1660 et de nostre règne le 18e.

Mignot. — Ancien fief à Thiernu (Voyez ce mot).

Milon. — Ancien fief à Noyant (V. ce mot). — *Millancourt* (V. Vaux).

Minimes et *Minimesses.* — On voyait dans le département avant la révolution, cinq couvens de Minimes et un de Minimesses. Le premier de ce genre fut établi à Chât.-Thierry en 1604. Celui de Laon datait de 1608 et jouissait, en 1789, de 6,800 liv. de revenus. Le couvent de Minimes de Guise fut fondé en 1610, par Charles de Lorraine, duc de Guise; au moment de la révolution, ses revenus s'élevaient à 8,000 liv. Ceux de Soissons et de Chauny dataient de 1618. En dernier lieu, on comptait quatre frères et un convers dans la première de ces maisons, dont les revenus s'élevaient à 8,259 liv., et six religieux dans la seconde, qui n'avait que 5,000 liv. de rentes. — Le couvent de Minimesses était établi à Soissons. Sa fondation datait de 1653; ses premières religieuses furent tirées du monastère d'Abbeville. En 1789, on y comptait dix sœurs et deux converses.

MINOUFLET *(Charles)*, peintre-verrier, né à Soissons, florissait dans le 16e siècle. — Il peignit l'une des deux roses de l'église St-Nicaise de Reims; on pense que c'est la méridionale. Elle était, dit-on, fort belle.

Miricis (forêt de). — Au 10e siècle, elle recouvrait presqu'entièrement le terroir de Lesdins. Elle appartenait à l'abbaye d'Homblières.

MISÉRY-EN-CARNOY. — Village aujourd'hui détruit, lequel s'élevait autrefois entre Holnon et Marteville. Colliette prétend que c'est Holnon même; on y comptait encore 244 habitans en 1698.

Missy. — Ancien fief à Chevregny (Voyez ce mot).

MISSY-AUX-BOIS, autrefois MINCY, MICY, *Miciacus, Missiacus in Bosco.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'extrémité d'un long et étroit vallon, à 50 k. au S.-O. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Population: 1760, 21 feux; 1800, 100 h.; 1818, 158 h.; 1836, 182 h.; 1856, 149 h.; 1861, 159 h. — Dépendance: la Vallée de Missy (ferme).

Deux hachettes celtiques en silex gris, furent trouvées à Missy-aux-Bois en 1855.

Seigneurs de Missy-aux-Bois.

1190. Guillaume de Mincy?

1211. Henri de Mincy, chev.; enfant, Adam.

1235. Adam ou Adon de Mincy-aux-Bois, chev. Enfans: Robert, Raoul.

1243. Bertrand de Mincy-aux-Bois. Fe, Marie.

1254. Robert de Mincy, écuyer.

1266. Raoul, écuyer. Femme Béatrix.

1270. Robert II de Mincy-aux-Bois; femme, Marguerite; enfant, Jean.

1293. Renaud de Mincy-aux-Bois, écuyer.

1500. Jean des Ursins, seign. de la Chapelle (Monthodon) et de Missy; enfant, Catherine, qui porta Missy à

1528. François ou Francisque de Renty, écuyer, seign. de Ribeheim, gentilhomme de la chambre; enfans: Baptiste; Antoine, seign. de Moustier; Françoise, femme de Jacques de Châtillon, s. de Marigny; Jacques, s. d'Aconin.

1560. Baptiste de Renty, seign. de Missy-

aux-Bois; femme, Françoise de Courtemont; enfans : Hugues; Gilles, seign. de Neuvillette.

1568. Hugues de Renty, seign. dud.; femme, Jeanne Petit.

16.. Louis de Renty, leur fils, seign. dud. sans alliance.

1764. N. Michel, seign. de Missy-aux-Bois.

En dernier lieu, M. Thomas, seign. de Ploisy.

MISSY-LÈS-PIERREPONT, *Missiacus ad Petrapontem* en 1132. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 15 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 106 h. (23 feux); 1800, 109 h.; 1818, 121 h.; 1836, 191 h.; 1856, 171 h.; 1861, 164 h.

Seigneurs de Missy-lès-Pierrepont.

1132. Renaud Bidane, seign. de Missy. Il le tenait en fief de Blihard de Pierrepont.

1180-84. Nicolas de Missy; femme, Brigite.

1222. Guillaume de Missy, leur fils, damoiseau. Femme, Jeanne.

12.. Gobert, écuyer de Missy.

1259. Gobert II de Missy, son fils; femme, Mathilde.

1381. Isabelle, comtesse de Roucy, dame de Missy, etc.

Vers 1600. Charles de Mérélessart, écuyer, seign de Missy; femme, Marguerite Brisbart.

16.. Jean de Mérélessart, leur fils, écuyer, seign. dud.; femme, Blanche de Pavant.

1660. Jean II de Mérélessart, seign. dud. et La Neuville-sous-Laon; femme, Charlotte Pétré; enfans : Louis, Louise.

1685. Louis de Mérélessart, écuyer, seign. dud.; femme, Françoise-Elizabeth Carlier. Leur fille Marguerite-Henriette-Louise, porta Missy en mariage à

Vers 1700. Louis d'Y, écuyer, seign. de Seboncourt.

1725. César-Louis d'Y, écuyer, leur fils, seig. de Missy; femme, Louise-Elizabeth Levent.

1781. Armand-Louis de Rogres, marquis de Champignelles, chev., seign. dud., Seboncourt, Monceau-le-Wast, et de Missy par sa femme, Louise-Charlotte d'Y. Il émigra en 1790.

MISSY-SUR-AISNE, autrefois MISSY-STE-RADEGONDE, MINCHI *super Auxonam* en 1245; *Minciacus, Miciacus, Missiacus ad sanctam Radegodim.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Radegonde. — Population : 1760, 101 feux; 1800, 460 h.; 1818, 457 h.; 1836, 444 h.; 1856, 380 h.; 1861, 375. — Dépend. : le Petit-Missy, la Bizaie (F.); Moulin du Chemin, Carreux (I.)

Ce village tire son nom de Radegonde, femme du roi Clotaire, laquelle s'y réfugia au 6e siècle après s'être échappée des prisons d'Athies. On montre sur la montagne, à un kilomètre et demi de Missy, la grotte où cette sainte se cacha, et une pierre qui porte les empreintes des pas de sa mule. Une fontaine qui porte son nom, est l'objet d'un pélerinage fort ancien. On s'y rend pour se guérir des maladies de la peau, et particulièrement de la gale. — Au 13e siècle, le village de Missy fut donné à l'abbaye de St-Médard, avec Chivres, Condé et Carreux. Il passa ensuite au chapitre de Soissons, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — Les habitans de Missy furent, dit-on, affranchis de la servitude vers l'an 1380, par Isabelle de Ferrières, veuve de Renaud de Roye, seigneur du lieu.

Ce village est la patrie de Michel Bertin, moine de St-Jean-des-Vignes, qui a continué l'ouvrage de N. Berlette sur les antiquités de Soissons.

Seigneurs de Missy-sur-Aisne.

1190-92. Henri de Missy.

1230. Thierry Rigaus. Il vendit cette année son fief de Missy à l'abbaye de St Médard, avec ce qu'il possédait à Chivres, Condé et Carreux.

Jean, comte de Braine, ratifia cette vente, sous condition d'hommage.

1375. Renaud de Roye, 3e fils de Mathieu de Roye, vicomte de Buzancy, devint seign. de Missy, Givry et La Jonquière; femme, Isabelle de Ferrières.

1670. N. Barbier des Boulets, seign. de Missy-Ste-Radegonde.

Vers 1700. Pierre Barbier, écuyer, seign. des Boulets et de Missy, gentilhomme ordinaire de la grande Vénérie de France.

1723. Pierre Barbier des Boulets, son fils, capitaine des gruerics de Rumigny et Aubenton, seign. dud.; femme, Louise-Marthe de Caruel; enfans : Jean-Baptiste-Denis, Louise-Antoinette, Marie-Françoise.

Vers 1750. Jean-Baptiste-Denis Barbier des Boulets, seign. dud.

Fief des Boulets, à Missy-sur-Aisne.

1517. N. Barbu (Barbier?) de La Planque, seign. des Boulets.

Mivoie (La). — Ferme dépendante de Sissonne. C'était autrefois un fief.

Vers 1600. Michel de Hanon, écuyer, seign. de La Mivoie; femme Antoinette de Héricourt; enfans : Charles? Antoinette, femme de Jacques de Flavigny, seign. de Chambry.

Vers 1685. Charles de Hanon, écuyer, seign. de La Mivoie, lieuten.-colonel au régiment du Plessis-Praslin; femme, N. de Froidour.

Moilemont, Mollemont en 1253. — Hameau dépendant de Beuvardes. C'était jadis un fief.

Vers 1680. Jean de Textor, seign. de Mollemont. Femme, Anne de Gaullier.

1692. Charles de Textor, leur fils, seig. dud.

17.. François de Textor, seign. dud. Femme, Suzanne de Nouvion.

17.. Ch.-Franç. de Textor, leur fils, s. dud.

Moiliens (bois de). — Ce bois s'étendait jadis entre Chelles, Hautefontaine et Saint-Sulpice.

Moinil (le). — Ancien fief à Bray-St-Christophe (Voyez ce mot).

MOLAIN. — Village de l'ancien Hainaut, bâti dans une plaine élevée, a 60 k. au N. de Laon et 45 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Valenciennes, bailliage et élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1800, 514 h.; 1818, 645 h.; 1836, 776 h.; 1861, 837 h. — Dépendance : la Haie-Manneresse (hameau).

Moloy (bois de). — Il s'étendait autrefois de la ferme de Morambeuf vers Saint-Remi-Blanzy. Il fut défriché par l'abbaye de Longpont.

Moligneau. — Voyez Wichery.

MOLINCHART, MOLINCHAT en 1129; MOLINCATH, en 1189; MUELINCHAT en 1226; *Molincatus* en 1148. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une large vallée, à 6 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population :

1760, 275 h. (61 feux); 1800, 242 h.; 1818, 288 h.; 1836, 336 h.; 1856, 342 h.; 1861, 376 h. — Dépendances: le Pont Lavoie (isol.); la Saulx (moul.)

Au commencement du 12e siècle, le domaine de Molinchart appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon. Marsilie, abbesse de Notre-Dame de Soissons, le lui acheta en 1164, et cette dernière maison religieuse l'a gardé jusqu'à la révolution. — Au 17e siècle, un porc convaincu d'avoir dévoré le visage d'un jeune enfant de Molinchart, y fut condamné à être brûlé vif. Nous reproduisons ci-dessous le texte de ce jugement étrange. Un autre jugement de ce temps prouve que la justice d'alors n'était pas moins sévère que bizarre. En 1614, un sieur Sébastien Camus de Molinchart, convaincu d'avoir fait un enfant à la fille de sa femme, fut condamné pour ce fait à être pendu et la fille à être bannie après avoir été fustigée nue de verges. — On remarque auprès de ce village un monument naturel des plus curieux. C'est un amas considérable de blocs de grès à formes bizarres et entièrement déchaussés, placés au sommet d'une butte sablonneuse. Cet amas porte dans le pays le nom de *Hottée de Gargantua*.

Seigneurs laïques de Molinchart.

Au 18e siècle, la seigneurie consistait en un four et un pressoir (banaux); 3 muids de blé de rente dûs par le seigneur de Puisieux; dîmes, vinages, cens, rentes, chapons, vins, lods et ventes, amendes et droits de justice haute, moyenne et basse.

Nous ne connaissons que deux des anciens seigneurs de Molinchart.

1180. Eudes de Molinchart.

1426. Pierre Thubé, seig. dud. et de Humont.

Il y avait autrefois à Molinchart les fiefs *Cambrin* et *Humont*, relevant tous deux de l'évêché de Laon.

Fief Cambrin.

1357. Guillaume de Puisieux, éc., s. de Cambrin par sa femme, Emmeline de St-Vincent.

1383. Herbert de Marle, s. dud., comme héritier de dame Marguerite...., fille d'Emmeline.

1527. Louis de l'Eau, s. dud. et de Ranchon.

15.. Nicolas Ponssin, seign. dudit; femme, Marguerite Vairon.

1631. Jacques de Chantepie, éc., seig. dud.

1656. Louis de Chantepie, écuyer.

1679. Marie-Catherine de Chantepie, sa fille.

1703. Daniel Ponssin, seign. dud., bourgeois de Laon.

Ce fief devint ensuite la propriété du séminaire de Laon.

Fief Humont.

1180. Nicolas de Humont, signifer de l'évêque de Laon.

1423. Pierre Thubé, seign. de Humont.

1602. Gilles de la Cour, écuyer, seign. dud.

Porc condamné à être assommé et réduit en cendres pour avoir dévoré un jeune enfant à Molinchart, en 1612.

Veu le procès-verbal, par nous Pierre Guynet, procureur au siége présidial de Laon, bailli et garde de la justice temporelle des dames relligieuses, abbesse et couvent Nostre-Dame de Soissons, dames dudict Molinchart, faict de ce que dimanche vingt-quatriesme jour de juin an passé six cens douze, heure de trois à quatre heures après-midy, Jacques Noblot âgé de 14 à 15 mois, fils de Claude Noblot, masson demeurant audit Molinchart, estant couché sur un lict au logis dudit Claude, son père, a esté dévoré et mangé en plusieurs partyes de son corps, dont il seroit mort une heure ou deux après, par ung porcq appartenant à Jehan Boullogne, en fin duquel est la déclaration dudit Boullogne, contenant qu'il n'entendoit deffendre ni réclamer ledict porcq, qu'il l'abandonnoit, datée du lundi vingt-cinquiesme jour dudict mois; l'enqueste par nous faite à la requeste du procureur d'office ledict jour dudict; veu les conclusions dudict procureur d'office et tout veu et considéré; sur ce advis et conseil : Nous disons que, par le procès il appert suffisamment que Jacques, enfant dudit Claude Noblot, a esté mangé et dévosré par le

porcq appartenant audict Boullogne, pourquoy et en horreur et détestation dudict cas, avons ordonné que ledict porc sera mené et conduict par l'exécuteur de la haute justice au lieu des fourches patibulaires dudict Molinchart, pour illec être assommé, bruslé et réduit en cendres par nostre sentence, jugement et par droit. Prononcé en jugement, les plaids tenants, le troisiesme jour de juillet 1612, ce faict et à l'instant la présente sentence a été exécutée.

Moloy, *Molcium*. — Hameau dépendant de La Ferté-Milon. On y remarque, dit-on, un banc de terre de bruyère fossile; 20 feux en 1816.

MONAMPTEUIL, MONNANTUEL en 1499, *Mons Namptolii* en 973; *Monantilium* en 1149; *Mons Nantulli* en 1153. — Village de l'ancien Laonnois, bâti à la pointe d'une colline élevée, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: 1760, 393 h. (80 feux); 1800, 438 h.; 1818, 461 h.; 1836, 451 h.; 1856, 409 h.; 1861, 413 h. — Dépendances: Les Hébereaux (ferme); Ry, le Moulinet (moulins).

Monampteuil est un très ancien village; il n'en est pas question néanmoins avant le 10e siècle. Il appartenait autrefois à l'évêché de Laon et était un des quatre vicomtés du duché du Laonnois. — A la fin du 16e siècle, les habitans de Monampteuil s'étant déclarés pour la ligue, les royalistes vinrent attaquer l'église où ils s'étaient retranchés, et après l'avoir prise, pillèrent le village. — Il possédait jadis un petit hôpital et une maladrerie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 500 livres pour le premier et à 200 livres pour la seconde.

Ce village est la patrie d'Etienne de Monampteuil, doyen de la faculté de médecine de Paris, mort en 1371; de Jean de Monampteuil, physicien du roi à la même époque; d'Henri de Monampteuil et de Thierry, son fils, deux célèbres mathématiciens du 17e siècle; de J.-Ch. Huet, architecte de la fin du siècle dernier; enfin, de Joseph Legros, célèbre haute-contre du même temps.

Seigneurs laïques de Monampteuil.

1138. Wibert de Monampteuil.

1148. Bardin de Monampteuil.

1184. Halluin et Jean de Monampteuil, chev.

1212. Flaminger, seign. de Monampteuil.

Vers 1230. Jean, seign. dud.; fe, Mathilde.

12.. Gérard, leur fils, seign. dud.

1478. Guillaume Guéroult ou Géroult, vicomte de Monampteuil.

1495. Michel de Flavigny, chev., vicomte dud. par acquisition, conseiller du roi au bailliage de Vermandois.

1548. Henri de Bourbon, évêque de Laon, cède aux religieuses du Calvaire de La Fère, les château et seigneurie de Monampteuil, avec une rente de cent livres tournois.

1580. François de Sons, seign. de Pommery, vicomte de Monampteuil par acquisition. Femme, Françoise de Romery ou Pommery.

1599. François II de Sons, seign. de Pommery, vicomte dud. Femme Marie de Barisey ou Barisis. Il vendit Monampteuil au suivant pour la somme de 15,300 livres et dix pièces de vin du crû.

1613. Guy de Poullet, écuyer, seign. dud., lieuten. gén. au bailliage de Marle et La Fère. Fe, Louise Bouzies. Enf.: Pierre, et trois filles.

1621. Claude de la Chapelle, vicomte dud. Femme, Françoise de St-Privat. Leur fille Jacqueline porta Monampteuil à Antoine de Flavigny-Renansart. et après sa mort se remaria à Claude de Ronty, seign. de Suzy.

1635. Antoine de Flavigny, seign. de Renansart, vicomte de Monampteuil par sa femme.

Enfans : Claude ; Antoinette, femme 1° d'Abraham de Foucault, seign. de Toulis ; 2° de Louis de Marle, seign. de Coucy-lès-Eppes.

16.. Claude de Flavigny, vicomte dud. Femme, Sidonie, *aliàs* Antoinette d'Amerval. Enfans : Claude, Eustache, Pierre-Antoine, Charles-Louis.

1683. Claude II de Flavigny, seign. de Ribeauville, vicomte dud. Fe, Anne de Mauprime.

1695. Eustache de Flavigny, vicomte dud.

1728. Pierre-Antoine de Flavigny, vic. dud.

1729. Charles-Louis de Flavigny, vic. dud. Femme, Suzanne de Reuvry ou Beuvry. Enfans : Louis-Agathon, Marie-Louise.

1764. Louis-Agathon de Flavigny, vicomte dud., garde du corps. Il émigra en 1970.

MONCEAU-LE-NEUF ou MONCEAU-SUR-PÉRON, MONCEL. *Monticelli* en 1125 ; *Novus Moncellus* en 1173 ; *Moncellus super Peron.* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti à la pointe d'un plateau, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 27 k. au nord de Laon et 19 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, sans Faucouzy, 50 feux ; 1800, 347 h. ; 1818, avec Faucouzy, 538 h. 1836, 657 h. ; 1856, 788 h. ; 1861, 822 h. — Dépendances : Faucouzy, Murcy (fermes).

Il y a des raisons pour croire que Monceau fut fondé au 12e siècle par les habitans de Faucouzy, qui abandonnèrent ce dernier village après avoir vendu leurs biens à l'abbaye de Foigny (Voyez Faucouzy). De là sans doute la qualification de *Neuf* ou *Nouveau* appliquée à Monceau. — Ce village paraît avoir appartenu à l'abbaye de St-Vincent, au 12e siècle.

Seigneurs de Monceau-le-Neuf.

1137. Renaud Chauderon. Il donna cette année à l'abbaye de St-Martin de Laon, la 4e partie de l'alleu de Monceau-sur-Péron, pour le remède de son âme et de celles de ses parens.

1145. Bernard de Monceau.

1187. Arnoul de Monceau.

1233-78. Anselin ou Anselme, seign. de Monceau-sur-Péron. Guy, son frère seign. de Monceau-le-Viel.

1298. Gobert de Monceau.

1324. Ansiaux de Monceau, écuyer.

1311-27. Jean de Monceau-sur-Péron, écuyer. Femme Guillemette de Pinon.

1369-90. Agoulard ou Angouland de Monceau, chev., seign. dud. et Gauchy.

14.. Gilles de Fay d'Athies, seign. dud. (Voyez Puisieux).

1489. Louis de Monceau, fils d'Agoulard, seign. dud., homme d'armes des ordonnances du roi.

1555. Georges de Monceau, seign. dud. et Landifay.

158. Antoine de Monceau, seign. dud. Femmes, 1° Claude de Flavigny ; 2° Gabrielle de Dostat.

1626. Scipion de Monceau, leur fils, écuyer, seign. dud., Chevresis-le-Meldeux, vicomte de Richecourt, Gergny, etc. Femme, Marie de Lallier.

En dernier lieu, Mme veuve Thomassin.

Fief Buzerolles à Monceau-le-Neuf.

1700. Pierre Chevalier, seign. de Buzerolles, lieutenant particulier au bailliage de Laon.

1705. Jean-Pierre Chevalier, son fils, seign. dud., aussi lieutenant particulier.

Vers 1720. Claude-François Chevalier, seign. de Buzerolles ; femme, Marie-Charlotte-Elizabeth Marquette.

1771. Jean-Claude-François Chevalier seign. dud., lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Laon.

MONCEAU-LES-LEUPS ou MONCEAU-SUR-SERRE, MONCEALS en 1131 ; MONCEAUS en 1160 ; *Moncelli* en 1084 ; *Monticelli super Seram fluvium*

en 1145. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur un monticule sablonneux, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 15 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 436 h. (97 feux); 1800, 937 h.; 1818, 928 h.; 1836, 1,075 h.; 1856, 1,048 h. 1861, 1,040 h. — Dépendance : Pétilly (ferme).

Au commencement du 12e siècle, la terre de Monceau-les-Leups appartenait à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. Cette maison religieuse ne pouvant surveiller ce domaine trop éloigné d'elle, et les habitans s'étant emparés des terres, prit le parti, en 1145, de le céder à l'abbaye de St-Vincent de Laon, pour un cens annuel de 30 sous de Vermandois. Nous donnons ci-après le texte de cette vente. Monceau-les-Leups passa ensuite dans les mains des sires de Coucy, et Enguerrand VII en affranchit les habitans en 1368, à la condition qu'ils lui paieraient une redevance annuelle de 6 liv. parisis (Voyez Coucy-la-Ville). — Une entrevue eut lieu en 1596 à Monceau-les-Leups, entre Henri IV et le duc de Mayenne, entrevue où la soumission de ce dernier fut décidée.

Seigneurs de Monceau-les-Leups, relevant de Coucy.

1130. Raoul de Monceau-les-Leups. Il partit pour la croisade cette année.

1160. Gérard de Monceau-les-Leups?

1205. Jean de Monceau-les-Leups.

1601. La terre de Monceau-les-Leups est achetée par Pierre Marbeau, conseiller secrétaire des finances, pour sa mère Isabeau Fallezeau.

16.. Nicolas Branche, écuyer, seign. de Seuil et de Monceau-les-Leups.

Vers 1750. Nicolas Durand de Belleguise, secrétaire du roi, baron de Couvron, seign. de Clacy, Urcel, La Motte et Chalandry, par acquisition (Voyez Couvron).

1773. Claude Darras, écuyer, baron de Couvron, seign. de Monceau-les-Leups, etc.

Fief Courson, à Monceau-les-Leups.

1488. Pierre Chevalier, seign. de Courson.

Vente de la terre de Monceau-les-Leups à l'abbaye de St-Vincent, en 1145.

In nomine, etc. Ego, Balduinus, ecclesie Beati Quintini de insulâ minister humilis. Memorie fidelium tradimus quod ecclesia nostra alodium quoddam in terrâ cultâ et incultâ, in silvis et pratis apud Monticellos super Seram fluvium, antiquitùs hereditario jure possidebat, cujus incole loci dominium sibi potiùs ascribentes, quidam penaliter, quidam aliter et aliter (*sic*) usurpabant, ità ut fructus totius terre in usu rusticorum redigeretur, et ecclesia suo jure fraudaretur. Tandem habitâ conventione inter nos et Anselmum, abbatem Sancti Vincentii Laudunensis cenobii, placuit nobis idque totius consultu capituli nostri ratum fore censuimus, ut idem alodium memorate ecclesie tali vicissitudine concederetur, quatenùs nobis XXX solidos Viromendensis monete in festivitate Beati Remigii, vel post festum ejusdem infrà XV dies, annuatim persolvat. Ipsa vero predictum alodium liberè et quietè sub ascripto censu, deinceps jure perpetuo possideat. Hoc ut inconcussum maneat, etc. Anno MCXXXXV°. (*Preuves de D. Bug.*, *p.* 460).

MONCEAU-LE-WAST, *Moncelli* en 1115; *Moncelli in viâ Petrepontis* en 1130. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Vervins, à 10 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 165 h. (36 feux); 1800, 182 h.;

1818, 272 h.; 1836, 271 h.; 1856, 240 h.; 1861, 235 h. — Dépendance : Gibraltar (isolée).

Au commencement du 12e siècle, le terroir de Monceau-le-Wast, où n'existait plus aucune habitation, se trouvait entièrement dévasté par suite des guerres incessantes que les seigneurs du voisinage se faisaient entre eux. Raoul, prieur de St-Martin de Tournai, voulant remettre ces terres en culture, les demanda et les obtint des seigneurs auxquels elles appartenaient. Il fit alors bâtir sur l'emplacement de Monceau-le-Wast, une ferme autour de laquelle s'est insensiblement formé le village actuel.

Seigneurs de Monceau-le-Wast, relevant de la grosse Tour de Laon.

1149. Emmeline, dame de Monceau.

1176 Arnoul, son fils, seign. dud.; femme, Agnès.

Vers 1240. Simon de Monceau; femme, Aélide de Berlize; enfans : Sibille, Béatrix, femme de Robert de Chéry.

1247. Gobain ou Gobert de Monceau.

Vers 1660. Pierre de Bezannes, écuyer, seig. de Monceau-le-Wast; femme, Guillemette Legendre; enfans : Jacques; Anne, femme de J.-J. Vaucquet, chevau-léger, s. de Bellenglise.

1690. Jacques Gambart, médecin du roi, fils d'un bourgeois de Laon, seign. dud.; femme, Marie-Françoise de Ledde; enfans : Eustache, curé de Mons-en-Laonnois : Louise, femme de Pierre Pelée, procureur du roi à Laon; Marie-Madeleine.

1768. Louis-Florimond Rillard, chev., s. dud.

En dernier lieu, M. Rogres, marquis de Champignelles (Voyez Missy).

Monceau-le-Vieil, *Moncelli* en 1083; *Moncellum Vetus; Moncella Vetera* en 1233. — Hameau dépendant de Chevresis. Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Martin ; en 1760, on y comptait 65 habitans. Il a été réuni à Chevresis en 1819. — Au 11e siècle, Monceau-le-Vieil appartenait aux seigneurs de Ribemont. Anselme, l'un d'eux, le donna en 1083 à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés avec la seigneurie, la justice haute, moyenne et basse, le moulin banal, les corvées, etc. Il ajouta à ce don trois fiefs relevant de Monceau : celui de *Leféburc*, consistant en un château, des terres, la moitié d'un vivier, rentes, droits de justice, etc.; le second comprenait 50 jallois de terre, et le troisième nommé de *Pisieux*, consistait en plus de 100 jallois de terre. — Monceau-le-Vieil fut un fief important.

1169. Rohart de Monceau?

1178. Guillaume de Monceau? fils d'Eudes de l'Abbaye.

1205. Jean de Monceau; femme, Ermengarde; frère, Simon; sœur, Emmeline.

1230. Guy, chev., seign. de Monceau-le-Vieil, frère d'Anselme, seign. de Monceau-le-Neuf.

1249-78. Anselme de Monceau-le-Vieil; femme, Jeanne.

1311. Jean II, sire de Monceau.

1548. François Lefèvre ou Lefébure, seign. de Monceau; femme Jacqueline de Poix.

1660. Scipion de Monceau, seign. de Monceau-le-Vieil et le Neuf. Son aïeul avait été ennobli pour services rendus à l'État.

16.. Louis-Ignace de Monceau, archer des ordonnances.

1719. Pierre de Monceau, écuyer, son fils, seign. dud.; femme, Bonne Bottée.

MONCEAU-SUR-OISE, *Moncelli in pabolastri Wisie, super flumen Osie* en 1164. — Village de l'ancienne Thiérache, situé près de la rive droite de l'Oise, à 50 kil. au nord de Laon et 22 à l'ouest de Vervins, autrefois de l'in-

tendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Catherine. — Population : 1760, 61 feux; 1800, 197 h.; 1818, 327 h.; 1836, 337 h.; 1856, 313 h.; 1861, 299 h.

Le 20 juillet 1764, la ferme de Monceau-sur-Oise fut brûlée et réduite en cendres par le feu du ciel.

Seigneurs de Monceau-sur-Oise, mouvant du duché de Guise.

1145. Herman de Monceau.

1190. Barthélemi de Monceau-sur-Oise.

Vers 1235 Renaud de Guise, seign. de Flavigny-le-Grand, Monceau, etc.

1270. Jean de Monceau-sur-Oise; Pierron, son frère, auquel il légua le fief de Louvry; Isabelle, sa fille.

1300 Pierre de Monceau.

1317. Jean, seign. de Monceau-sur-Oise.

1339. Gilles dit le Fiévez de Monceau, où il fonda une chapellenie.

1540. Isambart de Proisy, 5e fils de Louis de Proisy, seign. de Liesse, devint seign. de Monceau-sur-Oise, la Plesnoy, Résigny et Marchais.

Vers 1580. Charles d'Espinois, puiné de Louis d'Espinois, seign. de Chavignon, fut seign. de Monceau-sur-Oise; femme Marie Defer. Enfans : Charles, Geoffroi. Charles fut seign. d'Oigny; Geoffroi, abbé et baron d'Ardre.

1660. Nicolas de Maubeuge, sieur de Monceau; femme, Madeleine Leblond. Enfant : Philippe.

Monceau-sur-Oise fut ensuite réuni au duché de Guise.

Fief Valiton ou Vatiton à Monceau-sur-Oise

Il appartenait en dernier lieu à l'abbaye de St-Remi de Reims.

MONCELLE, *Moncelli* en 1222. — Ferme jadis située près de Fère-en-Tardenois, détruite aujourd'hui. Elle appartenait aux comtes de Braine.

MONDREPUIS, *Mons Putei* en 1170. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 58 k. au N.-E. de Laon et 18 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 221 feux; 1800, 1,187 h.; 1818, 1,526 h.; 1836, 1,827 h.; 1856, 1,871 h.; 1861, 1,810 h. — Dépendances : Rue de Jeantes, Rue d'Ardennes, Rue d'Hirson, Rue de la Porte, Rue Heureuse, les Muternes, la Rue Neuve (H.); le Rond-Buisson, le Coin-du-Bois, la Fontaine-des-Méchaines, la Grenouillère, la Cense-Morgret (F. et I.)

Au 12e siècle, le terroir de Mondrepuis, situé dans la forêt de Thiérache, était à peu près désert: on n'y voyait qu'une petite chapelle entourée de quelques chétives habitations. En 1170, Louis, abbé de Bucilly, auquel appartenait ce terroir, eut l'idée d'y construire un village, et pour y attirer des habitans, il leur donna la loi de Vervins (Voyez ce mot). En même temps, il s'associa Jacques, seigneur de Guise, et ils convinrent entre eux que cette fondation se ferait aux conditions suivantes : l'abbé retint pour son couvent la dime, le terrage, le cens des prés, les abeilles, le droit de *cendres*, les moulins et fours banaux, les viviers et la pèche, etc. Il se réserva encore le droit d'y avoir une maison avec ses dépendances, le tout franc et libre. Il céda au seigneur de Guise deux charrues de terre, avec une maison jouissant des mêmes priviléges que celle de l'abbaye; plus, les profits de la justice. Nous

donnons le texte de cette pièce intéressante. — En 1590, une rencontre sanglante eut lieu près de Mondrepuis, entre un parti de royalistes et un autre de ligueurs. Le lieu du combat porte encore le nom de *Champ de la tuerie*. — Il existe sur le terroir de ce village, au lieu dit le *Câtelet*, un ancien camp retranché qu'on croit avoir été établi par les Romains.

Fondation du village de Mondrepuis, en 1170.

In nomine, etc. Ego, Ludovicus, Dei gratiâ Buciliensis ecclesie abbas. Omnibus fidelibus christianis imperpetuum notum fieri volumus quàm futuris tàm presentibus, in hoc nos, assensu capituli nostri, et Jacobum, dominum de Guisiâ, convenisse ut villam pariter edificemus in territorio communie quod ecclesie nostre proprium est, lege quâ Vervin constructum est, in loco qui dicitur Mons Putei, ita tamen quod detinemus totam decimam, terragium, census pratorum, silvagium, apes et jus cinerum, libertatem territorii ex integro nobis retinentes, molendina etiam banalia, neque enim aliàs alia edificabit molendina, nisi ea que propria erunt ecclesie; vivaria quoque cum tota piscaria et furnos bannales. Alios enim quam bannales habere non licebit, in quibus furnis nos domino Jacobo medietatem tantum in vita suâ concedimus; post cujus mortem cedeat in partem nostram. Jus quoque venditionum sive in villa, sive extra villam nobis retinemus. Domum etiam cum aisenciis necessariis, ab omni exactione liberam in villâ ubi placuerit, habebimus. Si quis libertatem ville fregerit, domus refugio non liberabitur. Si aliqui de familiâ ecclesie infra curtis ambitum rixantes se invicem conviciaverint, vel etiam vulneraverint, ecclesia absque ville justiciâ pacabit eos. Si pacari noluerint et proclamationem fecerint, lege ville tractabuntur. Attamen domus ecclesie legi ville nullomodo subjacebit quia omnibus libera est, nec quempiam forisfactum in ea retorquebitur. Si masurarius à villâ recesserit, ecclesia terram illius colet donec idem vel aliter redeat qui eam colet. Quod si villam contigerit destrui, terra coletur ab ecclesiâ donec communi assensu videlicet supradicte ecclesie et domini de Guisiâ, reedificatur lege quâ priùs constructa fuerat. Domino autem de Guisiâ Jacobo et ejus successoribus concedit ecclesia ceteros redditus ville, ceterasque querelas juxta legem de Vervino qui ab eo mutari non poterunt. et duas terre carrucatas de quibus et terragium et decimam solvet sicut alii terre cultores, et in horreum ecclesie terragium conduci faciet. Verumtamen si terram prenominatam dominus non coluerit, ecclesie colere licebit. Domum quoque ejusdem libertatis cujus est domus ecclesie habebit dominus de Guisiâ in villâ. Hec villa vel redditus ville seu terra domino Guisie concessa, non poterit cuiquam in eleemosinam vel feodum dari, commutari, vendi, seu invadiari, nisi ecclesie à quâ descendit. Ne autem hujus pagine tenor temere infringatur, testium subscriptione et cyrographi divisione et sigilli ecclesie nostre, sigilli etiam supradicti domini impressione muniri fecimus. Actum et confirmatum anno incarnati Verbi MCLXX.°

Monjard. — Hameau dépendant d'Acy. — Ce n'était autrefois qu'un moulin à eau qui appartenait à l'abbaye de N.-D. de Soissons. — On n'y comptait encore qu'un feu en 1816.

Monnaies Locales. — Nous ne voulons parler ici que des monnaies frappées au moyen-age. Il paraît toutefois, qu'avant l'invasion romaine, Soissons, Vermand et peut-être Laon (Bibrax) comme chefs-lieux de cités, frappaient des monnaies locales. Mais ces points d'archéologie ancienne ne nous paraissent pas encore suffisamment éclaircis pour que nous entrions dans plus de détails à leur sujet. Néanmoins, on pense que ces types locaux disparurent insensiblement après la conquête, pour faire place à la monnaie romaine, et qu'à son tour celle-ci fut remplacée par la monnaie royale, aussitôt que la

monarchie se trouva constituée. On peut également constater que ces changemens successifs ne privèrent pas les villes de leurs ateliers monétaires, où rien ne fut changé que les types. Mais après la constitution des grands fiefs, les hauts barons civils ou ecclésiastiques, obtinrent pour eux-mêmes le droit de battre monnaie à leur propre effigie ; c'est de cette monnaie seule dont il va être question.

Monnaie de Chauny. — On ne possède aucun détail sur cette monnaie ; elle est seulement citée dans différens titres des 12e et 13e siècles. Ainsi, dans une charte de 1201 il est dit : *XXX solidos Calniacensis monete* ; mais on ignore également l'époque et les circonstances de son établissement, comme sa valeur relative avec les autres monnaies.

Monnaie de Laon. — Dès les temps les plus reculés, les rois de France firent frapper en cette ville des monnaies à leur effigie. Ainsi l'on connait un tiers de sou d'or attribué à Clovis, et qui porte pour exergue : *Lauduno Cloato.* Plus tard, et vraisemblablement au 10e siècle, ces princes cédèrent aux évêques de Laon le droit de battre monnaie, et ceux-ci l'exercèrent pendant plusieurs siècles. La monnaie Laonnoise, que l'on nommait jadis *Loonesienne*, *Loresienne* ou *Laonisienne*, fut longtemps renommée pour sa pureté. La livre de cette monnaie valait un demi parisis et équivalait à un denier d'or (Voyez notre *Histoire de Laon*, t. Ier, p. 419).

Monnaie d'Oulchy. — Il paraît certain que cette ville eut aussi sa monnaie particulière, puisque les sous d'Oulchy, *solidi Ulcheii*, sont mentionnés dans quelques chartes, notamment dans une de 1230 ; mais on ne possède sur elle aucun autre renseignement.

Monnaie de St-Quentin. — On ne sait pas exactement à quelle époque fut établi l'atelier monétaire de cette ville. Toutefois, il existait déjà sous les rois de la seconde race, puisqu'on connait des deniers d'argent de Charles-le-Chauve frappés à St-Quentin. C'est seulement dans le courant du 11e siècle, que les comtes de Vermandois semblent avoir obtenu, ou s'être simplement arrogé le droit de battre monnaie. Cette monnaie prit d'abord le nom de *Monnaie de Vermandois* ; mais ce nom fut insensiblement remplacé par celui de *Monnaie de St-Quentin*, qu'on voit, dès le milieu du 12e siècle, employé concurremment avec le premier, et qu'il remplaça entièrement à la fin de ce même siècle. On connait une pièce d'Alienor, comtesse de Vermandois, portant pour exergue : *Alieno co. Viromendi — S. Quintinus*, avec une croix cantonnée de deux étoiles. Une charte du 13e siècle nous apprend qu'à cette époque la monnaie de St-Quentin valait exactement celle de Châlons : *Nostra ecclesia* (La Valroy) *ecclesie beate Marie Lauduni IIII solidos Cathalaunensis seu Viromendensis monete debet* La monnaie de St-Quentin paraît avoir disparu avec les comtes de Vermandois ; mais les rois de France entretinrent un atelier monétaire dans cette ville jusqu'au 17e siècle.

Monnaie de Soissons. — Selon quelques historiens, cette ville aurait, au moyen-âge, possédé trois ateliers monétaires à la fois : celui de St-Médard, celui des évêques et celui des comtes. Celui de St-Médard avait été concédé à cette abbaye par le roi Louis le-Débonnaire, et paraît avoir persisté longtemps. Celles des monnaies de St-Médard qui sont arrivées jusqu'à nous portent au droit une croix pattée, cantonnée de deux croissans, avec cette légende : *Scs Medardus* ; et au revers une crosse accostée de deux étendarts avec ces mots : *Scs Sebastianus.* — L'époque et la manière dont les évêques de Soissons acquirent à leur tour le droit de battre monnaie, ne sont pas encore connues, et même, bien que le fait soit incontestable, on n'a pu jusqu'ici découvrir aucune des anciennes monnaies épiscopales de Soissons. Quant à celles des comtes de cette ville, elles sont mieux connues, mais on ignore l'époque précise à laquelle ils commencèrent à exercer ce droit ; on croit seulement savoir que ce ne fut pas avant le milieu du 12e siècle. Celle des pièces baroniales de Soissons portant au droit une croix avec cette légende : *Radulp. com.*, et au revers un temple avec ce mot : *Suessionis*, doit, selon nous, se rapporter à Raoul II de Nesle, qui devint comte de Soissons en 1181, plutôt qu'à Raoul Ier qui posséda ce comté cent ans auparavant.

Quoi qu'il en soit, la valeur de la monnaie de Soissons paraît avoir considérablement varié avec le temps. Ainsi, dans une charte de 1192 la livre Soissonnaise est estimée valoir deux tiers de la livre parisis : *XVIII libre Suessionensis monete, valentes XII lib. parisiensis monete*, tandis que dix ans plus tard elle ne valait plus que le tiers de la livre parisis, comme l'établit une charte de 1202 : *pro centum libris Suessionensis monete, vel XXXIII libris parisiensibus.*

MONS-EN-LAONNOIS, *Montes* en 985 ; *Mons in Laudunesio*. — Joli village de l'ancien Laonnois, bâti en amphithéâtre au pied d'une haute colline, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Anizy, à 6 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population : 1760, 354 h. (78 feux) ; 1800. 462 h. ; 1818, 587 h. ; 1836, 656 h. ; 1856, 549 h. ; 1861, 535 h. — Dépendances : les Creuttes (ham.) ; le Morteau (F.) ; Cannotes (is.) ; le Cheté (M.).

Le village de Mons-en-Laonnois faisait autrefois partie du domaine des évêques de Laon. Il entra en 1174, dans la commune confédérée du Laonnois (Voyez ce mot). Les Anglais le pillèrent et le brûlèrent en 1373. Charles IX, traversant le pays en 1563, s'arrêta à Mons-en-Laonnois pour y coucher. Pendant la nuit, le plancher de sa chambre s'écroula, et il aurait péri sous les décombres si l'on n'était venu à temps pour le secourir ; sa mort eut peut-être épargné la St Barthélemi à la France. En 1589, les habitans s'étant déclarés pour la ligue, transformèrent leur église en forteresse, en l'entourant d'une ceinture de murailles flanquées de tourelles et garnies de palissades ; puis ils se mirent à faire des courses aux environs, rançonnant tous les gens qui ne tenaient pas le même parti. Le gouverneur royaliste de Crépy résolut alors de les surprendre : le 24 février 1590 il attaqua inopinément leur forteresse, la força, *et les mutins de là-dedans furent bien estrillez comme ils le méritoient*, dit un historien contemporain qui n'était pas ligueur. — En 1655, l'armée française commit de grands désordres à Mons-en-Laonnois, et le livra au pillage. — Deux sinodes furent tenus dans l'église de ce village par les évêques de Laon, le premier en 1240, le second en 1353. — Au 13e siècle, on voyait un château-fort à Mons-en-Laonnois. C'était peut-être le siége du franc alleu qui avait été donné, à la fin du 11e siècle, à l'abbaye de Sauve-Majeure par Renaud, châtelain de Coucy, au moment de l'établissement du prieuré de St-Paul-aux-Bois (V. ce mot). Mons-en-Laonnois possédait jadis une maladrerie, l'une des mieux rentées du pays : ses revenus s'élevaient à 2,000 liv. en 1648.

Seigneurs laïques de Mons-en-Laonnois.

Ce domaine portait autrefois, paraît-il, le titre de vicomté.

1146. Eudes de l'abbaye, seign. de Mons? femme, Gertrude.

1166. Nicolas, chev. de Mons

1169-78. Renaud de Mons.

1198. Anselme de Mons?

12.. Renaud II de Mons.

1219. Willard de Mons? chev.

1229. Henri de Mons; femme, Auvide de Pont-à-Bucy.

1236-54. Gobin ou Gobert dit le Cat, chev. de Mons. Gobin vendit, en 1236, à l'évêque de Laon, moyennant la somme de 100 liv. parisis, du consentement de sa mère Adeline, et de

Guillaume, mari de cette dernière, la vicomté de Mons avec ce qu'il possédait à Laniscourt, Bois-Roger et les Creuttes. Après lui, on ne trouve plus de seigneurs laïcs à Mons-en-Laonnois.

Fief des Moraines à Mons-en-Laonnois.

Il s'étendait sur les terroirs de Mons, Clacy et Thierret, et relevait de l'évêché de Laon.

1600. Nicolas Aubert, seign. des Moraines.

1602. Daniel Aubert, son fils, avocat à Laon, seign. dud.

169. Thimothée Aubert, échevin de Laon. le vendit ce fief à

1701 Louis Aubert, cuisinier à Laon.

1731. Claude Mauclerc, bourgeois de Laon, et Nicolas Basteur, seigneurs dud.

Montagne (La). — Ancien fief à Rozières (Voyez ce mot).

MONTAGNE-DES-MOISY (LA). — Ferme dépendante de Vauxaillon. On y a découvert en 1821, un grand nombre de cercueils en pierre sans incriptions. Le nom de cette ferme provient sans doute d'une ancienne découverte de ce genre : les *moisis*, les morts.

MONTAIGU-EN-LAONNOIS, *Mons Acutus in Laudunesio.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline isolée ayant la forme d'un pain de sucre, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Rethel, à 15 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 450 h. (133 feux); 1800, 747 h. ; 1818, 808 h.; 1836, 933 h.; 1856, 970 h.; 1861, 954 h. — Dépendances : la Vicomté (ham.) Punisimont, Pagneux (isol.) la Maison-Rouge, le Clos-Tatu, le Mur-du-Pont, le Chauffour (isol.)

Ce village doit sa naissance à un château-fort que Thibaut le Tricheur, comte de Blois, fit bâtir en l'année 946 au sommet du mont qui le domine. Ce château, dont les murs entièrement en grès étaient de distance en distance flanqués de demi-tours, se composait de deux enceintes en quelque sorte *superposées*, ce qui le rendait presqu'inexpugnable. Aussi, devint-il de suite le point de mire de tous les partis. Conrad, à la tête d'une armée d'Allemands, s'en empara pour Louis-d'Outremer, en 948. Hugues Capet le prit à son tour en 987; mais il fut repris deux ans après par Charles de Lorraine. Ce château tomba, en 1372, au pouvoir des Anglais qui commencèrent sa ruine. Les Bourguignons s'en étant emparés en 1417, le fameux Lahire les en chassa l'année suivante; mais ils le reprirent trois ans après. Charles VII vint en faire lui-même le siège en 1441. La garnison réduite aux abois, prit enfin l'engagement de le rendre dans un délai, dont elle profita pour raser le château de Montaigu jusqu'aux fondemens. — Les habitans de ce village furent dotés par un de leurs seigneurs, vers 1175, d'une charte de commune calquée sur celle de Laon. — En 1361, Robert de Pierrepont, comte de Roucy, voulant rappeler des habitans dans le village de Montaigu qui était ruiné et désert, obtint du roi l'établissement dans ce village d'une foire franche annuelle de 8 jours à partir du 21e jour après la Circoncision. Cette foire, tombée en désuétude au 17e siècle, fut remplacée en 1645, sur la demande de Marguerite d'Ausbourg, dame dudit lieu, par deux

foires annuelles à se tenir les 25 juin et 26 octobre, et un marché hebdomadaire le jeudi. Ces foires se tiennent encore auxdits jours. (Voyez l'acte d'établissement de ces foires.) — Un prieuré fut établi à Montaigu en 1143 en remplacement d'un chapitre qui existait alors, et donné à l'abbaye de St-Vincent de Laon. On y voyait aussi jadis une léproserie dont les revenus s'élevaient à 300 livres en 1648 et qui fut unie à l'Hôtel-Dieu de Laon. — Montaigu est la patrie de Gérard de Montaigu, chanoine de Laon, Paris et Reims, avocat général du roi au parlement, mort en 1339; de Foulques de Montaigu, abbé de St-Médard, mort en 1427; et de Jean Desmarquais, savant en droit canon, lequel vivait au 15e siècle.

On a : *Notice historique sur Montaigu-en-Laonnois*, par Melleville, 1853.

Seigneurs de Montaigu.

946. Thibaut le Tricheur, comte de Blois.

948. Rainold, comte de Reims, seign. de Roucy et Montaigu.

1050. Maingaud de Montaigu.

1088. Robert Ier, seign. dud.; enfans : Guillaume, Robert, moine à St-Thomas; Blihart, Etienne, Henri, Hugues.

1081. Guillaume. Enfans: Hellin? Ermengarde.

1098. Hellin, seign. dud.?

1099. Thomas de Marle, seign. dud., par sa femme Ermengarde.

1101. Robert ou Roger de Pierrepont, seign. dud. par son mariage avec la même. Enfans : Hugues, seign. de Pierrepont; Guillaume, mort jeune; Gautier dit *sans terre*; Guy, évêque de Châlons en 1143; Aélide.

1128. Robert III, seign. dud.; Femmes : 1o Marguerite de Roucy; 2o Elizabeth de Mareuil qui se remaria à Robert de Roucy. Enfans : Gautier, Guy ou Guyard, clerc; Arnoul dit *Payen*.

1156. Gautier ou Vautier, seign. dud.; femme, Marguerite.

1178. Guillaume II, seign. dud. ?

1180. Robert IV, seign. de Pierrepont et Montaigu ; femme Eustachie de Roucy (V. Pierrepont). Le domaine de Montaigu entra ensuite dans les mains des comtes de Roucy (Voyez ce mot), qui le gardèrent jusqu'au commencement du 16e siècle ; puis il passa aux suivans :

1525. Robert de Lamark, seign. de Fleurange, et de Montaigu par son mariage avec Guillemette de Sarbruck, sœur d'Amédée de Sarbruck, comte de Roucy et de Braine.

1555. Guillemette de Lamarck, dame de Montaigu, après la mort de son mari ci-dessus.

1603. Jacques de Harlay, seign. de Chanvallon, et de Montaigu par sa femme Catherine de Lamarck.

1615. Achille de Harlay, chev., seign. de Breval et Montaigu, gentilhomme de la chambre, procureur général au parlement de Paris.

Ce dernier paraît avoir vendu la terre de Montaigu à David de Miremont, seign. de Berrieux, dont l'un des descendans la donna à son puîné ; mais elle ne tarda pas à rentrer dans les mains des seigneurs de Berrieux qui la possédaient encore au moment de la révolution (V. Berrieux).

1702. Charles-François de Miremont, capit. dans Languedoc, puîné d'Alphonse de Miremont, seign de Berrieux, devint seign. de St-Erme et baron de Montaigu; femme, Marie-Louise-Charlotte de Goujon, sa cousine.

1741. Alphonse-Marie de Miremont, leur fils. seign. de St-Erme en partie, baron de Montaigu, mort sans postérité en 1744.

1765. Charles-Thomas-François-Exupert de Miremont, baron de Montaigu, seign. de Coucy-lès-Eppes et Mauregny.

Rétablissement des foires de Montaigu, en 1645.

Louis, par la grâce de Dieu, etc. Notre chère et bien amée Marguerite d'Osbourg, veuve de feu David de Miremont, vivant seigneur et châtelain de Montaigu en Picardie, et à cause de la châtellenie, seigneur féodal des fiefs, terres et seigneuries de Neufville, Amifontaine, Fusigny, Arancy, St-Jacques d'Aranson, Morigny, vicomté, nous a fait remontrer que ledit lieu de Montaigu est une ancienne chastellenie cy devant érigée en ville desmembrée des comtés de Roucy et de

Brayne par les partages faits entre les seigneurs desdits lieux, ladite ville ruinée par la démolition du château par les ennemis, où il y a un gros bourg situé sur un grand passage des provinces de Normandie, Champagne, Barois, Lorraine et autres provinces, mesme des villes de Rheims, Sainte-Menehoud, Rethel, Mézières, Charlesville, Sedan. et autres particulières desdites provinces de Champagne et Barois, et comme à l'extrémité de la province de l'Ile de France et du pays de Thiérache, d'où on amenoit quantité de grains et vins audit pays de Montaigu, tellement que ledit lieu est ung des plus considérables de la province, dans lequel il y avoit anciennement deux foires l'année, l'une le lendemain de la feste saint Jean-Baptiste, 25 juing, et l'autre le jour St Simon saint Jude, et ung marché le jeudi de chacune sepmaine; lesquelles foires et marché à cause des guerres civilles ont esté depuis discontinuées, tant par l'absence des seigneurs dudit lieu que des habitans qui l'avoient abandonné à cause du passage ordinaire des gens de guerre, au moyen de quoy il estoit demeuré entièrement ruyné, et depuis lequel temps l'exposante ayant rétabli la maison seigneuriale et faict sa demeure et résidence en icelle, les habitans dudit lieu s'y seroient peu à peu rassemblés, en sorte qu'estant repeuplé les marchands forains y avoient repris leur route; c'est pourquoy l'exposante pour rétablir ledit lieu en son premier estat, desireroit qu'il nous plust luy permettre d'y faire restablir lesdites foires et marché, requérant à cette fin lui octroyer nos lettres nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'exposante, nous, de l'advis de la royne régente, nostre très honorée dame et mère, lui avons permis et permettons par ces présentes signées de nostre main, de restablir audit lieu de Montaigu deux foires, l'une au lendemain de la feste de saint Jehan-Baptiste, 25 juing, et l'autre le lendemain saint Simon saint Jude, 26 octobre, et le marché le jeudy de chacune sepmaine, pour estre lesdites foires et marchés doresnavant tenus auxdits jours; permettons à tous marchands forains de vendre et trafiquer, troquer et eschanger toutes marchandises licites, et qu'ils jouissent des mêmes droits dont on jouit en aultres foires et marchés dudit pays, sans qu'ils puissent estre troublés ny empeschés en quelque sorte et manière que ce soit, sans toutefois qu'au moyen dudit establissement ils puissent prétendre aucune exemption ny franchise de nos droits, et à la charge que si lesdites foires et marché eschéent aux jours de festes ou dimanche, elles seront différées au lendemain, pourvu qu'il n'y ait auxdits jours, à quatre lieues à la ronde dudit Montaigu, aucune foire ny marché. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris au mois de juillet l'an de grâce 1645 et de nostre règne le troisième.

Montaon, *Montaum* en 1190; *Mons Taonis* en 1130. — Ferme dépendante de Dravegny.

Montarcène, *Mons Arcenio* en 1166; *Mons Arcenis* (14e siècle). — Hameau dépendant de Montbavin. Il appartenait autrefois au chapitre de Laon; 15 feux en 1816.

Montarmant. — Hameau dépendant de Montlevon. Il formait autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait 15 feux en 1760.

MONTBAVIN. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans un petit vallon, à 10 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : 1760, 142 h. (31 feux); 1800, 129 h.; 1818, 101 h.; 1836, 144 h.; 1856, 115 h.; 1861, 102 h. — Dépendances : Montarcène (hameau); Bonnefontaine (ferme).

Montbavin appartenait autrefois au chapitre de Laon.

Montbérault, Montberod en 1182; *Mons Beroldus* ou *Beraudus*. — Ce hameau, dépendant de Bruyères-sous-Laon, formait jadis avec Courthuy,

une paroisse à part sous le vocable de St Montain. On y comptait 69 habitans en 1760 et 6 feux en 1816. Il appartenait autrefois au chapitre de Laon, qui, en 1160, le céda pour vingt ans à l'abbaye de Liessies, sous condition de partager par moitié les moissons avec elle. — Cent ans après, celle-ci le céda à Thierry, seigneur de Portes, pour une rente de 45 deniers, 14 setiers de vin et un jalloi d'avoine. — Ce hameau est la patrie de Gobert de Montbérault, très-habile docteur de l'Université de Paris, en 1354.

MONTBERTOIN. — Hameau dépendant de Montreuil-aux-Lions; 34 feux en 1816. C'était jadis un fief.

1780. Franç.-Jean-Bapt. des Courtils, commandeur de St-Lazare, seign. de Montbertoin. Femme, N. de La Tour.

MONTBREHAIN, MONTBREHAN, *Mons Sterilis*. — Bourg de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée, à 58 kil. au nord de Laon et 15 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population : 1698, 752 h.; 1800, 1,511 h.; 1818, 1,493 h.; 1836, 1,818 h.; 1856, 1,964 h.; 1861, 2,084 h.

Ce bourg possède une fabrique importante de tissus de coton. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Il est la patrie de Jean de Montbrehain, abbé du Mont-St-Martin, mort en 1436, et de P.-Fr. Lévêque, militaire intrépide du temps de l'empire.

Seigneurs de Montbrehain.

1224. Rogues de Fayel, chev., sire de Montbrehain.

1259. Pierre, chev., seig. dud. et de Condren.

1450. N. Colinet, s. dud. commandeur à Ligny.

15.. Georges de Valpergues, gentilhomme de la chambre, gouvern. de la Capelle, seign. de Presles et Montbrehain; femme, Antoinette des Molets. Leur fille Marguerite porta Montbrehain en mariage à

1540. Josse de Fay, écuyer.

1555. Josse II de Fay, leur fils, seign. dud; femme, Eléonore de Canteleu.

1570. Antoine de Fay, leur fils, seign. dud.; femme, Marguerite Disque. De Fay, armes : *de sable, à trois molettes d'argent.*

1572. Louis de Macquerel, chev., seign. de Rimbercourt, Montbrehain et Quesmy, gouverneur de Noyon; femme, Charlotte de Valpergues. Enfans : Louis; Anne, seign. de Viencourt: Françoise-Jacqueline, fe de Claude de Parisy.

1620. Louis II de Macquerel, chev., seign. dud.; femme, Anne d'Yauville.

1690. Jean de Macquerel, seign. dud. et Parpeville (Voyez ce mot).

Fief la Haurie à Montbrehain.

1554. Jean Sart, seign. de la Haurie.

1573. Amand Blaizet, id.

Montceau dit *Monthion*. — Ancien fief à Chevregny (Voyez ce mot).

MONTCHALONS, MONTCHABLON, MONTCHAVELON en 1328; *Mons Cabilonis* en 1141. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste gorge à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 235 h. (51 feux); 1800, 214 h.; 1818, 235 h.; 1836, 229 h.; 1856, 200 h. 1861, 198 h.

On voyait autrefois à Montchâlons un château-fort qui avait été construit en 1260. — Les habitans de ce village obtinrent de leur seigneur, au commencement du 13e siècle, une charte communale dont le texte est perdu.

On a : *Histoire généalogique de la Maison de Montchâlons-en-Laonnois*, par Melleville, 1856.

Seigneurs de Montchâlons, relevant de l'évêché de Laon.

La première famille de Montchâlons, qui portait : *de sinople, à 3 pals de vair, au chef d'or chargé d'une fleur de lys naissante de gueules*, fut autrefois l'une des plus importantes du pays et a donné des seigneurs à un grand nombre de villages (V. Bosmont, Bouconville, Cilly, Mauregny, etc.) Du temps de Philippe-Auguste, ses membres portaient le titre de chevaliers bannerets.

1117. Albéric de Montchâlons. Enfans : Clarembaud, Barthélemi, seign. de Bosmont, Hugues.

1138. Clarembaud de Montchâlons. Femme, Guiburge. Enfans : Guillaume, Barthélemi, Gautier, seign. de Mauregny ; Bliart.

1141. Barthélemi, sire de Montchâlons.

1147. Hugues, sire dudit, fils d'Albéric ci-dessus. Femme, Agnès. Enfans : Payen, Mélissende.

1163. Payen, sire dudit. Femme, Mélissende de Montaigu. Enfans : Clarembaud, Albéric. Barthélemi, chanoine de Laon; Guy, seign. de Vaurseine; Jean, seign. de Berrieux ; Marie, femme de Guillaume du Sart ; Ade ou Elisabeth, femme de Pierre de Braine ; N., femme de Réné de Sons.

1168 Clarembaud II, chev., sire de Montchâlons, Bouconville et Neuville. Femme, Luciane. Enfans : Barthélemi, Simon, seign. de Neuville; Gobert, seign. de Bouconville ; Albéric, seign. de Courtrizy ; Brémonde, femme de Gaucher de Tugny ; Basilie et Marie.

1216. Barthélemi II, sire dud. Femme, Alix de Château-Porcien, qui lui apporta cette terre en mariage. Enfans : Jacques, Alix, femme de Gilles de Sons.

1235. Jacques, seign. de Montchâlons et Château-Porcien. Enfans : Hellin, Jacques, Raoul, clerc ; Elizabeth, femme de Gilles de Roisin, seign. de Château-Porcien.

Vers 1240. Hellin, seign. de Montchâlons.

1248. Jacques II, son frère, seign. dud. et Château-Porcien. Enfans : Gobert, Jacques, seign. de Château-Porcien.

1281. Gobert, sire de Montchâlons. Enfans : Guillaume, Gilles.

13.. Guillaume, sire dud.

13.. Jean, sire dud. Enfans : Raoul, Guichart, chanoine d'Antoing, Julienne, femme : 1° de N, seign. de Vendy ; 2° de Jean de Lombus, chev.

1326-34. Raoul, chev., sire de Montchâlons.

1350. Colard, sire dud.

1372. Guillaume II, sire dud., châtelain de Mézières Femme, Marguerite de Châlons, Guillaume mourut sans enfans vers 1380. La terre de Montchâlons revint à son parent Jean II de Montchâlons, sire de la Bove. Elle fut ensuite donnée en dot à Marie, fille, paraît-il, de Robert IV, sire de la Bove, laquelle avait épousé

1386. Jean, chev., seign. de Thoulon. Après eux, le domaine de Montchâlons rentra dans les mains des seign. de la Bove (Voyez ce mot).

1600. Fursy de Driencourt, seign. dud. et Neuville, lieutenant du marquisat d'Albret.

1680. Louis de Roncin, seign. dud. et St-Clément.

Monchipont. — Ancien fief à Cramaille (Voyez ce mot).

MONTCORNET, *Castrum de Muncornet* en 1207 ; *Mons Cornutus.* — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de la Serre, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Mézières, à 35 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui, du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Populat. : vers 1260, 1,000 feux ; 1760, 360 feux ; 1800, 1,250 h. ; 1818, 1,364 h. ; 1836, 1,583 h. ; 1856, 1,739 h. ; 1861, 1,742 h. — Dépendance : la Verte-Vallée (isol.).

Si l'on doit s'en rapporter à une charte de l'an 1179, ce bourg se nommait aussi autrefois *Provériomont* ou *Provérémont,* à moins que ce titre ne concerne Montcornet en Ardennes, avec lequel il est parfois très-difficile de ne pas le confondre. Moncornet en Laonnois est d'ailleurs fort ancien, et cependant il n'en est pas fait mention avant le 11e siècle. On y voyait autrefois un château-fort qui, en 1387, fut enlevé d'assaut par les gens du duc de Lorraine sans déclaration de guerre préalable. Le roi, par représailles, fit saisir le château de Boves. Ce bourg fut entouré de fossés et de terrasses au 16e siècle, ce qui ne l'empêcha pas d'être pris par les Espagnols en 1558 et 1578. Quatre ans auparavant, Montcornet avait été presqu'entièrement détruit par un incendie qui y consuma plus de mille bâtimens. Les Espagnols le ruinèrent de nouveau en 1650, et 700 habitans y moururent en six mois de misère et de maladies. — A la fin du siècle dernier, il y avait à Moncornet une manufacture florissante de gros drap ou serge. Au 13e siècle, ce bourg possédait des foires très fréquentées. Aujourd'hui il s'y tient encore trois foires annuelles, la première le mercredi des Cendres, la seconde la veille de l'Ascension et la troisième le 12 novembre; plus, un marché le samedi de chaque semaine. — Montcornet possédait aussi jadis un hôpital dans lequel les frères de la Trinité tentèrent de s'établir en 1550; mais repoussés par les curés du lieu et des environs, ils furent contrains de s'éloigner quatre ans après. — Un particulier de ce bourg nommé Pierre Aubert, qui avait fait le voyage de Jérusalem, fit bâtir en 1508 le calvaire de Montcornet avec une chapelle où s'établit aussitôt un pélerinage. Le fondateur y adjoignit peu après un ermitage, habité par des frères lais, qui prenaient soin de la chapelle. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Moncornet en 1824, et il s'y est fondé, en 1854, une société de dames laïques dites de Miséricorde, pour visiter à domicile et assister les pauvres et les malades.

Ce bourg est la patrie de Barthélemi de Montcornet, évêque de Beauvais en 1162; de Gérard, évêque de Soissons, mort dans la Pouille, vers 1295; de Gilles de Montcornet, abbé de St-Nicaise de Reims en 1316; de François Lemaire, doyen de Soissons, recteur de l'Université de Paris, mort en 1694; de Pierre-Nicolas Delvincourt, chanoine de Laon et poète, au 17e siècle; de Ducloz-Dufresnoy, dont la haute position dans la bourgeoisie et le monde financier de Paris, fut cause qu'il périt sur l'échafaut révolutionnaire.

Seigneurs de Montcornet, relevant de la grosse Tour de Laon.

La liste en est difficile à dresser à cause de l'impossibilité de distinguer sûrement les seigneurs qui appartiennent à Montcornet en Laonnois de ceux de Montcornet en Ardennes, fort voisin du premier. Nous ne donnons donc la liste suivante qu'à titre de renseignement.

1058. Bouchart de Montcornet.

1080. Hugues de Montcornet; femme, Hermentrude de Roucy.

11.. Hugues II de Montcornet, femme, Béatrix de Risnel. Enfant, Barthélemi, évêque de Beauvais en 1162.

1162-78. Guy de Montcornet. Sa sœur Elizabeth épousa Gossuin, châtelain de Pierrepont.

12.. Pierre de Montcornet.

1207-22. Hugues III, son fils; femme, Yolende. Enfans : Gilles, Widèle, Pierre, Gérard.

1227. Gilles, s. de Montcornet et de La Ferté.

1240. Jean, seign. dud.

1256-63. Gilles II ou Gilon, seign. dud.; femme, N. de Bazoches. Enfans : Gérard, évêque de Soissons; Gilles, abbé de St-Nicaise de Reims.

1266. Clémence de Salm, comtesse de Namur, dame dudit.

1271. Pierre de Montcornet; femme, Anne de Suzanne. Il portait les armes de Châtillon.

1280. Baudoin, son fils.

1300. Jean de Louvain, écuyer, seign. dud.

1322. Felicitas de Luxembourg, sa veuve, dame dudit.

1357. Gillebert, chev., seign. d'Abecorde? de Quasebec? et Montcornet.

1380. Jean le Sénéchal, chanoine de Laon, seign. de Montcornet. En 1382, il légua ce domaine à Jeanne, sa sœur.

Montcornet entra ensuite dans les mains des sires de Coucy, et en 1400, la veuve d'Enguerrand VII le vendit au duc d'Orléans, avec Coucy et autres terres (Voyez Coucy-le-Château). Quatre ans après, il fut érigé en pairie en faveur de ce même duc d'Orléans, avec les domaines de Coucy, Soissons et autres.

14.. Thierry de Horn, seign. de Montcornet et Bancigny; femme, Isabeau.

Vers 1415. Antoine de Croy, sire de Renty, seign. de Montcornet par acquisition, femmes: 1° N. de Roubais; 2° Marguerite de Lorraine. Enfans : Philippe; Jean, sire de Rœux, tige de cette maison, et trois filles.

14.. Philippe de Croy, sire de Renty, seign. de Montcornet.

Le domaine de Montcornet, uni au comté de Marle en 1413 en faveur de Robert de Bar, devint dès-lors la propriété des comtes de Marle (Voyez ce mot); puis il passa aux suivans :

1509. Charles de Luxembourg, évêque de Laon.

1520. Jean le Périlleux, écuyer.

Montcornet entra ensuite dans le domaine du roi de Navarre, et Jeanne d'Albret le vendit à la suivante, pour le prix de 63.000 livres

1601. Madame de Vaudemont.

1625. Henri de Lorraine, marquis de Moy, comte de Chaligny, seig.-châtel. de Montcornet.

1662. Armand-Charles de La Porte, duc de La Meilleraie, seign. de Rozoy et Montcornet, comte de Marle et de La Fère, marquis de Montcornet en Ardennes.

1679. Hyacinthe-Procope de Ligne, marquis de Moy, seig.-châtelain de Montcornet. Il vendit en 1707 la terre de Moy et la châtellenie de Montcornet à Louis-Antoine Crozat, trésorier des États du Languedoc (Voyez Moy).

En dernier lieu, le domaine de Montcornet était rentré dans la maison d'Orléans.

Il y avait autrefois à Montcornet le fief du *Bois-Tiroux*, qui relevait de l'évêché de Laon.

Montcornet (Haie de). — Elle s'étendait entre ce bourg et Chaourse.

Mont-de-Soissons, *Mons Suessionensis* en 1242. — Ferme dépendante de Serches. Elle appartenait autrefois aux Templiers qui en avaient fait une commanderie de leur ordre. Voici la liste des commandeurs du Mont-de-Soissons que nous connaissons :

1256. Bernard de Nanzy, chev., précepteur de la milice du Temple du Mont de Soissons.

1353. Jean de Hesdin, commandeur dudit.

1376-85. Aubert de Vauvillers, id.

1392. Aymé de Montigny, id.

1410. Guillaume Prévost, id. Il se démit en faveur du suivant.

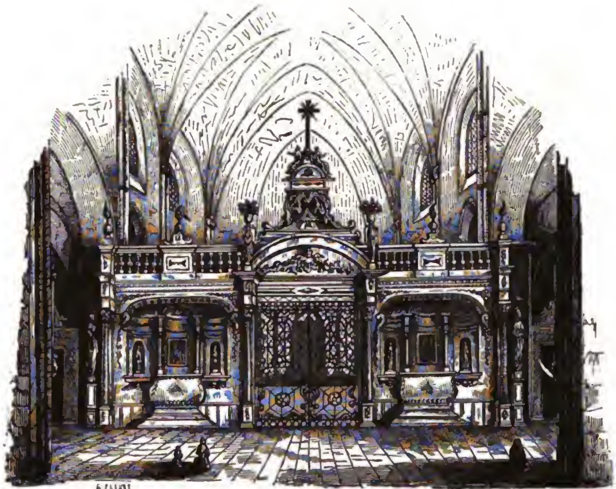
1412. Guillaume de Sons.

14.. Pierre Cathelan, commandeur du Mont-de-Soissons.

1468. Robert Franquelaine, id.

1474. Mathieu de Sully, id.

MONT-D'ORIGNY. — Gros village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le penchant d'un côteau près de la rivière d'Oise, à 39 k. au N. de Laon et 17 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Ribemont, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond.



Ancien Jubé de l'Eglise St-Martin de Laon.

de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 220 feux ; 1800, 901 h. ; 1818, 954 h. ; 1836, 1,101 h. ; 1856, 1,217 h.; 1861, 1,223 h. — Dépendance, Wiarmont (ferme).

On peut supposer que ce village n'existait pas encore au 7e siècle, puisque les reliques de Ste Benoîte furent découvertes en l'année 665, à l'endroit même où est aujourd'hui bâtie l'église du Mont-d'Origny. Cette découverte est vraisemblablement la cause de la formation de ce village, qui appartenait jadis à l'abbaye d'Origny. — Mont-d'Origny est la patrie de François-Alexandre Cavenne, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'école et sénateur, mort en 1856.

MONTECAPPE. — Hameau aujourd'hui détruit, lequel s'élevait autrefois sur le territoire de Commenchon. Il tirait son nom des capets ou chaperons portés jadis par les moines, parce qu'un prieuré y avait été établi en 1160. Réduit à 100 livres de rente en 1772, ce petit établissement religieux s'éteignit de lui-même peu d'années après.

MONTÉCOUVÉ, *Mons Scavatus* en 1190. — Hameau dépendant de Juvigny. Il appartenait autrefois à l'abbaye de Nogent. On y voit de vastes souterrains, carrières anciennes qui servent actuellement de granges, et auxquelles ce hameau doit son nom. Au bas de la montagne, une abondante source jaillissante alimente les étangs de Bagneux. Six feux en 1816.

MONTESCOURT-LIZEROLLES, autrefois MONTESCUIT, MONTESCURT en 1202 ; *Monnis curtis* en 1119. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une vaste plaine ondulée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 38 k. au N.-O. de Laon et 14 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. Patron, St Lambert. — Population : 1760, 69 feux ; 1800, 398 h. ; 1818, 389 h. ; 1836, 433 h. ; 1856, 550 h. ; 1861, 637 h. — Dépend., Lizerolles (H.)

On voit près de Montescourt une butte ou tombelle qui passe pour renfermer le corps d'un général espagnol tué à la bataille de St-Quentin en 1557, et l'on a trouvé en 1858, près de ce village, à 100 mètres du chemin de fer, des sépultures anciennes qu'on a cru reconnaître pour être gauloises. — Montescourt était autrefois et est encore le lieu d'un pélerinage fréquenté à St-Lambert, le 17 de septembre.

Seigneurs de Montescourt.

1102. Henri de Montescourt.

1160. Verric de Montescourt. Fme, Liegarde. Enfant, Gautier.

1163. Wiard de Montescourt.

1179. Robert de Montescourt.

1189. Baudoin de Montescourt.

Vers 1195. Guillaume, chev. de Montescourt. Il partit pour la croisade en 1202, avec Eudes, son frère, moine, après avoir donné une rente de 16 muids de froment à l'église de Ly-Fontaine, sous la condition qu'ils rentreraient dans leur bien s'ils revenaient de la Terre-Sainte.

1202. Jean, chev. de Condren, seign. de

Montescourt; femme, Oda. Enfans : Geoffroi, Renaud, Isabelle, femme de Simon le Sot.

1216-29. Anselme, chev. de Montescourt.

Vers 1250. Gautier, chev., sire dud.; femme, Béatrix.

Vers 1280. Anselme II, chev., sire dud.

1327. Jean de Chivres, écuyer, id.

1476. Jean de Rouvroy, seign. de St-Simon et Montescourt.

1554. Louis Varlet, seign. de Montescourt; femme, Catherine Lallier; enfans: Jean, seign. de Gibercourt; Jean, le cadet; Marguerite, femme de Jean Lefèvre de Caumartin.

1559. Jean Varlet, maître des comptes, seign. dud.; femme, Anne Gauchery; enfans: Marie, femme de Ch. de Pérochel; Louis, François, Jean, Jacques-Adrien, contrôleur général à Doullens, assassiné en Bretagne en 1644.

16.. François Varlet, seign. dud.; femmes : 1° Nicole de Vignacourt; 2° Elizabeth de Lizy; 3° Henriette le Bourgeois; enfans : Nicole, femme de Réné de May; N., femme de François de Gonnelieu; Marie, femme de Philippe de Roquefort; Marie-Cat., f^me de N. d'Agencourt; Louis-Henri, tué devant Hesdin en 1647; Réné.

1655. Réné Varlet, seign. dud., fils de Jean Varlet, seign. de Gibercourt; femme, Simonne de Brodart; enfans : Louis-Joseph, Nicolas, lieutenant de carabiniers; Simonne-Anne.

1718. Marie-Anne Crommelin, dame dud.

1739-70. François de Héricourt, seign. dud.

En dernier lieu, M. de Bourgneuf.

Mont-de-Guny. — Ferme dépendante de Guny. C'était autrefois un fief dont les seigneurs connus sont :

1307-47. Jean du Plessiers.

1405. Rasse de Flincourt, seign. de la Tour Carrée, le Mont-de-Guny et Carcassonne.

1425. Jacquemart de Flincourt, seign. dud.

1472. Pierre de Méraucourt, seign. dud., curé de Selens.

1534. Hugues Colot de Bonneville, seign. dud.

1669. Charles Geuffrin, seign. dud., chanoine de Laon.

1699. Pierre Deschiens, seign. dud.

Mont-de-Withe (bois du). — Ce bois s'étendait autrefois le long de la vallée de Margival.

Mont-Ebroin, *Mons Ebroinus* en 1147. — C'est ainsi que l'on nommait au 12e siècle la montagne qui sépare les villages de Craonne et d'Oulches.

MONTFAUCON, *Mons Falconis* en 1143. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé à la pointe d'un plateau élevé, à 92 kilomètres au Sud de Laon et 12 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron St Sulpice. — Population : 1760, 57 feux; 1788, 317 h.; 1800, 324 h.; 1818, 293 h.; 1836, 279 h.; 1856, 287 h.; 1861, 312 h. — Dépendances : La Ville-Chamblon, Chantefaille, la Madeleine, le Moncet, Pertibout, Pontoise (H.); Bisgauderie, les Bordes, Courlevon, Couson, les Gillotins, les Brosses, les Rochets, Wilforteaux (F.); le Pré, les Prouelles (I.); la Doutre, Conclerc (M.).

Montfaucon faisait autrefois partie de la paroisse d'Essises; il fut érigé en cure à une époque qui n'est pas bien connue. — C'est sur le territoire de ce village que commença le 12 février 1814, la seconde journée de la bataille de Montmirail. L'armée alliée écrasée sur le plateau des Caquerets fut dispersée dans les petits bois voisins. Les habitans de Montfaucon, conduits par leur

maire, M. de Tillancourt, y firent de nombreux prisonniers et les conduisirent à Château-Thierry. Ils s'organisèrent ensuite en partisans, repoussèrent les maraudeurs ennemis et s'emparèrent de convois qu'ils livrèrent aux Français. Ainsi, le 4 mars, il enlevèrent aux Russes 14 voitures chargées de pain, et leur firent 32 prisonniers. L'Empereur donna la croix de la Légion-d'Honneur à M. de Tillancourt et le nomma général de la levée en masse de l'arrond. Il s'occupait de cette organisation, lorsque l'entrée des alliés à Paris termina la campagne. — C'est à Montfaucon que naquit en 1611 Jean Thierry, qui, de domestique, se fit armateur à Vénise et amassa une énorme fortune estimée à plus de 30 millions. Etant mort sans enfans, 300 héritiers collatéraux se présentèrent pour recueillir cette opulente succession ; mais les procès qui s'engagèrent entre eux, fit trainer cette affaire, et les évènemens politiques de 1789 ne permirent pas d'y donner suite. De nouvelles tentatives ont été faites depuis, également sans succès, le trésor de Jean Thierry ayant d'ailleurs disparu avec la république de Vénise qui les gardait en dépôt. — Les anciens seigneurs de Montfaucon nous sont inconnus. En dernier lieu, c'était M. Nicolas Berlin de la Doutre, président-trésorier de France à Soissons (V. la Doutre.)

Mont-Fendu, *Mons Fenditus* en 1285. — C'est le nom de la butte sablonneuse qui s'élève près et au Nord de Besny. Elle doit son nom à ce que la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras la coupe profondément par le milieu, et elle est célèbre par le supplice vrai ou supposé du fameux comte de Vermandois, Herbert II, en l'année 943. Plusieurs anciens écrivains rapportent en effet que ce turbulent vassal du roi Louis-d'Outremer fut, par ses ordres, suspendu à un gibet planté sur ce même monticule, pour le punir des trahisons dont il s'était rendu coupable envers son père et lui.

Montfrenoy, Mont Fontenoy en 1124. — Ferme dépendante de Charmes. On prétend que cet endroit était, au 12e siècle, un petit village avec une église paroissiale dont dépendait alors le village de Charmes. A cette époque, Montfrenoy appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Montgivron, Montgevrout en 1202. — Hameau dépendant de Pargny en Brie.

MONTGOBERT, MUNGUNBERT (12e siècle) ; *Mons Gumberti* en 1158. — Village de l'ancien Valois, bâti à l'extrémité d'une longue et étroite vallée, à 60 kil. au S.-O. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Sulpice. — Population : en 1760, 72 feux ; 1800, 287 h.; 1818, 380 h.; 1836, 304 h.; 1856, 402 h.; 1861, 394 h. — Dépendance : Chavigny (F.)

Au 13e siècle, Montgobert possédait une maladrerie ; elle est citée en 1239.

Seigneurs de Montgobert.

Au 15e siècle, les seigneurs de Montgobert avaient droit de chasse dans la forêt de Retz au lièvre, au *Pilet* ou *Picet*, au chat, à la

fayne (fouine?) et au taisson; ils avaient de plus le droit d'y faire ramasser un essain de châtaignes.

1160. Théobald ou Thibaut de Montgobert, Jean, son frère.

1190. Jean de Montgobert. Enfans : Jean, Guillaume, Guy, seign. de Pernant? Marguerite, femme d'Anselme de Germaincourt; Hersende, femme de Guermond de Buzancy; Eustachie.

1200. Guillaume de Montgobert, chev.

1211-29. Jean II de Montgobert.

1238. Adam de Montgobert; femme Eustachie. Ils furent excommuniés cette année par le chapitre de Soissons, pour avoir refusé de lui payer la dîme des laines à Cuise.

1255. Robert de Montgobert, chev.; fe. Osilie.

1264-70. Adam II de Montgobert, écuyer; femme, Marie. Enfans : Jean, Emmeline, femme de Thibaut le Boulanger; Marguerite, femme de Jean-le-Michieu; Pentecôte, femme de Pierre Saintines, écuyer.

1284-90. Jean III de Montgobert; femme, Pélerine. Enfant, Marguerite qui porta Montgobert en mariage à

1298-1340. Raoul de Clermont, écuyer, seig. de Tartigny. En 1339, ils fondèrent ensemble une chapellenie à Montgobert, et la donnèrent à St-Léger de Soissons.

1343-48. Jeanne de Chambly, veuve (en secondes noces?) du précédent, dame de Sotteville-en-Caux. Elle se dit dame de Montgobert par son propre héritage.

1378. Jean IV, sire de Menon, Montgobert et Salsogue.

1398. Jean V de Menon, écuyer, son fils, seign. de Montgobert, Courmelles, Margival, etc. (Voyez Courmelles).

1470. N. de la Hauvedière, dame dud. Elle vendit cette terre à

1474. Robert de Malortie.

1630. Robert de Joyeuse, baron de Werpeil, seign. de Montgobert; femme Judith Hannequin. Enfans : Michel; Judith; Anne, femme de François de Riencourt, seign. de Parfondru.

1649. Michel de Joyeuse, seig. de Montgobert.

1666. François de Joyeuse, seign. dud. et St-Pierre-Aigle.

1694. Jules, marquis de Joyeuse, seign. de St-Lambert, Montgobert et Soucy.

1764-89. N. Desplaces, sieur de Montgobert.

MONTGRU-ST-HILAIRE, autrefois ST-HILAIRE-MONTGRUES, *Mons Gruum ad sanctum Hilarium.* — Petit village de l'ancien Valois, bâti à la pointe d'une montagne, à 70 kil. au sud de Laon et 28 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : 1760, 20 feux; 1800, 83 h.; 1818, 108 h.; 1836, 104 h.; 1856 et 1861, 64 h. — Dépendances : le Wadon (H.); le Chêne (F.)

Avant la révolution, Montgru possédait un prieuré; le prieur était seigneur temporel de ce village.

Montguyot. — Ancien fief à Urvillers (Voyez ce mot.)

MONTHEAUMERY, voyez MOYEMRRIE.

MONTHENAULT, MONT HUNOTH en 1143; *Mons Hunoldi* (13e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur le plateau d'une colline élevée et sur l'antique chaussée gauloise dite *de Barbarie* de Metz à Laon, à 10 k. au S. de cette dernière ville, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 47 feux; 1800, 203 h.; 1818, 205 h.; 1836, 213 h.; 1856, 193 h.; 1861, 171 h.— Dépendance : Chaumont (F.)

Seigneurs de Monthenault.

Vers 1400. Pierre Poire, seign. de Montenault, d'une ancienne famille bourgeoise de Laon.

1438. Pierre Poire, son fils, seign. dud.

1440. Pierre de Chambly, seign. dud., d'une famille originaire de Picardie; femme, Paquette de Caulaincourt. Enfans : Mathieu; Jeanne, femme de Jean de *Invet*; Guarin, sans alliance; Jean. Marguerite, femme de Jacques de Milly.

Vers 1490. Mathieu de Chambly, chev., seig. dud., sans enfans.

1513. Jean de Chambly, chev., seign. dud., Pancy, Chamouille, Colligis; femme, Jeanne du Sart; enfans : Lancelot, Charles, seig. de Pancy, Chamouille et Colligis.

1530. Lancelot de Chambly, seign. de Monthenaut, Varnier et Augicourt; femme, Jeanne, *aliàs* Jossine de la Haie; enfans: Jean, Antoine, moine à St-Denis; Nicolas, seign. de Varnier; Marguerite, femme de Nicolas des Fossés, seign. de Longchamp, près Guise.

15.. Jean II de Chambly, seign de Monthenault, Pancy et Chamouille, lieutenant au gouvernement de Ste-Menehould; femme, Marie de Coland.

16.. Jean-Jacques de Chambly, leur fils, seign. desd., et de Bosmont par acquisition; femme, Madeleine d'Anglebermer; enfans: Jacques-François, Claude, seign. de Bosmont.

1670. Jacques-François de Chambly, seign. de Monthenault, Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, maréchal hérédit. du Laonnois, capit. au régim. de Normandie; femmes : 1° Claude de Roucy-Sissonne; 2° Françoise de la Gaulx. enfans : Charles, Emmanuel, seign. de Lierval; Mariette et Madeleine, religieuses à N.-D. de Soissons; Claude, chev. de Malte; Marie-Charlotte, femme de Réné de Saquespée.

1684. Charles de Chambly, chev., comte de Monthenault, seign. de Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, Courthuy, gentilhomme de la chambre; femme Henriette-Marie de Bruneau (*aliàs*, de Bruncamp); enfans: Jean-Jacques, Charles-François, Marie-Charlotte et Elisabeth-Henriette, sans alliance; Marie-Claude, religieuse à N.-D. de Soissons.

168.. Jean-Jacques de Chambly, comte dud., tué en 1692 au combat de Steinkerque.

1692. Charles-François de Chambly, comte dud., seign. de Bosmont, maréchal hérédit du Laonnois; femme, Jeanne le Corgneux. Leur fille unique Jacqueline, porta ces terres au suivant.

1757. Réné-François-André, comte de la Tour-du-Pin, chev., vicomte de la Charce, brigadier des armées du roi.

17.. Réné-Charles-François de la Tour-du-Pin, chev., comte de Bosmont. seign. de Monthenault.

En dernier lieu, la terre de Monthenault était dans les mains de M. Darras.

Monthiermont. — Ancien fief à Valavergny (Voyez ce mot.)

MONTHIERS, MONSTIERS en 1262; *Monasterii* en 1202. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur le Clignon, à 75 k. au sud de Laon et 10 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 70 feux; 1788, 306 h.; 1800 326 h.; 1818, 316 h.; 1836, 346 h.; 1856, 350 h.; 1861, 349 h. — Dépendances : le Château (I.) Brisé, Choizelle (M.)

Des anciens seigneurs de Monthiers, nous ne connaissons que Wides de Monthiers, chevalier, femme, Emmeline de Ville-Savoie, qui vivaient en 1260. En dernier lieu, c'était M. de Menars, seign. de Marigny.

MONTHODON, MONTAUDON en 1285. — Hameau dépendant de La Chapelle, canton de Condé.

Monthoiles. — Ancien fief à Lemé (Voyez ce mot.)

MONTHUREL, MONTUREL, *Mosterolius* en 1134; *Mons Hurellis.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé à mi-côte sur la rive droite du Surmelin, à 97 k. au sud de Laon et 17 au S.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Eloi. — Population : en 1760, 40 feux ; 1788, 160 h. ; 1800, 169 h. ; 1818, 188 h. ; 1836, 213 h. ; 1856, 194 h. ; 1861, 172 h. — Dépendances : les Bourguignons (hameau) ; Goberchy, Janvier (fermes).

Nous ne connaissons pas les anciens seigneurs de Monthurel. Au moment de la révolution cette terre était dans les mains de M. le comte de la Tour-du-Pin-Lachaux Montauban, seigneur de Condé-sur-Marne.

MONT-HUSSART, autrefois MONTAUSSARD, *Mons Haussart* en 1242. — Ferme dépendante de Courcelles. Elle appartint d'abord aux Templiers, et passa ensuite aux Chevaliers de St-Jean. — Au 13e siècle, on y voyait un lieu dit *la Roche des Fées.*

MONTIGNY. — Maison isolée dépendante de La Croix. C'était autrefois un fief.

La seigneurie en fut longtemps possédée par la famille Bachelier. Jean Bachelier, le premier de ce nom, parait dès 1462. On trouve ensuite un Jean Bachelier en 1545; un autre Jean Bachelier en 1626, dont la femme était Catherine de Vertus, enfin un Nicolas Bachelier en 1680, capitaine de cavalerie. La seigneurie de Montigny passa en 1710 à Thomas Dumoulin par son mariage avec Marie-Madeline Bachelier, et resta dans cette famille jusqu'à la révolution.

MONTIGNY-CAROTTE ou EN ARROUAISE, MONTIGNI en 1143; *Montigniacus* en 1084. — Gros village de l'ancien Vermandois, bâti sur une butte isolée, à 47 k. au nord de Laon et 16 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 100 feux ; 1800, 781 h. ; 1818, 904 h. ; 1836, 1,038 h. ; 1856, 1,196 h. ; 1861, 1,308 h. — Dépendances : Montigny-le-Court, Mont-Elliot (fermes).

Au 11e siècle, la terre de Montigny appartenait aux seigneurs de Ribemont. Anselme, l'un d'eux, la donna, en l'année 1084, aux religieux de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont avec le four banal, la moitié du moulin, les prés, la pêche dans la rivière et les serfs et serves du lieu. On trouvera plus loin le texte de cette pièce curieuse. — Le village de Montigny fut presqu'entièrement détruit par un incendie en 1823. En moins de quatre heures, 118 maisons, 57 granges, 93 écuries et 48 autres bâtimens furent réduits en cendres. Trois ans auparavant, on y avait découvert un grand nombre d'ossemens humains au milieu desquels étaient quatre tombes en pierre, dont l'une portait ces lettres ou chiffres : IIII.

Seigneurs de Montigny-Carotte

Nous ne donnons cette liste qu'à titre de renseignement pour les premiers seigneurs, en raison de ce que plusieurs des personnages qui y figurent sont considérés généralement comme ayant été seigneurs de Montigny-en-Ostrevant. La dis-

tinction des uns d'avec les autres nous a été impossible à faire avec certitude.

1096. Jean de Montigny. Il prit part à la croisade de cette année.

1181. Adam de Montigny, chev.

11.. Galon de Montigny. Il portait l'étendard royal à la bataille de Bouvines ; on sait que Philippe-Auguste y courut risque de la vie. Galon de Montigny, pour appeler du secours, agitait d'une main l'étendart royal, tandis que de l'autre il écartait l'ennemi à grands coups d'épée. Philippe-Auguste le récompensa en lui donnant la terre de Garneville.

1211. Gérard de Montigny.

1292. Jean II de Montigny, bailli de Vermandois.

1299. Josse de Montigny.

1321. Pierre *Becques*, sire de Montigny.

1330. Pierre Renaud, chev., seign. dud.

13.. Robert de Montigny ; femme, Marie de Hémerecq ; enfans : Jean, Robert, Isabeau, femme de Thierry de Horn.

13.. Jean III de Montigny ; femme, Aliénor des Quesnes ; enfans : Robert? Aliénor, qui porta Montigny au suivant.

1404. Guillaume de Horn.

14.. Jacques de Horn, leur fils, seign. dud. et d'Altena ; femme, Jeanne de Meurs ; enfans : Jacques, comte de Horn ; Frédéric, Jean, évêque de Liége.

14.. Frédéric de Horn, seig. dud. ; femme, Philippe de Melun. Frédéric fut blessé à mort devant Guise en 1487. Leur fille Marie épousa le suivant et lui porta Montigny.

1487. Philippe de Montmorenci, seign. de Nivèle ; enfans : Joseph, seig. de Nivèle ; Floris.

15.. Floris de Montmorenci, baron de Montigny.

1560. Michel de Brassart, écuyer, seign. dud. ; femme, Marie de Contay ; enfant, Marie.

1565. François des Fossés, chev., seign. dud., Grand et Petit-Rouy, gouverneur de Ribemont ; femme, Françoise de Carpentier.

1566. Claude de Barthélemy, s. de Vermandovillers, et de Montigny par sa femme, Marie de Brassart ci-dessus. Enfans : François, Suzanne, Anne.

1598. François de Barthélemy, écuyer, seign. de Montigny-Carotte ; femme, Anne de Pastour, de Servais. Enfans : Charles, Louise.

1639. Charles de Barthélemy, écuyer, seign. dud. ; femme, Anne de Brocourt. Enfans : Nicolas, Jacques, Anne, femme de Pierre Charlier, seign. de Bouchoir ; Marie-Catherine.

1680. Nicolas de Barthélemy, écuyer, s. dud. ; femme, Marie-Marguerite Truffier ; enfans : Marie-Anne, femme de N. de Renty ; Angélique.

1725. Jean Mortier, seign. dud. par acquisition du précédent ; femme, Adrienne-Louise Hébert. Enfans : Jean-Charles-Mathieu, Louis, Françoise, femme de Bernard dit des Noyers ; Louise-Françoise, femme de N. Duval de Fontaines, seign. de Noyal ; Marie-Anne-Claudine.

1764-89. Jean-Charles-Mathieu Mortier, seign. dud. ; femme, Marie-Anne-Catherine Blondel. Enfans : Charles-Louis, Marie-Louise-Julie, Charles-André, Louise-Emilie, Victoire-Sophie, Louis-Joseph, Louis-Benjamin.

Acte de fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, en 1083.

Ego, Anselmus, Ribodimontensis comes, quia seculo jam in senium vergente, et natura mortalium fragilior, et etas brevior, et memoria labilior est, nequando que utiliter disposita sunt, oblivionis nube obliterari possint, provida sanctorum patrum institutione sancitum est, litterarum insinuatione posterorum notitie transmitti et que utilitas exigit diuturna memoria retineri. Itaque notum esse volumus universis sancte Dei ecclesie filiis quàm ego, Anselmus de Ribodimonte, ad honorem Beate Marie Dei Genitricis, et Beatissimi Nicholai confessoris, constituimus, quam liberam et quietam et ab omni inquietatione et subjectione alicujus persone absolutam esse concedimus in perpetuum, salvâ reverentiâ et ex christianitate debitâ et canonicâ subjectione sancte Remensis ac Laudunensis ecclesie. Huic autem abbatie donamus villam que dicitur *Luciacus* (Lucy), cum furno banno et districtu ; villam que dicitur *Montigniacus* (Montigny-Carotte) cum toto furno et dimidiam partem molendini, pascua et omnes opportunitates ejusdem ville, et in aqua que est sub eadem villâ, piscaturam ad opus monachorum, et quod est nostri juris apud Albrescias (inconnu), et quod possidemus apud *Mascerias* (Mézières-sur-Oise) ; et apud *Audoncurtem* (inconnu), et duos molendinos sub Ribodimonte constitutos, et silvam et terram que est inter duas aquas, necnon et aquas nostras Ribodimontis castri ad piscandam ad opus monachorum, et servos et ancillas seu ex servili conditione sive

sponte suâ ecclesie donatos, et cetera omnia ipsius abbatie monachi solutè et quietè teneant et possideant sine advocatione et absque omni consuetudine quam deinceps inde nullus requirat, nec ego ipse, nec meus successor, nec alius quilibet quicquam nisi orationem fratrum ibidem Deo servientium. Ad hec siquidem quicumque prefato loco a fidelibus donata sunt, vel fuerunt, fratribus ipsis annuimus possidenda, nullo mihi jure retento. Concedimus etiam pascua et omnes opportunitates in territorio castri Ribodimontis ad usus servorum et ancillarum eorum, liberè et absolutè, et sine omni molestiâ. Concedimus etiam quod si quis utriusque sexus advena supervenerit infra unum annum et diem predicte ecclesie se donare sine contradictione vel mei, vel meorum successorum poterit. Eorum autem abbate ingresso viam universe carnis, vel si alio aliquo modo eidem monasterio abbas defuerit, de ipso loco abbatem sibi eligant communi consilio et assensu capituli vel de alio quocumque monasterio voluerint, nullâ mihi consuetudine reservatâ, vel jure retento. Electus vero communi assensu capituli ad benedicendum ducatur nostro vel nostri heredis conductu, ut honorificiter atque tunc demum curam animarum per pastoralem virgam accipiat et à monachis deinceps in patrem et pastorem recipiatur. Ut vero hec superius inserta omnia in perpetuum firma et inconvulsa permaneant, memoriale presentis pagine inde fieri et nominis nostri caractere et sigillo signari et corroborari volumus. Acta sunt hec apud Laudunum anno incarnati verbi MLXXXIII°. *(Opera Guiberti, p. 645)*

MONTIGNY-LE-COURT, autrefois LA COURT, *Monteniacus* en 1158. — Ferme dépendante de Montigny-Carotte. Elle formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Michel. — En 1165, l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile donna à celle de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, la quatrième partie de sa maison de Montigny-la-Court, pour une rente de vingt ânées de froment et de quatre d'avoine, rendues dans ses greniers. Sept ans auparavant, elle lui en avait déjà donné un quart pour une redevance de dix muids de froment.

MONTIGNY-LALLIER, MONTIGNY-RUSSY, *Montigniacus Russiacus.* — Village de l'ancien Valois, bâti sur le bord du Clignon, à 85 k. au S.-O. de Laon et 35 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Crespy, diocèse de Meaux, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : 1800, 359 h. ; 1818, 391 h. ; 1836, 461 h. ; 1856, 431 h. ; 1861, 451 h. — Dépendances : la Commanderie (ferme) ; Guillouvray, Cerfroid, Derrière-Mont (isolée).

Seigneurs de Montigny-Lallier.

1397. Jean de Brunet, dit Jeannot, seign. de Montigny-Lallier.

1475. Eléonore de Brumiers, dame de Trélon et Montigny. Elle porta ce domaine à

1478. Jean de Miremont, seig. de Berrieux. Il devint ensuite l'apanage d'une branche cadette de cette maison.

Vers 1580. Paul de Miremont, seign. dud. ; femme, Marie-Victoire Scolari. Sans enfans.

1750. N. de Vaultrier, seign. de Gilocourt et Montigny-Lallier.

MONTIGNY-LE-FRANC, *Montiniacus Francus* en 1125. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 25 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, St Pons et St Martin. — Population : 1700, 305 h. (66 feux) ; 1800, 360 h. ; 1818, 429 h. ; 1836, 488 h. ; 1856, 449 h. ; 1861, 409 h.

Au 12e siècle, ce village appartenait aux seigneurs de Montaigu. Robert, l'un d'eux, ayant fait des dégâts sur les terres de Barenton-Bugny, qui était au chapitre de Laon, fut cité par ce même chapitre et condamné à lui abandonner, à titre de dédommagement, le domaine de Montigny-le-Franc, avec tous ses habitans et dépendances. C'est ainsi que cette communauté religieuse devint propriétaire de ce domaine, qu'elle possédait encore au moment de la révolution. — En 1712, ce village fut mis à contribution par le partisan hollandais Growestein. — Il y a quelques années, on voyait encore au nord de Montigny-le-Franc les ruines d'un ancien château. Une grande pluie d'orage en ayant mis les fondations à découvert, mit également au jour une quantité considérable d'ossemens humains, qui se trouvaient enfouis au pied de ses murailles. — Ce village est la patrie de N. Varoqueaux, moine de St-Jean de Laon au 17e siècle, auteur d'une histoire ms. du diocèse de cette ville. Montigny-le-Franc ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïques.

MONTIGNY-LENGRAIN, MONTIGNY-LE-CHATELET au 13e siècle; *Montiniacus.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur une colline élevée, à 60 k. au S.-O. de Laon et 20 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 73 feux ; 1800, 490 h. ; 1818, 515 h.; 1836, 645 h. ; 1856, 568 h. ; 1861, 584 h. — Dépendances : Tannières, Orval, Flanval, Ourcamps (ham.) ; Thézy, la Vache Noire, le Châtelet (fermes) ; la Cardonnette, les Crouttes, la Vallée, la Rouillée (isolées).

Ce village appartenait originairement aux rois de France. Il est d'ailleurs fort ancien et il en est parlé dès le 9e siècle. En 886, un comte Eiric donna à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons deux manses avec leurs dépendances sises à Montigny-en-Soissonnais. — On y voyait jadis un château-fort dont Herbert, comte de Vermandois, s'empara en 943. Les troupes royales le reprirent l'année suivante ; mais tandis que le roi était occupé à Rouen, Bernard, comte de Senlis, Thibaut-le-Tricheur et Herbert II, comte de Vermandois, reprirent le château de Montigny et le rasèrent. — En 1255, St Louis affranchit ses hommes de corps habitant Montigny, à la condition qu'ils ne pourraient se mettre sous la domination d'un autre seigneur que lui, sans retomber aussitôt en servitude. — Des sortes d'ossuaires gaulois furent découverts en 1846 sur le mont Courtieux et près du bois de Banru à Montigny. C'était un vaste caveau couvert de larges dalles, dont la principale était percée de 20 trous en forme d'entonnoir. Les squelettes, au nombre de plus de cent, y étaient placés tête-bêche et formaient plusieurs lits. On y recueillit quatre haches en silex et une en porphyre noir. Il y avait aussi des grains en silex taillés à facettes, et des fragmens de couteaux à sacrifice, aussi en silex. Des fouilles pratiquées en ce lieu dès 1843, y avaient déjà fait découvrir trois ha-

chettes en métal très-coupant, qu'on crut reconnaître pour être formé d'un alliage de cuivre et de plomb. — Avant la révolution, Montigny possédait un prieuré.

Seigneurs de Montigny-Lengrain.

1047. Nivelon, s. de Pierrefonds et Montigny.

1153. Pierre de Montigny, fils de Milon de Vic; Verric, son frère.

1250. Drouart de Courtieux, écuyer, seign. de Montigny-le-Châtelet et La Vallée.

1268. Renaud de Montigny-Lengrain; enfans: Jeanne et Jeannette.

1277. Jean de Montigny, chev.

1539. Antoine de Vaudré, seign. dud., Courtieux et La Vallée.

1660. Réné de Cossart, seign. dud.

1694. Charles de Brion, seign. de Hautefontaine et Montigny.

1716. Marc-César de Brion, chev., seig. desd

1780. La comtesse de Rothe, dame desd

Fief Banru, à Montigny-Lengrain.

1122. Henri de Banru.

Fief Bonnemeurs, audit lieu.

1770. Le comte de Rothe, s. de Bonnemeurs.

MONTIGNY-LÈS-CONDÉ. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé à la pointe d'une haute colline, à 102 k. au sud de Laon et 22 au S.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Eloi. — Population : en 1760, 34 feux; 1788, 179 h.; 1800, 187 h.; 1818, 217 h.; 1836, 204 h.; 1856, 210 h.; 1861, 204 h. — Dépendances : Fontenelle, Montmarçon (hameaux); Maurepas (ferme); Ragrenet (moulin).

Les anciens seigneurs de Montigny-lès-Condé nous sont inconnus. En dernier lieu, c'était M. le comte de la Tour-du-Pin, seig. de Condé.

MONTIGNY-SOUS-MARLE, *Montigni super Isaram, Montiniacus* en 1158. — Village de l'ancienne Thiérache, situé au confluent de la Serre et du Vilpion, à 26 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population : en 1760, 35 feux; 1800, 154 h.; 1818, 204 h.; 1836, 235 h.; 1856, 244 h.; 1861, 231 h. — Dépendance, Dormicourt (ferme).

Seigneurs de Montigny-sous-Marle.

1243. Robert, écuyer, de Montigny.

1275. Jean de Montigny, écuyer.

Vers 1360. Wast de Montigny: femme, Péronne de Rainneval, qui épousa en secondes noces, Gilles de Mailly, dit Maillet.

1402. Enguerrand de Vauxaillon, seign. de Montigny-sous-Marle.

1710-45. Marc Antoine de Préseau, seign. de Thiernu, Montigny (voyez Thiernu.)

MONTIGNY-SUR-CRÉCY ou SUR-SERRE, *Montiniacus* en 1084; *Montigniacus super Saram*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 228 h. (71 feux); 1800, 550 h.; 1818, 555 h.; 1836, 608 h.; 1856, 571 h.; 1861, 548 h.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean de Laon.

Seigneurs de Montigny-sur-Crécy.

1178. Eustache de Montigny ? enfans : Guillaume, Raoul, Guy, Jean, Marie, Mathilde.

1178. Jean de Crécy, seign. dud.; enfans : Robert, Bliart, chanoine de Reims. Jean donna à St-Vincent de Laon la dîme de Montigny.

1205-22. Clarembaud de Montigny.

1263. Robert de Montigny-lès-Crécy, fils de Marguerite d'Andigny.

1670. Jean de Bachelier, seign. de Montigny (voyez Pleine-Selve).

1680. Jean de Balmanne, écuyer, garde du corps, seign. de Montigny ; femme, Marie de Coucy (ou Crécy ?); enfant, Emmanuel.

1698. Emmanuel de Balmanne, lieutenant de vaisseau, chev. de St-Louis; femmes : 1° Louise de Mérélessart; 2° Madeleine l'Aumosnier; enfans : Jean, enseigne de Vaisseau, tué au siège de Fontarabie en 1714 ; Louis-François, capit. d'une compagnie d'infanterie, tué aux Indes Orientales; Joseph-Urbain.

1720. Joseph-Urbain de Balmanne, s. dud., garde du corps, puis capit. de cavalerie, chev. de St-Louis ; femme, Louise de Warelle ; enfans : Paul, Marie-Madeleine, Emmanuel.

Montjoy. — Ancien fief à Bourguignon-sous-Coucy (Voyez ce mot).

MONTLEVON, MOLVON, *Mons Luvonis* en 1076 ; *Mons Livonis* en 1100. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 100 k. au sud de Laon et 20 au S.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, sans Montarmant, Oclaine, Orgerieux, Picheny, Chamblon ni Coupigny, 27 feux ; 1788, 387 h. ; 1800, avec les dépendances ci-dessus, 553 h. ; 1818, 516 h. ; 1836, 586 h. ; 1856, 615 h. 1861, 616 h. — Dépendances : Picheny, la Ville-au-Bois, Chamblon, les Orgerieux, Oclaine, Coupigny, Montarmant (H.) ; la Grâce, la Futaie, les Allains, le Villé, la Maison-Rouge (fermes) ; la Tuilerie (isolée) ; la Fosse, les Fouleries (moulins).

En 1076, Hugues de Chât.-Thierry donna l'autel de Montlevon à St-Jean-des-Vignes de Soissons. — Ce village possédait autrefois une maladrerie à laquelle l'abbé de St-Jean permit, en 1210, d'élever une chapelle et d'avoir un chapelain. Cette maladrerie fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Chât.-Thierry en 1698.

Des anciens seigneurs de Montlevon, nous ne connaissons que les suivans ;

1138. Albéric de Montlevon.

1780. Le marquis de Courtanvaux, seig. dud.

En dernier lieu, le duc de Doudeauville.

MONTLOUÉ, MAULOUÉ en 1018, MONLOÈS (12e siècle), MONTLOUET en 1177, MAULEWÉS en 1250. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du Hurtaut, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : vers 1260, 210 feux; 1760, 300 h. (70 feux); 1800, 478 h.; 1818, 555 h; 1836, 569 h.; 1856, 614 h ; 1861, 612 h.

Au 12e siècle, l'alleu de Montlouet appartenait au chapitre de Rozoy avec le moulin et ses dépendances; il lui avaient été donnés en 1018 au moment de sa fondation par Hilgaud, seigneur de Rozoy.

La seigneurie de ce village, qui relevait de la grosse Tour de Laon, paraît avoir longtemps appartenu aux seigneurs de Rozoy (Voyez ce mot).

En 1769, elle était dans les mains de M. Jean-Louis de La Fontaine.

MONT-MARTEL. — Voyez LES CHESNEAUX.

MONTMIGNON *(Jean-Baptiste)*, vicaire général du diocèse de Soissons, littérateur, né à Lucy-le-Bocage en 1737, mort en 1824. — On lui doit :

Crime d'apostasie, Lettre d'un Religieux des provinces belgiques à l'un de ses amis, 1790. — *Journal ecclésiastique*, 1789-93. — *Préservatif contre le Fanatisme*, 1806. — *De la Règle de Vérité et des causes du Fanatisme*, 1808. — *La Clef de toutes les langues, ou moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples, etc.* C'est une espèce de pasigraphie fondée sur le numérotage des mots dans le dictionnaire de chaque langue. — Le principal ouvrage de cet auteur est : *Choix de Lettres édifiantes écrites des missions étrangères;* l'édition la plus complète est celle de 1824.

MONTMILON, MONTMILLON. — Hameau dépendant de Crouttes; 28 feux en 1816. C'était jadis un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1674. Pierre Parasson, seign. de Crouttes et Montmilon.

MONTMONJON, autrefois MONTMAJON. — Maison isolée dépendante de Priez. C'était jadis un fief.

1780. N. Meunier, président en l'élection de Chât.-Thierry, seign. de Montmajon.

MONT-NOTRE-DAME, primitivement SAURÈLE, puis le MONT-STE-MARIE, *Mons Sanctæ Mariæ in pago Tardanensi* en 983. — Village de l'ancien Tardenois, bâti autour d'une colline isolée en forme de pain de sucre, à 40 k. au sud de Laon et 25 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Marie-Madeleine. — Population : 1760, 80 feux; 1800, 451 h.; 1818, 562 h.; 1836, 619 h.; 1856, 630 h.; 1861, 608 h. — Dépendances : La Tuilerie, Braye (ham.); Montbany (ferme); le Château-Vert (isol.); moulins de Braye et du Mont-Notre-Dame.

Ce village est fort ancien, et dans l'origine, il occupait vraisemblablement le plateau au pied duquel il est assis aujourd'hui. Nous sommes disposés à croire que c'est l'un des douze oppides ou villes fortifiées du Soissonnais dont parle César. Son territoire appartint d'abord aux rois de France, qui plus tard le donnèrent à des vicomtes. Il s'y tint six conciles dans les années 589, 960, 972, 973, 977 et 985. Deux synodes y furent également tenus en 1015 et 1023. — On y voyait autrefois un château-fort composé de plusieurs corps de logis, dont le principal était flanqué de quatre grosses tours et renfermait un haut donjon. — Les Anglais pillèrent le Mont-Notre-Dame et les lieux voisins en 1359. Charles VII le reprit en 1427 aux Bourguignons qui l'occupaient. Le château fut alors démoli à la prière et aux frais des Rémois; mais il fut sans doute rebâti, car au 16e siècle les religionnaires résolurent de le raser, parce que, du haut de ses remparts, on appercevait tous leurs mouvemens et que la garnison en avertissait, par des signaux, les populations voisines. Ils vinrent

donc l'attaquer, mirent le feu aux bâtimens, démantelèrent les tours et incendièrent l'église, dont les combles furent consumés. Ils saccagèrent ensuite le village de manière à n'y laisser aucune maison habitable. Les Espagnols ayant pénétré dans le pays en 1650, les paysans d'alentour se réfugièrent dans les tours de l'église du Mont-Notre-Dame où ils entassèrent leurs meubles. Mais les Espagnols les y découvrirent, mirent le feu à ces matières combustibles et la plupart d'entre eux périrent dans les flammes. — Une collégiale fut fondée au Mont-Notre-Dame dans le courant du 12e siècle par Gérard de Roussillon, qui avait, dit-on, épousé la fille d'un comte de Soissons. On y voyait d'abord 12 chanoines et un doyen; mais les guerres du 16e siècle ayant réduit le nombre de ces religieux à 5, on prit le parti, en 1694, de réunir les revenus de cette collégiale au séminaire de Soissons. — L'église du Mont-Notre-Dame est un vaste et beau vaisseau du 12e siècle, qui fut bâti, dit-on à tort, sur le modèle de l'église de Soissons; elle fut brûlée plusieurs fois, notamment en 1650. — Il y avait autrefois au Mont-Notre-Dame une maladrerie qui, d'abord réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696, le fut définitivement à celui de Château-Thierry deux ans plus tard. Il possédait également un petit Hôtel-Dieu qui fut uni à celui de Soissons en 1696. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Seigneurs du Mont-Notre-Dame.

Cette terre portait autrefois le titre de vicomté.

1102. Gervais, vicomte du Mont-Ste-Marie.

1132. Henri Malet, du Mont-Ste-Marie.

1160. Pierre du Mont-Ste-Marie.

1195. Gautier, puiné de Nicolas Ier de Bazoches, seign. de Coulonges et du Mont-Notre-Dame? femme, Elizabeth.

1213. Gauthier II de Bazoches, seign. dud., leur fils; femme, Marguerite de Barbonval; enfans: Jean, Philippe, Marie, Jeanne.

1243. Enguerrand du Plessier (Huleu) chev.

1285. Jean de Bazoches, vicomte du Mont-Notre-Dame.

1288. Simon de Bazoches, vicomte dud. Il donna à St-Crépin-en-Chaie, deux setiers *d'oignons* à prendre annuellement à Bray.

1298. Jean II dit Coquillart, seign. dud. et de Villesavoye; femme, Gillette de Pondron, veuve de Jean, sire de Cramaille.

1324-44. Jean III de Bazoches dit Coquillard, seign. desd., chancelier de Philippe de France, comte de Valois, prévôt de Soissons.

1391. Thibaut de Moreuil, seign. de Cœuvres et vicomte du Mont-Notre-Dame?

1454. Bernard de Moreuil, puiné du précédent, vicomte dud., seign. de Lesdins; femme, N. d'Autrêches. Leur fille Jeanne porta le Mont-Notre-Dame en mariage à

1470. Jean d'Aumale; enfans: Jean, Guillaume, seign. de Fontaine-Notre-Dame; Renaud.

1499 Jean II d'Aumale, vicomte dud., seign. du Quesnoy, Branges et Lesdins; femme, Jeanne de Rasse; enfans: Philippe, Charles, tige de la branche de Le Haucourt.

1528. Philippe d'Aumale, vicomte dud.; femme, Madeleine de Villiers-l'Ile-Adam; enfans: Louis; François, tige des seigneurs du Quesnoy.

1575. Louis d'Aumale, vicomte dud., pannetier du roi, capit. de 100 hommes d'armes; femme, Antoinete d'Anglebermer.

1580. Jacques d'Aumale, vicomte dud.; femme, Marie de Bossut, sans enfans. Le domaine du Mont-Notre-Dame revint à son petit neveu.

159. Jean III d'Aumale, seign. du Quesnoy, femme, Louise de *Cujar*, dont il eut 12 enfans, ce qui ne l'empêcha pas de donner le domaine du Mont-Notre-Dame à son neveu, seign. de Balastre.

1661. Louis II d'Aumale, seign. de Balastre; femme, Madeleine du Clozel (ou du Closet).

169. Louis III d'Aumale, leur fils, vicomte dud., seign. de Balastre, St-Mandé et Voisins,

capit. de cavalerie ; femmes : 1° Michel-Elizabeth d'Harzillemont, qui lui apporta les terres de Branges et Loupeigne ; 2° Marie-Charlotte Doulcet ; 3 enfans du 1er lit et 5 du second.

Vers 1720. Louis IV d'Aumale, l'aîné, seign. de Branges, Les Bouleaux, etc., vicomte dud. fme, Marie-Anne Oudan ; enfans: Louis et 5 filles.

1776. Louis V d'Aumale, vicomte dud., capit. de hussards au régiment de Berchini.

1784. Louis-Anne-Antoine d'Aumale, comte du Mont-N.-D., Branges, Bourg, etc. mestre de camp au régiment du Blaisois.

Il y avait autrefois au Mont-N.-D. les fiefs *Vaudigny* et des *Ursins*. Ils furent d abord possédés par les vicomtes d'Oulchy et les seigneurs de Cramailles. Au 18e siècle, le premier appartenait aux seigneurs d'Armentières et le second à Mme d'Angennes, dame de Cramailles

En 1778, Louis-Gabriel de Conflans, marquis d'Armentières, vendit le fief de Vaudigny et celui des Chassins à Lesges, à Charles-Marie Prévost, conseiller du roi, pour la somme de 90,000 liv.

Montois. — Ancien fief à Mainville (Voyez ce mot).

Montoury, *Mons Ulrici* en 1166. — Ferme dépendante de Montron. C'était, dit-on, autrefois un hameau qui eut des seigneurs particuliers.

1166. Raoul de Montoury.

Montrecouture, *Monstrata cultura* en 1138. — Ferme aujourd'hui détruite. Elle était située sur la paroisse de Pont-à-Bucy, et appartenait à l'abbaye de St-Martin de Laon, à laquelle elle avait été donnée en 1138 par Godefroy de Rozoy.

MONTREUIL-AUX-LIONS, *Monsteriolum* en 1182; *Monasterium ad Leones*. — Gros village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur le penchant d'une colline élevée, à 100 k. au sud de Laon et 20 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 206 feux; 1800, 903 h.; 1818, 971 h.; 1836, 1,053 h.; 1856, 951 h.; 1861, 929 h. — Dépendances : Haloup, l'Hôpital, les Maillons, Monbertoin, Pisseloup, les Poncets, la Sablonnière (ham.); la Loge-Pannier (F.); la Malassise, la Savoie (isol.).

Des anciens seigneurs de Montreuil-aux-Lions, nous ne connaissons que les suivans :

1239. Eudes de Montreuil; enfant, Guillaume.

1247 Marie de Chambly, dame dud. et Salsogne.

En dernier lieu, le marquis de Menars, seign. de Marigny et Montreuil.

Montreuil-les-Dames, *Monasteriolum* en 1140; *Monsterolus* en 1144. — Ferme dépendante de Rocquigny. C'était autrefois un hameau qui devait sa naissance à une communauté de filles qui s'établit en ce lieu en 1136. Ces religieuses ayant demandé à Jacques Pantaléon, archidiacre de Laon, alors chapelain du Pape, et qui devint Pape lui-même sous le nom d'Urbain IV, une copie du portrait de notre Sauveur, qui était conservé à Rome, Jacques Pantaléon la leur envoya en 1249. Cette image, de grandeur naturelle et connue sous le nom de *Véronique* ou *Sainte-Face*, est encore aujourd'hui conservée dans l'église de Laon. — Les guerres civiles du 16e siècle ayant ruiné l'abbaye de Montreuil, les religieuses se virent dans la nécessité d'aller se fixer ailleurs. Elles s'arrêtèrent d'abord à Crépy, puis à Laon, et enfin en 1651, dans les bâtimens de la léproserie de St-Ladre à La Neuville, faubourg de Laon. Elles

pensaient cependant toujours à retourner dans leur ancienne maison, près de La Capelle, dont les murs d'enceinte et une partie des lieux réguliers existaient encore. Mais en 1658, des bergers ayant allumé du feu dans ces bâtimens abandonnés, la flamme s'y communiqua et les réduisit en cendres. Cet évènement détermina les religieuses de Montreuil à se fixer définitivement à La Neuville, où elles élevèrent de vastes bâtimens dans lesquels est aujourd'hui établi un dépôt de mendicité.

MONTREUIL-LÈS-GUISE. — Village détruit qui s'élevait autrefois entre Guise et Lesquielles et dont l'église était sous le patronage de la Vierge. Il possédait des foires très importantes qui duraient huit jours et se tenaient à la fête de N.-D. de septembre. En 1382, Daniel David et sa femme transportèrent au duc d'Anjou, seigneur de Guise, les *hayons des mines et des lormeries* des fêtes de Montreuil, pour racheter ledit Daniel, accusé du meurtre de Pierre d'Origny.

Montreuil-lès-Guise eut d'ailleurs des seigneurs particuliers, dont les seuls connus sont les suivans :

1240 Pierre dit le Valois, seign. de Montreuil. Il y fonda en mourant une chapellenie qu'il dota d'une rente annuelle de dix livres parisis.

12.. Pierre, son fils, seign. dud.

1270. Gobert, chev., seign. de Montreuil-lès-Guise.

MONTRON, MONTERON en 1213, *Mons rotundus*. — Village de l'ancien Valois, situé à la pointe d'une colline élevée, à 72 k. au S.-O. de Laon et 15 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Sulpice et Antoine. — Population : en 1760, 32 feux; 1800, 149 h.; 1818, 104 h.; 1836, 117 h.; 1856, 121 h.; 1861, 104 h. — Dépendances : Macogny (ham.); Lessart, Montoury (fermes).

Vers 1210, le chapitre de St-Gervais de Soissons fit construire une ferme à Montron pour recevoir le produit de la dîme de ce terroir qui lui appartenait, et celle de la terre de Marizy, qui était à l'abbaye de St-Médard.

Seigneurs de Montron.

Vers 1173. Garin de Monteron.

12.. Adam de Monteron, Ursus son frère.

1237. Pierre de Monteron; chev. femme, Isabelle.

1694. Pierre Faure, écuyer, valet de chambre du roi, seign de Montron.

En dernier lieu, les prévôts de Marizy étaient seigneurs de Montron.

MONT-St-JEAN, *Mons sancti Johannis*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine haute, à 60 k. au N.-E. de Laon et 25 à l'est de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population ; en 1760, 285 h. (63 feux); 1800, 389 h.; 1818, 431 h.; 1836, 439 h.; 1856, 448 h.; 1861, 417 h. — Dépendances : le Coi-du-Vent, le Rateintout (ham.); le Bellair, la Terre-des-Moines (isolées).

Le village de Mont-St-Jean appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean de Laon.

MONT-ST-MARTIN, *Mons sancti Martini.* — Petit village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 40 k. au sud de Laon et 30 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 16 feux ; 1800, 58 h.; 1818, 50 h.; 1836, 64 h.; 1856, 74 h.; 1861, 73 h. — Dépendances : Resson (ferme); la Vigne de Resson (isolée); le Moulin-de-Mézières.

Les seigneurs du Mont-St-Martin sont mal connus. Ce domaine paraît avoir été à différentes époques dans les mains des vicomtes du Mont-Notre-Dame (Voyez ce mot).

1298. Jean de Bazoches dit Coquillard, seign. de Villesavoye, Mont-St-Martin et Mont-Notre-Dame

1555. Charles de la Haie, écuyer, seign. du Mont-St-Martin.

1694. Louis d'Aumale, s. du Mont-Saint-Martin.

En dernier lieu, le duc de Luxembourg était seign. du Mont-St-Martin.

MONT-ST-MARTIN, *Mons sancti Martini.* — Ferme dépendante de Gouy. — Ce lieu, au commencement du 12e siècle, n'était qu'un désert couvert de bois. Vers l'année 1135, un certain Garemberg qui avait réuni une petite communauté de moines près de là, à Bony (V. ce mot), abandonna ce dernier endroit qui manquait d'eau, et vint s'établir avec sa communauté au pied du Mont-St-Martin baigné par les sources de l'Escaut. Ces religieux embrassèrent alors la règle de St-Norbert. Cette maison religieuse acquit promptement des richesses considérables, et elle était dans une grande prospérité lorsque la construction de la forteresse du Câtelet devint la cause de sa ruine. Les Espagnols formant le siège du Câtelet en 1556, brûlèrent cette abbaye et en dispersèrent les religieux. Trente ans après, Balagny, furieux d'avoir échoué devant cette forteresse, fit tomber sa colère sur la maison religieuse et l'incendia. L'institution des commendes, au siècle suivant, fut pour le Mont-St-Martin une autre cause de ruine. Les abbés commendataires s'emparèrent de tous les revenus et ne laissèrent pas aux religieux de quoi vivre. Enfin, cette abbaye fut encore incendiée en 1636, par les Espagnols. — Au moment de la révolution, on y comptait 11 religieux. Leurs revenus s'élevaient à 67,000 liv. dont 23,000 liv. provenaient de biens situés à l'étranger. La manse abbatiale du Mont-St-Martin avait été réunie, dès le 17e siècle, à l'archevêché de Sens. — On voit près de cette ferme un ancien camp retranché fort curieux par sa triple enceinte (Voyez *Camps anciens*).

MONT-ST-PÈRE, *Mons sancti Petri.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur une colline, à 80 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 102 feux ; 1788, 490 h.; 1800, 481 h.; 1818, 689 h.; 1836, 566 h.; 1856, 601 h.;

1861, 744 h. — Dépendances : la Cense-à-Dieu, Champenois, la Tiandrie (f.).

Avant la révolution, il y avait dans ce village une sœur de charité pour les malades et l'instruction gratuite des filles pauvres.

Seigneurs de Mont-St-Père.

1109. Théold de Mont-St-Père.

1160. Pierre de Mont-St-Père.

1500. Charles le Danois, vicomte de Ronchères, seign. de Mont-St-Père, colonel de cavalerie ; femme, Marguerite de Lenoncourt ; enfans : Catherine, femme de François le Danois, gouverneur de Rocroy ; Claude, femme d'Antoine de Stainville, seign. de Couronges.

1670. Jacques des Grais, seign. dud.

Vers 1720. Jean-François Moët, chev., seign. dud. et Louverny, capitaine au régiment de Guyenne ; femme, Agnès Coquebert de Bettancourt ; enfans : N., Madeleine-Françoise, femme de César-Alphonse de Miremont, seigneur de Berrieux.

17.. N. Paris Duvernet, seign. dud. Il vendit ce domaine à

1745. N. Faventine de Fontenille, vicomte d'Alzons, fermier général. Celui-ci fit reconstruire entièrement le château. Il était remarquable par la beauté de son architecture et son étendue. Sa femme, Marie Baudard de Sainte-James laissa Mont-St-Père à son frère Claude Baudard, baron de Sainte-James, trésorier de la marine. Celui-ci fut ruiné par le gouvernement, qui après avoir épuisé son crédit, l'abandonna en le supposant en debet, fit saisir le domaine de Mont-St-Père et le vendit en 1787 à la comtesse de Bussy, pour la somme de 781,044 liv. (Communiqué).

Mont-St-Vincent (Bois du). — Grand bois qui s'étendait jadis au midi de Crépy. En 1265, il fut vendu par Enguerrand, sire de Coucy, à l'abbaye de St-Vincent de Laon, pour la somme de 2,000 livres parisis.

Moraine, *Morena rivulus* en 1134. — Ruisseau qui prend sa source auprès de Clacy, reçoit le Thered et se jette dans l'Ardon à Chivy. Il est ainsi nommé dans une charte de l'an 961.

Moraine, Moreme (Bois de) Saltus de Moreme (12e siècle). — Bois qui, au 13e siècle, s'étendait aux environs de Clacy.

Moraines (Les). — Ancien fief à Mons-en-Laonnois (Voyez ce mot).

Morambœuf, *Mons Rumbodius* en 1130, *Mons Raiboldi* en 1129. — Ferme dépendante de Vierzy. Au commencement du 12e siècle, le terroir en appartenait à l'abbaye de Nogent qui le donna à Josselin, évêque de Soissons, lequel à son tour l'abandonna à l'abbaye de Longpont en la fondant en 1131. Eléonore, comtesse de Vermandois, lui donna plus tard ce qu'elle possédait elle-même sur ce terroir. — Au 16e siècle, la ferme de Morambœuf comprenait 92 muids de terre, prés et bois.

Moranzy, Morezis en 1129, Morolzis en 1193. — Ferme dépendante d'Agnicourt-et-Séchelles; 3 feux en 1816. — La moitié du terroir de cette ferme fut donnée, en 1129, à l'abbaye de St-Martin de Laon par Gérard de Chaourse, au moment où il se fit convers dans cette maison religieuse (Voyez l'acte de donation). Celle-ci la céda, en 1193, à Yves, chanoine de Laon, pour une rente annuelle de 60 liv. laonnoises; puis, en 1204, voulant éteindre les querelles qui s'étaient élevées entre elle et le chapitre de Laon, et rétablir la paix entre eux, lui abandonna en toute propriété la ferme de Moranzy.

Don de l'alleu de Moranzy à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1129.

In nomine.... Ego Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus. Quia inter ceteros fragilitatis humane defectus etiam oblivione plurimum oblivione temptamur, expetit scripto mandari quod oportet diutina memoria retineri. Notum igitur esse volumus tàm presentibus quàm futuris qualiter medietatem allodii de Morezis quam Gerardus de Chaurzia (Chaourse) de Gozuino, castellano de Petreponte, in feodo tenebat, ipse Gozuinus in manu nostrâ reddidit ad opus sancti Martini de suburbio Laudunensi, ubi idem Gerardus ad conversionem venit, ut per manum nostram in perpetuam possessionem sancti Martini de suburbio Laudunensi privilegio confirmaretur. Porrò quartam partem ejusdem allodii quam Robertus de Huillancurte de beneficio Clarembaldi de Roseto tenebat, annuente Clarembaldo et uxore ejus Elizabeth, comitissa, ipse Robertus pro censu decem galetorum (frumenti?) sancto Martino concessit, donumque illius terre in manu abbatis dedit. Aliam quoque terram quam ipse Gerardus inter Morezis et Pomeretum habebat, que dicitur Roberti Bohuck, sancto Martino dedit in allodium. Porrò Rado totam terram quam in duabus prefatis villis Morezis videlicet et Pomereto, de eodem Clarembaldo tenebat, ipso concedente, pro censu trium solidorum fratribus ejusdem ecclesie perpetuò excolendam dedit. Annuerunt etiam ambo Robertus scilicet et Rado, et non solam terram arabilem, sed et prata et silvam sub predicti censùs conditione ecclesia sancti Martini possideret perpetuò. Quamcumque igitur fratres de Roseto terram vel de silvâ presciderint ad institutum censum sine omni inquietudine perpetuo possidebunt. Renardus quoque Scosardus allodium quod Sancte Marie conjunctum habebat, necnon et in eisdem villis separatim habebat, eidem ecclesie liberè possidendum dedit..... Actum anno Dominice Incarnationis MCXXIX°. (*Cartul. de St-Martin*, II, 209).

Morchavenne. — Ferme dépendante de Grougis. — Elle fut acquise, en 1156, par l'abbaye de Bohéries.

Mathurin Morel. — Ancien fief à Travecy (Voyez ce mot).

Morin (Le Petit), *Mucra Minor.* — Cette rivière traverse, sur une très-petite étendue, l'extrémité méridionale du département de l'Aisne, lui sert pendant quelque temps de limite de ce côté, et se dirige ensuite à l'ouest à travers le département de Seine-et-Marne jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre, où elle se perd dans la Marne.

MORCOURT, MORECURT (12e siècle), *Morrecurt curtis* en 1178, *Morecurtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé sur le bord de la Somme, à 49 k. au N.-O. de Laon et 5 au nord de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population: en 1698, 136 h.; 1800, 304 h.; 1836, 466 h.; 1856, 528 h.; 1861, 588 h.

Ce village, après avoir appartenu à l'abbaye d'Homblières, était passé en dernier lieu à l'abbaye d'Ile de St-Quentin. — Morcourt est la patrie de Calixte de la Croix, curé de Landevin, député aux Etats-Généraux de 1789 par le bailliage de Péronne.

Des anciens seigneurs de Morcourt, nous ne connaissons que le suivant:

1162. Wicard dit le Vieux, chev. de Morcourt; femme, Elisabeth; enfans: Guillaume de Benai, Wicard, moine à Homblières.

En dernier lieu, ce domaine était dans les mains du prince Camille de Rohan.

Morcourt, autrefois Morquoat, *Maurini curtis.* — Hameau dépendant de

Flavigny-le-Grand. C'était autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait deux feux en 1760,

Adam Morel. — Ancien fief à Villemontoire (Voyez ce mot).

MORENSELLE, *Morenselli* (13e siècle). — Dépendance de Courboin. Au 13e siècle, l'autel en appartenait à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons.

*Morenval (*Bois de*)*, *Nemus de Morenval.* — Il s'étendait jadis auprès de Couvron. Au 16e siècle, il contenait encore 65 jallois.

MORGNY, autrefois MORIGNY-EN-THIÉRACHE. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive de la Brune, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Lambert. — Population : 1760, 285 h. (63 feux); 1800, 303 h.; 1818, 448 h.; 1836, 481 h.; 1855, 414 h.; 1861, 392 h. — Dépend. : les Prés (isol.).

Nous pensons que le village de Morgny est celui dont il est question sous le nom d'*Ermoniacus*, dans la charte par laquelle Charles-le-Chauve, en donnant Chaourse à l'abbaye de St-Denis en 868, lui confirma en même temps six manses sises audit *Ermoniacus* (Voyez Chaourse).

Seigneurs de Morgny.

1555. Guillaume d'Artaise, écuyer, seign. d'Aulnois et de Morgny ; femmes : 1° Bonne de Vaucher ; 2° Jeanne des Ardens ; enfans : Nicolas, seign. de Villemoiron ; Thomas, Jean, Adolphe, Claude-Adolphe, Marguerite, femme d'Alexandre de Piat.

1604. Thomas d'Artaise, seign. de Morgny ; femme, Guillemette de Vaux ; enfans : Charles, Catherine, femme de Charles de Castres, seign. de Vaux ; Marie-Suzanne, femme de Renaud d'Argy, seign. d'Andrecy ; Marthe, femme de N. Berchaut, écuyer.

1651. Charles d'Artaise, seign. dud. et de Vaux-lès-Rubigny ; femme, Jacqueline de Lendhuy ; enfans : Charles, Pierre, Henriette-Benigne, fe de Pierre-Simon Coquebert, s. d'Etrehary. Charles d'Artaise, fut tué devant Charleroy.

1684. Pierre d'Artaise, seign. dud. et Vigneux. Femme, Suzanne de Pastoureau. Enfans : Pierre, Jean, Charles, Marie, Madeleine.

1691. Charles II d'Artaise, s. desd. Femme, Madeleine de Ligny.

1700. Robert ou Hubert d'Artaise, seig. desd., leur fils ; femme, Suzanne de Marcheville.

1717. Jean d'Artaise, s. de Morgny et Vigneux.

Vers 1720. Jean de Hennin-Liétard, seign. de Morgny et Semide. Femme, Marie de Fermont de St-Morel. Enfans : Gabriel, Claude, Robert et plusieurs filles.

1725. Louis de Hennin-Liétard, seign. dud. Femme, Marie-Françoise de Testu ; enfans : Jean-François, François-Jean, Philippe-Louis.

1735. Claude de Hennin Liétard, frère du précédent, seign. dud. Femme, Françoise de Macquerel. Enfant, Jean-Louis-Alexandre.

1755. Jean-François d'Hennin-Liétard, s. dud.

1770. Robert de Mussan, seign. dud.

1785. André-Nicolas de Saillans, chev., seig. dud. et St-Clément.

1789. François-Louis de Villelongue, capit., seign. de Morgny.

MORIEULOIS, autrefois MONT-RIEULOIS. — Hameau dépendant de Crépy, où l'on comptait 25 feux en 1816.

Morillon. — Ancien fief à Villeneuve (Voyez ce mot).

MORLIÈRE *(Adrien de la)*, chanoine d'Amiens, historien et généalogiste, né à Chauny vers la fin du XVIe siècle, mort en 1639. — On a de lui :

Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons du diocèse d'Amiens et des environs, 1620, in-4°. — *Antiquités et choses les plus remarquables de la ville d'Amiens*, 1621 : réimprimé l'année suivante sous ce titre : *Bref Etat des Antiquités d'Amiens*. — On lui attribue aussi une traduction de *l'Augusta Viromanduorum*, in-4°, 1743.

MORSAIN, MORCEING en 1193; MORCAIN en 1227; *Morsenium*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au point de bifurcation de deux vallons étroits, à 45 k. au S.-O. de Laon et 20 au N.-O. de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 119 feux; 1800, 614 h.; 1818, 639 h.; 1836, 817 h.; 1856 et 1861, 757 h. — Dépendances : Berlinval, Comelancourt, Cotencourt, Eury, Ouillers, Vaux (ham.); Forêt, la Salobrie (fermes); bois de St-Pierre (isol.).

Le village de Morsain portait autrefois le titre de vicomté et appartenait à l'abbaye de St-Médard. L'un des avoués de cette maison religieuse, le vicomte Geoffroi, ayant affranchi les habitans de ce village en l'année 1128, les religieux de St-Médard s'opposèrent à cet affranchissement et parvinrent à le faire annuler. — Au 13e siècle, les sires de Coucy étaient avoués de Morsain. En 1227, Enguerrand de Coucy reconnut que cette qualité ne lui donnait que le droit de lever 25 sous de Soissons sur les habitans de Morsain. Le voleur arrêté par les hommes de St-Médard devait lui être livré *nu*, ou à ses serviteurs, *à l'épine de St-Gervais*. — Avant la révolution, Morsain jouissait d'une fondation de 30 liv. de rente pour l'instruction des enfans pauvres.

Seigneurs de Morsain.

1128. Geoffroi, vicomte de Morsain.
1251. Réné de Morsain, chev. Femme, Marie.
1254. Réné II de Morsain, écuyer.
1357. Robert de Morsain, chev.
Vers 1530. Olivier de Champagne, seign. dud.; femme, Madeleine de Montigny.
1764. N. Hébert, seign. de Morsain.
1789. N. Dubua.
Il y avait jadis à Morsain le fief de *Richebourg*.

MORTEFONTAINE, *Mortua fons* en 1060; *Mortuus fons* en 1148. — Village de l'ancien Valois, bâti à la lisière d'un haut plateau, à 65 k. au S.-O de Laon et 25 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire, évêque de Poitiers. — Population : en 1760, 50 feux; 1800, 225 h.; 1818, 210 h.; 1836, 221 h.; 1856, 222 h.; 1861, 239 h. — Dépendances : Marival (ham.); Vauberon, Pony (fermes); Roye-St-Nicolas, la Vallée (isol.).

Ce village tire son nom des sources peu abondantes autour desquelles il est construit. — En 1183, Agathe, dame de Pierrefonds, donna aux moines de Longpont toute la terre arable qu'elle cultivait à Mortefontaine, avec un pré à Mahérival (Marival) et *Burgalium* (localité inconnue). — Le roi affranchit, en 1255, ses hommes habitant Mortefontaine et autres lieux de la châtellenie de Pierrefonds, sous la condition que si quelqu'un d'entre eux se faisait l'homme d'un autre seigneur par mariage ou autrement, il retomberait aus-

sitôt en servitude, et de lui payer annuellement 12 deniers parisis par livre de la valeur de leurs biens meubles et immeubles. — C'est à Mortefontaine qu'est née Mme Quillet (de Moranzy), femme de lettres de la fin du siècle dernier.

Seigneurs de Mortefontaine.

1320. Anselme, écuyer de Mortefontaine ?

1366. Jeanne de Regin, dame du Pressoir et de Mortefontaine.

1539. François Pinon, seign. dud.

15.. Pierre Lempereur, écuyer, seign. dud. et Olizy, capit. d'une compagnie de gens de pied ; il fut blessé à la bataille de Senlis. Femme, Louise des Fourneaux ; enfans : Pierre, Franç.

15.. Pierre II Lempereur, seign. dud., homme d'armes de la compagnie du duc de Mayenne ; femme, Germaine Jaroi.

16.. Nicolas Lempereur, seign. dud., leur fils, garde du corps ; femme, Marie Clergeon.

1655. Michel Lempereur, seign. dud. Il se trouva à un grand nombre de siéges et de batailles ; femme, Cécile Séguin ; enfans : Michel, François, prêtre.

1715. Michel II Lempereur, seign. dud. ; chevau-léger de la garde ; femme, Marie-Elizabeth Boudequin de Variscourt ; enfans : Pierre, Eléonore.

1716. Marc-César de Brion, chev., seig. dud., de Hautefontaine et Montigny.

1770. Le comte de Rothe, et en 1780, la comtesse de Rothe, sa veuve.

Morte-main. — On appelait ainsi au moyen-âge le droit dont jouissaient les seigneurs, de s'emparer, à la mort de leurs serfs, de la totalité ou d'une partie de leurs biens meubles et immeubles, au détriment de leurs enfans, de leurs frères et de leurs sœurs, leurs héritiers naturels. Ce droit frappait même les serfs pendant leur vie, sous la forme d'un impôt personnel et annuel. La morte-main était d'ailleurs rachetable par le serf. — Au 12e siècle, le droit de morte-main consistait, dans ces contrées, dans la saisie de tous les biens meubles et immeubles du serf décédé sans enfans légitimes. Quand le serf décédé laissait des enfans légitimes, le droit de morte-main n'atteignait plus qu'une partie de sa succession. Dans ce cas, le seigneur prenait le plus ordinairement un quart seulement des biens délaissés ; quelquefois pourtant il prenait jusqu'à la moitié; le reste des biens du défunt revenait à ses enfans, pourvu toutefois qu'ils habitassent la même terre et qu'ils eussent le même seigneur que lui. Mais s'ils habitaient ailleurs et s'ils étaient les sujets d'un seigneur étranger, ils n'avaient rien à prétendre dans la succession paternelle, qui revenait alors tout entière au maître de ce dernier. Dans le cas même où ces enfans, habitant les mêmes lieux que leurs parens et ayant les mêmes maîtres, étaient habiles à recueillir l'héritage paternel, le seigneur pouvait encore, si cela lui plaisait, s'emparer de la totalité des biens délaissés, en dédommageant toutefois, par une somme d'argent fixée par des experts, les heritiers naturels des biens dont il s'emparait à leur préjudice. De leur côté, les enfans pouvaient aussi racheter, à prix d'argent, la portion des biens de leurs parens échue au seigneur en vertu de son droit de morte-main. Quand les héritiers d'un serf décédé, au lieu d'être des enfans, n'étaient que des frères ou des sœurs, ceux-ci héritaient seulement du quart des biens délaissés, les trois autres quarts revenant au seigneur en vertu du droit de morte-main.

MORTIERS, MORTIÈRES en 1264, *Mortaria* (12e siècle) ; *Morteriolum* en

1156. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 17 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 54 feux; 1800, 418 h.; 1818, 458 h.; 1836, 417 h.; 1856 et 1861, 326 h.

Ce village appartenait autrefois au chapitre de Laon. Il fut ruiné en 1712, par une bande de soldats Impériaux qui l'envahit à l'improviste. Nous ne lui connaissons pas de seigneurs laïcs.

Mortiers (Bois de). — Il entourait le village de ce nom. En 1518, on y comptait encore 700 jallois.

Mosaul. — Ancien fief à Normezières (V. ce mot).

Mothe (La). — Anciens fiefs à Pont-St-Mard et Vézaponin (V. ces mots).

MOTIN, MOTEN en 1214. — Ferme dépendante de Bruys.

MOTTE (LA). — Ferme dépendant de Beaurevoir. — Il y avait autrefois en ce lieu un fort beau château. Au mois de septembre 1433, Lahire, partisan du Dauphin, après avoir mis le feu au village de Beaurevoir, qui était au duc de Luxembourg, saccagea et détruisit le château de La Motte, appartenant à la comtesse de Ligny, parente du précédent.

MOTTE (LA). — Ferme dépendante de Guise, laquelle appartenait aux seigneurs de cette ville. Charles de Lorraine, seigneur de Guise, la donna aux Minimes de cette ville en 1610. — C'était autrefois un fief.

1299. Guillaume de La Motte, chev.
1309. Thomas de La Motte.
1331. Guillaume II de La Motte, chev.

Motte (La) ou *Romery.* — Ancien fief à Chery (Voyez ce mot).

Mottes ou *Tombelles.* — (Voyez ce mot).

Motus. — Nom d'un ruisseau qui, au 13e siècle, tombait dans la Vesle près du pont d'Ancy.

MOUFLAYE (LA). — Cense autrefois assise sur le terroir de St-Christophe-à-Berry, aujourd'hui détruite. — Après avoir appartenu aux Templiers, cette cense entra dans les mains des moines de St-Médard-lès-Soissons.

MOUCHETON. — Ferme dépendante d'Epieds. — Il y avait jadis un château dont le dernier propriétaire, M. Michel Philippe, officier de hussards, émigra en 1790.

Moulin (Le). — Ancien fief à Limé (Voyez ce mot).

MOULIN-A-AILE, *Molendinum ad Aquilam.* — Moulin à eau autrefois situé sur le terroir de Cerny-en-Laonnois, aujourd'hui détruit. Il est cité dans un acte de 1306, et appartenait alors aux Templiers de Cerny.

MOULIN ABSONTIE, autrefois situé près d'Oulchy-le-Château. Il est cité dans un titre de 1139.

Moulin Aubry-Godelle, *Molendinum Albrici Godelli* en 1253. — Moulin autrefois assis sur la Crise; il appartenait à St-Grépin-le-Grand de Soissons.

Moulin de Chivy. — Il était situé sur le terroir de ce village et appartenait aux évêques de Laon. Barthélemi, l'un d'eux, le donna à l'abbaye de St-Martin de Laon en 1144, à la condition que si l'un de ses successeurs le voulait reprendre, il le pourrait en payant à cette maison religieuse la somme de 60 livres, que lui avait coûté sa reconstruction. Roger de Rozoy le reprit à ces conditions; mais le rendit en 1194 pour une pension annuelle de 7 muids et demi de froment, réservant la pêche au *farinier*, et sous la condition que les habitans de Chivy ne pourraient faire rouir leur lin et leur chanvre dans la rivière en les chargeant de pierres.

Moulin de la Barre, *Molendinem ad Barram*. — Il était situé près de Bruyères-sous-Laon, et au 13e siècle appartenait à l'abbaye de Thenailles.

Moulin Desgrains. — Il était situé près de Caulaincourt. En 1246, le roi donna à l'abbaye du Mont-St-Martin des rentes assises sur ce moulin.

Moulin Foulon, *Molendinum Fullonum* en 1139. — Il était situé près du hameau de la Vallée-Foulon, et fut donné à l'abbaye de Cuissy en 1139 par un certain Thierry Treselle.

Moulin de Onzy, *Molendinum de Unzy* en 1184. — Moulin autrefois situé du côté de Vierzy. C'était un fief.

1184. Gautier de Unzy. Enfans : Pierre, Jacques.

Moulin Hugues, *Molendinum Hugonis* en 1148. — Moulin a eau autrefois assis sur le terroir de Lierval.

Moulin le Sart (Le). — Ancien fief à Viry (Voyez ce mot).

Moulins a vent. — L'introduction des moulins à vent dans nos contrées remonte seulement aux dernières années du 12e siècle. Le premier dont il soit parlé est celui du Val de Bugny en Ponthieu, qui se trouve cité dans une charte de 1191. Auparavent, on n'y connaissait que les moulins à eau, preuve que la science de la mécanique était alors fort peu avancée. La construction des moulins à vent, dont la connaissance semble avoir été due aux croisades, fut un véritable bienfait pour les habitans des villages qui, se trouvant éloignés de tout cours d'eau, étaient contrains de porter fort loin leurs grains à moudre, ce qui leur occasionnait une grande perte de temps et de fortes dépenses. Aussi s'empressa-t-on d'en élever partout où ils étaient nécessaires et, chose curieuse! on vit des communautés religieuses se faire *entrepreneurs* de ces constructions moyennant une rémunération suffisante. C'est ainsi qu'en 1221, l'abbaye de St-Martin de Laon s'engagea à doter d'un moulin à vent le village de Bucy-lès-Pierrepont, en échange de quoi le seigneur du lieu lui abandonna le terrage de ce village, et la moitié des produits dudit moulin. Voici le texte entier de cette pièce curieuse.

Albéric, seigneur de Bucy, abandonne à l'abbaye de St-Martin de Laon le terrage de Forest, sous la condition de construire un moulin à vent audit Bucy, en 1221.

Ego Albricus, miles, dominus de Buissi, omnibus presentibus et futuris notum facio per hoc scriptum quod cum ego jampridem pro salute anime mee et animarum parentum meorum, de assensu Ingelburgis, uxoris mee, totum terragium totius territorii quod dicitur de Forest, ecclesie sancti Martini Laudunensis in perpetuam elemosinam contulissem, cum omni integritate perpetuò possidendum, usumfructum in ipso territorio ad vitam meam solummodo percepturus. Tandem quittato penitus dicto usufructu, de assensu et voluntate dicte Ingelburgis, uxoris mee, concessi ecclesie memorate ut a die confectionis hujus scripti in perpetuum totum terragium totius territorii prenominati in integrum possideat, de eo suum faciat per omnia voluntatem; et ego de eodem terragio me devestivi et ipsam ecclesiam in possessionem misi. Sane dominus Walterus, abbas dicte ecclesie et capitulum suum, et ego, assentiente et laudante dictâ uxore meâ, in hoc convenimus quod ipsa ecclesia beati Martini ab instanti festo Purificationis usque in annum, tenetur facere unum molendinum *ad ventum*, sive in territorio de Buissi, sive in territorio de Clermont, ubicumque ei placuerit ad voluntatem, et eodem molendino constructo, ego et dicta ecclesia omnes proventus ipsius molendini bonâ fide per medium partietur, et à die quo dictum molendinum molere ceperit de omnibus expensis que ad ipsum detinendum pro qualibet necessitate ponentur, ego teneor per omnia solvere medietatem. Custodes autem de communi ego et fratres dicte ecclesie ponemus quotiens necesse fuerit in ipso molendino.... Preterea ego omnes homines de Buissi teneor facere bannales ad dictum molendinum, ita quod si aliquis vel aliqui eorum aliàs iverit ad molendinum, unusquisque illorum qui in hoc deprehensus fuerit, multuram dicte ecclesie in integrum restituet, et dabit eidem ecclesie quinque solidos bone monete pro emendâ. Ceterum ego tam in dicto territorio de Forest quam in ipso molendino à dictâ ecclesiâ construendo, michi et heredibus meis retinui justiciam in futurum. Hoc tamen predicte ecclesie concessi quod si aliquis vel aliqui excolentium terram illam territorii de Forest non solverint terragium secundum consuetudinem aliorum terragiorum de Buissi, unusquisque eorum qui in hoc deprehensus fuerit dampnum, terragii predicte ecclesie in integrum restituet, et emendabit eidem quinque solidos bone monete, etc. In cujus rei testimonium ego Albricus, miles et dominus de Buissi, presens scriptum appensione sigilli mei roboravi. Actum anno incarnationis dominice MCCXX°, mense januario (1221, N. St.).

Moulin Tressel ou Trossel. — Il était situé entre Cuissy et Vauclerc. Un certain Gervais, fils d'Ermengarde, le donna à l'abbaye de Cuissy en 1139.

MOULINS, MOLINS, MOULINS-SUR-AISNE, *Molins villa* en 1134, *Molini*. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de l'Aisne, à 25 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 345 h. (76 feux); 1800, 274 h.; 1818, 239 h.; 1836, 278 h.; 1856, 300 h.; 1861, 282 h. — Dépendances : les moulins Mitant et Caillet.

Ce village existait déjà au 10e siècle; il doit sa naissance et son nom à plusieurs moulins à eau anciennement établis sur le ruisseau qui passe auprès. — En 1238, le chapitre de Laon acheta les terre et vicomté de Paissy et Moulins (V. Paissy), et en 1562 il les échangea avec St-Jean contre la terre de Crécy.

Moulin Sevreux. — Ancien fief à Ognes (Voyez ce mot).

MOUSSY-SUR-AISNE ou MOUSSY-LE-METS, *Mouciacus* en 662. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au centre d'une vaste gorge, à 17 k. au sud de

Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 42 feux; 1800, 158 h.; 1818, 123 h.; 1836, 160 h.; 1856, 143 h.; 1861, 134 h. — Dépendance : Le Metz (ferme).

Clotaire III, roi de Neustrie, fondant l'abbaye de Corbie en l'année 662, lui donna, entre autres biens, une localité nommée *Mouciacus* qui n'est autre, selon nous, que le village de Moussy-sur-Aisne. — En 1218, Adam de Courlandon, doyen de Laon, céda le fief de Moussy, relevant de Soupir, au chapitre de Laon, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — Ce village est la patrie de Thomas de Moussy, abbé de La Valroy en 1403.

MOY, MOUY, *Moyacus*. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 31 k. au N.-O. de Laon et 13 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : 1760, 132 feux; 1800, 1,068 h.; 1818, 1,095 h.; 1836, 1,324 h.; 1856, 1,390 h.; 1861, 1,352 h. — Dépendance : La Guinguette (isolée).

Il est question de Moy dès le 11e siècle : il possédait dès-lors un château fortifié. Les partisans de Charles VII qui l'occupaient en 1422, se voyant dans l'impossibilité de le conserver, y mirent le feu et se retirèrent à Guise. Plus tard, ce château fut rétabli, et il en reste encore une partie bien conservée. — Un chapitre de chanoines fut fondé à Moy en 1506 par Guy XI, dit Colard ou Goulard, seigneur du lieu ; il y plaça cinq prêtres et un clerc avec deux choristes. Le supérieur portait le titre de *surintendant*. Un autre seigneur de Moy, Antoine Crozat, réduisit le nombre de ces chanoines à quatre et les obligea à résidence. — L'Hôtel-Dieu de Moy fut fondé en 1740. On y établit trois filles de la congrégation de St-Maur qui étaient en même temps chargées de l'instruction des jeunes filles pauvres. — On voit près de Moy une tombelle qui fut fouillée au 18e siècle; on n'y trouva rien. Des sépultures antiques ont été plusieurs fois reconnues à l'entour; leur âge n'a point été déterminé. — Ce bourg est la patrie de Jean de Moy, abbé de St-Wast d'Arras en 1394, et d'Antoine Boschet, jésuite, auteur de quelques ouvrages, mort en 1699, comme il s'occupait d'une nouvelle *Vie des Saints*.

Seigneurs de Moy.

La seigneurie de Moy appartenait dès le 11e siècle aux seigneurs de Vendeuil et devint au 12e l'apanage d'un puiné de cette maison. La généalogie de ces seigneurs présente dans ses commencemens quelque confusion, qu'il est impossible de débrouiller.

Vers 1100. Guy ou Gilles de Vendeuil, seign. de Moy, puiné de Clarembaud II, seign. de Vendeuil. Enfans : Guy, Réné ou Renier, seign. de Fonsomme : Pierre, seign. de Mézières.

1134. Guy II, dit le Vieux, sire dud., chât. de St-Quentin. Enfans : Jean; Robert, seign. de Gauchy; Guy.

1158. Jean, seign. de Moy.

1160. Guy III, seign. dudit, d'Alaincourt et

d'Estrées-en-Arrouaise, châtelain de St-Quentin. Femmes: 1° Marie; 2° Edève. Enfans: Guy, seign. de Bernoville et Versigny; Guillaume? seign. d'Estrées, Dreux. Guy se croisa en 1190; il revint de la Terre-Sainte et vivait encore en 1205.

1211. Guy IV, sire de Moy (il est nommé Hugues dans quelques chartes). Fme, Marie d'Estrées. Enf.: Guy, Jacques ou Gilles; Pierre? abbé de St-Jean de Laon. Baudoin qui paraît avoir été seigneur d'Alaincourt. Guy, pour le remède et le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donna en 1237 à l'abbaye du Mont-St-Martin, une somme de 440 liv. parisis (près de 50,000 fr. d'aujourd'hui) destinée à acheter un héritage dont les revenus devaient être employés à acquitter une aumône perpétuelle, en achetant chaque année 400 aunes de grosse panne au prix de 15 deniers parisis, pour faire 100 chemises pour pour autant de pauvres, et en achetant 100 paires de souliers d'hommes et de femmes au prix de 18 deniers. Dans cette distribution, les pauvres de Moy devaient recevoir 15 paires de souliers et 60 aunes de panne pour faire 15 chemises; ceux d'Estrées, 18 paires de souliers et 40 aunes de panne pour faire dix chemises; ceux de Gouy autant. Quant au restant des souliers et de l'étoffe, il en laissa la distribution aux religieux du Mont-St-Martin, à la condition qu'ils ne pourraient le donner à leurs propres serviteurs. Il leur abandonna ce qui pourrait rester en acquisitions faites, avec le produit de son aumône; plus 3 muids annuels de froment sur le moulin de Gouy, le tout sous la condition de dire chaque année et sa vie durant une messe de St-Esprit, et de célébrer son anniversaire après sa mort.

1236. Jean II de Moy, chev. femme, Agnès.

1266. Guy V, dit Colard ou Goulard, sire de Moy, nommé aussi *Vion*. Femmes, 1° Isabeau de Maignelers; 2° Marie. Enfans? Guy, Baudoin, et un bâtard nommé Jean, qui se fit franciscain et mourut en 1313.

1316. Guy VI ou Gilles, dit Goulard, sire de Moy, grand échanson de France, tué à la bataille de Crécy en 1346. Femme, Alissende de Loiry, dame de Tournoison.

1346. Guy VII, dit Goulard, sire de Moy, gouverneur de St-Quentin. Fme, Guillemette de Roncières, dame du Hamel, qui se remaria à Jean de Jumont, chev. Enfans: Simon; Jacques, prévôt de St-Quentin; Tristan, seign. de Bruyères et Parfondru. Guy VII fit bâtir près de son château une chapelle sous l'invocation de St-Pierre, dans laquelle un chapitre fut établi en 1506.

1366. Simon, sire de Moy. Enfans: Guy, Jean, dit Galehaut, Arthur? tué à Azincourt.

1396. Guy VIII ou Gilles, dit Colard, sire de Moy. Femme, Florence de Ribemont, dame de Reigny, qui vendit le premier domaine au roi en 1399.

1415. Guy IX, dit Colard, baron de Moy, s. de Parpes et Holnon, sénéchal de Vermandois, chambellan du roi et bailli de Rouen. Enf.: Jean, Jacques. Guy s'empara du château de Gerberoy par escalade, en 1448.

1457. Jean, dit Galehaut, sire de Moy, seign. de Tournoison, Parpes et Holnon, grand bailli de Vermandois et sénéchal. Femme, Marie de Villebéon. Enfans: Jacques, Guy, dit Colard, une fille qui épousa le sénéchal du Hainaut.

14..-77. Jacques, sire de Moy, chambellan du roi, gouverneur de St-Quentin et Ribemont. Fme, Jacqueline d'Estouteville, châtelaine de Beauvais. Enfans: Guy, dit Colard; Charles, *aliàs* Jean, seigneur de La Meilleraie, mort à Marignan; Antoinette, femme d'Henri, sire d'*Hotot*: Josseline, femme de Nicolas, vicomte d'Auchy; Antoine? seign. de Fontaine-Notre-Dame.

1482 Guy X, dit Colard, sire de Moy et Balamcombe, chambellan du roi, bailli de Rouen, puis grand bailli de Vermandois, gouverneur de St-Quentin, châtelain de Beauvais et sénéchal de Vermandois. Femmes: 1° Françoise de Tardes, dame de Biars, Nihon et Auffreville; 2° Marguerite d'Ailly.

1545. Antoine, leur fils, baron de Moy, marquis de Vaudray, gouv. de St-Quentin. Fmes: 1° Charlotte de Chabanne, dont Charles; 2° Jeanne de Brouillart, dont Charlotte, femme de Pierre de Roncherolles, sénéchal et gouverneur du Ponthieu; Claude, femme de Réné de l'Épinay. Antoine fut un des premiers capitaines de son temps. Il se trouva au combat de Châteaudun, aux batailles de Dreux et Montcontour, fut chargé de la défense de Moret. Il fut assassiné en 1569, par Louviers de Maurevert, gentilhomme de Brie qui, n'ayant pu parvenir à tuer l'amiral de Coligny dont la tête était mise à prix par le Par-

lement, se lia avec le sire de Moy et profita de cette intimité pour l'assassiner à Niort.

1569. Charles, sire de Moy, seign. d'Auffreville, Busignies, etc., capitaine de 50 hommes des ordonnances, gouv. de St-Quentin. La terre de Moy fut érigée en marquisat pour lui en 1606. F^me, Catherine de Suzanne. Claude, leur fille unique, épousa successivement: 1° Georges de Joyeuse, seign. de St-Dizier, mort en 1585, sans hoirs; 2° Henri de Lorraine, comte de Chaligny, dont elle eut Henri, Charles et François, successivement évêques de Verdun; Louise, qui épousa en 1608 Florent, prince de Ligne, marquis de Roubaix et lui porta Moy; 3° Charles du Bec, seigneur de Villebéon, sans enfans.

1608. Florent, prince de Ligne, marq^is de Moy par sa f^me ci-dessus, qui après sa mort se fit religieuse capucine à Mons. Enfans qui suivent:

1649. Albert-Henri, prince de Ligne, marquis de Moy. Femme, Marie-Claude de Nassau-Sieghen. Sans pospérité.

1670. Claude Lamoral, prince de Ligne, son frère, marquis de Moy, grand d'Espagne, général de l'armée espagnole avec laquelle il assiégea Chauny en 1652. Il épousa la veuve de son frère et en eut:

1679. Hyacinthe-Procope de Ligne, marquis de Moy, seign.-châtelain de Montcornet, prince du St-Empire. Il vendit la terre de Moy et la châtellenie de Montcornet au suivant.

1704. Antoine Crozat, baron de Thiers, trésorier des États du Languedoc, fils d'Ant. Crozat, capitoul de Toulouse. Femmes: 1° Marie-Louise-Augustine de Laval-Montmorenci; 2° Marguerite Legendre. Enfans: Louis-François, Joseph Antoine, conseiller au Parlement; Louise-Thérèse, femme d'Armand-Louis de Béthune, colonel-général de la cavalerie; Louise-Augustine-*Salbigothon*, femme de Victor-François de Broglie, maréchal de France; Antoinette-Louise-Marie, femme de Joachim-Casimir-Léon, c^te de Béthune.

1738. Louis-François Crozat, seign. de Moy, colonel du régiment de Languedoc, dragons, maréchal des camps, lieutenant-général. Femme, Marie-Thérèse de Gouffier. Enfans: Antoinette-Eustache, femme de Charles-Ant.-Armand, duc de Gontaut; Louise-Honorine, femme d'Étienne-François de Choiseul-Stainville.

17.. Joseph-Ant. Crozat, frère du précédent, seign. dud., brigadier des armées, commandant de la Champagne. Il mourut en 1770, ne laissant comme son frère que des filles.

1765. Claude Fizeaux de Clémont, s. de Moy par acquisition. Femme, Marie-Anne Perrinet.

1768. Louis-Athanase de Loménie, comte de Brienne, seign. dudit par son mariage avec Marie-Anne-Etiennette Fizeaux, fille des précédens. Il devint ministre de la guerre sous Louis XVI et fut guillotiné en 1794.

Les premiers seigneurs de Moy eurent des Châtelains.

1160. Guy, châtelain de Moy.

Canton de Moy, arrond. de St-Quentin. — Ce canton est situé au nord-ouest de Laon, et se compose de deux bourgs : Moy, chef-lieu et Vendeuil, et des 17 villages d'Alaincourt, Benai, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Brissy, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Essigny-le-Grand, Gibercourt, Hamégicourt, Hinacourt, Itancourt, Ly-Fontaine, Mézières-sur-Oise, Neuville-St-Amand, Remigny et Urvillers ; plus, de un hameau et de 15 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 14 paroisses. — *Orographie :* ce canton forme une plaine élevée, largement ondulée et creusée par une vallée profonde où coule la rivière d'Oise. — *Géologie :* le sol est entièrement constitué par la craie blanche sur laquelle s'étendent quelques lambeaux de sables tertiaires inférieurs. Le tout est recouvert par le limon argileux jeune du diluvium ; attérissemens dans la vallée. — *Surface territoriale :* 13,592 hect. 87 a. — *Culture :* en 1760 (les renseignemens nous manquent pour les communes de Cerisy, Gibercourt, Neuville, Remigny et Urvillers), terres labourables : 13,220 arp. ; vignes, 40 arp. ; chenevières, 31 arp. ; prés, 1,381 arp. ; bois, 1,066 arp. En 1836 :

terres lab., 9,995 hect. 48 a.; jardins et vergers, 1065,80; prés et marais, 989,38; bois, 1004,30; savarts, 26,80; chemins, cours d'eau, 371,56. — *Archéologie:* les châteaux de Vendeuil et de Moy. — *Industrie et commerce:* agriculture, moulins, tuileries. — *Population:* 1800, 11,054 hab.; 1806, 11,504 h.; 1820, 11,671 h.; 1827, 12,117; 1841, 13,536 h.; 1861, 13,083 h.

Moyembrie autrefois Montheaumery, *Mons Hermerii* en 1100; *Mons Aumeri* en 1364. — Maison isolée dépendante d'Auffrique. C'était jadis un fief important, relevant de Coucy. On y voit une belle tour, construite dans de petites proportions sur le modèle de celle de Coucy.

1360. Gilles de Nantilly, dme de Montheaumery. Elle avait épousé Warnier de Véhières et lui avait apporté Montheaumery en dot.

1364. Gérard de Véhières, frère du précédent; femme, Jeanne. Il obtint Montheaumery de sa belle-sœur en échange de la terre de Benay.

1393. Jean, seign. dudit et de Leuilly.

1431. Gabriel de Courtignon, écuyer, s. dudit.

1481. Robert de Courtignon, écuyer, s. dudit.

1495. Louis de Courtignon.

1524. Gabriel II de Courtignon, écuyer, seig. dudit. Femme, Nicole Fournet.

1531. Jean d'Aumale, seign. dud. et Nancel.

1551-88. Philippe de Courtignon, seign. dudit et Landricourt. Fme, Perrette de Boham. Enfant, Antoinette, femme de Jean de Foucault, seign. des Esluats.

16.. Claude de Boham, cte de Nanteuil, seigr de Moyembrie et Landricourt, lieut.-général des armées, gouverneur de Corbie.

1639. Louis de Boham, son fils, chev., comte de Nanteuil, seign. desdits, capit. de cavalerie.

Vers 1670. Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, seign. de Verneuil et Moyembrie.

1680. Catherine de Pipemont, sa ve, dme dud.

1682. Bernard de Longueval, seign. dudit.

1697. Charles de la Rouère, seign. dudit et de Channois.

1706. Gabriel de Longueval, marquis d'Haraucourt, seign. de Moyembrie.

1715. François René, comte de Messey. Fme, Françoise de Latteignant.

1719. Pierre-Alexis du Bois de Courval, seign. dudit et de Pinon (Voyez ce mot).

Muette ou Miette (La). — Ruisseau qui prend sa source à Amifontaine, coule du nord au sud et vient se jeter dans l'Aisne à Berry-au-Bac, après un cours d'environ trois lieues.

Muette (la). — Ancien fief à Largny (Voyez ce mot).

Muison (le). — Ruisseau qui prend sa source à Vauxceré, coule du nord au sud, et se jette dans la Vesle au-dessus de Paars, après un cours d'environ quatre kilomètres.

Murcy, murci en 1172. — Ferme dépendante de Monceau-le-Neuf. — En 1165, Réné, seigneur de Sains, donna à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont les terres de Bardonroy et Murcy, sous la réserve du droit de terrage, et sous la condition que l'abbaye rembourserait le prix des semences et tiendrait compte des améliorations faites par les laboureurs de Murcy. C'était jadis un fief.

1760. La maréchale de Chaulnes, dame de Murcy.

Murest. — Ancien fief à Caumont (Voyez ce mot).

MURET, *Muretus* en 1207. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans un

vallon étroit, à 40 k. au sud de Laon et 20 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, sans Crouttes, 30 feux; 1800, avec Crouttes, 240 h.; 1818, 302 h.; 1836, 347 h,; 1856, 286 h.; 1861, 309 h. — Dépendances : les Crouttes-sous-Muret (ham.); la Carrière-Vairon (isol.).

Lemoine et l'abbé Lebeuf pensent trouver dans le nom de Muret la preuve qu'il y aurait eu en ce lieu une enceinte fortifiée par les Romains, enceinte dont, d'après eux, on retrouverait des traces dans le parc du château. Ce parc offre en effet les vestiges d'une ancienne circonvallation qui s'étend, dit-on, jusqu'à Droisy, et à laquelle on donne le nom de *Camp de César*. Ne seraient-ce pas plutôt les restes du camp qu'occupait Frédégonde, lors de la bataille de Droisy, en 594? — On allait autrefois en pélerinage à Ste Ursule de Mans près Muret, pour les enfans noués. — Avant la révolution, ce village possédait une charité pour ses pauvres.

Seigneurs de Muret.

La terre de Muret fut d'abord possédée par les seign. de Pierrefonds, puis, par ceux de Busancy (V. ce mot). Elle passa ensuite dans une autre famille, et vers 1130, Agnès de Longpont la porta en dot à Gérard II, seign. de Quierzy, dont les descendans la gardèrent jusqu'au 14e siècle (V. Quierzy). Elle vint ensuite au suivant.

1308. Evrard de Montmorenci, grand échanson de France, seigneur de Breteuil, et de Muret par sa femme Clémence, fille d'Hervé II, seign. de Quierzy. Etant mort sans enfans, Muret revint à Jean Ier, seign. de Quierzy, qui le donna en dot à sa fille Jeanne, femme du suivant.

Vers 1345. Mathieu de Roye, vicomte de Busancy. Cependand Péronne de Nesles, prend en 1348 le titre de dame de Nesles et de Muret.

1385. Jean de Roye, sire de Muret.

1410. Mathieu de Roye, seign. dud. et de Germigny.

1495. Jean de Roye, seign. de Beausault, Muret et Germigny.

1500. Antoine de Roye, seign. dud., tué à Marignan (1515); femme, Catherine de Sarbruck, fille de Robert V, comte de Roucy, laquelle lui porta ce comté.

1531. Charles de Roye, seign. dud.

1569. Henri de Roye, seign. dud., fils de Léonor de Roye.

1598. Antoine II de Roye, chev., seign. dud. et Beausault.

Le domaine de Muret passa ensuite dans la maison de Bourbon-Condé (Voyez Busancy), qui le vendit, paraît-il, au suivant.

1650. Jérôme Lécuyer, mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Il obtint, en 1659, l'érection en comté de la terre de Muret, et périt à la bataille de Senef le 11 août 1674. Femme, Françoise de Boullenc de St Remi.

1674. Jérôme-François Lécuyer, leur fils, comte de Muret, seign. de Droisy, Nanteuil, Violaine, maréchal des camps, commandeur de St-Louis, gouverneur de Thionville. Femme, Louise-Agnès Aubert.

1741. Louis-Jérôme Lécuyer, leur fils, marquis de Muret.

1780. M. de Mazirot, comte de Muret, seign. de Droizy.

Murimont, *Murimons* en 1148. — Ferme détruite, autrefois située près de St-Quentin, laquelle, au 12e siècle, appartenait à l'abbaye de Longpont.

MUSCOURT, MUCECORT en 1281. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujour-

d'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 142 h. (31 feux); 1800, 73 h.; 1818, 82 h.; 1836, 71 h.; 1856, 60 h.; 1861, 68 h. — Dépendance, Beauregard (ferme).

Muscourt appartenait autrefois à l'abbaye de St-Denis. Il lui avait été vendu en 1281, par Gaucher de Châtillon, seign. de Crécy et Crèvecœur, pour la somme de 1,000 liv. tournois (Voyez l'acte de vente).

Vente de Muscourt aux moines de St-Denis, en 1281.

Universis presentes litteras inspecturis, Gaucherus de Castellione, dominus de Creciaco, et Guido de Castellione, frater dicti domini, et Ysabellis, uxor domini de Creciaco memorati, salutem in Domino. Notum facimus quod nos venerabili patri abbati Dyonisii in Franciâ, et ejusdem loci conventui, vendidimus et nomine venditionis concessimus ad usus et consuetudines patrie, quicquid habemus et habere possumus apud Mucecort et ejusdem *pertinentiis*, cum omnibus juribus, dominiis, possessionibus, proprietatibus, justiciâ altâ et bassâ que in eisdem habebamus, vel habere potuerimus quâcumque ratione, vel causâ, ad habendum, tenendum et possidendum, et quicquid sibi et suis successoribus deinceps placuerit faciendum, pro precio mille librarum turonensium de quo tenemus nos plenarie pro pagatis in pecuniis numeratis ex ..... non numerate, non solute, non tradite pecunie, renunciantes omninò. Que omnia supradicta moventia ex hereditate nostrum Gaucheri et Guidonis predictorum in franco alodio tenebantur, promittimus nos eisdem abbati et conventui in franco alodio garantizare et defendere contra omnes, et ut francum alodium habere licere quodque in predictis vel aliquibus earumdem nulli dedimus ..... aut obligaremus aliquod jus in fraudem premissi contractus quod si factum mitteretur, dictos abbatem et conventum nos omnes predicti conservaremus in dampnas; quodque si occasione premissorum vel aliquorum eorumdem dicti abbas et conventus ratione retractationis vel alia quecunque dampna incurrerent, vel expensas, ea nos promittemus eisdem integrè soluturos et super hiis credere juramento abbatis et conventus ipsorum vel procuratoris eorum sine alio probationis genere cujuscumque et speciali. Ego, Ysabellis, certificata dictas res michi ypothecatas pro dote dotalicio omni juri ypothecarum quod ratione dotis dotalicii vel alia quacunque in premissis habere poteram vel debebam, ac renunciamus nos predicti omnes et singuli, omni exceptioni, deceptionis vel circunventionis ultra medietatem justi precii, exceptioni doli in factum privilegio consignatis et crucesignandis, indulto et indulgendo a domino proprio domino rege Francorum, vel aliis quibuscumque et omnibus aliis et singulis exceptionibus juris canonici civilis et facti que contra premissa possent vel premissorum aliquod *obiri* vel apponi. Pro quibus tenendis et firmiter observandis omnibus et singulis supradictis nos et quibus ..... *insolidus* obligamus eisdem abbati et conventui et suis successoribus, nos, heredes et successores nostros et omnia bona nostra presentia et futura. In cujus rei testimonium etc. Datum anno Domini MCCLXXXI°, mense octobri. (*Cart. de Chaourse, p.* 62).

Mussencourt, Mucencourt, *Muce curtis* en 1125. — Hameau autrefois situé entre St-Lambert et La Fère, aujourd'hui détruit. Au 12e siècle, il y avait deux moulins à eau en ce lieu.

Muternes (Bois des). — Il s'étendait jadis entre Rocquigny, la Flamagrie et Clairfontaine; sa contenance était encore de 54 muids au 14e siècle.

Muze (La). — Ruisseau qui prend sa source aux environs d'Arcy-Ste-Restitue, coule du sud au nord et se jette dans l'Ovion, au-dessous de Quincy, après un cours d'environ 24 kilomètres. — On prétend, mais sans apparence de fondement, que ce ruisseau se nommait primitivement *Licius*.

Mydès, Mudesse en 1134, Muidès en 1306, *Mudessa* en 1134. — Moulin à eau dépendant de Cerny-en-Laonnois. — Au 12e siècle, il appartenait aux religieux de St-Jean de Laon ; il passa ensuite aux Templiers de Cerny.

N

Nadon, Voyez Vallée de Nadon.

NAMPCELLE-LA-COUR, *Nancella* en 1177. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune, à 45 k. au N.-E. de Laon et 10 au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Madeleine. — Population : en 1760, 405 h. (89 feux); 1800, 458 h.; 1818, 473 h.; 1836, 502 h.; 1856, 512 h.; 1861, 472 h. — Dépendances : Malveaux, Ramouzy, Baillibel, Bellefontaine (fermes).

L'abbé Lebeuf pense que Nampcelle est le *Nemetacenna* du supplément des Commentaires de César.

Seigneurs de Nampcelle-la-Cour, relevant de Rozoy.

1229. Barthélemi de Nampcelle, frère d'Elisabeth de Vincy.

1233. Raoul le Crous, le Creus, le Cros ou le Croc, chev. de Nampcelle. Fmes : 1o Marie ; 2o Cécilie.

1585-1620. François de La Pierre, seig. dud.

En dernier lieu, le comte d'Apremont était aussi seign. de Nampcelle.

NANTEUIL-LA-FOSSE ou A LA FOSSE, *Nantoilus* en 858, *Nantolium in fossâ* en 1240. — Village de l'ancien Soissonnais, placé au centre d'un large vallon, à 28 k. au S.-O. de Laon et 15 au N.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 89 feux; 1800, 355 h.; 1818, 352 h.; 1836, 350 h.; 1856, 366 h.; 1861, 345 h. — Dépendances : Vauveny (ham.); Mennejean, les Carrières (fermes).

Le village de Nanteuil fut donné par Charles-le-Chauve en l'année 858, à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, qui le possédait encore au moment de la révolution (Voyez Chavignon). Il portait autrefois le titre de vicomté, et au 13e siècle on y voyait un château. — Ce village est la patrie de Milon de Châtillon, évêque de Beauvais au 13e siècle.

Seigneurs de Nanteuil-la-Fosse.

Au 14e siècle, la seigneurie de Nanteuil consistait en une maison avec jardin, 19 muids de terre, 14 arpens de prés, un arpent de vigne, un moulin, un vivier de quatre arpens, un four deux pressoirs, la mairie avec justice haute, moyenne et basse, cens, rentes, vinages portant lods et ventes, 25 arpens de bois.

On sait que cette terre avait des seigneurs particuliers dès le 11e siècle; mais leurs noms sont inconnus. Helvide, leur héritière, la porta, avec celle de Faverolles, dans la maison de Châtillon en épousant le suivant.

118.. Gaucher de Châtillon, 2e fils de Gaucher, seign. de Châtillon.

12.. Gaucher II de Châtillon, seign. desd; femmes : Sophie et Alix.

1224. Gaucher III de Châtillon, son fils, seign. desd.; femme, Marie de Brienne; enfans : Erard, Gaucher.

1241. Erard de Châtillon, seign. desd.; femme, Mabile; enfans : Gaucher, Erard. Mabile se remaria à Geoffroi de Joinville, fils de l'historien.

1282. Gaucher IV de Châtillon; enfans : Erard, Isabeau, Marguerite.

13... Erard II de Châtillon, seign. dud.; femme, Alix de Thiange. Alix se remaria à Jean de Château-Villain.

1347. Gaucher V de Châtillon, seign. dud., leur fils; femme, Marguerite de Roucy-du-Bois; sans enfans. Marguerite se remaria vers 1375 à Robert de Coucy, seign. de Pinon. Dès-lors le domaine de Nanteuil resta indivis entre les deux familles de Roucy-du-Bois et de Coucy-Pinon; mais le mariage, vers 1391, de Blanche de Coucy avec Hugues, comte de Roucy, le fit entrer définitivement dans cette maison. La terre de Nanteuil-la-Fosse passa ensuite dans la maison de Bar, et Bonne de Bar, comtesse de Linay, la vendit le 14 novembre 1418 au suivant.

1418. Jean de Neufchâtel, seign. de Montaigu.

1423 Thibaud de Neufchâtel, son fils légitimé, seign. de Nanteuil-la-Fosse.

14.. Humbert de Neufchâtel, son fils. Il vendit ce domaine à

14.. Nicolas Raulin, seign. d'Aimeri, chancelier de Bourgogne.

14.. Antoine Raulin, son fils, seign. dud. A son tour il vendit Nanteuil à

1464. Jean Chardon, bailli de Reims. Après être restée dans les mains de cette famille jusqu'à la fin du 16e siècle, la terre de Nanteuil appartint, pendant quelque temps, aux seign. d'Ostel; puis elle passa aux suivans :

Vers 1595. Absalon d'Asprémont, écuyer, seign. de Nanteuil-sur-Aisne, capitaine de la fauconnerie du roi; femme Claudine d'Y.

1780. N. Bellanger, seig. d'Ostel et Nanteuil, conseiller d'Etat.

NANTEUIL-NOTRE-DAME, autrefois NANTEUIL-SOUS-CUGNY, *Namptolium ad beatam Mariam.* — Village de l'ancien Valois, situé dans un étroit vallon, à 60 k. au sud de Laon et 20 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 30 feux; 1800, 117 h.; 1818, 134 h.; 1836, 152 h.; 1856, 164 h.; 1861, 159 h.

Seigneurs de Nanteuil-Notre-Dame.

1223. Jean de Nanteuil.

1293. Raoul de Nanteuil; femme, Alix.

1310. Jean Juvénal des Ursins, seign. dud. et Armentières.

1670. François de Conflans, seign. dud. (Voyez Armentières).

NANPTEUIL-SOUS-MURET, *Nantolium.* — Village de l'ancien Valois, situé dans le fond d'une vallée étroite, à 40 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Jacques. — Population : en 1760, 32 feux; 1800, 149 h.; 1818, 187 h.;

1836, 179 h.; 1856, 150 h.; 1861, 151 h. — Dépendance : Huez (hameau).

Nous ne connaissons pas les premiers seign. de Nampteuil-sous-Muret. A partir du 16e siècle, ce domaine était dans les mains des seigneurs de Muret, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

NANTEUIL-VICHEL, NANTOY, NANTEUIL-SUR-OURCQ, *Nantoilum*, *Nantolium super Urcum* en 1243. — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur la rive gauche de l'Ourcq, à 70 k. au S.-E. de Laon et 25 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Quentin. — Population : sans Vichel en 1760, 41 feux; 1800, 94 h.; 1818, 109 h.; avec Vichel, 1836, 212 h.; 1856, 178 h.; 1861, 173 h. — Dépendances : Vichel (H.), Biancourt (ferme); Pringy (is.).

Nous ne connaissons pas mieux les seigneurs de Nanteuil-Vichel que ceux des villages précédens. Au moment de la révolution, ce domaine était possédé par la maison d'Orléans.

NAUROY, NOUROY (12e siècle), NORROY, *Nogaredus*. — Gros village de l'ancien Vermandois, siué dans une plaine nue et élevée, à 61 k. au N.-O. de Laon et 13 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Léger. — Population : 1698, 308 h.; 1800, 338 h.; 1836, 1,241 h.; 1856, 1,331 h.; 1861, 1,383 h. — Dépendance, Etricourt (ferme).

Le village de Nauroy est très-ancien; il en est question dans la relation des miracles de St-Quentin. Cependant, ce n'était encore au 15e siècle qu'une dépendance d'Etricourt, ferme qui en dépend aujourd'hui. Il fut érigé en paroisse en 1420.

Seigneurs de Nauroy.

1173. Pierre de Nouroy.

1179. Anselme de Nouroy; Liciarde, sa sœur.

1190. Réné de Nouroy.

1218. Simon de Nouroy, chev.

1222. Manassès de Nouroy; femme, Elvide.

1227. Guy, leur fils, seign. de Nauroy et Beauvoir; femme, Gode; enfans : Manassès, Jacques ou Jacob.

1630. Michel de la Pasture, seign. dud.

En dernier lieu, le domaine de Nauroy était dans les mains des seigneurs de Mouchy.

NÉRET *(Joseph-Marie)*, ancien mayeur de St-Quentin, botaniste, né à St-Quentin en 1747, mort en 1823. — On lui doit :

Extrait de l'Analyse botanique de la Flore française, 1790. Cet ouvrage contient l'analyse des genres. Une seconde édition publiée en 1792 renferme, en outre, l'analyse des espèces — Néret a, de plus, laissé un ms. intitulé : *Abrégé du système botanique de Linné.*

NESLES-NOTRE-DAME, NEELLE-LEZ-CHATEAU-THIERRY en 1355, *Nigella* en 858, 1147 et 1247. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé dans la vallée de la Marne, à 85 k. au S. de Laon et 5 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 47 feux; 1788,

308 h.; 1800, 299 h.; 1818, 304 h.; 1836, 377 h.; 1856, 438 h.; 1861, 413 h. — Dépendances : la Montagne, la Savoie (ham.); le grand et le petit Balois, les Barbières, le Lumeron, le grand et le petit Norvin, la Trinité, les Noues, les Bordeaux, Villeneuve-sur-Repasson, la grande et la petite Motte, le grand et le petit Heurtebise (fermes).

Nesles est fort ancien ; il fut donné par le roi Charles-le-Chauve, en l'année 858, à l'abbaye de N.-D. de Soissons avec d'autres biens (Voyez Chavignon). On y comptait alors 40 manses ou environ 200 habitans. — Le 12 février 1814, les Prussiens battus la veille à Montmirail et le matin aux Caquerets, se firent encore écraser sur les plateaux de Nesles. Napoléon qui les poursuivait, coucha le soir à Nesles.

Seigneurs de Nesles-Notre-Dame.

Ils nous sont imparfaitement connus.

1235. Hugues, chev. de Nesles. Enfans : Gobert, Pierre, Jean, Guy, clerc.

1247. Gobert, chev. de Nesles.

1250. Pierre dit le Jais ou le Jay, chev., seig dud. ; femme, Ermengarde.

1279. Miles ou Milon le Jay, seign. de Neelle. Femme, Aélide.

13.. Miles II le Jay, chev., seign. dud. Enfans : Thiébaut, Jean.

A la fin du 18e siècle, le domaine des Nesles-Notre-Dame passa des mains du duc de Doudeauville dans celles du marquis de Courtanvaux, et en dernier lieu était au marquis de Chavigny.

Nesles, Neesles-en-Tardenois, *Nigella.* — Hameau dépendant de Seringes; 42 feux en 1816. — Le château de Nesles, dont on voit de beaux restes, se compose d'une enceinte de murailles en grès, formant un carré long, lesquelles sont flanquées de six tours de 60 pieds d'élévation. La porte s'ouvre dans la courtine du nord et elle est défendue par deux tours semblables. Au sud s'élevait le donjon qui avait cent pieds de hauteur. Ce château fut construit vers 1230 par Robert de Dreux, comte de Braine.

Nesles était autrefois un fief considérable qui, au 12e siècle, appartenait aux comtes de Braine. Il devint au siècle suivant, l'apanage d'un puiné de cette famille dans la personne de

1217. Robert ou Gobert de Dreux, second fils de Robert III de Dreux, comte de Braine; femme, Aveline.

1240-47. Hugues de Nesles, chev., son fils. Enfans : Guy, clerc; Agnès, femme d'Henri de Noë, chev.; Jean, Pierre.

1314. Jean de Châlons, sire d'Harlay, et de Nesles par sa femme Aélide, dame de Nesles.

1342-85. Jean de la Personne, vicomte d'Acy et de Nesles par sa femme, Jeanne de Nesles ou de Sarbruck. Enfans : Guy; Blanche, femme de Guillaume de Flavy.

Vers 1412. Guy de la Personne, vicomte d'Acy, seign. dud.

14.. Guy II de la Personne, son fils, seign. dud. sans enfans.

1430. Guillaume de Flavy, chev., seign. de Fère, et de Nesles par sa femme Blanche ci-dessus, qui le fit assassiner (V. Flavy-le-Martel).

1448-85. Blanche de Sarbruck, dame dud.

1489. Jean de Sarbruck, comte de Roucy, seign. dud.

NEUFCHATEL-SUR-AISNE, *Novum Castellum super Axonam*; *Novum Castrum.* — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 40 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760,

325 h. (62 feux); 1800, 476 h.; 1818, 612 h.; 1836, 712 h.; 1856, 922 h.; 1861, 885 h.

Ce bourg existait déjà au 6e siècle. Il doit son nom à un château-fort qui y avait été bâti dans une île et il appartenait aux comtes de Champagne. Le roi Henri Ier vint, en l'année 1033, en faire le siége pour punir le comte de Champagne de s'être déclaré contre lui. En 1416, une troupe de pillards nommés *Vaudois*, attaqua Neufchâtel, qui était encore à cette époque entouré de remparts et de fossés pleins d'eau. Le bailli de Vermandois accourut à la tête des communes voisines pour le secourir; mais ces troupes improvisées furent mises en fuite et laissèrent 160 des leurs sur le carreau. Neufchâtel, obligé de se rendre, fut pillé et brûlé. Au mois d'août 1650, Turenne s'en empara pour les Espagnols; enfin, il fut mis à contribution en 1712 par le partisan hollandais Growestein. — Neufchâtel possédait anciennement un prieuré, sous le vocable de St Paul, qui fut ruiné, au 12e siècle, par Ebles, comte de Roucy. Son église devint dès lors paroissiale; mais, au milieu du 13e siècle, se trouvant ruinée, Guillaume, évêque de Laon, transporta son titre de paroisse à l'église de St-Nicolas, qui n'était alors qu'une succursale de St-Remi de Pignicourt. — On y voyait aussi une maladrerie dont les revenus, en 1648, étaient de 300 liv. et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696. — Ce bourg possède un marché hebdomadaire le jeudi, et deux foires annuelles se tenant les 9 mai et 6 décembre.

Seigneurs de Neufchâtel, relevant de la grosse tour de Laon.

La liste en est fort difficile à dresser parce qu'il est souvent impossible de distinguer les seigneurs de ce lieu d'avec ceux d'un autre Neufchâtel situé dans les Ardennes, assez proche du premier. Nous ne donnons donc la liste suivante qu'à titre de renseignement.

1135. Etienne de Neufchâtel dit *Strabo* (le louche).

1143. Isambart de Neufchâtel.

1146. Gilles ou Gilon, chev. de Neufchâtel; femme, Aélide.

1148. Etienne II de Neufchâtel; femme, Sibille. Enfans : Etienne, Baudoin, Milon, Simon.

1154. Renaud, chev. de Neufchâtel.

1160. Etienne III de Neufchâtel.

1181. Isambard II, chev. de Neufchâtel; femme? Elizabeth, veuve de Jean, comte de Roucy.

1207. La même Elibabeth, comtesse de Neufchâtel.

1217. Gautier, chev. dud. Il se retira cette année dans l'abbaye de Cuissy.

Vers 1218. Roger le Coq, chev., seign. dud.

1227. Roger II, son fils, seign. dud.

Ce domaine passa ensuite dans les mains des comtes de Roucy; puis il fut acheté, avec les terres de Bosmont et La Malmaison, en 1427, par Guillaume Sanguin, échanson du roi (Voyez Bosmont), qui trouva moyen, dit un écrivain ecclésiastique du 17e siècle, de s'accommoder cette seigneurie par les malheurs du temps. Il mourut en 1441.

Vers 1500. Claude Sanguin, seign. dud. Après lui, Neufchâtel rentra dans les mains des comtes de Roucy.

1525. Robert de la Marck, seign. de Neufchâtel, par son mariage avec Guillemette de Sarbruck.

1561. Jean-Louis de la Rochefoucault, comte de Randan, seign. dud. par sa femme Isabelle de Roye de la Rochefoucault, laquelle se remaria au suivant.

15.. Henri de Beaufremont, marqis de Senecey.

1573. Henri de la Marck, comte de Braine, baron de Neufchâtel.

1649. Charles de Bezançon, chev., vicomte

dudit. Femme, Marie de Héricourt.

1683. Jean-Jacques de Mesme, chev., vicomte de Neufchâtel, sire de Cramaille.

La terre de Neufchâtel, avec celles de Pignicourt, Menneville et Proviseux, furent, en 1753, érigées en marquisat en faveur du suivant, d'une famille originaire de la Guyenne.

1753. Gérard de Cause de Nazelle; femme, Catherine-Claire-Julie de Bezannes, qui lui apporta le domaine de Prouvais. Ils eurent cinq enfans, dont l'un devint vicaire général de Châlons.

17.. Louis-Charles-Victor de Cause, leur fils, marquis de Nazelle et seign. desd.

Canton de Neufchâtel, arrond. de Laon. — Il s'étend à l'est de Laon et se compose de deux bourgs, Neufchâtel, chef-lieu, et Roucy, et des 26 villages d'Aguilcourt, Amifontaine, Berry-au-Bac, Bertricourt, Boufflignereux, Chaudardes, Concevreux, Condé-sur-Suippe, Evergnicourt, Gernicourt, Guignicourt, Guyencourt, Juvincourt, Lor, Maisy, La Malmaison, Menneville, Meurival, Muscourt, Orainville, Pignicourt, Pontavert, Prouvais, Proviseux, Variscourt et La Ville-aux-Bois; plus, de six hameaux et de 33 maisons isolées ou écarts, le tout formant 15 paroisses. — *Orographie* : le sol de ce canton forme une vaste plaine, largement ondulée et peu arrosée, bien que traversée par la rivière d'Aisne. — *Géologie* : le sol en est partout formé par la craie blanche, sur laquelle s'étendent çà et là des lambeaux de sable inférieurs associés à des grès. Le tout est recouvert par une couche de limon argileux, d'épaisseur variable, formant comme ailleurs le sol arable. Des tourbières s'étendent le long de la Suippe. — *Surface territoriale* : 23,369 hect. 98 ares. — *Culture* : en 1760, terres lab. 32,700 arpens; vignes, 441 arpens; prés, 922 arp.; bois, 2,667 arp. En 1835, terres lab., 24,696 hect. 48 ares; jardins et vergers, 294,20; prés et marais, 1157,19; vignes, 202,74; bois, 3,67,29; savarts, 154; chemins, cours d'eau, etc., 684 — *Archéologie* : les églises de Chaudardes, Guignicourt, le camp de Mauchamp. — *Population* : 1760 7,101 h. (1,578 feux); 1800, 8,123 h.; 1806, 8,825 h.; 1820, 8,734 h.; 1827, 9,348 h.; 1841, 10,687 h.; 1861, 10,782 h.

NEUFLIEUX, NEULI en 1153; *Novus Locus*. — Petit village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine accidentée, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 10 feux; 1800, 137 h.; 1818, 136 h.; 1836, 119 h.; 1856, 112 h.; 1861, 120 h.

Au siècle dernier, on voyait une tombelle sur le terroir de ce village.

Seigneurs de Neuflieux.

Vers 1130. Foulques de Neuflieux.

11.. Gilles de Neuflieux; femme, Eremburge.

11.. Colard, chev., seign. de Neuflieux.

Vers 1210. Jean de Trosli, chev., seig. dud. par son mariage avec Helvide de Fromont.

1472. Guerric le Marchand, seign. dud.

1500. Claude de Vaulévrier, écuyer; femme Claude.

15.. Catherin le Masson, seig. dud. Il vendit à

1516. Christophe de Roguée, écuyer.

1550. Jean de Roguée, écuyer, seign. dud

1578. Pierre de Roguée, chev., gouverneur de Noyon.

1639. David de Vidal, chev., s. de Neuflieux. Le comte de Guiscard s'empara dit-on, sans

titres, de cette seigneurie en 1705, et ses héritiers l'ont conservée jusqu'à la révolution.

Il y avait autrefois à Neuflieux trois fiefs : celui du *Châtelain de Chauny*, celui de *Rosole*, et celui de *Roguée*, qui a donné son nom à une famille.

NEUILLY-St-FRONT, *Novilliacus in pago Urcense ; Nuelliacus* en 1173 ; *Nuilliacus* en 1227. — Petite ville de l'ancien Ourxois, bâtie sur un plateau élevé, à 70 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance et du bailliage de cette ville, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron : St Remi et St Front. — Population : 1698, 1,500 h. ; 1760, 500 feux ; 1800, 1,803 h. ; 1818, 1,742 h. ; 1836, 1,710 h. ; 1856, 1,738 h. ; 1861, 1730 h. — Dépendances : Maubry, Rassy, Remonvoisin, Breuil (hameaux) ; Vaux, les Fossés (fermes) ; l'Hermitage (isolée).

La terre de Neuilly appartenait anciennement au domaine royal. Carloman, frère de Charlemagne, l'ayant donnée en mourant à l'abbaye de St-Remi de Reims, les religieux de cette maison résolurent de la faire valoir par eux-mêmes et y envoyèrent plusieurs clercs qui s'établirent sur une hauteur. Ces clercs construisirent une chapelle pour leur usage, et lors de l'invasion des Normands, ils entourèrent cette chapelle et leur habitation d'une enceinte de murailles solides. Des familles vinrent alors s'établirent autour du petit établissement religieux et donnèrent naissance à la ville actuelle. La croyance que St-Front était venu à Neuilly au 3e siècle, et que voulant célébrer la messe sur un grès aux Bruyères, près de cette ville, une colombe lui apporta le pain et le vin qui lui manquaient pour offrir le sacrifice, était dès-lors populaire, ce qui fit qu'insensiblement on prit l'habitude de joindre le nom de ce saint confesseur à celui de Neuilly. On montre encore le grès sur lequel saint Front officia, dit-on : il porte une cavité qu'on présume y avoir été faite par un coup de pied de son cheval. Cette cavité a donné naissance à un curieux usage. Les jeunes mariés vont y verser du vin et le boivent ensemble en signe d'union. Après avoir été pris et rendu plusieurs fois à l'abbaye de St-Remy, le domaine de Neuilly-St-Front passa définitivement dans les mains des comtes de Champagne, et l'un d'eux, Thibaut IV, y fit bâtir un fort château vers l'an 1236. Ce château, aujourd'hui détruit, formait une enceinte carrée, flanquée de quatre tours aux angles et de quatre autres au milieu des courtines. — Les habitans de Neuilly prirent part à la révolte des Jacques au 14e siècle, mais furent amnistiés en 1358 avec leur chef nommé Pierre Peynant. — En 1421, le sire de Châtillon, tenant le parti des Anglais, s'empara par trahison de Neuilly. L'année suivante, les habitans livrèrent leur ville au roi ; mais le maréchal de l'Ile-Adam étant accouru, s'empara de nouveau de Neuilly pour les Anglais. Un parti d'Impériaux attaqua sans succès, en 1544, le château qui était défendu par des troupes et par les compagnies bourgeoises. Pour récompenser les habitans de leur belle conduite, François Ier renouvela leurs pri-

vilèges qui consistaient dans le droit de franc-alleu, celui de pèche dans la rivière d'Ourcq, celui de chasser le gibier à gros et menu pied, fourchu ou rond, enfin, dans le droit de pâturage et celui de prendre du bois dans les forêts du duché de Valois. — Un petit Hôtel-Dieu fut fondé à Neuilly, au 14e siècle croit-on, par Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel. La maladrerie de Neuilly lui fut réunie en 1695, avec celle d'Oulchy. En 1780, on n'y comptait que trois lits, dont un pour les malades d'Oulchy : en 1812, il y avait neuf lits, dont un pour Oulchy. — Cette ville possédait en outre une prévôté royale, une compagnie d'arquebusiers et une manufacture de serge qui compta jusqu'à 60 métiers. En 1751, le duc d'Orléans, seigneur du lieu, constitua une rente de 500 livres pour la fondation d'une école à Neuilly. — Cette ville jouit actuellement d'un marché hebdomadaire, le samedi, et de trois foires annuelles qui se tiennent les 25 février, 21 juin et 28 octobre.

Neuilly-St-Front a donné le jour à François Dujardin, chirurgien célèbre de son temps, mort en 1775.

Seigneurs de Neuilly-St-Front.

Ce domaine portait autrefois le titre de châtellenie dont dépendaient dix-sept villages voisins. En dernier lieu, cette châtellenie consistait en un château avec auditoire et prisons, six buissons contenant ensemble 367 arp. de bois, 4 arp. 82 perches de terres labourables, le droit de tabellionage sur les actes des notaires de Neuilly, affermé 200 liv., la moitié du greffe de la prévôté affermée 60 liv. ; en plusieurs héritages demembrés du domaine et autres petits droits.

11.. Albéric, chev. de Neuilly.

1168. Savalon de Neuilly.

1180. Guillaume, fils d'Albéric, chev. de Neuilly ; femme, Marie ; enfant, Albéric, moine à Saint-Crépin-en-Chaie.

1190. Hélias, chev. de Neuilly; femme, Aélide; enfant, Ponce.

1194. Albert (peut-être le même qu'Albéric ci-dessus), chev. dud.

1202. Jean et Hugues, chevaliers dud.

Vers 1215. Robert de Neuilly, chev. Frères et sœurs : Gérard, Renier, Thomas, chev., Clarembaud, clerc, Perrotte, femme d'Evrard, chev. Eremburge, femme de Jacques Salvignies.

1220. Guy, chev. dud.

1240. Jacques ou Jacob de Neuilly, chev.

1242. Geoffroy de Douzy, seign. dud. Cette année, il maria sa fille à Anselme de Trainel et lui donna pour dot Neuilly et la moitié d'Oulchy, sur quoi Anselme lui rendit 50 liv. et plus. Mais Anselme, au lieu de consommer le mariage en couchant avec sa femme, retourna dans ses terres pendant la première nuit des noces. Alors un certain comte Etienne accourut, épousa la femme d'Anselme de Trainel, et l'emmena à St-Aignan. Henri, comte de Nevers, prit fait et cause pour Anselme parcequ'il était *son homme*, et poursuivit devant le roi la réparation de l'injure faite à ce dernier. Un arrangement s'en suivit. Le roi décida que la fille de Geoffroy de Douzy resterait au comte Etienne, mais qu'Anselme de Trainel jouirait pendant dix ans de la terre de Neuilly et de la moitié d'Oulchy.

Vers 1280. Henri, seign. du châtel de Neuilly; femme, Perronnelle de Noyant.

1312. Raoul de Presles, conseiller du roi Philippe-le-Bel, seign. dud. Cette terre fut saisie sur lui et donnée à la suivante.

Vers 1315. Marie de Frenel. Celle-ci la céda pour 120 livrées de terre à tournois à Isabeau de Nanteuil, femme de Pierre de Garancières. Peu après, Raoul de Presles rentra en possession de ce domaine.

1421. Jeanne, dame de Billy, veuve de Gilles de Mailly, dame de Neuilly. Après elle, Neuilly revint au duc d'Orléans qui le donna successivement aux suivans.

1441. Jean le Fuselier, conseiller et receveur général des finances de ce prince. Jean le Fuselier avait fait les plus actives démarches pour

faire revenir d'Angleterre, où il était prisonnier, le duc d'Orléans qui, voulant reconnaître ses services, lui permit d'acquérir fief ou arrière-fief, et lui donna la terre et seigneurie de Neuilly-St-Front sa vie durant.

1445. Par arrangement avec le précédent, le duc d'Orléans donna cette année la terre et châtellenie de Neuilly, pour en jouir sa vie durant, à Nivelon Savary, dit Orléans, son premier héraut d'armes.

14.. Jean de Harlus, sire de Cramailles, vicomte héréditaire de Neuilly (V. Cramailles).

1570. Catherine de Médicis vend pour 200 écus la châtellenie de Neuilly-St-Front à Claude Lelièvre.

1588. Claude Pinart, marquis de Louvois, secrétaire d'État, seign. dudit par acquisition.

1591. Jean Pinart, son fils, vicomte de Comblizy, seign. dudit.

16.. Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, seign. de Neuilly.

16.. Henri de Schomberg, son fils, seign. dud.

16.. Charles de Schomberg, son fils, sans enfans.

Le domaine de Neuilly fut ensuite possédé successivement par les duchesses de Liancourt, de La Rocheguyon et de Montbason, à laquelle le duc d'Orléans le retira avec Oulchy.

Canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry. — Il s'étend au nord de cette ville, et comprend deux petites villes : Neuilly-St-Front, chef-lieu, et La Ferté-Milon, et les 32 villages d'Armentières, Bonnes, Brumetz, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Chouy, Cointicourt, Courchamps, la Croix, Dammard, Gandelu, St-Gengoulph, Grisolles, Hautevesne, Latilly, Licy-les-Moines, Marizy-Ste-Geneviève, Marizy-St-Mard, Monthiers, Montigny-Lallier, Montron, Nanteuil-sur-Ourcq, Passy, Priez, St-Quentin, Roeourt, Rozet-St-Albin, Silly-la-Poterie, Sommelans, Torcy, Troesne et Veuilly-la-Poterie; plus, de 25 hameaux et de 53 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 19 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton forme un plateau élevé arrosé par quelques ruisseaux et par la rivière d'Ourcq. — *Géologie :* ce plateau est constitué par les sables et grès moyens, le terrain lac. moyen et par le calc. gross. reposant sur les sables inf. dont on voit des affleuremens dans les vallées principales. — *Surface territoriale :* 25,895 hect. 28 a. — *Culture :* en 1760, terres lab., 31,048 arp. ; vignes, 177 arp. ; prés et marais, 1,191 arp. ; bois, 1,282 arp. En 1836, terres lab., 20,011 hect. 17 a. ; jardins et vergers, 537,90 ; prés et marais, 1516,61 ; vignes, 77,33; bois-taillis et futaies, 2840,63 ; savarts, 283,30 ; chemins, cours d'eau, etc., 628,32. — *Industrie et commerce :* Culture des céréales, vignes, exploitation des bois, fabrique de bonneterie. — *Archéologie :* anciens châteaux de La Ferté-Milon, Monthiers, Rozet-St-Albin et Silly-la-Poterie. Beaux vitraux du 16e siècle dans l'église de St-Pierre de la Chaussée. — *Population :* en 1760, 10,660 h. (2,369 feux); 1800, 11,458 h. ; 1806, 11,371 h. ; 1820, 11,174 h. ; 1827, 11,485 h. ; 1836, 12,082 h. ; 1846, 12,525 h. ; 1861, 11,705 h.

NEUVE-MAISON, NUEFVES-MAISONS en 1256; NUEMAISONS en 1340 ; *Novæ domus* (10e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 54 k. au N.-E. de Laon et 15 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron,

St Lazare. — Population : 1760, 441 h. (98 feux); 1800, 648 h.; 1818, 773 h.; 1836, 941 h.; 1856, 1,029 h.; 1861, 1,014 h. — Dépendances : le Lendier, le Baty (hameaux); les moulins Husson et des Bois.

Au 10e siècle, Albert, comte de Vermandois, fondant l'abbaye de Bucilly, lui donna entre autres biens, un moulin sur l'Oise à Neuve-Maison (V. Bucilly). — Les habitans de ce village furent affranchis à la fin du 12e siècle ou au commencement du 13e, et obtinrent une charte de commune calquée sur celle de Vervins. En 1256, Pierre de Bar, seigneur du lieu, remplaça cette charte par celle d'Aubenton.

Seigneurs de Neuve-Maison.

1232. Mathieu d'Hirson, seigneur de Neuve-Maison; femme, Béatrix.

1245. Mathieu II, chev. dud.; femme, Oda; enfant, Viard.

1247. Pierre de Bar ou des Barrres, seign. dud. et de Chaumont.

1260. Guy, chev., seigneur dud., châtelain d'Hirson.

1263. Hugues, chev. dud., frère de Nicolas de Rumigny.

1340. Guy, comte de Blois, seign de Guise et Neuve-Maison.

Vers 1600. Claude de Castres, seign. dud.; femme, Barbe Aubert.

1629. Charles de Mairesse, écuyer, seig. dud.; femme, Gillette de Bouzy; enfans : Charles, Michel.

1660. Charles de Mairesse, seign. dud.

En dernier lieu, M. de Colnet de Montplaisir.

Neuville, autrefois La Neuville. — Hameau dépendant de Mareuil-en-Dôle. C'était jadis un fief ayant des seigneurs particuliers (V. Mareuil-en-Dôle).

Neuville, Neuville-St-Jean, Nieville en 1285. — Ferme dépendante d'Hartennes.

NEUVILLE-BOSMONT (La). — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine élevée, à 25 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 184 h. (45 feux); 1800, 368 h.; 1818, 328 h.; 1836, 344 h.; 1856, 452 h.; 1861, 348 h. — Dépendance : Richemont (ferme).

Seigneurs de La Neuville-Bosmont.

1530. N. de Longueval, seign. de La Neuville-Bosmont. Il l'échangea en 1538, avec Bray, Rary, Maucreux, etc., contre les terres de Vauxceré, Presles et Acy appartenant au suivant (Voyez Vauxceré).

1538. Gérard de Fay d'Athies, chev., sire de Glaignes, Bray, La Neuville-Bosmont, Monceau, Maucreux, Verdelet, Rary, Orouy, etc.; femme, Anne de Condette. Enfans : Charles, seign. de Bray; Claude, Philippe et Louis, morts jeunes; Nicole, femme de Jean de Coterel, écuyer, seign. de Bonneuil; Françoise, femme de Philippe des Fossés, seign. de Pierrefitte; Barbe, femme d'André de Laval, seign. de Moulins; Marguerite, abbesse de Montreuil en 1582.

1550. Claude de Fay d'Athies, écuyer, seign. dud., Rary, Maucreux, etc. Femme, Madeleine de Machaut. Enfans : Gérard, Françoise, femme d'André de Dieu, écuyer.

Vers 1590. Gérard de Fay d'Athies, seig. desd. Femme, Anne de Warluzel, qui lui apporta la terre de Cilly. Enfans : André, Marie, femme de Robert de Fay, seign. de Soize, son cousin, Jacqueline, sans alliance.

1648. André de Fay d'Athies, seign. desd.; femme, Claude d'Ambly; enfans : Antoinette, abbesse de N.-D. de la Joie; Anne, femme de Claude de Flavigny, seign. de Chambry; Françoise, femme de Nicolas-Augustin Langlois d'Ennebond; Claude, tige des seign. de Cilly; Jean-Gabriel, d'abord chevalier de Malte, entra

ensuite dans la carrière ecclésiastique et devint abbé en Languedoc.

Vers 1680. André II de Fay d'Athies, dit le comte de Cilly, seign. desd., capit. de dragons, chev. de St Louis. Femme, Claude de Boham. Enfans : Claude, Marie, sans alliance, Claude-Antoine et André-Gabriel, morts jeunes; Madeleine, baronne d'Eliron, qui porta La Neuville-Bosmont, Chery, Monceau, etc. au suivant.

1748. Maximilien Guislain de Béthune-Hesdigneul, gouverneur de Marle. Enfans : André-Maximilien, Claude-François, Marie-Joseph.

17.. André-Maximilien, marquis de Béthune, seign. desd.

Fiefs de Fresne et des Bocqueaux, à La Neuville-Bosmont.

16.. Henri d'Amerval, seign. desd. et Richemont. Enfant, Sidonie, femme de Claude de Flavigny, seign. de Monampteuil.

1720 Jean-Antoine le Carlier, écuyer, seign. desd. Femme, Marie-Françoise Branche. Leur fille Marie-Françoise-Gabrielle porta successivement en mariage ces deux fiefs à

1730. Christophe-Louis Simon de Bignicourt, écuyer, seign. de Chambly.

1737. Jean-Louis de la Garde de Saigne, chev., vicomte de Palaret.

1757. François-Amable de la Garde de Saigne, son fils, seign. des Bocqueaux.

NEUVILLE-EN-BEINE, *Nova villa* en 901 ; *Nova villa in Bainâ* en 1223. — Village de l'ancien Noyonnais, bâti sur un mamelon au milieu des bois, à 47 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 45 feux ; 1800, 310 h. ; 1818, 349 h. ; 1836, 478 h. ; 1856, 501 h. ; 1861, 460 h. — Dép. : Campigny (H.) ; les Huit Setiers, le Bosquet de Campigny (I.)

Ce village fut donné, vers l'an 980, par Lindulphe de Vermandois, évêque de Noyon, à l'abbaye de St-Eloi de cette ville. Il passa ensuite à celle d'Homblières qui le céda au roi en 1223, pour se libérer des censives et terrages qu'elle lui devait, et pour obtenir que les habitans d'Homblières ne fussent plus assujétis à l'ost, ni à la chevauchée. L'abbaye de Genlis en devint propriétaire à son tour et l'a gardé jusqu'à la révolution.

Les anciens seigneurs laïques de La Neuville-en-Beine, s'il y en a eu, nous sont inconnus. Nous savons seulement que la famille de Sorel se rendit adjudicataire de ce domaine en 1728, et qu'en 1770, il était passé dans les mains de M. de Comble.

Il y avait autrefois à La Neuville-en-Beine deux fiefs nommés *Campennier* (Voyez Campigny) et *Coqueret*, *Coqueretium*. Ce dernier passa des seigneurs de Ham à la famille de Langlois, seign. de Brouchy, laquelle le vendit aux seigneurs de Genlis.

NEUVILLE-EN-LAONNOIS, *Novavilla in Landunesio* en 974. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Ailette et sur l'embranchement de la vieille chaussée gauloise dite de *barbarie*, à 15 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Julien. — Popul : 1760, 131 h.; 1800, 149 h.; 1818, 134 h.; 1836, 189 h.; 1856, 171 h. ; 1861, 166 h. — Dépendance, le Moulin Collard.

L'origine de ce village ne paraît pas remonter au-delà du 10e siècle, et il semble s'être formé autour d'une métairie que les religieux de St-Vincent de Laon auraient, à cette époque, bâtie dans ce lieu. — Un petit prieuré y fut

fondé vers l'an 1153 par les seigneurs de l'endroit dans l'intérieur de leur château. Ce château était bâti sur les dernières pentes qui dominent au nord le village. Il fut attaqué, pris et ruiné par les Ligueurs en 1593. — L'église de Neuville fut consacrée en 1178. — Ce village possédait jadis une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 200 liv. en 1648.

On a : *Notice historique sur Neuville-en-Laonnois*, par Melleville, 1854.

Seigneurs de Neuville, relevant de Montaigu.

1115. Wiard ou Guyard, seign. de Neuville, de la famille de Pierrepont, croyons-nous : femme, Béatrix ; enfans : Henri, mort jeune, Hellin, Guyard, Anselme.

1145. Hellin, seign. de Neuville.

1154. Guyard II, s. de Neuville, son frère ; femme, Lucie ; enfans : Simon, Vauthier ou Gauthier, Payen, Nicolas, Bala, Mélissende, femme de Payen, seign. de Montchâlons ; Asceline, femme du seign. de Dormans ; Mathilde, alliée à Bernard, seign. d'Autremencourt.

1160. Simon, seign. de Neuville ; femme, Beliarde, sans enfans.

1183. Simon de Montchâlons, seign dud. par son mariage, paraît-il, avec la veuve du précédent.

1196. Alain, dit de Roucy, seign. de Neuville, fils puiné d'Hugues, seign. de Pierrepont. Alain fut aussi seign. de Montréal ; femme, Mathilde ; enfans : Alain, Baudoin, seign. de Gueux ; Pierre, seign. de *Mauricus*.

1220. Alain II, dit de Roucy, seign. de Neuville ; femme, Eustachie ; enfans : Pierre, Alain, Gauthier, chanoine de Reims.

1244. Pierre, seign. de Neuville. Il se joignit à St Louis dans la croisade de 1248 ; femme, Adélaïde de Beaumetz ; enfant, Alain, mort jeune.

1260. Alain III, frère du précédent, seign. de Neuville ; femme, Eustachie.

Vers 1270. Pierre II, seign de Neuville.

1277. Pierre III, son fils, seign. dud.

1297. Alix, dame de Neuville.

1344. Henri, seign. dud.

1356. Jean, chev., seign. de Neuville ?

1370. Jean Lemercier, seign. de Neuville et Nouvion-le-Comte, ministre des rois Charles V et Charles VI ; femmes : 1° Jeanne de Dampierre, dont Guillemette, femme de Renaud de Coucy, seig. de Vervins ; 2° Jeanne de Vendôme, dont :

1396. Charles Lemercier, seign. de Neuville, Nouvion-le-Comte, Fontenai-en-Brie et Rugles, chambellan du roi ; femme, Isabelle la maréchale, dont deux filles.

1414. Oger de Nantouillet, seign. de Nouvion-le-Comte, et de Neuville par sa femme, Jeanne, fille des précédens ; enfant, Béatrix, qui porta ces domaines à

14.. Jean de Châtillon, seign. de Troissy, Châtillon et La Ferté-en-Ponthieu ; sans enfans. Neuville revint à

14.. Jean de Couttes, qui avait épousé Catherine, seconde fille de Charles Lemercier.

1438. Enguerrand de Coucy, s. de Vervins, et de Neuville par sa mère, Guillemette Lemercier.

1445. Jean Juvénal des Ursins, seign. de La Chapelle, de Doul et de Neuville.

1487. Charles des Ursins, seign. de Neuville et d'Arrancy en partie.

Ce domaine entra ensuite dans la famille de Proisy, qui possédait déjà la terre de La Bove (voyez ce mot), et devint l'apanage d'un puîné dans le suivant.

1628. Jean de Proisy, puiné de François de Proisy, sire de La Bove ; femmes : 1° Sébastienne de La Forge ; 2° Guillemette d'Anglebermer. Enfans : Emmanuel-Joseph, Claude, assassiné en 1668 ; Nicole-Françoise, femme de Louis-Fr. de Hallencourt, comte de Dromesnil.

Vers 1660. Emmanuel-Joseph de Proisy, seig dud., la Capelle, etc. Femme, Louise-Césarie de Conflans. Enfans : Louis-César, marquis de Drosménil ; Charles-Gabriel ; Madeleine, femme d'Emmanuel-Joseph de Hallencourt ; Charlotte alliée à Charles de Brulart, marquis de Genlis.

Vers 1700. Charles-Gabriel de Proisy, seign. dud., sans enfans, sans doute.

1722. Louis-François de Hallencourt, comte de Dromesnil, seigneur de Neuville par sa femme, Nicole-Françoise de Proisy ci-dessus. Enfans : Charles-François ; N., évêque d'Autun en 1709.

1724. Charles-François-Gabriel de Hallencourt, seign. de Neuville ; femmes : 1° Marie-Jeanne Ballet de La Chenardière ; 2° Marie-

Edme de Boullogne; enfant, Jean-Gabriel-François, mort jeune, en 1765.

La terre de Neuville passa ensuite, par héritage, dans la famille de Noailles, puis dans celle de Belzunce, qui la possédait encore au moment de la révolution.

NEUVILLE-HOUSSET (La) ou HOUSSEL, LA NEUVILLE-SOUS-MARLE, *Nova villa de Marlâ.* — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 30 k. au nord de Laon et 13 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 167 h. (55 feux) ; 1800, 309 h. ; 1818, 341 h. ; 1838, 357 h. ; 1856, 248 h. ; 1861, 234 h.

Au 12e siècle, la Neuville-Housset dépendait de Thiernu. En 1193, Roger de Rozoy, évêque de Laon, permit d'y construire une église paroissiale.

Des anciens seigneurs de La Neuville-Housset, nous ne connaissons que les suivans :

1471. Pierre de Blécourt, seign. de La Neuville-Housset et Béthancourt.

1519. Antoine de Blécourt, seign dud. et Trosly en partie.

1553. François de Blécourt, seign. dud.

La terre de La Neuville-Housset passa ensuite dans les mains des seigneurs de Cilly (voyez ce mot) ; puis à la famille d'Hervilly, et en dernier lieu à M. de Noailles.

NEUVILLE-LÈS-DORENGT (La), NEUFVILLE-DALÈS-WASSIGNY en 1250 ; *Nova villa* en 1171. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite du Noirieu, à 55 kil. au N. de Laon et 25 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : vers 1260, 86 feux ; 1760, 135 feux ; 1800, 561 h. ; 1818, 650 h. ; 1836, 748 h. ; 1856, 821 h. ; 1861, 836 h. — Dépendances : la Junière, Caurette, Faucommé (ham.) ; Cinglant (isol.)

Ce village est contigu à celui de Dorengt, et son nom semble indiquer qu'il n'en était dans l'origine qu'un quartier bâti postérieurement à lui. — On voyait jadis à La Neuville-lès-Dorengt un château-fort qui fut pris et rasé par les Anglais en 1423. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Voici les seigneurs connus de La Neuville-lès-Dorengt, qui relevaient du duché de Guise.

1171. Simon de Neuville. Il fut cette année condamné par l'évêque de Laon à payer une indemnité de cent livres à l'abbaye de Foigny, pour lui avoir causé des torts.

Vers 1250 Jean de Neuville.

1295. Robert de Rumigny, seign. dud.

Vers 1580. Jean de Pavant, seign. dud. et Wassigny, mort vers 1595. Enfant, Jacqueline, femme d'Antoine de Fay d'Athies, seign. de Puisieux.

En dernier lieu, la terre de La Neuville-lès-Dorengt était réunie au duché de Guise.

NEUVILLE-SAINT-AMAND (La), *Nova villa* en 1167. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 42 k. au N.-O. de Laon et 4 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Amand. — Population : 1800, 313 h. ; 1818, 382 h. ; 1836, 495 h. ; 1856, 854 h. ; 1861, 819 h. — Dépendance, Saint-Lazare (isolée).

Le terroir de La Neuville-St-Amand appartenait dès le 10e siècle aux religieux de St-Quentin-en-l'Ile. Deux siècles plus tard, ces religieux y bâtirent le village actuel et lui donnèrent le nom de Neuville. — Une découverte intéressante a été faite au 18e siècle près de ce village, sur l'ancienne route de La Fère à St-Quentin, dans un endroit dit *Reaulieu.* C'étaient les fondations d'un ancien bâtiment de 80 pieds de long sur 30 de large, contenant plusieurs bassins de grande dimension, munis de tuyaux en plomb et autres objets à l'usage des établissemens de bains. L'âge de ces constructions n'a point été déterminé.

NEUVILLE-SOUS-LAON (LA), *Nova villa sub Lauduno.* — Faubourg de cette ville; 58 feux en 1816. Malgré son nom il est fort ancien. Au 12e siècle, Barthélemi, évêque de Laon, y fonda pour les lépreux un hôpital qui persista jusqu'au milieu du 17e siècle. A cette époque, les religieuses de Montreuil ayant été chassées de leur maison par les évènemens de la guerre, obtinrent de s'établir dans les bâtimens de cette maison, sous la condition qu'au besoin elles fourniraient les salles nécessaires aux malades de la lèpre. Depuis la révolution, leur établissement a été lui-même transformé en dépôt de mendicité. — La Neuville avait autrefois une église paroissiale sous le vocable de St Nicolas. — C'était d'ailleurs un fief dont les seigneurs connus sont:

Vers 1553. Jacques des Orties, écuyer, lieutenant de 50 hommes d'armes, seign. de La Neuville-sous-Laon; femme, Madeleine de Courtray; enfans: Robert, François, Jeanne, femme de Jean Robert d'Ully, vicomte de Nouvion-le-Vineux; Jacqueline, femme de Gratien de Caste, écuyer.

15.. Robert des Orties, écuyer, seign. dud. Il paraît être mort sans enfant et la seigneurie de La Neuville revint au suivant, son petit-fils.

16.. Gratien Dumer; seign. de Maulduy. La seigneurie de La Neuville vint ensuite aux Mérélessart, seign. de Missy-lès-Pierrepont (Voyez ce mot).

NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, autrefois dit-on, MONT-ST-HUBERT, *Mons sancti Huberti, Nova villa subtus Margivallem.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti à la lisière d'un plateau élevé, à 27 k. au S.-O. de Laon et 12 au N.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 42 feux; 1800, 180 h.; 1818, 164 h.; 1836, 192 h.; 1856, 156 h.; 1861, 170 h.

Les habitans de ce village furent affranchis en 1368 par Enguerrand VII, sire de Coucy, avec 21 autres villages, sous la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de 48 sous (V. Coucy-la-Ville).

Seigneurs de Neuville-sur-Margival, relevant de Coucy.

1289-1305. Gilles ou Gilon de Neuville-sur-Margival, chev.; femme, Agnès.

1320. Gilles de Neuville-sur-Margival, écuyer.

1348. Jean, chev. de Neuville? femme, Gila.

1553. Ferry de Beaumont ou Bomont, seign. de Neuville-sur-Margival.

1574. Antoine de Dampierre, écuyer, seign. de Liramont, Neuville-sur-Margival, etc.

16.. Jean de Mérélessart, écuyer, seign. de Missy, La Neuville?

1764. N. de Baie, seign. de Neuville-sur-Margival.

NEUVILLETTE, *Nova Villetta* en 1220. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 41 k. au nord de Laon et 17 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : 1800, 350 h. ; 1836, 483 h. ; 1856, 516 h. ; 1861, 542 h. — Dép., Correaux (I.)

Neuvillette appartenait jadis aux dames religieuses d'Origny-Ste-Benoîte.

Seigneurs laïques de Neuvillette.

1220. Robert de Neuvillette.

1557. Florimond de Boffle, s. de Neuvillette.

1560. Gilles de Renty, seign. de Neuvillette, puiné de Baptiste de Renty ; femme, Charlotte Lemaire ; enfant, Hugues.

1568. Hugues de Renty, seig. de Neuvillette? femme, Jeanne Petit : enfant, Louis.

Vers 1620. Réné d'Ausbourg, s. de Vellombruy et Neuvillette ; femme, Catherine de Marle.

NICOLAS-AUX-BOIS (St), *Sanctus Nicholaus de Saltu* et *de Silvâ* en 1124 ; *de Vedagio* en 1136 ; *de Bosco* en 1156. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé au milieu de la forêt de St-Gobain, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Noyon, pourquoi il fut d'abord nommé *Notre-Dame de la Chaussée*, à 15 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 348 h. (77 feux) ; 1800, 244 h. ; 1818, 274 h. ; 1836, 264 h. ; 1856, 218 h. ; 1861, 213 h. — Dépendances : le Tortoir (ferme) ; la Papeterie, l'abbaye (isolées) ; Moulin de St-Nicolas.

Le village de St-Nicolas doit sa naissance à une abbaye de moines bénédictins qui fut fondée, dans les dernières années du 11e siècle, sur son terroir alors désert et sauvage. Cette maison religieuse acquit promptement de grands biens, ce qui l'exposa malgré son isolement, aux malheurs dont eurent tant à souffrir les établissemens de ce genre aux 14e, 15e et 16e siècles. Après l'avoir pillée une première fois, les Anglais revinrent en 1403, et tuèrent son abbé. Quinze ans après, ils la pillèrent de nouveau et massacrèrent beaucoup de monde qui s'y était réfugié. Les calvinistes achevèrent sa ruine en 1567 et en enlevèrent tout ce qui s'y trouvait de précieux ; mais la paix s'étant enfin rétablie, une bonne administration remit si bien les affaires de cette abbaye, qu'au moment de la révolution ses revenus s'élevaient encore à 40,000 liv. On y comptait alors 5 religieux. — Au 14e siècle, les habitans de St-Nicolas, n'ayant pu obtenir leur affranchissement des religieux dont ils étaient les serfs, abandonnèrent leur village et allèrent s'établir ailleurs. Aucune menace n'ayant pu les déterminer à revenir, l'abbé de St-Nicolas leur accorda, en 1401, pour les ramener, le rachat de la morte-main moyennant 5 sous parisis par tête. — Au commencement du 12e siècle, ce village n'était encore qu'une annexe de la paroisse de St-Pierre de Crépy ; mais en 1103, Enguerrand, évêque de Laon, l'érigea en cure, à cause de l'accroissement de sa population (Voyez ci-dessous l'acte d'érection). Cette population était même, dit-on, de-

venue considérable, lorsque l'édit de Nantes vint la disperser, les habitans ayant pour la plupart embrassé la religion réformée. — A peu de distance des ruines de l'abbaye, s'élève dans la forêt une vieille croix en pierre dont nous avons parlé à l'article consacré à la *Croix Sezaine* (Voyez ces mots).

Erection de la paroisse de St-Nicolas-aux-Bois, en 1103.

In nomine, etc. Ego Ingelrannus, gratiâ Dei Laudunensium episcopus. Erat solitudo deserta in Voesia (forêt de Voas) in quâ devote duo heremiti ceperunt de principio labore suo vivere, et ecclesiam in honorem sancti Nicholai edificare. Deo autem bone inceptioni eorum proventum tribuente, de incultibili facta est terra cultibilis, de loco bestiarum ecclesia Dei, de solitudine religiosa congregatio monachorum. Erat autem locus ille in parochia sancti Petri de Crispeio; sed quoniam convenit omnibus ministris ecclesie pace et quiete monachorum intentius providere, visum est nobis, cum consensu fratris nostri Valteri, archidiaconi, et Ebali alteri archidiaconi qui predictum altare sancti Petri tenebat, et totius nostri synodi, ecclesiam sancti Nicholai liberam et quietam religioni dei servientium cedere, et quoniam ibidem aliqui laici Deo devote convenerunt sine quorum exteriori administratione specialis quies monachorum non potest consistere, placuit nobis parochiam ibidem constituere, in quâ continetur de territorio predicti sancti Petri quicquid est ultra rivulum qui in valle sancti Nicholai fluit, et supra rivum et citra rivum totam vallem et clivum usque ad verticem montis et ubi inter montes vallis interjacet, quicquid de valle est a vertice montis usque ad verticem alterius montis per directum. In hac autem parte sic divisâ et determinatâ, ecclesia sancti Nicholai persolvet duas libras cere ecclesie sancti Petri in ipsius festivitate. Quicumque autem in hac parochiâ habitaverint, pertinebunt ad curam presbiteri quam abbas sancti Nicholai, cum consensu ministrorum nostrorum, constituerit. Dabitur etiam crisme et oleum a nostris ministris sancti Nicholai. Ne autem constitutio illa firma et illibata in perpetuum permaneat, hoc privilegio nostra imagine munito et testium qui affuerunt subscriptione corroborato, interposito anathemate, firmari precipimus. (Suivent les signatures). (*D. Gren.*, *t.* 267, *f°* 181).

NICOLAS-DES-PRÉS (SAINT), *Sanctus Nicholaus de Pratis*. — Hameau dépendant de Ribemont. Il doit sa naissance et son nom à une abbaye d'hommes qui y fut fondée en 1083 (V. Ribemont et Montigny-Carotte); 14 feux en 1816.

Nicole Laignier. — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

NINELLES (LES), *Neella* en 1194. — Hameau dépendant de Thenailles. Au commencement du 12e siècle, il appartenait au chapitre de Laon qui le donna à l'abbaye de Thenailles en 1194.

NIZY-LE-COMTE, NISI en 1224, *Nisiacus Fiscus Regius* (7e siècle); *Nisiacus castrum* (13e siècle). — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine sur l'ancienne chaussée romaine de Reims à Bavai, à 35 kil. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Béat. — Population : vers 1260, 80 feux; 1760, 419 h. (93 feux); 1800, 278 h.; 1818, 340 h.; 1838, 413 h.; 1856, 463 h.; 1861, 456 h. — Dépendances : Montigny-la-Cour, le Haut-Chemin, Mouchery (fermes).

On pense que Nizy-le-Comte est le *Ninitacci* de la table Théodosienne. Il est du moins fort ancien, car il en est question dans les miracles de St Thierry, rédigés au 7e siècle. Au 13e, il est qualifié de *Castrum*.

En 1851, on y a découvert une plaque en pierre portant cette inscription :

NVM. AVG. DEO. APO
LLINI. PAGO. VENNECTI
PROSCAENIVM. L. MA
GIVS. SECVNDVS. DO
NO. DE. SVO. DEDIT.

Deux ans après, une seconde découverte non moins intéressante a été faite à Nizy. Ce sont des peintures murales gallo-romaines fort bien conservées, et dont de beaux fragmens ont été transportés au musée de Laon. — Nizy-le-Comte possédait jadis une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 200 livres en 1648, et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696.

Seigneurs de Nizy-le-Comte, relevant de la grosse tour de Laon.

Le domaine de Nizy, après avoir appartenu au fisc royal, était, au 12e siècle, passé dans les mains de seigneurs particuliers dont deux seulement nous sont connus.

1148-56. Nicolas de Nizy.

1198. Colard, seign. de Nizy.

Dans le courant du siècle suivant, Nizy entra dans les mains des comtes de Roucy pour n'en plus sortir jusqu'à la révolution. En 1329, Jeanne de Dreux, comtesse de Roucy, fonda à Nizy une chapellenie qu'elle dota de 31 setiers de froment et de 19 liv. 4 sous parisis de rente. L'un des derniers comtes de Roucy, le duc de Charrost, surnommé *le père du peuple*, fit, à la fin du 18e siècle, défricher les marais de Nizy, cause de maladies dangereuses pour les habitans.

NOGENTEL, *Nogentellus* en 1260. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans la vallée de la Marne, à 85 k. au sud de Laon, et 5 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 85 feux ; 1800, 436 h. ; 1818, 345 h. ; 1836, 377 h. ; 1856, 513 h. ; 1861, 523 h. — Dépendances : La Charmoy (hameau) ; l'Ancien Moulin (isolée).

Il y avait jadis à Nogentel une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698. — Ce village portait autrefois le titre de vicomté.

Seigneurs de Nogentel.

Les seuls qui nous soient connus sont les suivans :

15.. Jean de Graimbert, vicomte de Nogentel, seign. de Belleau-Torcy.

16.. Jean de Nogentel, baron dudit lieu, vicomte de Troly (Torcy ?), conseiller du roi.

1660. Salomon de la Motte, seign. de Nogentel.

1676. Nicolas de Graimbert, vicomte dud.

1783. M. le marquis de Courtanvaux, vic. dud.

1789. Le vicomte Chambré-Nau de St Sauveur.

NOGENT-L'ARTAUD, *Novigentum* en 857 ; *Nongentum super Maternam fluvium* en 1096 ; *Nogentum Artaudi* en 1202. — Bourg de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur la rive gauche de la Marne, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Germain de Paris. — Population : 1760, 205 feux ; 1800, 1,103 h. ; 1818, 1,325 h. ; 1836, 1,212 h. ; 1856, 1,270 h. ; 1861, 1,353 h. — Dépendances : Beauregard, Chérot, Cour-la-

Marre, le Crochet, la Ferotterie, le Meniot, Montperthuis, Tartre, Tétoie, Brusselle, la Genêtre, les Calogeons, Richebourg (hameaux); les Grands-Chenets, Cherost, la Courterie, Dardouret, la Grange, les Gravelles, le Mesnil, le Vat, la Houssière, la Meule, la Charnoy (fermes); les Petits-Chenets, la Maréchalerie, les Margats, la Grande-Masure, le Molinois, la Poissonnerie, la Fayelle, la Grange-Lombard, le Bas-Cherost, la Carmanerie (I.); Ambrune (M.)

Le bourg de Nogent est très-ancien; il en est question dès l'an 825. Vingt-cinq ans après, Charles-le-Chauve donna au comte Eudes 50 manses sises à Nogent. Ce bourg passa peu après, s'il n'appartenait déjà à l'abbaye de St-Germain-des-Prés de Paris, à laquelle il fut donné par l'un de ses abbés. A cette époque, les religieux y transportèrent les reliques de leur maison, par la crainte des Normands. — A la fin du 12e siècle, la seigneurie de Nogent appartenait à un certain Artaud, qui y fit bâtir un château somptueux, d'où cet endroit a pris le surnom d'Artaud. Ce particulier possédait de grandes richesses, était trésorier d'Henri, comte de Champagne, surnommé le *Large*, à cause de sa bienfaisance inépuisable. Un jour que ce prince se rendait à la messe, un pauvre gentilhomme se jeta à ses genoux, le suppliant de lui donner les moyens de marier ses deux filles qu'il lui présentait. Artaud, prenant aussitôt la parole, dit au gentilhomme que le comte, par ses largesses, avait tellement épuisé ses coffres, qu'il n'y restait rien à donner. Mais Henri, courroucé de voir sa libéralité mise en défaut, s'écria : « Tu te trompes, Artaud, je t'ai encore à donner; » et s'adressant au pauvre gentilhomme : « Mon ami, ajouta-t-il, tiens, je te le donne. » Artaud se vit contraint de suivre son nouveau maître, et pour ravoir sa liberté, de lui payer une somme considérable qui forma la dot de ses filles. — Une abbaye de filles fut fondée en 1299, à Nogent, par Blanche d'Artois, reine de Navarre, veuve de Henri III, comte de Champagne. Cette maison ayant été détruite en 1452, on la repeupla par une nouvelle colonie de filles urbanistes ou de Ste Claire, qui persistèrent jusqu'à la révolution. On y comptait en dernier lieu 13 religieuses, dont les revenus s'élevaient à 15,000 livres. — Ce bourg possédait alors une charité de 170 liv. environ, et portait le titre de baronie. Il avait été érigé en duché-pairie de La Neuville en 1650; mais cette création ne fut pas maintenue par le parlement. — On remarque dans l'église de Nogent des fonts baptismaux très-curieux, datant du douzième siècle; la tombe d'un fils d'Artaud, et le chevet de l'église qui est carré et percé de trois fenêtres lancettes, chose rare dans ces contrées. — Ce bourg possède trois foires annuelles qui se tiennent les 1er mars, 22 juin et 27 novembre.

Seigneurs de Nogent-l'Artaud.

Vers 1150. Artaud, camérier et trésorier du comte de Champagne; femme, Hodierne; enfans : Jean, Guillaume, Honorius, dit de la Not, Etienne et Artaud, trésorier de St-Etienne de Troyes. On voit encore dans l'église de Nogent, la tombe de ce dernier, légèrement creusée en forme de bac, et sur laquelle il est représenté en

ronde bosse dans le costume ecclésiastique du temps, avec cette épitaphe gravée à l'entour en lettres onciales : *Hic jacet Artaldus, quondam thesaurarius Sti-Stephani Trecensis, filius bone Hodierne, domine de Nogento. Requiescat in pace.* Cette pierre fut long temps l'objet d'une coutume bizarre. Chaque nouvelle mariée était tenue de venir, le lendemain de ses noces, embrasser l'effigie d'Artaud. Cette coutume était encore en vigueur au commencement du 18e siècle ; mais alors un curé de Nogent la trouva indécente, tonna contre elle du haut de la chaire, et voyant qu'il ne pouvait la faire cesser, prit le parti de faire retourner la pierre tombale d'Artaud, de manière à ce que son effigie fut appliquée contre terre. C'est à cette circonstance que l'on doit sans doute la conservation de ce monument curieux de la statuaire du 13e siècle.

1216-26. Guillaume, dit d'Acy, s. de Nogent.

12.. Renaud, son fils? seign. dud.

1261-74. Guillaume II d'Acy, fils de Renaud d'Acy ; femme, Mathilde. Il obtint du comte de Champagne, en 1267, l'établissement d'une foire de 3 jours à Nogent, à commencer du premier mercredi après Pâques.

1283. Jean et Robert de Mortagne, seig. dud.

Vers 1287. Blanche d'Artois, veuve d'Henri, comte de Champagne, remariée à Edmond, comte de Lancastre.

1305. Jean de Lancastre, seign. de Beaufort et de Nogent, père de Jeanne, reine de France. Ses armes représentent *trois léopards, avec une bande par-dessus.*

1397. Charles de Châtillon, seign. de Gandelu et Nogent-l'Artaud.

1404. Le domaine de Nogent est donné par Charles VI à Charles III, roi de Navarre, pour être adjoint au duché de Nemours, et en échange des biens qui revenaient audit roi de Navarre dans la succession de ses père et mère. Nogent fut ensuite acheté par la famille d'Orléans, et il échut par héritage à

1445. Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes.

Vers 1470. Jean de Châlons, seig. de Nogent. Le roi saisit sur lui la terre de Nogent et la donna à

1477. Jean d'Aillon, chev., seign. de Lude.

1504. Jean de Louen, seign. de Nogent; femme. Madeleine Cléret.

1613. Charles, marquis de La Viéville, chev., conseiller du roi, lieutenant-général en Champagne ; femme, Marie Boubers. Ils furent séparés de biens.

1638. Marie Boubers, femme séparée du précédent, dame de Nogent, St-Martin, etc.

1660. Robert de La Viéville, leur fils, seign. desd., conseiller du roi, capit. de 50 hommes d'armes.

1780. Le victe de La Bédoyère, s. de Nogent.

Nogent-sous-Coucy, Nongent en 1361 ; *Noviantus* en 1059; *Novigentus* en 1100; *Noviandus* en 1103; *Nongentus* en 1138; *Nogentus subtus Cociacum* en 1239. — Hameau dépendant d'Auffrique. Il formait autrefois, sous le vocable de St Gilles, une paroisse séparée, où l'on comptait 12 feux en 1816. Les habitans de Nogent furent, dit-on, dispersés par les Espagnols en 1653. — Ce hameau paraît devoir sa naissance à une abbaye de moines bénédictins qui y fut fondée en 1059, par Albéric, seigneur de Coucy. Guibert, le célèbre historien de la commune de Laon, en fut abbé au commencement du 12e siècle. Cette maison religieuse a, de plus, donné deux dignitaires à l'église : Saint Godefroi, abbé dudit Nogent, nommé évêque d'Amiens en 1104. Il fit élever près de l'abbaye, durant son abbatiat, un hôpital pour recevoir les pélerins et les voyageurs malades, les nourrir, les rhabiller et les traiter. Le second dignitaire sorti de l'abbaye de Nogent, fut Pierre Claudi ou le boiteux, élu abbé de St-Remi de Reims en 1212. Au moment de la révolution, on comptait à Nogent cinq religieux dont les revenus étaient d'environ 20,000 livres. — Ce hameau avait aussi jadis une léproserie dont les revenus s'élevaient à 80 livres en 1648.

On a : *Notice historique sur Nogent*, par Melleville, dans son *Histoire de Coucy-le-Château*, 1848.

NOIRCOURT. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur le Hurtaut, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 170 h. (75 feux); 1800, 495 h.; 1818, 552 h.; 1836, 655 h.; 1856, 624 h.; 1861, 597 h. — Dépendances : Le Thuel (hameau); Beaumont (ferme).

Seigneurs de Noircourt.

1265. Gilles, chev. de Noircourt; fme, Galie.

Vers 1500. Jeannot Dupin; femme, Catherine de Béthune.

1555. Demoiselle Françoise de Bernes, dame dudit.

Vers 1720, la terre de Noircourt entra dans la maison de Lamirault, dont les membres étaient déjà seigneurs de Cerny-lès-Bucy (Voyez ce mot) et y resta jusqu'à la révolution.

NOIRIEU (LE). — Petit ruisseau qui prend sa source dans les bois du Nouvion, coule d'abord de l'est à l'ouest, puis faisant brusquement un coude à gauche auprès d'Iron, continue sa course dans la direction du nord au sud pour se joindre à l'Oise auprès de Vadencourt, après un parcours d'environ trente kilomètres.

NORMÉZIÈRE, autrefois NOIRMÉZIÈRES, *Nigre Mecerie*. — Hameau dépendant de Fresnes. Au 6e siècle, il fut donné avec Barisis à l'abbaye de St-Amand, par le roi Childéric (voyez Barisis). — Le domaine de Normézières passa ensuite aux sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand VII, affranchit ses habitans en 1368, sous la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de 30 sous parisis (Voyez Coucy-la-Ville).

Normézières formait autrefois un fief qui, après avoir longtemps relevé de Coucy, mouvait en dernier lieu du comté de La Fère. Son seul seigneur connu est :

1575. Nicolas Lefèvre, lieutenant de Coucy, seign. de Noirmézières.

On voyait en outre à Normézière, un fief nommé *Mosaul*.

NOROY, NOVEROIE (12e siècle); NOEROI (13e siècle); NOUROY, NAUROY, *Nogaredus* en 858, *Norroiacus*. — Petit village de l'ancien Valois, bâti à la pointe d'un plateau élevé, à 75 k. au S.-O. de Laon et 35 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 40 feux; 1800, 236 h.; 1818, 207 h.; 1836, 216 h.; 1856, 201 h.; 1861, 204 h. — Dépendances : Le Moulin-le-Comte (isolé); le Moulin de l'Ile (tordoir).

Nous pensons que le village nommé *Nogaredus* qui, en l'année 858, fut donné par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de N.-D. de Soissons, pourrait bien être Noroy, et non Noyers, comme le dit D. Germain (Voyez Chavignon). Il contenait alors environ 40 manses. — Avant la révolution, ce village possédait une charité de 100 livres de rentes.

Seigneurs de Noroy.

1183-92. Pierre de Nouroy, chev.

1210. Yves, chev. dud.

1221. Robert de *Noeroi*, fils d'Yves de Vauxbuin, probablement le précédent.

Vers 1600. Georges de Garges, seig. de Noroy et Villeneuve, tué au siége de Negrepelisse en 1622. Il était le 3e fils de François de Garges, seign. de Maqueline ; femme, Esther de Rouy ; enfans : Christophe, chev. de Malte, capit. de vaisseau ; Antoine, chanoine de Metz ; Michel ; Charles, seign. d'Hartennes ; N., seign. de Cernoy en Picardie ; Anne et Marie, sans alliances ; Hélène et Madeleine, religieuses à La Ferté-Milon.

1622. Michel de Garges, seign. de Noroy et Vignolles ; femme, Michelle d'Hauston.

1680. Hugues de Garges, leur fils, seig. desd., capitaine de dragons; femme, Louise-Renée du Bois; enfans : Hugues, capit. au régiment de Bretagne, tué en Italie ; Marie-Françoise, sans alliance ; Louise-Elizabeth, femme de N. d'Harzillemont, et plusieurs autres morts jeunes.

En dernier lieu, le baron de Villepaille.

Fief Montjay, à Noroy.

1529-55. Simon de Vaux, seign. de Montjay.

Noue. — Ferme dépendante de Pisseleu. Elle occupe ce qui reste debout du château construit par François Ier pour Anne de Pisseleu, sa maîtresse.

Noue (la). — Ancien fief à Villers-Cotterêts. (Voyez ce mot).

Nougent. — Ancien fief à Vassens. (Voyez ce mot).

Noureuil, *Noreium* en 1132, *Nuerellum*. — Hameau dépendant de Viry; 76 feux en 1816.

Nourrie (la). — Ancien fief à Ressons (Voyez ce mot).

NOUVION (Le) ou NOUVION-EN-THIÉRACHE, NOVION en 1196, *Noviomum* en 1142. — Gros bourg de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 70 k. au N. de Laon et 30 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des baillage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons.—Patron, St Denis. —Population : en 1760, 472 feux; 1800, 3,357 h.; 1818, 3,158 h.; 1836, 3,068 h.; 1856, 3,177 h.; 1861, 3,133 h. — Dépendances : Beaucamp, Lalouzy, Malassise, le Moulin-Lointain, la Fontaine des Pauvres, Marlinperche, Reget d'en Haut et d'en Bas, Rue des Potasses, Rue de Guise, la Prélette, la Cense-Bleue, la Villette (hameaux) ; le Petit-Paris, la Ferme des Marolois, la Briqueterie (isolées); le Garmouzet (verrerie).

Les habitans du Nouvion obtinrent, dès 1196, de Gauthier d'Avesne, seigneur de Guise et du Nouvion, leur affranchissement et une charte de commune à l'instar de celle de Prisces, qui n'était autre elle-même, à quelques modifications près, que celle de Laon. Le fors-mariage et les morte-mains furent abolis, la justice réglée; les habitants eurent la liberté de quitter la ville à leur gré, après avoir acquitté leurs dettes et payé 12 deniers à leur seigneur. Ils purent établir des brasseries en lui donnant 2 setiers de bière de chaque brassin ; en un mot, cette charte les dota de tous les avantages attachés à la condition libre. Ces concessions leur furent d'ailleurs accordées à des conditions fort raisonnables, puisque chaque habitant ne fut tenu de payer à Gauthier d'Avesne et à ses successeurs qu'une somme annuelle de 12 deniers avec

un mancaud d'avoine, deux pains et deux chapons. Au moment de la révolution les habitans ne payaient ni taille, ni sel. — Durant le siége de Guise, en 1339, les habitans du Nouvion se retirèrent dans les bois et s'y retranchèrent au moyen d'abattis d'arbres. Un parti d'Allemands les y attaqua, les força et en tua un grand nombre. Les Impériaux incendièrent ce bourg en 1483. Cependant, grâce à son commerce, le Nouvion fut longtemps prospère, et il était encore florissant au 17ᵉ siècle. Les guerres de Louis XIV lui firent beaucoup de mal. — A la fin du 13ᵉ siècle, il existait au Nouvion une petite communauté de béguines à laquelle Jeanne de Châtillon, dame de Guise, légua une somme de 15 livres en 1291. Deux sœurs de charité y furent introduites au 17ᵉ siècle par Mˡˡᵉ de Guise pour l'instruction des filles pauvres. On y voyait autrefois une léproserie dont les revenus furent donnés en 1610 aux minimes de Guise par Charles de Lorraine. — En 1823, on découvrit à 600 pas du Nouvion, dans la forêt, un tombeau formé de quatre pierres plates, dans lequel il n'y avait pas d'ossemens; mais on recueillit tout auprès deux vases lacrymatoires en verre vert, avec des fragmens d'un miroir métallique et plusieurs monnaies de Trajan. — Le Nouvion possède deux foires qui se tiennent le mardi de Pâques et le premier mercredi de septembre; plus, un marché-franc le dernier mardi de chaque mois, et deux marchés hebdomadaires les mercredis et vendredis. On y voit d'ailleurs des filatures de laine et de coton, et il s'y fait depuis longtemps un commerce assez important de boissellerie. — Ce bourg est la patrie de Gérard du Nouvion, abbé de Signy en 1344, et de Louis-Auguste de Laleu, littérateur et jurisconsulte, mort en 1819.

Seigneurs du Nouvion.

1138. Albéric, chev. du Nouvion. Femme, Ermesende. Enfans : Pierre, Robert, Rénier.

La terre du Nouvion entra ensuite dans les mains des seigneurs de Guise. Hugues de Châtillon, l'un d'eux, la laissa, en 1318, à Marie, comtesse de St-Pol. Les hommages dépendant de cette châtellenie étaient alors ceux de la Malmaison, Rocquigny, le Fayel, Fonsomme, Ville, *Culsery*, Honnecourt, Sequehart et deux ou trois autres. Guy de Châtillon, comte de Blois, neveu de ladite Marie, y ajouta l'hommage des terres de Villers, Essigny et Montbrehain, pour quoi Marie de St-Pol reconnut tenir le château de Bohain en une foi et un hommage du comte de Blois. Après Louis II de Châtillon, seign. de Guise, le Nouvion passa à Guy de Châtillon, son second fils, comte de Soissons, qui avait épousé Marie de Namur, et à la mort de celui-ci, en 1397, au suivant, son cousin germain.

1397. Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre.

1403. Olivier de Bretagne, son fils, seig. d'Avesnes, Landrecy et le Nouvion. Fᵐᵉ, Isabeau de Bourgogne. Celui-ci vendit le Nouvion, avec Brighes, Bourbles (Bergues?) et Barzy, moyennant 20,000 livres, à

1429. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui acheta aussi la terre de Guise en 1432.

Le domaine du Nouvion rentra ainsi dans les mains des seigneurs de Guise, y resta longtemps et y était encore au 16ᵉ siècle.

Canton du Nouvion, arrond. de Vervins. — Ce canton est situé au nord de Laon et au N.-O. de Vervins, et se compose de deux bourgs : Le Nouvion, chef-lieu, et Esquehéries, et des huit villages de Barzy, Bergues, Boué, Dorengt, Fesmy, Leschelles, La Neuville-lès-Dorengt et le Sart; plus, de 55 hameaux et

16 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 7 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est largement ondulé. Il est arrosé par plusieurs ruisseaux et la Sambre y prend sa source. — *Géologie :* Craie inférieure, recouverte partout d'un limon jaune argileux *(diluvium)*. — *Industrie et commerce :* exploitation des bois, élève des bestiaux, fromages dits de Marolles; boissellerie; préparation du fil à dentelles; verrerie. — *Surface territoriale :* 12,870 hectares. — *Culture :* en 1760, sans le Sart : terres labourables, 6200 arpens; prés, 582 arp.; bois, 8,670 arp. En 1836 : terres lab., 6150 hect.; jardins et vergers, 1586 h., prés et marais, 777 h.; bois-taillis et futaies, 4,032 hect.; chemins, cours d'eau, etc., 325 h. — *Population :* en 1760, sans le Sart : 8,464 h. (1,881 feux); 1800, 10,457 h.; 1806, 9,601 h.; 1820, 11,164 h.; 1828, 11,379 h.; 1836, 11,592 h.; 1841, 11,808 h.; 1861, 14,364 h.

Nouvion (La Haie du), Forêt — Elle recouvrait autrefois tout l'espace compris entre la rivière de Robissieu, Buironfosse et La Capelle; en 1698, elle contenait encore 8,000 arpens de taillis.

NOUVION-L'ABBESSE, NOUVIANT-L'ABESSE en 1341; *Novigentum* en 1115; *Nongentum* en 1164; *Nungentum abbatisse* en 1170. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de la Serre, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 20 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 360 h. (78 feux); 1800, 817 h.; 1818, 876 h.; 1836, 974 h.; 1856, 1,024 h.; 1861, avec Câtillon-du-Temple réuni, 990 h. — Dépendances : Câtillon-du-Temple (ham.); le Tordoir-Grocaut (isol.).

Il y a tout lieu de croire que le domaine de Nouvion-l'Abbesse appartint d'abord à l'église de Laon, des mains de laquelle il passa plus tard dans celles de l'abbaye de N.-D. de cette ville; d'où le surnom de *l'abbesse* appliqué à ce village. — Au commencement du 12e siècle, Thomas de Marle était avoué de Nouvion-l'Abbesse. Il y fit bâtir un château-fort dans lequel une partie des Laonnois se retirèrent après la sédition de 1112. Mais le roi vint en faire le siége trois ans après, et l'ayant pris, fit pendre tous les hommes qui s'y trouvèrent. — Les religieuses de N.-D. ayant été chassées de leur maison en 1128, on les dispersa dans différens villages de leur domaine. Quelques-unes furent placées à Nouvion-l'Abbesse, où l'on construisit pour elles un petit cloître. — Ce village fut ravagé par le duc de Bourgogne en 1472; les Calvinistes mirent le feu à l'église en 1558. Un incendie considérable y réduisit en cendres 80 maisons le 1er avril 1779. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Nouvion-l'Abbesse en 1824.

La seigneurie de Nouvion-l'Abbesse, après être passée de la branche aînée de Coucy à la branche cadette de Vervins, appartenait au commencement du 15e siècle à Adam de Blois, dont la fille la porta en mariage à Charles de Fay d'Athies, seig de Marfontaine (Voyez ce mot et Puisieux).

NOUVION-LE-COMTE, NOVIHANT en 985 ; *Noviant predium* en 979 ; *Novio Comitis* en 1164 ; *Nongentum* en 1138 ; *Noviantum Comitis* en 1188. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à peu de distance du précédent, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 492 h. (109 feux) ; 1800, 623 h. ; 1818, 673 h. ; 1836, 678 h. ; 1856, 688 h. ; 1861, 702 h.

Au 10e siècle, ce village appartenait aux comtes de Vermandois, et en l'année 983, Albert, l'un d'eux, donna à l'abbaye d'Ile de St-Quentin des biens situés dans ce village, qu'il dit être *de son bénéfice*. La qualification de *le Comte* appliquée à ce village, lui fut donnée, sans doute, en mémoire de ses anciens seigneurs. — Au 12e siècle, il n'y avait point encore de moulin à Nouvion et les habitans étaient tenus d'aller moudre à Pont-à-Bucy ; mais dès la fin de ce même siècle, deux moulins à eau y furent construits par l'abbaye de St-Vincent de Laon. — Au 10e siècle, la vigne était cultivée sur le terroir de ce village, qui fut uni au comté de La Fère au 15e siècle. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Nouvion-le-Comte en 1824. — Ce village est la patrie d'Etienne de Noviant, procureur général de la Chambre des Comptes, au 15e siècle.

Seigneurs de Nouvion-le-Comte.

1138-77. Gippin, Geppuin ou Gebuin de Noviant. Femme, Cécilie. Enfans : Raoul, Jacques, Guy, Emeline, Béatrix. — En 1143. Gebuin accorda à St-Vincent la pêche de la rivière au-dessus et au-dessous du pont, jusqu'à l'endroit où le farinier pourra *lancer son marteau*.

1189-1211. Raoul de Noviant. Femme, Vidèle.

1212-24. Florent de Ville, chev., seign. de Nouvion par sa femme Aélide.

1282. Jean de Ville, dit l'*Étonné*. Sa fille Marie porta Nouvion-le-Comte au suivant.

1339-56. Jean, dit le Borgne, seign. de Cramaille. Ce Jean le Borgne vendit, en 1352, la liberté à Maroie, dite Jeannonette, femme de feu Gilles Couillet, à Jeanne dite Jeannonette, sœur de Maroie, et à Jeannon le Boulangier, son fils, demeurant tous à Marets, pour la somme de 34 florins d'or.

1385. Jean Lemercier, surintendant des finances sous Charles VI, seign. de Noviant et Neuville-en-Laonnois (Voyez ce mot).

1414. Oger de Nantouillet, seign. de Nogent et Neuville par son mariage avec Jeanne Lemercier, petite fille du précédent. Sa fille Béatrix porta Nogent à

14.. Jean de Châtillon, seign. de Troissy. Sans enfans.

1466. Jean de Couttes, seign. de Nouvion-le-Comte, par son mariage avec Catherine Lemercier.

1472-91. Louis de Couttes, son fils, seign. dudit, Rugles, Béhéricourt et Pimprez, pannetier ordinaire du roi.

1546. François de Moy, seign. dud.

1547. Jacques de Moy, son fils, seign. dud.

1548. François d'Y, écuyer, seign. de Nouvion-le Comte. Femme, Françoise Mydelet. Enfans : Amé ; Claude, seign. de Grandchamp ; Marie, femme de Guillaume des Fossés, seign. de Richemont ; Madeleine, femme de Jacques d'Aiguisy, seign. de Longny ; Anne, femme de Charles de la Hillière.

1575. Amé d'Y, seigneur dudit. Femmes : 1° Guillemette de Mérélessart ; 2° Marie-Joachime de Grammont. Enfans : Marguerite, femme de Roland de Berzy, seign. de Proviseux ; François tué en 1594 à l'assaut de Laon ; Claude, femme d'Absalon d'Aspremont.

1663. Jean de Ciron, chev., seign. dud., conseiller du roi, gouverneur de Ste-Menehoult, capitaine de La Fère. Femme, Françoise d'Harzillemont.

En dernier lieu, Nouvion-le-Comte étant à

N. d'Hamner-Claibrock, d'une famille originaire d'Angleterre.

Il y avait à Nouvion-le-Comte un fief qui, après avoir appartenu aux seigneurs de Cramailles, entra dans la maison de Cormélie, sur laquelle il fut saisi à cause de son alliance avec les Bourguignons. Le roi le donna alors aux habitans de Chauny, d'où il prit le nom de *Fief des Bourgeois Dieudonné*. En 1500, il entra dans les mains de Raoul de Conty, et en 1528, dans celles de Jacques d'Aillon, dont les descendans le gardèrent assez longtemps.

NOUVION-LE-VINEUX, NOVION, NOVIANT-LE-VINEUS en 1339; *Novientum Vinosum* en 1136; *Nogentum vinosum.* — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline élevée, à 7 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des cantons et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 159 h. (35 feux); 1800, 207 h.; 1818, 252 h.; 1836, 279 h.; 1856, 249 h.; 1861, 226 hab. — Dépendances: les Moulins de Haut et de Croart.

Au 13e siècle, ce village appartenait, paraît-il, aux sires de Coucy. En 1267, Enguerrand IV vendit à l'évêque de Laon tout ce qu'il possédait à Nouvion, pour 1,500 livres parisis. Quelques années après, Hugues de Gournai remit aux habitans de Nouvion, Laval et *Maimencon* (hameau détruit) tous ses droits seigneuriaux, à la condition que chaque maison ayant feu lui paierait une redevance annuelle d'un muid de vin et 8 *chalonges* (monnaie de Châlons). Nous donnons le texte de cet accord. — De vastes sépultures antiques ont été découvertes en 1822 sur la colline au pied de laquelle Nouvion est bâti. On y a trouvé beaucoup d'objets en bronze et des médailles romaines. L'un de ces tombeaux, en forme d'auge, offrait cette particularité de renfermer deux squelettes, l'un d'adulte, et l'autre d'enfant, avec une bague, un bracelet, un médaillon de ceinture, le tout en bronze émaillé. On trouve d'ailleurs de ces sépultures non-seulement sur le plateau, mais aussi sur la déclivité de la colline et particulièrement près du bois des *Faillis*. Tous les squelettes avaient les pieds tournés au levant. — Nouvion posséde une des plus remarquables églises romanes du pays. — Nouvion-le-Vineux n'ayant point eu d'autres seigneurs que ceux de Laval, nous renvoyons pour eux le lecteur à l'article de ce village.

Cession aux habitans de Nouvion des droits féodaux de leur village, vers 1270.

Hugo de Gornaio, omnibus hominibus de Noviant, et de Laval et de Maimencon, prepositis, majoribus, clericis et laïcis, salutem. Sciant tàm presentes quàm futuri quod ego tradidi et concessi omnibus hominibus meis de Noviant, et de Laval et de Maimencon, communiter redditum meum supradicte potestatis istarum villarum, pro quatuor vigenti modiis vini, cum quatuor vigenti domibus in quàque ignis fuerit; et de unàquàque domo VIII chalonges. Et si ultrà quatuor vigenti domos plures fuerint, unaqueque domus michi reddat singulis annis unum modium vini et VIII chalonges; et si minus fuerint de quatuor vigenti domibus, semper me reddent quatuor vigenti modios vini et denarios supradictos. Preterea, in manu meà remanet manerium monasticorum de Warenci, et manerium Serveni, militis. Et in tempore vendemiarum, michi reddent redditum supradictum; et si tunc non reddiderint, in meà manu remanebunt. Et Epyphanie, IIII chalonges; et in maio, IIII chalonges. Hujus rei testes sunt: Nicolaus Lucars, etc. (Sans date, mais vers 1270.)

NOUVRON-ET-VINGRÉ, NOVERUNT en 1172, NOVERON en 1336, *Nover-*

riacus, Nogaredus, Nogaridus. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'extrémité d'une petite gorge, à 45 k. au S.-O. de Laon et 15 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, sans Vingré, 52 feux ; 1800, 210 h.; 1818, 226 h. ; 1836, avec Vingré, 392 h ; 1856, 395 h. ; 1861, 380 h. — Dépendances : Vingré (hameau) ; Gonfrecourt, Faloise, le Pont-Auger (fermes) ; la Balbottière (isolée).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard près Soissons. Il ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïcs particuliers.

Fief Bocquet à Nouvron.
1610. Jean de Gaige.

Fief Briquenay à Nouvron.
1699. Pierre Herbelot.

NOYAL, NOAL, *Noiella* en 1156 ; *Noella* en 1178. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au nord de Laon et 30 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 212 h. (85 feux); 1800, 451 h.; 1818, 447 h. ; 1836, 464 h.; 1856, 484 h.; 1861, 470 h. — Dépendance, Trémont (ferme).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de Corbie.

Seigneurs de Noyal.
1210-35. Guy, chev. de Noyal. Fme, Jeanne. Enfant, Simon.
1274. Guyon de Noyal, chev.; mère, Erme.
1555. Raoul d'Amerval. seign. de Noyal.
1586. Jean de Brusle, seig. de Noyal, écuyer.
1660. M. de Gondreville, seig. dud.
1745. Louis-Franç. Duval de Fontaines, seign dud., ancien mousquetaire. Femme, Louise-Adrienne Mortier.
En dernier lieu, M. de Raven-au.

NOYANT-ET-ACONIN, NOYAN, *Noiacus.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de la Crise, à 50 k. au sud de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 43 feux ; 1800, 209 h. ; 1818, 176 h. ; 1836, 200 h. ; 1856, 203 h.; 1861, 284 h. — Dépendance, Aconin (hameau).

Ce village appartenait autrefois à l'évêché de Soissons. — L'abbé Lebeuf pense que Noyant pourrait bien être le *Noviodunum Suessionum* de César. Mais cette supposition ne s'appuyant que sur une fugitive ressemblance de noms, nous ne pouvons l'admettre.

Il y avait autrefois à Noyant le fief *Milon.*

Nuisy. — Ancien fief à Ciry (Voyez ce mot).

O

Oclaines. — Hameau dépendant de Montlevon. Il formait autrefois une paroisse à part avec Orgerieux. En 1760, on y comptait 22 feux.

Oestre, *Oistrum* en 1076 ; *Hoistrum* en 986. — Hameau dépendant de St-Quentin ; 84 feux en 1816. Il fut donné en 986 à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile par Albert Ier, comte de Vermandois, mais seulement sans doute à titre de précaire, puisqu'un autre comte de Vermandois, Othon, donna à son tour en l'année 1045, à l'abbaye de St-Prix, l'église et le presbytère dudit Oestre, avec sept manses et demie et le district de cette *villa*. — Au 10e siècle, on cultivait la vigne sur le terroir d'Oestre.

ŒUILLY, autrefois ULLY ou EUILLY, *Uliacus* en 858; *Wlliacus* en 1145. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 22 k. au sud de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Mémy, évêque de Châlons. — Population : 1760, 90 feux ; 1800, 247 h. ; 1818, 252 h. ; 1836, 273 h. ; 1856, 251 h. ; 1561, 247 h.

Le village d'Œuilly fut donné à l'abbaye de N.-D. de Soissons en l'année 858 avec Chavignon et autres (Voyez Chavignon) par le roi Charles-le-Chauve. Il paraît que, ruiné plus tard, il fut rétabli dans le courant du 12e siècle. En 1280, les habitans obtinrent d'Elvide, abbesse de cette maison religieuse, la permission d'entrer avec Pargnan dans la commune de Cerny ; mais le chapitre de Laon s'opposa à cette union et parvint à l'empêcher. — Œuilly est la patrie de Madeleine d'Ausbourg, auteur d'un traité sur l'éducation des filles au 18e siècle.

Seigneurs laïcs d'Œuilly.

1560. Jean Robert, écuyer, élu de Laon, seig. d'Ully et Pargnan en Vermandois.

1572. Henri de La Marck, duc de Bouillon, comte de Braine, seign. d'Ully.

1586. Charles-Philippe de Croy, prince du St-Empire, seig. desd. Fe, Diane de Dammartin.

1601. Antoine de la Rue, écuyer, commissaire des guerres, seign. d'Ully et Pargnan. Femme, Marguerite le Picart.

1602. Robert le Bys, écuyer, seign. desd. Femme, Anne-Hélène de Bruscoly.

1622. Paul de Hames, écuyer, capit. au régiment de Picardie, seign. desd. Femme, Esthelle-Marie d'Hervilly, qui se remaria à François de St-Laurent, seign. de la Salle.

1643. Charles de Hames, écuyer, seign. desd Femme, Marie Davenne.

1651. Etienne Le Carlier, écuyer, vicomte d'Ully et Pargnan, intendant des finances de la province de Roussillon. Femme, Marguerite de la Porte.

1691. Pierre-Etienne Le Carlier, écuyer, leur fils, vicomte desd. Femme, Jeanne-Fr. Poidevin.

1715. Pierre-Etienne Le Carlier, écuyer, seig. desd., cap. au régiment de la Couronne. Femme, Barbe Donné.

1720. Franç.-Aug. d'Ausbourg, écuyer, marquis de La Bove, vicomte desd., colonel d'infanterie. Femme, Anne-Charlotte de Fougères.

1763. Ch.-Nic.-Christ. de Bignicourt, écuyer, seign. de Chambly et desd., vicomte de Chenay et Merfy, garde du corps. Femme, Henriette de la Garde de Saignes.

1788. Jean-Gab.-Henri-Christ. de Bignicourt, écuyer, seign. desd., chevau-léger de la garde. Femme, Marie-Charlotte de Blois. Enfans : Ch.-Marie-Christophe, Marie-Louise, femme d'André-Franç. Cadot, écuyer, garde du corps ; Marie-Françoise-Charlotte, alliée à J.-Bapt.-Louis de Mongeot, écuyer, capit. au régim. de Penthièvre.

Il y avait à Œuilly le fief d'*Iles*.

OGNES, ONGNES, OVIGNE en 1284 ; *Osnegium* (11e siècle), *Hunia* en 1104, *Oigna* en 1219. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine basse, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population : 1760, 60 feux ; 1800, 304 h. ; 1818, 316 h. ; 1836, 384 h. ; 1856, 495 h. ; 1861, 589 h. — Dépendances : la Grenouillère, les Patureaux (isol.).

Il est question d'Ognes dès l'année 852 dans un diplôme de Charles-le-Chauve. — Au siècle dernier, on a découvert dans ce village une certaine quantité de monnaies romaines en grand et petit bronze.

Seigneurs d'Ognes.

1396. Oger de Nantouillet, seign. d'Ognes.

14.. Arthus de Châtillon, s. d'Ognes et Emery, Flavy-le-Meldeux ; femme, Jeanne de Bainthuin.

1468. Pierre de Roncherolles, chev., s. d'Ognes, chambellan du roi ; femme, Marie de Châtillon.

1495. Charles de Hangest, seign. dud. et de Genlis. Sa fille Hélène porta Ognes au suivant.

15.. Arthus Gouffier, ch., grand-maître de France.

1539. Claude Gouffier, son fils, seign. dud.

15.. Louise de Montmorenci, dame dudit, qu'elle donna au suivant.

1562. Louis, seig. de St-Simon. Sa fille Claude le porta en mariage à

1583. Charles d'Ongnies, comte de Chaulne, chev. du St-Esprit.

1600. Antoine d'Estourmel, chev., seign. d'Ognes ; femme, Madeleine de Blanchefort.

Ce domaine passa ensuite aux Brulart, seign. de Genlis, puis dans la famille d'Harcourt-Beuvron. En 1727, il fut rendu aux Brulart de Genlis, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Il y avait autrefois à Ognes un fief nommé *le Moulin Sevreux (pistrinum Severi)*, où s'élevait un château dit *le château de Mercure*.

1327. Jean, seign. de Moulin Sevreux, homme du roi, juge en la châtellenie de Chauny.

Ce fief passa ensuite aux seigneurs d'Ognes.

OGNOLLE, OINGNOLLES en 1300. — Localité détruite, jadis située près d'Ognes ?

OHIS. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rivière d'Oise, à 55 k. au N.-E. de Laon et 15 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Maurice. — Population : en 1760, 346 h. (77 feux) ; 1800, 418 h. ; 1818, 460 h. ; 1836, 638 h. ; 1856, 730 h. ; 1861, 724 h. — Dépendances : la Demi-Lieue, les Ecloseaux, le Pré-Pourri (hameaux) ; les Épinettes (isolée).

Voici les seuls seigneurs connus d'Ohis :

1311-22. Viard ou Guyard d'Ohis.

1336. Jean dit Ferrand, seig. d'Ohis, écuyer. Femme, Jeanne.

1344. Pierre de Bécond, sire de Fléchinel et d'Ohis, mort en 1356.

Vers 1680. Louis-François d'Hervilly, seig. de Leschelles, Ohis, etc.

1715. Louis-Michel de La Verrine, chev., seig. de Leschelles, Ohis et Leval.

En dernier lieu, cette terre était réunie au duché de Guise.

OIGNY, AUGNEI en 1153, *Oigniacus*. — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 75 k. au S.-O. de Laon et 35 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 35 feux ; 1800, 278 h. ; 1818, 293 h. ; 1836, 381 h. ; 1856, 319 h. ; 1861, 318 h. — Dépendances : Baisemont (ferme) ; le Vivret (isolée).

Seigneurs d'Oigny.

1539. Marguerite des Fossés, dame d'Oigny.

Vers 1650. Charles d'Espinoy, chev., seign. d'Oigny, conseiller et maître d'hôtel du roi ; fme, Marie de Sart; enfant, Charles-François.

1679. Barthélemy Mascarany ou Mascranny, seign. d'Oigny, originaire des Grisons.

Vers 1680. François d'Alès, chev., seign. d'Oigny, famille originaire d'Irlande ; femme, Marguerite Couturier; enfans: Jacques, Louis-Franç., mort jeune, et deux filles sans alliances.

1700. Jacques d'Alès, chev., capit. au régiment d'Agenois ; femmes : 1° Madeleine-Elizabeth de Lizy ; 2° en 1748, Marie-Catherine de Barclier.

1760. François de Meulan, écuyer, s. d'Oigny, capit. d'infanterie, chev. de St-Louis ; femme, Anne-Jacqueline de La Fons, dont deux filles.

1780. Mesdemoiselles de Meulan.

Oiry. — Localité jadis située sur le terroir de Trosly-Loire, et qui pourrait bien être la même que cette dernière. — En 1133, Hugues de Solly, chev., donna au prieuré de St-Paul-aux-Bois le moulin banal d'Oiri avec la justice, 3 muids de vinage et une vigne audit lieu.

OISE, *Isera* en 959; *Hisera en* 986; *Ysare fluvium* en 1075; *Esia* en 1123. — Rivière qui prend sa source dans les Ardennes, traverse l'arrond. de Vervins dans la direction de l'est à l'ouest jusqu'à Vadencourt où, faisant un brusque coude à gauche, elle se dirige presque dans le sens du nord au sud, pour aller se joindre à l'Aisne au-dessus de Compiègne. — Dans ce parcours, ses principaux affluens sont : le Noirieu sur sa rive droite, le Gland, l'Artoise le Thon, la Serre et l'Ailette, sur sa rive gauche. — Lucain, dans sa *Pharsale*, liv. 1, parle de l'Oise en ces termes :

> Hi vada liquerunt Isaræ qui gurgite ductus
> Per tam multa suo, famæ majoris in amnem
> Lapsus, ad æquoreas nomen non pertulit undas.

Il paraîtrait que l'Oise a modifié son cours en quelques points. C'est du moins ce qui ressort des termes d'une charte de 1143 : *Boheriarum que ultra novissimum Isare alvum*. — Au 17e siècle, on voyait sur l'Oise deux ponts en pierre et cinq en bois. Les premiers étaient placés à Chauny et à Vadencourt; les autres à La Fère, Guise, Etréaupont. Ce dernier fut détruit en 1673 pour s'opposer aux courses de la garnison de Cambrai. Au 11e siècle, on voyait un autre pont en pierre, dit *Pont St-Basle*, au-dessous de Senercy, où passait la vieille chaussée gauloise de Laon à St-Quentin. — Les poissons de l'Oise sont : l'anguille, la perche, la rape, la truite, la loche de rivière, le brochet, le meunier, le goujon, la vandoise, la brune, le barbeau, la petite lamproie. On y trouve aussi parfois des esturgeons et des saumons, qui sont des poissons de mer. En 1174, Jacques d'Avesne, seigneur de Guise, accorda

aux religieux de Foigny, pour le remède de son âme, le droit de pêche dans toute la rivière d'Oise. — De tout temps, l'Oise fut navigable jusqu'à Chauny. On essaya à différentes époques de prolonger cette navigation plus haut. La première tentative en fut faite dès 1613 par un sieur Rustici et ne réussit pas. Cinquante ans plus tard, Henri de Lorraine, duc de Guise, renouvela cette tentative et parvint à rendre cette rivière navigable jusqu'à La Fère; mais sa mort arrêta les travaux. L'établissement des canaux Crozat et de St-Quentin, fit ensuite abandonner définitivement les projets de canalisation de l'Oise.

OISY, ou OISI EN THIÉRACHE; *Oysiacus*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 55 k. au N. de Laon et 35 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 299 h. (75 feux); 1800, 783 h.; 1818, 1,005 h.; 1836, 979 h.; 1856, 1,031 h.; 1861, 1,086 h. — Dépendances : Beaurepas (hameau); Maillicourt, le Fort (fermes); le petit Cambresis (isolée).

Jacques d'Avesnes, seigneur de Guise, fit rebâtir *la villa* d'Oizy à la fin du 12e siècle. — Il y avait autrefois dans ce village un château dont on voyait encore les ruines au siècle dernier. Ce château très-fort par les eaux qui l'entouraient, fut attaqué, en 1423, par les Anglais et les Bourguignons qui le prirent et le dévastèrent.

La terre d'Oizy en Thiérache, qu'il ne faut pas confondre avec Oizy en Cambresis, bourg situé à quelques lieues de là, près de Cambrai, appartenait dès le 12e siècle aux seigneurs de Guise. Cependant nous connaissons un Simon, seign. d'Oizy en 1147. En 1360, Charles de Bretagne, seign. de Guise, donna Oizy et autres terres à Marie, sa fille, femme de Louis, comte d'Anjou. Au 15e siècle, Oizy (le nôtre, croyons-nous), était tombé aux mains de Marie de Luxembourg, comtesse de St-Pôl; elle le porta en mariage, avec Bohain, Beaurevoir et autres, à François de Bourbon, comte de Vendôme. Plus tard, elle donna Oizy avec le comté de Marle, à son fils, Charles de Bourbon, comte de St-Pôl; mais ce domaine rentra peu après, c'est-à-dire vers 1550, dans les mains des seigneurs de Guise et n'en sortit plus.

OLLEZY, *Iliacus* en 1148. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine ondulée, à 47 k. au N.-O. de Laon et 20 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Germain. — Population : en 1760, 37 feux; 1800, 231 h.; 1818, 235 h.; 1836, 318 h.; 1856 et 1861, 329 h.

Ollezy appartenait autrefois au chapitre de Noyon.

Seigneurs d'Ollezy.

1148. Thierry d'Olisi.

1226. Raoul d'Ollesi, chev.

1232. Oudard, seign. de Olesi.

Vers 1540. Louis de Verrières, seig. d'Ollezy; femme, Adrienne de Bezanne.

1760. Charles-Louis de La Fontaine, seign. d'Ollezy; femme, N. de Héricourt.

OMIGNON OU AUMIGNON, *Almanio, Dalmanio*. — Cette petite rivière prend sa source auprès de Pontru, sort du département de l'Aisne à Caulaincourt et se

jette dans la Somme au-dessus de St-Christ, après un cours de 4 à 5 lieues. — L'Omignon est célèbre par la bataille que Pépin, maire d'Austrasie, livra sur ses bords en l'année 687, auprès du village de Tétry, aux troupes du roi Thierry qui y fut défait.

OMISSY, ULMECI en 1170; *Hulmissiacus, Ulmiceius en* 1045. — Petit village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive gauche de la Somme, à 50 k. au N.-O. de Laon et 5 au N. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Croix. — Population : 1698, 240 h.; 1800, 208 h.; 1836, 269 h.; 1856, 425 h.; 1861, 424 h. — Dépendance, Brocourt (ferme).

Il est question d'Omissy dès le 9e siècle dans la relation des miracles de St Quentin. Au 11e, ce n'était encore qu'un hameau. Othon, comte de Vermandois, connaissant la pauvreté de ce petit endroit, en donna, en 1045, l'église à l'abbaye de St-Prix, avec une manse, la seule peut-être qui y existât. — Le 18 juillet 1795, un incendie détruisit une partie de ce village. — On remarque une motte ou tombelle sur le terroir d'Omissy.

Seigneurs d'Omissy.

1225. Vivian d'Omissy.

Vers 1300. Evrard d'Omissy.

1317. Evrard II d'Omissy, écuyer, son fils.

1397. Philippe de Berles, seign. d'Omissy.

1492-1502. Antoine de Mastaing, écuyer, s. de Méricourt et Omissy, mayeur de St-Quentin. Antoine de Mastaing fut député par la noblesse du Vermandois aux Etats de 1483.

Plus tard, un chanoine nommé Nicolas Roussel, de St-Quentin, acheta cette terre et la donna au chapitre de cette ville; celui-ci la vendit en 1542, à un autre chanoine nommé David Archibald, Ecossais, lequel la passa à son neveu.

159. Richard Archibald, seign. dud., et de Dromerd en Ecosse.

1630. Jacques Archibald, son fils, seig. dud., gentilhomme de la chambre. Femme, Elizabeth d'Y.

1680. Marc-Ant. Archibald, leur fils, seig. dud.; femme, Catherine Bonin.

1693. Jean-Jacques Witasse, seign. d'Omissy par son mariage avec Catherine-Elisabeth Archibald, fille des précédens.

1769. Jean-Joseph d'Y, écuyer, seig. d'Epinoy, et d'Omissy par sa femme, Marie-Catherine Witasse, fille des précédens.

ORAINVILLE, UNRINVILLE? *Orrana villa.* — Petit village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de la Suippe, à 40 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Victor. — Population ; en 1760, 38 feux; 1800, 241 h.; 1818, 346 h.; 1836, 421 h.; 1856, 413 h.; 1861, 405 h. — Dépendance, Pont-Givart, en partie (hameau).

Seigneurs d'Orainville.

1150. Pierre de *Unrinville.*

1553. Nicolas le Vergeur, seign. d'Orainville.

En dernier lieu, ce domaine était dans les mains de M. Lévêque de Champeaux.

ORGERIEUX (LES). — Hameau dépendant de Montlevon. C'était jadis un fief.

1500. Charles de Gomer, seign. d'Artonges, les Orgerieux, etc.

1660. François de Creil, seign. d'Orgerieux.

ORGEVAL, ORGIVAL, *Orgia vallis* en 1168. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de la Bièvre, à 10 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 418 h. (93 feux) ; 1800, 115 h. ; 1818, 144 h.; 1836, 133 h. ; 1856, 146 h. ; 1861, 162 h.

Quelques écrivains veulent faire dériver le nom d'Orgeval, d'*orgia*, orgies, fêtes de Bacchus, estimant que ce village a pu être dans l'origine placé sous la protection de ce dieu de la fable; cette étymologie nous paraît fort hasardée. Le nom d'Orgeval ne dérive-t-il pas plutôt des mots de basse latinité *orgia*, qui signifie orge, et *vallis*, c'est-à-dire, la vallée à l'orge. Toutefois, cette étymologie devrait encore être cherchée ailleurs, si, comme nous le croyons, Orgeval est le lieu nommé *Ungivallis* où le roi Henri Ier avait un clos, sur lequel il donna, en l'année 1043, un muid de vin annuel à l'abbaye de St-Michel.

Seigneurs d'Orgeval.

1160. Simon d'Orgeval. Il donna cette année *la case* (la cure) d'Orgeval, pour le salut des âmes de sa mère Agnès et de son frère Nicolas, du consentement de sa sœur, Mélissende de Montchâlons et de son fils Clarembaud.

La terre d'Orgeval, qui relevait de l'évêché de Laon, entra peu après dans les mains des seigneurs de la Bove (Voyez ce mot) ; devint quelque temps après l'apanage d'un puiné de cette maison dans la personne de Baudoin de la Bove, seign. de Bièvre en 1360, puis revint aux seigneurs de la Bove, qui l'ont gardée jusqu'à la révolution.

ORGIVAL, *Orgia vallis*. — Ferme dépendante de Trosly-Loire. — C'était autrefois un fief noble relevant de Blérancourt.

ORIGNY-EN-THIÉRACHE, ORIGNI en 1244; *Auriniacus* en 1148; *Origniacus in Therescâ* en 1225. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti sur la rivière du Thon, à 50 k. au N.-E. de Laon et 10 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patrons : St Cyr et Ste Juliette. — Population : 1760, 1,775 h. (340 feux) ; 1800, 1,696 h.; 1818, 1,851 h. ; 1836, 2,312 h. ; 1856, 2,545 h.; 1861, 2,600 h. — Dépendances : Blanfort, rue Chantraine, le Chaudron, le Hélin, le Pont-à-Berger, les Routières, le Routy (H.) ; Grandrieux, Haut-de-Vin (I.); Routy (M.).

A la prière de François de Roucy, seigneur d'Origny, le roi établit en ce village, en 1548, un marché-franc le vendredi de chaque semaine, et deux foires annuelles pour s'y tenir le 24 août et le jeudi avant la mi-carême (Voyez ci-dessous l'acte d'établissement). — Origny possédait jadis un petit hôpital et une léproserie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 600 liv. pour le premier et à 100 liv. pour la seconde. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Ce bourg est renommé pour ses ouvrages de vannerie fine qui s'exportent jusqu'en Amérique. — Il est la patrie de Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, évêque d'Adran au siècle dernier ; de Pierre la Martinière, général de brigade sous l'Empire, et de Fr.-L.-Jos. Mairesse, auteur de quelques ouvrages de littérature.

Seigneurs d'Origny-en-Thiérache.

La seigneurie foncière d'Origny-en-Thiérache appartenait anciennement aux seigneurs de Guise; mais en 1223, Gautier, l'un d'eux, l'échangea avec le sire de Coucy contre la partie du village d'Etréaupont située sur la rive droite de l'Oise (Voyez Etréaupont.) En 1400, elle passa dans les mains de la famille d'Orléans, avec les domaines de Coucy et autres. (Voyez Coucy-le-Château.) Sous ces seigneurs fonciers, Origny eut des seigneurs particuliers qui appartinrent à différentes familles. La première a formé un grand nombre de branches qui se sont établies dans le Vermandois, la Champagne, la Normandie, la Bourgogne, la Hollande, et dans diverses parties de l'Allemagne.

1126. Robert d'Origny.

1145. Evrard d'Origny; enfant, Gérard.

1174. Robert II d'Origny; femme, Marguerite d'Eppes; enfant, Guy.

1209. Réné d'Origny; femme, Osilie d'Erblaincourt; sœur, Mathilde.

1214-28. Guy d'Origny; femme, Alix ou Aélide; enfans : Robert, Marguerite, femme de Henri, seign. du Câteau.

1244-76. Robert III, chev. d'Origny.

1302. Nicaise d'Origny; enfans? Hugues, Pierre, Wiart.

1327-31. Pierre d'Origny.

1343. Jean de Bocenoë, seign. d'Origny-en-Thiérache.

13... Hugues d'Origny; enfans: Jacques, Jean.

1355-67. Jacques d'Origny; femme, Louise de Montreuil; enfans : Louis, tige d'une branche fixée en Bourgogne; Pierre, Jean, Adam, qui s'établit aux environs de Reims; Colas.

1412-68. Jean d'Origny; femme, Jeanne de Bourg; enfant, Jean, seig. de Ste-Marie-sous-Bourg, du chef de sa mère.

1476-88. Pierre de Blécourt, seign. de Béthancourt et Origny-en-Thiérache.

La terre d'Origny entra ensuite dans la maison de Roucy, et Jean de Sarbruck, comte de Roucy, la passa, en 1498, à son bâtard Louis, seign. de Sissonne (Voyez ce mot), lequel la donna à Joachim, son troisième fils.

1540. Joachim de Roucy, seign. dud. et Ste-Preuve; femme, Michelle de Grand-Champ; enfans : Claude, Charles, chanoine de Soissons, et une fille.

1546. François de Roucy, seign. dud. C'est lui qui obtint du roi l'établissement de foires à Origny.

Le domaine d'Origny rentra après lui dans les mains de la branche aînée de Roucy-Sissonne, et devint l'apanage de Claude, l'un des célèbres jumeaux de Henri de Roucy, seign. de Sissonne. Claude, n'ayant pas eu d'enfans de sa femme Suzanne ou Marie de la Haie, veuve d'Olivier Guerdon, seign. d'Esclavolle, Origny revint à son neveu Charles, seign. de Sissonne.

Ce domaine fut acheté, en 1605, par Marie Hennequin, dame de Beaurevoir, veuve de Guillaume Barthélemi, conseiller au parlement. Il passa ensuite, c'est-à dire en 1745, et toujours par acquisition, au duc de la Vallière, dont la famille l'a gardé jusqu'à la révolution.

Fief Rabattu, à Origny-en-Thiérache.

1448. Pierre de Leau, seign. de Rabattu.

1521. Nicolas de Charpes, seign. dud.

1550. Jacques le Masson.

1562. Claude le Masson.

Etablissement à Origny d'un marché hebdomadaire et de deux foires annuelles, en 1548.

Henri, etc. Savoir faisons, que nous avons reçeu l'humble supplication de nostre amé et féal François de Roucy, chevalier, seigneur d'Origny-en-Thiérache, bailliage de Vermandois et prévôté foraine de Laon en Laonnois, contenant que ledit lieu d'Origny est situé et assis en bon et fertile pais et bien peuplé, auquel fréquentent et affluent plusieurs personnaiges passans et repassans par ledit lieu, tant marchans et autres, pour raison de quoy seroit chose utile et proffitable pour nous et la chose publique dudit lieu et pais d'environ, avoir audit lieu ung marché par chacune sepmaine et deux foires l'an, s'il nous plaisoit les y créer, ordonner et establir, et sur ce impartir nostre grâce. Pour ce est que nous, ces choses considérées, désirans le bien et augmentation de nos bons et loiauls subjets, du nombre desquels est ledit suppliant, et par considération des bons et agréables services qu'il nous a faicts par cy-devant, et espérons qu'il fera ci-après, avons en son dit lieu, terre et seigneurie d'Origny, créé, ordonné et establi de par ces présentes, de nostre certaine science, pleine puissance et auctorité royale, créons, ordonnons et establissons ung

marché chacune sepmaine et deux foires par chacun an, pour y estre doresnavant et à tous jours perpétuelment tenuz et continuez, c'est assavoir : ledit marché le jour de vendredi de chaque sepmaine, la première desdites foires le jour et feste de St-Barthélemy ou mois d'aoust, et la deuxième d'icelles foires le jour de jeudy avant la mi-caresme. Esquelles foires et marché voulons et nous plaist que tous marchans puissent aller, venir et retourner, vendre, achepter, troquer et eschanger toutes marchandises licites et honnestes, et en ycelles comme en allant, séjournant que retournant, joyr et user de tous les droicts, privilèges, exemptions, franchises et libertez qu'ils font en autres semblables du pais, pourveu qu'il n'y ait ausdits jours, à quatre lieues à la ronde, autres foires et marchés. Si donnons en mandement, etc. Donné à Aix, au mois de mai l'an de grâce MVXLVIII et de nostre règne le deuxiesme. *(Trés. des chart., reg. 258, art. 348).*

ORIGNY ou AURIGNY-STE-BENOITE, ORIGNY-SUR-OISE, *Auriniacus sancta Benedicta,* ou *ad Æsiam, Origniacus* en 1195. — Gros bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 38 k. au nord de Laon et 16 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Benoîte, plus anciennement St Pierre. — Population : 1760, 620 feux?; 1800, 1,579 h.; 1818, 1,697 h.; 1836, 1,850 h.; 1856, 2,433 h.; 1861, 2,763 h. — Dépendances : Courjumelles, Montplaisir (fermes).

En l'année 359, Benoîte, dame romaine convertie à la religion chrétienne, vint se retirer dans une cellule près d'Origny et se mit à travailler à la conversion des habitans. Dénoncée au préfet romain de la province, Benoîte fut mise à mort sur le Mont d'Origny. Mais ses reliques attirèrent bientôt un grand concours de fidèles, et il se forma pour les garder une communauté de moines qui ne tardèrent pas à se séculariser et à s'établir en chapitre. Auprès d'eux s'établit aussi, à une époque qui n'est pas bien déterminée, mais qui est antérieure au 9e siècle, une petite communauté de filles qui, après avoir été sous leur sujétion, finirent insensiblement par les mettre sous leur dépendance. Ces religieuses, qui devaient être d'extraction noble, embrassèrent la règle de St Benoît, et ne furent cloitrées qu'en 1521. Cette maison religieuse possédait de vastes domaines et plusieurs villages de nos pays; aussi l'abbesse prenait-elle le titre de dame d'Origny, Neufvillette, le Mont-d'Origny, Plaine-Selve, Verly, Lerzy, Froidestrées, Chaudardes, Cuiry, Beaurieux, Craonnelle, etc. Le pélerinage se fait encore le dimanche de la Trinité. On y porte une clochette qui servait, dit-on, à Saint-Benoîte pour appeler les fidèles à son catéchisme. — L'abbaye d'Origny souffrit de grands désastres à toutes les époques. Dès l'an 873, Raoul, comte de Cambrai, y mit le feu. Elle fut encore incendiée en 943, par Raoul de Gouy; par les Anglais, en 1339; par les Navarrais, en 1358; par les Impériaux, en 1480 et 1552; par les Espagnols en 1557 et 1595. L'abbaye et le bourg furent encore brûlés une première fois par le feu du ciel en 1593, une seconde et une troisième fois par imprudence en 1603 et 1642. Enfin, un dernier incendie arrivé le 27 mai 1762, y détruisit 118 maisons avec leurs dépendances. — Il est certain que les habitans d'Origny furent

affranchis et institués en commune par une abbesse avant l'année 1174; mais la charte consécrative de leurs droits ne se retrouve plus. — Au moment de la révolution, on comptait dans l'abbaye d'Origny 25 dames de chœur et 15 converses, dont les revenus s'élevaient à 71,000 livres. Les chanoines de St-Wast étaient au nombre de 9, ayant 15,000 liv. de rente. On trouvera à l'article de Cuiry-lès-Chaudardes, la liste des abbesses d'Origny. — Origny possédait autrefois un hôpital et une maladrerie, dont les biens furent unis à l'Hôtel-Dieu de Crécy en 1696. Huit lits doivent y être réservés pour les malades d'Origny et ceux de Neuvillette. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824; sa dotation ne dépasse pas 2,000 liv. Une société de secours mutuels y a aussi été fondée en 1859 sous le titre de St François Xavier.

Ce bourg possède une fabrique de châles et de soieries dont l'importance dépasse douze millions. Il s'y tient d'ancienneté deux foires franches, le 8 octobre, jour de la fête de Ste Benoîte, et le mercredi après la Pentecôte, jour où l'on célébrait autrefois dans l'abbaye la fête des corps saints. Ce bourg possède encore un marché hebdomadaire le jeudi, dont l'établissement remonte à 1782; plus, un marché franc le 1er de chaque mois. — Origny est la patrie de Gilles d'Origny, poète; de J.-B. Godard, naturaliste distingué, mort en 1825; de J.-Florim. Gougelot et de N. Dermoncourt, tous deux généraux du temps de l'Empire.

Seigneurs d'Origny-Ste-Benoîte

Ils relevaient de l'abbesse du lieu, pourquoi ils étaient tenus, avec les autres feudataires de l'abbaye, de faire hommage chaque année à l'abbesse pendant une procession où l'on portait la châsse de Ste Benoîte qu'ils escortaient à cheval. Ils étaient encore tenus d'assister dans le même équipage à l'exécution de tout criminel qui subissait la peine de mort dans ce bourg.

1142. Wiard ou Wichard d'Aurigny; Evrard, son frère. Enfant, Amaury.

1146. Gillebert d'Aurigny-Ste-Benoîte.

1148-53. Helzelin ou Hescelin, chev. d'Aurigny. Femme, Helse. Enfans: Robert, Raoul, chanoine à Ste-Benoîte; Philippe et des filles.

1160. Chrétien d'Aurigny, chev.

1174. Robert d'Aurigny, fils d'Hescelin.

1197. Raoul d'Aurigny; Guy et Manassès, ses frères.

1202. Philippe d'Aurigny, chev.

1210. Raoul II d'Aurigny.

1232. Jean, dit *Der Kahaire* d'Aurigny, chev.

1238. Pierre d'Origny. Ses armes représentent *un écu chargé de 9 besans ou tourteaux*, 3-3-2-1.

1330. Pierre II d'Origny.

Origny (forêt d'), *Silva Origniaci*. — Elle s'étendait autrefois vers le confluent du Thon et de l'Oise.

Orme d'Eudes-le-Gros en 1225. Arbre servant de signal auprès d'Acy.

Ormiecourt. — Ferme détruite, autrefois située sur le terroir de Crépy. Le roi Philippe Ier, à qui elle appartenait, la donna, dans les premières années du 12e siècle, à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois.

Ormont (bois d'). — C'est le nom que portait jadis un canton de la grande forêt de Dôle.

Orval, *Orvallis* en 1132. — Hameau dépendant de Montigny-Lengrain. On y cultivait la vigne au 12e siècle. — En 1816, 11 feux.

OSLY-COURTIL, OLLYE-COURTY, *Oleium Curteium* en 893. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 45 k. au S.-O. de Laon et 10 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 44 feux; 1800, 221 h.; 1818, 224 h.; 1836, 244 h.; 1856, 233 h.; 1861, 255 h. — Dépendances : Courtil (hameau); les Moulins de Courtil et de la Roche.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard, à laquelle il avait été donné par le roi Eudes en l'année 893, avec Chevregny et autres villages. (V. Chevregny.)— Osly possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons, en 1696.

Les anciens seigneurs laïques d'Osly-Courtil nous sont inconnus. Au 17e siècle, ce domaine appartenait à la famille de Renty, et une fille de cette maison, Charlotte de Renty, le porta en mariage au suivant.

1654. Antoine de Lignières, écuyer.

OSTEL, HOSTEL, *Hostellum* en 1135, *Ostellum* en 1245. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une large gorge, à 23 k. au sud de Laon et 25 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des baillage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Glorieux. — Population : 1760, 53 feux; 1800, 321 h.; 1818, 279 h.; 1836, 319 h.; 1856, 248 h.; 1861, 250 h. — Dépendances : Le Château (H.); Follemprise, Gerlaux, Certeaux, Rochefort (F.); le Mont-Paré, la Carrièrette, le Clos, la Masure, le Point du Jour (I.); le Moulin de Lanneau.

On voyait autrefois à Ostel un château fortifié qui fut brûlé et démantelé en 1430 par les Armagnacs. Antoine de Bethune, seigneur d'Ostel, qui l'occupait avec une troupe de Bourguignons, fut égorgé au mépris de la capitulation par les paysans exaspérés. — Ce village possédait autrefois un prieuré qui dépendait de St-Jean-des-Vignes de Soissons. On y a trouvé des armes et des tuiles romaines. — Ostel est la patrie de Gabriel-Henri Gaillard, historien, membre de l'Académie française, mort en 1806.

Seigneurs d'Ostel.

Cette terre, qui relevait du comté de Soissons, portait autrefois le titre de vicomté dont dépendaient Terny et Chavignon. Ses seigneurs prirent, à partir du 16e siècle, et peut-être plus tôt encore, le titre de *quarts-comtes* de Soissons.

11.. Bernard ou Bernier, seign. d'Ostel, *vir illustris*. Sa fille Marie porta Ostel au suivant.

1160. Jean, chev; enfans : Nicolas, Guy, Jean, Milon, Elizabeth.

1174. Nicolas, seign. d'Ostel.

1197. Guy, seign. dud.; femme, Sarrasine de Clacy; enfant, Mathilde, femme de Renaud Guy fonda une chapellenie à Ostel en 1202 et lui donna une rente de 20 sous de Laon avec deux muids de vinage.

1212-35. Milon, seign. dud.; femmes: 1° Sarrasine; 2° Béatrix.

1236. Pierre dit Tristan, seign. de Passy et Ostel; femme Béatrix (V. Passy).

12.. Rohart, leur fils, seign. d'Ostel; femme. Marguerite de Montfort.

1255. Jean de Barres ou de Barrois, seign. dud. et Miséri; femmes: 1° Aélide; 2° Perronelle; enfans: Jean, Eustachie.

1264. Jean d'Ostel, écuyer; femme, Flore de Louâtre; enfans: Jean, Gilles, seign. de Louâtre (Locres?)

1282. Jean III, seign. d'Ostel, écuyer; femme, Marie. Jeanne, fille ou sœur de Jean, vendit ce

domaine au suivant.

1285. Jean III de Nesles, comte de Soissons; femme, Marguerite de Montfort.

1293. Raoul de Soissons, puiné des précédens, seign. d'Ostel; femme Jeanne *aliàs* Marguerite de Rumigny; enfans: Jean, Marguerite, femme de N. de Conflans. La terre d'Ostel fut érigée pour lui en vicomté. En 1300, il en vendit la moitié à la commune de Condé pour une rente annuelle de 50 sons.

1323. Jean de Soissons, vic. dudit., prévôt de Reims et doyen de la cathédrale de Laon.

1332. Eustache de Conflans, neveu du précédent et son héritier, seign. de Mareuil; femmes: 1° Allemande de Revel, veuve d'Enguerrand de Coucy-Meaux; 2° Jeanne de Dampierre; enfans: plusieurs garçons, Jeanne, femme de Thomas de Voudenay.

13.. Gaucher de Conflans, vic. dud., 4e fils du précédent.

1368. Eustache de Voudenay, vic. dud.; femme, Marie de Bethune.

1372. Thomas de Voudenay, vic. dud.

1378. Jean de Bethune dit de Locres, vicomte de Meaux et d'Ostel; femme, Isabeau d'Estouteville: enfans: Antoine, Robert.

13.. Antoine de Bethune, vic. d'Ostel. Il fut tué, comme nous l'avons dit, en 1430.

1430. Robert de Bethune, vic. dud.; femme, Michelle d'Estouteville; enfans: Jean, Robert.

1476. Robert II de Bethune, vicomte d'Ostel. D'abord clerc, il se maria ensuite et mourut sans enfans. Ses biens passèrent au suivant, son neveu.

1511. Robert III de Bethune, seign. d'Ostel, Chavignon, Vailly, etc.; femme, Anne de Louvain; enfans: Robert, Georges, Jean, chev. de Rhodes, Gabrielle, abbesse de Fervaques en 1556.

1523. Georges de Bethune, seign. desd., vic. de Chavignon; femme. Jacqueline de Sesoë. Leur fille Anne porta ces domaines à

15.. Ferri ou Félix de Choiseul, seign. de Praslin, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capit. de 50 lances des ordonnances, blessé mortellement à Jarnac; enfans: Charles, Gilles, Ferri.

1569. Charles de Choiseul, seign. de Praslin, vicomte de Chavignon, quart-comte de Soissons, conseiller du roi, capit. de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de France, gouverneur de la Saintonge, etc.

Ch. de Choiseul fit rebâtir le château d'Ostel. Sous la première pierre des fondations, qui fut posée le 20 mars 1570, on plaça une ardoise sur laquelle était gravée une longue inscription en vers latins, se terminant ainsi:

Nec vis, nec secula....
Stet domus hæc donec formica marmor
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

Ces vœux n'ont point été exaucés, et le château a été démoli en 1810.

1623. Ferri II de Choiseul, comte du Plessis et d'Ostel, vic. de Chavignon, s. de Vailly, Nanteuil-la-Fosse, Pargny-Filain. Il suivit d'abord la carrière ecclésiastique et fut abbé de St-Martin de Troyes; devint ensuite chev. des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Femme, Madeleine de Berthélemi de Beauverger; enfans: César, comte du Plessis-Praslin; Gilles, Ferri, Gillebert, abbé de Boullencourt et autres, puis évêque de Comminges, et enfin de Tournai; Madeleine, femme de Jean Malet de Graville; Françoise, religieuse à St-Etienne de Reims; Louise, abbesse du Sauvoir.

Vers 1630. Gilles de Choiseul, comte d'Ostel, chev. de Malte, lieut.-colonel de la cavalerie légère de France, maréchal des camps et armées du roi, tué au siége de St-Ya, en Piémont, en 1644; sans alliance.

1644. Ferri III de Choiseul, son frère, capit. des gardes, premier gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans, gouverneur de Bethune, maréchal des camps; femme, Gabrielle de Beauves de Contenant; enfans: Thimoléon et Charles, morts jeunes; Ferri, Angélique, femmes: 1° de Raphael de Tornielle; 2° de Charles Largentier, marquis d'Esguillon, puis enlevée par Absalon d'Aprémont; Catherine.

16.. Ferri IV de Choiseul, premier gentilhomme de Gaston d'Orléans; femme, Françoise Menardeau. Elle devint aveugle et se remaria à François-Joseph de Ravenel, seign. de Sablonnière; enfans: Jean-Baptiste-Gaston, César et Denis, chevaliers de Malte, tués pour la défense de la religion; Françoise, femme de Théodore de Custines, comte de Wiltz.

1667. Jean-Baptiste-Gaston de Choiseul, marquis de Praslin par sa femme, comte d'Ostel, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, chev. de St Louis, lieutenant-général des camps et armées. Il fit sa première campagne

en 1676; entra l'un des premiers dans Valenciennes, en 1677; se trouva au siége de Saint-Omer, à la bataille de Cassel; fut dangereusement blessé au siége d'Ypres, en 1678; assista aux siéges de Courtrai et de Dixmude; fit la campagne de Flandres en 1690; se trouva à la bataille de Fleurus, aux combats de Leuze et de Steinkerque, à la bataille de Nerwinde; fit ensuite les campagnes d'Allemagne et d'Italie; se distingua à Crémone, devint gouverneur de Mantoue, se trouva aux siéges de Verceil et de Verreu. A la bataille de Cassano. il eut d'abord une main fracassée, ne cessa de combatre et reçut une balle à travers le corps; il mourut dans d'atroces douleurs le 23 octobre 1705, âgé de 47 ans. Il ne laissa de sa femme, Marie-Françoise de Choiseul, qu'une seule fille, Charlotte-Françoise, laquelle épousa Pierre de Pons, marquis de Praslin, comte de Rennepont, et lui porta tous les domaines ci-dessus.

Vers 1710. Paul Bellanger, seign. d'Ostel, probablement par acquisition.

1718. Paul-Louis Bellanger, son fils. avocat-général à la cour des aides de Paris. Cette année, le roi rétablit pour lui le titre de *quart-comte de Soissons* supprimé à la mort de M. de Choiseul.

OSTINCOURT, OSTINCURT vers 1160. — Moulins à eau établis sur la Romelle.

OTMOIS, *Otmensis pagus*. — Ancien petit pays qui s'étendait, paraît-il, de Nogent-l'Artaud à Vauciennes. — Il en est question dans différentes chartes des 7e, 8e, 9e et 10e siècles. Six localités sont indiquées dans ces chartes comme appartenant à l'Otmois; ce sont : *Broniolus*, Bonneil, *Novientum*, Nogent-l'Artaud, *Vincella*, Vincelle, hameau dépendant de Château-Thierry, *Vedeniacus*, probablement Verdilly, *Cheziacus*, Chézy-en-Orxois et *Valciana*, probablement Vauciennes.

Oudancourt. — Ancien fief à Fresne (Voyez ce mot.)

OUDIN *(Casimir)*. — Religieux prémontré de Bucilly, mort en 1717. Il embrassa publiquement la réforme de Luther, et écrivit plusieurs ouvrages en faveur de la religion réformée. Il est aussi l'auteur d'une histoire manuscrite de Bucilly, écrite en 1672.

OULCHES, OUCHES (12e siècle), *Uschia* en 1152; *Uschiæ* en 1139; *Utia* et *Uscia* en 1147. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une large gorge de la vallée de l'Aisne, à 20 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond, de Laon, diocèse de Soissons.—Patron, St Pierre. — Population : 1760, 57 feux; 1800, 248 h.; 1818, 260 h.; 1836, 283 h.; 1856, 268 h.; 1861, 243 h.

Au 12e siècle, Oulches appartenait à l'abbaye de Vauclerc.

Seigneurs d'Oulches.

1145. Gérard d'Ouches; Robert, son frère.

1151. Renaud d'Ouches, chev.

1170. Pierre d'Ouches.

1192. Soibert d'Ouches.

1255. Enguerrand de Laigny, chev., sire d'Ouches; femme, Marguerite de Nanteuil.

1260. Guy d'Ouches; femme, Comtesse de Courtrizy.

Vers 1265. Jean, seign. d'Oulches? châtelain de Chauny.

12.. Ivelot, seign. dud. ? Il fut tué à la bataille de Courtrai en 1302.

1302. Jean, chev. dud. et de Marizelle, qu'il vendit à St-Eloi-Fontaine. Il assista à la bataille de Poitiers.

Le domaine d'Oulches entra, vers le milieu du 16e siècle, dans les mains des seign. de la Bove (V. ce mot), puis dans celles des seigneurs de Neuville, qui le possédèrent jusqu'à la révolution.

OULCHY-LA-VILLE, autrefois AUCHY, *Ulceium* ou *Ulcheium villa*. *Ulciaca villa* en 1125. — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau découvert, à 65 k. au S. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre.—Population : 1760, 46 feux ; 1800, 187 h. ; 1818, 230 h. ; 1836, 211 h. ; 1856, 188 h. ; 1861, 168 h. — Dép. : Montchevillon (hameau) ; le Moulin-Noir.

Ce village est fort ancien. Il était, dit-on, le chef-lieu de l'Ourxois avant qu'Oulchy-le-Château ne lui ravît ce titre. On prétend, mais cela paraît peu vraisemblable, qu'autrefois les deux Oulchy étaient réunis et ne formaient qu'une seule ville divisée en deux paroisses. — En 1840, on a découvert entre Oulchy et Le Plessier, près de l'ancienne voie romaine, plusieurs tombeaux *en plâtre* sans inscriptions. Ils renfermaient des pièces de monnaies très-frustres, et des boutons à facettes semblables à ceux que les Romains nommaient *fibulæ*.

Les anciens seigneurs d'Oulchy-la-Ville nous sont inconnus. En 1764, le prince de la Rocheguyon prend le titre de seigneur de ce lieu.

OULCHY-LE-CHATEAU, OUCHY ou AULCHY, *Ulciacus* en 1081 ; *Ulchiacus castrum* en 1139 ; *Ulceius* en 1228. — Bourg de l'ancien Valois, bâti sur la déclivité d'une colline, à 65 k. au sud de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 100 feux ; 1800, 489 h. ; 1818, 515 h. ; 1836, 706 h. ; 1856, 705 h. ; 1861, 678 h.

Oulchy doit, dit-on, sa naissance à un château-fort qui fut construit dans ce lieu par les comtes de Champagne antérieurement au 10e siècle. Mais il nous paraît beaucoup plus ancien, et nous ne voyons rien d'invraisemblable à le regarder comme occupant l'emplacement d'un des douze oppides du Soissonnais dont parle César. Quoi qu'il en soit, Oulchy était jadis le chef-lieu de l'Ourxois et d'un vicomté qui relevait du comté de Valois. On y a d'ailleurs battu monnaie, puisque l'on connaît des sous d'Oulchy, *solidos Ulcheii*. — Oulchy et son château pris et repris par les Bourguignons et les Armagnacs au 15e siècle, furent autant de fois pillés et brûlés par les deux partis. La ruine du château, commencée dans ce temps, fut consommée sous Louis XII, qui permit aux habitans de rebâtir leur église avec les matériaux provenant de ce château. — Au 12e siècle, les habitans d'Oulchy étaient serfs de l'église de ce lieu. En 1177, le prieur obtint pour eux d'Henri, comte palatin de Troyes, certaines franchises qui les plaçaient exclusivement sous sa juridiction, réglaient en partie la justice et les exemptaient de plusieurs redevances féodales onéreuses. En 1311, ils obtinrent encore du roi, par l'entremise du roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, l'établissement à Oulchy d'une foire franche de quatre jours, à commencer du jour de l'Assomption.

(Voyez ci-dessous la charte d'établissement de cette foire.) Elle est aujourd'hui remplacée par deux foires annuelles qui se tiennent les 19 juin et 11 novembre. — Il y avait anciennement à Oulchy un chapitre d'hommes qui fut donné, en 1122, par le comte Thibaut, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, pour en remplacer les chanoines par des moines de cette maison. Ce prieuré fut réduit à un simple prieuré-cure sous Charles VIII. Les prieurs étaient seigneurs temporels de Beugneux (Voyez ce mot.) — Les Templiers fondèrent un établissement à Oulchy en 1177. — Dès le 13e siècle, Oulchy possédait un hôpital qui fut changé en Hôtel-Dieu, en 1501, par les habitans et à leurs frais; en 1780, on y comptait six lits. Il était dirigé par deux sœurs de Genlis, dont l'une tenait en outre une école gratuite pour les filles pauvres de l'endroit. On y voyait aussi jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu d'Oulchy-le-Château en 1695. — Vers 1690, on trouva dans le cimetière d'Oulchy, à 7 ou 8 pieds de profondeur, des squelettes humains accompagnés de petits pots en terre cuite, munis d'un couvercle, ornés de raies rouges grossièrement peintes, et percés de 5 à 6 petits trous sur les côtés. Ces pots renfermaient des cendres et des charbons. — Oulchy-le-Château est la patrie de Gautier d'Oulchy, abbé de Longpont en 1201.

Vicomtes d'Oulchy-le-Château.

La châtellenie d'Oulchy comprenait autrefois les baronies de Givrai et d'Arcy, une partie de celle de Cramaille, la vicomté de Buzancy, les terres de Limé, Passy et le Grand-Rozoy. En 1789, elle ne consistait plus qu'en une tour carrée, avec auditoire et prison; une pièce de bois-taillis contenant 286 arpens; le droit de tabellionage sur les notaires d'Oulchy, Artennes, Autrèches et Braine, affermé 165 livr.; la mouvance de 58 terres et fiefs, dont plusieurs d'une grande valeur.

964. Olderic, comte d'Oulchy; enfans : Raoul, Lanulphe.

9.. Raoul d'Oulchy.

9.. Lanulphe dud.

1000. Leulf, son fils; femme, Hildiarde; enfans : Albéric, Robert, prêtre.

1076. Thibaud de Champagne, comte d'Oulchy.

1110. Elizabeth d'Oulchy; enfans, Pierre, Everguin.

1150. Bernier ou Bernard, vicomte d'Oulchy, prévôt de Chât.-Thierry; femme, Ade; enfans : Jean, Béatrix.

1178-1206. Jean, vicomte d'Oulchy; femme, Mateline.

1211. Jean de Saint (*de Sancto*), vicomte dud.

1218. Simon, son fils, vicomte d'Oulchy.

1267. Hugues du Mesnil, chev. d'Oulchy.

Il existe ici une lacune sur la liste des vicomtes d'Oulchy. On prétend qu'elle doit être comblée par les seign. de Billy, qui auraient été en même temps vicomtes d'Oulchy; mais nous n'avons pu en acquérir la preuve.

1332. Jean de Conflans, chev., seign. de Viels-Maisons, Vezilly, Sommevelle? vicomte d'Oulchy (V. Viels-Maisons).

13.. Jean II de Conflans, seign. desd., son fils.

13.. Barthélemi de Conflans, seign. desd.

14.. Emery de Conflans, vicomte d'Oulchy, seign. de Rozoy, puîné du précédent, sans postérité.

14.. Jean III de Conflans, son frère, seign. de Viels-Maisons (V. ce mot).

15.. Antoine de Conflans, puîné du précédent, vicomte d'Oulchy, seign. de Vézilly, l'Epine-aux-Bois, Rozoy, Saint-Remi; femme, Barbe de Rouy; enfans : Eustache, Antoine, seign. de St-Remi; Robert, seign. de Vézilly; Catherine, femme de Charles d'Aumale, seign. du Mont-Notre-Dame.

1546. Eustache de Conflans, vicomte d'Oulchy, capit. des gardes du corps de Charles IX, servit avec distinction, et mourut en 1574, au moment où il allait recevoir le bâton de maréchal de France; femme, Marie de Sépoix.

1574. Eustache II de Conflans, surnommé Grande Barbe, vicomte dudit., baron de Sommevelle, député de la noblesse du Vermandois aux États de 1588, chev. des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, ambassadeur extraordinaire en Flandre; femme, Charlotte des Ursins, auteur d'une paraphrase sur l'épitre de St-Paul aux Hébreux; enfans: Henri, Mercure, seign. de Scépoix; Gilles, seign. d'Armentières.

1628. Henri de Conflans, vicomte dud., seign. d'Armentières, capit. de chevau-légers, chev. des ordres du roi; femmes: 1° Charlotte Pinart; 2° Antoinette d'Herbin; enfans: Henri, Eustache, Marie-Charlotte, morte jeune; François, tué à la chasse; Henriette.

16.. Henri de Conflans, vicomte desd., sans postérité.

1639. Eustache III de Conflans, vicomte dud. Il avait embrassé la carrière ecclésiastique et était abbé du Val-Chrétien au moment de la mort de son frère. Il se demit et épousa Anne de Lucé, dont il n'eut pas d'enfant. Oulchy revint à sa sœur qui le donna à son cousin.

1696. Michel de Conflans, seign. d'Armentières, fils de Michel II de Conflans, seign. de St-Remi-Blanzy; femme, Diane-Gabrielle de Jussac; enfans: Louis; Philippe et Eustache, morts jeunes; Marie-Françoise, femme de François-Charles de Rochechouart.

1717. Louis de Conflans, marquis d'Armentières, vicomte d'Oulchy, mestre de camp du régiment d'Anjou, lieutenant-général des armées, chev. des ordres du roi, maréchal de France en 1768; femme, Jeanne-Françoise de Bouteroue d'Aubigny; enfans: Louis-Henri, Louis-Charles.

17.. Louis-Henri de Conflans, vicomte dud., lieuten. au régiment d'Orléans, cavalerie; femme, Marie-Antoinette du Portail.

Fief du Donjon ou de la Grand'Maison à Oulchy.

Les possesseurs de ce fief prirent indifféremment le titre de seign. du Donjon ou seigneurs d'Oulchy, de sorte qu'il n'est pas toujours possible de les distinguer d'avec les vicomtes. Nous allons essayer d'opérer cette séparation, sans répondre d'y être toujours parvenu. Peut-être faudrait-il admettre, indépendamment du vicomte et du gardien du donjon, un troisième personnage, gouverneur de la ville peut-être, qui, en cette qualité, aurait pris le titre de seig. d'Oulchy.

11.. Albéric d'Oulchy; femme, Aélide.

1121. Albéric II, *aliàs* Savaric.

1125. Guy du Donjon. Il se croisa cette année, et donna en partant à Saint-Jean-des-Vignes, l'autel d'Arcy.

1156. Barthélemi, son fils.

1163. Albéric III, *aliàs* Savaric; frère, Pierre; femme, Emmeline; enfant, Ade, femme de Mathieu de Buzancy, seign. d'Hartennes, après la mort duquel elle se retira à St-Crépin-en-Chaie.

1186. Philippe II d'Oulchy.

119.. Pierre dit le Grand, d'Oulchy; femme, Cécilie; enfans: Gilon, Jean, Herminie, Cécilie, femme d'Adam Broslard.

1202. Gilon d'Oulchy *aliàs* Guy, chev.; femme? Ermentrude; frères? Gérard, Pierre, Bernier ou Regnier, seign. de Sommelans; Robert, dit Cossez; Guy, chanoine à St-Pierre de Soissons; sœur, Pétronille, f^e de Pierre de Rosemont.

1208. Gérard, chev. d'Oulchy. Il se croisa en 1218, et donna à Longpont 100 liv. de Provins pour, avec le revenu, acheter des souliers aux pauvres chaque année le jour de la Cène.

1275. Jean dit Savart, chev. d'Oulchy; enfans: Gilles, Pierre.

Vers 1289. Guillaume dit Foignon, chev. d'Oulchy; femme, Ade.

1470. Renaud le Père, capitaine de La Ferté-Milon; femme, Marie Trousse, dame de la Grand'-Maison. Enfans: Gérard, Michel, prieur de St-Michel de Soissons; Charles, seign. de la Mothe et de Marolles; Jean, seign. de La Burte; Jeanne, femme de Jean de Harlus, seign. de Cramaille, et 3 autres filles.

1475. Gérard le Père, seign. de la Grand'-Maison, capitaine de La Ferté-Milon; femme, Marie Lesbahy, dont seize enfans.

1514. André le Père, leur second fils, seign. dud. mort sans alliance, en 1560.

1560. Hugues Averdet, seign. de La Chaise, et de la Grand'-Maison par son mariage avec Rénée, le Père, sœur du précédent.

1586. Nicolas Chippart, seign. de Rollin, et dud. par son mariage avec Rénée Averdet, fille des précédens.

1592. Nicolas Chippart, seign. de Rollin et dud.; femme, Marie Bastins.

1640. Gabriel de Chassebras, intendant géné-

ral des monnaies, seign. dud. par son mariage avec Geneviève Chippart, fille des précédens; enfans : Michel, seign. de Nanteuil; Jacques, seign. de Cramaille, et Gabriel.

1674. Gabriel de Chassebras, seign. dud., conseiller du roi en la cour des monnaies, mort en 1692. Il mit en ordre les chartes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

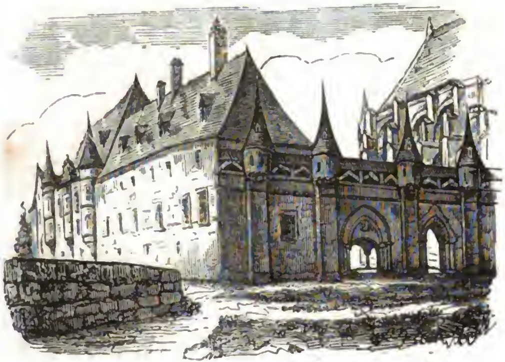
1692. Jacques de Chassebras, écuyer, seign. de Cramailles et la Grand'Maison.

Etablissement d'une foire annuelle de 4 jours à Oulchy-le-Château, en 1311.

Philippus, Dei gratiâ Francorum rex. Notum facimus tàm presentibus quàm futuris, nos ad preces karissimi primogeniti nostri Ludovici, Navarre regis, Campanie, Brieque comitis palatini, hominibus ville et castri de Ulcheio quod ipsi et eorum successores perpetuò in festo Assomptionis beate Marie et tribus diebus sequentibus, anno quolibet, nundinas ab omni costumiâ per tres primos annos habere valeant ac etiam exercere, salvo jure nostro in omnibus et quolibet alieno. Quod ut firmum sit et stabile maneat in futurum, presentibus litteris nostrum facimus apponi sigillum. Datum apud castrum Theodorici anno incarnati Verbi MCCCXI°, mense augusto.

Canton d'Oulchy-le-Château, arrond. de Soissons. — Il est situé au sud de Laon, et se compose du bourg d'Oulchy, chef-lieu, et des 29 villages d'Ambrief, Arcy-St-Restitue, Beugneux, Billy-sur-Ourcq, Branges, Breny, Buzancy, Chacrise, Chaudun, Cramaille, Cugny-lès-Ouches, Cuiry-House, Droizy, Hartennes, Launoy, Loupeigne, Maast, Montgru, Muret, Nanteuil-sous-Muret, Oulchy-la-Ville, Parcy-Tigny, Plessier-Huleu, St-Remi-Blanzy, Rozières, Rozoy-le-Grand, Taux, Vierzy et Villemontoire; plus, de 19 hameaux et de 35 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 13 paroisses. — *Orographie :* ce canton occupe une partie du plateau qui sépare la vallée de l'Aisne de celle de la Marne. Le sol en est très-accidenté et coupé par quelques petites vallées où coulent des cours d'eau, dont le plus important est l'Ourcq. — *Géologie :* le sous-sol de ce canton est partout constitué par le calcaire grossier, sur lequel s'étendent des lambeaux considérables de sables et grès moyens, et de calcaire lacustre moyen. Le tout est recouvert par le limon jaune argileux ou assise supérieure du diluvium. — *Surface territoriale :* 23,599 hect. 88 a. — *Culture :* froment, seigle, betteraves, vignes, foins, bois. — *Culture générale :* en 1760, terres labourables, 26,770 arpens; vignes, 130 arp.; prés et marais, 1284 arp.; bois, 1717 arp. En 1835 : terres lab., 19,230 hect. 60 a.; jardins et vergers, 312,94; prés et marais, 1063,22; vignes, 11,74; bois-taillis et futaies, 1787,52; savarts, 656,44; chemins, cours d'eau, etc., 537,43. — *Industrie et commerce :* Il n'y en a pas d'autre que la culture des céréales. — *Population :* en 1760, 6,084 h. (1,352 feux); 1800, 6,540 h.; 1806, 6,731 h.; 1820, 6,897 h.; 1827, 7,087 h.; 1836, 7,750 h.; 1841, 8,063 h.; 1861, 7,633 h.—Ce canton est l'un des moins peuplés du département et l'un de ceux où la population est la plus stationnaire.

OURQ (L') URC *fluvium* en 855, *Urcum*. — Cette rivière prend naissance auprès de Ronchères et parcourt l'arrond. de Chât.-Thierry sur une étendue de près de 50 k. en se dirigeant d'abord de l'est à l'ouest, puis du nord au sud. Son cours est d'environ 19 lieues depuis sa source jusqu'à son confluent dans la Marne. — Le projet plusieurs fois formé de rendre l'Ourcq navigable entre



Ancien Palais épiscopal.

Lizy et Silly-la-Poterie, fut exécuté en deux ans, de 1562 à 1564, par Catherine de Médicis, qui jouissait alors du comté de Soissons à titre de douaire. Au 17e siècle, le duc d'Orléans y fit établir des écluses pour faciliter le flottage des bois; mais dès 1680, M. de Maure, gendre du célèbre Riquet, avait formé le projet de creuser un canal latéral à l'Ourcq et d'en conduire les eaux à Paris. Ce projet ne reçut son exécution qu'en 1802. — A la fin du même siècle, il n'y avait sur l'Ourcq que trois ponts, deux en pierre et un en bois, placés à Oulchy-le-Château et la Ferté-Milon. — En 1646, un sieur Forax obtint du roi des lettres-patentes à l'effet d'établir sur l'Ourcq des bateaux pour le transport des personnes et des marchandises. — Les poissons de cette rivière sont: la perche, l'anguille, le brochet, le barbeau, le meunier, le goujon, la vandoise; les écrevisses y sont excellentes et abondantes.

Ourcq (forêt d'). — Elle s'étendait jadis sur la rive droite de l'Ourcq.

Ourxois, Orçois, Aussoys en 1312, *Urcensis, Orcinsis pagus, Orceyum* en 1315. — Petit pays qui doit son nom à la rivière d'Ourcq dont il borde les rives. Il est borné à l'est par la Brie pouilleuse, au nord par le Soissonnais, à l'ouest par le Valois et la rivière d'Ourcq le long de laquelle il s'étend jusqu'au dessous de Crouy. Un ruisseau qui coule de l'est à l'ouest entre ce village et celui de Coulombs, paraît l'avoir autrefois séparé du Multien de ce côté. — La première mention de l'Ourxois se trouve dans une charte de l'an 771.

OUSSANCOURT, *Ussanicurtis*. — Village autrefois situé entre Quierzy et Noyon. Il fut détruit au 17e siècle dans les guerres de la Fronde, et ses habitans transportés à Bourguignon-sous-Coucy. Deux feux en 1816.

Outieux (les). — Ancien fief à Largny (Voyez ce mot).

Outre, *Ultra Achiviam* en 1143, *Ultra Axonam* en 1146, *Ultrum* en 1202.— Hameau dépendant de St-Erme. C'était jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Gauger. Les habitans furent établis en une seule commune en 1196, avec ceux de St-Erme et Goudelancourt, par l'abbé de Lobbes (V. St-Erme).

Nous ne connaissons qu'un seul des anciens seig. d'Outre; il se nommait Boson et vivait en 1150.

Ovigne. Voyez Ognes.

Ovion (L').—Ruisseau qui prend naissance à Cuiry-House, coule de l'ouest à l'est jusqu'au dessous de Quincy, où il reçoit la Muze, puis du sud au nord, et tombe dans la Vesle un peu au-dessous de Paars, après un cours d'environ 8 k. A partir de sa jonction avec la Muze, l'Ovion prend le nom de Marton.

Oyne (Saint-). Voyez Saint-Eugène.

P

PAARS, PARS en 1205; *Parteium* en 1134. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de la Vesle, à 35 k. au sud de Laon et 30 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 62 feux ; 1800, 283 h. ; 1818, 291 h. ; 1836, 319 h. ; 1856, 276 h. ; 1861, 277 h. — Dépendances : le Mont de Paars (tuilerie) ; les Pauvres d'Itancourt (moulin).

PAGNEUX, PAIGNIEZ en 1153; *Pagneus* en 1181. — Ferme dépendante de Montaigu. — On voyait autrefois à Pagneux un petit prieuré dépendant de Vauclerc. C'était d'ailleurs un fief relevant de Montaigu qui fut donné à l'abbaye de Vauclerc en 1321 par Jean de Pagneux, seigneur de Berrieux.

1181. Guy de Pagneux.

1324. Jean de Pagneux, seig. de Berrieux.

PAISSY, PAYSI (12e siècle); *Paxiacus Viculus* en 1134; *Paissiacus* en 1137. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une large gorge, à 20 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 304 h. ; 1800, 286 h. ; 1818, 215 h. ; 1836, 291 h. ; 1856, 264 h. ; 1861, 257 h. — Dépendance, le moulin de Haut.

Au 12e siècle, les terre et vicomté de Paissy appartenaient à l'abbaye de St-Jean de Laon. Elles passèrent ensuite, semble-t-il, dans des mains laïques, et en 1256, Renaud de Barres, frère de noble homme Th. de Barres, les vendit avec celles de Moulins au chapitre de Laon, qui les a gardées jusqu'à la révolution.

Seigneurs de Paissy.

1146. Gérard de Paissy,

1150. Helluin de Paissy ? fils de Guyard de Montaigu ?

1239. Henri de Paissy, chev. ; femme, Aélide.

1241. Simon de Paissy.

1250. Renaud de Barres, chev., seign. dud. Celui-ci ayant vendu Paissy au chapitre de Laon en 1256, ce village cessa dès-lors d'avoir des seigneurs laïques particuliers.

Palais (Le) ou *Lesterlin*. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

PANY. — Cense aujourd'hui détruite, laquelle s'élevait autrefois sur le terroir de Pierrepont. Au 15e siècle, elle était à l'abbaye de St-Martin de Laon.

PANCY, PAANCI en 1201; *Panciacus* (12e siècle). — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée de l'Ailette, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujour-

d'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 147 h. (33 feux); 1800, 142 h.; 1818, 154 h.; 1836, 149 h.; 1856, 116 h.; 1861, 110 h. — Dépendances : Corillon (ferme); Cochevesse (moulin).

Les habitans de Pancy obtinrent de leur seigneur Savaric, en 1210, la suppression des morte-mains, fors-mariages, tailles et corvées, et leur adjonction à la commune de Cerny. Ils purent dès-lors nommer un maire et trois échevins chargés d'administrer la communauté, et des jurés pour exercer la justice. Ces concessions leur furent accordées sous la condition qu'ils paieraient à Savaric et à ses héritiers une rente annuelle de 12 liv. laonnoises. Celui-ci se réserva en outre le cens, *3 sognegies,* la capitation, la banalité des fours, des moulins et des tordoirs, etc. — Les carrières de pierres de Pancy étaient déjà en exploitation au 13e siècle. Elles appartenaient alors aux moines de St-Martin de Laon, qui, en 1267, permirent aux habitans d'y tirer des pierres pour la reconstruction de leur église. — Pancy possède une foire qui se tient le 23 juin de chaque année.

Seigneurs de Pancy.

1128. Renaud de Pancy.

1210. Savaric de Pancy; femme, Hodierne; enfans : Agnès, Elisabeth, Gila.

1226. Jean, seign. dud. et Courlion par sa femme Elisabeth, paraît-il.

1255-59. Jean de Chaule ou Chanle, seig. en partie dud.

Vers 1380. Oudard Thorel, seig. dud.

1402. Gilles Thorel, seign. dud., grand bailli de Vermandois en 1406, frère du précédent.

Vers 1480. Antoine du Sart, seign. de Pancy.

15... Renaud Branche, seig. de Héraucourt, vicomte de Pancy, Chamouille, Lierval; femme, Princette Boulenger; enfans : Pierre, seign. de Seuil; Nicolas, seign. de Héraucourt, prévôt de Laon, et 3 filles.

1510. Jean de Chambly, seign. dud., Monthenault, Chamouille et Colligis (V. Monthenault).

1530. Charles de Chambly, seig. dud. Après lui le domaine de Pancy rentra dans les mains des Chambly de la branche aînée, seign. de Monthenault (V. ce mot), puis il passa aux suivans.

Vers 1715. Jacques de l'Epinay, seig. de Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, etc., par acquisition, major au régiment du Luc, cavalerie, chev. de Saint-Louis, maréchal héréditaire du Laonnois, fils puiné de Jacques de l'Epinay, seign. de Marteville; femme, Michelle-Charlotte de Lens; enfans : Louis-Jean, Jacques-Ferdinand, Pierre, Anne-Michelle, femme de N. de Godet, seign. de Taissy en Champagne.

17.. Louis-Jean de l'Epinay, seign. desd.

PAPILLON *(Jean-Nicolas),* graveur sur bois, né à St-Quentin en 1663, mort en 1723. — Son père, Jean Papillon, était lui-même graveur sur bois. Il suivit les leçons de Noël Cochin. Il inventa les papiers de tapisserie et perfectionna l'art de la gravure sur bois, en y introduisant l'usage du *trusquin* pour former de distance en distance des tissus qui guident dans la façon des tailles droites et égales. Parmi ses œuvres on distingue surtout : les vignettes de la Bible, les bustes des papes Paul III, Jules III et Pie IV, le portrait de Jacques II, roi d'Angleterre, et surtout les estampes du livre de la messe en 36 planches d'après Leclerc. — Il laissa deux fils dont l'un soutint dignement la réputation de son père. Jean-Baptiste Papillon passait au siècle dernier pour le plus habile graveur sur bois de son temps. Il a publié : *Traité historique et*

pratique de la gravure sur bois, ouvrage où il approfondit et développe les principes de son art.

PAPLEUX, PAPPELEU (14e siècle) ; *Papiola?* en 1170. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 66 k. au nord de Laon et 22 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons; des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1800, 251 h.; 1818, 280 h.; 1836, 330 h. ; 1856, 236 h. ; 1861, 223 h. — Dép. : le Chevalet, les Usages (ham.)

Il se fait à Papleux un pélerinage à St Ursmer, qu'on dit être né dans ce village. Il fut abbé de Lobbes et mourut en 713. Il bâtit plusieurs églises dans la Thiérache. — Papleux appartenait autrefois à l'abbaye de Liessies. — Avant la révolution, il ne formait qu'une seule et même commune avec Fontenelle ; il en a été détaché depuis pour former une commune à part.

PARCHI, PERCHI en 1243. — Moulin dépendant de Fère-en-Tardenois.

PARCY-TIGNY, PARRECI en 1205 ; PARRECHI en 1132 ; *Parciacus.* — Petit village de l'ancien Valois, situé à la lisière d'un plateau élevé, à 55 k. au sud de Laon et 17 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, sans Tigny, 21 feux ; 1800, 114 h. ; 1818, avec Tigny? 233 h. ; 1836, 276 h. ; 1856, 239 h.; 1861, 244 h. — Dépendances : Tigny, Coutremain, le Mesnil (hameaux).

Si le nom de ce village dérive, comme il est vraisemblable, du mot *parcus,* cette étymologie indiquerait qu'il doit son origine à un parc ou enclos dans lequel on renfermait jadis les animaux domestiques. — Parcy appartenait autrefois au chapitre de Soissons.

Des anciens seigneurs de Parcy nous ne connaissons que les suivans :
Vers 1200. Gauthier de Parcy.
1211. Guy. son fils.
1400. Kitier de la Brosse, seign. dud. et de Lombus.

PARFONDEVAL, *Profunda vallis.* — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le penchant d'une colline, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Pop. : en 1760, 529 h. (117 feux); 1800, 774 h. ; 1818, 805 h. ; 1836, 777 h.; 1856, 667 h. ; 1861, 648 h. — Dép. : Louvet, les Froidmonts, les Grands-Ouis (H.)

Le nom de Parfondeval est composé de deux mots, *parfond,* vieux mot picard signifiant profond, et *val,* synonyme de vallée. Ce vfllage est bâti au-dessus d'une petite vallée assez profonde.

La terre de Parfondeval, qui était autrefois de la châtellenie de Rozoy, appartenait jadis aux Coucy-Vervins. Yolande de Coucy, fille de Thomas II, la porta en 1239 dans la maison de Mortagne, par son mariage avec Raoul, seign. de Mortagne. Puis, Thomas de Coucy, seign. de Vervins, la donna en douaire à sa mère Mahaud, en 1252. En dernier lieu, elle appartenait au comte de Valentinois.

PARFONDRU, PARFONDE RUE en 1331 ; *Profunda rua* en 1173 ; *Profundus vicus* en 1261. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline élevée, à 7 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population : 1760, 338 h. (75 feux) ; 1800, 379 h. ; 1818, 436 h. ; 1836, 467 h. ; 1856, 456 h. ; 1861, 483 h. — Dépendance, Lavergny (ferme).

Les habitans de Parfondru furent de bonne heure institués en commune. D'abord régis par la loi de Vervins, ils obtinrent en 1238, de Clarembaud de Montchâlons, leur seigneur, de remplacer cette loi par celle de Laon. — L'église de Parfondru possède de très-beaux vitraux coloriés. — On remarque dans les vastes carrières de ce village, ouvertes pour l'exploitation du *calcaire grossier*, de nombreux puits naturels connus en géologie sous le nom *d'orgues géologiques*.

Seigneurs de Parfondru.

Cette terre appartint d'abord aux seigneurs de Montchâlons ; elle passa ensuite aux suivans.

1263. Jean-Baptiste de Vassogne, seign. dud., chanoine de Laon, chancelier de France, puis évêque de Tournai. J.-B. de Vassogne fonda en 1267, dans l'église de Parfondru, une chapelle en l'honneur de St Jean-Baptiste.

1331. Laurent, sire de Parfondru.

1350. Colard de Moy, seign. de Parfonderue ?

Vers 1360. Tristan de Moy, seign. dud. et Bruyères, son fils puiné.

1380. Jean de Moy, seign. dud. et d'Iviers, prévôt de Laon ; f[e], Marguerite de La Planque.

1392 - 1408. Tristan II de Moy, seigneur de Bruyères et Parfondru.

14.. Antoine de Riencourt, écuyer, seign. dud., fils de Raoul de Riencourt, seig. d'Orival ; femme, Marie de Saquespée ; enfant, Adrien, seign. d'Orival.

1500. Pierre de Blois, seign. dud. Femme, Guillemette de Ronty.

15.. Jacques de Riencourt, seign. dud., frère du précédent ; femmes : 1° Françoise d'Ambly, dont Henri ; 2° Françoise Moët, veuve de Lancelot de Blois, seig. de Courtrizy, dont Jacqueline, Françoise, Marguerite.

1560. Henri de Riencourt, s. dud. ; femmes : 1° Antoinette de Blois, dont Jacques et Jacqueline ; 2° Isabeau de Mandy, dame de Ployart, dont Robert, seig. de Ployart ; Charlotte et Françoise.

1627. Jacques II de Riencourt, seign. dud.

1640. Jacques III de Riencourt, son fils, seig. dud. et Dronay, capit. d'une compagnie de Champagne ; femmes : 1° Claude de Crépy, dont Pierre ; 2° Françoise de Carpeaux, dont Antoine, François, Adrienne, Marie-Jacqueline.

16.. Pierre de Riencourt, seig. dud. ; femme, Isabelle de Sons ; enfans : François, Jacques, Charles, Claude.

16.. François de Riencourt, s. dud. ; femme, Judith-Anne de Joyeuse.

1665. Louis de Foucault, seign. dud. et Toulis (Voyez ce mot).

1675. Léonel de Foucault, son fils, seig. dud., Coucy-lès-Eppes, Lugny en partie ; femme, Antoinette de Marle.

1698. André de Vassaux, seign. dud., originaire du Valois (V. Latilly), lieutenant-colonel au régiment de La Motte-Houdancourt ; femme, Marguerite le Bourgeois.

1705. François de Vassaux, écuyer, leur fils, seign. dud., lieut. au régiment de Bourbonnais ; femme, Catherine Renard ; enfans : Henri, Nicolas, lieutenant dans Touraine ; Catherine, femme de N. Pasquier, écuyer ; Louise-Catherine, religieuse.

1755. Henri de Vassaux, écuyer, seign. dud. ; femme, Marie-Elizabeth-Clairmonde Chevalier.

17.. Claude-François de Vassaux, seig. dud ; enfans : N. et Antoine, guillotiné à Laon en 1793 comme émigré.

Fief de la Mairie d'Aulnois, a Parfondru.

Au 16[e] siècle, ce fief valait 68 muids de vinage et 8 sous parisis de menu cens.

16.. Antoine de Carpeau, écuyer, seig. dud. et la Maison-Basse, homme d'armes des ordonnances ; femme, Marie de Beaufort.

PARGNAN, PARIGNANT en 1276. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé à la lisière d'un plateau qui domine la vallée d'Aisne, à 22 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 311 h. (79 feux); 1800, 244 h.; 1818, 273 h.; 1836, 285 h.; 1856, 240 h.; 1861, 218 h.

Les habitans de Pargnan, unis à ceux d'Œuilly, voulurent entrer dans la commune de Cerny en 1230; mais le chapitre de Laon, dont ils étaient les serfs, les en empêcha et entra en arrangement avec eux pour les faire renoncer à leur dessein.

Seigneurs de Pargnan.

1660. Pierre de Crécy, seign. de Pargnan et Bligny, de la famille de Crécy-Cerny.

Vers 1670. Pierre Maynon, seign. dud. par acquisition. Il légua cette terre en 1679 à Claude Maynon, son frère.

Vers 1685. François de Crécy-Cerny, seign. de Pargnan; femme, Elizabeth de Hédouville; enfans : Valérien, Louise, qui épousa Louis de Guiscelin, seign. de La Barre, fils de Louis Tristan de Guiscelin, seign. de Malval. Il fut d'église d'abord, abbé d'Orbais en 1678, se démit, embrassa le métier des armes, et prit du service en Hongrie, où il se distingua à la tête d'une compagnie de cent hommes.

1692. Valérien de Crécy, seign. de Pargnan.

1716. Réné-Charles Chardon de La Barre, seig. dud. par sa femme Charlotte de Crécy.

1744. Philippe-Charles Chardon de La Barre, seign. dud., garde du corps; femme, Marie-Anne de Hayet. Enfans : Philippe-Louis-Paul, Joseph et deux filles

1750. N. de Guiscelin, seign. de La Barre et Pargnan, garde du corps.

La terre de Pargnan était encore dans cette maison au moment de la révolution.

PARGNY, PARGNY-EN-BRIE, PARIGNI en 1178; *Pariniacus* en 1100. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur le ruisseau de La Dhuis, à 100 k. au sud de Laon et 30 au S.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 31 feux; 1800, 234 h.; 1818, 258 h.; 1836, 300 h.; 1856, 305 h.; 1861, 325 h. — Dépendances : Laval, Bellevue (hameaux); Fontaine, Courjenson, Montgon, Montgivron (fermes); Champy, la Ville-aux-Bois (isolées); la Source, Léchelles (moul.).

Au 15e siècle, il existait à Pargny une forge qui appartenait au comte de Brienne ou de Braine. On tirait le minerai sur le territoire de Corrobert. Les religieux de Coincy ayant contesté au comte de Braine le droit de prendre ce minerai, un arrêt du parlement l'y autorisa en 1476, à la condition de fournir auxdits religieux 500 de fer annuellement.

Seigneurs de Pargny.

Vers 1460. Le comte de Brienne ou de Braine.

1476. Louis de Lenoncourt, chambellan et conseiller du roi, vicomte de Meaux, seign. de Condé et Pargny-en-Brie.

1780. Le comte de la Tour-du-Pin, seign. dud.

PARGNY-FILAIN, PARRENGNI en 1237; *Parigniacus* en 1135; *Pariniacus villa* en 1198; *Parreigniacus*. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de l'Ailette, à 15 k. au sud de Laon, autrefois de la généra-

lité, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 76 feux; 1800, 294 h.; 1818, 326 h.; 1836, 348 h.; 1856, 322 h.; 1861, 336 h. — Dépendances : les Carrières (ham.); le Champ-de-Pie, le Mont-de-Vailly, la Tuilerie (isolées); moulin du Baty, moulin Toubeau.

Les habitans de Pargny-Filain furent, vers 1125, établis en une seule et même commune avec ceux de Vailly, Condé, Chavonne, Celles et Filain (V. Vailly). — Vingt ans après, une certaine dame nommée Adelote, et son fils Foulques, donnèrent ce village avec le moulin et le courtil adjacent, à l'abbaye de St-Martin de Laon. Il passa ensuite, mais beaucoup plus tard, aux archevêques de Reims. Avant la révolution, Pargny possédait une fondation de dix livres de rente faite par M. Létanneau, ancien curé du lieu, pour l'instruction gratuite de 8 enfans. — Ce village est la patrie de Baudoin de Pargny, abbé de St-Vincent de Laon en 1244.

Seigneurs de Pargny-Filain.

Vers 1130. Josselin, seign. de Pargny. Femme, Adelote. Enfans : Foulques, N., femme d'Eudes.

1146. Gérard II de Quierzy. Il vendit cette année à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, les avoueries d'Aizy, Pargny, etc.

1271. Jean de Pargny, écuyer.

Au 15e siècle, les seigneurs d'Ostel le furent également de Pargny (Voyez Ostel).

178.. M. Bellanger, seign. dud. par acquisition de l'archevêque de Reims.

Don de l'alleu de Pargny à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1145.

In nomine, etc. Ego Joslenus, Dei patientiâ Suessionensis episcopus. Notum sit omnibus tàm futuris quàm presentibus quia cum Fulco, filius Joslini, et mater ejus Adelotis, molendinum de Parigniaco et curtillum adjacentem ecclesie sancti Martini Laudunensis tradidissent. Odo, qui filiam ejusdem Adelotis habet, idem donum concessit, et preter hoc terram extra curtillum usque ad viam, aisentias pasturarum terre sue ad quecumque ejus animalia, et liberos ingressus et exitus, ex dono suo addidit. Dedit insuper prefata Adelotis eidem ecclesie, alodium suum de Parigniaco, cum redditibus ejus, eâ integritate quâ ipsa illud tenebat, annuente Odone, genere suo. Ut vero maneat firma et indissolubilis supradicta concessio, informari nostre imaginis impressione et testium eam confirmari precepimus.... Actum anno Dominice incarnationis MCXLV°.

PARGNY-LES-BOIS, *Pariniacus* en 1116; *Parniacus* en 1134. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine élevée et découverte, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 346 h.; 1800, 278 h.; 1836, 348 h.; 1856, 305 h.; 1861, 308 h.

Il est question de ce village dès le 10e siècle. Il appartenait alors au comte de Vermandois qui le vendit à l'abbaye de Ste-Marie de Laon (St-Jean). — Les troupes tenant le parti de M. le Prince, pillèrent ce village en 1651.

Seigneurs de Pargny-les-Bois.

Après avoir gardé la seigneurie de ce village jusqu'à la fin du 16e siècle, l'abbaye de St-Jean de Laon la vendit, en 1595, à Mathieu Dénis. Elle chercha à y rentrer en 1662; mais son petit fils, pour éluder cette tentative, la revendit à Antoine Ferrant, seign. de Housset. L'abbaye parvint enfin à s'entendre avec la veuve de Dénis, qui lui rendit cette seigneurie en 1703.

1595. Mathieu Dénis, écuyer, seig. de Pargny. Femme, Marguerite Marquette. Enfans : Louis, Germain, Augustin, Antoinette et Barbe.

Vers 1620. Louis Dénis, écuyer, seign. de Pargny, lieutenant de la maitrise des eaux-et-forêts du comté de Marle; femme, Marguerite Leclerc. Sans enfans sans doute.

16.. Germain Dénis, son frère, seign. dud., archer des gardes du corps du roi; femme, Isabeau de Caruel, dont une fille Marie.

16.. Augustin Dénis, autre frère; femme, Marguerite de Caruel; enfans: Christophe, Claude, Jeanne.

Vers 1650. Christophe Dénis, écuyer, seign. de Pargny; femme, Marguerite Bugniatre; enfans? Roland, Christophe, Claude.

Vers 1660. Roland Dénis, seign. dud.

Vers 1700. Claude Dénis de Montigny, seign. dud.; femme, Louise de Mauprime.

1715. J.-B. Dénis, leur fils, seign. dud.; femme, Charlotte de Macquerel.

1780. Réné-Antoine de Ronty, seign. dud., Ronty et Richecourt.

PAROISSE *(Jean-Baptiste)*, premier médecin du roi de Naples, né à Soissons en 1763, mort en 1825. — On a de lui :

Opuscules de Chirurgie, suivis d'une notice sur l'épidémie qui a régné dans l'Andalousie en 1800, 1806. Ce volume devait être le septième de l'ouvrage entier; mais les autres furent perdus dans la bataille de Vittoria, à laquelle Paroisse avait assisté.

PARPES-LA-COUR, *Parpræ*. — Ferme dépendante de Pleine-Selve. Ce nom dérive peut-être de *Parprisium*, lieu entouré de murs ou de haies, enclos — Cette ferme appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny; 3 feux en 1816.

PARPEVILLE, PARPRES en 1158; PARPE-LA-VILLE en 1248; *Parpræ* en 1156. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 30 k. au nord de Laon et 24 à l'est de St-Quentin, autrefois du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Leu. — Population : 1760, 82 feux; 1800, 834 h.; 1818, 943 h.; 1836, 1,037 h.; 1856, 966 h.; 1861, 947 hab. — Dépendances : Villancet, Torly (fermes).

Seigneurs de Parpeville.

1079. Dreux, seign. de Parpes, père d'Enguerrand I[er], sire de Coucy.

1133-63. Azzo, Asso, Alzo ou Alzon, seign. dud. Femme, Havide. Enfans: Gérard, Thomas.

Vers 1190. Mathieu ou Mahieu de Parpes.

1202. Gobert dit le Prêtre, de Parpes, chev. Enfans: Gobert, Eudes, chanoine de Guise.

1228. Gobert II de Parpes, chev. Enfans: Mathieu, Robert.

1238. Mathieu II de Parpes; femme, Béatrix de Montchâlons-Bouconville; frères: Robert, Villequin. Mathieu fit, en 1248, son testament par lequel il légua à Fervaques, pour faire son anniversaire, un demi muid de blé annuel; 6 liv. 13 sous et 4 deniers pour acheter tuniques et surtouts aux pauvres de Remaucourt, Lesdins, Parpes et Renansart; plus, 21 sous aux hôpitaux de Lesdins et St-Quentin. Nous donnons ci-dessous le texte entier de cette pièce curieuse. Le sceau de ce seigneur porte 3 *fasces avec un lambel de 5 piles.*

1248. Robert de Parpes, chev.

1271-81. Anselme de Parpes, chev.; enfant, Marie, religieuse au Sauvoir.

1344. Alexandre de Parpes? dit *Cocus* (le queux ou cuisinier), écuyer.

1348. Eustache de Ribemont, seign. dud.

Vers 1390. Jean d'Amerval dit Maillet, seig. dud., d'une ancienne famille du Hainaut.

1403. Jean II d'Amerval, son fils, seign. dud. et Surfontaine.

1415-28. Jean de Moy dit Galehaut, seign. de Tournoison, Parpes et Holnon.

1512. Louis de Belles, seign. de Parpeville.

1546. Jean de Suzanne, chev., seign. dud., baron de Wiége.

1555. Ant. d'Amerval, chev., seig. dud. et Benai.

1597. Jacques d'Escanevelle, seign. de *Coussy* et Parpeville. Femme, Marguerite de Suzanne.

1620. François d'Hervilly, seign. dud. et de Devise; femme, Claude de Monchy; enfans:

Michel, Françoise, femme de Jacques de Sailly.

1626. Antoine de Monceau, écuyer, seign. de Pleine-Selve et Parpeville, dont la fille épousa Louis de Bachelier d'Yanville (V. Pleine-Selve).

1694. Jean de Macquerel, chev., baron d'Honnecourt, seign. de Quesmy, et de Parpeville par le don de sa mère Anne d'Yanville, mestre de camp de cavalerie; femme, Marguerite Crommelin; enfans: Alexandre, Marie-Charlotte, femme de Barthélemi de Rincheval, chev.

1750. Alexandre de Macquerel, seign. desd., officier de cavalerie; femme, Jeanne-Charlotte Viéville; enfans: Marie-Alexandre-François-Charles, Louise-Marguerite, femme du suivant; Raimonde-Charlotte, Marie-Françoise-Catherine.

La terre de Parpeville, mise en adjudication, fut achetée par un sieur Delcroit, et revint au suivant par suite d'une demande en retrait lignager.

1785. Charles-Pierre-François de Chauvenet, écuyer, seign. de Parthenai; femme, Louise-Marguerite de Macquerel; enfans: Aimé-Louis, Suzanne, Louis, Eulalie.

Testament de Mathieu, seigneur de Parpes, en 1248.

Ego Matheus de Parpes, miles, notum facio omnibus hec visuris quod ego volens anime mee consulere et contra fortuitorum pericula precavere, sane mentis et compos mei, testamentum facio, volo, ordino et compono in hunc modum. Ego primò lego ecclesie de Favarchiis (Fervaques) dimidium modium bladi annui ad pytanciam conventui faciendam propter anniversarium meum faciendum. *Item*, ecclesie de Boheriis (Bohéries) unum dimidium modium bladi annuum similiter ad pytanciam conventui faciendam, propter anniversarium meum faciendum. *Item*, abbacie Belliloci (Beaulieu) II sextarios bladi annuos ad pytanciam conventui faciendam propter, etc. *Item*, ecclesie de Romaucourt, videlicet sancto ipsius ecclesie, unum sextarium, et presbitero loci illius unum sextarium annuos in perpetuum. Et ego dictos duodecim sextarios bladi annui et perpetui redditus, assigno percipiendos post obitum meum singulis annis in perpetuum ad portionem michi contingentem de decem et octo sextariatis terre vel circiter quas ego et Margua, uxor mea, acquisivimus insimul à domino Waltero de Faello (Fayel), que site sunt in territorio de Lesdino et de Romaucourt, in hiis locis videlicet: in uno campo ultra aquam inter Lesdinum et Tilietum contiguo vie per quam itur apud sanctum Quentinum, XII sextarios vel circiter; in alio campo prope campum illum; II sextarios vel circiter; in uno campo contiguo vivario de Romaucourt versus Tiliacum II sextarios; in uno campo contiguo vie per quam itur de Romaucourt apud Fontanas, III mencoldas vel circiter. *Item*, lego totam portionem michi contingentem de omnibus mobilibus meis eo tempore quo me decedere contingerit, exceptis tamen culturis et aliis ustensilibus domus mee, exceptis vaccis que tunc comparebunt, que volo quod remaneant uxori mee et liberis meis, salvo tamen uno lecto instaurato de culcitris et de duobus linteaminibus, et uno coopertorio quem lego domni majoris hospitalis Sancti-Quentini. *Item*, lego fratribus predicatoribus in Sanctò Quintino XL solidos et unum cyphum mazarinum. *Item*, fratribus minoribus in Sancto Quintino... (comme dessus). *Item*, lego VI libras et XIII solidos et IIII denarios ad emendum exinde tunicas et subtulares pauperibus erogandas de Romaucourt, de Lesdins, de Parpes et de Ernansart. *Item*, lego presbiteris decanatûs Sancti Quintini XL solidos proportionaliter distribuendos. *Item*, domibus hospitalium de Sancto Quintino et de Lesdins, XXI solidos. *Item*, Wilequino, fratri meo, XXVI solidos et IIII denarios, si me supervixerit. *Item*, volo et ordino quod omnia legata prescripta percipiantur ad portionem mobilium meorum michi contingentem tempore obitûs mei. *Item*, volo et ordino quod si illa portio mobilium non valuerit pecuniam predictam, quod defectus percipiatur ad exitum et proventum terre mee. *Item*, volo et ordino quod si aliqui probare poterant legitime quod aliquid extorserim, minus rationabiliter ab eis, quod eis reddatur de mobilibus super additis. Hujus autem testamenti relinquo et constituo executores Robertum, fratrem meum, de Parpes, et Gerardum de Harli, milites, et fratrem Petrum de Falvi, de ordine predicatorum et presbiterum de Romaucourt..... Et ut firmum sit et stabile presens scriptum, sigillo meo sigillavi. Actum anno Domini MCCXLVIII°, mense martio

Parroit. Voyez Proix.

Party, *Perteium* en 1134. — Maison isolée dépendante de Coulonges. Au 12e

siècle, c'était une ferme appartenant au prieuré de St-Thibaut, qui la donna à l'abbaye d'Igny en 1134.

Pas-Bayard, dépendance d'Hirson. — C'est une forge qui fut établie en 1821. On y fabrique de la tôle, de la ferblanterie, et du fer en barres et en verges.

PASLY, *Palia* en 1201. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans une large gorge de la vallée de l'Aisne, à 40 k. au S.-O. de Laon et 5 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Population : en 1760, 55 feux; 1800, 248 h.; 1818, 208 h.; 1836 et 1856, 266 h.; 1861, 263 h. — Dépendances : la Montagne, le Marais, le Villé (hameaux); le Bois-Roger, le Petit Longpont (fermes); le Bacq (isolée).

Ce village appartenait autrefois au chapitre de Soissons; nous ne savons s'il a eu des seigneurs laïcs particuliers.

PASSY-EN-VALOIS, autrefois PACY, *Paceium, Paciacus* en 1256. — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 80 k. au S.-O. de Laon et 25 au N.-O. de Chât-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Villers Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât-Thierry, même diocèse. —Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 20 feux; 1800, 94 h.; 1836, 104 h.; 1856, 95 h.; 1861, 88 h. — Dependance : la Loge aux Bœufs (H.)

On ne connait pas l'origine de Passy, mais elle paraît remonter assez haut. Aussi ce village, qui portait le titre de châtellenie et dont relevaient vingt arrière-fiefs, eut-il des seigneurs particuliers dès le 11e siècle.

Seigneurs de Passy.

1088. Guillaume de Passy.

1183. Roger de Passy.

1210. Pierre Tristan. seign. de Passy.

1220. Arnoul Tristan, seign. dud.; femme, Emmeline, dite la *Tristande*; enfans : Pierre, Gervais, seign. du donjon à Ambleny, Aélide.

1222. Pierre-Tristan II, seign. de Passy et Ostel, chambellan du roi; femme, Béatrix. Ce seigneur fut le plus illustre ds sa famille. Il sauva la vie au roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, et en fut comblé de bienfaits et d'honneurs. Il partit pour la croisade en 1237, et y retourna en 1247. Enfans : Guy, mort jeune; Rohart, seign. d'Ostel; Alix, qui porta la terre de Passy à

1248. Pierre de Châtillon, fils puiné de Raoul de Châtillon, seig. de Château-Porcien. Enfans : Pierre, Jean, Jeanne, femme de Milon de Milly.

1257-71. Pierre II de Châtillon, seign. de Passy; femme, Aélide, qui lui apporta la terre de Nanteuil-le-Haudoin; enfans : Philippe, Pierre, seign. du Plessis-Pomponne : Jean, chan. de Beauvais; Thibaudin, seign. de Dammard; Isabelle, femme de Guillaume des Barres, seign. d'Epieds; Marguerite, femme de Henri de Trainel.

1284. Philippe de Châtillon, seign. de Passy : femme, Isabeau; enfans : Philippe, Marguerite, abbesse de Chelles.

1318. Philippe II de Châtillon, seign. de Passy; femme, Nicole; enfans : Jean, Guillaume, Marguerite, femme de Renaud de Nantouillet; Adeline, abbesse de Chelles en 1350; N., femme de Gaucher de Châtillon, seign. de Dours.

1353-88. Jean de Châtillon, seign. de Passy; femme, Ade; enfans : Renaud, Pierre.

1389. Renaud de Châtillon, seign. de Passy et Nanteuil-le-Haudoin; femme, Jeanne qui se remaria après sa mort.

1396. Colard de Passy; femme, Jacqueline de Nanteuil.

13.. Louis de Passy; mourut sans enfans.

14.. Pierre de Passy. Il n'eut qu'une fille, laquelle épousa Guy de Broyes.

1440-48. Jacques de Passy, chev.

1451. Guy de Broyes, seign. de Passy par son mariage avec la fille de Pierre de Passy ci-dessus.

14.. Nicolas de Broyes, son fils; enfans: Charles, Hugues, Jean, un autre garçon et 4 filles.

1469. Charles de Broyes, seign. de Passy, mort sans enfans.

1486. Hugues de Broyes, seign. de Passy, son frère, mort aussi sans hoirs.

1525. Jean de Broyes, seign. dud., autre frère; femme, Jeanne de Villiers; enfant, Marguerite qui épousa

1528-55. Henri de Lenoncourt, bailli de Vitry, gentilhomme de la chambre; enfans: Robert, Philippe, abbé de Moustier-en-Der, ensuite évêque de Châlons, puis d'Auxerre.

1555. Robert de Lenoncourt, baron de Passy, gouverneur du Valois; femme, osseline de Pisseleu; enfans: N., femme de.... Guillemette, qui épousa

1577. Louis Leclerc, seign. de Fleurigny et de Passy par sa femme; enfant, Jeanne, mariée à

16.. Charles, baron du Vergeur; une seule fille aussi qui épousa

1623. Nicolas de Nettancourt, et n'en eut encore qu'une fille, Anne-Françoise, alliée à

1672-75. Jérôme-Ignace de Goujon de Thuisy, chev., conseiller du roi; enfant, Jerôme-Joseph.

17.. Jérôme-Joseph de Goujon de Thuisy, seign. dud., maître des requêtes honoraire.

1740. Louis-François de Goujon de Thuisy, son fils, seign. dudit.

PASSY-SUR-MARNE, *Pacyolus, Passiacus ad Matronam.* — Petit village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur la rive droite de la Marne, à 95 k. au sud de Laon et 17 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, Saint Eloi. — Population : en 1760, 41 feux; 1788, 194 h.; 1800, 220 h.; 1818, 223 h.; 1836, 228 h.; 1856, 222 h.; 1861, 206 h.

Seigneurs de Passy-sur-Marne.

1266. Guyon de Laval, sire d'Aqueux et de Passy-sur-Marne.

1560. Louis d'Anglebermer, écuyer, seigneur de Laigny, Passy et Barzy-sur-Marne.

1680. Nicolas d'Anglebermer, seign. de Laigny, Haution, Juvincourt et Passy.

En dernier lieu, M. de la Briffe, seign. de Barzy et Passy.

PAUL (ST) *Sanctus Paulus*, autrefois SAINT-ETIENNE, *Sanctus Stephanus.* — Hameau dépendant de Soissons. C'était originairement une paroisse dont le titre fut réuni à Cuffies; 6 feux en 1816. — Ce hameau doit sa naissance à une communauté de chanoines qui fut établie en ce lieu en l'année 634 par Saint Ansèric, sous le titre de Saint-Etienne. Vers l'an 1200, Nivelon, évêque de Soissons, remplaça ces religieux par des chanoines réguliers de St Augustin; mais moins de trente ans après, Jacques de Bazoches, autre évêque de Soissons, leur substitua une communauté de filles du même ordre. Après y être restées quatre siècles, ces religieuses échangèrent leur maison, en 1616, contre celle du prieuré de St-Paul de Reims, dont les religieux vinrent s'établir à St-Etienne, qui prit alors le nom de *Prieuré de St-Paul du Val des Ecoliers.* Mais, douze ans après, ce prieuré fut de nouveau changé en une abbaye de filles qui y persista jusqu'à la révolution. De 24 dames de chœur qu'elles étaient encore en 1780, le nombre de ces religieuses était alors tombé à douze. La dernière abbesse fut Marie-Thérèse le Tonnelier de Breteuil.

Paul (Saint). — Ancien fief à Vaudesson (Voyez ce mot).

PAUL-AUX-BOIS (St-), ST-POL OU BOS en 1254; *Sanctus Paulus in Bosco.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une plaine basse, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 70 feux; 1800, 552 h.; 1818, 630 h.; 1836, 809 h.; 1856, 835 h.; 1861, 828 h. — Dépendances : Plessier, Rue de Noyon (H.); la Botte (F.); Carbin (M.)

Les habitans de St-Paul-aux-Bois furent affranchis de la servitude en 1441, par Charles d'Orléans, duc de Valois, seig. suzerain du village. — Un prieuré de l'ordre de St Benoît y fut fondé en 1096 par St Gérard, abbé de Sauve-Majeure; il fut réuni à la maison d'institution de l'Oratoire en 1657. A cette époque, les habitans de St-Paul devaient au prieur du lieu, à la St-Etienne, chacun un denier tournois et un pain de 3 deniers, dit *pain de siége*; le lendemain de Pâques, chaque ménage ayant héritage, deux deniers tournois; et ceux sans héritage, 15 deniers, les veuves moitié; le tout sous peine de six sous parisis d'amende. — On remarque sur le terroir de St-Paul, du côté de Manicamp, les traces d'une ancienne enceinte fortifiée. — En 1566, le roi avait établi dans ce village 3 foires annuelles, l'une à la St-Michel, 29 septembre; l'autre à la fête St-Paul, évêque, 22 mars, et la 3e à la fête St Pierre et St Paul, 29 juin; plus, un marché-franc le samedi. Ils sont tous tombés en désuétude. — Il existe à St-Paul une fontaine minérale qui y attire de nombreux malades. — Ce village est, dit-on, la patrie d'Abel-Louis de Ste-Marthe, l'un des auteurs du *Gallia Christiana*, général des Oratoriens. Il y est mort en 1697 et a été enterré dans l'église,

Seigneurs de St Paul-aux-Bois.

1146-71. Enguerrand de St-Paul; enfans : Enguerrand, Gérard.

11.. Gérard de St-Paul.

1178. Yves de St-Paul, son fils; enfans : Gérard, Paul.

1190. Guy de St-Paul.

1215. Enguerrand II de St-Paul.

1234. Gervais de St-Paul, chev.

1254. Jean Tricot, de St-Paul; femme, Ade de Hailly.

1340. Jean, chev. de St-Paul-aux-Bois. Il eut cette année une affaire grave que nous croyons devoir raconter comme un exemple de la manière dont s'exerçait alors la justice. Soupçonnant un certain Gautier de chercher à suborner sa femme sous prétexte d'exercer son métier de parementier, il lui défendit l'entrée de sa maison. Mais Gautier ne tint aucun compte de cette défense, et y étant entré pendant une nuit, Jean de Saint-Paul le surprit dans la chambre de sa femme et le tua d'un coup d'épée. Condamné pour ce meurtre au bannissement du royaume, Jean de St-Paul, après avoir erré pendant six ans, demanda sa grâce au roi, *come ayant soffert patiament ledit ban à très grant porreté et misère*, et il l'obtint en 1346.

Peu après, les prieurs de St-Paul prirent pour eux-mêmes la seigneurie de ce village, et ils l'ont gardée jusqu'à la révolution. Cependant, Philippe de Longueval, seign. de Manicamp, s'intitule en 1593, seigneur de St-Paul-aux-Bois.

Prieurs de St Paul-aux-Bois.

Voici ceux dont nous avons pu trouver les noms :

1190. Godefroi, prieur de St-Paul. C'est lui qui affranchit les habitans de Lappion.

1239. Bertrand, prieur.

1275. Gaillard de Angladis, id.

1400. Pierre de Laporte, id.

1441. Guillaume de Chalis, id.

1453. François de Crecharo.

1476-1509. Raoul Goduin ou Gonduin, id.

1513. Foucard ou Foulques de Bonneval, évêq. de Soissons, prieur commendat. de St-Paul.
1532. Symphorien Bullioud, év. de Soissons, id.
1534. Mathieu de Longuejoue, autre évêq. de Soissons, id.
1598-1612. Pierre Ruellé, conseiller du roi, chancelier de Paris, id. Il fit faire le terrier de St-Paul en 1606.
1633-47. Jacques Talon, aumônier du duc d'Orléans, prieur dudit.
1657. Claude de Sauzoy, prieur. Il se démit au moment de l'union.
1666. Jean Nouet, prieur.
1676-88. Etienne Gombaut, id.

PAVANT, PELVENT en 1182; PANVANT en 1190; *Pavennum* en 845. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur le penchant d'une haute colline dans la vallée de la Marne, à 100 k. au sud de Laon et 20 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Paris, du bailliage de La Ferté-sous-Jouarre, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Bald, pénitent, nommé St Bobin dans une bulle de 1182. — Population : en 1760, 108 feux; 1800, 608 h.; 1818, 655 h.; 1836, 717 h.; 1856, 696 h.; 1861, 694 h. — Dépendances : la Ferme-Marie (ferme); la Baronnerie (moulin).

On remarque dans l'église de Pavant plusieurs pierres tombales gravées, et quelques fragmens de beaux vitraux coloriés.

Pour les seigneurs de Pavant, voyez Hartennes. Le dernier seign. de la maison de Buzancy qui fut seign. de Pavant, paraît être Gaucher, fils de Vermond de Buzancy, seign. d'Hartennes, lequel Gaucher eut pour femme Jeanne de Boham, et pour enfans Colard, Gaucher, Marie et Jeanne. Cependant nous trouvons encore :
1361. Vermond de Buzancy, chev., s. de Pavant.
1404. Vermond d'Hartennes, écuyer, seig. dud.
1555. Jacques de Coustes, seign. de Pavant.
1780. M. le comte de la Bédoyère, seign. dud.
1764-89. M. le marquis de la Vieuville.

PENANCOURT, PEUNENCOURT en 1165; *Curia de Penencurt* en 1138. — Maison isolée dépendante d'Anizy. Il existe, dit-on, sur son terroir une butte ou tombelle romaine. — Penencourt appartenait autrefois à l'abbaye de Prémontré.

PÉRIERS. Voyez PRIEL.

Perigimum. — Localité détruite, autrefois située du côté de Chavonne. Elle est citée dans des titres du 13e siècle.

Perle (la). — Ancien fief à Mercin (Voyez ce mot).

PERLES, PELLE en 1225; *Perlæ.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé à la lisière d'un plateau élevé, à 35 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Fismes, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 20 feux; 1800, 72 h.; 1818, 87 h.; 1836, 80 h.; 1856, 78 h.; 1861, 81 hab.

Perles appartenait jadis à l'abbaye de Collinances. Le chapitre de St-Wast de Soissons en acheta la dîme, en 1225, pour 50 liv. fortes. — On voit près de Perles une tombelle dans laquelle on a trouvé des objets antiques (V. Tombelles).

Seigneurs de Perles.

1340. Jean de Courlandon, seign. de Perles. Cette terre fut saisie sur lui par le roi à cause d'une amende de 800 liv. à laquelle il avait été condamné, et vendue pour 600 liv. au suivant.
1345. Guy de Châtillon, s. de Fère-en-Tardenois.
Vers 1590. Claude de Bossut, seign. de Perles, Longueval, etc. (Voyez Longueval.)
1660. François Huger, seign. de Perles.
1780. Robert Lefèvre, comte d'Eaubonne.

PERNANT, PARNANT en 1063; *Parnacus* en 893. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 50 k. au S.-O. de Laon et 10 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Léger. — Population : 1760, 71 feux; 1800, 380 h.; 1818, 386 h.; 1836, 427 h.; 1856, 407 h.; 1861, 382 h. — Dépendances : Poussemy, le Patry, le Moinil (hameaux); le Château, le Mont-de-Pernant, Canivet (fermes); les Grès (isol.).

Pernant appartenait, dès le 9e siècle, à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons, et lui fut confirmé en 893 par le roi Charles-le-Simple, avec l'autel le moulin. En 1255, le roi St Louis affranchit tous ses hommes de corps habitant Pernant, à la condition qu'ils ne pourraient se mettre, par mariage ou autrement, sous la domination d'un autre seigneur que lui sans retomber aussitôt en servitude, et de lui payer chacun la somme annuelle de 12 deniers parisis. (Voyez Mortefontaine). Le restant des habitans fut affranchi en 1315 (Voyez Saconin). On lisait autrefois sur une tombe de l'église de Pernant : *Cy dessous gist Le Coq, qui fit éclore de son Panier quatre poulettes et huit coqs.*

Seigneurs de Pernant.

1170-78. Guy de Parnant, chev.

1185. Ebale de Parnant, chev.

1190. Jean, chev. de Parnant.

1190. Robert de Parnant, chev.

1200. Guy II de Parnant, chev. Il était oncle de Thomas de Montgobert, et fonda une chapelle à Pernant en 1250.

1247. Robert de Parnant.

1254. Jean de Montgobert, trésorier de Gerberoy, vicomte de Parnant.

1503. Claude de Louvain, élu évêque de Soissons, donne à Nicolas de Louvain, son frère, les terres de Vierzy et Pernant.

1525. Jean de Gonnelieu, originaire du Cambresis, seign. de Pernant et St-Martin, capit. d'Honnecourt; femme, Marie d'Hénin; enfans : Louis, Nicolas, Jacqueline, femme de Gaucher de Fontaines.

1560. Nicolas de Gonnelieu, seign. dudit, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances; femme, Catherine de Bossebec, qui lui apporta Autrèches; enfans : Jean, François.

1604 Jean de Gonnelieu, vicomte de Pernant; femme, Madeleine de Bourbon-Vendôme; enfans : Jérôme, Marie, femme de Léonor du Bosc, seign. de Rudepont; Charlotte, religieuse à Soissons.

Vers 1640. Jérôme de Gonnelieu, seign. dud.; femmes : 1o Françoise de Blou de Laval; 2o Elisabeth-Claude de Brouilly; enfans : Françoise, femme du suivant; Elisabeth-Anne, Marie-Anne, femme de N. de Harlus, seign. de Givray.

16.. N. de Gédoyen, chev., capit. d'un régiment, tué à Landrecy en 1655, seign. dud. par sa femme Françoise de Gonnelieu; plusieurs enfans.

1655. Joachim de Gédoyen, seign. dud.? lieut.-colonel du régiment d'Etampes, chev. de St-Louis, major de Soissons, mort en 1731.

1780. M. Dupleix, seign. dud., intendant de Bourgogne.

PÉRON (LE). — Ruisseau qui prend sa source entre Sains et Puisieux, coule du nord au sud et se jette dans la Serre au-dessous de Richecourt, après un cours d'environ cinq lieues.

PEROT (*Nicolas*). — Le plus ancien peintre indigène connu, né à Braine au 12e siècle, fut brûlé dans cette ville en 1205 comme hérétique. Nicolas subit le supplice du feu comme violemment *soupçonné* d'être de la secte des *Amauris*. Cette secte avait pour chef un certain Amaury, du pays Chartrain, dont les

erreurs furent condamnées par un pape et un concile de Paris, tenu en 1209. — Les œuvres de Nicolas sont inconnues (Voyez Braine).

PERRIÈRE (LA), *Periera* en 1264. — Ferme dépendante de Crouy.

PERRIERS. PERRIERE en 1180. — Ferme détruite, autrefois située du côté du Câtelet. Elle appartenait aux seigneurs de Guise.

PERROIT. Voyez PROIX.

PESSELIER (*Joseph*), économiste, né à Chât.-Thierry en 1708, mort en 1763.

On a de lui plusieurs comédies : *l'Ecole du Temps*, *Esope au Parnasse*, etc.; un recueil de fables nouvelles, un dialogue des morts, plusieurs traités moraux et philosophiques. Son principal ouvrage est : *Idée générale des Finances*.

PESTEL (*Pierre*), professeur d'éloquence au collége du cardinal Lemoine, à Paris, florissait au commencement du 18e siècle.

On a de lui plusieurs ouvrages dont un seul est estimé; c'est celui intitulé : *Johannis Racini epicedion*. Pierre Pestel mourut en 1721.

PÉTILLY, PESTILI en 1148; *Pastiliaca villa* en 1115; *Pistilliacus* en 1136; *Pestilliacus* en 1205. — Ferme dépendante de Monceau-les-Leups. Elle appartenait autrefois à St-Vincent de Laon, par qui sans doute elle avait été bâtie. C'était autrefois un fief.

1143. Robert de Petilly.

Petilly (bois de), *Nemus de Petilly*. — Ce bois se voyait jadis auprès de la la ferme de ce nom. Au siècle dernier, son étendue était encore de 36 arpens.

PETIT (*Jacques*), procureur du roi au bailliage de Soissons, né dans cette ville, florissait au 16e siècle.

On a de lui : *La Procession de Soissons dévote et mémorable, faite à la louange de Dieu pour la délivrance de nos seigneurs les enfans de France*, etc. Paris, 1580.

PETIT (*Antoine-François*), médecin, membre de l'Académie des Sciences, né à Soissons en 1718, mort en 1794. On a de lui : *Anatomie chirurgicale*, etc.

PETIT (*Michel-Edme*), député à la Convention, né dans le département au commencement de ce siècle. On a de lui :

Adresse aux Français. 1793; *le Procès du 31 mai, 1er et 2 juin, ou la défense des 71 représentans du peuple. Des changemens que l'amour de la vérité produira dans la poésie et l'éloquence*, 1792. — *Eloge de J.-J. Rousseau*, 1792. — *Opinion sur le procès de Louis XVI*, 1792.

PETIT-BOIS-ST-DENIS (LE). — Hameau dépendant de La Flamengrie. — Il formait autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait 90 feux en 1780, réduits à deux en 1816.

PETRAT. Voyez ST-PIERREMONT.

PHILIPPE DE MÉZIÈRES, chancelier du royaume de Chypre, et ministre d'état sous Charles V, né à Mezières-sur-Oise, mort en 1405.

On le croit l'auteur du *Songe du Verger*. C'est à lui que l'église française est redevable de l'Office de la Présentation de la Vierge: il le rapporta de Chypre et le fit approuver par le Pape en passant à Rome.

Piat. — Anciens fiefs à Amigny et à Senicourt (Voyez ces mots).

PICHENY, PICHINY, PICHIGNY. — Hameau dépendant de Montlevon. Il formait autrefois une paroisse séparée; on y comptait en 1760, 14 feux.

Picpus. — Il y avait deux couvens de Picpus dans le département avant la révolution. Celui de Vailly paraît avoir été le plus ancien et remonter à la fin du 16e siècle. Les religieux qui l'habitaient avaient pris la place d'autres religieux appartenant au tiers ordre de St François. Leur maison était aussi une maison de force où l'on renfermait, par ordre du roi, les fous et les imbéciles. Les Picpus de Condé-en-Brie y furent appelés en 1651, à la charge d'enseigner gratuitement les enfans pauvres de ce village. — Au moment de la révolution, les Picpus de Vailly étaient au nombre de 4 avec un frère convers. On en comptait 2 et un frère convers à Condé, ayant 900 liv. de rentes.

PIENNE. — Hameau dépendant d'Aubencheul-aux-Bois. — On pense qu'il tire son nom d'une famille hollandaise qui vint s'y établir au 12e siècle, et dont le nom, Van Penne, se prononçait Pienne. — On voit près de ce hameau un lieu dit la *Ville de Henois*, où l'on trouve beaucoup de débris romains, comme médailles, tuiles, tessons de poteries, etc.

Pierre (bois de St-). — Il s'étendait jadis aux environs d'Hirson.

PIERRE DE St-QUENTIN, capucin et historien, né à St-Quentin, florissait au 17e siècle. On lui doit :

Le Miroir d'Origny, St-Quentin, 1660, in-4o. *Vies des saints martyrs Domice et Vulfe, honorés à Amiens*, in-8.o

PIERRE-AIGLE (St-), St-PIERRE-A-AILE (14e siècle), St-PIERRE-AILE, St-PIERRELLE, AYLE en 1255, AILLES en 1296; *Aquila* en 1294; *Sanctus Petrus ad Aquilam*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à la lisière d'un haut plateau, à 62 k. au S.-O. de Laon et 17 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 80 feux; 1800, 429 h.; 1818, 557 h.; 1836, 681 h.; 1856, 622 h.; 1861, 657 h. – Dépendances : le Jardin, Chafosse (H.); le Traslon, les Vertes-feuilles (F.)

Les habitans de St-Pierre-Aigle furent affranchis de la servitude vers 1247 par le comte de Soissons, avec ceux de sept autres villages voisins (V. Bucy-le-Long). Un autre comte de Soissons, Jean, comte de Beaumont, sous prétexte que l'abolition du fors-mariage dans ces villages lui était dommageable ainsi qu'aux habitans eux-mêmes, l'y rétablit en 1309. — Les hommes du roi habitant St-Pierre-Aigle furent affranchis par St-Louis en 1255, aux mêmes conditions que ceux de Mortefontaine (Voyez ce mot.)

Seigneurs de St-Pierre-Aigle.

1146. Hardouin d'Aile? Jean et Baudoin, ses frères.

1150. Etienne d'Aile.

1191-1237. Wibald, Thibald ou Thibaud, chev. d'Aile; sœur, Aveline.

12.. Foucard d'Aile, son fils.

1276. Raoul de la Bove dit *Fouasse* ou *Fouace*.

écuyer, seign. d'Aile; mère, Marie; sœurs, Fauque, Jeanne. Raoul donna de grands biens à l'abbaye de Valsery.

1284. Michaut d'Aile.

1297. Raoul d'Aile dit *Fouace*, ecuyer.

1309. Jean Bellemere de Morsain, écuyer, seign. dud.; femme, Perronnelle.

1360. Jean de Conflans, sire d'Aile.

1366. Isaac de Conflans, sire dud.

1660. Alexandre de Joyeuse, s. dud. et Montgobert

1784. N Bertheram, seign. de St-Pierre-Aigle.

1789. Le comte de Hauston.

Fief de La Baulne ou La Bove, à St-Pierre-Aigle

1390. Nicolas de Floricourt, chanoine de Laon, seign. dud.

1694. Henri de Hermand, chev., seign. dud.

Pierre de Croix. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

PIERRE-LÈS-FRANQUEVILLE (St). *Sanctus Petrus* en 1161. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans un vallon, à 33 k. au N. de Laon et 8 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 45 feux; 1800, 439 h.; 1818, 405 h.; 1836, 427 h.; 1856, 319 h.; 1861, 325 h. — Dépendances : la Cailleuse (hameau); la Maison Buchet (isol.); Moulin du Brûle.

Le domaine de St-Pierre fut donné, en 1145, à l'abbaye de Foigny, et pour un cens annuel de douze sous, par les chanoines de Dorengt.

Seigneurs de St-Pierre-lès-Franqueville.

1512. Geoffroy d'Apremont, sieur de St-Pierre.

1529. Jean d'Apremont.

1547. Jacques d'Apremont, chev. de St-Jean.

Vers 1580. Jean de La Hillière, écuyer, seign. de St-Pierre-lès-Franqueville; femme, Simonne d'Apremont; enfant, Charles.

16.. Charles de La Hillière, écuyer, s. dud.; femme, Anne d'Y; enfans, Robert, Charlotte, femme de Raoul de Moreuil, seign. de Rinceval.

16.. Robert de La Hillière, écuyer, seign. dud.; femme, Marguerite de Paillard; enfant, Charlotte, femme de Jean de Guiscelin, écuyer, seign. de La Barre.

1633. Mathieu de La Simonne, chev., seig. dud., gentilhomme de la chambre, lieutenant pour le roi à Pignerol, aide-de-camp de ses armées.

En dernier lieu, M. de Coigny.

PIERREMANDE, *Petramantula* en 867; *Petramanda* en 1089; *Perremanda* en 1158. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine basse, à 35 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 187 h. (45 feux); 1800, 309 h.; 1818, 287 h.; 1836, 332 h.; 1856, 294 h.; 1861, 304 h. — Dépendance : la Maison Bondot (isol.)

Pierremande fut l'un des villages donnés au 7e siècle, avec Barisis, par le roi Childéric à l'abbaye de St-Amand (Voyez Barisis.)

Seigneurs de Pierremande.

1136. Foulques de Pierremande.

1146. Boniface de Coucy (famille des châtelains), seign. dud.; enfans : Guy? Simon, Raoul. Mélissende sa mère.

1158. Guy de Pierremande; femme Mathilde.

1169. Simon de Coucy, écuyer, seign. dud. et d'Ast (Pont-d'Ast); femme Hermine. Il eut des enfans qui sont inconnus.

1449. Raoul de Fresnoy, seign. dud. en partie.

1555. Gaudefroi de Bandie, seign. dud.

Vers 1625. François de Moy, chev., s. dud. et Richebourg.

1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres, dame dud. et Blérancourt.

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

Fief Bonnemaille, à Pierremande.

1448. Thomas Danlu, seign. de Bonnemaille

1462. Jean Duchesne, seign. dud.
1479. Robert de Boigne, seign. dud.
1526 Renaud de Mouchy ou Moussy.
1569 Jean de Sains, seign. dud. et Villers-St-Christophe.
1575. Claude de Lameth.
1576. Jean le Bossu.
1597. Jean le Masson.
1653. Charles du Passage, seign. de Sinceny.

PIERREMONT (St), *Sancti Petri mons* en 1247. — Petit village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Serre, à 28 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 32 feux; 1800, 199 h.; 1818, 256 h.; 1836, 247 h.; 1856 et 1861, 206 h. — Dépendances : Saint-Antoine, Rary (F.).

Au 12e siècle, St-Pierremont se nommait *Petrat* (*Petræ*, les pierres). Robert, seigneur de Montaigu, donna ce village à l'abbaye de Saint-Denis en 1134, pour racheter ses torts envers elle (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Plus tard, ce village ou du moins sa seigneurie, passa dans les mains des seigneurs de Vervins, et en 1246, Thomas de Coucy, l'un d'eux, construisit sur son terroir, dans un lieu nommé *Beheroche* ou *Vervêche*, une petite abbaye à laquelle on donna le nom de *la Paix-Ste-Marie*, et où il plaça des filles de l'ordre de St-Victor de Paris. Mais cette maison religieuse ne subsista pas longtemps : les bâtimens en furent ruinés et les religieuses dispersées au 14e siècle par les Anglais. Au 16e siècle elle était convertie en un petit hôpital, dit *de St-Antoine*. — La seigneurie de St-Pierremont, après avoir appartenu à la maison de Coucy-Vervins, passa, au 14e siècle, dans la maison de la Bove. — Au 13e siècle, il est parlé de *la forteresse* de St-Pierremont.

Robert, seig. de Montaigu, donne St-Pierremont à l'abbaye de St-Denis, en 1134.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus. Cum omnibus in *commune* ecclesiis ex officio nostro diligentem adhibere providentiam necesse habemus, non solum ea que ab antiquis collecta sunt in statu et tenore pristino custodire, verum etiam si qua ex fidelium devotione superaddita fuerint, episcopali dignitate confirmare debemus. Itaque, notum esse volumus tàm posteris quàm modernis quia cum Robertus, dominus de Monte Acuto, ecclesie Sancti Dyonisii plurima dampna intulisset, tandem *facta impenitens* in recompensationem dampnorum illorum que tàm ipse, quàm gens sua fecerant, partem illam allodii quam in villa quam *Petras* vocant habebat, predicte ecclesie in perpetuo habendam concessit, et *Odonem*, majorem Sancti Dyonisii et omnes majoriam illam habituros, Josbertum quoque nepotem ejusdem Odonis, ab omni exactione et priva consuetudine liberos esse clamavit. Sane per prepositum Sancti Dyonisii ad voluntatem ejus in predicta villa major ponet, ita tamen quod de hominibus Ruchemuncurt major ille non accipietur. Vero idem Robertus vel prepositus ejus contra aliquem de predictis hominibus et eorum successoribus de aperto forisfacto placitare habuerit, clamore inde factâ, ad prepositum Sancti Dyonisii in districto ipsius ville quam *Petras* dicunt, causa autem cum agetur, et se ipse presens non poterit quod quadraginta dies ad agendam causam expectabunt, nisi interim spontanea ipsorum hominum voluntate terminatur. Porro si vinum, vel annona, vel aliquid de proprio Sancti Dyonisii per terram domini Roberti ducetur, nullum inde wionagium ex parte ejusdem Roberti requiretur. Preterea, Gerardus Gerbetus pro quibusdam injuriis quos in ecclesiam Sancti Dyonisii fecerat, de dimidia parte quam in molendino apud Anaus (Avaus?) habebat, nonam partem tàm in piscibus, quàm in annonâ concessione filiorum ejus Ramundi

scilicet et Gerardi, eidem ecclesie perpetuo jure donavit. Quod etiam prenominatus Robertus de cujus feodo pars illa veniebat, assensu suo confirmavit. Hanc igitur domini Roberti concessionem vel donacionem quam annuentibus fratribus ejus, Widone scilicet et Waltero, facta est cujus etiam domini in manu nostra positum fuit, ne aliqua imposterum occasione dissolvatur, presenti scripti firmari precepimus, testium quoque subscriptionem et sigilli nostri impressionem apponi curavimus, etc. Actum Lauduni, V idus aprilis anno Dominice incarnationis MCXXXIIII.»

(Cartul. de Chaourse, p. 6.)

PIERREPONT, *Petrapons* en 938, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti près des marais de la Souche, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Mézières, à 15 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Boétian. — Population : 1760, 505 h. (112 feux); 1800, 436 h.; 1818, 577 h.; 1836, 627 h.; 1856, 712 h.; 1861, 688 h. — Dépendance : Savy (ferme).

La première église de Pierrepont était sous l'invocation de la Vierge; elle fut donnée, en 980, par Adalberon, évêque de Laon, à l'abbaye de St-Vincent de cette ville. — Ce village paraît d'ailleurs devoir son origine à un chapitre de douze chanoines qui y fut fondé au 7e siècle, pour garder les reliques de St Boétian. Ce saint était originaire d'Irlande. Ayant été instruit dans la religion chrétienne, il se rendit en France avec plusieurs de ses compatriotes, et vint se fixer à Pierrepont où il travailla activement à la conversion des peuples voisins. Mais quelques-uns de ces barbares le mirent à mort en 668. Le corps de St Boétian est conservé presque intact à Pierrepont, où sa présence donne lieu à un pélerinage. — Au 9e siècle, les Normands ayant ruiné le chapitre de Pierrepont, Didon, évêque de Laon, pour le mettre à l'abri de nouveaux malheurs, le reconstruisit au milieu des marais et l'entoura de solides murailles. Dès-lors, tous les partis se disputèrent ce poste presque imprenable. Hugues, duc de Paris, s'en empara en 938; Louis d'Outre-Mer le lui reprit l'année suivante. Dans des temps postérieurs, les Bourguignons et les Armagnacs se le disputèrent; puis, au 16e siècle, les Huguenots, les Espagnols et les Ligueurs s'en emparèrent successivement. Ces derniers ruinèrent le château et dispersèrent les chanoines de St Boétian. Pierrepont fut encore pillé et brûlé par les Espagnols en 1652, et mis à contribution par Growestein en 1712. — Ce village possède deux foires annuelles qui se tiennent les 28 avril et 28 septembre. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Il est la patrie de Jean de Pierrepont, d'abord abbé de N.-D. de la Colombe, puis évêque de Meaux en 1500; du capitaine *Pierrepont*, partisan renommé du 16e siècle; de Pierre Fromage, supérieur général des missions du Levant, mort en 1740; de Louis Fromage, jurisconsulte, mort en 1757, et probablement de Vincent-Pierre Fromage, l'un des directeurs de la compagnie du Sénégal, qui fut annobli par le roi en 1719, en récompense de ses services. — On a : *Notice historique sur Pierrepont*, par Melleville, 1857.

Seigneurs de Pierrepont

1090. Ingobrand de Pierrepont.

1099. Roger ou Robert de Pierrepont; femme, Ermengarde de Montaigu; enfans: Guillaume mort jeune; Hugues, Robert, s. de Montaigu; Gautier, dit *sans terre*; Guy, évêque de Châlons; Aélide, Clarembaud. Vers 1115. Robert donna à l'abbaye de St-Vincent de Laon, les deux moulins à eau de Pierrepont.

1115. Hugues de Pierrepont; femme, Gila de Mouchy; enfans: Guillaume, Hugues, Gautier, Barthélemi, Gertrude, femme de Gautier de Goudelancourt.

1145. Guillaume de Pierrepont. Il paraît être devenu seign. de Besny par alliance.

1147. Hugues II, dit *Wasnoë* ou *Wasmoth*; neveu de Robert ci-dessus; femme, Clémence de Rethel; enfans: Robert, Mathieu, Gobert, Gautier, Guillaume, Hugues, évêque et duc de Liége; Marguerite, femme de Guillaume d'Eppes; Béatrix, Sibille, Alain, seign. de Neuville.

1184. Robert de Pierrepont, chev.; femme Eustachie de Roucy; enfans: Jean, Elizabeth, femme de Robert de Coucy, seign. de Pinon; Elissende ou Alix.

1199. Jean, chev. de Pierrepont, comte de Roucy par sa mère. Dès lors, le domaine de Pierrepont resta annexé au comté de Roucy dont il ne fut détaché qu'en faveur des suivans.

1330. Jean de Roucy, seign. de Pierrepont, second fils de Jean V, comte de Roucy.

13.. Hugues de Roucy, frere puîné du précédent, hérita de Pierrepont; femme, Marie de Clacy; sans enfans.

1346. Raoul de Renneval, seign. de Pierrepont, par sa femme Marguerite de Beaumetz, veuve de Jean V, comte de Roucy, à laquelle ce domaine fut assigné comme douaire. Raoul de Renneval obtint du régent de France en 1358, pour Pierrepont, un marché le mercredi de chaque semaine, et une *franche fête* de trois jours à la St Riquier.

PIGNICOURT, PUGNICOURT en 1267; *Puneicurtis en 1154*; *Hupenei curtis*. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 37 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population; 1760, 92 h. (20 feux); 1800, 123 h.; 1818, 141 h.; 1836, 371 h.; 1856, 350 h.; 1861, 397 h. — Dépendances: Pont-Givard en partie (hameau). Voyez Orainville.

Ce village était érigé en paroisse dès le 11e siècle. — La terre de Pignicourt appartenait autrefois aux comtes de Roucy, et Hugues, l'un d'eux, donna en 1154, au prieuré d'Evergnicourt, 5 sous de cens sur cette terre pour acheter l'huile de la lampe qui devait brûler éternellement sur le tombeau de sa femme Richilde. — En 1753, Pignicourt a été réuni au marquisat de Nazelle (V. Neufchâtel.)

PINCHONROY. *Pinchonroy rivulus* en 1047. — On nommait ainsi, au 11e siècle, le bras de l'Oise qui se détache de cette rivière au-dessous d'Alaincourt (Voyez Senercy)

PINEL, médecin, né à St-Quentin, mort vers 1825. On lui doit:

Observations médicales et questions physiologico-pathologiques, 1823; *Recherches d'anatomie pathologique sur l'endurcissement du système nerveux*, 1822.

PINGRÉ (*Edouard*), dessinateur et peintre, né à St-Quentin.

On lui doit tous les dessins de l'ouvrage intitulé: *Monumens, établissemens et sites les plus remarquables du département de l'Aisne*. 1821, 35 planches in-f°.

FINON, *Pino*, *Pinone* en 871, *Pineum*. — Village de l'ancien Soissonnais.



Château de Pinon.

bâti dans la vallée et sur la rive gauche de l'Ailette, à l'entrée d'une vaste gorge, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, de l'élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Anizy-le-Château, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 110 feux ; 1800, 565 h. ; 1818, 642 h. ; 1836, 686 h. ; 1856, 640 h. ; 1861, 635 h. — Dépendance : le Grand-Vivier (ferme).

Ce village est l'un des plus anciens du département de l'Aisne. Il fut construit au milieu des bois qui couvraient autrefois ce canton, et dans un lieu où croissaient sans doute des *pins*, circonstance d'où paraît dériver son nom. — Au commencement du 12e siècle, Raoul, prieur de Tournai, fit construire une *court* ou ferme à Pinon, et chargea en même temps *son fils* de faire consacrer par Lisiard, évêque de Soissons, la petite église en pierre *(ecclesiola)* construite en ce lieu par la dévotion des fidèles en l'honneur de Marie. Cependant il est qnestion de Pinon dès le 8e siècle. Vers l'an 720, Charles Martel donna à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons le village de Coucy *avec les bûcherons de Pinon* (Voyez Crouy). Plus tard ce domaine passa dans les mains des moines de St-Crépin-le-Grand, sur lesquels Enguerrand II, sire de Coucy, l'usurpa, dit-on, en 1130. — Pinon resta dans la maison de Coucy jusqu'en 1190, époque à laquelle Raoul, sire de Coucy, le donna à son quatrième fils, Robert, qui devint la souche d'une nouvelle branche de cette maison. C'est ce seigneur qui accorda aux habitans de Pinon en 1213, une institution communale selon les *us et coutumes de Laon* (V. Laon). — En 1537, François Ier établit à Pinon deux foires annuelles qui devaient se tenir le 1er mai et le 9 octobre; plus, un marché-franc le mercredi de chaque semaine. Ces foires et marché étant tombés en désuétude au 18e siècle, Pierre-Alexis du Bois de Courval, seigneur de Pinon, obtint leur rétablissement du roi Louis XV, en 1740. Nous donnons ci-dessous le texte de cette pièce intéressante.

On a : *Notice historique sur Pinon*, par Melleville, à la suite de son *Histoire de Coucy*, 1848; *Une Matinée au château de Pinon*, par V. Petit, 1856.

Seigneurs de Pinon, relevant de la grosse Tour de Laon.

1089. Thibaut de Pinon ? enfans : Haimoric, Engelbert.

1190. Robert Ier de Coucy, seign. de Pinon et vicomte de Mareuil-sur-Marne, maréchal de France en 1214. Femmes : 1° Elizabeth de Roucy qui ne lui donna pas de postérité ; 2° Godde, dame de Renneval, veuve du seign. de Préaux ; enfans : Jean, Guillaume, seign. de Préaux ; Raoul, Simon, Clémence.

1235-51. Jean Ier de Coucy, seign. de Pinon ; femme, Marguerite de Morlaines, fille d'un *maltotier*. Enfans : Robert; N., femme de Jean de Bailleul; N., femme du seign. de Bailliemont. Jean, accusé de *convenances usuraires ou qui sentoient mauvestié et malice du cœur*, fut grâcié par le roi en 1224.

1260. Robert II dit Robinet de Coucy, seign. de Pinon, écuyer ; femme, Marie de Merlincourt ; *aliàs* de Wallaincourt : enfans : Jean, Robert, Jeanne, femme de Guillaume de Ponthieu.

1288. Jean II de Coucy, seign. de Pinon.

13.. Robert III de Coucy, seign. de Pinon, député aux états généraux de Compiègne en 1358. Femme, Marguerite de Roucy, veuve de Gaucher de Châtillon ; sans enfans. Pinon revint à

1377. Guillaume de Ponthieu qui avait épousé Jeanne de Coucy, sœur des précédens ; enfant, Jeanne qui fut alliée à

1385. Dreux, seign. de Crèvecœur. Il vendit au suivant

1386. Jean de Châtillon, vicomte de Meaux, lequel revendit à

1387. Enguerrand VII, sire de Coucy.

1400. Louis, duc d'Orléans, pour qui Pinon fut, en 1404, adjoint au duché formé des domaines de Coucy, Soissons, etc. (V. ces mots).

1407. Robert de Bar, par revendication, comme héritier de Marie de Coucy.

1425. N. de Biche, seign. de Pinon.

1498. Guillaume de Biche.

15.. Jean de Biche dit de Cléry, seign. de Pinon, Bussy, Clacy, Laniscourt, échanson du roi, vicomte de Laon; enfant, Michelle, qui porta cette terre en dot au suivant.

1520. Antoine de Lameth, chev., fils d'Antoine, seign. du Plessier-St-Just. Antoine de Lameth, seign. de Pinon, Bussy, Clacy, Laniscourt, vicomte de Laon et d'Anizy, fut conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi François Ier, intendant général de ses finances, ambassadeur en Suisse; enfant, Christophe.

1565. Christophe de Lameth, chev., seign. de Pinon, Bussy, vicomte de Laon, baron de Ressons, chev. de St-Michel; femme, Isabeau de Bayencourt dite de Bouchavanne; enfans: Charles; Antoine, seign. du Plessier; Josias, seign. de Bouchavanne; Jacques, vicomte de Mouchy-la-Gache; Ezéchiel, mort jeune; Madeleine, femme: 1° de Nicolas de Roucy-Sissonne; 2° de Gaspart de Lantaige, seign. de Balaon; Françoise, femme de Louis de Pouilly, chev., seig. de Cerny, gouverneur de Stenay; Eléonore, femme de Paris Lévêque, chev., seign. du Fay; Elizabeth, religieuse à St-Etienne de Reims.

1570. Charles de Lameth, chev., seign. de Pinon et Bussy, vicomte de Laon; femme, Louise de Lannoy; enfans: Louis; Charles, seig. du Plessier; Anne, femme d'Antoine de Veslu, chev., seign. de Passy; Anne, femme d'Antoine de Conti, chev., seign. de Rocquencourt; Elizabeth, religieuse.

1606. Louis, comte de Lameth, chev., vic. de Laon, seign. de Pinon et Clacy, maréchal des camps; femmes: 1° Madeleine de Faudoas; 2° Marie le Sénéchal; enfans: François; Louis chev. de Malte; Madeleine.

1610. François de Lameth, maréchal des camps, seign. de Pinon; femme, Françoise de Lameth, sa cousine; enfant, Charles.

1630. Charles de Lameth, seign. de Pinon, etc.; femme, N.; enfant, Claude-François.

1660. Claude-François de Lameth, chev., seign. de Pinon, etc.; femme, Henriette de Roucy-Sissonne, dite la *belle Picarde*. Claude-François de Lameth ayant été accusé d'avoir fait assassiner Charles d'Albret, parce qu'il cherchait à faire la cour à sa femme, fut obligé de s'enfuir et vendit le domaine de Pinon au suivant.

17.. Claude-Thomas du Bois, seign. de Villers, Trémilly, etc., capitaine dans royal Piémont, chev. de St-Louis.

1740. Pierre-Alexis du Bois, chev., président au parlement de Paris, vicomte de Courval et Anizy, seign. de St-Paul, Moyembrie, Coucy-la-Ville en partie, Fresne, Bassoles, Ailleval, Vauxaillon, Allemant, Margival, Landricourt, Jumencourt, Vaudesson et autres lieux, seign. de Pinon par héritage du précédent, son frère; femme, N. de Maisoncelle; enfans: Anne-Louis, Alexis, vicomte d'Anizy, etc. C'est à M. Pierre-Alexis du Bois de Courval qu'est dû, comme nous l'avons dit, le rétablissement des foires et marché de Pinon. C'est encore lui qui fit venir de Lyon quelques reliques de St Eucher, dont le dépôt dans l'église de Pinon donna lieu à l'établissement d'un pélerinage qui se continue encore. On y porte les enfans langoureux.

1760. Anne-Louis du Bois, vic. de Courval, seign. de Pinon, etc.; femmes: 1° Anne de Chambron, dont une fille mariée à M. Joly de Fleury; 2° Marie-Madeleine de Milly, dont Alexis-Charles-Guillaume, Marie-Amélie, femme du marquis de St-Mars.

1789. Alexis-Charles-Guillaume du Bois, vic. de Courval et Anizy, seign. de Pinon, etc. Il devint baron de l'Empire, et fut membre de la chambre des députés. Femmes: 1° Augustine de St Mars, dont Ernest-Alexis; 2° Ariane Saladin de Crans, dont Charlotte-Ariane, femme du duc de Marmier-Choiseul.

Rétablissement à Pinon de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, en 1740.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France.... Notre amé et féal le sieur Pierre-Alexis Dubois, notre conseiller-président en la première chambre des requêtes de notre palais à Paris, et notre conseiller secrétaire maison couronne de France de nos finances, propriétaire de la terre et sei-

gneurie de Pinon, généralité de Soissons, nous a fait représenter que, par lettres du mois de juin 1537, le roi François Ier permit l'établissement audit lieu de Pinon de deux foires par année, l'une le 1er may, et l'autre le 9 octobre, et d'un marché le mercredi de chaque semaine, et que cet établissement, qui a longtemps subsisté quoiqu'il n'en paraisse aucun enregistrement desdites lettres, s'est interrompu depuis 50 années ou environ par le peu de soin qu'en ont pris les seigneurs de Pinon, et parce qu'ils ont négligé d'en faire trouver aux marchands les commodités nécessaires; mais que ledit sieur exposant est résolu de faire et establir les halles qui se sont détruites, de procurer aux marchands tout ce qui peut les attirer dans le lieu de Pinon, et faciliter le débit et la consommation des denrées et marchandises qui pourront y être apportées; que d'ailleurs, la poste qui est établie à Pinon depuis quelques années, et le nouveau chemin qui a été fait par nos ordres pour la communication du Soissonnais avec les provinces de Flandres et de Picardie, faisans dudit lieu de Pinon un passage considérable, il seroit utile de rétablir lesdites foires et marchés, s'il nous plaisoit accorder pour cet effet nos lettres nécessaires, et accorder et ordonner que la seconde desdites foires se tiendroit à l'avenir le jour de Saint-Remi, au lieu du 9 octobre porté par lesdites lettres de 1537, attendu que ledit jour 9 octobre il se tient une foire au lieu de Vailly, situé à la distance de 4 lieues. A ces causes, voulans faire retrouver aux habitans de Pinon et des lieux circonvoisins l'avantage et l'utilité qui ont été l'objet de l'établissement ordonné par les lettres de 1537, et donner en même temps audit sieur exposant les marques d'estime que méritent les services qu'il nous rend dans la charge dont il est revêtu, nous avons.... confirmé, approuvé et autorisé l'établissement ordonné par lesdites lettres de 1537, de deux foires et d'un marché dans le lieu de Pinon, nonobstant le défaut d'enregistrement desdites lettres..... et autant que besoin créé et établi, créons et établissons par ces présentes au lieu de Pinon deux foires par chacun an pour être tenues la première le premier may, et la seconde le jour de saint Remi, et un marché le mercredi de chaque semaine, pour en jouir par ledit sieur Dubois, ses héritiers, successeurs et ayans cause seigneurs desdites terres et seigneurie de Pinon, aux mêmes droits, avantages et prérogatives, et par les marchands et habitans dudit lieu et des endroits circonvoisins, marchands forains et tous autres, des mêmes franchises, exemptions et libertés dont jouissent les marchands et habitans ès autres lieux d'établissement de foires et marchés. Voulons et nous plait que ledit sieur Dubois.... fasse bâtir et construire les halles, étaux, boutiques et échoppes nécessaires, et que les marchands puissent aller, venir, séjourner, vendre, débiter, troquer et échanger toute sorte de marchandises licites et permises, pourvu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde dudit lieu de Pinon il n'y ait auxdits jours autres foires et marchés auxquels ces présentes puissent préjudicier.... Si donnons en mandement, etc. Donné à Versailles au mois d'avril, l'an de grâce 1740. *(Archiv. imp., parl. de Par. X, 8732, f° 58).*

Pinon (bois de). — Il recouvrait jadis le terroir de ce village, qui paraît lui devoir son nom.

PINTONS, autrefois PINTHON. — Maison isolée dépendante de Vauxaillon. C'était jadis un fief relevant de Coucy et ayant ses seigneurs particuliers.

1490. Jean dit Pithon, seign. dud.

1698. Charles-François de Lamberval, écuyer.

PINTEREL (*Pierre*), procureur du roi au présidial de Château-Thierry, né dans cette ville, mort en 1677. On a de lui une traduction des œuvres de Sénèque.

PIPELET (*Claude*), chirurgien, directeur de l'Académie de chirurgie de Paris, né à Coucy-le-Château en 1718, mort en 1792. On a de lui plusieurs mémoires importans, notamment un *sur la ligature de l'épiploon*, et *sur les plaies du bas-ventre*.

PIPELET (*François*), chirurgien, né à Coucy-le-Château en 1722, mort en 1809. Il a laissé :

Nouvelles observations sur les hernies de la vessie et de l'estomac; sur les signes illusoires des hernies épiploïques.

Pisieux, autrefois **Puisieux**, *Puteoli*. — Ferme dépendante de Cerisy; c'était jadis un hameau. A la fin du 12e siècle, on y voyait une *celle* ou prieuré où résidait une colonie de religieuses de l'abbaye de Montreuil, lesquelles faisaient valoir ce bien. Ces filles l'abandonnèrent par la suite.

Pisieux. — Ancien fief à Monceau-le-Viel (Voyez ce mot).

PISSELEU, *Pejor lupus?* — Petit village de l'ancien Valois, situé à l'extrémité d'une étroite vallée, à 72 k. au S.-O. de Laon et 32 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, de l'élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Benoît. — Population : 1760, 15 feux; 1800, 95 h.; 1818, 111 h.; 1836, 90 h.; 1856, 156 h.; 1861, 192 h. — Dépendances : Noue (ferme); Bourg-Fontaine (isol.)

On a dit que le nom de Pisseleu dérive des mots *piste-leu*, repaire de loups; mais il pourrait venir aussi bien d'un certain Archambaud, surnommé *pejor lupus* (pire loup), qui vivait à la fin du 11e siècle, et qui paraît avoir été seigneur de Pisseleu. — Le ruisseau qui coule près de Pisseleu présente un phénomène très-remarquable. A une demi-lieue de sa source, il disparait sous terre dans un gouffre de dix pieds de diamètre, pour reparaître à un quart de lieue plus loin, où il forme l'étang de Coyoles.

Seigneurs de Pisseleu.

1178. Henri de Pisseleu.

1216. Odon ou Eudes de Pisseleu.

Vers 1250. Martin de Pisseleu; fille Stismas, femme de Thomas d'Ambleny.

1294. Pierre de Pisseleu; femme, Jeanne.

1315. Gobert de Pisseleu.

1333. Jean de Pisseleu, grand fauconnier de France; femme, Jeanne de Heudeville.

1340. Philippe de Pisseleu, écuyer.

1353. Pierre de Pisseleu, écuyer; femme, Marguerite de Brumières; enfans? Josseline, femme de Robert de Lenoncourt, seign. de Passy; N., femme du comte d'Etampes.

Vers 1520. Isabelle des Fossés, de Coyolles, porte les terres de Largny et Pisseleu en mariage à Antoine de Miremont, seign. de Berrieux.

1539. Philippe de Thizac, seign. de Pisseleu.

1544. Adrien de Pisseleu; femme, Charlotte d'Ailly.

Vers 1730. Philippe de Tout (Thou ou Tour?) seign. dud.

1780. M. Dacquet.

Fief de la Cour à Pisseleu.

Il appartenait, en 1674, aux religieux de St-Remi-St-Georges de Villers-Cotterêts.

PITHON, **PICTON** en 1090. *Pictum* (12e siècle), *Pictonium, Pithonium*. — Petit village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de la Somme, à 52 k. au N.-O. de Laon et 19 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1698, 95 h.; 1800, 126 h.; 1818, 131 h.; 1836, 174 h.; 1856, 160 h.; 1861, 158 h.

Ce village est, dit-on, la patrie de Maximilien-Sébastien Foy, général de l'Empire, le principal orateur de l'opposition sous la restauration.

Seigneurs de Pithon.

1152. Pierre de Pithon. Gérard, son frère.

Les seigneurs de Ham le furent ensuite de Pithon jusqu'en 1244; ils cédèrent ce domaine à l'abbaye de Ham, et celle-ci le vendit aux ducs de St-Simon.

15.. Martin de Pestinien, écuyer, s. de Beaurepaire et de Pithon, paraît-il, par sa femme Marie de Pithon, fille de Jean de Pithon, écuyer.

158. Sébastien de Pestinien, seign. dud.; enfant : François, seign. de Libermont.

Vers 1595. Huart de Pestinien, seign. de Pithon et Libermont.

1609. Philippe de Pestinien, écuyer, sieur de Libermont, Pithon et Bessancourt.

Le village de Pithon, rénni au duché-pairie de St-Simon en 1635, passa ensuite à l'abbaye de Ham, qui le possédait dès 1698.

Pithon. — Ancien fief à Gricourt (Voyez ce mot).

Place (la). — Ancien fief à Gouy (Voyez ce mot).

Place d'Artoise. — Localité située dans la forêt de Wattigny. En 1460, pendant les guerres de Louis XI, les ouvriers des forges de Wattigny y construisirent un fort pour leur servir de refuge. On y établit plus tard un four à verre.

Plain-Champ, *Plani Campi villula* en 1139. — Localité détruite, autrefois située près de Dizy-le-Gros.

Plain-Chatel, *Planum Castellum* en 1107. — Dépendance d'Auffrique. Un prieuré y fut fondé en 1107 par un prieur de Nogent qui y embrassa la vie érémitique et y bâtit une église sous le vocable de la Vierge, avec un cimetière à l'usage des religieux qui s'y retireraient. Le terroir et les revenus de Plain-Châtel avaient été donnés en 1095, par Enguerrand de Coucy, à l'évêque de Soissons, qui à son tour les céda à l'abbaye de Nogent. Ce prieuré fut définitivement supprimé en 1744, et ses revenus unis à la manse conventuelle de Nogent, sous la condition pour les religieux de dire une messe tous les dimanches et fêtes à l'Hôtel-Dieu de Coucy.

Plaine (La). — Maison isolée dépendant de Marle. C'était autrefois un fief avec ses seigneurs particuliers.

1670. Louis de Bachelier d'Yanville, seign. de La Plaine.

Plaine (la). — Moulin à eau dépendant de Festieux. C'était autrefois un fief qui appartint longtemps à la famille de Bezannes (V. Festieux, Courthenis, etc.).

1717. François-Charles de Bezannes, chev., seign. de La Plaine, Vaurseine, Courthuy, etc.; femme. Madeleine-Charlotte Parat. (Voyez Berrieux.)

PLEINE-SELVE ou PLAINE-SELVE, *Plena* ou *Plana silva*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine, à 31 k. au nord de Laon et 22 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Ribemont, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : 1760, 280 h. (71 feux); 1800, 484 h.; 1818, 540 h.; 1836, 570 h.; 1856, 517 h.; 1861, 526 h. — Dépendance : Parpe-la-Cour (ferme).

Le nom de Pleine-Selve rappelle que ce village fut bâti dans un lieu couvert de bois. Au 4e siècle, l'une des compagnes de sainte Benoite, nommée Yolaine,

vint se retirer dans ces bois pour travailler à la conversion des peuples habitant les alentours. Dénoncée au gouverneur romain de la province, elle fut mise à mort. Mais les fidèles ayant élevé un oratoire sur son tombeau, les pélerins s'y rendirent de toute part, et de ce concours de peuple se forma insensiblement le village de Pleine-Selve. Avant la révolution, on voyait encore dans le bois, près du château, l'hermitage et la chapelle élevés en l'honneur d'Yolaine. — Ce village appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny.

Seigneurs de Pleine-Selve.

1254-69. Réné de Pleine-Selve, chev.

Vers 1480. Raoul de La Personne, seign. dud.; femme, Antoinette de Bergues; sans enfans. Ses biens revinrent au suivant, son neveu.

1495. Elie de Flavigny, seign. de Renansart.

1500. Renaud Lefèvre, seign. de Pleine-Selve.

1626. Antoine de Monceau, écuyer, seign. de Parpeville et Pleine-Selve.

1660. Louis de Bachelier d'Yanville, seign. desd.; femme, Gabrielle de Monceau. Leur fille Anne porta ces terres au suivant.

1690. Louis de Macquerel, s. de Monthrebain.

1698. Jean de Macquerel, seign. dud., capit. au régim. de Barentin; femme, Marie-Cath.-Julie de la Chaussée de Boisville; enfans : Marie-Françoise, femme de Jean-Claude d'Hennin-Liétard, seign. de Morgny et St-Clément; Jean-Armand; Jean, seign. de Parpeville.

Vers 1710. Nicolas Romain, seign. de Pleine-Selve. bourgeois de Laon; femme, Catherine Dujon; enfant, Madeleine-Catherine, femme de J.-L. Levent, procureur du roi à Laon.

1753. Jean-Armand de Macquerel, seign. dud.; femme, Marie-Jeanne-Louise-Claude de Fay; enfans : Claudine-Julie, Joseph-Armand, Marie-Louise, Marie-Madeleine-Colette.

Plénoy (bois de). — Il entourait jadis la ferme de ce nom.

Plenoye (La), La Planois (13e siècle). — Ferme dépendante d'Englancourt. C'était autrefois un fief important où l'on voyait un château qui fut détruit en 1650 par les Espagnols, pour se venger de Charles de La Fons, auquel il appartenait, et qui les avait contrains à quitter le siége de Guise.

1200. Villars de la Plesnoie; enfans : Bernard, Richer, Jean, Agnès, Marie, Oda.

1262. Bernard de La Plesnoy, dit Lofone, Lafès ou Losins, chev.

1269-85. Jean, sire de La Plesnoy, écuyer.

1300. Jean II, sire dud., chev.

1339. N. de Thorotte, dame dud.

1492. Louis, seign. de Proisy et de La Plesnoy par acquisition. Il donna ce domaine à son 5e fils.

15.. Isambart de Proisy, s. dud., Monceau-sur-Oise, Résigny, Liesse et Marchais. Sans hoirs.

Vers 1600. Hector de Bongard, écuyer., seign. dud. par sa femme, Marie-Jeanne-Louise de Proisy; enfant, Reine.

1605. Antoine de La Fons, chev., seign. de La Plesnoy, fils de Nicolas, seign d'Appencourt, commandant de 50 hommes d'armes des ordonnances; femme, Reine Bongard, qui lui apporta ce domaine; enfans : Charles, et deux autres tués au service; Louis, seign. de St-Algis; plus, 3 filles religieuses.

16.. Charles de La Fons, chev., seign. dud., commandant du régiment de Guise; femme, Anne Huqueteau; enfans : Charles, Nicolas, seign. de Beaucamp; Simon, seign. de Commenchon, sans alliance; Louis-Léonor, chanoine de Guise; François; Louise, femme de Charles de Brodard, seign. de Landifay.

1682. Charles II de La Fons, seign. dud., de Marly, Englancourt, St-Algis, etc., chev. de St Louis, colonel du régiment de Condé; femme, Marguerite-Françoise Rousseau d'Aubreuil.

1750. Charles III de La Fons, leur fils, chev., marquis de La Plesnoy, s. d'Englancourt, Marly. Erloy, St-Algis, Autreppes en partie, capitaine dans Condé, chev. de St-Louis; femme, Elizabeth d'Epinoi en Flandres; enfans : Charles-Marie, Hyppolite-Louis, chev. de Malte; Claude dit de Longchamp; Antoine; Jacquette-Claudine, Marie-Hyppolite-Maurice, dit le vicomte de Vadencourt.

17.. Charles-Marie de La Fons, chev., comte de La Plesnoy, cornette dans Condé, s'est trouvé à plusieurs batailles. Femme, Marie-Thérèse d'Olmonde de La Courtaubois.

Plesnoy, **Planoit** en 1180, *Planetus* en 1181. — Hameau dépendant de Proviseux. Il formait autrefois une paroisse séparée avec Magnivillers. En 1816, 5 feux. — Au 12e siècle, la terre de Plesnoy appartenait à deux particuliers : l'un nommé Boson, d'Outre, donna sa moitié à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1143; l'autre moitié fut donnée à la même maison religieuse en 1147, par Ponsard, prévôt de Neufchâtel, pour une redevance annuelle de 3 setiers de froment, d'autant de seigle et de 12 deniers. Les religieux, après avoir défriché le terrain alors couvert de bois, y bâtirent une ferme qui a donné naissance au hameau actuel.

PLESSIER-HULEU, autrefois PLESSIS-AU-LEU, *Plexitium, Plesseius* en 1200. — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau, à 60 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Leu, évêque de Senlis. — Population : 1760, 56 feux ; 1800, 288 h. ; 1818, 278 h. ; 1836, 288 h. ; 1856, 266 h. ; 1861, 242 h. — Dépendance : Martinprez (ferme).

Seigneurs du Plessier-Huleu.

1190. Pierre, chev. du Plessier; enfans : Guy, Gilles, Guillaume. Pierre prit l'habit monastique à Lieu-Restauré en 1199, à propos de quoi il lui donna deux muids de blé au Plessier.

1200. Eudes, chev. du Plessier.

1243-83. Enguerrand du Plessis, chev., vic. du Mont-Notre-Dame ; Jean, dit le vicomte, son frère.

1297. Baudoin, écuyer, sire du Plessier. Femme, Béatrix.

1320. Colard de Morregny, seign. du Plessier.

15.. Jean de Ligny, écuyer, seign. du Plessis.

1529. Pierre de Ligny, chev., seign dud. et de Billy-sur-Ourcq (V. ce mot).

1564. François de Ligny, écuyer, son second fils, seign. du Plessier, maître des eaux et forêts du duché de Valois; femme, Catherine de Fleurigny.

15.. Philippe de Ligny, seign. dud ; enfans : François, Philippe, Suzanne, Anne, Charles, Pierre, Madeleine.

1626. Charles de Ligny, chev., seign. dud.; capit. d'infanterie au régiment de Boursonne.

16.. François II de Ligny, seign. dud. Après lui, le domaine du Plessier paraît être revenu à la branche de Ligny qui possédait Billy-sur-Ourcq (V. ce mot). En dernier lieu il appartenait à 1780. M. le comte de Damas, par sa femme.

Plessier (Le). — Hameau dépendant de St-Paul-aux-Bois. C'était jadis un fief.

Vers 1540. Antoine de Fressancourt, seign. dud., Briquenay, etc. ; femme, Charlotte Dupuis.

1571. N. de Piennes, seign. dud. et Vilcanier.

1677. François de Piennes, chev., capit. au régiment de Thiérache

Au 18e siècle, cette seigneurie entra dans les mains des prieurs de St-Paul.

Plessis-Godin, autrefois **Le Plessier**, *Plesseius Godini*. — Hameau dépendant de Villequier-Aumont, auquel il fut réuni en 1819; auparavant il dépendait de Guyencourt. C'était autrefois un fief où l'on voyait château et chapelle.

11.. André du Plessier.

1152. Godin, seign. dud.

12.. Aubert du Plessier. Il se croisa en 1240.

1250. Colard de Roye, chev., sire de Dury et Le Plessier. Il fonda cette année une chapellenie au Plessier.

1309 Aubert de Hangest, seign. dud. ; femme, Marguerite. Il partit cette année pour la croisade.

1324. Jean de Moreuil, écuyer, seig. du Plessier.

Ce domaine passa ensuite à la maison de Sorel.

PLOISY, PLOISI en 1195; *Ploisiacus*. — Petit village de l'ancien Soissonnais,

situé au fond d'une gorge étroite, à 46 k. au S.-O. de Laon et 6 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville.—Patron, St Martin. — Population : 1760, 20 feux; 1800, 72 h.; 1818, 65 h.; 1836, 68 h.; 1856, 77 h.; 1861, 71 h.

Seigneurs de Ploisy.

1215. Raoul de Ploisi; femme, Mathilde, qui avait un enfant nommé Jean.

1296. Guillaume de Ploisi, écuyer.

1354. Jean Pinard de Ploisi, écuyer.

1430. Jean de Ploisy? femme, Perronnelle de Thiaci. Jean fut fait prisonnier par les Anglais avec Charles de Châtillon.

1529. Jean de Mussin, écuyer, seign. de Ploisy, etc.; femme, Jeanne du Castel.

1615. Jacques de Basin, seign. de Ploisy.

1631. François de Basin, seign. dud., écuyer.

Vers 1675. Antoine de Chastenet de Puységur, seign. d'Aronin, Ploisy, etc., par sa femme Marie-Madeleine de Basin (Voyez Buzancy).

1780. M. Thomas, recev. des tailles à Soissons.

PLOMION, PLOMIUN en 1148; PLUMBION en 1162. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 45 k. au N.-E. de Laon et 10 à l'E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Guise, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : vers 1260, 140 feux; 1760, 237 feux; 1800, 1,215 h.; 1818, 1,349 h.; 1836, 1,621 h.; 1856, 1,656 h.; 1861, 1,648 h. — Dépendances : Nogemont, la Rue-Heureuse, l'Epinette (H.); Froidmont, la Nigaudière (fermes); l'Arbre-Joli (isolée).

Ce village fut brûlé par les Anglais en 1339. Il possédait autrefois une maladrerie à laquelle un certain Thierry de la Folie donna une moyée de terre, au 13e siècle. Cette maladrerie, dont les revenus s'élevaient à 80 liv. en 1648, fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696.

Seigneurs de Plomion, relevant de Rozoy.

La terre de Plomion appartenait autrefois aux seign. de Rozoy. Elle devint, à la fin du 12e siècle, l'apanage d'un puiné dans la personne de

Vers 1190. Nicolas de Rozoy, seign. dud., Bancigny et Brunehamel. Sa fille Julienne porta ces terres en mariage au suivant.

1236. Gautier de Ligne.

Vers 1480. Jean de Plomion; femme, Marie de Pesnes. Son frère Nicolas avait épousé Louise de Pesnes, sœur de la précédente.

1560. Jean de Horn, seign. dud.

En dernier lieu, le comte d'Aprémont

PLOYART, PLEIART en 1152; PLOYARTH en 1153; PLOART en 1163; PLOIART en 1255; *Pleardus* en 1156. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée de la Bièvre, à 15 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre-ès-Liens. — Population : 1760, sans Vaurseine, 37 feux; 1800, avec Vaurseine, 172 h.; 1818, 158 h.; 1836, 250 h.; 1856, 207 h.; 1861, 188 h. — Dépendances : Vaurseine (hameau); la Vicomté (isolée).

Le territoire de Ployart fournit de longues plaques de calcaire qui, au 12e siècle, étaient fort en usage pour la couverture des bâtimens, sous le nom de *tuiles de montagne.* La chapelle des Templiers à Laon en est encore couverte.

Seigneurs de Ployart.

1357. Jean, seign. d'Arrancy, Ployart, etc.

Vers 1540. Isabeau de Mandy. Elle porta cette terre à Henri de Riencourt, seign. de Parfondru.

15.. Robert de Riencourt, leur fils, seign. dud.

1564. Louis Duglas, écuyer, seign. de Ployart, député aux États-Généraux de 1578; femmes, 1° Louise d'Aumale; 2° Isabeau de Mandy.

1586. Philippe Duglas, seign. d'Arrancy et Ployart; femme, Marie de Coignet.

1599. Antoine de Beauvais, seign. de Ployart par sa femme Nicole Duglas, laquelle se remaria en 1617, à Hercule de la Berguerie, seign. de Savigny.

16.. Louis de Beauvais, leur fils, seign. dud. Il vendit Ployart à Marie de Coignet, veuve de Philippe Duglas, ci-dessus.

1637. Lionel Duglas, seign. dud. par partage avec son frère Gabriel; femme, Marguerite de Caillouel; enfans : Jacques, Guillemette, Marie-Elisabeth, Marguerite.

1650. Jacques Duglas, frère du précédent, sans enfant.

167. Gabriel Duglas, son oncle, seign. de Rugny et Ployart.

1688. Jean-Louis Duglas, son fils, seign desd.

17.. Jacques II Duglas, seign. dud., fils de Marc Duglas, seign. d'Arrancy.

1755. Charles Duglas, seig. d'Arrancy, Ployart, Amifontaine (V. Arrancy).

En dernier lieu, Mme de Narbonne, dame de La Bove.

Poil de Truie. — Ancien fief à Coucy-le-Château (Voyez ce mot).

POIRET (*J.-L.-Marie*), botaniste et conchyliologiste, né à St-Quentin vers 1760. Il a publié beaucoup d'ouvrages sur l'histoire naturelle :

Coquilles fluviatiles et terrestres observées dans le département de l'Aisne, etc. 1801. — *Dictionnaire de botanique*, par Lamarck, continué par Poiret, avec un supplément et 1,000 planches. 20 vol. in-4°, 1791-1823. — *Histoire philosophique, littéraire et économique des plantes usuelles de l'Europe*, 1825-29. — *Leçons de Flore, Cours de botanique, etc.*, 1819-21. — *Mémoire sur la tourbe pyriteuse du département de l'Aisne*, in-4°. — *Voyage en Barbarie, ou Lettres écrites de l'ancienne Numidie en* 1785-86, *sur la religion, les coutumes, etc., des Arabes-Bédouins*, 1789. — Il a en outre coopéré à la publication de plusieurs autres ouvrages importans sur la botanique, et rédigé la partie botanique de *l'Encyclopédie*.

POITEAU (A.), jardinier en chef du jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris, né à Ambleny en 1766. On a de lui :

Flore parisienne, contenant la description des plantes qui croissent dans les environs de Paris, fig., 1808; est restée inachevée. — *Le Jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris, ou Description des plantes qui y sont cultivées*, 1816. — *Histoire naturelle des orangers*, 1818. — *Notice sur M. Bosc*, 1828. — *Mémoire tendant à faire admettre au nombre des vérités démontrées, la théorie de Lahire sur l'origine et la direction des fibres ligneuses dans les végétaux.* — Il a en outre publié un grand nombre de mémoires sur des parties détachées de la botanique, et a concouru à la publication du *Bon Jardinier*.

Poitevin. — Ancien fief à Vouel (V. ce mot).

POLTON, POLETON. — Moulin dépendant de Laon; il dépendait encore de Bruyères en 1676. — Il en est question dès 1160. Cette année, Baudoin de Gonesse, du consentement de sa femme Mathilde, de Baudoin, de Gérard, sous-trésorier du chapitre de Laon, d'Albéric, clerc, et de Réné de Chérêt, donna la moulin de Polton à l'abbaye de Thenailles, pour un cens de 5 muids et demi de froment à la mesure de Laon.

POMERET, POMEROIT (13e siècle); *Pomeretus* en 1129. — Localité détruite et autrefois située près de Moranzy. Elle fut d'abord donnée à l'abbaye de St-

Martin de Laon en 1139, et passa plus tard dans les mains des moines de St-Denis, qui la donnèrent, en 1177, aux religieuses de Montreuil, *à la 3e gerbe*.

POMERIE. Voyez POMMIERS.

POMERY ou POMMERIE. — Maison isolée dépendante d'Etreillers. — C'était jadis un fief.

Vers 1580. François de Sons, chev., seign. de Pommery, vicomte de Monampteuil; enfans : Onuphrin, François.

1592. Onuphrin de Sons, seig. de Pommery; femme, Marie de Barisy, veuve de Bon de Roucy du Bois, seign. de Terme.

1599. François de Sons, chev., seign. de Pommery et Douilly; femme, Marie de Barisis. Elle était calviniste, et fit faire l'exercice du culte réformé à Pommery. Un arrêt du parlement, de 1642, substitua, pour cet exercice, Le Haucourt à Pommery, et un autre arrêt de 1657, substitua Dallon à Le Haucourt pour cet effet.

1666. Adrien Morel, seign. d'Attilly, Pommery, etc., lieut.-colon. au rég. de Montmorenci.

1634. François de Sons, chev., seign. dudit, Douilly et Beauregard, lieutenant au gouvernement de Saint-Quentin,

16.. Jean de Sons, seign. dud., Vauxsavy, Ronquerolles; femme, Florence des Fossés.

1758 Paul-André Caignart, seign. dud. par acquisition; femme, Marie-Françoise Lescarbotte.

POMESSON. — Ferme dépendante de Vendières. C'était autrefois un fief.

1670. Charles de Bertrand, seign. de Pomesson.

POMMIERS, POMIERS en 1231; *Pomeriæ* (11e siècle); *Pomieriæ* (13e siècle). — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 45 k. au S.-O. de Laon et 5 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, 68 feux; 1800, 330 h.; 1818, 311 h.; 1836, 342 h.; 1856, 419 h.; 1861, 423 h. — Dépend. : La Ville (Hameau); Rochemont (Ferme); la Maison-Rouge (isolée).

Pommiers est ancien : il en est fait mention dans un charte du 10e siècle et il fut donné, en 1023, par Foulques, évêque de Soissons, à l'église de cette ville. — Au 13e siècle, il y avait un bac sur l'Aisne à Pommiers et un autre à *Pontvers*. — Son territoire fit toujours partie, semble-t-il, du comté de Soissons, et il n'a point eu d'autres seigneurs que les comtes de cette ville. En 1247, l'un d'eux, Jean, affranchit les habitans de Pommiers avec ceux de plusieurs autres villages voisins, appartenant aussi au même comté (Voyez Bucy-le-Long).

Ponceaux (la cense des). — Ancien fief à Bourguignon-s-Coucy (V. ce mot).

PONCHEAUX, *Poncellus*. — Hameau dépendant de Beaurevoir. Il tire son nom d'un pont et d'un oratoire primitivement établis en ce lieu. *Pons cellæ*, pont de la chapelle. 30 feux en 1816.

Pontaige ou *Pontaine*. — Ancien fief à Viry (Voyez ce mot).

PONT-A-BUCY, autrefois BURCI, en 1131; *Burciacus* en 1189; *Pons ad Buxiacum*, en 1272. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de la Serre, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 17 k.

au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Denis. — Population : 1760, 146 h. (32 feux) ; 1800, 161 h. ; 1818, 159 h. ; 1836, 166 h. ; 1856, 156 h. ; 1861, 144 h.

En 1148, un certain Oilard de Guny, donna à l'abbaye de St-Martin de Laon, le mont de Burci pour une rente annuelle de 10 muids de froment. Dès cette époque, il y avait à Pont-à-Bucy, un moulin à eau où les habitans de Nouvion-le-Comte étaient tenus de venir moudre. — En 1440, un parti français fut attaqué par les troupes du comte de St-Pol au passage de la Serre à Pont-à-Bucy et mis en fuite, après avoir laissé bon nombre d'hommes sur le terrain. Ce village fut pillé en 1558 par les Espagnols. — Il possédait jadis un petit hôpital et une maladrerie qui furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Crécy-sur-Serre, en 1696.

Des anciens seigneurs de Pont-à-Bucy, nous ne connaissons que les suivans :

1148. Oilard de Guny, seign. de Pont-à-Bucy ; femme, Ade; enfans : Omond, Etienne dit Burchard, Oilard, Adon, Robert, clerc, Itier, Emeline, Gertrude, dite *Malnourrie*; Havide, femme de Henri de Mons-en-Laonn. ; Mathilde. En 1148, Oilard donna à l'abbaye de St-Martin de Laon, pour une rente annuelle de 10 muids de froment, le moulin (à eau) de Pont-à-Bucy, avec le droit de pêche dans la rivière.

11.. Omond de Pont-à-Bucy ; femme, Adeline ; enfans : Ligarde, Ade.

1170. Burchard de Pont-à-Bucy?

En dernier lieu, ce domaine appartenait au duc d'Orléans.

Pont-a-Couleuvre, Pont-a-Cui Œuvre, *Pons de cui aperit* en 1138 ; *Pons de cucuvere* en 1145. — Ferme dépendante d'Auffrique et Nogent; 3 feux en 1816.

Pontarchet, Pontarcher (12[e] siècle) ; Pontarchies en 1190 ; Pontarchis en 1292 ; *Pons archiæ* en 1192. — Hameau dépendant d'Ambleny. Dès le 12[e] siècle, il y avait à Pontarchet une maladrerie importante, qui était administrée par des frères et des sœurs. Elle fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — On y voyait aussi un moulin à eau sur lequel Elvide, abbesse de N.-D. de Soissons, constitua au 12[e] siècle, une rente d'un setier de froment, pour l'entretien d'un cierge qui devait brûler jour et nuit devant le *saint soulier*, relique de cette même abbaye.

PONT-ARCY, *Pons arseti* en 1201 : *Pons arseius* en 1232 ; *Pontarseius* (13[e] siècle). — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 25 k. au sud de Laon et 30 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des baillage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 40 feux ; 1800, 165 h. ; 1818, 204 h. ; 1836, 213 h. ; 1856, 206 h. ; 1861, 181 h. — Dépendance : le Moulin-Bleu.

Le village de Pont-Arcy, dont l'origine ne paraît pas remonter au-delà du 12[e] siècle, fut entouré de murs et de fortifications ; on en voit encore des vestiges. Il y avait aussi un château-fort dont il reste une belle tour et quel-

ques débris. Ce château fut pris et saccagé avec le village en 923 par les Normands. En 1411, une troupe de paysans, qui tenaient le parti du Dauphin et prenaient le titre d'*enfans du roi*, assiegea et prit le château de Pont-Arcy qui était défendu par le comte de Roucy, partisan du duc d'Orléans. Les protestans s'en emparèrent à leur tour en 1568; mais il leur fut repris en 1589 par les royalistes. L'année suivante, le duc de Maine accourut avec 5 pièces de canon pour en faire le siège. Les habitans voyant l'impossibilité de défendre le village, l'incendièrent eux-mêmes et se retirèrent dans le fort; mais ils ne tardèrent pas à se rendre. Le château fut démoli par les ligueurs.

Seigneurs de Pont-Arcy.

Au 12e siècle, ce village appartenait aux seign. de Braine. Il passa ensuite à Guy de Dampierre, à cause de son mariage avec Elvide, seconde fille d'André de Baudiment, seign. de Braine. Puis, il rentra dans les mains de cette famille, et devint, au 13e siècle, l'apanage d'un puiné dans la personne de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, puis de Jean, comte de Macon, son frère. Pontarcy devint ensuite la propriété d'Hugues de Châtillon, comte de Blois, avec qui Jean de Bretagne, fils du précédent, l'échangea en 1236 contre le domaine de Bohain. Celui-ci le donna en dot à sa fille Alix qui le porta en mariage à Jean de Châtillon, seign de Guise, desquels il passa à Jeanne de Châtillon, leur fille, morte sans enfans. Pontarcy revint aux comtes de Braine.

1298 Gaucher de Châtillon, seign. dud. par son mariage avec Isabeau de Dreux.

1324. Hugues de Châtillon, seign. dud. et de Rozoy-sur-Serre, puiné des précédens; femme, Marie de Clacy.

1385. Simon de Pierrepont, comte de Braine et de Roucy, seign. de Pont-Arcy par son mariage avec Marie de Châtillon, fille des précédens.

1393. Simon II de Pierrepont, dit *l'Insensé*, second fils du précédent, seign. de Pont-Arcy.

Ce domaine, rentré ainsi dans la maison de Braine, y est resté jusqu'à la révolution française.

PONTAVERT, PONTAVAIRE, autrefois THOSNY-PONTAVERT, *Pons varius* en 1112; *Pons varie* en 1132; *Pons viridis*, *Pons Arvernæ* (14e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Aisne, à 30 k. à l'Est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 76 feux; 1800, 555 h.; 1836, 573 h.; 1856, 586 h.; 1861, 610 h. — Dépendances : Le Temple (ferme); La Pêcherie (isolée).

Le village de Pontavert tire son nom d'un pont sur lequel la vieille chaussée de Laon à Reims traversait l'Aisne dès les temps les plus reculés. Aussi regardons-nous ce pont comme étant celui dont parle César *(in eo flumine pons erat)* et sur lequel passa l'armée romaine pour venir camper sur la rive droite du fleuve. — Pontavert fut plusieurs fois pillé et brûlé : par les Anglais en 1373 et 1380, par les troupes de la Fronde en 1652, et par les Prussiens en 1814. Il possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Laon au 18e siècle. Autrefois, les bateaux marchands remontaient de la mer jusqu'à Pontavert, et, en 1670, le marquis de Brion obtint du roi le privilège d'établir un coche d'eau sur l'Aisne, depuis ce village jusqu'à Paris, qui faisait le chemin en quatre jours. Ce service d'abord très productif,

cessa en 1778. — Un énorme esturgeon, poisson de mer, fut pêché dans l'Aisne à Pontavert, en 1760. — Ce village paraît avoir toujours été dans les mains des seigneurs de la Bove.

Pont-d'Ancy, Ancis (13e siècle). — Localité détruite, autrefois située sur la Vesle, à peu de distance de Braine. — Il y avait jadis un pont en pierre dont on voit encore des vestiges. On a trouvé en ce lieu des débris romains de tout genre, et notamment des fragmens de statues.

Pont-de-Tugny. — Ham. dép. de Tugny. — Il formait autrefois une paroisse à part, et n'a été réuni à Tugny qu'en 1803. On y comptait alors 67 habitans.

Pont-Givart ou Pont-Gival. — Hameau dépendant d'Orainville, n'était encore qu'une ferme en 1816. C'était jadis un fief.

1146. Boson de Pont-Givart.

Ce fief fut uni au marquisat de Nazelle en 1753 (V. Prouvais).

Pont-la-Voie, *Pons Lavoie* en 1174. — Maison isolée dépendante de Molinchart. Au 12 siècle, elle formait, de ce côté, la limite des domaines de l'évêque de Laon.

PONTRU, PONTREU, *Pontrusium* (12e siècle); *Pontrudium* en 1010. — Village de l'ancien Vermandois, situé près des sources d'un ruisseau, à 58 k. au N.-O. de Laon et 10 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1800, 299 h.; 1818, 314 h.; 1836, 404 h.; 1856, 543 h.; 1861, 584 h. — Dépendances : Bertaucourt (H.); Grand-Priel, Haute-Bruyère (F.).

Il est question de Pontru dès le 8e siècle. Il appartenait autrefois à l'abbaye de Vermand. — On voit, près et au nord de ce village, une motte ou tombelle fort élevée.

Des anciens seigneurs de Pontru, le seul connu est :

Philippe de Pontru, qui vivait en 1140.

PONTRUET, PONTRUEL, PONTUET (13e siècle), ou PONT-DE-TROIS, *Pontruele* en 1110; *Pontruelum*, *Pontruetum*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti près des sources de l'Omignon et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 57 k. au N.-O. de Laon et 9 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1698, 188 h.; 1800, 285 h.; 1818, 293 h.; 1836, 414 h.; 1856, 483 h.

Seigneurs de Pontruet.

1182. Gautier, seigneur de Pontruet, fondateur de l'hôpital de ce nom à St-Quentin; enfans : Gautier, Nicolas.

1202. Gautier II.

1210. Mathieu de Pontruel.

1216. Thomas de Pontruel.

1217-30. Colard ou Nicolas de Pontruel, chev., son fils; femme Lucie.

1237-38. Mathieu II de Pontruel, qu'il tenait en

fief du seign. de Sissy; fe, Ade; enfant, Thomas.

1272. Jean de Pontruel, chev.

1276. Colard de Pontruel, écuyer, son fils.

1312. Guillaume de Pontruel, chev. Il donna de grands biens à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont.

1531. Grignard de Landifay, seign. de Pontruet; enfant, Anne, femme d'Antoine de Cavion.

Le domaine de Pontruet, réuni au duché-pairie de St-Simon en 1635 (V. St-Simon), resta un siècle dans les mains des seigneurs de ce dernier village, puis passa aux suivans.

1770. De Laval-Montmorenci.

1773-87. Louis-Adrien de Chauvenet, de Bellenglise, s. de Pontruet par acquisition du précédent.

1789. Le comte de St-Simon.

PONT-St-MARD, *Pons sancti Medardi* en 1110. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée et sur la rive gauche de l'Ailette, et sur l'ancienne chaussée romaine de Soissons à Vermand, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 86 feux; 1800, 411 h.; 1818, 440 h.; 1836, 505 h.; 1856, 473 h.; 1861, 460 h. — Dépendances : Corbeny, le Point du Jour (H.); la Bonne-Maison, Baily (F.); la Folie, la Quenée, les Foulons (isolées).

Pont-St-Mard parait tirer son nom du pont bâti en ce lieu lors de l'établissement de la chaussée romaine de Soissons à Vermand. — Il est d'ailleurs question de ce village dès le 11e siècle. — Les habitans en furent affranchis en 1368 par Enguerrand VII, sire de Coucy, sans aucune condition de redevance « pour ce qu'ils sont assés ou trop chargiés de rentes qu'ils nous doient d'anc« ienneté, » dit la charte.

Seigneurs de Pont-St-Mard.

1121. Simon de Pont-St-Mard.

1157. Renaud, id.

1164-84. Pierre de Pont-St-Mard; enfans : Simon, Guy.

1190. Simon II de Pont-St-Mard.

1205. Guy de Pont-St-Mard.

1207-24. Thomas de Pont-St-Mard; femme, Béatrix.

12.. Robert, chev. dud.; femme, Ermengarde, qui était veuve en 1232; enfans : Jean, Pierre, Thomas, Philippe.

1515. Mathieu de Courtignon, chev., seign. dud.; femme, Blanche d'Harzillemont; enfant : Georges, chev. de Malte.

1575-80. Jean de Bony, seign. dud.; femme, Jacqueline de Coterel.

1604. Anne-Ant. de Gouy d'Arsy, seign. dud., vicomte de Cessières.

1643. Charles de Gouy d'Arsy, seign. dud., puiné du précédent.

Vers 1650. Charles d'Almany, seign. de Pont-St-Mard. Cette famille, originaire de Florence, descendait de l'illustre maison d'Almani. Enfant, François.

1660. Roger de Longueval, seign. de Leuilly et dudit.

1660. Gilles ou Gilleson de Longueval, son 2e fils, seign. de Pont-St-Mard.

1697. Elizabeth Jacob, dame dud. par acquisition. Elle était veuve de Louis de Froidour, écuyer, conseiller du roi, grand maître des eaux et forêts du Languedoc.

1705. Julien de Froidour, écuyer, seign. dud., appelant célèbre de la bulle *unigenitus*, qu'il avait longtemps soutenue.

1736. Joseph-Nicolas de Froidour, seign. dud. par donation entre-vifs du précédent, son frère; femme, Louise-Marguerite Auger.

17.. Joseph de La Fons, seign. dud.; femme, Elizabeth de Froidour; enfans : Louis, Charlotte, Joseph, Louise-Elizabeth, Marie-Adélaïde.

1782. Ant.-Louis de St-Marc, seign. dud.; femme, Elizabeth Ballon d'Affercourt.

1764-89. N. de La Fons, seign. dud., major de Coucy.

Fief de la Cour, audit lieu.

1490. Evrard Leblond, seign. de la Cour par sa femme, Jeanne de la Chèse.

1492. Gérard Leblond, seign. dud. (le même peut-être).

1506. Jean Leblond.

Fief du Grand-Pont, audit lieu.

1514. Jean Macquerel, seign. du Grand-Pont.

1524. Hugues Collot de Bonneville, seign. dud., licencié ès-lois, prévôt de Coucy.

1605. Antoine de Gouy.

Fief de la Motte, audit lieu.

1411 et 1445. Mathieu et Simon de Tillemont ci-dessus, seign. de la Mothe.

1497. Le duc d'Orléans, sur les *supplications* de Jean de Courtignon, seign. de Guny, érige en fief noble la maison de la Mothe, qui était alors un château entouré d'eau.

1554. Nicolas Courtin de Soissons, seign. dud.

1606. Antoine de Gouy.

Fief Merlot, à Pont-St-Mard.

1411. Mathieu de Tillemont, éc., s. de Merlot.

1445. Simon de Tillemont, id.

1448. Jean d'Etrelles.

1457. Simon de Halgarde.

1481. Robert de Crécy.

1575. Sébastien de Pestinien.

15... Jacques Prignon.

Fief Briscaut, audit lieu.

15.. Philippe de Famechon, seign. de Briscaut. Il vendit à

1575. Sébastien de Pestinien.

Fiefs du Clozel et Beaurepaire, audit lieu.

1601. François de Pestinien, seign. desd., fils de Huart de Pestinien, seign de Pithon.

1669. Henri Fenance.

1732. Julien de Froidour.

Fief Rouvillers ou Rouvillé, audit lieu.

1484. Jean de Courtignon, seign. de Rouvillers.

1555. Antoine de Gouy, seign. dud. par sa femme, Natalie de Caillouel.

16.. N. Hébert, dont les héritiers le vendirent à

1688. Elisabeth Jacob, dame de Rouvillers, veuve de Louis de Froideur, s. de Pont-St-Mard. Ce fief consistait alors en justice haute, moyenne et basse, la chasse et la pêche, droit d'afforage à raison d'un pot par muid de vin vendu en détail, droit de corvée de 2 journées par chaque habitant.

1705. Julien de Froidour (V. Pont-St-Mard).

Outre tous ces fiefs, il y avait encore à Pont-St-Mard ceux nommés *Rossignol, Serizy, le Vivètre ou Froide-Couille.*

Pontsericourt, Poncinicourt (12e siècle). — Hameau dépendant de Tavaux. Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Martin. En 1554, les habitans de Pontsericourt obtinrent du roi l'établissement dans leur village d'un marché chaque semaine et de deux foires annuelles.

Pont-Terescend. — C'est le nom du pont sur lequel la chaussée gauloise venant de Reims, traversait la Somme en arrivant à St-Quentin, et c'est près de ce pont que le préfet romain Rictiovar, fit jeter le corps de St-Quentin dans la Somme, au 3e siècle.

Pont-Vert en 1219; *Pons vertus* en 1194; *Pons verti* en 1195; *Pons viridis* en 1315. — Pont détruit sur lequel la chaussée romaine de Soissons à Noyon passait l'Aisne à Pasly. Au 13e siècle, il était remplacé par un bac : *Baccus de Pontvert*, dans des chartes de 1188 à 1275.

Port-aux-Perches, autrefois Porte. — Hameau dépendant de Silly-la-Poterie. C'était jadis un fief.

1209. Algrin de Porte; femme, Emmeline; Renaud et Godefroy, frères d'Algrin; Claricie, sa sœur; enfans : Renaud, Hugues, Robert, Aélide (ou Élissende), Emmeline. Élissende épousa Pierre de Coursieux.

Porte Maitre-Odon. — Ancien fief à Coucy-le-Château (V. ce mot).

Poterie (La). — Hameau dépendant de Coincy. Il formait autrefois une paroisse à part où l'on comptait 17 feux en 1760, et 49 en 1816.

POUILLY, POELLI, POILLI en 1218; *Pauliacus* en 870, *Poilliacus* en 1060; *Poliacus* en 1158. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 96 feux; 1800, 694 h.; 1818, 644 h.; 1836, 660 h.; 1856, 707 h.; 1861, 704 h. — Dépendance: La Chaussette (isolée).

Le village de Pouilly est fort ancien; il fut donné par Clovis à St Remi, qui à son tour en fit présent à l'église de Laon. Au 9e siècle, Charles-le-Chauve voulant récompenser les services d'un seigneur de sa cour nommé *Nortman*, lui donna ce domaine à titre de bénéfice. Hincmar, alors évêque de Laon, menaça ce dernier des foudres de l'excommunication s'il persistait à tenir une terre de son église, et sur son refus de la laisser, il arma ses vassaux, attaqua Nortman, le chassa avec sa femme et pilla ses effets. — Gautier de Mortagne, autre évêque de Laon, fit planter beaucoup de vignes sur le terroir de Pouilly, et en fit fortifier le château en 1174. Ce village fut pillé et son église brûlée en 1568, par les Calvinistes. — Il y avait autrefois à Pouilly une maladrerie qui a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Laon. — Pouilly est la patrie de Jean de Pouilly, abbé de la Valroy en 1368; d'un autre Jean de Pouilly, célèbre prédicateur du 14e siècle, et d'Etienne Chocquart de St-Etienne, fameux partisan du temps de Louis XIV (V. Erlon).

Seigneurs de Pouilly.

Au 13e siècle, la seigneurie de ce village appartenait aux seigneurs de Clacy. Gobert de Clacy, vidame de Laon, la vendit à l'évêque de cette ville en 1218, moyennant 200 liv. de Provins.

1221. Ebal, chancelier de l'église de Laon, seign. de Pouilly.

1277. Gilles de Pouilly.

15.. Philippe de Blois, écuyer, seign. dud.; femme, Françoise du Hamel; enfans : Madeleine? Eléonore, femme de Jean Regnier, avocat à Laon.

Vers 1530. Innocent de Martigny, seign. dud. et Chavignon (V. ce mot). Il se distingua dans les guerres de son temps. Femme, Madeleine de Blois. Leur fille porta Pouilly à

15.. Louis d'Espinois, vicomte de Hardecourt, seign. de Chavignon.

Vers 1570. César d'Espinois, seign. dud., leur fils puiné; femme, Claude Bernier; enfans : Jacques, Bonne, Pierre, Claudine, Jeanne-Claudine, Charles, Jean, Louis, René.

1660. Christophe de Vasselas, seign. dud. Il descendait de Pierre de Vasselas, annobli par Henri II en 1553.

1667. Antoine de Val, (de Vasselas?), écuyer, seign. dud.; femme, Louise de Méréiessart.

Fief de Flavigny, à Pouilly.

1696. Nicolas Bellotte, chanoine de Laon, seign. de Flavigny.

1706. Michel-Nicolas Marquette, trésorier de France, seign. dud.; femme, Appoline Bellotte; enfant : Marie-Charlotte qui porta ce fief à

1720. Nicolas Branche, seign. de Seuil; enfans : Nicolas-François, et François-Nicolas, seign. de Seuil.

1764. Nicolas-François Branche, seign. dud.; femme, Antoinette-Charlotte Coquebert de Montfort; enfant : Charles-Antoine-Nicolas.

Fief du Gruet, au même lieu.

1372. Colard de la Pierre, seign. du Gruet

1446. Philippe de Fontenoy, id.

1600. Gérard Marquette, avocat; femme, Simonne Marquette.

1618. Nicolas Marquette, leur fils.

1624. Michel Marquette, vicomte de Beaurieux.

1697. Jacques Gambart, conseiller et médecin du roi; femme, Françoise de Ledde.

1751. Jacques Pelée de Tréville, avocat au parlement; femme, Françoise Gambart.

Pousandon, autrefois Poulandon. — Ferme dépendante de Ressons-le-Long.

1530. François de Bossebec, seign. d'Autrêches et Poulandon. Sa fille Catherine porta cette terre à

1559. Nicolas de Gonnelieu, seign. de Pernant.

1604. François de Gonnelieu, son second fils, seign. de Poulandon et Millempart; femme, Claude de Varlet; enfans : Charles, Marie-Suzanne, femme de Claude de Flavigny, seign. de Ribeauville

16.. Charles de Gonnelieu; femme, Françoise du Sart; enfant, Suzanne, qui épousa Guillaume de Bezannes, seign. de Prouvais et lui porta ces terres.

1780. N. de Lancry de Rimberlieu, seign. de Poulandon.

Préaux (Les). — C'était autrefois une cense dépendant d'Aubenton, laquelle fut réunie au terroir de La Bouteille au 16e siècle. Elle est aujourd'hui détruite.

Précord (St-). — Hameau dépendant de Vailly; 28 feux en 1816. Il en était autrefois un faubourg et possédait une église paroissiale sous le vocable de ce saint solitaire. — Cette cure fut réunie à Vailly vers la fin du 17e siècle. — C'était d'ailleurs un fief.

1219. Baudoin de St-Précord.

Pré des Cirons.— Ancien fief à Caillouel (Voyez ce mot).

PRÉMONT, *Petrosus mons* en 1010. — Gros village de l'ancien Cambresis, bâti sur une éminence pierreuse, autrefois des états du Cambresis, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Germain.—Population : 1800, 1,271 h.; 1188, 1,367 h.; 1836, 1,704 h.; 1856, 1,718 h.; 1861, 1,888 h. — Dépendances : Le Bois-Mirand, Landricourt (isolées).

En 1273, Baudoin III, seign. de Wallaincourt et de Prémont, octroya aux habitans de Prémont, Wallaincourt et autres villages voisins, une charte destinée à régler la police et la justice. Le meurtrier dut subir la peine du talion; le coup de poing devint passible d'une amende de 20 sous, de 80 sous si le sang avait coulé; le coup de bâton 80 sous, avec effusion de sang 120 sous; qui avait tiré le couteau contre quelqu'un, sans frapper, devait 80 sous, et s'il avait frappé 100 sous, etc. Si le seigneur était fait prisonnier, les habitans de ces villages lui devaient une rançon; s'il armait son fils chevalier ou mariait sa fille, ils étaient tenus de lui payer une somme de 160 et de 80 liv. — On a trouvé à Prémont de nombreux débris de l'industrie romaine. — Vers 1775, une fosse destinée à l'extraction du charbon de terre fut ouverte sur le territoire de Prémont. On découvrit, en effet, à une grande profondeur, une sorte de houille de bonne qualité; mais les bancs n'ayant offert ni épaisseur, ni régularité, on se trouva obligé de renoncer à cette exploitation. — Prémont fut incendié par les Autrichiens en 1794. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Seigneurs de Prémont.

1129. Hugues de Prémont.

1237. Baudoin dit Buridan, sire de Wallaincourt et Prémont.

1247-58. Nicolas de Prémont, chev.

1289. Adam de Prémont.

1292. Robert de Prémont.

1300. Enguerrand, sire de Coucy, donne à Jean de Roye, seign. d'Annois, son cousin, le château de Prémont avec tout le fief appartenant.

1316. Jean, sire de Wallaincourt et Prémont.

1573. Jérôme le Sart ou de Sart, seign. de Prémont par acquisition du roi. Femme, Marie Desormeaux; enfans : Jérôme, chanoine à Cambrai; Marie, femme de Roussel, recev. des tailles; Nicolas, Philippe.

1628. Nicolas de Sart, écuyer, seign. dud., contrôleur du roi à St-Quentin. Femme, Jeanne Mattet; enfans : Guillaume, Jérôme, Jeanne, femme de Jean d'Y, seign. de Biart; Simon, seign. du Petit-Essigny. « On tient, dit de Lafons, qu'il a trouvé un mulet chargé d'argent en sortant de Paris, durant les guerres. »

16.. Jérôme de Sart, chev., seign. dud.; femme, Jeanne de Brouilly, qui devint dame d'honneur de la reine-mère.

16.. Jean-François de Sart, seign. dud.; femme, Marie-Charlotte Branche.

169. Charles de Sart, seign. dud., lieutenant pour le roi dans les provinces de Cambresis et de Hainaut, gouverneur du Câtelet; femme, Antoinette-Caroline de Sart; enfans, Anne-Michelle-Alexandrine, femme de Ferdinand-Roch-Jean de Récourt, baron de Boninghes; N., femme de N. de Macquerel, seign. de Quesmy; N., femme de Bouchard de Ravenel; N., femme de N. Baral, écuyer du duc de Maine; N., femme de Jacques de Lens, marquis de Licques.

1725. Charles-Franç.-Alex. de Sart, écuyer, gouv. du Câtelet. Femme, Marie Parisot.

En 1789, la terre de Prémont était passée par alliance dans la maison Van Cappel.

PRÉMONTRÉ, *Pratum monstratum* en 1140; *Premonstratus* en 1143. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au milieu de la fôret de St-Gobain, à 17 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 46 feux; 1800, 167 h.; 1818, 313 h.; 1836, 412 h.; 1856, 210 h.; 1861, 312 h. — Dép., le Chambelain (isol).

Au 12e siècle, l'emplacement de Prémontré était un lieu désert et sauvage qui fut donné par Barthélemi, évêque de Laon, à St Norbert, pour y fonder une communauté de religieux qui prirent le nom de *Norbertins* ou *Prémontrés*. (Voyez ci-dessous la charte de donation). Dans l'enceinte même du monastère il se forma une seconde communauté composée de filles et de veuves, dont le nombre s'éleva, dit-on, jusqu'à mille du vivant même du fondateur; mais elles en furent éloignées en 1141 et transférées à Rozières. St Norbert fonda en même temps, dans l'intérieur de cette maison, un hôpital où 18 pauvres étaient entretenus. Cette maison religieuse acquit des richesses considérables, et au moment de la révolution ses revenus s'élevaient encore à 84,000 liv. les charges déduites. Son dernier abbé fut M. Lecuy. — Les bâtimens de cette abbaye étaient immenses et magnifiques; ils furent vendus nationalement en 1795. On y établit d'abord une fabrique de salpêtre, puis une verrerie qui fut achetée et supprimée en 1846, par les propriétaires de la manufacture de St-Gobain. Achetés depuis par Mgr de Garsignies, évêque de Soissons, ces bâtimens furent d'abord affectés à un asile pour les orphelins, puis on tenta d'y rétablir l'ordre des prémontrés; mais ces deux entreprises échouèrent. Enfin, le Conseil général vient de les acheter à son tour pour y établir les aliénés du département de l'Aisne. — On a : *Notice historique sur Prémontré*, par Melleville, dans son *Histoire de Coucy*, 1848.

Don du lieu de Prémontré à St-Norbert, en 1120.

In nomine etc. Bartholomeus, Dei patientiâ Laudunensis ecclesie minister indignus. Sancte rec-

tores ecclesie quanto ceteris dignitate et honore videntur preeminere, tanto lucidius ac firmius qui statuent et disponent debent definire. Notum igitur fieri volumus tàm presentibus quàm futuris quod anno dominice incarnationis MCXX.° virum spectabilis religionis, Norbertum nomine, per episcopatum nostrum transire contigerit, cujus agnoscentes sanctitatem, honestatem, doctrinam atque facundiam, multis cum precibus cogerimus ut apud nos hiemaret. Quem quanto amplius loquentem audivimus, et familiarem nobis astrinximus, tanto magis boni odoris ejus fragrantia refecti sumus. Deinde jam fere transactà hieme, cum vir ille sanctus à nobis vellet recedere, à personis nostre ecclesie et à quampluribus episcopatûs nostri nobilibus rogati sumus quamvis et hec satis desideraremus, ut eum in nostro diocesi alicubi ad serviendum Deo collocaremus. Quod vix tandem, divinà gratià cooperante, ab ipso impetravimus. Nostrarum igitur perlustrantes terminos possessionum ad locum valde desertum, qui Premontratus dicitur, tunc temporis inhabitabilem venimus. Quem vir Dei considerans : « locum, inquit, video secundum cor meum à Domino mihi » ante tempora omnia preparatum. » Hoc igitur audientes, *gavisi* sumus gaudio, et ipsum ibidem cum paucis Christi pauperibus, loco illi terminis impositis, sicut in primo ipsorum privilegio continetur, ad commanendum ordinavimus. Volebat autem sepefatus vir cum fratribus suis ut de laboribus manuarum suarum viverent : quod nos impossibile considerantes, dedimus ei tres terre carrucatas, unam ad Anisi, aliam in Capriniaco monte, tertiam ad Vircini, etc. Datum anno incarnationis dominice MCXLIII.°

Pré-Robert, *Pratum Roberti*. — Ferme dépendante de Laon. Elle appartenait dès 1266 à l'abbaye de St-Martin de Laon, et passa ensuite à la maladrerie de La Neuville. Après la suppression de cet hôpital, Pré-Robert fut donné par le roi, en 1651, à l'abbaye du Sauvoir; mais à la réunion des maladreries aux hôpitaux, cette ferme fut restituée à l'Hôtel-Dieu de Laon, qui la possède encore.

Prés-Gruet (les). — Ancien fief à Faucoucourt (Voyez ce mot).

Presel. — Ferme dépendante de Levergies. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de St-Prix.

Presles. — Hameau dépendant de Soissons; 3 feux en 1816. C'était, au 13e siècle, une simple ferme que l'abbaye de Longpont acheta en 1270 à l'évêque de Senlis, moyennant 3,000 livres. Elle avait, au 16e siècle, 30 muids de terre, prés et vignes. — En 1148, un certain Renaud fit bâtir un tordoir sur le mont de Presles, alors couvert de vignes, et le donna à la même abbaye de Longpont. — Au mois d'avril 1617, lors de l'investissement de Soissons par les troupes royales, la ferme de Presles fut occupée par un de leurs détachemens sous les ordres de Bussy-Lameth. Le duc de Mayenne étant sorti de Soissons pour l'en déloger, le défit, le prit prisonnier et réduisit la ferme en cendres.

Presle. — Moulin dépendant de Trosly-Loire. Il fut donné en 1133, au prieuré de St-Paul-aux-Bois, par Guy, châtelain de Coucy.

PRESLES-ET-BOVES, PRAELLES en 1189 ; *Pratella* en 1170. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 25 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Fismes, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 59 feux; 1800, 337 h.; 1818, 309 h.; 1836, 379 h.; 1856, 355 h.; 1861, 226 h.

— Dépendances : St-Audebert, les Boves (H.); la Bovette, la Grande-Carrière (fermes); le Bois-Morin (isolée).

Les habitans de Presles furent établis en commune en 1225, avec ceux de Cys, St-Mard, Rhu et les Boves (V. Cys). Ce village possède une fort belle église où l'on remarque deux tableaux du peintre laonnois Berthélemi, représentant une Assomption et une décollation de St Jean-Baptiste; plus, un tableau de Menageot, le martyre de St Quirin. — Une maladrerie y fut fondée en 1236. Supprimée en 1696, elle a été réunie cette année à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Presles est la patrie de Jean dit le Mire, célèbre médecin du 14e siècle; de Pierre dit Adouart de Presles, son frère, prévôt royal de Laon en 1305, et de Raoul de Presles, conseiller et trésorier du roi à la même époque, dont la mémoire est restée populaire dans la contrée. Il fonda en 1312, dans l'église de Presles, deux chapelles sous l'invocation de la Vierge et de St Nicolas.

PRESLES-THIERNY, PRAESLES, PRESLES-L'ÉVÊQUE, *Pratella* en 1134; *Praella* en 1168. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une position agréable au pied d'une colline, à 6 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population : 1760, 448 h. (99 feux); 1800, 311 h.; 1818, 475 h.; 1836, 531 h.; 1856, 497 h.; 1861, 420 h. — Dépendances : Thierny (hameau); le Château des Templiers (ferme); Corneille (isolée).

Ce village appartenait autrefois aux évêques de Laon. Sur la montagne qui le domine, Anselme, l'un d'eux, fit construire un château-fort dont l'enceinte et quelques autres parties existent encore. Ce château fut surpris par les royalistes en 1589, et repris par les ligueurs l'année suivante. — On voit entre Presles et Bruyères des buttes sablonneuses nommées *Montmois* ou *Morlois*, dans lesquelles on a trouvé au siècle dernier, des tombes de dimensions extraordinaires. — En 1204, l'abbaye de St-Vincent de Laon abandonna le bois de Corneille aux habitans de Presles et Thierny pour un cens annuel de six livres de Laon. Nous donnons ci-dessous le texte de cette pièce.

Le village de Presles ne parait pas avoir eu de seigneurs laïcs particuliers.

Fief du bois Griffart, à Presles.

1656. Benjamin de Thouars, chev., seig. du Bois Griffart et de Beauregard.

1677. Jean Huolter, originaire des Grisons, capit. d'une compagnie franche.

1690. Charles-François Levent, seign. dud., conseiller au bailliage de Vermandois.

1720. François-Joseph Viéville, écuyer, seign. dud.? Femme, Jeanne Turpin; enfans : Louis, Jeanne-Charlotte, femme d'Alexandre de Macquerel, seign. de Parpeville.

1773. Mathieu de Vauvillé, trésorier de France.

1784. Louis Charpentier de Vraines, seign. dud., échevin et consul de St-Quentin.

Don du bois de Corneille aux habitans de Presles, en 1204.

Ego Rogerus, Dei graciâ Laudunensis episcopus. Notum facimus omnibus perpetuum quod dilectus filius noster Hugo, abbas, et monachi sancti Vincentii Laudunensis, dederint boscum suum de Cornella perpetuò possidendum, hominibus nostris de Pratella et de Thierigny, sub annuo censu sex librarum Laudunensis monete, infrà octavas Sancti Martini solvendarum, retentis sibi vanditionibus justicie et decimâ, si contigerit aliquando eumdem boscum in prata et in terram arabilem

sartari vel excoli. Quod si animalia curtis de Leuilly que ad ecclesiam Sancti Vincentii pertinent, à custodiâ pastoris sui evaserint, et boscum de Cornella intraverint, supradicti homines animalia ejusdem ecclesie sine contradictione libera tenentur reddere. Si autem infra octavas Sancti Martini, homines nostri de Pratella et de Thierigny pretexatum censum ecclesie Sancti Vincentii neglexerint solvere, eadem ecclesia eumdem boscum et vineam que dicitur *à la ruelle*, que fuit Galteri Divitis in contravadium à predictis hominibus libere poterit intrare et sicut sua propria possidere. Ut hoc ergo bene gestum et ratum permaneat et inconvulsum, fecimus in scriptnm redigi et sigilli nostri appentione roborari. Actum anno Domini MCCIV.° (*D. Gren. t.* 267, *f°* 245.)

Pressoir-les-Rendus (Le). — Hameau dépendant d'Ambleny. C'était jadis un fief dont les seigneurs relevaient de ceux d'Ambleny.

1266. Enguerrand d'Ambleny, seign. du Pressoir.

1295. Michel le Paumier de Monhabren, seign. dudit.

1307. Baudet de Monhabren, id.

1657. Nicolas de Hombliéres, écuyer, seign. dud.; femme, Louise de Bethencourt, veuve de Claude Poulain.

Pressoir (le). — Ancien fief à Celles-sur-Aisne (Voyez ce mot).

PREUVE (Ste-), *Sancta Proba*. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 25 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Catherine. — Population : vers 1260, 20 feux ; 1760, 56 feux; 1800, 229 h.; 1818, 215 h.; 1836, 258 h. ; 1856, 294 h. ; 1861, 281 h. — Dép. : Barive, le Prieuré (ferm.)

On prétend que ce village se nommait primitivement *Sala* ou *Scalis*. — Un prieuré fut fondé à Ste-Preuve vers 1115. Après avoir appartenu à l'abbaye de Fesmy, il fut donné plus tard aux jésuites de Reims. Les Calvinistes le détruisirent en 1540.

Seigneurs de Ste-Preuve.

1230. Guy, chev. de Ste-Preuve; femme, Ermengarde, qui se remaria en 1237 à Gérard d'Aune.

1239-75. Gautier, chev. de Ste-Preuve.

1289. Jean, chev. dud.; femme, Ermeniarde.

Au 15e siècle, ce domaine entra dans les mains des comtes de Roucy. Jean VII de Sarbruck, comte de Roucy, le donna avec celui de Sissonne, à son bâtard nommé Louis, qui, à son tour, en dota son fils puiné.

1540 Joachim de Roucy, seign. dud., Origny-en-Thiérache et Grandchamp, chev. des ordres du roi, capit. de 100 hommes d'armes, gouverneur de Soissons; femme, Michelle de Grandchamp; enfans : Claude, Charles, chanoine de Soissons; Jeanne, femme de François de Chanteloup; N., abbesse de St-Etienne de Soissons.

1576. Claude de Roucy, seign. dud., tué au siège de Chartres; femme, Anne de Chanteloup; enfans : Valentin, Madeleine, femme de Jean de Monsure; Catherine, alliée à Jean de Veslud.

1591. Valentin de Roucy, seign. dud.; femme, Suzanne de Lannoy; enfans : Jacques, Nicolas, sans alliance; Madeleine, religieuse à l'Abbaye-aux-Bois; Marie et Louise, religieuses à Oulchy; Charles, mort jeune; Anne, religieuse à St-Paul de Beauvais.

16.. Jacques de Roucy, s. dud.; fe, Claude de Mailly; enfans : Charles, Emmanuel, Louis.

Il parait que les enfans de Jacques de Roucy moururent jeunes, de sorte que le domaine de Ste-Preuve rentra de nouveau dans la branche ainée établie à Sissonne, puis redevint l'apanage d'un puiné de cette maison.

16.. Jacques II de Roucy, second fils de Charles de Roucy, seign. de Sissonne. Se voyant sans enfans, il vendit la terre de Ste-Preuve au suivant.

1683. Louis de Marle, s. de Coucy-lès-Eppes.

1698. Pierre de Marle, seign. de Coucy et Ste-Preuve (V. Coucy-lès-Eppes).

1753-60. Gérard Binet, baron de Marchais, Liesse et Ste-Preuve (V. Marchais).

Au moment de la révolution, ce domaine était dans les mains du comte de Roucy.

Prévôtés. — Petites communautés religieuses détachées d'une abbaye comme les prieurés. On en comptait autrefois une dizaine dans le département; celle de Barisis était la plus importante. Fondée vers 665, elle appartenait à l'abbaye de St-Amand; celle de Chantrud, près Laon, établie vers 1101, dépendait de l'abbaye de St-Martin de Tournai. On en voyait encore à Marisy-St-Mard et à Vénéroles qui dépendaient de St-Médard; à Rouez, fondée en 1199 et dépendant de Cuissy; à St-Remi-Blanzy, Favières, St-Quentin (Pontoiles), Maurepas près Gugny, et à Archies près Bohain (V. tous ces mots).

Priel (le Petit), Périers en 1182. — Ferme dépendante de Vendhuil. Elle fut donnée vers 1180 par le seigneur de Guise à l'abbaye de Vermand.

Prieurés. — On nommait ainsi autrefois de petites colonies de religieux et de religieuses détachées de la maison-mère, dans le but le plus ordinaire de veiller à l'administration de ses biens. Au moment de la révolution, on comptait 60 prieurés établis dans l'étendue actuelle du département; mais il y en avait eu un plus grand nombre. Nous en donnons la liste par ordre chronologique, renvoyant pour les détails aux localités où ils étaient situés.

Diocèse de Laon.

Prieuré de Chaourse. — Établi vers l'an 867, il dura jusqu'au 15e siècle. Il appartenait à l'abbaye de St-Denis, près Paris.

St-Marcoul de Corbeny — Fondé en l'an 900. Il dépendait de l'abbaye de St-Remi de Reims.

Ste-Anne d'Anizy. — Fondé au 10e siècle pour des filles, fut supprimé en 1265.

St-Gobain. — Établi en 1068. Il appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

St-Martin de Gizy. — Il fut fondé en 1079, et appartenait à l'abbaye de Sauve-Majeure. Supprimé en 1671, ses revenus furent unis au séminaire de Laon.

St-Nicolas de Roucy. — Etabli la même année que le précédent. Il dépendait de l'abbaye de Marmoutiers.

St-Thomas. — Fondé en 1081; appartenait à St-Vincent de Laon.

Ste-Marie d'Evergnicourt. — Établi en 1082; il dépendait de l'abbaye de St-Hubert

St-Gilles de la Ferté-sur-Péron. — Fondé vers 1090; appartenait à St-Vincent de Laon.

St-Gobert. — Établi en 1092, en remplacement d'une collégiale. Il était à l'abbaye de St-Denis.

Prieuré de St-Erme. — Fondé, croyons-nous, au commencement du 12e siècle. Il appartenait d'abord à l'abbaye de Lobbes; passa à celle de St-Remi de Reims en 1573.

Ste-Croix de Tupigny. — Vraisemblablement du même temps. Appartint d'abord à Colncy, puis à Marmoutiers.

Prieuré de Cohartille ou *Trowiart.* — Fondé dans le 12e siècle. Appartint d'abord à l'abbaye de St-Prix de St-Quentin, puis à celle de St-Jean de Laon.

Prieuré de Plain-Chatel. — Établi en 1107. Il appartenait à l'abbaye de Nogent; ses revenus furent unis à l'Hôtel-Dieu de Coucy en 1745.

Prieuré de Ste-Preuve. — Fondé vers 1115. Il appartint d'abord à l'abbaye de Fesmy, puis fut donné aux Jésuites de Reims.

St-Jean de Lesquielles. — Fondé en 1133; dépendait de St-Vincent de Laon.

Prieuré de Caumont, commune de Vesle. — Etabli en 1135 pour des filles; dura peu. Il appartenait à l'abbaye de Thenailles.

St-Remi de Coucy. — Fondé en 1138; il était à l'abbaye de Nogent.

St-Pierre de Marle. — Il était de la même année.

Prieuré de Santigny, près Crépy. — Établi en 1140 pour des filles; il appartint d'abord à l'abbaye de Fervaques, puis à celle de Bertaucourt et fut supprimé au 14e siècle.

Prieuré de Ribemont. — Fondé en 1141; il appartenait à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés.

Prieuré de Montaigu. — Établi en 1142: il appartenait à St-Vincent de Laon.

St-Julien de Neuville. — Fondé vers 1153; il était à la même maison.

Prieuré de St-Lambert. — Établi en 1169. Il appartint d'abord au chapitre de St-Jean de Laon, et passa en 1200 à St-Crépin-en-Chaie.

St-Godehart de Vincy. — Il fut établi en 1175.

Ste-Léocade de Vigneux. — Fondé vers 1220. Il appartenait à l'abbaye de St-Médard. Il était déjà en ruine au milieu du siècle dernier.

St-Venant d'Hirson. — Il fut établi en 1234 et dépendait de l'abbaye de St-Michel.

Prieuré d'Haudreville. — Fondé en 1301; appartenait à l'abbaye de Fesmy.

Prieuré de Pagneux, dépendance de Montaigu. — Établi vraisemblablement vers 1325. Il dépendait de l'abbaye de Vauclerc.

Diocèse de Soissons.

St-Guillain-d'Allemant. — Fondé en 808; était aux religieux de St-Guillain.

St-Pierre de Viel-Arcy. — Établi en 1048. Dépendait de l'abbaye de St-Pierre de Châlons.

Prieuré de Coincy. — Établi vers 1070; appartenait à l'abbaye de Cluny.

St-Thibaut. — Fondé dans la seconde moitié du 11e siècle; appartint d'abord à Marmoutiers, puis aux Bénédictins Anglais de Paris.

St-Paul-aux-Bois. — Établi en 1096; appartint d'abord à l'abbaye de Sauve-Majeure, puis aux Pères de l'Oratoire.

Ste-Léocade de Vic-sur-Aisne. — Fondé en 1194; dépendait de l'abbaye de St-Médard.

Prieuré d'Oulchy. — Fondation inconnue. Au 14e siècle, il était réduit à un simple prieuré-cure; appartenait à l'église St-Jean-Baptiste de Soissons.

St-Blaise de Vingré, dépendance de Nouvron.— Il fut réuni à l'abbaye de St-Léger de Soissons vers le milieu du siècle dernier.

Prieuré de St-Quentin-Macogny. — Fondation inconnue.

St-Ouen de Condé-sur-Aisne. — Dépendait de l'abbaye de St-Ouen de Rouen.

St-Remi de Braine. — Fondation inconnue. Dépendait de la Charité-sur-Loire.

Prieuré de Ronchères. — Il appartenait à Coincy.

St-Hilaire de Montgru. — Il dépendait de St-Médard.

St-Quentin de Villers-sur-Fère. — Fondation inconnue; appartenait à la Charité-sur-Loire.

St-Pierre du Châtelet, commune de Montigny-Lengrain. Dépendait aussi de la Charité-sur-Loire.

St-Remi de Vailly. — Fondé en 1186. Dépendait de St-Crépin de Soissons, et fut réuni à la cure de Vailly en 1701.

Prieuré de Nadon, dépendance de Louâtre.— Établi vers 1270; il appartenait à St-Pharon de Meaux.

Prieuré de Château-Thierry (Prémontrés). — Fondé vers 1300; appartenait à l'abbaye du Val-Secret.

Prieuré de Chivres. — Établi en 1313; dépendait de St-Médard.

Prieuré de Berzy-le-Sec. — Fondé en 1524.

St-Lazare de la Ferté-Milon.—Établi en 1617. Dépendait de Citeaux.

N.-D. de Braine.—Fondé en 1647 pour des filles.

St-Vulgis à la Ferté-Milon. — Établi en remplacement de l'ancienne collégiale de ce nom.

Diocèse de Noyon.

St-Jean-Baptiste de Vendeuil. — Fondé en 1088; il appartenait à St-Vincent de Laon.

St-Pierre de Condren. — Établi en 1102.

St-Denis de Fargniers, 12e siècle; il appartint d'abord à St-Nicolas-aux-Bois, puis, par échange, à l'abbaye de Sauve-Majeure.

Notre-Dame de Chauny. — Établi en 1140. Dépendait de St-Éloi-Fontaine.

Prieuré d'Epargnemailles, à St-Quentin. — Il fut fondé en 1148, et appartenait à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

St-Pierre de Montecappe, près Commenchon. — Fondé en 1160, était détruit à la fin du siècle dernier.

St-Quentin de Quessy. — Établi vers 1187; dépendait de Nogent.

St-Martin de Benai. — Établi au 12e siècle, il appartenait à St-Éloi-Fontaine.

PRIEZ, PERIÉ, *Prateolum*.—Petit village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur le rhû d'Alland, à 75 k. au S.-E. de Laon et 25 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Bap-

tiste. — Population : en 1760, avec Sommelans, 47 feux; 1788, sans Sommelans, 72 h.; 1800, 75 h.; 1818, 99 h.; 1836, 134 h.; 1856, 105 h.; 1861, 96 h. — Dépendances : Grosloy (ferme); Montmenjon (isolée).

Priez et Sommelans ne formaient jadis qu'une même commune; ces deux villages furent séparés peu d'années avant la révolution. — Priez appartenait autrefois à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

PRISCES, PERICES en 1190, PRICHES (13e siècle); *Preces* en 1168. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune, à 35 k. au N.-E. de Laon et 7 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 256 h. (57 feux); 1800, 351 h.; 1818, 427 h.; 1836, 440 h.; 1856, 408 h.; 1861, 363 h.

Il paraît que Prisces possédait, avant le 13e siècle, une charte communale qui servit de modèle à celles de plusieurs villages voisins. Le texte en est aujourd'hui perdu. — Prisces avait jadis un petit hôpital et une maladrerie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 400 liv. pour le premier, et à 80 liv. pour la seconde. Celle-ci fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696. Un bureau de bienfaisance a été établi dans ce village en 1824.

Seigneurs de Prisces.

1603. Madeleine de Charron, dame de Prisces (V. Chalandry).

1666. Jacques d'Hervilly, sieur de Prisces.

1723. Mme de Bonnevie, dame de Prisces, Sartaux, etc.

Il y avait autrefois à Prisces le fief *Maugarni*.

PRIX (ST). — Ferme dépendante de St-Quentin. Elle dépendait autrefois de Fonsomme et formait un fief.

12.. Raoul de St-Prix. Il descendait des seigneurs de Brancourt.

1289. Jean, chevalier, seigneur de St-Prix, son fils.

PROISY, PROISI en 1161. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive doite de l'Oise, à 50 k. au nord de Laon et 10 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 160 feux; 1800, 597 h.; 1818, 660 h.; 1836, 702 h.; 1856, 654 h.; 1861, 604 h. — Dépendances : le Faux-Bâton (hameau); le Clos (ferme); la Rue-Marin (isolée).

Proisy possédait autrefois un château-fort entouré d'eau, et où l'on remarquait un haut donjon également baigné par l'eau. Jean de Luxembourg s'empara de ce château en 1422. Mais huit ans plus tard, le maréchal de Bousach et Pothon de Xaintrailles vinrent l'assiéger, le forcèrent et le démolirent. — En 1700, le roi, sur la demande de Joseph Ximenès, seigneur de Proisy, établit dans ce village un marché-franc le 3 de chaque mois (Voyez la charte ci-dessous). Ce marché se tient encore.

Seigneurs de Proisy.

1160. Lambert de Proisy.

1195-1211. Gautier ou Vautier de Proisy, ch.

1221. Anselme de Proisy; femme, Jeanne de Lihu; enfans : Anselme, Clarembaud? Herbert, chanoine à St-Géry de Cambrai; Claude.

12.. Anselme II, seign. dud., sans enfans.

1231. Clarembaud de Proisy.

1246-48. Guy, Guyon ou Wion de Proisy; femme, Elisabeth de la Celle ou Elisabeth de Colle, veuve de Jean, chev. de Celle.

12.. Claude de Proisy; femme, Jeanne de Campremy; enfans : Claude, Hugues, Guy.

12.. Claude II de Proisy; femme, Isabeau de Fressonsart.

1280-1317. Jean, chev. de Proisy, leur fils, prévot du Laonnois; femme, Françoise de Bauville; enfans : Mahieu? Guillaume.

1339. Noble homme Mahieu, sire de Proisy et Liez.

1343. Gilles de Proisy, chevalier.

1370. Guillaume, sire dud.; femme, Mathilde de Daix.

13.. Simon, sire de Proisy, leur fils; femme, Jeanne de Brétigny: enfans : Jean, Clarembaud.

14.. Jean II, seign. de Proisy. Fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

1424. Jean III, seign. de Proisy, du Sourd, Malzy, Faucoucourt, gouverneur de Guise, qu'il défendit en 1424, bailli de Tournai; sans hoirs Il donna Proisy à son neveu.

1466. Léon de Proisy, plus tard sire de La Bove; femmes : 1° Anne de Baudrain de Lannoy; 2° Marguerite de La Bove, d'autres disent Claudine Despence; enfans : Louis, Jean, sire de La Bove; Jacqueline, femme de Henri de La Chapelle; Simon, protonotaire apostolique, abbé de Cisoing.

1492. Louis de Proisy, gentilhomme de la chambre, grand bailli de Tournai, gouverneur de Mortagne; femme, Guillemette de Losse; enfans : François, Nicolas, chanoine de Reims; Louis, Yolende, femme de Ferry de La Bove, seign. de Gilly; Isambart, seign. de La Plesnoy; Philippe, chev. de St-Jean.

15.. François de Proisy, s. de Proisy, sire de La Bove par le don que lui en fit Jean de Proisy, son oncle (V. La Bove). Françoise sa fille unique ayant porté ces domaines en mariage à Denis d'Ausbourg, Augustin d'Ausbourg, leur fils, vendit la terre de Proisy en 1681, moyennant 140,000 liv., à Joseph de Ximenès, dont la fille à son tour la donna en mariage à N. de Tarteron, seig. de Montiers.

Etablissement d'un marché mensuel à Proisy, en 1700.

Louis, etc. Notre cher et bien amé Joseph de Ximenès, lieutenant général de nos armées, gouverneur pour nous de la ville de Maubeuge, nous ayant très humblement fait supplier de luy permettre d'establir un marché le 3ᵉ jour de chaque mois dans le chef-lieu de sa terre et seigneurie de Proisy, eslection de Guise, nous aurions renvoyé sa requeste au sieur Samson, nostre conseiller en nos conseils, maistre des requestes de nostre hostel, commissaire départy pour l'exécution de nos ordres, pour avoir son advis sur la demande du sieur de Ximenès, lequel après avoir entendu les notables et eschevins de Guise, Bohain, Vadancourt et Faisommes (Fonsommes) qui sont les seuls qui peuvent avoir intérest dans cet establissement, à cause des marchés qui sont establis dans ces lieux là, et qui ont déclaré qu'ils n'avoient aucuns moyens pour s'y opposer. Sur cette déclaration, il auroit donné son advis le 10ᵉ may dernier par lequel il estime que ce marché sera très utile aux paroisses de l'élection de Soissons, où il ne se tient que trois marchés, le 4, 20 et 25 de chaque mois, esloignés de trois, quatre et cinq lieues de Proisy. En conséquence de quoy, par arrest du 25 may dernier, nous aurions permis à l'exposant d'establir en sa seigneurie de Proisy un marché le troisiesme jour de chaque mois, et qu'à cet effet toutes lettres luy en seroient expédiées. A ces causes, désirant honorablement traiter ledit exposant, en considération de ses services, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle, nous avons, conformément à l'arrest de nostre conseil du 25 may 1700, cy attaché sous le contre-scel de nostre chancellerie, créé et estabIi, créons et establissons par ces présentes signées de nostre main, un marché le troisième jour de chaque mois au lieu de Proisy; voulons que tous marchands et autres puissent aller, venir, séjourner, vendre, débiter, troquer et eschanger toutes sortes de marchandises licites et permises, sous les privilèges, franchises et libertés des autres marchés establis ès autres lieux de nostre province de Picardie; lui permettant de bastir halles,

bans et estaux nécessaires pour le couvert et sureté des marchands et dudit marché, et de percevoir les droits qui seront pour ce deubs, suivant les us et coutumes des lieux, pourveu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde il n'y ait audit jour aucuns marchés auxquels ces présentes puissent préjudicier et qu'il n'eschet aux jours de dimanches et festes solemnelles, auquel cas il sera remis au lendemain, et sans que l'on puisse prétendre aucune franchise ny exemptions de nos droits. Si donnons en mandement, etc. Donné à Versailles, au mois de juin l'an de grâce 1700, et de nostre règne le 58e. (*Regist. du parl. X*, 8683, *f°* 364).

PROISY (*César de*), littérateur, né à Eppes en 1788, mort magistrat à Marie-Galande en 1816. — On a de lui les ouvrages suivans :

Le danger d'un premier amour, 1813. *Dictionnaire des Girouettes, ou nos contemporains peints par eux-mêmes*, 1815. — *Vergy ou l'interrègne depuis 1792 jusqu'en 1814*, poëme en 12 chants, 1814. — Le comte de Proisy a de plus fourni des articles au *Nain rose*, au *Journal de Paris*, au *Mercure*, etc., des romans et des pièces à divers recueils. Il a laissé une comédie : *Le Mari prêt à se marier*, jouée en 1815, mais non imprimée.

PROIX, jadis PERROIT. — Petit village de l'ancienne Thiérache, bâti dans la vallée et sur la rive gauche de l'Oise, à 55 k. au nord de Laon et 30 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Loup. — Population : en 1760, 226 h. (41 feux); 1800, 239 h.; 1818, 310 h.; 1836, 341 h.; 1856, 413 h.; 1861, 452 h.

Le village de Proix doit sans doute sa naissance à quelque petite forteresse établie originairement dans ce lieu : *proix* est du moins un vieux mot français qui signifiait pieu, palissade. — Dès le 12e siècle, on exploitait des carrières de pierre blanche ou craie à Proix.

Seigneurs de Proix.

1196. Mathieu, chev. de Perroit; femme, Osilie; enfant, Raoul. Eudes, frère de Mathieu.

1267. Jean, chev., seign. de Le Hérie et Perroit.

1385. Jean de Roye, chev., seign. de Proix et Le Hérie.

1565. Jean de Malortie, s. dud., Le Hérie, etc.

Vers 1600. Nicolas de La Fons, seig. de Proix, écuyer, lieutenant civil de St-Quentin; femme, Claude Gagnebien.

Vers 1660. Louis-Michel de la Verrine, seign. de Leschelles et de Proix par acquisition (Voyez Leschelles).

En dernier lieu, ce domaine était dans les mains de la famille d'Y.

PRONGY ou HACQUET. — Moulin autrefois situé près de Craonnelle. Au 14e siècle, il appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon.

PROUVAIS, *Provasium* en 1082. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine sablonneuse, sur la vieille chaussée gauloise de Rethel à Soissons par les plateaux, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neuchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Victor. — Population : 1760, 100 feux; 1800, 390 h.; 1818, 446 h.; 1836, 472 h.; 1856 et 1861, 480 h.

L'autel de Prouvais fut donné à l'abbaye de St-Thierry en 1082, par Elinand, évêque de Laon.

Seigneurs de Prouvais.

1237. Arnoul de Prouvais? femme, Amphelisie.

1383-1400. Jean de Clamecy, chev., seign. de Prouvais.

14.. Jean de Bezannes, seign. de Maigneux et Prouvais; femme, Perrotte de Boham, qui lui

apporta Condé-sur-Suippe ; enfans : Adrien, Philippe, élu de Reims ; Nicolas, s. de Condé ; Madeleine, femme de Sébastien le Rouillé.

15.. Adrien de Bezannes, seign. de Bezannes, Taisy, Prouvais, La Malmaison ; femme, Louise de Miremont ; enfans : Nicolas, Renaud, Guillaume, Philippe, sans enfans ; Claude et Robert sans alliances : Guyon, chanoine de Reims ; Roger, abbé de St-Remi de Sens ; Valentin, chev. de St-Jean ; Adrienne, femme de Louis de Verrières, seign. d'Olizy ; Marguerite, femme de François de Harlus, seign. de Cramaille.

1548. Nicolas de Bezannes, écuyer, seign. de Guignicourt et Prouvais ; femmes : 1° Guillemette de Rouvroy ; 2° Charlotte de Riencourt ; enfans : Jean, seign. de Guignicourt ; Réné, Guillaume, Jeanne, femme de Claude d'Harzillemont, seign. de Bony ; Isabelle, religieuse au Sauvoir ; Robert, seig. de Chernois ; Jean, seig. de Monceau ; Philbert, religieux ; Antoine, Claude, Charles et François, militaires : Marie, sans alliance ; Louise, femme de Charles de Piat.

1582. Guillaume de Bezannes, seign. dud., gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, commandant de dix compagnies françaises ; femme, Marguerite de Vuez ; enfans : Jean, Antoine, Louis, mort au service de l'empereur d'Autriche ; Pierre, mort lieutenant au régiment de Vaubecourt ; Geoffroi, capucin ; Nicolas, sans alliance ; Catherine, femme de N. de Lance ; Agnès, femme de Louis de Herbin ; Louise, Antoinette, Marguerite, Claudine, sans alliances.

Vers 1620. Jean de Bezannes, seign. dud. ; capitaine de cavalerie, tué en Allemagne ; femme, Marie Gaudion ; enfant, Catherine, femme de Charles le Danois, seign. de Fussigny.

1640-55. Antoine de Bezannes, frère du précédent, seign. dud. et du Mesnil ; femme, Madeleine de Lance ; enfans : Guillaume, Philippe, seign. du Frénoy ; Charles, Catherine, religieuse carmélite à Reims, Claudine.

16.. Guillaume de Bezannes, écuyer, s. dud., capitaine-major d'un régiment d'infanterie ; femme, Suzanne de Gonnelieu ; enfans : Charles, Antoine, Jean, Charles-Guillaume, Renaud, Marie, sans alliance ; Louis, moine à St-Faron de Meaux ; Appoline, religieuse à Montreuil ; Charlotte, carmélite à Reims.

17.. Charles de Bezannes, chev., vicomte dud., seign. de Poulandon ; femme, Clairmonde Marquette. Leur fille Catherine-Claire-Julie épousa en 1715 Gérard de Causé, seign. de Nazelle.

17.. Charles II de Bezannes, vicomte dud, seign. en partie de Vesles, Guignicourt, La Malmaison, capitaine au régiment de Navarre ; femmes : 1° Charlotte de Gomont ; 2° Françoise de Preville ; enfans : César, capit. au régiment du roi, mort à Nerwinde ; Antoine, lieutenant au même régiment, tué en duel ; François-Charles, Catherine-Françoise, religieuse à Villers-Cotterêts ; deux autres filles mortes jeunes.

1739. François-Charles de Bezannes, seign. de Prouvais, La Plaine, Vaurseine, etc., suivit aussi la carrière militaire ; femme, Charlotte-Antoinette Parat ; enfans : Charles-François, page du roi en 1758 ; plus, deux autres enfans.

1746. Louis-Charles-Victor du Causé, chev. de St Louis, lieutenant des maréchaux de France ; femme, Aimée-Catherine-Agathe de Lespine. Il réunit en 1750 les terres de Prouvais, Neufchâtel, Menneville, Pignicourt, Pontgivart, et obtint, en 1753, leur érection en marquisat sous le titre du Causé de Nazelle (Voyez Neufchâtel).

PROVANT, autrefois PROUVEN. — Moulin dépendant de Bruyères-sous-Laon. Il en est question dès 1180. Cette année, le chapitre de Laon céda à l'abbaye de Thenailles tous les droits qu'il possédait sur le moulin de *Prouven*.

PROVÉRÉMONT ou PROVÉRIOMONT (Voyez Montcornet).

PROVISEUX, PROVISIEX (13e siècle) ; PROUVISI en 1250 ; *Provisiolum* en 1082. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine sablonneuse, sur la vieille chaussée gauloise de Rethel à Soissons par les plateaux, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population : vers 1260,

26 feux; 1760, 198 h. (44 feux); 1800, 206 h.; 1818, 224 h.; 1836, 328 h.; 1856, 201 h.; 1861, 193 h. — Dépendance, Plesnoy (hameau).

Le nom de Proviseux paraît être le diminutif de Prouvais : *Provasium, Provisiolum*, comme qui dirait le petit Prouvais. — L'autel de Proviseux fut donné à l'abbaye de St-Thierry en 1082, par Elinand, évêque de Laon.

Seigneurs de Proviseux.

Au 12e siècle, la terre de Proviseux appartenait aux comtes de Roucy. En 1201, Jean Ier, comte de Roucy, la donna au suivant, son bâtard.

1201. Hugues de Roucy, seign. de Proviseux.

1207. Gérard, chev. de Proviseux; fe, Elizabeth.

Vers 1560. Richard de Béry, s. dud.; femme, Marguerite de la Motte.

Vers 1580. Etienne Dantard, écuyer, seign. de Proviseux, femme, Charlotte Aubert; enfans : Charles, Anne, Marguerite, Jean, qui servit dans l'armée suédoise et fut tué en 1632.

1623. Charles Dantard, écuyer; femme, Marie Pouant; enfans : Françoise, Marie.

1660. François Dantard, seign dud.

17.. Didier Dantard, seign. dud.

Vers 1739. Didier Dantard, chev., seign. dud., mort en 1750, laissant deux filles.

En 1753, le domaine de Proviseux fut uni au marquisat de Nazelle (V. Neufchâtel et Prouvais).

PRUNAY DE BILLY (*Jacques*), célèbre traducteur et helléniste, abbé de Ferrière, né à Guise en 1533, mort en 1581. — On lui doit la traduction des œuvres de St Grégoire de Nazianze et autres Pères. Il a aussi laissé : *Nova geometriæ claves cujus beneficia aperitur immensus matheseos thesaurus et solvuntur plurima problemata hactenùs non soluta.*

PRUNAY DE BILLY (*Jean*), frère du précédent, traducteur et littérateur, né à Guise, abbé de St-Michel en Lherm, mort vers 1582. Il a publié :

Traité des sectes et hérésies de notre temps, Paris, 1561. — *Dialogue de la perfection de charité*, traduit de Denis Rickel, Paris, 1570. — *Le Manuel du chevalier chrétien*, traduit de Jean de Lansperge, Paris, 1571. — *Table spirituelle*, traduite de Louis Blosius, Paris, 1572. — *Exhortation au peuple français pour exercer les œuvres de miséricorde envers les pauvres*, 1572. — *Miroir spirituel*, traduit de Blosius, 1576.—*Histoire de Balaam et Josaphat*, traduit de St Jean Damascène, 1578. — Traduction d'homélies et de sermons, Paris, 1571.

PRUNAY DE BILLY (*Geoffroy*), évêque de Laon, né à Guise et non à Billy, mort en 1611. Il était vraisemblablement de la même famille que les précédens et tirait son origine du pays Chartrain. — Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de piété, et on lui doit une traduction française de quelques traités espagnols de Visès et de Lansperge.

PUISART, ESPUISART, EL PUISAT en 1215; LES PUISAZ en 1285. — Ferme dépendante de La Ferté-Chevresis.

Seigneurs d'Espuisart.

1215. Anselme, chev. del Puisat.

1285. Guillaume le Moine, du Puisas.

Vers 1540. Guillaume de Flavigny, écuyer, conseiller au siége présidial de Laon, seig. d'Espuisart; femme, Marie de Blois; enfans : Nicolas, Claude, Balthasard, seign. de Chambry; Antoinette. Madeleine Guillaume de Flavigny fut ennobli en 1589.

15.. Nicolas de Flavigny, écuyer, seign. dud.; femme, Barbe Goullard; sans postérité.

1650. Etienne de Lalain, avocat à Laon, seign. d'Espuisart et Rocquignicourt. Il fut député aux Etats de 1614. Femme, Françoise Lagave; enfant, Marguerite, femme de Marc-Antoine Le Carlier maître des eaux et forêts.

1740. Jean-Baptiste Le Carlier, seign. d'Espuisart, contrôleur général des guerres; femme, Anne-Gabriel Viéville.

1751. Jean-Philbert Le Carlier, seign. dud., conseiller en la cour des monnaies; femme, Marie-Elizabeth de Blois; enfant, Nicolas.

PUISEUX, PUISIEX et PUISEU en 1171; PUISOUZ en 1192; *Puteoli* en 873. — Village de l'ancien Valois, placé à l'extrémité d'une vallée étroite, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 87 feux; 1800, 300 h.; 1818, 350 h.; 1836, 345 h.; 1856, 331 h.; 1861, 304 h. — Dépendance : la Maison-Neuve (isolée).

Le village de Puiseux est fort ancien. En 870, Charles-le-Chauve donna à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons, douze bonniers de terre situés à Puiseux pour entretenir le luminaire de cette église. — En 1255, le roi St Louis affranchit ceux des habitans de Puiseux qui étaient ses hommes de corps, à la condition qu'ils ne pourraient se mettre, par mariage ou autrement, sous la domination d'un autre seigneur que lui sans retomber aussitôt en servitude, et de lui payer chacun une rente annuelle de 12 deniers parisis (V. Mortefontaine).

Seigneurs de Puiseux.

1152. Evrard de Puiseux, parent de Thibaut, comte de Troyes.

Vers 1220. Thibaut de Puiseux.

1264. Pierre de Puiseux.

1557-39. Valerand de Vaux, seign. dud.? grand bailli de Vermandois.

Vers 1550. Alain de Vassan, seign. de Puiseux et Crespy, conseiller et maître des requêtes de la maison du roi, fils de Guillaume de Vassan, seign. de Rizaucourt (V. Fontenoy); femme, Catherine Roze; enfans : Zacharie, Benjamin, seign. de Chonville; Jean, seign. de Crespy; Marie, femme, 1° de Benjamin de Brunet, seig. de Vezenc; 2° de Benjamin Petit, s. de Lavaux.

1590. Zacharie de Vassan, écuyer, seign. de Puiseux, vicomte d'Aubilly, maître d'hôtel du roi, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Laon; femme, Madeleine Féret; enfans : Nicolas; Jean, chanoine et trésorier de l'église de Laon; Pierre, s. de La Motte; Daniel, abbé de St-Mesmin, aumônier et prédicateur du roi; Charles, écuyer, conseiller du roi, baron et doyen de N.-D. de Cléry; Catherine, femme de Claude de Marle, vicomte d'Arcy-le-Ponsard; Madeleine, religieuse ursuline.

1624. Nicolas de Vassan, chev., seign, desd., maître d'hôtel du roi; femme Rénée de Ladmirault; enfans : François; Louis, enseigne au régiment des gardes; Françoise, femme de Charles de Graimbert, seign. de Belleau; Rénée, femme de Charles de Capendu, vicomte de Boursonne; et 3 autres filles religieuses.

1677. François de Vassan, écuyer, seign. de Puiseux et Macqueline; femme, Anne Prévost; enfans : Zacharie; Louis, seign. de Romeny (V. ce mot); Charles-François, prieur d'Auteuil; Marie-Anne, femme de Pierre de Cugnac, seign. de Veuilly et Hauterive; François-Charles, écuyer, capitaine au régiment du roi, infanterie; Anne-Madeleine, femme d'Armand du Roux, s. de Sigy et d'Ablois.

1690. Zacharie II de Vassan, seign. desd., gentilhomme de la manche du duc de Berry; femme, Marie Tachereau; enfant, Michel, sous-lieutenant aux gardes françaises.

Vers 1730. Michel, marquis de Vassan, seign. dud., colonel de dragons?

PUISIEUX, PUISIEX (12ᵉ siècle). PUISOUS en 1161; *Puteoli* en 968; *Pusoli* (12ᵉ siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 35 k. au N. de Laon et 13 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Laon, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 160 feux; 1800, 767 h.; 1818, 849 h.; 1836, 971 h.; 1856 et 1861, 1,023 h. — Dépendances : Clanlieu (F.); la Bretagne (I.).

Il est question de Puisieux dans une charte de 968. — Pierre de Puisieux, l'un des chefs populaires avec Robert Le Cocq, parait avoir été originaire de ce village. Il fut décapité en 1358, après la défaite de son parti.

Seigneurs de Puisieux.

1111. Hugues de Puisieux ?

1154-82. Gérard de Puisieux; il est qualifié d'*equites* dans une charte de 1182 ; femme Ade; enfans : Gilles, Mathieu, et autres. Gérard fonda en 1155 le village de Colonfay (V. ce mot).

118.. Gilles de Puisieux.

1187. Adelaïde, dame de Puisieux. Elle fonda cette année une chapelle dans ce village.

1211-44. Jean, dit Bedin, Bedous ou Bedoul, seign. dud.; femme, Agnès.

1254. Jean II, dit Bedous, chev., leur fils femme, Mathilde, qui lui apporta Marchais.

1272. Robert, chev. de Puisieux, leur fils; femme, Agnès.

1280. Mahieu, seign. de Puisieux et Marchais,

1299-1317. Jean III de Puisieux, dit Bedous, chev., seign. desd.

1323. Jeanne de Dreux, comtesse de Roucy, dame de *Puisoie.*

1350. Adam de Puisieux ? Ayant quitté le parti du roi de Navarre pour celui du Dauphin, il n'en fut pas moins arrêté accusé de trahison et renfermé au Châtelet; mais il obtint des lettres de rémission en 1356.

Vers 1400. Adam de Blois, seign. du Clos, de Crécy, Puisieux, Cofonfay, Maillecourt et Nouvion-l'Abbesse. Sa fille Blanche porta ces terres en mariage à

1417. Charles de Fay d'Athies, seig. de Marfontaine (V. ce mot).

1448. Adam de Puisieux, écuyer, femme, Marie de Montbléru

1472. Gilles de Fay d'Athies, fils aîné de Charles seign. de Puisieux, Monceau-le-Vieil et le Neuf, vicomte de Folembray et Nouvion-l'Abbesse; femme Catherine de Proisy.

15.. Clarembaud de Fay d'Athies, leur fils aîné, seign. dud. et du Pressoir en Santerre; femme, Madeleine de Créqui; enfans : Charles; Françoise-Louise, femme de N., seign. de Comprainville.

15.. Charles de Fay d'Athies, seign. desd.; femme, Antoinette d'Origny.

1541. Claude de Fay d'Athies. leur fils, s. desd., capitaine de chevau-légers, chev. de St Louis: femme, Guillemette de Proisy de la Bove ; enfans : Antoine; Nicolas, seign. d'Arlon; Louis, chev. de Malte; Clarembaud, prieur de Beaulieu; Antoine, mort au service d'Espagne; Bonne, femme d'Edmond d'Erbois, seign. de Dolignon; Antoinette, femme de Claude de Hauteville, chev.; Yolaine, femme d'Adrien des Essarts; Claude, religieuse à Montreuil.

15.. Antoine de Fay d'Athies, seign. desd., lieutenant au régiment de Cerny; femme, Jacqueline de Pavant; enfans : Gilbert; Jean-Antoine, seign. de Wassigny; Louise, femme de Claude de Grammont, chev.; Madeleine, femme de Georges de Héricourt, chev., s. de Noyelles.

1596. Gilbert de Fay d'Athies, seign. desd.; femme, Michelle de Runef ou Runet.

1630. Nicolas de Fay d'Athies, seign. desd., leur fils; femme, Marie d'Estournel; enfans Charles; Louis, tué au service; Gilbert, mort jeune; Antoine, capit. au régiment de Tiange; Nicolas, capit. dans un régiment de fusillers; et quatre filles.

1664. Charles II de Fay d'Athies, seign. desd.; femme, Françoise-Candide de Poullet ; enfans : Charles-Antoine; Charles, mort capit. au régim. de Tiange; Jean-Alexandre, capit. au régiment des grenadiers de France: François, enseigne au régim. du Maine; Nicolas, cap au rég. de Tiange.

1702. Antoine de Cauchon, marquis de Puisieux, seign. de Vigneux.

1724. Charles-Antoine de Fay d'Athies, seign. de Puisieux, capitaine dans Phélipeaux, cavalerie; femme, Marie-Madeleine d'Ennet; enfans : Jacques, Charles-François, chevalier de Malte; Nicolas, mort jeune.

17.. Jacques de Fay d'Athies, chev., s. dud.; femme, N. de Noue.

17... Charles-François de Fay d'Athies, d'abord chev. de Malte, quitta l'ordre et épousa Marie Manchon d'Orange; dont 5 enfans, 4 filles et un garçon, Charles-François-Armand.

1775. Charles-François-Armand de Fay d'Athies, marquis de Puisieux, seign. de Colonfay et Romery.

Puisieux, Puiseux, Puisez, Puisoez, *Puselli.*— Ferme dépendante de Cham-

bry. — Des écrivains prétendent que c'était jadis un village important. — Au milieu du 12e siècle, son territoire appartenait à l'abbaye de St-Martin de Laon, à laquelle il avait été donné par deux particuliers, savoir : en 1137, par un nommé Renaud Bidane, pour une redevance annuelle de trois muids de froment, et en 1143, par un certain Albéric Loyers, pour une redevance annuelle de 10 jallois de froment et d'autant de seigle et d'avoine. Trois ans après, les moines de cette maison cédèrent à leur tour aux religieux templiers pour y établir une maison de leur ordre, et moyennant une redevance annuelle de 2 muids de froment et un essin de seigle, une partie de ce territoire composée de 34 jallois de terre. Huit ans plus tard, les Templiers devinrent propriétaires de ce qui restait du terroir de Puisieux, et voici de quelle manière. Renaud, seigneur de Rozoy, ayant donné en aumône à cette même abbaye le village de Rainneville, situé dans les Ardennes à deux lieues au sud de Rozoy, les chevaliers du Temple réclamèrent contre cette donation, prétendant que ce village leur avait été déjà donné à eux-mêmes par Clarembaud, père dudit Renaud. Mais ils consentirent à recevoir, en échange de Rainneville, le bois de Ste-Croix, la terre arable de Puisieux avec le Châtelet, (c'est-à-dire sans doute Câtillon), et une rente annuelle de cinq sous de bonne monnaie (Voyez la charte ci-dessous). Ils acquirent plus tard, soit de la même abbaye de St-Martin, soit de particuliers, le restant du terroir de Puisieux et même la cure du lieu en 1157. C'est ainsi qu'ils fondèrent insensiblement l'un des établissemens de leur ordre les plus considérables du pays. Au commencement du 14e siècle, Puisieux passa, comme tous les biens des Templiers, dans les mains des chevaliers de Malte. — Puisieux fut brûlé par les troupes du prince d'Orange en 1570.

Précepteurs du Temple et Commandeurs de Malte, à Puisieux.

1234. Wibert, maître de Puisieux.

1246. Renaud de Vichier, précepteur des chevaliers du Temple.

1254. Guy de Bazonville, id.

1262. Jean, maître de la milice du Temple.

1277. Pierre Norman ou le Normand, précepteur de la milice du Temple dans le bailliage de Laon.

1278 Jean-François, id.

1325. Jacques de Hautavesne, commandeur de Puisieux.

1370. Frère Fourcy Mallard, ou Mallan, commandeur dud.

1384. Gérard de Brenne, id.

1408. Jean d'Audenarde, maître et commandeur de la maison de Puisieux.

1415-18. Pierre Pelard, id.

1439-45. Jean de Fay, commandeur de Puisieux.

1447. Nicole de Giresme, grand prieur de France, command. de Câtillon et Puisieux.

1550. Pierre Spifame, id.

1570. François Rive dit Vallenglaert, commandeur de Câtillon et Puisieux.

1598-1605 Charles Bellotte, commandeur desd.

1612. Claude de Ravenel, chev., command. desd.

1630. Augustin Damour, commandeur desd.

1641. Louis de la Rivière, commandeur de Puisieux.

1659. Charles de Cauchon, commandeur desd.

1676. Maximilien d'Abos de Bruenneuille, commandeur de Boncourt, Câtillon et Puisieux.

1679. Jean de Mascranny, commandeur desd.

1692. Théodore de Refuge, grand hospitalier de l'ordre, command. de Puisieux et Câtillon.

1720. Guillaume-François de Bernart d'Averne de Bocage, commandeur de Laon, Câtillon et Puisieux.

1730. Louis-Vincent Bouchet de Sourches,

command. de Laon et Puisieux, brigadier des armées du roi.

1757. Frère Charles-Eléonore Le Métayer de la Haie-le-Comte, commandeur de Puisieux.

1763. Pierre d'Alsace d'Hennin-Liétard, grand'-croix de Malte, commandeur de Puisieux.

1784. Le chevalier N. de Campion-Montpoignant, command. de Puisieux et Boncourt.

1789. Louis Texier d'Hautefeuille, commandeur de Boncourt, Câtillon et Puisieux.

Don d'une partie du domaine de Puisieux aux chevaliers du Temple, en 1154.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego, Samson, divinâ miseratione Remorum archiepiscopus, universis sancte ecclesie filiis tàm futuris quàm presentibus in perpetuum. Ex officio cure pastoralis omnibus filiis nostris intendere debemus eisque presertim qui sua quoque minima relinquentes Jesum nudi secuti sunt, ne quâ incursione quies eorum turbetur, satagimus cavere. Propterea memorialibus litteris mandari precipimus quod Rainaldus de Roseto, assensu matris sue et fratris sui Rogeri, atque sororum ejus Asilis et Aelidis, omne territorium Rariville, cum molendino et omnibus appenditiis ejus tàm in silvis quàm in aquis et pratis, per manum nostram ecclesie beati Martini de suburbio Laudunensi in eleemosinam dedit, insuper et aisentias in omni terrâ suâ fratribus ejusdem ecclesie concessit... Contigit vero post hec omnia ut Fratres de Templo domum (*lisez* donum) territorii calumpniantes, affirmarent quod Clarembaldus, pater predicti Rainaldi, eis donasset, neque ecclesie beati Martini warandisiam Rainaldus contra eos portare prevaluit, undè eis in concambium fratres ejusdem ecclesie, nemus Sancte Crucis et terram arabilem apud Pusellos, atque Chastellum (probablement Câtillon-du-Temple), et quinque solidos bone monete annuatim persolvendos retribuerunt. Fratres quoque de Templo ipsis de predicto territorio warandisiam contra omnes calumpniatores qui ad placitum venire et judicium ecclesiasticum subire voluerint, se portaturos fore spoponderunt.... Actum Remis anno incarnati Verbi MCLIV.°

Puisieux (bois de). — Il entourait jadis ce hameau. En 1357, il comprenait 5 muids 6 jallois de bois.

Puits-Fondu (Le), autrement dit La Hutte-Robert ou l'Hermitage de frère Robert. — Cense aujourd'hui détruite. Elle dépendait de La Bouteille.

Puterve. — Moulin à eau jadis situé près de Vendeuil, et sur lequel Clarembaud, seigneur dudit Vendeuil, donna en 1190, un muid de froment à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

PUYSÉGUR (*Jacques de Chastenet de*), vicomte de Buzancy, né en 1600, servit avec distinction et mourut en 1682 maréchal des camps et armées du roi. Il a laissé des mémoires curieux qui s'étendent de 1617 à 1658.

PUYSÉGUR (*Jacques-François de Chastenet, marquis de*), fils du précédent, né à Buzancy, mort en 1743, maréchal de France.

On lui doit un célèbre traité de l'art de la guerre, intitulé : *L'Art de la guerre par principes et par règles*, in-f°. 1748.

PUYSÉGUR (*Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de*), vicomte de Buzancy et autres lieux, fils du précédent, lieutenant-général des armées, littérateur, né à Buzancy en 1716, mort en 1782. On a de lui :

Discussion intéressante sur la prétention du clergé d'être le premier ordre de l'Etat, La Haye 1767. — *L'histoire de madame de Bellerive, ou principes sur l'amour et sur l'amitié*, 1768 et 1780. — Pièces détachées, relatives au clergé séculier et régulier. 3 vol. in-18. Amsterdam, 1791. — *Analyse et abrégé du spectacle de la nature de Pluche*, 1772. — *Etat actuel de l'art militaire à la Chine, tiré des livres chinois*, 1773. — *De la sanction de l'ordre naturel*. Paris, 1778. — *Du Droit du Souverain sur les biens du clergé et des moines*. 1770.

PUYSÉGUR (*Armand-Marc-Jacques de Chastenet*, marquis de), fils du précédent, maréchal de camp, commandant l'école de La Fère, né à Buzancy en 1752, mort en 1825. — Il s'occupa beaucoup de magnétisme et publia sur cette science plusieurs ouvrages dont voici les principaux :

Rapport des cures opérées par le magnétisme animal, 1784. — *Du magnétisme animal considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique générale*, 1804 et 1820. — *Les fous, les insensés, les maniaques et les frénétiques ne seraient que des somnambules désordonnés*, Paris, 1812. — *Recherches, expériences et observations physiologiques sur l'homme dans l'état de somnambulisme naturel*, 1813. — *Appel aux savans observateurs du XIXe siècle, de la décision prise par leurs prédécesseurs contre le magnétisme animal*, Paris, 1813. — *Les vérités cheminent, et tôt ou tard elles arrivent*, 1814. — *Mémoire pour servir à l'histoire de l'établissement du magnétisme animal*, 1820. — *Le Magnétiseur amoureux*, 1824. — M. du Puységur a, en outre, fourni beaucoup d'articles aux *Annales* et à la *Bibliothèque du somnambulisme animal*.

PUYSÉGUR (*Antoine-Hyacinthe-Anne de Chastenet de*), comte de Chastenet, frère du précédent, né à Buzancy en 1752, littérateur politique. On a de lui :

Lettre du comte Ch. de P. à M. le p. E. D. S., 1783, in-12. — *La Journée des dupes, pièce tragi-politico-comique, représentée sur le théâtre national par les comédiens de la patrie*, Paris, 1789. — Il a également publié la relation de son voyage dans l'île de Ténériffe.

Q

Quatre-Fief (les). — Ancien fief à Trosly-Loire (Voyez ce mot).

QUENÉE (LA); CASNÈLES en 1138. — Hameau dépendant de Pont-St-Mard. Enguerrand II, sire de Coucy, fondant le prieuré de St-Remi audit Coucy, lui donna entre autres choses dix sous à la Quenée.

QUENNETON. — Moulin dépendant d'Ambleny. Ce moulin paraît être le même que celui nommé *Courtancon* qui fut vendu par le roi, en 1296, au chapitre de Soissons, avec le domaine d'Ambleny (Voyez ce mot)

QUENTIN (ST), *Sanctus Quintinus*. — Ville ancienne, jadis capitale du Vermandois, bâti sur les deux rives de la Somme, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 50 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance d'Amiens, chef-lieu de bailliage et d'élection, diocèse de Noyon, aujourd'hui chef-lieu de canton et d'arrond., diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Surface territoriale, 2,000 hec. 7 ares. — Population : 1798, 8,000 h.; 1800, 10,477 h.; 1818, 12,351 h.; 1836, 20,570 h.; 1856, 27,661 h.; 1861, 30,790 h. — Dépendances : Oestre, Remicourt, Rocourt, la Viole (H.); Saint-Prix, Cepy (F.); Saint-Claude, Montplaisir, le Petit-Gossard (I.).

La ville de St-Quentin existait sans doute déjà lorsque les Romains construisirent les grandes voies de communication qui sillonnent la surface de nos contrées. Cette ville primitive était placée sur le bord de la Somme, dans un endroit où, de toute ancienneté, on traversait cette rivière.

Mais grâce à l'établissement de ces nouvelles chaussées, dont plusieurs aboutissaient en ce lieu, elle prit de rapides accroissemens, de telle sorte qu'elle devint le séjour d'une colonie romaine, comme l'attestent les nombreux débris de provenance romaine qu'on y a découverts en différens temps, et qu'elle mérita de devenir le chef-lieu de la province sous le nom *d'Auguste de Vermandois*. Attiré sans doute pas son renom, un missionnaire chrétien, Quentin, jeune homme de famille sénatoriale, vint de Rome au 3e siècle pour y prêcher l'évangile; mais dénoncé au gouverneur de la province, il fut saisi, mis à mort et son cadavre jeté dans la Somme. Un demi siècle après, une dame romaine nommée Eusébie, retrouva ses reliques et les fit transporter sur le haut de la colline, où l'on éleva une église pour les recevoir avec honneur. Peu a peu des habitations s'élevèrent autour de cette église et donnèrent naissance à une nouvelle ville qui prit le nom de St-Quentin, son patron, et finit, vers le 9e siècle, par le communiquer à la première ville en se reliant à elle.

La ville de St-Quentin fut entourée de murs au 9e siècle, ce qui n'empêcha pas les Normands de la ravager en 883. Bientôt, les grands seigneurs du voisinage s'en disputèrent la possession. Pépin, comte de Péronne, la prit en 886; elle lui fut reprise peu après par Raoul, comte de Cambrai, qui, à son tour, ne tarda pas à la perdre avec la vie. Rodolphe de Gouy vint l'attaquer en 943; mais, comme le précédent, il échoua et fut tué.

Tandis que ces évènemens se passaient, la ville de St-Quentin grandissait en importance. Aussi, dès la fin du 11e siècle, ses habitans, accrus en nombre, jouissaient-ils déjà de certaines franchises qui leur avaient été concédées par leurs comtes, soit gratuitement, soit à prix d'argent. Ces franchises paraissent avoir été rédigées et étendues vers 1103, après la mort d'Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, et pendant la régence d'Ade, sa veuve, qui se prolongea jusqu'en 1111. La commune de St-Quentin se trouva dès-lors définitivement constituée.

La charte des droits politiques de la cité commençait par assurer la sécurité des bourgeois, en défendant à tout seigneur d'arrêter personne de la commune, de lui faire aucun tort ni aucune violence, ni d'en exiger la morte-main. Elle accordait aux habitans le droit de marier leurs enfans à leur guise et sans la licence du seigneur, ce qui était la suppression du fors-mariage. Elle assurait la propriété des meubles et immeubles à qui en jouissait depuis un an et un jour sans contestation. Elle prononçait la séparation de la justice civile d'avec la justice seigneuriale. A la première appartenait la connaissance des causes entre bourgeois; la seconde jugeait les affaires qui intéressaient le comte; mais dans ce cas, les jurés de la commune devaient siéger avec *les pairs* dans le tribunal du comte et juger avec eux. Les peines applicables à quelques délits étaient également fixées : ainsi, quiconque était accusé d'avoir battu quelqu'un jusqu'au sang, devait avoir sa maison abattue; si le sang n'avait pas coulé, le coupable devait se purger par le serment ou payer une amende de 15 sous. Pour injures proférées, même amende de 15 sous au profit de la commune, et de 12 sous pour l'injurié. La commune pouvait admettre dans son sein tout les gens qui se présentaient, ceux *des pairs* exceptés, ce qui était une consécration en sa faveur du droit d'entrecours. Enfin, l'article 8 de cette charte prouve que St-Quentin était déjà une ville commerçante, car il déclare que le marchand et le voyageur appelés en justice ne pourront être empêchés d'aller à la foire ou de voyager, s'ils donnent caution de se présenter dans les quinze jours de leur retour.

La ville de St-Quentin faisait alors partie du Vermandois, et, depuis plusieurs siècles, elle était gouvernée par les comtes de cette province, à peu près indépendans de la couronne. Vers le milieu du 12e siècle, la descendance masculine de ces seigneurs s'éteignit dans la personne de Raoul II, dit le Jeune, qui descendit dans la tombe ne laissant que deux filles. Elisabeth, l'aînée, porta le comté de Vermandois en mariage à Philippe d'Alsace, comte de Flandres; mais elle mourut en 1183 sans avoir eu d'enfans de son mari. Cet évènement était une trop belle occasion de rentrer en possession de cette province, détachée de la couronne depuis 300 ans, pour que la royauté n'essayât pas de la saisir. Aussi, Eléonore, sœur d'Elisabeth et femme de Mathieu, comte de Beaumont, appuyée par le roi avec qui elle avait traité secrètement, s'empressa-t-elle

de revendiquer la possession du Vermandois, et l'ayant obtenue après de longs débats, elle le céda au roi Philippe-Auguste en 1191 (Voyez Vermandois).

St-Quentin suivit la fortune de la province et devint dès-lors une ville royale. Il était d'une bonne politique de chercher à s'attacher les habitans; Philippe-Auguste n'y manqua pas et leur octroya dans ce but, en 1195, une nouvelle charte de commune où, non content de confirmer les anciennes franchises de la cité, il s'étudia encore à les étendre davantage.

Il y régla particulièrement l'action de la justice, car c'est là qu'étaient les plus grands abus, et il y spécifia avec soin les peines applicables aux crimes et aux délits les plus communs. Il laissa aux bourgeois l'exercice de la moyenne et basse justice dans les limites de la banlieue; mais se réserva la haute justice, c'est-à-dire la connaissance des crimes de vols à main armée, de vols ordinaires, de rapt, d'homicide et d'incendie; il y conserva le duel judiciaire comme appel des jugemens rendus, et il établit en sa propre faveur la confiscation des biens des condamnés.

Il y régla surtout avec beaucoup de soin et de grands ménagemens ses rapports avec les bourgeois, ses nouveaux sujets. Si un procès s'élevait entre lui et la commune, il serait jugé par *les hommes libres*, clercs ou chevaliers, de St-Quentin; si le procès était entre lui et un bourgeois, il serait jugé par les échevins. Si une maison forte, dans la ville ou hors de la ville, devait être abattue par suite de la condamnation de son propriétaire, il s'engageait à aider les bourgeois dans cette opération; s'il poursuivait un bourgeois accusé d'un crime, celui-ci ne pourrait être enchaîné, ni conduit hors de la ville, ni rançonné par ses gardiens. Il permettait aux bourgeois de dressser des étaux sur toutes les places qui lui appartenaient, en payant un simple droit d'étal. Il s'interdisait de faire aucun ban sur les propriétés des bourgeois. Enfin il promettait de ne pas altérer la monnaie, ni de la changer sans leur consentement (Il se frappait alors à St-Quentin une monnaie particulière dite *monnaie de Vermandois*). En échange de tous ces avantages, il se contenta d'assujétir les habitans à ses *osts* et *chevauchées*, et encore en statuant que l'action de la justice resterait suspendue, à l'égard des hommes portant les armes, durant tout le temps de leur service (Voyez la charte ci-dessous).

La commune de St-Quentin subit diverses vicissitudes. Elle lutta comme partout avec le clergé et même avec le roi ou ses officiers, ce qui en amena la suppression en 1317. Mais, cinq ans après, elle fut rétablie moyennant une amende de 6,000 liv. tournois. L'exercice de la justice civile éprouva surtout des changemens. En définitive, il resta aux mains des bourgeois auxquels il fut encore confirmé en 1560 par le roi François II.

Une partie de la population de St-Quentin prit part à la Jacquerie du 14e siècle, et obtint du roi en 1381, des lettres de rémission. Pendant la querelle sanglante des Bourguignons et des Armagnacs, les St-Quentinois embrassèrent la cause de ces derniers. Les Bourguignons prirent leur revanche en s'emparant de St-Quentin en 1420. Quinze ans après, la réconciliation de Charles VII avec le duc de Bourgogne amena la cession de cette ville à ce dernier; mais, en 1471, elle se souleva contre ce seigneur et se remit elle-même sous l'obéissance du roi. La tentative du comte de St-Pol pour y rentrer par surprise, se termina par un évènement tragique: Louis XI le fit arrêter et décapiter en 1475. Après la mort de ce monarque, les Bourguignons essayèrent encore, mais sans succès, de s'emparer de St-Quentin. Les Espagnols furent plus heureux au 16e siècle. Ils vinrent en former le siége en 1557, et après 25 jours d'une héroïque défense, pendant lesquels l'armée française envoyée au secours de St-Quentin fut détruite à la funeste bataille de St-Laurent (10 août), la ville fut emportée d'assaut le 27 de ce mois et les habitans passés au fil de l'épée. Quinze cents bourgeois périrent dans ce siége fameux; mais leur opiniâtre résistance sauva le royaume en lui permettant de se mettre en défense. La paix du Câteau-Cambresis rendit St-Quentin à la France deux ans après.

A partir de ce moment, les annales de cette ville deviennent heureusement à peu près muettes. Lorsque la ligue fut établie, St-Quentin ne se laissa point entraîner par l'exemple des villes voisines. Les souvenirs du siége de 1557 étaient encore trop vifs pour que les habitans pussent songer à s'unir aux Guise, alliés des Espagnols. Loin de là, le 20 février 1589, les principaux

d'entre eux jurèrent *une contre-ligue* et s'engagèrent à la fois à employer leurs biens et leurs vies à l'extirpation des hérésies et l'extermination des hérétiques, ainsi qu'à se maintenir sous l'obéissance du roi très-chrétien. Après cet incident, nous n'avons plus à enregistrer ici, pour clore les annales de St-Quentin, que la peste affreuse de 1636, qui fit périr 3,000 habitans dans cette ville.

Dix conciles se sont tenus à St-Quentin entre les années 1226 et 1271, pour les affaires de discipline intérieure du clergé. Le plus célèbre est celui de 1235, à la suite duquel St Louis rendit une ordonnance portant que les sujets et vassaux des seigneurs ne seraient plus tenus de répondre, en matière profane, à la juridiction ecclésiastique.

St-Quentin était jadis le chef-lieu d'une châtellenie dont relevaient une dizaine de fiefs, parmi lesquels celui de Seraucourt était le plus important.

Du temps de Louis XIV, St-Quentin avait été fortifié d'une manière régulière par le célèbre Vauban. On commença en 1801 la démolition de ses remparts, mesure qui a singulièrement favorisé les développemens de son industrie, dont nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots.

Nous avons vu précédemment qu'au 12e siècle St Quentin était déjà une ville commerçante et industrielle. La fabrication des draps et de la saieterie s'y introduisit dans les premières années du siècle suivant, et, favorisée par la qualité des eaux, des terres et des laines, elle y prit de grands développemens. Aussi voit-on sans surprise St-Quentin figurer, au commencement du 14e siècle, parmi les dix-sept villes qui faisaient partie de la *hanse de Londres*. Il y avait dès-lors en cette ville quatre corps de métiers constitués : les tisserands, les foulons, les teinturiers et les *tondeurs*, auxquels le roi permit, en 1320, de faire des pannes légales pour être vendues en gros et en détail chez eux ou à la halle. Ces marchands ne tardèrent pas à fréquenter les foires des villes voisines, et notamment les *lendits* de St-Denis. D'ailleurs, St-Quentin possédait déjà une foire franche de 16 jours qui se tenait aux Octaves de Pâques; mais les habitans demandèrent au roi et obtinrent en 1320, qu'elle fût reportée à la St-Denis (9 octobre), et elle s'y tient encore.

Dès ce même 14e siècle, les drapiers, orfèvres, corroyeurs, frippiers et tanneurs de St-Quentin avaient acquis assez d'aisance, pour qu'ils aient été taxés à la somme de 2,000 livres tournois destinée à former la dot de la princesse Isabelle.

La révolution arrivée dans les Pays-Bas en 1579, lorsqu'ils entreprirent de se soustraire à la domination espagnole, en fit sortir la fabrication des toiles de mulquinerie. Cambrai profita d'abord de cette industrie, qui ne tarda pas à être apportée à St-Quentin par un sieur Crommelick ou Crommelin, originaire de Courtrai. Une étude approfondie du sol lui démontra qu'il était propre à la culture du lin. Mais dans la préparation de ce fil, il eut à vaincre de grandes difficultés : un lieu trop sec séchait les fils et détruisait leur ténuité; un endroit trop humide les pourrissait et les cassait. Il remédia à ces inconvéniens en déterminant, au moyen d'un bon hygromètre, la profondeur où devaient être placés les ateliers; puis il inventa le gluten nommé *parement*, qui arrondit le fil par le moyen d'une brosse et lui donne de la consistance. Cette industrie prospéra à un point extraordinaire; aussi tout le monde se fit mulquinier, et bientôt il n'y eut personne de riche à St-Quentin qui ne dût sa fortune à l'industrie du lin. Toutefois, en 1698, on ne comptait encore dans cette ville que 25 négocians ou gros marchands et 60 petits marchands.

La fabrication des linons imités de l'Inde s'introduisit à son tour à St-Quentin vers 1664. Elle y prit de si rapides développemens que, moins de cent ans après, il se fabriquait, tant en cette ville qu'aux environs, plus de cent mille pièces représentant une valeur de plus de sept millions de francs.

Au milieu du 18e siècle, le commerce de cette ville s'enrichit encore de deux autres industries. La fabrication des mousselines y fut alors introduite par MM. Devillers, Maroteau et Corbeau; celle des gazes de fils rayées à carreaux et à différens ramages, fut apportée en 1753 par M. Philibert du Moustier de Vâtres, et égala bientôt celle d'Angleterre. Vers le même temps, on établit encore dans cette ville une manufacture de gaze de soie qui, en 1780, occupait 4 blanchisseries, 4 ploieries et 20 courtiers. Une fabrique d'amidon y fut élevée en 1780 par M. Pagnen.

Au moment où éclata la révolution française, la fabrique de St-Quentin avait pris un essor con-

sidérable . elle occupait, tant à la ville qu'à la campagne, 12 à 14,000 métiers, et 60 à 70,000 fileuses. La fabrication annuelle s'élevait de 150 à 160,000 pièces de différentes largeurs, sur douze à quinze aunes de longueur; l'exportation s'élevait environ à 35,000 pièces et avait lieu pour St-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Havane, Lima, Vera-Cruz, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

La révolution lui porta un coup funeste. En 1800, elle n'occupait plus que 3,000 métiers et la fabrication s'élevait à peine à 40,000 pièces par an. Mais depuis le rétablissement de l'ordre, elle a repris une activité nouvelle et un essor qu'elle n'avait jamais connu. Parmi les causes qui l'ont particulièrement favorisée, on doit sans doute mettre en première ligne la facilité de s'étendre procurée à la ville par la démolition de ses remparts, et la construction d'un canal dont nous avons raconté ailleurs toutes les péripéties (V. notre *Histoire du canal de St-Quentin*). Le défaut de place ne nous permet pas de raconter l'histoire de la nouvelle industrie St-Quentinoise, dont on trouvera d'ailleurs un précis dans la statistique de l'Aisne de M. Brayer.

St-Quentin était autrefois divisé en douze paroisses, qui furent réduites à une seule après la révolution. Ses établissemens religieux étaient nombreux. On y voyait deux collégiales, trois abbayes dont une de filles, une prévôté, une commanderie et quatre couvens. — L'origine du chapitre de la collégiale remontait à une époque fort ancienne. On y comptait cinq dignitaires : le doyen, le trésorier, le chancelier, le chantre et le prévôt; plus, un grand nombre de chapelains. Le roi était considéré comme le premier de la communauté. Lorsqu'il venait à St-Quentin il prenait place en cette qualité dans la première stalle du chœur et il recevait la masse des mains du doyen. De cinquante-sept qu'ils étaient en 1772, les chanoines se trouvaient réduits à quarante-quatre au moment de la révolution. A cette epoque, cet établissement religieux était encore l'un des mieux rentés de la France, car ses revenus s'élevaient à près de 300,000 livres. — Le chapitre de Ste-Pécine avait été fondé en 1090. On y comptait douze chanoines dont les revenus, en dernier lieu, étaient de 9,300 liv. — L'abbaye d'Isle (Bénédictins) était l'une des plus anciennes du pays, ayant été fondée au 7e siècle. En 1789, ses revenus s'élevaient à 32,000 liv. — La fondation de l'abbaye de St-Prix (Bénédictins), remontait à l'année 914. Ses revenus étaient de 42,000 liv. — L'abbaye de Fervaques, fondée en 1140 dans le lieu qui porte ce nom, près de Fonsommes, pour des filles de l'ordre de St-Bernard, était venue, par suite des guerres, s'établir à St-Quentin en 1648. Cette maison religieuse, à laquelle fut réunie celle de Biache en 1764, comptait en dernier lieu dix-huit dames de chœur avec onze converses, et ses revenus s'élevaient à 67,000 liv. — La prévôté de Pontoiles n'avait que 500 liv. de rentes à la révolution. — La fondation de la commanderie de Garand, ordre de St-Lazare, remontait à l'année 1684. — Les autres communautés religieuses établies à St-Quentin étaient : un convent de Jacobins, un de Cordeliers et un de Capucins (voyez ces mots); plus, les frères ermites de la chapelle d'Epargnemaille, les sœurs de la Croix et de St-Vincent pour l'éducation des filles, enfin les religieuses de St-Augustin dans l'Hôtel-Dieu.

Plus anciennement, cette ville avait possédé d'autres établissemens religieux qui furent détruits par la suite des temps. Les templiers s'y étaient établis vers 1150, et les frères hospitaliers de St-Jean un peu plus tard. On y compta jusqu'à sept convens de Béguines qui furent instituées entre le commencement du 13e et la fin du 16e siècles (V. Béguines).

Les établissemens de bienfaisance ne furent pas moins nombreux à St-Quentin. L'hôpital d'Hildrade, qui devint plus tard le grand hôpital, y fut fondé en 853 pour les pauvres malades, par le chapitre de cette ville. Les deux hôpitaux de St-Antoine et de la Trinité y furent établis, l'un en 1095, l'autre en 1126. En 1161 on en établit un, dit de St-Jacques, pour les pélerins, et celui dit de Marteville pour les enflés; un troisième, pour les lépreux, en 1165, et un quatrième l'année suivante pour les pestiférés. A la fin du 12e siècle, quatre autres petits hôpitaux furent encore fondés à St-Quentin. Ils portaient les noms de la Gruance, de Prétencourt, de Philippe Enkins et de la Croix d'Or. D'autres hôpitaux y furent encore établis: en 1303 par Guy de Laon; en 1312, par Mathieu Buridan, bourgeois de St-Quentin; en 1320, par un chanoine nommé Nicolas de St-Just; en 1340, trois autres destinés seulement à recevoir de pauvres

femmes; et en 1352, celui dit du Petit-Pont, par Gilles de Lorris. Quentin Barré, mayeur de St-Quentin, fonda en cette ville, en 1587, l'hôpital de Bournival pour des orphelins. Enfin un autre habitant de cette ville, nommé Jacques Lescot, avocat, y éleva encore l'hôpital dit des Vieux-Hommes, pour recevoir les célibataires âgés d'au moins 50 ans. Ces anciens établissemens sont aujourd'hui remplacés par un Hôtel-Dieu renfermant 40 lits et dix hospitaliers, un hospice d'orphelins des deux sexes, un hospice de vieux hommes plus que sexagénaires, contenant onze places de vieillards, et un hospice de vieilles femmes ou filles. — D'autres établissemens de bienfaisance ont encore été fondés depuis à St-Quentin : un bureau de charité y fut d'abord établi en 1613 pour les pauvres malades honteux. On y introduisit en 1685, des sœurs de la charité pour le soulagement des malades et l'instruction des enfans pauvres. Dix ans après, on y établit *l'Aumone commune* pour distribuer du travail à la jeunesse pauvre et des secours à la vieillesse. Enfin, trois autres établissemens de bienfaisance datent de notre temps. C'est d'abord l'association charitable de St-François Régis, fondée en 1840 pour faciliter le mariage civil et religieux aux indigens, et deux société de secours mutuels, l'une dite de St-François-Xavier, fondée en 1858; l'autre dite de prévoyance établie l'année suivante.

On prétend que le collége de Saint-Quentin, autrefois dit des *bons enfans*, existait avant le 13e siècle. Il a eu pour principaux quelques hommes remarquables, et il a lui-même formé plusieurs sujets distingués. L'établissement dans cette ville de l'école gratuite des filles remonte à l'année 1613, et celui de l'école gratuite des garçons à 1648 seulement. Ce dernier est dû à Quentin de La Fons, chanoine de Saint-Quentin.

Le célèbre pastelliste Quentin de la Tour, natif de cette ville, y a fondé, en 1782, une école gratuite de dessin qui existe toujours.

St-Quentin possédait jadis une foire franche de seize jours, qui se tenait aux octaves de Pâques, et dont l'institution lui avait été accordée, en 1320, par Philippe-le-Long; mais sur les instances des habitans, ce prince la reporta au jour de la fête St Denis, 9 octobre, où elle se tient encore. C'est la plus importante du département. Il s'y tient aussi, le 9 juin, une autre foire de huit jours seulement. St-Quentin possède en outre trois marchés hebdomadaires, les mercredis, vendredis et samedis, qui furent institués en 1560; plus, un marché-franc le 9 de chaque mois, établi en 1806.

On voyait autrefois en cette ville une compagnie d'arquebusiers et une autre d'archers qui avaient été instituées en 1461 et 1483. Elles comptaient chacune quarante hommes, non compris le capitaine, le lieutenant, l'enseigne, le major, deux sergens et les vétérans. Sa milice bourgeoise formait deux bataillons et comprenait tous les habitans en état de porter les armes, d'où cette devise appliquée aux Saint-Quentinois : *Tot cives, tot milites*. Elle était commandée par deux colonels et par des commandans de compagnies nommés *mayeurs d'enseignes*.

St-Quentin était autrefois un chef-lieu de bailliage et d'élection. La juridiction du bailliage s'étendait sur 222 villes, bourgs, villages ou hameaux; son élection dépendait de la généralité d'Amiens. Un tribunal de commerce fut établi dans cette ville en 1710. Les juges en étaient dès lors électifs.

L'église de St-Quentin est l'un des beaux vaisseaux de France. On prétend qu'elle avait son étendue actuelle dès le 9e siècle. Elle aurait été rebâtie entièrement en 1114; mais le chœur n'aurait été terminé qu'en 1257, la nef en 1456, et le portail en 1477. Elle a 390 pieds de longueur sur 120 d'élévation sous voute, et elle est éclairée par 110 fenêtres de 40 pieds de haut. On remarque sa double croisée, de beaux vitraux de couleur et un magnifique buffet d'orgues. L'hôtel de ville est aussi un monument fort remarquable du 16e siècle.

Il existe beaucoup de notices sur différents points de l'histoire de St-Quentin, mais l'histoire générale de cette ville n'a point encore été faite.

St-Quentin a vu naître un assez grand nombre de personnages distingués. Parmi eux, on compte onze dignitaires civils ou ecclésiastiques, savoir : St Gilbert, évêque de Meaux, mort en 1009; Isaac de St-Quentin, ministre du roi Philippe 1er; Jean de Meulan, évêque de Noyon; Jean de St-Quentin, abbé général de Prémontré, habile jurisconsulte, mort en 1343; Mathieu Ferrand,

chanoine et chancelier de France vers cette époque; Marguerite Coquelaire, abbesse du Sauvoir en 1399; Quentin le Museur, évêque de Warvick, mort en 1545; Jean de Guyencourt, confesseur de Henri II, abbé de St-Georges de Rouen; Nicolas d'Y, chanoine et chancelier de l'église d'Amiens dans le même temps; enfin, Jacques Lescot, évêque de Chartres et confesseur de Richelieu, mort en 1656.

Les historiens nés à St-Quentin sont en nombre égal, et plusieurs d'entre eux jouissent d'une réputation méritée. Dudon est connu par son histoire des Normands; Charles de Croix, N. Lenain, Claude Hémeré, Quentin et Claude de la Fons, tous vivant au 17e siècle, ont laissé des mémoires plus ou moins importans sur l'histoire locale; le capucin Pierre de St-Quentin s'est occupé de l'histoire générale, et le savant bénédictin Jean-Luc d'Achery, mort en 1685, a rassemblé sur celle-ci un très-grand nombre de pièces inédites qu'il a publiées dans son *spicilège*. Louis-Paul Colliette est l'auteur des *Mémoires sur le Vermandois*, et Louis Hordret, des *Recherches sur les prérogatives et franchises de St-Quentin*; le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix, mort en 1761, a publié plusieurs histoires fort estimées sur différentes parties des Grandes-Indes. A ces noms nous ajouterons celui du biographe N. Duplaquet, qui vivait au siècle dernier.

Les littérateurs, poètes et autres écrivains sont un peu plus nombreux. On connaît un Jacques Bauchart, traducteur au 14e siècle; Gilles de Roye, né en 1415, est l'auteur d'un abrégé estimé de la chronique de Brandon; Charles de Bovelles, vivant au 16e siècle, joignait au titre de littérateur ceux de géomètre et de grammairien; Grégoire Gourdy et Claude Lemaire, étaient deux poëtes qui vivaient à la même époque, mais le premier a écrit en français et le second en latin. Deux autres poètes, Michel Bruneau et Nicolas Desjardins, principal du collége de cette ville, vivaient au siècle suivant. Au même temps appartiennent les littérateurs Charles-Nicolas-François Quentin-Claude Bendier, docteur en Sorbonne, Jacques-Armand Crommelin et Charles Gobinet, principal du collége du Plessis, mort en 1690. Celui-ci s'est exercé dans la littérature sacrée. Le 18e siècle a vu naître du Trousset de Valincourt, membre de l'Académie française, mort en 1730; Jean-Baptiste Gossart et Isaac-Mathieu Crommelin. Nous terminerons cette liste des écrivains nés à St-Quentin par les noms du journaliste Réné-Théophile Châtelain et du romancier Félix Davin, tous deux morts dans ees derniers temps.

Quelques professeurs et prédicateurs de renom sont aussi nés dans cette ville. Yves, moine de Cluny, surnommé le scholastique, vivait au 11e siècle. Le dominicain Guerric ou Guernier, fut en même temps professeur et missionnaire. Omer Talon, professeur d'éloquence à l'Université, fut l'auteur de la famille parlementaire de ce nom. Martin Grandin, mort en 1691, professa la théologie à la Sorbonne. Jean Heuzet, célèbre professeur de l'Université, mort en 1728, a écrit un livre qui est resté en usage dans les colléges, le *Selectæ è profanis*. Comme prédicateurs nous avons à citer, le minime Jean de Hans, qui se rendit célèbre du temps de la Ligue, et Nicolas-Jérôme le Couturier, chanoine et prédicateur du roi au siècle dernier.

St-Quentin a encore produit quelques artistes éminens dans différens genres. Maître Jean Bourgeois de St-Quentin, fut l'architecte du chœur de la collégiale. Valerand Allard fut un célèbre sculpteur, et Mathieu de Bleville ou Bleuville, un habile peintre sur verre du 16e siècle. Michel d'Origny, Jean et Nicolas Papillon, sont assez connus comme graveurs au 17e siècle. Tout le monde connaît le nom et les œuvres du fameux pastelliste Quentin-Maurice de la Tour.

Les médecins et chirurgiens nés à St-Quentin sont : Jean de St-Quentin, médecin de Philippe-Auguste; Jean Langlet, chanoine, médecin de Charles VIII; Isaac ou Isaïe le Lièvre, mort en 1604, et Henri-Emmanuel Meurisse, mort en 1694, furent l'un habile médecin, l'autre habile chirurgien, et ont écrit sur leur art. Un autre médecin de renom, N. Pinel, est mort dans ces derniers temps.

St-Quentin est aussi la patrie du naturaliste Jean-Louis-Marie Poiret, qui, le premier, a donné la description des mollusques vivant dans nos contrées; et d'un botaniste, Joseph-Marie Néret, ancien mayeur de cette ville

Quatre hommes de guerre sont nés à St-Quentin. Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, s'est rendu célèbre dans la première croisade. Jean Leleu et Charles Hennuyer de la Mothe, sont deux

partisans renommés du 14e et du 16e siècles. Jacques-Gaspard-Abraham Paulet, fut général de brigade sous l'empire.

Les deux habiles industriels Henri-Daniel et Jean Cottin, doivent également trouver une place ici. Le premier fut annobli par Louis XV, et le second devint directeur de la compagnie des Indes au siècle dernier.

Nous devons encore faire figurer dans cette liste quelques autres personnages célèbres à divers titres. Jean-Quentin Picard, chef de la secte *des Libertins* au 16e siècle, était, croyons-nous, né à St-Quentin. Cette ville est encore la patrie du trop fameux Fouquier-Tinville, accusateur public près du tribunal révolutionnaire, et de François-Noël Babeuf, l'auteur de la république des égaux. En opposition à ces derniers noms, nous terminerons par ceux de deux philantropes, Antoine Benezet et N. Bellon, prêtres, lesquels vivaient au siècle dernier.

Pour les seigneurs de St-Quentin, voyez l'article Vermandois.

Deuxième charte communale de St-Quentin, en 1195.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod usus et consuetudines quas in tempore Radulphi, comitis, et antecessorum suorum, burgenses Sancti-Quentini tenuerunt, salvâ fidelitate ecclesie Sancti-Quentini et nostrâ, concessimus, et eas firmiter tenendas, quando terra in manu nostrâ erit, jurari fecimus. Cum primum communia acquisita fuit, omnes Viromandie pares, qui tunc temporis majores habebantur, et omnes clerici, salvo ordine suo, omnesque milites, salvâ fidelitate comitis, firmiter tenendam juraverunt. Communia vero ita statuta est : — 1. Quod homines communie cum omnibus rebus suis, quieti et liberi permaneant, neque nos, neque alius super aliquo de communiâ quicquam, nisi judicio scabinorum, clamare possit ; neque nos, neque alius super homines de communia mortuam manum clamabimus. — 2. Si nos implacitaverimus communiam, nos eam faciemus judicari per nostros liberos homines qui sunt de honore Sancti-Quentini, clericos et milites ; et si ille contra quem sit judicium concedit judicium, judicium firmum erit et stabile. Et si ille contra quem judicium non concedit illud judicium, per campum et duellum poterit illud contradicere intrà villam Sancti-Quentini. contra illos qui judicium fecerint, et hoc tunc emendabitur sicut emendari debuerit. — 3. Communia nullam poterit facere justiciam extrà banleucam suam ; et infra banleucam qualem debebit poterit facere justiciam. — 4. Si quis extraneus qui multrarius sit, vel latro, vel qui raptum fecerit, à foris in villam venerit, in quocumque districto inventus fuerit, non remanebit pro communiâ, quin ministri nostri illum capiant. — 5 Si quis intraverit in communiam, salvo corpore suo, et pecuniâ suâ, et rebus suis, permaneat, nisi sit de hominibus nostris de corpore, quorum nullum recipient, neque aliquem de placito burgi. — 6. Illi homines nostri liberi qui non sunt homines nostri de corpore, si venerint in communiam, de communiâ poterunt esse cum omnibus rebus suis illùc secum ablatis ; omnia alia que habebant, nostra erunt, nec alicui domino de forisfacto respondeant, nisi de suo cavagio. — 7. Si autem casu contigerit quod hominem nostrum de corpore recipiant ignoranter in communiam, quàm citò communie significabimus ipsum esse hominem nostrum de corpore, eum in communiâ non retinebunt ; et quod ignoranter eum in communiâ receperint, forisfacto non tenebuntur. — 8. Si quis aliquam teneaturam anno et die in pace tenuerit, posteà eam in pace teneat, nisi aliquis qui est in manuburniâ, super hoc clamorem fecerit. — 9. Si quis forisfactum fecerit, de quo clamor in presentiâ majoris et juratorum factus sit, major judicio juratorum super hoc emendationem accipiet talem quod domus forisfactoris diruetur, si eam habeat, aut pro domo, ad voluntatem eorum, pecunia accipietur. De redemptione verò domorum diruendarum, muri et firmitates ville reficientur. — 10. Si autem forisfactor domum non habuerit, à villâ bannietur, aut de suo ad reficiendas firmitates accipietur. Et quando major et jurati voluerint bannitum in villâ reducere, poterunt. Si verò aliquid à bannito in redditu suo accipiatur, ad firmitatem ville ponetur. — 11. Quicumque forisfactum fecerit, communie major eum de hoc forisfacto per nuncium suum submonere potest ; et nisi ad submonitionem majoris venerit, major eum bannire potest, nec in villam redibit, nisi per voluntatem majoris et juratorum. Et si forisfactor domum infrà banleucam habuerit, major et homines ville eam diruere possunt. Que si sit

adeo fortis, ut vi eorum dirui non possit, ad diruendam eam vim et auxilium conferemus. — 12. Si vero forisfactor ad submonitionem venerit, et de hoc forisfacto convictus fuerit, major eum bannire potest, nec in villâ redibit nisi per voluntatem majoris et juratorum. Et si forisfactor domum infrà banleucam habuerit, major et homines ville eam diruere possunt; et si sit adeò fortis ut vi eorum dirui non possit, ad diruendam eam vim et auxilium conferemus. — 13. Si major communie, consilio juratorum, aliquam justiciam fecerit que justa et rationabilis fuerit, nullam emendationem alicui exinde faciet. — 14. Si quis intrà villam hominem occiderit, ubicumque captus sit et retentus, sive mortuus, sive vivus, castellano nostro, vel ei qui est in loco ejus, per scabinos reddetur coràm scabinis, et per hoc captores liberabuntur; et de eo justiciarius noster faciet justiciam sicut pro homine mortuo. Et si ille malefactor domum habuerit infrà banleucam, diruetur. Et si burgensis sit, reliqua sua nostra erunt. Quod si domus illa sit adeò fortis ut vi eorum dirui non possit, ad diruendam eam vim et auxilium conferemus. Si vero capi non poterit, perpetuò bannietur à villâ, et domus ejus diruetur, si eam habuerit infrà banleucam. Et si burgensis sit, omnia reliqua sua nostra erunt. Quod si domus illa sit adeo fortis ut vi eorum dirui non possit, ad diruendam eam vim et auxilium conferemus. — 15. Quicumque hominem egredientem de villâ prosequitur, si eum occidat, ubicumque infrà banleucam captus sit, sive mortuus, sive vivus, castellano nostro, vel ei qui est in loco ejus, per scabinos reddetur coràm scabinis et per hoc captores liberabuntur, et de eo justiciarius noster faciet justiciam sicut pro homine mortuo. Et si ille malefactor domum habuerit, etc. Si vero capi non poterit, perpetuo bannietur à villâ, et domus ejus diruetur, etc. — 16. Si major et jurati aliquem banniverint, et ille sine concensu eorum in villam redierit, de eo vindicta accipietur ad voluntatem eorum sine emendatione alicui exhibendâ —17. Nos vero nec aliquis serviens quem habeamus, hominem de communiâ per vadia appellare possumus. — 18. Si autem super burgensem forisfactum assequi potuerimus, burgensis à nobis catenari aut in compedibus tantum poni potest, nec alio vinculo stringi, vel extrà villam duci debet, nec aliquis custodum ab eo victum accipiat quamdiù in captione tenebitur.—19. Quilibet burgensium ubicumque inventus fuerit, sive in hortis, sive in thalamis, sive alibi, omnibus horis diei poterit submoneri; sed de nocte non poterit submoneri. —20. Si quis teneaturam aliquam tenuerit et vitam finierit, major et jurati heredes ejus in eamdem teneaturam restituere debent, undecumque sit, aut de hereditate, aut de alio jure. Deinde causa ubi tractari debet, tractetur. — 21. Quicquid à bigis et quadrigis accipitur ad faciendam calciatam datur, à bigâ non ferratâ obolus accipi debet, et à ferratâ denarius; à quadrigâ non ferratâ denarius, et à ferratâ, duo denarii accipiantur. — 22. Si homo extraneus causâ intrandi communiam in villam venerit, de quocumque districto sit, quicquid secum adduxerit salvum erit. Et hoc quod sub districto domini sui remanserit domino erit, exceptâ hereditate; dum de hereditate faciat quod debuerit domino, et eo excepto quod suprà dic'um est, de hominibus nostris. Si vero sub districto alterius aliquid habuerit, super hoc dominus ejus clamorem non faciet, et hoc quod secum adduxerit quocumque voluerit, libere ipse etiam et res ejus ubique libere morari poterunt. — 23. Si uxor alicujus burgensis sine consensu mariti sui fidejubere presumpserit, fidejussio illa stare non debet. Si verò pro viro suo fidejussionem subierit, quandiù vir in mercaturâ vel peregrinatione morabitur, mulier de eâ re submoneri non debet, nisi et ipsa mercaturam exerceat.—24. Si quis venale suum vendiderit, et aliquis aut aliqua superveniens vim super hoc faciens venale asportare voluerit, burgensis eum vel eam detinere poterit donec catallum habuerit; et si in hoc aliquid forisfactum fecerit, nullam ipse vel ejus auxiliatores emendationem facient. — 25. Si burgensis ad aliquam villam causâ negotiationis sue ierit, de aliquo submoneri non debet, nisi tantum de redditu terre, si eam in villâ habuerit; et si ad castellum ierit, ibi submoneri poterit. — 26. Servientes ville et ii qui portas et barras ville servant, nulli habent respondere justicie de catallo, nisi coràm majore et juratis. — 27. Servientes clericorum qui in domibus ipsorum eis serviunt et de pane eorum vivunt, nulli habent respondere justicie de catallo, nisi per ipsum decanum et per ipsos clericos. — 28. Si nos aliquem burgensem de communiâ submoneri fecerimus, causa intrà villam Sancti-Quentini judicio scabinorum finietur. — 29. Et sciendum quod nullus ex parte nostrâ de latrocinio, de multro, de raptu, de homicidio, de incendio, et forisfactis iis similibus de quibus

homo convictus remaneat in manu domini, de corpore et de rebus suis super aliquem de communiâ clamare poterit, nisi nos quia nostra sunt. De omnibus autem aliis querelis homines de communiâ coràm vicecomite nostro, judicio scabinorum tractabuntur, sicut in tempore comitis Radulphi. — 30. Burgensis qui de nostro vicecomitatu pro debito in aliud fugiet districtum, extra illud in quo fugerit tentus, per justiciam et scabinos vicecomitatùs prosequitur justiciam. — 31. Si quis furem cum furto ceperit, castellano nostro vel ei qui est in loco ejus, per scabinos coràm scabinis eum reddere debet, ità quod de eo captor posteà se non intromittat, et castellanus noster vel ille qui est in loco ejus, per scabinos eum in pillorico ponere debet: et posteà de eo faciat justiciam sicut de fure. Et si castellanus vel ille qui est in loco ejus, per scabinos postquam requisitus coràm scabinis fuerit, furem recipere noluerit, quicquid de fure contingat burgensis de fure liberatus erit. — 32. Quandiù puer, aut juvenis, vel adolescens sub tutelâ patris sui, vel matris sue, aut alicujus hominis moratur, nullum debet domino suo cavagium, nec alicui debet respondere justicie, donec proprium habeat catallum, de quo lucretur. — 33. Quando major et jurati ad congregandos homines ville pro negociis suis campanam sonare fecerint, quicumque de communiâ illùc advenerit, illùc venire et ad domum suam redire poterit. — 34. Quociescumque communiam submonuerimus, communia in exercitum et equitationes nostras veniat. Factâ autem submonitione nostrâ, ipsi arma ferentes nulli respondebunt justicie infrà diem submonitionis. — 35. Burgensis de communiâ qui homini de communiâ intrà villam catallum crediderit, à debitore creditor extrà villam debitum exigere non poterit. — 36. Quicumque hominem de communiâ intrà villam de aliquo per vadia appellaverit, vel appellatus fuerit, rem approbare non poterit, nec se defendere, nisi per advocatum qui sit de communiâ. — 37. Si bavassor (vavassor) aut serviens burgensi catallum debeat et justicie nostre judicio scabinorum stare nolit, major ei jubere debet ut infra xv dies talem habeat dominum, qui pro catallo burgensis eum judicio stare faciat; quem si infrà terminum non adduxerit, per justiciam nostram et scabinos de eo catallo prosequetur justiciam. Si non adduxerit dominus ille aliquem ex parte suâ statuere poterit qui in die sibi statuto de eo catallo intrà villam justiciam teneat usque ad vadia; et si super hoc catallo data fuerint vadia, dominus debet utrumque ad duellum infrà duas leucas statutum, salvo conductu ducere et reducere. — 38. Si homo extraneus qui burgensi catallum debeat in villam venerit, burgensis sine forisfacto eum detinebit, donec justiciarius noster adveniat et eum detineat. Si verò extraneus vim super hoc burgensi intulerit, nullum burgensis in hoc nec ejus auxiliatores forisfactum facient. — 39. Ubicumque burgensis pro catallo suo *abandon* acceperit, sine forisfacto accipiet. Quod si quis negaverit, burgensis judicio scabinorum per justiciam nostram assequi debet. Et si quis burgensis *abandon* abstulerit, burgensi reddet catallum, si exinde testes habet, aut bannietur à villâ donec catallum reddiderit. Et si pro vindictâ istâ catallum burgensi reddere noluerit, vi nostrâ reddi debet. — 40. Ubicumque major et jurati villam firmare voluerint, in cujuscumque sit terra, sine forisfacto eam firmabunt. — 41. Nos monetam non possumus divellere, nec aliam facere, nisi assensu majoris et juratorum. Sed si eam, prout necesse sit, non sufficere sciverimus, eamdem renovando augere poterimus, nec leviorem fieri permittemus, veteremque cum novâ currere faciemus. — 42. Quicumque venale suum vendiderit et emptor venditori catallum statim solvere noluerit, major ei solvi faciet si ante eum clamor venerit, in cujuscumque sit districto. — 43. Nullus panifex panem faciet nisi ad obolum. — 44. Nullus de communiâ debet respondere personne christianitatis extrà villam, sed tantùm decano Sancti-Quentini in capitulo ejusdem burgenses respondere debent; si verò eos extrà capitulum sive extrà villam aliquis invitaverit, bonâ fide super jure suo illis auxilium conferre debemus. — 45. Si major et jurati super res burgensium aliquam fecerint institutionem, sine emendatione alicui exhibendâ, facient. Si verò ab iis qui institutionem violaverint nummi accipiantur, ad firmitatem ville ponentur. — 46. Tale est forum nostrum quod quisquis in forum venerit, stallum suum statuere possit, ubi terram vacuam repererit, suumque solvat stallagium, salvis et liberis exitibus domorum et camerarum in quibus manebitur. — 47. Si burgensis operarium conduxerit et ei mercedem solvere noluerit, major ei solvi faciet in quocumque districto burgensis maneat. — 48. Burgensis communie potest manere extrà villam sine forisfacto, à purificatione B. Marie usque ad exitum aprilis, pro suo martio, et à nativitate Sancti

Johannis Baptiste usque ad festum Sancti Martini, pro suo augusto. — 49. Si major aliquem submonuerit, submonitus ante majorem venire et ad domum suam redire liberè potest. — 50. Si burgensis fuerit retentus pro catallo, vel pro forisfacto quod nos super eum assequuti fuerimus, nec uxor ejus, nec vestes quibus induetur, pro eo capi poterunt. — 51. Si aliquis aut filatrici lanam sub mercede filandam, aut paratori pannos, aut ejusmodi res alicui operario ad parandum commiserit, et filatrix, aut parator, aut operarius filata, aut pannos, aut ejusmodi res pignori obligaverit pro majori pretio quàm merces valeat, major pro debità tantum mercede supradictà reddi faciet ei cujus erunt, in quocumque districto inveniantur. — 52. Si major aut jurati aliquem pro furto bannierint, ubicumque eum invenerint aut intrà villam, aut infra banleucam, sine forisfacto accipient, si poterunt. et eum sive mortuum, sive vivum, castellano nostro vel ei qui est in loco ejus, per scabinos coràm scabinis reddent, ità quod de eo posteà se non intromittent; et castellanus noster vel ille qui est in loco ejus, per scabinos eum in pillorico ponere debet, et de eo facere justiciam sicut de fure. Et si castellanus vel ille qui est in loco ejus, per scabinos postquàm requisitus coràm scabinis fuerit, furem recipere noluerit, quicquid de fure contingat captores liberabuntur. — 53. Nos nullum bannum nec aliquam institutionem super res burgensium facere potuerimus. — 54. Si burgensis ex villà alicubi pro negotiis suis profectus fuerit et eum aliquis occidit, malefactor ille, nisi pro guerrà mortali eum occiderit, in eternum bannietur à villà. — 55 Homines ville ubicumque voluerint molere ac coquere poterunt.—56. Si major et jurati et communitas ville pro negotiis ville agendis pecunia indiguerint, et collectam aut aliquam institutionem in villà fecerint super omnes pecunias et hereditates burgensium, sine forisfacto facere poterunt et super omnes pecunias que in villà lucrantnr. — Hoc totum concessimus, salvo jure et honore nostro et ecclesie Sancti-Quentini, et aliarum ecclesiarum, et liberorum nostrorum hominum, salvà tamen libertate quam jam dicte communie concessimus, sicut in presenti chartà continetur. — Que omnia supradicta ut inconcussam et perpetuam obtineant stabilitatem, sigilli nostri authoritate et regii nominis charactere inferiùs annotato, presentem paginam precipimus confirmari. Actum Compendio, anno incarnati Verbi MCXCV°, regni nostri anno XVI°, etc.

Canton de St-Quentin. — Ce canton occupe la partie nord-ouest du département, et se compose d'une ville, St-Quentin, chef-lieu, et des treize villages de : Essigny-le-Petit, Fieulaines, Fonsommes, Fontaine-Notre-Dame, Harly, Homblières, Lesdins, Marcy, Mesnil-St-Laurent, Morcourt, Omissy, Remaucourt et Rouvroy ; plus, de quatre hameaux et de 19 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 8 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est constitué par de vastes plaines largement ondulées et généralement sèches, où ne coulent que la Somme et quelques petits ruisseaux. — *Géologie :* ces plaines sont entièrement constituées par la craie blanche, sur laquelle s'étendent quelques rares lambeaux de sables tertiaires inférieurs, associés par place à des argiles et quelquefois, comme dans les bois d'Holnon, à un banc mince de calc. coquillier dont la détermination est encore incertaine. Le tout est recouvert par un limon rouge (diluvium) d'une grande fertilité. Des tourbières considérables s'étendent le long de la Somme. — *Surface territoriale :* 12,083 hect. 10 ares. — *Culture :* c'est un pays de grande culture; avec le froment, on y cultive aussi la betterave et le lin. — *Culture générale :* (nos renseignemens sont incomplets pour 1760) : en 1836, terres lab. 9,747 hect. 57 a. jardins et vergers, 117,88; prés et marais, 538,44 ; bois, 799,97 ; savarts, 154; chemins, cours d'eau, etc., 420,90. — *Archéologie :* la collégiale, de plusieurs époques; l'Hôtel-de-Ville de St-Quentin, du 16e siècle. — *Botanique :* dans les

marais de la Somme, *Veronica scutellata; Vaccinium oxicoccos, myrica gale;* dans les plaines, *Lactuca perennis, centaurea solstitialis, cicuta virosa, Lysimachia tyrsiflora, lathyrus nissolia.* — *Industrie et commerce :* commerce de grains, fabriques de sucre, filature et tissage du coton et du lin, blanchiment et apprêt des toiles et calicots, tissage de soies et étoffes de fantaisie, fabriques de tulles, moulins à vapeur, tuileries. — *Population :* en 1800, 14,587 h.; 1806; 14,878 h.; 1820, 17,032 h.; 1827, 22,855 h.; 1836, 26,511 h.; 1841, 27,606 h.; 1861, 38,263 h.

Arrondissement de St-Quentin. — Il est formé par les sept cantons de Bohain, le Câtelet, Moy, Ribemont, St-Quentin, St-Simon et Vermand, et comprend deux villes, St-Quentin et Ribemont, huit bourgs, 117 villages, 57 hameaux et 141 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 86 paroisses. — *Topographie :* Cet arrondissement occupe le N.-O. du département et il est limité à l'E., par celui de Vervins, au S., par celui de Laon, à l'O. et au N., par le département de ce nom et celui de la Somme. — *Orograqhie* : il forme partout une plaine élevée, largement ondulée et généralement sèche, bien que coupée du nord au sud par deux grandes vallées occupées par des cours d'eau. — *Géologie :* le sol en est partout constitué par la craie blanche sur laquelle s'étendent çà et là quelques lambeaux de sables tertiaires inférieurs. Le fond des vallée est occupé par des attérissemens modernes et des tourbes, les plaines par un limon rouge ou noirâtre d'une grande fertilité. — *Hydrographie* : il est arrosé par deux rivières principales, l'Oise et la Somme, et par quelques ruisseaux; l'Escaut y prend aussi sa source. — *Surface territoriale :* 110,425 hect. environ. — *Culture :* ses plaines sont cultivées en froment, plantes fourragères, betteraves et lin; les vallées en prairies et en légumes; les sols argileux ou sableux en bois. — *Culure générale :* (nos renseignemens sont incomplets pour 1760); en 1836, terres labourables, 86,000 hect.; jardins et vergers 4357,90; prés et marais, 4251,51; bois-taillis et futaies, 8500,57; savarts, 1296,74; chemins, cours d'eau, etc., 4099. — *Industrie et commerce :* fabriques de tissus de coton, de fil de soie, de tulle et autres articles dits de St-Quentin; fabriques de sucre indigène, d'huiles de colza et d'œillette; tanneries, tuileries, moulins, etc. — *Routes :* cet arrondissement est traversé par deux routes impériales, cinq routes départementales et une ligne de chemin de fer de Paris vers le nord. — *Population :* 1800, 83,438 h.; 1806, 87,065 h.; 1820, 94,020 h.; 1827, 106,284 h.; 1836, 117,280 h.; 1841, 122,734 h.; 1861, 140,908 hab.

QUENTIN (St-), autrefois St-QUENTIN-MACOGNY ou St-QUENTIN-LES-LOUVRY, *Sanctus Quintinus in archeto* en 1182. — Petit village de l'ancien Valois, situé sur le rû d'Alland, à 82 k. au S.-O. de Laon et 30 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterets, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui de canton de

Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Population : en 1760, 15 feux ; 1800, 49 h. ; 1818, 50 h. ; 1836, 65 h. ; 1856, 69 h. ; 1861, 63 h.

Le village de St-Quentin possédait jadis un prieuré dont le prieur était seigneur de l'endroit. — On y venait autrefois en pélerinage pour l'enflure.

QUENTINCOURT. Voyez COINTICOURT.

Quesne (Bois de). — Il s'étendait autrefois entre Frières et les marais de Liez, et faisait partie de la forêt de Baine.

Quesnoy (Bois du) — Il s'étendait jadis auprès de Fasty, et dépendait de la grande forêt de Thiérache.

QUESSY, KAICI, *Cacciacus* en 1030, *Caceius, Caziacus* en 964, *Quessiacus*. Petit village de l'ancien Noyonnais, situé dans une vaste plaine, à 30 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soisssons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 18 feux ; 1800, 169 h. ; 1818, 258 h. ; 1836, 455 h. ; 1856, 607 h. ; 1861, 738 h.

Le village de Quessy appartenait dès le 10e siècle à l'abbaye d'Homblières, près de St-Quentin ; le roi Lothaire lui en confirma la propriété en l'année 964. — Il passa ensuite, ou peut-être seulement sa seigneurie, à des seigneurs laïques, dont l'un le donna en 1182 à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. Quatre ans après, cette maison religieuse l'échangea contre d'autres domaines avec l'abbaye de Nogent, qui y établit un prieuré pour 3 moines de cette maison. — Nous donnons ci-après, le texte d'une charte qui constate l'existence à Quessy au 11e siècle, d'un usage assez singulier.

Seigneurs de Quessy.

Vers 1177. Gautier dit le Captif, chev., seign. de Quessy. C'est lui qui donna ce domaine à l'abbaye d'Homblières.

1233. Jean de Quessy ; femme, Mathilde.

Les prieurs de Quessy paraissent ensuite avoir pris pour eux la seigneurie de ce village, et ils l'avaient encore au moment de la révolution.

Ecclesie Christi fidelium super quos inclinantur accidentium rerum moderamina tàm presentium quàm futurorum noscat peritia quod abbas Valerrannus, Humolariensi ex cellâ, ad Ulricum, militem, accessit de castro nuncupato Ferâ (La Fère) pro quodam salvamine quod isdem miles tenebat de Anselmo, supradicti castri *principe*, in Cacciaco sancte Marie Humolaris villâ, quod quidem bonum antea a comite Ottone, Vermandensis possessum a commanentibus in jam dicta villa ferri consueverat ad castrum Lugdunum, cujus consuetudinis pondus adlevare, cupiens abbas prelibatus dato aliquo munere de rebus ecclesie eidem militi Ulrico, consentanea voluntate Anselmi, decrevit legitimo testimonio ut predictum bonum tantum feratur ad Feram castrum sibi et suis heredibus quamdiu illud hereditare voluerint.

QUICANGROGNE. QUINCANGROGNE, autrefois, dit-on, QUINGRENU. — Verrerie dépendante de Wimy. On prétend que cette usine fut établie au 13e siècle par la famille de Colnet, originaire d'Italie. Cette fabrique de bouteilles est aujourd'hui composée de quatre feux. — C'est à Quicangrogne que naquit Charles-Joseph de Colnet du Ravel, spirituel et mordant satirique du temps de la Restauration, mort du choléra en 1832.

QUIERZY-SUR-OISE, QUIERZIS, KIERSI, KERASI, autrefois CHERIZY, CHIRESI en 1158; CHIERZY, CHEVESIS, CHEVISI, *Circiacus*, *Cariacus*, *Carisiagus*, *Cirisiacus*, *Carisiacus* en 1045; *Carisiacus Castrum* en 1068. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 50 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 107 feux; 1800, 637 h.; 1818, 664 h.; 1836, 751 h.; 1855, 744 h.; 1861, 703 h. — Dépendances : Bruyères (hameau); Montjoy (ferme); la Cense des Ruines, le Camp de Manicamp (isolées).

Quierzy paraît occuper l'emplacement d'une *villa* où les rois des deux premières races vinrent souvent résider, et qui fut le théâtre de grands évènemens religieux ou politiques. Protade, maire du palais de Théodoric, y fut assassiné au 7e siècle. Childebert y tint une diète en 702, et Charles Martel vint y mourir 39 ans après. Pépin y réunit les grands du royaume en 754, assemblée pendant laquelle le pape Etienne III vint solliciter et obtint des secours contre les Lombards, envahisseurs de l'Italie. Pépin y revint encore en 760, 762 et 764, et y tint autant de diètes générales où l'on s'occupa des affaires de l'Etat. Charlemagne fit plusieurs séjours à Quierzy, et comme ses prédécesseurs, y réunit plusieurs diètes. La plus célèbre est celle de l'an 775, dans laquelle on décida que les Saxons seraient convertis au christianisme de force ou de gré. Louis-le-Débonnaire résida plusieurs fois à Quierzy, et Charles-le-Chauve y célébra ses noces avec la fille du comte Adelhart. — Plusieurs conciles furent également tenus à Quierzy entre les années 838 et 858. Les deux plus célèbres sont : celui de 849 où fut prononcée la condamnation du moine Gotescalk, et celui de 856 où il fut déclaré que si le roi ne rendait pas une exacte justice à ses sujets, ceux-ci pourraient s'unir entre eux pour soutenir en commun leurs intérêts. — La diète tenue à Quierzy en 876 assura le triomphe de la féodalité, en consacrant l'hérédité des fiefs et des charges publiques dans les familles. Enfin, Carloman assembla à Quierzy en 883, les grands du royaume pour assister à son sacre. Ce fut la dernière diète tenue en ce lieu, dont la propriété ne tarda pas à passer dans d'autres mains. Donné d'abord en 909, à l'église de Cambrai par le roi Charles-le-Simple, probablement à titre de précaire, Quierzy fut donné sans retour en 1068, par le roi Philippe Ier, à l'évêque de Noyon (Voyez la charte). On connait trois monnaies d'or frappées à Quierzy. — On a : *Notice historique sur Quierzy*, par Melleville, trois éditions, 1852, 1855 et 1858.

Seigneurs de Quierzy.

On pense généralement que les premiers seigneurs de Quierzy descendaient de la famille de Pierrefonds. Nous croyons plutôt qu'ils étaient de la maison des châtelains de Coucy, car leurs armes sont identiquement pareilles : *d'or, à une fasce d'azur.*

Le premier connu est Gérard, dit de Laon, qui prit part à la première croisade et périt devant Antioche.

1108. Gérard II de Quierzy. Il prit une part brillante à la première croisade, et fut assassiné en 1109 dans la cathédrade de Laon. Femme, Elvide, qui se retira à Longpont et vivait encore en 1167.

1109. Gérard II de Quierzy: femme, Agnès; enfans : Gérard, Evrard, seign. de Muret; Nivelon, évêque de Soissons en 1176. Gérard II se croisa en 1190.

1200. Gérard III, seign. de Quierzy; femmes, 1° Gila; 2° Perronnelle; enfans : Gobert, Gérard, Elvide, abbesse de N.-D. de Soissons en 1190; Mélissende, femme, 1° de Jean Leturc, seig. de La Ferté-Milon; 2° de Jean du Cardinet; Agnès, femme de Nicolas de Bazoches; Marguerite ou Béatrix, abbesse de N.-D. de Soissons en 1216; Mathilde.

1216. Gobert, seign. de Quierzy; femmes, Elvide et Marie; enfans : Hervé, Jean, qui se croisa en 1248; Evrard, chanoine de Rouen; Agnès, abbesse de N.-D. de Soissons en 1236.

Vers 1260. Hervé, s. de Quierzy: femme, Ade.

12.. Hervé II, leur fils, seig. dud.; femmes, 1° Clémence de Muret; 2° Marie de Lor; enfans : Jean, Milon, mort jeune; Clémence, femme d'Evrard de Montmorenci, grand échanson de France, à qui elle porta la terre de Muret.

13.. Jean, seign. de Quierzy, La Jonquière et de Buzancy par acquisition; femme, Pétronille de Nesle; enfans : Jeanne, femme du suivant; Agnès, dame de Buzancy.

13.. Mathieu, seign. de Roye, du Plessier et de Quierzy par sa femme ci-dessus, grand arbalétrier de France; enfans : Jean, Armand, seign. de La Jonquière, etc.; Béatrix, femme de Jean de Bazoches.

1380. Jean de Roye, seign. dud., Aunoy, Muret, etc. Il défendit Aire contre les Anglais et périt à Nicopolis.

1396. Mathieu II de Roye, son fils, seign. dud. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt : enfans : Guy, Jean.

14. Guy de Roye, seign. dud.

1464. Jean de Roye, son frère, seign. dud., conseiller et chambellan du roi. Sa fille Marie porta Quierzy en dot à

14.. Jean de Bourgogne, bâtard de Nevers. Leur fille Françoise donna le domaine de Quierzy en mariage à

1512. Philippe de Halluin, seign. de Fiennes, capitaine de Béthune.

1517. Antoine de Halluin, leur fils, seign. dud., tué à Terouanne.

1553. Charles de Halluin, son fils, seign. dud. Sa fille unique, Anne, porta Quierzy au suivant.

1591. Gilles Brulard, seign. de Genlis, qui le donna à son second fils.

16.. François Brulard, seign. de Quierzy et du Boulai.

169. Marie-Thérèse de Rabutin, dame de Manicamp et de Quierzy. Après elle ce domaine rentra dans les mains des seigneurs de Manicamp (Voyez ce mot.)

Il y avait autrefois à Quierzy deux fiefs, celui *des Gravières* et celui de *la Tour Roland*. Ce dernier était, dès 1675, aux seigneurs de Quierzy.

Don de Quierzy à l'évêque de Noyon, en 1068.

In nomine, etc. Philippus, gratiâ Dei Francorum rex. Cum sancte matris ecclesie, viero (sic) intemerato, quam (sic) Christus Dei filius pretiosi sanguinis sui effusione subaravit, renatos nos esse sciamus atque in ipsius administrandis negotiis majorem nos curam, Domino annuente, suscepisse cognoscamus, tanto amplioris diligentie regali cogente, magnificentia in ejus nos augmentando honore existere debitores credimus. Undè noverit omnium sancte Dei ecclesie fidelium, tàm presentium quàm futurorum industria, quod adiens Radbodus, Noviomensis ecclesie venerabilis episcopus, celsitudinem nostram per quosdam optimates nostros humiliter deprecatus est, ut castellum nostrum nomine Carisiacum, in pago Suessionico situm, ecclesie Noviomensi perpetualiter possidendum concederemus. Erat enim suo episcopio proximum et ob cavendas vicinorum inimicorum insidias quas frequenter patiebatur, sue ecclesie habebatur necessarium. Cujus petitioni quoniam non aspernabilis visa est, condignum assensum prebuimus, ac fidelium nostrorum concordanti consilio, prefatum castellum et quicquid ejusdem castelli possessor de nobis in dominicatum tenebat, Noviomensi ecclesie ipsique Ratbodo episcopo ac suis successoribus, perpetuo habendum, ob nostre remedium anime, tradidimus. Ut autem traditionis istius donum inconvulsum et stabile permaneat, regalis illud precepti corroboravimus, censura quod propriâ manu

firmantes, sigilli nostri impressione insigniri fecimus ac fidelium nostrorum decenti testimonio muniri precepimus. (*D. Gren.*, *t.* 233, *f°* 211).

Quierzy (Forêt de). — Elle s'étendait jadis entre l'Ailette et le chemin de Blérancourt à Noyon. Au siècle dernier, elle ne contenait plus que 400 arpens; elle est d'ailleurs célèbre par les séjours et les chasses qu'y firent les rois des deux premières races.

QUILLET *(Quentin)*, peintre, né à Soissons. Il acquit une certaine réputation de son temps, et vivait au 17e siècle. Entré dans l'ordre de Prémontré, il passa presque toute sa vie dans l'abbaye de St-Martin de Laon, qu'il orna d'un grand nombre de copies des grands maîtres. Il excellait dans l'imitation des tableaux de l'école flamande, et l'on voyait dans la galerie des jésuites de Paris, plusieurs tableaux de lui qu'on faisait passer pour provenir des maîtres de cette école. Comme l'époque de sa naissance, celle de sa mort est inconnue.

QUINCAMPOIX. — Ferme dépendante du Câtelet. Elle parait tirer son nom de sa situation sur les confins de plusieurs pays, *quinque pagi*.

QUINCAMPOIX, CUIQUEMPOIST en 1208. — Moulin dépendant de Chassemy. Il fut construit vers 1190 par Agnès, comtesse de Braine.

QUINCY-BASSE, *Quinciacus* en 1193. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline dans la vallée de l'Ailette, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 33 feux; 1800, 267 h.; 1818, 228 h.; 1836, 202 h.; 1856, 182 h.; 1861, 197 h. — Dépendances : la Bataille, Courval (isolées); le Moulin brûlé.

Il y avait jadis à Basse une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Coucy en 1693.

Seigneurs de Quincy-Basse.

11.. Théobald de Quincy; femme, Emmeline de Laon.

1170. Simon de Quincy.

1176. Renaud de Quincy, chev.

1208. Bernard de Quincy? prévôt d'Oizy.

1220. Simon II de Quincy.

1479. Jean d'Arson, écuyer, conseiller et chambellan du roi, seign. de Quincy.

1494. Nicolas de Mailly ou Milly, chev., baron de La Rivière, seig. de Quincy, le Faux, etc.

15.. Antoine de Bayencourt de Bouchavanne, l'un des chefs du parti calviniste, seig. de Quincy.

Vers 1560. Pierre de Bayencourt, son fils, s. de Bouchavanne, Quincy, Courson; sans hoirs.

15.. Josias de Lameth, seign. de Bouchavanne, de Quincy, Courson et le Faux, par le don de son oncle Antoine de Bayencourt, baron de Ressons; femme, Madeleine de Créqui; enfans Antoine, Charles et François morts jeunes; Henri Ferry, vicomte de Mouchy; Isabeau, religieuse à Variville; Claude, fille d'honneur de la reine Madeleine, Françoise et Anne, religieuses à N. D. de Soissons.

15.. Henri de Lameth, seign. de Quincy.

16.. Antoine de Lameth, son frère, seig. dud.

16.. Josias de Lameth, son fils, seign. dud. Il fut tué à la bataille d'Hennecourt, en 1642.

1658. Louis-Charles du Fay, seign. dud. femme, Marie Duchesne.

1685. Louis de Hanocq, écuyer, seign. dud. et de Danizy

168. Charles ou Claude-François de Lameth vicomte de Laon, seign. de Mouchy, Bourson

et de Quincy, Courson, Le Faux par acquisition de la veuve de Louis du Fay ci-dessus.

Les droits seigneuriaux se composaient alors : des haute, moyenne et basse justices, banalité du moulin et du pressoir sous peine de confiscation du blé, de la farine ou de la vendange, et d'une amende de 75 sous; 20 deniers tournois par livre sur la vente de tout héritage, sous peine de 60 sous parisis d'amende; droit de rouage de 2 deniers parisis par charrette de vin; sur la vente en détail de tout liquide, un pot par pièce; droit d'afforage consistant en un demi lot de vin par pièce aux officiers du seigneur, et à celui-ci, un pain de 10 onces, un quartier de fromage et une chandelle, toujours par chaque pièce. Plaids généraux auxquels les habitans devaient se trouver sous peine d'une amende de 12 sous parisis. Ils devaient en outre les corvées, et par chaque maison *manable* un chapon pour droit de four.

1716. Charles de Brodard, seign. de Quincy par acquisition.

1732. François-Maurice de Brodard, chev., seign. dud., Le Faux et Landifay.

1758. Charles de Fay, seign. desd. par acquisition

1778. Marie-Joseph de Fay, seign desd.

Il y avait autrefois à Quincy le fief du *Grand Faux*, qui paraît avoir toujours été dans les mains des seigneurs de Quincy.

QUINCY-SOUS-LE-MONT, QUINCY-LES-BRAINE. — Petit village de l'ancien Tardenois, situé à mi-côte d'une colline élevée, à 37 k. au sud de Laon et 27 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Sauveur. — Population : en 1760, 15 feux; 1800, 95 h.; 1818, 111 h.; 1836, 108 h.; 1856, 114 h.; 1861, 93 h. — Dépendance, Bruyère (ferme).

Seigneurs de Quincy-sous-le-Mont.

1204. Hugues de Quincy; femme, Marie.

Au 14e siècle, Quincy appartenait aux comtes de Braine. Jean II de Dreux, le donna en 1307, à sa sœur Jeanne, veuve de Jean IV de Pierrepont, comte de Roucy.

1330. Robert de Dreux, chev., seign. de Longueville, Villomé, Villery, Chery et Quincy.

1339. Raoul Flament, seign. de Quincy.

1401. Eléonore de Taimay, dame dud. et de Broutelles.

1461. Christophe de Barbançon de Lagny, s. dud.

1500. Pierre Lempereur, écuyer, s. de Ferrières et Quincy. Femme, Antoinette de Rozières.

1561. Jean Lempereur, écuyer, s. de Quincy.

1564. Jean de....., seign. dud. par sa femme Michelle Lempereur, sœur du précédent.

16.. Galéas de Bayencourt, seign. dud.

1613. Adrien de Haimard, écuyer, s. dud. par sa femme, Marie de Bayencourt, fille du précédent.

1615. Antoine Vermant, grénetier du grenier à sel de Vailly, seign. dud. par acquisition.

1630. Jean Regnaut, procureur au parlement, seign. dud.

1635. Henri Puffort, seign dud. et de Denart.

1638. Michel Regnaut, fils de Jean ci-dessus, anobli à cause de sa charge de secretaire du roi.

1659. Henri Regnaut, vicomte de Quincy.

1664. Jean de Bayencourt, seign. dud.; femme, Elisabeth Lempereur.

1689. Henri Regnaut; femme, Elisabeth Loyer.

1715 Louis le Tellier, écuyer, s. dud., contrôleur des gardes françaises. Femme, Anne de Luynes. Ils donnèrent entre-vifs Quincy aux suivans.

1717. Gabriel Hector de Culon, chev., comte d'Arcy. Femme, Anne le Tellier.

1716. François de Brodard, écuyer, seign. dud, et Le Faux par acquisition.

1720. Louis le Tellier.

1772 Louis-Philippe de Monet de Lamarck, ancien capit. d'infanterie, seign. dud. par acquisition. Femme Catherine-Julie de Wasservas.

1775. Nicolas-François Vairon de Doigny, chev., vicomte de Laon et Chevregny, seign. de Clacy, vicomte de Quincy par acquisition. Femme, Marie-Charlotte de Clèves de Cerny.

Fief Romain à Quincy?

1315. Jean de Garlande, chev., seign. de Romain, Augy et Couvrelles.

1330. Gobert Sarrasin de Laon, seign. dud.

1349. Gobert II Sarrasin, son fils, seign. dud.

1379. Pinard Sarrasin, seign. dud. et Romain.

1785. Gaspard Sarrasin, écuyer, sire de Colligis et Romain.

R

Rabattu. — Ancien fief à Origny-en-Thiérache (Voyez ce mot).

RABOUZY (LE GRAND), autrefois RABUZÉE; *Rabulsii* en 1179. — Maison isolée dépendante de Vervins. C'était au 12e siècle un moulin qui fut donné en 1138 par Enguerrand II, sire de Coucy, à l'abbaye de Prémontré. — Une fabrique de papier y fut établie en 1660.

RABOUZY (LE PETIT). — Hameau dépendant de Hary. On y établit une fabrique de papier en 1789. Elle existe encore.

RACINE *(Jean)*, célèbre poète dramatique, né à La Ferté-Milon le 21 octobre (et non le 21 décembre) 1639, mort le 21 avril 1699. L'auteur des tragédies d'*Andromaque*, de *Phèdre* et autres, trouve son éloge dans le simple énoncé de ces chefs-d'œuvres.

RACINE *(Bonaventure)*, littérateur, né à Chauny le 25 novembre 1708 mort en 1755, et non 1769 comme l'ont écrit quelques biographes. On a de lui :
Simple exposé de ce qu'on doit entendre par la confiance et la crainte. — Instruction familière sur la crainte et l'espérance chrétienne. — Abrégé de l'histoire ecclésiastique contenant les évènemens considérables de chaque siècle, avec des réflexions, 1748. On a fait paraître après sa mort ses *Œuvres posthumes* et des *Discours sur l'Histoire universelle de l'église*; 1759, 2 vol. in-12.

Rademer. — Ancien fief à Follembray (Voyez ce mot).

RAIDON (LE), *Raido* en 1243. — Ruisseau qui prend sa source au-dessus de Rozoy-Gâtebled, coule du sud au nord, passe à Montfaucon et à Chézy-l'Abbaye et va se perdre dans la Marne vis-à-vis d'Azy, après un cours d'environ trois lieues.

RAMECOURT, RAMECURT en 1194.—Hameau dépendant de St-Erme. Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Théodulphe. En 1196, les habitans de Ramecourt furent établis en une seule et même commune avec ceux d'Outre et St-Erme (Voyez ce mot). C'était d'ailleurs un fief dont quelques seigneurs nous sont connus.
1215. Jean de Ramecourt, écuyer (Voyez St-Erme.)

RAMÉE (LA), *Rameia* en 1244. — Ancienne ferme située sur le territoire de Laon, laquelle, en 1245, fut transformée en un couvent de filles sous le nom d'*abbaye du Sauvoir* (Voyez Laon).

RAMICOURT, RAMINCOURT (12e siècle); *Ramorum curtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé snr une éminence isolée dans une vaste plaine, à 50 k. au N.-O. de Laon et 15 au N. de St-Quentin, autrefois de l'intendance

de Valenciennes, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : 1698, 148 h.; 1800, 300 h.; 1818, 357 h.; 1836, 413 h.; 1856, 466 h.; 1861, 463 h.

Le nom de ce village paraît indiquer que dans l'origine c'était une simple métairie entourée de haies sèches, *rami*, ramées, haies sèches, et *curtis*, ferme.

Seigneurs de Ramicourt.

1158-70. Manassès de Ramicourt; f^e, Agnès.

1225. Gobert Puche, seign. de Ramicourt? femme, Liégarde; enfant, Jean.

1229-42. Jean Puche, chev. de Ramicourt et Faillouel; femme, Marie.

1279. Jean de Ramicourt, chev.

Vers 1590. Michel d'Aumale, seign. dud., Bethancourt, Estrées et Maissemy; femme, Anne de la Viéville; enfans : Catherine, Louise, femme de Louis Duglas, seign. de Ployart.

1592. Catherin d'Aumale, capitaine des Cent Suisses, seign. dud. et de Nancel, fils de Michel d'Aumale.

1630. Robert d'Aumale, seign. de Béthancourt par le don que lui en fit le précédent.

1666. Jacques de Montguyot, chev., seign. dud. etc. (V. Estrées).

En dernier lieu, M. Macquerel de Quesmy.

Ramouzy, autrefois Ramonzin, *Ramultii* en 1246. — Ferme dépendante de Nampcelle. Elle appartenait dès 1134 aux chanoines de Rozoy-sur-Serre; elle passa ensuite à l'abbaye du Val-St-Pierre, qui en acheta d'abord la moitié, puis obtint l'autre moitié de Réné de Vincy.

Raret, Raroy en 1156; Raray, *Rareius* en 1206. — Ferme dépendante de Dravegny; elle fut donnée en 1156 à l'abbaye d'Igny par Bernier, vicomte d'Oulchy. C'était autrefois, semble-t-il, un fief dont quelques seigneurs nous sont connus.

1625. N. de Lancy, baron de Raray.

1635. Henri de Lancy, chev. marquis de Raray, Néry, Vaucelles et Aramont.

Rary, autrefois Raris ou rahéris, *Raeriæ* en 1178. — Ferme dépendante de St-Pierremont. C'était jadis un fief et un hameau dont les habitans furent dispersés dans les guerres du 16e siècle.

Vers 1130. Ingobrand, seign. de Rahéris.

1177. Réné de Rahéris, son neveu; femme, Bruna; frères : Albéric, Clarembaud de Cilly.

Vers 1520. N. de Longueval, s. de Lary et autres terres; il les échangea avec le suivant contre celles de Vauxeré, Acy et Presles (V. Vauxeré).

1530. Gérard de Fay d'Athies, seign. de La Neuville-Bosmont, Rary, etc.

RAOUL, de Laon, écolâtre et chancelier de l'église de cette ville, où il était né, mort en 1133.

Il eut une grande part à l'ouvrage suivant : *Flores sententiarum et questionum Anselmi et Radulphi, fratris ejus*. Il est en outre l'auteur de celui-ci : *Liber Radulphi de semi tonio*.

RAOUL, orfèvre du Valois. Il fut ennobli par philippe le Hardi en 1272, pour l'excellence de ses ouvrages. Le président Hénaut prétend que ces lettres d'ennoblissement furent les premières délivrées en France.

Rauli curtis. — Localité autrefois située aux environs de Prouvais, laquelle avait une église sous le vocable de Ste Geneviève, et qui fut donnée en 1082, par Elinand, évêque de Laon, au prieuré d'Evergnicourt.

Raullois. — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

Raupré. — Fief et château autrefois assis sur le terroi. de Brunchamel (Voyez ce mot).

RAVEL, peintre de genre, né à Chât.-Thierry. — Il avait peint pour l'église de sa ville natale un martyre de St Crépin et St Crépinien qui fut détruit dans la révolution.

Régicourt. — Château ou ferme dépendant de Câtillon-du-Temple, qui fut détruit à la fin du quinzième siècle. Il eut des seigneurs particuliers.

1408. Colard de Grehen, sire de Régicourt.

Regnard. — Ancien fief à Coucy-la-Ville (Voyez ce mot).

REGNAULT *(Melchior)*, conseiller au présidial de Soissons, historien né dans cette ville, mort en 16... On a de lui :

Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons, contenant une sommaire déduction généalogique des comtes dudit lieu. Paris 1663.

Regnicourt. — Ferme dépendante de Vaux-Andigny. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Bohéries.

REGNY, RIGNI en 1110; *Rigniacus* en 1106, *Regniacus.* — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 39 k. au N.-O. de Laon et 11 à l'Est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron St Martin. — Population : 1760, 217 h. (62 feux); 1800, 323 h.; 1818, 400 h.; 1830, 446 h.; 1856, 506 h.; 1861, 509 h.

Au 12e siècle, ce village appartenait à l'abbaye d'Isle de St-Quentin. En 1110 on y comptait 25 *hôtes* occupant dix *courtils.*

Seigneurs de Regny.

1202-06. Gautier ou Vautier, chev. de Regny; femme Agnès; enfant, Aélide; frère et sœur : Dreux, Heldiarde, femme de Martin.

Dreux, frère de Gautier, prit part à la croisade de 1202. Avant de partir, il donna à l'abbaye d'Isle de St-Quentin un demi muid de terre, à la charge de lui servir, tant qu'il vivrait, la rente d'un muid de froment. Il mit à ce don cette autre condition que, s'il venait à mourir durant son voyage, la terre appartiendrait à l'abbaye; mais qu'il pourrait la reprendre, s'il revenait sain et sauf de cette expédition.

1224. Hugues de Regny, fils d'Haimon de Thenelles; femme, Agnès Cagnon.

1231. Gautier II de Regny, ch.; femme, Massa.

1241. Godefroi de Regny; femme, Marguerite.

Vers 1340. Jean de Regny, écuyer; enfans : Jeanne, femme de Gérard de Chaulé, chev., sire de Pressoy; Florence, femme de Gilles du Chin.

1525. Louis des Fossés, seign. dud. et de Sissy. Sa fille Jeanne porta le domaine de Regny à

15... François de Mazancourt, seig. du Plessis-Châtelain.

16... Antoine de Longueval, seign. de Thenelles, Regny, etc. (V. Thenelles).

Vers 1650. Julien de Longueval, seign. dud.; femme, Diane le Picart.

1713. Mathieu Pinault des Jaunaux, chev., comte de Thenelles et Regny, président au Parlement de Flandres.

1729-47. Ch. Louis Pinault, vicomte de Regny conseiller au Parlement.

1769-81 Charles-César de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, seign. de Regny par sa femme, Marie-Charlotte Pinault.

En dernier lieu, Regny était dans les mains du comte de la Tour-Maubourg.

Reincourt, *Recurtis* en 1134. — Ancien fief assis sur le terroir de Bruyères-en-Valois. Au 12 siècle, il appartenait à un certain Raoul qui, en 1134, le donna, moyennant un cens annuel de 2 muids de froment et de 4 muids de méteil, pour y fonder une abbaye qui prit le nom de *Val chrétien* (V. ce mot).

REMARD *(Charles)*, conservateur de la bibliothèque du château de Fontainebleau, né à Chât.-Thierry le 9 janvier 1766, mort le 20 septembre 1828. — Remard a publié :

La Chezonomie ou l'art de ch...., 1806. — *Le Guide au Voyageur à Fontainebleau*, 1828. — Il a de plus laissé en manuscrits : *Remarques sur Delille.* — *Recueil des plus beaux morceaux de poésie ancienne et moderne.*

REMAUCOURT, RUMALCURT en 1040; ROMAUCOURT en 1248; *Rumaldi curtis* en 1155, *Ramicurtis* en 1170. — village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de la Somme, à 51 k. au N.-O. de Laon et 8 au N. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Théodulphe. — Population : 1698, 180 h.; 1800, 269 h.; 1818, 310 h; 1836, 320 h.; 1856, 367 h.; 1801, 368 h. — Dépendance, Tilloy (ferme).

On prétend que ce village aurait été bâti vers le 12e siècle par les chanoines de Cambrai, qui possédaient le territoire de Thorigny dont celui de Remaucourt faisait alors partie. Mais nous connaissons un acte de l'an 1040 où il est déjà question de ce village, et il est certain qu'au 12e siècle il appartenait à Godefroi, puiné des seigneurs de Guise, puisqu'il le donna en 1163 à l'abbaye de Longpont pour une redevance annuelle de 10 muids de froment à la mesure de St-Quentin. — On cultivait autrefois la vigne à Remaucourt.

Seigneurs de Remaucourt.

1152. Etienne de Remalcurt,

1155. Gui de Remaucourt.

1163. Godefroi de Guise, chev.. seign. dudit. Il se retira en 1202 dans l'abbaye de Longpont. Il eut deux enfans : Etienne se fit moine dans la même maison religieuse en 1205, et Agnès épousa un nommé Clarembaud.

1207. Renier Morel, seign. dud.

12.. Vivian de Remaucourt.

1222. Alond de Remaucourt, chev., son fils.

1283. Alard de Remaucourt, écuyer.

1330. Jean Courthon, seign. dud.

15... Jean de Lallier, écuyer, seign. dud. et Fayet; femme. Jeanne de La Fons; enfant, Philippe (V. Fayet).

1630. Jean Lefébure, seign. de Lestang et Remaucourt.

1711. Philippe-Jos. Cousin, seign. dudit.

1770. M. de Boisville; femme, N. Rasoir de Croix.

1787. M. de Chauvenet.

Remicourt, Ramicort en 1243. – Hameau dépendant de St-Quentin; 14 feux en 1816. C'était autrefois un fief qui, au 13e siècle, appartenait aux seigneurs de Faillouel. Il devint l'apanage d'un puiné de cette maison.

1243. Jean de Faillouel, seign. de Remicourt.

1271. Jean, sire de Remicourt, chev., fils de Jean de Faillouel (Voyez ce mot).

Remicourt, *Remicurtis* en 1137. — Hameau dépendant d'Amifontaine; 2 feux en 1816. — Après avoir eu une certaine importance, Remicourt se

trouvait ruiné, lorsqu'un certain Eudes du Thour le donna, en 1137, à l'abbaye de St-Martin de Laon. Barthélemi, évêque de cette ville, lui en donna en même temps l'autel, et cette abbaye ayant obtenu en 1182, d'un nommé Blibart, l'autre moitié du terroir de Remicourt avec la seigneurie, s'en trouva dès-lors seul propriétaire et l'a gardé jusqu'à la révolution. Les seuls seigneurs laïques connus de Remicourt sont les suivans :

1160. Jean, seign. de Remicourt.

1180. Bliart, seig. dud.

REMIES, REMY, *Remiæ* (12e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine basse, à 15 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : en 1760, 242 h. (54 feux); 1800, 483 h.; 1818, 494 h.; 1836, 567 h.; 1856, 554 h.; 1861, 514 h.

Remies, après avoir appartenu aux évêques de Laon, passa dans les mains du chapitre de cette ville qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — Ce village est la patrie de Jean Charpentier, abbé de St-Vincent de Laon, en 1511.

Seigneurs de Remies.

1120-33. Guyard, seign. de Remies.

1168. Baudoin de Remies, dapifer de l'évêque de Laon.

1215-22. Gilon, chev. de Remies; femme, Cécilie; enfans : Adam, écuyer; Widelle, Auda, femme de Dreux, écuyer, de Villers-le-Sec. Gilon avait un frère nommé Wilard, chev., qui tenait de lui le fief de l'avouerie d'Acy, près Soissons.

Vers 1275. Réné d'Etréaupont, s. de Remies.

Après lui, le chapitre de Laon reprit sans doute la seigneurie de Remies, car on ne trouve plus dès-lors de seigneurs laïques dans ce village.

REMIGNY, *Reminiacus* en 956, *Ruminiacus* en 1145. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 35 k. au N.-O. de Laon et 16 au S. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1800, 1,241 h.; 1818, 1,152 h.; 1836, 1,272 h.; 1856, 1,206 h.; 1861, 1,226 h. — Dépendances : le Moulin Neuf et le Moulin Vieux.

On a cultivé la vigne à Remigny jusqu'à la fin du siècle dernier.

Seigneurs de Remigny.

956. Wallo, chev. de Rumigny; femme, Frednidis; enfans : Wallon, Gilbert, Berthe, Frednidis. Il donna cette année à l'abbaye d'Homblières, pour le remède de l'âme de sa femme, quatre manses sises à Remigny.

1490. Marie de Luxembourg, dame dudit.

1495. Charles de Luxembourg, évêque de Laon, seign. de Rumigny par donation de la précédente (V. Vendeuil).

1609. César, duc de Vendôme, seign. dudit.

1635. Réunion du domaine de Rumigny au duché-pairie de St-Simon. (V. ce mot).

1645. Philippe de Flavigny, seign. de Liez, Remigny, etc.

REMY-BLANZY (St-) ou BLANZIS, St-REMY-YVRY, *Sanctus Remigius Yverriacus* ou *ad Blangiacum*. — Village de l'ancien Valois, situé dans une plaine élevée, à 60 k. au S.-O. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'inten-

dance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 81 feux ; 1800, 369 h. ; 1818, 416 h. ; 1836, 363 h. ; 1856, 384 h. ; 1861, 364 h.— Dép. : Blanzy (H.) ; la Fontaine au Chêne, Fronteny (F.) ; la Tuilerie (I.)

Ce village possédait autrefois un prieuré.

Seigneurs de St-Remy-Blanzy.

1217. Geoffroi de St-Remy?

1219. Albéric de St-Remy, ch. ; mère, Aélide ; femme, Marguerite ; sœur, Erme, femme de Foucard de Billy.

1221. Gilon de St-Remy-Blanzy ?

1226. Raoul de St-Remy? f., Gila de Saponay.

1238. Erard de St-Remy?

123.. Hugues de St-Remy.

1241. Albéric II de St-Remy ; fme Mainsende.

1259-75. Guy, chev., sire de St-Remy ; femme, Marie, qui, l'année suivante, vendit la terre de Louâtre aux moines de St-Jean-des-Vignes de Soissons (V. Louâtre).

Vers 1280. Jean dit Chevalier, écuyer, seign. dud. ; femme, Florie.

14... Gilles de Mailly, seign. dud. ; femme, Jeanne de Billy. Leur fille Aliénor porta ce domaine à

Vers 1425. Baudoin, seign. de Cramaillle. Sa fille Marie le porta à

14... Barthélemi de Conflans, seign. de Vieils-Maisons, qui le donna à son puiné.

14... Jean de Conflans, chanoine de Soissons, seign. dud. et Vézilly.

1525. Jean ou Gilles de Conflans, son neveu, abbé de St-Crépin et St-Nicolas-aux-Bois.

1548. Antoine de Conflans, seign. dud., de Chassemy et *d'une rue dans la ville de Braine*, capit. de 300 hommes de pied, second fils d'Antoine de Conflans, vicomte d'Oulchy. Femme, Françoise Boulard ; enfans : Antoinette, Jean, Jacques, Suzanne, femme de Josias de Roucy du Bois ; Marie, femme de Jean de Vassan, seign. de Martimont ; Judith.

1570. Antoine II de Conflans, seign. dud., mestre de camp ; femmes : 1° Madeleine de Ravenel ; 2° Eléonore de St-Quentin ; enfans : Michel ; Eustache, seigneur d'Enancourt-le-Sec ; Antoine, chev. de Malte, commandeur d'Auxerre ; Jean et Christophe, capit d'infanterie ; Antoinette, religieuse à N.-D. de Soissons ; Madeleine fille d'honneur de l'archiduchesse Isabelle, puis carmélite à Gand.

16.. Michel de Conflans, marquis dud., gentilhomme ordinaire de la chambre, capit. d'un régiment étranger ; femmes : 1° Françoise de Ravenel ; 2° Louise de Carvoisin ; 3° Geneviève Poncet ; enfans : Michel ; Jean-François, marquis de La Fouilleuse ; Angélique, femme de Louis-Honoré de Carvoisin, s. de la Cour d'Oizy.

1690. Michel II de Conflans, marquis de St-Remy ; femme, Marguerite d'Aguesseau ; enfans : Michel ; Philippe-Alexandre, chev. non profès de l'ordre de Malte, commandeur de Pézénas ; Alexandre - Philippe ; Catherine, femme de Charles-Joseph, comte de Lannion ; Henriette.

17... Philippe-Alexandre de Conflans, seign. dud., mestre de camp de dragons ; femme, Louise-Françoise de Jussac ; enfans : Eustache, Françoise, religieuse à la Madeleine ; Marguerite-Félicité, femme de Louis-François, comte de Maulde.

1719. Eustache de Conflans, marquis de St-Remy, colonel au régiment de l'Auxerrois, infanterie. Il passa en Espagne en 1743 et devint exempt des gardes du corps du roi d'Espagne ; femme, Elizabeth Cauderon de Quentin, dont deux enfans morts jeunes.

En dernier lieu, le domaine de St-Remi-Blanzy était dans les mains du comte de Damas, seign. du Plessier-Huleu.

RENANSART, autrefois ERNANSART, *Ernaldi sartum* ou *saltus* en 1047 ; *Reginaldi sartum*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 26 k. au N.-O. de Laon et 20 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin.

— Population : 1760, 432 h. (96 feux) ; 1800, 590 h. ; 1818, 637 h. ; 1836, 652 h. ; 1856, 556 h. ; 1861, 585 h. — Dépendance : Méchambre (ferme).

Ce village est pour la première fois mentionné dans une charte de 1047. Les habitans étaient alors tenus d'aller moudre au moulin banal de Senercy (Voyez ce mot). — Il est la patrie de Catherine Berleux, fondatrice des sœurs de la providence de Laon en 1805. — Renansart portait dès le 13e siècle le titre de vicomté.-On a : *Notice sur le château et les anciens seigneurs de Renansart*, 1849.

Seigneurs de Renansart.

1105. Hellin, *aliàs* Rethelin de Soupir, seign. d'Ernansart.

1130. Raoul d'Ernansart ; femme, Aélide ; enfans : Gautier, Renaud.

1171. Gautier d'Ernansart ; femme, Luciane ; enfant, Raoul. Gautier se croisa en 1177, et à cette occasion, donna des terres à l'abbaye de St-Vincent de Laon, et aux habitans de Renansart les aisances et pâturages du terroir.

1186. Renaud d'Ernansart.

1219. Jean d'Ernansart ; femme, Marie ; enfant, Nicolas.

1222. Gautier le Braconier, chev. d'Ernansart ; femme, Eve d'Hamelaincourt. Pierre Gardins ou Gredins, son frère.

1262. Monseigneur Gautier *le Jeune* d'Ernansart ; femme, Alix.

12.. Réné ou Renier d'Ernansart.

1239-45. Clarembaud, chev. d'Ernansart ; femme, Béatrix.

1321-28. Jean II d'Ernansart,

1395-1409. Raoul Thorel, vic. dud., fils de Raoul Thorel, écuyer ; enfans : Eustache, Isabelle, femme de Georges de la Personne.

14.. Eustache Thorel, vicomte dud. ; femme, Jeanne d'Hémery, veuve de Jean de Montmorenci et de Tristan de Bossut.

14. Georges de la Personne, seign. de Verloing, vicomte dud. par sa femme ci-dessus ; enfans : Jean, Antoinette, fme d'Antoine de Fenin.

Vers 1470. Jean de la Personne, vicomte dud. ; femme, Ida de Fay d'Athies ; enfans : Jacotin, Catherine, femme de Claude de Flavigny, seign. de Ribeauville ; Raoul ; Michelle, femme de Nicolas du Chin.

1485. Raoul ou Arnoul de la Personne, écuyer, seign. de Verloing, vicomte dud., chambellan de St-Vincent. Femme, Antoinette de Bergues, sans enfans.

Vers 1510. Claude de Flavigny, seign. de Ribeauville, vicomte de Renansart par sa femme Catherine de la Personne ; enfans : Elie, Claudine, femme de Simon d'Orbec ; Jacqueline.

1519. Elie ou Elion de Flavigny, vicomte dud., seign. de Ribeauville. Malzy, Pleine-Selve, en partie de Parpeville et Mézières-sur-Oise ; femme, Jacqueline Dupuy ; enfans : Noël, Nicolas, seign. de Malzy ; Charles, Madeleine.

15.. Noël de Flavigny, seign. desd. ; femme, Jeanne Lefébure de Monceau. Noël fut député par la noblesse du Vermandois aux états de Blois, en 1588.

1594. Jean de Flavigny, seign. desd., leur fils ; femme, Antoinette d'Amerval ; enfans : Jean, Claude, Antoine, seign. de Monampteuil.

1596. Jean II de Flavigny, seign desd., sans hoirs.

1598. Claude de Flavigny, vicomte dud., seig de Ribeauville, gentilhomme de la Chambre, député de la noblesse aux états de 1614 ; femmes, 1° Anne le Picart de Sévigny ; 2° Marie de Boulainvilliers ; enfans : César-François ; Jean ; Charles, seign. de Ribeauville ; Claude.

1642. César-François de Flavigny, vic. dud., baron d'Aubilly, seign. de Ribeauville, Surfontaine et Malzy ; femme, Suzanne de Vieux-Chastel ; enfans : Anne-Claude ; Charlotte, femme du marquis de St-Just ; et 9 autres.

1698. Anne-Claude de Flavigny, baron d'Aubilly, vicomte de Renansart ; femme, Marie de la Fitte. Plusieurs enfans.

1729. César-François de Flavigny, l'aîné, vicomte dud., baron d'Aubilly, seign. de Ribeauville, Surfontaine et Malzy ; femme, Agathe de Truffier.

1762. Louis-Agathon, comte de Flavigny, leur fils, lieutenant des gendarmes d'Anjou, brigadier des armées ; femme, Félité Bernard de Montigny.

Reneuil, Reninol en 1113 ; *Renolium* en 1205 ; *Renulum*. — Ferme dépen-

dante d'Aulnois. On prétend que c'était jadis un village. Ce domaine appartenait autrefois à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, qui en avait acheté les deux tiers en 1145 à Eudes de Marle, et dont l'autre tiers lui avait été donné deux ans après par Hugues de Montchâlons. Raimond, fils d'Eudes, ayant plus tard contesté le don de son père, finit par le confirmer par une transaction dont on trouvera les détails curieux dans la charte dont nous donnons le texte ci-dessous. C'était d'ailleurs un fief relevant des évêques de Laon.

11.. Clarembaud du Marché, maréchal du Laonnois, seign. de Reneuil. Il le donna en arrière fief au suivant.

1120. Eudes de Marle Au moment de partir pour la croisade en 1110, Eudes de Marle, du consentement de sa femme Ermengarde et de ses enfans Renaud et Berthe, vendit ce qu'il possédait dans la terre de Reneuil à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois pour la somme de 80 sous.

Don de la terre de Reneuil aux moines de St-Nicolas, vers 1110.

Bartholomeus, Dei gratià Laudunensis presul. Notum esse volumus tàm presentibus quàm futuris qualiter Odo de Marlà Jerosolimam iturus, consilio et voluntate uxoris sue Hermengardis et filii eorum Raimundi et filie Berto, acceptà pecuniâ à monachis sancti Nicholai, scilicet, quadragenta solidos, terram suam quam apud Renolium habebat, vendiderit ecclesie et donaverit, et hoc voluntate et concessione Gerardi de Roseto et filii ejus Clarembaudi, *item* Clarembaudi de Foro et predecessoris nostri Waldrici, episcopi, de quorum beneficio terra illa descendebat; et per hanc donationem ecclesia sancti Nicholai terram illam per multos annos quiete tenuit, solvendo censu pro eà XII denarios in festivitate sancti Dionisii. Sed post decessum patris, Raimundus cupiditatis instinctu, eandem terram pervasit, et se donationi concencisse negavit Tandem vero testimonio multorum qui affuerunt redargutus, iterum acceptà pecuniâ XL solidorum à monachis in nostrâ et tocius synodi nostri presentiâ, priorem donationem recognovit, et ipse ex parte suâ iteravit. Et ne aliquis eam deinceps infringere audeat, nos ut scripto nostre imaginis impressione munito cum anathematis interpositione confirmaremus exoravit. Quod si quis malitià suà confisus illam terram pervaserit, se auxilio et consilio contrà omnes ad futurum promisit. Concesserunt autem monachi Raimundo et matri ejus ut si aliquando ad monasterium accedere vellent, eos sine pretio acciperent.... Actum Lauduni in synodo anno incarn..... (manque; vers 1150).

RENNEVAL. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et découverte, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 242 h. (54 feux); 1800, 379 h.; 1818, 482 h.; 1836, 503 h.; 1856, 406 h.; 1861, 395 h.

Seigneurs de Renneval.

1234. Jean des Prés, seign. de Renneval?

12.. Raoul, sire de Renneval; femme, N. de Nanteuil; enfans : Jean, Béatrix, femme de N. de Saucey de Baucey; Isabelle, femme d'Eustache de Conflans, seign. de Mareuil.

12.. Jean, sire dud.

12.. Jean II, sire dud., son fils; femme, Barbe d'Ongnies; enfans : Guillaume, Péronne, femme, 1° de Wast de Montigny; 2° de Gilles de Mailly.

13 . Guillaume , sire dud.; femme, Agde de Boulloy; enfans : Raoul, Marguerite, femme de Robert de Breauville.

1360-88. Raoul II de Renneval, seign. dud. et et de Pierrepont par sa femme Marguerite de Beaumetz, veuve de Jean V, comte de Roucy. Trois autres femmes : 1° Marguerite de Picquigny; 2° Philippote de Luxembourg; 3° Isabelle de Coucy. Raoul fut pannetier de France, servit avec la plus grande distinction dans les guerres de son temps, fut établi, en 1364. *capitaine pardessus les autres* entre les rivières de Seine et d'Yonne, et mourut vers 1400. Il avait épousé en

secondes noces, en 1387, Isabelle de Coucy-Droizy. Enfans : Valeran, Raoulquin, seign. du Cardonnet; Jean, chanoine d'Amiens; Jeanne, femme de Guillaume, châtelain de Beauvais; Ade, femme de Jacques de Heilly; Jean, seign. de Meraucourt et Dronay; Aubert, s. de Béraucourt. Armes : *de..... à la croix de....., chargée de 5 coquilles de.....*

1400. Valerand de Renneval, seign. dud., de Soulcy et de Bruche, tué à la bataille d'Azincourt. Femmes, Jeanne de Varenne, *aliàs* de Doudeauville; enfans : Jean, qui périt à Azincourt avec son père; Aubert, général de l'armée du duc de Bourgogne, avec laquelle il battit les Liégeois; Jeanne, qui porta Renneval au suivant.

1410. Baudoin d'Ailly, dit Beaujois, vidame d'Amiens, chambellan du roi, tué à Azincourt avec son beau-père et son beau-frère. Enfans : Raoul, Jeanne, femme 1° de Philippe de Harcourt, seign. de Montgommery; 2° de Cornille de Gavres, seign. de Lens.

1414. Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, seign. de Renneval, Pierrepont, etc Femme, Jacqueline de Bethune-Vendeuil; enfans : Jean; Antoine, seign. de Varennes; Robert; Jacqueline, femme de Jean de Bourgogne, duc de Brabant; Marguerite, femme de Goulart de Moy; Marie, épouse d'Antoine Raulin, seign. d'Aymeries; Isabeau, alliée à Allard, seign. de Rabodenges; Anne, femme de Baudoin de Thennin, seign. de Sebourg; Jeanne, abbesse du Moncel.

1460. Jean d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, seign. de Renneval, Pierrepont, Labroye, etc. Femme, Yolende de Bourgogne; enfans : Charles; Isabeau, femme de Jean de Mailly; Jeanne, religieuse.

14.. Charles d'Ailly, vidame d'Amiens, seign. desd.; femme, Philippe de Crévecœur; enfans : Antoine, seign. de Bellonne; Marguerite, femme du seigneur de Tienbrumme; Jeanne, mariée à N. de Framezelle.

16.. François de Renneval, seign. dud.; enfans : Gabriel; François, colonel du régiment de Souchet, tué au siège de Lille.

1660. Gabriel de Renneval, seign. dud.; femmes 1° Anne de Pastoureau; 2° Esther Lefèvre de Parfondru; enfans : Jean, François et Marthe. A la révocation de l'édit de Nantes, la veuve de Gabriel se retira à Herford avec ses trois enfans; mais Jean rentra plus tard en France, reprit ses biens, puis émigra de nouveau en Hollande et mourut à Voorburg. Son frère François, qui avait pris du service dans l'armée des Etats-Généraux, parvint au commandement des troupes de la Guyane hollandaise.

RÉSIGNY, REGSIGNEI en 1179; RÉSIGNIES en 1336. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la Serre, à 52 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 462 h. (102 feux); 1800, 750 h.; 1818, 819 h.; 1836, 900 h.; 1856, 731 h.; 1861, 707 h. — Dépendances : Gratreux, Tran, la Planche-à-Serre, les Petits-Ouis (hameaux); la Fauvette (ferme).

Au 12e siècle, Résigny était un alleu qui appartenait au chapitre de Rozoy, auquel il fut confirmé par le pape en 1179, avec le moulin à eau et ses dépendances. Il lui avait été donné en 1018, au moment de sa fondation, par Hilgaud, seigneur de Rozoy.

Seigneurs de Résigny, relevant de Rozoy.

1260. Robert de Résigny, chev.; Jean, son frère, écuyer

1336. Gérard de Résigny, écuyer.

1555. Antoine de Margival, seign. dudit lieu et de Résigny.

1666. François le Picart, seign. de Résigny, chev. de St-Louis, mestre de camp de carabiniers, gouverneur de Chauny, mort en 1712; femme, Marie de Fontaine d'Itry.

Vers 1780. Marie-Louis-Etienne d'Y, seign. de Résigny. Femme, Marie-Louise de Macquerel; enfans : Marie-Louis-Jules, lieut-gén., mort en 185. Marie-Louise-Armandine, femme de Jacques de Lépinay, vicomte de Cerny.

RESSONS-LE-LONG, RESUNS en 1183; *Ressontius* en 858; *Ressonum super Axonam.*—Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 55 k. au S.-O. de Laon et 15 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. Patron, St Georges.— Population : 1760, 124 feux; 1800, 601 h.; 1818, 625 h.; 1836, 737 h.; 1856, 699 h.; 1861, 665 h. — Dépendances : Cornier, Mainville, Maison-Brûlée, Cheneux, le Bout-de-la-Ville (hameaux); la Maladrerie, la Montagne, Soulandon (fermes); la Vache-Noire, la Rue-Marin (isolées.)

Le village de Ressons fut donné en l'année 858 par le roi Charles-le-Chauve avec d'autres villages, à l'abbaye de N.-D. de Soissons qui en a gardé la propriété jusqu'à la révolution (V. Chavignon.)—On y voyait jadis une maladrerie.

Seigneurs de Ressons.

Au 18e siècle, la seigneurie de ce village consistait en une maison, jardin et pourpris, avec terres, bois et savarts en dépendant, deux fermes, 32 muids de terres, deux muids et demi de prés, dîme et terrage, deux pressoirs, un moulin dit le moulin Asselin, 20 setiers de vignes, plusieurs cens, surcens et rentes avec droits de lods et ventes, justice haute, moyenne et basse et droits de vicomté.

1152. Guillaume de Ressons, chev.

1165. Pierre, chev. dud.; femme, Elvide; enfans : Pierre, Aucher, Jean, religieux à St-Jean-des-Vignes.

1178. Renard de Ressons.

1183. Pierre II, chev. dud.; mère, Hildeburge; frère et sœur, Raoul et Elvide; enfant : Marie. Pierre ayant fait établir à Ressons, sans le consentement de l'abbaye de N.-D. dont il était l'avoué, une maison forte entourée de fossés, fut cette année condamné par l'évêque de Soissons à l'abattre et à faire hommage à l'abbaye de N.-D., avec défense de rétablir jamais son château.

1240. Gilon de Ressons, chev.

1255. Jean, son fils femme Wiburge.

1275. Jean II de Ressons, dit le Petit; femme, Gila d'Acy; enfans : Jean, Gillet.

1283. Renaud, chev. dud.; femme, Agnès.

1299. Jean III dit Fromont; femme, Emmeline de Mayot; enfans : Marguerite et Marie, femmes des suivans.

Jean, comme avoué de N.-D., tenait d'elle en foi et hommage la mairie de Ressons. Il la vendit cette année 1299, à cette maison religieuse pour 400 liv. Cette mairie consistait alors en bans, ventes, amendes, arrêts, avoine et gélines de chacun des hommes de N.-D. habitant Ressons, le *franc molu* au moulin de l'abbesse, et trois mailles nérets sur le vin vendu pour être conduit au dehors. — Jean fonda, en 1307, à Ressons une chapellenie et la dota de 20 essins de froment.

1314. Albéric, seign. de Ressons par sa femme Marguerite, fille du précédent.

13.. Guillaume de Bouclenay, seign. dud., aussi par sa femme Marie, sœur de la précédente. En 1323, Marie et Guillaume fondèrent à Ressons, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, une chapelle où devaient se dire 4 messes annuelles. Marie se trouvant veuve en 1337 et sans enfans, vendit la seigneurie de Ressons à l'abbaye de N.-D.

1565. Christophe de Lameth, seign. de Pinon, baron de Ressons.

Fief de la Nourrie, à Ressons.

1345. Pierre de la Pierre, écuyer, seign. dud.; femme, Simonne de Roy. Ils vendirent cette année ce fief à l'abbaye de N.-D., pour le prix de 54 liv. parisis.

RETHEUIL, *Restolium* en 1061. — Village de l'ancien Valois, situé à l'extrémité d'une vallée étroite, à 70 k. au S.-O. de Laon et 30 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts,

arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Albin, évêque d'Angers. — Population : 1760, 70 feux ; 1800, 343 h. ; 1818 ; 365 h. ; 1836, 456 h. ; 1856, 479 h. ; 1861, 465 h. — Dépendance, la Rouillée (isolée.)

En 1255, le roi St-Louis affranchit tous ceux de ses hommes de corps habitant Retheuil, sous la condition qu'ils ne pourraient, par mariage ou autrement, se donner à un autre seigneur que lui sans retomber aussitôt en servitude, et de lui payer une rente de 12 deniers parisis (V. Mortefontaine).

Seigneurs de Retheuil.

1047. Nivelon Ier, seign. de Pierrefonds et Retheuil.

Vers 1240. Pierre de Retheuil ; femme, Agathe. Veuve en 1254, elle épousa Jean de Maucreux.

1262. Raoul de Retheuil, fils de Simon de Béronne : femme, Isabelle; enfans : Jean, Pierre, Roger, Geoffroi.

1629. N. de Pujol, seig. dud., garde du corps.

1694. Charles Dubois. seign. dud., écuyer, secrétaire du roi.

1781. Armand-Louis de Rogres, marquis de Champignelles, chev., seign. de Missy, Seboncourt, Retheuil, Monceau-le-Wast, etc., lieut. des gardes du corps. Femme, Louise-Charlotte d'Y de Missy.

En dernier lieu, M. Héricart de Thury était seign. de Retheuil.

Retheuil, Resteuls en 1166. — Hameau dépendant de Bohain. Il était autrefois assez considérable pour former une paroisse séparée. On n'y comptait plus qu'un feu en 1816. En 1138, Vautier, doyen de Noyon, en donna l'autel à St-Nicolas-des-Prés de Ribemont. — Au 12e siècle, Retheuil appartenait au doyen de Guise qui, en 1166, le donna à l'abbaye de Liessies pour un cens annuel de 4 jallois de froment. Retheuil était un fief qui appartint à la famille d'Origny.

Retonvilliers. — Ancien fief à Buzancy (Voyez ce mot.)

RETOURNE (La), *Rotumna, Rotonna.* — Rivière qui prend sa source au voisinage de Rethel, entre sur le territoire du département de l'Aisne près de Neufchâtel, où elle se joint à l'Aisne après un cours d'environ 9 lieues.

Retrumpré *Villula* en 1139. — Localité détruite, autrefois située près de Dizy-le-Gros.

RETZ ou RIZ (Forêt de), *Retia, Resia silva.* — Immense forêt qui, au 12e siècle, s'étendait de Retheuil, Chaudun et Buzancy, jusqu'à la Marne. Elle comprenait plusieurs grandes forêts secondaires, parmi lesquelles on remarquait les forêts de Dôle et de Fère à l'orient, la forêt de St-Médard qui s'étendait vers Marizy, celle de Belval sur l'Ourcq, les grands bois de Neuilly, de Nanteuil et autres, la *Haie* de la Ferté-Milon, etc. — La forêt de Retz a été défrichée dans le cours des 12e, 13e et 14e siècles, par les rois de France, les seigneurs du pays, et en particulier par les communautés religieuses. La forêt actuelle de Villers-Cotterêts, celle de Dôle, de Fère et quelques autres bois épars à la surface de ces contrées, sont les seuls débris encore existans de l'ancienne forêt de Retz.

Reugny, autrefois Brugny. — Hameau dépendant d'Arcy-St-Restitue. — On y

voyait jadis une prévôté sous le vocable de St Laurent, laquelle dépendait de l'abbaye de St-Médard.

Reuil. — Hameau dépendant de Vincy. Il formait autrefois une paroisse sous le vocable de St Martin. 7 feux vers 1260; 20 en 1816. C'était d'ailleurs un fief.

Vers 1600. Claude Huraut, seign. de Reuil? femme, Madeleine de Proisy-La-Bove.

REUILLY-SAUVIGNY, *Rulliacus*. — Petit village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive gauche de la Marne, à 97 k. au sud de Laon et 17 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 51 feux; 1788, 288 h.; 1800, 265 h.; 1818, 323 h.; 1836, 368 h.; 1856, 339 h.; 1861, 326 h. — Dépendances : Sauvigny, les Clotais (hameaux); la Maison-Neuve, la Montagne de Parcy, la Maison-Rouge (isolées.)

Il se tenait jadis à Reuilly, le jour des morts, une foire pour la vente spéciale des vaches. — Ce village est la patrie de Médard Bourgeotte, procureur de la nation de France, au 16e siècle.

Nous ne connaissons pas les anciens seigneurs de Reuilly-Sauvigny. Le dernier fut le chevalier du Roux de Chevrières, seign. de Courtemont-Varennes.

REVILLON, RIVILLON, (13e siècle). — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au sud de Laon et 40 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : 1760, 165 h. (37 feux); 1800, 84 h.; 1818, 70 h.; 1836, 73 h.; 1856, 89 h.; 1861, 92 h.

Seigneurs de Révillon.

1252-60. Guy, chev., sire de Révillon; femme, Jeanne; mère, Elizabeth.

1580-90. Gabriel de Creil, seign. de Révillon, Merval, Serval, etc. Sa fille unique Nicole, porta ces biens au suivant.

1600. François de Hédouville, maître d'hôtel du roi, chev. de St-Michel.

16.. Théodore de Hédouville, leur deuxième fils, seign. de Révillon et Serval; femmes, 1° Marie de Sallenove; 2° Marie de Gresles; enfans : Réné, Théodore; Marie et Anne, sans alliance.

16.. Réné de Hédouville; femme, Louise de Chambly; sans enfans.

1685. Théodore de Merval, seign. de Révillon, Serval, capitaine au régiment Doulcet, conseiller d'honneur au bailliage de Laon; femme, Marie-Suzanne de Lamer; enfans : Théodore; César-Antoine; Charles-François; François, chanoine de Laon; Remi, prieur de Vermand; Marc-Antoine, lieutenant dans Agenois; Rénée et Jeanne, religieuses à Collinances.

1724. Théodore de Merval, seign. dud., colonel d'infanterie, chev. de St-Louis; femme, Françoise-Michelle le Hourlier; enfans : Théodore, mort jeune; Marie-Clairemonde, femme de Claude-André de Flavigny, seign. de Chambry, à qui elle porta Révillon; César-Antoine, seign. de Serval; François.

En dernier lieu, M. de Boissay.

Rhu, Rue en 1225. — Hameau dépendant de Cys; 19 feux en 1816. — Il fut compris dans la commune de Cys en 1225 (Voyez Cys).

Ribeaufontaine, *Raimbaldi fons* en 1162.—Ferme dépendante de Dorengt. Elle appartenait autrefois, et dès le 12e siècle, à l'abbaye de Prémontré.

RIBEAUVILLE, *Raimbaldi villa.* — Village de l'ancien Cambresis, bâti dans une plaine élevée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 58 k. au nord de Laon et 43 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance d'Amiens, élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond de Vervins, diocèse de Soissons.—Population : 1760, 134 h. (62 feux); 1800, 324 h.; 1818, 329 h.; 1836, 442 h.; 1856, 453 h.; 1861, 443 h. — Dépendances : l'Ecaillon (ferme); les Fontinettes (isolée).

Seigneurs de Ribeauville.

1238-48. Baudoin de Wassigny, seign. de Ribeauville. Amaury, son frère.

1384. Etienne de Flavigny, seign. dud., famille originaire de Bourgogne, dit-on. Cependant, nous trouvons un Watier de Flavigny, patrice de Cambrai en 1238, qui pourrait aussi bien être la tige de cette famille.

Etienne de Flavigny fut chevalier d'honneur du roi Charles VI. Un historien du 17e siècle prétend qu'il fut la tige des seigneurs de Renansart et de ceux de Liez, qui portaient son nom.

1393. Emery de Flavigny, seign. dud., gouverneur de Guise.

14.. Jacquemard de Flavigny, seign. dud., Malzy et Wassigny; femme, Marie Descandain; enfans : Olivier, Jacob.

1447. Olivier de Flavigny, seign. desd.; femme, Anne d'Anty; enfans : Claude, Péronne, femme de Jean de Cambron, seig. d'Agnel.

14.. Claude de Flavigny, écuyer, seign. desd. et de Renansart par sa femme Catherine de la Personne (V. Renansart).

Le domaine de Ribeauville redevint l'apanage d'un puiné de cette maison dans le suivant.

16.. Jean-Charles de Flavigny, deuxième fils de Claude, seign. de Renansart.

La terre de Ribeauville en dernier lieu, appartenait à M. de Corbien.

Ribeauville. —Hameau dépendant d'Aubenton. 19 feux en 1816. C'était un fief.

16.. Nicolas Durin, seign de Ribeauville; femme, Marguerite Ravaux, veuve de Jean Lemercier, avocat.

1667. N. de Ravaux, seign. dud. Famille ennoblie en 1653 pour services rendus à l'Etat.

Ribefosse. — Ancien fief à Crécy-au-Mont (Voyez ce mot).

RIBEMONT, RIBLEMONT; *Ribodimons* en 1047; *Ribotmons* en 1084; *Ribuarius, Ribodimons castellum* en 1218. — Petite ville de l'ancienne Thiérache, bâtie en amphithéâtre sur la rive gauche de l'Oise, à 33 k. au N.-O. de Laon et 15 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, chef-lieu de bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1698, 800 h.; 1760, 1,081 h.; 1800, 2,330 h.; 1818, 2,547 h.; 1836, 2,716 h.; 1856, 3,100 h.; 1861, 3,220 h. — Dépendances : Lucy, St-Nicolas-des-Prés, le Chemin-Romeret (hameaux); Carantan, Seru (fermes).

On pense que la ville de Ribemont fut fondée par les Romains; il est au moins certain que son origine est fort ancienne. Elle était, dès le 7e siècle, le chef-lieu d'un comté et l'on y voyait déjà un château fortifié. Ce château plusieurs fois rebâti sans doute, était fameux jadis dans la contrée. Situé sur une sorte de promontoire crayeux qui domine la vallée de l'Oise, il était ceint de

murs flanqués de tours et entouré de larges et profonds fossés. Au centre, s'élevait, sur une butte de terre artificielle, le donjon, tour énorme à deux étages voûtés, dont la plate-forme dépassait le sommet des plateaux voisins. On nommait ce donjon *la Tour du Chin*, et il était flanqué de quatre autres tours plus petites, mais aussi à deux étages, lesquelles, en temps de guerre, étaient confiées à la garde des quatre principaux fieffés de la terre de Ribemont, c'est-à-dire des seigneurs de Renansart, de Pleine-Selve, de Sissy et de Thenelles. — La position de Ribemont sur les frontières du royaume, l'a exposé à bien des malheurs pendant tout le cours du moyen-âge. La ville et le château furent pris en 1117, par Raoul, comte de Vermandois. Les troupes du comte de Flandres la pillèrent en 1180 et 1183, et les Anglais l'incendièrent en 1339. Cet évènement engagea les habitans à entourer leur ville de murailles en 1357. Les troupes royales, en 1441, s'emparèrent de Ribemont qui appartenait alors au comte de St-Pol, et les Impériaux le rançonnèrent en 1480. Cette ville fut ensuite ruinée par le comte de Rœux en 1552, et par le seigneur de Genlis en 1568. Balagny s'en empara en 1589. Les Espagnols le mirent au pillage en 1636, 1647, 1650 et 1652. Le 27 juillet 1653, Condé se présenta devant Ribemont à la tête de 30,000 hommes : la garnison royale de 50 hommes seulement se retira dans le château, résista pendant quarante-huit heures à toutes les attaques, et donna ainsi à Turenne le temps de couvrir St-Quentin; la ville fut incendiée. En 1667, la garnison espagnole de Cambrai vint encore la piller et brûla ses archives. — Les habitans de Ribemont avaient été affranchis dans le courant du 12e siècle, et dotés d'une charte communale dont le texte est égaré depuis fort longtemps. — Plusieurs familles de cette ville furent ennoblies en différents temps pour cause de services rendus à l'État dans le métier des armes. On cite parmi elles les Desfossés, de Louen, Forestier, Mézières, dont l'un, commandant un régiment de chevau-légers, soutint à sa tête tous les efforts de l'armée espagnole au siège de Dunkerque; enfin Descroisettes qui, au 17e siècle, remplit une mission diplomatique en Allemagne et en Turquie. — Ribemont possédait autrefois deux établissemens religieux, un prieuré et une abbaye d'hommes. Le prieuré devait sa naissance aux reliques de St Germain l'Ecossais, qui avaient été apportées dans cette ville au 9e siècle par les religieux de Sénarpont chassés de leur maison par les Normands. Ces religieux desservirent d'abord la chapelle du château; puis ils furent remplacés, au 12e siècle, par des moines de St-Nicolas-des-Prés. — Cette abbaye fut fondée en 1083, par Anselme, seigneur de Ribemont, pour des religieux Bénédictins. (Voyez l'acte de fondation à l'article de Montigny-Carotte.) Au 12e siècle, on y voyait une école publique. La réforme de St Maur y fut introduite en 1645. En conséquence d'un édit général de réforme, la manse conventuelle de cette maison, qui était alors de 12,000 liv., fut réunie d'abord à St-Vincent de Laon, puis à Orbais; mais la conventualité y fut réta-

blie en 1779. Au moment de la révolution, on n'y comptait que cinq religieux dont les revenus s'élevaient à près de 20,000 livres. — On prétend qu'il y a eu jusqu'à huit paroisses à Ribemont. Au moment de la révolution, elles se trouvaient réduites à deux, et aujourd'hui il n'y en a plus qu'une. — Le bailliage royal de Ribemont était fort ancien et fort renommé autrefois; sa coutume était très-étendue. Ses appellations ressortissaient tant au présidial de Laon qu'au parlement de Paris. Il fut supprimé en 1766, et réuni au bailliage ducal de Guise. On doit à l'un des conseillers à ce bailliage, un livre sur le droit intitulé : *les Entretiens de Godard.* — Aux mois d'octobre 1763 et novembre 1765, il tomba à Ribemont une pluie rouge dite pluie de sang. Cette eau soumise à la distillation, donna une sorte de mucilage gras, qu'on regarda comme du vrai sang, et qu'on crut provenir de papillons sortant de leur crysalide.

Il y avait jadis à Ribemont un hôpital et une maladrerie, dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 700 liv. pour le premier, et à 100 liv. pour la seconde. Cette dernière a été réunie à l'Hôtel-Dieu de La Fère, en 1696, sous la condition que les malades de Ribemont y seraient reçus. — Un bureau de bienfaisance a été établi dans cette ville en 1824.

Ribemont possède une foire qui a lieu le 2 novembre de chaque année, et un marché-franc qui se tient le troisième jeudi de chaque mois; enfin, un marché hebdomadaire le samedi. L'établissement du marché-franc remonte à l'année 1717; il est dû à Anne, palatine de Bavière, dame de Ribemont. (Voyez cet acte ci-dessous.)

Ribemont a vu naître plusieurs personnages distingués : St Rigobert, devint archevêque de Reims au 8e siècle. Jean Godard, lieutenant-général au bailliage, fut un poète renommé au 16e siècle. Fursi Beaurain, prieur de St-Nicolas-des-Prés vers 1673, a écrit une histoire de Ribemont restée manuscrite. François Blondel, mort en 1686, littérateur, est aussi connu comme architecte; on lui doit l'arc de triomphe de la porte St-Denis à Paris. Charles-Antoine de Louen, chanoine régulier de St-Jean-des-Vignes de Soissons, en a écrit l'histoire. Claude Irson fut l'un des plus habiles négocians du 17e siècle. Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, littérateur, astronome, mathématicien, fut député à l'Assemblée nationale et à la Convention, et mourut misérablement en 1794. Louis-Vincent-Joseph Leblond, comte de St-Hilaire, général de division sous l'Empire, perdit la vie à Essling.

Comtes de Ribemont.

Le premier comte connu de Ribemont se nommait Eilbert et vivait au commencement du 10e siècle. Il règne une grande incertitude sur son origine. On croit généralement qu'il était fils de Pépin II, comte de Vermandois; mais une très-ancienne chronique le dit fils d'Ebroin, comte de Narbonne. C'était d'ailleurs un homme prudent et de grande noblesse, *vir nobilis et prudens*, dit une charte de l'an 950. C'est lui qui, en 948, remplaça les religieuses d'Homblières par des moines; et vers ce même temps, il fonda, avec sa femme Hérésinde, l'abbaye de Bucilly, qu'il dota de grands biens (V. Bucilly). Il eut de sa femme un fils nommé Lambert, ce qui ne l'empêcha pas de donner, croit-on, ses domaines au suivant qu'il avait eu d'une abbesse d'Origny. Eilbert et sa femme vivaient encore en 988.

920. Bernier. Celui-ci abdiqua à son tour pour se retirer à Homblières.

948. Anselme, comte de Ribemont.

982. Lambert Ier, chev. de Ribemont, châtelain et signifer de St-Quentin.

1010 Godefroy, comte de Ribemont, châtelain de St-Quentin.

1015. Lambert II, comte dud., châtelain et signifer de St-Quentin. Enfans : Raoul, Gautier; frère, Albéric. Lambert prit l'habit monastique à Homblières en 1035.

1036. Raoul, comte de Ribemont? châtelain de St-Quentin.

1043-64. Lambert III, chev., châtelain de St-Quentin.

1070. Anselme II, comte d'Ostrevant et de Ribemont, fils d'Hugues, comte d'Ostrevant; enfans : Lambert? Anselme.

1079. Lambert IV, comte dud.; enfant, Gautier.

108.. Anselme III, comte dud., seig. de Bouchain et d'Ostrevant, châtelain de Valenciennes. Ce fut un homme illustre. Il prit une part glorieuse à la première croisade et fut tué sous les murs d'Archas. Femmes : 1° Agnès de Roucy : 2° Berthe. Enfans : Gilles, Godefroi, Eilbert, seign. de Thenelles; Simon; Agnès, femme de Gossuin, seign. d'Oisy; Alverède; Mabille.

1098. Gilles, comte de Ribemont. Il passait de son temps pour le plus loyal, le plus intrépide et le meilleur chevalier de France et d'Allemagne. Femme, Idon de Chièvres. Enfant, Mahaut, femme de Gilles de St Aubert, auquel elle apporta la terre de Berlaimont et la chambellanie du Hainaut.

1104-17. Godefroi II, dit de Bouchain, comte de Ribemont, sire d'Ostrevant et Origny, châtelain de Valenciennes et St-Quentin, comte de St-Portien (*aliàs* Château-Portien); femme, Yolende, veuve de Baudoin, comte de Flandres; enfans : Godefroi, Berthe, fe du comte de Duras

11.. Godefroi III, comte de Ribemont; sans hoirs. Après lui, la suite des comtes de Ribemont présente des incertitudes. Nous trouvons, en 1121, Gossuin d'Avesnes (le même que ci-dessus peut-être), et sa femme Anne (pour Agnès sans doute) qualifiés de *futuros dominos ejusdem castri Ribodimontis*; puis, en 1122, un Réné de Ribemont, châtelain de St-Quentin, et en 1134, un André, chevalier de Ribemont; mais nous ne savons s'ils ont possédé la seigneurie de cette ville.

1133 Anselme IV, comte de Ribemont. Il fut l'un des fondateurs de l'abbaye de Signy. Enfans : Godefroy, Robert.

1140. Godefroi IV, comte de Ribemont. Il vendit ses terres du Hainaut. Enfans : Simon, Philippe, Jobert.

1142. Simon dit *Pelez*, chev. de Ribemont; enfans : Gobert, Simon, ainé; Simon, cadet; Widèle, femme de Rogon de Fayel.

1153. Gobert, Robert ou Albert, seign. dud.; femme, Hadevide ou Ledvide; enfans : Gobert; Pierre, abbé de St-Remi de Reims, mort en 1203; Gautier.

1150-58. Simon II, comte de Ribemont. Femme, Bertrade. Enfans : Jobert, Simon et des filles.

1170 Gobert II ou Albert, comte dud., leur fils; femme, Ida d'Iron.

1194. Simon III, comte de Ribemont; femme, Aélide; enfans : Gobert, Aélide, femme de Guy, châtelain d'Hirson; Elizabeth? En 1202, Simon donna à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés, les deux moulins à eau de Ribement, pour un cens annuel de quatre muids de froment.

1214. Gobert III ou Jobert, comte dud.; femme, Agnès? enfans : Yves, Jean, qui prit le surnom de Marle; Guillaume, Gautier, Elizabeth, Alix.

1282. Yves ou Yvain. comte dud., mort jeune, sans alliance.

128. Tassart (Eustache?), seign. de Ribemont. femme, Jeanne, qui se remaria à Jean de Tupigny; enfant, Eustache.

Vers 1300. Eustache, comte dud.; femmes, 1° Idoine de Lille, veuve en secondes noces de Thibaut de Moreuil; 2° Isabeau de Mortagne; enfans : Eustache; Jean, sans hoirs; Florence, femme de Gilles de Moy.

Eustache de Ribemont et Isabeau, sa femme, firent leur testament en 1333. Ils donnèrent à Eustache, leur fils, le château de Ribemont, les fours et rentes de cette ville, le bois le roi, différens biens, la seigneurie de Mézières, toute la succession de sa mère, dame de Tupigny, les tonlieu. stellage et strelage de St-Quentin, etc. Ils donnèrent à Jean, leur second fils, différens biens sis à Thenelles, Villers-le-Sec et ailleurs. Florence, leur fille, eut 28 livrées de terres provenant de la dot de sa mère, plus, 1,000 liv. parisis garanties sur les terres de Regny et payables en six ans, Mais, dans le cas où Isa-

beau resterait enceinte d'un fils, celui-ci aurait 200 livrées de terre au tournois dans la succession de son oncle Guillaume de Mortagne, mourant sans héritier; dans le cas contraire, il aurait 100 livrées de terres sur la succession du comte de Ribemont. Si la veuve restait enceinte d'une fille, celle-ci entrerait en religion ou serait mariée à son gré avec 100 livrées de terre. Dans le cas de la mort de cet enfant posthume, la succession de la mère devait revenir au fils aîné.

1335. Eustache II, comte de Ribemont, gouverneur de Lille. Fait prisonnier par les Anglais en 1342, il fut délivré en 1352 et périt à la bataille de Poitiers. Il portait : *Fretté, au canton chargé d'un lion passant*. Femme? Ydonée de Lille, qui se remaria à Pierre de Semeville ou Dameville, conseiller du roi, président au parlement.

1356. Jean, comte de Ribemont, leur fils, sans hoirs.

1360. Guy ou Gilles de Moy, comte de Ribemont par sa femme Florence. Enfans : Gilles, sire de Bohain et de Busigny; Guillaume.

1398. Guillaume, sire du Chin et de Busigny.

Florence vendit Ribemont au roi en 1399. La terre de Ribemont entra dès-lors tout entière dans les mains des ducs de Guise. Mais au 16e siècle, elle était rentrée dans les mains du roi, puisqu'elle fut donnée, en 1529, avec le Valois, Castres, Montfort-Lamaury, Chauny et Dourdan, à Marie de Luxembourg. Enfin, elle fut échangée par le roi, en 1647, contre la principauté de Château-Renaud, qui appartenait à Henri, duc de Guise, et réunie au domaine de cette ville pour n'en plus sortir.

Au 12e siècle, la terre de Ribemont faisait partie du comté de Vermandois. Ayant été cédée à Philippe-Auguste en 1191 avec ce dernier domaine par Aliénor, comtesse de Beaumont (V. Vermandois), les rois de France devinrent dès-lors seigneurs suzerains de Ribemont. Ils gardèrent longtemps cette suzeraineté. Louis-le-Hutin l'aliéna le premier, en échange de la terre de Croy, avec Marguerite de Chambly, dame de Ronquerolles. Mais en 1319, Philippe V, considérant que son père avait été trop *outrageusement déceu* dans cet échange, la reprit. En 1357, le roi Jean l'aliéna de nouveau en faveur de Jacques de Bourbon, comte de la Marche; puis il la donna successivement, en 1360 au seigneur de Fiennes, et en 1361 à Louis, duc d'Anjou, *comme une marque de son amour paternel* et pour le récompenser de son attachement. Durant cet intervalle d'un siècle, on voit donc ces personnages prendre le titre de comtes de Ribemont en même temps que ceux appartenant à la famille de ce nom.

Au 11e siècle, les comtes de Ribemont eurent des châtelains. Mais nous ne connaissons que le suivant.

1084. Pierre, châtelain de Ribemont.

Etablissement d'un marché mensuel à Ribemont, en 1717.

Louis, etc. Nostre chère et très amée cousine, Anne, palatine de Bavière, veuve de nostre très cher et très amé cousin, Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand maistre de France, nous a remonstré que le comté de Ribemont a toujours esté plus considérable par son estendue, sa justice et ses mouvances, que par rapport à ses revenus; que la ville est située sur la rivière d'Oise, en un pays fertil en grains, bestiaux et autres choses nécessaires et commodes; qu'elle est fort peuplée d'habitans, outre que sa prévosté qui s'estend sur plusieurs bourgs et villages dont les appellations ressortissent au parlement, y attire un concours de peuple très grand; il y a une grande place pour y construire une halle, et que d'ailleurs il n'y ait ny foire, ny marché que dans un éloignement considérable de ladite ville, ce qui a fait juger à nostre chère cousine que l'establissement d'un marché qui se tiendroit le 3e jeudy de chaque mois, seroit très utile aux habitans de cette ville et des environs, et serviroit à la décoration et à l'advantage de cette terre, s'il nous plaisoit de luy en donner la permission, qu'elle nous a très humblement supplié de luy vouloir accorder. A ces causes, de l'advis de nostre très cher et très amé oncle, le duc d'Orléans, régent, voulant favorablement traiter nostre dite cousine, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle, nous avons créé, érigé et establi, créons, érigeons et establissons par ces présentes signées de nostre main, dans ladite ville de Ribemont, un marché le troisième jeudy de chaque mois, pour y estre tenu doresnavent et perpétuellement; voulons et ordonnons que tous marchands y puissent aller, venir, séjourner, vendre, troquer et échanger toutes sortes de marchandises licites et permises, et que nostre dite

cousine et ses successeurs seigneurs dudit Ribemont, jouissent de tous les droits, privilèges et libertés dont jouissent les autres seigneurs du pays qui ont pareils marchés; qu'ils puissent et leur soit libre d'élever, construire et édifier halles et étaux nécessaires pour loger lesdits marchands, sûreté et conservation de leurs marchandises, pourveu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde de ladite ville de Ribemont il n'y ait autres marchés au susdit jour, et auxquels puissent nuire et préjudicier, et que si ledit marché écheoit aux jours de festes solemnelles, il seroit remis au lendemain, et sans qu'au moyen des présentes on puisse prétendre aucune exemption de nos droits, ny que les fermiers de nostre dite cousine puissent lever audit jour de marché d'autres droits que ceux qui se lèvent dans les marchés de la province. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris, au mois d'aoust 1717, et de nostre règne le deuxiesme. Signé, Louis.

Canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin. — Il est situé au N.-O. de Laon et se compose d'une petite ville, Ribemont, chef-lieu, d'un bourg, Origny-Ste-Benoîte, et des treize villages de Chèvresis-Monceau, la Ferté-Chevresis, Mont-d'Origny, Neuvillette, Parpeville, Pleine-Selve, Regny, Renansart, Séry-lès-Mezières, Sissy, Surfontaine, Thenelles et Villers-le-Sec; plus, de six hameaux et de 14 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 13 paroisses. — *Orographie :* ce canton forme une plaine élevée et sèche, largement ondulée, et traversée du nord au sud par une large vallée où coule la rivière d'Oise. — *Géologie* : le sol en est entièrement constitué par la craie blanche, sur laquelle s'étendent quelques lambeaux isolés de sables tertiaires inférieurs. Le tout est recouvert par une couche de limon jaune ou diluvium d'une grande fertilité ; attérissemens dans la vallée. — *Surface territoriale* : 19,971 hect. 27 ares. — *Culture* : en 1760, terres labourables, 18,320 arpens; prés, 905 arp.; bois, 582 arp. En 1836, terres lab., 14,185 hect. 62 a.; jardins et vergers, 728,65; prés et marais, 1149,71; bois-taillis et futaies, 710,90; savarts, 274,85; chemins, cours d'eau, etc, 424,42. — *Industrie et commerce :* grande culture de céréales; culture du lin, fabrique d'articles de St-Quentin, moulins. — *Population* : 1760, 7,146 h. (1,588 feux sans Neuvillette); 1800, 12,161 h.; 1806, 12,746 h.; 1820, 13,510 h.; 1827, 13,988 h.; 1836, 15,021 h.; 1841, 15,225 h.; 1861, 16,699 hab.

Ricaut. — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot.)

Richaumont. — Hameau dépendant de Sains. Il faisait jadis partie du marquisat de Moy. On y comptait 100 feux en 1816.

Richebourg. — Hameau dépendant de Nogent-l'Artaud. Il est célèbre par la naissance de St Anséric, évêque de Soissons. Comme ce hameau est situé sur une éminence privée d'eau, ce saint y fit sortir de terre une source miraculeuse.

Richebourg. — Ancien fief à Morsain (Voyez ce mot.)

RICHECOURT.• — Petit village de l'ancienne Thiérache, situé dans la vallée du Péron, à 20 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 68 h.

(15 feux); 1800, 54 h.; 1818, 34 h.; 1836, 37 h.; 1856, avec Mesbrecourt, 623 h. — Dépendance, Begare-Valière (isolée.)

Ce village appartenait autrefois aux chevaliers de Malte.

Seigneurs de Richecourt.

1236. Gautier, seign. de Richecourt.

1246. Jean de Richecourt, dit *le Cahere*, ch.; femme, Jeanne.

1376. Jean du Moustier, sieur de Richecourt.

..... Charles de Ciron, seign. dud.; femme, Anne de Roucy-Apremont.

1610-34. Charles d'Amerval, écuyer, s. dud.

1694. Antoine Dagneau, seig. de Richecourt, conseiller au siége présidial de Laon; femme, Marguerite Levent. Enfans: Marc-Antoine, chan. de Laon, auteur d'un recueil généalogique des principales familles bourgeoises de cette ville; Adrien, avocat; Noël-Philbert, Cyr-Abraham, et plusieurs filles.

1704. Noël-Philbert Dagneau, seig. de Richecourt; femme, Sabine Leduc. Sans héritiers.

17.. Cyr-Abraham Dagneau, seign. de Richecourt, lieutenant-colonel d'artillerie; femme, Marie-Madeleine Demay.

17... François de Ronty, écuyer, s. de Richecourt; femme, Marie-Angélique de Lamberval.

17... François-Raimond de Ronty, leur fils, capit. au régim. d'artillerie; femme, Françoise Bouzier d'Estouilly; enfant, Réné-Antoine.

1755. Réné-Antoine de Ronty, seign. dud.; femme Marie-Charlotte Rillart. Il était officier au corps royal d'artillerie, chev. de St-Louis, brigadier des armées. Enfant, Marie-Charlotte, femme de Claude-Marie Leduc, maréchal de camp, inspecteur d'artillerie.

1789. Jacques-Alexandre-Bernard Law, baron de Lauriston, cap. d'artillerie, seign. de Richecourt par sa femme, Claudine-Antoinette-Julie Leduc, fille des précédens. Il devint depuis marquis de Lauriston, pair et maréchal de France.

Richemont, *Rochemons* en 1145. — Ferme dépendante de La Neuville-Bosmont. C'était, dit-on, jadis un petit village qui possédait une église paroissiale sous le vocable de Marie-Madeleine. Ce village paraît avoir été fondé en 1209 par Enguerrand III, sire de Coucy, et l'abbé de St-Vincent qui, pour y attirer *des hôtes*, leur promirent un jalloi de terre à Richemont et 3 pugnets à Sartaux, pour la simple redevance annuelle de 4 deniers. Ils réglèrent en commun l'action de la justice, qui devait être exercée, selon les usages de Laon, par des échevins à la nomination d'Enguerrand, et ils devaient faire entre eux le partage des profits. La lecture de cette pièce intéressante, dont nous donnons ici le texte, fera connaître les autres conditions de cet accord.

Seigneurs de Richemont.

1475. Jean de Jumont, chev. seign. de Sains, Richemont, le Hamel et Mezières.

1481. Jean de Juilli, seign. desd. par retrait féodal.

1485. Colard de Moy, chev. seign. desd. par acquisition (Voyez Sains).

Vers 1525. Pierre des Fossés, seign. de Richemont, puiné de Nicolas des Fossés, seign. de Sissy; femme, Françoise de Sons. Enfans: Antoine-Michel; Jean, seign. de Moucy-St-Eloi; Adrien.

1547. Antoine-Michel des Fossés, seign. dud.

Vers 1565. Adrien des Fossés, écuyer, seign. dud.; femme, Marie d'Y.

1620-34. Guillaume des Fossés, chev., s. dud.

1744. François-Amable de La Garde de Saigne, chev., seign. de l'Estrade, baron de Palaret, chev. de St Louis, capit. au régiment de Noë, seign. de Richemont par acquisition. Femme, Michelle-Gabrielle de Bignicourt. Enfans: Marie-Jeanne-Félice, Marie-Françoise, femme de Jean O'ffarel, capit. d'un régiment Irlandais,

Fondation de Richemont et Sartaux, en 1209.

Ego Ingelrannus de Cociaco, notum facio presentibus et futuris quod ecclesia Sancti Vincentii Laudunensis ad petitionem meam concessit ut hospites qui apud *Ruschemont* et apud *Sartiax* mansionarii esse voluerunt, mansuras habuerunt in terris suis, exceptis quomodo in culturis circa

Ruschemont et circa Sartiax ubi eas ipsis ecclesia voluerit assignari, ità quod unaqueque mansura de Ruschemont et unaqueque mansura de Sartiax que de cetero super fundum ecclesie capietur, IV denarios bone monete annuos ad festum beati Remigii, et quatuor capones ad natale ejusdem apud Dormicurt, reddere tenebitur annuatim. Et quelibet mansura de Ruschemont unum galetum seminis ad mensuram *Mallensem* (Marlensem) et unaqueque mansura de Sartiax tres pugnei ad eamdem mensuram continebit. Preterea, omnes vendiciones mansurarum et terrarum de Ruschemont, et mansurarum veterum et novarum et terrarum de Sartiax ad fundum predicte ecclesie pertinentium, ecclesia ipsa ad consuetudinem Laudunensem in perpetuum possidebit; et foragium ubicumque est fundus ecclesie apud Ruschemont, sicut haetenùs dinoscitur habuisse, ecclesie integrè jus erunt. In hoc etiam ego et ecclesia consensimus, quod sanguis, bannum, latro et omnis justicia utriusque ville ad jurisdictionem meam pertinebunt, exceptâ justiciâ de fundo utriusque ville ad predictam ecclesiam pertinente, quam ecclesia sibi integraliter retinet; et si forte de terragiis seu censibus, sive de redditibus ad fundum terre ecclesie pertinentibus, interceptiones aliquas oiiri sive forisfacta evenire contigerit, ecclesia per majorem suum justiciabit, et proventus eorum, et exitus, et emendationes forisfactorum ad dictam ecclesiam solummodo pertinebunt, ita quod ad jus ecclesie servandum et ad justiciam ad ecclesiam pertinentem exequendam in utrâque villâ, ecclesia majorem proprium habebit. Et tàm majores ecclesie quàm majores mei more aliorum hominum ibi commorantium justiciabuntur. Et scabini utriusque ville quos instituam pro voluntate meâ, tam michi quàm ecclesie fidelitatem facere tenebuntur. Et ad requisitionem ecclesie vel majoris sui super causis ad jurisdictionem ecclesie pertinentibus, ad legem laudunensem jus querere et dicere tenebuntur. Si vero clamor aliquis qui ad fundum terre ecclesie pertinet emerserit, quem per se, vel per majorem suum non posset ecclesia justiciare, alium quàm me vel per baillivos meos non poterit in auxilium suum vocare. Dummodo requisitus ad hoc emendendum et jus ecclesie conservandum, auxilium meum et consilium voluero impertiri. Quod si vocatus fuero aut baillivi mei, proventus omnes illius clamoris ego et ecclesia inter nos egaliter partiemus. Si autem clamor de fundis terre ecclesie usquè ad vadia pervenerit, ego justiciam vadiorum tenebo et ecclesia medietatem proventum de vadiis habebit. Sciendum est preterea quod quicquid juris et consuetudinis in veteribus mansuris de Sartiax habere solebam antequàm carta ista fieret, totum michi retinui, exceptis venditionibus predictis quas prefate ecclesie in perpetuum concessi, et exceptâ justiciâ quam ecclesia supra dicto modo sibi retinuit. Licebit etiam ecclesie quod in utrâque villâ grangias habeat ad suos redditus reponendos. Factum igitur istud ut perpetuam obtineat firmitatem jussi in testimonium presentes litteras fieri et per cyrographum divisas, sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini MCCIX°.

Rie (forêt de), *Nemus de Riâ* en 1178. — Grand bois qui s'étendait jadis entre Fère-en-Tardenois et la Marne.

Rieu, Riu, *Rivulus* en 1125, *Rivus* en 1178. — Ancien village déjà détruit à la fin du 12e siècle, lequel était placé près de St-Nicolas-aux-Bois, dans la direction de Cessières. Il appartint d'abord au trésorier du chapitre de Laon, qui en donna le territoire à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois en 1130 (Voyez l'acte de donation). Il devint ensuite la propriété du chapitre de Laon qui, à son tour, le donna à l'abbaye de St-Vincent en 1178, pour une redevance annuelle de 40 sous de Châlons : *apud Rivum, ubi villa antiquitùs habebatur,* dit la charte.

Don de Rieu et du Tortoir à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, en 1130.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus. Quia per protoplasti lapsum, diabolo seducente, corrupta varios patitur humana natura defectus, atque inter latera fragilitatis sue dispendia dum corpus quod corrumpitur aggravat animam potissi-

mum oblivione temptatur provida, patrum institutione salubriter cautum est ut rerum gestarum series litterarum monimentis debeat assignari quam communis utilitatis gratie noticie expedit intimari. Notum igitur esse volumus tàm presentibus quàm futuris qualiter domnus Guido, thesaurarius ecclesie, cui Domino auctore presumus, assensu et consilio nostro, necnon et consilio personarum ecclesie nostre, terram de Rivo et villam quam de beneficio ecclesie tenebat, Tortorium nomine, quia sibi et successoribus suis ad tenendam in propriâ manu parum utiles videbantur, Simoni, abbati, atque abbatie sancti Nicholai de Vosago saltu, cui ex vicinitate utiliores erant, ad censum dederit, siquidem salvo jure prepositùs et ministrorum, omnes predictorum locorum terras, tam in silvis, quam in agris et pratis que dominici juris erant et preter homines capite census quos in manu suâ et successorum suorum retinuit, omnes dominicos redditus qui ad manum suam et successorum suorum venire debebant, cum districto ipsarum terrarum, sub tali censu ei concessit ut tres modios frumenti ad mensuram Laudun. annuatim ad domum thesaurarii Laudunum propriâ vecturâ adducat, de tali frumento cujus galetus cariori frumento uno tantum denario vilior sit, et vigenti solidos bone monete itidem annuatim persolvat. Hunc autem censum cum ipso frumento infra tres dies synodi unoquoque anno persolvet, et si quid vel de censu, vel de frumento, negligentiâ vel oblivione minus redditum fuerit, intra XV dies sub emendatione XII denariorum capitale persolvet, nec idcirco pactum quod inter thesaurarium et abbatem firmâtum est, irritum fiet. Quod si major in ipsa villa ponendus fuerit, ipse abbas ad arbitrium suum majorem sibi providebit, qui precepto abbatis à preposito de majoriâ investietur, secundum antiquam consuetudinem, primumque thesaurario fidelitatem jurabit et postmodum abbati et abbatie de reditibus colligendis eique fideliter reddendis juramentum faciet. Ut igitur hec conventio in posterum rata et inconvulsa permaneat, hoc eam scripto firmari precepimus. Actum Lauduni anno Dominice incarnationis MCXXX°.

Riez d'Avesne. — Ancien fief à Autreville (Voyez ce mot.)

Rimac, *Rimacus rivulus* en 950. — Nom que portait autrefois la Somme depuis Fonsomme jusqu'à St-Quentin (Voyez Somme).

Riqueval, Rikeval (12e siècle); *dives vallis.* — Ce hameau dépendant de Bellicourt, doit son nom à la fertilité de son territoire : Riqueval est la prononciation picarde de *riche val*, riche vallée; 4 feux en 1816. — C'est à Riqueval que se trouve l'entrée du souterrain du canal de St-Quentin. — On exploite sur son terroir de vastes carrières de craie propre à la bâtisse.

Rivière, *Riparia* en 1152. — Hameau dépendant de Berny ; 37 feux en 1816. On prétend qu'il tire son nom du préposé au péage de la rivière qui y résidait sous les deux premières races. C'était jadis un fief.

1152. Gervais de Rivière?

1260. Jean de Berny, écuyer, seign. de Rivière ; femme, Marie de Jouaigne.

Robais. — Ruisseau qui prend sa source aux environs de La Flamengrie, coule du sud au nord et va se perdre dans l'Helpe au-dessous de Rocquigny.

Robay, autrefois Robais ou Roubais-en-Laonnois, *Robaci* en 879, *Rebasii.* — Hameau dépendant de La Flamengrie; 20 feux en 1816. C'était jadis un village, avec une église paroissiale sous le vocable de St-Martin, et où l'on comptait encore 75 feux en 1780. Il fut donné en l'année 870, avec les 52 manses qui le composaient alors, au comte de Laon, Alatramne, lequel à son tour en fit présent, la même année, à l'abbaye de St-Denis.

Robbé. — Ferme dépendante de Guise. Elle fut donnée par Charles de Lor-

raine, duc de Guise, aux religieux minimes, au moment où il les introduisit à Guise en 1610.

ROBBES *(Jacques)*, ingénieur et géographe du roi, maire de St-Denis, né à Soissons en 1643, mort au mois d'avril 1721. On a de lui :

Méthode pour apprendre facilement la géographie, 1678. Réimprimée en 1690, 1703 et 1714. On lui doit aussi une comédie intitulée *la Rapinière*, 1710. — *Emblème pour la Paix*, présenté au roi le 27 mars 1679 — *Traité de l'astrologie judiciaire.* — *Les hasards du jeu de l'ombre*, poème dédié à la duchesse de Bourgogne. Il a laissé quatre dissertations qui n'ont point vu le jour : sur *Bibrax*, oppidum Remorum, sur *Ocellum*, sur *Truciacum* et sur la position d'*Umagetobria*.

Robizeux. — Maison isolée dépendant de Bergues. Elle tire son nom du voisinage du ruisseau de Sambre qui autrefois se nommait le Rieu de Robissieu.

Robissieu, Robissuel en 1290, *Robissius.* — Ruisseau qui prend sa source dans la Haye-Equiverlesse, passe à Barzy et à Bergues et se jette dans le Noirieu au dessous d'Oizy. On le nomme à tort aujourd'hui ruisseau de *Sambre* ou *de France.* — Au 13e siècle, il formait la séparation de l'empire et du royaume de France (d'où sans doute son nom de ruisseau de France), et marquait en même temps de ce côté la limite du diocèse de Laon.

Roche (La) *Ruppes* en 1252. — Hameau dépendant de Vieil-Arcy.

Roche (La), *Roscheium viculus* en 1134. — Localité détruite, autrefois située près de Troyon.

Roches (les), *Rupes* en 1138. — Hameau dépendant de Bucy-le-Long. On y voyait au 12e siècle un moulin à eau qui appartenait à l'abbaye de Prémontré.

Rochefort. — Ferme dépendante d'Ostel. Elle paraît tirer son nom du voisinage d'une roche isolée, qui s'élève perpendiculairement sur le flanc de la colline voisine comme un énorme obélisque, car elle n'a pas moins de 15 à 20 mètres de hauteur, sur 3 à 4 de diamètre à la base. Comme cette roche est formée de pierre calcaire semblable à celle qui couronne les plateaux d'alentour, il n'est guère douteux qu'elle n'en ait primitivement fait partie, et qu'en ayant été détachée à une époque et par une cause encore inconnues, elle n'ait glissé en conservant une position verticale, sur la déclivité de la colline jusqu'à l'endroit où elle est aujourd'hui fixée. C'est assurément le plus beau *bloc erratique* de ces contrées.

ROCOURT, *Roberti curtis* en 1193, *Rodulphi curtis.* — Petit village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 70 k. au S. de Laon et 15 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, sans Genevroy, 60 feux ; 1800, 264 h. ; 1818, 275 h. ; 1836, 295 h. ; 1856, 264 h. ; 1861 286 h. — Dépendance, le Genevroy (ferme).

Des anciens seigneurs de Rocourt, nous ne connaissons que les suivans :

1211-23. Jean de Rocourt, chev.

1780. Le marquis d'Armentières, s. de Rocourt.

Fief Gallain à Rocourt.

1674. Elie Martena, écuyer, seign. de Gallain.

ROCOURT, ROUCOURT, ROVECOURT, *Rodulfi curtis*. — Hameau dépendant de St-Quentin; 18 feux en 1816. — En 1045, Othon, comte de Vermandois, donna à l'abbaye de St-Prix la dîme de Rocourt avec les deux moulins, trois manses et demie, les hôtes de la terre arable. Cette maison religieuse avait été fondée à Rocourt dans le courant du siècle précédent, par Albert Ier, comte de Vermandois. Elle tirait son nom de St Prix, évêque de Clermont en Auvergne, dont elle possédait quelques ossemens. Elle fut transférée à St-Quentin dans le 16e siècle. — Les Templiers avaient à Rocourt une maison, qu'ils vendirent en 1302 au chapitre de St-Quentin, pour une redevance annuelle de 48 muids de grains. — Rocourt était autrefois un fief.

1233. Simon de Roucourt, chevalier.

ROCQUIGNICOURT, ROCHENICURT et ROKENICURT en 1181; *Rocani curtis* en 1125. — C'était originairement une ferme dépendante d'Eboulcau, qui fut bâtie par les religieux de St-Martin de Laon. Le territoire leur en avait été donné en 1166 par les moines de St-Vincent de cette ville, à la condition qu'ils en défricheraient le sol, et qu'eux mêmes lèveraient sur toutes les moissons la dime de la sixième gerbe. Nous donnons le texte de cette pièce intéressante. Rocquignicourt devint ensuite un village qui est détruit depuis plus de deux siècles. — Des débris romains, tels que tuiles, monnaies, etc., ont été recueillis à Rocquignicourt. C'était jadis un fief mouvant de Pierrepont.

1163. Jean de Rocquignicourt; femme, Marguerite; enfans : Payen, Cécilie, Aélide, Barthélemi, Gautier.

1190. Marguerite, ve du précédent, dame dud.

1222-28. Payen, seign. dud.

1680. Jacques le Carlier, seign. dud., conseiller en la cour des Monnaies; femme, Geneviève de Charmolue.

Après lui, le fief de Rocquignicourt passa aux seigneurs d'Espuisart (V. Puisart).

Donation du terroir de Rocquignicourt à St-Martin de Laon, en 1166.

In nomine, etc. Ego Galterus, Dei gratiâ ecclesie beati Vincentii Laudunensis abbas, notum esse volumus..... quod nos, assensu capituli nostri, terram quam Rokinicurtem in campis et nemore habebamus post decimam et garbam messorum ad sextam garbam, beato Martino perpetuo habendam contulisse, tali tenore quod predicte ecclesie fratres nemus eradicabunt Custos noster tempore messis ad nostre partis custodiam ibi transmissum, si monachus fuerit sicut fratrem, si serviens sicut servientes suos procurabunt. Succisis segetibus, ipsi eas in grangiam suam ducent, nosque ibi pro libitu nostro ad galetum aut garbam partem nostram accipiemus. Preterea, si terras quas à nobis rustici tenent vel pretio, vel elemosinâ, seu quolibet alio modo, supradicti fratres conquirere voluerunt, quomodocumque eas rustici teneant, nos ex eis sextam nichilominùs garbam habebimus. Concessimus etiam eidem ecclesie quicquid de terris nostris *in presentiarum* tenet, salvis redditibus nostris, amodò quietè possidere, eâ conditione quod terras nostras ampliùs, sine assensu ecclesie nostre, non emat, et si ei in elemosinam date fuerint, infrà annum eas expendet, et sine nostrâ concessione retinere non poterit. Quod ne aliquâ in posterum deleatur oblivione, etc. Anno MCLXVIo.

ROCQUIGNY, ROCHENI en 1144; *Rochinii* en 1148. — Village de l'ancien Hainaut, bâti sur le bord du ruisseau de la petite Helpe, à 68 k. au nord de Laon et 24 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et

élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 189 feux; 1800, 529 h.; 1818, 608 h.; 1836, 656 h.; 1856, 627 h.; 1861, 683 h. — Dépendances : les Hayettes, le Pied-de-Terre (hameaux); Montreuil (ferme); la Carrière, la Petite-Hayette (isolée).

Le village de Rocquigny appartenait depuis longtemps à l'abbaye de St-Jean de Laon, lorsqu'en 1144, un de ses abbés considérant que les revenus en étaient perdus par la négligence de ses prédécesseurs, le donna aux dames de l'abbaye de Montreuil, pour une rente annuelle de 10 sous (Voyez l'acte de donation). Ce village est la patrie de Jean de Rocquigny, d'abord abbé de Clairfontaine, puis de St-Martin de Laon, et enfin général des Prémontrés en 1247 : il fonda le collége de Prémontré à Paris en 1252 et mourut en 1269; et de Pierre le Boucher, abbé de Chaumont en 1426.

Don de Rocquigny aux religieuses de Montreuil, en 1144.

In nomine, etc. Ego Balduinus, monasterii sancti Johannis de abbatiâ dictus abbas, omnibus fidelibus tam futuris quàm presentibus. Notum vobis facimus ecclesiam nostram ex multis retro annis villam in Terasciâ nomine Rocheni ecclesiastico jure possidisse, sed negligentiâ abbatissarum, que nos in hoc loco precesserunt, redditus ejusdem ville aliquanto tempore non accepisse; hanc quoque villam cum audissemus feminis religiosis in loco qui Monsterolus (Montreuil) dicitur habitantibus, a quibusdam qui injustè sibi ea vindicabant datam fuisse, querimoniam exinde fecimus in presentiâ domni Bartholomei, pie memorie Laudunensis episcopi, qui videlicet episcopus adhibitis secum quibusdam religiosis personis, benignissime nos exoravit ut prefatas feminas ecclesiastico judicio non gravaremus, sed aliquâ pacis compositione ipsam villam eis concederemus. Nos itaque tam Domini nostri episcopi quam religiosorum virorum piè faventes petitioni, ejusdem ville universum territorium in aquis, silvis, pascuis, duas quoque partes decime que ad casam pertinent, et molendinum, assensu capituli nostri, eis in perpetuum concessimus, eâ conditione, ut pro his annuatim in sinodo, vel post infrà XV dies, X solidos bone monete nobis persolvent. Porrò quod superiùs de redditibus ville utpote census virorum ac mulierum, ortorum et domorum, et siquidem *est* aliud hujusmodi eis emere vel gratis oblatum suscipere non licebit. Quod ne à posteris infirmari posset hoc scriptum fieri, et inter nos et ipsas per cyrographum dividi precepimus et tam sigilli domini episcopi quàm nostri impressione corroborari curavimus....... Actum anno incarnati Verbi MCXLIIII°. (*D. Gren., t.* 215, *p.* 140.)

Roez, voyez Rouez.

ROGÉCOURT, ROGIERCOURT, ROGÉRICOURT, *Rogericurtis*. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans un vallon et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 25 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 140 h. (31 feux); 1800, 134 h.; 1818, 148 h.; 1836, 149 h.; 1856, 193 h.; 1861, 183 h. — Dépendance, Blanchecourt (ferme).

Seigneurs de Rogécourt.

1184. Robert de Rogiercourt.

Vers 1220. Guillaume du Sart, s. de Rogécourt; femmes : 1° Alix de Montchâlons-Bouconville; 2° Marie, châtel ine de La Fère et Laon.

1232. Marie, veuve du précédent, dame de Rogécourt.

1246. Jean dit *le Cahères*, chev. seign. dud.; Enfant, N. femme de Robert de Marc, écuyer.

1413. Raoul de Bocquiaux, seig. dud., capit. de Pierrefonds (V. Bocquiaux).

1604. Les terre et seigneurie de Rogécourt sont achetées par Jean de St-André, porte-manteau du roi, et revendues à Daniel d'Hurtebie, écuyer.

1660. Josias d'Hurtebie, seign. de Rogécourt.

1750. Bernard-François d'Hurtebie, s. de Rogécourt; femme, Marie-Marguerite de Pastour; enfant, Bernard-Charles, officier d'artillerie.

Rogécourt, Rogicourt en 1160. — Ferme autrefois assise sur le terroir de Goudelancourt et aujourd'hui détruite. Elle fut donnée en 1160 à l'abbaye de St-Martin de Laon par Hugues Wasnou, seigneur de Pierrepont, pour un cens annuel de 4 muids de froment.

Roger-Malgueule (Bois de). — Il s'étendait jadis auprès de Ribemont, et fut défriché par les moines de St-Denis.

Rogerval. — Ancien fief à Chery-lès-Pouilly (V. ce mot).

Rognée (la). — Ancien fief à Neuflieux (Voyez ce mot).

ROGNY ou ROGNIS, *Roenii* en 1125. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de la Brune, à 30 k. au N. de Laon et 10 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Evend. — Population : 1760, 194 h. (43 feux); 1800, 230 h.; 1818, 275 h.; 1836, 252 h.; 1856, 265 h.; 1861, 280 h.

Seigneurs de Rogny.

1186. Jacques, seign. de Rognis.

1231. Gautier de Rogny ; femme, Massa.

1259. Oudard d'Essigny, seign. de Rogny; femme, Béatrix.

1383. Jacques Fauconnier, seign. dud.

Vers 1440. Charles de Fay d'Athies, seign. dud. et Puisieux.

1460. Jean de Fay d'Athies, son 4e fils, seign. dud. et Marfontaine.

1477. Guillaume de Toulis, seign. dud.

1505. Jean de Lapitor et Amalric de Luxembourg achètent par moitié au précédent la terre de Rogny.

15.. Robert de Proisy, seign. dud., 5e fils de François de Proisy, baron de La Bove.

15.. Imbert Leclerc, chev., seign. dud. Sa fille Marie porta ce domaine au suivant.

15.. Pierre de Signier, seign. de Piozin, gouverneur de Marle, mort en 1597; famille originaire de la Provence. Enfans : Pierre-Alexandre; Rénée, femme de 1° Jérôme de Signier, écuyer, s. de Champigny; 2° Nicolas du Boulay, seign. de Sery. La veuve de Pierre conserva longtemps pour elle le domaine de Rogny.

1657. Pierre-Alexandre de Signier, seig. dud., Regibay, Houry, Marcy, Cugny, capit. de mousquetaires à cheval, maréchal de batailles. Il défendit Marle contre les Espagnols en 1650, fut fait prisonnier et paya 3,000 liv. pour sa rançon. Femme, Catherine Arnoul de la Salle; enfans : Henri; Claude, capit. de dragons, seign. de Marcy; François, mort au service; Antoine.

1668. Henri de Signier, seign. dud., Lugny et Houry, officier au régiment Dauphin; femme, Elizabeth Ponssin; enfans : Jean-Baptiste; Louise-Colombe, femme de Charles-Antoine de Martigny, s. de Variscourt; Charles, mort jeune.

1680. Jean-Baptiste de Signier, chev., seign. desd., page du roi, puis officier de dragons; femme, Marie-Anne Chevalier; enfans : Claude-Alexandre; Marie-Anne, femme de N. de Cauchon; Marie-Marguerite, femme de 1° Michel de St-Etienne; 2° Louis-Josué de Laumosnier; 3° Paul-François de Varel; Louise-Colombe, femme de, 1° Nicolas Darras, seign. de Bucy-lès-Pierrepont; 2° Jean-Baptiste de Bouchart, capit. aux grenadiers royaux; Suzanne, femme de N. de Bayard.

1720. Claude-Alexandre de Signier, seign. desd.; femme. Marie-Anne-Geneviève de Récourt; enfans : François-Grégoire-Alexandre; Marie-Geneviève, religieuse à Collinance; Marie-Marguerite, religieuse de la congrégation de Laon; Marie-Reine, femme de Jacques-Antoine Duchesne ; et plusieurs autres filles.

1757. François-Grégoire-Alexandre de Signier, seign. desd., d'abord chevalier de Malte, puis lieutenant dans Condé, infanterie; femme, Marie-Marguerite de Choquart, qui lui apporta Erlon; enfans : Jacques-Alexandre; Alexandre-Jean-Gabriel; Alexandre-François; Alexandre-François-Magloire; Antoine-Alexandre, et 2 filles mortes jeunes.

ROMELLE (LA), *Romella*. — Ruisseau qui prend sa source dans les marais environnant Liesse, passe à Missy et tombe dans la Souche à Pierrepont.

ROMENY, ROMENIL, ROMIGNY, *Romniacus* en 1139. — Petit village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur la rive droite de la Marne, à 90 k. au S.-O. de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Crespy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 67 feux ; 1800, 278 h.; 1818, 314 h. ; 1836, 295 h. ; 1856, 271 h. ; 1861, 277 h. — Dépendance, La Chenée (ferme).

Seigneurs de Romeny.

La terre de Romeny appartenait autrefois aux évêques de Soissons. En 1301, ils la donnèrent en fief aux sires de Coucy, qui devinrent dès-lors les hommes-liges de l'évêché pour ce fief. Il se composait alors de 24 liv. de cens, 32 arp. de terres devant chacun 4 muids de cens, une mine d'avoine et une demie geline (poule) à Noël; douze liv. de taille de tous les hommes demeurant à Romeny, 40 arp. de prés, 8 arp. de vignes, et deux muids et un quartier de vinage.

1230. Ansculphe de Romeny; enfant, Mathilde, abbesse de la Barre en 1236.

1301. Enguerrand IV, sire de Coucy, seign. de Romeny (V. Coucy). Après la mort de Guillaume de Coucy, ce domaine revint à Marie, aînée de ses filles.

1335-83. Marie de Coucy, dame de Romeny, sans alliance.

1674. Claude-Réné de Comtesse de Bonneil, écuyer de Mme la Dauphine, seign. de Romeny ; femme, Marie-Thérèse Richer. Sa fille Claude-Françoise porta ce domaine à

1720. Louis de Vassan, écuyer, capit. au régiment du roi, second fils de François de Vassan, seign. de Puiseux ; enfans : François-Louis-Réné ; Ambroise-Eustache.

1748. Ambroise-Eustache de Vassan, chev., seign. de Romeny et Bonneil, chev. de St-Louis, capit. au régiment de la reine, infanterie; femme, Marie-Anne-Françoise Léger; enfans : Jean-Baptiste-François-Marie; Marie-Victoire-Adélaïde, femme de N. Pasquier de Bois-Rouvray.

17... Jean-Baptiste-François-Marie, comte de Vassan, lieutenant-colonel au régiment de Chartres, dragons; enfans : deux fils, dont l'un est mort dans les guerres de l'Empire, et l'autre habite Orléans; et deux filles, Amélie-Marie-Gabrielle, femme du marquis de Gouy-d'Arsy, dont les ancêtres ont possédé la seigneurie de Cessières; Anne-Louise-Albertine, née à Soissons, alliée à M. le comte de Nieuwerkerke. M. le comte de Nieuwerkerke, directeur actuel des musées impériaux, membre du conseil général de l'Aisne, est son fils, et c'est par elle qu'il se rattache à ce département.

ROMERY, ROMERIES, *Romeria*. — Petit village de l'ancienne Thiérache, situé sur le penchant d'un coteau dans la vallée de l'Oise, à 50 k. au nord de Laon et 20 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 107 h. (37 feux); 1800, 198 h.; 1818, 264 h.; 1836, 242 h.; 1856, 236 h.; 1861, 247 h. — Dépendance, Lannoy (isolée).

Seigneurs de Romery.

Vers 1220. Marie, dame de Romeries; enfant, Albéric.

Vers 1260. Albéric ou Aubry, écuyer, sire de Romery, était mort en 1272. Sa sœur Mahaut prend le titre de dame de Romery en 1271. Elle

avait épousé Raoul Raffons, bourgeois de Laon.

12.. Mathieu de Romery, chev.

1275. Jean de Romery, écuyer, son fils.

1450. Pierre de Romery.

1565. Jean de Malortie, seign. dud., Lehéries, Larzillière, etc,

1634. Jean d'Harzillemont, seign. de Fressancourt, Romery, etc.

1674-1724. Charles-Antoine de Fay, chev., seign. de Puisieux, Romery, etc. (V. Puisieux).

1742. Charles-François de Fay, seign. dud., son fils.

Vers 1750. Le marquis de Moy, seign. dud.

1775. Charles-François-Amand de Fay, s. dud.

En dernier lieu, M. Tarteron de Montiers.

Fief de Larzillière, à Romery.

Vers 1750. M[lles] de Ricarville, dames de Larzillière.

Romery. — Ancien fief à Fresne (Voyez ce mot).

Ronceloy (Bois de). — Il s'étendait jadis entre Anizy et Prémontré.

RONCHÈRES, RONCHERS, *Roncheriæ* en 1098. — Petit village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti à la pointe d'une haute colline, à 65 k. au S. de Laon et 25 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Germain, évêque d'Auxerre. — Population : 1760, 53 feux; 1788, 234 h.; 1800, 258 h.; 1818, 297 h.; 1836, 315 h.; 1856, 235 h.; 1861, 237 h. — Dépendance, Hollande (hameau).

Ce village possédait autrefois un prieuré. — Des anciens seigneurs de Ronchères nous n'en connaissons qu'un, il se nommait Simon et vivait en 1250. En dernier lieu, c'était M. le comte de Lamarck.

RONCHÈRES. — Ferme dépendante de Sons. C'était autrefois un fief.

1480. Pierre de Hérissart, seign. de Ronchères, femme, Robinette Tristrand; enfans : Antoine, Jean.

15.. Antoine de Hérissart, seign. dud.

1538. Guillaume de Hérissart, s. dud., son fils.

1547. Antoine II de Hérissart, seign. dud.; femme, Nicole Lemoine; enfans : Alexandre, procureur fiscal du duché de Guise; Nicolas, notaire et procureur à Laon; Marguerite.

15.. Charles le Danois, vicomte de Ronchères. Sa fille Catherine porta ce domaine au suivant, son parent.

16.. François le Danois, fils de Philibert le Danois, marquis de Joffreville. François était gouverneur de Rocroi dont il fit lever le siége à Piccolomini, et qu'il défendit encore contre les Espagnols, en 1643. Enfans : Philibert; Charles, seign. de Fussigny.

Vers 1662. Philibert le Danois, marquis de Joffreville, vicomte de Ronchères; femme, Antoinette d'Orgeault; enfans; François; Hubert; Françoise, femme de Jean-Philippe le Danois, seign. de Cerny; N., abbé de la Chalade, au diocèse de Verdun.

17.. François II le Danois, vicomte dud., gouverneur de Bapaumes et gouverneur du Dauphin (Louis XV); sans hoirs.

1727. Hubert le Danois, vicomte dud, marquis de Joffreville, capit. d'un régim. de cavalerie; femme, Marie-Elizabeth de Bégue.

17.. François-Joseph, dit le marquis le Danois, leur fils, vicomte dud, baron de Wiège, seign. de Nouvion, Sery, Provisy. Fussigny, Courtrisy, Faty, le Sourd, Autreppe, Effry, pair du Cambresis, baron du Hainaut, colonel des grenadiers de France. Femme, Marie-Françoise le Danois de Cerny. Il mourut à l'armée du Rhin en 1759, ne laissant qu'une fille.

Rosole. — Ancien fief à Neuflieux (V. ce mot).

Rossignol. — Ancien fief à Pont-St-Mard (V. ce mot).

Rothliacus curticellis en 950. — Localité détruite, autrefois située près

d'Homblières (Voyez Courcelles). Ce nom désigne peut-être l'ancien fief de Réaulieu, autrefois situé entre St-Quentin et Urvillers.

Rottelon. — Ancien fief à Vouel (Voyez ce mot).

ROUCY, ROUSSI, *Roceius castrum* en 1117, *Rocus*, *Roscius*, *Rociacus*. *Rauciacus*. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti sur le penchant d'une colline dans la vallée de l'Aisne, et sur la vieille chaussée gauloise de Fismes à Dizy, à 30 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 901 h. (200 feux); 1800, 704 h.; 1818, 726 h.; 1836, 715 h.; 1856, 714 h.; 1861, 710 h.

Roucy est fort ancien ; il en est fait mention au 6e siècle dans les miracles de St Gibrien. Au 10e siècle, il fut donné par le roi Louis-d'Outremer à l'un de ses fidèles nommé Ragenold, prince des Normands, lequel y fit bâtir un château-fort en l'année 948. Hugues-le-Grand ne tarda pas à le lui prendre; mais il le lui rendit en 956. Les Navarrais s'en emparèrent par surprise en 1358. Le comte de Roucy y fut pris et ne put ravoir sa liberté qu'en payant une rançon de 6,000 florins d'or. — Au 17e siècle, les protestans avaient un prêche à Roucy; il fut détruit en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes. En 1814, les habitans de ce bourg se joignirent aux troupes commandées par le général Guyot, attaquèrent et enlevèrent un convoi de 300 voitures gardées par un détachement russe. — Roucy possédait autrefois un prieuré dit de St-Nicolas, qui avait été fondé en l'année 1079, et donné à l'abbaye de Marmoutiers en 1096 (Voyez la charte ci-dessous). On y voyait aussi, dès le 12e siècle, une léproserie dont les biens furent réunis en 1176 à l'hôpital qui la remplaça et qui appartenait à la même abbaye. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824, et deux ans après Mme Henriette-Adélaïde Bouchet de Sourches de Tourzel, veuve du duc de Béthune-Charost, a constitué une rente et donné deux maisons situées à Roucy, pour l'établissement de trois sœurs chargées de l'instruction des enfans pauvres de ce bourg. Enfin, M. d'Imécourt, propriétaire actuel du château de Roucy, vient d'y fonder en 1862, un hôpital pour les pauvres malades. — Ce bourg possède en outre une foire annuelle qui s'y tient le 11 novembre.

Roucy a vu naître quelques personnages de mérite : Bruno, évêque de Langres au 11e siècle; Ebles de Roucy, évêque de Châlons au siècle suivant; Pierre de Roucy, chanoine et chancelier de l'église de Chartres, l'un des prédicateurs les plus adens de la troisième croisade; Gilles Rigaud, abbé de St-Denis et cardinal au 13e siècle; Jean de Roucy, abbé de la Valroy en 1427; Antoine de Roucy, abbé de Beaulieu en 1446; et Louise-Claude de Roucy, abbesse de Poulangy au 16e siècle. Enfin, Jacob Barbier, très-habile graveur, qui, étant protestant, se retira au Brandebourg après la révocation de l'édit de Nantes, et fut nommé graveur des monnaies de l'Électeur.

On a : *Notice historique et généalogique sur le bourg et les comtes de Roucy*, par Melleville, 1857.

Comtes de Roucy.

948-65. Ragenold ou Rainold, prince normand, comte de Reims et de Roucy; femme, Albrade de France; enfans : Gilbert, Bruno, évêque de Langres; Ermentrude, femme d'Othon; Guillaume, duc de Bourgogne; Mahaud, femme de Fromond de Senlis ou de Sens.

965. Gilbert, comte desd.; femme, N. de Poitiers? enfans : Ebal; Létard, seign. de Marle; Ivette, femme de Manassès, comte de Rethel; Agnès.

998. Ebal ou Ebles, comte desd.; femme, Béatrix de Hainaut, *alias* de Lorraine; enfans : Ade, femme d'Hilduin des Arcis, comte de Rameru; Hadevide, fme de Godefroi de Rumigny.

1034? Hilduin de Mondidier, seign. de Rameru, comte de Roucy par sa femme, Ade de Roucy, nommée Gilvide dite *Milvi*, dans l'acte de donation du prieuré; enfans : Ebles; André, comte de Rameru, fit souche; Hugues; Félicie, femme de Sanche, roi d'Aragon; Alix, femme de Rotrou, comte de Perche; Marguerite, femme de Hugues, comte de Clermont; Ermentrude, femme de Thibaut, comte de Risnel; Ade, femme : 1° de Godefroy, seign. de Guise; 2° de Gauthier d'Ath; 3° de Thierry, seign. d'Avesne; Béatrix, femme d'Arnoul de Vuaren; Adélaïde, femme de Foulques, seign. de Vir en Bourgogne.

1084-1100. Ebles II, comte de Roucy; femme, Sibille, fille de Robert Guiscard; enfans : Guiscard, Ermengarde, femme de Gautier de Jumigny; Hugues; Ermentrude, femme de Guy de Châtillon, seign. de Bazoches; Gautier dit Chollet; Robert; Marguerite, femme de Robert de Pierrepont; Gervais.

1100. Guiscard ou Viscard, comte de Roucy, mort sans alliance.

1126. Hugues dit *Chollet* (petit choux), comte de Roucy; femmes : 1° Ameline ou Aveline, dont il n'eût point d'enfant; 2° Richilde de Souabe. Enfans : Robert-Guiscard; Ebles, sans alliance; Adèle, femme de Gaucher de Châtillon, seign. de Rozoy; Guillaume, moine à Marmoutiers; Hugues, souche des seign. de Tosny et du Bois; Sara, femme de Guy de Soupir; Clémence, femme de : 1° Renaud, s. de Rozoy? 2° Guermond de Châtillon, s. de Savigny; 3° Alain Ier de Verneuil; Sibille, Avoie, Mamille.

1162. Robert-Guiscard, comte de Roucy II se croisa en 1170; femme, Elizabeth de Neufchâtel; enfans : Raoul, Jean, Guiscard, Henri, Béatrix, morts jeunes; Ebles, chanoine de Reims; Eustachie, femme : 1° d'Enguerrand de Coucy 2° de Robert de Pierrepont; 3° d'Alain II de Roucy, seign. de Neuville.

1180. Raoul, comte dud.; femmes : 1° Mélissende: 2° Isabeau de Coucy; sans enfans.

1190. Jean Ier, comte dud.; femme, Béatrix de Vignori; enfans, Henri, mort jeune, et un bâtard nommé Hugues, auquel il donna la terre de Proviseux.

1202. Alain Ier de Verneuil, comte de Roucy par sa femme, Clémence, fille de Robert-Guiscard ci-dessus.

1205. Enguerrand III de Coucy, comte de Roucy par son mariage avec Eustachie.

1212. Jean II de Pierrepont, comte de Roucy; femmes : 1° Isabeau de Dreux; 2° Jeanne de Dampierre; 3° Marie de Dammartin; enfans : Jean, Mathilde, femme de Jean de Garlande.

1251. Jean III de Pierrepont, comte dud.; femme, Isabeau de Mercœur.

1285. Jean IV de Pierrepont, comte dud., leur fils; femme, Jeanne de Dreux; enfans : Jean, Béatrix, femme d'Aumaury de Craon; Marie, femme de Jean de Châteauvillain.

1302. Jean V de Pierrepont, comte dud. et de Braine par sa mère; femmes : 1° Alix de Lorraine; 2° Marguerite de La Bove; 3° Marguerite de Beaumez; enfans : Robert; Jean, seign. de Pierrepont; Hugues le fut après lui; Simon, comte de Braine; Béatrix, femme de Louis de Sancerre; Jeanne, femme de Charles de Montmorenci.

1346. Robert II de Pierrepont, comte de Roucy, seign. de Neufchâtel, Nizy, Montaigu, Sissonne, Ste-Preuve et Pierrepont; femme, Marie d'Enghien; enfant, Isabelle, qui porta ces terres au suivant.

1363. Louis de Namur. Au bout de quelques années, Isabelle poursuivit son divorce, et en attendant, elle vendit le domaine de Roucy à

1380. Louis d'Anjou, roi de Sicile.

1387. Simon de Pierrepont, comte de Braine, et de Roucy par retrait féodal; femme, Marie de Châtillon-Rozoy; enfans : Hugues; Jean, évêque

de Laon; Simon, dit *l'insensé*, seig. de Pontarcy; Marguerite, femme : 1° de Gaucher de Châtillon; 2° de Robert de Coucy-Pinon; 3° d'Hugues de Clary; Marie, femme de Jacques d'Enghien, seign. de Faignolles.

1392. Hugues II de Pierrepont, comte de Roucy et de Braine; femme, Blanche de Coucy-Montmirail; enfans : Jean; Hugues, seign. de Pierrepont; Marguerite, femme de Thomas de Saluces : Jeanne, femme : 1° de Robert de Sarbruck; 2° de François d'Albret, seign. de St-Bazile; Claude, femme de Gobert de Grand-Pré : Jacqueline, abbesse de St-Pierre de Reims; Blanche, fme de Louis de Bourbon-Vendôme.

1395. Jean VI de Pierrepont, comte de Roucy et de Braine; femme, Elizabeth de Marcoussis; enf., Jeanne, qui porta ces domaines au suivant.

1415. Robert de Sarbruck; enfans : Jean; Amédée, comte de Braine; Michel, mort jeune; Jeanne, femme de Christophe de Barbançon; Marie, femme de Jean de Melun.

1439. Jean VII de Sarbruck, comte de Roucy, vidame du Laonnois; femme, Catherine d'Orléans; plusieurs enfans tous morts jeunes; plus, un bâtard nommé Louis, auquel il donna la terre de Sissonne. Roucy revint à son neveu.

1497. Robert de Sarbruck, comte de Braine; femme, Marie d'Amboise; enfans : Amédée; Philippe, femme de Charles de Silly de la Roche-Guyon; Catherine qui porta Roucy au suivant; Guillemette, femme de Robert de La Marck, seign. de Fleurange; elle lui porta Neufchâtel et Sissonne.

1515. Amédée de Sarbruck, comte de Braine et de Roucy, vidame du Laonnois; femme, Rénée de La Marck; enfans morts jeunes.

1526. Catherine, veuve d'Antoine de Roye, sœur du précédent, comtesse de Roucy par partage; enfans : Amé ou Amédée; Jean et Marie, morts jeunes; Charles.

1542. Charles de Roye, comte de Roucy et de Braine, sire de Commercy, seign. de Pierrepont, Nizy, Chacrise, Aulnois, Loizy, Briquenay, Hartennes, Coulommiers, Taux, Villemontoire, Nanteuil-sous-Muret, vidame du Laonnois; femme, Madeleine de Mailly; enfans : Charles, mort jeune; Eléonore, femme de Louis de Bourbon, prince de Condé; Charlotte.

1552. Louis de Bourbon, prince de Condé, comte de Roucy, seign. de Pierrepont et vidame du Laonnois par sa femme.

1569. François Ier de La Rochefoucault, prince de Marsillac, comte de Roucy par son mariage avec Charlotte de Roye; enfans : Josué, Henri et Jean morts jeunes; Benjamin, Charles, Madeleine, femme de Just de Tournon, comte de Roussillon; Isabelle, femme de : 1° Jean-Louis de La Rochefoucault; 2° Henri de Beaufrémont.

1572. Josué de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy. Il fut tué à la bataille d'Arques.

1589. Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy, baron de Verteuil, vidame du Laonnois; femme, Claude de Gontaut; enfans : François; Charlotte, femme de Louis de Champagne.

1605. François II de Roye de La Rochefoucault, comte dud.; femme, Julienne de la Tour d'Auvergne; enfans : Frédéric-Charles; Henri, vid. du Laonnois; Elizabeth et Charlotte, mortes jeunes.

1680. Frédéric-Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy; femme, Elizabeth de Durfort; enfans : François; Charlotte, gouvernante des enfans du roi d'Angleterre; Guy, vidame du Laonnois; Henriette, femme de milord Strafford; Charles, comte de Blanzac; Sophy-Charles, mort jeune; Louis, dit le marquis de Roye, lieutenant-général des galères de France; Marthe et Isabelle, abbesses de St-Pierre de Reims; Barthélemi, dit le marquis de La Rochefoucault, lieutenant-général des armées; Eléonore-Christine, femme de Jérôme de Ponchartrain; Marie, abbesse du Paraclet; Frédéric-Guillaume, pair d'Irlande sous le nom de lord Lisfort; Emilie, Henriette. Isabelle.

1690. François III de Roye de La Rochefoucault, comte dud.; femme, Catherine d'Arpajon; enfans, François; Françoise-Marguerite, abbesse de N.-D. de Soissons; Elisabeth-Catherine et Charlotte-Eléonore, religieuses dans la même maison; Frédéric-Jérôme, archevêque de Bourges.

1721. François IV de La Rochefoucault, comte dudit, vidame du Laonnois; femme, Marguerite-Elizabeth Hugues; enfans : Marthe-Elizabeth, qui porta Roucy dans la maison de Béthune-Charost; Françoise-Pauline, femme d'Antoine, duc de Biron; et 3 autres enfans morts jeunes.

1735. François-Joseph de Béthune-Charost, comte de Roucy par son mariage avec Marthe-Elizabeth, fille du précédent; enfans : Armand-

Joseph, et une fille morte au berceau.

1739. Marthe-Elizabeth de Roye de La Rochefoucault, duchesse d'Ancenis, comtesse de Roye et de Roucy, baronne de Pierrepont et Nizy, vidamesse du Laonnois, dame d'Aulnois, jusqu'à la majorité de son fils.

1750. Armand-Joseph de Bethune, duc de Charost, comte de Roucy, lieutenant-général de Picardie; femme, Louise-Suzanne-Edmée Martel. Enfans : Armand-Maximilien-Paul-François-Edme, né en 1761, mort l'année suivante; Armand-Louis-François-Edme, né en 1770, duc de Béthune, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 9 floréal an II (*Voyez l'histoire généalogique des comtes de Roucy*, par Melleville).

Vers 1767. Jacques-Henri-Salmon-Joseph de Roucy, seign. de Manre, comte de Roucy par la cession que lui en fit le duc de Charost. Femme, Marie-Périnne de Scépoix.

Les premiers comtes de Roucy eurent sous eux des vicomtes dont un seul nous est connu.

1126. Létold, vicomte de Roucy.

Elinand, évêque de Laon, donne le prieuré de St-Nicolas de Roucy à l'abbaye de Marmoutiers, en 1096.

In nomine, etc. Ego Elinandus, Dei gratiâ ecclesie Laudunensis episcopus. Pastoralis providentia nos admonet singulos ordines Deo militantium circumspicere et secundum qualitatem militie convenientia singulis stipendiis dispensare. Cum autem clericale officium apostolico gradui succedens propter salutem populorum ab internâ quiete ad exteriores exercitationes ascendendo descendere videamus, de fructibus ovium debitum illi portionem decernimus. Tum vero monachi tunica cure secularis exulli pedibus lotis inter brachia sponse vigilanter sopiti orationum suffragia saluti hominum probantur esse necessarii, de quorum numero fratres Deo et beato Martino in Majori Monasterio servientes nostris temporibus apparuerunt insignes, unde nos per susceptionem partis in affectum et orationes totius sancte congregationis suscipi desiderantes obedientialibus, eorum consensu et rogatu carissimi filii nostri comitis Ebali in castro Roceio, sedem liberam et quietam sancti Nicolai ecclesiam concessimus, et eidem ecclesie tàm nos quàm fideles nostre diocesis que subscripta sunt contulimus. Ego, Elinandus, cum concensu fratris nostri Ebali, archidiaconi, altaria de Bairiaco (Berry-au-Bac) et Maisiaco (Maizy) dedi sancto Nicolao, dominicum quoque seu principatum ecclesie sancti Remigii intra ipsum castrum constitute concessimus, ita ut liceat eis unam prebendam sibi propriam retinere quam faciant deservire, reliquas post decessum obtinentium aliis tradere vel sibi habere; necnon et altare de Gernicurte (Gernicourt), personatum quoque de Curiâ Superiori (Concevreux). Ebalus autem comes dedit predicte ecclesie sancti Nicolai, sicut pater et mater ejus antea donaverant, medietatem omnium ad se pertinentium in villa Martiniaco, exceptis servis qui de potestate ville ipsius egressi transierunt ad ipsum; alodium quoque quod habebat in Vadimonio (le Valois) ab Hildissende, matre Elberti, quod est terre parum. In burgo supra nominati castri Roceii XX solid. ex censu de burgo ipsius ecclesie sancti Nicolai. Ante ipsum sepedictum castellum culturas proprias et viridarium cum vivario et hortis; terram suam de Tosniaco (Thosny); servum quemdam, nomine Galterum de Briâ; alodium Rodulfi, furnarii, cum tribus quartariis et propria carruca. Roscelina quoque, quidam nobilis matrona, contulit predicte ecclesie dimidium alodii quod habebat apud villam Ballionem cum hospitibus, agris, silvis, pratis, domo, vinaticiis et omnibus appendiciis. Dedit etiam eidem loco Gilvidis, mater Ebali, cognomine Milvi, alodium quod habebat apud Bulfiniaci Rivum (Bouffignereux). Ibidem Ingelsindis, mater Theodorici de Asciaco, dedit aliud alodium. Hec et omnia eidem ecclesie donata ut illibata permaneant, auctoritate Dei confirmavimus, anathematizantes omnes illos qui aliquid damni vel infestationis predicte ecclesie inferre tentaverint. Graciâ autem et pax omnibus benefactoribus et cooperatoribus. Actum Lauduni XIIII calendas decembris, anno Dominice incarnationis MXCVI.*

Rouez, Roez, *Rodulphi vadum in pago Genliaci* en 1132.— Hameau dépendant de Viry. Un seul feu en 1816. — Il fut donné en 1132, par l'église de Noyon, à l'abbaye de Cuissy qui y établit une prévôté en 1199. Cette prévôté fut transportée à Genlis en 1427.

Don de la terre de Rouez aux moines de Cuissy, en 1132.

In nomine Domini, amen. Notum sit omnibus tàm presentibus quàm futuris quod ego, Balduinus, decanus, totuique sancte matris ecclesie Noviomensis canonici, communi voluntate et assensu capituli nostri, concessimus conversis in Christo fratribus de Cuissiaco partem cujusdam terre ad Rodulphi Vadum, videlicet quantum sementi sufficit quatuor sextariorium Noviomensium concessimus, in quantum ad laborandum, ad edificandum, ad faciendum etiam pro honore Dei et cultu ecclesiam in eadem loco, salvo siquidem in omnibus et per omnia jure conterminarum parochiarum de Viri et Noreio (Noureuil). Quia vero decima omnium que in eodem loco decimari debent, nostri juris est et nostre singulis annis in nativitate sancti Johannis-Baptiste, tàm prefati fratres quàm sequaces eorum predicti loci successores solvent ecclesie nostre quatuor solidos pro minutà decimâ, et quotiescumque habebant in ejusdem loci agricultura frumentum, hordeum, siliginem, avenam vel quamcumque segetem hujuscemodi generis, de gerba horum omnium justam dabunt decimam tàm nobis quàm sequacibus nostris. Actum anno ab incarnatione domini nostri Jesus Christi MCXXXII.° (*D. Gren., t.* 267, *p.* 137)

ROUGEMONT. — Ferme dépendante de Bucy-lès-Pierrepont. Elle appartenait, dès 1189, à la maladrerie de La Neuville-sous-Laon, puis elle tomba aux mains de particuliers qui, en conséquence de l'édit de 1693, réunissant les maladreries aux hôpitaux, la restituèrent à l'Hôtel-Dieu de Laon qui la possède encore.

ROUGERIES, ROGERIS en 1161; *Rogerii* en 1165. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans un vallon près du Vilpion, à 28 k. au N. de Laon et à 8 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Maurice. — Population : 1760, avec Voharies, 246 h. (55 feux); 1800, sans Voharies, 323 h.; 1818, 339 h.; 1836, 373 h.; 1856, 321 h.; 1861, 299 h. — Dépendances : la Cailleuse (isolée); Chantrenne (moulin.)

La fabrique de papier de Rougeries s'y est établie en 1776.

Seigneurs de Rougeries.

1165. Pierre de Rougeries, fils d'Ermentrude; Brunesende, sa sœur.

1309 Jean de Rougeries.

1453. Charles de Fay d'Athies, seign. de Puisieux, et de Rougeries par acquisition.

1555. Raoul de Fay d'Athies, fils d'Antoine, s. de Marfontaine, s. de Rougeries et Voharies.

1575. Marguerite de Cochet, veuve de Raoul de Fay ci-dessus, épouse François de Proisy, seign. de la Bove, et lui porte Rougeries, etc.

1690. Emmanuel de Proisy, seign. de Marfontaine et Rougeries. Il n'eut qu'une fille qui porta ces terres à Emmanuel-Joseph d'Hallancourt (V. Marfontaine).

En dernier lieu, le duc de Noailles.

ROUPY, RUPI en 1090; *Rupeium* en 1045, *Rupiacus* en 1163.—Petit village de l'ancien Vermandois, situé sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, et bâti sur le point culminant d'une vaste plaine crayeuse, d'où lui vient sans doute son nom (*rupes*, élévation, hauteur), à 50 k. au N.-O. de Laon et 9 à l'O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. —Pop. : 1698, 300 h.; 1800, 390 h.; 1836, 680 h.; 1856, 609 h.; 1861, 621 h.

En 1045, Othon, comte de Vermandois, donna à St-Prix deux grandes

manses sises à Roupy. — L'autel de ce village fut donné par Radbod, évêque de Noyon, à l'église de St-Quentin, en 1090.

Seigneurs de Roupy.

1076. Hugues de Roupy.

1090. Deodat, seign. dud. Il donna l'autel de Roupy à Radbod, évêque de Noyon.

1144-45. Robert de Roupy; femme, Oda; enfans : Gérard, Jean.

1165. Cirard (Gérard) seign. de Roupy?

1189. Baudoin de Roupy, frère du suivant?

1230. Thomas de Roupy, chanoine de St-Quentin (Voyez Moy).

1258. Gilles Lebrun, dit de Trasignies, échange sa terre d'Ambleny contre celle de Roupy appartenant au roi. Il prit part à la guerre de Sicile, et ce fut lui, dit-on, qui tua Mainfroid en 1268.

Dès 1630, l'abbaye de Royaumont près Senlis.

ROUSSET (*Jean*), écrivain politique et historien, né à Laon le 26 août 1686, mort en 1762. Ses ouvrages sont fort nombreux.

Description géographique et historique de la Sarduigne, 1718, in-12.—*Histoire publique et secrète de la cour de Madrid*, 1719, in-12. — *Mémoires du règne de Pierre-le-Grand*. La 3e édition, de 1760, en 5 vol. in-12. — *Histoire du cardinal Alberoni et de son ministère*, 1719, in-8°. — *Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités de paix*, 1728-52, 25 vol. in-12. — *Les intérêts présens des puissances de l'Europe*, 1733-35, 4 vol. in-4°. — *Observations sur l'origine, la constitution et la nature des vers de mer qui percent les vaisseaux*. 1733, in-8°. — *Histoire de la succession aux duchés de Clèves, Berg et Juliers*, 1738, 2 vol. in-8°. — *Supplément au Corps diplomatique de J. Dumont*, 1739, 3 vol. in-f°. — *Mémoires instructifs sur la vacance du trône impérial*. 1741, 2 vol in-8°.—*Histoire des guerres entre les maisons de France et d'Autriche*. 1743, 4 vol. in-12. — *Déduction des droits de la maison électorale de Bavière aux royaumes de Hongrie et de Bavière*, 1743, 2 vol. in-12. — *Le chevalier de St-Georges réhabilité dans la qualité de Jacques III*, 1745, in-8°. — *Mémoire sur le rang et la préséance des souverains de l'Europe*, 1727, in-4°. — *Relation historique de la grande révolution arrivée dans la république des Provinces-Unies*, 1747, in-4.° Rousset fut aussi longtemps le principal rédacteur du *Mercure historique et politique*.

Rouvillers. — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

ROUVROY, ROUVEROI en 1110; *Ruverium* en 983; *Ruvereum* en 1130; *Roverica vallis* en 1145. — Petit village de l'ancien Vermandois, situé près de la Somme, à 47 k. au N.-O. de Laon et 4 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1698, 108 h.; 1800, 138 h.; 1836, 176 h.; 1856, 197 h.; 1861, 209 h.

Il est pour la première fois question de ce village dans une charte de 983, par laquelle Albert, comte de Vermandois et abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, céda à cette maison le cours d'eau depuis Harly jusqu'à Rouvroy.

Seigneurs de Rouvroy.

1060. Olivier de Rouvroy, chev.

1110-44. Olivier II de Rouvroy.

1165. Pierre, chev. de Rouvroy, ne laissa que deux filles. Se voyant accablé de maladies, il se retira cette année à Homblières.

1204. Jean de Rouvroy; enfant? Hériberte. Jean de Rouvroy accompagna le roi Philippe-Auguste dans la conquête de la Normandie.

1210. Oger, seign. de St-Simon, et de Rouvroy par sa femme Hériberte.

1214. Mathieu, chev. dud., leur fils; femme, N. de Béthencourt; enfans : Guy, Jarremond.

1224. Jean de Rouvroy, chev.; femme, Marie; enfant, Alphonse, seign. de Tricot.

1250-74. Monseigneur Gobert de Rouvroy. Sa

sœur avait épousé Oudard, d'Essigny-le Petit.

12.. Guy, seign. dud.; femme, Péronne de Moy; enfans : Jean, Mathieu.

1310. Jean II de Rouvroy; femme, Marguerite le Chieux de St-Simon; enfans : Gaucher, s. de St-Simon; Gilles. Jean se retira en 1315 au royaume de Naples, auprès du roi Robert.

1315. Gilles de Rouvroy; femme, N. Floques; enfans : Gilles, Antoine.

13.. Gilles II de Rouvroy.

1339. Mathieu II de Rouvroy, dit le Borgne. Femme, Marguerite de St-Simon, qui lui apporta ce domaine après la mort de Jacques II de St-Simon, son frère. Dès ce moment, Rouvroy n'eut plus d'autres seigneurs que ceux de St-Simon (V. ce mot). Mathieu de Rouvroy eut un frère nommé Alphonse qui, en 1340, gouverna le royaume de Navarre en qualité de vice-roi.

1779-89. Jean-Michel Gamache, seign. dud.; femme, Marie-Anne Maheux.

Il y avait autrefois à Rouvroy le fief du *Bassinet*.

ROUVROY. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : vers 1260, 27 feux; 1760, 376 h. (84 feux); 1800, 376 h.; 1818, 483 h.; 1856, 467 h.; 1861, 455 h. — Dépendances : Apremont, Raillimont (hameaux).

Au 12e siècle, le moulin à eau de Rouvroy appartenait au chapitre de Rozoy. Rouvroy faisait autrefois partie de la châtellenie de Rozoy.

Rouvroy, Rouvroi en 1153. — Hameau dépendant d'Essommes.

Rouy, Ruffi (12e siècle); *Ruffiacus villa* en 869; *Roaium* en 1037. — Hameau dépendant d'Amigny. Il formait jadis une paroisse sous le vocable de St Quentin. — Rouy est la villa nommée *Ruffi* qui, au 9e siècle, avait été donnée en bénéfice au comte Adalard par le roi Charles-le-Chauve, lequel la lui reprit en 865 pour le punir d'avoir mal défendu le pays contre les Normands. Ce hameau passa plus tard au chapitre de Laon. Au commencement du 13e siècle, sur les réclamations des habitans, jaloux de voir ceux des villages voisins affranchis de la servitude, les chanoines se décidèrent à leur faire quelques concessions, dont la plus considérable fut la suppression de la morte-main. Les habitans de Rouy achetèrent ces concessions cent sous *forts*. — Charles-le-Chauve eut une résidence à Rouy, et y tint au 9e siècle une assemblée des grands du royaume. — Au siècle dernier, on a trouvé sur le territoire de ce hameau des médailles, des fers de lance et des armures. — Rouy a été jadis un fief important.

1232. Clarembaud, chev. de Ruffi, petit-fils de Clarembaud de Montchâlons.

1247. Clarembaud II, seign. dud., son fils.

Vers 1540. Antoine de la Fons, écuyer, seign. de Rouy, archer des ordonnances du roi, chambellan de Vermandois. Femme, Marie de Mailly.

15.. Nicolas de la Fons, leur fils, seign. dud., conseiller du roi.

1605. Adrien de la Fons, seign. dud., Petit-Essigny et Mortain, chambellan de Vermandois.

16.. Antoine II de la Fons, chev., seign. desdits et de la Plesnoy, capit. de 50 hommes des ordonnances; enfans : Charles, et deux autres, servant dans l'artillerie, tués au service.

16.. Charles de la Fons, seign. dud., gouverneur de Guise, qu'il défendit contre les Espagnols en 1650. Ceux-ci brûlèrent son château de la Plesnoy par vengeance.

Vers 1650. Georges de Héricourt, seign de Rouy et Wassigny (V. ce mot).

Rovecourt. Voyez Rocourt.

Roviller. — Ancien fief à Chézy-en-Orxois (Voyez ce mot).

Roy. — Hameau dépendant de Mortefontaine. — Les habitans, serfs du roi, furent affranchis en 1255 par St Louis, à la condition qu'ils n'entreraient, par mariage ou autrement, sous la domination d'aucun autre seigneur sans retomber aussitôt en servitude, et de lui payer chacun une rente annuelle de 12 deniers parisis (Voyez Mortefontaine).

ROYAUCOURT, ROACORT en 1240. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge étroite, à 10 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste.— Population : 1760, 224 h. (50 feux); 1800, 154 h.; 1818, 198 h.; 1836, 234 h.; 1856, 256 h.; 1861, 265 h.—Dépendances : Chailvet, Saint-Julien (hameaux); Sainte-Geneviève (isolée).

Au 13e siècle, Royaucourt appartenait à la trésorerie du chapitre de Laon. — L'église de ce village est l'une des plus remarquables du canton.

Seigneurs de Royaucourt.

1555. Pierre de La Vieuville, gentilhomme de la chambre, guidon du roi de Navarre, gouverneur du Rethélois, seign. de Royaucourt et Chailvet. Femme, Catherine de la Taste, dame de Sy.

158. Robert de La Vieuville, leur fils, seign. desd., de la Ferté et de Nouvion, gouverneur de Champagne et Rethélois, ambassadeur en Allemagne, grand fauconnier de France. Femmes, 1° Guillemette de Bossut, dont Henriette, femme d'Antoine de Joyeuse, seign. de St-Lambert; 2° Catherine d'O, dame de Vérigny, dont Charles, marquis, puis duc de La Vieuville, capitaine des gardes du corps, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, Brie et Rethélois, grand fauconnier de France, surintendant des finances, premier ministre d'état, pour qui Louis XIV érigea les terres de Pavant, Nogent et St-Martin d'Abrois en duché-pairie, en 1652, mort l'année suivante. Femme, Marie Bouhier; enfans : Vincent, marquis de La Vieuville, tué en Angleterre; Charles; Charles-François, évêque de Rennes en 1660; Henri, chev. de Malte, tué au siége d'Etampes; N., abbesse de N.-D. de Meaux; Lucrèce-Françoise, femme d'Ambroise, duc de Bournonville.

1653. Charles, duc de La Vieuville, lieutenant-général des camps et armées, gouverneur du Haut et Bas-Poitou. Femme, Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Château-Vieux; enfans : Réné-François, marquis de La Vieuville, qui eut la survivance de son père; Charles-Emmanuel, comte de Vienne; N., abbé de Savigny; N., chev. de Malte et trois filles. — Charles de La Vieuville vendit les terres de Royaucourt et Chailvet à

16.. Claude Parat, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, seig. de Chailvet, Royaucourt, etc.

1677. Pierre Parat, écuyer, son fils, seig. desd.

1700. Nicolas Lemercier (V. Chailvet).

En dernier lieu, M. de Saigne était seign. de Royaucourt.

Royaucourt. — Ancien fief à Senicourt (Voyez ce mot).

Royère (La), *Roeria* en 1266. — Ferme dépendante de Filain.

ROZET, ROZAY-St-ALBIN, autrefois ROSOY-St-AUBIN, ROSEET en 1153; *Rozetus ad Sanctum Albinum, Roseium* (13e siècle).—Village de l'ancien Valois, situé sur la rive droite de l'Ourcq, à 71 k. au S. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond de Chât.-Thierry, même dio-



Chapelle des Templiers à Laon

cèse. — Patron, St Albin. — Population : 1760, 31 feux; 1800, 246 h.; 1818, 277 h.; 1836, 388 h.; 1856, 386 h.; 1861, 351 h. — Dépendances : le Mesnil (H.); Pringy (isolée).

Seigneurs de Rozet-St-Albin.

1209. Jean de *Roseio.*

13.. Monseigneur Simon de Rosoy.

1340. Gilles de Rosoy, écuyer, son fils; femme, Aélide de Pavant.

1539. Antoine de Conflans, vicomte d'Oulchy, seign. de Rozet (V. Oulchy).

1575. Antoine Duprat.

A la fin du 16e siècle, les Coucy-Vervins devinrent seigneurs de Rozet-St-Albin. Cette terre échut à Isabeau, fille de Jacques II de Coucy, s. de Vervins, laquelle la porta en mariage à Réné du Bec, chev. des ordres du roi, capit. de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, vers 1619.

1674. N. de Joyeuse, lieut.-génér. des armées, seign. dud.

1694. Le comte de Joyeuse, capit. de fusilliers, seign. dud.

En dernier lieu, le comte de Damas, seign. du Plessis-Huleu, l'était aussi de Roset-St-Albin.

Rozet, *Curtis de Rosel* en 1138. — Ferme dépendante de Vaudesson. Au 12e siècle, elle appartenait à l'abbaye de Prémontré avec le moulin, le vivier et le tordoir dudit lieu.

ROZIÈRES, *Roseriæ, Rosariæ.*—Petit village de l'ancien Soissonnais, situé à mi-côte d'une colline élevée, à 50 k. au sud de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, sans Ecuiry, 14 feux; 1800, 165 h.; 1818, 137 h.; 1836, 186 h.; 1856, 196 h.; 1861, 175 h. — Dépendances : Mesmin, Ecuiry (hameaux); Lieval (ferme); le Château (isolée.)

Ce village appartenait autrefois à l'évêché de Soissons.

Seigneurs de Rozières.

1241. Eudes de Rozières.

12.. Widon de Rozières.

1291. Isabeau de Rozières; Miles ou Milet, son fils.

1350. Noble homme Hardouin de Rosières. Soupçonnant qu'un certain Barthélemi Lombard cherchait à suborner sa fille, Hardouin le surveilla, et l'ayant vu sortir de la chambre de sa fille, il le poursuivit et le blessa d'un coup d'épée; cela n'empêcha pas Barthélemi de s'introduire de nouveau dans la maison d'Hardouin qui, dans sa colère, le jeta sur un lit, et aidé de son fils Jean, lui coupa une veine et le fit périr. A la suite de cette affaire, Hardouin et son fils s'exilèrent pour éviter le châtiment qui les attendait; mais le roi leur fit grâce en 1352.

Fief de la Montagne, à Rozières.

1540. Thomas de Mouchy.

Ce fief fut réuni au domaine du Valois en 1541.

Rozières, *Roseriæ* (12e siècle). — Cette ferme, dépendante de Coucy-la-Ville, formait autrefois une paroisse séparée avec le Bac. — Vers 1125, Mélissende, dame de Coucy, fit bâtir une église à Rozières, et Thomas de Marle, son mari, donna ce hameau à l'abbaye de Prémontré avec une charrue de terre. — Les religieuses de Prémontré y furent transférées en 1141, et leur communauté y persista longtemps, puisque nous connaissons une certaine Eustachie qui prend encore le titre d'abbesse de Rozières en 1241.

ROZOY-GATEBLED, *Rosetus in Briâ.* — Petit village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un haut plateau, à 100 k. au sud de Laon et 20 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de

Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Thibaut. — Population : 1760, 34 feux ; 1788, 178 h. ; 1800 et 1818, 200 h. ; 1836, 174 h. ; 1856, 159 h. ; 1861, 184 h. — Dépendances : Belval, le Chef-la-Ville, la Croix-Blanche, le Vinaudreux, le Fort, les Savarts (hameaux) ; le Bouchage (ferme).

En 1076, Hugues de Chât.-Thierry donna l'autel de Rozoy à St-Jean-des-Vignes. — En 1601, une femme de Rozoy-en-Brie, nommée Claudine de Culam, accusée et convaincue de s'être prostituée à un chien, fut pendue, étranglée et brûlée à Paris avec ce même chien.

Seigneurs de Rozoy-Gâtebled.

Vers 1460. Emeri de Conflans, seig. de Rozoy, deuxième fils de Barthélemi de Conflans, seign. de Viels-Maisons. Il mourut sans postérité vers 1495.

1509. Claude Witard, seign. de Rozoy-Gâte-Bled, Belval, Bérolles, conseiller au siége présidial de Château-Thierry, traducteur distingué.

1780. M. Bochet. seign. dud.

En dernier lieu, M. de Montferrand.

ROZOY-LE-GRAND, autrefois ROZOY-LÈS-OULCHY ou AUCHY, *Rosetus majus* en 1076. — Village de l'ancien Valois, situé à l'entrée d'une petite gorge, à 60 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons.—Patron, St Martin.—Population : 1760, sans Courdoux, 73 feux ; 1800 avec Courdoux, 397 h. ; 1818, 450 h. ; 1836, 511 h. ; 1856, 425 h. ; 1861, 439 h. — Dépendance : Courdoux (hameau).

Rozoy-le-Grand appartenait jadis à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons. — En 1624, un trésor considérable fut trouvé sur le terroir de Rozoy-le-Grand, au lieu dit *l'Assaut de Cologne.* Il se composait de 6 masses d'or pesant plus de 132 marcs, et de 4 masses d'argent pesant 67 marcs.

Des anciens seigneurs de Rozoy-le-Grand nous ne connaissons que les suivans :

1262. Pierre, écuyer, seign. de Rozoy-lès-Oulchy ; femme, Sibille.

1308. Enguerrand de Morregny, écuyer, s. dud.

1320. Colard de Morregny, écuyer, seig. dud.

1332. Gilles de Rozoy-le-Grand.

1660. Charles du Jay, seign. de Rozoy.

La seigneurie de Rozoy est restée dans cette maison jusqu'à la révolution.

ROZOY ou ROSOY-SUR-SERRE ; *Rosetus* en 877, *Rosetus castrum* en 1113. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de la Serre et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Mézières, à 45 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. —Patronne, la Vierge. — Population : vers 1260, 60 feux ; 1760, 1,142 h. (254 feux) ; 1800, 1,458 h. ; 1818, 1,464 h. ; 1836, 1,692 h. ; 1856, 1,671 h. ; 1861, 1,773 h. — Dépendances : Apremont, Wichery, Notre-Dame (H.) ; la Main-Ferme, Saint-Georges (F.) ; la Briqueterie (isolée) ; le Vieux-Moulin, le Moulin-Neuf, le Moulin au pont du Rieu.

Rozoy est fort ancien : il en est fait mention dès le 6e siècle dans le récit des miracles de St Gibrien, et Flodoard rapporte un miracle qu'y auraient aussi fait les reliques de St Remi. Charles-le-Chauve en donna la dîme, en 877,

à l'abbaye de St-Corneille de Compiègne (Voyez Berry-au-Bac). — Dès le 11e siècle, on voyait à Rozoy un château-fort dont le donjon de forme octogone, s'élevait sur une butte artificielle auprès de l'église. Les habitans de Rozoy, Rouvroy, Parfondeval, Rocquigny et St-Jean-aux-Bois étaient tenus de faire la garde dans ce château. Ce bourg était lui-même entouré de murs. — Rozoy eut beaucoup à souffrir en 1558 des partis espagnols qui battaient la campagne. En 1616, les confédérés qui s'étaient rendus maîtres de ce bourg l'année précédente, en furent chassés par le duc de Guise. Les Espagnols s'emparèrent de Rozoy en 1651, l'occupèrent pendant près de deux mois et le ruinèrent. Deux ans après, il fut pillé par les troupes de Condé. En février 1698, un incendie consuma une partie du bourg et l'Hôtel-Dieu tout entier. Un second incendie y réduisit en cendres 222 habitations, le 3 mai 1785. — Rozoy a possédé jusqu'à 3 églises. La première et la plus ancienne, dédiée à la Vierge, s'élevait sur la rive droite de la Serre, ce qui a fait conjecturer que ce bourg était primitivement placé de ce côté; la seconde, dite de Ste Catherine, sert aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville; et la troisième, ancienne collégiale des chanoines sous le vocable de St Laurent, sert maintenant de paroisse. — Un chapitre fut fondé à Rozoy en 1018 par Hilgaud, seigneur du lieu. Les chanoines, d'abord au nombre de 15, furent, au 13e siècle, portés à 29 par le dédoublement des prébendes. Il y avait de plus 14 chapelains. Ce chapitre fut toujours l'un des mieux rentés du pays, et en 1790 ses revenus s'élevaient encore à 60,000 liv., charges déduites; on y comptait 28 chanoines. — Rozoy possédait jadis une maladrerie, et dès l'an 1176, on y voyait un hôpital dit de St-Nicolas qui se trouvait sans doute détruit au 13e siècle, puisque Aélide, dame de Rozoy, le rétablit vers 1244 et le dota de nouveaux biens. Il fut réuni à l'Hôtel-Dieu de Marle en 1696. Depuis cette réunion, les habitans de Rozoy prétendent à deux lits dans cet Hôtel-Dieu. — Il y avait autrefois une manufacture de draps à Rozoy. Au moment de la révolution, ce bourg possédait deux maîtres d'école pour l'instruction des enfans pauvres. Deux sœurs Marquette y avaient été fondées en 1720 pour enseigner les filles, par deux chanoines nommés Remi Basin et de la Motte. Une foire franche y fut établie au 15e siècle, le jour de la St Laurent. — Rozoy a été le témoin d'une des plus anciennes tentatives que l'on ait faites pour s'élever dans les airs. Un nommé Oger, chanoine de St-Laurent, voulut, au 17e siècle, essayer des ailes qu'il s'était faites pour voler. Il s'élança du haut du donjon muni de son appareil; mais l'un des ressorts s'étant cassé, il fut précipité dans le fossé d'une hauteur de 200 pieds. Il eut la chance de ne recevoir que quelques contusions dans sa chute. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Rozoy en 1824.

Ce bourg est la patrie de Bertrand de Rozoy, abbé de St-Martin de Laon en 1358; de Jean de Rozoy, abbé de Prully en 1386; d'un autre Jean de Rozoy, abbé de la Valroy en 1437; d'Hugues Sureau du Rosier, ministre protestant

célèbre au 16e siècle, et de Clément Boucher, doyen dudit en 1614, abbé de Thenailles en 1643. On a : *Notice historique sur Rozoy*, par M. Martin-Vignon.

Seigneurs de Rozoy, relevant de la grosse tour de Laon.

La terre de Rozoy portait autrefois le titre de châtellenie. Elle comprenait, outre ce bourg, 23 villages voisins. Lorsqu'un nouveau seigneur prenait possession de ce domaine, les habitans lui devaient, en forme de cadeau, une somme de cent livres le jour de sa première entrée dans le bourg, même somme quand son fils aîné était reçu chevalier, et quand il mariait sa fille aînée. Ces cadeaux se nommaient *dons de loi*. Au 16e siècle, le seigneur de Rozoy exerçait les droits de stallage, afforage, tonlieu, censive, cens et rentes. Tous ses vassaux étaient tenus de venir faire la garde dans son château.

1018. Hilgaud, seign. de Rozoy. Hilgaut fonda cette année un chapitre à Rozoy, en remplacement d'un ancien petit établissement religieux qui se trouvait détruit. Il lui donna le tonlieu du château avec toute la justice le jour de St-Laurent, 3 jours avant et 3 jours après, les alleus de *Ongthone*, de Lessigny, de Montloué, avec leurs moulins et leurs dépendances, une maison à Rouverdel, et l'alleu de Balleu avec l'église et la *cambe*, etc. Hilgaut se retira dans l'abbaye de St-Vincent de Laon et y mourut.

1090. Roger, seign. dud. Il prit part à la première croisade. Roger, quoique boiteux, combattit vaillamment à la bataille d'Antioche.

11.. Eudes, chev. de Rozoy *le Château*.

1113. Gérard, *prince* de Rozoy; Guy, son frère.

1115. Clarembaud de Rozoy, son fils; femme, Elizabeth de Namur, fille de Sibille, qui épousa Enguerrand Ier de Coucy du vivant de son premier mari; enfans : Simon, mort jeune; Renaud; Roger, évêque de Laon en 1174; Alix, femme de Gilles de Chimay; Isabeau, femme de Philippe d'Hauterive; Osilie, Aélide. Clarembaud de Rozoy donna la terre d'Eparcy à St-Martin de Tournai, en 1130.

1143. Renaud, seign. de Rozoy et Montloué; femmes : 1° Clémence de Roucy, dont Isabelle ou Élizabeth; 2° Julienne de Rumigny, dont : Roger; Nicolas, seig. de Brunehamel; Valbert?

1188. Roger II, seig. dud. et de Chaumont-Porcien; femmes : 1° Lora; 2° Aélide d'Avesne; enfans : Roger; Aélide, femme d'Arnoul d'Oudenarde; Mahaut, abbesse de Montreuil? Julienne, femme de Gobert d'Apremont; Clémence, femme du comte de Salm.

1221. Roger III, s. dud., avoué de Chaourse; femmes : 1° N. de Coucy; 2° Sophie de Henseberghes; 3° Aélide de Montmorenci. Roger périt à Mansourah en 1248 ne laissant pas d'enfans. Ses domaines revinrent à sa sœur Aélide, qui avait épousé le suivant.

Les armes de cette famille étaient : *d'argent, à 3 roses de gueules*.

1249. Raoul d'Oudenarde.

1265. Jean d'Oudenarde, son fils, seign. de Rozoy. Se voyant sans enfans, il vendit cette terre au roi en 1269, à la condition qu'il en jouirait sa vie durant. Le roi l'échangea en 1303, avec celle de Château-Porcien, contre le domaine de Châtillon-sur-Marne, qui appartenait à Gaucher V de Châtillon, connétable de France, et en attendant le décès de Jean d'Oudenarde, il assigna à ce même Gaucher une rente de 1,123 liv. 16 deniers en remplacement des revenus de la terre de Rozoy évalués à cette somme.

1289. Gaucher V de Châtillon, seign. de Crécy, Crévecœur, Marigny, Gandelu, Pontarcy et de Rozoy; femmes : 1° Isabeau de Dreux; 2° Elissende de Vergy; 3° Elizabeth de Rumigny; enfans : Gaucher, comte de Porcien; Jean, seign. de Gandelu et Marigny, grand maître de France; Hugues; Guy, seign. de Fère-en-Tardenois; Marie, femme de Guichard de Beaujeu; Jeanne, femme de Gautier de Brienne, duc d'Athènes; Isabeau, abbesse de N.-D. de Soissons.

1329. Hugues de Châtillon, seign. de Rozoy et Pontarcy, vidame du Laonnois; femme, Marie de Clacy. En 1328, Hugues fonda dans l'Hôtel-Dieu de Reims une place pour l'entretien d'un malade de Rozoy.

1336. Gaucher VI de Châtillon, seign. dud. et de Clacy, vidame du Laonnois; femme, Marie de Coucy; plusieurs filles.

1351. Marie de Coucy, sa veuve, dame de Rozoy.

1384. Pierre de Craon, seign. dud. par son mariage avec Jeanne de Châtillon, fille des précédens; enfant, Antoine. Pierre de Craon, accusé d'avoir volé cent mille ducats au roi de Sicile, fut banni du royaume et ses terres saisies; mais

pour empêcher une confiscation, il s'empressa de vendre le domaine de Rozoy au suivant.

1387. Enguerrand d'Eudin, conseiller du roi. A la mort d'Enguerrand, arrivée en 1391, le roi, considérant que la terre de Rozoy était située sur les frontières du royaume, la retira par droit de préférence en en remboursant le prix. Il la donna ensuite au suivant, en récompense de ses services.

1405. Charles de Bourgogne, comte de Nevers, baron de Donzy; femme, Marie d'Albret; sans enfans. Charles de Bourgogne fit au roi en 1406, le dénombrement du domaine de Rozoy, par lequel on voit que le château était très-vaste, entouré de murs flanqués de 8 tours, avec une grand'porte flanquée de deux tours, au-dessus de laquelle s'étendait une vaste salle; plus, un donjon, le tout entouré de larges fossés pleins d'eau. Dans ce château, une belle église collégiale avec 30 chanoines, 8 chapelains, 2 vicaires, et 4 clercs de chœur, auquel château devaient guet et veilles les habitans de la châtellenie de Rozoy, Rouvroy, Parfondeval, Rocquigny et St-Jean-aux-Bois. Charles de Bourgogne et sa femme firent une fondation de 50 liv. de rente destinée à doter chaque année une fille pauvre de leur domaine. A cet effet, tous les ans, au jour de Pâques, on choisissait dans les villages dépendans du comté de Rozoy, 5 jeunes filles qui devaient tirer au sort pour savoir à qui d'entre elles serait adjugée cette rente de 50 liv.

1464. Jean de Bourgogne, frère du précédent, seign. de Rozoy. N'ayant eu qu'une fille, Charlotte, qui épousa Jean d'Albret, seign. d'Orval, Jean de Bourgogne donna le domaine de Rozoy à un fils naturel nommé Philippe, qu'il avait eu de la demoiselle de Guistelle.

Vers 1473. Philippe, bâtard de Bourgogne, seign. de Rozoy; femme, Marie de Roye. Leur fille Marie dite de Nevers, porta Rozoy au suivant. Quant à Philippe, il se retira après la mort de sa femme dans une maison de franciscains et y mourut en 1522.

1495. Philippe de Halluin, seig. de Piennes et de Rozoy par sa femme. Après eux, ce domaine revint au suivant.

1509. Jean d'Albret, seign. d'Orval, qui avait épousé Charlotte, fille de Jean de Bourgogne ci-dessus. De longues contestations s'élevèrent entre leurs héritiers; mais une transaction assura enfin le comté de Nevers avec ses dépendances à leur fille Marie, veuve de Jean de Clèves, et celui de Rethel, avec les baronies de Donzy et de Rozoy, revint à leur seconde fille Françoise, qui avait épousé le suivant.

1524. Odet de Foix, seign. de Lautrec, tué en 1528 devant Naples; enfans: Gaston, François, mort jeune; Henri; Claude, femme de Guy de Laval-Montmorenci.

1528. Gaston de Foix, seig. dud.; sans enfans.

1540. Henri de Foix, son frère, seign. dud.; aussi sans enfans. Ses biens revinrent à sa sœur Claude, qui avait épousé

1541. Guy de Laval-Montmorenci. Ils n'eurent qu'un fils qui mourut en naissant et qui fit périr sa mère. Le domaine de Rozoy revint à Marie d'Albret, grand'tante de Claude ci-dessus, qui le passa au suivant, son fils.

1549. François de Clèves, duc de Nevers, seign. de Rozoy. Il périt à la bataille de Dreux. Femme, Marguerite de Bourbon. Enfans: François; Jacques; Henri; Henriette; Catherine, femme d'Henri de Lorraine, duc de Guise; Marie, femme d'Henri de Bourbon, prince de Condé.

1562. Jacques de Clèves, seign. dud.; femme, Diane de la Marck; sans enfans. Ses domaines revinrent à sa sœur Henriette, femme du suivant.

1564. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers. En 1573, le roi unit la terre et seigneurie de Rozoy au comté de Rethelois et les érigea en duché-pairie en faveur du duc et de la duchesse de Nivernais. Renchérissant sur la fondation de leurs aïeux, Louis de Gonzague et sa femme assignèrent une rente de 3,600 fr. pour marier annuellement 60 filles pauvres de leur comté.

1595. Charles de Gonzague, leur fils, seign. dud.; femme, Catherine de Lorraine.

1627. Charles II de Gonzague, leur petit-fils, seign. dud.; femme, Marie de Mantoue.

1631. Charles III de Gonzague, seign. dud.; femme, Isabelle d'Autriche. Charles de Gonzague vendit en 1659 tout ce qu'il possédait en France. Les terres de Rozoy et Rethel furent achetées par le cardinal de Mazarin, et en 1662 le roi les érigea de nouveau en pairie, sous le nom de Mazarin, en faveur du duc de la Meilleraie qui avait épousé la principale héritière du cardinal, érection qui eut lieu sous la condition de prendre son nom et ses armes.

1662. Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, comte de Marle et de la Fère, seign. de Rozoy. etc.; femme. Hortense Mancini.

1713. Paul-Jules de la Meilleraie, leur fils aîné, seign. dud.; femmes : 1° Félicité-Charlotte-Amande de Durfort; 2° Françoise de Mailly.

17.. Guy-Paul-Jules de la Meilleraie, seign. dud. et St-Gobain ; femme, Louise-Françoise de Rohan-Soubise. Il n'eut qu'une fille, Charlotte-Antoinette, femme d'Emmanuel de Duras, laquelle mourut en couches en 1735 avant son père. Sa fille Louise-Jeanne épousa en 1747, à l'âge de 12 ans, Louis-Marie-Guy, marquis de Villequier, fils du duc d'Aumont.

Canton de Rozoy-sur-Serre, arrond. de Laon. — Ce canton s'étend au N.-E. de Laon et se compose de quatre bourgs : Rozoy, chef-lieu, Brunehamel, Dizy et Montcornet, et des 24 villages de : Archon, les Autels, Berlize, Chaourse, Chery-lès-Rozoy, Clermont, Cuiry-lès-Iviers, Dagny-Lambercy, Dohis, Dolignon, Ste-Geneviève, Grandrieux, Lislet, Montloué, Morgny-en-Thiérache, Noircourt, Parfondeval, Renneval, Résigny, Rouvroy, Soize, Vigneux, La Ville-aux-Bois-lès-Dizy et Vincy-Reuil-et-Magny; plus, de 22 hameaux et de 21 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 16 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton forme une plaine élevée, largement ondulée, arrosée par deux petites rivières, la Serre et le Hurtaut, et par quelques ruisseaux. — *Géologie :* il est entièrement constitué par la craie blanche, que recouvre une couche de limon jaune ou diluvium, très-propre à la grande culture. — *Surface territoriale :* 25,650 hect. 87 ares. — *Culture :* en 1760, terres labourables, 31,020 arpens; jardinages, 93 arp.; chenevières, 69 arp.; prés, 2,348 arp.; bois, 1262 arp. En 1835. terres lab., 20,357 h. 04 a. jardins et vergers, 1058,72; prés et marais, 1954,47; bois-taillis et futaies, 1487,64; savarts, 60,44; chemins et cours d'eau,, 732,57. — *Industrie et Commerce :* fabriques de toiles de lin, sucre de betterave, commerce de grains. — *Population :* en 1760, 12,473 h. (2,775 feux); 1800, 14,146 h.; 1806, 16,012 h.; 1820, 16,167 h.; 1827, 16,916 h.; 1841, 17,797 h.; 1861, 16,312 h.

Ru-Chailly, autrefois Le Ru-Sailly. — Ferme dépendante de Fossoy. C'était jadis un fief.

Vers 1650. Charles de Vertus, seign. du Ru-Sailly.

1669. Elie de Vertus, chev., seign. dud., cap. au régiment du Bourbonnais.

Rue-de-Bohain (La). — Hameau dépendant de Lemé. Il fut bâti au 16e siècle par Robert de Coucy, abbé de Foigny ; 147 feux en 1816.

Rue-des-Bouleaux et Rue-des-Marmouseaux. — Hameaux autrefois dépendant de Lemé, aujourd'hui réunis à ce village et faisant corps avec lui.

Rue-des-Préaux (La).—Hameau dépendant de Lemé. Il fut bâti au 16e siècle par Robert de Coucy, abbé de Foigny ; 82 feux en 1816.

Rue-des-Roys (La). — Hameau dépendant de Landouzy-la-Cour. Il tire son nom du sieur Louis Leroi qui, le premier, prit à ferme ce lieu appartenant aux religieux de Foigny.

Rue-du-Nord. — Hameau dépendant de La Flamengrie. Cette localité parait être celle nommée *Noirmer* dans un titre de 1238 (V. La Flamengrie).

Rue-Saint-Etienne, *Alodium Sti-Stephani* en 1121. — Hameau dépend. de la Bouteille. Il paraît être le fief de St-Etienne qui fut donné en 1121, par Barthélemi, évêque de Laon, à l'abbaye de Foigny. Voici le texte de cette donation :

Don de St-Etienne à l'abbaye de Foigny, en 1121.

Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensium presul. Notum volumus esse tàm presentibus quàm futuris quod alodium sancti Stephani de Fidemensi erat contiguum terre monachorum de Fusniaco ; et cum necessarium esset eis, impetravimus de abbate Roberto de Fidemensi et ejus capitulo ut idem alodium michi redderent. Ego, assensu supradicti abbatis et ejus capituli, monachis de Fusniaco reddidi ut liberum et absolutum idem alodium jure perpetuo possiderent. Ut autem hec traditio inconvulsa permaneat, impressione nostre imaginis cum annotatione testium qui affuerunt confirmari et corroborari precepimus. Actum Lauduni in sinodo, anno incarnati Verbi MCXXI.

RUEL *(Jean)*, chanoine de Paris, célèbre médecin du 16e siècle, né à Soissons en 1474, mort le 14 septembre 1537, et non en 1479 ou 1539. Ruel apprit seul les langues grecque et latine. Ayant traduit divers auteurs grecs, cela lui fit donner le surnom d'*Aigle des interprètes*. L'amour de l'étude le porta à refuser le titre de son médecin que lui offrit François Ier; mais l'évêque de Paris sut l'attirer dans cette ville en lui offrant un canonicat à N.-D. — On a de lui :

De naturâ stirpium, Paris, 1536 ; premier livre de botanique qui ait été publié en France. — *Scribonii Largi de compositione medicamentorum Johannis Ruelli interprete*, Bâle, 1529. — *Ex absyto collecti veterinariæ medicinæ libri duo*, Paris, 1530. Cet ouvrage fut composé par l'ordre du roi François Ier. — *Pedacii Dioscoridis de medicâ materiâ, libri sex*, Bâle, 1539, in-8.o — *Actuarii de medicamentorum compositione* Bâle. — *Scholia in moretum P. Virgilii Maronis*, Paris, 1542, in-8.o

Ruffi. Voyez Rouy.

Ru-Péreux, Rupreux en 1669. — Moulin dépendant d'Acy. Au 17e siècle c'était un moulin à huile qui appartenait à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

Russeaux (Les). — Localité située près de Vendeuil. On y voyait au 16e siècle une chapelle dédiée à Ste Radegonde, laquelle fut rebâtie en 1569 par Gobert de Thory, seign. des Russeaux, doyen de Beauvais.

Ruvet. — Hameau dépendant de Charly. Il formait autrefois une paroisse à part, où l'on comptait 23 feux en 1760, et 68 en 1816.

S

Saari ou Saéri. Voyez Séry-lès-Mézières.

Sabaine (La). — Ancien fief à Chacrise (V. ce mot).

SACONIN, *Sacona vicus* en 858; *Saconiacus* en 1190; *Saconia* (13e siècle.) — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans un vallon étroit, à 50 k.

au S.-O. de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Gervais et Protais. — Population : en 1760, 52 feux; 1800, 224 h.; 1818, 191 h.; 1836, 218 h.; 1856, 202 h.; 1861, 206 h. — Dépendance, le Mont d'Herly (isolée).

Ce village appartenait jadis à l'abbaye de N.-D. de Soissons. — Les habitans de Saconin furent affranchis par le roi en 1315.

Seigneurs de Saconin.

Au 14e siècle, la seigneurie consistait en une cense composée de maisons, bâtimens, jardins, pourpris, 3 muids et demi de terres, dîmes et terrage, moulin, four, 3 arp. de vignes, un pichet de bois, 2 arp. de prés, la mairie avec droit de rouage, vinage, forage, cens portant lods et ventes, un étang d'un arpent, justice haute, moyenne et basse, avec droit de vicomté.

Des anciens seigneurs de Saconin, nous ne connaissons que le suivant.

1240. Robert de Vaux, chev. de Mercin, Vaux et Saconin.

Sacy.— Hameau dépendant de St-Christophe à Berry; 44 feux en 1816. L'abbaye de St-Médard-lès-Soissons en possédait la seigneurie avant la révolution.

Sagnière, autrefois Sanières, *Salneriæ* en 921. — Ferme dépendante de Tupigny. Il en est question dès l'année 921 dans un diplôme par lequel l'illustre comte Enguerrand confirme les biens de l'abbaye de Maroilles, et en particulier *la villa* de Sagnières avec ses cinq manses.

Sailly. — Forge dépendante de Wattigny. — C'était autrefois un fief avec château, tourelles et fossés, qui furent construits en 1622 par J.-B. de Morna, patricien de Venise et abbé commendataire de St-Michel, pour le suivant, fils de Nicolas de Sailly, seign. dud. et intendant de la duchesse de Nemours. Le château a été rasé en 1846.

1622. Gilles de Sailly, écuyer, exempt des gardes du corps; femme, Suzanne Baillieu. enfans : Réné, seign. de Bois-Leschelles; Pierre-François.

1693. Pierre-François de Sailly, seign. dud. capit. des grenadiers du régiment de Lyonnais, chev. de St-Louis, etc. Femme, Henriette-Françoise de Lagrange.

1718. Henri-François de Sailly, seign. dud. leur fils, Bois-Leschelles, Lécaillère, etc. Il vendit au suivant le château et la forge de Sailly.

1735. Me Noël Despret, avocat.

1751. Albert-Joseph Despret, son fils, seign. de Sailly.

1788. Noël-Joseph-Gabriel Despret, son fils, lieutenant du génie.

SAINS, SAINZ en 1173; *Sancti* en 1181, etc. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 35 k. au N. de Laon et 12 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Louis. — Population : 1760, 1600 h. (354 feux); 1800, 1,797 h.; 1818, 2,041 h.; 1836, 2,248 h.; 1856, 2,534 h.; 1861, 2445 h. — Dépendance, Richaumont (hameau).

Le nom de ce bourg devrait s'écrire *Saints*, puisqu'il doit, dit-on, sa naissance à trois corps de saints qui furent découverts sur son emplacement en l'année 555. Ces reliques étaient, à ce qu'il paraît, celles de St Gentien, St Victorice et St Fuscien. Celles de St Gentien furent conduites à Corbie; celles

de St Victorice à St-Quentin, et celles de St Fuscien dans l'abbaye de ce nom, près d'Amiens. La nouvelle de cette découverte s'étant répandue, des pélerins accoururent de toute part et élevèrent en ce lieu quelques cabanes, qui donnèrent naissance au bourg actuel. Nous devons dire, toutefois, que l'on attribue aussi cette histoire au village de Sains en Amiénois. — Il y a à Sains des fabriques de tissus de laine et de coton. — Ce bourg possède deux foires annuelles qui se tiennent les 2 juillet et 22 décembre; plus, un marché-franc le second lundi de chaque mois et un marché hebdomadaire le lundi.

Seigneurs de Sains.

1120. Mathieu, seig. de Sains; femme, Agnès.

1158. Réné de Guise, seign. dud., Flavigny-le-Grand et Etréaupont; femme Sibille, *aliàs* Isabelle ou Elisabeth; enfans : Godefroi, Réné, Guy, seig. de Valers; Gilles, seig. d'Etréaupont. Réné fonda une chapelle dans l'église de Sains en 1199, au moment de sa mort.

1199. Godefroi, seign. dud.; femmes : 1° Marie de Ham, dont Réné; 2° Agnès ou Elizabeth, dont Godefroi, Guy, Elizabeth, Jean, Pierre, Marguerite. Godefroi se croisa en 1202 et revint de la Terre-Sainte.

1223. Réné II, seign. dud., d'Andigny et de Villers qu'il tenait en fief du roi; femme, Elissende; enfans : Jean, Guy, seign. de Vallers; Réné, seign. d'Andigny. Réné se croisa contre les Albigeois, en 1226.

1246. Jean, seign. dud.; femme, Jeanne.

1249. Pierre, seign. dud., fils de Godefroi.

Vers 1280. Jean de Moy, seign. dud., fils de Jean de Moy.

1346. Gérard de Sains, gouverneur de Guise.

1347. Jacques de Sains, id.

1452. Philippe de La Viéville, seign. de Sains?

1475. Jean de Jumont, chev., seign. de Sains, Richemont, le Hamel et Mézières. Après sa mort, arrivée en 1480, son frère et héritier, Nicole de Jumont, prêtre, vendit ces terres à Colard de Moy, chev., pour mille livres tournois; mais Jean de Juilly et Antoinette de Villerier, sa femme, obtinrent le retrait lignager. Après la mort de cette dernière, ses héritiers se désistèrent en faveur de Colard de Moy, en 1485.

1504. Claude de Bossut, seign. d'Erct, baron de Sains.

1533. Nicolas de Moy, seig. de Sains et Richaumont.

1760. N. Foreau de Bois-Léger, seign. dud.

1789. M. de Montaigle.

Canton de Sains, arrond. de Vervins. — Ce canton est situé au N. de Laon et à l'O. de Vervins. Il se compose d'un bourg, Sains, chef-lieu, et des 18 villages de Berlancourt, Chevennes, Colonfay, Franqueville, St-Gobert, Lehérie-la-Viéville, Housset, Landifay, Lemé, Marfontaine, Monceau-le-Neuf, la Neuville-Housset, St-Pierre, Puisieux, Rougeries, Le Sourd, Voharies, et Wiége-Faty; plus, de 10 hameaux et de 13 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant aujourd'hui 14 paroisses. — *Orographie* : le sol en est largement accidenté et généralement sec, n'étant arrosé que par deux ou trois petits ruisseaux. — *Géologie :* craie blanche sur laquelle s'étendent quelques rares lambeaux de sables tertiaires inférieurs; le tout est recouvert par une couche de limon jaune argileux (diluvium), formant le sol arable du canton. — *Industrie et commerce* : commerce des céréales, articles de St-Quentin. — *Surface territoriale :* 17,244 hect. 36 ares. — *Culture :* en 1760, terres labour. : 15,920 arpens; prés, 648 arp.; bois, 2,024 arp. En 1836 : terres labour. : 13,695 hect. 58 a.; jardins et vergers, 833,92; prés et marais, 299,71; bois-taillis et futaies, 1452,80; savarts, 482,58; chemins, cours d'eau, etc. 434,03.

Population : en 1,760, 8,397 h. (1866 feux); 1800, 11,302 h.; 1806, 11,637 h.; 1820, 12,320 h.; 1828, 12,794 h.; 1836, 13,537 h.; 1841, 13,531 h.; 1861, 13,568 h.

Saintives ou *le Boutellier.* — Ancien fief à Fargniers (Voyez ce mot).

SALSOGNE, CHALESSOIGNE en 1267; *Salsognia.* — Hameau dépendant de Ciry. Il fut longtemps une paroisse à part, où l'on comptait 50 feux en 1760 et 61 en 1816. — Cette terre fut vendue en 1267, avec Ciry et Sermoise, à l'abbaye de St-Médard (Voyez Ciry).

Seigneurs de Salsogne.

1347. Marie de Chambly, dame de Montreuil et Salsogne.

1378. Jean, sire de Menon, chev., seign. dud. et Montgobert.

1398. Jean II de Menon, seign. dud.

1400. Catherine de Menon, dame de Salsogne.

1479. Charles Docoq ou Docoy, écuyer, s. dud.

1490. Jean Docoq, écuyer, s. de Fay et Salsogne.

15.. Claude d'Auquoy, (Docoq ?) seign. de Salsogne.

1530. Jacques de la Bretesche; femme, Pierrette d'Auquoy, qui lui apporta probablement la terre de Salsogne; plusieurs enfans.

1535. Jean de la Bretesche, l'aîné, seign. de Villeblain et Salsogne; femme, Alizon le Tartarin; plusieurs enfans.

1563. Amé de la Bretesche, seign. de Salsogne, Sermoise, etc.; femme, Crépine de Thuret.

Vers 1573. Jacques de la Bretesche, leur fils aîné, archer de la garde du roi, tué en 1598; f^me^, Jeanne Dupuis; enfans : Jacques, Alexandre.

1598. Jacques II de la Bretesche, tué au service; femme, Madeleine Lempereur; sans postérité.

1624. Alexandre de la Bretesche, conseiller et avocat du roi au grenier à sel de Laon; femmes : 1° Marguerite de Martigny, morte sans enfans; 2° Nicole de Warnet, dont Pierre, Alexandre, religieux à St-Martin.

1650. Pierre de la Bretesche, capit. de dragons, emporta à la tête d'un régiment le château de Leune à Maëstrich; femme, Anne-Marie Aubin; enfans : Pierre; Marie-Anne, femme de Nicolas du Pancet, avocat au parlement de Paris; Antoine, s. de Villeblain, d'abord garde de corps du duc d'Orléans, puis, en 1685, président en l'élection de Laon.

1675. Pierre de la Bretesche, commissaire des guerres; assista au siége de Mayence; femme, Angélique Caloux; enfans : Jean-François; Rénée-Angélique, morte jeune.

1689. Jean-François de la Bretesche, écuyer, seign. de Variscourt, Berlancourt, Bois-Fay, chev. de St-Louis, capit. au régiment du Trainel; femme, Madeleine de Martigny; six enfans dont deux tués au service : Alexandre, Charles-François, capit. au régiment de Guimar, chev. de St-Louis; Marie-Madeleine, femme de Richard O'ffarel, capit. au régiment de Fitz-James; une fille religieuse à Fontenelle.

1690. Jean Raynaut, commissaire des guerres, seign. dud.

1690. Jean-Baptiste Raynaut, écuyer, s. dud.

1704. Jean-Baptiste Raynaut, écuyer, son fils, lieuten. de dragons.

1765. Charles-Hyacinthe de Noue, ancien exempt des gardes du corps.

1772. Charles-Jean du Roux de Chevrières, chev., seign. de Courcelles et Salsogne; femme, Marie Raynaut.

1780. M. de Pompry, seign. de Salsogne.

Il y avait autrefois à Salsogne les fiefs *Vervins* et *la Bouche à Vesle.*

SAMBLOICOURT, *Samblois curtis* en 1115. — Ferme détruite, autrefois située du côté de Grandlup.

Samblois en 1115. — Ce nom est celui, croyons-nous, du petit ruisseau qui prend naissance entre Grandlup et Monceau, et qui tombe dans la Serre à Barenton, après un cours de 6 kilom. environ (V. Chantrud).

SAMBRE (LA), *Sambra* au 9e siècle, en 1090, etc.; *Sabis, Saba.* — Rivière

qui prend sa source dans les bois du Nouvion, coule d'abord dans la direction de l'est à l'ouest, puis, faisant un coude à droite, se dirige du sud au nord vers les Pays-Bas, où elle se jette dans la Meuse après un cours d'environ 60 lieues.

Sambre (Ruisseau de). Voyez Robissieu.

Sambre (Fausse). — On nommait ainsi autrefois un canal de dérivation qui fut ouvert au commencement du 18e siècle, pour mettre en communication l'Oise et la Sambre par le ruisseau du Braon. Il partait d'Etreux, traversait le bois du Gard et venait se joindre au ruisseau de Robissieu près de Boué.

Samoussy (forêt de), *Salmonciaca silva.* — Au 12e siècle, elle recouvrait tout le territoire compris entre le ruisseau de Barenton et celui de la Souche jusqu'à Chivy-Etouvelles. Elle se subdivisait en plusieurs petites forêts secondaires ou grands bois, parmi lesquels on remarquait *la Selve manoise*, bois qui s'étendait d'Athies jusqu'à Vaux-sous-Laon; la *forêt Pulvins* ou bois de Corneille, qui recouvrait la vallée d'Ardon entre Presles et Laon, etc. La forêt de Samoussy fut défrichée dans le cours des 12e, 13e et 14e siècles par les communautés religieuses établies à Laon, et en particulier par l'abbaye de St-Martin de cette ville. Ce qu'on nomme aujourd'hui forêt de Samoussy, n'est qu'une très-petite partie de l'ancienne forêt de ce nom.

SAMOUSSY, autrefois SALMONCI ou SAUMONCI, *Salmontiacus* en 877, *Salmonceius.* — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti au milieu de la forêt à laquelle il a donné son nom, à 10 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons.—Patronne, Ste Geneviève. — Population : 1760, 112 h.; 1800, 108 h.; 1818, 107 h.; 1836, 143 h.; 1856, 210 h.; 1861, 215 h. — Dépendances : Etrépoix, la Pêcherie (fermes).

Samoussy tire son nom d'une villa qui fut construite sur une butte au milieu de la forêt, les uns disent par la reine Brunehaut, femme de Sigebert, les autres par la reine Berthe aux longs pieds, qui était née à Laon. *Sala* est un vieux mot signifiant maison de plaisance, et *monceium* veut dire butte, éminence. — Le territoire de Samoussy appartenait originairement au fisc, et les rois des deux premières races aimaient à y résider à cause des facilités que ce lieu présentait pour la chasse. Dès l'an 766, on voit le roi Pépin y célébrer la Pâque. Carloman y mourut au mois de décembre 771. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve et Lothaire y firent plusieurs séjours, car on a d'eux des chartes datées de Samoussy. Charles-le-Chauve y tint un plaid général en l'année 876, et l'année suivante en donna la dîme à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne en fondant cette maison religieuse (Voyez Berry-au-Bac). — Au 12e siècle, le domaine de Samoussy était passé dans d'autres mains. Les seigneurs de Montaigu en possédaient une partie, et ceux de Sissonne une autre, et dès 1128, l'un de ces derniers, Pierre de Sissonne,

donna ce qui était à lui à l'abbaye de St-Martin de Laon; mais la plus grande partie appartenait à Etienne de Bar, évêque de Metz qui, en 1138, à la prière de Guy de Montaigu, doyen de la cathédrale de Laon, l'abandonna en toute propriété aux moines de St-Martin de cette ville, moyennant la faible redevance d'un denier d'or (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Malgré les réclamations plusieurs fois élevées par les seigneurs de Montaigu, les moines de St-Martin conservèrent ce beau domaine, et ils en jouissaient encore au moment de la révolution. Ces religieux n'ayant jamais aliéné la seigneurie de Samoussy, ce village n'a point eu de seigneurs laïques. — Quelques savans pensent, avec assez de vraisemblance, qu'une monnaie de Louis-le-Débonnaire, portant ces mots d'un côté : LVDOVICVS IMP., et de l'autre : SALO MON, a été frappée à Samoussy.

Don du terroir de Samoussy aux moines de l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1138.

In nomine. etc. Ego Stephanus, Dei gratiâ sancte Metensis ecclesie episcopus. Quia secularibus negotiis debito cure pastoralis obnoxii per terreni actus pulverem non ad liquidum puris vestigiis transire prevalemus, religiosorum virorum necessitatibus pro devotionis affectu debemus concurrere eorumque intercessionibus qui terrena sarcina penitus objecta mundo exules ad superna suspensi angelicam in terris vitam ducunt nostre imperfectioni subsidium comparare. Notum igitur fieri volumus tàm futuris quàm presentibus qualiter Wido de Monte-Acuto, sancte Marie Laudunensis decanus, totum illud territorium de Salmonci, sicut ipse à nobis tenebat, assensu fratris sui Roberti, necnon sororis sue Aelidis, nobis reddidit, postulans ut hoc ecclesie sancti Martini de suburbio Laudunensi, concederemus. Nos siquidem pie petitioni ejus assentientes, simul et religiosorum virorum beneficio communicare cupientes, consilio et assensu Metensis ecclesie, terram illam eâ integritate quâ prefatus Wido eam tenebat, ecclesie sancti Martini canonica annuitione in perpetuam possessionem confirmamus, ita ut ecclesia beati Martini nummum aureum, duodecim nummos Metenses valentem, pro recognitione ejusdem terre episcopo Metensi annuo censu in festivitate omnium sanctorum persolvat, hoc obtinentes beneficio ut nos et successores nostri episcopi in eadem ecclesia beati Martini orationum et beneficii participes simus, et in ea tanquam fratres de domo anniversarium nostrum et perpetuam memoriam habeamus. Hanc itaque donationem ne aliquatenus cassari possit in posterum, hoc privilegio conscribi jussimus, ipsumque, ut vigeat, sigilli nostri impressione et testium subscriptione rite muniri curavimus. Et ne quis hoc temerare presumat. anathematis sententiam interposuimus. Signum, etc. Anno ab incarnatione Domini MCXXXVIII.°

SANCY, *Sanctiacus* en 1053, *Sanciacus*. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'un beau vallon, à 25 k. au S.-O. de Laon et 15 au N.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Ouen. — Population : 1760, 35 feux; 1800, 240 h.; 1818, 274 h.; 1836, 297 h.; 1856 et 1861, 233 h. — Dépendances : les Carrières Ste Berthe, Courcelles (H.); la Loge, Chanteraine, Surizette (isolées).

Ce village est la patrie de St Ouen et de St Radon, son frère, qui vivaient au 7e siècle. — Sancy appartenait autrefois à l'abbaye de St-Ouen de Rouen, à laquelle il fut confirmé par le roi en l'année 876 (V. Condé-sur-Aisne).

Les seuls seigneurs connus de Sancy sont :
1053. Gozbert ou Gozcelin, chev. de Sancy, Tetbold, clerc, et Rainier, ses frères.
Vers 1260. Renaud le Gorge, chev. de Sancy; femme, Marguerite; enfant, Jeanne.
1706. Jerôme Hubert, écuyer, seig. de Sancy.

Sandron ou Artoise, rivière. Voyez Artoise.

Sans-Nom. — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

Sanières. Voyez Sagnières.

Sansons (Saint). — C'était jadis une ferme située près de Rozières; elle est aujourd'hui détruite.

Santigny, *Sanctiniacus* en 1137. — Ferme autrefois dépendante de Crépy et aujourd'hui détruite. Au 12e siècle, elle appartenait à l'abbaye de Fervaques qui y établit une petite communauté de sœurs en 1140. Elle passa ensuite à l'abbaye de Bertaucourt; mais, ayant été ruinée par les guerres, l'abbesse de cette maison en vendit le terroir, en 1302, au chapitre de Laon, pour une somme de 2,216 liv. A son tour, le chapitre le revendit en 1331 à la commune de Crépy, pour une redevance annuelle de 70 livres.

Sanz en 1152, 1155, etc. — Localité détruite, jadis située sur le terroir de Clanlieu. En 1152, un certain Gérard de Sanz donna à l'abbaye de Foigny, du consentement de ses enfans Eustache, Robert et Eudes, la terre de *Dudelfait*, et prit ensuite l'habit religieux dans cette maison. En 1158, Réné de Guise donna à l'abbaye de St-Martin de Laon des biens situés à *Sanz*.

SAPONAY, SAPPONAI en 1239; *Saponiacus* en 1098, *Saponetus*, *Saponeium* (12e siècle). — Petit village de l'ancien Valois? situé sur un plateau élevé, à 55 k. au sud de Laon et 24 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 53 feux; 1800, 206 h.; 1818, 213 h.; 1836, 263 h.; 1856, 292 h.; 1861, 294 h. — Dépendance, les Corbeaux (H.).

Seigneurs de Saponay.

1153. Hugues de Saponai.

1208. Clarembaud de Saponai? chev.

1233. Henri, chev., seign. dud.

1239. Reginald ou Renaud de Saponay. Il se croisa cette année.

1250. Guyard de Saponai, chev.

1286-1305. Jean de Saponay, écuyer, son fils; femme, Marie d'Arcy.

1329. Colard de Saponay.

1347. Guillaume de Cramaille, chev., sire de Saponay.

Après lui, la terre de Saponay entra dans les mains des seigneurs de Cramaille (V. ce mot), et y resta jusqu'au milieu du 15e siècle, époque où elle passa par alliance dans celles des seign. de Viels-Maisons.

1438. Barthélemi de Conflans, seign. de Viels-Maisons, de Cramaille et de Saponay par son mariage avec Marie de Cramaille.

Vers 1450. Jean de Conflans, son fils, seign. de Saponay et Viels-Maisons, vicomte d'Oulchy (Voyez ce mot).

1539. Antoine de Conflans, seign. de Viels-Maisons et Saponay.

1550. Blandin de Viels-Maisons, seign. de Saponay; femme, Jeanne de Vaulx.

1666. Josué de Viels-Maisons, s. de Saponay.

1680. Jacques de Viels-Maisons, écuyer, seign. de Saponay.

1683. N. Desmarets de Vaubourg, seign. de Cramaille, Saponay, etc.

1735. Henriette-Madeleine Desmarets de Vaubourg, dame de Cramaille, Saponay, etc.

En dernier lieu, M. le Normand de Mézy, seign. de Cramailles l'était aussi de Saponay.

Sarmaise. Voyez Sermoise.

Sarmoqueux (Bois des), *Nemus Sarmoquorum.* — Il recouvrait jadis tout l'espace compris entre les ruisseaux de Grisolles et de Beuvardes jusqu'à Coincy et Villeneuve.

SARNY. Voyez CERNY-LÈS-BUCY.

SART (LE), LE SART DE NOUVION en 1406; *Sartum.* — Village de l'ancien Cambresis, situé dans une vaste plaine, à 65 k. au N. de Laon et 38 au N.-O. de Vervins, autrefois des états du Cambresis, généralité de Valenciennes, des bailliage et élection de ...., diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1800, 341 h.; 1836, 469 h.; 1856, 452 h.; 1861, 447 h. — Dépendances : la Cambotte, Zobeau (hameaux); la Vallée-Briolet (ferme); St-Pierre (isolée).

Si la charte dont nous donnons le texte à la fin de cet article, désigne bien ce village comme nous le pensons, sans pouvoir toutefois l'affirmer, il aurait été bâti en 1221 par les religieux de Clairfontaine à qui le sol appartenait, lesquels le dotèrent des franchises d'Hannape. Ils s'associèrent dans cette entreprise, Gautier, seign. d'Avesne et de Guise, avec qui ils convinrent de partager *les profits* de la nouvelle ville libre. Ils s'engagèrent à donner à tout *bourgeois* qui voudrait venir l'habiter, trois aissins de terre pour une simple redevance annuelle de trois jalois d'avoine, trois chapons et trois pains. Chaque habitant devait en outre leur payer annuellemeut douze deniers *pour bourgeoisie*, et quatre deniers pour tonlieu, etc. On voit par cette pièce que ce village se nommait alors *le Sart St-Martin;* mais, au 15e siècle, il s'appelait *le Sart de Nouvion* et comprenait quatre lieux : le Nouvion, Bove, Bergues et Bacosis. Nous ignorons ce qu'était le Nouvion; Bove et Bacosis sont détruits; Bergues forme aujourd'hui un village. — Jusqu'en 1241, le Sart resta, au spirituel, une dépendance de Fesmy; il fut alors érigé en paroisse par l'évêque de Cambrai.

Seigneurs du Sart.

1096. Rène du Sart?

1184. Gilles du Sart.

1200. Eustache du Sart.

1203. Gondulfe du Sart.

1266. Jacques du Sart; femme? Marie.

1292. Gilles II, du Sart.

1370. Bernard du Sart.

1379. Florent du Sart, chev.

1406. Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, dame d'Avesne et du Sart, comme tutrice de son fils, Olivier de Bretagne.

Au 16e siècle, la seigneurie du Sart passa dans les mains des seigneurs de Vénérolles et y resta longtemps (Voyez Vénérolles).

1663. Aubert de Mussan, seign. du Sart.

1730. Jean-François de Mussan, seign. dud.; femme, Angélique de Mussan; enfans : Aubert; François-Aubert; Jean-François-Hyppolite-Gabriel; Louis, et quatre filles.

1773. François-Louis de Mussan, seign. dud.; femme, Marie-Madeleine de Villelongue; enfant : Philippe-Louis-Robert.

1779. Robert-Marie de Mussan, seign. dud.; femme, Rosalie de Castres; enfans : Jean-Baptiste, François-Louis.

Construction du Sart-St-Martin, avec les franchises d'Hannape, en 1222.

Ego Willermus, Dei permissione dictus abbas, et capitulum Clarifontis, notum facimus tàm presentibus quàm futuris, quod cùm ecclesia nostra haberet quamdam terram que Sartum Sancti Martini dicebatur, que sine participe et socio propria nostra erat, de merâ voluntate nostrâ rece-

pimus in participem et socium W., comitem Blesencem et dominum de Avesnis et Guisiâ, ad liberam villam in eodem territorio faciendam, hoc quod ecclesia tradet terram ad villam faciendam pro mansis tres aissinos terre Guisiensis singulis burgensibus qui tantum habere voluerint et non amplius. Et illi aissini complebuntur in villâ vel extra villam, ita quod pro singulis aissinis dabuntur annuatim in festo beati Remigii singuli galeti avene, et infra quatuor dies Nativitatis Dominice singuli capones, et singuli denarii, et singuli panes, secundum quod alii plus, alii minus habebunt. Si qui autem recesserint, mansura relicta erit ecclesie ad faciendum indè commodum suum, donec burgensis venerit qui velit eam habitare et reddere debitum censum. Singuli autem tàm burgenses quàm alii volentes manere in libertate ville, dabunt in festo beati Remigii duodecim denarios pro burgeoisiâ, et quatuor pro thelonei libertate. Villa autem libera erit et regetur secundum legem *Guisie* (lisez *Hannapie*), excepto quod domus non diruentur pro alicujus forisfacto, nec dominus Guisie poterit ducere homines ville ad torneamentum, vel in exercitum, vel in equitatum, nisi ad terram Guisie vel Viromandie defendendam; nec etiam poterit capere gistum, vel habere domum in eâ. Erit enim villa communis inter ecclesiam et dominum Guisie in justiciâ, et in banno, et in redditibus, et in universis obventionibus que de villâ prevenient (provenient) et omnia possidebunt indivisè, ita quod inter ecclesiam et dominum Guisie per medium partientur, ita quod dominus Guisie nihil poterit acquirere in villâ sine ecclesiâ, et ecclesia dicta sine domino Guisie, preter quedam que ecclesia sine partionariâ sibi retinebit nominatim, videlicet : ecclesiam, et atrium, et managium eorum qui ibi habitabunt ex parte ecclesie, et totam decimam ville et quicquid pertinet ad jus parochiale, et venditiones, et molendinum, et furnos. Et ad ipsum molendinum et furnos erunt homines ville banales. Poterunt autem venire ad ipsam villam inhabitandam omnes qui non erunt de terrâ Guisie; sed illi qui erunt de terrâ Guisie non poterunt venire sine licentiâ domini Guisie. Major autem instituetur in villâ per ecclesiam et dominum Guisie, et singulis annis per communem assensum, tertio die Pasche, innovabuntur scabini pariter et jurati. Si que autem mansura vel domus fuerit ecclesie data in eleemosinam, vendet eam infrà annum et diem, si invenerit emptorem, ut redeat in communitàtem ecclesie et domini Guisie. Excolent autem burgenses ville terras ecclesie ad rectum terragium et ad rectam decimam, itâ quod terragium et decima à serviente ecclesie insimul colligentur, et ipsum terragium in grangiam ecclesie ab agricolis adducetur. Terragium autem et decima erunt ecclesie; nec aliquis poterit terras ipsas excolere qui non manserit in villâ. Immò si villam reliquerit perdet terram, salvo tamen eo quod si redierit intrà annum et diem, reddet ecclesie debitum terre, si non fuerit aliundè receptum, et habebit eam ; si infrà annum et diem non venerit, nichil juris poterit in eâ vendicare. In toto autem territorio quod erit extra villam, nichil omninò habebit dominus Guisie, nisi medietatem justicie contra quemcumque, sive scilicet contra ecclesiam de jure vel de redditibus suis, vel contra alium *fuerit forisfactum*. Sane si eadem villa aliquo tempore, quod absit! vastaretur, itâ quod non haberet habitatores, ad aliud dominium reverti non posset, quàm ad dominium ecclesie Clarifontis : sed perpetuis temporibus quicumque erit dominus Guisie erit socius et partionarius ecclesie Clarifontis de villâ Sarti Sancti Martini, et de hâc conventione tenendâ ecclesia similiter partem suam à se alienare non poterit sine assensu domini Guisie. Hoc autem juravit dominus Guisie se in perpetuum fideliter servaturum. Hoc etiam jurare tenebuntur heredes ipsius domini Guisie, quando venient ad terram tenendam infrà quadragenta dies post summonitionem abbatis, si aliquid in villâ habere voluerint. Ut igitur hec omnia futuris inviolabiliter temporibus observentur, presens scriptum super hiis facimus sigilli abbatis et ecclesie impressione communiri. Actum anno Domini incarnationis MCCXXII.»

Sart (Le), *Sartum* en 1193. — Hameau dépendant d'Anguilcourt. — C'était autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Quentin, où l'on comptait 22 feux en 1780. Il paraît tirer son nom de cette circonstance que son emplacement étant autrefois couvert de bois, on fut obligé de défricher celui-ci pour y construire des maisons (en basse latinité, *sartum*, bois défriché). —

Le 15 juillet 1636, les habitans du Sart ayant à leur tête Jean de Récourt, seigneur du lieu, et aidés de cent hommes du régiment de la marine, défendirent le passage de la rivière de Serre contre les Espagnols. Ceux-ci, pour se venger, mirent le feu au village après l'avoir saccagé. Les habitans furent récompensés de leur belle conduite par une exemption de toute imposition pendant cinq ans. — Le Sart appartenait autrefois à l'abbaye de St-Vincent de Laon. Au 12e siècle, on y voyait un pont sur la Serre et deux moulins.

Seigneurs du Sart, mouvant du comté de La Fère.

1100. Guillaume, seign. du Sart, châtelain de Laon; enfans : Sarrasin, Hugues dit le Captif; Geoffroi; Raoul dit Burchart, Nicolas, Pierre. Guillaume était fils de Guinemar, châtelain de Laon.

1113. Nicolas du Sart, châtelain de Laon.

1150. Sarrasin, seign. du Sart, châtelain de Laon et de La Fère; femme, Elvide; enfans : Raoul; Hugues, châtelain de La Fère; Nicolas. Comme avoué du Sart, Sarrasin recevait annuellement de chaque habitant 8 deniers, 2 jallois d'avoine et 2 chapons.

1170. Raoul, seign. du Sart, châtelain de Laon; femme, Havide; enfans : Guillaume, Simon. Raoul partit pour la croisade en 1190, laissant à cette occasion à l'abbaye de St-Martin de Laon une rente de 120 sous pour une lampe qui devait brûler éternellement s'il venait à mourir dans cette expédition. Il était de retour en 1194.

1208. Simon du Sart, châtelain de Laon.

1218-21. Guillaume II, seign. du Sart et Rogécourt, chev., châtelain de Laon; femme, Marie de Montchâlons, dame de Rogécourt.

1228-32. Simon, seign. du Sart, châtelain de Laon, damoiseau; femmes : 1° Marie; 2° Margue ou Marguerite; enfans : Philippe? Simon, Wiel, Thierry, N., femme de Robin.

1235. Philippe du Sart; femme, Dode.

1257. Guillaume, seign. du Sart par sa femme, Marie du Sart, dame dudit à titre de douaire.

1260. Pierre, dit Sarrasin, chev. du Sart. Femme, Elvide; enfant, Simon.

1264-78. Simon II, seign. du Sart et de Barenton-Cel, châtelain de Laon. Enfans? Gobert, Simon, seign. de Brie et Fourdrain.

1287-99. Gobert dit Sarrasin, seign. du Sart, châtelain de Laon, grand bailli de Vermandois en 1290.

1317. Robert de Cramaille, chev., s. du Sart.

1371-74. Ivain de Cramaille, chev.

1381-86. Jean du Sart, chev.

1460-69. Mathieu du Sart, dit Lionnet, concierge de la conciergerie de Laon; femme, Jeanne d'Y

1481. Jean de Cramaille, seign. du Sart.

15.. N. de Hodicq, dont la fille Antoinette épousa

1571-77. Jean d'Ostat ou de Dostat, écuyer; enfans : Michel, Amé, Anne, femme : 1° de Pierre d'Huet, écuyer, seign. du But; 2° Georges de Récourt.

1598. Georges de Récourt, seign. de Lesdins, sans enfans.

1636. Jean de Récourt, écuyer, seign. du Sart, colonel d'un régiment, contrôleur général des deniers extraordinaires du roi; femme, Louise Poullet; enfans : François; Marie, femme de Louis de Vieilchastel, seign. de Montablan; Pierre, assassiné en 1656; Jacques, tué au service; Claude-Paule, religieuse.

1663-1717. François de Récourt, seign. du Sart et d'Esquehéries en partie, garde du corps; femme, Anne-Geneviève le Carlier; enfans : Jean, Charles-François, seign. de Chevesne et Vesle; Nicole-Louise, femme de Louis d'Amerval, seign. d'Applincourt; Marie-Charlotte, femme de Philippe-Florimond de Flavigny, seig. de Liez; Marie-Anne-Geneviève, femme de Claude-Alexandre de Signier, seign. de Rogny.

1722. Jean II de Récourt, écuyer, seign. du Sart, enseigne, puis colonel d'un régiment, député par la noblesse en 1765 à l'assemblée des notables; femme, Marie-Charlotte Rolland; enfans : Jean, Antoine-François, mort jeune; Louis, capitaine au régiment de Cambise, infanterie; Jean-Claude, jumeau du précédent, mort en naissant; Louis-Jean-François, servit dans Guise, infanterie, tué au passage de Lassière; Pierre-Florimond-Charles; Antoine-François-Nicolas, entré dans l'artillerie; Madeleine-Charlotte, femme de Charles de Bologne; Marie-Jeanne, sans alliance; Marie-Anne-Gérarde, femme de Claude-Joseph de Renty, chev., seigneur de

Bois-Pargny.

1767. Pierre-Florimond-Charles-Joseph de Récourt, chev., seign. dud.; femme, Antoinette Fremyn; enfans: Jean-Joseph, sous-lieutenant au régim. de Chartres, dragons; Antoine-Florimond, Pierre-Remi-Joseph, Michel, Marie-Antoinette-Charlotte.

1780. Jean-Joseph de Récourt, seign. dud.

Sart (le). — Ancien fief à Viry (Voyez ce mot).

Sart-l'Abbé (Le). — Maison isolée dépendante de Bucy-lès-Cerny. — Le cardinal de Bourbon-Vendôme, évêque de Laon et abbé commendataire de St-Vincent de cette ville, fit construire en 1538, sur la lisière de la forêt de St-Gobain, un petit château fortifié et très-élégant dont la maison actuelle est un dernier débris. Ce château prit le nom de *Sart-l'Abbé*, d'abord parce que son emplacement, couvert de bois, fut défriché, et ensuite à cause de la qualité d'abbé de son fondateur. — A la fin du 16e siècle, le château du Sart-l'Abbé était occupé par les Ligueurs; mais la garnison royaliste de Crépy s'en empara par surprise en 1589. Repris par les Ligueurs peu de temps après, les mêmes royalistes ne tardèrent pas à y rentrer. Le 14 mars 1590, ils l'abandonnèrent volontairement après y avoir mis le feu.

Sart-Raoul-Mouton (Le). — Cense autrefois dépendante de La Bouteille et aujourd'hui détruite. Elle tirait son nom d'un bois dit le Sart, qui fut défriché au 16e siècle par un nommé Raoul Mouton, pour bâtir une ferme sur son emplacement.

Sartaux, Sartiax en 1209, *Sartelli.* — Hameau détruit, autrefois assis sur le terroir de La Neuville-Bosmont et formant une paroisse sous le vocable de Ste Madeleine. Au 13e siècle, il appartenait au sire de Coucy qui, pour y attirer des habitans, promit en 1209, à tous ceux qui viendraient s'y fixer, 3 pugnets de terre pour un cens annuel de 4 deniers. Nous renvoyons à l'article Richemont pour les détails de ce curieux arrangement. — Les habitans de Sartaux prétendaient exercer comme un droit le glanage sur les terres de l'abbaye de Thenailles. Cette maison le lui ayant contesté en 1269, on convint de s'en rapporter à un arbitre qui jugea en faveur de Thenailles. La forme de ce jugement nous parait assez intéressante pour que nous en donnions ici le texte. Sartaux était autrefois un fief.

1500. Gobert Lemercier, seign. de Sartaux. Il vendit à

1502. Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme.

1603. Madeleine de Charron, dame de Sartaux. (Voyez Chalandry).

1723. Mme de Bonnevie, dame de Prisces, Sartaux, etc.

Les habitans de Sartaux prétendent au droit de glanage sur les terres de Thenailles, en 1269.

Universis presentes litteras inspecturis. Adam dictus Haloz, quondam baillivus domini Couchiaci, salutem in Domino. Notum facio omnibus quod cùm discordia verteretur inter homines de Sartellis, ex parte unâ, et viros religiosos abbatem et conventum Thenoliensem, ex alterâ, super eo quod dicti homines de Sartellis dicebant se inisse per tantum tempus ad colligendum stipulas in terris cunctis de Eraucourt dictorum religiosorum, quod acquisitum erat sibi jus colligendi stipulas in terris dictis contra voluntatem religiosorum; dictis religiosis in contrarium asserentibus. Dicte partes in me compromiserunt de dictâ discordiâ et pertinentibus ad eandem, itâ quod possem

vocare et habere mecum quemdam clericum jurisperitum quem vellem, et ego dicti compromissi onere in me suscepto et convocato mecum quodam clerico jurisperito videlicet, domino Thadeo, juris professore in curiâ Laudunensi advocato, processimus in dicto compromisso et scriptis testibus ab utriusque parte productis, et eorum attestationibus diligenter inspectis, et demùm die assignata dictis partibus ad audiendam sententiam arbitralem super dicto compromisso, videlicet ad feriam quintam ante festum beati Vincentii. Dictâ die, dictis partibus coram nobis comparentibus, sententiam arbitralem de bonorum virorum consilio protulimus in hunc modum, videlicet : quod dicti homines de Sartellis nichil probaverunt coram nobis propter quod habeant jus stipulas colligendi in dictis terris, et quod deinceps dicti homines vel aliquis ipsorum non colligant dictas stipulas in dictis terris, nisi de voluntate dictorum religiosorum. In cujus rei testimonium, nos Adam et dictus Thadeus predicti presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Datum anno Domini MCCLXXIX°, feria quinta ante festum beati Vincentii martyris.

Sartaux. — Ferme détruite, autrefois assise sur le terroir de Chevregny. Au 13e siècle, elle appartenait à l'abbaye de St-Yved de Braine.

SAULCHERY, SAUCHEREI en 1153, *Saulcheriacus*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à 95 k. au S.-O. de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Sébastien. — Population : 1760, 206 feux ; 1788, 637 h. ; 1800, 734 h. ; 1818, 710 h. ; 1836, 702 h. ; 1856 et 1861, 594 h. — Dépend. : le Pont, Montvoisel (ham.)

Les anciens seigneurs de Saulchery nous sont inconnus. En dernier lieu, c'était M. Huchet, comte de la Bédoyère.

Saurcy, *Saurciacus*, *Sauriciacus villa*. — Ancienne localité du Soissonnais dont on ignore l'emplacement précis. C'était, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, un lieu assez important, puisqu'il est qualifié du titre d'*oppide* et qu'un concile y fut réuni en 590. — Les uns pensent que Saurcy est Septmonts ; d'autres croyent, et nous sommes disposés à nous ranger à leur opinion, que Saurcy est la même localité que Saurèle, aujourd'hui le Mont-Notre-Dame (Voyez Berry-au-Bac). — St Désiré, archevêque de Bourges et chancelier de France, était, dit-on, natif de Saurcy.

Saurèle. Voyez Mont-Notre-Dame.

Sauvigny, *Savigniaci curtis* en 1170. — Hameau dépendant de Reuilly ; 40 feux en 1816. — C'était jadis un fief dont le dernier seigneur fut :

1780. M. de la Tour-du-Pin, seigneur de Condé-en-Brie.

Sauvoir (Le), *Salvamentum*, *Salvatorium*. — Maison isolée dépendante de Laon. Elle se nommait primitivement *la Ramée*, et changea de nom au 13e siècle, lorsqu'on y établit une abbaye de filles (Voyez Laon).

Sauvresis. — Ferme dépendante de Cessières. — En face de Sauvresis s'élève une butte isolée en forme de pain de sucre sur laquelle existe une petite tombelle. Au pied de cette butte s'étendent de vastes carrières de grès, dont plusieurs bancs sont littéralement pétris de coquillages (cyrènes). Lors

de la bataille de Cerny, en 1594, Henri IV avait placé de l'artillerie sur ce mont.

Sauvresis était autrefois un fief.

1271. Renaud, chev. de Sauvrezis, frère de Jean de Cerny.

Au 16e siècle, la seigneurie de Sauvresis appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon, qui la vendit au suivant pour 4,300 liv.

1594. Charles de Longueval, chev., seign. de Prouville.

16.. N. Carlier, s. dud. Il vendit au suivant.

1614. Jean de Boutillac, écuyer.

En 1658, l'abbaye de St-Jean rentra dans cette seigneurie par retrait féodal.

Savière (La), *Saveria*. — C'est un ruisseau qui prend naissance auprès de Vierzy et coule du nord au sud jusqu'à Troesne, où il se perd dans l'Ourcq, après un cours d'environ quatre lieues.

Savriennois, autrefois Savriaunois, *Saveri alnetum*. — Ferme dépendante de Flavy-le-Martel. C'était jadis un hameau et un fief considérable relevant de ce village, ayant un château fortifié et environné d'eau. — En 1590, le château de Savriennois était occupé par les Ligueurs. Les troupes royales vinrent la même année en faire le siège à la prière des St-Quentinois, que ce voisinage incommodait beaucoup.

1230. Jean de Savriaunois, chev.

1415. Pierre Pillaquet, seign. dud.

1428. Bertrand Pillaquet, écuyer.

1476. Jean Pillaquet, écuyer.

Jean de Rouvroy de St-Simon l'acheta cette même année 1476.

1535. Françoise de Luxembourg, dame dud.

1540. Guillaume de La Marche, écuyer, capitaine de 50 hommes d'armes, seign. de Savriennois ; femme, Jeanne de la Grange.

Ce fief passa ensuite dans la maison de Genlis (1580), puis dans celle du Royer-Bournonville en 1750, et par alliance, en 1779, dans celle de Fayard, d'Arblincourt.

SAVY, SAVI en 1137 ; *Saviniacus* en 960, *Saviacus* en 990. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée et ondulée, sur l'ancienne chaussée romaine de St-Quentin à St-Christ, à 51 k. au N.-O. de Laon et 8 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Pop. : 1698, 472 h. ; 1800, 969 h. ; 1836, 885 h. ; 1856, 802 h. ; 1861, 791 h.

Le nom de ce village est mentionné dès l'an 960. Il fut donné en 1258 par le roi St Louis à l'abbaye de Royaumont, près Senlis. — Au siècle dernier, on voyait une tombelle sur le terroir de Savy.

Les seuls seigneurs de Savy connus sont :

1330. Mahieu de Savy.

La seigneurie de Savy, réunie au duché de St-Simon en 1635 (voyez St-Simon), appartenait à l'abbaye de Royaumont en 1698.

Il y avait autrefois à Savy le fief *Blamont*.

Savy, Savi en 1125 ; *Saveium* (10e siècle), *Saviacus* en 983. — Ferme dépendante de Pierrepont. C'était jadis un hameau qui, en 983, fut donné à l'abbaye de St-Vincent de Laon par une certaine femme, sans doute dame du lieu. Au 12e siècle, une rue de ce hameau appartenait avec ses habitans aux seigneurs de Pierrepont. En 1133, Robert, l'un d'eux, la donna, ainsi que les gens qui l'habitaient, à cette même abbaye pour réparer les torts qu'il lui avait causés. Nous reproduisons le texte de cette pièce, parce qu'il prouve avec

beaucoup d'autres qu'au moyen-âge le serf étant considéré comme *une chose*, on le donnait avec la terre, comme on donne aujourd'hui une maison avec les meubles qui la garnissent.

Donation d'une rue de Savy et de ses habitans à l'abbaye de St-Vincent, en 1133.

In nomine.... Ego Bartholomeus.... notum fieri volumus quod, cùm Robertus de Petraponte (Robert de Pierrepont, seign. de Montaigu), monasterio Sancti Vincentii multa dampna fecisset, tandem reatus sui penitentiam agens, abbatis et fratrum loci indulgentiam postulavit, et in quâdam villâ Petreponti contiguâ, Saviaco nomine, cujus maxima pars Sancti Vincentii erat, vicum unum in justiciam et districtum et omnes dominicas consuetudines habebat. Et quotquot tàm viros quàm feminas seu capite censos, seu quâcumque conditione, suo dominio subjectos, ibi tunc tenebat, Sancto Vincentio in eleemosinam et dampnorum recompensationem, consilio et assensu nostro, quia de beneficio nostro terra illa descendebat, necnon et assensu fratrum suorum Widonis et Walteri, dedit, et privilegio firmari postulavit. Anno MCXXXIII.° (*Preuves de D. Bugn.*, *p.* 458).

SEBONCOURT, SEGUNCURT en 1043; *Seguncurtis* en 1124; *Segundicurtis* en 1145. — Gros village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine largement ondulée, à 53 k. au nord de Laon et 20 au N.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, de l'élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Hunégonde. — Population: 1760, 1,380 h. (322 feux); 1800, 1,500 h.; 1818, 1,726 h.; 1836, 1,827 h.; 1856, 2,294 h.; 1861, 2,490 h. — Dépendance, Hennechy (ferme).

Le village de Seboncourt fut cédé à l'abbaye d'Homblières en l'année 1043 par un certain Arnoul et Théodoric, son frère, en échange de ce que ladite abbaye *voudra bien leur donner* (Voyez la charte). En 1178, cette maison religieuse en possédait l'autel, la grosse et menue dîmes, le four banal et la moitié des terres cultes et incultes. — Il y avait jadis un pélerinage à sainte Hunégonde de Seboncourt, pour les ulcères du sein, les maux de tête, dartres, coliques et fièvres. — Ce village est la patrie d'Abraham Marlière qui fut, au 17e siècle, principal du collége de Montaigu à Paris. Il fonda dans cet établissement huit bourses en faveur de huit écoliers pauvres de Saint-Quentin et de Seboncourt.

Seigneurs de Seboncourt.

1154-89. Gérard de Segoncourt. Il partit pour la croisade en 1189. Enfans: Philippe, Jean, Gautier, Gilles, Gérard, Robert.

1195-1216. Jean, seign. de Segoncourt; Gautier, son frère.

1244. Jean II, seign. de Seboncourt

1269. Jean de Seboncourt, écuyer, damoiseau de Lambres.

1649. Louis de Rimbert, chev., seign. dud.

1660. M. de Sart, de Cambrai, officier dans l'armée française, seign dud.

1667. Eustache d'Y, seign. de Seboncourt par son mariage avec Marie Allard, nièce du précédent. Enfans: Louis, Louise, femme de Louis de Mailly, seign. de Fontaine-N.-D.; Marie et Catherine, religieuses à Fervaques; Charles et Jean.

1725. Louis d'Y, écuyer, seign. de Seboncourt; femme, Marguerite-Henriette-Louise de Mérélessart, qui lui apporta Missy-lès-Pierrepont.

17.. César-Louis d'Y, leur fils; femme, Louise-Elizabeth Levent.

Vers 1760. Eustache d'Y, seig. de Seboncourt.

1768. Louis de Mailly, seign. de Seboncourt par sa femme Louise d'Y.

1770. Le marquis Rogres de Champignelles, seign. dud. par son mariage avec Françoise-Elizabeth-Charlotte d'Y, de Missy.

Don de Seboncourt à l'abbaye d'Homblières, en 1043.

Ego, in Dei nomine, Arnulphus, et Theodoricus, frater meus, cognoscentes nos scelerum mole plagravatos, cupientesque de nostro aliquid offerre Deo, in pagum Viromandensem venimus, monasterium Humolariense adivimus, dedimusque ad predictum locum, sancte Marie et Hunegundi, locum quem habebamus in villa que dicitur Seguncurte, et ne mendacium proferamus in conspectu Domini, dominus Walerannus, abbas, dedit nobis de substanciâ loci quantum sibi placuit. Et ut stabile permaneat hoc donum, hoc scriptum facere jussimus, et coràm Ottone, comite, die festivitatis sancte Hunegundis confirmavimus. Actum in monasterio Humolariensi, anno Dominice incarnationis MXLIII.° (*Cartul d'Hombl.*, *p.* 37).

Sec-Aunois (bois de), *Siccus Alnetus* en 1270. — Il s'étendait du côté de Missy-aux-Bois. En 1270, Raoul, frère du comte de Soissons, ayant besoin d'argent pour entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, le vendit par moitié aux abbayes de N.-D. et de St-Jean-des-Vignes de cette ville, pour la somme de 4,100 liv. tournois. Il contenait alors 370 arpens.

Scurvillers. — C'est, dit-on, le nom que portait l'emplacement sur lequel Aubencheul-aux-Bois fut bâti.

Séchelles, Chézelles ? en 1145. — Hameau dépendant d'Agnicourt. Ce fut longtemps une paroisse séparée sous le vocable de St Martin, et un fief.

1277. Pierre de Séchelles, écuyer.

1485. Daniel de Poix, seign. de Séchelles, gouverneur de Guise et Bohain.

1580. Jean de Poix, seign. de Séchelles, conseiller et chambellan du duc d'Alençon; femme, Jacqueline de Proisy. Leur fille Suzanne porta Séchelles à

16.. Christophe de Mazancourt, vicomte de Courval (Voyez ce mot).

1699. Robert de Mussan, seign. de Séchelles, capit. au régiment de Poitou; femme, Marie Cuillart de la Fontaine: enfans: Jean-Baptiste, Robert, Marie-Barbe.

1727. Jean-Baptiste de Mussan, seign. dud. Femme, Barbe de Villelongue. Enfans: Aubert, seign. du Sart; Jean-François, et deux filles.

Ségnicourt. — Ferme jadis située près de Rozoy-s.-Serre, aujourd'hui détruite.

Segrais (bois). — Il s'étendait autrefois entre Cessières et Suzy.

Selency, Selenchy en 1200. — Hameau dépendant de Fayet. Eudes de Fayel en donna la dîme à l'abbaye de Fervaques, en l'année 1200.

Selègne ou Selaine, *Sediolum?* en 1099; *Selegna, Selaina.* — Ancien faubourg de Chauny, situé en dehors de la porte Hamoise et aujourd'hui détruit. C'était jadis un fief.

1147. Hugues de Sailly, chev., s. de Selègne. Au 13e siècle, les seigneurs de Mons-en-Laonnois à qui ce fief appartenait, le donnèrent en grande partie aux religieux de St-Eloi-Fontaine.

SELENS, SELENZ en 1158; SELAN, *Selencus.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'un étroit vallon, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 40 feux; 1800, 296 h.; 1818, 294 h.; 1836, 354 h.; 1856, 403 h.; 1861, 411 h. — Dépendances: Barteaux, la Croix-Maroye, le Marais-Fontaine (ham.); le Mont du Crocq (ferme).

En 1481, le duc d'Orléans reconnut aux habitans de Selens et de St-Aubin le droit de chasser dans sa garenne, tant au gros qu'au menu.

Les anciens seigneurs de Selens nous sont inconnus. En dernier lieu, c'était M. Levasseur de St-Aubin.

Selle (la), Savus ? — Rivière qui prend sa source près du village de Molain, coule du sud au nord, passe à St-Martin-Rivière et entre dans le département du Nord après un cours d'une lieue à peine dans celui de l'Aisne.

SELVE (LA), *Silva.* — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine sablonneuse, à 30 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population : vers 1260, 75 feux ; 1760, 346 h. (77 feux) ; 1800, 339 h. ; 1818, 359 h. ; 1836, 428 h. ; 1856, 380 h. ; 1861, 371 h.

Les petits bois qui entourent ce village sont les restes d'une ancienne forêt qui, au 12e siècle, s'étendait sur son terroir ; de là dérive son nom *Silva*, forêt.

Seigneurs de La Selve.

1257. Gérard, chev. de La Selve, fils de Gautier de Sissonne.

Le domaine de La Selve paraît être entré peu après dans les mains des comtes de Roucy, si déjà il ne leur appartenait pas, et ils l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Selve-Manoise (bois de), *Nemus de Saive Mainoise* en 1225. — Ancien bois qui s'étendait d'Athies à Vaux-sous-Laon. Il fut défriché par les moines de St-Vincent de Laon dans le courant du 13e siècle.

SÉMERIE (LA), *Sesmeria.* — C'est le nom, paraît-il, du ruisseau sur le bord duquel est bâti le village de Barisis, et qui se jette dans l'Oise au-dessous de Condren, après un cours très-tortueux de plus de quatre lieues. Il est ainsi nommé en 661 dans la charte par laquelle le duc Fulcoald donna des biens à l'abbaye de Barisis. Il est probable qu'il existait jadis, sur le bord de la Sémerie, un village portant ce nom, car nous trouvons plusieurs particuliers prenant le titre de seigneurs de Sémerie.

1168. Foulques de Sémerie *(de Semeriis)* ; femme, Marguerite.

1207. Jean, chev. de Sémerie. Femme, Agnès.

1218. Baudri de Roisin, leur fils, seign. dud. Femme, Domison.

SEMILLY, *Semelei* en 1031 ; *Semeliacus* en 1168 ; *Semeleus.* — Faubourg de Laon. Il est fort ancien. Il possédait autrefois une chapelle sous le vocable de St-Jacques, laquelle fut érigée en paroisse en 1390 ; 28 feux en 1816.

SENAVE, *Senapia.* — Ferme dépendante de Vendelles. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Vermand.

SENENCOURT, SAINENCURT en 1140 ; *Saisinilficurtis* en 984 ; *Saisnicurtis* en 1144. — C'était un hameau, aujourd'hui détruit, de la paroisse de Sequehart ou de Le Vergies, et où l'on voyait une église sous le vocable de saint Cassian. Il fut donné à l'abbaye d'Homblières en 984 ; mais il ne resta pas dans ses mains, puisqu'il fut de nouveau donné en 1144 à l'abbaye de St-Prix par Ro-

bert, seigneur du lieu, et Gélonde, sa femme. Leur fils, se voyant réduit à la misère par cette donation, voulut se venger en mettant le feu à l'église ; mais il finit par s'entendre avec St-Prix en 1166, et, moyennant une somme de dix livres de deniers, il confirma le don fait par son père.

Senercy, Senerci en 1125; *Senerceius* en 1047 ; *Senerciacus super Yseram fluvium* en 1085. — Ferme dépendante de Séry-lès-Mézières. C'était jadis un hameau qui se trouvait réduit à 2 feux en 1760. Il fut donné en 1047 avec les quarante-cinq *hôtes* qui l'habitaient, la forêt *Camotus* et le moulin auquel les habitans de Renansart étaient tenus de venir moudre, à l'abbaye de St-Prix, par Baudoin, chancelier du roi Henri, qui le tenait en fief des comtes de Vermandois (Voyez l'acte de donation). Trente cinq ans après, Emma, veuve de ce même comte, compléta ce don en accordant à la même abbaye le fief qu'elle possédait à Senercy.

Les seuls seigneurs connus de Senercy sont les suivans :

1142. Robert, chev. de Senercy ; Jean et Lambert, ses frères.

1158. Raoul de Senercy ; Gobert et Robert, ses frères.

Don de Senercy à l'abbaye de St-Prix, en 1047.

Ego, Balduinus, in palatio Henrici regis Francorum concellarius, notum facio sancte Dei ecclesie futuris et presentibus, tradidisse me alodium quemdam quem habebam in pago Laudunensi in villa que dicitur Senerceium super Isaram fluvium, ad locum sancti Prejecti, qui locus situs est in pago Viromandensi, in suburbio Sancti Quintini. Dedi quoque predictum alodium cum omnibus ad illud pertinentibus, ob anime mee et fratris mei Godefridi remedium, in presentiâ domini regis Henrici, Deo et sancto Prejecto, Renero, abbati ejusdem loci, et monachis inibi Deo famulantibus, liberum ab omni judiciariâ consuetudine, ita siquidem ut partem que me contingebat me vivente et post mei decessum liberam haberent; altera vero de quâ fratris mei uxor Helvidis dotata erat, eâ defunctâ, quia prolem de fratre meo non habebat, jure propinquitatis me contingente simili modo firmissima et absque calumpniâ possiderent. Habetur igitur ibi terra quantum carruce sufficit ad laborandum. Est ibi molendinus unus ad hunc homines totius ville molere debent et homines Ernaldi Saltus (Renansart). Sunt et hospites XLV. Sunt etiam prata quatuor : pratum Raimbaldi, pratum justa (*sic*) molendinum, pratum justa pascuam, quartum quod dicitur clausum pratum. Est etiam et decursus aque ab aquâ que dicitur *Willerefosse*, usque ad pratum quod nominabatur *Broilus*, ultra vadum Seranni. Et similiter silva que nominatur Camotus. Hec omnia sunt de proprio alodio meo, et sicut totum dominium tàm intra villam quàm extrà in feodis, alodiis, sartis, pratis, aquis, silvis et pascuis de domino Herberto, Viromandensi comite, in feodum tenebam, ita totum illud ad preces domini mei, ipso comite concedente, Deo et sancto martyri in perpetuum tenendum concessi. Ut igitur omnis detractorum facultas adimatur, terminos qui predicta per circuitum ambiunt prout potui nominatim expressi, scilicet : à decursu aque mee in Willerfosse usque ad pontem sancti Basoli; undè usque ad rivulum qui dicitur *Pinchoneroy* usque ad pratum Raimbaldi. Dein per circuitum quarumdam pascuarum et alodiorum usque ad divisionem prati quod dicitur Broilus, et a prato illo per vallem que Boiaus-Vaux Wlyo nuncupatur. De hic per totam vallem usque ad pirgum bonni; inde per decessum pirgi usque ad viam que de Ribodimonte ad Brissiacum tendit. Dein per viàm illam usque ad metam alodii mei prope Brissiacum, et à meta illa per decessum montis usque ad *cesum* minoris rivuli in aquâ Hamicicurtis; et ab hinc juxta vadum quod nominatur Raderus, usque ad aquam de Villerfosse. Igitur infra prefatos terminos vicecomes aut aliquis judex vel persona non habet bannum, neque latronem, neque ullam consuetudinem. Et ut hoc firmum et stabile permaneat, hanc cartam fieri jussi, et rex manu propriâ sigillo confirmavit.... Actum prope monasterium St-Quentini, quarto nonas decembris, anno incarnationis Dominice MXLVII.» (*D. Gren.*, *t.* 196, *f*° 134).

Senicourt, *Seneri curtis* en 917; *Senicurtis.* — Faubourg de Chauny, sous le vocable de St Jean-Baptiste, auquel le peuple donnait jadis le nom étrange de *St Alivergot* (V. notre *Histoire de Chauny*); 44 feux en 1816. Senicourt était autrefois un fief noble.

1163-93. Bernard ou Bernicus, chev., seign. de Senicourt; femme, Lidarde.

1216. Hugues de Senicourt.

1223. Jean d'Oigny, seign. dud

1228. Mathieu d'Oigny, chev., seign. dud.

1290. Jacques d'Oigny, écuyer.

1327. Jean II d'Oigny, écuyer.

1376. Jean III d'Oigny, écuyer.

La seigneurie de Senicourt fut, au 17[e] siècle, réunie à celle du Pissot et passa dans les mains d'un sieur de Fricamp.

Il y avait à Senicourt quatre arrière-fiefs dits de *Piat*, des *Goyers-Marets*, des *Cressonniers* ou *Cressonnières*, et de *Royaumont*. Le fief Piat (*Piatum*) a donné son nom à une ancienne famille connue depuis 1345. Celui des Cressonniers (*Cressoneria*) fut possédé depuis 1336 jusqu'en 1550 par la famille Grouchet.

Le fief de *Royaumont*, consistant en terres près de la ville, fut donné en 1247 par St Louis aux religieux de Royaumont, desquels sans doute il tire son nom.

Senoncourt, **Saisnulcurt** en 978, *Saisnulfi curtis* en 987, *Sesnuncurtis* en 1138, *Saisincurtis* en 1125, *Sanicurtis* en 1150. — Localité autrefois située sur la paroisse de Nouvion-le-Comte. En 978, Albert, comte de Vermandois, donna à l'abbaye de St-Vincent de Laon, une manse sise à Senoncourt, moyennant un cens annuel de douze deniers destiné à l'entretien du luminaire de l'église de St-Quentin. Insensiblement St Vincent arrondit si bien la donation, qu'en 1125 il possédait l'alleu tout entier de Senoncourt, avec les champs, la forêt, l'eau et la justice.

Nous connaissons trois seigneurs laïques de Senoncourt.

1140. Robert de Senoncourt.

1142. Robert II, son fils; femme, Havide; enfans : Jean, Yolende.

1268. Raimond Tourbes, de Senoncourt, éc.

SEPTMONTS, **SEMONS** en 1130; *Septem montes* en 1170; *Septimons.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti dans la vallée de la Crise, à 50 k. au S. de Laon et 18 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St André. — Population : 1760, 61 feux; 1800, 408 h.; 1818, 361 h.; 1836, 438 h.; 1856, 427 h.; 1861, 474 h.—Dépendance, la Carrière (F.)

Ce village tire son nom de sa situation dans une vallée dominée par sept caps ou promontoires. Il appartenait autrefois à l'évêché de Soissons, auquel il avait été donné au 5[e] siècle par St Prince. On y admirait l'un des plus beaux châteaux du pays. Le donjon qui, dit-on, avait été bâti par St Prince lui-même, existait encore entier au siècle dernier. C'était une tour élevée, construite de manière qu'elle s'élargissait à chaque étage par des galeries. On voyait dans ce château une grande et belle salle, dite la *salle d'armes*, dans laquelle, à leur retour du sacre, les rois de France venaient prendre un droit de *gite* et de *past*. Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, rebâtit ce château en 1223, et quatorze ans après, St Louis vint le visiter et admira les peintures à fresque qui le décoraient. — Deux sœurs de l'enfant-Jésus, pour l'instruction des

filles pauvres, furent établies à Septmonts en 1742. — Vingt-trois ans après, un loup enragé ayant attaqué et emporté une jeune femme enceinte de ce village, quatorze habitans se mirent à sa poursuite, furent tous mordus et périrent dans les convulsions de la rage. Un jeune milicien l'ayant attaqué à son tour, parvint à le tuer, et l'ayant fait empailler, fit sa fortune à le montrer par toute la France.

Seigneurs laïcs de Septmonts.

1140. Guy de Septmonts.

1160. Albéric de Septmonts.

1170. Anselme de Septmonts.

1180. Guy II de Septmonts; femme, Mathilde de Pierrefonds.

1182. Huilard ou Oilard de Septmonts.

1186. Nivelon de Septmonts ?

1189. Gilon, chev. de Septmonts; f°, Aveline; frères: Anselme, clerc; Raoul, Josselin, Guy.

119. Thomas de Septmonts.

1196. Renedule de Septmonts, son fils.

1203. Eudes de Septmonts.

1205. Gérard, chev., avoué de Septmonts; enfant, Jean.

1220. Nivelon de Septmonts; enfant, Gérard.

1236. Jean, chev. dud.; enfant, Haimard, clerc.

1254. Guillaume de Septmonts, écuyer.

1301. Jean II de Septmonts.

Il y avait autrefois à Septmonts le fief de *la Boutellerie*, attaché à la charge de ce nom créée auprès de l'évêque de Soissons. Ce fief consistait en terres, etc., à Septmonts, en vinages à Noyan, en cens à Soissons. Le bouteiller prenait la coupe dans laquelle l'évêque buvait pour la première fois lors de son entrée dans sa ville épiscopale, et il avait tous les vins offerts à ce prélat à l'occasion de cette entrée, avec les futailles.

159.. N. Seroux, seign. dud., bouteiller de l'évêque de Soissons.

1608. Jacques Pouletier, seign. de Longueuil, bouteiller par sa femme, Marie Seroux.

SEPTVAUX, SESVAUX en 1218; *Septem valles* en 1108. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une vallée où aboutissent sept vallons, circonstance d'où il tire son nom, à 22 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population: 1760, 64 feux; 1800, 259 h.; 1818, 223 h.; 1836, 254 h.; 1856, 310 h.; 1861, 312 h. — Dépendances: Brélemont, Chanteaux, Montplaisir, Risemont (fermes).

Septvaux appartenait originairement aux évêques de Laon; mais son terroir se trouvant enclavé dans le domaine des sires de Coucy, Albert de Roye, évêque de Laon, l'échangea en 1336 contre celui d'Achery, appartenant à la maison de Coucy (V. Achery).

Seigneurs de Septvaux.

Au 13 siècle, la seigneurie de Septvaux appartenait aux seigneurs de Clacy, vidames du Laonnois. Gobert de Clacy vendit à Anselme, évêque de Laon, la vicomté de *Sesvaux* avec ce qu'il possédait en d'autres lieux, pour la somme de 200 liv. de Provins.

15.. Nicolas Lefèvre ou Lefebvre, sieur de Septvaux. Femmes: 1° Jeanne Poitevin; 2° Charlotte de Saquespée; enfans: Christophe, Marguerite, femme de Jean de Bignicourt, seig. de Taizy, grand prévôt des maréchaux de Champagne, Brie et Rethélois, et 3 autres filles.

15.. Christophe Lefebvre, écuyer, seig. dud., lieut. gén. au bailliage de Coucy; enfans: Charles, Christophe, écuyer, seign du Mesnil.

1609. Charles Lefebvre, écuyer, seign. de Septvaux. Il avait été ennobli en 1583.

1612. Christophe Lefebvre, écuyer, seign. de Septvaux et Le Mesnil.

1630. Raimond Lefebvre, écuyer, seign. de Septvaux; femme, Marguerite Muyau; enfans:

François, Antoine, Hyacinthe.

1660. François Lefebvre, seign. dud.; femme, Marie de Brossart.

1695. N. Lamothe de Thudequin, seig. de Septvaux. Il légua tous ses biens à l'hôpital de Ste-Marie de Laon, sous condition d'entretenir deux pauvres de son village.

1730. N. Brossart, seign. de Septvaux, maître de la verrerie de Charles-Fontaine.

En dernier lieu, M. de Sallange.

SEQUEHART, SEKEHART en 1218, autrefois HATINCOURT, *Sicca hart, Siccus fustis*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et largement ondulée, à 54 k. au N.-O. de Laon et 11 au N. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : 1798, 160 h.; 1800, 439 h.; 1818, 477 h.; 1836, 572 h.; 1856, 610 h.; 1861, 586 h. — Dépendance, le Chardon-Vert (hameau).

L'emplacement où s'élève aujourd'hui le village de Sequehart était, dans l'origine, entièrement couvert de bois, ce qui lui a valu son nom. *Siccus*, sec, et *hart*, vieux mot synonyme de forêt, forêt sèche. — Sequehart fut donné à l'abbaye de Prémontré en 1148, par Burchard, seigneur de Guise. — On remarque une motte ou tombelle sur le terroir de ce village.

Seigneurs de Sequehart, mouvant de Bohain.

1204. Francon de Sekehart.

1237. Adam de Wallaincourt, chev., seig. de Sequehart, frère de Baudoin de Wallaincourt, seign. de Beauvois.

1576. Yolende de Verchin, princesse d'Epinoy, dame de Sequehart.

1593. Pierre de Melun, prince de Croy, marquis de Combes, sénéchal du Hainaut, baron d'Anthoing, seign. de Malincourt et Sequehart.

1619. Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, seign. de Sequehart.

1770. M. Ogier, seign. de Sequehart.

1787. M. Priel, seign. dud.

En dernier lieu, la princesse d'Epinoy.

SERAIN, *Seregnum* (11e siècle). — Village de l'ancien Cambresis, situé dans une plaine élevée, à 66 k. au N.-O. de Laon et 23 au N. de St-Quentin, autrefois des états du Cambresis, généralité de Valenciennes, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : 1800, 678 h.; 1818, 746 h.; 1836, 957 h.; 1856, 1,158 h.; 1861, 1,200 h. — Dépendances : la Folie, la Sablonnière (fermes).

Serain possédait autrefois un château considérable, dont quelques parties sont seules restées debout. On y voit des fenêtres larges et carrées divisées par des meneaux, et, sur la façade, un médaillon entouré d'arabesques au milieu desquelles apparaissaient les armes des anciens seigneurs avec cette devise : *Toujours croissant*. — L'église est remarquable par la tour rectangulaire qui en domine le portail, et la flèche élancée et hartie qui la termine. — On voit aussi à Serain une fontaine publique qui fournit de l'eau à tout le village. C'est un bassin en pierre de six mètres de profondeur, au fond duquel on descend par deux escaliers d'une vingtaine de marches. Deux mancaudées de terre étaient autrefois affectées à l'entretien de ce petit monument. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Serain en 1824.

Seigneurs de Serain.

Vers 1075. Sohier de Vermandois, dit *le Roux*, châtelain *d'Espanhis*; enfans : Amaury, dit *le Roux*, Hugues dit Sohier, Thiébaud, doyen de Fontaine. Sohier fit son testament en 1080. Nous reproduisons textuellement ici cette pièce curieuse et peu connue.

1085. Hugues Sohier, s. de Lehérie-en-Cambresis, Serain, etc. Femme, Ade de Thorote; enfans : Gautier, Thibaud, Eudes, Alelme, Renaud, Eve, femme de Renaud de Haucourt.

1100. Vatier ou Gautier Sohier, seign. dud.; femme, Ade de Cambresis; enfans : Renaud, Hugues, Gérard, Eudes, Pierre, Emme, femme de Huard de Bailleul.

1135. Renaud Sohier, seign. dud.; femme Alix de La Fosse; enfans : Hugues, Jean, chanoine de Cambrai; Guillebert.

1199. Hugues Sohier II, chev., seign. dud., mourut en terre sainte; enfans: Mathieu, mort aussi en terre sainte; Hellin.

1204. Hellin Sohier, chev., seign. dud., châtelain de Bohain; femme, Gillette Creton d'Estourmel; enfans : Pierre, Gautier, chanoine de Cambrai; Emme, femme de Robert de Rivery.

1255. Pierre Sohier, chev., seig. de Lehéries, le Sart et Lempire; femme, Marguerite d'Inchy; enfans : Baudoin, mort jeune; Hannotin, Gonfroy, Guyon, Huart, Eudes, Alelme.

1261. Hannotin ou Jean Sohier, chev., seign. de Lehéries, Le Tronquoy, Lempire, etc. (Voyez le Tronquoy).

Testament de Sohier le Roux, seigneur de Serain, en 1080.

In nomine, etc. Ego Sohierus qui nominor Rufus, de Viromandiâ, castellanus Despauhensis, tàm futuris quàm presentibus in futurum. Cum non sit in hominis potestate mori vel vivere, et humanitatis conditio fragilis continuo proclivis sit ad defectum, sciensque quod elemosina cum oratione extinguit peccatum, non tantum viventium, sed etiam mortuorum, hinc est quod hoc scripto universis ultimum voluntatis mee decretum notificari volo. Videlicet quod ego à Deo summo pro peccatis meis veniam contrito corde postulans, trado in perpetuam elemosinam ecclesie in quâ corpus meum inhumabitur, tres markas argenti, et ejusdem ministris duas. *Item*, dono ecclesie Sancti-Quintini quinque mea mancipia apud *Fervakum* (Fervaques), qui ibidem multi majores mei corpora requiescunt, et novissime karissimus pater meus Eudo, cum Avidâ, matre meâ dilectissimâ. *Item*, ecclesie majori Cameracensi do apud Fontanas mansum unum cum servis et ancillis, excepto Oiteberto quem liberum fieri volo, quia ibidem filius meus Thiebaldus decanum egit, ibidemque cum ipso jacet conjux mea Adelvia, Hugonis Malovicini filia.... Quia autem non satis est patrifamilias sua dispartire ecclesiis terrestria ut mereatur celestia, sed ipsi etiam incumbit pacem domesticam procurare et conservare, ne per jurgia Deus offendatur, et concordia fratrum violetur, hinc est quod ego idem Sohierus filiis meis bona que michi Deus largitus est, dispartire ante obitum volui hoc modo : primùm, do pro portione hereditariâ Amalrico, primo genito meo, dicto Rufo, castellaniam meam Despauhi, apud Viromanduos. *Item*, terram meam in pago Atrebatensi. *Item*, terras de Liramonte, Dalovan, Markonvilla, Berticurte et Huchiis apud eosdem Viromanduos. *Item*, do eidem A. torquem meum majorem aureum, cum gemmis tesselato majorum meorum Viromandie comitum scuto insignitum. Preterea, do pro portione hereditariâ Hugoni dicto Sohiero, secundo genito meo, terras meas de Heriis, Berelgiis, Irio, Seregno (Serain), Malicurte (Mallicourt ? dép. d'Oise), Caignicurte, Salicimonte, Tilieto et Hamicurte, tàm in pago Cameracensi quàm Atrebatensi. *Item*, quintam partem terre mee de Choques, contra A. in dicto pago Atrebatensi. *Item*, do prenominato H., alium meum magnum torquem aureum, cum gemmis parmatica stellâ decoratum, mihi a Philippo, rege nostro augustissimo, solempniter collo aspensum, in cujus facti memoriam idem rex voluit ut ego et heredes mei pro scuto gentilitio unicâ in posterum duntaxat stellâ publice uteremur. Conjugi autem dicti A. nomine Ade, castellani Cameracensis filie, et Lucie, Wasconis de Torota filie, predicti H. conjugi, do annulos, armillas, inaures, viriolas, omnesque ornatas gemmarum et auri, quibus in diebus suis fecit precincta et ornata karrissima conjux mea, A. *Item*, do Balduino, dicti A. filio, torquem aureum ponderis duarum librarum, tesselato scuto Viromanduorum comitum ornatum *Item*, do Waltero, dicti H. primogenito, torquem aureum ponderis itidem duarum librarum aut circiter, ab Hugoni Capeto, Galliarum monarchâ, Othoni proavo meo donatum. *Item*, Ade de Cambraio, dicti W. conjugi,

do par amillarum ab aviâ meâ Alide mihi datum. *Item*, Thiebaldo, fratri W. do ensem michi datum à Petro dicto Sohiero, patrino meo, Herberti, avi mei, Viromanduorum principis, fratri natu minimo. *Item*, do Johanni de Sancto Simone, fratris mei Eudonis, agnomine Farini filio, alium ensem meum. *Item*, do Ide, conjugi dicti Thiebaldi, Hugonis d'Aubegni dicti Haveti filie, par minimum variolarum. Quantum ad Armigeros, servientesque mei condigne remunerandos, debitaque mea solvenda, illa codicillo meo aperui sufficienter. Ad hoc ultimum meum beneplacitum firmiter meum publicum imprimi jussi sigillum, illudque testium idoneorum auctoritate comprobari. Actum Cameraci anno Domini MLXXX.°

SERAUCOURT (Le Grand-), SIROCORT en 1160, SEROUCOURT, *Serodi curtis* en 1010. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive gauche de la Somme et sur le vieux chemin gaulois de Laon à Péronne, à 45 k. au N.-O. de Laon et 11 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1698, 104 h. ; 1760, 100 feux ; 1800, 426 h. ; 1818, 729 h. ; 1836, 948 h. ; 1856, 1,1243 h. ; 1861, 1,543 h. — Dépendances : le Hamet (hameau) ; Bourgies (ferme).

Seraucourt est cité pour la première fois dans une charte de l'an 1010.—Le comte d'Enghein, blessé mortellement à la bataille de St-Quentin en 1557, fut porté à Seraucourt où il expira.

Seigneurs de Seraucourt, de la chatellenie de St-Quentin.

1188. Guy de Seraucourt.

1207. Philippe, chev. de Seraucourt. Guy, son frère.

1374. Dreux dit Galehaut, seign. de Ville, Fieffe et Seraucourt; femme, Marie de Pottes, veuve de Jean IV, seign. de Ham.

1482-1501. Jean Moreau, seign. dud.

1517. Guy d'Harzillemont, seig. de Seraucourt.

15.. Jean d'Harzillemont, écuyer, seign. dud. Il vendit au suivant la moitié du Grand et du Petit Seraucourt.

1540. Antoine, duc de Vendôme.

1592. Louis d'Ailly, seign. dud.

1602. Robert d'Y, seign. pour moitié du Grand-Seraucourt, procureur du roi à St-Quentin. Femme, Jeanne de la Fons ; enfans: Robert, Jean, seign. de Biart, Eustache et Antoine, chanoines à St-Quentin; Jacques, conseiller au présidial de Meaux, et plusieurs filles.

1602. Barthélemi de la Famart, dit *Beau Semblant*, tailleur et valet de chambre du roi, seign. de l'autre moitié qu'il acheta 35,000 liv.

1630. Robert d'Y, seign. dud., lieutenant criminel à Reims. Femme, Marguerite Martin; enfans : Antoine, Robert, chanoine et archidiacre de Reims, et 3 filles.

1653. Antoine d'Y, seign. dud., lieutenant criminel à Reims. Femme, Elizabeth Lespagnol de Brouilly.

1680. Louis-François d'Y, seign dud., intendant de justice du Berry. Femme, Catherine Poupart.

17.. Philippe-Gabriel de la Fons, seign. du Grand et du Petit-Seraucourt par acquisition (Voyez Happencourt et Macquigny).

Fief Brûlé, à Seraucourt.

1505. Jean de Hanolieu dit de Ville, seign. de Brûlé.

1517. Guy d'Harzillemont, id.

1760. Le seign. de Seraucourt.

SERCHES, *Serchia, Chercheya* en 1065. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé à l'extrémité d'un vallon tortueux, à 40 k. au S. de Laon et 10 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Crépin et Crépinien. — Population :

1760, 63 feux ; 1800, 333 h. ; 1818, 345 h. ; 1836, 374 h. ; 1856, 359 h. ; 1861, 368 h. — Dépendances : Dhuizy, Courtsouris (H.) ; le Mont-de-Soissons (F.)

Seigneurs de Serches.

1085. Guy de Serches. Peut-être fils de Thiezzon, châtelain de Coucy.

1179. Garnier de Serches ; femme, Ermengarde ; enfans : Eudes, Agnès.

Vers 1395. Perceval, bâtard d'Enguerrand VII, sire de Coucy, devint seign. de Serches par son mariage avec Bellecousine, dame du lieu.

1443. Raoul d'Artonville, s. en partie de Serches ; enfant, Jeanne, femme de Georges Prioux.

1670. N. de May, seign. de Serches.

1733. Nicolas Legras, conseiller du roi, vicomte d'Acy, seign. de Serches, etc.

1780. M. le maréchal de Thomond.

1789. M. de Folleville.

Serfs. — On voyait au moyen-âge, et en particulier au 12e siècle, plusieurs sortes de serfs dont la condition civile différait sensiblement. Il y avait d'abord *le serf* proprement dit, ou *homme de corps d'origine.* Sorti, comme son nom l'indique, d'une famille engagée dans les liens du servage depuis les temps les plus reculés, il supportait le poids de la servitude dans toute son étendue. Il était de capitation, de fors-mariage et de morte-main (V. ces mots), c'est-à-dire qu'il payait à son seigneur un cens ou redevance fixé par tête, qu'il ne pouvait épouser que des femmes de sa condition, qu'il était tenu de résider toute sa vie sur les domaines de son maître, et qu'à sa mort celui-ci partageait sa succession avec ses propres enfans. Considéré comme une chose et non comme un homme, le serf originaire pouvait être vendu pour de l'argent, donné comme un objet quelconque, ou échangé soit contre des individus de sa classe, soit contre un meuble ou un immeuble. Il était d'ailleurs taillable et corvéable à volonté, et comme tel, se trouvait assujéti à une foule de charges dont l'énumération serait trop longue pour trouver place ici. — On voyait ensuite *l'Hôte.* On nommait ainsi le serf qui, ayant échappé par la fuite à la tyrannie d'un seigneur, était venu s'établir sur les domaines d'un autre seigneur et y avait apporté tout ce qu'il avait pu emporter de son avoir. Dès-lors, il devenait l'hôte de ce dernier qui lui devait protection et lui accordait ordinairement quelques franchises. — Les *Gens de manse muable* ou *main muable* étaient une autre sorte de serfs placés dans une position plus supportable, car il jouissaient d'un commencement de liberté, en ce qu'ils avaient le droit de quitter à leur gré les domaines de leur maître, et de transporter leurs foyers et leurs meubles là où il leur plaisait. — Les *frères donnés* constituaient encore une autre espèce de serfs, mais d'une condition infiniment plus douce que celle des précédens. C'étaient des gens qui se donnaient de leur propre mouvement, eux et leurs biens, aux églises, en stipulant eux-mêmes les conditions de cette servitude volontaire. Nous donnons à la suite de cet article le texte d'une charte contenant un arrangement de ce genre. — On appelait *Commants*, les serfs à qui leur maître permettait d'habiter d'autres domaines que les siens. Enfin, il y avait encore le chevalier-serf et le serf-bourgeois. Le premier, quoique noble d'extraction et possédant lui-même des gens de corps, n'en était pas moins serf d'un autre seigneur laïc ou ecclésias-

tique, et se trouvait, comme tel, assujéti à tout ou seulement à une partie des charges serviles. Le second était un serf auquel son seigneur permettait d'entrer dans une commune et d'en partager les franchises, tout en conservant sur lui tous ses droits seigneuriaux.

(*Extrait de notre Hist. de l'affranchissement communal dans le département de l'Aisne*).

Un certain Jean de Rozoy se fait Frère-donné *dans l'abbaye de St-Martin de Laon, en* 1417.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Meurard Desquiens, conseiller du roy, nostre sire, et garde du scel de la baillie de Vermandois à Laon, establi de par icelui seigneur, salut : sachent tuit que par devant nostre amé et féal Gille Marchant, demourant à Laon, commis et establi de par nous quant à ce, vint en sa personne Jehan de Rosoy, demourant à Laon, et recognut de son bon gré, pure et libérale volenté que il, meu de dévotion, en considération au notable et divin service que les religieux, abbé et couvent de l'église St-Martin de Laon font et célèbrent chaque jour, ordinairement jour et nuit, lui de ce adcertené et afin qu'il soit participant aux bonnes et dévotes prières et oraisons et bienfais desdits religieux et de leur dite église, et pour certaines autres vraies, justes et raisonnables causes qui à ce avoient meu et mouvoient en sa conscience, si comme il affirmoit, il s'estoit donné et donnoit lui et tous ses biens meubles et immeubles quelconques présens et advenir, à Dieu et à ladite église de St-Martin de Laon, en quelconques lieux et places et terroirs que iceulx biens, meubles et héritages, droits et actions à lui appartenant, soient et seront, sans y rien excepter ni retenir, et sans volenté ou intention de ne cueillir ne recevoir desorénavent, si ce n'est par l'ordenance, congié, licence et volenté desdits religieux, et sans avoir aucune possession, fors seulement l'administration de par iceulx religieux, se il plaist à iceulx religieux qui aucunement s'entremette, reservé et retenu par ledit Jehan ce qui s'en suit, c'est à sçavoir : ses nécessaires de vivre, manger et boire, lesquels iceulx religieux seront tenus de lui administrer et livrer comme à un des frères convers de ladite église, et aussi aura chacun an quatre aulnes de drap pour luy vestir, une paire de chemises, quatre paires de souliers, une chambre à cheminée pour sa demeure. Et entièrement ce (moyennant)? que dit est, ledit Jehan sera tenu de faire l'office de pionnier desdits religieux, de faire les labeurs des vignes et bos (bois) de ladite église, et généralement tous les pourfis desdits religieux et de leur église, en tout et partout là où lesdits religieux le volront employer, tant qu'il se porra aidier, ès terroirs de Laon et Avains et autre part, se mestier est; et demourra en ladite église comme *Frère à secours*, et ès prières et bienfais d'iceulx religieux, et après son trespas sera ensevelis et mis en cimetière desdits religieux et au matrologe; et lui feront lesdits religieux son obsèque et funéraille après son trespas comme il est accoustumé en tel cas. Toutes lesquelles choses dessus dites et chacune d'icelles ledit reconnaissant promist par sa foy, sur l'amende du roy, l'obligation de luy et de tous ses biens et héritages quelconques, et des biens de ses hoirs et successeurs meubles et non meubles présens et advenir, à tenir, garantir, délivrer, faire et accomplir de point en point envers lesdits religieux ou le porteur de ces lettres, par la manière dessus déclarée, sans contrevenir ou défaillir en aucune manière. Promist en outre, comme dessus, à rendre tous cousts, frais, dommages et intérests qui, par deffaut des choses dessus dites ou d'aucunes d'icelles non faites, non garandies et non accomplies par la manière qui dit est, fais et encoureus seroient en ce pourchassant dont il volt le porteur de ces présentes, auquel il promest à respondre sur tous les fais contenus en icelles sans aucun autre pooir, mandement ou procuration, et sans grâce du roy, nostre sire monstrer, estre creu par son simple sérement sans autre preuve ou tauxation de juge sur ce requerre. Et renonça ledit donneur du tout en ce fait expressement par sadite foy et sérement, à toutes fraudes, cautèles et décepvances, etc. Ce fut fait l'an de grâce MCCCCXVII, le quatorzième jour du mois de décembre.

SERFONTAINES. Voyez SURFONTAINE.

SERGY, CERGEI en 1153; *Cerciacus* en 877, *Cergiacus* en 1169. — Petit

village de l'ancien Tardenois, situé sur la rive droite de l'Ourcq, à 67 k. au S. de Laon et 25 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Brice. — Population : 1760, 280 h. (52 feux); 1788, 285 h.; 1800, 270 h.; 1818, 245 h.; 1836, 289 h.; 1856, 278 h.; 1861, 298 h. — Dépendances : Favières, le Camp (fermes).

Sergy est cité dans une charte de l'an 877. — En 1169, à la prière d'Ingrand, abbé de St-Médard, à qui Sergy appartenait alors, Henri, comte de Troyes, établit un marché dans ce village le samedi de chaque semaine, à la condition que le tonlieu et autres droits seraient partagés par moitié entre le seigneur et l'abbé, de même que les profits de la justice sur les forains, dont le comte se réserva la garde, tant en venant qu'en retournant. Nous donnons le texte de cette pièce. — N. Massieu, curé de Sergy au moment de la révolution, fut nommé évêque constitutionnel du département de l'Oise.

Seigneurs de Sergy.

1169. Hugues de Cergi.

1219. Robin de Sergy?

Le domaine de Sergy paraît être passé ensuite dans les mains du roi et n'eut plus dès-lors de seigneurs particuliers

Etablissement d'un marché hebdomadaire à Sergy, en 1169.

Ego Henricus, Trecensis comes palatinus, universis presentibus et futuris notum facio quod ad preces Ingranni, abbatis sancti Medardi Suession. et hominum de Cergiaco, forum constitui apud Cergiacum, videlicet, die sabbati. Est autem inter me et abbatem super eodem foro talis conventio, quod de teloneo et de aliis redditibus fori, alteram medietatem habebo ipsâ die fori, et de hominibus qui foris venerint, medietatem justicie. Homines vero ejusdem ville, quantum ad me spectat, liberi permanebunt sicut priùs. Omnes etiam qui ad forum venerint eundo et redeundo et in ipso foro, erunt in conductu meo. Quod ut ratum permaneat, litteris annotatum sigilli mei impressione firmavi. Sunt autem hujus rei testes, etc. (*D. Gren.*, *t.* 240, *f°* 107).

SERINGES, CHERINGES (13e siècle); *Serringiæ ?* — Petit village de l'ancien Tardenois, bâti au bord d'un plateau élevé, à 60 k. au S. de Laon et 25 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. Population : 1760, 405 h. (79 feux); 1788, 274 h.; 1800, 343 h.; 1818, 320 h.; 1836, 361 h.; 1856, 351 h.; 1861, 376 h. — Dép. : Nesles (H.); les Bons-Hommes, Murcy, la Ferme du château de Nesles (F.); le Donjon, le Château (I.)

Seigneurs de Seringes.

1218. Pierre de Seringes, chev.; enfans : Pierre, Guillaume.

1231. Pierre II de Seringes, écuyer.

1780. Le marquis de Pont de Chavigny, s. dud.

1789. La marquise d'Orvillers, dame dud. Elle percevait les droits de champart, terrage, lods et ventes, produisant 400 liv. de rentes.

Serizy. — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

SERMOISE, SARMAISE en 1267; *Sarmasia* en 1085, *Sarmasiæ* en 1089. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé à l'entrée de la vallée de la Vesle, à 30 k. au S. de Laon et 12 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance,

des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 62 feux ; 1800, 368 h. ; 1818, 387 h. ; 1836, 364 h. ; 1856, 352 h. ; 1861, 348 h. — Dépendance, la Cense-Hôtel (ferme).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard, à qui il avait été vendu en 1267 (Voyez Ciry).

Seigneurs de Sermoise.

1226. Renaud, chev. de Sarmaise.

Vers 1380. Pierre, seig. de Sarmaise; femme, Marguerite de Cuignières (V. Salsogne).

1668. N. de Belloy, seign. de Ciry, Salsogne et Sermoise.

SERRE (La), *Sara fluvium* en 868, *Sara fluviolus*, *Sera flumen* en 1120, *Sera fluvium* en 1145. — Petite rivière qui prend sa source dans les Ardennes, aux environs de Rumigny, traverse le nord de l'arrondissement de Laon dans la direction de l'est à l'ouest, et se réunit à l'Oise au-dessus de La Fère, après un cours de 72 kilomètres. — Ses principaux affluens sont, sur la rive droite, le Vilpion et le Péron, sur la rive gauche, le Hurtaut et la Souche. — Les poissons les plus communs dans la Serre sont le barbeau et l'anguille. — A la fin du 17e siècle, on ne voyait sur la Serre que deux ponts de bois, l'un à Marle, l'autre à Crécy.

SERVAIS, SILVAI (12e siècle), SERVAI en 1233; *Silvacus, Selviacus vicus* en 1068, *Sarviacus* (13e siècle), *Silvaicus, Silvagius.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 183 h. (40 feux) ; 1800, 529 h. ; 1818, 499 h. ; 1836, 504 h. ; 1856, 512 h. ; 1861, 481 h. — Dépendance, les Dix-Maisons (hameau).

La forêt de St-Gobain s'étendait autrefois jusque sur le terroir de Servais, circonstance d'où ce village a tiré son nom : *silva*, forêt. Charles-le-Chauve aimait le séjour de Servais et il y résida plusieurs fois en 853, 865 et 871. Cette dernière année, il y tint une diète générale des grands du royaume. Plus tard, le domaine de Servais passa dans les mains des sires de Coucy, et en 1368 Enguerrand VII, l'un d'eux, en affranchit les habitans, à la condition qu'ils lui serviraient une rente annuelle de 30 sous (V. Coucy-la-Ville). En 1576, Servais fut brûlé par les troupes du prince de Condé.

Seigneurs de Servais.

1139. Jean de Silvais.

1148. Robard de Silvais ?

1155. Vermond de Silvais.

11.. Jean II de Silvais.

1199-1223. Pierre, chev. de Silvais, son fils; femme, Ade; sœur, Aélide.

1480. Jean du Puys, écuyer, seign. dud., licencié ès-lois; femme, Catherine de Récourt, enfans : Claude, Richard, Antoine, Barbe, femme de Valcrand de Héricourt, seign. de Barastre; N., femme de Jean Moreau, gouverneur de Soissons.

15.. Claude du Puys, seign. dud.; femme, Isabeau de Habarc; sans enfans.

1505. Antoine du Puys, seign. dud.

1560. François de Macquerel, écuyer, s. dud.

1577. N. de Bouqueval, seign. de Servais.

1586. Renaud de Pastour, écuyer, seig. dud.; femme, Louise de Héricourt; enfans : Charles, François, Madeleine, femme de Gabriel de Creil, seign. de Révillon.

16.. Charles de Pastour, seign. dud et de la Tour; femme, Suzanne du Passage; enfans : Philippe, Marie.

1645. Philippe de Pastour, seig. dud.; femme, Antoinette de Colmont.

1665. Bernard ou Renard-Gabriel de Pastour, seign. dud.; femmes : 1° Louise Fontaine; 2° Anne de Foucault; 3° Louise de Hébert; 4° Marie-Suzanne de Montguyot; enfans : Bernard-Charles; Claude, mort jeune; Louise, femme de Claude du Passage; Jean-Baptiste, mort jeune; Marie-Marguerite, femme de Bernard-François d'Hurtebie, seign. de Rogécourt; Thérèse, sans alliance.

17.. Bernard-Charles de Pastour, seig. dud.; femme, Marie-Madeleine Laumosnier, dame de Travecy et Tournevelles; enfans : Bernard-Louis; Philippe, sans alliance; Marie Louise.

17.. Bernard-Louis de Pastour, seign. dud.; femme, Elizabeth-Charlotte de Baudran; sans enfans. Sa succession revint à sa sœur qui avait épousé.

1734 Jacques-Joseph de Vassan, chev. Leur fille Madeleine porta Servais à

1753. Jacques-Charles-Hubert de Régnier, chev., seign. de Robaut, capit. au corps royal d'artillerie; enfans : Laurent-Hubert, Marie-Madeleine-Louise, Julien-Hubert.

Cette famille portait : *d'azur, au sautoir de gueules, accompagné de 4 merlettes de sable;* pour support et cimier, un serf portant une croix de St Hubert au milieu de ses bois. C'était, dit-on, pour rappeler que les membres de cette famille jouissaient de l'heureux privilège de guérir de la rage par le simple attouchement, privilège qu'ils prétendaient établir par des actes authentiques de guérison.

SERVAL, *Servalis.* — Petit village de l'ancien Valois, situé au fond d'une gorge étroite de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au S. de Laon et 35 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 24 feux; 1800 et 1818, 87 h.; 1836, 136 h.; 1856, 132 h.; 1861, 134 h.

Seigneurs de Serval.

Aux 16e et 17e siècles, les seigneurs de Révillon l'étaient aussi de Serval (V. Révillon).

Ce domaine devint, vers le commencement du 18e siècle, l'apanage d'une branche cadette de la famille de Hédouville, dans la personne de César-Antoine de Hédouville, second fils de Théodore de Hédouville, seign. de Révillon. César-Antoine fut capitaine dans le régiment de marine, chev. de St-Louis, et mourut en 1739. Femme, Françoise Chantereau; enfans : Théodore-Marie-César, Marie-Françoise, femme de François de Hédouville, seign. de Merval.

1739. Théodore-Marie-César de Hédouville, seign. de Serval; femme, Scholastique-Josèphe de Fariaux; enfans : Gabriel-Marie-Théodore, François-Joseph-Claude, Marie-Françoise, morte jeune.

1780. M. de Flavigny de Chambry, seig. dud.

1789. M. de Rouillac, seign. dud.

Servenay. — Hameau dépendant d'Arcy-Ste-Restitue. Il forma jusqu'à la révolution une paroisse à part où l'on comptait 21 feux en 1760.

SERY-LÈS-MÉZIÈRES, SAARI, SAERI en 1104, SAIRI en 1333; *Seriacus* en 1116, *Saeriacus* en 1178. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Arras, à 35 k. au N.-O. de Laon et 15 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, sans Senercy, 85 feux; 1800, avec

Senercy, 1,024 h.; 1818, 1,017 h.; 1836, 1,182 h.; 1856, 1,252 h.; 1861, 1,244 h. — Dépendance, Senercy (ferme).

Les Templiers eurent une commanderie de leur ordre à Sery. On y voyait autrefois une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 100 liv. en 1648 et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de La Fère en 1696. — En 921, un comte nommé Enguerrand, donna à l'abbaye de Marolles la *villa* de Sery composée de cinq *manses* ou maisons avec les serfs qui l'habitaient. Ce domaine passa ensuite à l'abbaye de St-Denis, et en dernier lieu il appartenait aux dames de St-Cyr. — De nombreuses sépultures ont été trouvées près de Sery sur le monticule situé entre ce village et l'ancienne voie romaine. C'étaient des auges en pierre renfermant, avec des squelettes humains, des lames d'épées, des casques, etc. On a pensé que ces débris provenaient des Templiers.

Seigneurs de Sery.

1143. Gérard de Sari.
1153. Raoul de Sari.
1158. Thomas de Sari.
1175. Raoul II de Sari.
1191-93. Théobald ou Thibaut, chev. dud.
1216. Gérard de Sari.
1286. Jean de Sari, écuyer, femme, Béatrix.
1415. Gilles de Bellaumont, seign. dud.?
1555. Antoine de Cadevet, seign. de Sery; femme Madeleine de Grandpré.
1660. Claude de Maubeuge, seign. dud.
1670. Nicolas du Boulay, seign. dud.; femme, Rénée de Signières.

SILLY-LA-POTERIE, SOLLEI en 1153; *Silliacus ad Figlinam.* — Petit village de l'ancien Valois, bâti sur le penchant d'une colline dans la vallée de l'Ourcq, à 75 k. au S.-O. de Laon et 30 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 33 feux ; 1800, 134 h.; 1818, 132 h.; 1836, 163 h.; 1856, 160 h.; 1861, 176 h. — Dépendances : le Port, les Heureaux (isolées).

Seigneurs de Silly-la-Poterie.

1238. Guillaume de Silly, chev.
1315. Oudard Taillebot, écuyer, seign. dud.
1539. Edmar Nicolaï, chev., seign. dud., président en la cour des comptes.
16.. René Baillet, seign. de Sceaux et Silly. Sa fille porta cette terre en mariage à
1598. Nicolas Potier, seign. de Blérancourt, pour qui elle fut érigée en châtellenie.
Vers 1600. Antoine de Brouilly, seign. de Silly-la-Poterie; femme, Esther de la Fayette, dame d'honneur de la reine; enfans : Isidore, Nicolas, seign. de Chamou.
1609. Isidore de Brouilly, chev., s. dud., gentilhomme ordinaire de la chambre, cap. au rég. de Chappes; femme, Françoise de Vieux-Pont.
1695. Augustin d'Ausbourg, seign. dud. Sa fille Christine porta ce domaine en mariage à
1709-36. N. le Meunier, écuyer.
En dernier lieu, M. de Vuillefroy.

SIMON (St), *Sanctus Simon*, *Sansimonœum.* — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive gauche de la Somme, à 45 k. au N.-O. de Laon et 16 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 43 feux ; 1800, 315 h.; 1818, 404 h.; 1836, 586 h.; 1856, 596 h.; 1861, 600 h. — Dépendances : Avesne, le Champ-d'Asile (hameaux).

L'emplacement où s'élève le village de St-Simon, était encore au 11e siècle inculte et couvert de broussailles, et faisait partie du terroir d'Avesne, hameau qui en dépend aujourd'hui. Eudes Ier, comte de Vermandois, fit, dit-on, défricher ce terrain et y construisit un château, autour duquel se fixèrent quelques habitations qui ont donné naissance au village actuel. Celui-ci prit le nom de St-Simon en mémoire du bienheureux Simon de Crespy qui mourut vers ce temps, en 1082.

Seigneurs de St-Simon.

La terre de St-Simon a offert cette singularité que, bien que possédée par des seigneurs considérables, elle demeura une simple roture jusqu'au milieu du 14e siècle. On prétend expliquer ce fait en disant que les rois de France s'opposèrent à son érection en fief dans la crainte de ranimer le pouvoir des anciens comtes de Vermandois. Son érection en fief n'eut lieu qu'en 1371, comme le constate un acte du monastère de St-Bertin où il est dit que l'abbé et les moines de cette maison, sur la très-humble demande et prière de Jean de Rouvroy dit de St-Simon, seign. de Coivrel et du Plessier-sur-St-Just, *ont mué* la terre de St-Simon de roture en fief.

1030. Odon ou Eudes de Vermandois, seign. de St-Simon, fils d'Herbert III, comte de Vermandois; femme, Avide, veuve d'Herbert de Sarainville; enfans : Eudes, Ellebod dit le Rouge, Sohier dit le Roux, Havide, femme, d'Isaac Liétard.

10.. Eudes II dit Farin, seign. dud.; femme, Ascagne de Rouvroy; enfans : Jean, Eudes, seign. de Ham?

11.. Jean, seign. dud.

1181. Jean II, seign. dud ; femme, Clémence de Fayel ; enfans : Jean, Oger, seign. de Rouvroy, par sa femme Hériberte de Rouvroy; Eudes ou Oudard, chanoine de St-Quentin; Herbert, seign. de Pont; Robert, seign. de Ronssoi. Jean se croisa en 1190.

1192. Jean III, seign. dud.; femme, Agnès de Coucy (famille des Châtelains); enfans : Jean, Simon, Mélissende.

1213. Jean IV, peut-être le même que le précédent, seign. dud., vicomte de Ham. Jean combattit à la bataille de Bouvines dans les rangs de l'armée royale, et fit prisonnier le comte de Boulogne.

1222. Eudes III, seign. de St-Simon, selon Colliette, vicomte de Ham.

12.. Pierre, seign. dud. Il se croisa en 1248.

1249. Raoul, seign. dud.

1260. Réné ou Régnier, seign. dud., gouverneur de Guise ; femme, Mathilde de Ours.

12.. Ferry de St-Simon, seign. dud. et Condom; enfans : Jacques, Marguerite, Béatrix.

1280. Jacques, chev., seign. dud. et Beauvoir, vicomte de Ham; femme, Agnès de Campremy ; enfans : Jacques, Marguerite, femme de Jean de Rouvroy ; Hercule, vicomte de Ham.

1333. Jacques II, seign. desd., sage et vaillant chevalier. Il mourut sans alliance, et ses biens revinrent à sa sœur, femme du suivant.

1335. Mathieu de Rouvroy. Il devint seigneur de St-Simon à la condition de prendre les armes de la famille de sa femme qui étaient : *d'argent, au chef emmanché de sable.* Plus tard, les ducs de St-Simon adoptèrent pour armes : *écartelé, au 1er et 4e, échiqueté d'azur et d'or, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or,* qui est Vermandois ; *aux 2 et 3 : de sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles d'or,* qui est Rouvroy. Enfans : Jean, Marguerite, femme de Jean de Humières; Marie, abbesse de Fervaques. Mathieu de St-Simon, du temps de la guerre des Anglais, commandait à Lille, d'où étant sorti en 1338 à la rencontre des comtes de Salisbury et de Suffolk, il les défit entièrement et les fit prisonniers.

Vers 1370. Jean de Rouvroy, dit le Borgne; femme, Jeanne de Bruyères ou de Montigny. Jean fut grand bouteiller de France et gouverneur de Lille; il est célèbre dans l'histoire. Enfans : Mathieu, Guillaume, dit le Gallois, prisonnier à Azincourt ; Jean, tué à cette journée; Jacques, Pierre.

1383. Mathieu II de Rouvroy, seign. de St-Simon, tué à Azincourt; femme, Jeanne de Haverskerque, dame de Rasse; enfans; Gaucher, Gilles, souche des seign. de Rasse ; Jeanne, chanoinesse de Ste-Aldegonde; Isabeau, femme :

1° de Jean de Braque; 2° d'Aubert de Sorel; Péronnne, femme de Pierre d'Orainville, chev.

1415. Gaucher de Rouvroy, chev., seign. dud. Il se distingua à la bataille de Mons-en-Vimeu. Femmes : 1° Jeanne de Waurin; 2° Marie de Sarbruck, veuve de Jean de Hangest, seign. de Genlis. Enfans : Antoine, cordelier; Aubert, abbé de St-Satur; Isabeau, femme de Jean d'Aunoy; Jeanne, surnommée la Belle-Blanche, femme de Jean de Bergues; Marguerite, femme de Jean du Moulin, seign. de Fontenai-en-Brie; Jacqueline, femmes : 1° de Jean d'Inchy; 2° de Philippe, seign. de Sombrin; Mathieu, enfant naturel. Gaucher donna la terre de St-Simon au suivant, son neveu.

1445. Gilles de Rouvroy, fils de Gilles de Rouvroy, seign. de Rasse. Il fut bailli de Senlis et se distingua à la bataille de Patai.

14.. Jean de Rouvroy, son fils, vicomte de Ham, seign. dud., Flavy, Montescourt, etc. Il soutint un combat singulier, en 1471, contre le Bourguignon Baudoin de Lannoy; femme, Jeanne de la Trimoille; enfans : Louis, Jean, chanoine de Noyon; Pierre, mort jeune; Suzanne, religieuse; Françoise, femme de Louis de Hédouville, seign. de Sandricourt.

1492. Louis de Rouvroy, seign. desd., écuyer d'écurie du roi. Il obtint du roi, en 1498, une foire annuelle pour le village de St-Simon, qui se tient encore le 29 octobre. Femme, Yolende de Roche-Baron. Enfans : François, Jean, seign. de Sandricourt; Philippe, abbé de Genlis; Charles, abbé de Ste-Sauve; Claude, femme de Charles d'Ongnies.

1528. François de Rouvroy, seign. dud., vicomte de Clastres; femmes : 1° Marie de Refuge; 2° Françoise de Blécourt; enfans : Michel, Titus, Rénée, femme de N. de Gerbez; Jeanne, coadjutrice de l'abbesse de Biarre.

1545. Michel de Rouvroy, seign. dud. Il se trouva à la bataille de St-Quentin, et mourut sans alliance.

1560. Titus de Rouvroy, seig. dud., chev. de St-Michel, gentilhomme de la chambre, servit avec distinction dans toutes les guerres d'Henri IV; femmes : 1° Antoinette de Montmorenci; 2° Françoise d'Averhout; enfans : Isaac, Louis, Charles, tige des seig. de Montbéru; Antoinette; Françoise, femme d'Antoine du Mainil.

1610. Isaac de Rouvroy, seign. dud., Artemps, etc., vicomte de Clastres, baron de Benay; femme, Marie d'Amerval; enfans : Charles, mort jeune; Claude, seign. de Vaux, près Meulan; Madeleine, Louise-Angélique et Gabrielle-Charlotte, religieuses; Anne, femme de Charles-François de Gouffier.

En 1635, Isaac céda à Claude de St-Simon, son cousin, les terres de St-Simon, Pont-d'Avesne, la vicomté de Clastres et la baronie de Benay.

1635. Claude de St-Simon, marquis de Ruffec. La terre de St-Simon fut érigée pour lui cette même année en duché pairie, qui comprenait les baronie, vicomté, terres et seigneuries, justices, châteaux, bourgs et villages de Benay, Clastres, Pont, Artemps, Avesnes, Gauchy, Ugny-Léquipée, Thorigny, Pontruet, Savy, Rumigny, Pithon, Aubigny, Iverny, Corbeny et Dury, avec les fiefs des halles de St-Quentin et de St-Prix, pour relever en plein fief du roi. Femmes de Claude de St Simon : 1° Diane de Budes, marquise de Portes, dont un fils et une fille morts jeunes; et Cabrielle-Louise, femme d'Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac; 2° Charlotte de Laubespine, dont Louis.

1682. Louis, duc de St-Simon, seig. dud., pair de France, gouverneur de Blaye, grand bailli de Senlis, vidame de Chartres, auteur de curieux mémoires sur le règne de Louis XIV. Femme, Gabrielle de Durfort de Lorges; enfans : Charlotte, femme du prince de Chimai; Jacques-Louis; Armand-Jean, marquis de Ruffec.

1722. Jacques-Louis de St-Simon, seign. dud. par la démission de son père, duc de Ruffec, mort en 1746. Femme, Catherine-Charlotte-Thérèse de Grammont; enfant, Marie-Christine, femme du comte de Valentinois.

1770. Le comte de Laval-Montmorenci, seign. de St-Simon.

Canton de Saint-Simon, arrond. de St-Quentin. — Il est situé au N.-O. de Laon et se compose d'un bourg, Flavy-le-Martel, et des 22 villages de Saint-Simon, chef-lieu, Annois, Artemps, Braye-St-Christophe, Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Dallon, Dury, Fontaine-les-Clercs, Gauchy, Grugis, Happencourt, Jussy, Montescourt, Ollezy, Pithon, Seraucourt-le-Grand,

Sommette, Tugny et Villers-St-Christophe; plus, de 18 hameaux et d'autant de fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 14 paroisses. — *Orographie:* ce canton forme une plaine élevée largement ondulée, et creusée du nord au sud par une vallée où coule la Somme. — *Géologie:* son sol se divise en deux portions: celle du nord est constituée par la craie blanche, celle du midi par les sables tertiaires inférieurs avec argiles et lignites intercalés; le tout est recouvert par une couche de limon diluvien. De vastes tourbières occupent le bassin de la Somme. — *Surface territoriale*: 15,572 hect. 33 ares. — *Culture:* en 1836, terres lab., 11,689 hect. 25 a.; jardins et vergers, 645,89; prés et marais, 1,146,55; bois-taillis et futaies, 1,365,40; savarts, 11,09; chemins, cours d'eau, etc., 576,41. — *Industrie et commerce:* culture des céréales, du lin, des betteraves; extraction de la tourbe, exploitation des cendres noires à Jussy; moulins, tuileries. — *Population:* en 1800, 10,093 hab.; 1806, 11,163 h.; 1820, 11,757 h.; 1827, 13,122 h.; 1836, 14,231 h.; 1841, 14,638 h.; 1861, 15,633 h.

SINCENY, SINCHENI, CHINCHENI, SINCENNY, *Cinniacus* en 666, *Cincinniacus* en 877. — Gros village de l'ancien Laonnois, bâti sur une éminence et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Chauny, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population: 1760, 145 feux; 1800, 1,454 h.; 1818, 1,526 h.; 1836, 1,622 h.; 1856, 1,839 h.; 1861, 1,867 h. — Dépendances: la Maison-Hubert, la Maison-Tortue (isol.); Saint-Lazare (moulin).

Au milieu du 7e siècle, le domaine de Sinceny appartenait à un certain duc Fulcrade qui, vers l'an 661, le donna à St Amand, fondateur de l'abbaye d'Elnone. Trois ans après, celui-ci en dota les moines de cette maison religieuse avec le village de Barisis où il leur imposa l'obligation d'établir une succursale de leur couvent (Voyez Barisis). Plus tard, Sinceny passa dans les mains des comtes de Vermandois qui le donnèrent à l'église de St-Quentin vers 987. Enfin celle-ci s'en désaisit en faveur de l'abbaye de Longpont en 1155. A cette époque le moulin à eau de Sinceny appartenait à Prémontré. — Ce bourg possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'hôtel-Dieu de La Fère. — La première manufacture de fayence fut établie à Sinceny en 1735 par M. de Fayard (Voyez notre notice historique sur Sinceny insérée dans notre *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy*, 1855. Depuis, dans une nouvelle notice sur ce bourg publiée en 1862, un certain abbé Lambert de Chauny a tenté de s'attribuer nos recherches en oubliant *honnêtement* et à dessein de prévenir qu'il avait textuellement copié notre travail sans nous citer). — Une société de secours mutuels a été établie à Sinceny en 1854.

Seigneurs de Sinceny.

1119. Raoul de Sinceny.

1167. Renaud de Coucy (famille des châtelains), seign. dud.; femme, Marie; enfans: Renaud, Guy, chanoine de Noyon; Pétronille, femme: 1° de Jean de Villaine; 2° de Pierre le Clocher,

seign. d'Appilly; Clémence, femme de Raoul d'Annois; Dedèle, femme de Jean de Lancy; Agnès, femme de Gobert d'Essigny.

1186. Renaud II de Coucy, seig. dud. Femme, Idonée. Enfans: Renaud, Guy, chan. de Noyon.

1220. Renaud III de Coucy, seign. dud. et Crépigny; femme, Eustachie; enfans: Renaud, Béatrix, femme d'Hugues de Porquericourt.

1240. Renaud IV de Coucy, seign. desd.; femmes: 1° Emmeline; 2° Sibille; enfant, Renaud.

Vers 1273. Renaud V de Coucy, seign. dud.

1308-24. Gilles de Coucy, écuyer, seign. dud.

1478. Jacques de Fransures, seig. de Sinceny.

1481. Jacques du Passage, page de la princesse de Clèves avec laquelle il était passé en France en 1440. Femme, Guillette de Vaux.

1508. François du Passage, seign. dud; femme, N. de Flavigny.

1555. Josias du Passage, seign. dud.

1560. Nicolas du Passage, écuyer, seign. dud.

1579. Josias II du Passage, chev., seig. dud., Autreville, Caillouel, etc., gentilhomme de la maison du roi. S'étant attaché au parti du duc de Guise, le roi, après la mort de ce seigneur, lui écrivit le 24 déc. 1588, pour l'engager à rentrer à son service, une lettre gracieuse que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici faute de place.

1609. Josias III du Passage, écuyer, seig. dud., gentilhomme de la chambre; femme, Madeleine de Folleville.

1624. Charles du Passage, chev., seign. dud., Autreville, Crépigny, Caillouel et Bethencourt-en-Vaux; femme, Madeleine de Boubers.

1660. Jean II du Passage, seign. de Sinceny, Autreville et Caillouel. Il acheta cette année au roi pour 800 liv. la haute justice des deux premiers villages; femme, Angélique de Couttes. Ils n'eurent qu'une fille qui épousa Maximilien Grangier, seign. de Belleme.

1683. Théophile Bouzier d'Estouilly, maître des comptes, seign. de Sinceny par acquisition du précédent. Théophile Bouzier fut ennobli en 1705.

1698. Gaspard de Fayard, écuyer, secrétaire du roi, seign. dud. aussi par acquisition. Gaspard Fayard fut ennobli en 1698.

Vers 1730. Jean-Baptiste de Fayard, son fils, seign. dud.

SISSONNE, SOISSONNE en 1183; *Sessonia* en 1107, *Suessoma* en 1141, *Sessona* en 1148. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti près des sources de la Souche, circonstance d'où il paraît tirer son nom, à 20 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arr. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Pop.: vers 1260, 280 feux; 1760, 910 h. (200 feux); 1800, 1,094 h.; 1836, 1,325 h.; 1856, 1,502 h.; 1851, 1,509 h. — Dépendances: Bélair, le Quartier d'Orléans, la Proche-Ville (ham.); Joffrecourt, la Mi-Voie, la Viéville, Villette, le Buisson (F.); Clercourt, Maison-Toussine, Maison des deux Moulins, le Bout du Pavé (Is.); la Carrière-Buhot, la Cave (moul.)

Il y a tout lieu de croire que Sissonne, surnommé *la Teutonique* dans de vieux titres, a été fondé au 9e ou au 10e siècle par une colonie d'Allemands. C'était jadis un fief relevant des évêques de Laon et dont les seigneurs devaient leur faire hommage. — Ce bourg posséda de bonne heure un château-fort qui fut pris par les Navarrais en 1358; mais les Rémois accoururent pour les en chasser, et ils parvinrent à reprendre le château après quinze jours de siége. Les Anglais brûlèrent deux fois Sissonne en 1373 et 1380, et les Espagnols en 1593. Les habitans furent encore rançonnés en 1712, par le partisan Hollandais Growestein. — Un incendie détruisit une grande partie de ce bourg en 1829. — Il y avait autrefois à Sissonne une maladrerie dont les revenus étaient de 200 livres en 1648, et qui a été réunie à l'hôtel-Dieu de Vervins en 1696; plus,

un petit hôpital dont les revenus s'élevaient à 400 liv. aussi en 1648. — Une découverte des plus intéressantes a été faite, il y a six ans, près du moulin de Sissonne, par M. Laisné, maire ce bourg. C'étaient les fondations d'une villa gallo-romaine autour de laquelle il a recueilli beaucoup d'objets curieux pour l'archéologie. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Sissonne en 1824. — Ce bourg possède quatre foires annuelles qui se tiennent le jeudi de la Passion, les 22 juillet, 22 septembre et 26 novembre. — On a : *Notice historique sur Sissonne*, par Melleville.

Seigneurs de Sissonne.

1117. Pierre de Sissonne; femme, Wiburge ou Guiburge; enfans : Guillaume, Barthélemi, Alexandre, Thierry, Lidvide, Beuza, Marguerite.

1153. Guillaume de Sissonne; femme, Ermengarde; enfans : Gobert, Gérard, Milon, Jean, Nicolas, Agnès, Adeline, femme de N., seign. de Fismes.

1189. Gobert, seign. dud. Il se croisa en 1194. Femme, Agnès.

1195. Blihard, chev. de Sissonne.

1212. Milon, seign. dudit, de Marchais et Soupir; femme, Agathe. Ils n'eurent pas d'héritiers et la terre de Sissonne, mise en vente, fut achetée par Enguerrand III, sire de Coucy, malgré l'évêque de Laon qui l'excommunia. Enguerrand la vendit au suivant.

1227. Jean II de Pierrepont, comte de Roucy.

1231. Gauthier de Sissonne, chev.; enfans : Robert, Jean, seig. de Puisieux ; Gérard, seign. de la Selve et Soupir.

1236. Robert dit *le Cornu*, seig. dud.; femme, Marie; enfant, N., f^me de Gaucher dit Taillons.

1302. Jean V, de Pierrepont, comte de Roucy, seig. de Sissonne. Le domaine de Sissonne resta dans les mains des comtes de Roucy jusqu'à la fin du 15e siècle (Voyez Roucy), époque où Jean VII de Sarbruck, comte de Roucy, le donna à Louis, son fils naturel, qu'il avait eu d'une dame dont le nom est resté inconnu.

1497. Louis de Roucy, seig. dud., Ste-Preuve, Origny-en-Thiérache, capit. de cent hommes d'armes; femme, Jeanne de Blécourt; enfans : Henri, Louis, sans alliance; Joachim, seign. de Ste-Preuve et Origny; Charles, évêque de Soissons; François, tué dans un tournoi; Jeanne, femme de François de Chanteloup; Hélène, femme de Claude du Châtelet; Marie, femme de Jean d'Amerval.

1537. Henri de Roucy, seign. dud.; femme, Jacqueline de Lannoy, *aliàs* de Grandchamp; enfans : Nicolas et Claude, jumeaux qui furent célèbres de leur temps par la singulière ressemblance de leurs traits et la conformité des évènemens de leur vie; Françoise, femme de Charles de Maupas, baron du Thour; Anne, abbesse de St-Étienne-lès-Soissons; Marie, femme d'Antoine de Stenay.

15. Nicolas de Roucy, seign. dud.; femme, Madeleine de Lameth; enfans: Charles, Claude, page du roi, mort jeune.

1630. Charles de Roucy, seign. dud.; femme, Claude Huraut; enfans : Louis, Jacques, seign. de Ste-Preuve; Charles, moine à St-Martin de Laon; Marguerite, religieuse à N.-D. de Soissons; Claude, femme de Jacques de Chambly, seign. de Monthenault; Suzanne, femme de Jean de Champrond, président au parlement de Paris; Anne, religieuse à St-Paul.

16.. Louis II de Roucy, seig. dud.; femme, Claude de Mailly, veuve de son frère Jacques; enfans : François-César, Jean-Jacques, François-Colard, Henriette, surnommée *la belle Picarde*, femme de Claude-François, comte de Lameth, seign. de Pinon (Voyez ce mot).

1681. François-César de Roucy, seign. dud.

169.. Jean-Jacques de Roucy, seign. dud.

1703. François-Colard (Nicolas) de Roucy, comte de Sissonne. Il vendit au suivant.

1706. François Blondel, écuyer, secrétaire du roi, intendant de ses bâtimens; femme, Marie Marin. François Blondel fit rebâtir à neuf le château de Sissonne, et l'entoura d'un grand parc percé de belles avenues.

1716. Charles-François, marquis d'Angennes, enseigne des gens d'armes de la garde, seign. de Bois et de Sissonne.

17.. Gabriel-Charles-François, marquis d'Angennes. Il vendit le domaine de Sissonne à sa propre femme Marie-Françoise de Mailly, dont

il était séparé de biens, laquelle le revendit à

1761. Anne-Louise Masson, veuve d'Etienne-Jean-François-Marie, marquis d'Aligre, maître des requêtes.

1773. Marie-Marguerite Chevalier, marquise de St-Jal, dame de Sissonne, veuve de Jean de Lastic, marquis de St-Jal, lieutenant-général des armées du roi.

Le domaine de Sissonne passa peu de temps après dans les mains d'Eugène-François-Léon de Béthune, marquis d'Hesdigneul, qui le possédait encore au moment de la révolution.

Canton de Sissonne, arrond. de Laon. — Ce canton s'étend à l'est de Laon et se compose de deux bourgs, Sissonne, chef-lieu, et Liesse, et des dix-huit villages de Boncourt, Bucy-lès-Pierrepont, Chivres-Mâchecourt, Coucy-lès-Eppes, Courtrizy, Ebouleau, Saint-Erme, Gizy, Goudelancourt-lès-Berrieux, Lappion, Marchais, Mauregny-en-Haie, Missy, Montaigu, Nizy-le-Comte, Sainte-Preuve, Samoussy et La Selve; plus, de 9 hameaux et de 49 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 14 paroisses. — *Orographie:* le sol, plat ou légèrement ondulé dans sa partie nord, devient montueux au sud et n'est arrosé que par le ruisseau de Souche. — *Géologie:* la plaine est constituée par la craie blanche, sur laquelle se montrent çà et là quelques lambeaux de sables inférieurs ; les collines sont formées par ces mêmes sables et couronnées par le calcaire grossier. Une couche de limon jaune et d'épaisseur variable recouvre tous ces terrains en stratification contrastante et forme le sol arable du canton. Des tourbières considérables s'étendent du côté de la Souche. — *Surface territoriale*: 32,677 hect. 51 ares. — *Culture*: en 1760, terres lab., 26,060 arpens ; vignes, 272 arp.; chenevières, 39 arp.; jardinages, 12 arp.; prés et marais, 930 arp.; bois, 5,809 arp.; en 1835, terres lab., 21,983 hec.; 79 a.; jardins et vergers, 415,88; prés et marais, 3,296,02; vignes, 129,60; savarts, 259,60; bois, 5,911,31; chemins, cours d'eau, etc., 681,32. — *Botanique*: dans les bois de Montaigu: *vaccinium myrtillus;* dans les prés: *erica tetralix*, *spiræa almasia*, Linné. — *Industrie et commerce*: fabriques de sucre, et d'objets de dévotion à Liesse; tuileries, moulins à eau et à vent. — *Population*: en 1760, 7,911 h. (1,987 feux); 1800, 10,907 h.; 1806, 10,074 h.; 1820, 10,931 h.; 1826, 11,885 h.; 1841, 13,236 h.; 1861, 13,116 h.

SISSY, SESSI, *Sessiacus* en 1153, *Sissiacus*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 36 k. au N.-O. de Laon et 12 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 455 h. (100 feux); 1800, 794 h.; 1818, 912 h.; 1836, 930 h.; 1856, 964 h.; 1861, 925 h. — Dépendances: Cambry (F.); Villers-Vert (M.).

Seigneurs de Sissy.

Vers 1110. Vermond de Sissy.

Vers 1140. Albert de Sissy; enfans: Simon, Elbert.

1156. Eudes de Sissy.

1157. Philippe de Sissy; femme, Aélide: enfans: Mathieu, Guy, Jean, clerc; Robert, Raoul, Aélide, Mathilde.

1166. Vermond II de Sissy?

1174. Mathieu de Sissy.

1202-16. Eustache de Sissy, chev.

1221. Guy de Sissy, chev.

1235-38. Mathieu II de Sissy; femme, Gila ou Egidie.

1360. Jean de Noroy et Sissy.

Vers 1390. Jean dit Allemand, chev., de Sissy; femme, Jeanne de Fayel, qui se remaria à Guérard de Jumont. Leur fille Marie porta Sissy au suivant.

1413. Philippe, *aliàs* Pierre des Fossés, chev., seign. de Chouy, second fils de Robert des Fossés, seign. de Coyolles.

14.. Jean des Fossés, son fils, seig. de Chouy et Sissy; femme, Marie; enfans: Nicolas, Marguerite, femme de Pierre de Fontaines.

Vers 1480. Nicolas des Fossés, seign. desd.; femmes: 1° Blanche du Puys; 2° Madeleine de Vaux; enfans: Louis, Pierre, seign. de Richemont; Flore ou Florence, femme de Jean de Sons; Jeanne, religieuse à Origny; Françoise, femme de Jacques de Ronty.

1505. Louis des Fossés, seign. de Sissy, gouverneur de Nesle; femmes: 1° Jeanne du Chin; 2° Louise Dagobert, veuve de Guy de Sorel; 3° Anne de la Haie; enfans: Nicolas, Germain, seign. de Longchamp; Louis, chanoine de Nesle; Yolende, femme d'Antoine de Crécy, seign. de Sons; Jeanne, femme de François de Mazancourt à qui elle porta Regny; Claire et Josseline, religieuses à Aire.

1538. Nicolas II des Fossés, seign. de Beauvoir en Cambresis, Sissy et Longchamp, homme d'armes de la compagnie du Dauphin; femmes: 1° Marguerite de Chambly; 2° Etiennette de Grammont; enfans: Valerand, François, seign. de Jouaigne; Antoine, seign. de Longchamp.

1576. Valerand des Fossés, seign. de Sissy et Câtillon-sur-Oise; femmes: 1° Françoise de Monceau, dont: Françoise, Jacqueline, femme de Jean de Carpentier, seign. de Villechollès; 2° Gabrielle de Crécy, dont: Louis, Charles et Antoine, morts jeunes; Hercule; Louise, femme de François de Châtillon.

1595. Hercule des Fossés, seig. desd.; femme, Diane de Mazancourt; sans enfans.

1606. François de Châtillon, chev., seign. de Marigny, et de Sissy par sa femme Marie des Fossés. Leur fille Madeleine porta Sissy en mariage à

16.. Christophe de Conflans, seig. de Vézilly, capit. des gardes du corps. Sa fille Louise-Catherine porta ce domaine à

16.. Emmanuel de Proisy, seign. de Marfontaine. Il passa ensuite dans la maison de Hallencourt (V. Marfontaine), et en dernier lieu il se trouvait dans les mains du comte de la Tour-Maubourg, par suite d'alliance avec la famille Pinault des Jaunaux, seign. de Regny (Voyez ce mot).

Il y avait autrefois à Sissy le fief de *Longueval.*

Sociétés savantes *du département de l'Aisne.* — Plusieurs sociétés de ce genre se sont successivement formées dans ce département.

La plus ancienne est l'*Académie de Soissons.* Son établissement fut confirmé par lettres patentes du mois de juin 1694. Elle se mit tout d'abord sous la protection de l'Académie française, et prit pour emblème un aiglon s'élevant vers le soleil avec cette devise: *Maternis ausibus audax.* Ses membres ne pouvaient dépasser le nombre de vingt, et ses correspondans celui de 60. Dissoute par les évènemens de la révolution, l'académie de Soissons se reconstitua en 1807 sous le nouveau titre de: *Société des sciences, arts et belles-lettres;* mais elle ne dura que quelques années. Enfin, elle se reconstitua une seconde fois en 1847 sous le titre de: *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.* Elle fonctionne depuis lors, et fait paraître chaque année un volume de ses travaux.

En 1761, une *Société d'Agriculture* divisée en deux bureaux, dont l'un siégeait à Laon et l'autre à Soissons, fut établie par lettres patentes du 7 septembre. Bien que l'arrondissement de Soissons soit essentiellement agricole, on ne voit pas que les membres du bureau de cette ville aient produit quelques travaux remarquables. Celui de Laon, au contraire, signala ses débuts par une découverte importante pour l'agriculture, celle des propriétés fertilisantes des lignites ou cendres noires. Vingt ans après, réorganisée sur un nouveau plan par un savant très-distingué, enfant du pays, le P. Cotte, la Société d'agriculture de Laon ouvrit un cours gratuit de botanique et un jardin public où furent rassemblées toutes les plantes du pays. La révolution a dissout cette société comme toutes les autres.

La *Société des sciences, arts et belles lettres de St-Quentin* fut fondée en 1823 et divisée en trois sections : la première pour les sciences, arts et belles-lettres; la seconde pour l'agriculture, et la troisième pour l'industrie. Le nombre de ses membres résidans, d'abord fixé à vingt, l'est aujourd'hui à trente; celui de ses correspondans est illimité Dès son origine, cette Société a formé un musée et une bibliothèque, et en 1835, elle a créé un jardin botanique dans l'ancienne abbaye de Fervaques. Elle livre annuellement au public un volume de ses travaux.

Cette dernière Société était seule en activité dans le département, lorsque M. Desmousseaux de Givré, récemment nommé à la préfecture de ce département, songea à réunir en un seul faisceau tous les élémens scientifiques épars dans le pays, et à cet effet, fonda en 1840 la *Société archéologique du département de l'Aisne*. Pendant deux ans, l'abondance, le choix et l'importance des travaux soumis à cette Société, purent faire croire que l'on avait enfin résolu le problème de la constitution d'une Société savante forte et durable; mais le départ de son fondateur et l'indifférence de ses successeurs, amenèrent bientôt sa dissolution. C'est alors que la Société de Soissons se reconstitua pour la seconde fois, comme nous l'avons dit plus haut.

La ville de Laon ne tarda pas à suivre cet exemple en fondant, trois ans après, une *Société académique* destinée à contribuer au développement des sciences, arts et belles lettres, à décrire et conserver les monumens anciens du pays, à recueillir et publier les matériaux relatifs à l'histoire locale, enfin à récompenser les publications utiles. Ce programme n'a jamais été suivi; aussi, après avoir publié quinze volumes de ses travaux, où l'on trouve d'excellens mémoires, cette Société, aujourd'hui réduite à quelques membres qui, pour la plupart, ne peuvent justifier leur admission par aucun travaux, est tombée dans un état de marasme qui fait présager sa fin prochaine.

Indépendamment de ces diverses Sociétés savantes, trois autres ont encore essayé de s'établir dans le département, mais sans succès, parce qu'elles manquaient des élémens nécessaires de vitalité. La *Société Racinienne* fondée à La Ferté-Milon en 1840 pour l'encouragement des sciences et des arts, n'a pu se maintenir. Il en a été de même de la *Société littéraire et scientifique de Chauny* établie en 1861, qui s'est dissoute au bout de deux ans. Enfin, une Société scientifique vient encore d'être fondée à Château-Thierry en 1864, mais ne nous parait pas avoir plus d'avenir que les précédentes.

Soigny, autrefois Soily ou Solly. — Hameau dépendant de Trosly-Loire. C'était jadis un fief.

1133. Hugues, chevalier de Solly.

Sœurs Augustines. — Ces religieuses furent instituées dans le cours du 12ᵉ ou du 13ᵉ siècle, pour soigner les malades dans les hôpitaux. Elles étaient introduites à St-Quentin dès 1290. Elles furent ensuite appelées successivement pour diriger les hôtels-Dieu de Laon, Soissons, Château-Thierry et autres lieux. Dispersées pendant la révolution, les sœurs Augustines sont rentrées depuis dans toutes les maisons qu'elles dirigeaient auparavant.

Sœurs de la Croix. — Les filles de la Croix furent intituées en 1630 dans la ville de Roye. Le but de leur institution était d'élever les filles pauvres dans la crainte de Dieu, et de leur apprendre gratuitement à lire, à écrire et à coudre. Les premières introduites dans le pays le furent à Chauny en 1658, où elles formèrent une maison-mère qui était peuplée de seize sœurs à la révolution. Elles s'établirent ensuite à St-Quentin en 1672. Indépendamment des filles pauvres, les sœurs de la Croix de cette ville recevaient des pensionnaires, et des veuves ou filles âgées qui voulaient quitter le monde pour vivre dans la retraite. Par la suite, les sœurs de la Croix s'établirent encore dans plusieurs autres villes ou villages, comme à Ribemont, etc.

Sœurs de St-Vincent de Paule ou *de la Charité.* — Elles furent introduites à St-Quentin en 1683, tant pour procurer l'instruction gratuite aux filles pauvres de la ville, que pour soigner les malades à domicile et leur distribuer des viandes et des médicamens. On les appela aussi à Laon en 1781, pour leur confier la direction de l'hôpital qui avait été fondé dans cette ville plus de

cent ans auparavant. Dispersées durant la révolution, elles sont partout rentrées dans leurs anciennes maisons.

Sœurs de la Congrégation. — Ces religieuses vouées à l'instruction des filles avaient leur maison-mère à Châlons-sur-Marne. Charles de Hacqueville, évêque de Soissons, en fit venir quelques-unes dans cette ville au mois de janvier 1622. Cette communauté comptait en dernier lieu 26 dames de chœur et 15 converses. — Les sœurs de la Congrégation furent introduites à Laon la même année, par Philibert de Brichanteau, évêque de cette ville. Au moment de la révolution, elles étaient vingt-six dames de chœur et huit novices, et possédaient 13,000 liv. de revenus. — Une autre colonie de ces mêmes sœurs fut appelée à Chât.-Thierry en 1633. Elles étaient quinze dames de chœur et 9 novices, quand éclata la révolution.

Sœurs Marquette. — Elles furent fondées à Laon en 1685, par les demoiselles Marquette et Marie Valet, pour s'occuper exclusivement de l'instruction gratuite des filles pauvres de la ville et des faubourgs. Cette communauté fut détruite dans la révolution.

Sœurs de la Providence. La fondation de ces religieuses, destinées à remplacer à Laon les sœurs de la Congrégation et les sœurs Marquette, et à procurer l'instruction gratuite aux filles pauvres, remonte à l'année 1805. Quelques personnes charitables s'unirent dans ce but, appelèrent de Moy la demoiselle Catherine Berleux qui y tenait un pensionnat de jeunes personnes, la mirent à la tête du nouvel établissement et lui adjoignirent les demoiselles Laurent et Sophie Noiron. Grâce aux secours de la ville et de plusieurs particuliers, cette maison se trouva, dès 1807, en mesure d'établir une colonie à Marle, où les sœurs furent en même temps chargées du soin des malades; et les années suivantes à Hirson, à Rozoy, à Blérancourt, où elles reçurent en même temps la direction de l'hospice des orphelins, et à Crécy, où on leur confia l'hospice des vieillards. Depuis lors, les Sœurs de la Providence ont fondé d'autres colonies dans un grand nombre de villes ou de villages situés en dedans ou au dehors du département. A plusieurs de ses colonies est annexé un pensionnat, comme dans la maison-mère de Laon.

Sœurs de Genlis ou *de l'Enfant Jésus.* — La création de cette communauté de filles, destinées à l'instruction gratuite des jeunes filles pauvres, remonte à l'année 1714, et est due à Anne-Claudine Brulart de Sillery, marquise de Genlis (aujourd'hui Villequier-Aumont). L'utilité de cette institution fut si généralement appréciée, que les sœurs de Genlis ne tardèrent pas à être appelées dans un grand nombre de villes et de villages. Au moment de la révolution, elles avaient des colonies à Soissons, Autheuil, Beaumont, Blérancourt, Braine, Billy-sur-Ourcq, Coincy, Compiègne, Dormans, Fère-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Montmirail, Oulchy-le-Château, Septmonts, Verberie et Vic-sur-Aisne.

SOISSONS, *Ouessona* (Ptolémée), *Augusta Suessionum*, *Suessiona*, *Suessona*, *Sessona*, *Sessiona*, *Soissiona*, *Sexona*, *Sexiona*, *Vesona* (9e siècle), *Vesiona*. — Ville ancienne, jadis capitale du Soissonnais, bâtie sur la rivière d'Aisne, à laquelle elle paraît emprunter son nom, à 40 k. au sud de Laon, autrefois chef-lieu d'intendance, de bailliage, d'élection et de diocèse, aujourd'hui chef-lieu de canton, d'arrond. et du diocèse de Soissons et Laon. — Surface territoriale : 1,196 hect. — Jadis 8 paroisses : Notre-Dame, St-Pierre, St-Wast, St-Léger, St-Remi, St-Jacques, St-Martin et St-Quentin, maintenant réduites à deux, celles de Notre-Dame et de St-Wast. — Popul. : 1698, 7,000 h. ; 1760, 1,770 feux ; 1800, 7,229 h. ; 1818, 7,765 h. ; 1836, 8,124 h. ; 1856, 10,510 h. ; 1861, 10,203 h. — Dépendances : Crise, St-Wast, St-Christophe (faubourgs) ; St-Médard, St-Paul, Chevreux, Orcamp, Maupas, Presles (hameaux) ; la Vigne Porale, Ste-Geneviève, St-Crépin-en-Chaie (fermes) ; le Mail, le Petit-Crouy (isolées).

Il serait puéril de rechercher quand et par qui la ville de Soissons fut fondée. Ce qu'on peut dire de certain, c'est qu'elle existait déja, soit comme ville, soit comme bourgade importante, lorsque les Romains entreprirent la conquête des Gaules, si même ce n'est elle dont César parle sous le nom de *Noviodunum*. La conquête en accrut encore l'importance et l'étendue, car les vainqueurs y élevèrent un château, connu sous le nom de *château d'albâtre*, un temple, un amphithéâtre, et firent converger sur elle plusieurs grandes voies de communication; dès-lors elle prit le nom d'*Augusta Suessionum*. — Les lumières de l'évangile pénétrèrent de bonne heure dans les murs de Soissons. Elles y furent apportées, à la fin du 3e siècle, par St Crépin et St Crépinien qui y souffrirent le martyre. Quelques années plus tard, Soissons vit la civilisation que les Romains avaient importée dans les Gaules, expirer derrière ses remparts par la défaite de Syagrius. Pendant toute la durée de la première race, le rôle de Soissons fut important et son nom se trouva constamment mêlé aux événemens qui signalèrent les commencemens de la monarchie des Francs; et c'est dans cette ville que s'éteignit la dynastie des Mérovingiens, Pépin s'y étant fait proclamer roi en l'année 751, après y avoir déposé et tondu Childéric. Mais ne pouvant, à cause de leur étendue, entrer dans ces détails, nous devons nous contenter d'indiquer ici les faits principaux et plus particulièrement locaux.

Après la mort de Clovis, cette ville devint la capitale de son plus jeune fils, Clotaire. Sous Chilpéric, son successeur, elle tomba trois fois au pouvoir de Sigebert, et après la mort de Chilpéric, Soissons, devenu le point de mire de tous les partis, passa successivement dans toutes les mains. Clotaire lui rendit enfin la tranquillité qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps; mais ce fut seulement sous le gouvernement de Charlemagne que cette ville recouvra un peu de son ancienne splendeur. Après la mort de Louis-le-Débonnaire, elle fut comprise dans le lot de Charles-le-Chauve; mais Lothaire accourut et s'en empara pour la perdre presqu'aussitôt. Pendant les troubles et les guerres qui signalèrent la fin du règne des Carlovingiens, Soissons, pris et repris successivement par tous les partis, fut autant de fois pillé et saccagé A la suite de ces longues calamités, cette ville entra enfin dans une période de repos et de prospérité qu'elle n'avait peut-être jamais connue jusque là. Elle les dut à la concession que l'un de ses comtes, Renaud III, lui fit d'une organisation municipale vers 1119, au moment sans doute où il prit possession du domaine paternel. Nous nous servons avec intention du mot organisation municipale, car ce ne fut pas, ainsi qu'on l'a dit jusqu'ici, une véritable commune comme à St-Quentin et à Laon, emportant de droit l'affranchissement des habitans. Loin de là, ceux d'entre eux, et c'était le plus grand nombre sans doute, qui ne jouissaient pas de la liberté, continuèrent à rester serfs, puisque l'article 7 de cette charte ordonne expressément que les hommes de cette condition continuent à payer le cens *à leurs seigneurs*, sous peine d'une amende de cinq sous. Le fors-mariage ne fut pas d'avantage aboli; il fut seulement modéré de cette manière que celui qui épouserait une femme contre la volonté de son maître, serait tenu de désintéresser celui-ci par une amende de 5 sous (1). — Nous donnons plus loin le texte entier de cette pièce importante.

Une charte royale de 1136 nous apprend même que les Soissonnais étaient encore assujétis aux tailles et aux corvées, deux autres charges attachées à la condition servile. D'après cela, nous nous croyons en droit de dire, comme nous le faisons, que la concession de Renaud III ne fut pas une véritable institution communale, mais une simple association des habitans, comme nous en avons vu des exemples aux articles de Guise, Barbonval, etc. La charte de ce seigneur se contenta donc d'organiser l'administration civile à Soissons, ce qui était déjà pour l'époque un immense bienfait. Les habitans eurent dès-lors un mayeur et des jurés élus par eux pour gérer les affaires de la ville, et des échevins pour rendre la justice dans les causes qui s'élevaient entre eux. L'action de la justice, jusque-là arbitraire, fut réglée dans beaucoup de points, dont le plus important fut que,

(1) Sur les réclamations des seigneurs, cet arrangement fut encore modifié en 1136 par décision royale. Il fut dit alors que celui qui épouserait une femme soumise à un autre maître que le sien, serait tenu par compensation de marier un de ses enfans sur les domaines du maître de sa femme.

à l'avenir, nul ne pourrait être arrêté sur une simple dénonciation, sans l'intervention du juge. Toutefois, les Soissonnais ne se montrèrent jamais satisfaits de cette organisation incomplète, qui les entraîna dans des luttes continuelles avec les seigneurs laïques ou ecclésiastiques de leur ville. Aussi, au commencement du 14e siècle, voyant leurs finances épuisées, demandèrent-ils d'eux-mêmes au roi la suppression de cette institution. Charles-le-Bel leur accorda leur demande en 1325, en remplaçant l'ancienne administration par un prévôt à sa nomination. Cette organisation ne dura que peu de temps. En 1341, le prévôt fut à son tour remplacé par des magistrats électifs qui prirent le nom de gouverneurs.

Soissons souffrit cruellement de la guerre civile aux 15e et 16e siècles. D'abord occupée par les Bourguignons, cette ville fut attaquée par l'armée royale en 1414, enlevée de vive force et mise à sac. Un siècle après, en 1521, elle fut pillée et rançonnée par les 6,000 diables, bande de routiers auxquels elle avait cru pouvoir accorder le passage. François Ier fit réparer les murs de Soissons en 1541, ce qui n'empêcha pas Charles-Quint de s'en emparer sans coup férir. Après son départ, on ajouta à ces fortifications et l'on agrandit l'enceinte de la place. Les portes en furent encore ouvertes aux Huguenots en 1567, et pendant leur occupation qui dura six mois, la ville fut en proie à tous les désordres et à toutes les dévastations. Ces malheurs portèrent les Soissonnais à embrasser avec ardeur le parti de la ligue et à lui rester attachés jusqu'au moment où celle-ci fut abattue par Henri IV. Donnée alors par ce prince comme place de sûreté au duc de Mayenne, avec le droit d'y entretenir une garde de mille hommes, elle fut livrée par lui aux princes mécontens; mais la mort du maréchal d'Ancre la fit rentrer dans les mains du roi. A partir de ce temps, les annales de Soissons deviennent d'une heureuse stérilité. Elles ne présentent plus guère que des débats relatifs à l'organisation municipale qui, jusqu'à la révolution, subit toutes sortes de changemens. L'époque révolutionnaire elle-même n'y marque par aucun fait saillant. Elle y perdit son intendance, et, de même que les autres villes, tous ses établissemens religieux. Lors de l'invasion du sol français par les armées alliées en 1814, Soissons eut le malheur d'être occupé deux fois. Cette ville résista mieux à une troisième attaque dirigée par le général Bulow; mais la reddition de Paris entraîna aussi la sienne, le 20 juillet.

Onze conciles ont été réunis à Soissons entre les années 744 et 1455. Le plus célèbre est celui de 1122, où Abailard fut condamné à brûler lui-même son livre de la Trinité.

La ville de Soissons est bâtie sur la rive gauche de l'Aisne; mais elle a un vaste faubourg qui s'étend sur la rive droite et auquel elle communique par un pont en pierre de plusieurs arches. Il paraît qu'antérieurement au 7e siècle, ce pont n'était qu'en bois. On songea sous le roi Dagobert à le bâtir en pierre, et l'exécution de ce projet parut alors une chose si prodigieuse, que le peuple y vit l'intervention manifeste du diable. Cela donna lieu à l'établissement d'une légende curieuse que nous ne rapporterons pas ici, l'ayant déjà racontée dans notre première édition.

Soissons possédait autrefois dans ses murs des établissemens religieux nombreux et importans. Un évêché, sur lequel nous ne reviendrons pas, en ayant dit quelques mots dans le tome 1er de cet ouvrage, page 365; trois chapitres, une abbaye de Bénédictins de St-Maur, une autre de chanoines réguliers, deux de la congrégation de France, une abbaye de Bénédictins, et des couvens de Feuillans, Cordeliers, Capucins et Minimes.

Le chapitre de la cathédrale, fondé à une époque inconnue, comptait d'abord 64 membres prébendés; mais en dernier lieu il ne se composait plus que de 42 chanoines, dont un prévôt, un doyen, 4 archidiacres, un trésorier, un grand chantre, un écolâtre et 33 chanoines. Au moment de la révolution, cet établissement religieux possédait 159,808 livres de revenus, et ses charges s'élevaient à 34,530 livres. — Le chapitre de St-Pierre-au-Parvis avait été fondé en l'année 626. En dernier lieu il comptait 27 chanoines et un doyen, chef de la communauté. L'abbesse de N.-D. était trésorière de ce chapitre, jouissait d'une prébende et avait sa stalle dans le chœur de l'église. A la révolution, les revenus de cette communauté s'élevaient à 20,440 liv. — La fondation du chapitre de Notre-Dame-des-Vignes remontait à l'année 1180; elle avait été faite par Nivelon, évêque de Soissons. Cette communauté comprenait 9 chanoines et un doyen, et son église servait

de paroisse à un quartier de la ville. — Plus anciennement on voyait encore trois autres chapitres à Soissons : celui de St-Prince, fondé à une époque inconnue dans la chapelle du château et réuni à l'abbaye de St-Léger en 1234; celui de St-Wast, dont l'érection remontait à l'année 1127 (*aliàs* 1178), lequel fut transformé en 1782 en une maison de retraite pour les curés âgés ou infirmes du diocèse de Soissons; et celui de St-Louis, fondé en 1330 par Gérard de Cortonne dans la chapelle de l'évêché pour six prébendés. Il fut réuni au séminaire en 1670.

L'époque de la fondation de l'abbaye de St-Crépin-le-Grand n'est pas connue avec certitude; mais elle est antérieure au 6e siècle. Le personnel de cette communauté, après avoir été très-nombreux, se trouvait réduit au moment de la révolution à 5 religieux, dont les revenus étaient de 19,772 liv — L'abbaye de St-Jean-des-Vignes, composée de chanoines réguliers sous la règle de St Augustin, avait été fondée en 1076 par Hugues-le-Blanc, seign. de Chât.-Thierry. Elle était gouvernée par un prieur et un sous-prieur. L'église et le cloître de cette maison, dont on admire les magnifiques débris, furent bâtis au 15e siècle. En dernier lieu, on y comptait 31 religieux, dont les revenus s'élevaient à 40,000 liv. — L'abbaye de St-Crépin-en-Chaie fût bâtie à un quart de lieue de Soissons sur le bord de l'Aisne, dans un lieu où l'on croyait que St Crépin et St Crépinien avaient souffert le martyre. Les premiers moines, tirés de l'abbaye d'Arrouaise, furent remplacés en 1660 par des religieux de la Congrégation de France. En 1790, ils n'étaient plus que deux. — La fondation de l'abbaye de St-Léger, maison de chanoines réguliers de l'ordre de Ste Geneviève de la Congrégation de France, remontait à 1139. Les premiers religieux en furent tirés de l'abbaye d'Arrouaise. Ces chanoines furent toujours en petit nombre; en 1790, on n'en comptait que cinq. — L'abbaye de Notre-Dame fut fondée pour des filles en l'année 669, par St Drausin, évêque de Soissons, et richement dotée par Ebroin, maire du palais. Aussi, le nombre des religieuses qui l'habitaient fut-il très-considérable dans l'origine. Charles-le-Chauve décida en l'année 858 que les filles de chœur de cette maison ne dépasseraient pas à l'avenir le nombre de 216, qu'il y aurait de plus 40 sœurs converses et 30 femmes de service ou tourières. Plusieurs princesses et beaucoup de filles issues des meilleures maisons de France, prirent l'habit religieux dans cette maison. Au moment de la révolution, l'abbaye de N.-D. était encore l'une des mieux rentée du pays : ses revenus s'élevaient à 160,192 liv., et l'on n'y comptait plus que 30 dames de chœur avec 20 converses. Sa dernière abbesse fut Mme de la Rochefoucault. — Quant aux couvens de Feuillans, Cordeliers, Capucins et Minimes établis à Soissons, nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous en avons dit ailleurs. (Voyez ces mots.)

L'Hôtel-Dieu de Soissons fut fondé en 1247 par un particulier nommé Gautier Ceranius, ou le Cirier, pour de pauvres pélerins et des infirmes. Il fut d'abord desservi par plusieurs religieux prêtres, 12 religieuses de chœur et quelques converses. Dans le courant du 17e siècle, on y introduisit des dames Augustines dont le nombre fut porté à 16. Le gouvernement en fut en même temps confié à 6 administrateurs, 3 ecclésiastiques et 3 laïques. L'édit de Louis XIV qui prononça la réunion des biens des anciennes maladreries aux hôtels-Dieu, fut des plus avantageux à celui de Soissons. Sur les instances de ses administrateurs, on lui réunit d'abord, en 1695, les maladreries de Berneuil-la-Joie, Vic-sur-Aisne, Vézaponin, Tartiers, Vassens, le Mesnil et Autrèches. L'année suivante, trois autres édits, toujours obtenus par les mêmes administrateurs, lui réunirent encore successivement les maladreries de Vaidon, Bucy, Vailly, Presles, Hartennes, *Lagny*, Fontenoy, Œuilly, Pontarcher, Canroy, Condé-sur-Aisne, Acy dite du Puys, Ambrief, Mont-Notre-Dame, avec l'hôpital et la maladrerie de Bazoches. — La fondation de l'hôpital général de cette ville remonte à l'année 1657. Son établissement eut pour but de retirer les pauvres de la ville, faubourgs et banlieue de Soissons jusqu'à concurrence de 200 personnes, dont 100 enfans de l'un et l'autre sexes, qui devaient se prendre entre 6 et 8 ans pour être élevés jusqu'à 20, et 100 vieillards infirmes des deux sexes, pour le reste de leurs jours. La conduite de cet établisssement fut confiée à 3 sœurs de Genlis qui enseignaient en même temps les filles, et à 4 clercs-lais chargés de l'instruction des garçons. Il était administré par six personnes, deux ecclésiastiques et quatre laïques. Un édit de 1696 lui réunit les biens de la maladrerie de St-Lazare de cette ville, avec les

fermes de St-Lazare et de Cravançon. Cet hôpital de St-Lazare était un des plus anciens établissemens charitables de cette ville. En 1236, le Pape avait accordé dix jours d'indulgence, et les évêques de la province de 20 à 30 autres jours d'indulgence, à ceux qui feraient du bien à cet hôpital. — Une société de secours mutuels a été fondée à Soissons en 1841.

Le collége de Soissons fut établi au commencement du 14e siècle et a succédé à l'ancien hôpital fondé en 1214 par un chanoine de Soissons pour 60 pauvres écoliers-clercs de cette ville. Avant le 17e siècle il n'était tenu que par un régent ou principal, prêtre séculier. M. de Bourlon, évêque de Soissons, y introduisit en 1675 les prêtres de l'Oratoire, dont le supérieur, à sa nominaton, devait être triennal. Le nombre des régens fut alors porté à sept, dont 5 pour les humanités et deux pour la philosophie. — Le séminaire fut fondé en 1668 par M. Alexandre Duport, avocat du roi au bailliage de cette ville. Cette maison fut successivement gouvernée par des prêtres séculiers, des prêtres de l'Oratoire et des prêtres de la mission de St-Lazare; ces derniers y furent introduits en 1772. Une chapelle, différentes prébendes et plusieurs prieurés furent réunis à cet établissement, et formaient, avec plusieurs bourses fondées par des particuliers, ses revenus avant la révolution. — Une académie fut organisée en 1653 à Soissons par Julien de Héricourt et affiliée à l'Académie française. En 1761, on y établit encore une société d'agriculture (V. *Sociétés savantes*).

Soissons avait de plus autrefois une intendance, sur laquelle nous avons donné des détails dans le premier volume de cet ouvrage, p. 466; un bailliage royal érigé en 1411 (*Idem*, p. 71), et une maîtrise des eaux et forêts. Il possédait encore une compagnie d'arquebusiers composée de 20 chevaliers, supprimée en 1735, et une autre de l'arc comprenant 26 membres.

Les ribaudes de Soissons avaient au 12e siècle une réputation proverbiale. — En 1561, le roi Charles IX, à la requête des habitans de cette ville, leur accorda l'établissement de deux foires annuelles, chacune de six jours, à commencer du premier lundi suivant l'ascension et du troisième lundi de novembre; plus, un marché hebdomadaire le jeudi (V. l'acte d'érection ci-dessous). Ces anciens établissemens sont aujourd'hui remplacés par deux foires annuelles, chacune de huit jours, qui commencent le 1er lundi après la Pentecôte et le 1er lundi après la St-Martin, par un marché-franc le 29 de chaque mois, et par un marché qui se tient chaque jour de la semaine dans un quartier différent de la ville.

Soissons a donné le jour à une cinquantaine de personnages distingués dont voici la liste.

On trouve parmi eux six dignitaires ecclésiastiques et deux hauts fonctionnaires civils, savoir : Paschase Radbert, le célèbre abbé de Corbie au 9e siècle; Bernard ou Bernered, abbé de St-Crépin-le-Grand au 12e; Richard d'Atry ou de Laitre, abbé de St-Germain-des-Prés au 14e; Gérard Gobaille, évêque de Paris au siècle suivant; Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons au 16e; et Réné Biet, abbé de St-Léger de cette ville au siècle dernier. Les hauts fonctionnaires sont : Nicolas Desmarêts, contrôleur général des finances au 17e siècle, et Nicolas-Marie Quinette, ministre de l'intérieur sous le Directoire.

Sept historiens et un chroniqueur sont nés dans cette ville : Nicolas Berlette en a écrit, au 16e siècle, la première histoire, qui n'a point été publiée; Melchior-Regnault, Rousseau-Desfontaines, Fiquet, Mesurolle et Lemoine ont continué ou refait ce travail à différentes époques; mais la plupart de leurs recherches sont restées manuscrites. Jean-Baptiste-Louis Brayer est l'auteur d'une statistique du département publiée en 1825. Le chroniqueur né à Soissons est Nicolas Lesueur, avocat du roi au bailliage de cette ville au 16e siècle.

Les littérateurs natifs de Soissons sont assez nombreux : Eudes ou Odon de Soissons, écrivain sacré, et Sébastien Mamerot, littérateur et voyageur, vivaient tous deux au 13e siècle. Deux autres écrivains sacrés, Jean Cannart, chanoine de St-Gervais, puis minime, et Pierre Moreau, aussi minime, appartiennent au 16e siècle. Julien de Héricourt, Nicolas Hébert, trésorier de France, Julien Vernier, de l'ordre de Citeaux, et Paul Moreau, chanoine et archidiacre, sont du siècle suivant. Claude Carlier, sous-maître au collége Mazarin, vivait au 18e siècle. A cette même époque appartiennent le journaliste Fiévée; l'auteur dramatique, Joseph Landon, et l'acteur de l'Opéra, Joseph Rousseau.

Nous trouvons encore que quatre poètes ont pris le jour à Soissons : Thierry, trouvère du 12e siècle ; Pierre-Hubert Suzanneau ; Antoine Berthemet, avocat au parlement de Paris, et Hélène de Basins, lesquels vivaient aux 16e, 17e et 18e siècles.

Les professeurs, prédicateurs et théologiens natifs de cette ville sont peu nombreux : Guillaume de Soissons était un habile rhéteur du 12e siècle; le jésuite Jérôme de Gonnelieu, et le voyageur Bazile de Soissons, furent deux prédicateurs célèbres au 17e siècle; enfin le franciscain Célestin de Soissons était un profond théologien du même temps.

Soissons a aussi donné le jour à deux jurisconsultes renommés: Adrien Amerot, professeur à l'Université de Louvain au 16e siècle, est l'auteur du premier dictionnaire grec; Louis ou Lucien de Héricourt, né en 1687, a édité les lois ecclésiastiques de la France.

Quatre peintres de talent sont nés en cette ville : Philippe Blanquart ou Blanchart, Charles Minoufflet et Pierre Tacheron, furent d'habiles peintres verriers aux 15e, 16e et 17e siècles; Crépin Quillet, entièrement inconnu aujourd'hui, jouissait au 17e siècle d'une certaine réputation comme peintre de tableaux. Il peignit une grande partie de la galerie des jésuites de Paris, et fit plusieurs tableaux pour l'abbaye de St-Martin de Laon, où il était religieux prémontré.

Soissons se recommande surtout par les médecins auxquels il a donné le jour : Jean Ruel était au 16e siècle un médecin célèbre, auquel on doit le premier livre de botanique publié en France; Renaud Sturme vivait à la même époque; Anne-Amable Augier-Duflot, et Antoine-François Petit, appartiennent au 18e siècle. Le dernier fut premier médecin du duc d'Orléans et membre de l'Académie des sciences. Enfin, Jean-Baptiste Paroisse, mort seulement en 1825, fut premier médecin des rois de Naples et d'Espagne; il a publié un ouvrage sur la chirurgie.

Cette ville n'a donné le jour qu'à cinq hommes de guerre : Charles-Philippe Ronsin, général révolutionnaire; Pille, Claude-Thomas du Tour de Noirfosse, et H.-Fr. Charpentier, tous trois généraux sous l'Empire, et N. Vinot, lieutenant-général à la même époque.

Parmi les célébrités Soissonnaises nous devons encore ranger : un chimiste, Pierre-François Tingry, mort à Genève en 1821 ; un géographe, Jacques Robbe, qui vivait au 17e siècle ; un mathématicien, Gervais de la Cour, appartenant au 16e ; un architecte, François Cuviller, au siècle dernier, et l'inventeur des lampes à double courant d'air, M. Quinquet.

Les principaux ouvrages publiés sur l'histoire de Soissons sont : *Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons*, etc., par Melchior Regnault, 1633; *Histoire des Antiquités de la ville de Soissons*, par Lemoine, porte-manteau du roi, 1771; *Histoire de Soissons*, par Leroux; *Histoire de Soissons depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Henri Martin et P.-L. Jacob, 1837.

Comtes héréditaires de Soissons.

Nous étant aperçu depuis longtemps que la liste des comtes de Soissons insérée dans notre première édition et empruntée aux différens historiens de cette ville, était incomplète et fautive, nous avons pris le parti de la refaire entièrement d'après les titres originaux. Nous pouvons donc garantir l'exactitude de celle ci-dessous.

Nous saisissons cette occasion pour rectifier une autre erreur dans laquelle nous étions également tombé. Sur le témoignage de ces mêmes écrivains, nous avons cru et répété que les personnages qui ont porté le titre de *quarts-comtes* de Soissons, étaient, chacun pour un quart, comtes de cette ville. Il n'en est rien. Ce sont les possesseurs des quatre vicomtés d'Ostel, Cœuvres, Buzancy et Fromentel qui prenaient ce titre bizarre, probablement pour se distinguer des vicomtes de Soissons proprement dits, qui étaient des personnages tout différens (V. notre liste des vicomtes de Soissons et l'article Ostel).

9.. Gislebert, comte de Soissons; sa fille Adélaïde porta ce comté au suivant.

9..-995. Guy Ier. On pense qu'il était fils d'Albert Ier, comte de Vermandois.

1000. Renaud Ier, comte de Soissons; femme, Ade ou Adélaïde; enfans : Guy, Adélaïde. Renaud fut tué en 1057, en soutenant un siége contre le roi dans son château de Soissons. Son fils Guy mourut peu après son père, empoisonné par sa sœur qui convoitait le comté de Soissons. Le juif auteur du crime expira dans les flammes; mais Adélaïde épousa le suivant et lui porta en dot le comté de Soissons.

1059. Guillaume dit *Busac*, fils du comte d'Eu, et cousin de Guillaume-le-Conquérant, qui l'avait dépouillé du comté d'Eu pour le punir d'avoir tenté de le déposséder lui-même du duché de Normandie. Enfans : Renaud, Jean, Manassès, évêque de Soissons; Raintrude, femme de Raoul, s. de Nesles, Lithuise, f^me de Geoffroy, s. de Donzy; Agnès, femme d'Hervé de Montmorenci; Ade, alliée à Gérard de Brienne.

1083. Renaud II, *aliàs* Raoul, comte de Soissons; mort sans postérité.

1106. Jean, son frère, comte dud.; femme, Aveline de Pierrefonds.

1119. Renaud III, leur fils, comte de Soissons; femme, Batilde. Il mourut de la lèpre et donna le comté de Soissons au suivant. Il avait cependant une fille, dont le nom est inconnu et qui, dit-on, se fit religieuse; on trouve néanmoins sur une charte de 1159, une Barbara, femme de Gautier d'Halewin, qui se dit fille du comte de Soissons.

1141. Yves de Nesles, cousin germain du précédent qui lui donna, comme nous l'avons dit, le comté de Soissons. Yves prit la croix en 1147. Femme, Yolende de Hainaut; n'en ayant point eu d'enfant, il désigna le fils de son frère pour lui succéder.

1173. Conon de Nesles, comte dud Femme, Agathe de Pierrefonds, dont il n'eut pas non plus d'enfant.

1182. Raoul de Nesles, frère du précédent, qui lui donna le comté de Soissons. Raoul se croisa en 1190. C'était un trouvère renommé de son temps, et il a laissé des poésies gracieuses. Femme : 1° Adèle ou Adélaïde de Dreux, dont un fils et deux filles (et non trois filles) savoir : Renaud, qui passa en Orient et devint maréchal du royaume de Chypre; Comtesse ou Gertrude, qui épousa Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, puis Mathieu de Montmorenci, et enfin Aliénor, alliée à Etienne de Sancerre, grand bouteiller de France; 2° Yolende de Joinville, ne donna pas d'enfans à Raoul de Nesle; 3° Ade de Grandpré, dont Jean, Raoul, vicomte de Cœuvres, et Isabeau, femme de Nicolas de Barbançon. Avant de mourir, Raoul de Nesles constitua une rente de 80 liv. parisis à l'abbaye de Longpont pour être employée, savoir : 10 liv. pour son anniversaire être célébré audit Longpont; deux sous pour le même objet à chacun des curés de Bucy, Vregny, Terny, Margival, Crouy, Cuffies, Pommiers, Villeneuve, Vauxbuin, Villemontoire, Chaudun, Aile et Cœuvres, formant le comté de Soissons, et le reste être distribué aux pauvres de ces mêmes villages. Ce fut encore lui qui permit aux Juifs le séjour de Soissons, moyennant une certaine rente annuelle sur laquelle 6 besans d'or durent être donnés à l'abbaye de N.-D. en compensation de cette tolérance.

1235. Jean II de Nesles, comte de Soissons; il accompagna le roi St-Louis aux croisades de 1248 et 1269, et y périt l'année suivante. Femmes : 1° Marie de Chimai, dont Jean, Raoul, seign. du Thour; Eléonore, femme de Renaud de Thouars; Alix, alliée à Jean, seig. d'Audenarde; Yolende; 2° Mahaud, comtesse de Chartres, dame d'Amboise, qui lui apporta le comté de Chartres et la seigneurie d'Amboise, mais dont il n'eut pas d'enfant. Jean II de Nesles fit, avant de mourir, un testament par lequel il laissa de grands biens aux églises, aux hôpitaux et aux pauvres, savoir : au pauvres trouvés dans Soissons, 20 sous nérets; à l'hôtellerie N.-D. ... sous par.; à celle de St-Gervais, 40 sous par.; à celle de St-Wast, 20 sous par.; pour draps et linge pour les pauvres clercs écoliers de l'hôpital St-Nicolas de Soissons, 20 sous parisis.

1253. Jean II de Nesles, comte de Soissons, seign. de Chimai; femme, Marguerite de Montfort; enfans : Jean, Raoul, seign. d'Ostel; Jean, prévôt de Reims; Marie, femme d'Eustache de Conflans.

1284. Jean IV de Nesles, comte de Soissons, seign. de Chimai; femme, Marguerite de Rumigny. Enfans : Jean, Hugues. Ceux-ci étant encore en bas-âge à la mort de leur père, Raoul, sire d'Ostel, leur oncle, fut établi leur tuteur.

1286.. Jean V de Nesles, comte de Soissons, damoiseau. Il périt à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302, sans postérité.

1302. Hugues de Nesles, son frère, comte de Soissons; femme, Jeanne d'Argies; une seule fille, Marguerite, qui porta le comté de Soissons en mariage au suivant. Jeanne d'Argies se remaria d'abord à Jean de Clermont, puis à Hugues de Châtillon.

1317. Jean de Hainaut, comte de Beaumont et de Valenciennes, et de Soissons par sa femme Marguerite de Nesles, ci-dessus. En 1326, Jean de Hainaut leva 300 armures de fer pour secou-

rir Isabelle, reine d'Angleterre. Il fit à leur tête un débarquement et parvint à rétablir Edouard III sur le trône. Ce prince le récompensa par de riches et nombreux présens, et par une rente de mille marcs d'argent. Jean de Hainaut, gagné par ces libéralités, fit beaucoup de mal à la France, en aidant de tout son pouvoir l'invasion de ce pays par les Anglais, ce qui porta le roi à confisquer sur lui le comté de Soissons; mais, rentré en grâce lorsque la paix fut rétablie, le comté de Soissons lui fut rendu en 1340, et il se trouva aux côtés du roi à la bataille de Crécy; on dit même qu'il lui sauva la vie en le tirant de la mêlée. Jean de Hainaut n'eut qu'une fille, Jeanne, qui épousa le suivant, en faveur de qui Jean de Hainaut abandonna le comté de Soissons de son vivant.

1342. Louis de Châtillon, seign. d'Avesne et de Guise, comte de Soissons par son mariage avec Jeanne de Hainaut; il fut tué à la bataille de Crécy. Jeanne se remaria à Guillaume de Flandre, comte de Namur, dont elle n'eut pas d'enfant. Elle conserva le comté de Soissons pendant plusieurs années.

1356. Louis II de Châtillon, fils aîné de Louis ci-dessus, comte de Blois et de Soissons. En en 1366, Louis de Châtillon céda au suivant, son frère puîné, le comté de Soissons avec les terres d'Argies, Clary, Cacheu et leurs dépendances.

1366. Guy de Châtillon, comte de Soissons. Au moment de la cession du comté de Soissons que lui avait faite son frère, Guy se trouvant retenu en Angleterre par suite de ce qu'il avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, racheta sa liberté au prix du comté de Soissons, qu'il céda à Enguerrand VII, sire de Coucy, en échange des 4,000 liv. de rente que celui-ci touchait du roi d'Angleterre, son beau-père.

1367. Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons. Trois ans après sa mort, sa veuve, Isabeau de Lorraine, fut contrainte de vendre le comté de Soissons, avec les domaines de Coucy et autres, au suivant (Voyez Coucy).

1400. Louis de France, duc d'Orléans, comte de Soissons par acquisition; femme, Valentine de Milan. En 1404, le roi donna au duc d'Orléans, en augmentation du comté de Soissons, les domaines de Châtillon-sur-Marne, Château-Thierry, Ham, Pinon, Montcornet, Origny-en-Thiérache et le vinage de Laon; mais trois ans après, il révoqua cette donation *parce qu'il avoit trop étendu les domaines du duc d'Orléans, et pour se conformer au serment fait à son sacre de ne rien aliéner de son domaine*. Louis d'Orléans fut assassiné en 1407.

1407. Charles de France, duc d'Orléans, son fils, comte de Soissons. Ayant pris les armes pour venger la mort de son père, le comté de Soissons fut saisi sur lui le 18 décembre 1411. Cet édit marque dans l'histoire de Soissons. Non seulement il prononçait la réunion à la couronne des château, comté et vicomté de Soissons, y compris la portion appartenant à la dame de Nevers, à laquelle cette portion était reprise moyennant indemnité, mais il établissait en même temps dans cette ville un bailliage royal particulier démembré du grand bailliage de Vermandois dont le siége était à Laon, avec appel au parlement de Paris, y créait trois offices de sergens à cheval et trois autres de sergens à verge; plus, un châtelain pour la garde de la prison, aux gages de 12 liv. paris. par an. Le comté de Soissons et autres domaines ayant été rendus au duc d'Orléans en 1412, celui-ci se trouva dans l'impossibilité d'en acquitter le prix qui n'avait point été payé par son père, ce qui l'engagea à céder la moitié dudit comté à Robert de Bar, comte de Marle et de La Fère, pour être possédée par indivis. Il y eut dès-lors et à la fois deux comtes de Soissons.

1412. Louis d'Orléans et Robert de Bar, comte de Marle et de La Fère, comtes de Soissons par indivis. Celui-ci perdit la vie à la bataille d'Azincourt, l'autre y fut fait prisonnier.

1415. Jeanne de Bar, fille de Robert ci-dessus, comtesse de Soissons. — Louis de Luxembourg comte de St-Pol, et de Soissons par indivis. S'étant mariés ensemble en 1435, ils réunirent les deux moitiés de ce comté, mais il ne tarda pas à être divisé de nouveau, ce qui rend dès-lors très-confuse la liste de ses seigneurs. — En 1440, le roi érigea en pairie, en faveur du duc d'Orléans, le comté de Soissons, avec la baronie de Coucy et autres terres.

1453 Jean de Luxembourg, fils aîné des précédens, comte de Marle et de Soissons par indivis avec le duc d'Orléans. En janvier 1477, le roi confisqua les biens de Jean de Luxembourg et les donna à

1477. Pierre de Rohan, seign. de Gié, maréchal de France, comte de Marle et de la moitié de la ville, château et comté de Soissons. A sa mort, les biens de Jean de Luxembourg furent rendus à son frère qui suit.

1482. Pierre de Luxembourg, comte de St-Pol, de Marle et de la moitié de Soissons. Sa fille Marie porta tous ces domaines en mariage d'abord à Jacques de Savoie, comte de Romont, puis au suivant.

1487. François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Soissons par indivis avec le duc d'Orléans. Celui-ci étant monté sur le trône en 1498, sous le nom de Louis XII, réunit à la courone sa moitié du comté de Soissons; mais en 1506, il la donna en dot et l'érigea en duché-pairie, avec les comtés de Blois et d'Ast, et la seigneurie de Coucy, à sa fille Claude, qui avait épousé

1506. François de Valois, comte d'Angoulême, et de Soissons par moitié. Après sa mort, ce comté fut donné à Henri de France, qui le réunit de nouveau au domaine en montant sur le trône en 1547 sous le nom de Henri II. L'autre moitié était depuis 1539 dans les mains de Charles de Bourbon-Vendôme, comte de Marle, seigneur de Vendeuil, Beaurevoir et Ham.

1552. Jean de Bourbon-Vendôme, son sixième fils, comte de Soissons par indivis avec le roi. Il fut tué à le bataille de St-Laurent.

1560. Louis de Bourbon, prince de Condé, comte de Soissons par indivis avec le roi. Il fut tué à la bataille de Jarnac.

1562. Catherine de Médicis, comtesse de Soissons par don du roi, qui lui donna en douaire les duchés et comtés de Bourbonnais, Auvergne, Valois, Perche, Montfort-Lamaury, Chaumont en-Véxin, Dreux, Melun, Clermont-en-Beauvoisis, Soissons et Meaux.

1569. Henri de Bourbon, prince de Condé, fils aîné de Louis de Bourbon ci-dessus; femme, Catherine de la Trémouille, qui fut accusée de l'avoir empoisonné; enfans : Henri, Eléonore, femme de Philippe de Nassau, prince d'Orange. Henri de Bourbon périt à la bataille de Coutras.

15.. Henri II de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, comte de Châteauroux et de Soissons; femme, Charlotte-Marguerite de Montmorency. Henri II de Bonrbon étant mort sans enfans, le comté de Soissons revint à son oncle Charles, qui en portait depuis longtemps le titre sans en toucher les revenus.

16.. Charles de Bourbon, troisième fils de Louis de Bourbon ci-dessus, devint la tige des comtes de Soissons de ce nom; il fut grand maître de France et gouverneur de la Normandie; femme, Anne de Montafié; enfans : Louis et plusieurs filles.

1612. Louis de Bourbon, comte de Soissons par indivis avec le roi, qui était rentré dans l'autre moitié à la mort de Catherine de Médicis (1589). Louis de Bourbon leva l'étendart de la révolte contre Richelieu en 1636, et se jeta dans le Soissonnais à la tête d'une troupe armée, dans le dessein de soulever les habitans. Mais Soissons lui ayant fermé ses portes, il fut obligé de s'enfuir et se réfugia à Sedan. Le comté de Soissons fut alors saisi sur lui. Dès l'année suivante il fut gracié et réintégré dans ses biens et dignités; mais il refusa de revenir, entra au service de l'Espagne, et en ayant obtenu le commandement d'une armée, il battit les Français à la journée de la Marfée, près de Sedan, puis envahit la Champage à la tête de mécontens et d'auxiliaires impériaux. Il fut tué peu après dans une rencontre, heureusement pour Richelieu qui avait à craindre son courage et son habileté, plus heureusement encore peut-être pour la France, qu'il menaçait d'une guerre civile.

Louis de Bourbon n'ayant laissé qu'un fils naturel, Louis-Henri, dit le chevalier de Soissons, qui fut légitimé en 1643, sa moitié du comté de Soissons revint à sa sœur Marie, qui avait épousé Thomas-François de Savoie, prince de Carignan.

1646. Roger de Longueval, seign. de Leuilly, comte de Soissons par indivis avec le précédent et par suite de l'acquisition qu'il fit au roi de l'autre moitié de ce comté avec ses revenus, pour une rente annuelle de 8,196 livres.

1656. Eugène-Maurice de Savoie, fils de Thomas-François ci-dessus, fut comte de Soissons seul, le roi lui ayant cédé, à titre d'engagement, sa moitié qu'il avait reprise à Roger de Longueval. Femme, Marie-Olympia Mancini, qui joua un grand rôle dans les affaires de poison de son temps, et fut accusée d'avoir empoisonné son mari. Ils eurent une fille et trois fils. Le premier, Louis-Thomas, était sourd et muet; le second Philippe, qui devint abbé de St-Médard, était bègue, et le troisième, Eugène-Maurice, porta

d'abord la soutane, mais n'ayant pu obtenir ni une abbaye, ni un régiment, passa de dépit au service de l'Empereur, devint, sous le nom de *Prince Eugène*, l'un des plus grands capitaines de son temps et l'ennemi le plus acharné de la France; il mourut subitement en 1673. La fille, nommée Marie-Jeanne, fut connue sous le nom de Mademoiselle de Soissons.

1673. Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons moitié par engagement du roi, moitié par héritage, maréchal des camps. Femme, Uranie de la Cropte de Beauvais; enfans : Thomas-Emmanuel; Victoire, religieuse à la Visitation de Turin.

1702. Thomas-Emmanuel de Savoie, comte de Soissons. Ses héritiers vendirent ce comté au suivant.

1734. Louis, duc d'Orléans, comte de Soissons par indivis avec le roi.

1750. Louis-Philippe d'Orléans, comte de Soissons seul, en possédant une moitié par héritage, et ayant acheté l'autre moitié de la maison de Carignan. Le 8 janvier 1751, il offrit au roi la moitié patrimoniale de ce comté en échange des domaines de Laon, Crépy et Noyon, ce que le roi accepta, en lui laissant cette moitié en apanage.

1785. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres et comte de Soissons. Il périt sur l'échafaut révolutionnaire, le 6 novembre 1793.

Les comtes de Soissons eurent sous eux des vicomtes dont voici la liste aussi complète que nous avons pu la faire.

Vicomtes de Soissons.

1047. Guy de Coucy, vicomte de Soissons.

1057. Guillaume de Coucy, id.

1059-78. Thiezzon, id.; femme, Adélaïde; enfans : Renaud, Guy. Guy épousa Oidelle ou Videlle, et en eut Guy ci-dessous.

1078-1107. Renaud Ier de Coucy, vicomte dud.; femme, Marie de Pierrefonds; sans enfans.

1107-16. Guy II de Coucy, son neveu, vic. dud.; femme, Adelvie ou Adeluia; enfans : Robert; Ives, châtelain de Noyon; Jean, clerc; Boniface?

1117-35. Robert de Coucy, vic. dud; femme, Havide de Montmorenci; enfans : Guy, châtelain de Coucy; Jean, seign. de Condren; un autre Jean, clerc.

1133-57. Guy III de Coucy, vicomte dud.; femmes : 1°......., dont Guy, châtelain de Coucy; Jean, châtelain de Noyon; Ives; 2° Théophanie, dont Renaud, seign. de Sinceny; Pierre-le-Vermeil, Robert dit le Bœuf, Hugues, chanoine puis doyen de Noyon; Mauduite, femme 1° de Renaud de Coucy, son neveu; 2° de Réné de Magny; Béatrix.

1157-68. Guy IV de Coucy, vicomte dud.; enfans : Renaud, Guy, Agnès, femme de Jean de St-Simon.

1168-75. Jean de Coucy, son frère, châtelain de Noyon par intérim.

1175-86. Renaud II de Coucy; femme, Mauduite, sa tante, ci-dessus; enfans : Jean, Renaud, clerc puis châtelain; Arnoul, seign. de Magny, etc. (Voyez notre *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy et les seigneurs de Sinceny*, 1855).

1240. Robert de Vaux, chev., seig. de Mercin, Vaux et Saconin, vicomte de Soissons; femme, Mathilde; enfant : Robert, écuyer.

1275. Simon dit *Lore Sestellarius*, vicomte de Soissons. Il eut avec le chapitre de cette ville une querelle à la suite de laquelle il fut excommunié.

1290. Raoul du Mail, écuyer, vic. de Soissons.

1404. Pierre de Vassan, chev., vicomte dud.

1499. Jean de Villers-Hélon, vic. de Soissons, seign. de Dommard.

1571-85. Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons.

1670. François-Annibal II d'Estrées, vic. dud. marquis de Cœuvres.

1687. François-Annibal III, duc d'Estrées, id.

Charte communale de Soissons.

In nomine, etc. Philippus, Dei gratiâ Francorum rex. Noverint universi quòd quondàm carissimus avus noster Ludovicus burgensibus Suessionensibus communiam inter se hàbendam concessit, et sigilli sui auctoritate confirmavit; post cujus decessum, pater noster Ludovicus, bone memorie, eis eam manutenuit et custodivit; nos verò priorum patrum nostrorum vestigiis inherentes, chartam super communiâ eis à memorato avo nostro concessam, et communie consuetudines sicut pater noster eas eis tenuit, concedimus et confirmamus, has videlicet : — 1. Infrà civitatis Suessionensis firmitates alter alteri rectè secundum suam opinionem auxiliabitur, et nullatenùs patietur

quò aliquis alicui eorum aliquid auferat, vel ei talliatam faciat, vel quidlibet de rebus ejus capiat, excepto hoc quòd homines civitatis episcopo per tres menses de pane et de carnibus et piscibus creditionem facient. Et si episcopus post tres menses quod ei creditum fuerit non reddiderit, nihil ei credetur, donec illud ab episcopo persolvatur. Piscatores autem forenses nonnisi per quindecim dies ei creditionem facient; et si post quindecim dies non reddiderit, tantùm de rebus communie ubicumque potuerint capient, quoad quidquid episcopo crediderint habeant. — 2. Omnia forisfacta, exceptis infractione urbis et veteri odio, quinque solidis emendabuntur. — 3. Et si ab aliquo teloneum requiretur et requisitor diem, quo illnd et undè illud habere debuit, minime nominaverit, nunquàm ei respondebitur; et si diem nominaverit, et ille dictum ejus solâ suâ manu infirmare non poterit, quinquesolidis emendabit. — 4. Si quis sacramentum alicui facere debuerit, et antè arramitionem sacramenti se in negotium suum iturum dixerit, propter istud faciendum itinere suo non remeabit, nec ideo incidet, sed postquàm redierit, convenienter submonitus, sacramentum faciet. — 5. Si autem archidiaconus aliquem implacitaverit, nisi clamator ante venerit, vel forisfactura apparuerit, non ei respondebit. Si tamen testem habuerit, contrà quem accusatus defendere se non potuerit, emendabit. — 6. Homines etiam communie hujus uxores quascumque voluerint, licentiâ à dominis suis requisitâ, accipient, et si domini hoc concedere noluerint, et absque consensu et concessione domini sui aliquis uxorem alterius potestatis duxerit, et si dominus suus eum implacitaverit, quinque tantùm solidis illi indè emendabit. — 7. Capitales homines censum debitum dominis suis persolvent; sed si in die constituto non reddiderint, quinque inde solidis emendabunt. — 8. Et si aliquis aliquam injuriam fecerit homini qui hanc communionem juraverit, et clamor ad juratos indè venerit, si illum hominem qui injuriam fecerit, capere potuerint, de corpore suo vindictam accipient, nisi forisfactum emendaverit illi cui illatum fuerit, secundùm judicium virorum illorum qui communionem custodierunt. Et si ille qui forisfactum fecerit ad aliquod receptaculum perrexerit, et homines communie ad ipsum receptaculum transmiserint, et domino receptaculi vel primatibus ipsius loci questionem fecerint ut de eorum inimcio faciant eis rectitudinem, sicut superiùs dictum est, si satisfacere voluerint, rectitudinem accipient; quòd si facere noluerint, homines communie auxiliatores erunt faciendi vindictam de corpore et pecuniâ ipsius qui forisfactum fecit, et hominum illius receptaculi in quo inimicus eorum erit. — 9. Si mercator in istam villam ad mercatum venerit, et aliquis ei aliquid forisfactum fecerit infrà leucam istius ville, si jurati indè clamores audient, et mercator in istâ villâ eum invenerit, homines communie ad vindictam faciendam super hoc rectè secundùm opinionem suam auxilium parabunt, nisi mercator ille de hostibus sepedicte communie fuerit. Et si ad aliquod receptaculum ille adversarius perrexerit, si ipse mercator vel jurati ad eum miserint, et ille hostis satisfaciat mercatori secundùm judicium eorum qui communionem servaverint, vel probare et ostendere poterit se illud forisfactum non fecisse, communie sufficiet. Quòd si ille facere noluerit, si postmodùm villam intraverit, et capi poterit, de eo vindictam facient jurati. — 10. Nemo autem preter nos et dapiferum nostrum, poterit conducere in villam Suessionensem hominem qui forisfactum fecerit homini qui hanc communiam juraverit, nisi forisfactum emendare venerit secundùm judicium eorum qui communionem servaverint. — 11. Si episcopus Suessionensis ignoranter adduxerit in civitatem Suessionensem hominem qui forisfactum fecerit homini istius communie, postquàm sibi ostensum fuerit illum esse de hostibus communie, nullo modo eum posteà adducet, nisi assensu illorum quibus communia servanda incumbit, et eâ vice eum reducere poterit. — 12. Pecuniam illam quam homines istius communie crediderint antequàm communiam hanc jurassent, si rehabere non poterint, posquàm indè justum clamorem fecerint, querent quoquo modo poterint quomodo creditam pecuniam rehabeant Pro illâ verò pecuniâ quam crediderint postquàm hanc communiam juraverint, nullum hominem capient, nisi sit debitor aut fidejussor. — 13. Si extraneus homo panem aut vinum suum in villam Suessionensem causâ securitatis adduxerit, si posteà inter dominum ejus et homines communie discordia emerserit, quindecim dies habebit ille vendendi panem et vinum in eâdem villâ, et deferendi nummos et aliam pecuniam suam preter panem et vinum, nisi ille forisfactum fecerit, vel fuerit cum illis qui fece-

rint. — 14. Nemo de villâ prelibatâ qui hanc communiam juraverit, credet pecuniam suam vel commodabit hostibus communie quandiù guerra duraverit. Et si quis probatus fuerit credidisse aliquid hostibus communie, justicia de eo fiet ad judicium eorum qui communiam servabunt. — 15. Si aliquando homines communie contrà hostes suos exierint, nullus de communiâ loquetur cum hostibus communie, nisi licentiâ custodum communie. — 16. Ad hoc statuti homines jurabunt quòd neminem propter amorem seu propter odium deportabunt, seu gravabunt, et quòd rectum judicium facient secundùm suam estimationem. Omnes alii jurabunt quòd idem judicium quod predicti statuti super eos fecerint, et pâtientur et concedent, nisi potuerint probare quòd de censu proprio nequeant persolvere. — 17 Universi homines infrà murum civitatis et extrà in suburbio commorantes, in cujuscumque terrâ commorentur, communionem jurent; qui verò jurare noluerit, illi qui juraverunt de domo ipsius et de pecuniâ justitiam facient. — 18. Si quis etiàm de communione aliquid forisfecerit, et per juratos emendare noluerit, homines communie exindè facient justiciam. — 19. Si quis verò ad sonum factum pro congregandâ communiâ non venerit, duodecim denariis emendabit. — 20. Preter has consuetudines à patribus nostris eis concessas et indultas, concedimus ut nullus infrà ambitum ville Suessionensis aliquid possit capere, nisi major et jurati, quamdiù de eo justiciam facere voluerint. Et si aliquis de communiâ nobis aliquid forisfecerit, oportebit ut nos in curiâ episcopi Suessionensis per majorem ville ad judicium juratorum justitiam de eo capiamus, nec eos extrà predictam curiam vel placitare, vel chartam monstrare compellere poterimus. — 21. Nec cuiquam licebit ab aliquo vel ab aliquâ de communiâ manum mortuam exigere. — 22. Has itaque consuetudines pretaxatas, et eas que ab avo nostro eis concesse fuerunt et confirmate, salvo jure nostro, et episcopi, et dominorum, et ecclesiarum qui in predictâ villâ aliquid juris habent, concedimus et confirmamus. — Que omnia ut perpetuum robur obtineant, etc. precepimus confirmari. Acta Suessioni, anno Incarnationis dominice MCLXXXI°, regni nostri II.°

Etablissement à Soissons de deux foires franches annuelles et d'un marché hebdomadaire, en 1561.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et à venir, salut. Les gouverneurs et argentiers de la ville de Soissons nous présentèrent le 16e jour d'avril dernier, requeste afin que, pour satisfaire à la fortiffication commencée à faire en ladite ville, du vouloir et ordonnance du feu roy Henri, nostre très chier et honnoré seigneur et père, pour y establir magasin tant de vivres que de munitions de guerre pour en secourir les pays circonvoisins, quant l'affaire le requerroit, il nous plust faire et permettre au mont St-Jehan, que nostre dit feu seigneur et père ordonna estre enclos en faisant fortiffications, ils peussent faire dresser rues avec une place et lieu public entre la croix vulgairement appelée *la Croix de Panleu* et les anciens fossés de la dite ville, et appliquer au proffit d'icelle lesdites place et lieu public en les baillans par eux pour y édiffier maisons, pour accroissement et décoration de ladite ville, à la charge de récompenser par eux les particuliers ayant vignes, jardins et autres héritaiges audit mont, et pour donner moyen à ceux qui y feront battir et édiffier, d'y résider et traffiquer, leur octroyer deux foires franches et ung marché pour y estre doresnavant et à tousjours tenus et entretenus, sçavoir est : chacune desdites foires durant six jours et ledit marché le jeudi de chacune sepmaine. Laquelle requeste nous envoiasme à nostre amé et féal conseiller, trésorier de France en la charge de Champaigne, pour, appelé nostre procureur, informer ou faire informer du contenu en icelle, et information faite, ensemble l'advis de nostre dit procureur, renvoyer par devers nous en nostre conseil pour le tout veu estre pourveu aux exposans, ainsy que versions estre à faire, et sur ce faire expédier nos lettres patentes; suivant lesquelles ledit trésorier auroit commis maistre Nicolas Bereaux, eslu en l'élection de Châlons, pour procéder à ladite information des lieux, ce qu'il auroit fait en présence de nostre dit procureur, du recepveur ordinaire du bailliage de Vermandois, et Jehan Estienne, maistre des œuvres dud. baillage, qui auroit faict un pourtraict de l'accroissement d'icelle ville; et ladite information, le procès-verbal de la visitation des lieux, son advis et de nos dits procureur, receveur ordinaire et le pourtraict dudit accroissement par ledit maistre des œuvres envoyé par devers ledit trésorier, qui auroit pareillement donné et à nous envoyé son advis, que nous avons fait veoir à nostre conseil; ensemble lesdites requestes, informations, procès-verbal

de la visitation et pourtraict dud. accroissement et autres pièces cy-attachées sous le contre-scel de nostre chancellerie, et par l'advis et délibération d'iceluy, et à ce que ledit accroissement soit faict selon ledit pourtraict, avons permis et octroyé, de nostre certaine science, plaine puissance et authorité royale, permettons et octroyons auxdits gouverneur et argentiers faire dresser lesdites rues, place et lieu public, et icelles bailler au proffit de ladite ville, à faire maisons, en récompensant par eux respectivement à la raison de dix livres tournois à une fois payées pour chacun septier desdits jardinages, vignes et héritaiges, les particuliers et propriétaires d'icelles, et avons fait, créé, ordonné et estably, faisons, créons, ordonnons et establissons deux foires et ung marché, sçavoir : la première desdites foires pour estre tenue au grand marché de Soissons, commençant le prochain lundi d'après le jour de l'Ascension nostre seigneur, et finissant le samedi prochain suivant inclusivement, et la seconde audit lieu du grand marché de Soissons, à commencer le troisième lundi du mois de novembre et finissant le samedy suivant, ledit jour aussi inclusivement, et le marché à chacun jour de jeudy audit grand marché de Soissons par chacune sepmaine. Voulons et nous plaist que auxdites foires et marché tous marchands, etc. Donné à St-Germain-en-Laye, au mois de novembre l'an de grâce 1561 et de nostre règne le premier.

Canton de Soissons. — Il s'étend au sud de Laon et se compose d'une ville, Soissons, chef-lieu, et des 19 villages de Belleu, Berzy, Billy-sur-Aisne, Chavigny, Courmelles, Crouy, Cuffies, Juvigny, Leury, Mercin, Noyant, Pasly, Ploisy, Pommiers, Septmonts, Vaurezis, Vauxbuin, Venizel et Villeneuve-St-Germain ; plus, de 29 hameaux et de 43 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 14 paroisses. — *Orographie :* le sol en est très montueux et coupé de profondes vallées occupées par des cours d'eau, dont le plus important est la rivière d'Aisne. — *Géologie :* les sables tertiaires inférieurs avec dépôts intercalés d'argiles, constituent la base des collines qui sont couronnées par le calc. grossier, sur lequel s'étendent quelques lambeaux de sables moyens. Une couche de limon jaune ou diluvium recouvre tous ces terrains. Le fond de la vallée de l'Aisne est occupé par des couches d'attérissement. — *Surface territoriale* : 12,907 hect. 90 ares. — *Culture* : les plateaux sont cultivés en céréales, les pentes des collines en vignes, haricots et asperges, le fond des vallées en légumes ou en prairies. — *Culture générale* : en 1760, terres labourables, 12,500 arpens ; vignes, 1,283 arp. ; prés, 961 arp.; bois, 877 arp. En 1836 : terres lab., 9,066 hect. 74 a. ; jardins et vergers, 311,60 ; prés et marais, 1,082,22 ; vignes, 570,92 ; bois-taillis et futaies, 937,64 ; savarts, 478,13 ; chemins, cours d'eau, etc., 450,56. — *Botanique* : *Centaurea solstitialis* à Juvigny ; *Hypericum humiferum* et *senecio nemorensis* à Billy ; *Thesium linophillum* et *humiferum*, *lactuca perennis*, à Berzy. — *Archéologie*: la cathédrale de Soissons, le portail de St-Jean-des-Vignes, l'église St-Léger à Soissons ; le château de Septmonts, etc. — *Industrie et commerce :* blé, vin, légumes, foins ; carrières de pierres à bâtir, chaux, sable, cendres noires, tourbes, briqueteries, moulins, tanneries. — *Population* : en 1760, 14,449 h. (3,211 feux) ; 1800, 13,755 h. ; 1806, 15,015 h. ; 1820, 14,452 h. ; 1827, 14,385 h. ; 1836, 15,926 h. ; 1841, 17,130 h. ; 1861, 18,870 h.

Arrondissement de Soissons. — Il est formé des six cantons de : Braine,

Oulchy-le-Château, Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts, et comprend en tout trois villes, Soissons, Braine et Vailly, trois bourgs, 160 villages, 161 hameaux, 345 fermes, maisons isolées ou écarts, formant 93 paroisses. — *Topographie* : l'arrondissement de Soissons s'étend au midi de celui de Laon ; il est limité au nord par ce dernier, au sud par celui de Château-Thierry, à l'est par le département de la Marne et à l'ouest par celui de l'Oise. — *Surface territoriale* : 125,107 hectares 62 ares. — *Orographie* : Cette surface se divise en deux parties distinctes. La partie septentrionale se compose de plateaux bizarrement découpés par de nombreuses petites vallées sinueuses, et elle est traversée de l'E. à l'O. par une large vallée où coule la rivière d'Aisne. La partie méridionale est formée de hauts plateaux sur lesquels court aussi de l'est à l'ouest une longue et étroite colline. — *Géologie* : le fond de la vallée de l'Aisne et de celle de la Vesle est occupé par des terrains d'attérissement, le flanc par les sables inférieurs avec argiles et lignites intercalés ; les plateaux sont formés par le calcaire grossier, et la colline étroite dont nous venons de parler, par les sables moyens, les terrains lacustres moyens, les sables et terrains lacustres supérieurs. Une couche de limon jaune ou diluvium recouvre tous ces terrrains. — *Hydrographie* : cet arrondissement est arrosé par une rivière principale, l'Aisne qui donne son nom au département, par une rivière secondaire, la Vesle, et par une multitude de petits ruisseaux prenant généralement leur source à la lisière des plateaux. — *Culture* : le froment, le seigle, l'orge et l'avoine sont cultivés partout ; la vigne sur les pentes des collines à l'exposition du midi, les légumes dans le fond des vallées, les bois dans les terrains froids, sableux ou argileux. — *Culture générale* : en 1760, terres labourables, 128,004 arpens ; vignes, 5,505 arp. ; prés et marais, 6,790 arp. ; bois, 9,372 arp., non compris la forêt de Villers-Cotterêts. En 1836, terres lab., 85,541 hect. 13 ares ; jardins et vergers, 1,804,52 ; prés et marais, 8,023,98 ; vignes, 2,344,91 ; bois-taillis et futaies, 21,606,72 ; savarts, 2,450 ; chemins, cours d'eau, etc., 3,334,95. — *Industrie et commerce* : commerce du blé, farines, vins, légumes, fruits ; exploitation importante de bois ; pierres à bâtir, briques, tuiles, poteries ; moulins à eau et à vent, tordoirs, tanneries. — *Routes* : cet arrondissement est traversé par le chemin de fer des Ardennes, par trois routes impériales et quatre départementales. — *Population* : en 1760, 57,858 h. (12,744 feux) ; 1800, 60,433 h. ; 1806, 61,754 h. ; 1820, 61,733 h. ; 1827, 63,428 h. ; 1836, 68,761 h. ; 1841, 72,038 h. ; 1861, 71,931 h.

Soissonnais, *Suessionensis pagus*, *Suessionicus*. — L'ancien pays ou *pagus* Soissonnais gallo-romain, avait pour limites le Laonnois au nord et l'Oise à l'ouest. Au midi, ses limites sont plus difficiles à tracer d'une manière sûre. On voit cependant qu'elles suivaient à peu près une ligne parallèle à la rivière d'Aisne en passant entre Hautefontaine et Mortefontaine, d'où elles se dirigeaient

vers Lesges, passait entre Quincy et Bazoches, et venait joindre la limite actuelle du département de la Marne, au-dessous de Mont-St-Martin.

SOIZE, SOISE, *Soisa ?* — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine élevée, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Otbod ou Aubeuf. — Popul. : vers 1260, 20 feux ; 1760, 258 h. (57 feux) ; 1800, 300 h. ; 1818, 314 h. ; 1836, 371 h. ; 1856, 341 h. ; 1861, 320 h. — Dép., l'Hôtel des Pierrots (I.)

Seigneurs de Soize.

1166-90 Pierre de Soize, chev., Gobert, son frère ; enfans : Arnoul, Henri, seign. de Marfontaine.

1226. Henri, seign. de Soize ; femme, Marguerite de Pruny.

1230. Adam de Soise, chev.

1580. François des Armoises, chev., seign. de Méry et Soize ; femme, Charlotte de Cauchon. Leur fille Elizabeth porta Soize en mariage à

159. Charles de Fay d'Athies, seig. de Braye. Enfans : François, Edmond, seign. de Braye ; Louis.

1610. François de Fay d'Athies, seign. de Soize ; femmes : 1° Anne de Condé de Coëmi ; 2° Marie de Crécy, qui lui apporta la terre de Goudelancourt ; enfans : Charles ; Robert ; François ; Anne, femme de Jean de Caruel, seign. de Magny ; Marie, femme de Louis d'Allenoncourt, écuyer, seign. de St-Clément

16.. Charles de Fay d'Athies, seign. de Soize, capit. au régim. de Marivaux ; femme, N. de Montcornet.

16.. Robert de Fay d'Athies, chev., seign. dud. ; femmes : 1° Marie de Fay d'Athies, dont Charles, s. de Braye ; Gabriel ; 2° Marie d'Artaise, dont Robert, Louis-Dieudonné, Charles, seign. de Dolignon, Marie-Anne et Gabrielle.

1688. Louis-Dieudonné de Fay d'Athies, chev., seig. dud., capit. au régim. Dauphin, cavalerie ; femme, Catherine Villesme ; enfans : Louis-Dieudonné, Anne, François, doyen de Rozoy, Claude-Louis, capit. au régim. de Poitou ; Elizabeth, Gabrielle-Louise, Marguerite.

1735. Louis-Dieudonné de Fay d'Athies, seig. dud. ; femme, Louise-Gabrielle d'Aguisy ; enfans : Henri-François, Françoise, Jeanne-Gabrielle.

Vers 1775. Henri-François de Fay d'Athies, seign. dud.

Il y avait autrefois à Soize un fief dont nous ne savons pas le nom, mais dont voici quelques seigneurs.

Vers 1640. Gabriel de Boham, écuyer ; femme, Elizabeth de Flavigny ; enfans : Jean-Antoine, Henri, Josias, Antoinette.

1460. Jean-Antoine de Boham, écuyer, capit. au régiment de marine.

16.. Henri de Boham, son frère, capit. au même régiment.

SOLON, autrefois SAULON. — Moulin dépendant de Cœuvres. — Au 13e siècle, il appartenait à Raoul de Soissons, seign. de Cœuvres, qui, en 1260, le vendit à l'abbaye de St-Denis pour 240 liv. parisis.

SOMME (LA), *Sumina*, *Somena*, *Somona* ou *Somina*. — Plusieurs géographes ayant depuis longtemps remarqué que le mot Somme est un nom générique constamment employé dans le sens de source par les anciens, ont pensé qu'il ne pouvait être le véritable nom de cette rivière, et le père Fournier, dans sa *Geographica orbis notitia*, prétend, nous ne savons sur quel fondement, que le vrai nom de la Somme est *Phrudis*. Ce nom ne nous paraît pas davantage être le vrai nom de cette rivière, et nous pensons qu'elle pourrait bien avoir porté celui de *Rimac :* c'est du moins celui sous lequel est désignée, dans une charte du 10e siècle, la partie de son cours qui s'étend

entre Fonsommes et St-Quentin. *Curticella* (Courcelle, ferme dépendante de Fonsommes) *super rivulum Rimacum*, dans une charte de l'an 950. A la même époque, c'est-à-dire dans un acte de 959, le petit bras de la Somme qui passe auprès de Gauchy, est nommé *rivulus Cehona.* — Quoi qu'il en soit, la Somme prend naissance au village de Fonsommes, parcourt le département de l'Aisne sur une étendue de trente-cinq kilomètres, et entre auprès de Ham dans le département auquel elle a donné son nom, pour tomber dans la Manche entre le Crotoy et St-Valery. — La Somme se grossit dans le département de l'Aisne de trois petites rivières : la Sommette, la Germaine et l'Omignon. — Les poissons qu'on y pêche sont : l'anguille, la brême, le brochet, le meunier et quelquefois la mustelle et le lavaret, qui sont des poissons lacustres.—Vers 1650, la dame de Marcé, gouvernante des filles d'honneur de la duchesse d'Orléans, obtint du roi l'autorisation d'établir un coche d'eau sur la Somme, entre Amiens et Abbeville.

SOMMELANS, *Sommelanus.* — Petit village de l'ancienne Brie champenoise, situé près des sources du rû d'Alland, à 65 k. au S.-O. de Laon et 15 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Eloi. — Population : 1760, voyez Priez ; 1788, 111 h. ; 1800, 123 h. ; 1818, 106 h. ; 1836, 85 h. ; 1856, 107 h. ; 1861, 101 h.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce village tire son nom de sa position sur les sources du rû d'Alland : *Somma*, source, et *Alanum*, Alland. — Sommelans appartenait jadis à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Des anciens seigneurs de Sommelans, nous ne connaissons que les suivans.

1212. Bernier, chev. de Sommelans, fils de Gilon, seign. du Donjon à Oulchy.

1780. M. Meunier, seign. dud., avocat au parlement de Paris.

SOMMERON, SUMERUNS en 1126 ; *Sommero*, 7e siècle. — Ruisseau qui prend sa source auprès et au nord du village de ce nom, et qui se jette dans l'Oise à Gergny, après un cours d'environ 8 kilomètres.

SOMMERON, *Sommeronus.* — Petit village de l'ancienne Thiérache, bâti près du ruisseau de ce nom, à 60 k. au N. de Laon et 16 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 286 h. (36 feux) ; 1800, 263 h. ; 1818, 291 h. ; 1836, 331 h. ; 1856, 271 h. ; 1861, 265 h. — Dépendances : la Gerbette, Cour-Faroux, la Garde-de-Dieu, la Rue-de-Paris (hameaux) ; la Rue des Cabots, le Moulin du Bois-Locquet (isolées).

Ce village tire son nom de sa position près du ruisseau nommé le *Sommeron.* Il faisait jadis partie du duché de Guise.

SOMMESCAUT, SUMESCAUT. — Localité détruite, dont l'autel fut donné en 1150

au chapitre de St-Géry de Cambrai. L'Escaut prenait alors sa source en ce lieu, circonstance d'où il tirait son nom. Sommescaut, source de l'Escaut.

SOMMETTE, SUMMETTE, *Summeta* en 1148, *Sommenula.* — Petit village de l'ancien Noyonnais, situé sur le bord de la Somme, à 49 k. au N.-O. de Laon et 19 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : 1760, sans Eaucourt, 22 feux ; 1800, 120 h. ; 1818, 245 h. ; 1836, 222 h. ; 1856, 186 h. ; 1861, 190 h. — Dépendance, Eaucourt (hameau).

Dès le 12e siècle, la mairie de Sommette appartenait, avec celle d'Ollezy, au chapitre de Noyon, qui la donna en 1148 à un particulier nommé Rainier. Nous donnons ci-dessous le texte de cette pièce intéressante. En 1304, le même chapitre acheta le domaine de Sommette à Aubert de Hangest, seigneur de Genlis.

Seigneurs de Sommette.

1148. Rolland de Summette; Guy Patin, son frère.

1229. Jean de Summette.

12.. Jean de Nointel, seign. dud. ; femme, Perronnelle. Ils vendirent cette terre à

1304. Aubert de Hangest, seig. de Genlis, qui la revendit, comme nous l'avons dit, au chapitre de Noyon.

14.. Valerand Blanchard, seig. dud. ; femme, Marie de Vailly.

1495. François Blanchard, leur fils, seig. dud. Il vendit au suivant.

15.. Renaud d'Offoy.

1529. François d'Offoy, son fils, seign. dud. A son tour celui-ci vendit à

1567. Louis Châtelain, seign. de Sizancourt. Sa fille Louise la porta en mariage à

1621. François de Louvain, qui la revendit la même année à Antoine Bouzier, sieur d'Estouilly, lequel la revendit au suivant.

1630. Aimé de Macquerel, écuyer, seign. de Riencourt, fils d'Aimé de Macquerel, s. de Dury.

Vers 1640. Michel d'Hervilly, seign. de Beaumont, Ary, Sommette, etc., capit. de galère. Femme, Françoise de Parisi.

1661. Alexandre de Macquerel, seign. dud.

16.. François-Paul d'Hervilly, fils de Michel ci-dessus, s. dud. et de Leschelles par sa femme, Henriette-Louise de la Verrine.

1750. Louis-François d'Hervilly, leur fils, seign. de Leschelles, Sommette, etc.

Don de la mairie de Sommette et Ollezy à un particulier, en 1148.

In nomine, etc. Ego Balduinus, Noviomensis ecclesie decanus, et totum capitulum ; notum fieri volumus tàm futuris quàm presentibus quod nos damus et concedimus Rainero Verri majoriam de Summetâ (Sommette), quam Gillebertus nobis reddidit et werpivit, ita quod Rainerus et heres suus hanc majoriam perpetuo jure de nobis tenebit. Concedimus etiam eidem Rainero et heredi suo terram nostram quam predictus Gillebertus de nobis tenebat, et eam ad manum firmam teneant, et ad quartam garbam excolant. Concedimus etiam Rainero et heredi suo apud Iliacum (Olezy) et ad Summetam, totum quod major habere debet. Debet vero Rainerus ex consuetudine segetem nostram de Iliaco et Summetâ in augusto hospitari, et ideo stramen et paleam habet. Debet etiam Rainerus clerico vel servienti nostro lectum tradere, videlicet : culcitrum et cossinum, linteolum et velosum, et ideo habet duas partes decime *porreti* et duas partes decime lini et *cunati*. Testes sunt, etc. Actum anno dominice incarnationis MCXLVIII.°

SONS, SEON en 1144, SEUNT en 1145, SONT en 1206. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 25 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. —

Patron, St Nicolas. — Population : vers 1260, 90 feux ; 1760, 360 h. (78 feux) ; 1800, 782 h. ; 1818, 830 h. ; 1836, 885 h. ; 1856, 861 h. ; 1861, 889 h. — Dépendance, Ronchères (ferme).

Ce village fut pillé en 1651 par les troupes françaises qui tenaient le parti de M. le Prince. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Il est la patrie de Louis de Sons, abbé de St-Léger de Soissons en 1450.

Seigneurs de Sons.

1144-56. Robert de Sont; Gauthier, son frère. Femme, Elvide; enfans : Pierre, seign. de Châtillon; Thomas, Jean. Enguerrand. Robert appartenait peut-être à la famille de Coucy.

1161. Thierry de Sont.

1173-84. Thomas de Sont; femme, Ade; enfans : Raoul, Robert. Thomas avait aussi deux sœurs, Ade, et Elvide, femme de Robert.

1206. René, chev. de Sont. Il était puîné de Clarembaud de Macquigny. Femme, Ade.

1219-29. Raoul, seign. de Sont, fils d'Ade de Sont, femme de Jean de Vadencourt.

1233. Nicolas, seign. de Sont; enfant, Sibile, religieuse.

1240. Gilles de Roisi, chev. de Sons; femme, Alix de Montchâlons.

1246. Jean, seign. de Sons; femme, Jeanne de Housset.

1301. Robert de Sons; femme, Isabeau de Bois.

1364. Adam Sauset, sire de Sons.

1375. Pierre, seign. de Sons, écuyer.

1384. Guillaume dit le Leu (le loup) de Sons ? écuyer.

14.. Jean dit le Leu, de Sons ?

1425. Jean II de Sons ? écuyer.

1446. Jean de Vaux, sieur de Sons et Vaux.

1555. Charles Postel, seign. dud.

1556-76. Antoine de Crécy, seign. de Sons : femme, Yolende des Fossés.

1634-60. François de Crécy, sieur de Sons et Housset; femme, Michelette de Vuatre ou Vatere. Leur fils François fut seign. de Housset.

1643. Louis de Bayard, écuyer, seig. dud.

1670 Valérien, Charles et Nicolas de Bayard, seign. de Sons.

1680. Louis-François d'Hervilly, seign. de Leschelles, Sons, etc. (Voyez Leschelles).

SORBAIS. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 52 k. au N. de Laon et 9 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 608 h. (180 feux) ; 1800, 759 h. ; 1818, 778 h. ; 1836, 844 h. ; 1856, 831 h. ; 1861, 790 h. — Dépendances : Tolmont, St-Pierre-Pré, le Corbion, Aubermont (ham.) ; la Fosse-Mathon (isol.)

Sorbais pourrait bien être la localité nommée *Serba Augustæ* dans une charte de 1139 : *à pirgo Romano* (l'ancienne chaussée romaine de Reims à Bavai, qui passe près de Sorbais) *eundo ad Serbam Auguste.* — Ce village appartenait autrefois aux seigneurs de Guise. L'un d'eux, Guy de Châtillon, ayant fait reconstruire en 1340 les moulins et fours de Sorbais, Neuve-Maison et Wimy, voulut contraindre les habitans à y moudre et à y cuire; mais il renonça à ses prétentions. Nous donnons le texte de cette pièce intéressante pour l'histoire de la féodalité. — Sorbais passa plus tard à l'abbaye de St-Denis, et fut uni à la manse monacale par partage de 1672.

Guy de Châtillon, seigneur de Guise, renonce à la banalité des nouveaux fours et moulins qu'il avait fait construire à Sorbais, en 1340.

Guy de Châtillon, comte de Blois et sire de Guise, savoir faisons, etc., que comme nous volsissions nos subgés et justiciables contraindre à estre baniers de nos molins de Wimi, de Sor-

bais, de Nuemaisons et de le Boussier, et les manans et habitans en notre dite ville de Sorbais, et les habitans de la rue de Rostelen en notre dite ville de Guise, de estre baniers de nos fours assis asdis lieus de Sorbais et de Rostelen, que nous aviens de nouviaus faits, et dissons et maintenissons nous pour lesdis molins et fours tenir pour baniers, pour ce que nous auroit (été) donné à entendre que, par la coustume et observance notoirement gardées en notre terre de Guise, toutefoys et quantes foys aulcun seigneur ayant haute justice en sa terre qui faisoit aulcuns molins et fours en ycelle, lesdits fours et molins fais en ycelle devoient estre tenus et reputés pour baniers, et pooit ledit seigneur ses couchans et manans contraindre de estre baniers asdits fours et molins; et sous..... desdis coustumes, usages et observances, eussiens tenu aux lieus dessur devisés lesdis molins et fours pour baniers par aulcun temps, et de ce fussions en possession et saisine. Nous, pour vérité savoir de ladite coustume plus à plain si elle estoit ycelle comme dit est, et pour enfourmer notre conférence de notre office, avons fait enquérir par bones gens et dignes de foy de ladite coustume, laquelle information faite et à nous raportée, il est apparu à nous et à notre conseil appartenir, que ladite coustume n'estoit pas telle que nous avoit donné à entendre, nous avons ordené et ordenons que délibération sur ce que les molins et fours aus lieus dessus nommés ne soient des ores en avant tenus et réputés pour baniers, et que lesdites personnes que nous vouliens contraindre à y venir moldre et cuire ausdis molins et fours, puissent aler moldre et cuire à tels molins et fours comme ils voudront, et la possession et saisine en coy nous estiens et sommes, nous avons mis et mettons du tout au tout, promettans de bonne foy pour nous et pour nos hoirs et sucesseurs, avoir ferme et estable cette présente ordenance, etc. Donné en tesmoignage de ce sous notre grant seel le merquedy après la St-Martin d'iver, l'an mil CCC et quarante.

Sormons (Bois des), *Nemus Sormonorum*. — Grand bois qui s'étendait jadis entre Coincy et Neuilly-St-Front.

Sorny. — Hameau dépendant de Terny. Il formait autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait 45 feux en 1760. Il appartenait jadis aux sires de Coucy. Enguerrand VII en affranchit les habitans en 1368, sous la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de cent sous parisis (V. Coucy-la-Ville).

La terre de Sorny était jadis un fief, et portait le titre de vicomté. (Pour ses premiers seigneurs, voyez Courmelles).

Vers 1580. Jean de Crécy, écuyer, seign. de Sorny. Enfant, Marie, femme d'Antoine de Fay d'Athies, seign. de Clamecy et Goudelancourt-lès-Pierrepont.

1606. Antoine de Crécy, le jeune, écuyer, vicomte de Sorny.

1653. Eustache de Crécy, chev., vicomte dud. et de Valavergny, prévôt du Laonnois.

1658. Jacques d'Audanger de Guy, vicomte de Sorny. Femme, Madeleine de Proisy.

1667-74. Jean de Crécy, seign. de Bligny. Sons, vicomte de Sorny.

1690. Louis de Crécy, vicomte dud.

Sort (Le), Le Sort en 1184. — Localité détruite, autrefois située près de Pouilly. En 1153, Haguin de Loisy en donna l'autel à l'abbaye de St-Vincent de Laon, et 30 ans après, Pierre de Braine et Ade, sa femme, en donnèrent le terroir à l'abbaye de St-Jean de la même ville, pour un cens annuel de 10 muids de froment et 4 deniers.

Souche (La), *Zorla?* en 1162. — Ruisseau qui prend sa source auprès de Sissonne, coule du S.-E. au N.-O. et se jette dans la Serre à Crécy, après un cours d'environ sept lieues. Dans les anciens titres, elle est quelquefois nommée la *petite Serre*.

SOUCY, SOUCI en 1171, SOSCI en 1212, SOUSY en 1255; *Succiacus* en

1100, *Suciacus* en 1190. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans un étroit vallon, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 43 feux; 1800, 167 h.; 1818, 187 h.; 1836, 177 h.; 1856, 156 h.; 1861, 154 h. — Dépendance, le Foulon (isol.)

Les habitans de Soucy furent affranchis par le roi en 1315 (V. Saconin). Il y avait jadis dans ce village une communauté de religieux guillelmites.

Seigneurs de Soucy.

Vers 1200. Henri de Soucy, chev.

1226. Jean de Soucy, son fils.

1694. Jules, marquis de Joyeuse, seign. de Montgobert et Soucy.

Ce domaine entra ensuite dans la maison de Vassan, qui possédait déjà celui de Puiseux (Voyez ce mot), et en 1780 il appartenait à M. Desplaces, seig. de Montgobert.

Sougland. — Hameau dépendant de St-Michel. Il doit sa naissance à une forge qui fut bâtie en ce lieu en 1543 par Thomas de Canone, en exécution d'un traité passé entre lui et les religieux de l'abbaye de St-Michel, auxquels ce terroir appartenait. Cette forge passa ensuite dans les mains des Pétré. Détruite dans la première moitié du 18e siècle, elle a été rebâtie depuis.

SOUPIR, SOUPPI en 1136; *Sopiacus* en 1102, *Suppeium* en 1142. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Aisne, à 25 k. au S. de Laon et autant à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 455 h. (100 feux); 1800, 444 h.; 1818, 360 h.; 1836, 483 h.; 1856, 440 h.; 1861, 444 h. — Dép. : la Cour de Soupir (F.); le Mont-sans-Pain (I.); Ribaudon (M.)

Au milieu du 12e siècle, Soupir appartenait à l'abbaye de Prémontré avec les moulins sur l'Aisne, et lui avait été donné par Barthélemi, évêque de Laon. A cette époque, les habitans de Soupir entreprirent de rebâtir leur église; mais n'ayant pu l'achever faute d'argent, l'abbaye de Prémontré se chargea de la terminer, en échange de quelques terres. La même maison religieuse en éleva encore le clocher, à des conditions analogues.

Seigneurs de Soupir, relevant des évêques de Laon.

1202-07. Hescelin ou Rethelin de Soupir. C'était peut-être le même qu'Hézelin, fils de Rénier, fils d'Eudes de Vermandois, d'après une charte de 1085. Dans une charte de 1102, il est dit chevalier d'Enguerrand de Coucy.

1124. Baudoin de Soupir. Femme, Machame de Guise, qui lui apporta en mariage le domaine de Lesquielles (Voyez ce mot). Enfans : Guy, Ade.

1150. Simon, chev. de Soupir.

1160. Guy de Soupir; femme, Ysdemunde. Blihart, frère de Guy, était seign. de La Ferté-Chevresis.

1206. Eudes de Soupir. Hugues et Gérard, ses frères.

1207. Baudoin II de Soupir. Femme, Béatrix.

1219. Philippe de Soupir, chev.

1231. Gautier, fils de Baudoin, s. dud., Sissonne et Marchais; enfans : Robert, s. de Marchais et Sissonne; Jean, seign. de Puisieux.

1237. Geoffroi, seign. de Soupir, maréchal de Champagne. Enfant, Gérard.

1248. Gérard, seign. dud.

1338. Henri de Roucy, sire du Bois, chev., seign. de Soupir.

1368. Jacques de St-Clément, seign. dud.

1380. Bernard de Dormans, seign. dud.

146. Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, seign. de Soupir par acquisition. Il donna ce domaine à son frère.

1470. Guillaume Juvénal des Ursins.

1487. Louis Juvénal des Ursins, archidiacre de Champagne dans l'église de Reims, seign. dud.

1530. Charles des Ursins, seign. dud.

1589. Pierre Baudoin, écuyer, seign. dud., conseiller du roi, intendant de ses finances; femme, Catherine Cordier.

1627. Daniel Baudoin, seign. dud., conseiller-maitre-d'hôtel ordinaire du roi; femme, Marie de Flexelles; enfans : Pierre, Séraphin, Marie.

1663. Pierre Baudoin, seign. dud., Lemé et Lislet, capitaine aux gardes

1699. Fidel-Séraphin Baudoin, son frère, seig. dud., Verneuil, Courtonne, Beaune et Chivy, chev. d'honneur au bailliage de Vermandois; femme, Geneviève-Simonne de la Mouche; eufans : Fidel-Séraphin, Antoine-Séraphin.

Vers 1741. Antoine-Séraphin Baudoin, seign dud., lieutenant-général des armées, ex-chambellan du roi de Pologne, chev. de St-Louis, grand bailli d'épée au bailliage de Bourmond en Lorraine, mort le 22 décembre 1750.

1789. Madame de Champeron, dame de Soupir.

SOURD (LE). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 37 k. au N. de Laon et 13 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population, 1816, 158 feux; 1836, 841 h.; 1856, 799 h.; 1861, 756 h. — Dépendance, le Reget-de-Colonfay (hameau).

Le Sourd était jadis une dépendance de Wiège. Il n'en a été séparé que depuis la révolution.

Seigneurs du Sourd.

Le domaine du Sourd appartenait autrefois à l'abbaye de Fervaques, qui le vendit en 1445 à Jean III, seign. de Proisy, moyennant certaines redevances. L'un des descendans de ce dernier le revendit au suivant.

Vers 1550. Christophe de Visme.

Ce domaine passa ensuite dans la maison le Danois, dont les membres étaient seign. de Ronchères (V. Séry-Mézières).

SOYÉCOURT, SOYAUCOURT, *Seihercurtis* en 1126. — Hameau dépendant de Vermand. Il appartenait à l'abbaye de Vermand.

SPARCI. Voyez ÉPARCY.

SPAUX ou SPANZ. Voyez ÉPAUX.

STRADONVILLE, *Stradonis villa* en 877. — Localité détruite et inconnue, située dans le Laonnois, laquelle fut donnée par Charles-le-Chauve à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne, en l'année 877.

STURME *(Renaud)*, médecin, né à Soissons, florissait à la fin du 16e siècle. Il a mis en vers les aphorismes d'Hippocrate, et les publia sous ce titre : *Paraphrasis in septem libros aphorismorum Hippocratis*, Lyon, 1583, in-8°. Réimprimés en 1619, in-16.

SUBACOURT, SUBALCURT en 1134, SUBAUCOURT en 1164, SUBARCORT en 1219. — Ancien village autrefois situé du côté de Suzy, dans la forêt de Voas ou de St-Gobain, aujourd'hui détruit. Il en est question dans plusieurs chartes du 12e siècle et des suivans (V. Suzy). Il appartenait en partie à l'abbaye de St-Jean de Laon. — Subacourt était d'ailleurs un fief, pour les seigneurs duquel voyez Suzy.

SUIPPE, *Supia*, *Suppia* en 907, *Sopia*. — Rivière qui prend sa source à Somme-Suippe (Marne), entre dans le département de l'Aisne à Pontgivart, et se jette dans l'Aisne à Condé, après un cours total de 15 lieues. Il en est question dès l'année 907 dans la charte de fondation du prieuré de Corbeny, par laquelle Charles-le-Simple donna à l'abbaye de St-Remi de Reims quatre *mappaticos* sur le *fleuve de Suippe*.

SUR-AISNE, *Super Axonam*. Voyez VIC-SUR-AISNE.

SURFONTAINE, autrefois SERFONTAINES, *Sereni fontes* en 1143, *Super Fontanæ*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine sèche et élevée, à 28 k. au N.-O. de Laon et 19 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourjourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Barbara. — Population: 1760, avec Fay-le-Noyer, 460 h. (72 feux); 1800, 541 h.; 1818, 609 h.; 1836, 640 h.; 1856, 445 h.; 1861, 432 h. — Dépendance, Fay-le-Noyer (hameau).

Ce village tire son nom de sa position près de sources d'eau limpide. Il dépendait autrefois le Fay-le-Noyer qui, à présent, dépend de lui. Au siècle dernier, on voyait encore à Surfontaine des vestiges considérables d'un ancien château, qui fut pris et ruiné en 1422 par Jean de Luxembourg.

Seigneurs de Surfontaine.

1403. Jean d'Amerval, chev., seign. de Parpes et Surfontaine, fils de J. d'Amerval, s. de Parpes.

14.. Mailfer d'Amerval, seign. d'Amerval et Surfontaine. Enfans: Jacques, Jean.

1429-66. Jacques d'Amerval, écuyer, seign. desd., Rougeries et Mézières-sur-Oise.

1512. Jean II d'Amerval, seign. d'Amerval et Surfontaine.

1540. Philippe d'Amerval, seign. desd. Femme. Gabrielle de Mousquet, baronne de Benai. Enfans: Antoine, Jeanne, femme d'Antoine d'Hervilly. Après la mort de son mari, Gabrielle de Mousquet institua dans la chapelle de son château à Surfontaine, trois prêtres avec un clerc et deux enfans de chœur, pour y célébrer l'office canonial et prier Dieu pour elle, son mari, ses enfans et sa famille.

1547. Jacques d'Amerval, s. de Surfontaine.

1566. Antoine d'Amerval, seign. dud., Liencourt et Benai. Femme, Adrienne de Cauchon de Maupas. Enfans: Nicolas, Antoinette, femme de Jean de Flavigny, seign. de Renansart.

1594. Nicolas d'Amerval, seign. desd. et Benai (Voyez ce mot).

Vers 1600. Antoine d'Amerval, son second fils, seign. dud.

16.. Olivier de Longueval, seign. de Surfontaine par sa femme, Charlotte d'Amerval. Ils vendirens ce domaine au suivant.

1619. Claude II de Flavigny, vicomte de Renansart (Voyez ce mot).

SURMELIN (LE). — Ruisseau qui prend naissance à la Charmoie (Marne), entre dans le département de l'Aisne auprès de Baulne, et va se perdre dans la Marne à Mézy-Moulins, après un cours d'environ sept lieues.

SUZANNEAU (*Hubert*), docteur en droit et en médecine, professeur d'humanités et poète, né à Soissons en 1514 ou 1512. — On a de lui :

Apologia Petri Satoris, doctoris theologi Carthasianæ professionis, adversus damnatam Lutheri heresiam de votis monasticis, Paris, 1531. — *Petri Rosseti poetæ laureati Christas, nunc primum in lucem editas*, Paris, 1534. — *Dictionarium Ciceronianum et ejusdem epigrammatum libellus*, Paris 1536. — *Julii Cæsaris Scaligeri adversus Desiderii Erasmi dialogum Cicero.*

oratio secunda, Paris. 1537.—*Huberti Susannæi, legum et medicinæ doctoris. ludorum libri nunc recens conditi atque editi*, Paris, 1538, in-8°. — *Lamentatio Europæ carmine heroïco descripta*, 1538, in-4°. — *De ratione componendorum versuum*, Paris, 1538, in 4°. — *P. Virgilii Maronis opera omnia diligentia P. H. Susannæi quam emendatissime excuta, etc*, Paris, 1540, in-4°. — *Annotationes in contextum duorum librorum artis versificatoriæ Johannis Despanterii, etc*, Paris, 1543.—*Quantitates Alexandri Galli vulgo de villa Dei correctione adhibita ab H. S. locupletatæ*, Paris, 1542. — *In P. Virgilii Maronis moretum scholia, etc.*, Paris, 1542. — *Probæ Falconiæ vatis clarissimæ à divo Hieronimo comprobata, etc*, Paris, 1563. — *Connubium adverbiorum, etc*, Paris, 1548. Réimprimé plusieurs fois. — *Proverbia Gallicana, etc.*, Paris, 1550. — Et plusieurs pièces de poésie fugitive.

Suze (la). — Ancien fief à Arrancy (Voyez ce mot).

SUZY, autrefois SUISI, *Suisiacus* en 1164, *Susiacus*, *Suesiacus* (13e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, bâti au fond d'une gorge entourée de bois, à 12 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 505 h. ; 1800, 648 h. ; 1818, 673 h. ; 1836, 702 h. ; 1856, 563 h. ; 1861, 520 h. — Dépendances : le Trou-Fourcy, le Trou-Cateau, Courtemèche, le Passage (ham.) ; Ardenne (ferme).

Quand on considère que le village de Suzy était autrefois entièrement entouré de bois, on est tenté de faire dériver son nom des mots *sus*, sanglier, et *aisis*, enclos, comme qui dirait le canton des sangliers. — On pense que le domaine de Suzy est un de ceux qui furent donnés par le roi Clovis à Sainte Geneviève, et par celle-ci à Saint Remi, qui en aurait doté l'église de Laon avec Crécy et autres (Voyez ce mot). — En 1129, après la mort de Thomas de Marle, sire de Coucy, les habitans de Suzy se plaignirent au roi Louis-le-Gros, que les sires de Coucy, en leur qualité d'avoués de plusieurs monastères voisins, les traitaient comme leurs sujets, au préjudice de l'autorité royale à laquelle seule ils étaient soumis. Le roi, faisant droit à leur requête, déclara qu'ils dépendaient de lui seul ; en conséquence, il les prit sous sa protection immédiate, leur accorda cette même année l'affranchissement de la servitude et le droit d'entrer à leur volonté dans la cléricature, dans l'ordre militaire ou dans les communes voisines. Il ne mit d'autres conditions à cet affranchissement, que celles de le suivre à la guerre et de défendre au besoin la grosse tour de Laon (la tour de Louis-d'Outremer). — Suzy a vu naître un grand personnage ecclésiastique, Etienne dit le cardinal de Suzy, qui florissait au 13e siècle.

Seigneurs de Suzy.

On prétend que Suzy appartenait originairement à Ste Geneviève, qui le tenait du roi et l'aurait donné à St Remi, archevêque de Reims. Celui ci, à son tour en aurait gratifié l'église de Laon, des mains de laquelle il serait plus tard passé dans celles de St-Jean. Ce domaine devint ensuite, on ne sait comment, la propriété de seigneurs séculiers qui prirent le titre de *vicomtes de Suzy*.

On ne connait pas les premiers seig. de Suzy. On sait seulement que l'un d'eux, nommé Albéric, chev., vivait en 1229, et qu'un autre nommé Crépin, chev., vivait au commencement

du 14e siècle, qu'il était frère du cardinal de Suzy, qu'il eut une femme nommée Umeniarde et un fils du nom de Pierre.

A la fin du siècle suivant, la seigneurie de Suzy et celle de La Gloriette, appartenaient à Raoul du Puis, écuyer, maître d'hôtel de l'évêque de Noyon. Sa fille Blanche épousa Nicolas des Fossés, seign. de Sissy, et lui porta la terre de Suzy en dot.

Nicolas II des Fossés, leur fils, céda ce domaine en 1538, à Jacques de Ronty, qui avait épousé sa sœur Françoise.

La famille de Ronty tirait son origine et son nom du fief de Ronty, situé sur le terroir de Guny.

1538. Jacques de Ronty, seign. de Suzy; femme, Françoise des Fossés.

1540. Jean de Ronty, écuyer, leur fils, seig. de Suzy; femme, Jeanne de Crécy; enfans: Jean, Jacques, chanoine de Laon; Marie, femme de Michel de Favin, seign. de Dameret, etc.

15.. Jean II de Ronty, écuyer, seig. de Suzy, La Gloriette et Subacourt; femme, Judith de Flavigny; enfans: Charles, François, seign. de la Motte.

16.. Charles de Ronty, seign. de Suzy; femme, Jacqueline de la Chapelle-Ranson; enfans: Robert, Jacques et Catherine.

1665. Robert de Ronty, seign. de Suzy, Subacourt, etc.; femme, Marie-Françoise de Thouars, qui lui apporta Haramont; enfans: François-Annibal, Charles, seign. d'Haramont; Robert, chev., capit. d'un régiment d'artillerie; Eustache, capit. de dragons, tous deux tués à la défense de Namur; un autre tué dans une bataille en Italie; le quatrième, chanoine de Laon, et une fille Angélique.

1698-1705. François-Annibal de Ronty, seign. de Suzy, lieut. des gardes du corps, brigadier des armées; femme, Marie-Anne de Gerbaut; enfans: Charles-François, Robert, lieutenant au régim. de Navarre, tué au siége de Landau (1713); Pierre-François-Claude, abbé de Thorigny; Louis-François-Joseph-Annibal, garde du corps, tué à Fontenoy; Marie-Madeleine, femme de Louis-Charles de la Granche de Noue, seign. de Villers-en-Prayères.

1716. Charles-François de Ronty, seign. de Suzy, Cessières, etc., major de la compagnie écossaise, maréchal des camps, lieuten. gén., grand'croix de St-Louis, mort le 30 mars 1772, âgé de 80 ans. Sans enfans de sa femme Elizabeth-Françoise Legras. Le domaine de Suzy revint aux sieurs Denone qui le vendirent, vers 1785, au comte de Causans.

Il y avait autrefois à Suzy un fief nommé de *La Motte*. Il consistait en une maison entourée de fossés, avec terres, vignes, etc. Ses seigneurs connus sont:

1434. Louis de Frécourt.

1511. Nicolas de Thumery.

1547. Jean Féret.

1580. François de Ronty.

Affranchissement des habitans de Suzy, en 1129.

In nomine Domini. Ego Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex, omnibus tàm futuris quàm presentibus notum fieri volumus quod homines isti sive mulieres quorum nomina subscribuntur, liberi servientes nostri sint et licenter ad clericatum, vel ad militiam et ad communionem sine contradictione possint assumi. Ideoque ne alicui vel in ipsos vel in res eorum manum mittere liceat, quoniam sub protectione regia sunt, *imperii* nostri auctoritate prohibemus. Masculi vero, exceptis clericis, militibus aut in communione manentibus, nisi morbo vel senio graventur, expeditiones nostras bannales debent, si submoniti fuerint, et si necesse fuerit, regie turris (la grosse tour de Laon ou tour de Louis d'Outremer) ad expensas nostras custodiam, que intra Laudunum sita est. Hec vero sunt nomina eorum: Roscia et duo filii ejus, Haimo et Bernardus, et due filie ejusdem, Helindis et Hiberga, omnesque filii et filie istorum quos jam habuerunt vel in postmodum de eorum sanguine procreundi sunt; similiter due sorores supradicte Rocie, Emelina et Berta, et omnis eorum generatio; altera quoque Rocia, mater Rainaldi, et cum ipsâ Rainaldus Ozardus, frater ejus, et sorores ejus. Haymus quoque de Lanisicurte, et Jorroca, soror illius; similiter Mascia, Robertus quoque et Aroldus et Frodo de Sarny. Berta, filia Berte de Molinchat, Martinus de Crespy; Guillelmus et due filie ejus Emelina et Roscia; Roial, filius Asceline; Alger et soror ejus Richildis. Hii omnes cum suis generationibus libertatis hujus sunt participes. Quod ut firmum sit, sigilli nostri auctoritate nominis quoque karactere firmamus. Anno MCXXIX.°, regni nostri XXI.°

T

TACHERON *(Pierre)*, habile peintre verrier, né à Soissons, mort à la fin du 17e siècle.

Il peignit en 1622 les vitraux de la salle d'assemblée de l'arquebuse de Soissons. C'étaient, dit un écrivain du siècle dernier, un ouvrage remarquable et fort estimé. Ils représentaient les métamorphoses d'Ovide. Chaque tableau était enchâssé dans une frise ornée de fleurs de lys d'une délicate exécution. On prétend que Louis XIV, passant à Soissons en 1663, resta une heure entière à admirer cet ouvrage, et qu'il demanda quatre de ses panneaux pour orner les fenêtres de son cabinet. La compagnie les lui offrit tous ; mais cette offre ne fut point acceptée. On n'estimait pas moins les peintures des vitres du cloître des Minimes, exécutées en grisaille par le même artiste.

TAILLEFONTAINE, *Tilla*, *Talla fontana* en 1163, *Tallefontana* en 1192, *Tallii fons*, *Taillius fons* (13e siècle). — Village de l'ancien Valois, situé dans le haut d'une gorge étroite, à 70 k. au S.-O. de Laon et 30 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 80 feux ; 1800, 471 h. ; 1818, 513 h. ; 1836, 606 h. ; 1856, 555 h. ; 1861, 558 h. — Dépendances : Marival, le Marais-du-Gras, Roy-St-Nicolas (ham.) ; Sous-le-Mont (ferme) ; la Croix-Morel (isol.) ; le Moulin de Thimet.

Seigneurs de Taillefontaine.

1047. Nivelon Ier, seign. de Pierrefonds et Taillefontaine.

1594. Henri de Mazancourt, chev., seign. du Plessis, Vivières, Taillefontaine, etc., gentilhomme de la chambre ; femme, Isabeau de Proisy ; enfans : Jean, seign. de Vivières ; Simphorien, Henri, enseigne d'une compagnie de gens de guerre ; Diane, Elizabeth.

1631. Simphorien de Mazancourt, seig. dud.

1780. Mme Defrance, dame dud.

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

Il y avait autrefois à Taillefontaine le fief de *la Verrière*.

Taillegueules (bois de). — Il s'étendait jadis au nord de la Ferté-Chevresis.

TAILLEPIEDS, *Taillipes* en 1180. — Ferme dépendante de Crouy. Il en est fait mention dans une charte de 1180, constituant une rente de deux muids de froment sur le moulin de Taillepieds, en faveur de la chapelle de Louvry.

TANNIÈRES, TAISNIÈRES en 1154 ; *Tavernus?* en 1084, *Thaisnerii* en 1136. — Petit village de l'ancien Tardenois, bâti à la lisière d'un plateau, à 40 k. au S. de Laon et 25 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 24 feux ; 1800, 77 h. ; 1818, 75 h. ; 1836, 87 h. ; 1856, 64 h. ; 1861, 74 h.

Au moyen-âge, l'abbaye de Corbie possédait à Tannières des serfs qui tentèrent en 1156, de secouer la servitude ; mais ils furent contrains de se sou-

mettre et de s'engager à payer à cette maison religieuse la somme annuelle de 5 sous pour fors-mariage, et autant pour morte-main (Voyez Lhuys).

Seigneurs de Tannières.

1085. Gaucher *de Taverno.*

Vers 1250. Huard Cigot, écuyer de *Tonnières.* Fille, Ade.

1468. David de Vignolles, écuyer, seig. dud.; femme, Marguerite de Longueval.

1537. Jean de Vignolles, seig. dud., leur fils; femme, Barbe de Laffrenée.

1570. Paris de Vignoles, leur fils, seign. dud. et de Tannières; femme, Jacqueline de Constant; enfans: Charles, Benjamin.

1600. Benjamin de Vignolles, seign. de Tannières; femme, Marie d'Harzillemont.

1608. Charles de Vignolles, seig. dud.; femme, Gabrielle de Nuisemont; enfans: Anne? Antoine, Jean, Pierre.

1640. Anne de Vignolles, seign. dudit; femme, Marie Richard, dont une fille mariée à Jonas de Hould, écuyer, seign. de la Barre.

1654. Antoine de Vignolles, seign. dud. et en partie d'Urcel, chevau-léger de la garde; femmes: 1° Catherine Aimery, dont Michel; 2° Louise de Frans, dont Pierre.

1697. Simon Bourgeois, écuyer, sieur de Tannières, Branges et Loupeigne; femme, Anne de Nuisemont.

En dernier lieu, M. de Maubeuge.

Tardenois, *Tardanensis* ou *Tardenensis pagus.* — Ancien petit pays qui était borné au midi par la Brie pouilleuse, à l'ouest et au nord par le Soissonnais, et se prolongeait fort loin à l'est du côté de Reims. On pense généralement que sa capitale était Fère-en-Tardenois; mais nous soupçonnons que son chef-lieu primitif pourrait bien avoir été *Saurèle,* aujourd'hui Mont-Notre-Dame. — Au 9e siècle, ce pays était constitué en comté, dont deux titulaires seulement sont connus.

853. Bertrand, comte de Tardenois, parent d'Hincmar de Reims.

Vers 860. Other (*Otherus*), comte dudit.

Targny. — Hameau très-ancien qui s'élevait autrefois sur le territoire de Vouel, non loin de Tergnier auquel il a peut-être été réuni. Il en est question dès le milieu du 11e siècle.

TARTIERS, *Tartigerium* en 893. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à la pointe d'une montagne, à 45 k. au S.-O. de Laon et 10 au N.-O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Sainte Geneviève. — Population: 1760, 71 feux; 1800, 356 h.; 1818, 374 h.; 1836, 386 h.; 1856, 409 h.; 1861, 392 h. — Dépendances: Vauxgerins (isolée); Fouquerolles (moulin).

Tartiers appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard de Soissons, à laquelle il avait été donné par le roi Eudes, en l'année 893, avec d'autres villages (Voyez Chevregny). Il possédait jadis une maladrerie qui fut réunie en 1697 à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Des anciens seigneurs de Tartiers, nous ne connaissons que le suivant.

1579. François de Milly, écuyer, seign. de Tartiers. Femme, Antoinette de Halvequin.

Tasigny, *Tasinissa* en 1158, *Tasiniacus* en 1199. — Hameau voisin de Lucy auquel il a été réuni. Il appartenait à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont.

TAUX, THAU, primitivement **LI TOUZ**, *Toacus? Toffiacus?* — Petit village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 50 k. au S. de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 14 feux ; 1800, 54 h. ; 1818, 45 h. ; 1836, 42 h. ; 1856, 45 h. Taux est maintenant réuni à Hartennes.

Ce village est fort ancien ; mais son origine est couverte de fables et ornée de légendes mystérieuses. On prétend qu'il tire son nom de Teutatès, divinité payenne qu'on y aurait autrefois adorée, et que les Druides y célébraient les mystères de leur culte. Aussi, le mont sablonneux qui s'élève près de ce village porte-t-il le nom de *Mont-Dion (mons Deorum)* ou *Mont aux Fées*. Une légende populaire veut en effet qu'il ait été autrefois habité par des fées qui arrêtaient les passans pour les interroger, et qui y rendaient des oracles. — Avant la révolution, Taux appartenait au chapitre de Soissons.

Les anciens seigneurs de Taux ne nous sont pas connus. Vers 1525, Charles de Roye, comte de Roucy, était seign. de Taux. Cette seigneurie passa ensuite dans les mains des seigneurs de Buzancy (V. ce mot).

Fief Andrier, à Taux.

1440. Thomas Cornet, seign. d'Andrier.

1450. Jean Desportes, bourgeois de Paris, seign. dud. par acquisition.

TAVAUX, *Tavellus* en 868. — Gros village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de la Serre, à 30 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 750 h. (166 feux) ; 1800, 906 h. ; 1818, 1,283 h. ; 1836, 1,325 h. ; 1856, 1,253 h. ; 1861, 1,274 h. — Dépendances : Pontséricourt (ham.) ; Malaise (ferme) ; l'Espérance, la Maison-Rouge (isolées).

Tavaux est un village fort ancien. Avant le 12e siècle, il était le séjour du prévôt du chapitre de Laon qui y avait établi une petite collégiale sous sa dépendance. Son église était considérée comme étant l'une des plus anciennes du diocèse de Laon et l'église-matrice du canton ; aussi, les habitans de plusieurs villages éloignés et même ceux de la ville de Vervins, étaient-ils tenus autrefois d'y rendre le pain béni et de venir chaque année y faire leur devoir pascal. Cette église, qui fut démolie à la fin du 17e siècle, était de vaste dimension, possédait des collatéraux et des galeries intérieures ; son chevet était carré. On y remarquait un obélisque en fer porté sur des pieds d'animaux, et auquel on donnait le nom de *trésor* ; il servait à renfermer des reliques. — En 1167, les habitans de Tavaux et Pontséricourt obtinrent de Lisiard, doyen du chapitre de Laon, auquel ces villages appartenaient, une charte qui les établissait en *communion*, c'est-à-dire, qui créait une administration municipale composée de laïcs élus par eux, fixait le taux des redevances féodales et organisait la justice, en déterminant les peines et les amendes applicables aux crimes et aux délits les plus communs. L'article de cette charte le plus important pour

les habitans au point de vue de leur liberté, c'était celui qui leur permettait de quitter ce village à leur volonté et d'emporter leurs meubles, après toutefois avoir acquitté leurs dettes. — On voyait autrefois à Tavaux un château fortifié qui fut pris par les Espagnols en 1578. — Il y a à Tavaux des carrières de pierres dont il est fait mention dès 1227.

TAVERNIER *(Jean)*, littérateur, né à Chauny, florissait au 16e siècle.

On a de lui deux petits livres destinés à combattre les hérétiques : *De la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel*, 1551. — *Du purgatoire*, aussi de 1551.

TEMPLE (LE). — Ferme dépendante de Pontavert. Son nom lui vient de ce qu'elle fut bâtie par les Templiers à qui son terroir avait été donné vers 1150.

Templiers. — Cet ordre avait été fondé en 1128 pour l'escorte et la défense des pélerins dans la Terre-Sainte. Les chevaliers du Temple tiraient leur nom d'un palais attenant au temple de Jérusalem, qui leur avait été donné par Godefroy de Bouillon. Barthélemi, évêque de Laon, les introduisit dans cette ville vers 1129. Ils s'établirent ensuite successivement à Bertaignemont, Chailvet, le Temple, dépendance de Pontavert, et Saint-Quentin vers 1150; à Braie-en-Laonnois 3 ans après, à Puisieux et Câtillon en 1154, à Boncourt en 1157, à Oulchy en 1177, à Maupas près Soissons et Viviers vers 1220, et au Mont-de-Soissons quelques années après. Ils eurent encore des établissemens à Rocourt et Séry-Mézières, près de Saint-Quentin, à la Moufflaie, dépendance de Saint-Christophe-à-Berry, à Mortefontaine, à Château-Thierry, etc.; mais la date de leur fondation est incertaine. — La suppression de l'ordre des Templiers ayant été prononcée en 1307, tous leurs biens furent donnés aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avaient été institués à la même époque qu'eux, et dans un but à peu près semblable.

TERGNIER, autrefois THÉRIGNY, *Therignæ* (11e siècle). — Petit village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine basse, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : 1800, 249 h.; 1818, 223 h.; 1836, 258 h.; 1856, 362 h.; 1861, 1,235 h.

Au 11e siècle, on ne voyait encore sur l'emplacement de Tergnier qu'une cense ou ferme qui appartenait aux comtes de Vermandois. L'un d'eux, Herbert IV, la donna aux chanoines de Chauny en 1059, et c'est autour de cette cense que s'est formé le village actuel. — L'établissement, à Tergnier, des ateliers du chemin de fer du Nord, est aujourd'hui pour ce village une cause de développemens considérables.

TERNUT ou TERNUTH. Voyez THIERNU.

TERNY-SORNY, TRENI en 1269; *Treniacus*, *Terniacus* en 1115. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à la lisière d'un plateau élevé, à 30 k. au sud

de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Cécile. — Population : 1760, sans Sorny, 60 feux; 1800, avec Sorny, 359 h.; 1818, 384 h.; 1836, 371 h.; 1856, 383 h.; 1861, 420 h. — Dépendance, Sorny (hameau).

Le village de Terny faisait autrefois partie du comté de Soissons. Les habitans en furent affranchis vers 1247, avec ceux de Bucy-le-Long, par Jean, comte de Soissons (Voyez Bucy-le-Long).

Quoi qu'on en ait dit, le domaine de Terny était érigé en vicomté dès le 16e siècle. Georges de Béthune, vicomte d'Ostel, auquel il appartenait alors, le vendit en 1562 au suivant, pour un surcens de 200 livres, avec la seigneurie et *vicomté* et leurs dépendances, ainsi que les justices haute, moyenne et basse.

1562. Jean Lévêque, seign. d'Ecury.

Le domaine de Therny fut de nouveau érigé en vicomté pendant la minorité de Louis XV, en faveur de M. Marié, intendant des armées du roi en Allemagne, Flandre et Espagne. Ce titre était tombé en désuétude au moment de la révolution; mais les seigneurs de Terny étaient alors quart-comtes de Soissons à cause du fief de *Fromentel* situé sur le terroir de ce village. En 1764. M. d'Hermailles était seigneur de Terny, et en dernier lieu, c'était M. du Bois de Courval (Voyez Pinon).

TELLIER *(Amand-Constant)*, d'abord député à l'Assemblée constituante, puis à la Convention, né à Laon le 23 janv. 1755, mort en 1795. On a de lui :

Quelques pensées extraites de divers moralistes, pour servir à l'homme de la nature devenu homme social.

Terva. — C'est le nom qu'on donne à l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine qui s'élevait jadis sur le terroir de La Hérie. On y a découvert et on y trouve encore journellement de nombreux débris antiques, tels que monnaies et poteries romaines, ustensiles en cuivre, une pierre sigillaire d'oculiste, des tuyaux pour la conduite des eaux, etc.

TERVANNE, *Tervana* en 1174. — Moulin à eau dépendant de Faucoucourt. Au 12e siècle, il formait de ce côté la limite des domaines de l'évêque de Laon.

THENAILLES, *Tenoliæ*, *Thenoliæ* en 1080, *Thenolium* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le Vilpion, à 45 k. au N.-E. de Laon, et 4 au S. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patrons : SS. Cosme et Damiens. — Population : 1760, 480 h. (106 feux); 1800, 406 h.; 1818, 827 h.; 1836, 897 h.; 1856, 888 h.; 1861, 893 h. — Dépendances : la Verte-Vallée, la Denteuse, le Carrrefour, Lugny-la-Cour, les Ninelles, la Petite-Feuillée, la Tortue, le Petit-Vervins (hameaux); Coquibus, le Faye, la Cense-Langlet, la Cense-Crèvecœur (fermes).

L'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui le village de Thenailles était encore, au 12e siècle, un lieu inculte, couvert d'eaux et de bois. En 1130, une colonie de moines Prémontrés étant venue s'établir en ce lieu, qui lui fut gratuitement abandonné par Renaud, seigneur de Rozoy, auquel il appartenait,

donna naissance au village actuel, qui se forma insensiblement à l'entour de la nouvelle abbaye. Ils furent ruinés l'un et l'autre, une première fois en 1412 par les Orléanais, une seconde fois en 1499 par Maximilien d'Autriche, et une troisième fois par les Espagnols en 1652. Ceux-ci incendièrent l'abbaye et dispersèrent les religieux. — Au moment de la révolution, l'abbaye de Thenailles possédait 40,000 liv. de rentes. On conservait jadis à Thenailles un doigt de saint Fiacre, pour lequel le peuple avait une grande vénération.

Seigueurs laïques de Thenailles.

1202. Elbert ou Albert de Thenailles, chev.

1206. Robert de Thenailles, peut-être le même que le précédent.

1221. Guillaume de Thenailles.

1508. Antoine de Longueval, seign. dud.

Tertre (Le) ou *Ricaud*. — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

THENELLES, *Tenella* en 1153. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 38 k. au N. de Laon et 15 à l'E. de St-Quentin, autrefois de l'intend. de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patr., St Quentin. — Pop. : 1760, 430 h. (126 feux); 1800, 742 h.; 1818, 833 h.; 1836, 1,055 h.; 1856, 1,100 h.; 1861, 1,165 h.

Un bureau de bienfaisance a été établi à Thenelles en 1824. — Ce village est la patrie de Jean le Hennuyer, évêque de Lizieux, célèbre par sa belle conduite pendant la St Barthélemi, mort en 1578. Des biographes le font naître à St-Quentin, dont les registres de l'état civil mentionnent la naissance, le 3 janvier 15.., de Jean, fils de Jean Hennuyer, maître des hautes-œuvres, et de Marie Philippy.

Seigneurs de Thenelles.

1120-26. Robert de Thenelles.

1153-63. Godefroi de Thenelles. Femme, Havide.

118. Robert II de Thenelles.

119. Haimon de Thenelles, son fils. Enfant, Hugues, seign. de Regny?

1251. Guillaume de Thenelles dit Barles; femme, Liégarde.

1237. Henri, chev. de Thenelles; femme, Elizabeth; frère Vichard.

128. Aubert de Longueval, seign. de Thenelles, le Bucquoy, Vaux, etc., tué à Courtrai en 1302; femme, Denise de Talma.

1302. Aubert II de Longueval, leur fils.

1381. Alain de Longueval, son fils. Il se distingua dans la guerre des Anglais, et passa en Afrique en 1384 et 1390. Femme, Ida de Beaumez; enfans : Jean, Alain, s. de Franqueville.

1391. Jean de Longueval, seig. dud. Femme, N. de Hardentem; enfans : Charles, seign. de Longueval; Renaud, Jean. Celui-ci périt à la bataille d'Azincourt avec son père.

1415. Renaud de Longueval, chev., seig dud. et le Bucquoy, chambellan de Charles VII, bailli d'Amiens; femme, Jeanne de Montmorenci; enfans : Arthus, Jacqueline, femme de Perceval, seign. de Bellefourière.

1460. Arthus de Longueval, seign. dud., grand bailli d'Amiens; femmes : 1° Jeanne de Contay; 2° Françoise de Breuil.

1496. Robert de Longueval, s. dud., leur fils.

Vers 1530. Jean II de Longueval, seign. dud. Femme, Antoinette d'Origny, qui se remaria à Charles de Fay d'Athies, seign. de Puisieux; enfans : Jean, Pierre.

15.. Jean III de Longueval, seign. dud.; femme, Bonne d'Estourmel.

15.. Louis de Longueval, seign. dud., leur fils; femme, Walberge de Wissor ou Wissocq.

16.. Antoine de Longueval, seign. dud., leur fils; femme, Isabeau de Margival; enfans : Julien, François, Charles, Geneviève, femme de Georges de Guiscard, comte de Neufvy, lieutenant-gén. des armées.

1650. Julien de Longueval, comte de Thenelles, vicomte de Puisieux, mestre de camp. Il passa en Allemagne, où il commanda 500 chevaux, et fut blessé mortellement à Arras, en 1654; femme, Anne le Picart. Leur fille unique, Anne, épousa Réné Brulart, marquis de Genlis.

1713. Mathieu Pinault des Jaunaux, chev., comte de Thenelles et Régny (V. ce mot).

1781. Charles-César de Fay, comte de la Tour-Maubourg, seign. dud. par sa femme, Marie-Elizabeth Pinault des Jaunaux.

THÉRAISE *(Michel)*, docteur de Sorbonne, né à Chauny en 1669 ou 1670, mort le 24 novembre 1726. — On lui doit :

Questions sur la messe publique solennelle. — Recherches historiques sur la messe, sur l'office divin et sur l'administration des Sacremens.

THERED (LE). — Ruisseau qui prend sa source auprès de Cerny-lès-Bucy, coule dans la direction du N.-E. au S.-O., et se jette dans l'Ardon à Chivy, après un cours d'environ 10 kilomètres.

THEVENIN, célèbre botaniste et apothicaire, médecin du roi à la fin du 14e siècle, né à Marle, mort vers 1395. — Destiné à l'état ecclésiastique, Thévenin quitta la soutane afin de pouvoir suivre avec plus de liberté le goût qu'il avait pour la botanique. Il acquit un grand renom dans cette science.

THÉVIGNY. Voyez, vicomté de Thévigny.

THIBAUT (ST), *Sanctus Theobaldus* en 1076. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti sur un mamelon dans la vallée de la Vesle, à 40 k. au S. de Laon et 30 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 35 feux; 1800, 123 h.; 1818, 130 h.; 1836, 159 h.; 1856, 145 h.; 1861, 131 h.

Le village de St-Thibaut semble devoir sa naissance à une petite communauté religieuse qui y fut établie, sous le vocable de ce saint, dans la seconde moitié du 11e siècle, et vraisemblablement par les seigneurs de Bazoches. Peu d'années après cependant, Manassès, l'un d'eux, ayant usurpé quelques biens de cette maison religieuse, la donna en réparation de ses torts à l'abbaye de Marmoutiers vers l'an 1086 (Voyez ci-dessous l'acte de cette donation). Elle passa ensuite sous le titre de prieuré à l'abbaye de St Crépin-le-Grand de Soissons, et en dernier lieu elle appartenait aux bénédictins anglais de Paris. — On remarque dans ce village les ruines fort curieuses d'une église de l'époque romane la mieux caractérisée. — Les prieurs de St-Thibaut furent de tout temps seigneurs temporels de ce village.

Don du domaine de St-Thibaut à l'abbaye de Marmoutiers, vers 1086.

Notum sit tàm presentibus quàm futuris quod Manasses de Basilicâ, sicut legitime donaverat, auctorisante et laudante domno Rainaldo, tunc temporis Remensi archiepiscopo, et auctore domno Hilgaudo, Suessionensium episcopo, monasterium sancti Theobaldi quod situm est juxta illud castrum *Basilicus*, beato Martino Majoris Monasterii, et monachis suis, cum omnibus que pertinent ad illud monasterium, videlicet : omnes oblationes quecumque que ibi offeruntur, et sepulturam, et burgum, et molendinum, et furnum, et stagnum, et omnes consuetudines, vineas quoque,

et prata, et terras, et domos. Ita postea propter quandam invasionem quam injuste indè fecerat, ivit Suessionis, et penitentiâ compunctus, de injustâ invasione guerpivit, omnia que supra memoravimus beato Martino et monachis suis, nullo contradicente et nullo calumpniante, in presentiâ domni Hainrici, tunc temporis Suessorum episcopi, et in presentia istorum testium, etc.

Thiérache, Terrasse en 1244; *Therascia* en 945, *Terascia* en 1045, *Terasca, Terascea, Theoracia.* — On nommait ainsi autrefois la partie septentrionale de l'ancien diocèse de Laon. Était-ce le nom d'un ancien *pagus,* ou simplement celui de la vaste forêt qui recouvrait jadis ce territoire? Nous ne sommes pas entièrement fixé à cet égard. Mais après nouvel examen, nous sommes aujourd'hui disposé à croire que ce pourrait bien être le nom d'un *pagus du Laonnois,* dont le chef-lieu devait être Guise. — Considérée comme pays, la Thiérache était séparée du Laonnois par une ligne qui suivait le cours de la Serre depuis Rozoy jusqu'à Marle, d'où elle se prolongeait sur Ribemont en passant entre Chevresis et Monceau. — St Ursmer, qui vivait du temps de Pépin-le-Vieux, fut le premier prédicateur de l'Évangile dans la Thiérache, et y bâtit plusieurs églises.

Thiérache (Forêt de), Therascia silva. — Ancienne et immense forêt qui, au 12e siècle, recouvrait tout le territoire compris entre la Serre, Guise et le Nouvion, d'où elle se prolongeait à l'E. et au N. au-delà des limites du département, pour se relier à la forêt des Ardennes. Elle se divisait en plusieurs cantons portant chacun un nom particulier. Telles étaient les forêts de Wattigny, de St-Michel, d'Origny, de Renneval et autres, les grands bois de *Honduin,* au terroir de Landouzy, ceux de *Ciny*, près d'Hirson, de *Fresnois,* près de Dohis, etc., les haies de Vigneux, de Chaourse, de Guise, d'Artaing, entre Faty, Beaurain et Puisieux, et beaucoup d'autres (V. tous ces mots). La forêt de Thiérache fut successivement défrichée aux 12e, 13e et 14e siècles par des communautés religieuses, et particulièrement par les abbayes de St-Denis, de Foigny, de Thenailles et autres. Les petites forêts actuelles du Nouvion, de Renneval, de St-Michel, d'Aubenton et quelques bouquets de bois épars à la surface de l'arrond. de Vervins, sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'ancienne et vaste forêt de Thiérache. — Au 16e siècle, une industrie particulière s'était établie dans les bois de la Thiérache. Les branchages, *houppures*, feuillages et autres bois de rebut, étaient brûlés sur place pour faire des cendres que l'on vendait au commerce. Une compagnie formée à Paris, exerça cette industrie pendant plus d'un demi siècle.

THIERNU, TERNUTH en 1125, TERNUT en 1193, *Thernutes.* — Petit village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite du Vilpion, à 27 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 39 feux; 1800, 180 h.; 1818, 194 h.; 1836, 266 h.; 1856, 280 h.; 1861, 322 h.

En 1193, Roger de Rozoy, évêque de Laon, considérant l'éloignement de l'église-matrice de Marle, dont les habitans de Thiernu étaient encore paroissiens, leur permit d'en bâtir une dans leur village, sous la condition qu'elle n'aurait pas de cimetière et qu'ils s'engageraient à l'entretenir à leurs frais. — On voyait autrefois à Thiernu un château dit de *la Mothe*, qu'un Anglais nommé Richard de Roilion, donna, en 1343, à Guillaume, sire de Coucy. — Au 12e siècle, Thiernu appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Seigneurs de Thiernu, relevant de l'évêché de Laon.

1161-73. Mathieu de Ternut; femme, Madulte; enfans : Pierre, Hugues, Jacques, Helvide et Berthe. Denis, frère de Mathieu, était prévôt du Laonnois.

1177-90. Jean, prévôt de Ternut, chev.

1362. Julienne, dame du Sart et de Ternut.

1364. Jacquemont de Ternut; femme, Alix.

1375. Gilles Haton, de Laon, seign. dud.; femme, Jeanne Bregière.

1379. Raoul dit Haton, seign. dud., pannetier du roi.

1387. Nicolas Haton, écuyer, seign. dud.

15.. Ferry de la Bove, écuyer, seign. de Thiernu et Étréaupont (Voyez ce mot).

1605. Jérôme de Cauchon, écuyer, seign. d'Avize, Etréaupont et Thiernu.

1630. Charles de Cauchon, baron de Thiernu, mestre de camp de cavalerie, sans alliance.

1650. Robert de Cauchon, seign. dud. Sa fille Anne porta ce domaine à

166. Francois de Cauchon, comte de Chery, seign. de la Malmaison. Celui-ci vendit Thiernu à

1694. Jean-Baptiste de Préseau, chev., seign. de Rinsart, etc.; femme, Elizabeth Pétré.

1710-45. Marc-Antoine de Préseau, seig. dud. et Montigny-sous-Marle.

THIERNY, TYRENI (12e siècle), THIRANI, THIRIANY; *Tiriniacus* en 1117, *Terigniacus* en 1128, *Triniacus* en 1132, *Tyringniacus* en 1156. — Hameau dépendant de Presles. C'était jadis un fief important.

1123. Renaud ou Arnoul de Thierny; enfant, Robert. Renaud se fit moine à St-Vincent.

1137. Robert de Tyreni, *aliàs* Herbert.

1147. Ibale, vicomte de Thierny. Il se croisa l'année suivante.

1150. Robert II de Thierny.

1168. Guillaume de Thierny; femme, Ade.

1178. Pierre de Thierny.

Vers 1280. Gilon de Thierny, écuyer; enfans : Agnès, Ermengarde.

Fief Mignot et la Maison de la rue Franche, à Thierny, relevant de l'évêché de Laon.

16.. Vincent d'Erlon, bourgeois de Laon, seign. dud.

1690. Nicolas Rassée, cons. du roi, s. dud. par sa femme Marie d'Erlon, fille du précédent.

1640. Damiens Vieillard, seign. dud.

1650. Jacques Vieillard, son fils, id.

THIERRET, TIERRET en 1206. — Ferme dépendante de Clacy. — Elle paraît tirer son nom du ruisseau nommé Théred, auprès duquel elle est bâtie. C'était jadis un fief.

Vers 1200. Gautier, chev. de Thierret; femme, Elizabeth.

1235. Jean de Thierret; femme, Ermengarde.

1243. Jean II de Thierret, chev.; femme, Emmeline.

THOISY. — Ferme aujourd'hui détruite, laquelle était située sur le terroir de Soissons, près de la Crise et de la ferme de Presles. Elle appartenait à l'abbaye de Longpont, et fut ruinée au 16e siècle.

THOMAS (ST), *Sanctus Thomas*.—Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une haute colline sur le bord d'un marais, à 22 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, au-

jourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — — Patron, St Thomas. — Population : 1700, 58 feux; 1800, 269 h.; 1818, 244 h.; 1836, 237 h.; 1856, 188 h.; 1861, 185 h.

A la fin du 11e siècle, il n'existait encore aucune habitation sur l'emplacement du village de St-Thomas, qui faisait alors partie, semble-t-il, du terroir de Berrieux. En 1081, Élinand, évêque de Laon, à qui cet emplacement appartenait, le donna à l'abbaye de St-Vincent de cette ville pour y construire *une celle*, et y mettre des moines chargés de prier pour son âme et pour celles de ses prédécesseurs et successeurs (Voyez ci-dessous l'acte de donation). Cette maison religieuse y fit construire un prieuré autour duquel se groupèrent quelques habitations laïques, qui ont donné naissance au village actuel. — Sur le plateau de la colline qui domine le village de St-Thomas, il existe un camp de vaste dimension, dont l'origine romaine est incontestable, et que la tradition du pays représente comme étant celui où César se retrancha, lorsqu'il pénétra dans la Gaule-Belgique après avoir traversé la rivière d'Aisne. On y voit une fontaine qui, de toute antiquité, porte le nom de *fontaine de César*, comme le camp est nommé *camp de César*. On y a trouvé en différens temps des monnaies à l'effigie de cet empereur. — L'abbaye de St-Vincent a conservé jusqu'à la révolution la propriété du village de St-Thomas. A cette époque, le prieuré possédait 3,000 liv. de rente et n'avait qu'un seul titulaire, qui était seigneur temporel du village.

Don du terroir de St-Thomas à St-Vincent, en 1081.

In nomine, etc. Noverint universi, et presentes et futuri, quod ego Elinandus, Dei gratiâ Laudunensium presul, rogatu domni abbatis Adalberonis, dedi ecclesie sancti Vincentii locum ab antiquo sancti Thome appellatum, perpetualiter possidendum, quatinus inibi cellam instauraret, monachos ordinàret, qui pro meo et antecessorum successorumque meorum salute Dominum exhorarent; cupiens vero Deo illic militaturis aliquid conferre utilitatis et ad presens aliud non habens, donavi decimam ejusdem loci si que eidem loco adjaceret atque ad Laudunensem ecclesiam pertineret, Fulcrado, archidiacono, hoc volente ac petente, presente quoque Goisberto, sacerdote de Berriaco (Berrieux), huic nostre donationi interfuere quam plurimi, etc. Ut autem hec donatio nostra firma permaneat et inconvulsa, et pro temporis decursione nequaquam absorbeat oblivione, hoc fieri scriptum precipi, et propria manu signum Crucis impressi. Actum Lauduni anno Dominice incarnationis MLXXXIo, indictione IIII, epacta VII, concurrente IIII.

Thomas. — Ancien fief à Chacrise (Voyez ce mot).

Thon ou Ton (Le). — Petite rivière qui prend sa source à Antheny (Ardennes), coule du S.-E. au N.-O., entre dans le département de l'Aisne à Logny, et se perd dans l'Oise au-dessous d'Etréaupont, après un cours total de 30 kilomètres. — Elle est nommée l'*Aubenton* dans plusieurs actes du 10e siècle.

Thorigny, Toregni en 1138; *Toriniàcus* en 909. — Hameau dépendant de Le Haucourt. Au 10e siècle, Thorigny appartenait au domaine royal. En l'année 909, Charles-le-Simple le donna à l'église de Cambrai qui, après l'avoir gardé plusieurs siècles, le vendit en 1138 à l'abbaye de Longpont. Nous donnons ci-dessous le texte de cette pièce intéressante, l'une des plus anciennes

qui aient été rédigées en français dans nos pays — Au 12e siècle, Thorigny était devenu une paroisse importante qui comprenait les terroirs de Lesdins, Remaucourt, Le Haucourt et Bellenglise ; mais à cette époque la population de Le Haucourt s'étant beaucoup accrue, tandis que celle de Thorigny diminuait, son titre paroissial fut transporté à Le Haucourt, sous la condition toutefois qu'il lui serait rendu s'il venait à reprendre plus d'importance par la suite ; ce qui n'a point eu lieu. En 1816, on n'y comptait plus que 5 feux. — En 1359, les Anglais fuyant devant les Français qui les poursuivaient, s'arrêtèrent à Thorigny pour laisser reposer leurs chevaux et se rangèrent en bataille. Les Français, au nombre de 30,000 hommes au moins, remirent au lendemain pour les attaquer, parce qu'ils étaient eux-mêmes très-fatigués; mais le jour suivant, quand ils voulurent commencer l'attaque, les Anglais avaient disparu et ils ne purent être rejoints.

Thorigny était un fief dont voici les seigneurs :

1138. Dreux de Thorigni; femme, Isabeau de Lesquielles.

1163-70. Pierre de Thorigni.

Vers 1180. Colard de Colligis, seign. de Thorigni. Enfans : Robert le Franc, seign. de Lesdins; Elizabeth, femme de Pierre de Senescourt; Clémence, Havide.

1484-1509. Jean Pinchehaste dit Gringard ou Guignard de Landifay, écuyer, seign. de Thorigny et Gauchy, lieut. du bailli de Vermandois à St-Quentin; femme, Marguerite Platecorne.

1601. Anne de La Fontaine, seign. dud.

Il y avait autrefois à Thorigny le fief *Leclerq*.

Acquisition du domaine de Thorigny par les moines de Longpont, en 1138.

Raous, quens (comte) de Vermandois par la miséricorde de Deu, à l'abei Huon de Loncpont et as freires de l'église, salu parmenablement. Il est de bon prince estre deffendu les biens des povres, donc acertes si aulcuns bénéfice sunt donnez desos no poeste à servans Deu et as églises par le don des freires, ils doient permanoir ferme parmenablement et nient mal mis. Por laquel cose nos mandons par cest présent escript et à la cognoissance de la remembrance de céans qui sunt et qui avenir sunt, que l'advouerie entière de le ville et de le terre de Toregni, del fons et le possession saincte Marie de Cambrai, Clarembaut de Venduel (Vendeuil) tenoit de nos, et de Clarembaut Ysabiaus de Leskières (Lesquielles), et de celi Ysabel, Reniers, no senescaus, le moteine partie (la moitié), et le tenoient-il anciennement en fié, donc acertes Hues, abei de Loncpont, aquist par aumosne à li et à l'église par *claude* (sic) de Deu parmenablement de cele dite terre IIII meis (muids ?). Ces IIII meis cele Isabiaus de Leskières et ses barons (mari) Driu, et ses pères Ernous Cauderons, et Réniers, li senescaus, otroierent parmenablement, sans nul retenement à cele église et as freires de Loncpont, francs et assout de cele dite avoerie. Ce fu faict à St-Quentin en l'an de l'incarnation de mil ans et C et XXXVIII, in prime indiction.

Thorigny.—Localité détruite, autrefois située sur le terroir de Lappion près de Macquigny, avec lequel elle fut donnée à l'abbaye de St-Martin de Laon en 1156 (Voyez Macquigny).

Thosny, autrefois Thosny-la-Ville, *Tosniacus* en 1096. — Hameau dépendant de Pontavert, jadis situé près de la ferme du Temple, et aujourd'hui détruit. — Au 11e siècle, il appartenait aux comtes de Roucy. Ebles, l'un d'eux, le donna à l'abbaye de Marmoutiers en 1096, avec l'église St-Nicolas de Roucy (Voyez ce mot). L'autel en ayant été donné en 1183, par Roger de Rozoy, évêque de Laon, au chapitre de cette ville, celui-ci y construisit une ferme

pour resserrer les dîmes de Thosny, Pontavert et la Ville-aux-Bois, d'où elle prit le nom de *Ferme dîmeresse*. Thosny eut de tout temps des seigneurs particuliers. Ce furent d'abord les comtes de Roucy, puis les seigneurs de La Ville-aux-Bois (Voyez ces mots).

THUILIER *(Antoine-Vincent)*, bénédictin, savant helléniste, traducteur et littérateur, né à Coucy-le-Château en 1685, mort le 12 janvier 1736. — On a de lui : *Histoire de la nouvelle édition de St-Augustin, donnée par les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur*, in-4°. — *Deux lettres d'un ancien professeur de théologie de la Congrégation de St-Maur, qui a révoqué son appel, à un autre professeur de la même Congrégation, qui persiste dans le sien.* — *Histoire de la constitution unigenitus.* — Il a en outre publié une traduction de l'histoire de Polybe, et les œuvres posthumes de dom Mabillon et dom Ruinart.

THUILIER *(Antoine-Claude)*, bénédictin, traducteur estimé, né à Coucy-le-Château en 1680, mort le 5 fév. 1739. — Il a publié une version latine de l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury.

Thury. — Ferme dépendante de Marest-Dampcourt. C'était autrefois une cense appartenant à l'abbaye de Prémontré.

Tigny, *Tigniacus*, *Tiniacus* en 1200. — Hameau dépendant de Parcy. Il forma jusqu'à la révolution une paroisse séparée, où l'on comptait 25 feux en 1760. — Il y avait jadis à Tigny une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — Ce hameau appartenait autrefois au chapitre de Soissons.

1180. Ebale de Tigny. Il se croisa en 1190, et, à cette occasion, donna 40 liv. fortes à St-Jean-des-Vignes.

1199. Raoul de Tigny. En 1207, Raoul vendit la huitième partie du domaine de Tigny à l'église de Soissons. Pierre et Enguerrand, ses frères.

1198. Marie de Tigny; enfans : Nivelon, Enguerrand, Barthélemi, clerc, Hersende, Cécilie, femme d'Hugues de Vauxbuin.

1206. Pierre de Tigny.

1219. Barthélemi de Tigny, chev., fils d'Adelèse; femme Marguerite de Valmegny. Enfant, Jean. Barthélemi vendit sa maison de Tigny et dépendances, à l'église de Soissons en 1219.

1220. Nivelon de Tigny.

1224. Enguerrand de Tigny.

1260. Huard de Tigny, écuyer; femme, Lora.

Tillet (Le), *Tilius* en 1163. — Hameau détruit qui s'élevait autrefois près de Lappion. La moitié du terroir en fut donné en 1096, par Renaud, châtelain de Coucy, au prieuré de St-Paul-aux-Bois.

Tillet (Le), *Tuliacus* en 1046, *Tilletus* en 1202. — Ferme autrefois située près d'Homblières, aujourd'hui détruite.

Tilleul (Le) de Bruni. — Grand arbre qui, au 12e siècle, s'élevait sur la montagne au-dessus de Ste-Croix. *Via que protenditur ab Arenzoth* (Arençot) *per medium vallem usque ad tiliam de Bruniaco*, en 1166.

Tilleul (Le), *Tilie villa*, *Tilii*. — Hameau dépendant de Leschelles. Il appartenait jadis à l'abbaye de St-Vincent de Laon, qui, au 12e siècle, le donna au chapitre de St-Gervais de Guise.

Tilloy, *Tilleius* en 1191, *Tiliacus* en 1248, *Tilietus* en 1207. — Ferme dé-

pendante de Remaucourt. C'était autrefois une paroisse séparée appartenant à l'abbaye d'Isle de St-Quentin. En 1760, on y comptait 5 feux.

Tilloy (Bois de). — Il y avait autrefois deux bois de ce nom. L'un s'étendait entre Frontigny et Nizy-le-Comte, et fut défriché à la fin du 12e siècle par les moines de la Valroy; l'autre était situé entre le Sart et La Fère.

TILORIER *(Louis)*, chanoine de Laon, poète, né à Marle, mort le 5 juin 1731. — On a de lui :

Description de la procession générale qu'on fait à Ste-Geneviève le jour du St-Sacrement.—Éloge funèbre de Viremont, principal du collège de Laon; et un petit poème de 120 vers, adressé à un autre chanoine de Laon, pour le féliciter d'avoir renoncé aux titres profanes. Ce morceau est de main de maître, dit D. Bugniâtre.

TIMERIS, *Villula* en 1139, *Timerium* en 1179. — Localité détruite, autrefois située aux environs de Dizy; elle appartenait à l'abbaye de Cuissy.

TINGRY *(Pierre-François)*, professeur de chimie à l'académie de Genève, né à Soissons en 1743, mort en 1821. — On a de lui :

Traité théorique et pratique sur l'art de faire et d'appliquer les vernis, 1803; plusieurs analyses d'eaux minérales, et un grand nombre de mémoires sur différens sujets, insérés dans le Recueil de la société des arts de Genève et dans le journal de physique.

TINSELVES, *Tinselva curtis* en 1138. — Ferme dépendante de Vauxaillon. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Prémontré.

Titel. — Ancien fief à Landricourt (Voyez ce mot).

Tombe de Brunehaud, Tumulus Brunehaudis en 1186 et 1206. — Motte de terre élevée sur la montagne au-dessus de Laniscourt, qui passe à tort pour être le tombeau de la reine Brunehaut. Fouillée dans le courant du 18e siècle par le chevalier de Boufflers, on n'y trouva rien.

Tombe de Rainouard, Tumba Raynouardi en 1236. — Motte ou tombelle située dans les bois de Festieux. *Campus juxta tumbam Rainouardi*, dans une charte pour Foigny.

TOMBELLE (LA), *Tumbella* en 1205, *Toumella* en 1235, *Tummella* en 1259. — Hameau dépendant de Marle; un seul feu en 1816. C'était jadis un fief.

1230. Henri, chev. de *Tomella;* femme, Elizabeth; Mathieu de Voulpaix, son frère. Agnès, sa fille unique, avait épousé Hugues de Voulpaix, seign. de Beaurepaire.

Vers 1260. Guyard ou Wiard, seign. de La Tombelle; enfans : Henri, abbé de St-Nicolas-aux-Bois en 1269; Jean.

1292. Wiard, *aliàs* Evrard de La Toumelle, écuyer, sénéchal de Marle.

Vers 1600. Pierre Ponthieu, seig. de La Tombelle; femme, Jeanne Choveau; enfans : Madeleine, Charlotte.

1480. Isabelle de Bouzies et Colard de Mailly, seign. de La Tombelle, qu'ils vendirent à

1487. Jean Vairon, bourgeois de Laon.

1494. Jean Vairon II, son fils, seign, dud. et de Dormicourt

1590. François Fouant, écuyer, seign. de La Tombelle en partie, homme d'armes de la compagnie des archers du roi.

Vers 1690. François-Annibal de Poullet, seig. dud., Vesles et Chevennes; femme, Catherine de Saporta. Enfans : Joseph, Jean-Joseph, officier, Marie-Anne, femme de Nicolas Chevalier, prévôt de Laon; Marie-Eléonore, femme de Louis Lemonier.

1709. Charles-François de Récourt, seign. dud., etc. Femme, Jeanne-Françoise Malot. Enfant, Jean-Baptiste.

1720. Claude-François Chevalier, seign. dud. et de Buzerolles.

1749. Antoine Fouant, arrière petit-fils du précédent, acquit le fief de La Tombelle cette année; femme, Antoinette Poulain; enfans : Laurent-Antoine, Louis-Antoine, s. de Caumont; Nicolas; plus 5 garçons et 2 filles morts jeunes.

1759. Laurent-Antoine Fouant, seign, de La Tombelle, chev. de St-Louis, brigadier des gardes de la porte du roi; femme, Marie-Gabrielle Dagneau. Enfans : Antoine-Louis-César, mort jeune; Pierre-Nicolas; François-Amand, procureur du roi au bailliage de Vermandois; Gabrielle, femme de Louis-Paul de Lattre de Tacigny; Marie-Angélique, femme de Christophe Poitevin de Verrières, receveur des tailles à Guise, et deux autres filles.

178. Antoine-Nicolas Fouant, officier de la garde de la porte du roi, chev. de St-Louis, seign. de La Tombelle; femme, Clotilde Quenescourt, dont quatre filles.

Tombelle (La). — Moulin à vent dépendant de Crépy. Il occupe le sommet de la montagne qui domine cette ville, et il est bâti sur une butte conique artificielle qui passe pour être un ancien tumulus. On a trouvé, dit-on, au pied de cette butte des débris de poteries et des monnaies romaines; mais des fouilles pratiquées à l'intérieur par le chevalier de Boufflers au siècle dernier, n'ont produit aucune découverte.

Tombelles. — On nomme ainsi les buttes coniques de terre élevées de main d'homme sur beaucoup de points du département, notamment dans l'arrondissement de St-Quentin. Ces buttes sont généralement circulaires; quelques-unes seulement sont elliptiques; leurs dimensions varient à l'infini. On peut affirmer qu'elles remontent à une haute antiquité; mais leur destination n'est pas encore bien connue. Malgré leur nom, il est bien certain que peu de ces buttes ont servi de sépulture, et si l'on considère que la plupart d'entre elles sont placées sur des points culminans, que leur nombre est plus grand dans les pays de plaines que dans les pays de montagnes, on est porté à partager l'opinion de ceux qui y voyent d'anciens moyens de signaux, plutôt que des tombeaux. Il est du moins certain que nos ancêtres possédaient, pour la transmission rapide des nouvelles importantes, des moyens qui nous sont inconnus, mais se rattachant évidemment à des signaux de ce genre. Le fait suivant, rapporté par un écrivain du 11e siècle, le prouve suffisamment. La bataille de Cassel, livrée le 20 février 1071, à neuf heures du matin, était connue à Laon avant la fin du même jour, malgré les 155 kilomètres en ligne droite qui séparent ces deux villes. — Voici l'énumération des principales mottes ou tombelles signalées jusqu'ici dans le département de l'Aisne.

Tombelle d'Annois, arrond. de St-Quentin. Elle est citée dans une charte de 1271 : *in loco qui dicitur ad tumbellam, ad introitum calcie de Sancto Simone.*

Tombelle d'Attilly, dépendance de Marteville, même arrondissement.

Tombelle de Beauvois. Elle s'élève au lieu dit *le Câtelet*. On y a trouvé des tuiles à rebords, des monnaies romaines, des statuettes, et des ossemens humains.

Tombelle de Brunehamel. Elle est elliptique, haute de six mètres et longue de 52 mètres, sur 33 en travers. Ces vastes dimensions nous inspirent des doutes à son égard.

Tombelle de Chaillevois, arrond. de Laon.

Tombelle de Clastres, arr. de St-Quentin. On la connait sous le nom de *Motte Frenoy*. Sa hauteur est de 10 mètres. Elle passe dans le pays pour renfermer les dépouilles d'un général romain.

Tombelle de Commenchon, arrond. de Laon. *Tumulus Reinaldi*, dans d'anciens titres. Elle passe pour être le tombeau d'un chef Normand nommé Régnier, qui fut battu par Charles-le-Chauve, non loin de Quierzy. Cette butte est la plus élevée que l'on connaisse; mais elle s'abaisse journellement sous l'action de la charrue. On prétend qu'au siècle dernier elle avait encore 130 pieds de hauteur, et que, de son sommet, on apercevait la ville de St-Quentin.

Tombelle de Dury, arrond. de St-Quentin.

Tombelle d'Etaves, même arrond. Elle est connue sous le nom de *butte d'Epinoy*. Elle a 7 à 8 mètres de hauteur, sur 60 de circonférence à la base.

Tombelle d'Etreillers, même arrond. C'est peut-être la même que celle d'Attilly ci-dessus. Elle a 4 mètres de hauteur, sur 10 de diamètre.

Tombelle de Fieulaine, même arrond. Sa hauteur est de 8 à 9 m. Elle fut fouillée en 1842. On y trouva un petit caveau vouté en pierre, long de 2 m. 50, sur 1 m. 50 de largeur et de hauteur Sur les côtés, deux cavités de 1 m. 50 de profondeur et 1 m. 25 de largeur, donnaient à l'ensemble la forme d'une double croix. On y descendait par un escalier de 20 marches. La voute, à plein cintre dans le caveau, était ogivale dans l'escalier, ce qui a fait supposer que ce petit monument n'est pas fort ancien. Du reste, on n'y a trouvé aucun débris.

Tombelle de Flavy, même arrond. On la nomme dans le pays, *le Coquerel*.

Tombelle de Fluquières ou *Happencourt*, entre ces deux villages, même arrondissement.

Tombelle de Fonsomme, dite *la Motte Guerlot*. même arrond.

Tombelle de Forest, près d'Auroir, même arrond. Elle n'a que 3 mètres de hauteur, sur 90 de circonférence. Elle nous parait douteuse.

Tombelle de Frières-Faillouel, dite *la butte du Roi*, arrond. de Laon.

Tombelle de Giffécourt, dépendance de Castres, arrondissement de St-Quentin. — Elle est mentionnée dans un acte de 1316.

Tombelle d'Hargicourt, arrond. de St-Quentin. Elle n'a, dit-on, que trois mètres de hauteur, sur 144 de circonférence à la base; cette énorme disproportion nous la rend suspecte. On ne se rappelle pas qu'elle ait été fouillée.

Tombelle d'Hartennes, arrond. de Soissons.

Tombelle d'Homblières, arrond. de St-Quentin.

Tombelle d'Holnon, nommée *Tumulus pontridiensis* dans de vieux titres. C'est une des plus considérables, et sa circonférence n'a pas moins, dit-on, de 2,000 pas.

Tombelle de Laniscourt. Voyez *Tombe de Brunehaut*.

Tombelle de Landouzy, arrond de Vervins. Elle est citée dans un acte de 1162 : *Tumbella de Landosies*.

Tombelle de Montescourt, arrond. de St-Quentin. Sa hauteur est de 10 mètres. On prétend qu'un général espagnol, tué à la bataille de St-Quentin en 1557, y aurait été inhumé. Cependant des fouilles pratiquées dans cette butte au siècle dernier par le chevalier de Boufflers, n'y ont rien fait découvrir Un puits de recherche creusé au sommet de la butte dans ces derniers temps, n'a pas amené un meilleur résultat.

Tombelle du Mont-St-Martin. même arrond. Elle a 5 mètres de hauteur environ, sur 90 de circonférence. Selon une tradition rapportée par Colliette, St Martin passant en ce lieu avec les troupes de Julien, aurait renversé des idoles qui s'élevaient alors sur le sommet de cette éminence. Des fouilles pratiquées en 1689 au centre de la butte, y ont fait découvrir *une grosse tour* maçonnée en grès, dans laquelle se trouvait une autre petite tour de trois pieds, où l'on voyait un espace vide semblable à l'intérieur d'un petit tombeau ; on n'y trouva rien.

Tombelle de Moy, même arrond. Elle a 13 à 14 mètres d'élévation. Des fouilles y furent pratiquées au 18e siècle, et n'ont amené aucune découverte.

Tombelle de Neuflieux, arrond. de Laon.

Tombelle d'Omissy, arrond. de St-Quentin. Elle est citée dès l'an 1316.

Tombelle de Penancourt, dépendance d'Anizy, arrond. de Laon.

Tombelle de Perles, arrond. de Soissons. Elle s'élève sur la crête d'une montagne, entre Fismes et Bazoches. Fouillée vers 1845, on y a trouvé de nombreux squelettes humains, accompagnés d'instrumens en silex. Ces débris donnent à la tombelle de Perles une très haute antiquité.

Tombelle de Pontru, arrond. de St-Quentin. Elle a 11 mètres d'élévation, sur 212 de circonférence à la base. Des fouilles pratiquées en 1828, y ont fait découvrir des tombes en pierre renfermant des squelettes humains.

Tombelle de Prémont, même arrond. Elle est située entre ce village et celui de Serain, sur le bord de l'ancienne voie romaine. Son élévation est de 5 mètres, et sa circonférence de 180. On trouve à l'entour de cette butte, des fragmens de tuiles à rebords et de poteries, des armes, des ustensiles et des sarcophages anciens

Tombelle de Sauvresis, arrond. de Laon. Elle est placée sur la butte isolée qui s'élève auprès de cette ferme. Elle a à peine 3 mètres de hauteur, sur 20 mètres environ de diamètre à la base.

Tombelle de Savy, dite *Tombelle au Mont*, même arrondissement.

Tombelle de Sequehart, dite *Butte des Jacobins*, arrond. de St-Quentin.

Tombelle de la Tombelle près Marle. Elle est haute de 6 à 7 mètres. On a essayé de la fouiller, mais on n'a pas réussi.

Tombelle d'Ugny-le-Gay, dite *Tombe de Regnier*, arrond. de Laon.

Tombelle du Verguier, arrond. de St-Quentin. Elle est située au centre du village. Sa hauteur est de 6 mètres et sa circonférence de 120 mètres. On y a, dit-on, trouvé des restes de fondations.

Tombelle de Versigny, dite *le Château-Julien*, arrond. de Laon. Elle est située à deux kilomètres du village, dans la plaine basse nommée *Les bruyères de Versigny*. Elle n'est pas circulaire mais elliptique. Elle a 8 à 10 mètres de haut sur le double de longueur. Selon les habitans, elle renfermerait *un veau d'or*, et les Templiers y auraient caché des trésors.

Tombelle de Villequier-au-Mont. Elle est située près de ce bourg, au lieu dit *Le moyen Virier*.

Tombelle de Vouel, même arrond. La forme de celle-ci diffère également de celle des précédentes, elle est pyriforme ; son grand diamètre a 115 mètres et son petit 63 mètres. Sa hauteur est de 33 mètres. Ces énormes dimensions et cette forme insolite, nous font douter que cette butte soit artificielle Du haut de son sommet, on découvrait autrefois la ville de St-Quentin. On ne pense pas qu'elle ait été fouillée.

Tombes (Les), *Tumbœ*. — Hameau dépendant de Beaurevoir ; 4 feux en 1816. C'était au 12e siècle, un village dont l'autel fut confirmé à l'abbaye de St-Barthélemi de Noyon en 1105. Soixante-seize ans après, Eudes, seign. de Ham, donna le terroir et la seigneurie de Tombes à la même maison religieuse. On y comptait 84 habitans en 1698. — Tombes était jadis un fief.

1181. Eudes, seign. de Ham et Tombes.
12... Pierre de Tombes.
1243. Pierre II de Tombes.
1698. M. de Caulaincourt, seign. de Tombes.

Tombes, *Tumbœ*. — Ferme détruite, qui s'élevait autrefois entre St-Quentin et Nesles. Elle est mentionnée dans un acte de 1105.

Torcon. — Ferme détruite, autrefois située près de Lavaqueresse. Au 13e siècle, elle appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Torcy, *Torciacus*. — Village de l'ancien Valois, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 80 kil. au S. de Laon et 10 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy,

diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Barthélemi. — Population : en 1780, 26 feux; 1836, 136 h.; 1856, 130 h.; 1861, 117 h. — Dépendance, le Moulin Belsart.

Torcy était autrefois simplement un hameau dépendant de Belleau. Séparé une première fois de ce village, il lui fut réuni de nouveau en 1822. De nouveau séparé peu d'années après, il fut enfin constitué en paroisse à part. — En 1205, Robert, comte de Braine, vendit à l'abbaye de St-Maur-les-Fossés de Paris, le pâturage de Torcy pour la somme de 140 livres.

Les seuls seigneurs connus de Torcy, sont les suivans :

1270. Jean de Nanteuil le Haudoin, seign. de Torcy.

1660. Henri de Lescoux, seign. dud.

1670. Louis de Graimbert, seign. dud.

Torcy, Torci en 1140, Turci en 1145. — Localité détruite, autrefois située, croyons-nous, aux environs d'Arrancy. Au 12e siècle, elle appartenait à Guillaume d'Eppes, qui la vendit vers 1140 à l'abbaye de Foigny.

Torly, Torsis en 1150; *Turciacus* en 1199. — Hameau dépendant de Parpeville. Une partie du domaine de Torcy fut donnée en 1151, par Gautier, évêque de Laon, à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, pour une redevance annuelle de quatre muids de froment. *Terre fertile, mais de peu de valeur*, dit l'acte de donation.

Torly a eu des seigneurs particuliers.

1140. Jean de Mézières, seign. de Torli; femme, Terone. En 1143, Jean de Mézières donna à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, les trois-quarts de sa terre de Torly pour une redevance perpétuelle de 16 asnées de froment et de 8 d'avoine.

1150. Albéric de Torcy.

1154. Hugues dit *Erat* de Torcy.

1650. Philippe de Grammont, seign. d'Erlon, la Roche et Torci; femme, Louise de Caurel.

1780. N. Josse de Brisset.

Tortoir, Tortoy, *Tortorium* en 1130. — Ferme dépendante de St-Nicolas-aux-Bois. — Dès le commencement du 12e siècle, le Tortoir était du fonds de la trésorerie de l'église de Laon. En 1130, Guy, trésorier de cette église, le donna aux moines de St-Nicolas-aux-Bois avec Rieu (Voyez ce mot), sous la réserve des gens de corps qui l'habitaient, et pour un cens annuel de trois muids de froment à la mesure de Laon. Vingt-six ans après, un certain Gérard, seigneur dudit Tortoir, se donna en aumône à la même abbaye, lui, sa femme, ses enfans, ses biens et la seigneurie du lieu. Nous donnons ci-dessous le texte de ce don singulier, mais fréquent au moyen-âge. — Le Tortoir possédait jadis une église sous le vocable de Sainte Geneviève et il fut quelque temps habité par la communauté de filles qui s'était formée auprès de l'abbaye de St-Nicolas au moment de sa fondation. On y voyait encore, il y a peu d'années, une immense cheminée où l'on pouvait faire rôtir un bœuf entier.

Gérard, seigneur du Tortoir, se donne, lui, sa famille et ses biens à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, en 1155.

In nomine sancte, etc. Ea propter, ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum fieri volumus... quod, etc. Manifestamus etiam quod Gerardus prenominato monasterio (Sanctus

Nicolaus de Saltu), se ipsum et uxorem suam, filios et filias, in elemosinam dedit, et quicquid habebat in villâ que dicitur Tortorium Sancte Genovefe, in casâ, terrâ arabili, pratis, pascuis, agris, molendinis, nemoribus, justiciâ et districto. Inde testes sunt Guido, castellanus, etc. Datum Lauduni, anno MCLVI.°

TOULIS. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 20 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 50 feux ; 1800, 279 h. ; 1818, 274 h. ; 1836, 300 h. ; 1856, 293 h. ; 1861, 283 h. — Dépendances : Attencourt (ferme) ; Becheret (isolée).

Ce village fut deux fois brûlé et ruiné par les troupes françaises en 1640 et 1653. — Il est la patrie de Garnier de Toulis, doyen de Laon en 1310.

Seigneurs de Toulis.

1141. Adam de Toulis ; enfant, Simon. Adam donna cette année, l'aleu de la Hérie à l'abbaye de St-Vincent (Voyez la Hérie).

1173. Raoul de Toulis ; femme, Ida.

1186. Gautier, chev. de Toulis, leur fils.

119.. Raoul II de Toulis. Il se retira en 1195 dans l'abbaye de Thenailles.

1280. Clarembaud de Mayot, s. d. (V. Mayot).

1300. Gobert dit Sarrasin, seign. dud.

12.. Foucard de Chailvois, bourgeois de Laon, seign. dud.

1310. Pierre de Toulis.

13.. Jean de Toulis, mort en 1394 ; femme, Jeanne de la Folie.

1477. Pierre, seign. de Toulis.

1478. Guillaume de Toulis, seign. de Rogny, Lui et son frère Aubert, vendirent la terre de Toulis aux suivans :

1505. Jean de Lapitor, seign. d'Angins, et Marie de Luxembourg.

1550. Jean Marquette, écuyer, seign. dud. ; femmes : 1° Anne Doulcet, dont Pierre, Marguerite, Antoinette, Hélène, Antoine, Marie, Jean, Françoise, Isabeau ; 2° Marguerite de Toulis, qui paraît lui avoir apporté ce domaine, dont Louis et Marie.

1570. Pierre-Marquette, seign. dud., enquesteur au bailliage de Vermandois ; femme, Antoinette Lamy ; enfans : Guillaume, Jeanne, f^me de Jean Levoirier, sergent royal à Laon ; Jean, Isabeau, femme de Pierre de Foucault ci-après.

1585. Guillaume Marquette, seign. dudit en partie, contrôleur du grenier à sel.

1595. Jean Marquette, son frère, s. dud. ; enfant, Marie, femme d'Hubert des Cagniottes.

Vers 1610. Louis Marquette, seign. en partie dud. ; femme, Isabelle de Mange.

1580. Pierre de Foucault, seign. de Lugny et Parfondru, et en partie de Toulis par sa femme, Isabeau Marquette. Famille originaire du Gatinais, selon les uns, du Valois selon les autres.

16.. Abraham de Foucault, leur fils, écuyer, seign. desd., capit. au régiment de Rambures : femme, Antoinette de Flavigny-Monampteuil ; enfans : Robert, Louis, seig. de Veslud et Parfondru.

1649. Robert de Foucault, seign. de Toulis ; femme, Marie-Claude de Lalain ; enfans : François, sans alliance ; Robert, mort de blessures reçues à Malplaquet ; Antoine-Louis, Marie-Claire, femme de Jean-Jacques de Foucault, seign. de Bruyères ; Barbe-Louise, femme de Robert-François de Foucault, frère du précédent ; Louis, avocat du roi à Laon.

17.. Antoine-Louis de Foucault, seign. dud ; femme, Elizabeth de Monceau.

En dernier lieu, M. Périn.

Tour (La). — Anciens fiefs à Villers-le Sec et à Ambleny (Voyez ces mots).

TOUR-AU-FAY (LA). — Moulin dépendant de St-Aubin. C'était jadis un fief relevant de Coucy et ayant ses seigneurs.

1782. Charles-François, vicomte de Boubers, chev. de St-Louis, ex-capit. au régim. royal, seign. de la Tour-au-Fay.

Tour-aux-Oies (La). — Ancien fief à Lesdins (Voyez ce mot).

Tour-Carrée (La). — Ancien fief à Coucy-le-Château (Voyez ce mot).

TOURNELLES (LES). — Hameau dépendant de Crécy-au-Mont. En 1816, on n'y comptait qu'un feu. C'était autrefois un fief relevant de Coucy.

1733. Marie-Françoise et Catherine-Julie de Pipemont, relig. au Sauvoir, dames des Tournelles.

Tournelles (Les). — Anciens fiefs à Chavignon, Chézy-l'Abbaye et Guny.

Tournevel. — Ancien fief à Travecy (Voyez ce mot).

Tour-Roland. — Ancien fief à Quierzy (Voyez ce mot).

Toury. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

Tout-le-Monde ou *Toulmont.* — Ancien fief à Travecy (Voyez ce mot).

Toutefolle. — Ancien fief à Vailly (Voyez ce mot).

TOUVENT. — Cense autrefois située sur le terroir de Ployart et aujourd'hui détruite. Elle appartenait à l'abbaye de Foigny qui, en 1577, pour satisfaire à l'impôt mis sur le clergé, la vendit à François de Proisy, seigneur de La Bove, pour le prix de 2,000 liv. environ. Les moines la rachetèrent en 1623 de Louis de Proisy, fils du précédent.

TRAINS. — Localité détruite, laquelle s'élevait autrefois sur le terroir de Hary.

TRAN, autrefois TRAINS. — Hameau dépendant de Résigny; 10 feux en 1816.

Tranlois (bois de). — Il s'étendait jadis auprès de La Fère. C'était un membre de l'ancienne forêt de Voas.

Tranne (bois de). — Il recouvrait autrefois l'espace compris entre Neuve-Maison et Buire, et contenait 18 muids et demi en 1335. Il faisait partie de la forêt de Thiérache.

Tranquié (haie de la). — Elle entourait jadis le village d'Estrées, et faisait partie de la forêt d'Arrouaise.

TRASLON, autrefois TRANLON, *Tranlum* en 1139. — Ferme dépendante de St-Pierre-Aigle. Elle fut donnée en 1139 par Jean, comte de Soissons, à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de cette ville.

TRAVECY, TRAVESCI en 1218. — Village de l'ancien Noyonnais, bâti près de la rive droite de l'Oise, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 160 feux ; 1800, 999 h. ; 1818, 1,041 h. ; 1836, 1,091 h. ; 1856, 1,023 h. ; 1861, 999 h.

La vigne était autrefois cultivée à Travecy. En 1760, on y comptait encore 20 setiers de vignes.

Seigneurs de Travecy.

1121-48. Albéric de Travecy.

1161. Robert de Thavecy.

1208. Simon, seign. dud.

1218. Gilles de Travecy, frère du précédent.

1241. Robert Robile de Travecy, chev.

1243. Jean Pelez, chev. de Travecy.

1281. Pierre dit le Roi et Jean du Metz de Travecy, écuyer.

1360-70. Jean de Travecy, écuyer; f^e, Adélaide.

15.. N. de la Houssaie, seign. dud.

15.. Jean Laumosnier, sieur de Tournevelle et Travecy; femme, Marie Lefèvre; cinq enfans.

1555. Jean de Laumosnier, seign. de Travecy. Il avait été ennobli en 1526. Femme, Marie Féret; enfans: Adrien, Claude et autres.

1567. Adrien de Laumosnier, seign. dud.

1577. Claude de Laumosnier, seign. dud. par héritage du precédent, son frère. F^me, Catherine Anjorant; enf.: Isaac, Louis, seig. de la Motte.

Vers 1590. Isaac de Laumosnier, s. dud. et Tournevelle; femme, Marie de Proisy-Mauregny.

1670. Louis de Laumosnier, seign. dud.

Vers 1680. Marie-Madeleine de Laumosnier, dame dud., femme de Bernard-Charles de Pastour, seign. de Servais.

1778-89. M. de Flavigny, seign. dud.

Il y avait autrefois neuf fiefs à Travecy, relevant du comté de La Fère.

Fief Tout-le-Monde ou Toulmont.

15.. N. Maigret, seign. de Tout-le-Monde, procureur du roi à Coucy.

15.. N. Morel, seign. dud.

15.. Adrien Caigniart de Beautor, seign. dud.

1670. Philippe Doulcet, seign. dud. par sa femme, Marguerite Maigret.

Fief Courtemanche.

1478. Jean Rabache, seig. de Courtemanche.

Fief du Metz.

1281. Jean du Metz.

1540. Jean Trouillard, seign. du Metz.

Fief Beauvoisy.

Charles Desormeaux.

Les autres fiefs situés à Travecy étaient ceux de *Jean-de-la-Nout*, d'*Aubermont*, de *Mathurin-Morel*, de *Tournevelle* et de *Canlers*.

Travers (Le). — Hameau dépendant de Danizy; 15 feux en 1816. — Le nom de ce hameau, situé au confluent des rivières de Serre et d'Oise, rappelle sans doute un souvenir féodal. Au moyen-âge, on nommait *travers* le droit que les seigneurs percevaient sur les bateaux de marchandises qui naviguaient sur une rivière. — Pour les seigneurs du Travers, voyez Danizy.

Trébecourt, Trubercourt (12e siècle); *Tribucurtis* en 1137. — Hameau dépendant de Jumencourt. Au 12e siècle, il appartenait aux seigneurs d'Ercri ou Saint-Erme. En 1137, l'un d'eux nommé Pierre, donna à l'abbaye de St-Martin de Laon une vigne *du clos* de Trébecourt avec le pré Dolget. Vingt-trois ans après, Foulques, autre seigneur d'Ercri, donna à son tour à la même maison religieuse, la *respa* de Trubercourt, pour un muid de vin annuel. Les moines l'arrachèrent, et sur son emplacement ils construisirent un courtil enfermé de murs, où ils plantèrent des vignes.

Tréboilart. — Moulin à eau jadis situé à Crépy.

TREFCON, autrefois TRENNECON, nommé aussi St-MARTIN-DES-PRÉS. — — Petit village de l'ancien Vermandois, bâti à la lisière d'un plateau qui domine l'Omignon, à 60 k. au N.-O. de Laon et 16 à l'O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1698, 116 h.; 1800, 230 h.; 1818, 213 h.; 1836, 248 h.; 1856, 231 h.; 1861, 207 h.

Au siècle dernier, on a découvert à Trefcon plusieurs tombeaux antiques qu'on a cru reconnaître pour être d'origine romaine.

Trefcon faisait autrefois partie du marquisat de Caulaincourt. De ses anciens seigneurs, nous ne connaissons que les suivans :

1698. M. d'Heuzé, seign. de Trefcon.
1770. M. Pieffort, seign. dud.
1789. M. de Berry d'Essertaux.

TRELOUP, TRELOUD, TRELOU, TRESLORHT en 1139, TRELOUC *super Maternam* en 1270, *Trelodium* en 1272. — Bourg de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à 75 k. au S. de Laon et 25 à l'E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 233 feux ; 1788, 1,077 h. ; 1800, 1,178 h. ; 1818, 1,196 h. ; 1836, 1,328 h. ; 1856, 1,392 h. ; 1861, 1,494 h. — Dépendances : Courcelles, Chassins, l'Erolle (hameaux) ; Avize, Conflans (fermes).

Le nom de ce village semble indiquer qu'il s'est formé autour de trois chaumières qui, dans l'origine, s'élevaient seules sur son emplacement : *tres lodïæ*, les trois cabanes. — Tréloup possède deux foires annuelles qui se tiennent le lundi de la 4e semaine après Pâques et le 12 de septembre. — En 1347, un homme de Tréloup nommé Henri Foinon, convaincu de fausse monnaie, fut *bouilli* à Paris, puis pendu, peine alors appliquée à ce crime. — Au 13e siècle, Tréloup possédait une léproserie.

Des anciens seigneurs de Tréloup, nous ne connaissons que les suivans :

1212. Baudoin, chev. de Tréloup ; fme, Aélide : enfans, Baudouin de Corremont (Cormont?).
1780. La comtesse de Rouhaut, dame de Dormans et Tréloup.

TRÉMONT ou TRESMONT. — Ferme dépendante de Noyal. Elle appartenait avant la révolution à l'abbaye de St-Pierre de Corbie.

Treslecat ou *Trescat*. — Ancien fief à Jumencourt (Voyez ce mot).

TRIANGE, TRIANGES en 1153. — Ferme dépendante de la Croix, canton de Neuilly-St-Front. Elle appartenait à St-Médard-lès-Soissons.

Triangle (bois du). — Il s'étendait jadis au sud de Bouresches et dépendait de la forêt de Rie.

TRIANGLES (LES), *Triangulum*. — Ferme dépendante d'Essommes. Elle fut bâtie à la fin du 12e siècle sur l'emplacement d'un bois nommé le Triangle, que les religieux de cette maison défrichèrent. C'était autrefois un fief.

1153-66. Anselme du Triangle, bouteiller de Champagne ; Garnier, son frère.
119. Garnier du Triangle.
1220. Garnier II du Triangle, son fils.
1242. Anselme II du Triangle (V. Neuilly-St-Front.)

TROESNE, TROUAINE, TROISNE, *Troygna* en 1110, *Troyna*, *Troïna*. — — Petit village de l'ancien Ourxois, bâti sur la pointe d'une montagne qui domine la vallée de l'Ourcq, à 80 k. au S.-O. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de

Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Pierre. — Population: 1760, 34 feux; 1800, 217 h.; 1818, 219 h.; 1836, 265 h.; 1856, 314 h.; 1861, 290 h. — Dépendances: Buchet (isolée); la Chaussée (moulin).

Au commencement du 6e siècle, l'emplacement de ce village était un lieu désert et couvert de bois où dominait la plante appelé troësne. Un saint solitaire nommé Vulgis, en faisait son séjour. Sa vie édifiante y attira des pélerins qui, ayant bâti quelques habitations autour de sa cellule, donnèrent naissance au village actuel.

Seigneurs de Troesne.

La terre de Troesne appartenait originairement à l'église du village. Elle fut usurpée par des laïques. Mais une certaine Ida, veuve de l'un d'eux nommé Garin, la remit en 1110 dans les mains de l'évêque de Soissons, qui la donna à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes. Au 16e siècle, les malheurs de la guerre civile forcèrent le cardinal de Bourbon, abbé de cette maison religieuse, à la vendre au suivant.

1568. Guillaume le Cirier, seig. de Varinfroy.

1649. Alexandre le Cirier, seign. de Villecholle et Troesne.

Ce domaine passa ensuite dans les mains des religieux de Bourg-Fontaine, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Il y avait autrefois à Troesne les fiefs de *Châtillon* et de *Marets*.

Trois-Chemins (Les). — Ferme dépendante de La Bouteille. Avant le 16e siècle, elle dépendait d'Aubenton.

Tronc Bérenger. — Gros arbre de l'ancienne forêt d'Arrouaise, lequel servait autrefois de limite entre la France et le Cambresis. — Dans une charte de 1391, il est fait mention *des fins et limites de la France* jusqu'au tronc Bérenger et bois d'Argonne. A cette époque, toute personne née au-delà du Tronc-Bérenger était réputée *aubain*, en sorte qu'à sa mort tous ses biens étaient saisis au profit du roi. Il y a tout lieu de croire que ce tronc s'élevait sur le terroir du Tronquoy, où au 12e siècle on voyait encore un bois nommé *le Sart Béranger*, et qui même pourrait bien tirer son nom de cet arbre.

Tronquoy (Le), Troncoi en 1224; *Truncatus*. — Hameau dépendant de Lesdins. Son nom lui vient, dit-on, de ce que son terroir fut détaché de ceux de Thorigny et de Lesdins. — On y voyait autrefois un château fortifié dans lequel une bande de *mauvais garnemens* s'était enfermée au 15e siècle pour piller tout le pays d'alentour. Louis XI vint en personne en faire le siége en 1477. Les assiégés se défendirent avec vigueur; mais ayant été forcés, ils furent tous mis à mort à l'exception d'un certain Motin de Caulers, leur capitaine, qui racheta sa vie et fut plus tard nommé élu de Paris. — Le Tronquoy était jadis un fief.

1227. Pierre Musart, chev., seign. du Troncoi; femme, Aélide; enfans, Jean, Isabelle.

1260. Haustin ou Jean Sohier, chev., seig. de la Hérie, Lempire et le Tronquoy, capit. et *préfet* du château de Cambrai; femme, N. d'Esne; enfans: Gillebert, Pierre, Agnès, femme de Gérard de Bouchavannes; Alix, femme d'Alard de Roisin.

Le sceau de Jean Sohier représente une étoile à cinq rayons, avec ces mots: *Stella duce quis cæcus.*

1292. Gillebert Sohier, chev., seig. dud., gou-

verneur de l'Artois; femme, N. de St-Vast; enfans : Mathieu, Gilles, bailli de Crévecœur; Gautier, Mathilde, femme de Guy de Haucourt.

1320. Mathieu Sohier, seign. dud., gouvern. de Beaurevoir, ambassadeur en Allemagne pour Valerand de Luxembourg; femme, Michelle des Ablins; enfans : Pierre, Michelle, femme de Vatier Créton d'Estourmel.

1370. Pierre Sohier, chev., seig dud.; femmes : 1° Marie Leuriot; 2° Mathilde de Villers-au-Tertre; enfans : Pierre, Nicolas.

13.. Pierre II Sohier, seign. dud.; femmes : 1° Jeanne de Haveron; 2° Françoise de Sartrey; enfans : Pierre, Jacques, Gillebert.

1410. Pierre III Sohier, dit *Robinet*, seign. dud.; femme, N. de Laire; enfans : Jean, Christophe, seign. de Mamigny.

14.. Jean II Sohier, seign. dud.; femme, Jeanne de Moulins.

1495. Jean III Sohier, écuyer, seign. dud. et la Bussière; femme, Madeleine de Fay. Il se retira, parait-il, dans les Pays-Bas.

1560. N. de Maillard, seign. dud.

1580. N. Lefèvre de Caumartin, seign. dud.

1587. Louis Marescal et N. Philippy, seigneurs dud. par acquisition.

1608. Pasquier Philippy, seig. dud., conseiller en l'élection de St-Quentin.

Vers 1700-49. Quentin Philippy de Bucilly, seign. dud. et Estrées; femme, Elizabeth Crommelin; enfant, Pierre-Paul, écuyer, seign. de Thoul.

TROSLY-LOIRE, TROSLY-AUX-BOIS, *Trosliacus*, *Trosleius*, *Troslegîus in bosco*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'entrée d'une petite gorge, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 123 feux ; 1800, 741 h. ; 1818, 859 h. ; 1836, 964 h. ; 1856, 974 h. ; 1861, 1,004 h. — Dépendances : Wallon, Soigny, la Tuilerie, la Tinette (hameaux) ; Loire, Orgival, Courduval, la Maison-du-Metz (fermes) ; le Château (isolée) ; Bartelle, Carbin, Presles (moulins).

On pense que ce village, qui avait jadis une seconde église sous le vocable de St Martin, occupe l'emplacement d'une ancienne villa royale. On sait que plusieurs conciles furent tenus à Trosly ; mais la question de savoir si ces assemblées eurent lieu à Trosly-Loire ou à Trosly-Breuil est encore indécise, et ne pourrait être résolue que par une étude approfondie qui reste à faire. — Trosly appartenait autrefois aux sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand VII, en affranchit les habitans en 1368, sous la condition qu'ils lui paieraient à l'avenir une rente annuelle de 18 livres (V. Coucy-la-Ville). — On rapporte qu'en 1777, il tomba à Trosly, pendant un orage, une quantité prodigieuse de petits crapauds. — On a : *Recherches sur Trosly-Loire*, par Marville, 1859.

Seigneurs de Trosly.

Ce village portait autrefois le titre de vicomté, et relevait des châtelains de Coucy.

1184. Adam de Trosly.

1197. Guy de Trosly, son fils.

1213. Jean de Trosly, chev

1304. Bertaud ou Bertrand de Trosly.

1555. Jean de Nogentel, seign. dud.

16.. Jean II de Nogentel, seign. dud.

1677. Vincent Hotman, écuyer, seign. dud., conseiller du roi.

1737. Anne-Claude Lecarlier de Larcy, vicomtesse de Trosly.

1756. Nicolas Lecarlier, chev. de St-Louis, seign. de Neufchâtel, vicomte de Trosly par acquisiton du duc d'Orléans, et pour une redevance de 20 setiers de blé.

Fief de Vercagny, à Trosly.

1447. Mathieu de Fressencourt, s. de Vercagny.

1480. Jean de Fressencourt, seign. dud.

1667. François de Piennes.

Fief de Briquenay, au même lieu.

Vers 1540. Antoine de Fressancourt, seign. de Briquenay; femme Charlotte du Puys.

1554. Roland de Flavigny, seign. de Liez, et dud. par héritage.

15... Roland II de Flavigny, son fils puiné, seign. dud.; femmes : 1° Charlotte de Cavoie; 2° Eléonore de Partenay.

1588. François de Fressencourt, seig. dud., gentilhomme de la vénerie du roi, maître d'hôtel du duc d'Aumale.

Fief des Quatre-Fiefs, au même lieu.

1470. Pierre de Blécourt, s. des Quatre-Fiefs.

1482. Charles de Chepoix, ou Sepoy, id.

1519. Antoine de Blécourt, seign. dud.

1539. Mouy de Sepon (Chepoix?).

1681. Claude Foucault, seign. dud.; femme, Marie de Blécourt.

Fief Méautre, au même lieu.

14... Pierre de Saline, seign. de Méautre

Trou de Bray ou *Bois Happart.* — Ancien fief à Jussy (Voyez ce mot).

Trowiart ou Trouwiart. Voyez Cohartille.

Troyon, autrefois Trojon, *Troium viculus* en 1134. — Hameau dépendant de Vendresse. Il formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Eloi, et en 1760 on y comptait 26 feux; en 1800, 81 habitans. Il a été réuni à Vendresse en 1809. — Troyon appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean de Laon, et ses habitans obtinrent en 1201, de l'un des abbés de cette maison, la permission d'entrer dans la commune de Crandelain (Voyez ce mot). En 1605, l'abbaye de St-Jean aliéna la seigneurie de Troyon avec celle de Vendresse à Charles de Laage; elle la lui reprit en 1660, moyennant remboursement de la somme qu'il lui avait payée pour cette cession.

TRUCY, TROSSI en 1194, TROISSI en 1196, TROUISSI en 1276; *Trusseium* en 1134, *Truncus vicus* en 1142, *Trossiacus* en 1174. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée et sur la rive droite de l'Ailette, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Trinité. — Population : 1760, 326 h. (72 feux); 1800, 295 h.; 1818, 314 h.; 1836, 320 h.; 1856, 295 h.; 1861, 286 h. — Dépendance, la Folle-Peine (ferme).

Le village de Trucy appartenait jadis à l'abbaye de St-Jean de Laon qui, en 1196, l'érigea en une seule et même commune avec Crandelain et quatre autres villages voisins (V. Crandelain). — Trucy possédait autrefois une léproserie.

Nous ne connaissons que deux des anciens seigneurs de Trucy. Il est probable qu'une fois devenue propriétaire de ce village, l'abbaye de St-Jean en aura pris et gardé pour elle la seigneurie.

1165. Guy, chevalier de Troussi.

1175. Jean de Troussi.

Trugny, *Truigniacus* en 1247. — Hameau dépendant de Bruyères, canton de Fère-en-Tardenois. Il a eu des seigneurs particuliers.

1600. François de Lisle, seign. de Trugny? et de Marivaulx, gouv. d'Amiens et de Laon?

Trugny, Trusnois en 1139. — Hameau dépendant d'Epieds. Au 12e siècle, il appartenait avec son moulin à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons.

La seigneurie en a longtemps appartenu à la famille du Hald.

1635. Louis du Hald, écuyer, s. de Trugny.

On trouve ensuite un Regnaud du Hald, puis un Jacques du Hald en 1726.

Tubes, Tybies en 1145; *Tibii* en 1133, *Tubie* en 1139, *Tobie* et *Tibie* en 1145. — Localité détruite, autrefois située près de Sains; elle appartenait à l'abbaye de Foigny. Un certain Verric Havars lui avait donné la moitié du terroir de Tubes en 1145; elle tenait le reste de Clarembaud de Montchâlons et de Barthélemi de Bosmont, son frère.

TUGNY, TUNI en 1160; *Tugniacus* en 845, *Tuniacus*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de la Somme, à 47 k. au N.-O. de Laon et 15 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patrons, Ste Eulalie et St Aubert. — Population : 1800, 389 h.; 1808, 600 h.; 1836, 710 h.; 1856, 718 h.; 1861, 675 h. — Dép. : Pont-de-Tugny, Lavesne (H.); le Tordoir (I.)

Ce village fut donné par Charles-le-Chauve, en l'année 845, au chapitre de St-Quentin, pour les revenus en être affectés au luminaire de cette église.

Seigneurs de Tugny.

1197. Pierre de Tugny.

1215. Baudoin, chev. de Tugny.

1216. Godefroy de Tugny.

Vers 1220. Gaucher de Tugny; femme, Braimonde de Montchâlons.

1336. Jean de Tugny, chev.

15.. J.-J. de Suzanne, s. de Cerny et dudit.

La famille de Gondaillier qui suit, a longtemps possédé une seigneurie du nom de Tugny : mais nous n'avons pu nous assurer si c'était celle de Tugny en Vermandois, ou bien celle de Tugny en Ardennes; il y a donc doute à cet égard.

1690. Abraham de Gondaillier, colonel de cavalerie à Dublin, seign. de Tugny? Femme, Elizabeth de Choisy; enfans : Abraham, sans postérité, David, César, major de cavalerie, qui a laissé des mémoires manuscrits.

1697. David de Gondaillier, seign. dud.? femme, Charlotte de Novion; enfans : César, seign. d'Eguisy; François-David.

1735. François-David de Gondaillier, seign. dud.? chevau-léger; femme, Thérèse Torcher de La Capelle; enfans : César-François, Louise-Thérèse, Henriette-Rénée, femme de Michel-Jean-Baptiste de Belly de Bussy, mousquetaire.

17.. César-François de Gondaillier, seign. dud.? chevau-léger; femme, Antoinette Lévesque de Courmont; enfans : Nicolas-François, baron de Tugny, général d'artillerie, ministre de la guerre et de la marine du roi Murat; David-François, capit. d'artillerie; Louis-Henri, juge de paix à Craonne, Sophie-Henriette, femme de François de Belly de Bussy.

Tugny. Voyez Cugny.

Tumuli. Voyez *Tombelles*.

TUPIGNY, TUPENGNI vers 1150, TUPENNI en 1190, THUPIGNI en 1280; *Tupigniacus* en 1165. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le Noirieu, à 50 k. au N. de Laon et 35 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Marie-Madeleine. — Population : 1760, 170 feux; 1800, 909 h.; 1818, 941 h.; 1836, 1,123 h.; 1856, 1,222 h.; 1861, 1,280 h. — Dép. : Sagnière (F.)

Tupigy possédait jadis un prieuré dit de Ste-Croix, qui dépendait de l'abbaye de Marmoutiers. Il faisait partie de la baronie d'Hirson, et l'on y voyait autrefois un château avec une forte tour.

Seigneurs de Tupigny.

Vers 1150. Dreux de Tupigny.

1186. Guy de Tupigny, chev., capitaine de Guise; f^me^, Rotrude de Mouchy.

1190. Dreux de Tupenni; enfans: Gautier, Gilles, Philippe, Nicolas.

1211-14. Jean de Bazoches, seign. dud., puiné de Nicolas Ier, seign. de Bazoches.

1235. Alexandre de Tupigny, chev.; enfant, Gautier, seign. d'Iron.

1244. Gérard de Tupigny; enfant, Gérard, chanoine et écolâtre de Cambrai.

1249-69. Gautier, sire de Tupigny.

1280. Gautier II, sire dud., son fils. Femme, Honestasse de Hamelaincourt, dame d'Iron.

1308. Godefroy de Tupigny, chev.; femme, Alix de Saveuse.

1312. Gautier III, sire dud., Iron et St-Martin-Rivière.

1319-46. Jean, chev., sire dud.; femme, Jeanne, veuve de Tassard de Ribemont.

1345. Jean II, sire dud.

1352. Daniel de Tupigny, chev.

1369 Renaud, seign. de Tupigny et le Haucourt; f^me^, Mondarde; enf.: Renaud, Huguès.

1387. Renaud II, sire de Haucourt et Tupigny; femme, Isabeau de Châtillon.

1567. Jean de Tupigny, sire dud.

Vers 1625. Le comte de Sanzay, seign. dud.

1660. Le marquis de Soyecourt, seign. dud. et St-Martin.

En dernier lieu, le comte Auguste de la Marck.

TYRENI ou THIRIGNY. Voyez THIERNY.

U

UGNY-LE-GAY, OISNI en 1142. — Village de l'ancien Noyonnais, bâti dans une plaine ondulée, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 75 feux; 1800, 440 h.; 1818, 471 h.; 1836, 497 h.; 1856, 443 h.; 1861, 438 h. — Dépendances: Boisvinet, Lagneville, Watompré, Mont-Hallot, la Guérite (hameaux); Watompré (ferme).

On remarque une motte ou tombelle sur le terroir d'Ugny-le-Gay.

Seigneurs d'Ugny-le-Gay.

1383. Jean d'Ugny dit le Fossoyeur, s. d'Ugny.

1596. Isaac ou Jacques de Sorel, seig. dud.; femme, Marguerite de Bouchart.

1627. Louis de Sorel, seign. dud., mort aux lignes d'Arras en 1644.

1679. Louis II de Sorel, chev., seign. d'Ugny.

Vers 1700. Philippe-Louis de Sorel, s. d'Ugny.

1727. Isaac-Louis de Sorel, son fils, chev. de St-Louis.

En dernier lieu, Madame de Combles, dame dudit.

URCEL, URSEL en 1149, URSEAL en 1165; *Usellum* en 1089, *Ursella* en 1149, *Ursellus curtis* en 1178. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur un monticule et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Vailly, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 360 h. (80 feux); 1800, 438 h.; 1818, 560 h.; 1836, 569 h.; 1856, 593 h.; 1861, 627 h. — Dé-

pendances : Champ-Buisson, Grand-Champ, Pierre-Ronde (ham.) ; les Montois (ferme) ; les Savelons (isol.) ; les Tambours, Boncourt et Silvot (moul.)

Il est question d'Urcel dès le 10e siècle; mais à cette époque il n'avait pas encore d'église paroissiale et dépendait de Monampteuil. Il appartint d'abord aux évêques de Laon, puis à l'abbaye de St-Vincent de cette ville, qui le tenait de la libéralité de Gérard, vidame du Laonnois. — Un marché hebdomadaire a été établi à Urcel en 1861, le vendredi. — Ce village possède la manufacture de vitriol la plus considérable du pays. Elle a été établie en 1788. — L'église d'Urcel est une des plus remarquable du pays par son style à part et entièrement différent de celui des autres églises de la contrée.

Seigneurs d'Urcel.

La terre d'Urcel était autrefois l'une des quatre vicomtés du duché du Laonnois, et relevait des évêques de Laon.

1149. Théodoric ou Thierry, *consul* d'Urcel; femme, Hesceline.

1170-90. Raoul d'Urcel, femme, Joia

1363. Gilles Haton de Laon, seign. dud.

1487. Marie de Luxembourg vend à l'église de Noyon, les terres et seigneuries du Sort, Urcel, Crécy et Céply.

1568. Jean Lebel, seign. de Serizy, le Sort et Urcel, achetés par lui à Pierre Carron.

1574. Robert du Metz, vicomte d'Urcel; fme, Claude de Noyelle.

Vers 1580. Lancelot de Nuisemont, écuyer. s. de Dammartin, vic. dud.; femme Claude de...

16.. Robert de Nuisemont, écuyer, seign. de Dammartin, vicomte dud.

16.. Benjamin de Nuisemont, son fils; fme, Elizabeth de Simon. Leur fille nommée Elizabeth, s'intitule vicomtesse d'Urcel en 1671.

1693. Simon Bourgeois, écuyer, seign. de Tannières, Branges, etc., vicomte dud. en partie par sa femme, Anne de Nuisemont.

1700. Claude Maynon, conseiller du roi, président des traites foraines à Laon, vicomte d'Urcel par acquisition des précédens.

1703. Charles de Fay d'Athies, chev, seign. de Goudelancourt, vicomte dud. par sa femme, Anne Maynon, fille du précédent. Leur fille Marie-Françoise, porta la vicomté d'Urcel à

1731. Charles-Alphonse de Miremont, seign. de Berrieux.

1747. Claude-Charles Marquette, seign. de Marcy, vicomte d'Urcel.

1773. Claude Darras, écuyer, seign. de Couvron, Urcel, etc.

URVILLERS, ERVILER DELEZ ST-QUENTIN en 1339, CURVILLIER en 1316 ; *Urbs Villaris* en 1094 ; *Ursvillare* en 1140 ; *Urvillare* en 1178. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée et ondulée, à 40 k. au N.-O. de Laon et 7 au S. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1800, 752 h. ; 1836, 903 h. ; 1856, 854 h. ; 1861, 845 h. — Dépendances : Lambay (ferme) ; le Cornet-d'Or, le Champ-d'Asile (isol.)

En 1094, Jean, trésorier de St-Quentin, donna à l'abbaye d'Homblières l'autel d'Urvillers. Vers le milieu du siècle dernier, on a découvert près d'Urvillers, au lieu dit *Réaulieu*, des fondations considérables provenant d'un ancien établissement thermal de l'époque romain e.

Seigneurs d'Urvillers, mouvant du comté de La Fère.

1160. Simon d'Urvillers.

1304. Mahieu dit *Poket* d'Urvillers.

1560. N. de Morvilliers; fme, N. de Crezeques.

1568. Jacques de Sains, seig. dud. ; femme, Marie de Mailly.

1577 Philippe de Sains, seig. dud.

1592. Jean de Montguyot, seig. dud.; femmes: 1° Madeleine de Grain, dont Philippe: Françoise, femme de Joachim Leduc; 2° Catherine de St-Sauflieu, dont Claude-François.

Vers 1600. Robert, seign. de Lys ou St-Delys et Urvillers; femme, Suzanne de Suzanne.

1636. Robert de St-Delys, seign. dud., baron de Hencourt; femme, Madeleine Arnauld.

1691. Claude-Antoine Dartois, écuyer, seign. d'Urvillers.

1730. Charles-Philippe Dartois, seign. dud., conseiller du roi, mayeur de St-Quentin; femme, Louise-Reine de Frenoy.

1750. Adrien de Montguyot, seign. en partie dud.; femme, Marie-Josèphe-Nicole de Hesselin; enfans: Marie-Luce, femme de Joseph-Gaspard Balthazar, baron d'Ostrel; Jacqueline-Catherine-Henriette, fme de Jean-Louis-Adrien de Chauvenet, seign. de Bellenglise.

On voyait autrefois à Urvillers le fief de *Montguyot*, qui a donné son nom à une très-ancienne famille. Au milieu du 18e siècle, cette famille n'avait plus que deux représentans. Le premier, seign. de Montguyot, n'avait que des filles; le second, son frère, marié à Reims, était sans enfans. Celui-ci était lieutenant-colonel du régiment de Mortemart. Il eut la plus grande part au gain de la journée de Melle.

Fief Réaulieu à Urvillers.

1592. Jean de Montguyot, seig. d'Urvillers et Réaulieu.

1647. Jacob de Montguyot, seign. de Réaulieu. Femme, Charlotte Dorladot.

1691. Etienne de Montguyot, seign. dud.; femme, Jeanne Eudel.

V

VADENCOURT, WAUDENCORT en 1244; *Wadencurtis* en 1143, *Vadorum curtis*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans la vallée et sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au N. de Laon et 30 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population: 1760, 450 h. (108 feux); 1800, 451 h.; 1818, 523 h.; 1836, 660 h.; 1856, 750 h.; 1861, 867 h. — Dépendances: Bohéries (ham.); St-Hilaire (fer.); Riscontout, Malaise (isol.)

Les Espagnols brûlèrent le château de Vadencourt en 1650, et deux ans après, ce village fut pillé par les troupes du duc de Lorraine. — Vadencourt possédait jadis un petit hôpital et une maladrerie assez bien rentés. En 1648, les revenus du premier s'élevaient à 600 liv., et ceux de la seconde à 120 liv. — En 1269, Guy de Châtillon, comte de St-Pol, céda la chaussée, c'est-à-dire le péage de Vadencourt à l'abbaye de Bohéries, pour une durée de 6 années, à la condition que les religieux de cette maison reconstruiraient en pierres le pont de ce village et celui de *Radovez*. — Ce village possède un marché-franc qui se tient le 20 de chaque mois. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Vadencourt est la patrie de Jean de Vadencourt, abbé d'Isle à St-Quentin, mort ne 1471.

Seigneurs de Vadencourt.

1137. Eudes de Vadencourt; enfant, Gautier.

1145. Richer de Vadencourt.

1171-75. Gautier de Vadencourt, avoué de Vénéroles.

1210-36. Eudes II ou Oudard de Vadencourt. Enfans : Renaud, Jean.

1240. Jean de Vadencourt. Femme Ade.

1243. Renaud, chev. de Vadencourt; femme, Marguerite d'Aisonville.

1253. Henri de Vadencourt ; femme, Widelle.

1283-99. Eudes III ou Oudard de Vadencourt.

1312-22. Jean II de Vadencourt, son fils. Sa fille Jeanne épousa Renaud de le Haucourt?

1325. Fauvel de Vadencourt, grand bailli de Vermandois.

1470. Jean III de Conflans, seign. de Vieils-Maisons et Vadencourt (V. Vieils-Maisons).

1505. Jean IV de Conflans, son fils, s. dud.

1535. Antoine de Conflans, seign. dud.

1550. François de Lorraine, duc de Guise, seign. de Vadencourt, qu'il vendit à

Vers 1570. Jean Blondeau ou Blondel; femme, Jeanne d'Espinois. C'est lui qui fit bâtir le château, à la fin du 16e siècle.

15..-1612. Antoine Blondel, leur fils, cons. au parlement, vicomte dud ; sans hoirs.

1650. Nicolas de La Fons, seign. de la Plesnoye et Vadencourt (V. La Plesnoy).

1665. Louis d'Abancourt, vic. dud. par acquisition, lieuten. au gouvernement de St-Quentin.

1760. Hippolyte-Marie de la Fons, vicomte dud., seign. de Marly.

1780. Charles de La Fons, vicomte dud.

VADENCOURT. — Ferme dépendante de Maissemy. C'était jadis un fief.

1760. Nicolas Lelong, seign. de Vadencourt, ancien mousquetaire.

1766. Jean-Marie Lelong, gendarme du roi, seign. dud.; femme, Marie-Françoise Marteau ; enfant, Marie-Marguerite, femme de Guy-Félix, comte de Pardieu, capit. au régim. de Guyenne.

VAICHERY. Voyez WICHERY.

VAILLY, VAESLEI en 864, VESLI en 1139, VASLI en 1174, VAELLI en 1170, VAISLI et WAILLY en 1185; *Walliacus* en 662, *Vasliacus in pago Suessionico* (9e siècle), *Vaesleius*, *Vaesleia* en 1030, *Valliacus* en 1259. — Petite ville de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive droite de l'Aisne et sur la vieille chaussée gauloise de Fismes à Laon, à 25 k. au S. de Laon et 20 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1698, 1,100 h.; 1760, 339 feux ; 1800, 1,181 h. ; 1818, 1,269 h. ; 1836, 1,544 h. ; 1856, 1,466 h. ; 1861, 1,719 h. — Dépendances : Samecourt, la Rivière, Saint-Précord (faubourgs); Rouge-Maison (ferme); Monidée, Montplaisir, Picpus (isol.) ; St-Pierre, St-Paul, la Rivière, Vaucelle (moulins).

La ville de Vailly est fort ancienne, et c'était vraisemblablement l'un des douze oppides du Soissonnais dont parle César. Il est certain que les Romains y formèrent un établissement, car on y a découvert en 1828 et 1838 des fragmens de statues antiques, et une fort belle mosaïque gallo-romaine qui paraissait provenir d'un ancien établissement thermal. — Au 7e siècle, Vailly appartenait au domaine royal. En l'année 662, Clotaire II le donna aux moines de Corbie, avec Beaurieux et autres domaines. Deux siècles après, Vailly possédait un château-fort dont les Normands s'emparèrent par escalade. Cette ville fut elle-même entourée de murs dans la première moitié du 14e siècle, ce qui n'empêcha pas les Navarrais d'y entrer en 1358. Ils s'y établirent même si

fortement que, selon Froissard, « Vailly devint alors la souveraine garnison » de ce pays de ces pillards. » A leur tour, les Anglais s'emparèrent de Vailly en 1373, et passèrent l'Aisne sur le pont en pierre bâti en 1234 en remplacement d'un bac établi de toute ancienneté en ce lieu. Pendant les guerres civiles des 15e et 16e siècles, les Picards en 1443, et les protestans en 1567, se rendirent tour à tour maîtres de Vailly, et y commirent comme partout de grands excès. — Les habitans de cette ville, dont le territoire fut limité en 1170, unis à ceux de Condé, Chavonne, Celles, Pargny et Filain, avaient obtenu du roi, vers 1130, une *communion*, c'est-à-dire une organisation municipale de tous points calquée sur celle de Soissons. Ils eurent un mayeur et des jurés électifs, tant pour gérer les affaires de la confédération, que pour rendre la justice dans les causes qui s'élevaient entre les bourgeois. Ils jouirent en un mot des avantages de l'association et de l'organisation municipales; mais, de même que les Soissonnais, ils ne furent point affranchis et restèrent serfs, assujétis à la morte-main et aussi au fors-mariage, tempéré toutefois, comme à Soissons, par la faculté du rachat moyennant une amende de cinq sous. Ils ne furent définitivement affranchis qu'en 1185 par Philippe-Auguste, lorsque ce prince confirma leurs libertés, en y mettant pour condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de cent sous. Dès ce moment, la *communion* de Vailly devint une véritable commune à laquelle s'affilièrent, en 1232, les habitans d'Aizy et ceux de Jouy. Ces villages réunis présentèrent dès-lors l'image d'une petite république confédérée, régie par des lois communes, ayant une seule et même administration municipale, mais offrant cet arrangement singulier, dû sans doute à quelque rivalité de terroir, qu'on y voyait deux tribunaux composés chacun de 22 jurés, dont l'un siégeait à Vailly et l'autre à Condé. Cette anomalie produisit bientôt des tiraillemens qui dégénérèrent peu à peu en querelles, de telle sorte que, vers la fin du 13e siècle, Condé demanda au roi et en obtint sa séparation d'avec Vailly. Bientôt après, cette ville fut elle-même privée de sa charte communale par le roi Charles IV, à l'occasion de méfaits dont la nature ne nous est pas connue, mais qui paraissent avoir eu leur source dans ses querelles avec Condé, et depuis, elle ne put jamais obtenir du roi que cette institution lui fut rendue. — Vailly possédait autrefois une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. L'époque de la fondation de son Hôtel-Dieu ou hôpital est inconnue. On sait seulement qu'il existait déjà au 15e siècle; il était dirigé par des sœurs chargées en même temps d'instruire gratuitement les filles pauvres de cette ville. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Une compagnie d'arquebusiers fut fondée à Vailly en 1716 par un sieur Gilbert, mais ne paraît pas avoir existé bien longtemps. — Avant la révolution, on voyait dans cette ville deux petits établissemens religieux, un couvent de Jacobins et un autre de Picpus (Voyez ces mots). Un prieuré y avait encore été fondé en 1186 par Nivelon, évêque de Soissons, en faveur des moines de St-Crépin. Il fut réuni à la cure du lieu en

1701. — L'église de Vailly, pour nous du 12e siècle, est l'une des plus remarquables du canton. — Cette ville possède actuellement trois foires annuelles, qui se tiennent les 22 février, 22 juillet et 9 novembre; plus, deux marchés hebdomadaires, les jeudis et samedis. — Avant le 13e siècle, il n'y avait à Vailly qu'un bac sur la rivière. Un pont en pierre y fut construit en 1234.

Vailly a donné le jour à Raoul de Vailly, official de Soissons au 13e siècle; à Jean de Vailly, l'un des plus habiles prédicateurs du commencement du 14e siècle, et à un autre Jean de Vailly, d'abord avocat, puis président au parlement de Paris, lequel fut massacré par les Cabochiens en 1418.

Seigneurs de Vailly.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette ville appartenait originairement au domaine royal, et fut donnée par Clotaire aux moines de Corbie en l'année 662. Il semble que les religieux en ont constamment gardé la seigneurie, car avant le 14e siècle, on ne trouve que le nom de deux seigneurs laïcs de Vailly.

1207. Baudoin de Vailly.

1280. Gérard, chev. de Vailly; femme, Elvide; enfans: Jean, Emmeline, Isabelle.

Mais en 1310, le roi étant rentré par échange dans la propriété de cette ville, la donna successivement aux suivans.

Avant 1350. Le roi de Bohême, s. de Vailly.

Vers 1356. Jean de Hainaut, comte de Soissons, seign. de Vailly.

Vers 1360. Gilles de Soyecourt, seign. dud.

En 1379, Charles V considérant que les villes de Mouzon et Beaumont en Argonne, qui appartenaient à l'archevêque de Reims, étaient situées sur les frontières du royaume, et qu'à ce titre il importait qu'elles fussent réunies au domaine, les obtint dudit archevêque en échange de Vailly, de la manière et aux conditions portées en l'acte qui fut dressé à cette occasion, et dont nous donnons ci-après de longs extraits.

Après cette époque, nous ne trouvons plus que deux seigneurs laïcs de Vailly, savoir:

1440. Robert de Béthune, vicomte d'Ostel, Chavignon et Vailly (V. Ostel).

Vers 1760. N. de Bellanger, conseiller d'État, s. de Vailly par bail de l'archevêque de Reims

Échange de Vailly contre Mouzon et Beaumont en Argonne, en 1379.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, salut. Savoir faisons à tous présens et avenir que come nous avons esté de lonctemps souffisamment informé et acertené, et soyons plus à présent par plusieurs de nostre conseil, par nos officiers et autres gens de grand estat.... qu'il seroit chose espédient et convenable et bien nécessaire pour le proffit de nous et de nos successeurs roys de France et le bien public de nostre royaume et des subjets d'iceluy, que les chasteaux, villes, terres et lieux de Mouzon et Beaumont en Argonne, avec leurs appartenances et dépendances, lesquelles sont de l'ancien domaine de l'héritage propre de l'église et archeveschė de Reims, fussent mis en nos mains, et jointes et unies au domaine de nostre royaume, en faisant de la récompense souffisante à la dite église. Attendu que lesdits chastel et ville de Mouzon, lesquels sont tenus noblement et en franc alleu, sans reconnaissance d'aucun souverain du temporel, sont assis sur les marches de nostre royaume et près des frontières d'iceluy, du côté par devers l'empire, et les chastel et ville de Beaumont, sont frontières de nostre dit royaume, etc...... Pour considération desquelles choses et de plusieurs autres qui en ce nous ont meu, et par l'advis de nostre conseil pour ce plusieurs fois assemblé en nostre présence, et par grande et meure délibération d'iceluy, nous avons fait parler et traiter à nostre amé et féal conseiller Richard, à présent archevesque de Reims, et le prier et requérir à grande instance comment il nous voulsist bailler et transporter tout ce qu'il a ès-dits chasteau et ville de Mouzon et de Beaumont aveq et leurs appartenances, par le récompensant et son église souffisamment. Laquelle chose, après plusieurs paroles et traitiés sur ce, il nous a accordée, et déjà nous a en son nom et par eschange d'autres terres ci-dessous déclarées, baillé, cédé et transporté à l'estat et valeur que ils sont... tout ce qu'il a ès-dites villes de Mouzon et de Beaumont et des appartenances..... En compensation et reconnaissance d'icelles, et afin que ladite

église de Reims, laquelle nous avons en singulière affection et y ont prins nos prédécesseurs roys de France leur sacre et nous le nostre, ne soit fraudée, ni les rentes d'icelle diminuées en aucune manière, et par l'advis et délibération de nostre conseil, nous avons baillé, cédé et transporté, baillons, cédons et transportons, du tout délaissons par ces présentes perpétuellement et à tous jours audit archevesque, pour luy et à son église et à ses successeurs archevesques, et pour estre le propre héritage et domaine de ladite église, au nom et à titre de pur, simple, absolu et perpétuel eschange, la ville de Vailly-sur-Aisne, au diocèse de Soissons, avecq toute la seigneurie, chastellenie, ville, prévosté, justice haulte, moyenne et basse, ressort, fiefs, arrière-fiefs, pâtronnage d'église, collation de bénéfices, hommes et femmes de corps, forests, eaux, cens, rentes de grains, d'argent et d'autres, payage, passage de rivière, espaves, mortes-mains, tailles, forage et mesurage des grains, la vicomté, les poids et généralement tous les autres droits, noblesse, émolumens et proffits que nous avons et pouvons avoir de l'héritaige et domaine ancien de nous et de nostre dit royaume, comme anciennement en ladite ville, prévosté et territoire dudit Vailly, et les villes de Chavonne, Pargny, Jouy, Aizy et Fillain, qui sont de ladite prévosté, et de toutes leurs appartenances et dépendances quelconques, aux charges réelles anciennes tant seulement, sans autre chose en retenir ni en excepter, fors la sonveraineté et ressort en nostre parlement de Paris, et nos autres droits royaux, à avoir, tenir et posséder lesdites choses par nostre dit conseiller et ses successeurs archevesques, paisiblement, fermement, en pairie admortie, et aussi noblement comme il tient les autres domaines de son archeveschė, ausquels nous avons joinct et uni lesdites ville, terres et appartenances de Vailly, et à toute une foy et hommage, sans ce que il et ses successeurs soient tenus d'en faire ores ne pour le temps advenir ni à nos successeurs, autre hommage séparément, et dès maintenant les avons mis et tenons, en tant que mestier est, avecq tout son temporel en nostre foy et hommage, et les hommes et vassaux qui tiennent, pouvoient et debvoient tenir de nous aucunes de leurs terres à cause de ladite ville et terre de Vailly, les avons quitté et quittons, quant à ce, de leur foy et hommage et servitude, et voulons qu'ils entrent en la foy et hommage de nostre dit conseiller et ses successeurs. Et lui avons ottroyé, et voulons à fin que le passage de la rivière se tienne mieux en estat et en sa valeur, que le pont qui souloit estre audit Vailly ne pourra estre refait, s'il ne plaist audit archevesque et ses successeurs et par leur consentement, en luy asséant, baillant et delivrant bien et convenablement autant de rentes et revenus annuels comme seroit diminuée la valeur dudit passage de la rivière pour la réfection dudit pont, et aussy n'aurons ni ne prendrons ne nos successeurs aucun droit de régale ou autres redevances ès-dites ville, terres et appartenances de Vailly, ni en fruits, proffits et émolumens d'iceux, toutesfois que le cas y écherra et ledit archeveschė sera vacant par mort, mutation ou aultrement, mais appartiendra l'administration et réception de toutes les receptes et proffits à ceulx du chapitre de l'église de Reims, pareillement comme ils avoient en la ville de Mouzon, l'archeveschė de Reims vacant, au proffit de l'archevesque futur; et encore sommes-nous tenus de faire et permettre de faire clore et fermer de murs et de fossés, portes, bastides et autres choses nécessaires et appartenantes à forteresse, bien et souffisamment en ladite ville de Vailly à nos frais et dépens, et avecq ce baillerons et ferons faire, s'il n'y estoit déjà, à nos cousts et despens en icelle ville, un ostel bon et souffisant, tel qu'à estat d'archevesque de Reims appartient, pour luy et ses successeurs archevesques, et estre plus convenable et proffitable pour luy, lequel sera aussi tenu noblement et en pairie comme l'autre domaine dudit archevesque uny à iceluy domaine. Et sommes tenus de faire ladite clôture et forteresse, prendre icelle, parfaire et accomplir avecq l'ostel dud. archevesque dedans icelle, au plus tôst que faire se pourra bonnement. Et audit avons octroyé et accordé par ce présent traité et eschange, et voulons que ladite ville de Vailly, pour icelle mieux peupler et augmenter, aye deux foires solemnelles chascun an à tousjours mais dores en avant, lesquelles dureront chacun an par deux jours, c'est assavoir : l'une desdites foires le jour St Denis et jour ensuivant, et l'autre le jour de la Magdeleine et le jour ensuivant, ès-quelles on puisse vendre toutes denrées et marchandises, et y aura nostre dit conseiller et archevesque et ses successeurs archevesques, sûr tous les marchands et leurs marchandises, toute justice et sei-

gnourie, avecq tous les droits, noblesse et proffits qui en tel cas peuvent appartenir, et que les marchands forains y puissent estre paisiblement, en faisant leur marchandise durant icelle, venir et retourner sans estre prins, ni leurs corps et biens saisis, arrestés ni empeschés pour quelconque dette ou obligation que ce soit. Et lesdites ville, terres et appartenances de Vailly et dépendances avons baillées, cédées et transportées, baillons, cédons et transportons par ces présentes à nostre dit conseiller et son église, comme dit est cy-dessus, au prix et valeur de mil livres tournois de rente par chascun an, toutes charges payées et déduites. Et s'il estoit trouvé que tant ne vausissent, nous luy baillerons et ferons assoir bien et convenablement, à nos cousts et dépens, tout ce qui en défaudra en nos autres villes et lieux plus proches de ladite ville et terre de Vailly, dedans my an après ce que nous en serons requis.... Si donnons en mandement, etc. Et pour que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre notre seel à ces présentes. Donné à Paris en nostre ostel de St-Paul, le seizième jour de juillet l'an MCCCLXXIX et de nostre règne le seizième.

Canton de Vailly, arrond. de Soissons. — Il s'étend au sud de Laon et se compose d'une petite ville, Vailly, chef-lieu, et des 26 villages de : Aizy, Allemant, Braye, Bucy-le-Long, Celles-sur-Aisne, Chavignon, Chavonne, Chivres, Clamecy, Condé-sur-Aisne, Filain, Jouy, Laffaux, Margival, Missy-sur-Aisne, Nanteuil-la-Fosse, Neuville-sur-Margival, Ostel, Pargny-Filain, Pontarcy, Sancy, Soupir, Terny-Sorny, Vaudesson, Vregny et Vuillery; plus, de 20 hameaux et de 79 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 15 paroisses. — *Orographie:* ce canton est un des plus accidentés du département, son sol étant formé en partie de plateaux élevés, en partie de vallées étroites et profondes où coulent de nombreux ruisseaux. — *Géologie :* les collines sont constituées par les sables tert. inférieurs renfermant des bancs d'argile intercalés, et le calcaire grossier sur lequel s'étendent quelques rares et minces lambeaux de sables moyens; le tout est recouvert par une couche de limon argileux jaune ou noir (diluvium). Attérissemens dans la vallée de l'Aisne. — *Surface territoriale:* 16,221 hect. 56 a. — *Culture*: les céréales sur les plateaux, la vigne sur les pentes, les légumes et les foins dans les vallées. Il y a cent ans, la culture de la vigne était plus étendue dans ce canton que dans aucun autre. — *Culture générale :* en 1760, terres labourables, 15,800 arpens ; vignes, 2,582 arp. ; prés et marais, 1,120 arp.; bois, 1,836 arp. — En 1835, terres lab., 10,706 hect. 91 a. ; jardins et vergers, 343,97 ; prés et marais, 1,123,88; bois-taillis et futaies, 2,200,68; vignes, 768,03 ; savarts, 458,43 ; chemins, cours d'eau, etc., 536,55. — *Botanique* : à Condé et Missy-sur-Aisne, *Stachis Germanica ;* à Missy, *xanthium strumarium.* — *Archéologie:* l'église de Vailly, de la première moitié du 12e siècle, les ruines des châteaux d'Ostel, de Pontarcy, etc. — *Industrie et commerce* : exploitation des bois, des pierres pour la bâtisse, des cendres noires; moulins. — *Population :* en 1760, 10,197 h. (2,266 feux) ; 1800, 10,799 h. ; 1806, 10,350 h. ; 1820, 10,284 h. ; 1827, 10,563 h. ; 1836, 11,190 h. ; 1841, 11,368 h. ; 1861, 10,741 h. Ce canton est celui où la population est restée le plus stationnaire, ayant à peine gagné 500 habitans en un siècle.

VAL (LE). — Hameau dépendant de Leschelles ; 29 feux en 1816. — Les pro-

testans eurent longtemps à Le Val un temple qui fut abattu vers 1660. Ce hameau formait jadis un fief.

1383. Gérard de Vivat, sire de Le Val.

Vers 1490. Gérard de Sivry, seign. dud.

1503. Jeannet de Sivry, dit de Buath, écuyer, seign. dud. et du Buath.

1715. Louis-Michel de la Verrine, seign. dud. (Voyez Leschelles).

Valavergny, Valavreni en 1208; *Vallabrenacus, Vallabriniacus in silva que Gisla in rivus dicitur* en 1131. — Hameau dépendant de Merlieux; 19 feux en 1816. C'était jadis un fief relevant de l'évêque de Laon, et qui fut, dit-on, établi en 1150 par Raoul de Festieux. Cependant nous trouvons des seigneurs particuliers à Valavergny bien avant cette époque. Dès le commencement du 13e siècle, ces seigneurs possédaient la prévôté héréditaire du Laonnois.

Seigneurs de Valavergny, mouvant des évêques de Laon.

1138. Adon de Valavergny.

1143-63. Marsilies, *aliàs* Marselies ou Marsie de Valavergny.

119.. Jean de Valavergny, prévôt du Laonnois.

1208. Wiard de Valavergny, chev.

1212. Gilles de Valavergny, prévôt du Laonnois. Ce seigneur descendait sans aucun doute de la maison de Montchâlons-Mauregny.

1215-23. Enguerrand dit Godefroy, seign. de Valavergny, prévôt héréditaire du Laonnois; frère, Guy; femme, Julienne.

1228. Viard ou Guyard de Valavergny.

1257-60. Simon de Valavergny, chev., prévôt du Laonnois.

1291-93. Simon II, son frère, écuyer, seign. dud., prévôt du Laonnois; femme, Margue ou Marguerite. Ses armes sont celles de Montchâlons-Mauregny : *de sinople, à 3 pals de vair, au chef d'or chargé d'un lionceau de sable au quartier.*

1386. Gaucher de Châtillon, seign. dud., prévôt du Laonnois.

1659 Eustache de Crécy, chev., vic. de Sorny, seign. de Valavergny, prévôt héréditaire du Laonnois; enfant, Madeleine, qui porta cette terre à

1664. Louis de Louvencourt, chev., seig. de Blangy-sur-Somme.

1697. Eustache de Louvencourt, chev., seig. de Blangy, vicomte de Sorny, seign. de Valavergny, prévôt héréditaire du Laonnois.

1750. Antoine-Augustin d'Ennet, chev., seign. de Valavergny, prévôt du Laonnois; femme, Marie-Françoise Pétré de Vincy.

1769. Louis-Augustin d'Ennet, chev., leur fils, capit. de grenadiers, seign. dud. et prévôt du Laonnois; fme, Geneviève-Louise de Romance.

Il y avait autrefois à Valavergny le fief *Monthiemont* ou *Monthiermont*, relevant aussi de l'évêque de Laon et ayant des seign. particuliers.

1600. N. de Hanon, seign. de Monthiermont; enfant, Suzanne qui épousa

1635. Claude de Malortie, écuyer, seign. de la Brosse en Champagne.

1659-77. François-Annibal de Malortie, seign. dud., gouverneur du Laonnois; femme, Marie de Raison; enfant, César.

1694. César de Malortie, capit. de cavalerie.

Val ou Vaux-Beffroi, *Vallis Berfredi* en 1138. — Ferme autrefois assise sur le terroir d'Ostel. Elle fut donnée en 1138 par Jacques de Braine à l'abbaye de St-Vincent de Laon, à la 13e gerbe, *après la gerbe des moissons.*

Valbon, *Vallis bona.* — Ancienne dépendance de Vorges, aujourd'hui détruite. Elle formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de St-Pierre.

Val-Chrétien ou Vau-Chrétien, *Vallis Christiana.* — Ferme dépendante de Bruyères, canton de Fère-en-Tardenois. C'était jadis un hameau qui devait sa naissance à une abbaye de moines prémontrés qui fut fondée en 1134, dans ce

lieu alors désert nommé *Reincourt* (Voyez ce mot). Selon l'usage du temps, une communauté de filles s'établit auprès des moines et dans la même enceinte qu'eux. Mais on ne tarda pas à reconnaitre les inconvéniens attachés à l'habitation commune d'hommes et de femmes, et pour y remédier, les religieuses furent transférées vers 1145 dans la ferme de Ste-Croix. — Les Anglais incendièrent l'abbaye et l'église du Val-Chrétien en 1431, emmenèrent les religieux prisonniers et ne les lâchèrent qu'après qu'ils eurent racheté leur liberté par une forte rançon.—En 1790, les revenus de cette maison religieuse s'élevaient à 15,000 liv., et l'on n'y comptait plus que cinq religieux. Son dernier abbé fut M. d'Aymard.

Valecourt, Valescurt en 1153. — Maison isolée dépendante de Chevresis-Monceau. — Au commencement du 12e siècle, c'était un fief qui appartenait au chapitre de Laon. En 1153, il le donna aux moines de Prémontré pour une prestation annuelle et perpétuelle de 50 asnées et 8 setiers tant de blé que de méteil, et de 6 asnées de pois. Pendant près de 50 ans, les religieux de Prémontré payèrent cette redevance; mais voulant enfin s'en affranchir, ils offrirent au chapitre de lui céder en échange de cette redevance la moitié de ce fief; ce qui fut accepté en 1606.

Nous ne connaissons qu'un seul seigneur laïc de Valecourt.

1603. Madeleine de Charron, dame de Valercourt (Voyez Chalandry).

Valiton. — Ancien fief à Monceau-sur-Oise (Voyez ce mot).

VALLÉE-AUX-BLÉS (La). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 45 k. au N. de Laon, et 10 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population: 1816, 70 feux; 1836, 575 h.; 1856, 564 h.; 1861, 582 h.

Ce village n'a été érigé en commune séparée que depuis 1820; auparavant c'était un hameau dépendant de Voulpais.

Vallée-de-Montigny (La). — Maison isolée dépendante de Montigny-Lengrain. C'était autrefois un hameau de la châtellenie de Pierrefonds. — En 1255, saint Louis en affranchit tous les habitans qui étaient ses hommes de corps, à la condition qu'ils lui paieraient annuellement 12 deniers parisis chacun, et qu'ils ne pourraient, par mariage ou autrement, se donner à un autre seigneur que lui, sans retomber aussitôt en servitude (Voyez Mortefontaine).

Vallée-de-Nadon (La), autrefois simplement Nadon. — Hameau dépendant de Louâtre; 24 feux en 1816. — Pierre Tristan, chambellan du roi et seigneur de Passy, y possédait des biens en 1225. Le roi lui en avait donné *la maison*, c'est-à-dire le château et la seigneurie, en récompense de ses services (Voyez Passy en Valois). Un autre Pierre Tristan, aussi seigneur de Passy, et sa femme Aélide, fondèrent un prieuré à Nadon vers l'an 1270, et le donnèrent à

l'abbaye de St-Faron de Meaux, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. Mais dès 1760, ce prieuré était réduit au titre de simple bénéfice.

Vallée-St-Pierre (La). — Maison isolée dépendante de Vorges. Elle est bâtie sur l'emplacement d'un oratoire dédié à St Pierre, et près d'une source où l'on allait autrefois en pélerinage.

Valleham en 1134. — Localité détruite, autrefois assise près de Troyon. En dernier lieu, elle était à l'abbaye de St-Jean de Laon. Plus anciennnement elle avait appartenu à l'abbaye de Vicogne, à laquelle l'abbaye d'Isle, l'avait donnée en 1138.

Vallemoul, en 1134. — Localité détruite, jadis située près de Troyon.

Vallis Juvini, en 1158. — Localité autrefois située près de Montgobert, aujourd'hui détruite.

Valois, *Vadisus, Vadensis comitatus* en 993, *Vadascorum pagus*, *Vadimonium* en 1064. — Ancien petit pays qui était borné à l'est par l'Ourcq et la Savières, au nord par le *pagus* Soissonnais. A l'ouest, ses limites passaient entre Pierrefonds et St-Jean-aux-Bois, entre Crespy et Auger-St-Vincent; au midi, entre Nanteuil-le-Haudoin et Chevreville, entre Antilly et Rouvres. Sa capitale était Vez.

Comtes et ducs de Valois.

Le Valois fut de bonne heure constitué en comté; mais on ignore à la fois l'époque précise et les causes de cette érection. — En 1580, on comptait dans le Valois 117 maisons ou châteaux de gentilshommes de race et d'armes, vivant noblement, et 156 seigneurs fieffés, ayant aussi leurs châteaux. — En dernier lieu, le Valois comprenait deux duchés : Gesvres et Cœuvres; trois comtés : Nanteuil-le-Haudoin, Braine et Levignen; trois marquisats : Fayel, Crocourt, et May; quatre baronies : Cramailles, Acy, Saintines et Pontarcy; enfin dix vicomtés: Pierrefonds, Oulchy, Boursonne, Mont-notre-Dame, Villers-Hélon, Buzancy, Maucreux, Courtieux, Ambrief et *Lisnor*. Une dizaine de ces localités n'ont point été réunies au département de l'Aisne.

883. Erric ou Eiric, comte de Valois, peut-être le même que Tétric ou Thierry, comte de Vermandois; fme, Bertane; enfant, Rodolphe.

8.. Pépin, comte de Vermandois et de Valois.

9.. Bernard, son fils, comte de Valois.

956. Valerand, comte de Meulan et de Valois par son mariage avec Hildegarde.

965. Gautier Ier, leur fils, comte d'Amiens, de Meulan et de Valois; femme, Adèle de Dreux; enfans, Gautier, Gerbert, Raoul.

987. Gautier II dit le Blanc, comte dud.; fme, Adèle de Senlis; enfans : Dreux; Foulques et Guy, tous deux évêques d'Amiens; Raoul, comte de Crépy; Alix, femme de Robert de Meulan.

1027. Dreux, comte desdits; femme, Edith, fille du roi d'Angleterre; enfans : Gautier, Raoul, Foulques, évêque d'Amiens.

1035. Gautier III, comte dud.; femme, Bioth du Maine, sans enfans.

1063. Raoul, comte dud.; femme, Adèle de Bar; enfant, Simon.

1074. Simon, comte dudit; femme, Judith d'Auvergne. Simon mourut de la lèpre en 1082. Le comté de Valois fut porté en mariage par sa fille Alix ou Adèle, à Herbert III, comte de Vermandois, qui le passa à ses héritiers (Voyez Vermandois). Aélide de Vermandois le vendit au roi avec ce dernier comté en 1191, et trois ans après, elle fit des dispositions testamentaires par lesquelles elle donnait..... au chapelain des lépreux de La Ferté-Milon, 21 muids (de blé); aux lépreux dudit La Ferté, deux muids de blé; à ceux de Houillon, 2 muids et 8 mines; à la chapelle de Houillon, 4 mines; aux moines dud. La Ferté, un muid; aux lépreux de Chauny, 3 muids de blé

et cent sous; à St-Jean-des-Vignes, un charriot de bois mort dans la forêt de Retz, etc.

Le comté de Valois ne fut définitivement réuni au domaine royal qu'en 1214. Mais on l'en détacha plusieurs fois par la suite, et il fut successivement donné en apanage aux suivans.

1240. Blanche de Castille, mère de St-Louis, comtesse de Valois par apanage et sa vie durant. Réuni de nouveau à la couronne après sa mort, en 1253, le Valois en fut distrait en faveur du suivant.

1269. Jean dit Tristan, cinquième fils de St Louis, qui joignit à ce comté la châtellenie de la Ferté-Milon.

1285. Charles de France, comte de Valois par apanage; femmes: 1° Marguerite de Sicile; 2° Catherine de Courtenay. Charles de Valois partagea ses biens, en 1319, entre ses deux fils et ses quatre filles. Philippe eut le comté de Valois, avec la terre de la Roche-Guyon et la maison de Saint-Ouen.

1320. Philippe, comte de Valois. Il monta sur le trône en 1328, sous le nom de Philippe VI, et le Valois se trouva de nouveau réuni à la couronne; mais 15 ans après, ce prince l'assigna, avec celui de Beaumont-le-Roger, à son cinquième fils qui suit.

1344. Philippe II, comte de Valois. Étant mort sans postérité, le Valois fut encore réuni à la couronne, puis de nouveau distrait en faveur des suivans.

1384. Blanche de France, duchesse d'Orléans, comtesse de Valois et de Beaumont, dame de Chauny.

1392. Louis Ier, duc d'Orléans, second fils de Charles V, roi de France; femme, Valentine de Milan; enfans: Charles, Jean, comte d'Angoulême. Le comté de Valois fut érigé pour lui en duché-pairie en 1406.

Ce duché comprenait les comtés de Braine, Nanteuil et Levignen; les vicomtés d'Oulchy, Pierrefonds, Boursonne, Chelles, Buzancy et Acy; les baronies de Cramailles, Givray, Saintines et Pont-Arcy; plus, environ 650 fiefs tant villes que bourgades, ayant ou ayant eu châteaux ou manoirs féodaux.

1407. Charles, duc d'Orléans et de Valois; femme, Marie de Clèves; enfans: Louis, Anne, abbesse de Fontevrault, puis de Ste-Croix de Poitiers.

C'est de son temps, c'est-à-dire en 1412, que le comté de Valois fut uni au bailliage de Senlis, avec le comté de Beaumont. (Voyez la charte d'union ci-dessous).

1466 Louis d'Orléans, comte desd. Le duché de Valois fut saisi sur lui en 1489, mais lui fut rendu deux ans après. Sept ans plus tard, Louis d'Orléans étant monté sur le trône sous le nom de Louis XII, réunit de nouveau le Valois à la couronne; mais il ne tarda pas à l'aliéner de nouveau en faveur du suivant, son cousin.

1499. François, comte d'Angoulême. Celui-ci étant à son tour monté sur le trône en 1515, sous le nom de François Ier, réunit encore une fois le Valois à la couronne; mais ce fut pour peu de temps, car, en 1529, il l'échangea avec la suivante contre les châtellenies de Lille, de Gravelines et le comté de St-Pol.

1529. Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, duchesse de Valois par échange. Il lui fut cédé avec la faculté de rachat et à condition que la justice ordinaire serait rendue au nom du roi; que les sceaux, le tabellionage et les greffes, dont les charges resteraient à la nomination de cette dame, seraient tenus et exercés comme dans les domaines royaux.

Après la mort de Marie de Luxembourg, le Valois, encore une fois réuni au domaine, en fut de nouveau distrait pour être donné à titre de douaire à

1562. Catherine de Médicis, reine de France (Voyez Soissons).

Il fut ensuite donné successivement aux suivans:

1610. Marguerite de Navarre, reine de France, qui eut en outre les comtés de Senlis, Agenois, Loudunois, Rouergue, etc.

1630. Gaston-Jean-Baptiste de France, frère puîné de Louis XIII. Le roi lui donna le comté de Valois en accroissement d'apanage, avec le nom et les armes d'Orléans, parceque « de cette branche de la maison de France, il estoit sorti nombre d'illustres princes et de grands et redoutables roys, et que celle-là estoit issue d'un roy sorti de la branche de Valois. »

1661. Philippe, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV, qui eut de plus les duchés d'Orléans et de Chartres, avec la seigneurie de Montargis. Le Valois resta dans cette maison jusqu'à la suppression des apanages, en 1790.

Le Valois eut de tout temps, paraît-il, des

baillis particuliers. Nous croyons utile de faire connaître les noms de ceux de ces fonctionnaires, autrefois importans, que nous avons pu découvrir.

1253. Philippe de Canabes, chevalier, bailli du Valois.

1332. Jean de Sampy, bailli de Senlis et du Valois.

1396-1402. Pierre Cheval, bailli du Valois.

1407. Etienne du Court, bailli dud.

1411. Guillaume de Senlis, chev., seign. de Praises, maître d'hôtel du roi, bailli du Valois.

1412. Aubry Leclerc, bailli dud.

1426. Jean Brunette, bailli dud.

1436-50. Rigaud des Fontaines, bailli dud.

1499. Ferry Rangueul, licencié ès-lois, id.

1518. Jacques de Longueval, idem.

1670. Léon Potier, chev., duc de Tresmes, bailli dudit.

Union des comtés de Valois et de Beaumont au bailliage de Senlis, en 1412.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. Savoir faisons à tous présens et advenir que comme les contés de Valois et Beaumont, et une grant partie de la conté de Clermont aient anciennement esté du ressort et bailliage de notre ville de Senlis, et depuis, iceulx contés tant par apanage comme autrement, aient esté baillés par nous ou par aucuns nos prédécesseurs roys de France à plusieurs de notre sang et lignage, dont soient avenues et eschus à Charles, notre nepveu d'Orléans, lesdits contés de Valois et de Beaumont, et à Jehan, notre cousin de Bourbon, la conté de Clermont en Beauvoisis, et plusieurs terres et acquisitions par eulx et leurs prédécesseurs acquises esdits contés, lesquelles ou partie d'icelles sont assises audit bailliage de Senlis et soubs le ressort d'icelui; lesquels contés de Valois, de Beaumont et de Clermont et autres terres et acquisitions qui appartenoient audit Charles d'Orléans et Jehan de Bourbon, pour raison et occasion de très grans et énormes crimes et délis de rébellion et désobéissance commises par eulx et chacun d'eulx et leurs aidans et adhérens, aliés et complices, oultre et pardessus nos inhibitions, cris, proclamations et deffenses à eulx sur ce faites par plusieurs nos lettres-patentes et ambaxadeurs (sic) à eulx envoyés et autrement, tellement que nuls d'eulx ne leurs dis adhérens, aliés et complices n'en povoit ne devoit prétendre aucune ignorance, nous ayons comme à nous forfaites, acquises et confisquées pour raison de ce que dit est, appliqué et uni à notre couronne, demaine (sic) et seigneurie. Nous, ces choses considérées, et en très grant advis et meure délibération sur ce avec plusieurs de notre *sangnage* (sic) et autres de notre grant conseil, et pour le bien et prouffit de nos subjets desdits pais, avons ordené et ordenons de notre plaine puissance et auctorité royal, par manière de constitution et advis perpétuels, que doresnavant lesdits contés de Valois et de Beaumont, et aussy la partie dudit conté de Clermont et autres terres et acquisitions qui appartenoient ausdits d'Orléans et de Bourbon, enclavées esdits contés ressortissant anciennement audit bailliage, doresnavant seront et ressortiront à icelui bailliage de Senlis, et icelles contés de Valois et de Beaumont et autres dessurdits et par la manière que dit est, avons remis et réunis, remettons et réunissons aux siéges et ressorts anciens dudit bailliage de Senlis, à la manière que d'ancienneté elles estoient; et en outre avons voulu et ordené, voulons et ordennons que doresnavant les subgiez d'iceulx contés de Valois et de Beaumont et autres terres dessus dites, soient convenuz et évoqués en cas de ressort au siége dudit bailliage, et d'illec soubs le souverain ressort de notre court de parlement, ainsi et par la forme et manière que nos autres subgiez dud. bailliage de Senlis sont et ont accoustumé d'estre de toute ancienneté, c'est assavoir; les subgiez d'icelle conté de Valois et ceulx de la chastellenie de Crespy, par devant notre dit bailli ou son lieutenant à son siége de Crespy en Valois; les subgiez de la chastellenie de Pierrefonds, à Pierrefonds; les subgiez de La Ferté-Milon audit lieu, et ceulx de Bethisy audit lieu..... Nous voulons et ordennons commis et substitués lieutenans de par ledit bailli qui pour icelui et de par nous doresnavant tendront iceulx siéges, jugeront et appointeront de tous cas criminels et au regard des subgiez d'iceux lieux et des contendans et délinquans en iceulx, etc. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce 1411 (1412) et de notre règne le 32e

VALRESIS. Voyez VAURESIS.

VAL-SAINT-PIERRE, *Vallis Sancti Petri.* — Hameau dépendant de Braye,

canton de Vervins; 12 feux en 1816. Il doit sa naissance à une communauté de moines de St-Bruno qui fut fondée, en 1140, dans ce lieu alors désert, par Renaud, seigneur de Rozoy, avec le concours de Barthélemi, évêque de Laon. Les revenus de cette communauté devinrent très-considérables. Elle possédait des biens dans plus de 30 villages, des bois immenses dans les Ardennes, et près de cent arpens d'étangs. Au moment de la révolution, ces revenus s'élevaient encore à cent mille livres, et l'on n'y comptait pas plus de seize religieux avec quatre convers.

Val-Secret, Vausegré en 1312. — Maison isolée dépendante de Brasles; 3 feux en 1816. — Au 12e siècle, il y avait à Château-Thierry des chanoines séculiers que Josselin, évêque de Soissons, rangea sous la règle de Prémontré en 1138. Mais comme le lieu qu'ils occupaient en cette ville était troublé par les bruits du monde, Josselin, deux ans après, les transporta à une lieue et demie de Château-Thierry, dans un endroit nommé *le Val-Secret*, parce qu'il était désert et à l'écart. En 1789, les revenus de cette communauté religieuse, qui ne comptait alors que neuf religieux, s'élevaient à 15,000 liv. Son dernier abbé fut M. Gabriel Le Clerc.

Valsery, *Vallis Serena*. — Ce hameau, dépendant de Cœuvres, formait autrefois une paroisse séparée. En 1790, on n'y comptait plus que 8 feux. — En 1148, un particulier nommé Jean le Roux ayant donné aux moines prémontrés qui, à cette époque, habitaient Viviers, le lieu de Valsery alors couvert de bois, l'abbé de cette maison religieuse résolut d'y transporter sa communauté; ce qu'il exécuta l'année suivante. Des habitations ne tardèrent pas à s'élever autour de cette maison religieuse, et formèrent bientôt un petit village. — En 1311, les habitans furent affranchis de morte-main, de fors-mariage et de toute espèce de servitude, par Charles, comte de Valois. — Quarante-huit ans après, les Anglais pénétrèrent dans l'abbaye de Valsery, et furieux de ce que les moines leur avaient échappé, ils l'incendièrent. — Cette maison religieuse fut de nouveau pillée par les Bourguignons en 1415 et par les Calvinistes en 1567. Ceux-ci se livrèrent en outre à toutes sortes de cruautés sur les moines, dont plusieurs périrent dans les tourmens. — Valsery a eu plusieurs moines distingués. Eustache de Lens, abbé en 1214, a écrit plusieurs ouvrages restés manuscrits; Charles Droinet, prieur de cette maison en 1675, est l'auteur d'un catéchisme; Thomas de Tilly y écrivit au 18e siècle contre le calviniste; enfin, l'abbé de Vertot, profès de cette maison, y composa ses *Révolutions de Suède et de Portugal*, ainsi que ses *Révolutions Romaines*. — Au moment de la révolution, Valsery jouissait de 42,000 liv. de rente et comptait treize religieux, dont cinq résidaient au-dehors comme curés.

Vaquin. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

Vareilles, autrefois Varelles. — Ferme dépendante de Latilly. — C'était jadis un fief.

1190. Jean de Vareilles.

Vers 1440. Jean de Vassaux, seign. de Varelles et Latilly; femme Charlotte de Cuise.

1490. Barthélemi de Vassaux, écuyer; seig. de Vareilles; femme, Michelle de Créqui; enfans : Pierre, Nicolas.

15.. Pierre de Vassaux, seign. dud.; femme, Alison de Boulonnais; enfans : Jacques, François, mort au service, sans alliance; Jérôme, mort jeune; Marguerite, morte sans s'être mariée.

Vers 1575. Jacques de Vassaux, seign. de Vareilles; enfans : Jean, André.

16.. Jean de Vassaux, seign. dud.; femme, Jeanne Poulet; enfant, Jean.

1660. Jean II de Vassaux, s. dud.; femme, Elizabeth de Conflans.

16.. Jean III de Vassaux, seig. dud., colonel et mestre de camp de cavalerie; femme, Barbe du Fresnoy, dont deux enfans. Il vivait encore en 1706.

Varennes. — Moulin à eau autrefois assis sur la Crise. Au 12e siècle, il appartenait au comte de Soissons qui, en 1190, le donna à l'abbaye de St-Crépin-en-Chaie pour un cens annuel de trois muids de froment.

Varipont. — Ancien fief à Bertaucourt (Voyez ce mot).

VARISCOURT, *Variscurtis* (13e siècle). — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 37 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 78 h. (17 feux); 1800, 117 h.; 1818, 124 h.; 1836, 110 h.; 1856, 119 h.; 1861, 128 h.

Seigneurs de Variscourt.

1508. Claude de Chartogne, s. de Variscourt.

1555. Philippe Legras, Alexandre d'Essonville, Robert Longeau et Nicolas Gaultier, écuyer, seigneurs dudit.

Vers 1570. Augustin Moët, écuyer, seig. dud., femme, Marie Tavernier; enfans : Claude-François, Marguerite, ci-dessous.

1575. Claude-François Moët, chev., seig. dud. et du Godet, gentilhomme ordinaire du roi, commandant le régiment de Marillac; femme, Charlotte d'Apremont, tante de Marie d'Apremont, duchesse de Lorraine; sans enfans.

1587. Jacques de Martigny, avocat du roi au bailliage de Laon, seign. de Variscourt par son mariage avec Marguer. Moët, sœur du précédent.

Vers 1592. Antoine de Martigny, leur fils, seign. dud., Bois-Fay, La Plaine, Festieux, capitaine de Laon, maître particulier des eaux et forêts; femme, Catherine de Mange, qui lui apporta Berlancourrt (Voyez ce mot); enfans : Charles, Jean-François, seign. de Berlancourt; Claude Antoine, chanoine de Laon; Catherine, femme de Philippe de Flavigny, seign. de Liez; Marie-Françoise, femme de Claude Poullet, seig. de St-Germain

16.. Charles de Martigny, seign. dud. Il suivit la carrière des armes, fut blessé à Courtrai, Pavie et Alexandrie, se distingua à la bataille de Rethel, alla en Afrique, où il fut encore blessé. Femme, Madeleine le Parmentier; enf. : Charles-Antoine, Charles-François, lieutenant au régiment du roi, mort au service; Louis-Pierre, lieutenant au régiment Dauphin, aussi mort au service; Madeleine, femme de Louis de Hédouville, seig. de Sapigneul; Jeanne, dame de Berlincourt, sans alliance, Marie-Madeleine, qui suit

1660. Charles-Antoine de Martigny, seign. dud., lieutenant particulier au bailliage de Vermandois à Laon, capitaine au régiment de Marcilly; sans enfans. Charles-Antoine de Martigny fut écrasé en 1668 par la chute du plancher de sa chambre surchargé de blé.

169. Jean-François de la Bretesche, écuyer, ancien gendarme de la garde, chev. de St-Louis, seign. de Variscourt, Berlancourt et Bois-Fay par son mariage avec Marie-Madeleine de Martigny, ci-dessus; enfans : Alexandre, Charles François, chev. de St-Louis, etc. (V. Salsogne).

1750. Alexandre de la Bretesche, écuyer, s. de Variscourt et Bois-Fay; fme, Louise-Agathe Lamy d'Hangest; enfans : Alexandre. Louis.

VASSENS, VASSEN en 1158, VASSAN-LE-MESNIL en 1695. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une étroite vallée, à 47 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Cristophe. — Population: 1760, 78 feux; 1800, 345 h.; 1818, 490 h.; 1836, 514 h.; 1856, 450 h.; 1861, 421 h. — Dépendances: le Mesnil, Vézin (hameaux); Montplaisir (isolée).

Ce village possédait autrefois une maladrerie, qui a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1695. — Au 13e siècle, Vassens appartenait, au moins en partie, à l'abbaye de St-Martin de Laon.

Seigneurs de Vassens.

1158. Jean de Vassens?

1167. Guy de Châtillon, seign. de Vassens; femme, Aélide.

1172-79. Gaucher, son frère, seign. dud.; femme, Elvide.

1188-90. Etienne, chev. de Vassens, fils de Gervais de Fontenoy? Il partit en 1190 pour la croisade.

1237. Gaucher, sire d'Autreches et Vassens. Il avait un frère nommé Guy.

1257. Jean de Vassens, chev., dit Esterlins; femme, Marie; enfans: Godefroi, Jean.

1260. André, seign. desd.

1327. Heslin de Vassens, chev.; femme, Gilette de Cléry, dame dud. et Hedincourt.

1650-60. Adrien Desmarques, écuyer, seign. dud. par donation.

1668-81. Charles Desmarques, sieur de Vassens, et Alexandre Desmarques.

1704. Claude de Blandin, écuyer, seign. de Vassens et de Besne.

1756. Henri-Thimothée de Forges, seign. de Baumé, achète au duc d'Orléans la seigneurie de Vassens, moyennant une redevance annuelle de 20 setiers de blé.

1777. Honoré-Louis Levasseur, héritier de Jean-Louis Levasseur, seign. dud. et St-Aubin.

Il y avait autrefois à Vassens un grand nombre de fiefs ayant tous leurs seigneurs particuliers.

Fief Macaigne dit Vaquin, à Vassens.

1479. Mathieu de Macaigne.

1492. Simon Lefeure, bourgeois de Noyon.

1646. Noël Poitevin, notaire à Blérancourt.

1650. Adrien Desmarques, seign de Vassens.

Fief d'Ortu ou Dortu, au même lieu.

1425. Pierre ou Simon d'Ortu.

1484. Jean d'Ortu.

..... Rasse d'Ortu.

1528. Jean II d'Ortu.

Fief du Palais ou l'Esterlin, audit lieu.

1539. Renault de Vaulx.

1650. Adrien Desmarques, éc., s. de Vassens.

1777. Charles Desmarques.

Fief Martine, audit lieu.

1514. Adrien Martine, marcd drapier à Noyon.

1671. Adrien Martine, bourgeois de Noyon.

Fief de Bichecourt, audit lieu.

1588. François de Bouxin, seign. de Briscout.

1627. Antoine Petit, seign. dud.

1702. Samson Fabus, seig. dud.

1706. François Séroux, lieutenant-colonel du régiment de St-Paul, infanterie; femme, Marie-Madeleine de Crouy.

Vers 1750. Hyacinthe Séroux de Briscourt, seign. dud.

1764. Jacques Challot de Lussy.

Fief de Hautepie dit Toury, audit lieu.

1525. Jean Berlette, seig. de Hautepie.

1539. Robert Berlette, seign. dud.

1575. Nicolas Berlette, seign. dud.

1608. Emery Desmarques, seign. dud.

1676. Charles Desmarques, seign. dud.

Fief de Banru ou Vanru, audit lieu.

1475. Marie de Vauchelles, dame de Banru.

1482. Simon le Normand, seign. dud.

1573. François Aubé, seign. dud.

1676. Guy le Féron, seign. dud.

16.. Raimond le Féron, seign. dud.

1723. Louis-Roger de Fransures, chev., enseigne de vaisseau, seign. dud. par sa femme, N. le Féron, fille du précédent.

Fief de Nougent, audit lieu.

1445. Jean d'Ortu, seign. de Nougent.

1456. Pierre Denise.

1530. Louis Gallet, seign. de Nougent.

1627. Charles Desmarques, seign. dud.
1697. Charles de Blandin, seign. dud.
Fief de Pierre-de-Croix, audit lieu.
1484. Jean de Croix, seig. de Pierre-de-Croix.
1496. Jean de Vaulx, seign. dud.
1525. Regnaut de Vaulx, idem.
1576. Michelle de Vaulx, dame dud.
1636. Adrien Desmarques, seign. dud.
Fiefs de Berneuil et Pierrefite, audit lieu.
1469. Mathieu Lebeuf, seign. de Berneuil.
1496. Jean de Vaulx, seign. dud.
1504. Jean Costeriau, seign. dud.
1602. Jacques Grogny, idem.
1676. Jean Benoit, idem.
1680. François Viart, idem.
1681. Théophile Bouzier d'Estouilly. s. dud.
Fief de Combeaulieu, audit lieu.
1534 François de Cermoise, seign. de Combeaulieu pour moitié.
1538. Robert d'Aumale, seign. dud.
1582. Anne de La Vieuville, dame dud.
1600-1639. Les religieux de Sainte-Croix.

VASSENY, VACENI en 1158; *Vaisniacus* en 893, *Vacineyus* en 1110, *Vasneia* 10e siècle, *Vasniacus* et *Vaceniacus* en 1238. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de la Vesle, à 30 k. au S. de Laon et 20 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, St Rupert, évêque de Salsbourg, et St Druon. — Popul.: 1760, 87 feux; 1800, 311 h.; 1818, 226 h.; 1836, 254 h.; 1856, 216 h.; 1861, 196 h.

Dès le 9e siècle, Vasseny appartenait à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons, et en 893, le roi Charles-le-Simple lui en confirma la propriété avec *Aciacus* (Acy), *Bestisiacus* (Béthisy), *Castrum et Montem Auhorni* (inconnus), *Parnacum* (Pernant) et son église, etc. — Le village de Vasseny étant autrefois uni au comté de Braine, ne paraît pas avoir eu d'autres seigneurs que ceux de cette ville.

VASSOGNE, *Vassunia* (12e siècle), *Vassonia* en 1139. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge de la vallée de l'Aisne, à 23 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arr. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Pop,: 1760, 228 h. (50 feux); 1818, 260 h.; 1836, 250 h.; 1856, 214 h.; 1861, 195 h. — Dépend., le Moulin-Rouge.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny. — Il est la patrie de Jean de Vassogne, chancelier de France et évêque de Tournai, mort en 1300.

Seigneurs laïcs de Vassogne.

Vers 1120. Vilfrid de Vassogne; enf.: Pierre, Herbert Aligot, Falque.
Vers 1140. Pierre de Vassogne.
1152. Robert, chev. de Vassogne.
1185. Raoul Aligot, seign. dud.
1212. Elisabethe, dame de Vassogne. Elle y fonda une chapelle.

La seigneurie de Vassogne passa, au 16e siècle, dans les mains des seigneurs de la Bove, puis dans celles des seigneurs de Neuville (Voyez ces mots).

VAUBERLIN, VAUBELLEIN en 1208. — Hameau dépendant de Courcelles, canton de Braine; 10 feux en 1816.

VAUBERON,, *Vallis Beronis* en 1150. — Ferme dépendante de Mortefontaine. Elle fut bâtie dans la première moitié du 12e siècle par les religieux de Longpont, sur un terrain d'une contenance de 6 muids appartenant à l'abbaye de St-Denis. Mais le célèbre Suger, abbé de cette maison, leur en accorda la

propriété en 1150, pour une redevance annuelle d'un muid de froment *médiocre* et d'un muid d'avoine. Nous donnons ci-après le texte de cette pièce intéressante. — Le sol sur lequel est bâtie la ferme de Vauberon, est constitué par une roche épaisse nommée *calcaire grossier*. On y voyait autrefois, dit-on, un puits profond qu'on a été obligé de combler, parce qu'il passait au fond un *torrent impétueux* qui emportait tout ce qu'on y descendait.

L'abbé Suger donne à Longpont des terres à Vauberon, en 1150.

In nomine Patris, etc. Sugerius, sancti Dionisii Areopagite abbas, Godefrido, abbati, et universis fratribus Longipontis tàm presentibus quàm successoribus in perpetuum. Certum est cervi Dei vos de laboribus tantum et de nutrimentis vivere, aut de elemosinis sustentari, vita et substantia vestra quanto est artior, tanto debent esse liberior. Ea propter, equum et bonum est ut vestre humilitati condescendentes justis desideriis hilarem vestre petitionis exibeamus *effectum*. Est in episcopatu Suessionensi nova grangia quam edificastis, loco quo dicitur in Valleberoni, contermina à territorio de Pois (Pony?), ubi juxta petitionem vestram pro augmendis agrorum vestrorum laboribus, de ipsâ terrâ sex modiatas plenarie divisas, assensu capituli nostri, pro annuo censu unius modii mediocris frumenti et altero avene nobis in perpetuâ libertate possidendas contribuimus; quos duos modios usque ad festivitatem omnium sanctorum singulis annis ministris sancti Dionisii redditis in predictâ grangiâ quesitos, redditis autem illis publica mensura urbis que his temporibus vendendo et emendo decurrit. Porro deinceps de omnibus que ad nos in decimis seu terragiis pertinent, plenam obtineatis absolutionem. Actum in capitulo sancti Dionisii, anno ab incarnatione Domini MCL.°, etc. (*Archiv. imp.*, *cart. L*, 1166).

VAUCELLES, *Valcelli* en 1125, *Vacellæ*, *Vaucellæ* en 1240. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline, à 7 k. au S.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 192 h. (42 feux) ; 1800, 177 h. ; 1818, 181 h. ; 1836, 185 h. ; 1856, 189 h. ; 1861, 209 h. — Dépendances : Beffecourt (ham.) ; le Pas-d'Ane (ferme) ; Champ-Gommez, la Grand'Plaine (isol.)

Ainsi que l'indique son nom, Vaucelles (*Vallis cellæ*, vallée de la chapelle) paraît tirer son nom d'une chapelle que le chapitre de Laon fit construire, au 9e siècle, sur son emplacement alors désert. Le village qui se forma insensiblement à l'entour, après avoir appartenu à l'abbaye de St-Vincent de Laon, devint la propriété des évêques de cette ville, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution. Il n'a point eu de seigneurs laïcs.

VAUCELLES, *Vacellus*. — Maison isolée dépendante d'Aizy. C'était jadis un fief.

1674. Jean de Vassaux, seigneur de Vaucelles?

VAUCELLES, *Vacelli Viculus* en 1136. — Localité détruite, autrefois située près de Braye-en-Laonnois.

VAUCLERC, *Vadus Clarus* en 1259, *Vallis Clara*, *Vallis Scolarium* (14e siècle). — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti près des sources de l'Ailette, à 20 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1750, 27

feux ; 1800, 139 h. ; 1818, 127 h. ; 1836, 157 h. ; 1856, 131 h. ; 1861, 106 h. — Dépendances : la Vallée-Foulon, les Creuttes (hameaux) ; Hurtebise (ferme) ; l'Arbre des Quatre-heures (isol.)

Une abbaye de moines de son ordre fondée en ce lieu par St Bernard en 1134, a donné naissance au village de Vauclerc. On y voyait déjà cependant un hameau nommé *Commemblen*, qui fut démoli pour faire place aux bâtimens de l'abbaye, après qu'il eut été donné aux moines par Gautier, frère du comte de Roucy. — Cette maison religieuse eut beaucoup à souffrir de la guerre en différens temps. Les Anglais la pillèrent et la brûlèrent en 1359 ; les Ligueurs y commirent de grandes violences en 1590. Elle fut de nouveau pillée et incendiée en 1650 par les Espagnols, et en 1652 par ces mêmes Espagnols et les Lorrains.—Malgré tous ces malheurs, l'abbaye de Vauclerc possédait encore, au moment de la révolution, 72,000 liv. de rentes, et l'on y comptait 16 religieux avec deux convers. — On y conservait autrefois comme une relique la coule ou cucule de St Bernard, et son église passait pour l'une des plus belles du diocèse. Commencée en 1226, elle n'avait été terminée qu'en 1256, sans les voûtes.

VAUDESSON, VALDESON en 1125 ; *Vallis Edessoni ?* — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti sur le penchant d'une colline, à 20 k. au S. de Laon et autant au N.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Coucy-le-Château, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Maurice. — Population : 1760, 83 feux ; 1800, 232 h. ; 1818, 338 h. ; 1836, 346 h. ; 1856, 401 h. ; 1861, 416 h. — Dépendances : Rozet, la Haute-Pie, Saint-Guislain, Vaurins (fermes) ; les Carrières (isol.)

Le village de Vaudesson appartint d'abord aux sires de Coucy, et Enguerrand VII en affranchit les habitans en 1368, avec ceux de plusieurs autres villages voisins (V. Coucy-la-Ville). Il passa ensuite à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

Seigneurs de Vaudesson.

Nous ne savons si ce village eut des seigneurs particuliers avant le 17e siècle.

Vers 1675. Louis, comte de St-Simon, chev., seign. de Vaudesson ; femme, Louise de Sorel. Ils vendirent à

1682. Nicolas le Mercier, écuyer, gentilhomme du roi.

1700. François-Maurice de Brodard, chev., seign. de Vaudesson. Femme, Marie-Thérèse d'Origny ; enfant, Marie-Françoise, femme de Charles-François des Fossés.

1755-81. Marc-Pierre-Alexis du Bois de Courval, seign. de Pinon, achète les seigneurie et justice de Vaudesson au duc d'Orléans, pour une rente annuelle d'un muid de froment.

Fief St-Paul, à Vaudesson.

1701. François de Brodard

Fief de la forêt d'Herly ou Rely.

1515. Nicolas de Pillois, s. de la forêt d'Herly.

1610. Robert de La Viéville, idem.

1613. Charles de La Viéville, chev., conseill. du roi ; femme, Marie Boubers ou Boubier.

1613. Charles de La Dumelle, seign. de la forêt d'Herly.

1677. Pierre Parat, chev., s. dud. et Chailvet.

1660. Robert de La Viéville, cap. de 50 hommes d'armes.

1699. Nicolas Le Mercier, seign. dud. comme héritier de Pierre Parat, seign. de Chailvet.

1723. Jean-François de Charmoluc, seign. de Clacy et la forêt d'Herly.

Vaudigny. — Ancien fief à Mont-Notre-Dame (Voyez ce mot).

VAUREZIS, VALRESI en 1160, **VAURREZIS** en 1296; *Valerisiacus* en 893, *Villeresium* en 1047, *Valrisiacus* en 1110. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti dans une longue et étroite gorge, à 40 k. au S.-O. de Laon et 5 au N.-O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Maurice. — Population : 1760, 75 feux; 1800, 337 h.; 1818, 357 h.; 1836, 418 h.; 1856, 402 h.; 1861, 408 h. — Dépendances : Villers-la-Fosse, Tancourt (hameaux); la Carlette (isol.)

Le village de Vauresis appartenait originairement au domaine royal. Il fut donné en l'année 893, par le roi Eudes, à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons avec d'autres biens considérables (Voyez Chavignon). Il devint ensuite la propriété du chapitre de Soissons. — On voyait jadis à côté de l'église de ce village, un gros et large grès nommé *Pierre nable* ou *pierre noble*, près de laquelle les seigneurs du lieu citaient leurs vassaux; ils tenaient devant elle leurs plaids généraux, et les sentences s'exécutaient à peu de distance. — On remarque encore sur le territoire de cette commune, du côté de Villers-la-Fosse, un *dolmen* composé d'une large table de pierre placée horizontalement sur deux autres pierres posées debout. Cette pierre porte le nom de *Pierre-Laye*. On a trouvé dessous un grand nombre de débris humains.

Seigneurs de Vaurezis

1171. Gervais de Vaurezis? Jean, son frère. Femme, Odeline.

1183. Barthélemi de Sissonne, s. de Vaurezis?

1199. Robert de Vaurezis, chev. Fme, Wida, *aliàs* Oda, laquelle est dite veuve en 1224.

1223. Adam de Vaurezis, chev.

1229. Gervais de Vaurezis? Femme, Soiburge.

1243-47. Jean de Vaurezis, chev., bailli du comte de Soissons. Femme, Odeline.

1286 Jean II de Vaurezis, écuyer.

1351. Roland de Vaurezis? écuyer.

Vaurins ou Vaurain, *Vallis Rami* en 1170.— Ferme dépendante de Vaudesson.

Vaurins, *Vallis Ramis* (12e siècle). — Ferme détruite, autrefois assise sur le terroir de Sancy. Elle appartenait à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie.

Vaurseine, Vauressaine en 1208; *Vallis Russenæ* et *Vauressenna* en 1178, *Vauressunia* en 1189. — Hameau dépendant de Ployart. C'était autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Pierre; 18 feux, en 1760. — Dès le 13e siècle, il est question de la *maison forte* de Vaurseine; on y voit encore une très belle tour féodale. Ce lieu fut de tout temps un fief important.

1136. Guy de Montchâlons, seign. de Vaurseine; femme Hodierne.

1220. Gobert de Montchâlons, leur fils, seign dud.; femme, Galée de Bièvre.

1247. Gérard de Vaurseine, damoiseau.

1255. Anselme, seign. de Bucy-lès-Pierrepont et Vaurseine. Femme, Agnès de Montchâlons; enfans : Albéric, Anselme.

1262. Anselme II, seign. dud.

1357. Jean, seign. dud.

1394 Jeanne de Vendières ou Vendiers, dame dud.

1398. Pierre de Vendy ou Vendiers, chev., son fils peut-être; femme, Alix.

1447. Jean du Ravenel, seign. dud., écuyer, pannetier du roi.

1649. Charles le Danois, seign. dud.

1660. Gaspart de Breuil, baron de Vaurseine.

1690. Charles Levent, seign. dud., président en l'élection de Laon.; fe, Elizabeth de Lettre.

Vers 1700. Pierre-Antoine Parat, chev. du mont Carmel et gouverneur de l'île Bourbon, seign. dud. par son mariage avec Madeleine

Levent, fille des précédens; enf. : Antoinette, Madeleine-Charlotte, qui porta ce domaine au suivant.

1717. François-Charles de Bezannes, chev., seig. de la Plaine (Voyez Prouvais).

En dernier lieu, M. de Belzunce, seign. de Neuville-en-Laonnois (Voyez ce mot), l'était aussi de Vaurseine.

VAUX, *Vallum*. — Petit village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive gauche du ruisseau de la Germaine, et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 54 k. au N.-O. de Laon et 12 à l'O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1800, 184 h.; 1818, 231 h.; 1836, 225 h.; 1856, 218 h.; 1861, 205 h. — Dépendance, Lagny (isol.)

Les seuls seigneurs connus de Vaux sont :

1197. Pierre de Vaux.

Vers 1760. N. Paporet, seig. dud., avocat au parlement de Paris, de grande réputation dans son temps, mort en 1770. Ce domaine resta dans sa famille jusqu'à la révolution.

Il y avait jadis à Vaux un fief dit de *Beauvillé*.

1634. Antoine des Fossés, seign. de Vaux et Beauvillé.

17.. N. Charpentier, seign. de Beauvillé.

1787. N. Paporet de Maxilly, seig. dud. et d Avelon.

Vaux-sous-Laon, *Villa Vallis* en 1071, *Vallis* en 1084, *Valles subtus Laudunum* en 1225, etc. — Le principal faubourg de Laon; 160 feux en 1816. Il est fort ancien. On a la preuve qu'il existait déjà au 7e siècle, puisqu'après la mort de St Fiacre, qui vivait à cette époque, les habitans de Vaux établirent une chapelle qu'ils lui dédièrent et un hôpital auquel ils donnèrent son nom. Cependant, l'église de Vaux est sous le vocable de St Jean-Baptiste. Elle est fort curieuse par ses caractères architectoniques accusant deux époques de construction, et par le chœur imité de celui de la cathédrale de Laon.

Vaux. — Hameau dépendant de Morsain; 25 feux en 1816. On le nommait aussi Avaux, comme le constatent ces termes d'une charte de 1277 : *inter villas de Avallibus et de Vico* (Vic-sur-Aisne), etc. (Voyez Rû d'Hozien).

Vaux ou Millencourt, Vaus en 1142. — Ferme dépendante de Chavigny. — Elle appartenait jadis à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie-lès-Soissons, à qui elle avait été donnée en 1142 par le chapitre de St-Frambourg de Senlis. On y voyait un moulin à eau appartenant à la même manse. — Les habitans de Vaux furent affranchis en 1281 par Jacques de Mauregny, seigneur du lieu, avec ceux de Chavigny (Voyez ce mot).

Vaux, Vaux-Saint-Nicolas, *Valles juxta Mercein* en 1193, *Valles Sancti Nicholai* en 1282. — Hameau dépendant de Mercin; 16 feux en 1816.

Vaux formait jadis un fief.

1226. Robert de Vaux, chev., avoué de Mercin, Vaux et Saconin.

1260. Robert de Vaux, chev., avoué de Mercin, Vaux et Saconin.

1260. Robert II, chev. de Vaux, son fils; femme, Jeanne de Mincy.

1280. Pierre, écuyer, seign. dud., leur fils.

1303. Gervais dit *Lair Villain* de Vaux St-Nicolas, écuyer, son fils.

Vaux, *Vallis* en 1177. — Ferme dépendante de Neuilly-St-Front. Au 12e

siècle, elle appartenait à l'église d'Oulchy. Les *hôtes* qui l'habitaient devaient 7 sous 1/2 de taille au comte de Champagne. C'etait un fief.

1537. Jean Drouart, seigneur de Vaux.

VAUXAILLON, VALSAILLON, VAUSSAILLON, *Vallis Salïonis* (9e siècle); *Valsalum* en 1110, *Vallis Salonis* en 1216. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti dans la vallée de l'Ailette, à l'entrée d'une gorge étroite, à 24 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 124 feux; 1800, 579 h.; 1818, 652 h.; 1836, 660 h.; 1856, 594 h.; 1861, 610 h. — Dépendances : les Aubes-Terres, les Tueries (hameaux); Namptioche, Tinselve, la Rivière, Ailleval, la Montagne des Moizy, les Besnes, la Gelée, Malvoisine (fermes); Pintons, l'Hard'huine, le Parfond du Cerf, la Vallée d'Ailleval, le Mont des Singes, le Champ-Vaillée, les Vaucelles, Babylonne, la Maison Quenet (isol.); Moulins de la Rivière, de haut et de bas.

Les habitans de Vauxaillon furent affranchis en 1368 par Enguerrand VII, sire de coucy, à la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de 12 liv. parisis (Voyez Coucy-la-Ville). — Ce village possédait autrefois une maladrerie à laquelle Enguerrand IV légua en 1311 une rente annuelle de 20 sous parisis. — Il y avaitjadis à Vauxaillon un bois de châtaigniers nommé *la Broce Cosset*, dont les produits étaient importans. Les châtaignes qu'il produisait appartenaient par moitié à l'abbaye de St-Médard près Soissons et à celle de Longpont.

Seigneurs de Vauxaillon, relevant de Coucy.

1121. Girelme de Vauxaillon, feudataire (*feodestarius*) de Thomas de Coucy.

1192-97. Guy de Vauxaillon; fme, Elizabeth.

1223-27. Itier de Vauxaillon, chev.; femme, Marie, fille d'Yves, chambellan, et de Mathilde.

1239. Guy II de Vauxaillon, chev.; Agnès, sa femme; Jean, chantre de Soissons et Pierre, ses frères; Emmeline, sa sœur, femme de Rélisins de Sablonnières, chev.

1247. Mathieu de Vauxaillon.

1248-58. Guy III de Vauxaillon, chev.; enf.: Mathilde, femme de Jean, seign. d'Espances; Havide, femme de Jean de Buzancy; frère, Jean de Cramailles, archidiacre de Soissons.

1292. Guy IV, chev. de Vauxaillon; femme, Elizabeth.

1397. Enguerrand de Vauxaillon.

1509. Jean de Flincourt, seign. dud.

1650. Charles de Piéromet de Lamberval, écuyer, seig. dud.; fme, Charlotte de Flavigny.

1675. François de Lamberval, leur fils, seign. dud et Chigny.

1755. Pierre-Alexis du Bois de Courval, seig. de Pinon, et de Vauxaillon par acquisition du duc d'Orléans (V. Pinon).

Fief Maurepaire, à Vauxaillon.

1405. Rasse de Flincourt, seig. de Maurepaire.

1505. Jean de Flincourt, seign. dud.

1525-35. Laurent de Flincourt, seign. dud.

1678. Jacques de Chastenet de Puységur, seig. de Saconin.

1683. Jean-Baptiste Legras, vicomte d'Acy (V. ce mot).

Fief de la Mairie commune, audit lieu.

Il consistait en une rente de 112 sous 6 deniers due par les habitans, le profit des petites amendes, le rouage sur huit maisons à raison de 4 deniers par chariots, 2 deniers par charrettes, plusieurs cens, vinages et avoines, les vaisseaux et épaves du terroir, etc.

1397. Jeanne de Bar, dame de la Mairie, qu'elle vendit à Enguerrand de Vauxaillon cidessus.

1445. Jean le Carlier.

14.. Amaury ou Raimond le Carlier.

1457. Enguerrand le Sergent, s. d'Epourdon.

1531. Balthazar de Colland.

1539. Jean de Colland.

1677. Nicolas Legras, écuyer, cons. du roi.

VAUX-ANDIGNY ou EN ARROUAISE. — Bourg de l'ancien Cambresis, situé dans une sorte d'entonnoir formé par plusieurs collines, à 60 k. au N. de Laon et 45 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance d'Amiens, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, sans Andigny, 200 feux ; 1800, 1,081 h. ; 1818, 1,292 h. ; 1836, avec Andigny, 1,610 h. ; 1856, 1,733 h. ; 1861, 1,860 h. — Dépendances : Andigny, Bois de St-Pierre (hameaux) ; Regnicourt (ferme) ; Angin, la Haie-Manneresse (isol).

Un bureau de bienfaisance a été établi à Vaux-Andigny en 1824, et un marché hebdomadaire le jeudi, en 1862.

Seigneurs de Vaux-Andigny, relevant du duché de Guise.

1170. Anselme, chev. de Vaux.

1201 Gilles de Vaux.

1246. Renaud, chev. de Vaux-Andigny.

1352. Béatrix de St-Pol, dame de Nesle et de Chauny, donne, par son testament, la terre de Vaux-en-Arrouaise à sa fille ainée, Mahaut de Flandres.

1475. Jean d'Epinoy, écuyer, seign. dud. lieu et de Vaux-en-Arrouaise, maître d'hôtel du duc de Guyenne; femme, Marguerite.

1480. Pierre d'Epinoy, seign. desd.

Au 16e siècle, les seigneurs de Sons l'étaient aussi de Vaux-Andigny.

16.. N. de Stanage de Beauvillers.

En dernier lieu, cette terre était réunie au domaine de Guise.

VAUXBUIN, VALBUIN en 1150, VAUBOUIN en 1218, VAUBUYN en 1290 ; *Vallis Bodoni ?* — Village de l'ancien Soissonnais, situé au milieu d'une large gorge de la vallée de la Crise, à 45 k. au S. de Laon et 5 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Martin. Population : 1760, 69 feux ; 1800, 307 h. ; 1818, 337 h. ; 1836, 440 h. ; 1856, 475 h. ; 1861, 449 h. — Dépendances : Montmarion (Hameau) ; la République (Isolée) ; Moulin de Vauxbuin (ferme et moulin).

Vauxbuin est la patrie de Charles de Condren, général de l'Oratoire, mort en 1641.

Seigneurs de Vauxbuin.

1140-50. Diedo de Vauxbuin.

1146. Jean de Vauxbuin ; enfans : Roger, Elizabeth et Sibile, religieuses à Lieu-Restauré.

1168. Escot (*Escotus*) de Vauxbuin, chev.

1180. Gerbert de Vauxbuin

1199. Guy, chev. de Vauxbuin.

1203-16. Yves, chev. de Vauxbuin; femme, Cécilie; enfant, Robert, seign. de Noroy.

1215. Jean de Vauxbuin, chev.; fe, Hersende.

1217-20. Hugues de Vauxbuin; femme, Cécilie de Tigny; enfans : Pierre, clerc.

1222. Pierre, chev. de Vauxbuin; femme, Odeline; enfans : Simon, Raoul, Mathieu.

1229. Jean de Vauxbuin, chev.; femme, Ersende; enfant, Vautier.

1247. Raoul de Vauxbuin.

1274. Pierre de Vauxbuin, écuyer; enfans : Pierre, Guyard.

1277. Guyard Cossez, écuyer, de Vauxbuin.

1289. Pierre dit Savard, chev. de Vauxbuin.

1304. Jean de Vauxbuin? écuyer. Il était fils d'Ade de Bucy.

1575-95. Antoine d'Estrées, lieutenant-général et grand maître de l'artillerie, s. de Vauxbuin. Il vendit à

1598. Charles de Lorraine, duc de Mayenne; femme, Marie de Savoie.

En dernier lieu, Madame Collot était dame de Vauxbuin.

Vaux-Castille, autrefois Vaux-lès-Vierzy.— Hameau dépendant de Vierzy. En 1096, il fut donné par Renaud, châtelain de Coucy, au prieuré de St-Paul-aux-Bois (V. ce mot)

VAUXCERÉ, VAUCEREZ, VAUCERÉE en 1240, VAULSERÉ, *Vallis Serena, Serentis* ou *Cereris*.—Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'extrémité d'un vallon qui s'ouvre sur la vallée de la Vesle, à 35 k. au S. de Laon et autant à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 41 feux; 1800, 224 h.; 1818, 190 h.; 1836, 242 h.; 1856, 210 h.; 1861, 221 h.

Le domaine de Vauxceré fut longtemps possédé par les seigneurs de Bazoches à l'article duquel nous renvoyons. Au commencement du 16e siècle, il était passé dans les mains de Gérard de Fay d'Athies, seigneur d'Acy et de Presles qui, en 1530, les échangea avec N. de Longueval, contre les terres de la Neuville-Bosmont, Braye, Rary, Maucreux, etc.

Vaux-le-Prêtre, *Vallis Presbyteri*. — Ferme dépendante de Beaurevoir. Au 13e siècle, elle appartenait aux seigneurs de ce village qui, en 1222, en donnèrent la dîme aux moines du Mont St-Martin.

Vauxrot. — Hameau dépendant de Cuffies, Il appartenait jadis à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie.

VAUXTIN, VAUCHETIS en 1208. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti à la lisière d'un haut plateau, à 35 k. au S. de Laon, et 30 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Population : 1760, 33 feux; 1800, 108 h.; 1818, 110 h.; 1836, 130 h.; 1856, 131 h.; 1861, 139 h.

Les anciens seigneurs de Vauxtin nous sont inconnus. En dernier lieu, c'était le comte d'Aumale.

VENDELLES. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine découverte, à 62 k. au N.-O. de Laon et 15 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : 1698, 180 h.; 1800, 190 h.; 1836, 330 h.; 1856, 318 h.; 1861, 319 h. — Dépendance, Senave (ferme).

Seigneurs de Vendelles.

1536. Gilles de Caulaincourt, s. de Vendelles.

1537. Gaucher de Caulaincourt, seign. dud., gouverneur de St-Quentin.

1540. Baptiste de Renty, seig. dud. et Aconin.

1582. Jacques de Renty. seign. dud.

1590. Charles de Renty, son fils, baron de Vendelles.

Le domaine de Vendelles passa ensuite dans les mains de la branche de la famille de Caulaincourt établie à Marteville, puis à la famille de l'Epinay, enfin aux suivans.

1728. Pierre-Paul Viesville, écuyer, seign. de Vendelles? contrôleur des guerres; femme, Elizabeth Gabrielle-Radegonde Pasquier.

1787. Le marquis de Lambert, seign. dud

VENDEUIL, VENDUEL en 1177, *Vendolium Castrum* en 1088; *Vendoilus* en 1135. — Bourg de l'ancien Noyonnais, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 31 k. au N.-O. de Laon et 16 au S. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Jean-Baptiste.— Population: 1698, 1320 h.; 1760, 250 feux; 1800, 1366 h.; 1818, 1382 h.; 1836, 1622 h.; 1856, 1562 h.; 1861, 1553 h.

Le bourg de Vendeuil est fort ancien; mais on ne peut pas dire, comme quelques historiens, qu'il fut bâti par les Vendales et qu'il en tire son. Cependant, la plus ancienne mention connue de Vendeuil ne remonte pas au-delà de la première moitié du 11e siècle. C'était alors un château-fort dans lequel on voyait une chapelle sous l'invocation de St Jean-Baptiste. Radbod, évêque de Noyon, ayant donné cette chapelle, en 1088, à l'abbaye de St-Vincent de Laon, celle-ci y établit aussitot un prieuré, qui a demeuré jusqu'à la Révolution. Un chapitre fut encore fondé à Vendeuil en 1506. — Ce bourg fut pillé et brûlé par les Anglais en 1373; à leur tour les ligueurs l'incendièrent en 1589. — En 1674, une partie de ce bourg fut brûlée par la garnison de Cambrai. L'année suivante, les Espagnols revinrent pour l'attaquer de nouveau; mais les habitans se mirent en défense et les repoussèrent, après leur avoir tué 300 hommes. — Vendeuil possédait autrefois une maladrerie qui fut réunie, en 1695, à l'Hôtel-Dieu que l'on construisit alors pour les malades. En 1812, on comptait huit lits dans cet établissement charitable, qui était tenu par une fille laïque. — Au 17e siècle, on a trouvé dans ce bourg un grand nombre de monnaies romaines du haut empire. Une autre découverte a été faite près et à l'O. de Vendeuil: c'étaient les fondation de vieilles constructions, qu'on prétendit provenir d'une ancienne abbaye sous le vocable de St-Martin, mais dont l'histoire n'a gardé aucun souvenir.

Seigneurs de Vendeuil.

Cette terre était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie qui comprenait Moy, Remigny, Brisset, Gibercourt, Ly-Fontaine, Hamégicourt Mayot, Cerizy, et plus de 50 autres fiefs. Au 18e siècle, elle se composait de 1,800 setiers de bois, 1,200 setiers de terres, 200 faux de prés, 800 liv. de rentes, cens, vinage, péage, forage et autres droits seigneuriaux, un moulin à blé et un tordoir.

1045. Clarembaud de Vendeuil; femme, Emmeline; enfans: Clarembaud, Guy, seign. de Moy; Scot, Emmeline.

1089. Clarembaud II, seign. de Vendeuil et Moy. Il se croisa en 1096 et joua un rôle considérable dans cette expédition; fe, Elvide; enf.: Varinfroy, Dreux, Clarembaud, Domisende.

Vers 1100. Varinfroy, seign. dud.

1134. Gautier, son fils, seig. dud.; femmes: 1o Ida; 2o Béatrix, dite Domison.

1138. Clarembaud III, seign. dud.; enfans: Clarembaud, Guy, Emmeline et autres filles, religieuses à Chauny; Anselme, mort jeune.

1161. Clarembaud IV, seign. dud. et Aubigny près de Ham; femme, Havide.

Vers 1170. Raoul, seign. de Vendeuil.

1181. Guy, frère de Clarembaud, seign. dud.

1190. Gobert, chev., seign. dud.

1202. Jean dit *le Chien*, seign. dud.; femme, Emmeline de Villers-le-Vert; enfans: Clarembaud, Guy, Jean, Henri, Agnès, femme de Jean de Villers-le-Vert.

1216. Clarembaud V, seign. dud.; femmes: 1o Widelle; 2o Emmeline: enfans: Dreux et

Clarembaud, morts jeunes. Clarembaud V se croisa en 1247.

1222. Gautier de Vendeuil, chev.

1247. Guy II, seign. dud., Gibercourt, etc. Il ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa successivement : 1° Jean de Nesles, s. de Falvy; 2° Jean de Forteville, maréch. de France; 3° Mathieu de Roye, seig. de La Ferté-Ancoul.

1269. Hugues de Vendeuil, chev.

1280. Mathieu de Roye, ci-dessus, s. de Vendeuil par son mariage avec Jeanne de Vendeuil; enfans : Mathieu, Marie, femme du suivant.

1340. Jean de Béthune de Loques. Il fut tué devant Mauconseil.

1358. Jean II de Béthume dit de Loques, son fils, sire dud., Essigny, Ly-Fontaine, Remigny, Anizy, Le Verguier, etc.; femme, Jeanne de Coucy-Meaux; enfans : Robert, Jean, vicomte d'Anizy; Marie, femme d'Eustache de Vaudenay; Jeanne, femme de Jean de Roye, s. de Muret.

1373. Robert de Béthune, seign. dud., vicomte de Meaux : femmes : 1° Jeanne de Châtillon, dont Jacqueline, femme de Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, et une autre fille, morte jeune; 2° Isabeau de Barbançon; 3° Isabeau de Gistelle, dont Jeanne, femme du suivant. Après la mort de son mari, Isabeau de Gistelle garda la terre de Vendeuil sa vie durant.

1407. Robert de Bar, comte de Soissons et de Marle, seign. d'Oizy, et de Vendeuil par son mariage avec Jeanne de Béthune ci-dessus. Leur fille Jeanne porta ce domaine au suivant.

1435. Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, connétable de France. La terre de Vendeuil fut saisie sur lui en 1477 et donnée à Louis de Graville, seign. de Montaigu, et peu après rendue au suivant, son fils.

1483. Pierre de Luxembourg, s. dud.; femme, Marguerite de Savoie; enfant, Marie qui épousa successivement Jacques de Savoie, comte de Romont, mort en 1481; puis François de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1495.

Charles de Luxembourg, évêque de Laon, ayant alors réclamé le tiers de la propriété des comtés de Marle et de Soissons, Marie de Luxembourg obtint sa renonciation en lui abandonnant, sa vie durant, la châtellenie de Vendeuil, avec les villages de Remigny, Surfontaine et Mayot, et sous la condition qu'il servirait à sa fille, Françoise de Romont, une rente annuelle de 3,000 francs.

1539. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, comte de Soissons, Marle, etc, s. dud.; femme, Françoise d'Alençon; enfans : Antoine, François, comte d'Enghein. François de Bourbon, mortellement blessé à la bataille de St-Quentin en 1557, expirait à Seraucourt dans le temps même où sa femme accouchait d'un fils au château de Vendeuil.

1547. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, seig. dud.; femme, Jeanne d'Albret qui lui apporta en mariage le royaume de Navarre. Leur fils Henri IV, roi de France, réunit Vendeuil à la couronne en montant sur le trône; mais il ne tarda pas à l'aliéner au suivant pour 150,000 liv.

1594. N., évêque de Maillezais. Puis il le donna à

1595. Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse.

1598. César de Vendôme, leur fils naturel, s. de Vendeuil; femme, Françoise de Lorraine.

16.. Louis, duc de Vendôme, leur fils, seign. dud., pair de France, chev. des ordres du roi; femme, Laurence Mancini.

16.. Louis-Joseph, duc de Vendôme, seign. dud., pair de France, général des galères. Il exerça plusieurs grands commandemens, et à la tête de l'armée espagnole, chassa les Impériaux de Madrid en 1710. Femme, Anne de Bourbon-Condé; sans enfans.

1708. Antoine Crozat, écuyer, secrétaire du roi, seign. de Vendeuil par échange avec le précédent de la terre d'Anet contre celle de Vendeuil (Voyez Moy).

VENDHUILE, *Vendulia* (12e siècle). — Bourg qui jadis était de France pour moitié, et du Cambresis pour l'autre moitié, bâti sur l'Escaut à 70 k. au N.-O. de Laon et 21 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : en 1800, 883 h.; 1818, 1025 h.; 1836, 1,343 h.; 1856, 1,558 h.; 1861, 1,878 h. — Dépendances : la Terrière (hameau); Hargival, le Petit-Priel, le Petit-Vendhuile, le Tombois (fermes).

On voyait autrefois à Vendhuile un château-fort. Au siècle dernier, on a découvert près de ce village une quantité considérable de sépultures antiques renfermant des armes de toute espèce. — Au mois de juillet 1712, le duc de Villars campé à Vendhuile à la tête de l'armée française, y ayant obtenu des renseignemens sur les mouvemens de l'armée espagnole, fond sur Marchiennes où il surprend le prince Eugène, et sauve la France en livrant la bataille de Denain.

Seigneurs de Vendhuile.

1129. Richard de Vendhuile.

1141. Robert ou Gobert de Vendhuile; femme, Gila; enfans: Gérard, Adam.

1186. Hunon de Vendhuile; enfant, Robert?

1202. Adam de Vendhuile, chev.; femme, Marie; sœur, Sara; enfant, Avicie, qui porta Vendhuile en mariage au suivant.

1228. Mathieu dit Creton d'Estourmel.

1270. Jean d'Estourmel, seign. dud.

12.. Gérard d'Estourmel, chev., seign. dud.; femme, Marie de Barbançon.

12.. Pierre d'Estourmel, leur fils, seig. dud.; femme, Adrienne d'Estourmel.

1307. Jean d'Estourmel, leur fils, seign. dud. Femme, Anne de Bayeul.

13.. Jean dit Creton d'Estourmel, chev., seig. dud. Femme, Florence de La Viéville. Enfans: Anne, femme de Claude de Croy, comte de Rœux; Guillaine, femme de Charles de Sibouttick, baron d'Herpe; Florence, chanoinesse de Nivelle.

1448. Lionnel, bâtard de Vendôme, seign. de Lesdaing et Vendhuile.

VENDIÈRES, VENDIERS-SOUS-MONTMIRAIL, *Venderia* en 1093, *Venderiæ subtus Montem Mirabilem* en 1221.—Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 105 k. au S. de Laon et 25 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population: en 1760, 90 feux; 1788, 534 h.; 1800, 398 h.; 1818, 362 h.; 1836, 467 h.; 1856, 410 h.; 1861, 409 h. — Dépendances: Courmon, le Bois-Jean, le Choiselet, les Denizets, Toraille, Corberon d'en haut et d'en bas, Boulan (hameaux); Pomesson, la Bruyère, Chantraine, la Morioderie, les Enégeois, Courbetin, Monthubert (fermes); Retourne-le-Loup, le Val-les-Aulnes-Joie (isol.); Loye, Villeve (Moulins).

Vendières est un très-ancien village. Au 6e siècle, il fut donné par Théodoric, fils de Clovis, à St-Remi, archevêque de Reims.

Seigneurs de Vendières.

1093. Gérard de Vendières.

1210. Aélide, dame de Beaune et Vendières, fonde avec son fils Jean, comte de Beaumont, deux chapelles, une à Beaune, l'autre à Vendières.

1316. Erard de Vendières, chev. Femme, Isabeau de Cuiry.

15.. Guy de Condé, seig. de Vendières.

1575. Ancelot de Condé, son fils, s. d. et Limé.

16.. Nicolas Colbert, seign. de Vendières, conseiller d'Etat. Femme, Marie Pussert. Enf.: Jean-Baptiste, qui devint ministre et secrétaire d'Etat, c'est le grand Colbert; Marie, femme de Jean Desmarets, natif de Laon et trésorier de France; Charles, seign. de Croissy, premier président au parlement de Metz et ambassadeur.

1780. Le marquis de Courtanvaux, seign. de Montmirail et Vendières.

En dernier lieu, le duc de Doudeauville.

Il y avait jadis à Vendières le fief de *Rognon*.

1550. François de Vertus, écuyer, seig. de Rognon-en-Brie. Femme, Nicolle Blondel.

VENDRESSE, *Venderissa* (12e siècle), *Venderessa* en 1134, *Vendressa* en

1135. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti à l'extrémité d'une gorge ouverte sur la vallée de l'Aisne, à 20 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons.—Patron, St Remi. — Populatiou : en 1760, sans Troyon, 100 h. (22 feux); 1800, 162 h.; 1818, 241 h.; 1836, avec Troyon, 268 h.; 1856, 251 h.; 1861, 256 h. — Dépendance, Troyon (Hameau).

Au 10e siècle, Vendresse appartenait aux archevêques de Reims. Artaud, l'un d'eux, le donna en 941 à Herbert, comte de Vermandois, et plus tard il passa dans les mains des religieux de St-Jean-de-Laon qui l'ont gardé jusqu'à la révolution. — On cultivait la vigne à Vendresse dès le 9e siècle. — En 1201, l'abbé de St-Jean permit aux habitans de Vendresse et de Troyon d'entrer dans la commune de Crandelain. — Il y avait au 14e siècle à Vendresse, un moulin à eau nommé Mannaux, sur lequel St-Jean percevait deux muids de blé en 1362.

Seigneurs laics de Vendresse.

1296. Renaud de Vendresse.

1369. Jean de Vendresse, écuyer.

L'abbaye de St-Jean rentra ensuite dans la seigneurie de ce village. En 1605, elle l'aliéna en faveur de Charles de l'Aage, et la lui reprit en 1660, moyennant remboursement.

VÉNÉROLES, autrefois VELLEROY (12e siècle), VÉNÉROILES (13e siècle), VENORLES, *Vellereisium* en 1047, *Vellereyum* en 1163. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine ondulée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 51 k. au N. de Laon et 36 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Thimothée. — Population : 1760, 90 feux; 1800, 303 h.; 1818, 521 h.; 1836; 571 h.; 1856, 675 h.; 1861, 695 h.— Dépendances : les Blocus, Rue-des-Moines (H.); les Joints, les Sables (I.)

Le village de Vénéroles appartenait à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons dès la première moitié du 11e siècle, et cette maison y avait fondé un prieuré qui y persista jusqu'à la révolution. Il avait alors 3,000 liv. de rentes.

Seigneurs laics de Vénérolles.

1171. Gautier de Vadencourt, avoué dud.

15.. Nicolas de Martigny, seig. dud., Le Sart, Coquéraumont, Etreux, 3e fils de Clément de Martigny, seign. d'Hannape.

15.. Antoine de Martigny, son fils, seig. desd. Il servit avec distinction. Enfans : François, Claude, Michel-Jean.

16.. François de Martigny, seign. desd. Il suivit aussi avec éclat la carrière militaire, et s'empara à Aulneau en Beauce d'un drapeau qui fut longtemps porté dans les processions à Vénérolles. Femme, Marie Joly. Enfans : Fabien, Raphael, chevau-léger; Antoine; Pierre; Antoinette, femme de Clément Briscet; Marie, fme de Claude Poulain, avocat au Parlement.

Les prieurs de Vénéroles reprirent ensuite la seigneurie de ce village.

Veneur (Le Grand). — Ancien fief à Coucy-le-Château (V. ce mot.)

VENIZEL, *Venisella.* — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 35 k. au S.-E. de Laon et 6 à l'Est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, au-

jourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patrons, SS. Crépin et Crépinien. — Population : en 1760, 57 feux; 1800, 183 h.; 1818, 170 h.; 1836, 201 h.; 1856, 228 h.; 1861, 265 h. — Dépendances : la Tuilerie, Godefrin (isolées).

Venizel appartenait autrefois à l'abbaye de St-Crépin de Soissons.

Antérieurement au 13e siècle, la seigneurie de Venizel appartenait aux seigneurs de Buzancy. Jean, fils aîné de Jean II de Buzancy, la vendit, à la fin du 13e siècle, à Gérard d'Aconin, écuyer, et à Isabelle, sa femme, qui à leur tour, la revendirent en 1297, à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons, pour la somme de 200 liv. On trouvera ci-après le texte de cette vente. A partir de cette époque, Venizel ne paraît plus avoir eu de seigneurs laïcs.

Vente du domaine de Venizel à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons, en 1297.

Nous, Jehan, damoisiau, cuens de Soissons et sires de Cymay, faisons scavoir à tous ceus qui ces présentes lettres verront et orront, que comme Gérars d'Aconin, escuyers, et damoiselle Isabiau, sa femme, aient vendu, quittié et octroié as religieux hommes et honnestes l'abbé et le couvent de l'église Saint-Crespin-le-Grant de Soissons et à leur église, toute la vicomté et les appendances, et tout ce que ils avoient, pooient et devoient avoir en la ville et ou terroir de Venizel et ès appartenances, en quelconque chose que ce fust, et par quelconque cause que ce soit, lesquels choses ils tenoient de Jehan de Busanci, escuier, aynné fils monseigneur Jehan, jadis seigneur de Busanci, chevalier, et de madame Gile, fame jadis doudit monseigneur Jehan, en fié et hommage; et ledit Jehan de Busanci tinst et tiegne son fié de nous, et en soit en nostre foy et en nostre hommage, et ledit vendage ait esté fait doudit Gérars et de sa fame audevant nommés religieus sur un juste, certain et loial pris, dont ledit Gerars et sa fame se sont tenuz à saouls et a paiés à plain, si comme ils l'ont reconneu par devant nous; nous, pour Dieu, pour pitié et pour aumosne, et pour le remède de nostre âme et des âmes de nos devanciers, et en restor et en récompensation des biens et des services que nous et nostre devancier avons eus des devant nommés religieus et de leur église, le vendage, l'octroi et la quittance devant dites voulons, louons, gréons, approuvons et confermons, et nous i consentons bonnement tant comme sires, et admortissons et avons admorti toutes les choses devant dites de nous et de nos hoirs, tant comme en nous est, et promettons et avons promis sincèrement et en bonne foy que nous ne venrons jamais, ne ne ferons venir contre les choses devant dites, ne ne les rapelerons, ne ne ferons rapeler par nous et par autruy.... En tesmoignage de laquelle chose nous avons seellées ces présentes lettres de nostre propre seel. Donné en l'an de grâce MCCLXXXXVII.°, ou mois de May.

Vercayny. — Ancien fief à Trosly-Loire (V. ce mot).

VERDILLY, *Vedeniacus in pago Otmensi?* en 987, *Verdiliacus*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur le penchant d'une haute colline, à 78 k. au S. de Laon et 7 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arr. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Gervais et Protais. — Population : en 1760, 65 feux; 1788, 319 h.; 1800, 354 h.; 1818, 360 h.; 1836, 401 h.; 1856, 321 h.; 1861, 328 h. — Dépend. : les Coupettes (hameau); Breteuil, Champ-Luisant, la Suserie, le Château (fermes); le Moulin-Couvert.

Verdilly nous paraît être l'aleu de *Vedenïacus*, dans le comté d'Otmois, qui fut donné par un certain Hadéric, en 987, à l'abbaye d'Homblières (V. la charte); il passa ensuite à celle de Jouarre. En 1559, Charlotte de Bourbon,

abbesse de cette dernière maison, ayant embrassé la réforme avec plusieurs de ses filles, échangea avec le seigneur de Chauny, pour se procurer des ressources et se retirer en Allemagne, la terre de Verdilly contre le monastère de St-Christ.

Don de Verdilly à l'abbaye d'Homblières, en 988.

In nomine, etc. Noverit solertia cunctorum fidelium quod anno incarnationis Dominice DCCCCLXXXVIII.° accessit quidam vasallus nomine Hadericus, cum consilio Eilberti et uxoris sue Herisindis, ad abbatem monasterii Humolariensis, humiliter deprecans ut quidam puer, nepos ejusdem Haderici, in eodem monasterio susciperetur; tradens ad locum, cum eodem puerulo, quemdam alodum in comitatu Otmensi, in villa que dicitur *Vedeniacus*, quem alodum ipse puer à fratribus et sororibus suis legali donacione suscepit, data eis videlicet parte suâ de omnibus aliis rebus quas communiter possidebant, qui alodus suis finibus terminatur: de uno latere viâ publicâ, de alio latere terrâ de potestate ejusdem ville. Idcirco, ego, Heribertus, comes (Herbert, comte de Vermandois) ejusdem loci, per deprecationem Herisindis hanc cartam fieri jussi. Ut predicta traditio firma et inviolabilis in perpetuum permaneat, hac subscriptione subnixa, quam si quis infringere tentaverit, in primis iram omnipotentis Dei incurrat, deinde centum libras auri persolvat (Sans date). (*Aug. Virom. Preuves*, p. 34.)

VERDONNE. — Ferme dépendante de Chivres. C'était autrefois un fief.

Vers 1650. Antoine de Lamer, sieur de Verdonne, bourgeois de Laon.

VERGIER (LE), *Virgultus mansura* en 1117. — Localité détruite, jadis située dans la forêt de Samoussy, et qui fut donnée en 1117 à l'abbaye de St-Martin de Laon, par Roger de Montaigu.

VERGNIAUX, peintre paysagiste, né à Coucy-le-Château, mort au commencement de ce siècle. Ses ouvrages se recommandent par une grande fraîcheur de coloris. La principale pièce de la maison bâtie sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Nogent, avait été décorée par le pinceau de cet artiste.

VERGNY. Voyez BERNY et VREGNY.

LE VERGUIER, LE VERGIET (13e siècle), *Verlegium*, *Virgultus* en 1243.— Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et nue, à 54 k. au N.-O. de Laon et 15 à l'O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1698, 260 h.; 1788, 115 h.; 1800, 554 h.; 1818, 597 h.; 1856, 732 h.; 1861, 710 h.

Seigneurs du Verguier.

1182. Réné du Verguier, fils de Réné de Fonsomme. Il se croisa en 1192. Femmes, 1° Ermengarde; 2° Eustachie.

1223. Jean du Verguier; femme, Honestasie; frère, Raoul dit Pestiaux, seign. de Herbecourt.

1336. Jean du Verguier. Ce domaine fut saisi sur lui en 1358, *à cause de sa forfaiture*, et donné par le régent de France au suivant.

1358. Jean de Châtillon, seign. de Dury.

Vers 1560. Nicolas de La Fons, seign. d'Happencourt et Le Verguier.

Vers 1610. Nicolas II de La Fons, son fils, prévôt royal de St-Quentin; deux filles.

1620-24. François du Breuil, s. du Verguier.

1770. Charles-André Poitevin, s. du Verguier.

1775. La duchesse d'Olonnes, dame dud.

En dernier lieu, M. de Fontaine.

VERLY. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite du

Noirieu, à 48 k. au N. de Laon et 35 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 378 h.; 1800, 905 h.; 1818, 735 h.; 1836, 905 h.; 1856, 1,002 h.; 1861, 988 h.—Dépendances : le Petit-Verly (hameau); Thiolet, la Demi-Lieue (fermes).

Le village de Verly appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Seigneurs laïcs de Verly.

1196-1208. Achard de Verly, chev., fils d'Adlide ; sœur, Marie.

1208-31. Burchard de Verly, chev.

Vers 1500. N. de Verly. Il laissa deux filles qui partagèrent cette seigneurie ; l'une d'elles donna sa moitié à l'abbaye d'Origny.

Vers 1500. François de Lapierre, seign. de Verly. Sa sœur Françoise avait épousé Antoine de Régy, seign. de Suzanne.

1660. N. de Saveuse, seign. de Verly pour moitié.

Verly. (Le Petit). — Hameau dépendant de Verly; 40 feux en 1816. Il appartenait comme lui à l'abbaye d'Origny.

VERMAND, VERMANS en 1292, *Vermandus* en 1090, *Viromandua*. — Village de l'ancien Vermandois, dont il a été originairement le chef-lieu et auquel il a donné son nom, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 58 k. au N.-O. de Laon et 12 à l'O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Marguerite. Population : en 1698, 532 h.; 1800, 969 h.; 1818, 1,112 h.; 1836, 1,277 h.; 1856, 1,312 h.; 1861, 1,346 h. — Dépendances : Villecholles, Bihécourt, Soyécourt (hameaux); la Briqueterie, la carrière (isolée).

Quelques écrivains contestent en vain à Vermand sa haute antiquité et l'honneur d'avoir été la capitale du Vermandois. Il nous parait indubitable que le camp retranché qui domine ce village était, du temps des Gaulois, l'oppide le plus important de la contrée et qu'il lui a donné son nom. Si l'on devait en croire Jacques de Guise, cet oppide aurait été construit par Vermandion, chef des Huns, et à l'époque de l'invasion romaine, Vermand était une ville importante et magnifique. Son importance, du moins, ne saurait être contestée, car elle est prouvée par les beaux et nombreux débris romains qui y ont été découverts en différents temps, et par ce fait que Vermand fut, jusqu'au moment de sa ruine par les Vendales au 5ᵉ siècle, le siège d'un évêché qui fut alors transporté à Noyon. — Dès le 9ᵉ siècle, Vermand appartenait aux comtes de Vermandois. Il passa ensuite à différens particuliers, et l'un d'eux nommé Gérard, chanoine de St-Quentin, le donna en 1291, au chapitre de cette ville. Nous donnons ci-après le texte de cette pièce intéressante. Le chapitre de St-Quentin l'a gardé jusqu'à la révolution. Vermand possédait autrefois une abbaye de moines Prémontrés qui, au 12ᵉ siècle, y avaient succédé à une communauté d'un autre ordre. L'époque de l'établissement de cette dernière

n'est pas connue avec précision; mais elle était antérieure à la seconde moitié du 9e siècle, puisqu'elle fut ravagée en l'annee 876 par les Normands. Au moment de la révolution, il n'y avait plus que trois religieux Prémontrés à Vermand. — Il existe dans ce village une fontaine dédiée à St-Blaise, où l'on va en pélerinage pour les maux de gorge. — Vermand possède trois foires annuelles qui se tiennent les 22 janvier, 22 mai et 22 septembre. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Autrefois presque chaque ville ou village de Picardie avait un sobriquet. On disait : *les larrons de Vermand.* — En 1828, des fouilles ont été entreprises dans l'enceinte du camp de Vermand, au moyen d'une allocation de 300 francs votée par le conseil général du département. Elle y ont fait découvrir la base d'un monument de 34 pieds de de long sur 16 de large; plusieurs pierres étaient ornées de sculptures, dont les principales représentaient des guerriers, la tête couverte d'un casque plat ou d'un bonnet et combattant. On y recueillit aussi en abondance des fragmens de poterie de diverses formes, des monnaies gauloises et romaines, etc. Plusieurs de ces monnaies gauloises portaient le mot VIRO, première syllabe, selon nous, de *Viromandui.*

Vente du domaine de Vermand au chapitre de St-Quentin, en 1291.

Jou Vautiers de Hamel, chevaliers, et jou Maroie, femme dudit chevaliers, faisons savoir à tous chiaus qui ces lettres verront, que comme messire Jehans de Gérard, jadis canoine de l'église monseigneur Saint-Quentin en Vermandois, fust en no foy et en no hommage de tout le sauvement de Vermans, c'est assavoir : quatre muis et demi de blé et dix et neuf muis et deux res et demi d'avaine ou là entour, sis hostises en le ville de Vermans, toutes les rentes, toutes le justice et le seigneurie haute et basse ès hostises devant dites, et toute le justice haute et basse en sept moyés et soissante verges de terre ou là entour qui sied au terroir de Vermans, c'est assavoir : (suit la désignation de ces terres), et tout ce qui appartient ou peut appartenir au fié devant dit par service de court et de plait, deus fié en l'an tant seulement, se il en estoit semons; et se il semons, si comme dit est, ni venoit, il pooit amender le fourfait par un deus deniers parisis. Et est assavoir que li devant dit fiés est de tele condition et de tele franchise ancienne que se il alloit de main en autre, fust par esquéance, fust par vendage, fust par embagement ou en autre manière quele quelle fust, nous étiens tenu de loer et de approuver les aliénations devant dites, sans prendre relief, vente, exaction ne autre service nul, ne autre redevance, fors tant seulement le service de court et de plait devant dit. Lesquelles choses li devant dites messires Jehans avoit acquises et accatées bien et souffisamment et par hommes, et il ait les devant dites choses tenues de nous, si comme dit est, laissiées, données pour Dieu et en aumosne à la dite église à tenir et à avoir perpétuelment à tous jours, en tous pourfis et tout le droit que il y avoit ou pooit avoir en quelconque manière que ce fust. Jou Vautiers devant dit, et jou Maroie devant dite, de cui hiretage li devant dis hommage mouvoit et que jou tenois du roy, de me bonne volenté, sans contrainte nulle, del autorité le devant dit Vautier, loons, gréons et approuvons le devant dite aumosne, et volons que li église devant dite tiegne toutes les choses devant dites comme amorties à tousjours et les amortissons de tant comme il appartient à nous ou puet appartenir à nos hoirs et à nos successeurs et à chiaus qui aroient cause de nous ou de nos successeurs, ou de nos hoirs, sans nien retenir, ne en justice, ne en autre chose à nous, ne à nos hoirs, ne à nos successeurs; duquel amortissement nous reconnaissons que nous avons eut souffisant restor de ladite église, c'est assavoir : soissante livres parisis qui nous ont esté sous paiés et deslivrés en deniers ses bien contés; et promettons par nos foys, pleines (peines) corporelment que contre cest amortissement ne venrons, ne venir ne ferons par nous, ne par

autrui, etc. Et en tesmoignage de toutes les choses devant dites, nous avons ces lettres seellées de nos seaus et données al église devant dite. Che fust fait en l'an de l'incarnation nostre Seigneur MCCLXXXXI, ou mois d'avril. (*Cartul. du chap. de St-Quentin*, f.° 213.)

Canton de Vermand, arrond. de St-Quentin.—Il est situé au N.-O de Laon et se compose du bourg de Vermand, chef-lieu, et des 23 villages de : Auroir-Aubigny, Beauvois, Caulaincourt, Douchy, Etreillers, Fayet, Fluquières, Germaine, Gricourt, Hérouel, Holnon, Jeancourt, Lanchy, Maissemy, Marteville, Pontru, Pontruet, Roupy, Savy, Trefcon, Vaux, Vendelles et Le Verguier; plus, de onze hameaux et de 15 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 13 paroisses. — *Orographie :* ce canton occupe une plaine élévée et largement ondulée, creusée de l'E. à l'O. par une petite vallée où coule le ruisseau de l'Omignon. — *Géologie :* le sol en est entièrement constitué par la craie blanche sur laquelle se montrent quelques lambeaux épars de sables tert. inf.; une couche de limon argileux jaune (diluvium), recouvre le tout. — *Surface territoriale :* 16,550 hect. — *Culture :* en 1836, terres labour. environ 12,650 hect.; jardins et vergers, 500; prés et marais, 400 ; bois-taillis et futaie, 900; savarts, 800; chemins, cours d'eau, etc. 450. — *Archéologie :* le camp de Vermand gallo-romain. — *Industrie et Commerce :* agriculture, fabriques de sucre, articles de St-Quentn. — *Population :* 1800, 10,887 h.; 1806, 11147 h.; 1820, 11,991 h.; 1827, 12,817 h.; 1836, 13,886 h.; 1841, 15,927 h.; 1861, 14,364, h.

Vermandois, *Viromandensis* ou *Vermandensis pagus, Viromannus* en 1191. — Ancien pays gaulois qui tirait son nom de Vermand, sa capitale. — Le Vermandois comprenait la majeure partie de l'arrondissement actuel de St-Quentin et s'étendait à l'O. dans le département de la Somme jusqu'à Péronne et à Roye. Ses limites dans le département de l'Aisne avaient été tracées de la manière la plus capricieuse : elles suivaient une ligne partant à peu près de Beaumont-en Beine, pour joindre Vendeuil, remontaient la rive droite de l'Oise en se tenant à la distance de 3 à 4 kilomètres de cette rivière, passaient entre Etaves et Seboncourt, entre Brancourt et Bohain, au nord de Beaurevoir et au midi d'Aubencheul, et se dirigeaient de-là vers Fins, d'où elles redescendaient au sud. — Selon l'opinion commune, le Vermandois aurait été érigé en comté seulement au 9e siècle et dans les circonstances suivantes : L'empereur Louis-le-Débonnaire ayant fait crever les yeux à son neveu Bernard, roi d'Italie, accusé de trahison, en conçut bientôt de vifs remords, et, voulant réparer ses torts, donna le Vermandois à Pépin, son fils, avec les comtés de Senlis et de Valois. Sans vouloir infirmer en rien ce récit, nous ferons remarquer que le Vermandois devait avoir été établi en comté bien avant cette époque, puisque plusieurs personnages prennent, entre les années 659 et 880, le titre de comtes de Vermandois. D'ailleurs, une ancienne chronique prétend qu'Herbert Ier n'était pas le fils de Pépin, mais d'un certain Ebroin, comte de Narbonne, à qui le roi aurait donné le comté de Vermandois avec

les villes de St-Quentin et de Ribemont, en récompense des services qu'il lui avait rendus.

Ducs et comtes de Vermandois.

Berchaire, duc de Vermandois du temps de Clovis II.

659-65. Garifrède, comte de Vermandois.

680. Ingomare, comte dud.

750. Jérôme, fils de Charles Martel, comte de Vermandois, abbé de St-Quentin.

863. Baudoin Bras-de-Fer, marquis de Flandres, comte de Vermandois par son mariage avec Judith, fille de Charles-le-Chauve.

868. Adalard, comte, abbé de St-Quentin.

879. Thierry ou Tétric, comte de Vermandois et abbé de St-Quentin.

Comtes héréditaires de Vermandois.

88. Pépin, fils de Bernard, roi d'Italie.

890. Herbert Ier son fils ou son frère, comte dud., abbé de St-Quentin et de St-Médard-lès-Soissons. Il fut assassiné en 902. Femme inconnue. Enfans : Herbert, Béatrix, femme de Robert, duc de France.

902. Herbert II, comte de Vermandois, de Champagne et de Brie, abbé de St-Quentin, St-Médard et St-Crépin-le-Grand. Femme, Hildebrande. Enfans : Albert, Eudes ou Othon, seig. de Château-Thierry; Herbert, comte de Champagne et de Brie, abbé de St-Médard; Robert, comte de Troyes et de Meaux; Hugues, archev. de Reims : Adèle, femme d'Arnoul le Vieux, comte de Flandres; Letgarde, femme de Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois.

943. Albert ou Adalbert, dit le Pieux, comte dud. et abbé de St-Quentin. Femme, Gerberge de Lorraine, veuve du roi Louis-d'Outremer. Enfans : Albert, Eudes ou Othon, Lindulfe, évêque de Noyon et Tournai; Guy, comte de Soissons ? Plusieurs écrivains placent après Albert, comme comte de Vermandois, un Herbert, 3e du nom, dont la femme se serait nommée Ermengarde. Il nous paraît certain que c'est le même Albert à qui il faut donner cette Ermengarde pour seconde femme.

981. Hugues, duc des Français, comte de Vermandois.

986. Albert II, comte dudit et abbé de St-Quentin. Epuisé de débauches, Albert II se retira dans l'abbaye d'Homblières vers l'an 1010, après avoir cédé le comté à son frère. Se voyant rétabli en 1015, il reprit l'administration de ses domaines; mais il mourut peu après sans avoir été marié. Le comté revint à ce même frère.

1016. Othon ou Eudes, comte de Vermandois, abbé de St-Quentin. Femmes : 1° Pavie; 2° Emma. Enfans : Herbert, Othon, châtelain de Ham; Josselin, chanoine de St-Quentin.

1046. Herbert III, comte dud. et abbé de St-Quentin. Femme, Alix ou Adèle de Crespy, qui lui apporta le comté de Valois. Une fille, Adèle, qui porta en mariage le comté de Vermandois à

1077. Hugues-le-Grand, fils d'Henri Ier, roi de France. Il prit part à la première croisade et mourut dans la Terre-Sainte. Sa veuve se remaria à Renaud, comte de Clermont. Enfans : Raoul, Henri qui fut assassiné par Thomas de Marle; Simon, évêque de Noyon et Tournai en 1123; Mathilde ou Mélissende, femme d'Hugues de Beaugency; Isabelle, femme : 1° de Robert de Meulan; 2° de Guillaume de Varennes, comte de Surrey.

1102. Raoul Ier, dit indifféremment *le Vieux*, *le Pieux*, *le Vaillant* ou *le Borgne*, comte de Vermandois, de Valois et d'Amiens, sénéchal de France. Femmes : 1° Adèle de Péronne; Raoul la répudia et la renferma dans une prison où elle mourut; 2° Eléonore de Champagne; 3° Pétronille d'Aquitaine. Enfans : Raoul, Elisabeth, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandres; Eléonore, qui contracta plusieurs alliances.

1152. Raoul II, dit *le Jeune* ou *le Lépreux*, comte de Vermandois, de Valois et d'Amiens, mort en 1176 de la lèpre et sans postérité.

1164. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et de Vermandois par son mariage, en 1159, avec Elisabeth, sœur du précédent. Celle-ci étant morte en 1183, sans laisser d'enfans, sa sœur Eléonore revendiqua le comté de Vermandois qui, après de longs démêlés, lui fut enfin cédé en 1185. Philippe d'Alsace conserva en dédommagement le titre de comte de Vermandois, et eut sa vie durant les villes de St-Quentin, Ham, Péronne, etc.

1185. Mathieu, comte de Beaumont, de Valois et de Vermandois par sa femme Eléonore, 2e fille de Raoul Ier, comte de Vermandois. Quelques années après, Eléonore se voyant sans enfans et sans espoir d'en avoir, céda, du con-

sentement de son mari, l'héritage paternel au roi Philippe-Auguste. Par l'acte de cession passé en 1191, elle abandonna au roi, pour en jouir après sa mort, au cas où elle décéderait *sans héritier de sa chair*, le Vermandois et le Valois, avec Chauny, Voisons, Laceny, St-Quentin, Ribemont, Origny et leurs dépendances; elle vendit de plus au roi, pour la somme de 13,000 liv., les villes et seigneuries de Péronne, Roye et Montdidier, avec le comté d'Amiens. Nous donnons le texte de cette pièce importante, qui est encore assez mal connue.

Le comté de Vermandois ayant ainsi été réuni au domaine royal, cessa dès-lors d'avoir des seigneurs particuliers. Cependant, quelques personnes obtinrent encore par la suite ce comté, mais à titre viager seulement. Tels furent la reine Marie-Stuart, qui le reçut de son mari François II; le duc d'Alençon, qui se disait comte de Vermandois en 1504. Enfin, Louis XIV donna, en 1669, cette ancienne province à son fils naturel Louis de Bourbon, qu'il avait eu de Mademoiselle de La Vallière.

La cour des comtes de Vermandois.

A l'exemple du souverain, les comtes de Vermandois avaient autour d'eux un grand nombre d'officiers qui exerçaient des charges diverses et composaient leur maison particulière. Ces officiers étaient un vicomte, un châtelain et porte-enseigne, un sénéchal, un prévôt, un chancelier, un chambellan, un camérier, un dapifer, un bouteiller, un pannetier, un monétaire et même un pédagogue nommé Gautier, cité dans une charte de l'an 1076.

Vicomtes de Vermandois.

Les fonctions de cet officier ne sont pas bien connues. On sait seulement qu'il avait la connaissance des causes secondaires dans la ville de St-Quentin, qu'il présidait le tribunal des échevins et jugeait avec eux. Sa charge paraît avoir été abolie à la fin du 12e siècle; on n'en connaît que trois.

1076. Eudes ou Odon, vte de Vermandois.

1094. Robert, vicomte dud.

1186. Renaud, vicomte.

Châtelains de Vermandois ou de St-Quentin.

C'était le premier officier militaire des comtes. Comme tel, il portait la bannière, ce qui lui faisait prendre aussi le titre de *signifer*. En 1396, les droits attachés à la charge de châtelain étaient les suivans: le jaugeage à Saint-Quentin, la 16e partie des profits de toute forfaiture; les *clams*, épaves, estrahières et exploits de justice. A quoi il ajoutait celui-ci, souvenir affaibli peut-être de cet odieux droit de *cuissage*, dont l'existence est à tort contestée, à savoir: si une épousée passait par la châtellenie, s'en allant au moustier St-Andrieu, ou si elle en revenait sans le congé du châtelain ou de son commis, elle devait audit châtelain, dans le cas où elle était arrêtée, un muid de vin. Le châtelain devait l'ost et la chevauchée à son seigneur, et il était tenu de faire exécuter les criminels à ses risques et périls.

7e siècle. Guy, châtelain de St-Quentin.

982-87. Lambert, *aliàs* Gilbert, châtelain dud., avec lequel figure *un sous-châtelain* nommé Bardelon.

1010. Godefroy, comte de Ribemont, châtelain de St-Quentin.

1015. Lambert II, châtelain et signifer. Il prit l'habit monastique à Homblières, en 1035.

1036. Raoul, châtelain.

1047. Godefroi, châtelain de Vermandois.

1075. Anselme, id., seig. de Ribemont.

1096. Godefroi II, son fils, châtel. et signifer, seig. de Ribemont.

1122. Réné de Ribemont, chât. de St-Quentin.

1125-26. Pierre, châtelain.

1138. Guy, seig. de Moy, châtel. et signifer.

1179. Verric, son fils, id.

1195. Gilles de Marquenay, châtel. et signifer par sa femme, fille sans doute du précédent.

La charge de châtelain passa ensuite, paraît-il, dans les mains des seign. de Gauchy, issus de la maison de Moy (V. ce mot). Elle était, en 1318, dans les mains de Colard de La Porte, seign. de Bellicourt; et en 1352, elle fut saisie sur l'héritière de Jean de Gauchy, châtelain de St-Quentin, pour raison des dettes de son père, et vendue moyennant 300 liv. par. à Jean, sire de Gauchy. Elle demeura à ses successeurs jusqu'à la fin du 14e siècle, époque où elle rentra dans les mains des seigneurs de Moy, qui prirent dès-lors le titre de gouverneurs en place de châtelains de St-Quentin. Ces seigneurs ne paraissent avoir aliéné la châtellenie de St-Quentin qu'une seule fois, en faveur du suivant.

1590. Pierre Bouchêne, chât. de St-Quentin.

Sénéchaux de Vermandois.

Indépendamment de ses devoirs envers le comte de Vermandois, lesquels ne sont pas bien

connus, le sénéchal en avait encore à remplir envers le doyen de l'église de St-Quentin. Il devait conduire par la bride le cheval du doyen lors de sa première entrée à St-Quentin, et cela depuis la porte de la ville jusqu'au *touquet* (angle) des maisons, près du marché. Arrivé là, il descendait de cheval, tenait l'étrier au doyen, après quoi, son cheval et son chapeau lui appartenaient. En revanche, le sénéchal jouissait des fruits du décanat durant les vacances de cette charge, et levait pour son compte les dîmes temporelles de St-Quentin, Attaincourt et autres lieux; mais il était tenu, durant ces vacances, de donner au chapitre deux *pasts* ou repas, le premier, du prix de 28 liv. parisis, huit jours après Pâques; le second, d'une valeur de 36 liv. parisis, le jour de la Nativité de St Jean-Baptiste.

La charge de sénéchal de Vermandois était dès le 11e siècle dans les mains des seigneurs de Fonsomme (V. ce mot). Elle fut donnée par les Bourguignons, en 1425, à Colard de Moy, grand-bailli de Vermandois, et passa à ses héritiers qui furent seigneurs de Fontaine-Notre-Dame (V. ce mot), puis, à la maison d'Alès par alliance (V. Holnon).

Prévôts héréditaires de Vermandois.

Les fonctions de prévôt étaient probablement toutes judiciaires; mais elles sont mal connues. Il possédait en fief une maison dans St-Quentin, levait des droits sur les bouchers, cordonniers et boulangers, et sur les petits forts que l'on élevait pour les jeux de la *quintaine*; il gardait les prisonniers, ainsi que les ôtages pour les duels, et avait plusieurs hommages.

983-86. Béranger, prévôt de Vermandois.
1075-76. Vautier, dit prévôt des domestiques.
1092. Robert, prévôt.
1094. Guy, prévôt.
1120. Renaud, prévôt dud.
1138. Pierre, prévôt dud.
1144. Raoul le Sot et Gillebert, prévôts.
1155. Hilduin, prévôt.
1158. Philippe, prévôt.
1166. Etienne, dit prévôt de Philippe, comte de Flandres et Vermandois.
1194. J. li Faes, prévôt.

Après lui, les prévôts de Vermandois paraissent avoir été remplacés par des prévôts royaux.

Chanceliers héréditaires de Vermandois.

Le chancelier était chargé de la rédaction des actes des comtes de Vermandois. Ils paraissent avoir été supprimés lorsque cette province perdit ses seigneurs particuliers.

954. Albert, chancelier de Vermandois.
959. Haimfroi, id.
963. Hamaluin, id.
986. Albéric, id.
987. Bertold, id.
1010-45. Godefroi. Il figure avec un sous-chancelier nommé Foucaud.
1076. Gombert, chancelier.
1120. Guy, id.
1144. Robert, id.

Chambellans de Vermandois.

Ils percevaient à St-Quentin les droits suivans: 10 deniers sur chaque chariot passant dans la ville, et 5 sur chaque charrette chargée de marchandises; 3 deniers par cheval marchand; 6 deniers par bœuf ou vache, autant par douzaine de porcs; 5 sous par cent de moutons ou autres animaux à pied fourchu; enfin, pour droit d'étalage, ils prenaient tous les ans une paire de souliers à leur choix dans la boutique de chaque maître cordonnier. Le chambellan possédait en outre à Oestres un fief dit du Chambellage, des biens à Rocourt, et un hôtel sur la petite place à St-Quentin.

986. Gerbert, chambellan de Vermandois.
1045. Hubert, id.
1046 Nevedon, id.
1076. Warnier, id.
1120. Pierre, id.

Dès le commencement du 16e siècle, la charge de chambellan de Vermandois était dans les mains de la famille de La Fons, dont les membres furent seigneurs d'Happencourt, Rouy, etc. (V. ces mots).

Camériers de Vermandois.

986. Gerbert, camérier de Vermandois.
1120. Pierre, id.
1140. Robert, id.
1176. Eustache, id.

Bouteillers ou *Echansons de Vermandois.*

Ce fief consistait en terres au faubourg St-Jean, en arrière-fiefs, en droits sur la ville, entre autres celui de prendre à volonté chez les marchands de poterie et de verrerie, un vase de terre ou de verre. C'est pourquoi le bouteiller était tenu de fournir les vases pour le vin, quand

le roi venait à St-Quentin. Il devait le service de cour et de plait.

1010. Guntier, bouteiller de Vermandois.

1076-94. Oisbold, Oilbold ou Olbold, id.

1120-26. Gérard, id.

1148-60. Simon, id.

1176. Rasson, id.

Cette charge fut réunie à celle de chambellan, et elle se trouvait en dernier lieu avec celle-ci dans la maison de La Fons.

Dapifers de Vermandois.

1010-40. Gérard, dapifer du comte.

1047-76. Hubert, dapifer.

1094. Evrard, id.

1096. Thomas, dapifer.

1120. Réné ou Roger, id.

1125-26. Achard, id.

1138. Réné, dapifer. Femme, Elizabeth : *enf.* : Mathieu, Réné et une fille religieuse à Thenailles.

1144. Jean, dapifer.

1146. Albéric de Roye, dapifer.

1160. Rogon, son fils, dapifer, seign. de Fayel.

1176. Hellin, dapifer.

Cette charge fut ensuite réunie à celle de sénéchal, qui était dans les mains des seigneurs de Fonsomme (V. ce mot).

Monétaires de Vermandois.

On n'en connait qu'un nommé Crispin ou Crépin.

Cession du Vermandois à Philippe-Auguste en 1191.

In nomine, etc. Philippus, etc. Noverint, etc. Quoniam Alienordis, comitissa Bellimontis, fecit nobiscum firmam pacem de Viromanno et Valesio, assensu et laude comitis mariti sui, in hunc modum : Comitisse remanet Vallesium, et quidquid ad ipsum pertinet in feodo et dominio, et Chauniacum cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Veisons, cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Sanctum-Quintinum cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Ribemont cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Origniacum cum tali jure quali comes Radulphus in ipso habuit et comes Flandrie, et ducente libre denariorum nigrorum apud Royam singulis annis, et quinquagenta marce argenti ad pondus Trecense singulis annis apud Perronam. Hec autem omnia supradicta tenet ipsa et comes à nobis ligie in feodo, et hoc debemus garantizare et adversus omnes homines et feminas in eo statu et pace in quâ nos tenebamus ea ; et nos confirmamus eleemosynas quas ipsa fecit. Et de terrâ predictâ poterit dicta comitissa dare in eleemosynam usque ad centum libratas reddituum parisiensis monete. Si vero ipsa intraret religionem, habuit trecentas libratas parisiensis monete de redditibus in terrâ supradictâ, preter alias centum libras. Et hec trecente libre revenient ad nos cum aliâ terrâ quam tenet, quando morietur. Hec autem omnia supra nominata, Viromannum scilicet, et Vallesium et Chauniacum cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et *Ressons* (Veisons, suprà) cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Laciniacum cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Sanctum-Quintinum cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Ribemont cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Origniacum cum tali jure quali comes Radulphus in ipso habuit, et comes Flandrie, ad nos revenient, si contigerit ipsam mori sine herede ex carne suà, filio vel filiâ. Prætereà, ipsa quittat nobis pro tredecim millibus libris et pro nostro rachato, totam aliam terram quam nos tenemus modo sicut comes Radulphus eam tenebat, et Philippus, comes Flandrie, scilicet : Perronam cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Royam cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et Mondisderium cum pertinentiis suis in feodo et dominio, et totam aliam terram quam nos habemus in Viromanno preter terram supra nominatam quam comitissa habet. Et ipsa quittat nobis totam *comitivam* (sic) Ambianensem, cum pertinentiis suis in feodo et dominio, hoc modo quod si nos moremur sine herede filio vel filiâ ex uxore nostrâ desponsatâ, terra supradicta rediret liberè et quietè ad comitissam vel ad heredem suum filium vel filiam ex marito suo, absque pignore et rachato. Quod ut perpetuam obtineat stabilitatem, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferiùs annotato presentem paginam precipimus confirmari. Actum Parisiis, anno ab incarnatione Domini MCLXXXXI.° regni nostri XIII°, etc (*Trésor des Chartes*, reg. 111.)

VERNEUIL-COURTONNE, *Vernolium* (8e siècle), *Vernolium super Axonam* en 1189. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste gorge de la vallée de l'Aisne, à 20 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Sois-

sons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Féréol. — Population : en 1760, 292 h. (64 feux); 1800, 204 h.; 1818, 329 h.; 1836, 326 h.; 1856, 287 h.; 1861, 271 h. — Dépendance, Courtonne (hameau).

Vers l'an 720, le roi Charles-Martel donna à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons un village nommé Verneuil, qu'on pense généralement être celui de Verneuil-Courtonne (Voyez Crouy). Verneuil passa ensuite dans les mains de l'église de Reims, qui à son tour le donna avec Vendresse, en 977, à un chevalier nommé Manassès, comte de Rethel. — Verneuil fut institué en commune par le roi en 1184, avec Bourg, Comin et autres villages voisins (V. Cerny-en-Laonnois).

Seigneurs de Verneuil-Courtonne.

1227. Milon de Verneuil.

Les seigneurs de Neuville de la maison de Pierrepont, paraissent avoir ensuite possédé la seigneurie de Verneuil (Voyez Neuville).

1415. Gilles Pochart, chev., seign. de Verneuil ? Femme, Mahaut de Vieulaine.

15.. Antoine de Morlet, écuyer, s. de Verneuil.

Vers 1600. Jacques Thuret, écuyer, seign. de Verneuil ; femme, Bonne d'Espinoy.

16.. César Thuret, écuyer, leur fils, seign. de Baulne et Verneuil. Enfans : Claudine, f^me de Pierre de Crécy, écuyer, seign. de Bligny; César, Henri.

1620. Ambroise de Morlet, écuyer, seign. de Verneuil; femme, Charlotte Duchesne; enfans : Charles, Elizabeth, f^me de François de Louen, conseiller au présidial de Laon.

1660. Charles de Morlet, écuyer, seign. dud. Enfans : Benjamin, Méry, Madeleine, Elizabeth et Charlotte.

La terre de Verneuil passa ensuite dans la maison Baudoin, déjà propriétaire de celle de Soupir (V. ce mot), puis, en 1748 à Jean-Baptiste Rillart, écuyer. En dernier lieu, elle était dans les mains de Mme de Champeron.

VERNEUIL-SOUS-COUCY, *Vernolium* en 1242. Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée de l'Ailette, à 32 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 61 feux; 1800, 191 h.; 1818, 207 h.; 1836, 206 h.; 1856, 218 h.; 1861, 227 h. — Dépendances : le Pignon, la Vallée (fermes)

Les habitans de Verneuil furent affranchis en 1368 par Enguerrand VII, sire de Coucy, à la condition qu'ils lui paieraient une redevance annuelle de cent et huit sous parisis (Voyez Coucy-la-Ville). — Ce village possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696.

Seigneurs de Verneuil.

La terre de Verneuil portait autrefois le titre de vicomté et relevait de Coucy.

1138. Milon de Verneuil.

1161. Macaire de Verneuil ?

1202. Cécilie, dame de Verneuil.

1220. Pierre de Verneuil; femme Cécilie.

1230. Garnier de Verneuil, chev.; f^e, Elvide.

1231. Jean de Verneuil, chev. dit Foinons ; femme, Ade. Jean se croisa en 1243.

1292. Pierre II de Verneuil ? chev.

1312. Robert Foynons, chev. de Verneuil. Enfant, Robert.

Vers 1500. Annibal-Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, v^te de Verneuil, fils de Jacques de Longueval, seig. d'Haraucourt; f^me, Turquam d'Aubeterre.

Vers 1530. Philippe de Longueval, v^te dud.; maitre d'hôtel du roi ; femme, Suzanne de Vignacourt ; enfant, Jean, abbé de Nogent.

1568. Philippe II de Longueval, chev., seign. dud. et Haraucourt.

1670. Alexandre de Longueval, vicomte dud. ; femme, Catherine de Pipemont.

1682. Gabriel de Longueval, leur fils, vte dud.

1698. Pierre Deschiens, seign. de Valcourt, la Tour-Carrée et Guny, conseiller-secrétaire du roi. Il vendit au suivant.

1704. François Mauricet.

1712. Jean-Gabriel de Longueval, marquis d'Haraucourt, vicomte dud. par acquisition. Fme, Nicole Desmares.

1732. Alexandre-Gabriel de Longueval, marquis d'Haraucourt, vic. dud. Il vendit au suivant.

1764. Gérard Lévêque de Champeaux, président-trésorier de France, ex-ambassadeur.

1767. Marc-Jacob-Sébastien Lévêque de Champeaux, écuyer, capitaine au régiment Dauphin, vicomte dudit.

1781. Charles-Narcisse-Thomas de Fossart de Rozeville, mousquetaire du roi, vicomte de Verneuil par acquisition du précédent.

Fief de la Vieuville à Verneuil.

1413. Guillaume de la Vieuville.

1568. Philippe de Longueval, seign. dud.

1697. Pierre Deschiens, seign. dud.

VERNEUIL-SUR-SERRE. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine, à 12 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 138 h. (30 feux); 1800, 221 h.; 1818, 297 h.; 1836 et 1856, 372 h.; 1861, 350 h. — Dépendance, le moulin de Verneuil.

Le village de Verneuil-sur-Serre appartenait jadis au Chapitre de Laon. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Seigneurs de Verneuil-sur-Serre.

1256-96. Renaud de Verneuil. Il était le neveu de Renaud de Flavigny-le-Grand ; fme, Agathe ; enfans : Etienne, Thomas.

Après lui, on ne trouve plus de seigneurs laïques à Verneuil, ce qui porte à supposer que le chapitre de Laon aura repris et gardé pour lui-même la seigneurie de ce village.

Verrière (La). — ancien fief à Taillefontaine (V. ce mot).

VERNIER *(Julien)*, religieux de l'ordre de Citeaux, né à Soissons, vivait au 17e siècle. On a de lui :

Introduction à la vie religieuse. — *Ancienne rigueur de la règle de St-Benoît.* — Traduction de quelques discours de St-Bernard, et de *l'Echellle du Cloître*, 1640.

VERSIGNY, VERCIGNI *Curtis* en 1138, VERCINI en 1141, VERCEGNI en 1218, *Verciniacus* en 987, *Vercigniacus* en 1199, *Vertigniacus* en 1117. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine et sur le bord d'un ruisseau, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 20 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 98 feux; 1800, 496 h.; 1818, 590 h.; 1836, 692 h.; 1856, 730 h. — Dépendances : St-Martin, St-Jean, Macquigny, la Chaussée-Robert-Bove (fermes).

Le village de Versigny est l'un des plus anciens du pays. Les Carlovingiens y avaient une villa où Charlemagne reçut, en 779, les hommages et les présens d'Hildebrand, duc de Spolette. En 876, le roi Charles-le-Chauve y tomba dangereusement malade, mais se rétablit. — Dès le 10e siècle, l'abbaye de St-Vincent de Laon possédait la moitié du village de Versigny. Ce village devint ensuite la propriété des évêques de Laon, et lors de l'établissement des

religieux Prémontrés dans ce diocèse, au commencement du 12e siècle, Barthélemi, évêque de Laon, leur donna *la court* de Versigny. Il en avait précédemment donné le four banal au chapitre de St-Martin de Laon. — En 1232, Simon, seigneur du Sart, donna aux habitans de Versigny et Rogécourt un vivier situé entre ces deux villages et Fressencourt, pour être mis en pré ou en toute autre culture, sous la condition de payer au seigneur de Rogécourt chaque année à la St-Denis et par chaque faulx de 114 verges, mesure de La Fère, quatre jallois d'avoine à la mesure de Versigny.—Des débris antiques ont été recueillis sur plusieurs points du terroir de Versigny. La plaine dite les Buyères, située entre la queue de l'étang de St-Lambert et le village, présente particulièrement des traces d'anciennes constructions, au milieu desquelles s'élève une butte de terre de forme allongée comme celle d'une tombelle, laquelle porte le nom de *Château-Julien*. En 1822, on trouva près de l'étang l'entrée d'un petit souterrain, dans lequel on recueillit de nombreux fragmens de poterie d'une belle forme. Près de l'église, dans une ferme nommée *la vieille Templerie*, on a découvert une vaste fosse remplie d'ossemens humains, et à peu de distance, des épées, des fusils d'un très-vieux modèle, des boulets et quelques pièces de monnaie. — Versigny est la patrie de Gérard de Versigny, principal du collége de Laon en 1388.

Seigneurs de Versigny, relevant du comté d'Anizy.

1163. Hugues de Versigny.

1199. Jean le Chien de Vendeuil vend sa terre de Versigny à Robert Lecat, pour une redevance annuelle de 3 muids de froment, que l'église de St-Martin devait à celui-ci.

1207. Pierre de Versigny? fils de Guillaume.

1218. Gobert de Clacy, vidame de Laon, vend à l'évêque la seigneurie de Versigny et ce qu'il possédait en cet endroit et en d'autres lieux, pour le prix de 200 livres de Provins.

1225. Vautier de Versigny; femme, Elizabeth.

1239. Verric de Moy, seign. de Bernoville et Versigny. Il tenait cette terre en fief de Clarembaud de Vendeuil. Il se croisa cette année.

1250. Guillaume de Versigny, chev.

1270. Pierre de Versigny, écuyer, son fils.

Vertes-Feuilles. — Ferme dépendante de St-Pierre-Aigle. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Longpont, qui l'avait fait bâtir, au 16e siècle, sur des terrains défrichés par les religieux. Elle comptait dans ses dépendances 36 muids de terre.

VERVINS, VREVINS, *Vervinum, Verbinum.* — Ville de l'ancienne Thiérache, batie dans une plaine découverte et ondulée, sur l'ancienne chaussée romaine de Reims à Bavai, à 40 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton et d'arrondissement, diocèse de Soissons. — Surface territ., 1035 hect. — Patronne, la Vierge. — Population : 1698, 1,200 h.; 1760, 2,710 h.; 1800, 2,827 h.; 1818, 2,683 h.; 1836, 2,571 h.; 1856, 2,708 h.; 1861; 2748 h. — Dépendances : la Verte-Vallée, la Denteuse, le Petit-Vervins, Sainte-Anne (Ham.); le Long-Pré, la Cense-Brulée (Isol.); le grand Rabouzy (papeterie).

On pense que l'origine de Vervins remonte à l'époque de l'occupation romaine. Il paraît du moins certain que c'est elle qui est désignée dans l'Itiné-

raire d'Antonin sous le nom de *Verbinum*. — Pendant la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, Vervins ayant embrassé le parti de ces derniers, les Orléanais gagnèrent un boucher qui leur livra une porte, par laquelle ils pénétrèrent dans la ville qu'ils livrèrent au pillage. Mais le seigneur de Vervins accourut, attaqua les Orléanais et les chassa avec une grande perte. — Cette ville fut incendiée et de nouveau mise au pillage en 1552, par les troupes du comte de Rœux, et cinq ans après, par les Espagnols. Un peu plus tard, sous la Ligue, Mayenne s'empara de Vervins ; mais le roi Henri IV accourut à son tour et en chassa les troupes ligueuses. Quelques années après, en 1598, cette ville fut choisie pour être le siège des conférences qui s'ouvrirent entre la France et l'Espagne, dans le but de traiter de la paix. Elle fut conclue le 2 mai de cette année et restitua à la France les villes de Calais, Ardres, Dourlens, Le Câtelet, La Capelle et autres places occupées par les Espagnols. Mais la guerre ayant de nouveau éclaté entre les deux états, les Espagnols s'emparèrent encore de Vervins en 1635. Quinze ans après, les mécontens leur livrèrent cette place. Le marquis de Castelnau l'ayant reprise l'année suivante pour le roi, les Espagnols revinrent au nomdre de 4,000 hommes avec trois pièces de canon, attaquèrent la ville qui se défendit vigoureusement, et mirent le feu aux faubourgs en se retirant. Ces mêmes Espagnols revinrent encore en 1653. Cette fois, ils s'emparèrent de Vervins; mais peu de temps après, Turenne étant survenu avec des troupes nombreuses, ils se virent contrains d'abandonner définitivement cette place. En 1712, le partisan hollandais Growestein lui imposa une contribution de guerre de 25,000 livres. En 1759 et 1763, deux incendies causèrent de grands dommages à Vervins, le second surtout, qui ne consuma pas moins de 300 maisons. — Vervins possédait autrefois une fabrique de bonneterie qui employait près de 200,000 livres de laines du pays ; la révolution française a ruiné cette industrie.

Les babitans de Vervins furent affranchis et institués en commune en 1163, par Raoul de Coucy, leur seigneur. La charte dressée à cette occasion différait peu de celles dont nous avons déjà parlé. Elle instituait sept échevins pour rendre la justice, déterminait comme toujours les peines applicables aux délits et aux crimes les plus communs, réglait l'ordre des successions et concédait certains droits aux habitans, comme celui d'établir fours et moulins, et de faire de la bière sans payer de droits ; et cet autre plus importont, de pouvoir quitter la ville à leur gré. Elle leur accordait encore le droit d'entrecours en déclarant qu'après un séjour d'un an et un jour dans ses murs, le serf étranger serait reputé affranchi. Enfin, elle leur permettait la chasse dans toute l'étendue du terroir de Vervins, sous la condition que la 4e partie du cerf et du sanglier appartiendrait au seigneur. En échange de ces concessions, les Vervinois s'engagèrent à contribuer de leurs deniers au rachat de ce même seigneur ou de son fils, s'ils venaient à être faits prisonniers à la guerre ; à le suivre à la défense de ses domaines, à leurs dépens le premier jour, aux siens les jours sui-

vans; et enfin, à lui payer chacun une rente annuelle de 12 deniers lonisiens. Thomas de Coucy, qui fut la souche d'nne branche cadette de cette maison dont les membres gardèrent la seigneurie de Vervins pendant plus de trois siècles, Thomas de Coucy confirma ces franchises peu d'années après qu'il eut pris possession de ce domaine, c'est-à-dire vers 1228 (la charte porte par erreur la date de 1238), et y ajouta de nouvelles dispositions qui en étendirent encore les franchises, en expliquèrent les points obscurs ou sujets à contestation, et réglèrent une foule de détails négligés par la première charte. Ces additions en firent une sorte de petit code où se trouvait réuni tout ce qui concernait les rapports réciproques du seigneur et de ses vassaux, les réglemens de police urbaine, l'action de la justice, les règles à suivre dans les successions, etc. La loi de Vervins devint dès lors un modèle qui fut imité dans beaucoup de lieux. Les comtes de Flandre, de Rethel, de Lille, de Douai et autres la donnèrent à leurs sujets. Baudoin, oomte de Hainaut, en faisait un tel cas, qu'il la mit en dépôt dans la ville de la Bassée, d'où cette charte fut appelée indifféremment loi de Vervins ou de la Bassée. Cependant, des changemens y furent apportés en 1573, par Jacques II de Coucy, seigneur de Vervins. Les échevins furent réduits à quatre, et la haute justice réservée au seigneur. Il institua un conseil de police et un conseil de ville dont faisaient partie six habitans élus chaque année. Le secours pécuniaire à lui donner dans le cas où il serait fait prisonnier, fut fixé à cent écus, et il abandonna le droit de tonlieu en échange de six muids d'usages et pâtures que lui cédèrent les habitans. La fabrication de la bière, libre jusque là, fut imposée. etc. Nous donnons ci-dessous le texte entier de cette pièce importante et peu connue.

Vervins possédait autrefois une maladrerie, dont les revenus s'élevaient à 600 liv. en 1648. Jacques II de Coucy, seign. de Vervins, y fonda dans la seconde moitié du 16e siècle, un Hôtel-Dieu qui avait à la même époque de 1648, 1200 liv. de rentes. Cet établissement s'enrichit à la fin du 17e siècle par la réunion qui lui fut faite en 1696 des maladreries de Prisces, Plomion, Lappion, Sainte-Croix, Sissonne, Neuchâtel et Nizy-le-Comte, sous condition de recevoir les malades de ces villages. Ses revenus s'élèvent maintenant à près de 10,000 fr. et il contient 16 lits pour les malades. — Une société de secours mutuels a été établie à Vervins en 1856. — Cette ville possède aussi un petit collége dont la date de fondation est inconnue. — Avant la révolution, on y voyait six compagnies bourgeoises de 25 hommes chacune, et une compagnie de la jeunesse, de 50 hommes. Il est surprenant que cette ville n'ait jamais possédé aucun de ces établissemens religieux, chapitre, abbaye ou couvent, si nombreux partout ailleurs. — Il se tient à Vervins cinq foires annuelles, le 1er mars de deux jours, et les 1er mai, 24 juin, 1er septembre et 1er décembre; plus, un marché les mardi et samedi de chaque semaine.

Indépendamment de plusieurs de ses seigneurs qui se sont rendus célèbres, Vervins a encore vu naître quelques personnages distingués. Gérard de

Vervins, fameux docteur en théologie, devint pénitencier de l'église de Paris en 1361; Jean de Vervins, abbé de Montierender en 1402; Nicolas Graibert, aussi natif de Vervins, fut évêque de Soissois en 1413 ; Nicolas de Vervins et Gobert Aleaune devinrent tous deux abbés de Thenailles, l'un au 15e siècle, l'autre au 16e; Robert de Coucy-Vervins fut abbé de Foigny au 16e siècle; Marc Lescarbot, avocat au Parlement de Paris, est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques; Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, mourut en 1628; Pierre de Lassaux, doyen et théologal de Soissons en 1653; P.-C. Dupeuty, économiste; Louis-Godefroi-Henri Launois, maréchal de camp, se distingua dans la guerre d'Amérique; enfin, Jean Debry, fameux conventionnel, mort en 1838.

On a : *Essais historiques sur la ville de Vervins*, par Am. Piette, 1839; *Notice historique sur Vervins*, par Melleville, dans son Histoire de Coucy, 1848.

Seigneurs de Vervins.

La liste des premiers seigneurs de Vervins, est encore couverte d'obscurité; mais on pense généralement que ce domaine entra, dès la fin du 11e siècle, dans la maison de Coucy, par le mariage d'Enguerrand Ier, sire de Coucy, avec Ade ou Alix, fille unique de Létard, frère d'Ebles Ier, comte de Roucy, qui aurait été à la fois seigneur de Marle et de Vervins. Cependant, on connait un Gautier de Vervins, qui partit pour la première croisade de 1096, et devint un des chefs de l'expédition.

Après être resté plus de cent ans dans les mains des sires de Coucy, Vervins devint l'apanage d'un puiné de cette maison après la mort de Raoul Ier; ce ne fut pas toutefois sans de grandes difficultés. Enguerrand ne consentit à céder Vervins et Fontaine à son frère Thomas, qu'à la condition que celui-ci lui abandonnerait tous les droits qui pourraient lui revenir sur Landouzy, par la mort de sa tante maternelle Milesende.

1205. Thomas de Coucy, dit aussi de Marle comme son ancêtre, fils puiné de Raoul Ier, sire de Coucy. Thomas fut seigneur de Vervins, Fontaine, et un peu plus tard de Landouzy-la-Ville. Femme, Mahaut ou Mathilde de Rethel, laquelle lui apporta en dot les terres de Brie et Montaguillon, qu'il échangea contre celles de Chemeri, Stonne, La Besace, Châtillon et Ballon. Enfans : Thomas; Jean, seign. de Glaire et Torcy; Yolende, femme de Raoul de Mortagne, châtel. de Tournai; Félicitas, femme de Baudoin d'Avesnes, comte de Beaumont; Agnès ou Ade, femme de Goberd d'Apremont; Alison ou Elissende, abbesse de N.-D. de la Paix. — Mahaut veuve de Thomas, mourut en 1266, laissant 57 sous parisis aux pauvres de chacune des localités de Vervins, Landouzy, Parfondeval, St-Pierremont, Bosmont, La Neuville-Bosmont et Fontaine-lès-Vervins.

Après Thomas, nous trouvons deux seigneurs de Vervins qui ne portent pas le nom de Coucy, savoir :

1239. Pierre, chev. de Vervins : fe, Emmeline.

1241. Raoul, frère du précédent, sire de Vervins. Ensuite les Coucy reparaissent.

1253. Thomas II de Coucy, seign. de Vervins, grand sénéchal de Flandre. Femmes : 1° Isabeau d'Oisy, dont plusieurs enfans morts jeunes ; 2° Marguerite de Pecquigny, dont Thomas, Jean, seign. de Bosmont, Glaire et Torcy ; Marie, fme de Gaucher de Thorotte, châtelain de Noyon.

1276. Thomas III de Coucy, seig. de Vervins. Femme, Alix de Trie. Enfans : Thomas, Jean, seign. de Chemeri et Glaire.

1280. Thomas IV de Coucy, seig. dud. Femme, Alix d'Enghien. Enfans : Thomas, Alix, femme de Jacques de Heilly. On pense que Thomas périt à la bataille de Courtrai.

1302. Thomas V de Coucy, seign. dud. Femme, Agnès de Ham ou de Hans. Enfans : Renaud, Marie, femme de Jean Barat, sire de la Bove.

1392. Renaud de Coucy, seig. dud., surintendant des finances. Fme, Guillemette le Mercier, veuve de Jean de Chepoy, laquelle lui apporta en dot les terres de Nouvion-le-Comte et Neuville-en-Laonnois. Enfans : Enguerrand, Jacque-

line, femme de Gobert d'Apremont.

1437. Enguerrand de Coucy, seig. dud. Fme, Marguerite de la Bove. Enfans: Enguerrand, Raoul, Gilles, mort jeune, Charles, sans hoirs; Marie, femme d'Antoine de Vignory.

1472. Enguerrand II de Coucy, seign. dud., conseiller et chambellan du roi. Femme, Jeanne Juvénal des Ursins; sans enfans.

1502. Raoul de Coucy, son frère, seig. dud., La Ferté-sur-Péron, Origny, Housset, Berlancourt, Cohartille et Marcy. Femmes: 1° Marie de Ham, sans enfans; 2° Hélène de La Chapelle dont Jacques; Raoul; Jean, abbé de Bonnefontaine; Robert, abbé de Foigny; Madeleine, fme: 1° de Pierre de Bellefonds; 2° d'Antoine de Hans; Marie, religieuse à Origny; Frédéric, chev. de Malte, commandeur de Boncourt. Outre ces enfans, Raoul en eut plusieurs autres d'une concubine. Ils se nommaient Ponthus, Roland, Charles, Olivier, Gilles, etc.

1515. Jacques de Coucy, seign. de Vervins. Femme, Isabelle de Biez. Enf.: Jacques, Charles, Jean et François, morts jeunes; Claude, fme de Jean d'Apremont; Catherine, femme de Jacques de Fay, seign. de Marfontaine; Anne et Marie, mortes jeunes. Jacques, accusé d'avoir livré Boulogne aux Anglais, fut exécuté à mort en 1549.

1549. Raoul II de Coucy, seign. dud. par indivis avec son frère. Il paraît ne pas s'être marié et donna la terre de Poilcourt à un bâtard nommé Louis. Il eut aussi, paraît-il, deux filles naturelles, la première, nommée Isabeau, aurait épousé Adam Aubert, seig. de Lislet; à la seconde, nommée Charlotte, il donna le fief Cambron, situé à Fontaine-lès-Vervins.

1561. Jacques II de Coucy, seig. dud. Femme, Antoinette d'Ongnies. Enfans: Jean; Robert, Enguerrand, Guillemette et Louise, morts jeunes; Isabelle, femme des suivans. Jacques de Coucy avait réuni une très-belle et nombreuse bibliothèque, particulièrement composée de livres d'histoire, annales et chroniques. Il accueillait d'ailleurs volontiers les savans. Il fut aussi le constructeur de l'hopital de Vervins.

1586. Jean de Coucy, seign. de Vervins, sans hoirs. Ses biens furent partagés entre ses deux sœurs: Guillemette eut Chemeri et Stonne; Vervins, Rouez et St-Albin revinrent à Isabelle.

1587. Réné du Bec, chev. des ordres du roi, cap. de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, seign. de Vervins par sa femme Isabelle de Coucy ci-dessus, qui se remaria en secondes noces au suivant.

16.. Roger de Comminges, comte de Saubole.

1615. Claude-Roger de Comminges, son fils, marquis de Vervins. Femmes: 1° Dieudonnée de Fobert, comtesse de Mérode; 2° Gabrielle de Pouilly. Enfans: Louis, N., femme de Charle de Joyeuse, comte de Grandpré.

16.. Louis de Comminges, marquis dud., sans postérité.

1725. N. de Bonnevie, fermier général, marquis de Vervins par acquisition. Il donna ce domaine au suivant, son fils.

17.. N. de Bonnevie, conseiller au parlement de Paris. Sa fille porta Vervins en mariage successivement aux suivans.

17.. Louis-Auguste, vicomte de Chabot.

1755. Marie-François-Henri de Franquetot, marquis de Coigny, mestre-de-camp général des dragons de France.

17.. Marie-François-Casimir de Franquetot, marquis de Coigny, seig. de Vervins, son fils. Femme, N. de Conflans.

Première charte communale de Vervins.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego, Radulphus, dominus Cociaci, quoniam res gestas decursus temporum incessanter preterfluens à memoriâ facilè oblitterat, ea propter scripto mandari precepi consuetudines et statuta que hominibus de Vervino concessi et juravi, et ea que ipsis concedentibus michi detinui sacramento, et ipsorum confirmari feci. — 1. Imprimis concessi eis proprias mansiones annuatim duodecim nummos villico meo coràm scabinis eorum persolventes, et hoc statutis terminis in festo Sti. Johannis sex, et in natali sex. — 2. Concessi etiam eis totam terram de Vervino ad terragium sexte decime garbe, et terram de Agnis ad terragium undecime garbe, et totam silvam mei juris ad has duas terras pertinentem, sine salvagio aut aliquâ contradictione ad communes usus eorum; et ibi pratum elaborare poterunt unius falcis fenacis diurnum pro nummo annuatim soluto hereditarie possidebunt. — 3. Venationem omnem habeant, exceptâ quartâ parte apri et cervi, que nostris cedet usibus. — 4. Prætereà, dedi eis ut si quis amicorum suorum gratiâ visitandi eos venerit, per totam terram meam eundo vel redeundo nequaquam

impediatur, ità dantaxat si monstrari potuerit quod predictâ de causâ venerit. — 5. Ipsi autem michi concesserunt quod quotiescumque captus fuero vel filius meus, juxta scabinorum et juratorum rationabilem et legitimam considerationem, ad me vel eum redimendum michi vel ei de suis opibus subvenient. — 6. Ad torneamenta eos ducere non potero, nisi michi aliquis arroganter comminatus fuerit se vi suâ inclusurum me et meos in aliquod municipiorum meorum, aut vastaturum meam terram, ibi tamen eos communiter ad honorem meum tuendum ducere potero. — 7. Si guerra inter me et aliquem seu aliquos oriatur, ad sumptus suos per diem et noctem unam me eos ducere licebit; sequenti die, si diutiùs in eo negotio manserint, vel eos procurabo, vel sine forisfacto ad propria redire poterunt. — 8. Usum etiam totius silve que mei juris est, usque ad pressorium, donavi eis. — 9. Super burgensem aliquem neque ego, neque villicus meus clamorem facere poterit, nisi (hereditate exceptâ) post juratorum testimonium jus eujusque judicio scabinorum relinquatur. Quod si neque scabinorum, neque juratorum testes habuerit, *pie le roi* eum vocabit, id est solà manu faciet jusjurandum. Ille vero per se et per sex alios jurejurando si sanguis effluxerit se purgabit; si non, tria juramenta exsolvet. Si quis clamorem fecerit de quolibet, et tamen prosecutus non fuerit, judicio scabinorum suberit, alter verò in pace erit. Si quis super Vervinensem clamaverit, et ambo ad placitum venerint, placito non terminato uterque faciendo quod jus scabinorum exiget vadium vel obsidem dabit. — 10. Si quis alio convicia dixerit, et conviciatus clamaverit, nec ille negaverit, duos solidos dabit conviciato et duodecim denarios villico. Quod si negaverit, ille uno juramento approbabit, alter tribus se deffendet. — 11. Quicumque eorum furnum, aut molendinum caballinum aut manuale facere voluerit, faciat; de duobus horum nihil dabit, sed de cauponâ quatuor Attrebatenses cervisie domino dabit, presbitero duos. — 12. Si de terrâ calumniatur que per annum et diem testibus duobus scabinis liberè habita fuerit, non exindè respondebitur; si testes defuerint, septem faciat juramenta. — 13. Qui vendit domum cum fundamento, domino dat quatuor denarios, et emptor quatuor, et duos villico, pro chirothecis; et qui sine fundamento vendit, nihil dat. — 14. Post mortem mariti uxor sit sterilis an non, tantum quatuor denarios domino dat infrà octo dies. Pueri, mortuis parentibus, nihil dant. — 15. Si burgensis villicationem tenuerit, dominus neque vim, neque injuriam facere ei poterit, sed si aliquam querelam contra eum habuerit, judicio scabinorum eum sicut alium burgensem tractabit. — 16. Quicumque autem repatriare voluerit quodcumque habuerit vendere vel dare poterit, et sub precepto villici coràm scabinis si ampliùs burgensis esse noluerit, liberè abibit. — 17. Quicumque in villâ per annum et diem manserit, nisi dominus infrà terminum istum eum repetierit, liber sicut alius burgensis manebit. Sin autem infrà terminum predictum eum repetierit, et ille si ejus esse cognoverit, infrà libertatem ville non tenebitur; sed si requisitus se ejus esse negaverit, proprio corpore dominus requirens eum probare suum debebit. — 18. Si quis pecuniam quamlibet infrà villam adduxerit, nisi furtum esse comprobari poterit, salvam et liberam possidebit. — 19. Si quis sine herede moritur in villâ, burgenses ejus possessionem per annum et diem conservabunt; et si interim aliquis advenerit qui ejus possessionis se esse heredem monstraverit, prout justum est eam obtinebit. Sin autem nullus advenerit, medietas possessionis cedet domino, et alia ecclesie. — 20. Si burgensis quispiam militi aliquid crediderit, nec ab eo debitum suum extorquere voluerit, concivibus suis ne ulterius aliquid credat vel vendat prohibebit. Et si aliquis prohibitum istud infregerit, creditor super eum damnum suum recuperabit; et si creditor pro debito suo super militem ad dominum clamorem fecerit, nisi testimonium juratorum seu scabinorum affuerit, mihi jusjurandum faciendo seu per se, seu per manum ministri sui nullum ejus debiti damnum ei restituet. — 21. Quidquid à burgensi alicui creditur, etsi non reddatur, de suo non capiet. Ditior nihil credet domino suo nisi aut panem, aut vinum, aut carnes, et hoc usque ad quinque solidos; mediocriter dives usque ad tres solidos, pauper usque ad duodecim denarios, nec plura donec ea habuerit. — 22. Si quis vadimonium vicini sui habeat quod redimere non velit, ter ei coràm scabinis offerat; si ille redimere noluerit, illud vendet, nec posteà exinde respondebit. — 23. Si quis inculpatus fuerit aliquo magno crimine, et ille se défendere noluerit, septem sacramentis se purgabit, ille vero uno probabit; si autem reus se defendere non poterit, convictor eum execrabit, vel suspendet, vel secundùm judicium

damnabit. — 24. Si ille cui creditur dicit tantùm esse super vadium quantùm qui credit dicit, creditor debitum suum uno sacramento obtinebit. — 25. Septem sunt scabini, quorum si quis moriatur alius à scabinis substituatur. — 26. Quicumque in predictâ villâ metretam frumenti vel alicujus leguminis seu liquoris facere voluerit, villico quatuor nummos dabit. — 27. Has consuetudines et statuta ego, Radulphus de Cociaco, tàm ego quàm predecessores mei burgensibus de Vervino concessimus et juravimus; assensum etiam suum ad hec dedit Agnes, uxor mea, et juravit. Et ut hoc inconvulsum et ratum permaneat, sigilli mei appositione munivi, et testium suscriptione qui etiam juraverunt roboravi. Signum Bartholomei de Bomont et filiorum ejus, etc. Actum Vervini, anno incarnati Verbi MCLXIII.°

Deuxième charte communale de Vervins, dite loi de la Bassée.

Je, Thomas de Cocy, sires de Vervin, fas sçavoir à tous ciaus qui verront ceste chartre que mes pères, messire Raoul de Cocy, ensi (ainsi) comme je vi que il i est contenu plus plainement en sa chartre saielée (scellée) de son saiel (sceau), ottroya as homes de Vervin propres manages parmi (pour) XII deniers lonisiens (laonnois) à rendre chascun an à son mayeur de Vervin, par devant les eschevins, à deus termines (deux termes) : c'est à feste St-Jehan VI deniers, et au Noël VI deniers. — 2. A qui n'espaie (ne paie) au jor, il doit deus sols d'amende et la rente, et lor ottroi ensi toute la terre de Vervin al terrage de la XVI jarbe, et la terre de Doegnis (1) à XI jarbe, et tout le bos (bois) des endroits qui appartient à ces deus terres à lor communes usages sans nien (rien) rendre. — 3. Et là où ils puissent faire pré en ces deus terroirs dessus dis, lor laist (laisse) faire sans parler al mayeur parmi un denier lonisien à rendre chascun an, à feste St-Jehan, de la fauchie. — 4. Et qu'ils eussent la chacerie (la chasse) franchement de toute venison (venaison); mais que la quarte part dou cierf et del sanglier rendissent au seigneur de Vervin. — 5. Et lor ottroie que quiconque d'iaux vorroit four, ou cambe (brasserie), ou moulin à manouelle (manivelle), faire le puest; et dou four et dou moulin il n'en devoit nien ; mais que la cambe donroit (donnerait) IIII septiers de cervoise (bière) au seigneur de chascun brassin, et II septiers au prebstre (au curé). — 6. Et quiconque en cele ville manroit (demeurera) an et jor, se il dedans ce termine n'estoit requis (réclamé) de son seigneur, il manroit fran en la ville, ensi come mes autres borjois de la ville; et se dedans ce termine estoit requis de son seigneur, et il connissoit (reconnaissait) que il fust ses hom, il ne seroit mies detenu en la franchise de Vervin ; et s'il nooist (niait) qu'il nel fust mies home au seigneur, il convenroit que li sires le provast de son corps contre lui. — 7. Et s'aucuns (si aucun) amenoit ou aportoit quelconques avoir, il seroit siens se l'on ne pooit prover que ce fust larrecin. — 8. Et s'aucuns en celle ville moroit sans oir, li borjois de celle ville toute la sienne chose penroient (prendraient) qui de lui mouvroit, et warderoient (garderaient) an et jor ; et se dedans ce termine venast auscun qui provast loialment que il en fust oir, il seroit siens; et se mie ne venoit dedans ce termine qui provast loialment qu'il fust oir, li moitiet de celle chose seroit au seigneur, et li aultre à l'église de Vervin. — 9. Li plus riches n'est tenu à croire (prêter, faire crédit) le seigneur que pain, et vin, et char (chair, viande), et ce dusques (jusque) à V sols de lonisiens; li moyen riches dusques à III sols ; li poures dusques à XII deniers lonisiens; ne plus ne doivent croire come il doit de cens. — 10 Et se auscun avoit le wage (gage) son voisin que cil ne vosist (voulut) racheter, trois fois l'offrist par devant les eschevins; et se cil adonc nel rachetoit, il le puet vendre ensi come li eschevins li diront, et depuis n'en respondist. — 11. Et se auscun s'en wet (veut) aler manoir (demeurer) fors de la ville, il porra donner, ou vendre, ou laissier ce qu'il a en la ville, et par le congié del major et des échevins, franchement aller s'en pourra. — 13. Et li borjois de Vervin octroierent à mon père que totes les fois que il ou ses fix seroient pris, selonc loial et resnable esgard des eschevins et des jurés, li aideroient de leur richèces. — 13. A tornois (tournois) mes père ne puet mener s'aucun par orgueil, nel veist menacier o enclorre par force en une

(1). Probablement Dogny-Lambercy.

de ses forterèces, ou waster (dévaster) sa terre; enki les puet mener comunalment à défendre son our (honneur). Et se guiere (guerre) muest entre luy et auscun haut hom, au coust (aux frais) les borjois de Vervin les puet mener un jor et une nuit; et se il voloit plus tenir, il lor liverast lor dépens, ou cenon il s'en pooient revenir sans forfait. — 14. Qui vendist héritaige en donnant IIII deniers au seigneur et II deniers au mayeur pour ses wans, et qui vendist sourfait de maison ou meuble, il ne paiast nien. — 15. Après la mort dou mari, la fame donnast IIII deniers au seigneur dedans VIII jors. — 16. Quiconque vosist faire en la ville nouvelle mesure, il donnast au seigneur IIII deniers. — 17. Et mes peres lor ottroia que s'aucun borjois eut creut (prêté) à auscun chevalier deitte qu'il avoir ne puest, il deffendist as autres borjois qu'il ne li créassent ne ne vendissent nien; et se auscun oultre sa deffense li creust ou vendist, cil qui denffedist recouvrast son domaige sor lui, et cil qui eust creu au chevalier par son sairment (serment), et de son sairement délivret sera à l'ast. — 18. Et s'auscun borjois eut creu à autrui, se cil ne lui paiast, il ne puet mie panre (prendre) del sien sans justice; et se auscun dist que il n'a mie tant seur le wage (gage) come cil qui le tient dist, cil qui le tient par son sairment provera sa deitte. — 19. Et VII eschevins doit avoir en la ville, et si les uns en meurt ou en est osté, par les autres il sera remis. — 20. Et toutes ces choses dessur dites, je les ottroie et confirme, et ils m'ottroient ce que ils avoient ottroié à mon père, si come il est dessur contenu. Et à ces choses par communs assens (accord), je et li borjois de Vervin avons auscunes choses ajoutées, muées et amendées par commune utilité. — 21. Il est atorné et ottroié que je, ne cil qui après mi seigneur de Vervin, ne autre por nous, ne pourrons faire claim seur borjois de Vervin, se par tesmoing non d'eschevins ou de jurés. Mais s'il avenoit que auscune mellée aveinst à Vervin dont temoing ne fussent eschevins ne jurés, et li mayeur le nunçoit (dénonçait) as eschevins, il enquerroient en bonne foi et as tesmoing recevroient ciaus qui esté ja verroient à la mellée, quelque il fussent, pourvu qu'il fussent acroire (croyables), et cest tesmoing doit faire li mayeur venir par devant les eschevins, et cui li eschevins trouveroient coupable, il paiera autel amende au seigneur, come se tesmoing emparoir d'eschevins et de jurés. — 22. Et en tout autre chose, li uns borjois vers l'autre et vers autres borjois, et autres borjois vers aus, proveront par bon tesmoing loial tel come eschevins diront par loi que bon tesmoing soient. — 23. Et se iretage (heritage) est tenu en la seigneurie de la ville an et jor sans chalange (trouble), cil qui l'a tenu n'en respondera mie, se cil qui le demande n'a tesmoing des échevins qu'il a millor (meilleur) droit que cil qui le tient. — 24. Et est atourné que une deitte on le clamera à une fois et en tous châtels dont on n'aura tesmoing des échevins et des jurés; cil qui clamera, s'il est tieus (tel) que le doit croire, jurera par sa main ce que il demandera et derainera se cil seur cui il clam ne jure par sa main qu'il ne doit mie ce que cil demande, et se deus home qui facent acroire ne jurent après lui qu'il le croient tel qu'il ait fait bon sairment. Et se il jure seur Sains qu'il ne puet avoir ces deus home par trois sairmens, s'en passera et en pays (paix) démorra; mais qu'il soit tieus qu'il face à croire. — 25. Et avons hosté tous les pourtreits (citations) et les arramies (amendes), et avons ottroié et atourné que se li sires ou li mayeur ou autres de par lui meit home en querelle, dont il ne soit ajourné, se cil qui est mis en querelle fait tant de seurté come la querelle monte, finer doit; et se il n'a seurté seur le sien, s'il vaut, tant finer doit, et cil qui claime et cil sor cui on claime puet contremander deus fois, et la tierce fois cil qui défend perd sa querelle (procès). — 26. Et se auscun fait arrester auscune chose par le mayeur, se cil vient après et dist: mayeur, j'ai arresté; et se li mayeur dist: ce aies-vous, je vous en trai à tesmoing; ce vaille nien. — 27. Se un home mis en querelle nome son aversaire autrement qu'il n'ait non, pour ce n'en chiéce mie, ne ne perde sa querelle. — 28. S'auscun dist à un autre: Vous me devès tant, est-ce voirs (est-ce vrai)? Est-ce voirs que vous tant me devès? Et cil respont: Ce ne mie à certes je vous dois; ce ne vaille nien, ne por ce ne le puist-on mie portraire, se il dist après qu'il nien ne lui doit. — 29. Et se li baron ou la fame n'ont point d'oirs de leur cors et raveste (revêtent) l'un l'autre de ce qu'ils ont tieus vêtemens, ne vaille nien. — 30. Et avons atourné (ordonné) que se un home veut panre fame, ou fame baron (mari) et il montrent meubles par devant eschevins,

qu'ils le content (comptent), et le conte sachent los eschevins, et jureni leurs Sains que cils meubles sont leurs, ne avant ne le mettent par nul boitdie ne par nul mal. — 31. Et s'auscun hom ou une fame sont ensemble par mariage et ont auscun oir qui muire (meurt) devant le père et la mère, li père et la mère n'acquièrent nien par la raison de cel enfant; se li oir vit et devant li muert les père ou la mère, li oir doit avoir l'eschéance, et se il muert après, l'eschéance doit venir à tel plus prochain. — 32. Et est atourné quicunque ira contre le jugement des eschevins, il paiera au seigneur LX liv. de lonisiens, et à chascun des eschevins X liv de lonisiens, de lai dit avera cil qui on avera lai dit V sols. — 33. Il est atourné et ottroié que de menues mélées de main mettre sans sanc, li sire avera LX sous d'amende; se il i a sanc, ou plaie, ou vilaine bléceure d'orbes cos sans arme molue, VI liv.; d'arme molue sans coutel, X liv.; de coutel, XV liv.; de l'affolure ou de mort, ce que lois en donra. — 34. Et se mellée muest en la seigneurie de Vervin, dont on n'ait tesmoing, se cil se claime cui on aura fait lait (*læsus*, blessure), s'il fait à croire, il provera par son sairment. Se cil de cui on se claime se il est tieus (tel) que croire le doie, ne jure par son sairment que fait ne li à cel lait dont il se plaint, et se deus home qui face à croire ne jurent après lui ke tel le croient que il ait fait bon sairment. — 35. Et se sanc ou crime a eu en celle mellée, cil qui claime provera par son sairment; se cil qui se deffend s'espurge par VII sairmens se tieus est qu'il face à croire, ensi come dessur est dist. — 36. Et je lor ai ottroié que en la forterèce de Vervin, li home de Vervin ne sunt tenus à nien mettre des ors en avant se par lor volonté non; et ils m'ont ottroié et à mes oirs, que quand li sire de Vervin leur fera fauteit (jurera fidélité), et quand il fera son fil chevalier, il li donront del lor selonc loiale et resnable esgard des eschevins et des jurés de Vervin. — 37. Et est à savoir que se home estrange devient borjois de Vervin, il fait fauteit au seingneur et à la ville et paie XVII de lonisiens au seigneur, VI sols de borjoisie, et II sols pour son tonnien; se il veut vendre sans tonnien payer, il est borjois parmi les III deniers paiant. — 38. Li ainnés des enfans, après la mort le père et la mère, remaint (demeure) en la borjoisie del père et del mère, et li aultres enfans puisnés remainnent en sa mainburnie (tutelle), tant comme il veust et ils welent; et quant ils partent de la mainburnie, à l'aisné ou li un d'iaus devient borjois et lesretient de mainburnie où il convient chascun d'iaus devenir borjois; et quiconque d'iaus devient borjois, il fait fauté (serment) au seingneur et à la ville. — 39. Et se il veut vendre sans tonnieu, il paie II sols; et chascun borjois doibt à la St-Martin II deniers pour vendre sans tonnieu parmi an, et pour ces deus deniers à rendre au seigneur chascun an à la St-Martin, il est quitte del tonnieu fors III choses: d'or à ouvrer, de cheval malle et de cuert (cuir); et de l'or à ouvrer doibt V sols 1 denier, et de plus, plus à l'avenant; de cheval malle, II deniers; de cuert, II deniers. — 40. Et li borjois et la borjoise qui ne paie ces II deniers à la St-Martin, se par le respit du mayeur n'en a, il paie les II deniers et VII sous et demi d'amende. — 41. Et qui ne paieroit tel tonnieu comme il doibt, il rend le tonnieu et est à LX sols d'amende se il ne s'espurge ensi come lois dist. — 42. S'auscun se claime d'éritaige, cil qui chiet en la querelle paie LX sols d'amende; s'en a li sire XL sols, et cil cui li éritaige remaint en a XX sols. — 43. S'auscun claime éritaige pour eschance, ou par *premneté*, ou par *parson*, se cil se vuest aidier seur cui on *cla le connoist*, cil seur cui on se claime rent au seingneur XII deniers. — 44. S'auscun se claime d'autre de châtel se il ne l'a monstré par tesmoing ou à son ostel, il est à III sols d'amende. Se cil se veust aider seur cui on claime, se tesmoing ne puest, il a jor de conseil à la quinzaine s'il le demande, seur la seurté qui devant est dite. — 45. S'auscun ou s'auscune se claime d'estre de châtel, cil seur cui on claime se on ateinz (prouve) seur lui, doibt XII deniers au seingneur, et à celui qui claime, II sols à la quinzaine à rendre, se prendre le veust. Et se cil ou cele qui se claime n'ateinz, il est à III sols de faux claime. — 46. Toute la justice de la ville est au seigneur; mais se la ville veut faire ban sur chose venale ou pour ses biens garder, faire le puest par le los (*laudum*, consentement) dou mayeur. — 47. Et des amendes des bans, li sire aura le tiers et la ville les deus; et se la ville veust faire ces bans de ces choses dessur dittes, eschevins et jurés tesmoignent par los qué il sont convenables, li mayeur ne les puet contredire, jasoit (quoique)

ce con en doie querre son los. — 48. Li sire a son foraige dedans la ville de chascune charretée que li borjois et li borjoise vent à broche (en détail), un setier de vin de la charretée et demi setier. — 49. Li estrange home se il vent ou achète vin en gros, il doibt son foraige un setier de la charretée, et demi setier de la charrée; et se il vent à broche, il doibt autel foraige. — 50. Et a li sires en la ville ses molins banales; ensi come ce li borjois ou la borjoise envoie son blet au molin et il i est ung jor et une nuit, il le puet d'en ki porter et envoier là où il vorront morre (moudre) sans méfait. — 51. Ces choses qui sont ci-dessus escrittes ou les tenra (tiendra) fermement, et des autres choses que tieus (telles) ne sont, se il en convient avoir conseil, on l'ira querre (chercher) as eschevins de l'Isle. — 52. Et pour ce que toutes ces choses desseur dittes soient fermement tenues, je et li home de Vervin l'avons juret sur Sains (saints) fermement à tenir et avons ceste chartre confirmée par nos sciaux. Mahieu, sires de Woupais, Pierre Hues, li frère, Raoul de Vervin, Pierre, ses frères, et Baudoin, ont juré seur Sains que se je aloie contre ces choses dessur dites, et ils en estoient requis des homes de Vervin, il le me blâmeroient en bonne foie. — Ce fut fait en l'an de l'Incarnation Nostre Seingneur Jésus-Christ mil ans et CC et XXXVIII (lisez probablement XXVIII), el moi de décembre, *(Du cartulaire de Vervins).*

Canton de Vervins. — Ce canton se compose d'une petite ville, Vervins, chef-lieu, et des 23 villages de : St-Algis, Autreppes, Bancigny, la Bouteille, Burelles, Fontaine-lès-Vervins, Gercy, Gronard, Harcigny, Hary, Haution, Houry, Laigny, Landouzy-la-Cour, Lugny, Nampcelle-la-Cour, Plomion, Prisces, Regny, Thenailles, Voulpaix et la Vallée-aux-Blés; plus, de 40 hameaux et de 55 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant aujourd'hui 15 paroisse. — *Orographie :* le sol de ce canton est fort accidenté et il est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les principaux sont la Brune et le Vilpion. — *Géologie :* craie blanche, avec quelques lambeaux de sables tertiaires inférieurs. Sur le tout s'étend une couche de limon argileux jaune *(diluvium)* très fertile. — *Industrie et Commerce :* commerce du blé, bonneterie de laines, articles de St-Quentin. — *Surface territoriale :* 22,780 hect. 66 ares. —*Culture :* en 1760, terres labour., 21,260 arpens; chenevières, 25 arp.; près, 1,758 arp.; bois, 6,525 arp. En 1836, terres labour., 16,625 hect. 94 ares; jardins et vergers, 1268,71; prés et marais, 1846,82; bois-taillis et futaies, 2406,96; savarts, 45,05; chemins, cours d'eau, etc. 646,60. — *Population :* en 1760, 13,302 h.; 1800, 14,740 h.; 1806, 15,871 h.; 1820, 16,531 h.; 1828, 17,016 h.; 1836, 17,574 h.; 1841, 17,395 h.; 1861, 17,441 h.

Arrondissement de Vervins.— Il est formé par les huit cantons d'Aubenton, la Capelle, Guise, Hirson, le Nouvion, Sains, Vervins et Wassigny, comprenant ensemble deux villes, Vervins et Guise, treize bourgs, 117 villages, 287 hameaux et 209 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 93 paroisses. — *Topographie* : cet arrondissement occupe le nord du département. Il est limité à l'ouest et au sud par ceux de St-Quentin et de Laon, à l'est par le département des Ardennes, au nord par celui de ce nom. —*Orographie* : son sol est généralement accidenté, bien qu'on n'y trouve pas de collines proprement dites; c'est une plaine élevée, atteignant (auprès d'Etreux) 170 mètres d'altitude au-dessus de l'Océan. — *Géologie :* Il est presque entièrement constitué par la craie, sur laqnelle s'étendent quelques

lambeaux de sables tertiaires inférieurs, et une couche de limon jaune qui forme le sol arable de tout le pays.—*Hydrographie :* cet arr. est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont le principal est l'Oise, qui le parcourt de l'E. à l'O. en le coupant en deux parties égales. — *Surface territoriale :* 138,371 hect. 60 a. — *Culture :* les céréales, les bois, les prés; on n'y voit pas de vignes. — *Culture générale :* en 1760, terres lab., 106,000 arp.; prés, 8,489 arp.; bois, 34,645 arp.; chenevières, 37 arp. En 1836 : terres lab., 91,777 hect. 92 ares; jardins et vergers, 6,800,71; prés et marais, 11,885,80; bois-taillis et futaies, 24,272,87; savarts, 120,01; chemins, cours d'eau, 3510,60. — *Industrie et Commerce :* filatures et tissage du coton, de la laine et du lin; fabriques de toiles dite de *Thiérache;* clouteries, vanneries, verreries, papeteries, bonneterie; fabrication d'ustensiles en bois dits *Bois-Jolis;* verreries; fabriques de sucre; carrières de pierres. — *Routes :* il est traversé par quatre routes impériales et quatre départementales; un nouveau chemin de fer de Paris à la frontière y est en construction. — *Population :* en 1760, 78,922 hab.; 1800, 91,031 h.; 1806, 95,521 h.; 1820, 101,406 h.; 1828, 107,120 h.; 1836, 104,828 h.; 1841, 117,612 h.; 1861, 124,296 h.

VESLE, *Vellula* en 877, *Vidula*, *Widola*, *Windola*. — Cette rivière prend naissance dans le département de la Marne, court de l'E. à l'O., entre dans le département de l'Aisne au-dessus de Bazoches, et tombe dans l'Aisne à Condé, après un cours total d'environ 24 lieues. — Si l'on devait en croire Jacques de Guise, la Vesle devrait son existence et son nom à une reine des Belges. Selon lui, après la mort de Rémus, des Romains fuyant la domination de Romulus vinrent s'établir dans les Gaules et fondèrent la ville de Reims. Mais ayant été attaqués par les Sénonnais, Ursa, reine des Belges, accourut à leur secours, défit leurs ennemis, et pendant son séjour à Reims, fit creuser le lit de la rivière à laquelle on donna d'abord son nom, *Ursa*; mais plus tard elle aurait été appelée *Vesle, à cause que la reine était devenue vieille.* — Un sieur Denis de Foligny, sollicita et obtint en 1632 l'autorisation de rendre la Vesle navigable. L'exécution de ce projet se borna au creusement d'un canal latéral entre Braine et Chassemy, aujourd'hui abandonné. — Les poissons les plus communs dans la Vesle sont le brochet, la perche, la tanche, l'anguille, la lotte, la brème, le barbeau, le meunier; la carpe y est plus rare. On y trouve aussi parfois la lamproie et l'esturgeon; l'écrevisse y est aussi abondante qu'excellente.

VESLES-ET-CAUMONT, *Vesla* (12e siècle), *Vehella* vers 1150. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine découverte, à 20 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 200 h. (46 feux); 1800, 251 h.;

1848, 296 h.; 1836; 426 h.; 1856 et 1861, 472 h. — Dépendances : Ribeauville, le Petit-Caumont (hameau); Caumont (ferme).

Le 25 juillet 1652, les Espagnols s'étant présentés devant ce village dans l'intention de le piller, les habitans se mirent en défense et les repoussèrent après leur avoir tué beaucoup de monde.

Seigneurs de Vesles.

1113. Marc de Vesles.

1179-90. Gilbert de Vesles; femme, Elizabeth; mère, Gertrude; frères: Robert de Goudelancourt; Philippe, chanoine de Reims; Furcard, Barthélemi de Malernes.

Vers 1260. Jean de Housset, seign. dud. par sa femme, Elizabeth de Vesles.

1346-66. Jean Dubois, sire de Vesles, garde du scel de la baillie de Vermandois.

1490. Pierre Courtier, bourgeois de Laon, seign. dud. Femme, Marguerite Ledoulx; enf. : Louis, Charles, Marguerite, Marie, femme de Jean de Lance, écuyer.

15.. Louis Courtier, bourgeois de Châlons, seig. dud. Femme, Marie Leboucherard; enfans : Louis et quatre filles.

15.. Louis Courtier, sieur dud. Fme, Jeanne Maynon.

15.. Claude Courtier, seig. dudit.

1625. Philippe de Lance, écuyer, seign. de Chevresis et Vesles. Enf. : Antoine, Madeleine, femme d'Antoine de Bezannes. s. de Prouvais.

1640. Antoine de Lance, seign. desd. Femme, Madeleine de Hurtebise; enfans : Daniel, seign. de Chevresis; Jean-Baptiste, seig. de Toulmont

1660. Charles de Bezannes, seign. de Vesles, fils d'Antoine ci-dessus.

1670. Claude de Poullet, seign. de Vesles et St-Germain (V. Chevennes).

Vers 1690. Jean-Annibal de Poullet, seign. dud., fils d'Annibal, seign. de Chevennes.

1709. Charles-François de Récourt, seign. de Chevennes et Vesles.

17.. Pierre-Nicolas-Annibal de Poullet, seign dud., capit. d'infanterie à La Nouvelle-Orléans. Femme, Marguerite-Constance de Lasser; enf.: Pierre-Joseph, Elizabeth-Constance-Pélagie, Marguerite-Françoise.

17.. Pierre-Joseph de Poullet, chev., seign. dud. Femme, Arimonde-Félicité Pourrier de Sansay; enfant, Pierre, chev. de Wattigny.

178. Louis-Geneviève le Carlier, chev., seig. de Vesles, ancien brigad. des gardes du corps.

VESLUD, VEELUT, *Vesluum*. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une haute colline, à 10 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 403 h. (89 feux); 1800, 320 h.; 1818, 408 h.; 1856, 538 h.; 1861, 507 h.

Dom Grenier fait fait dériver le nom de Veslud des mots *Viæ lucus*, bois de la chaussée, à cause de l'ancienne chaussée romaine de Reims à Vermand qui traverse ce village. Ne viendrait-il pas plutôt de *via lata*, large chemin?

Seigneurs de Veslud.

1163. Guyard de Veslud. Femme, Hezzeline; enfans : Arnoul, Holdiarde, Marguerite. Guyard semble avoir été un fils de Guy d'Eppes.

Vers 1240. Hugues de Veslud, oncle de Jean d'Eppes.

1259. Vautier ou Gautier, seign. de Veslud, son fils, *noble homme*.

1553. Réné de Veslud, chev. de Malte. Armes: *de sinople, à 3 alérions d'or.* (Ce sont les armes d'Eppes).

Jacques de Balainne était seigneur de Veslud à la fin du 16e siècle. Sa fille Marie porta ce domaine en dot, en 1586, à Jean de Proisy, seig. de Mauregny, baron d'Eppes, qui le donna pour dot à sa fille nommée aussi Marie, laquelle épousa le suivant.

1620. David de Bièvres, écuyer. Sa sœur Françoise épousa Pierre de Malines, capit. au régim. de Monsieur. Armes de David de Bièvres : *d'argent, à 3 fasces de gueules.*

1669. Louis de Foucault, seign. de Veslud,

Lugny et Parfondru, gendarme ordin. du roi. Fe, Catherine de Lance; enfant, Louis-Léonel.

1698. Pierre de Marle, seign. de Coucy-lès-Eppes, Veslud, etc.

Vers 1720. Fortunat le Carlier, écuyer, seign. de Veslud; femme, Marie-Marguerite Bellotte; enfans : Charles-Nicolas, Jean-Pierre, Pierre-Etienne, seig. de Colligis; deux filles religieuses à la Congrégation de Laon.

17.. Charles-Nicolas le Charlier, seign. dud. Femme, Catherine-Louise de Foucault.

178. Jean-Charles-Louis le Carlier, chev., seign. dud., ancien brigadier des gardes du corps. Femme, Thérèse-Colette de Matigny.

VEUILLY-LA-POTERIE, *Veuilliacus ad figlinam?*—Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé à mi-côte d'une colline, sur la rive gauche du Clignon, à 91 k. au S.-O. de Laon et 20 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arr. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Sulpice et Antoine. — Population : 1760, avec Villers-le-Vast et Glandon, 72 feux; 1788, seul, 248 h.; 1800, 360 h.; 1818, 260 h.; 1836, 279 h.; 1856, 265 h.; 1861, 270. — Dépendances : Montécouvé, Héloup (hameaux).

Le village de Veuilly-la-Poterie possédait, avant la révolution, une fondation de cent livres de rentes faite par M. Ripault, curé du lieu, en faveur des veuves et orphelins de ce village.

La terre de Veuilly-la-Poterie portait autrefois le titre de baronnie. De ses anciens seigneurs, nous ne connaissons que les suivans.

1670. Charles de Ripault, seign. de Veuilly, conseiller d'Etat.

1780. M. de Cugnac, s. dud. et Bézu-le-Guéry.

1783. le c^te^ de St-Exupère, baron de Veuilly-la-Poterie.

VEZ, *Vadum*. — Cense ou ferme détruite, autrefois située sur le terroir de Faucoucourt. C'était un fief qui avait été fondé, dit-on, en 1293, par Enguerrand IV, sire de Coucy.

VEZAPONIN, VEZAPONAN, *Vadum* ou *Vadus ad Ponentem*.—Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans le fond d'un large vallon, à 45 k. au S.-O. de Laon et 15 au N.-O. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons.—Patron, St Laurent. — Population : 1760, 49 feux; 1800, 196 h.; 1818, 190 h.; 1836, 251 h.; 1856, 226 h.; 1861, 221 h.

Quelques historiens se fondant sur ce que le nom de ce village serait écrit *Vesones ad ponentem* dans quelques vieux titres qu'ils ne désignent pas, avancent qu'il pourrait bien occuper l'emplacement de l'ancienne capitale du Soissonnais. Cette conjecture ne nous paraît nullement fondée. Nous croyons que le nom de Vézaponin (*Vadus ad ponentem*) désigne simplement la situation de ce village sur le point où l'ancienne chaussée romaine de Soissons à Noyon traverse le ruisseau qui coule au fond de la vallée. — Vézaponin possédait jadis une maladrerie, qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1695.

Seigneurs de Vézaponin.

1507. Jean de Soissons, seign. de Moreuil et Vézaponin.

1517. Claude de La Vernade, seign. d'Epagny et de Vézaponin par acquisition.

1550. Jean d'Aumale, chev., seign. de Nancel et Vézaponin. Femme, Jeanne de Blécourt.

1567. Adrien de la Vernade, s. dud. et Epagny.

1677. Anne-Madeleine Potier de Tresmes, dame de Blérancourt et Vézaponin.

1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres, dame desd. (V. Blérancourt.)

1780. N. Dubua, seign. de Morsain, et de Vézaponin par acquisition.

1782. Jean-Thomas Sézille, écuyer, seign. du Buchet, et de Vézaponin par acquisition.

Fief de la Haute-Maison ou de la Daule, à Vézaponin.

1511. Jean d'Aunay, seig. de la Haute-Maison.

1534. Jean d'Aumale, id.

1538. Jean Tatins, seig. de la Haute-Maison.

1539. Jacques Desportes, id.

1552-72. Antoine Durand, id.

1675. François Josse, premier valet de chambre du comte d'Estrées.

Vers 1760. Vincent-Charles Muzelle.

1768. Paul Bricault ou Buneau.

Fief de La Mothe, à Vézaponin.

1532. Jean d'Aumale, seign. de La Mothe.

1600. Louis d'Aumale.

1610. Guy Desmarest, écuyer.

1676. Antoine Poingnet, avocat à Noyon.

1687. Anne de Billy, écuyer, seign. dud. par acquisition du précédent.

1698. Pierre Deschiens, vicomte de Verneuil. seign. dud. par acquisition.

1704. François Mauricet, vicomte de Verneuil.

1712. Simon Brillart, chanoine de St-Pierre-au-Parvis, à Soissons.

1751. Henri Petit, docteur à Soissons.

VEZILLY, *Vediliacus?* — Village de l'ancien Tardenois, situé dans une plaine élevée, à 65 k. au S. de Laon et 30 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Châtillon, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 69 feux ; 1800, 398 h.; 1818, 433 h.; 1836, 475 h.; 1856, 404 h.; 1861, 364 h. — Dépendances : le Vieux-Vézilly, Vendôme (hameaux).

Seigneurs de Vézilly.

1280. Raoul de Vézilly. Femme, Marguerite de Villers-Hélon.

1438. Barthélemi de Conflans, seig. de Vieils-Maisons et Vézilly (V. Vieils-Maisons).

14.. Jean de Conflans, son 3e fils, seign. de St-Remy et Vézilly.

15... Antoine de Conflans, vicomte d'Oulchy, seign. dud. (V. Oulchy).

15.. Robert de Conflans, son 3e fils, s. dud. Femme, Charlotte de Miremont; enfans : Eustache, cap. de chevau-légers, tué à Dourlens en 1595; Robert, tué devant Amiens en 1597; Jacob, Pierre, baron de Rouy. Robert de Conflans se signala à la bataille d'Auneau, en 1587.

1620. Jacob de Conflans, seign. dud. et Bouleuse, gentilhomme ord. de la chambre, capit. au régiment de Champagne. Femme, Madeleine Lévesque, qui lui apporta Fay-le-Sec. Enfans : Christophe, Jacob, seig. de Fay-le-Sec; Henri, capit. d'infanterie; Charles, page du roi; Madeleine, sans alliance; Marguerite, femme de : 1o François de Rigond, seign. de Bois-Govin; 2o Jean-Louis, seig. de Clermont; 3o Nicolas Doulcet, seig. de Toulmont.

1628. Christophe de Conflans, dit le comte de Vézilly, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, servit avec distinction en Allemagne. Femme, Madeleine de Châtillon, qui lui apporta Sissy et Câtillon-sur-Oise; enfans : Eustache; Marguerite, Marie, Anne et Françoise, religieuses; Louise-Catherine, femme d'Emmanuel de Proisy, marquis de Marfontaine.

1680. Eustache de Conflans, cte de Vézilly. Il suivit Louis-XIV en qualité de volontaire dans la guerre de Flandres. Fe, Marie-Madeleine de Castille, sans enfans. Ses biens revinrent à sa sœur.

17.. Emmanuel de Proisy, marquis de Marfontaine, seign. de Vézilly par sa femme, Louise-Catherine de Conflans ci-dessus. Leur fille porta ces terres à

17.. Emmanuel de Hallencourt, marquis de Dromesnil.

1775. Le marquis de Noailles, baron dud. par

sa femme, N. de Hallencourt.

1778. Adrien-Pierre Mignon, écuyer, seign. de la Parenterie en Champagne, baron de Vézilly par acquisition des précédens.

1788. Guillaume de Sauville, chev., conseiller en la cour des monnaies, seign. de Vendières, et de Vezilly par son mariage avec N. Mignon, fille aînée du précédent.

VIARDERIE (LA).—Ferme dépendante de Bézu-St-Germain. Elle fut incendiée par les Prussiens le 3 mars 1814.

VICAIRE *(Antoine)*, professeur émérite d'éloquence au collége de Navarre, recteur de l'Université de Paris, né en 1710 à Fontaine-lès-Clercs, mort en 1795. On a de lui :

Plan de l'Enéide de Virgile, ou *Exposition raisonnée de l'économie de ce poème, pour en faciliter l'intelligence*, 1787. Plusieurs discours en latin et en français sur l'éducation de la jeunesse, et un travail inédit sur Quintilien.

VICHEL. Hameau dépendant de Nanteuil-sur-Ourcq. Il formait autrefois une paroisse séparée, et n'a été réuni à Nanteuil qu'en 1818. — Nous ne connaissons qu'un seul seigneur de Vichel :

1190. Roger de Vichel, chevalier.

VIC-SUR-AISNE, VISSURAINE, ou simplement SUR-AISNE, *Super Axonam, Viciacus super Axone fluvium,* en 893, *Vicus castrum* en 1048, *Vyacus* en 1258. — Bourg de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive droite de l'Aisne, à l'endroit où la chaussée romaine traversait cette rivière, à 60 k. au S.-O. de Laon et 20 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette dernière ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, arr. et diocèse de Soissons. — Patrone, la Vierge. — Population : 1760, 62 feux; 1800, 425 h.; 1818, 497 h.; 1836, 700 h.; 1856, 801 h.; 1861, 871 h.

On pense que le bourg de Vic-sur-Aisne, dont le nom paraît dériver de sa position sur une chaussée antique, a été fondé par les Romains. Cette conjecture se trouve appuyée par la découverte qu'on y a faite en 1685 d'une colonne milliaire portant le nom de Marc-Aurèle. — La terre de Vic appartint d'abord au domaine royal. Berthe, sœur de Clovis, la donna à l'abbaye de St-Médard, qui l'a conservée jusqu'à la révolution. Louis-le-Débonnaire fit, dit-on, entourer ce bourg de murailles, et le roi Eudes y construisit un château-fort en 893, dans la crainte des Normands. Ce château devint aussitôt un objet de convoitise pour les seigneurs du voisinage. Un comte Arnoul l'emporta d'assaut en 898. Vingt-cinq ans après, un autre comte nommé Etienne, s'en empara à son tour. Le comte Hugues essaya de s'en rendre maître en 1047, et Albéric de Coucy renouvela cette tentative et 1066. Les Protestans en 1567 et les Ligueurs en 1590, s'en saisirent successivement. D'Humières le reprit sur ces derniers, passa la garnison au fil de l'épée et livra le bourg au pillage. — Vic-sur-Aisne paraît avoir eu autrefois une certaine importance. C'était, dit-on, l'un des ports du Valois et il posséda une fabrique de monnaies. On connait, du moins, trois triens ou tiers de sou d'or mérovingiens qui paraissent avoir été frappés en ce lieu. — On y voyait jadis un

prieuré fondé en 1194, par l'abbaye de St-Médard, et où l'on conservait les reliques de Ste-Léocade. — A la prière des abbés de St-Médard, le roi accorda à ce bourg en 1536, deux foires annuelles les 9 mai et 21 septembre, et en 1643, un marché-franc le dernier mercredi de chaque mois. Aujourd'hui, les foires se tiennent le lundi de la semaine sainte et le 1er octobre, et le marché-franc le 28 de chaque mois; il y a en outre, un marché tous les mercredis. — Deux sœurs de Genlis y ont été établies en 1751 par Arnaud de Pomponne, abbé de St-Médard, pour l'instruction gratuite des filles pauvres.—L'ancienne maladrerie de Vic, fondée en 1185, a été réunie à l'hôtel-Dieu de Soissons en 1695. On y a établi un bureau de bienfaisance en 1824.

Seigneurs laïcs de Vic.

L'histoire de ces personnages est fort obscure. Il paraîtrait que l'avouerie de ce bourg, après avoir appartenu à différens seigneurs, fut reprise par les rois de France, qui l'auraient gardée jusqu'au 12e siècle, époque à laquelle elle revint à des particuliers qui prirent dès-lors le titre de seigneurs de Vic. Puis, cette seigneurie semble s'être partagée en deux : les seigneurs d'Autrèches portèrent le titre d'avoués de Vic, et d'autres personnages, probablement gardiens du château ou châtelains, celui de seigneurs de Vic. La liste suivante est celle de ces derniers.

1132. Pierre de Vic-sur-Aisne. Femme, Hesceline. Enfans : Milon, Sibile, Gila, femme de Henri de Pierrefonds.

1138-53. Milon de Vic. Enf. : Pierre, Verric.

1160-73. Pierre II, seign. de Vic et Montigny. Femme, Marguerite de Pierrefonds; enfans : Milon, Dreux, Pierre, Jean.

11.. Dreux de Vic; femme, N. de Roye.

1177-90. Guillaume de Vic, avoué dud. Enf. : Pierre, Michel, Robert, chanoine de Roye. Après lui, l'avouerie passa aux s. d'Autrèches.

1217. Pierre III de Vic. Femme, Elizabeth; enfans : Mathieu, Etienne ?

1258-68. Mathieu de Vic, écuyer. Il portait dans ses armes un lion dressé.

1410. Thierry de St-Pierre, seign. dud.

1425. Gaucher de Vic-sur-Aisne.

Canton de Vic-sur-Aisne, arrond. de Soissons. — Ce canton est situé à l'O. de Soissons, et se compose d'un bourg, Vic-sur-Aisne, chef-lieu, et des 25 villages de : Ambleny, Bagneux, St-Bandry, Berny-Rivière, Bieuxy, Breuil-sur-Saconin, St-Chistophe-à-Berry, Cœuvres, Cuisy-en-Almont, Cutry, Dommiers, Epagny, Fontenoy, Laversine, Missy-aux-Bois, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Nouvron-Vingré, Osly-Courtil, St-Pierre-Aigle, Ressons-le-Long, Saconin, Tartiers et Vézaponin; plus, de 47 hameaux et de 68 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant 13 paroisse. — *Orographie :* ce canton occupe de hauts plateaux, profondément creusés au centre par une large vallée où coule la rivière d'Aisne, et par quelques vallées latérales étroites où serpentent plusieurs ruisseaux. — *Géologie :* ce plateau est formé par le calcaire grossier, les pentes par les sables inférieurs, avec plusieurs assises argileuses et quelques dépôts de lignites, le fond des vallées par des attérissemens; une couche de limon jaune ou noirâtre (diluvium) très fertile, recouvre les plateaux et les pentes. — *Surface territoriale :* 21,827 h. 96 ares. — *Culture :* froment, seigle et avoine sur les plateaux, vignes et bois sur les pentes, prairies dans le fond des vallées. — *Culture générale.* — En 1760 : terres labour., 23,164 arpens; prés et marais, 1336 arp.; vignes, 586 arp.; bois, 1049 arp. En 1836 : terres

lab., 16,804 hect. 74 ares; jardins et vergers, 315,90; prés et marais, 1661,62; vignes, 253,83; bois-taillis et futaies, 1621,53; savarts, 542,83; chemins, cours d'eau, etc., 557,54. —*Archéologie* : les châteaux d'Ambleny, Cœuvres et Vic. — *Commerce :* blé, vin, pierres de construction. — *Popul. :* en 1760, 8,361 h. (1858 feux); 1800, 9,551 h.; 1806, 9677 h.; 1820, 9873 h.; 1827, 10738 h.; 1836, 11,382 h.; 1841, 11,724 h.; 1861, 11,484 h.

VICOMTÉ (LA), autrefois la VICOMTÉ DE THÉVIGNY, TEWENGI en 1153, THIÉVIGNIS en 1243, *Teviniacus* en 1156. — Maison isolée dépendante de Ployart. Au 13e siècle, elle appartenait aux seigeurs de Bouconville. L'un d'eux nommé Gobert, la donna à l'abbaye de Foigny en 1243, avec les pâturages de Bouconville, Aubigny, Bièvres et Orgeval. Plus tard, Foigny l'aliéna aux suivans :

1564. Louis Duglas, seign. de Ployart, qui acheta cette année la vicomté de Thévigny pour une somme de 300 livres. Elle se composait alors d une cense, lieu et pourpris. Sa fille Nicole porta successivement ce domaine aux suivans :

Vers 1585. Antoine de Beauvais.

Vers 1600. Hercule de la Berquerie.

L'abbaye de Foigny rentra dans ce fief en 1618, mais l'aliéna de nouveau, d'abord en faveur de Louis de Proisy, seign. de la Bove, puis en 1629, à François de Mairesse, écuyer, seign. de Rochefort, en échange de différens biens assis au terroir de Belleperche.

VIEFVILLE-DES-ESSARTS *(Jean-Louis de)*, député à l'assemblée constituante, né à Malzy en 1744, mort en 1820. On a de lui des *Opinions sur la gabelle, sur l'affranchissement progressif des nègres et l'adoucissement de leur sort, sur l'organisation de la marine, etc.*

VIEIL-ARCY, ARSI en 1145, *Vetus Arseium* en 1151, *Vetus Arsetum* en 1201. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la croupe d'une colline élevée, à 25 k. au S. de Laon et 30 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 87 feux; 1800, 441 h.; 1818, 289 h.; 1836, 360 h.; 1856, 353 h.; 1861, 325 h. — Dépendances : La Roche (hameau); la Roubajoie, (isolée); le Deaux, le Robagoret, le Tordoir (moulins).

Vieil-Arcy nous paraît tirer son origine et son nom de l'église du prieuré qui ut fondé en ce lieu par Bérold, évêque de Soissons, en l'année 1048, le mot Arcy dérivant d'*arx, arcis*, et désignant ordinairement, dans nos contrées, un monument ancien, comme église, tombeau et autres. Le sanctuaire de l'église de Vieil-Arcy, demi circulaire et voûté à plein-cintre, semble dater du 11e siècle, et être celui même de l'ancien prieuré. — Avant la révolution, ce village possédait une fondation affectée à l'entretien d'un maître d'école pour les enfans pauvres.—On voyait autrefois au-dessus de Vieil-Arcy une tour en pierre dont relevaient les fiefs du comté de Braine.

Il est présumable que les prieurs de Vieil-Arcy furent longtemps seigneurs temporels de ce village; aussi, ne lui trouvons-nous que les quatre seigneurs laïcs suivans.

1225. Miles, chev. d'Arcy.

1350. Jean de Château-Villain, seign. de Vieil-Arcy.

1539. Claude de Boussac (de Bossu?) s. dud.

1780. Robert Lefèvre, comte d'Eaubonne, seign. dud. et Longueval.

Viel-Maison. — Ancien fief à Celles (Voyez ce mot).

VIEILS-MAISONS ou VIEUX-MAISONS, *Vetustæ domus*, *Veteres mansiones*. Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un haut plateau, à 105 k. au sud de Laon et 25 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — L'église est sous l'invocation de la Sainte Croix. — Population : 1760, 124 feux; 1788, 630 h.; 1800, 975 h.; 1818, 690 h.; 1836, 955 h.; 1856, 1,004 h., 1861, 1022 h. — Dépendances : les Bordeaux, la Bénite, la Doutre, la Couarde, Vallery, le Petit-Cornoult, le Cornillier, le Grand-Vinot, le Mont-Cel-Enger (hameaux); les Jommards, les Herbins, la Vieille-Tuilerie, les Petites-Vallées, les Dogués, les Courtaillis, Franchêne, la Maltournée, la Tuilerie, la Picoterie, la Montcarrée, les Gossins (isolées); la Marcellerie, le Petit-Vinot, les Grandes-Vallées, la Heurderie, la Charmois, les Fagots (fermes).

On voyait autrefois à Vieils-Maisons un château nommé *Chatrins*, qui fut, dit-on, démoli par les ordres de Henri IV. — Ce village posséde deux foires annuelles qui se tiennent les 11 juin et 29 septembre; plus, un marché hebdomadaire le jeudi.

Seigneurs de Vieils-Maisons.

Le domaine de Vieils-Maisons entra, au commencement du 14e siècle, dans les mains d'une branche de la famille de Châtillon, dans la personne de Jean, qui suit, 3e fils d'Hugues de Conflans, seign. d'Estoges, maréchal de Champagne. Ce Jean de Châtillon était surnommé *le vidame*, à cause des vidames de Châlons dont il descendait par les femmes, titre que ses descendans ont continué de porter.

Vers 1300. Jean de Conflans, chev., dit le vidame, vicomte d'Oulchy, s. de Vieils-Maisons, Vézilly et Sommevelle, du chef de son aïeule maternelle. Femmes : 1° Isabelle de Lor; 2° Péronne de Jouaigne, veuve de Gaucher d'Unchair, seign. d'Armentières.

1394. Jean de Conflans, leur fils, seign. d'Armentières et de Vieils-Maisons. Femme, Madeleine de Hornes. Enfans : Barthélemi, Anne, abbesse de Ste-Claire de Reims.

1438. Barthélemi de Conflans, seig. de Vieils-Maisons, Armentières, Vézilly, vic. d'Oulchy. Fme, Marie de Cramaille. Enf. : Jean, Emeri, seign. de Rozoy et Oulchy; Jean, seign. de St-Remy et Vézilly; Guillaine, femme de Pierre de la Bricogne, chev., seign. de Lagery.

14.. Jean III de Conflans, seign. de Vieils-Maisons, Saponay et Vadencourt. Femme, Marguerite de Bournonville. Enfans : Jean, Gilles, seign. de St-Remy; Antoine, vicomte d'Oulchy; Jeanne, femme de Jacques de Vaudray, seig. de St-Phal; autre Jeanne, femme de Florimond de Villers-St-Paul, seign. de Dommard; Marie.

1507. Jean IV de Conflans, seign. de Vieils-Maisons et Saponay. Femme, Madeleine Lucas. Enfans : Antoine, Eustache; Marguerite, femme de Gérard de Vieils-Maisons près La Ferté-Gaucher; Antoinette, femme de Jacques d'Anglures, vicomte d'Estoges; Jeanne, femme de Philippe de Chastelus, vicomte d'Avallon.

1535. Antoine de Conflans, seign. de Vieils-Maisons, Saponay, Vadencourt. Femme, Marie Juvénal des Ursins, dame de Villers et Jouaignes; sans postérité.

15... Antoine de Conflans, son oncle, déjà vicomte d'Oulchy et Armentières, leur réunit Rozoy, Vézilly, St-Remi, lieut. de la vénerie de France. A sa mort, bien que laissant des enfans, Vieils-Maisons revint à sa nièce Marguerite ci-dessus, femme de Gérard de Vieils-Maisons.

1780. M. Jacquière, conseiller honoraire au parlement de Paris.

VIERZY, VERSI en 1186, *Bergisus* en 879, *Virseius* en 1093, *Virgiacus* en 1146. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé à l'extrémité d'un étroit

vallon, à 52 k. au S. de Laon et 12 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Ruffin et Valère. — Population : 1760 : 49 feux; 1800, 266 h.; 1818, 268 h.; 1836, 322 h.; 1856, 290 h.; 1861, 308 h. — Dépend. : Vauxcastille (ham.); Morembeuf (ferme).

On voit à Vierzy les restes d'un château où habita la comtesse de Beaufort et les ruines d'une enceinte où se donnèrent plusieurs tournois.

Ce village est la patrie de Josselin de Vierzy, évêque de Soissons au 12e siècle.

Seigneurs de Vierzy.

1093. Payen de Vierzy.

1179. Vautier ou Gautier de Vierzy.

1184. Ebles ou Eblon de Vierzy. Enfans Gérard, Jean, Roger dit Philippe.

1186. Gautier II de Vierzy.

1203. Jean de Vierzy.

1210. Pierre, chev. de Vierzy.

1215. Adam ou Adon de Vierzy. Enf. Philippe.

1232. Gérard de Vierzy. Il se croisa en 1248. Femme, Isabelle.

1250. Albéric, Aubry ou Aubert, leur fils, chev. de Vierzy. Il partit pour la Pouille en 1265.

1250. Raoul de Virzy, chev.; fme, Catherine. Ses armes portent un *dextrochère*.

1280. Philippe de Vierzy, chev., fils d'Adam. Sur ses armes on voit *trois doloires* posées 2.1.

1281. Oudard de Vierzy, écuyer, fils d'Aubry.

1288. Jacques de Vierzy, écuyer, fils de *Radil* (Raoul?).

Au 16e siècle, la terre de Vierzy était entrée dans les mains de l'évêque de Soissons, qui la donna au suivant.

1503. Nicolas de Louvain (V. Pernant).

1506. Nicolas Bonnery, seign. dud., chev., chambellan du roi.

1737. Mad. de Noailles, dame dud.; veuve de V.-M. d'Estrées, seig. de Cœuvres.

17.. La princesse de Chimai, et en dernier lieu, le prince de Chimai.

VIEUXLAINES, voyez VIOLAINES.

VIÉVILLE (LA), *Vetus Villa* en 1157. — Ferme dépendante de Sissonne. Elle appartenait jadis à l'abbaye de St-Michel (Voyez Boncourt).

VIEUVILLE (LA), près de St-Quentin, voyez l'ABBIETTE.

Vieuville (La) ancien fief à Verneuil (Voyez ce mot).

VIFFORT, *Vicus fortis*? — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 95 k. au S. de Laon et 15 de Chât-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge.— Population : 1760, 66 feux; 1788, 306 h.; 1800, 314 h.; 1818, 315 h.; 1836, 386 h.; 1856, 374 h.; 1861; 372 h. — Dépendances : le Chêne-Benoît, Gillanche, Pertibout, Sous-la-Ville, Vilzeau, la Ville-Neuve (hameaux); la Billonerie, la Commanderie, la Fosse-aux-Larrons, la Fosse-Gaudier, la Malmaison, la Cense, la Cense-Naudet, la Pisserotte, la Croisette (Fermes); Mont-à-Peine, la Grouillère, le Moulin-Adam, le Chêne-Blanc (isolées).

Viffort appartenait autrefois aux chevaliers de Malte, qui y avaient une maison dépendante de la commanderie de La Ferté-Gaucher.

Les commandeurs de Viffort étaient en même temps seigneurs temporels de ce village. Nous navonsle nom que d'un seul.

1371. Frère Nicole de Boquillon, command. de Viffort en Brie.

En dernier lieu, la seigneurie de ce village appartenait au duc de Doudeauville, seig. de Montmirail.

VIGNEUX, VIGNOY, VIGNOIS, VINGNOI en 1220, *Vinetus*, *Viniacus*. — Gros village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection er diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: 1760, 538 h. (130 feux); 1800, 808 h.; 1836, 1034 h.; 1856, 965 h.; 1861, 890 h. — Dépendance, le Hocquet (hameau).

Vigneux appartenait jadis à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons. Se trouvant ruiné au milieu du 12e siècle, cette abbaye songea à le rétablir, et à cet effet lui donna, en 1162, conjointement avec Henri de Marle, avoué de Vigneux, la loi de Vervins, sous les conditions suivantes : St-Médard se réserva la terre, le terrage, la forêt, les serfs et la dîme; les profits de la justice et du moulin durent être partagés par moitié entre l'abbaye et ledit Henri, et l'abbé, le prieur ou leur envoyé eurent le droit de pêcher dans le vivier toutes les fois qu'ils viendraient à Vigneux. Nous donnons ci-après le texte de cette pièce intéressante. — St Médard fonda à Vigneux, vers l'année 1220, un prieuré qui fut placé sous l'invocation de Ste Léocade, selon les uns, de Ste Gertrude, selon d'autres; l'église et les bâtimens en étaient déjà ruinés au milieu du siècle dernier. — Ce village possédait aussi jadis une léproserie dont il est question dès 1261. — A plusieurs reprises, des médailles romaines ont été trouvées sur le terroir de vigneux.

Seigneurs laïques de Vigneux.

1162. Henri, sénéchal de Marle, chev., seign. et avoué de Vignois. Femme, Ida. Enfans : Adam, Guichard, sénéchal de Marle.

1187. Adam de Marle, seign. dud.

1206. Gobert, abbé de Vignois.

1217. Hugues, chev. de Vinois.

1218. Henri II de Marle, sire de Vignois.

1246. Gautier de Vignois, écuyer.

1248. Gobert, seig. de Vignois, fils d'Emmeline, dite Pélerine de St-Gobert.

1252. Réné de Vignois.

1307. Gobart (Gobert) de Marle, seign. dud.

13... Gilles de Vignois. Femme, Margue.

1323 Jean de Vignois, écuyer, leur fils.

1407-27 Gobard ou Gobaud de Marle, écuyer, seign. dud. Femme, Rite.

1500. François de Sailly, seig. dud. Enfans, N.. Madeleine.

1566. N. de Sailly, seign. dud.

16.. Gilles de Harlay, seign. de Vigneux.

1615. Charles de Harlay, écuyer, son frère. Il vendit au suivant.

1618 Crépin de Régnier. Femme, Yolende de Fay d'Athies. Il fut ennobli en 1608 pour services militaires.

1624. François de Régnier, seig. dud., écuyer.

16.. Charles de Régnier, s. d. et du Hocquet.

1640. Jacques de Régnier, seign. dud.

1656. Charles II de Régnier, seig. dud.; enf. : Pierre, Charles, Barbe.

1660. Charles III de Régnier, seign. dud.; femme, Charlotte d'Escanevelle. Enf. : François, Barbe, femme d'Antoine de Monceau ; Jeanne, femme d'Edmond de Pastoureau de Villers.

1670. Thomas de Cauchon, seign. dud. et d'Aizelles. Femme, Antoinette de Marle.

1700. Charles Antoine de Cauchon, marquis de Puisieux, seig. dud. Femme, Charlotte-Françoise de Sugny.

Vers 1705. Antoine de Régnier, fils de Charles III, seign. dud., brigadier des armées.

1723. François de Villelongue, seign. de Vigneux, Artaise, etc. Femme, Jeanne de Mecquenhem. Enfans : François-Nicolas, Nicolas-Charles, Nicolas-François, Nicolas-Louis, Jean-Elion, François-Louis, Roland et 4 filles.

1770. François-Louis de Villelongue, seign. dud. Femme, Adèle-Geneviève de Fay de Rivecourt. Enfans : André-Louis, Adèle-Louise, femme de Louis de Lécuyer.

1789. François-Louis de Villelongue, fils de Nicolas-Louis. F^me, Gabrielle-Félicité de Briatmont. Enfans : Victor, Eugénie-Caroline.

Conditions du rétablissement de Vigneux, en 1162.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Episcopalis officii est que in presentiâ nostrâ fiunt attestari. Ea propter, ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus, notum facimus universis tàm futuris quàm presentibus quod *Viniacus* fuit villa Sancti Medardi tota dominica, preter advocationem quam tenebat Henricus de Marlâ. Verum quoniam ipsa villa variis direptionibus et infortuniis vastata fuit, convenit inter ecclesiam Sancti Medardi et Henricum emendare ipsam villam et ponere ad consuetudinem de Vervino, ita sane quod Sanctus Medardus per se habebit totam terram suam et terragia sua, silvam suam et silvagia sua, homines suos et capitalitia sua, decimamque suam. De justiciâ vero in quâ Henricus priùs jus non habebat, concessit ecclesia medietatem Henrico, et Henricus concessit ecclesie medietatem assisie sue quam loco tallie accipiebat, in quâ ecclesia nichil priùs habuerat. In molendino medietatem faciet et medietatem accipiet. In vivario quociens domnus abbas venerit, aut prior, aut nuncius ecclesie, poterit monachus piscari ad comedendum. Si ombo voluerint, habebunt unum majorem communem, sin autem unusquisque suum et summonitionem suam. Et quia Henricus tenebat advocationem illam de Rainaldo de Roseto, concessit Rainaldus in presentiâ nostrâ ut si aliquando insaisiret villam pro forisfacto Henrici, nihil ampliùs acciperet nec ille, nec successores sui, quàm accipiebat Henricus. Quod si Henricus aliquo maligno instinctu hujus pactionis tenorem violare presumpserit, ecclesia Laudunensis faciet de illo justiciam usque ad emendationem. Hoc autem ne possit ab aliquo infringi vel immutari, sigilli nostri impressione et testium subscriptione muniri fecimus. S. Lisiardi, Laudunensis decani, etc. Actnm Lauduni anno incarnati Verb MCLXII.° Angotus, cancellarius, religit, scripsit et subscripsit. (*Cart. de St-Médard*, f° 46, *verso*.)

Vigneux (Haie de). Elle s'étendait de ce village jusqu'aux rives de la Serre. Au 12e siècle, elle était aux moines de St-Denis, qui la défrichèrent en partie.

VIGNOLES, *Vineolæ* en 1175, *Vignoliæ* en 1183. — Hameau dépendant de Courmelles ; 3 feux en 1816. — Ce hameau est devenu célèbre par les grands hommes de guerre qu'il a produits et qui portaient son nom comme seigneurs du lieu. Nous devons dire toutefois que la plupart des biographes placent en Bigorre le lieu de naissance de La Hire et de ses frères. Cette opinion n'étant point à nos yeux complètement établie, nous maintiendrons ici le nom de ce célèbre partisan, au moins provisoirement.

1249. Jean Ier de Vignoles, chev.

1264. Jean II dit le Sauvage, s. de Vignoles, son fils. F^me, Marguerite. Enf. : Jean dit Boschet, Victus, Agnès, f^me de Guyard de Vaux, écuyer.

1283. Jean III, seign. de Vignoles.

1420. Etienne de Vignoles, bailli de Vermandois en 1433, seign. de Montmorillon. Il fut si célèbre dans les guerres civiles du 15e siècle, sous le surnom de *La Hire*, qu'on a donné son nom au valet de cœur. Il avait un frère nomme Amadour dont la réputation d'homme de guerre égala presque la sienne, et un autre frère nommé Jean, dit *l'homme*, qui fut gouverneur de Soissons, plus un 3e frère naturel nommé Pierre Regnaud, qui se distingua également dans la carrière des armes. F^me, Marguerite David, dame de Longueval, qui se remaria à Jean de Courtenay, seign. de St-Briçon.

1467-72. Thévenot de Vignoles, autre capit. armagnac célèbre, descendait du précédent.

15... François de Vignoles dit La Hire, baron de Vignoles, gouverneur d'Acy et de Tartas.

1590. Bertrand, son fils, marquis de Vignoles, capitaine des gardes de Henri IV, cons. d'Etat,

lieuten. général de la Champagne, abjura le protestantisme; autre homme de guerre illustre mort en 1636, ne laissant qu'une fille qui épousa.

16... Hector de Gélas de Voisins, marquis d'Ombres, vicomte de Lautrec; sans enfans.

1640. Hector de Gélas, son gendre, seign. de Vignoles.

1646. François de Gélas, son fils, marquis de Vignoles, vicomte de Lautrec, fit avec distinction la campagne de Hollande en 1672.

1721. Louis-Hector de Gélas, son fils, brigadier des armées.

Villancet, Villercel en 1165, Vilancel en 1158, *Vilercellus* en 1145, *Vilencella* en 1245. — Ferme dépendante de Parpeville. Au 12e siècle, une portion du terroir de cette ferme fut donnée à l'abbaye de Foigny (V. la charte) et le reste passa des mains de plusieurs particuliers dans celles de St-Martin de Laon. L'abbaye de St-Michel lui en donna d'abord le quart en 1157, moyennant la dîme du terrage, Philippe de Sissy lui donna l'autre quart en 1193, et Réné de Flavigny-le-Grand lui abandonna à son tour, en 1189, la seconde moitié de ce terroir avec le presbytère de Villers. Plus tard, Villancet passa à l'abbaye de Foigny qui, en 1332, le vendit à Jeanne de Flandres, abbesse du Sauvoir, pour 5,178 liv. 6 sous parisis. Enfin, Jeanne de Flandres le donna à l'abbaye du Sauvoir, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. Il comprenait alors 145 muids de terre, des vignes, etc.

Nous connaissons un seigneur de Villercel.

1165. Herbert Maale de Villercel; femme Furnerle.

Don d'une partie du terroir de Villancet aux moines de Foigny, vers 1121.

In nomine... Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus. Notum volo fieri universis ecclesie filiis tàm presentibus quàm futuris quod Robertus, filius Angelardi, et Helbertus de Firmitate (La Ferté-sur-Péron) dederunt partem terre Villercelli perpetuo tenendam monachis sancti Marie Fusniacensis, que pars divisa est per viam que est à lapide qui est juxta nemus grosse silve usque ad fontem sancti Desiderii, et à fonte sicut vallis que ibi incipit, dividit. Quicquid pertinet ad terram Villercelli versus Landerfait (Landifay), et versus Torbl (Torly) cum hac ipsa tota valle que hoc dividit. Et in ipso nemore grosse silve dederunt eis omnes aisentias, scilicet ad opus ignis, et ad quelibet alia, hoc solum sibi retinentes ut de eadem silva sumant quicquid voluerint, tantum modo in proprios usus, ita tamem ut nulli tribuant, vel vendant, vel capiendum consentiant, nec suis hominibus, nec aliis. Tamen in plaxeis (sic) que congruit claudende curie monachorum, nichil omnino capiont. Infra has omnes divisiones, predicti milites nichil arabunt, vel edificabunt, nec aliquam inquietudinem facient monachis nec ipsi, nec alii quos prohibere possent. nec de omnibus rebus eorum, id est de orto, de viridiario, de nutrimento vel aliquo alio quicquam accipient, nisi tantum nonam garbam agriculture. Immo, in illa parte que est extra divisionem concedunt eis omnes aisentias in nemore, in aquâ, in pascuis, vel in quibuscumque aliis. Hec omnia dona et divisiones predictas fecit monachis Fusniaci Robertus, filius Angelardi, cum laude sue conjugis Gertrudis, de cujus hereditate ipsâ terram provenit, et Guerrici Havars, fratris ipsius Gertrudis, et aliorum amicorum suorum.... Hec omnia scripto tenenda cum dixerunt sibi monachi et milites ita ut monachi suam cartham haberent Fusniaci et cartha militum poneretur in thesauro sancte Benedicte (Origny-Ste-Benoite) custodienda....... Ut autem hec rerum distributio firma et inconvulsa permaneat, nulliusque processu temporis in oblivionem excidat, necessarium duximus hanc paginam scribi ac nostri sigilli impressione signari, legaliumque testium subscriptione confirmari (sans date, mais vers 1121). (1er *Cartul. de Foigny*, f° 5.)

Villardel. — Ferme dépendante de Courmont. Elle paraît tirer son nom d'un grand bois, nommé *Villardel* qui recouvrait autrefois son terroir. Les

moines d'Igny, auxquels ce bois avait été donné en 1223 par Thibaud, comte de Champagne, pour la somme de 300 livres de Provins, le défrichèrent, et sur son emplacement bâtirent vraisemblablement la ferme actuelle.

VILLE-AUX-BOIS (La), autrefois Le BOIS, *Villa ad Boscum* en 1252. — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine nue mais jadis couverte de bois, d'où lui vient son nom, à 30 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean, évangéliste. — Population : en 1760, 20 feux; 1800, 193 h.; 1818, 183 h.; 1836, 226 h.; 1856, 221 h.; 1861, 219 h. — Dépendance, Camusette (isolée).

Dom Lelong prétend qu'Ebles de Roucy, seigneur de La Ville-aux-Bois, aurait donné un code de lois (une charte de commune, sans doute) aux habitans de ce village, en 1193. Cette pièce ne se retrouve pas.

Seigneurs de la Ville-aux-Bois.

1141-54. Hugues, 4e fils de Hugues Chollet, comte de Roucy, devint, paraît-il, s. de Thosny et de La Ville-aux-Bois. Fme, Éve. Enf. : Ebles, Baudoin. Hugues partit pour la croisade en 1192.

1192. Ebles de Roucy, leur fils, seign. desd. Fme, Elvide. C'est Ebles qui aurait donné une charte de commune à La Ville-aux-Bois en 1193.

Il obtint de plus en 1210 de l'archevêque de Reims, une terre entre Corbeny et le Bois, pour la donner à cultiver aux habitans de Thosny et du Bois, sous la condition qu'ils en paieraient la dîme au prieur de Corbeny.

1240 Henri de Roucy, leur fils. Il accompagna St Louis en Orient en 1249. Femme, Ermenson.

12.. Jean de Roucy, leur fils, seign. du Bois et Thosny. Femme, Alix de Germaine Enfans : Henri, Marguerite.

1294-1340. Henri II de Roucy, seign. desd.

13.. Edouard de Roucy. Il vendit les terres de Thosny et La Ville-aux-Bois.

1500. Charles de Gomer, seign. d'Artonges, La Ville-aux-Bois, etc.

1520. Edme de Vauclérois, s. de Courmas et La Ville-aux-Bois, commandant de 400 hommes d'armes, gouv. de Château-Porcien. Femmes : 1o Françoise de Lorisse; 2o Marie de Goujon. Enfans : Charles, Gérôme, Anne.

1650. Charles de Vauclérois, seig desd, gentilhomme de la chambre. Femme, Marguerite de Cobreville Enfans : Gabriel-Alexis, Pierre-Ernest, Charles-François, Jérôme, Alexandre.

1660. Pierre-Ernest de Vauclérois, seign. dud. Femme, Nicole-Charlotte de Cauchon.

Après lui, le domaine de La Ville-aux-Bois rentra dans les mains des comtes de Roucy, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

VILLE-AUX-BOIS-LÈS-DIZY (La). — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine découverte, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy-sur-Serre, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Fiacre et Blaise. — Population 1760, 92 h. (20 feux); 1800, 483 h.; 1818, 601 h.; 1836, 635 h.; 1856, 608 h.; 1861, 619. Dépend., le Château (Ferme).

Seigneurs de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy.

Vers 1700. Jean Brucelles. Femme, Léonor Liégois. Enfans : Nicolas, chevalier magistral de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur d'Etampes; Jean Baptiste, chanoine de Rozoy; Henri-François; Marc-Antoine, lieuten. de la grande louveterie, seign. de Salon; Charles.

1730. Henri-François Brucelles, seign. dud.,

chev. de St-Louis, capit. au régim. du Lyonnais. Sa veuve épousa M. de Castres, et donna la Ville-aux-Bois au suivant, son neveu.

1786. Claude-Antoine L'Eleu, seign. d'Elevé, lieuten. en l'élection, député à l'Assemblée constituante. Femme, Reine-Ferdinande Périn de Toulis. Enfans : Charles-Antoine, tué à l... Antoine-Simon-Joseph, seign. de St-Mard, chef d'escadron de gendarmerie; André-Barthélemi, seigneur de Salon, colonel d'infanterie; Auguste-Emmanuel, tué en Espagne, et deux filles.

Ville-aux-Bois (La), *Villa in Bosco* en 1137, *Villa ad nemus* en 1263. — Ferme dépendante de Montlevon.

Villecholles, Villesol, *Villecholia* (13e siècle), *Villa solis*. — Hameau dépendant de Vermand. Son nom vient, dit-on, de *Villa scholarum*, la ville des écoles. D'autres prétendent que ce lieu était autrefois consacré au soleil, et que son nom *Villa solis*, dérive de là. Villecholles était d'ailleurs un fief important.

1225-26. Roger de Villecholles. Femme, Elizabeth. Enfans : Raoul, Jean, Agnès.

1280. Raoul Moutarde, écuyer, seign. dud.

1554. Jean de Carpentier, chev., seign. de Villecholles et Gibercourt. Femme, Jeanne de Fontaine. Enfans : Françoise, femme de François des Fossés, seign. de Jouaignes; Luce, femme d'Antoine de Mailly.

1580-1621. Jean de Carpentier, chev., seign. de Villecholles, etc. Femme, Jacqueline des Fossés. Enfans : François, Philbert, Charles, Rénée, fme de Jean de Guilbon, s. de Beauvoir.

1690. François de Carpentier, seig. de Villecholles et d'Attilly. Femme, Ursule de Heules.

Ville-du-Catelet, ou simplement Ville. — Ferme dépendante de Gouy. C'était autrefois un fief. Dans notre première édition, nous avons donné une liste des seigneurs de Ville, sans pouvoir affirmer que ce fût la localité qui nous occupe, ou un autre lieu du même nom, voisin de Noyon. N'ayant pu parvenir à lever nos doutes à cet égard, nous ne reproduirons pas cette liste, à laquelle nous aurions cependant d'autres noms à ajouter.

Villeham *viculus* en 1134. — Localité détruite, autrefois située du côté de Troyon.

Villemaroie, *Villa Marie* en 1131. — Hameau détruit, autrefois assis entre Eppes et Coucy. Il appartenait à l'abbaye de St-Martin de Laon. Raoul de Longueville lui avait donné la moitié de cet alleu en 1131, avec le moulin.

VILLEMONTOIRE, VILLEMONTOISE, VALLEMONTUIR (12e siècle), VILLEMOLTOIR-LA-GRIMACE, *Villemonthorium*, *Villemanthorium*. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti à la pointe d'une sorte de cap élevé, à 50 k. au S. de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette dernière ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : 1760, sans Charentigny, 28 feux; 1800, avec Charentigny, 174 h.; 1818, 191 h.; 1836, 229 h.; 1856, 225 h.; 1861, 245 h. — Dépendances : Charentigny (hameau); Rue-Gaillot (isolée).

Villemontoire appartenait autrefois au chapitre de Soissons. — L'abbé Le-

beuf a voulu voir dans l'emplacement de ce village, celui du *Noviodunu Suessionum* de César; les raisons qu'il en donne ne nous paraissent pas pouvoir être acceptées.

Seigneurs de Villemontoire.

Vers 1176. Vermond, seign. de Buzancy et Villemontoire.

1190. Jean de Villemontoire.

1220. Adam de Villemontoire.

1268. Geoffroi de Mortemer et Hersende de Buzancy, sa femme, vendent la terre de Villemontoire et ses dépendances à Robert de St-Crépin, chanoine de Soissons.

1540. Charles de Roye, seign. de Buzancy, Muret, Villemontoire.

Il y avait jadis à Villemontoire un fief nommé *Adam Morel*, qui appartenait à l'abbaye de Longpont.

VILLEMOYENNE, *Villa media* en 1220. — Hameau dépendant de Marchais, canton de Condé ; 3 feux en 1816. Il était autrefois plus considérable qu'aujourd'hui : en 1760, on y comptait 31 feux ou environ 140 habitans.

VILLENEUVE-ST-GERMAIN, VILLENUEVE en 1269, *Villa nova* en 1139. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une position charmante sur la rive gauche de l'Aisne, à 45 k. au S. de Laon et 5 à l'E. de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette dernière ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de cette même ville. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 80 feux; 1800, 378 h.; 1818, 309 h.; 1836, 345 h.; 1856, 406 h.; 1861, 482 h. — Dépendances : St-Germain (hameau); Château de Villeneuve (isolée).

Villeneuve dépendait autrefois du comté de Soissons. Jean, comte de Soissons, en affranchit les habitans en 1247, avec ceux de Bucy-le-Long et autres (Voyez Bucy-le-Long). — Guy de Châtillon, comte de St-Pol, y fonda une chapelle en 1286, et Enguerrand VII, sire de Coucy, y établit, en 1390, un couvent de Célestins qu'il dota d'une rente de 400 liv. tournois. En dernier lieu, Villeneuve appartenait aux évêques de Soissons.

VILLENEUVE-SUR-FÈRE, *Villa Nova ad Faram*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, assis sur un plateau élevé, à 62 k. au S. de Laon et 20 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Georges. — Population : 1760, 67 feux; 1788, 368 h.; 1800, 384 h.; 1818, 368 h.; 1836, 423 h.; 1856, 408 h.; 1861, 407 h. — Dépendances : la Louarde, la Plaine-Martin, Chantereine (hameaux); les Préaux (Ferme); St-Georges, Belle-Fontaine (isolées).

Un bureau de bienfaisance a été établi à Villeneuve-sur-Fère en 1824.

Les premiers seigneurs de ce village sont mal connus. Ensuite, ceux de Fère paraissent l'avoir été également de Villeneuve jusqu'au 16e siècle (V. Fère-en-Tardenois); puis, ce domaine passa aux Conflans, vicomtes d'Oulchy. En dernier lieu, il fut possédé par les suivans.

1780. M. de Faventine, seig. de Mont-St-Père.

178. M. de Ste-James (V. Mont-St-Père).

VILLEQUIER-AUMONT, autrefois GENLIS, *Genlesius*, *Genliacus*. — Bourg de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine ondulée, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, sans Guyencourt, 97 feux; 1800, 682 h.; 1818, 885 h., avec Guyencourt; 1836, 972 h.; 1856, 928 h.; 1861, 917 h. — Dépendances : les Caisnes, Athiémont, Guyencourt, le Plessier-Godin (hameaux); le moulin de Genlis.

Les raisons qui, au siècle dernier, ont fait donner à ce bourg le nom de Villequier-Aumont, n'existant plus depuis longtemps, nous pensons qu'il serait utile de lui restituer son nom ancien et historique de Genlis. — On ne connaît ni l'origine, ni les commencemens de ce bourg; mais il devait avoir déjà une certaine importance au 13e siècle, puisque Aubert de Hangest, seigneur du lieu, y fonda en 1221 (d'autres disent en 1227), un hôpital sous l'invocation de Ste Elizabeth. Plus tard, le fils de ce seigneur convertit cet hôpital en une maison de religieuses Augustines. Les guerres du 14e siècle ayant à peu près ruiné cette communauté, elle fut de nouveau convertie, en 1421, en un prieuré de moines Prémontrés, et en 1495 transformée définitivement en une abbaye du même ordre qui a persisté jusqu'à la révolution. Ses revenus s'élevaient alors à 14,000 liv.; on y comptait sept religieux. — En 1585, le roi, sur la demande de Pierre Brulart, seigneur de Genlis, lui délivra des lettres patentes à l'effet d'établir dans ce bourg un marché hebdomadaire le lundi, et quatre foires annuelles les 7 janvier, 12 avril, 15 juin et à la fête de Ste-Elizabeth, patronne de l'abbaye. Mais cette érection étant restée sans résultat, Louis XV la renouvela en 1736 en faveur de Charles Brulart, marquis de Genlis. On trouvera ci-dessous le texte de cette pièce importante. Aujourd'hui Genlis n'a plus que deux foires annuelles, qui se tiennent le lundi de la semaine sainte et le 8 juillet; plus, un marché-franc le 1er lundi de chaque mois. — Un bureau de bienfaisance a été établi dans ce bourg en 1824. — On voyait autrefois une tombelle près de Villequier-Aumont, au lieu dit *Moyen-Vivier*. Le château seigneurial de ce bourg était jadis l'un des plus beaux et des plus forts du pays.

Seigneurs de Genlis.

1150. Roger de Genlis.

1152. Foulques de Genlis.

Vers 1200. Roric de Genlis, mort vers 1203.

Vers 1204. Aubert de Hangest, s. de Genlis, descendant d'Hérifroid de Hangest. Femme, A. Aubert se trouva au siége de Rouen en 1202.

1211. Florent de Hangest, seign. dud., leur fils. Fmes : 1o Corrette; 2o Béatrix de Châtillon. Florent se croisa contre les Albigeois en 1225, fit bâtir le moulin à vent de Genlis en 1234, et changea l'hôpital de ce bourg en une maison de filles Augustines.

Vers 1250. Jean de Hangest, seign. de Genlis. Femme, selon quelques-uns, Béatrix de Heilly. Enfans : Aubert, Jean, Perronnelle, femme de Raoul, comte de Soissons.

12.. Aubert II de Hangest, seign. dud. Il perdit la vie à la bataille de Courtrai.

1302. Aubert III, *alias* Robert de Hangest,

seign. dud. Enfans : Gautier, Pierre, Jacques.

1338. Gautier de Hangest, s. dud. Femme N. de Roye. Enfans : Aubert, Mathieu.

1358. Aubert IV de Hangest, dit Flamenc, s. dudit et de La Toulle. Femme, Ade, dame de Mailly et d'Acheu. Aubert de Hangest se joignit aux Jacques et fut gracié en 1360. Il périt l'année suivante à la bataille de Brignais, près de Lyon.

1361. Jean II de Hangest, seign. de Genlis, Magny et Abbécourt, gouverneur de Noyon, chambellan de Louis d'Orléans, grand-maître des arbalétriers de France. Femme, Marie de Sarbruck. Jean II de Hangest fonda une chapelle dans son château en 1408, et transforma l'abbaye de Genlis en prévôté de Norbertins. Il avait pris part à la campagne de Hongrie, et avait été fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis, en 1393. Il était, dit-on, d'une force si extraordinaire, qu'on le vit plusieurs fois, se plaçant sous un arbre monté sur un cheval, saisir une branche, et, par la seule force des poignets et des jarrets, se soulever lui et sa monture jusqu'à la hauteur d'une palme.

1421. Mathieu de Hangest, seig. dud. Femme, Jeanne de Soyécourt. Enfans : Jean, Claude, seign. d'Argillers.

1441. Jean III de Hangest, seig. dud., conseiller et chambellan du roi. Femmes : 1° Jacqueline de Crèvecœur ; 2° Marie d'Amboise. Enf. : François, Louis. Jean de Hangest ayant porté les armes contre le roi, fut gracié en 1476.

Vers 1490. François de Hangest, seign. dud. Enf. : Jacques, Adrien, Charles, évêque de Noyon

Vers 1495. Jacques de Hangest, seign. dud. Femme, Jeanne de Moy. Enfans : Adrien, Hélène, dame de Magny, femme d'Arthur Gouffier, grand-maître de France; Louis, surnommé le jeune Genlis, tué en 1543 à la défense de Châlons; Jean, évêque de Noyon.

1501. Adrien de Hangest, seign. dud., chambellan ordinaire et grand échanson de France, bailli et capitaine d'Evreux. Femme, Françoise du Mas. Enfans : François, Jean, seign. d'Ivoy.

1533. Jean IV de Hangest, évêque de Noyon, seign. de Genlis, Abbécourt et Bichancourt.

15... François II de Hangest, seig. dud., gouverneur et bailli de Chauny, colonel-général de l'infanterie française, écuyer ordinaire de l'écurie du roi. Femme, Valentine des Ursins-Trainel. Sans enfans. François de Hangest embrassa avec ardeur le parti de la réforme et devint le chef des Huguenots en Picardie. Il mourut, dit-on, de la rage, après avoir pillé l'abbaye de St-Hubert en Ardennes. Son frère Jean, qui avait aussi embrassé la cause des religionnaires, fut fait prisonnier par les Espagnols et étranglé par eux dans son lit. La terre de Genlis fut décrétée sur leurs héritiers, et vendue pour payer leurs dettes.

1577, mai. Simon des Loges, chev., seign. de Genlis par sa femme, Madeleine de Lannoy.

1577, décembre. Jean de Montenay, seig. dud. et du Bac-Arblincourt.

1583. Pierre Brulart, chev., baron de Crosne, dit le capitaine de Crosne, conseiller d'Etat, secrétaire du roi, trésorier de l'Ordre du St-Esprit, seign. de Genlis par acquisition. Il était fils de Noël Brulart, seign. de Crosne. Femme, Madeleine Chevalier. Enfans : Gilles, Noël, tué à 11 ans au siége d'Amiens en 1597; Charles, abbé de Joyenval, ambassadeur à Venise; Pierre, abbé de St-Martin d'Autun; Charles, chanoine de Paris; Louis, auteur de la branche du Ranché; Nicolas, chambellan de Gaston de France; Madeleine, femme de François Roberte; Marie, femme de François, baron de Mailloc; Elizabeth, religieuse.

Vers 1608. Gilles Brulart, seig. dud. et Abbécourt Femmes : 1° Anne de Halluin, dont Florimond; Charles, tué en duel; François, chev. de Malte; 2° Madeleine-Claude de Nesles-aux-Épaules, dont Réné, marquis de Pisieux, comte de Thenelles.

1645. Florimond Brulard, chev., bailli de Chauny, colonel d'un régiment d'infanterie. Femmes : 1° Madeleine-Charlotte de Blécourt, dont Florimond, capitaine de chevau-légers, tué au siége de Ste-Menehould en 1653; Charles, archevêque d'Embrun; François, colonel du régiment de la Couronne, mort devant Trèves en 1675; Pierre-Michel, chev. de Malte; Michel, aussi colonel du régiment de la Couronne, tué à St-Omer en 1677; Hardouin dit le Chevalier de Béthencourt, chev. de Malte, gouverneur de Gironne; plusieurs filles, dont 3 religieuses; 2° Jeanne-Elizabeth de Bovelles de Puille, dont Florimonde-Renée, morte jeune.

La terre de Genlis fut érigée en marquisat en 1645 en faveur de Florimond Brulart, avec les terres de Viry-Noureuil et Senicourt, formant un seul fief nommé *le Sart*, les fiefs de la motte de Viry, bois de Savriennois et Courtemanche, terres d'Abbécourt, Ognes, Moulin-Chevreux et Marest.

166.. Claude Brulart, marquis de Genlis, comte de Sezanne en Brie, colonel du régiment d'Artois, infanterie, mort dans la campagne de Hollande. Femme, Angélique Fabert, fille du maréchal de France. Enf., Marie-Anne-Claude, femme de Henri, duc d'Harcourt. Les terres d'Abbécourt, Ognes, Moulin-Chevreux et Marest furent distraites du marquisat de Genlis pour lui constituer une dot.

1673. Charles Brulart, archevêque d'Embrun, marquis dud., qu'il céda au suivant, son frère.

1686. Pierre Brulart, marquis dud. Il était abbé de Ste-Elizabeth de Genlis, et renonça à l'état ecclésiastique; il devint colonel des gendarmes d'Orléans. Femme, Louise-Charlotte-Françoise de Hallencourt. Enf.: Charles-Claude, Charles-Alexis, Louis-Marie, dit l'abbé de Genlis, officier dans le régiment du roi, infanterie.

1733. Charles-Claude Brulart, marquis dud., colonel des grenadiers de France. Femme, N. de Riotor de Villemur. Sans enfans.

1753. Charles-Alexis Brulart de Sillery, son frère, dit le comte de Genlis, chev. de St-Louis, colonel des grenadiers de France, député à l'Assemblée nationale, fut guillotiné dans la révolution comme Girondin. Femme, N. de St-Aubin.

1772. Louis-Alexandre-Céleste, duc d'Aumont, marquis de Genlis par acquisition, moyennant 1,600,000 liv. Le maréchal d'Aumont fut le favori de Louis XVI. Il était sous-lieutenant au régim. du roi à 15 ans, devint colonel à 17 ans et mestre de camp de cavalerie à 22 ans. La terre de Genlis fut érigée pour lui en duché-pairie héréditaire en 1774, sous le nom de Villquier-Aumont. Le marquisat de Genlis se composait alors d'un grand et beau château, du bourg de Genlis, des villages d'Abbécourt, Viry-Noureuil, Ognes, Marest, des hameaux de Quaisne, Hatiémont et Dampcourt, des seigneuries de La Motte, Viry, Moulin-Chevreux, Coqueril-en-Beine et dépendances, avec la haute-justice, le tout produisant 56,000 livres de rente.

Rétablissement à Genlis de quatre foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, en 1736.

Louis, etc. Notre cher et bien amé le sieur Charles Brulart, marquis de Genlis, nous a fait représenter que, par lettres du mois de mai 1645, duement registrées, le feu roy de glorieuse mémoire, notre très-honoré seigneur et bisayeul, érigea en faveur du sieur Florimond Brulart, ayeul dudit sieur exposant, et de ses hoirs, successeurs et ayans cause, la terre de Genlis et autres terres dénommées auxdites lettres, ensemble celles qui pourroient être acquises et dans la suite de proche en proche, en titre et dignité de marquisat, et qu'en l'année 1685 une partie desdites terres et seigneuries fut distraite du marquisat et donnée en partage à la dame Maréchale de Harcourt, et entre autres celles d'Abécourt, Ognes, Moulin-Chevreux et Maretz, en sorte que le marquisat fut réduit aux seules terres et seigneuries de Genlis, Viry-Noureuil et Senicourt, faisant un seul fief vulgairement appelé *le Sart*, fiefs de La Motte, de Viry et bois de Savriennois et Courtemanche, et qu'après le partage il fut établi des juges pour l'exercice de la justice dans les terres cédées à la dite dame Maréchale de Harcourt; mais que depuis, plusieurs de ces terres, et nommément celles d'Abécourt, Ognes, Moulin-Chevreux et Maretz ayant été acquises par ledit sieur exposant, il souhaiteroit qu'elles fussent de nouveau réunies à la terre, seigneurie et justice du marquisat de Genlis, comme elles l'étoient avant le partage fait en l'année 1685, pour être le tout mouvant de nous à cause de notre tour du Louvre, conformément aux lettres du 29 mars 1704, registrées en nos cours, et nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos lettres sur ce nécessaires, avec la permission non-seulement de faire exercer la justice audit marquisat, et de rétablir pour cet effet les officiers nécessaires, et de faire élever ses signes de ladite justice, mais encore de faire tenir au bourg de Genlis un marché le lundi de chaque semaine, et quatre foires par année, la première le 7e janvier, lendemain de la fête des roys, la 2e le 12 avril, la 3e le 15 juin, et la 4e le jour de la Sainte-Elizabeth, fête de l'abbaye de Genlis, lesquels

foires et marchés avoient été anciennement établis par lettres du mois de décembre 1583, qui sont demeurées sans effet, et dont l'enregistrement n'a pas même été poursuivi. A ces causes, voulant donner audit sieur Brulart, marquis de Genlis, les marques d'estime que méritent ses bonnes qualités et sa naissance, et les services que ses parents ont rendus à notre Etat, nous avons ordonné, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons et nous plait que lesdites terres, fiefs et seigneuries d'Abbécourt, Ognes, Moulin-Chevreux et Maretz, circonstances et dépendances, qui ont été depuis lesdites lettres du mois de may 1685 distraites et désunies dudit marquisat de Genlis, soient et demeurent réunies et incorporées, comme nous les réunissons et incorporons à la dite terre, seigneurie, justice et marquisat de Genlis, ainsi qu'elles y étoient réunies et incorporées avant l'année 1685, et en vertu desdites lettres d'érection en marquisat du mois de may 1645, pour en jouir par ledit sieur exposant, ses hoirs, successeurs et ayans cause aux mêmes droits, titres, honneurs, avantages et prérogatives, et tout ainsy qu'en ont jouy audit jour ses ayeul et père, conformément auxdites lettres, voulant que ledit marquisat soit mouvant et relevant de nous, à cause de notre tour du Louvre.... Leur permettons en outre de faire tenir audit bourg de Genlis un marché le lundi de chaque semaine, et quatre foires par année, la première le 7ᵉ de janvier, lendemain de la fête des roys, la deuxième le 12 avril, la troisième le 15 juin, et la quatrième le jour de Ste-Elizabeth, fête de l'abbaye de Genlis, lesquels foires et marchés nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créés, établis et autorisés, et par lesdites présentes, créons, établissons et autorisons audit lieu de Genlis pour en jouir par ledit sieur exposant, ses hoirs, successeurs et ayans cause, aux mêmes droits, avantages et prérogatives, et par les marchands et habitans dudit lieu et des endroits circonvoisins, marchands forains et tous autres, des mêmes franchises, exemptions, privilèges et libertés dont jouissent les marchands et habitans ès-autres lieux d'établissement de foires et marchés. Voulons et nous plait que ledit sieur exposant, ses hoirs, successeurs et ayans cause, fassent bâtir et construire les halles, étaux et autres boutiques et échoppes nécessaires, s'ils ne sont déjà construits; qu'ils perçoivent et fassent percevoir les droits qui seront dûs selon les us et coutumes, et que tous marchands puissent aller, venir, séjourner, vendre, débiter, troquer et échanger toute sorte de marchandises licites et permises, ainsi qu'il est accoutumé, pourvu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde dudit bourg de Genlis il n'y ait audit jour autres foires et marchés auxquels ces présentes puissent préjudicier, et que lesdites foires et marché n'échoient aux jours de dimanche et fêtes solemnelles. auquel cas il seront remis au lendemain, et sans qu'on puisse prétendre aucune exemption et franchise de nos droits. Si donnons en mandement, etc. Donné à Versailles au mois de juin l'an de grâce 1736, signé, Louis. *(Rej. du Parl.* X. 8728, fº 275.*)*

VILLERET.—Village de l'ancien Cambresis, situé dans une plaine élevée, à 63 k. au N.-O. de Laon et 15 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons.— Population : 1698, 192 h.; 1800, 574 h.; 1818, 678 h.; 1836, 783 h.; 1856, 894 h.; 1861, 906 h. — Dépendance, Fervaques (hameau).

Seigneurs de Villeret.

Vers 1180. Jean, s. de Villeret. Il était frère d'Evrard de Fonsomme, et se croisa en 1193.

Le domaine de Villeret passa plus tard à l'abbaye de Vermand. En dernier lieu, un sieur Buchelin se disait seign. de Villeret.

VILLEROY, Voyez VÉNÉROLLES.

Villeroy (bois de), *Nemus de Villeroy* en 1236. — Il s'étendait autour de Vénéroles, et fut donné en 1236 aux moines de St-Médard pour être essarté.

VILLERS-AGRON, VILLERS-A-GRON, *Villare Agreste* ou *Agronis*. — Petit village de l'ancien Tardenois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 65 k. au S. de Laon et 30 au S.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Châtillon, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, sans Aiguizy ni Berthenay, 20 feux; 1800, 137 h.; 1818, 184 h.; 1836, avec Aiguizy et Barthenay, 246 h.; 1856, 222 h.; 1861, 218 h. — Dép. : Aiguizy, Forzy, Berthenay (Ham.).

Villers-Agron avait autrefois le titre de vicomté. Sa faible population l'empêcha d'être érigé en cure avant la fin du 17e siècle. Il s'y tient cependant deux foires annuelles, les 3 février et 23 août.

Les seuls seigneurs connus de Villers-Agron sont les suivans :
1219. Jean de Villers? chev.
1242. Robert, chev. de Villers?
1780. La comtesse de Brugny, dame dud.
En dernier lieu, Madame de Condé.

VILLERS-COTTERÊTS, VILLERS-QUEUE ou COL-DE-RETZ, VILLERS-COTTRÈS ou COSTERÊTS, *Villare ad Cotiam* ou *Retiam, ad collum* ou *ad Codam Retiæ* ou *Resti*, ou *Juxta Restum*. — Petite ville de l'ancien Valois, bâtie dans une plaine élevée, à 70 k. au S.-O. de Laon et 30 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, chef-lieu de bailliage, de l'élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1698, 1800 h.; 1760, 2400 h.; 1800, 2327 h.; 1818, 2543 h.; 1836, 2692 h.; 1856, 3422 h.; 1861, 3567 h., dont 800 mendians au dépôt. — Dépendances : la Faisanderie (ham.); la Pepinière (ferme); St Remi (isol.)

Cette ville tire son nom de la forêt voisine autrefois nommée forêt de Retz. On prétend qu'elle doit sa naissance à une ferme qu'un seigneur de Nanteuil avait fait bâtir en ce lieu au 7e siècle. D'autres fermes lui ayant été réunies plus tard, il se forma un hameau qui fut d'abord nommé Villers-St-Georges, puis ensuite Villers Col de Retz ou queue de Retz, dont on a fait depuis Cotterêts. Les fréquens séjours que les rois de la 3e race firent dans ce village, y attirèrent des habitans et le transformèrent peu à peu en une petite ville. Ces princes y avaient d'ailleurs fait bâtir un château que l'on nommait *la Malmaison*. Les Anglais le ruinèrent au 15e siècle. Il fut rebâti par François Ier en 1530, plus vaste et plus beau qu'auparavant; c'est celui actuel. Ce prince, ainsi que Henri II, François II et Catherine de Médicis, y fit de fréquens séjours. Charles-Quint s'y arrêta en 1544, lors de son expédition dans la Champagne, et Charles IX y conduisit sa jeune épouse aussitôt après ses noces. — Un grand nombre d'édits royaux furent rendus à Villers-Cotterêts; le plus important est celui de 1539 par lequel François Ier ordonna qu'à l'avenir les actes publics et les jugemens seraient rendus et rédigés en français, et que les curés

tiendraient des registres de baptême. — Le château de Villers-Cotterêts étant sorti des mains des rois de France, fut abandonné et tomba bientôt en ruines. Dès 1668, le duc d'Orléans obtint la permission de couper et vendre 250 arpens de bois, pour en affecter le produit à son rétablissement. Un autre duc d'Orléans le fit de nouveau réparer et embellir en 1750; ces travaux lui coûtèrent deux millions. Il fit en outre construire dans la ville, l'hôtel de la vénerie pour 30,000 liv., fit élever en 1770 les murs du grand parc d'un développement de 17,189 toises, pour 500,000 livres, et fit creuser en 1757 le rû de Thimet, avec ceux d'Automne et de Savières pour les rendre flottables, ce qui lui coûta encore 130,000 liv. Ce château, conservé presque en entier, est remarquable par ses sculptures; il sert de dépôt de mendicité au département de la Seine. — Deux communautés religieuses s'établirent à Villers-Cotterêts au 17e siècle. Les religieuses de St Remi de Senlis ayant eu leur maison ruinée lors du siége de cette ville en 1589, vinrent d'abord se fixer à la pointe de la forêt près de Villers-Cotterêts, puis demandèrent au roi, en 1658, de s'établir dans cette ville même, dans la chapelle de St-Georges, d'où leur maison prit le nom d'abbaye de St-Remi St-Georges. Au moment de la révolution, on y comptait quatre religieuses et quatre converses, dont les revenus s'élevaient à 20,242 livres. Les Prémontrés de Clairfontaine, au diocèse de Laon, vinrent pour la même cause s'établir à Villers-Cotterêts en 1676 (voyez Clairfontaine). — Cette ville possédait de plus un bailliage, établi en 1703, une maîtrise et une capitainerie des chasses, un petit collége, deux écoles tenues par des maîtres, et une fondation de 200 livres faite par un sieur Lefranc pour l'instruction des enfans pauvres. Un hôpital y fut fondé en 1699 par le duc d'Orléans, qui lui affecta une rente de 500 livres au capital de 10,000 liv. En 1812, on y comptait dix lits. — Une société de secours mutuels y a été établie dans ces derniers temps, en 1854.— Villers-Cotterêts possédait encore autrefois une corporation de ménétriers composée de six membres, dont le chef, nommé par le duc de Valois, prenait le titre de *lieutenant général des violons du duché de Valois*. Il avait le droit d'inspection sur tous les ménétriers des six châtellenies de ce duché. — Il n'y avait autrefois en cette ville que deux foires annuelles qui se tenaient le mardi avant l'Ascension et le 7 décembre. En 1811, l'empereur en a établi deux autres aux jours du jeudi saint et du 24 septembre; ces foires se tiennent encore. Il y a en outre un marché hebdomadaire, le jeudi. — On remarque dans la forêt, à l'est de Villers-Cotterêts, une butte conique portant aujourd'hui le nom de *Bellevue*, mais qui autrefois se nommait *le Mont aux Fées* ou *au Faîte*. C'est l'un des points les plus élevés de tout le département de l'Aisne, son sommet étant à 255 mètres au dessus de l'Océan. On l'apperçoit distinctement de Laon, bien qu'on en soit éloigné de 17 lieues. On prétend qu'il était autrefois fréquenté par des fées qui y rendaient des oracles. — Villers-Cotterêts est la patrie de Pierre Gosset, abbé de Pré-

montré en 1613; de Démoustier, l'auteur des charmantes lettres sur la mythologie, et d'Alexandre Dumas, le célèbre romancier.

Seigneurs de Villers-Cotterêts.

1148. Adam Broilard, Broslard ou Brulard, originaire de Dury, seig. et concierge de Villers-Cotterêts. Il se retira dans l'abbaye de Longpont. Enfans : Raoul, Guy.

1186. Raoul Broilard, seign. dud.

1260. Jean Broilard, seign. dud. Femme, Agnès. Il vendit cette année le domaine de La Malmaison, se réservant un fief qui lui donnait le titre de seigneur de La Malmaison.

1269. Jean Broilard, son fils. Il vendit ce fief au roi St Louis. Celui-ci donna aussitôt à Jean, son fils, Villers-Cotterêts et ses appartenances, fiefs et domaines, avec ce qu'il possédait en fief à Viviers, ainsi que la forêt de Retz avec ses *griagiis*, droits et appartenances, se réservant toutefois le bois dit la Petite-Forêt, près de Cuise. Il lui donna en outre Crespy, Pierrefonds et La Ferté-Milon avec leurs châtellenies, pour être tenus de lui en foi et hommage-lige.

Après la mort de ce prince, Villers-Cotterêts rentra au domaine. En 1518, François Ier voulant récompenser les services de Jacques de Longueval, bâtard de Vendôme, bailli du Valois et de Vermandois, lui donna le château et le parc de Villers-Cotterêts; mais après sa mort, arrivée en 1524, il en reprit possession. Les successeurs de François Ier gardèrent cette ville jusqu'au 18e siècle, époque où elle fut donnée à la maison d'Orléans, qui l'a conservée jusqu'à la révolution.

Il y avait jadis deux fiefs à Villers-Cotterêts, celui dit la *Noue* ou la *Clef* et le fief de l'*Épine*.

Fief de l'Épine, à Villers-Cotterêts.

1520. Jacques de Longueval, bâtard de Vendôme, chambellan du roi, bailli de Vermandois, seign. de l'Épine; femme, Jeanne de Rubempré, dont 7 garçons et 7 filles.

1524. Jean de Longueval, leur fils aîné, seign. dud., capit. des chasses du Valois, baron de Montgeroult, écuyer-tranchant du roi.

1583. Charles de Longueval, son fils, s. dud.

16... Philippe de Longueval, son fils, s. dud. et de Cramailles?

Fondation de l'hôpital de la Charité à Villers-Cotterêts, en 1699.

Louis, etc. Nos chers et bien amés les administrateurs de l'hospital de la Charité de Villers-Cotterêts, nous ont très-humblement fait remontrer que notre très cher et très amé nepveu le duc d'Orléans, fils et héritier universel de feu notre très cher et très amé frère unique le duc d'Orléans, désirant exécuter les dernières intentions de son père et s'acquitter envers ledit hospital d'un legs de 10,000 livres qu'il lui avoit fait par son testament olographe du 11e avril 1699, auroit, du consentement et de l'advis de notre amé et féal le sieur de Harlay, notre conseiller premier président en notre cour de parlement de Paris, exécuteur dudit testament, fondé ledit hospital de la Charité dudit Villers-Cotterêts pour y recevoir les pauvres malades de l'un et de l'autre sexes, lequel hospital feu notre très-cher frère auroit commencé d'establir, et pour ladite fondation notre dit nepveu auroit cédé et transporté par contract passé devant Clignet et Bellanger, notaires à Paris, le 19 décembre 1701, à J.-P.-Auguste Rigault de Clairmarans acceptant pour ledit hospital et fondé à cet effet de la procuration desdits administrateurs, 500 livres de rente au principal de 10.000 livres, à prendre et faisant partie de 3,657 livres de rente au denier 20 constituées sur nos aydes et gabelles, ainsy que le contient plus au long ledit contract de cession et transport sur lequel lesdits administrateurs ont obtenu nos lettres de rattiffication en notre grande chancellerie, le 27 décembre audit an 1701, pour l'establissement duquel hospital les exposans auroient présenté leur requeste à notre amé et féal conseiller l'évesque de Soissons pour avoir son consentement..... Lequel sieur évesque auroit, par son décret du 26 avril 1702, donné son consentement et loué, approuvé et confirmé ledit contract de fondation et dotation, et en conséquence qu'il sera exécuté en sa forme et teneur, à la charge par les exposans de se retirer par devers nous pour obtenir nos lettres de confirmation desdits établissement et fondation, lesquelles ils nous ont très-humblement fait supplier leur octroyer. A ces causes, voulant favorablement traiter et favoriser les bonnes et pieuses intentions de notre dit nepveu; considérant d'ail-

teurs que le legs fait audit hospital par feu notre dit frère le duc d'Orléans, est tant pour la gloire de Dieu que pour l'utilité publique, nous, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons permis, agréé et confirmé, permettons, agréons et confirmons par les présentes signées de notre main, l'establissement dudit hospital de la charité de Villers-Cotterêts, la direction duquel, quant au spirituel, appartiendra au curé dudit lieu, sous l'autorité dudit sieur évesque de Soissons qui ordonnera du devoir divin en la manière qu'il jugera à propos, et à l'égard du temporel il sera régi et gouverné par lesdits exposans, nommés par notre dit nepveu pour administrateurs dudit hospital, conformément à notre déclaration du 12 décembre 1698, qu'ils seront tenus d'accomplir et exécuter selon sa forme et teneur et que ledit hospital en jouisse, ensemble de toutes celles qui pourront luy estre faites à l'avenir, et en outre accordons audit hospital l'amortissement de la maison, cour, jardin et clos d'iceluy seulement, sans que pour raison de ce il soit tenu de nous payer, ni à nos successeurs roys, aucune finance, etc. Si donnons en mandement etc. Donné à Versailles, au mois d'avril l'an de grâce 1704 et de notre règne le 61.e

Canton du Villers-Cotterêts, arrond. de Soissons. — Il s'étend au S.-O. de Laon et de Soissons et se compose de la ville de Villers-Cotterêts, chef-lieu, et des 20 villages de : Ancienville, Corcy, Coyolles, Dampleux, Faverolles, Fleury, Haramont, Largny, Longpont, Louatre, Montgobert, Noroy, Oigny, Pisseleu, Puiseux, Retheuil, Soucy, Taillefontaine, Villers-Hélon et Viviers; plus, de 13 hameaux et de 45 fermes, maison isolées ou écarts, formant en tout 13 paroisses. — *Orographie* : ce canton occupe une partie du plateau qui sépare la vallée de l'Aisne de celle de la Marne, et à son centre s'élève une longue et étroite colline, dirigée de l'est à l'ouest, dont le sommet atteint l'altitude de 255 mètres, la plus élevée du pays. On n'y trouve que quelques petites vallées où coulent des ruisseaux. — *Géologie* : ce plateau est constitué par le calcaire grossier, et la longue colline dont nous venons de parler, par les sables moyens sur lesquels s'étendent des lambeaux de calcaire lacustre supérieur. — *Surface territoriale :* 25,000 hect. environ. — *Culture* : froment, seigle, très peu de prés et de vignes, beaucoup de bois. — *Culture générale :* en 1760, terres lab. 13930 arpens; prés, 434 arp.; vignes, 8 arp.; bois, 617, arp., non compris la forêt. 1836 : terres lab. 11,000 hect.; jardins et vergers, 200; prés et marais, 1,100 h.; bois-taillis et futaies, 12,000 h.; savarts, 60 h.; cours d'eau, etc. 700 h. — *Botanique :* à Longpont, *dentaria heptaphylla.* — *Archéologie :* les belles ruines de l'abbaye de Longpont, le château de Villers-Cotterêts, du 16e siècle. — *Industrie et commerce* : exploitation des bois; charbonnage; boissellerie et saboterie; culture du blé; huile de faines. — *Population :* en 1760, 7,666 h. (1700 feux); 1800, 8,090 h.; 1806, 8,189 h.; 1820, 8,581 h.; 1827, 8,774 h.; 1841, 10,559 h.; 1861, 10,392 h.

Villers-Cotterêts (Forêt de); *silva Villaris cauda Resti.* — Cette forêt s'étendait jadis depuis le rû de la Savière jusque Ivor et à Crespy-en-Valois. Au 16e siècle, elle comprenait avec les clairières, 27,000 arp. de bois, dont 10,000 arp. de haute futaie; aujourd'hui elle renferme 12,400 hectares, dont 1,465 hectares de buissons.

VILLERS-EN-PRAYÈRES, EN PRIÈRES ou EN PRAIRIES, *Villare super Axonam* en 1164. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de l'Aisne, à 25 k. au S. de Laon et 35 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1760, 272 h. (60 feux) ; 1800, 199 h. ; 1818, 216 h. ; 1836, 188 h. ; 1856, 193 h. ; 1861, 200 h. — Dépendance : la Grenotée (I.).

Seigneurs de Villers-en-Prayères.

1327. Jacques, seign. d'Aiguizy et de Villers-en-Prayères.

1539. Robert de Noue, seign. de Villers.

Vers 1580. Jean-François de Noue, seign. dud.

16.. Valérien de Noue, seign. de Villers-en-Prière ; femme, Nicole du Sart.

1635. Pierre de Noue, leur fils, seign. dud Femme, Anne de Bezannes.

16... Jean-François de la Granche de Noue, écuyer, seig. dud. F^me, Jeanne de Montvoiset.

1660. Nicolas de Noue, seign. dud.

1700. Joseph-François de la Granche de Noue, seign. dud. F^me, Clermonde de Bezannes. Enfans : Louis-Charles, Hyacinthe, Reine-Angeline, femme de Louis-François de Noue, mestre de camp de cavalerie ; Marie Françoise.

Vers 17.. Louis-Charles de la Granche de Noue, seig. de Villers-en-Prayères ; femme, Marie-Madeleine de Ronty-Suzy.

1746-80. Charles-Louis de la Granche de Noue, seign. de Villers, chev.

VILLERFOSSE, *Villerfossa* en 1047. — Nom ancien du bras de l'Oise qui passe à Senercy (Voyez ce mot).

VILLERS-HÉLON, VILLERS-MONSEIGNEUR-HÉRON en 1255 ; VILLERS-LE-HÉRON ou LE HESLON, *Villare Helonis* ? — Village de l'ancien Valois, bâti sur un haut plateau, à 60 k. au S. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 60 feux ; 1800, 352 h. ; 1818, 355 h. ; 1836, 410 h. ; 1856, 360 h. ; 1861, 370 h. — Dépendances : les Moulins de Villers et des Comtes (isolées).

Ce village portait jadis le titre de vicomté. Il tire son nom de l'un de ses seigneurs nommé Hélon ou Héron, qui vivait au 12e siècle, et qui peut-être en est le fondateur. — En 1255, le roi St Louis en affranchit ceux des habitans qui étaient ses hommes de corps, aux mêmes conditions que ceux de Mortefontaine (Voyez ce mot).

Seigneurs de Villers-Hélon.

Vers 1140. Hélon, seign. de Villers. Enfans : Barthélemi, Adam. Hélon était mort en 1165.

1181. Gosselin ou Josselin de Villers-Hélon. Femme, Ersende ; enfant, Aélide, femme de Milon Balène.

1186-1216. Adam ou Adon, chev. de Villers-Hélon ; femme, Ermeniarde ; enfant, Huart.

1242. Gérard, chev. de Villers ; f^me, Elizabeth.

1266. Gilles dit Corrette de Lafou, seign. dud. Femme, Agnès. Elle était fille de Roger dit *le Sauvage*. Un sceau d'elle représente un lion passant, avec un lambel de 5 pendans et une étoile en pointe. Exergue : *S Ennes la Sauvagère.*

1277-80. Huart, chev. de Villers-Hélon. F^me, Elvide. Enfans : Raoul, Marie, femme de Robert de Courcelles.

1285-95. Jean du Moustier? écuyer, fils d'Agnès de Villers. Femme, Jeanne.

1539. Charles de Roye, vicomte de Buzancy,

seign. de Villers en partie; Simon d'Argies, pour l'autre partie.

1581. Charles de Beauvais, vicomte dudit.

1715-39. Louis du Barrail, vic. de Villers-Hélon, gouv. de Landrecy. Femme, Estève de Ribier.

1764. N. du Barrail, seign. de Villers-Hélon.

En dernier lieu, M. Lepelletier de Liancourt.

VILLERS-LA-FOSSE, *Villare ad fossam* en 1221. — Hameau dépendant de Vauresis. L'abbaye de St-Médard y possédait des biens.

VILLERS-LE-PETIT. — Hameau dépendant de Chouy. Il appartenait jadis à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie-lès-Soissons.

VILLERS-LE-SEC, *Villare Siccum*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et sèche, d'où vient son surnom, à 31 k. au N. de Laon et 20 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : 1760, 214 h. (47 feux); 1800, 564 h.; 1818, 600 h.; 1836, 578 h.; 1856, 604 h.; 1861, 611 h.

Au 10e siècle, le village de Villers-le-Sec appartenait par moitié aux abbayes de St-Vincent de Laon et de St-Quentin-en-l'Ile. Au moment de la révolution, cette dernière maison en était seule propriétaire. — Jusqu'en 1204, les habitans de Villers-le-Sec furent de la paroisse de Ribemont. Leur église ne fut érigée en cure que cette année par Roger de Rozoy, évêque de Laon. Nous donnons le texte de cette érection, qui fait connaître les conditions auxquelles elle eut lieu.

Seigneurs de Villers-le-Sec.

1095-1106. Rethelin de Soupir, chev. Il donna à St-Vincent de Laon, le jour qu'il fit enterrer son fils Amalric dans cette église, la seigneurie de Villers-le-Sec. Rethelin prit part à la croisade de 1096.

1206. Gombert, chev. de Villers (le Sec?) Femme, Ligarde; enfans : Guillaume, Dreux. Il donna à St-Prix la dîme de Senercy.

1222. Drouard ou Dreux, écuyer de Villers-le-Sec, fils de Renaud, chev. Femmes : 1° Auda de Remies; 2° Elizabeth.

1224. Anselme Haguez, chev. de Villers-le-Sec.

1500. Mahieu Marcotte, seig. de Villers-le-Sec.

Fief de La Tour, à Villers-le-Sec.

1550. Bon de Pastour, seign. de la Tour. Son fils aîné Renaud devint seigneur de Servais (V. ce mot).

Erection de la paroisse de Villers-le-Sec, en 1204.

R. (Rogerus), Dei gratiâ Laudunensis episcopus, omnibus qui hec viderint in perpetuum. Cum presbiter parochialis ecclesie de Ribemont procurare soleret ecclesiam de Villers-le-Sec que appendicium sue ecclesie erat, et multa ibi pericula propter nimiam locorum distanciam evenirent; tandem per authoritatem apostolicam divise sunt ecclesie ille, ita quod sacerdos ibi proprius est statutus, qui ecclesiam de Villers-le-Sec à predicta ecclesiâ de Ribemont penitus absolutam perpetuis temporibus libere procurabit. Sed quoniam presbiter de Ribemont propter divisionem istam minùs habet laboris, et presbiter de Villers-le-Sec majori beneficio indigebat, nos, assensu abbatis sancti Nicholai de Pratis, qui illarum ecclesiarum patronus est, et assensu Odonis, clerici, qui tunc tenebat ecclesiam de Ribemont, ordinavimus quod abbas de Ribemont et successores ejus dabit unum modium frumenti ad mensuram de Ribemont presbitero de Villers-le-Sec et successoribus ejus, singulis annis, in festo sancti Remigii, in octobri, de annuâ pensione, quam abbas debet sacerdoti de Ribemont. Hanc ordinationem ut perpetuâ gaudeat firmitate, fecimus hic inscribi et nostrâ imagine confirmari. Actum anno Domini MCCIII.° mense januario.

VILLERS-LÈS-GUISE, *Villare ad Guisiam.* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine découverte, à 55 k. au N. de Laon et 25 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: 1760, 146 h. (69 feux); 1800, 456 h.; 1818, 453 h.; 1836, 500 h.; 1856, 514 h.; 1861, 567 h.

Vers 1142, Nicolas, seigneur de Rumigny, donna à l'abbaye de Foigny le *fief de Villers*, que nous pensons être Villers-lès-Guise.

Seigneurs de Villers-lès-Guise.

1141-80. Guy de Villers. Femme, Theudebert de Douchy; mère, Ade, remariée à Jean Créton; frère, Eloi; sœur, Sara.

1185. Henri de Villers; enfant. Mathieu.

1210. Jean de Villers dit Poil-d'Ane. Femme, Evrarde, qui donna en 1218, après la mort de son mari, la seigneurie de Villers à l'abbaye du Mont-St-Martin.

1225. Théodoric ou Thierry de Douchy, s. dud. par sa femme Sara. Enfans : Théodoric, Ade.

1234. Théodoric ou Thierry, seign. dud.

1270. Guyard de Villers; femme, Agnès; enfans : Jean, Gérard.

1318-24. Jean de Villers, écuyer.

1585. Samuel de l'Espinay, écuyer, seign. de Chaffaut, Monceau et Villers-lès-Guise. Femme, Suzanne des Roussières; enfans: Samuel, Jacob.

1629. Jacob de l'Espinay, écuyer, seign. dud. par partage avec son frère. Femme, Anne Tinguy. Enfans : Abraham, Jacob.

Vers 1652. Jacob II de l'Espinay, seig. dud. et du Pré-Nouveau.

Vers 1660. Mathieu de la Planche, écuyer, s. de Villers-lès-Guise. F^{e}, Antoinette de Bethune.

1670. Jean du Vez, seig. dud. par acquisition.

Vers 1700. Claude-Charles Marquette, seign. dud. et Marly, lieutenant criminel au bailliage de Laon. Femme, Marguerite Vaillant; enfans : Louis, Marie-Marguerite, Marie-Charlotte.

1725. Louis Marquette, lieutenant criminel au bailliage de Laon. Femme, Marie-Madeleine de Clèves. Enfant, Nicolle, f^{me} de F.-J.-Antoine de La Fons, seign. d'Happencourt.

En dernier lieu, cette terre appartenait encore à la famille Marquette.

VILLERS-LE-VAST. — Hameau dépendant de Marigny-en-Orxois; 23 feux en 1816. Il paraît être le même que la villa de Villers-le-Roast, citée dans un titre de 1208. Avant 1780, il dépendait de Veuïlly-la-Poterie.

VILLERS-LE-VERT. — Moulin dépendant de Sissy. C'était autrefois un hameau et peut-être un village qui eut ses seigneurs.

Vers 1210. Jean de Villers-le-Vert. Femme, Agnès de Vendeuil.

1224. Anselme Haguez ou Hugeis de Villers, chev. Femme, Elvide de Vendeuil

VILLERS-ST-CHRISTOPHE. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une vaste plaine, à 56 k. au N.-O. de Laon et 13 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patrons, St Jacques et St-Christophe. — Population : 1698, 396 h.; 1800, 741 h.; 1818, 821 h.; 1836, 955 h.; 1856, 977 h.; 1861, 987 h. — Dépendances : Corbeny (hameau); les moulins Neuf et Vieux.

Seigneurs de Villers-St-Christophe.

Vers 1380. Gobert de Sains, seign. de Villers; femme, N. Marquette.

1601. Claude Memy, s. dud. par acquisition.

1698. M. Vaillant, seign. dud.

1740. Claude-Charles de Bucy, s. dud. F^{me},

Antoinette-Françoise-Marguerite de Macquerel. Enfans : Louis-Charles-Alexandre; François-Alexandre, et trois filles.

1763. Louis-Charles-Alexandre de Bucy, s. dud.

Il y avait autrefois à Villers-St-Christophe le fief *Bonquerolles*.

VILLERS-SUR-FÈRE, *Villaris?* en 858, *Villare ad Faram.*— Village de l'ancien Tardenois, situé sur un plateau élevé, à 62 k. au S. de Laon et 22 au N. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage-pairie de Fère, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Baptiste, *alias* Notre-Dame. — Population : 1760, 86 feux; 1788, 310 h.; 1800, 475 h.; 1818, 516 h.; 1836, 507 h.; 1856, 595 h.; 1861, 606 h. — Dépendances : la Tuilerie (isolée); le Moulin-Vert.

Le roi Charles-le-Chauve confirma en 858 à l'abbaye de N.-D. de Soissons une localité nommée Villers qui pourrait bien être Villers-sur-Fère. — Ce village possédait autrefois un prieuré dont les revenus s'élevaient à 2,000 liv. au moment de la révolution. — Les seigneurs de Fère-en-Tardenois le furent également de Villers (V. Fère-en-Tardenois).

VILLERS-SUR-MARNE, VILLIERS-SUR-MARNE, *Villare ad Matronam.*— Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans un vallon étroit, à 100 k. au S. de Laon et 10 k. au S.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Denis. — Population : 1760, 89 feux; 1788, 398 h.; 1800, 410 h.; 1818, 645 h.; 1836, 598 h.; 1855, 537 h.; 1861, 542 h. — Dépendances : Trenel, le Pré-Sujet, la Guilloterie, le Jonc (hameaux); le Château (Ferme); les moulins Barras et Vercousin.

Le village de Villers-sur-Marne possède une foire annuelle qui s'y tient le 18 octobre; plus, un marché hebdomadaire le jeudi.

Seigneurs de Villers-sur-Marne.

Vers 1160. Hescelin de Villers?

Vers 1170. Henri, c^te de Troyes, donne le fief de Villers (sur-Marne?) à Mathieu de Lorraine.

1247. Garnier, chev. de Villers, près Charly. Femme, Hodierne. Enfans : Eudes, Marguerite, femme de Jean.

Réné Courtin, maître des requêtes, seign. de Villers-sur-Marne au commencement du 17e siècle, fut ambassadeur de France à Venise en 1619. En 1693, la terre de Villers fut érigée en comté en faveur de son fils, Charles Courtin, lieutenant des chevau-légers de la reine.

En dernier lieu, M. de Bois-Rouvray.

VILLESAVOYE, VILLESAVOIE en 1130; VILLESAVOIR en 1285; VILLE SÇAVOIR en 1366; *Villa sapientie* (13e siècle).—Petit village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de la Vesle au pied d'une colline, à 40 k. au S. de Laon et 35 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Wast. — Population : 1760, 27 feux;

1800, 124 h.; 1818; 128 h.; 1836, 151 h.; 1856, 156 h.· 1861, 145 h. — Dépendances : le Point-du-Jour, le Marais (isolées).

En 1319, noble homme *frère* Jehan de Villesavoir dressa le cartulaire de la chambre des comptes de Blois.

Siegneurs de Villesavoye.

1153. Etienne de Villesavoye.

Ce domaine passa ensuite aux seigneurs de Bazoches et devint l'apanage d'un puîné de cette maison dans le suivant.

Vers 1195. Gautier de Bazoches, puîné de Nicolas Ier de Bazoches, eut Villesavoye et Loupeigne; femme, Elizabeth.

1223. Gautier II de Bazoches, seign. dud.; femme, Marguerite de Barbonval; enfans : Jean, Philippe, Marie, Jeanne.

1285. Jean de Bazoches dit Coquillart, seign. dud.; femme, Gillette de Pondron, veuve de Jean de Cramaille.

1291. Aubert dit *le Poli*, seign. de Villesavoye par sa femme Popina. Son sceau représente les armes des seigneurs de Bazoches, chargées d'une étoile au premier canton.

13.. Jean II de Bazoches, dit Coquillard, fils de Jean Coquillart ci-dessus.

1330. Hugues de Bazoches, seign. dud. Fme, Marie de la Bove. Enf. : Jeanne, fme d'Aubert de Coucy, seig. de Dronay; N., femme de Galehaut, seign. de Leuilly.

1555. Charles de La Haie, seign. dud.

1670. Joachim-Denis Godet de Soudé, seign. de Villesavoye.

1704. La comtesse de Boubeville, dame dud.

1780. Le duc de Luxembourg.

En dernier lieu, M. de Rivocet.

VILLETTE. — Hameau dépendant de Caumont; 3 feux en 1816. C'était autrefois un fief qui a donné son nom à une famille. Il y avait un château dont on voyait encore les ruines au siècle dernier.

1139. Renaud de Villette.

1171. Guillaume de Villette.

1270. Pierre de Villette.

Ce fief passa ensuite dans les maisons de Sepoix, de Rambures et d'Ardres. Il était possédé en 1703 par un sieur Grouchet de Crespy, et en dernier lieu, par un nommé Ponthieu.

VILLETTE, *Molendinum Vileta* en 1160. — Ferme dépendante de Sissonne. Au 12e siècle, c'était un simple moulin qui fut donné en 1160 à l'abbaye de St-Martin de Laon.

LE VILPION. — Ruisseau qui prend sa source à Plomion, coule à peu près du nord au sud, et se jette dans la Serre à Dercy, après un cours d'environ 8 lieues.

VINCELLE, *Vincella in pago Otmensi* en 886, *Bellus Vincellus* en 1203. — Hameau dépendant de Chât.-Thierry; 45 feux en 1816. Ce hameau paraît bien être le *Vincella* qui fut donné en 886, par Eiric, comte de Valois, aux moines de St-Crépin-le-Grand de Soissons.

VINCY-REUIL-ET-MAGNY, VINCI en 1120, *Vinciacus*. — Petit village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 45 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : vers 1260, 30 feux; 1760, 178 h. (39 feux); 1800, 276 h.; 1818, 332 h.; 1836, 373 h.; 1856, 308 h.; 1861, 323 h. — Dép. : Magny, Reuil (Ham.); la Fontaine du Quesnoy (Isol.).

C'est à Vincy que beaucoup d'auteurs placent le lieu de la bataille que Charles-Martel livra en l'année 717, à Chilpéric, et où Ragenfrède fut vaincu. Dom Lelong place le lieu de cette bataille à Vincy, près de Crévecœur. — Un prieuré, du titre de St-Godehart, fut fondé a Vincy en 1175.

Seigneurs de Vincy.

1175-1206. Gobert de Vincy, chev.

1217. Hugues, chev. de Vincy?

1221-23. Henri de Marle, chev. de Vincy.

1229. Gilles de Vincy. Fme Elizabeth, fille de Réné de Vincy et sœur de Barthélemi de Nampcelle.

Vers 1670. François Pétré, seign. de Vincy, prévôt du Laonnois par acquisition.

Vers 1700. Nicaise Pétré, sieur de Vincy. Fme Suzanne Brodart.

En dernier lieu, MM. Baudier et de Colnet étaient seigneurs de Vincy.

VINGRÉ, VINGRÉ en 1236, VINGRET. — Hameau dépendant de Nouvron. Il forma jusque dans ces derniers temps une paroisse à part. On y comptait 20 feux en 1760, et 31 feux en 1816. — Avant la révolution, Vingré possédait un prieuré.

Vingré formait autrefois un fief avec Berry, dépendance de St-Christophe.

1531. Claude d'Avesne, écuyer, s. de Vingré.

1639. David de Vidal, chev., seig. dud. et de Neuflieux.

16.. Charles Coquerel, seign. desd.

16.. Louis Charpentier, seign. desd.

1679-1733. Henri-François de Lambert, marquis de St-Brice, seign. de Berry et Vingré-St-Christophe.

1750. Le marquis de Locquemaria, dont les biens furent vendus en 1755.

1785. Louis-Joseph Godart, seign. desd., de Roche et Champêtre.

Vintre (Le) — Ancien fief à Champs (Voyez ce mot).

VIOLAINE, *Violaniæ* (11e siècle). — Hameau dépendant de Maast. Avant 1780 il formait une paroisse séparée. En 1760 on y comptait 20 feux; 19 feux en 1816. Ce hameau appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard.

Seigneurs laïques de Violaine.

1250. Eudes de Violaine.

1293. Jean dit Bléreau de Violaine.

1636. Etienne Guérin, seign. de Brulart et Violaine. La seigneurie de Violaine resta dans cette maison jusqu'en 1730.

VIOLAINE, VIEUXLAINE-DESSUR-LONCPONT en 1262, VIOLAINE-SUR-LA-SAVIÈRES, *Villana* en 1047, *Villaniæ supra Saveriam* en 1132, *Villanæ* en 1233. — Hameau dépendant de Louâtre. Il appartenait à l'abbaye de Longpont.

Au 13e siècle, les habitans de Violaine se considérant comme propriétaires des terres qu'ils tenaient depuis longtemps, refusèrent de reconnaître à Lisiard, seigneur de Faverolles, le droit de les racheter qu'il prétendait exercer sur eux. La querelle en vint au point qu'on voulut de part et d'autre recourir au combat judiciaire. Mais en 1210, le comte de Braine arrangea l'affaire: les habitans de Violaine achetèrent pour 34 livres fortes audit Lisiard, le droit de rachat qu'il prétendait. — Violaine était jadis un fief.

1130. Gervais de Vieuxlaine. En 1132, Gervais et son fils Pierre donnèrent la moitié du terroir de Violaine à l'abbaye de Longpont.

1231. Mathieu de Vieuxlaine, écuyer; Aélide sa mère; Pierre, clerc, son frère; Agnès et Eremburge, ses sœurs.

1260. Roger de Palerne, seign. dud.? En 1262, il vendit ce domaine à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, avec les hommes et femmes de corps y demeurant.

1265. Guillaume de Vieuxlaine.

1270. Jean Pesières ou Pasières de Vieuxlaine. Femme, Marie de Villers-Hélon.

1274. Roger dit Pesières, leur fils, de Vieuxlaine. Femme, Marie. Il vendit en 1290 à St-Jean-des-Vignes l'autre moitié du terroir de Vieuxlaine. Ses armes représentent un écu uni, portant en abyme un autre écu chargé d'un lion.

1389. Jacques de Vieuxlaine, garde du scel de la baillie de Vermandois.

1560. George Disque, écuyer, seign. dud. et Verneuil; femme, Marie de Boissy. Leur fille Marthe porta Violaine à

1577. Thibaud de Montigny, écuyer, seign. de St-Eugène.

1602. David de Montigny, leur fils aîné écuyer, seign. de Violaine.

1650-60. Roland de Montigny, son fils, s. dud.

1760-67. Charles-Claude de Montigny, écuyer, seign. dud., capitaine de frégate.

VIRBLIN, *Villa Blain* en 1241. — Hameau dépendant de Chacrise.

VIRY, VIRI en 1132, *Viriacus* en 980. — Gros village de l'ancien Vermandois, bâti sur un ruisseau, à 37 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Noyon pour la rue Châtelaine, et pour le reste de Chauny, élection de cette ville, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin, — Population : 1760, 152 feux; 1800, 1,151 h.; 1818, 1,266 h.; 1836, 1463 h.; 1856, 1,555 h.; 1861, 1600 h. — Dépend. : Noureuil, le Hélot, Rouez (H).

Viry appartenait dès la fin du 10e siècle à l'église de Paris, comme le constate une charte de l'an 980. On y voyait autrefois un château-fort. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Ce village est la patrie d'Agnès de Viry, abbesse de Morienval. — Les carrières de gravier de Viry sont célèbres par l'abondance des ossemens fossiles qu'on y déterre journellement : ce sont particulièrement des débris d'éléphans, chevaux, bœufs, cerfs, etc.

Seigneurs laïques de Viry.

L'avouerie de ce bourg appartint d'abord aux seigneurs de Chauny; elle passa ensuite aux comtes de Vermandois, puis à des particuliers. A la fin du 12e siècle, l'avoué de Viry avait droit à 60 sous, monnaie de Chauny, au cens de sept muids et demi de terre, plus à une tarte sans farine, ou un fromage, ou un denier, ou un certain nombre d'œufs.

1045. Guascelin, seign. de Chauny, avoué de Viry; femme, Mathilde.

1076. Hugues, leur fils, seign. dud.

1144. Valbert, châtelain de Chauny, avoué de Viry.

1152. Robert de Viry, châtelain de Chauny.

1175. Guillaume de Viry.

1179. Gérard, châtelain de Chauny.

1182. Manassès, châtelain de Chauny.

1186. Dreux de Viry : Robert, son fils.

1189. Adam de Viry, chev.

1208. Jean de Viry. Ses armes représentent un écu chargé d'une fasce, avec deux étoiles en chef.

1210. Gautier de Viry.

1216. Robert de Viry, chev., son fils. Sa veuve épousa le suivant.

1218-23. Jean II de Viry, frère de Florent, seigneur de Ville.

1230. Gilles de Viry, fils d'Adélaïde.

1232. Jean II, seign. de Viry; femme, Eve; enfans : Guy, Pierre ? Celui-ci fonda l'église de Commenchon en 1258. Adam, abbé de St-Nicolas-aux-Bois en 1250.

Vers 1248. Guy de Viry; femme, Isabeau du Plessis.

1270. Adam, chev. de Viry; femme, Marguerite de Libermont.

129. Agnès de Viry. Elle porta ce domaine à

12.. Robert dit Foisseux de Moyencourt, seigneur d'Essigny.

1303. Raoul dit Foisseux de Moyencourt ou Mayencourt, seig. dud.; femme, Jeanne de Ville.

13.. Jean dit Foisseux.

13.. Robert de Viry.

1413. Jean d'Argies, seign. dud.

1509. Guillaume de Mayel, seign. dud.

Le domaine de Viry passa ensuite aux seigneurs de Genlis, puis aux suivans.

1577. N. Duplessis, seign. de Viry.

1609. Guillaume Lotin, présid. au parlement.

17 . Le duc de Villequier-Aumont.

Il y avait autrefois à Viry le fief du *Châtelain*, celui *du Moulin* ou *du Sart*, et le fief *Potaige* ou *Pontaine* qui, en 1609, était possédé par Antoine de La Viéville, chev.

VISIGNEUX, *Visinolium* en 1177. — Ancien village, autrefois situé à la distance d'une lieue et demie de Soissons, aujourd'hui détruit.

Vitré ou *le Vitre.* — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

VIVAISE, VIVAISES en 1262, *Vivasii.* — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Arras, à 7 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 78 h. (17 feux); 1800, 179 h.; 1818, 206 h.; 1836, 277 h.; 1856, 250 h.; 1861, 229 h.

Le chapitre de Laon était jadis propriétaire et seign. temporel de Vivaise.

Vivètre ou *Froide-Couille.* — Ancien fief à Pont-St-Mard (V. ce mot).

VIVIERS ou VIVIÈRES, *Vivariæ* en 1121, *Vivaria*, *Vivarium.* — Village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 115 feux; 1800, 548 h.; 1836, 642 h.; 1856, 587 h.; 1861, 580 h. — Dépendances : Longuavesne (hameau); l'Epine, Lessart (fermes); le Rond-de-la-Reine, la Tuilerie (isolées).

Ce village tire son nom des viviers ou étangs qui furent, dit-on, creusés en ce lieu au 9e siècle par les seigneurs de La Ferté-Milon. Ils y construisirent en même temps un château-fort dans lequel les clercs de l'église collégiale de St-Pierre et St-Paul de Paris vinrent se réfugier avec les reliques de Ste Clotilde à l'époque des ravages des Normands. Ces clercs ne tardèrent pas à fonder à Viviers une collégiale qui, en 1126, fut transformée en une abbaye de Prémontrés. Peu d'années après, un grand domaine nommé Valsery ayant été donné à cette maison religieuse, les moines songèrent à s'y établir, comme présentant plus de commodités que Viviers, et ils s'y fixèrent en 1148 (V. Valsery). — Un marché fut établi à Viviers en 1215 par l'abbé de Valsery, et en 1331, le roi y institua une foire le jour de la St-Martin d'hiver et les deux jours suivans (V. les chartes ci-dessous). — Les Templiers avaient fondé à Viviers, au 13e siècle, une maison de leur ordre qui devint opulente. — Ce village possédait jadis une maladrerie dont les biens furent unis à l'hôtel-Dieu de La Ferté-Milon en 1699.

Seigneurs de Viviers.

845. Hémogald, seign. de Marizy, La Ferté-Milon et Viviers.

11.. Hugues le Blanc, seign. desd. En 1126,

donna la collégiale de Viviers à St-Norbert, pour la transformer en une maison de moines Prémontrés.

1132. Henri de Viviers.

Vers 1230. Guillaume de Viviers.

Ce domaine entra ensuite dans les mains du roi St Louis, qui le donna d'abord à sa mère, puis au suivant, son frère, avec La Ferté-Milon et autres terres (Voyez La Ferté-Milon).

1240. Robert, comte d'Artois.

1250. Hugues ou Huars Soibert de Laon, seign. et châtelain de Viviers.

Au 16e siècle, la seigneurie de Viviers était tombée aux mains de l'abbé de Valsery, qui l'échangea pour d'autres biens avec le suivant.

1564. Jean de Mazancourt, garde-marteau de la forêt de Retz; femme, Marie de Poitiers; plusieurs enfans.

1617. Henri de Mazancourt, seign. du Plessis-Châtelain, Taillefontaine, Viviers, etc. Femme, Isabeau de Proisy. Enfans : Jean, Simphorien, seign. de Taillefontaine; Henri, enseigne d'une compagnie, et trois filles.

1631. Jean II de Mazancourt, seign. desd.; femme, Marie de Lisle; enfans : Henri, Louis, seign. de Bruys, et deux filles.

1635. Henri II de Mazancourt, seign. desd.; femmes : 1° Louise d'Auquoi, dont Henri, Christophe et une fille; 2° Catherine Miolle, dont Henri, Joseph, Joachim, seign. de Fremy, Pierre et Marie, morts jeunes.

1695. Henri III de Mazancourt, seign. desd., capitaine au régiment de Bourgogne; femme, Jeanne-Elizabeth Chevalier; enfans : Michel, abbé commendataire de la Reau; Gabrielle-Auguste, François-Joachim, seign. de Voisin, et deux filles religieuses.

1730. Gabriel-Auguste, comte de Mazancourt, seign. desd., lieutenant-colonel au régiment de Bourbon; femme, Victoire-Thérèse Hardouin de Beaumois; enfans : Benoît-Jean-Louis, Jeanne-Elizabeth, et cinq autres enfans morts jeunes.

17.. Benoît-Jean-Louis de Mazancourt, seign. desd. jusqu'à la révolution.

Etablissement d'un marché à Viviers, en 1215.

Philippus, Dei gratiâ, etc. Quod nos dilectis nostris abbati et conventui de Valle Serenâ concedimus quod apud villam suam que dicitur Vivaria habeant mercatum ad tertiam feriam perpetuo statutum, de cujus exitibus et proventibus nos habebimus medietatem, salvis eisdem omnibus redditibus et consuetudinibus suis quas in predictâ villâ habere consueverunt. Quod ut perpetuo etc. Actum apud Compendium anno Domini MCCXV.° mense martio. (*D. Gren.* t. 245, f° 55, *verso.*)

Etablissement d'une foire annuelle de trois jours au même lieu, en 1331.

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir que veue une information faite de notre commandement à la requeste des habitans de nostre ville de Viviers en Valois, assavoir : quel proffit ou quel dommaige y pourroit estre à nous ou à autruy de establir une foire en ladite ville au jour de la Saint-Martin d'iver et aus deus jours ensuivans, chacun an perpétuelment, et heue sur ladite information en la chambre de nos comptes, délibération plénière, nous ladite foire avons ottroié et ottroions de grâce espécial par la teneur de ces lettres, à tenir dores en avant aus lieu et jours dessusdits sans aucun empeschement ou contredit. Et pour que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel aus présentes lettres, sauf en toutes choses nostre droit et l'autruy. Donné à Paris l'an de grâce MCCCXXXI, ou mois d'Aoust. (*Très. des ch.*, t. 66, f° 321 *verso.*)

Voas ou *des Vosges (Forêt de)*, aujourd'hui forêt de St-Gobain, *Voix* en 1190, *Vecosiaca silva* en 1068, *Vosagum, Vedogium, Vosagi silva* en 1123. — On prétend, nous ne savons sur quel fondement, que du temps des Gaulois la forêt de Voas était dédiée à Mercure. Au 12e siècle, cette forêt s'étendait entre l'Ailette, l'Oise et la Serre jusqu'à Assis et Laon. On y distinguait plusieurs cantons portant des noms particuliers, comme la forêt de Coulommiers *(Colombaria silva)*, aujourd'hui bois de Folembray, le bois de Forestelle près de Sinceny, ceux du Tilleul près du Sart, de Tranlois près de La Fère et autres. Plusieurs communautés religieuses, et en particulier l'abbaye de St-

Vincent de Laon, ont défriché, dans le cours des 12[e] et 13[e] siècles, les parties de cette forêt qui couvraient la rive gauche de l'Oise et de la Serre, et la plaine qui s'étend entre Laon et Crépy, et l'ont insensiblement réduite à la forêt actuelle de St-Gobain.

VOHARIES pour BOHARIES par le changement du B en V, *Boharius*. — Petit village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du Vilpion, à 28 k. au N. de Laon et 8 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arr. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Pop. : 1800, 201 h.; 1818, 213 h.; 1836, 227 h.; 1856, 204 h.; 1861, 198 h.

Ce village doit sa naissance à une ferme qui fut construite sur son emplacement dans le cours du moyen-âge : *Boharius*, ferme. Il dépendait autrefois de Rougeries, et n'en a été séparé que depuis la révolution.

Seigneurs de Voharies.

1231. Guichard, chev. de Voharies.

Vers 1460. Guillaume de Fay, 5[e] enfant de Jean de Fay, seign. de Puisieux, eut Voharies (Voyez Marfontaine).

1555. Raoul de Fay d'Athies, seig. de Voharies et Rougeries.

Voie chehères, en 1138. — Vieux chemin, peut-être gaulois, qui conduisait jadis de Fismes à Oulchy-le-Château par le Mont-St-Martin, Loupeigne, Vallée et Cugny-lès-Ouches.

Voies gauloises et romaines. Voyez *Chemins antiques*.

VORGES, *Vorgia*, *Vorgiæ* en 1180, *Worchiæ*. — Joli village de l'ancien Laonnois, situé dans une petite gorge, à 6 k. au S. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1750, 330 h. (73 feux); 1800, 425 h.; 1818, 490 h.; 1836, 525 h.; 1856, 436 h.; 1861, 451 h. — Dépendances : les Creuttes (H.); Courthenis (F.); La Vallée-St-Pierre, l'Hermitage (I.); le Moulin Collinet.

Les habitans de Vorges furent institués en une seule et même commune avec ceux de Bruyères en 1130 (V. Bruyères-sous-Laon). — Les carrières de ce village sont très-anciennes; il en est question dans un acte de 1296. — Selon l'abbé Lebeuf, Vorges serait le *Worchiæ* du rythme satirique composé au 11[e] siècle. — Lors de la guerre des Anglais, au 14[e] siècle, les habitans de Vorges voulant s'assurer un refuge contre eux en cas d'attaque, construisirent un mur avec un fossé autour de leur église, de manière à s'en former un réduit; mais sur les réclamations des habitans de Bruyères, ces fortifications furent démolies peu de temps après.

Seigneurs de Vorges.

1098. Raoul de Vorges.

1178. Baudoin de Vorges? Isabelle, sa mère.

1218. Réné Flotes et Marie, sa femme, *se croisant*, donnent en aumône à Foigny leur maison et trois vignes sises à Vorges, sous la condition qu'en cas de retour de tous les deux ou de l'un d'eux seulement, cette communauté les fera jouir des fruits de cette donation jusqu'à leur mort.

1311. Guillaume dit le Con... (Convers?)

vend aux frères de St-Nicolas du Val-des-Ecoliers de Laon, en pure et perpétuelle aumône, tout ce qu'il possède en la mairie de Vorges, appelée *la mairie du roi*, consistant dans le tiers des ventes, en 56 mesures d'avoine de cens, en 10 muids de vinage dus par Vorges, Bruyères, *Troissy* et Laval; la tierce partie des ventes de 24 muids de vinage dus par les seigneurs d'*Arrouaise;* 32 deniers laonisiens de cens à Laval, un four avec ses appartenances à Chery dans la rue Le Roi, lequel est banier pour tous ceux de cette rue; deux rentes fournies sur ce four à prendre sur les rentes du roi en cette ville; le droit de faire à Vorges, mayeur et échevins quand et tels qu'il veut; le droit de plaids et d'amende, avec toute seigneurie, justice, propriété, possession, saisine, action réelle et personnelle; le tout pour 26 liv. de cens.

VOUEL, VOEL, *Vaduli* en 1133, *Vouellus.* — Village de l'ancien Noyonnais, situé dans une vaste plaine, à 32 k. à l'O. de Laon, autrefois du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 58 feux; 1800, 345 h.; 1818, 289 h.; 1836, 370 h.; 1856, 362 h.

Vouel n'était autrefois qu'un hameau de la paroisse de Fargniers. — On voit auprès de ce village une magnifique tombelle, dite butte de Vouel. Cette butte, d'une forme irrégulièrement elliptique, n'a pas moins de cent pieds d'élévation. On a d'ailleurs trouvé à Vouel beaucoup de débris romains, et l'on prétend que l'église est construite sur l'emplacement d'un monument payen. — Les calvinistes avaient près de Vouel un temple qui fut abattu après la révocation de l'édit de Nantes.

Seigneurs de Vouel.

Le domaine de Vouel resta très longtemps uni à celui de Chauny. En 1440, le duc d'Orléans le vendit avec Chauny au duc de Bourgogne pour payer sa rançon. Rentré peu après dans les mains de la famille d'Orléans, il fut ensuite aliéné aux suivans.

1537. Charles de Barbançon, seig. de Vouel.

Vers 1650. Georges de Héricourt, seig. dud., Amigny et Rouy.

En dernier lieu, M. le duc d'Aumont.

On voyait jadis deux fiefs à Vouel : celui de *Rottelon* (*Rotteleium*) et le fief *Poitevin* (*Pictovicum*). Les noms de leurs possesseurs sont inconnus.

VOULPAIX, VOSPAIS en 1158, VOUSPAIS en 1161, ULPAIS en 1181, WOUPAIS en 1234, HOUPAIS en 1238, *Vuspasium* en 1060. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 40 k. au N. de Laon et 6 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Popul. : 1760, avec la Vallée-aux-Blés, 900 h. (197 feux); 1800, 1,110 h.; 1818, 1211 h.; 1836, sans la Vallée-aux-Blés, 1075 h.; 1856, 1012 h.; 1861, 1017 h.—Dépend. : le Haut Goulet, le Failleaux (F.); le Château, Lescalier (I.) le moulin du Bosquet l'Oiseau.

En 1060, Elinand, évêque de Laon, donna l'autel de Voulpaix au chapitre de St Jean-au-Bourg de Laon. — Au 12e siècle, ce village possédait un petit hôpital dont il est fait mention dans un titre de 1169. Voulpais possède des fabriques de tissus, passementeries et autres, et une fabrique de papier qui y a été établie en 1700.

Seigneurs de Voulpaix.

11.. Guy de Voulpaix; enfans : Clarembaud, Mathieu, Hugues, seign. de Beaurepaire.

1120. Clarembaud de Voulpaix.

1144-75. Mathieu de Voulpaix. F^me, Ermengarde.

1180. Guy II, leur fils, seign. dud., neveu de Godefroi de Hauteville ; femme, Catherine ; enfans : Mathieu, Hugues, Pierre, s. de Laigny ; Guillaume.

1236-74. Mathieu II de Voulpaix, chev.

1324. Gérard de Neufménil, chev., seign. de Voulpaix et Lerzy ; femme, Luce de Lerzy.

1353-63. Jean de Beaurepaire, seign. de Voulpaix, écuyer.

13.. Jean II de Beaurepaire, seign. dud.

1438. Richer le Bosseux et Pierrette, sa femme, héritiers du précédent.

La terre de Voulpaix paraît être entrée peu de temps après dans les mains des seigneurs de Vervins qui l'ont gardée longtemps (V. Vervins).

1698. Le comte de Joyeuse-Grandpré, s. dud.

Fief de la Motte, à Voulpaix.

1511. Raoul de Coucy-Vervins, seign. de la Motte.

1530. Pierre de Fay, bâtard de Marfontaine, seign. dud. ; femme, Marie de Monampteuil.

Vouty. — Hameau dépendant de Faverolles ; 16 feux en 1816. C'était jadis un fief.

1586. Le chancellier Duprat, seign. de Faverolles et Vouty.

1780. Mme de l'Epinois, dame de Vouty.

Voyaux, autrefois Voyeux, *Vaduli* en 1331. — Hameau dépendant de Mennessis. Il fut donné en 1331 par Jeanne de Flandre, veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, à l'abbaye du Sauvoir-sous-Laon. — Jeanne de Flandre l'avait acheté, paraît-il, l'année précédente à l'abbaye d'Ourscamp, qui le tenait de celle de St-Amand, propriétaire de Mennessis (Voyez ce mot).

VOYENNE, VOIANE en 1162, *Vienna* en 877, *Vianna* en 1134, *Voyenna* en 1135. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de la Serre, à 22 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 483 h. (150 feux) ; 1800, 558 h. ; 1818, 589 h. ; 1836, 531 h. ; 1856, 588 h. ; 1861, 576 h.

Il est question de Voyenne dès le 9e siècle. En l'année 877, le roi Charles-le-Chauve fondant l'abbaye de St-Corneil à Compiègne, lui donna, entre autres biens, la dîme de Voyenne (V. Berry-au-Bac). — Au mois de janvier 1653, les troupes françaises pillèrent *le fort* de Voyenne, démolirent et brûlèrent la majeure partie du village. — Au commencement du 12e siècle, ce village appartenait à l'abbaye de Prémontré ; mais dès 1136, il était passé dans les mains de celle de St-Jean de Laon, avec les moulins, l'autel et la dîme, et y resta jusqu'à la révolution. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Voyenne en 1824. — Thomas Froissard, maître en médecine, principal du collége de Laon à Paris en 1374, était né à Voyenne.

La seigneurie de Voyenne appartenait autrefois, comme son territoire, à l'abbaye de St-Jean qui paraît ne l'avoir aliénée qu'une seule fois en faveur du suivant. Le droit de four banal avait été racheté par les habitans en 1540, moyennant la redevance annuelle d'une poule payable par chaque maître de maison, sous peine d'une amende de 5 sous parisis. St-Jean y avait en outre les droits de rouage et d'afforage, qui étaient de deux pots ou lods par pièce de vin. Les habitans élisaient chaque année en assemblée générale, le jour de St-Pierre, le maire et les échevins, lesquels exerçaient la basse justice et faisaient l'assiette du droit de gâteau au profit du seigneur. Ce droit consistait en 40 muids de blé-froment, un muid et 3 jallois d'avoine et 47 liv. 10 sous en argent.

1670. Claude de Carpentier, seig. de Voyenne.

VREGNY, VREGNI en 1235, VREIGNI en 1269, *Veriniacus* en 877. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la pointe d'une sorte de promontoire, à 30 k. au S. de Laon et 10 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons.—Patrons, SS. Rufin et Valère. — Pop. : 1760, 35 feux; 1800, 164 h.; 1818, 148 h.; 1836, 155 h.; 1856, 138 h.; 1861, 142 h.

Vregny est un très-ancien village. Il appartint d'abord au fisc et fut donné par le roi Dagobert et sa femme Nanthilde, à Ste Eusébie, au moment où ils la tinrent sur les fonds baptismaux. Mais il revint sans doute au fisc, puisqu'en l'année 877, le roi Charles-le-Chauve le donna à son tour à l'abbaye de Marchiennes, pour le vin en être divisé en trois parts, la première pour *le sénieur*, la seconde pour les moines et les religieuses de Marchiennes, et la troisième pour les frères et les sœurs de Hamaige. — On voyait jadis à Vregny un prieuré, dont un prieur nommé Charles Blandec a écrit plusieurs ouvrages. — Vregny étant resté à l'abbaye de Marchiennes jusqu'au moment de la révolution, ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïques.

VREVIN *(Louis)*, jurisconsulte, lieutenant-général au bailliage de Chauny, mort en 1647. On a de lui :

Notables observations et singulières remarques sur le code Henri, en 16 livres, 1617 ; *Plaidoyer pour la défense du prince des Sots*, 1618; *L'enfer des chicaneurs*, 1618, et une seconde édition en 1620; *Commentaires sur les coutumes réformées de Chauny*, un gros vol. in-4°, 1641.

VUILLERY, *Villereyum*, *Villeroyocum*. — Petit village de l'ancien Soissonnais, bâti au fond d'un vallon bizarrement découpé, à 32 k. au S.-O. de Laon et 10 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge.— Population : 1760, 19 feux; 1800, 74 h.; 1818, 70 h.; 1836, 73 h.; 1856, 66 h.; 1861, 63 h.

L'église de Vuillery fut, au 11e siècle, donnée par Elinand, évêque de Laon, à l'abbaye de St-Médard, ce qui semble établir que ce village était alors du diocèse de Laon.

Nous ne connaissons qu'un seul des anciens seigneurs de Vuillery.

1330. Robert de Dreux, chev., seign. de Longueville, Chery, Quincy et Vuillery.

En dernier lieu, M. Godard de Clamecy.

VUITASSE ou WITASSE *(Charles)*, docteur de Sorbonne et littérateur, né à Chauny le 11 novembre 1660, mort le 10 avril 1716. On a de lui :

Traité de la Pâque ou Lettre d'un docteur de Sorbonne touchant ce système. Il répondit par trois lettres insérées dans le *Journal des Savans*, aux critiques qui parurent contre son ouvrage.

W

WADON, autrefois WAYDON. — Hameau dépendant de Montgru; 8 feux en

1816. C'est dans ce hameau qu'était jadis placée la maladrerie de Marizy-le-Grand (Voyez ce mot).

WAFFLARD *(Claude)*, physicien, chanoine de Laon, né à Marle au 17e siècle. On a de lui :

Premiers fondements de la Bibliothèque royale ou L'ordre des degrés nécessaires pour parvenir à l'intelligence et à l'usage des auteurs latins ; Apices novarerum philosophiæ ubi copia disputandi traditur in signis contra celebriores plerasque vulgi philosophorum opinones, un vol. in-4°.

Waleppe (Forêt).—Elle s'étendait jadis entre Sevigny et le Thuel (Ardennes).

WALLÉE, OUALLÉE. — Hameau dépendant de Cugny. Il possédait jadis une chapelle sous le vocable de St Rufin et St Valère. On y voit de magnifiques sources d'eaux vives.

WANDELUZ. Voyez GANDELU.

WARGICOURT, *Wargiscurtis* en 1199. — Localité détruite, jadis située aux environs de Ribemont, laquelle appartenait à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés.

WARTOISE, *Wartoisia* en 1129. — Rivière (Voyez Artoise).

WARY, *Warriacus* en 1136.—Ferme détruite autrefois située près de Crépy. Cette ferme appartenait au roi dans les dernières années du 11e siècle. Philippe Ier la donna en 1101 à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois (Voyez le But).

WASSIGNY. — Bourg de l'ancien Cambresis, bâti dans une plaine haute et accidentée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 55 k. au N. de Laon et 40 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons.—Population : vers 1260, 140 feux; 1760, 540 h. (151 feux); 1800, 905 h.; 1818, 1,085 h.; 1836, 1,134 h.; 1856, 1,314 h.; 1861, 1,340 h.—Dép. : Marcognies, le Tonnelet (H.)

Le bourg de Wassigny est fort ancien. Il en est fait mention dès le 7e siècle dans les miracles de St-Gibrien, écrits par un auteur contemporain. Avant le 14e siècle, les habitans de Wassigny étaient tenus de moudre au moulin banal d'Oizy. Jean, seigneur de Wassigny, racheta ce droit au seigneur de Guise en 1339. — Ce bourg est la patrie d'Adam de Wassigny, abbé général de Prémontré en 1327, et de Claude Flamin, abbé de Cuissy, qui refusa le titre d'évêque constitutionnel du département de l'Aisne en 1790.

Seigneurs de Wassigny.

1232. Amaury de Bernot, chev. de Wassigny. Enfans : Baudoin, Amaury, Margue. Reine. Son écusson est chargé de trois chevrons et d'une bordure de gueules.

1238. Baudoin, seign. dud.

1260. Gilles de Wassigny, écuyer, son fils. Après lui, le domaine de Wassigny entra sans doute dans les mains des seigneurs de Rozoy, puisque Jean d'Oudenarde, seign. de Rozoy, le donna en fief en 1265 à Robert III, sire d'Apremont.

1330. Jean, sire de Wassigny. chev. Jean fut accusé du crime de lèze-majesté et décapité à Laon en 1351 par sentence du bailli de Vermandois. Sa terre, évaluée 500 livres parisis, fut saisie et donnée par le roi à Charles de Bretagne, seign. de Guise.

1419. Jacquemart de Flavigny, seign. dud. et Ribeauville.

1432. Jeanne de l'Escale, dame dud. et Châtillon-sur-Bar.

1580. Jean de Pavant, seign. dud. et La Neuville-lès-Dorengt; femme, Jacqueline de Tige. Leur fille Jacqueline porta le domaine de Wassigny en mariage au suivant

1596. Antoine de Fay d'Athies, s. de Puisieux.

Vers 1600. Antoine II de Fay d'Athies, leur fils puîné, seign. de Wassigny; sans enfans.

Vers 1650. Georges de Héricourt, seign. de Noyelle, et de Wassigny par son mariage avec Madeleine de Fay. Il eut ensuite deux autres femmes: Anne de Caulaincourt et Jeanne Tassart.

1711. Louis de Héricourt, seign. dud.

En dernier lieu, la terre de Wassigny était réunie au domaine de Guise.

WATTIGNY, WATIGNI en 1129; WATIGNEIS en 1142. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 65 k. au N.-E. de Laon et 25 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 700 h. (156 feux); 1800, 709 h.; 1818, 693 h.; 1836 et 1856, 896 h.; 1861, 779 h. — Dép. : le Champ de Létry, Cocquemprix, Jumilly, les Logettes, Malgarny, la Pointe (H.); Sailly (forge); les Etangs, les Rigolles (F.); la Cloperie (Chât.).

Wattigny pourrait bien être le lieu nommé *Wartengis* ou *Wattengis* qui fut donné avec Leuze, en l'année 676, à l'abbaye d'Oéren de Trèves, par Irmine, fille du roi Dagobert (Voyez Leuze). Si cette supposition est fondée, ce village serait beaucoup plus ancien que nous ne l'avons dit. — Il était peut-être détruit au commencement du 12e siècle, quand les deux frères Ascio et Thierry en donnèrent vers 1125 l'emplacement à l'abbaye de Foigny pour une rente annuelle, savoir : à Ascio, 2 sous et 4 deniers, et à Thierry 4 muids et demi de blé (Voyez ci-dessous l'acte de donation). Foigny y construisit une cense, creusa un étang qui n'avait pas moins de 70 arpens d'étendue, et bâtit au-dessous deux forges, autour desquelles se sont insensiblement groupées de nouvelles habitations qui ont donné naissance au village actuel. — Les habitans de Vattigny payaient sept sous à Foigny par arpent de terre, pré ou bois, et pour la dîme et terrage de chaque muid de terre, pré ou bois, une demi-livre de cire; par chaque maison, un chapon vif ou 8 sous tournois, plus, un sou par livre sur la vente de leurs héritages. Ils jouissaient du droit de faire paître leurs bestiaux dans la forêt de Wattigny, savoir : les chevaux dans le taillis, les bœufs dans ceux de dix ans, en payant par chaque bête une rente de 7 sous; les moutons, chèvres et porcs étaient exclus de ces avantages. La modération de ces taxes, établies en 1587, fit augmenter rapidement la population de Wattigny, de sorte que plusieurs censes ou hameaux s'établirent bientôt sur son terroir, savoir: Les Rigoles, Bobigny, Gervigny, le Champ de Létry et les Wattines. — Au moment de la révolution, la seigneurie de Wattigny était incorporée au domaine de Guise.

Acquisition du fief de Wattigny par l'abbaye de Foigny, vers 1125.

Ego Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Marie Laudunensis ecclesie minister indignus, notum esse volumus tàm posteris quàm modernis quia........ Verum etiam, cum prefatus Ascio in altero

fundo, cui nomen est Watigneis, dimidiam partem, et prefatus Theodoricus alteram dimidiam partem haberent, predicte ecclesie (Fusniaci) eas contulerunt, ita scilicet Ascioni, pro jam dictâ concessione suâ, à fratribus ejusdem ecclesie duo solidi et quatuor nummi singulis annis persolvantur, Theodorico vero pro suâ, quatuor modii frumenti et dimidius, ecclesie sancti Nichasii Remensis quatuor galeti pro suâ, Goderanno autem pro suâ, sexta pars modii. Quod cum in presentiâ nostrâ et Gilberti, abbatis Sancti Michaelis, et Herimanni, abbatis sancti Martini Tornacensis, et quorumdam etiam nobilium Burchardi, scilicet, de Guisiâ, et Clarembaldi de Roseto, donatum fuisset, à prenominato Nicholao et uxore ejus Adelide, et filiis suis Godefrido, Nicholao, et duobus etiam militibus ad quos pertinebat, Goszuino de Petraponte et Milone de Thariseio, laudatum et confirmatum est........ Predicte igitur predicto modo facte donaciones et concessiones ne aliqua in posterum oblivione aut occasione possint dissolvi, presenti pagina cum sigilli nostri impressione eas precepimus confirmari (sans date). (1er *cartul. de Foigny*, *art.* 7.)

Canton de Wattigny, arrond. de Vervins.— Ce canton, situé au N. de Laon et au N.-O. de Vervins, est formé de deux bourgs, Wassigny, chef-lieu, et Etreux, et des onze villages de Grougis, Hannape, St-Martin-Rivière, Mennevret, Molain, Oisy, Ribeauville, Tupigny, Vaux-Andigny, Vénérolles et Verly; plus, de treize hameaux et de 20 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant aujourd'hui 10 paroisses. — *Orographie :* le sol en est accidenté, et il est arrosé par plusieurs petits cours d'eau, dont le plus important est le Noirieu. — *Géologie :* craie inférieure; sables tertiaires inférieurs; limon argilo-sableux jaune (diluvium). — *Commerce :* commerce du bois et du houblon; fabriques de châles. — *Surface territoriale :* 12,284 hectares 80 ares. — *Culture :* blé, houblon, bois, pâturages. — *Culture générale :* en 1760, sans Molain, terres labour., 10,190 arpens; prés, 276 arp.; bois, 5,098 arp. En 1836, terres labour., 8,212 hect. 61 ares; jardins et vergers, 395,28; prés et marais, 836,34; bois-taillis et futaies, 2,343,23; savarts, 27,49; chemins, cours d'eau, 278,92. — *Population :* en 1760, sans Molain, 5,512 h.; 1800, 9,545 h.; 1806, 11,236 h.; 1820, 11,629 h.; 1828, 12,641 h.; 1836, 14,070 h.; 1841, 14,835 h.; 1861, 16,712 h. Ce canton est un de ceux qui ont pris le plus d'accroissement : sa population a triplé depuis un siècle.

Wattigny (Forêt de). — Elle était jadis fort vaste et s'étendait sur tout l'espace compris entre les rivières de Wartoise et du Gland. Au 17e siècle, elle ne contenait plus que 2,200 arpens.

WATTINES (LES). — Ferme aujourd'hui dépendante de Martigny-en-Thiérache, dépendait primitivement de Wattigny. C'était jadis un fief.

Vers 1640. Pierre de Brodard, écuyer, seign. de Grattepierre, les Wattines, etc.; femme, Marie de Caruel, dont une fille Marie qui épousa

1659. François de Lamirault, écuyer, seign. de La Lande, capitaine au régiment de Beauvau. Il se trouva à plusieurs siéges. Enfans : Jean-Baptiste, Nicolas et François.

1690. Jean-Baptiste de Lamirault, écuyer, seign. de La Lande, les Wattines, Etréaupont, gouverneur d'Aubenton, lieutenant-général des eaux et forêts du duché de Guise (V. Cerny et Etréaupont).

WAUDEGNIS en 1198. — Localité autrefois située près de Vervins. A la fin du 12 siècle, c'était un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1198. Hugues de Porte, seign. de Waudegnis; femme, Guiburge.

Wécourt. — Fief noble autrefois situé entre Artemps et Seraucourt, et qui relevait de Beaurevoir. L'un des principaux droits féodaux du possesseur de ce fief était celui de la chasse aux cygnes sur la rivière de Somme, depuis St-Quentin jusqu'à Ham.

Wichery, Vaichery, autrefois Mouligneaux.—Hameau dépendant de Rozoy-sur-Serre. On y voyait jadis une fontaine miraculeuse qui attirait de nombreux pélerins; elle était minérale. Il s'y tenait, chaque année, cinq foires qui étaient tombées au 16e siècle. Jean d'Albret, seigneur de ce hameau, en demanda une nouvelle institution au roi en 1509. — Wichery avait des seigneurs particuliers (V. Rozoy).

WIÈGE, *Gisneius* et *Gisniacus* en 1010, *Gisneia* en 1145. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine découverte, à 39 k. au N. de Laon et 13 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, avec Le Sourd 1,175 h. (238 feux); 1800, 1465 h.; 1818, 1456 h.; 1836, sans Le Sourd, 853 h.; 1856, 811 h.; 1861, 849 h. — Dépendance, le Sourd (H).

Wiège appartenait anciennement à l'abbaye d'Homblières, qui le donna au chapitre de Guise en l'année 1142. — On voyait jadis dans ce village un château fortifié qui fut assiégé par Jean de Luxembourg en 1422. Il ne put s'en rendre maître qu'au bout de trois semaines et il le fit démolir après l'avoir pris.

Seigneurs de Wiège.

1184. Mathieu de Wiège ; femme, Brémonde de La Ferté-Blibard. Mathieu était frère de Jean Bédous, seigneur de Puisieux et Marchais.

1221. Guillaume, chev., seig. dud. ; fme, Ade: enfans : Isabelle la jeune, Brémonde, femme de Robert de Bazoches.

1248. Isabelle ou Isabeau, dame de Wiège. Elle porta cette terre en mariage au suivant.

1265-78. Arnoul, chev., sire de Wisemale.

1300. Robert de Faignolles, chev., s. de Wiège.

1336. Hugues de Faignolles, seign. dud.

1447. Jean de Barbançon, sénéchal de Hainaut, seign. dud. et La Ferté-Blibard.

1485. Philippe de Barbançon, chev., s. dud. Wiège fut ensuite établi en baronie avec Faty, le Sourd et le Faux-Bâton.

1546. Jean de Suzanne, baron de Wiège, seign. de Parpeville.

1560. Louis de Lenoncourt, baron dud.

1660. Henri de Lorraine, baron de Wiège.

1735. François-Joseph le Danois, vic de Roncheres, baron de Wiège (V. Sery-lès-Mézières). En dernier lieu, le comte de Lamarre.

Wiermont, jadis Villermont. — Ferme dépendante du Mont-d'Origny. Elle appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny.

WIMY, VUIMI en 1241, *Vimeius* (12 siècle), *Vuimii* en 1126. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le bord d'un ruisseau, à 55 k. au N.-E. de Laon et 15 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliages de Laon et Guise, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin.— Population : 1760, 131 feux; 1800, 561 h.; 1818, 611 h.; 1836, 727 h.; 1856, 970 h.; 1861, 955 h. — Dépendances : les Ecrevaux d'en Haut et d'en Bas, la Rue-de-Guise, la Rue-des-Marais (hameaux); Quicangrogne (verrerie).

Les habitans de Wimy furent affranchis des tailles et corvées en 1241 par Gautier, sire d'Avesne et seigneur de Guise, moyennant une rente annuelle de 34 liv. — Le terroir de Clairfontaine faisait autrefois partie de celui de Wimy; il en fut détaché en 1126, pour être érigé en paroisse séparée. — Wimy est la patrie de Jean de Wimy, abbé de Belval en 1439.

Seigneurs de Wimy.

1166. Raoul de Wimy.

1339. Jean de Wimy.

Les seigneurs de Guise, qui furent de tout temps suzerains de Wimy, paraissent avoir repris ensuite la seigneurie de ce village, et elle était encore dans leurs mains au moment de la révolution.

WISSIGNICOURT, VISIGNECORT en 1174. — Petit village de l'ancien Laonnois, situé à l'entrée de la vallée de Cessières, à 15 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 245 h. (54 feux); 1800, 305 h.; 1818, 357 h.; 1836, 343 h.; 1856, 245 h.; 1861, 272 h. — Dépendances : Fontenelle, la Montagne (fermes); les Carrières ou Boves (isolée).

Il est question de Vissignicourt dès l'an 876. — Ce village est la patrie de Lamy d'Hangest, général de division sous l'Empire.

Wissignicourt appartenait avant la révolution aux évêques de Laon, qui en étaient seigneurs suzerains. Ce village avait en outre des seigneurs particuliers, parmi lesquels on distingue les d'Hangest issus de l'ancienne famille de ce nom, connue en Picardie dès le 11e siècle. Cette seconde branche des Hangest tint la seigneurie de Wissignicourt depuis l'an 1365 jusqu'à la révolution. Tous les membres de cette famille suivirent avec distinction la carrière militaire.

Il existait sur le terroir de Wissignicourt deux fiefs dits de la *Cressonnière* et de *La Motte.*

Fief de La Motte.

1690. Claude Tucien, bourgeois de Laon, seign. de la Motte ; femme, Jeanne Marquette.

Fief de la Cressonnière.

On prétend qu'il fut établi pour le suivant.

1500. Claude de Massary, famille originaire d'Italie, écuyer; femme, Mathilde de Coucy.

1533. Charles de Massary, leur fils, seign. dud. Femme, Charlotte Bolbam.

1542. Pierre-Alexandre de Massary, leur fils, écuyer. Femme, Isabelle de Fay.

1578. Alexis-Pierre de Massary, leur fils, seign. dud. Femme. Honorine Hussin. Enfans : François-Nicolas, Achille-César-Louis.

15.. François-Nicolas de Massary, écuyer, seign. dud. Femme, Claude de Humberval.

1640. Charles de Massary, seign. dud.

1704. Antoine de Massary, écuyer, seign. dud. Femme, Marie de Bauda.

1733. Antoine-François de Massary; femme, Marie-Anne Gutelain. Enfans : Pierre-Jacques, mort à St-Domingue en 1780.

1782. Charles de Massary, fils de Pierre-Jacques, seign. dud. Femme, Anne-Gabrielle de Calendre de Flamanville.

178. Charles-Pierre-Louis de Massary, leur fils, seign. dud. et de La Mothe. Fme, Marie-Louise Cugnet. (*Communiqué*).

WOIDON, WAIDON en 1266. — Moulin à eau dépendant de Mercin.

TABLE GÉNÉRALE

DES

FAMILLES SEIGNEURIALES

CITÉES DANS CET OUVRAGE.

N. B. — Parmi les familles dont la liste suit, il en est quelques-unes qui portent le même nom, bien que différentes et même étrangères les unes aux autres. Le présent ouvrage n'étant point un travail généalogique, nous avons dû les réunir dans un même article ; mais nous ne prétendons nullement effacer par cette réunion les différences d'origine qui les séparent.

A

C

E

F

H

M

N

Q

R

S

T

U

V

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

TOME PREMIER.

Page xii, ajoutez à la liste des préfets, M. de Nicolaï, oublié, en 1815.
— 24, ligne 11, les plus meilleurs, lisez : les meilleurs.
— 28, — 18, l'année 676, lisez : 646.
— 31, — 18, *Arborcus*, lisez ; *Arboreus*.
— 42, — 31, Messemé, lisez : Chessemé.
— 59, — 19, Robarari, lisez : Roborari.
— id. — 36, il devint, lisez : il devient.
— 73, — 8, *Sanctus Bandaricus*, lisez : *Bandaridus*.
— 74, — 40, promis, lisez : promises.
— 109, — 17, un chapitre y fondé, lisez : y fut fondé.
— 129, — 25, Fief *Bonnemains*, lisez : *Bonnemeurs*.
— 187, — 9, le Câfelet, lisez : le Càtelet.
— id., — 29, les sources de la Sambre, lisez : de l'Escaut.
— 204, — 44, Adebelme, lisez : Adelelme.
— 248, — 30, cansuetudinum, lisez : consuetudinum.
— 255, — 28, les Barguets, lisez : le Burguet.
— 259, — 15, descendu, lisez : descendus.
— 275, lignes 4, 5. 6 et 7, transposition de la dernière lettre de chacune de ces lignes : quinquet pour quinque, pe- pour per, dominat pour domina-, decreveri pour decreverit.
— 281, — 42, forêt Palvins, lisez : Pulvins.
— 323, — 27, Martigny, lisez ; Montigny.
— 333, — 28, Richard de Bézy, lisez : Béry.
— 336, — 10, de Launoy, lisez : de Caunoy.
— 363, — 10, l'article concernant le moulin à eau doit être reporté à Essigny-le-Petit, auquel il appartient.
— 364, — 10, Roucy, lisez : Rouy. – Madeleine Levireux, lisez : Levieux.
— 360, - 39, Marianne de la Marche, lisez : de la Mesche.
— 386, — 44, 1395 et 1532, lisez : 1595 et 1632.
— 394, — 26, Pantémont, lisez : Panthémont.
— 406, — 4, de la mart, lisez : de la mort.
— 447, — 25, sieur de Marsoles, lisez : de Marcelet.

TOME SECOND.

Page 4, ligne 4, effacez Hombrecies.
— 12, — 4, épiscopal, lisez : épicopat.
— 29, avant-dernière ligne, Jonraul, lisez : Journal.
— 56, ligne 30, *suburgio*, lisez : *suburbio*.
— 58, — 31, *Laveriacus*, lisez : *Luveriacus*.
— 78, — 10, religieur, lisez : religieux.
— 107, — 9, 1970, lisez : 1790.
— 128, — 30, même diocèse, lisez : diocèse de Soissons.
— 142, avant dernière ligne, templiers de Cerny, lisez : chevaliers de Malte de Cerny.
— 157, ligne 20, s'établirent, lisez : s'établir.
— 170, — 21, au 6e siècle, lisez : 7e siècle.
— 191, avant-dernière ligne, ajoutez : 1600, Charles de Capendu, chev., seign. d'Oulchy.
— 289, ligne 38, les plus adens, lisez : ardens.
— 401, — 35, le calviniste, lisez : le calvinisme.
— 403, — 6, Cristophe, lisez : Christophe.
— 407, — 40, Gaspard de Breuil, lisez : de Brail.
— 412, — 10, qu'il en tire son, ajoutez : nom.
— 416, — 34, Vercayny, lisez : Vercagny.
— 444, lignes 24 et 26, Jean de Châtillon, lisez : de Conflans.

Nous ne faisons figurer ici que les principales fautes, en priant le lecteur de vouloir bien suppléer aux autres, et particulièrement *aux coquilles* d'imprimerie qu'on rencontre en plusieurs endroits de cet ouvrage.

FIN.

Laon. — Imp. de C. GUILLAUME, *rue St-Martin*, 26

3 1